Digitized by Google

159768

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS

COLLECTION DE DOCUMENTS

FONDÉE

AVEC L'APPROBATION DE L'EMPEREUR

PAR M. LE BARON **HAUSSMANN**, SÉNATEUR

PRÉFET DE LA SEINE

ET PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL MUNICIPAL

PARIS ET SES HISTORIENS

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

Digitized by Google

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Digitized by Google

159768

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS

PARIS
ET SES HISTORIENS

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

DOCUMENTS ET ÉCRITS ORIGINAUX

RECUEILLIS ET COMMENTÉS

PAR

LE ROUX DE LINCY

CONSERVATEUR HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

ET

L. M. TISSERAND

SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE DE LA COMMISSION DES TRAVAUX HISTORIQUES DE LA VILLE DE PARIS

Parisiensium rerum Scriptores

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXVII

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Les historiens de Paris (*Parisiensium rerum Scriptores.*)

Dans la préface du premier volume des *Historiens de France* (*Rerum gallicarum et francicarum Scriptores*), publié en 1738, l'illustre bénédictin Dom Bouquet, succédant aux Pierre Pithou, aux Du Chesne, aux Du Cange, aux Mabillon, rappelait le haut patronage accordé à cette œuvre nationale par les Colbert et les d'Aguesseau, et s'exprimait en ces termes : « Nous en- « treprenons d'exécuter un projet aussi utile en soi que vaste dans ce qu'il « renferme, le plus important qui puisse être proposé pour la gloire de nos « souverains et le plus intéressant pour notre nation[1]. »

L'Édilité parisienne s'est inspirée d'une pensée semblable, le jour où elle a posé les bases de l'*Histoire générale de Paris*. Dans l'idée synthétique qu'exprime ce titre collectif se trouvaient évidemment compris, en première ligne, les anciens chroniqueurs parisiens (*Parisiensium rerum Scriptores*), ces figures encore indécises qu'on aperçoit vaguement dans les lointaines perspectives de nos annales, et auxquels il convient de donner une place parmi ceux qui ont bien mérité de la cité. Oubliés ou inconnus pour la plupart, ils devaient être, tout d'abord, recherchés et remis en lumière. La Ville, dont ils se sont constitués les historiographes, leur rend aujourd'hui, en faisant entrer leurs ouvrages dans un recueil monumental, la justice qui leur était due et l'hommage auquel ils avaient droit de prétendre.

On ne soupçonne généralement pas combien est considérable le nombre des écrits qui intéressent, à divers degrés, l'histoire de la capitale. Parmi les moins connus figurent précisément ceux qui remontent au delà des deux derniers siècles, et qui abondent en renseignements des plus précieux. Mœurs,

[1] *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. I, préface, p. 1.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

Digitized by Google

coutumes, traditions, topographie, statistique, grands manoirs et petites demeures, événements considérables et menus incidents de la rue, tout y est exposé ou indiqué, et cette diversité même constitue un de leurs grands attraits. Spectateurs des lieux dont ils parlent et témoins des faits qu'ils racontent, les vieux historiens de Paris sont, plus particulièrement, *descripteurs*. Nous les voyons parcourir librement ces rues dont on ne donne ailleurs que la nomenclature, pénétrer dans ces hôtels dont les anciens plans ne montrent que les contours, en dépeindre minutieusement l'intérieur et nous en présenter les hôtes. Dans cette course à travers la Ville, ils ne s'arrêtent point sur le seuil des boutiques et des églises, à la porte des colléges et des hospices, devant le péristyle des « séjours » et des palais; ils y introduisent le lecteur et lui font apercevoir tout un monde qui travaille, prie, enseigne, souffre, ou s'ébat joyeusement. C'est la société du temps prise sur le vif; c'est la physionomie d'une époque saisie et fixée par des observateurs en situation de bien voir et en mesure de bien raconter. Quand on soulève les couches de poussière qui couvrent ces parchemins séculaires, on retrouve, comme à Pompéi, un âge endormi, mais vivant, une génération qui semble muette, mais dont la voix révèle à qui l'écoute attentivement mille détails pleins d'intérêt.

Importance et étendue des recherches.

Ces documents, si éminemment parisiens, sont les pierres mêmes de l'édifice qu'il s'agit d'élever; aussi M. le Sénateur Préfet de la Seine a-t-il prescrit de les recueillir tous sans exception. Livres ou manuscrits, ouvrages complets ou simples fragments, éloges ou pamphlets, riches miniatures ou dessins plus ou moins imparfaits, plans exacts ou vues pittoresques, tout ce qui peut aider à reconstituer les aspects successifs de la capitale, à retracer les diverses phases de son existence, à la faire connaître intimement à toutes les époques de son histoire, doit être recherché, découvert et classé méthodiquement, pour être mis au jour lorsque le moment sera venu. Cette immense investigation a commencé; elle embrasse les grands dépôts littéraires et artistiques, les archives, les bibliothèques et galeries particulières, ainsi que les collections privées, si riches en documents de tout genre; elle ne se borne ni à Paris, ni même à la France; elle s'étend à l'étranger, avec l'espoir

Digitized by Google

fondé d'y retrouver ce qu'ont pu y transporter de richesses historiques les guerres, les révolutions, les ventes, les héritages et autres incidents de la vie des peuples et des individus. Les chercheurs auxquels est confiée la mission de scruter les trésors d'art et d'histoire que la science, le goût, la curiosité ont entassés sur tous les points, se sont donc mis en relations suivies avec les conservateurs des archives et des bibliothèques, ainsi qu'avec les savants et les collectionneurs dont l'obligeante érudition pouvait enrichir l'*Histoire générale de Paris*. Pour écarter les obstacles qui pouvaient entraver cette recherche multiple, LL. Exc. les Ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique, ainsi que les représentants de l'Empereur près des grandes Cours de l'Europe, ont été, à diverses reprises, priés de seconder les vues du Premier Magistrat de la cité. Grâce à ce concours de bons offices, la Commission des Travaux historiques a obtenu communication de manuscrits précieux, de miniatures inestimables, de livres appartenant aux premières années de la typographie parisienne, passés depuis longtemps à l'état de raretés bibliographiques, et presque inconnus des bibliophiles. Parmi ces richesses, les unes appartiennent à une époque encore insuffisamment étudiée, et ont été mises en réserve pour être plus tard libéralement communiquées au public; les autres, qu'on a pu immédiatement utiliser, contribuent dans une large proportion à l'éclat du présent volume. Nous citerons notamment deux manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles et de la bibliothèque *Augusta Palatina* de Vienne, une miniature appartenant au riche dépôt de la couronne à la Haye, et un *incunable*, exemplaire unique conservé à la bibliothèque de la ville de Grenoble.

Résultats généraux des recherches : trois périodes distinctes.

Des recherches faites jusqu'ici il est résulté que les premiers essais d'histoire parisienne peuvent être classés en trois catégories assez distinctes. Antérieurement au XIVe siècle, on rencontre en grand nombre des mentions isolées, des passages à extraire, dont la réunion formera des *excerpta* très-variés, très-intéressants, une sorte d'anthologie historique extrêmement curieuse. Avec le XIVe siècle seulement apparaissent les premiers écrivains qui aient consacré à la Ville de Paris un travail de quelque étendue, et présenté leurs idées sous la forme d'une composition régulière. Chroni-

Digitized by Google

queurs, historiens, *descripteurs*, quel que soit le nom qu'on leur donne, ces écrivains marquent une époque distincte et constituent un âge à part. Après eux viennent les lettrés, les savants, les chercheurs, dont les ouvrages, multipliés par l'imprimerie, offrent généralement le caractère de compilations érudites, et se rattachent ainsi à l'époque moderne.

La période intermédiaire, que les éditeurs se sont crus en mesure d'embrasser tout d'abord, est celle qui promet les documents les moins connus et les révélations les plus piquantes. Placée entre l'époque des *fragments* et celle des *livres*, elle offre, comme productions caractéristiques, des *traités*, des *éloges*, des *récits*, des *poëmes descriptifs*. Dans un espace d'environ deux siècles et demi, elle nous montre une série d'écrivains qui ont conçu et exécuté le projet de faire une œuvre plus spécialement parisienne. Par suite de l'oubli où ces auteurs sont restés pendant plusieurs siècles, ils ont conservé jusqu'à nos jours tout le charme de la nouveauté. Leurs noms, presque ignorés aujourd'hui, ont eu autrefois leur part de célébrité; ils ne peuvent manquer de la retrouver avec le monument qui s'élève.

Limites historiques du présent volume.

Le volume que publie la Ville de Paris, et qui comprend une notable partie de cette intéressante période, a son point de départ et son point d'arrivée nettement indiqués. Il commence avec le XIVe siècle, époque de la plus grande splendeur des manuscrits, et se termine avec la première moitié du XVe, la veille de la découverte de l'imprimerie. Que d'événements généraux entre ces deux dates! Mais aussi combien de faits d'une importance toute parisienne, combien de particularités relatives à notre capitale, et que ses annalistes doivent soigneusement enregistrer! Les écrivains du temps ont recueilli quelques-unes de ces miettes de l'histoire de Paris, et nous les recueillons à notre tour dans les poudreux in-folio qui les recèlent. Si par un hasard inespéré, que nous appelons de tous nos vœux, quelque découverte importante nous obligeait de faire remonter un peu plus haut l'époque à laquelle apparaissent les premiers historiens de Paris, le remaniement de dates qui pourrait en résulter serait amplement compensé par les avantages que nous assurerait une telle trouvaille. Pour une rectification qui s'imposerait à nous, il y aurait à coup sûr quelques vérités nouvelles acquises à la science.

Digitized by Google

Les premiers descripteurs de Paris.

Il semble que les premiers *descripteurs* de Paris soient l'expression d'une situation qui ne se révèle nettement, comme nous l'avons dit plus haut, que vers le commencement du XIVe siècle. De Philippe-Auguste à Philippe le Bel (1180-1314), Paris, longtemps immobile, est en travail de formation. L'œuvre lente et laborieuse, comme toutes les créations du moyen âge, apparaît enfin, presque complète, à l'avénement de Louis le Hutin : la Ville a son enceinte, sa forteresse royale, ses quatre grandes voies pavées, ses halles, son Université, son Parlement rendu sédentaire. Ce n'est plus une réunion de clos sur la rive gauche, et un amas de bourgs sur la rive droite, avec une cathédrale et un palais dans l'île qui sépare ces diverses agglomérations. La Ville est unifiée; elle devient un être moral, une personnalité considérable, et dès lors, comme à point nommé, elle trouve des historiens.

Éloges de Paris par un anonyme et par Jean de Jandun, 1323.

Le premier en date est Jean de Jandun, dont la biographie, à peine soupçonnée jusqu'ici, est entrée, grâce à nos investigations, dans le domaine de l'histoire. Bien qu'il ait écrit en 1323, il appartient, par ses tendances politiques et religieuses, à l'époque de Philippe le Bel plutôt qu'au règne peu caractérisé des deux successeurs de ce souverain, et il marque ainsi une période distincte dans les annales parisiennes. C'est à ce moment, en effet, que le pouvoir parlementaire se constitue, que les colléges se fondent et arrivent à former un ensemble (*universitas*). La Ville voit alors s'élever dans son sein deux puissances nouvelles : les légistes et les docteurs. Bientôt la lutte éclate entre ces représentants de l'État et de l'Église; elle divise l'Université, irrite le Parlement, passionne tous les esprits. Paris et Avignon sont les deux termes de la polémique, et c'est à cette polémique même que nous devons le premier tableau de la grandeur parisienne au moyen âge. Le livre de Jean de Jandun est, dans son ensemble, l'expression exacte de la situation que nous venons d'esquisser, et, dans ses détails, le résumé un peu louangeur de ce que le siècle précédent avait fait pour la prospérité de la capitale.

Commentaire de Raoul de Presles, 1371.

Le commentaire de Raoul de Presles est moins significatif : on n'y trouve point la trace des agitations qui ensanglantèrent la Ville pendant la captivité

Digitized by Google

du roi Jean et la régence du Dauphin (1356-1364). Peut-être l'auteur a-t-il voulu détourner les regards de ces scènes affligeantes : il remonte le cours des âges, parle des premiers Francs, de la Loi Salique, de Charlemagne, de l'Oriflamme, comme s'il voulait faire oublier les tristesses du présent, en mettant sous les yeux de ses contemporains le tableau d'un passé glorieux. Néanmoins il est de son temps : il a soin de constater, par une description sommaire, tout ce que Paris devait au gouvernement réparateur de Charles V (1364-1380). Le roi qui fit faire de « si beaux maçonnages [1], » qui bâtit l'hôtel Saint-Paul, qui doubla l'enceinte de sa capitale et prépara, par l'absorption définitive des derniers bourgs de la rive droite, la prospérité future de cette partie de la Ville, occupe, dans l'histoire de Paris, une place aussi considérable que Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe le Bel. Raoul de Presles, son clerc et son familier, nous a conservé le souvenir de ce règne dans un hors-d'œuvre de dix pages [2], que les historiens de Paris ont longtemps négligé, mais dont les topographes tirent aujourd'hui un grand profit [3].

Description de Paris par Guillebert de Metz, 1407-1434.

Guillebert de Metz, le troisième écrivain compris dans ce volume, a conçu plus largement son sujet : l'ouvrage qu'il nous a laissé est, tout à la fois, une reproduction augmentée du commentaire de Raoul de Presles, un résumé des *Dits et Crieries* des XIIIe et XIVe siècles, un tableau de Paris d'après les souvenirs des contemporains et les impressions propres de l'auteur. Il y a donc quelques redites dans la première partie de ce livre; mais, comme le texte offre, au point de vue historique et philologique, des additions et des variantes de quelque importance, on n'a point hésité à le reproduire intégralement. La seconde moitié est entièrement neuve et pleine d'intérêt.

[1] Expression de Christine de Pisan dans le *Livre des faits et bonnes meurs du sage roi Charles le Quint*, ch. XI. — Ces « beaux maçonnages » désignent sans doute les travaux de construction que Charles V fit exécuter au Louvre, et que les fouilles récemment entreprises sur l'initiative de M. le Sénateur Préfet de la Seine ont complétement mis à découvert. La partie du quadrangle « depuis la tour de « la Chapelle avec la tour de la Fauconnerie..... « l'une des tours d'emprès le pont-levis et devant « le pan de mur ensuivant..... la tour qui fait le « coin sur Saine devers Paris, » mentionnées dans les comptes de Pierre Culdoë, de 1364 à 1368, ont été ainsi révélées aux regards. Les résultats importants de cette découverte sont consignés dans le deuxième volume de la *Topographie historique du Vieux Paris*, qui doit paraître prochainement.

[2] Le commentaire de Raoul de Presles se rattache à la description de Rome et de la Jérusalem céleste dans la *Cité de Dieu*.

[3] Feu A. Berty a utilisé plusieurs indications de Raoul de Presles. (Voir *Topographie historique du Vieux Paris*, région du Louvre et des Tuileries, I, p. 49.)

Digitized by Google

C'est l'époque où le Paris de Charles V et des premières années de Charles VI est dans toute sa fraîcheur; où la Ville a ses grandes voies percées, ses hôtels seigneuriaux construits, ses colléges et la plupart de ses églises à l'état d'achèvement[1]. A ce moment ont lieu des cérémonies d'apparat et des réceptions princières qui se succèdent pendant un quart de siècle; les grandes fortunes bourgeoises, produites par tout ce déploiement de luxe, se forment ou se consolident; d'opulentes confréries s'établissent aux Saint-Innocents, à Saint-Jacques-la-Boucherie, à Saint-Jean-en-Grève, et les petites maisons d'artisans, dont la Taille de 1313 constate la fréquence, font place à de grands logis en rapport avec la richesse des nouveaux propriétaires. Paris se montre donc sous un tout autre aspect qu'à l'époque de Jean de Jandun : l'Université y est encore toute-puissante; mais l'Église, déchirée par le schisme, la Royauté, abaissée par la démence, n'y sont plus entourées du même prestige. L'aristocratie se ruine par ses prodigalités, et la bourgeoisie parisienne, économe jusque dans son faste, habile jusque dans ses excès, aspire déjà à la remplacer. En dehors des luttes de partis dont il ne dit mot, le livre de Guillebert de Metz laisse apercevoir assez clairement l'état de la société parisienne au commencement du XVe siècle, et, à ce titre, il constitue un document des plus précieux.

Appendices aux textes de Raoul de Presles et de Guillebert de Metz

Aux ouvrages de Raoul de Presles et de Guillebert de Metz se rattachent des appendices d'une certaine étendue, destinés à compléter le tableau ébauché par ces deux *descripteurs*. Malgré le développement donné aux notices biographiques et critiques, et la large proportion dans laquelle les textes sont annotés, quelques additions spéciales ont paru indispensables. Les deux écrivains, comme la plupart des vieux auteurs, gagnent à être ainsi accompagnés : leur narration, toujours attachante, est parfois obscure et inégale: des mentions trop sommaires s'y rencontrent à côté de détails très-minutieux.

[1] M. Albert Lenoir (*Statistique monumentale*, explication des planches, introd. p. VII) cite, parmi les grandes constructions des XIVe et XVe siècles, Saint-Séverin, les Célestins, les Grands-Carmes, les Dominicains, la chapelle du Collége de Beauvais, le couvent des Bernardins, le cloître des Carmes-Billettes, les hôtels de Bourgogne, du Chevalier-du-Guet, Barbette, Jean-Tison, de Forez, de Cluny, de la Trémoille, etc. Guillebert de Metz ajoute aux édifices civils ci-dessus énumérés les somptueuses maisons des Jacques Ducy, des Miles Baillet, des Guillemin Sanguin, des Digne Raponde, des Bureau de Dampmartin, et autres riches demeures que Jean de Jandun avait mentionnées en bloc.

Digitized by Google

et l'ampleur de certaines descriptions fait d'autant mieux ressortir l'insuffisance des renseignements qui les précèdent ou qui les suivent.

La Loi Salique.

Le premier appendice est consacré à la Loi Salique, pour laquelle les Parisiens ont toujours montré le plus vif attachement, et qu'ils considéraient, à bon droit, comme le principe conservateur de la monarchie. Deux monuments, un trophée et une inscription, consacraient, dans l'église Notre-Dame, le souvenir des grandes applications de cette loi. Les reproduire, c'était commenter par des faits le texte des auteurs qui, dans leur description de Paris, ont donné place au célèbre article emprunté à l'antique charte des Saliens.

L'Oriflamme.

Avant de devenir l'étendard de la France, l'Oriflamme était la bannière de Saint-Denis. En temps de paix, la population parisienne, dans ses visites à la vieille abbaye, aimait à contempler ce palladium de l'indépendance nationale. Lorsque la guerre éclatait, elle assistait avec émotion au départ d'un drapeau qu'elle considérait comme le gage assuré de la protection du saint martyr; et, lorsque le succès avait couronné ses vœux, elle accourait encore pour saluer ce signe sacré, auquel elle attribuait le salut de la patrie. La levée, le retour de l'Oriflamme étaient donc des événements parisiens; on leur a consacré un court appendice destiné à compléter les détails que donnent à cet égard Raoul de Presles et Guillebert de Metz.

Les Châsses de Notre-Dame.

Une troisième addition comprend le texte même d'une pièce originale, qui nous a été obligeamment signalée par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut : c'est une liste des châsses de Notre-Dame, incomplétement énumérées par Guillebert de Metz. Ce document donne une idée des objets d'art et de dévotion qui remplissaient alors les trésors des églises parisiennes et excitaient au plus haut point la piété des fidèles. Un autre genre d'intérêt s'attache à la fabrication de ces objets : elle alimentait l'une des grandes industries de Paris, l'orfévrerie, si florissante aux XIVe et XVe siècles.

Le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*. La Danse Macabre.

Le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*, sculpté au portail des Saints-Innocents, et la *Danse Macabre*, peinte sur les murailles du cimetière qui entourait

Digitized by Google

cette église, forment la matière des quatrième et cinquième appendices. Ces deux lugubres compositions, contemporaines de Guillebert de Metz, sont bien l'expression de cette triste époque, qui vit Paris au pouvoir d'un roi insensé, d'une reine désordonnée, de deux factions implacables et d'un ennemi triomphant. Reproduites par la typographie parisienne dès les premières années de la découverte de l'imprimerie, figures et inscriptions appartiennent incontestablement à l'histoire artistique et littéraire de la capitale. C'est à ce titre que le digne successeur des Wechel et des Estienne, M. Ambroise Firmin Didot, membre du conseil municipal et possesseur d'une collection inestimable, a bien voulu mettre à notre disposition l'un des rarissimes exemplaires des vieilles éditions de Guyot Marchant.

La Bourgeoisie parisienne aux XIVe et XVe siècles.

Les deux appendices qui suivent sont consacrés à la *Bourgeoisie parisienne*, aux *Lettrés*, aux *Artistes* et aux *Artisans*, mentionnés par Guillebert de Metz dans le chapitre final de son ouvrage. Ici les développements étaient commandés par l'importance du sujet et par l'intérêt qui s'attache naturellement aux rares individualités dont les anciens auteurs nous ont conservé les noms. Il y a une véritable satisfaction à pouvoir se retracer ces grandes existences bourgeoises, presque inconnues aujourd'hui, et qui, de leur temps, ont occupé une place considérable dans le monde parisien. On évoque des abîmes du passé tout le Paris des XIVe et XVe siècles, lorsqu'on parvient à faire revivre ces physionomies de grands seigneurs, de gens d'église, d'universitaires, de marchands et « d'artificeulx ouvriers, » qui se dessinent si brillamment sur le fond triste et sombre des schismes et des guerres intestines.

Au tableau rapide du développement de la bourgeoisie parisienne succède la biographie des riches personnages que Guillebert de Metz a connus, et qui paraissent avoir été les Mécènes des écrivains et des artistes de leur temps. Viennent ensuite des listes de Parisiens notables, aussi complètes qu'il a été possible de les dresser, et qui permettent au lecteur de passer en revue les métiers et corporations de la cité au commencement du XVe siècle. Tous les éléments en ont été puisés aux sources mêmes : les *Rôles* de la Taille, les *Comptes* de l'Hôtel, de l'Argenterie, de la Prévôté, des Maisons

Digitized by Google

d'Anjou, d'Orléans et de Bourgogne, les *Preuves* de Félibien, de Dom Bouillart, et autres historiens ou monographes de même importance, ont fourni les noms et les qualités des personnages. Les éditeurs les ont rangés par catégories, afin de mettre dans ce difficile travail l'ordre sans lequel il ne présenterait point d'utilité.

Liste des Bourgeois de Paris qui prêtèrent serment à Jean sans Peur (août 1418).

Un document de ce genre, authentique et complet en lui-même, qui n'exigeait, pour être apprécié à sa juste valeur, qu'une reproduction intégrale et un *fac-simile*, a été signalé par un archéologue bien connu, M. Benjamin Fillon, de Fontenay-Vendée, et obligeamment communiqué par M. Guilbault, juge honoraire à Saintes. Les excès de la faction Cabochienne sont bien connus; néanmoins ce sanglant épisode des révolutions parisiennes trouve un commentaire saisissant dans un simple *rôle*, dressé au moment même où Guillebert de Metz écrivait sa *Description de Paris;* c'est la *Liste des Bourgeois qui prêtèrent, au mois d'août 1418, serment de fidélité à Jean sans Peur*. Que de rapprochements viennent à l'esprit, lorsqu'on voit, par la pensée, ces marchands ruinés, éperdus, défiler devant le Bourguignon, le lendemain de l'exécution de Capeluche, au nombre de plus de seize cents, précédés du Prévôt des Marchands, des Échevins, de tout le corps de Ville, accompagnés même du clergé de Paris, et se grouper ainsi autour du terrible duc pour former, sous la croix de Saint-André, la ligue des hommes d'ordre contre les pillards et les assassins!

Apostrophe de Christine de Pisan aux Parisiens (1429).

Des considérations de même nature ont engagé les éditeurs de ce volume à y placer la virulente apostrophe de Christine de Pisan aux Parisiens, morceau d'une singulière énergie, composé l'année même où Jeanne d'Arc versait son sang sous les murs de la capitale (1429). Lorsqu'on voit la courageuse veuve, recluse volontaire au monastère de Poissy depuis l'entrée des Anglais dans la capitale, souhaiter la bienvenue à l'héroïne d'Orléans, malgré la tyrannie de la faction dominante, et gourmander les *modérés*, les *bien intentionnés*, qu'on voit toujours gémir et laisser faire, on aime à saluer en même temps le courage civil et la valeur militaire, si bien faits pour se comprendre. Deux femmes de cœur s'efforçant de raffermir, l'une par l'épée,

Digitized by Google

l'autre par la plume, le sentiment national affaibli par vingt années de guerres civiles, c'est un grand et beau spectacle à opposer aux défaillances de cette triste époque.

Les Lettrés, les Artistes et les Artisans parisiens aux XIVe et XVe siècles.

Le mouvement littéraire et artistique des XIVe et XVe siècles, indiqué seulement par Guillebert de Metz, exigeait, pour être bien compris, des développements d'une certaine étendue. Paris avait alors ses théologiens, ses docteurs, ses canonistes, ses prédicateurs et ses harangueurs populaires, organes passionnés des partis qui divisaient la capitale et le royaume. Les traducteurs, les poëtes y recevaient chez de riches bourgeois une honorable et féconde hospitalité; les copistes, les enlumineurs, aux gages des grands seigneurs amis de toutes les magnificences, multipliaient les livres et les miniatures, tandis que les trouvères, les jongleurs, les ménestrels, dociles instruments du luxe des demeures princières, auxiliaires empressés des fêtes bourgeoises et des ébats du menu peuple, aidaient à dérider les visages, trop souvent et trop justement soucieux. A côté de ces représentants du gai savoir, Guillebert de Metz mentionne de graves personnages, les astrologues et les médecins qu'on rencontre partout, à la cour, chez les princes, au milieu des rues de Paris, et qui occupent ainsi une place importante dans le mouvement général de cette époque. Enfin, les artistes du temps, qualifiés modestement d'« artificeulx ouvriers, » figurent avec honneur dans cet intéressant tableau. L'orfévrerie en particulier, art parisien par excellence, jetait alors son plus vif éclat; les produits du métier s'entassaient dans les palais, dans les églises, sur les dressoirs de l'aristocratie, et contribuaient, comme l'architecture, la peinture et la statuaire, à caractériser le goût du temps. Les membres de cette fameuse corporation appartenaient aux riches familles de la bourgeoisie, et arrivaient sans peine aux plus hautes dignités municipales. Pour chaque catégorie du monde parisien, Guillebert de Metz n'indique que les sommités; c'est dans la liste des Bourgeois de Paris qu'il faut chercher les notabilités de second ordre[1].

[1] Le XXIVe volume de l'*Histoire littéraire de la France*, qui contient le savant discours de feu J. V. Le Clerc sur l'état des lettres au XIVe siècle, et un travail analogue sur les beaux-arts par M. Ernest Renan, a fourni de nombreuses indications pour les sixième et septième appendices.

Digitized by Google

Essais de statistique parisienne du XIVe au XVIe siècle.

Deux morceaux d'une nature fort différente terminent la série de nos appendices et y jettent une certaine variété. Des chiffres singuliers énoncés par Guillebert de Metz, des supputations un peu hasardeuses mises en avant par d'autres écrivains de la même époque, ont suggéré l'idée d'un *Essai sur la statistique parisienne du XIVe au XVIe siècle.* En une matière si ardue et avec des renseignements si peu précis, on s'est tenu dans de prudentes généralités. Cependant on s'est efforcé d'amener le chiffre de la population et de la consommation parisiennes à un degré suffisant d'approximation, seul résultat sérieux et raisonnable auquel il soit jusqu'ici possible d'atteindre.

Les *Cinq lettres du nom de Paris*, acrostiche de 1518.

Les *Cinq lettres du nom de Paris compilé par un notable clerc normant* sont un remarquable échantillon de ces jeux d'esprit, ou plutôt de ces jeux de mots, qui avaient alors le privilége d'occuper les versificateurs et d'amuser les oisifs, mais qui devaient mettre à la torture les Saumaises de la postérité. Guillebert de Metz a copié lui-même le morceau que nous reproduisons, et il en a fait, en quelque sorte, la préface de son livre. Cette circonstance nous amenait naturellement à rechercher les origines de ce genre bizarre, et à rattacher aux compilations analogues le singulier dithyrambe du clerc normand.

Les appendices, destinés à compléter le tableau esquissé par Guillebert de Metz, suivent donc pas à pas le texte original. Sérieux ou légers, tristes ou plaisants, ils ont, à défaut d'autre mérite, celui de refléter exactement l'époque que l'auteur a voulu peindre, et d'aider ainsi le lecteur à la juger en toute connaissance de cause. Développés selon cette méthode et commentés par d'autres pièces contemporaines, les vieux textes cessent d'être une lettre morte. L'horizon historique s'agrandit; les descriptions, les récits ne sont plus limités à un lieu, à une époque fixes; l'âme humaine, qu'on pouvait croire absente, apparaît aux regards; un souffle puissant ravive la flamme qui sommeillait sous la cendre, et l'on est heureux de découvrir des idées, des préjugés, des passions, c'est-à-dire l'homme même, là où l'on pensait ne rencontrer que des détails oiseux et d'insignifiantes amplifications.

Poème descriptif d'Astesan. 1451.

Trente années environ séparent l'œuvre de Guillebert de Metz de celle que nous a laissée le poëte Astesan; mais il semble que, dans ce court inter-

Digitized by Google

valle, un siècle entier ait passé sur la France. Le moyen âge n'est pas terminé dans l'ordre politique, et Louis XI aura beaucoup à lutter encore pour accomplir son œuvre; toutefois, dans le domaine des lettres et des arts, le renouveau commence à se faire sentir, et la maison d'Orléans est l'instrument le plus actif de cette transformation. Paris apaisé, contenu, mécontent peut-être, vit d'abord en dehors du mouvement. Un demi-siècle de guerres civiles l'a dévasté et appauvri; il panse ses plaies, relève son industrie, rétablit son commerce, célèbre par des fêtes l'anniversaire de l'expulsion des Anglais, et appelle de nouveau cette invasion paisible des étrangers riches ou studieux qui ont toujours fait la fortune de la *Ville* et la gloire de *l'Université*. Pendant que s'accomplit cette œuvre de restauration, le Roi et la Cour sont sur les bords de la Loire et s'initient aux belles choses qui leur viennent des pays ultramontains. De leur côté, les fils de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan font de fréquents voyages au delà des monts, amènent avec eux des versificateurs en avance d'un siècle sur les lettrés français, apportent à Paris des idées nouvelles, des objets d'art inconnus aux bons bourgeois, et jettent ainsi, dans la vieille cité du xve siècle, les semences d'un nouvel ordre de choses. Le poëme d'Astesan, c'est le Paris du moyen âge vu par un lettré italien, la veille de la Renaissance[1].

Date où s'arrête le volume : découverte de l'imprimerie.

La période historique que le présent volume embrasse avait, ainsi qu'on l'a dit plus haut, son terme naturel dans la découverte de l'imprimerie, et le désir d'arriver jusqu'à cette date a contraint les éditeurs de donner à leur travail des proportions un peu inusitées. C'est en 1469 qu'Ulrich Gering installe ses presses à la Sorbonne, et qu'au demi-jour du manuscrit succède la pleine lumière du livre. La Ville ne change pas immédiatement d'aspect, et les premières descriptions de Paris, reproduites par l'industrie nouvelle, sont encore des éloges ou des poëmes en latin. Cependant les idées se modifient, le point de vue se déplace et l'on commence à voir la Ville sous un

[1] La seconde partie de l'ouvrage d'Astesan est consacrée à la description des châteaux et résidences de la famille d'Orléans, ainsi qu'à l'énumération des objets d'art et de piété existant dans les villes de France que le poëte a visitées. On aurait pu, à la rigueur, retrancher ces morceaux, dont l'étendue n'est pas considérable; mais il eût fallu, pour cela, mutiler une œuvre intéressante, qui appartient, dans son ensemble, à l'histoire de Paris, et qui est d'ailleurs complétement inédite.

autre aspect. Aussi la période intermédiaire, telle que les éditeurs l'ont définie plus haut, comprend-elle encore ces écrits attardés, derniers représentants d'un genre qui appartient plus particulièrement à l'époque des manuscrits et qui s'éteindra avec le XVIe siècle.

Représentations figurées.

Les textes qui forment le fond de ce volume demandaient, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, à être lus comme tous les vieux écrits, c'est-à-dire avec des éclaircissements et des représentations figurées. Ce besoin d'élucidation complète, que le mot latin *illustrare* exprime si bien, ne saurait être limité aux notes et aux appendices qui s'adressent à l'intelligence et à la réflexion. L'œil a ses exigences comme l'esprit, et c'est ce que le moyen âge avait admirablement compris. Les anciens enlumineurs, interprètes du sentiment public, sentaient que, si le grave parchemin veut être *égayé*, c'est parce que les *lettres de forme*, c'est-à-dire exécutées par d'habiles copistes, fussent-elles employées à exprimer les pensées du plus savant clerc, ne disent pas, ne montrent pas tout ce que le lecteur veut connaître et contempler de ses yeux. Aussi imaginèrent-ils les *lettres ornées*, les vignettes, les miniatures, autant pour rendre sensibles des idées souvent obscures et subtiles, que pour reposer agréablement le regard trop longtemps attaché sur les textes. Cette nécessité est bien plus impérieuse, lorsqu'on reproduit, de nos jours, de vieux écrits oubliés pendant des siècles et tout imprégnés des idées, des préjugés, des passions d'une autre époque. Facilement intelligibles pour la génération contemporaine, dont ils retraçaient la physionomie et traduisaient la pensée intime, ces anciens documents auraient pu, dans leur nouveauté, se passer de toute représentation figurée; mais aujourd'hui, en présence d'un monde nouveau, après qu'on a vu s'effacer les dernières traditions qui pouvaient aider encore à l'intelligence des vieux auteurs, il est devenu absolument indispensable de ressusciter le passé pour les yeux, avec tous les moyens que fournissent l'art et la science, comme on le fait revivre pour l'esprit, avec toutes les ressources de l'érudition.

Nécessité d'une illustration complète.

Dom Bouquet ne s'était pas dissimulé cette nécessité, bien qu'il fût plus rapproché des époques où vécurent les pères de notre histoire. Il avait eu

Digitized by Google

l'intention d'enrichir son recueil de tous les objets d'art et d'antiquité qui couvraient alors le sol du pays. Dans sa pensée, la collection des *Historiens de France* devait être un panthéon et un musée national : « Pour orner et « illustrer l'ouvrage que nous entreprenons, il seroit à propos, dit-il, de « donner les antiquités françoises, et de faire graver pour cet effet les mo- « numents qui nous en restent. On tireroit les portraits des rois, des reines, « des princes du sang et autres grands seigneurs, des églises qu'ils ont bâties, « des monastères qu'ils ont fondés, de leurs tombeaux, des édifices publics et « des vieux livres écrits de leur tems. Les cabinets des curieux nous four- « niroient des cachets, des sceaux, des pierres gravées, des médailles, etc.[1] »

Ce vaste programme a séduit, au siècle dernier, un archéologue éminent et un curieux célèbre : Montfaucon et Gaignières. Tous deux ont essayé de le remplir, et la science historique doit à leurs immenses travaux la conservation de documents figurés d'une valeur inappréciable[2]. De nos jours, M. Albert Lenoir, riche tout à la fois de l'héritage paternel et de son propre fonds, a voulu aussi réaliser, mais pour Paris seulement, le projet que Dom Bouquet avait conçu pour la France entière. La *Statistique monumentale* est le résultat de ses longs efforts. Œuvre largement conçue, mais réduite, par un fâcheux concours de circonstances, « à la publication presque exclusive des productions « de l'architecture[3], » elle a dû rester en deçà des nécessités artistiques si variées auxquelles Montfaucon et Gaignières avaient entrepris de pourvoir. En effet, quand on veut faire revivre la physionomie des vieux âges, avec les mille détails qu'une telle résurrection comporte, les monuments ne sont qu'une faible partie de ce vaste ensemble. Ce genre de représentations, toujours un peu froid, laisse en dehors la vie publique et privée du pays ou de la cité, c'est-à-dire l'homme même, tel que les miniatures et les dessins de l'époque nous le représentent, avec ce naïf abandon qui est le caractère de la vérité. Les générations passent; les monuments restent. Il semble, pour

[1] *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. I, préface, p. XI et XII.

[2] *Les Monuments de la monarchie françoise*, par Dom Bernard de Montfaucon, Paris, 1729-1733, 5 vol. in-folio, contiennent de nombreux dessins fournis par Gaignières. Les débris des richesses iconographiques réunies par ce célèbre collectionneur sont conservés à la Bibliothèque impériale de Paris et à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

[3] Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, explication des planches, in-4°, 1867. Introduction, p. IX.

qui les voit aujourd'hui, encore debout au milieu des villes renouvelées, qu'ils ont toujours abrité les mêmes individus, tandis que, à leur pied, à l'ombre de leur grande masse, les populations se sont agitées, les mœurs ont changé avec les idées et les sentiments, la société s'est transformée de siècle en siècle. Cette immobilité, précieuse pour l'histoire de l'art et pour l'étude de la topographie, laisse complétement au dépourvu l'historien et le moraliste : il leur faut aller chercher ailleurs la trace de l'homme, c'est-à-dire le mouvement et la vie. Dom Bouquet l'a dit : c'est dans les « vieux « livres, » dans les « cabinets des curieux, » qu'on trouve le moyen d'interpréter sûrement les anciens textes et de reconstituer fidèlement les époques disparues.

Mode d'exécution matérielle.

L'exécution matérielle, telle que les éditeurs la désiraient, devait être large, complète, comme tous les grands travaux que la Ville exécute elle-même ou dont elle favorise l'accomplissement. Ce vœu, soumis à l'Administration municipale, a reçu d'elle le plus favorable accueil. La Commission des Travaux historiques, digne interprète des vues du Chef éminent de l'Édilité parisienne, est allée au delà même des espérances qu'on avait pu concevoir. Dans sa pensée, comme dans celle du Conseil municipal, la Ville de Paris, publiant sa propre histoire, ne doit mettre aucune limite au beau et au bien.

Des dispositions aussi libérales ont conduit à adopter, pour le présent volume, un système d'illustrations qui pût embrasser toutes les manifestations extérieures de la pensée artistique, utiliser toutes les ressources du métier et produire des représentations complétement vivantes. Au point de vue de l'art, la *forme* et la *couleur* ont leurs droits aussi bien que le *fond* et la *ligne*. Or, un mode de reproduction en noir les méconnait involontairement, et en sacrifie toujours quelque chose. Il convient donc de placer, à côté des meilleurs produits de la gravure sur bois et sur acier, quelques-unes de ces planches en or et en couleur, telles que la chromolithographie les donne, et qui constituent de véritables merveilles de finesse et de coloris, lorsqu'elles sont traitées par de véritables artistes.

Il existe, en outre, des procédés nouveaux, encore incomplets, mais dignes

Digitized by Google

de fixer l'attention et de concourir à l'éclat des grandes publications historiques. Ces procédés, dont la photographie est la base, ont fait, depuis quelques années, des progrès réels; appliqués à des ouvrages comme celui-ci, même au risque de certaines défectuosités passagères, ils doivent nécessairement entrer dans une voie de perfectionnement continu et réaliser un jour les promesses qu'ils contiennent en germe. Il était digne de la Ville de Paris, protectrice naturelle des écrivains et des artistes, de diriger, en les encourageant, les efforts tentés de toutes parts pour amener les divers procédés héliographiques à des résultats sérieusement pratiques. C'était assurer la fidélité des reproductions figurées dans un recueil où le *fac-simile* est de rigueur, et servir l'art et l'industrie, en même temps qu'on s'efforçait de rendre la vie et le mouvement à l'histoire.

Miniatures, dessins, portraits, *fac-simile*, etc.

Grâce à une munificence si intelligente, on a pu employer simultanément tous les modes de représentation artistique. Aussi le volume qu'on présente au public contient-il des spécimens rares et curieux des genres les plus différents : les vieux portraits de la galerie parisienne y sont largement encadrés, et les vues les plus anciennes de la capitale y figurent, avec ce mélange de vérité et de fantaisie qui était, au moyen âge, le caractère propre de la miniature. Choisis, autant que possible, parmi les documents graphiques contemporains des auteurs qu'on reproduit, les sujets se rattachent étroitement aux descriptions et aux récits, lorsqu'ils ne sont pas empruntés aux textes eux-mêmes; ce ne sont donc point des images destinées à diversifier l'aspect du livre, mais des commentaires pour l'œil, comme les notices, les notes et les appendices sont des illustrations pour l'esprit.

Parmi ces différentes représentations, les *fac-simile* de miniatures occupent le premier rang, et ils le doivent autant à la valeur artistique des sujets originaux qu'à l'éclat et à l'exactitude des reproductions. Les manuscrits qui renferment ces trésors sont tous d'origine parisienne, et comptent parmi les plus remarquables spécimens de l'art des enlumineurs au moyen âge : il suffit de nommer la *Vie de Monseigneur Saint Denis* (1375), la traduction de la *Cité de Dieu* (1378); le *Décaméron* de Boccace, translaté par Guy d'Arezzo et Laurent de Premier-Fait (1405), les *Cent Ballades* de Chris-

tine de Pisan (1410), et le célèbre missel de Juvénal des Ursins (1424-1432), cédé par M. Ambroise Firmin Didot à la Ville de Paris. Toutes ces miniatures sont encadrées dans le texte auquel elles appartiennent, ou avec lequel elles ont un rapport naturel.

Il en est deux cependant qui ne correspondent point à une description ou à un récit, et qui se présentent au lecteur avec une simple notice explicative. La première, empruntée au manuscrit de Juvénal des Ursins, présente, sur le premier plan, les Bergers recevant la nouvelle de la naissance du Christ; la seconde, qui est égarée dans le manuscrit original au milieu d'une sorte d'histoire universelle, représente le siége de Jérusalem par les soldats d'Antiochus : toutes deux cependant donnent une vue de Paris vers le milieu du XVe siècle. En les reproduisant l'une et l'autre et en accompagnant cette reproduction d'une notice explicative, les éditeurs ont voulu donner deux remarquables spécimens de l'art parisien, et rendre sensible la manière des anciens miniaturistes. Au moyen âge, la fantaisie a d'abord régné en maîtresse; puis il s'est fait une sorte de compromis entre le réel et l'idéal, et la vérité de temps, de lieu, appréciée de mieux en mieux à mesure qu'on approchait de l'époque moderne, a fini par aboutir à cette loi parfaitement rationelle qui, sous le nom de couleur historique et locale, régit aujourd'hui toutes les manifestations de l'art.

Les miniatures constituent la partie la plus riche des illustrations de ce volume; toutefois il est d'autres planches moins brillantes qui présentent, au point de vue historique, le même degré d'intérêt. De ce nombre sont les portraits, signatures, armoiries de Parisiens célèbres aux XIVe et XVe siècles, des vues de monuments et objets d'art de la même époque, des *fac-simile* d'écritures et autres documents graphiques, dont l'ensemble constitue une sorte de musée contemporain.

Vues générales ou Plans cavaliers.

Deux vues générales ou plans cavaliers complètent et résument le tableau parisien esquissé par les auteurs dont les ouvrages sont reproduits dans ce livre. L'une donne ce qu'on appelait « un pourtraict » de Paris vers la fin du XIVe siècle, et s'applique, dans son ensemble, à toute la période historique que le volume embrasse. L'autre montre la ville de Senlis vers 1323, et n'a

Digitized by Google

été dressée que pour servir de pièce à l'appui d'une singulière comparaison. Une petite ville de province, mise, dans l'ardeur d'une discussion scolastique entre Jean de Jandun et son contradicteur, presque au niveau d'une capitale, n'était-ce pas une énormité, même au commencement du XIVe siècle? La représentation des deux cités rendra la disproportion plus manifeste, et permettra en même temps d'expliquer certains passages du *Traité des louanges de Paris*. Ces deux plans cavaliers sont l'œuvre patiente et savamment étudiée de M. Henri Legrand, architecte-archéologue, attaché au Service des Travaux historiques, qui a exposé lui-même, dans une notice explicative, l'économie générale de son travail.

Concours accordé aux éditeurs du présent volume.

Les éditeurs croient s'être acquittés de leur tâche avec le zèle qu'on attendait d'eux. Toutefois, leurs efforts eussent été insuffisants, s'ils n'avaient trouvé dans la haute approbation de la Commission des Travaux historiques de la Ville un puissant encouragement, et dans l'assistance permanente de la Sous-Commission un secours toujours éclairé, toujours bienveillant. Ils ont été particulièrement touchés de la sollicitude avec laquelle la Sous-Commission, chargée de sauvegarder tant d'autres intérêts, a suivi les diverses phases de l'entreprise : textes, traductions, notices, illustrations, elle a tout vu de près, tout examiné, et son influence, aussi discrète que salutaire, s'est étendue jusqu'aux moindres détails de l'ouvrage. De son côté, le Service des Travaux historiques n'a rien épargné pour seconder les intentions des éditeurs et le bon vouloir de la Sous-Commission; depuis le Chef de Section jusqu'au dernier employé, tous ont apporté leur contingent de recherches, de transcriptions, de renseignements sur les textes, d'indications techniques pour les planches, et cette action multiple n'a pas peu contribué à aplanir les difficultés inséparables d'une telle publication. Un jeune archiviste-paléographe, M. Bruel, a, de plus, donné à l'un des éditeurs une part de collaboration consciencieuse pour la révision des textes et la première préparation des traductions et des notices.

Au dehors, l'œuvre a excité un égal intérêt: des savants, dont le nom fait autorité, ont bien voulu lire quelques épreuves de ce volume et faire profiter les éditeurs de leurs judicieuses observations. Il suffit de nommer, parmi

les membres de l'Institut, MM. Paulin Paris, Léopold Delisle; à l'École des Chartes, MM. J. Quicherat, Vallet de Viriville; aux Archives de l'Empire, MM. Douet d'Arcq, Boutaric, Meyer; dans les bibliothèques, MM. Paul Lacroix, H. Cocheris, J. Cousin, et autres bibliophiles, dont l'érudition parisienne n'est jamais en défaut. A la Bibliothèque impériale, on s'est montré très-désireux de seconder les efforts de la Ville : M. l'Administrateur général Directeur et MM. les Conservateurs des divers départements ont donné aux travailleurs toutes les facilités en leur pouvoir. Les représentations figurées dont le volume est enrichi eussent été impossibles sans un tel concours. Enfin, les éditeurs sont heureux de reconnaître l'obligeant empressement avec lequel MM. Viollet-le-Duc, le baron F. de Guilhermy, J. Gailhabaud, Éd. Fournier, ont bien voulu fournir aussi au Service des Travaux historiques des indications, des dessins, des planches même, offres gracieuses dont on a tiré grand profit.

Interprétation artistique.

Les sujets choisis par la Sous-Commission ont trouvé d'habiles interprètes : reproduits directement par la photographie ou traduits par le crayon de MM. Ch. Fichot et Van Elven, et gravés ensuite par les procédés héliographiques de MM. Durand, Le Maire, Drivet, ils présentent, dans la catégorie des planches en noir, l'état actuel de ce genre de gravure, soit en relief, soit en creux, tandis que les *fac-simile* de miniatures en or et en couleur, exécutés, sous l'habile direction de MM. Engelmann et Graf, par MM. Schültze, Faure, Daumont, Moreau, Pralon, Roobol, marquent le point le plus élevé auquel soient arrivées jusqu'ici les reproductions en chromolithographie.

Conclusion.

Le présent volume, dont on a nettement indiqué les limites, est appelé à prendre son rang dans la série des *Historiens de Paris*, de même que cette série marque, dès à présent, sa place dans la collection générale fondée par M. le Sénateur Préfet de la Seine. Il forme, en fait, le point de départ d'un recueil complet, dont les nombreux éléments ne pourront être réunis qu'après de longues et minutieuses recherches. C'est donc, pour les écrivains dont la Ville a bien voulu agréer la collaboration, un devoir de placer, à côté de leurs remercîments, une requête toute spéciale en faveur de l'œuvre

Digitized by Google

qu'ils ont l'honneur d'inaugurer : « Il nous reste maintenant, écrivait Dom « Bouquet en terminant sa préface, à prier les savants de nous faire part de « leurs lumières, de nous aider de leurs conseils, et de nous communiquer ce « qu'ils auroient de particulier concernant notre dessein; c'est ce que nous « attendons de leur amour pour les lettres et de leur zèle pour la gloire de « la nation françoise [1]. »

Cet appel, que le monde savant a si bien entendu et si bien compris au siècle dernier, les éditeurs actuels de *Paris et ses Historiens* l'adressent aujourd'hui à tous avec une égale confiance. Si déjà l'on a pu leur venir efficacement en aide, alors que leur dessein était à peine connu de quelques-uns, ils ont lieu d'espérer un plus grand nombre d'utiles renseignements, de précieuses communications, quand leur entreprise aura éveillé l'attention de tous ceux qui aiment le vieux Paris et qui suivent avec sympathie le cours de ses glorieuses destinées. L'antique cité, mère commune des lettrés et des érudits, patrie adoptive des intelligences de tous les âges et de toutes les nations, a vu affluer et se succéder dans son sein des générations d'admirateurs et d'amis. N'est-il pas juste que cette *alma mater* recueille, en quelque sorte, les bénéfices d'une renommée et d'une hospitalité séculaires, aujourd'hui qu'elle se propose de réunir, comme dans une même galerie, la longue suite de tableaux historiques qui lui retraceront ce qu'elle fut autrefois? Les savants continuateurs de Dom Bouquet et de Dom Clément, avec lesquels le Service des Travaux historiques s'honore d'être en relations, les chercheurs de Paris, de la province et de l'étranger, les bibliophiles, les collectionneurs, — qui sont tous Parisiens par quelque côté, — se feront certainement un devoir d'apporter de plus en plus à un pareil travail le concours de leurs lumières et de leurs richesses. Grâce à cette combinaison d'efforts et de bonnes volontés, dont la république des lettres offre d'heureux exemples, le monument à élever sera digne de la Ville qui en a conçu le projet, digne de l'œuvre qui a pour titre : *Histoire générale de Paris*.

[1] *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. I, préface, p. xii.

PARIS

ET SES HISTORIENS

DOCUMENTS ET ÉCRITS ORIGINAUX

DES XIVe ET XVe SIÈCLES

SOMMAIRE DU TEXTE.

I.

DEUX ÉLOGES DE LA VILLE DE PARIS COMPOSÉS EN 1323

PAR JEAN DE JANDUN ET UN ANONYME QUALIFIÉ DE *DICTATEUR*.

Pages

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET CRITIQUE. 3

PREMIER ÉLOGE, PAR UN ANONYME. 22-23

DEUXIÈME ÉLOGE, PAR JEAN DE JANDUN. 32-33

PREMIÈRE PARTIE. — L'Université. — Les facultés. — Les colléges. 34-35

DEUXIÈME PARTIE. — Les églises. — Notre-Dame. — La Sainte-Chapelle. — Le Palais. — Les Halles. — Les maisons de Paris. — Les artisans. — Le caractère des Parisiens. — La Seine. — Les aliments ou les vivres. — Le climat de Paris. — L'éloge des rois de France. 44-45

TROISIÈME PARTIE. — Les inconséquences du *Dictateur*. 64-65

QUATRIÈME PARTIE. — Les avantages et les agréments de Senlis. 74-75

II.

COMMENTAIRE DE RAOUL DE PRESLES CONTENANT UNE DESCRIPTION DE PARIS SOUS CHARLES V.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET CRITIQUE. 83

TEXTE. — *PREMIÈRE PARTIE.* — Résumé des anciennes chroniques. 99

DEUXIÈME PARTIE. — Description de Paris. 108

Digitized by Google

III.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE PARIS SOUS CHARLES VI,

PAR GUILLEBERT DE METZ.

Pages

Notice critique et biographique 119

Texte. — *Première partie.* — Résumé des anciennes chroniques 131

Deuxième partie. — Description de la ville de Paris

La *Cité* 152
Le Palais 158
Les Ponts 160
L'*Université* ou rive gauche. — Églises. — Monastères. — Colléges. — Rues. — Places publiques 164
La *Ville* ou rive droite. — Églises. — Chapitres. — Colléges 183
Le cimetière des Innocents 192
Les hôtels des prélats, des seigneurs et des bourgeois 194
L'hôtel de maître Jacques Ducy, Duchi ou Douchi (dit Duchié) 199
Les rues de la Ville 201
Les murs de Paris 220
Les portes de la rive droite et la banlieue 221
Les portes de la rive gauche et la banlieue 224
Tableau de Paris et détails statistiques 232

IV.

APPENDICES AUX DEUX DESCRIPTIONS PRÉCÉDENTES.

Notice explicative 239

I. — LA LOI SALIQUE CHEZ LES HISTORIENS DE PARIS 243

II. — L'ORIFLAMME 257

III. — LES CHÂSSES DE NOTRE-DAME 261

IV. — LE DIT DES TROIS MORTS ET DES TROIS VIFS, sculpté au portail de l'église des Saints-Innocents. — Notice 265

Texte et planches. (Reproduction de l'édition princeps de Guyot Marchant, 1486.) 275

V. — LA DANSE MACABRE peinte sur les murailles des Charniers. — Notice 283

Texte et planches. (Reproduction des éditions princeps de Guyot Marchant, 1485-1486.) 291

VI. — LA BOURGEOISIE PARISIENNE A LA FIN DU XIVe SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVe. — Tableau général 319

Bureau de Dampmartin 325

Digne Raponde 335

Guillemin Sanguin 340

Digitized by Google

Pages

Jacques Ducy, Duchy ou Douchi (dit Duchié)..... 347

Miles Baillet..... 349

Liste des notables habitants de Paris à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe..... 353

Rôle des Bourgeois qui prêtèrent serment à Jean sans Peur, duc de Bourgogne, en août 1418. (Manuscrit original.)..... 371

VII. — LES LETTRÉS, LES ARTISTES ET LES ARTISANS DE PARIS A LA FIN DU XIVe SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVe. — Tableau général..... 391

1° Les Théologiens et les Canonistes. (Gilles Deschamps. — L'abbé du Mont-Saint-Michel. — L'évêque du Puy.)..... 397

2° Les Prédicateurs et les Haranguеurs. (Gerson. — Jacques Le Grand. — Le ministre des Mathurins. — Eustache de Pavilly, etc.)..... 402

3° Les Traducteurs et les Poètes. (Laurent de Premierfait, Christine de Pisan, etc.)..... 412

4° Apostrophe de Christine de Pisan aux Parisiens. (Extrait du «tres bel ditié» composé par elle, en 1429, à la louange de Jeanne d'Arc.)..... 420

5° Les Trouvères, les Jongleurs et les Ménestrels. (Bacon, le prince d'amours, le théologien allemand qui jouait de la vielle, Guillaume Dancel et Perrin de Sens, Cresceques, Chynemudy, etc.)..... 428

6° Les Médecins, les Chirurgiens, les Astrologues. (Thomas de Pisan, Thomas de Saint-Pierre, Gilles Sous-le-Four, Henri de Fontaines, etc.)..... 438

7° Les Écrivains et les Enlumineurs. (Les deux Flamel, Gobert, Sicart, Crespy, Guillemin, Perrin, etc.)..... 447

8° Les Orfévres et «artificeulx Ouvriers.» (Herman, Willelm, Andry, le potier, etc.)..... 466

VIII. — ESSAIS DE STATISTIQUE PARISIENNE DU XIVe AU XVe SIÈCLE..... 485

Population..... 486

Consommation..... 490

IX. — LES CINQ LETTRES DU NOM DE PARIS COMPILÉ PAR UN NOTABLE CLERC NORMAND. — Notice..... 497

Texte original et paraphrase..... 506-507

V.

PARIS ET LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE CHARLES VII,

POÈME DESCRIPTIF D'ANTOINE ASTESAN.

Notice biographique et critique..... 515

Dédicaces..... 528-529

Description de Paris. (Les ponts. — Les palais. — La Bastille. — Les églises. — La Sainte-Chapelle. — Les reliques. — Notre-Dame. — Les Célestins. — L'Hôtel-Dieu. — L'Univer-

Digitized by Google

Pages

sité. — Le Parlement. — Les artisans. — La population. — Les jeunes filles. — Le bois de Vincennes. — Le bourg de Saint-Denis.) 530-531

La guerre contre les Anglais 550-551

Le château de Coucy et autres résidences de la famille d'Orléans 552-553

Les grandes villes de France visitées par le poëte. (Lyon. — Bourges. — Blois. — Orléans. — Tours. — Noyon. — Senlis. — Compiègne. — Laon. — Soissons. — Amiens.) 564-565

VI.

PARIS SELON LES MINIATURISTES DU XVe SIÈCLE.

Notice explicative 581

VII.

VUE RESTITUÉE DE PARIS EN M.CCC.LXXX.

ET PLAN CAVALIER DE SENLIS A LA MÊME ÉPOQUE.

Notices explicatives 589

Digitized by Google

SOMMAIRE DES PLANCHES.

I.

MINIATURES.

Pages

1. Le Petit-Pont de Paris au XIVe siècle. (*Fac-simile* d'une miniature de la *Vie de Monseigneur sainct Denys*, manuscrit du temps.) Présentation du livre au Roi dans la partie supérieure de la planche 44

2. Raoul de Presles offrant à Charles V la traduction de la *Cité de Dieu*. (*Fac-simile* du premier folio de l'exemplaire original présenté au Roi.) 98

3. Martyre et ensevelissement de saint Denis. (*Fac-simile* d'une miniature de la *Vie de Monseigneur sainct Denys*.) 114

4. La Maison aux Piliers, la Grève et la Cité. (*Fac-simile* d'une miniature du missel de Juvénal des Ursins, formant lettre ornée de l'office de la Fête-Dieu [2].) 197

5. L'Oriflamme. (Trois types authentiques des XIIIe, XIVe et XVe siècles.) 259

6. Laurent de Premierfait et Antoine d'Arezzo traduisant le Décaméron *dans la maison de Bureau de Dampmartin*. (*Fac-simile* d'une miniature d'un manuscrit du XVe siècle [3].) 414

7. Christine de Pisan composant ses ouvrages. (*Fac-simile* d'une miniature d'un manuscrit du XVe siècle [3].) 427

8. L'intérieur de la Sainte-Chapelle et les insignes reliques de la Passion. (*Fac-simile* d'une miniature du missel de Juvénal des Ursins, formant lettre ornée de l'office des Saintes-Reliques [4].) 537

9. Un siége au XVe siècle, avec une vue de Paris sur le second plan. (*Fac-simile* d'une miniature de la chronique de Jean de Courcy.) 582

10. Vue partielle de Paris. (*Fac-simile* d'une miniature du missel de Juvénal des Ursins, formant lettre ornée de l'office de Noël [5].) 586

[1] En haut de la miniature se lisent les mots suivants : *Quod ipse. In festo sanctissimi corporis...*

[2] La miniature se trouve encadrée entre deux fragments de préface : *Infondre nouvelle science...* et : *Cy commence le prologue...*

[3] Le texte des *Cent ballades* commence avec la lettre ornée : *Aucunes gens me prie que je face Aucuns beaulz diz et que je leur envoye, Et de dittier dient que j'ai la grace. Mais sauve soit leur paix. Je ne savoye Aux beaulz diz ne bons, mes toutevoye...*

[4] En haut de la miniature se lisent les mots : *Quod ipse. In festo reliquiarum...*

[5] Au bas de la miniature on lit : (*Deus qui*)..... *unigeniti refulgencia decorare...*

II.

FAC-SIMILE EN COULEUR.

Pages

1. Jean de Jandun (*Traité des louanges de Paris*). *Fac-simile* partiel de deux folios des manuscrits de Paris et de Vienne. 20

2. Guillebert de Metz (*Traduction du Décameron, transcription du livre de Sydrac*). *Fac-simile* établissant l'identité de l'écriture des trois manuscrits. 126

3. Guillebert de Metz (*Description de Paris*). *Fac-simile* du premier folio recto du manuscrit unique. 130

4. Guillebert de Metz (*Description de Paris*). *Fac-simile* du dernier folio verso du manuscrit unique. 236

5. Antoine Astesan (*Poëme descriptif*). *Fac-simile* de la première page et de l'écusson du duc Louis d'Orléans. 523

III.

FAC-SIMILE EN NOIR.

1. Sceau et signature de Digne Raponde, marchand et bourgeois de Paris 340

2. Rôle de la liste des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans Peur, au mois d'août 1418 (recto et verso). 370

3. *Fac-simile* d'un *ex libris* écrit par Flamel le jeune. 461

IV.

GRAVURES SUR BOIS OU SUR ACIER ET HÉLIOGRAVURES SUR CUIVRE HORS TEXTE.

1. Le chef de saint Louis. (Reliquaire de la Sainte-Chapelle.) 47

2. Le Grand-Pont de Paris au XIVe siècle. (Miniature du temps.) 55

3. Plan de Senlis au temps de Jean de Jandun. (Dessin et restitution de M. Henry Legrand.) 74

4. La Communion de saint Denis. (Miniature du XIVe siècle.) 156

5. Les deux bas-reliefs des sergents de Bouvines à Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, conservés à la Basilique de Saint-Denis. 190-191

6. Le Fanal du cimetière des Innocents (d'après un dessin original). 193

7. Les Portes de Paris au XVe siècle. (Restitution de A. Bonnardot, dessins de Ch. Fichot.) 221

8. Les Portes de Paris au XVe siècle. (*Idem.*) 224

9. Les Montjoies sur le chemin de Paris à Saint-Denis (d'après les planches du maréchal d'Uxelles et la *Topographie* de Zeiller publiée par Gaspar Merian.) 230

Digitized by Google

Pages

10. Statue de Digne Raponde, marchand et bourgeois de Paris (d'après un dessin original du monument érigé dans la Sainte-Chapelle de Dijon)..... 336

11. La Tour de Bourgogne, résidence de Jean sans Peur à Paris (1407). (Dessin de Ch. Fichot et restitution de A. Berty.)..... 343

12. Jean sans Peur donnant audience dans une chambre de la Tour de Bourgogne. (Miniature du XVe siècle [1409].)..... 344

13. Pierre d'Ailly et Jean Gerson, chanceliers de l'Université (d'après *Les vrais portraits et vies des hommes illustres* de Thevet)..... 402

14. Le duc Louis d'Orléans recevant de Christine de Pisan la dédicace de l'épître d'Othéa à Hector. (Miniature du XVe siècle.)..... 418

15. Saint-Julien-des-Ménestriers, chapelle patronale des ménestrels de Paris. (Vue restituée d'après Millin.)..... 434

16. Portrait de Nicolas Flamel. (Ancienne estampe de la collection Roth.)..... 453

17. Statue de Nicolas Flamel au portail de l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents (d'après la planche donnée par l'abbé Villain)..... *Idem.*

18. L'Arcade du charnier des Innocents et le Petit Portail de Saint-Jacques-la-Boucherie, par Nicolas Flamel (d'après les planches d'Arnauld de la Chevallerie et de l'abbé Villain)..... 454

19. La Châsse de Saint-Germain-des-Prés, exécutée en 1407 par trois orfévres parisiens (d'après la planche de Dom Bouillart et la restitution de M. Viollet-le-Duc)..... 482

20. Le comte d'Angoulême, aïeul de François Ier, protecteur du poëte Astesan (d'après *Les vrais portraits et vies des hommes illustres* de Thevet)..... 518

21. Le duc Charles d'Orléans, fils aîné de Louis et de Valentine de Milan, protecteur du poëte Astesan (d'après une miniature du temps et une gravure de Gaucher)..... 524

22. Le tombeau du duc Louis d'Orléans aux Célestins (d'après un dessin original)..... 541

V.

GRAVURES SUR BOIS ET HÉLIOGRAVURES SUR CUIVRE DANS LE TEXTE.

1. *Parisiensium rerum scriptores.* (Fleuron.)..... 1

2. Statue équestre ou trophée érigé au XIVe siècle dans l'église Notre-Dame de Paris (d'après la *Cosmographie* de Thevet)..... 245

3. Le dit des Trois morts et des Trois vifs, sculpté au portail de l'église des Saints-Innocents. (*Fac-simile* de l'édition princeps de Guyot Marchant.) (Deux sujets.)..... 277-279

4. La Danse Macabre, peinte sur les murailles des charniers des Saints-Innocents. (*Fac-simile* des éditions princeps de Guyot Marchant.) (Vingt-quatre sujets.)..... 293-316

5. La Famille des Bureau. (Armoiries, jetons, croix des Bureau, etc.)..... 323-331-335

6. La Famille des Sanguin. (Armoiries.)..... 340-347

7. La Famille des Baillet. (Armoiries.)..... 349

8. Une des maisons de Nicolas Flamel, rue de Montmorency (d'après la planche donnée par l'abbé Villain)..... 457

Pages
9. Un Dressoir au XVe siècle. (Restitution de M. Viollet-le-Duc.) 476
10. Paris sans pair. (Dicton et jeu de mots des anciens historiens sur le nom de Paris.) 510

VI.

GRANDE GRAVURE SUR ACIER.

Plan cavalier de Paris en 1380 (restitution de M. Henry Legrand), accompagnant le présent volume.

Digitized by Google

DEUX ÉLOGES

DE

LA VILLE DE PARIS

COMPOSÉS EN 1323

PAR

JEAN DE JANDUN

ET UN ANONYME QUALIFIÉ DE *DICTATEUR*.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

NOTICE.

Idée générale des deux écrits.

Les deux Éloges de la ville de Paris dont nous donnons ici le texte, traduit pour la première fois en français, sont intéressants à divers titres. Le plus étendu contient sur notre capitale des renseignements historiques nombreux et importants. Tous deux sont de curieux modèles du sujet et du style de ces thèses scolastiques en usage au moyen âge parmi les « suppôts de l'Université. » L'ensemble forme une discussion dont le but paraît être d'établir la prééminence de Paris sur Senlis, en d'autres termes, de démontrer l'excellence de la vie de Paris comparée à la vie de province; mais on y découvre de nombreuses allusions à des démêlés politiques et religieux, ce qui donne aux deux écrits, témoins et échos de la lutte, le caractère d'une polémique ardente et passionnée.

Auteurs.

Le premier de ces Éloges est très-court, et ne renferme, en apparence, que de pompeuses généralités; c'est l'œuvre d'un anonyme désigné par son adversaire sous le nom de *Dictateur,* ou maître dans l'art de bien dire[1]. Le second, qui est de beaucoup le plus intéressant, contient une indication d'auteur ou de copiste : à la fin de l'un des deux seuls manuscrits qui nous en ont conservé le texte, on lit ces mots : *Scriptus complete per Johannem de Genduno.* Quand nous avons fait connaître pour la première fois, en 1855, les deux Éloges dont il s'agit, nous pensions que ces mots s'appliquaient au travail matériel de la transcription. Aussi n'avons-nous cru pouvoir désigner l'auteur de l'opuscule que sous le titre de *l'Anonyme de Senlis;* ce qui n'était pas très-exact non plus, car on verra plus loin que Jean de Jandun n'a fait que séjourner peu de temps à Senlis, et qu'il portait, comme c'était alors l'usage, le nom du lieu de sa naissance. Ce n'est que l'année suivante, quand nous avons publié, de concert avec l'érudit et regretté M. Taranne, dans le *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France,* le texte latin des deux Éloges, que nous avons désigné Jean de Jandun comme l'auteur de l'écrit le plus important; et une étude approfondie du sujet a confirmé notre appréciation. Il est invraisemblable, en effet, qu'un homme de la valeur de Jean de Jandun, tout occupé d'enseignement et de hautes discussions philosophiques, ait employé son temps à copier des manuscrits. De plus, on découvre dans l'éloge de Paris de si nombreuses ressemblances d'idées et de style avec les ouvrages dont il est l'auteur avéré, qu'on ne peut raisonnablement lui refuser la paternité de celui-ci. Enfin, ce qui tend à établir que le prétendu transcripteur est l'écrivain lui-même, et que le mot *scriptus* doit s'entendre de la composition de l'ouvrage, c'est que, à la suite de cette mention, se trouve une prière où le *scriptor* (dans le sens latin) demande aux

[1] Le *Dictateur* était le maître de rhétorique, l'héritier direct du rhéteur grec et latin. Du Cange donne tout le groupe de mots : *Ditier, Dictare, Ditié, Dictamen, Diteur, qui bien dit, Dictator.* (*Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, édit. Henschel, in-4°. F. Didot. t. II, p. 84a.)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Digitized by Google

gens de bien d'ajouter à son œuvre tout ce qui lui manque pour la gloire de Dieu; et les circonstances où il se trouvait alors expliquent parfaitement cette précaution oratoire.

Jean de Jandun : son origine.

On ne connaît qu'imparfaitement la vie de Jean de Jandun; le lieu de sa naissance a même été l'objet de nombreuses discussions entre les savants. Un érudit du XVIe siècle, *Mathias Flaccius*, surnommé *Illyricus*, dans un ouvrage publié à Bâle en 1556, sous le titre de *Catalogus testium veritatis*, considère Jean de Jandun comme étant originaire de Gand : assertion que reproduisirent Wharton et tous les critiques après lui[1]. A cette erreur, fondée probablement sur l'ancienne orthographe du nom de Jandun (*Gendunum*, ainsi que portent les manuscrits), Melchior Goldast, autre érudit du siècle suivant, répondit, comme on le lui a reproché, par une seconde faute de lecture, en substituant le mot *Perusinus* à l'adjectif *Parisinus*, ce qui faisait de Jean de Jandun un étudiant ou un docteur de Pérouse. La méprise fut d'autant moins remarquée qu'il s'agissait d'un écrivain dont le nom est constamment associé à celui de Marsile de Padoue; on les considéra donc, durant un certain temps, comme italiens tous deux; *Perusinus* devint le pendant de *Patavinus*[2].

Il était réservé à un savant français, Casimir Oudin, ancien religieux prémontré, converti au protestantisme, de fixer définitivement le lieu de naissance de Jean de Jandun : « C'est un village, dit-il, situé en Champagne, à égale distance de Rhétel sur l'Aisne et de « Mézières sur la Meuse. J'y suis allé souvent, dans les années 1657 et 1658, pour m'y « récréer, lorsque j'étais élève de rhétorique et précepteur du fils aîné d'une dame dont « le château et les terres se trouvaient sur le territoire de Jandun et de Modignis, villages « distants d'une lieue environ l'un de l'autre[3]. » Michel Denis, auteur d'un savant ouvrage sur les manuscrits de la Bibliothèque Palatine de Vienne, se range à l'avis de Casimir Oudin et formule sa pensée dans les termes suivants : « Je crois que le collaborateur de Marsile « de Padoue est Jean de Jandun, qu'on a pris pour un docteur de Pérouse et pour un ci« toyen de Gand, jusqu'à ce que Oudin prouvât que son pays natal est bien le bourg de « Jandun, entre Rhétel et Mézières, villes de Champagne[4]. » Un chercheur plus moderne, l'abbé Bouillot, auteur de la *Biographie ardennaise*[5], n'hésite pas, de son côté, à adopter l'opinion de Casimir Oudin et de Michel Denis; il fait naître Jean de Jandun vers l'an 1290, dans le bourg dont cet écrivain a toujours porté le nom, sur les confins du comté de Champagne et du duché de Lorraine, au diocèse de Reims[6].

[1] Fabricius y met un peu plus de conscience : il cite toutes les variantes du nom de Jandun : « Jo« hannes de *Gandavo*, sive de *Ganduno*, aliis de *Jan« duno*, aliis de *Geduno*; » mais il tombe dans la même erreur que Goldast, en plaçant à Pérouse la chaire de notre auteur : « Perusiæ theologiam et « philosophiam docuit. » Cette affirmation du célèbre bibliographe allemand a paru sérieuse à quelques érudits; toutefois rien ne prouve que Jean de Jandun ait quitté Paris ou Senlis avant son excommunication, et, d'autre part, tout porte à croire qu'un docteur frappé par l'Église n'a pu être chargé d'enseigner la théologie, surtout dans une ville italienne. L'épithète de *Perusinus* ne lui serait donc applicable en aucun cas.

[2] Du Boullay lui-même est tombé dans cette erreur (*Hist. Universitatis Paris.* t. IV, p. 205).

[3] *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis* (Lipsiæ, 1722, in-fol.), t. III, col. 883.

[4] *Codices manuscripti theologici Bibliothecæ Palatinæ Vindobonensis*, t. II, 2e partie, col. 1648, XXI, fol. 196.

[5] *Biogr. ardennaise* (Paris, 1830, in-8°), II, 52.

[6] Jandun est aujourd'hui un petit bourg du département des Ardennes, arrondissement de Mézières, canton de Ligny-l'Abbaye.

Digitized by Google

Sa jeunesse.

On ne peut guère savoir comment se passa l'enfance de notre auteur, et par quel concours de circonstances il vint à Paris. Il en fut peut-être de lui comme de tant d'autres élèves de l'Université : boursier de quelque collége, étudiant besoigneux, puis maître ès arts, et enfin docteur de l'une des quatre facultés, *doctor birretatus*, comme on disait alors, il put se faire promptement une de ces réputations académiques qui décidaient alors de l'avenir d'un jeune homme.

Son emploi.

Ce qui prouve qu'il avait pris ses grades de bonne heure et qu'il était en possession d'une précoce renommée, c'est que nous le trouvons en 1315, c'est-à-dire à l'âge de vingt-cinq ans, maître des *Artiens*, *magister Artistarum*, au collége de Navarre, alors dans tout l'éclat de sa nouveauté [1]. C'est en cette qualité qu'il assista, dans la salle capitulaire du collége, à une réunion générale des maîtres et des élèves, convoqués pour entendre la lecture du règlement de la nouvelle maison et pour en jurer l'observation fidèle. Après le maître de théologie, nommé Alain Gontier, et les élèves qui suivaient cet enseignement, vint le maître des Artiens, Jean de Jandun, qualifié, comme ses trente disciples, de *studens in artibus*. L'historien du collége de Navarre, Jean de Launoy, donne les noms de ces trente élèves. La division de grammaire, ayant à sa tête Jean Rotulet, succéda à celle des arts, et la cérémonie se termina par la prestation de serment du chapelain et des administrateurs du nouveau *gymnase* [2].

Ses talents.

Aux termes de la charte de fondation du collége de Navarre, le maître des Artiens devait être le sujet le plus distingué de la faculté, ce qui donne la mesure du talent et des connaissances de Jean de Jandun [3]. De plus, et en vertu des statuts donnés en 1315 par l'évêque de Meaux et l'abbé de Saint-Denis, exécuteurs testamentaires de la reine de Navarre, il devait appartenir par sa naissance soit à la Champagne, dont la fondatrice était de son vivant comtesse palatine, soit à la province ecclésiastique de Sens [4]. Jean de Jandun réunissait, sans doute, les conditions exigées, nouvelle preuve de son origine champenoise si longtemps méconnue.

Ses ouvrages.

C'est pendant son séjour au collége de Navarre que le jeune professeur, qualifié de *péripatéticien*, composa les ouvrages auxquels il dut sa réputation. Oudin en donne la liste : ce sont d'abord des *Questions sur la physique d'Aristote*, puis des *Commentaires sur les XII livres de la métaphysique*, et des *Questions sur les trois livres de l'âme*, du même philosophe, enfin des leçons sur les *Livres du ciel et du monde*, suivies d'un examen de la doctrine d'Averroës sur la *Substance du monde* [5]. Tous ces travaux, qui étaient sans doute le produit de l'ensei-

[1] La fondation du collége de Navarre par Jeanne, épouse de Philippe le Bel, est de l'année 1304.

[2] *Regii Navarræ Gymnasii Parisiensis historia ... auctore Joan Launoio* (Parisiis, 1682), t. I, p. 38.

[3] « Le maistre qui lira aussi illecques aux Ar- « ciens sera pris le plus convenable de sa faculté, « sans acception de personne ne de nation; et aussi « icel maistre face continuel résidance ouecque les « enfants, pour lire leur ordinaire à l'heure cer- « taine et à cours..... Et ce jurra il à l'entrer, et « promettra loyaulment, et aura double bourse. » (Du Boullay, *Hist. Univers. Paris.* t. IV, p. 76.)

[4] « Magistri, provisor, capellani et clerici..... « scholares tam in grammatica et logica quam in « theologia, de terra Campaniæ, quæ fuit dictæ D. « Reginæ fundatricis... vel de provincia Senonensi « assumantur. » (*Hist. Univers. Paris.* t. IV, p. 90.)

[5] *Comment. de Script. Eccl. antiq.* t. III, col. 883.

Digitized by Google

gnement philosophique donné au collége de Navarre par Jean de Jandun, lui avaient valu le nom de philosophe très-pénétrant, *philosophus acutissimus*, qualification que lui ont conservée ses éditeurs de Venise (1552). Il convient d'y ajouter un commentaire d'un autre ordre, que Casimir Oudin ne mentionne pas, et d'où l'on pourrait inférer que notre auteur enseigna les humanités avant de professer la philosophie : il s'agit de la rhétorique d'Aristote, « le moins commenté de ses ouvrages, » dit V. Le Clerc, et qui le fut par le maître des Artiens du collége de Navarre [1].

Sa liaison avec Marsile de Padoue.

Jean de Jandun dut probablement à la renommée qu'il s'était faite par ces divers travaux la connaissance du franciscain Marsile de Padoue, ancien recteur de l'Université de Paris, qui avait étudié le droit à l'Université d'Orléans, et dont la réputation était depuis longtemps établie en deçà et au delà des monts [2]. L'enseignement qu'on donnait à Orléans, et que Bertrand de Got ainsi que Jacques d'Euse, devenus plus tard papes tous deux, étaient venus y chercher, n'était sans doute pas favorable aux doctrines que Boniface VIII avait cherché si opiniâtrément à faire prévaloir contre Philippe le Bel. Les légistes de la couronne s'étaient, on le sait, montrés très-jaloux des prérogatives de leur maître; et ceux d'Orléans, en particulier, devaient probablement avoir les mêmes tendances [3]. Quoi qu'il en soit, leur élève était un adversaire décidé de la souveraineté temporelle des papes, et il ne tarda pas à faire partager ses sentiments à son nouvel ami. Le résultat de leur liaison fut la composition et la publication d'un livre qui parut sous le nom de Marsile de Padoue, mais que l'opinion publique attribua également au professeur du collége de Navarre.

Le Défenseur de la paix.

Dans cet ouvrage, intitulé modestement *Defensor pacis* [4], Marsile de Padoue ne se bornait

[1] Ce commentaire appartient à la Bibliothèque royale de Bruxelles. (Ms. n° 865, art. 5.)

[2] Marsile de Padoue, *Marsilius Patavinus*, né à Padoue dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mort à Monte-Malto en 1328, avait été, en 1312, recteur de l'Université de Paris, probablement à l'époque où Jean de Jandun étudiait à la Faculté des arts. On trouve constamment son nom accompagné de la mention suivante, diversement orthographiée, selon les auteurs : *de Menandrino*, *Maynandrino*, *Maynardino*. (Voyez Du Boullay, *Hist. univ. Paris.* t. IV, p. 205 et suiv.; C. Oudin, *Comment. de Script. Eccl. ant.* t. III, col. 883 et suiv.) Il appartenait à l'ordre des franciscains et partageait les sentiments des *Fratricelles* sur la fameuse question qui agita si longtemps le monde des théologiens : *De paupertate Christi.*

[3] L'Université d'Orléans, fondée en 1306, et qui comprenait d'abord les quatre facultés, se voua bientôt à l'enseignement exclusif du droit, étude pour laquelle les habitants du pays avaient, à ce qu'il paraît, une aptitude toute particulière. Dès 1286, Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, disait d'eux : « Aurelianenses peritiores in jure quam « Parisienses et magis intelligentes. » Pour acquérir ce renom, dit V. Le Clerc (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 254), « les professeurs d'Orléans avaient « dû résister aux bulles d'Honorius III, qui interdi« saient en France l'étude du droit romain. » L'école juridique d'Orléans, très-protégée par Philippe le Bel qui voulait en faire un instrument de résistance, eut pour professeurs Pierre de Belleperche, Guillaume de Cuneo, Roger le Fort, dit Taillefer, archevêque de Bourges, les cardinaux Pierre Deschamps, Pierre Bertrandi, etc. Elle a compté pour étudiants Reuchlin, Pierre de l'Estoile, Théodore de Bèze, Anne Dubourg et autres célébrités.

[4] Oudin lui donne ce titre; Du Boullay le désigne sous le nom de *Defensorium pacis*. Le sous-titre est moins pacifique : *Contre la juridiction usurpée du pontife romain.*

Digitized by Google

pas à soutenir la nullité du fameux privilége octroyé aux papes par Constantin, privilége sur lequel reposait la doctrine de la suprématie temporelle du souverain pontificat; mais encore il émettait les propositions suivantes, qui furent déclarées fausses et hérétiques par le pape Jean XXII, adversaire déclaré des Fratricelles et des *Gallicans*[1] :

Propositions condamnées à Rome.

I. Ni le pape, ni aucun ministre de l'Évangile n'a, de droit divin, de pouvoir dans l'État (*in politia*); mais il est soumis, sous ce rapport, aux magistrats, c'est-à-dire aux princes.

II. Les princes seuls ont le pouvoir temporel (*jus dominii*), et, à cet égard, ils sont, de droit divin, supérieurs au Pape et aux clercs.

III. Les évêques et les prêtres ne peuvent posséder ni le principat ni de grandes richesses.

IV. Les Apôtres ont été égaux en office et en dignité, et il en est de même de leurs successeurs.

V. Les discussions sur la religion doivent être tranchées, non par le Pape, mais par le Concile.

VI. Il appartient au Concile, et non au Pape, de régler les rites ecclésiastiques, d'excommunier les princes ou le peuple, et d'inscrire au catalogue des saints les hommes remarquables par leur piété.

Propositions condamnées à Paris.

Ces six propositions, que la Cour d'Avignon trouvait également mal sonnantes, et qu'elle put ainsi condamner en bloc, ne furent pas accueillies de la même manière à Paris. La Sorbonne distingua entre les doctrines purement religieuses et celles qui concernaient le pouvoir temporel, *potestas gladii*. Du Boullay ajoute que, si Marsile de Padoue et Jean de Jandun n'eussent attaqué, dans leur écrit, que cette dernière autorité, ils auraient trouvé de nombreux défenseurs, même parmi les docteurs orthodoxes : *plures habuissent, etiam catholicos, defensores.*

Aussi la Faculté de théologie s'abstint-elle de blâmer collectivement les six propositions mises à l'index. Elle crut devoir en extraire quatre autres de l'ouvrage incriminé, et les condamna, dit encore Du Boullay, pour obéir aux ordres de Jean XXII, *universalis Ecclesiæ Monarchæ jussis obsequens*[2]. Voici ces propositions :

I. Saint Pierre n'a pas plus été le chef de l'Église que les autres Apôtres, et il n'a pas eu une autorité plus grande que la leur. Jésus-Christ donc n'a pas constitué de chef et de vicaire pour son église.

II. Il appartient à l'Empereur de corriger, de punir, d'instituer et de déposer le Pape.

III. Tout ecclésiastique, qu'il soit pape, archevêque ou simple prêtre, a la même autorité et la même juridiction, selon l'institution du Christ. Si donc l'un a plus d'autorité que

[1] La bulle de condamnation que citent Oudin et Du Boullay commence par ces mots : *Licet juxta doctrinam apostoli, etc.*

[2] La Sorbonne hésita naturellement à condamner deux anciens dignitaires de l'Université, dont l'un même avait été recteur quinze ans auparavant; V. Le Clerc le constate en ces termes : «En 1327, »le Saint-Siége fulmina un long décret contre Mar»sile de Padoue, Jean de Jandun et les autres ad»versaires du pouvoir absolu de Rome : la Faculté »de théologie finit encore par condamner à son tour »des hardiesses prématurées, ainsi qu'une rédac»tion française des doctrines de Marsile; mais cette »condamnation ne fut point spontanée, et elle se »fit attendre longtemps.» (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 341.)

Digitized by Google

l'autre, c'est que l'Empereur lui en a accordé davantage; or l'Empereur peut toujours retirer ce qu'il a donné.

IV. Le Pape et même toute l'église réunie ne peuvent, à moins que l'Empereur ne les y autorise, infliger à personne une punition *coactive*, lors même qu'elle s'appliquerait à un scélérat, destructeur de la foi et ennemi de la religion catholique.

Poursuites contre Marsile de Padoue et Jean de Jandun.

En se bornant à condamner ces quatre propositions, et en refusant d'envelopper dans la même censure les théories relatives au pouvoir temporel ainsi qu'à la suprématie pontificale, la Sorbonne donnait clairement à entendre qu'elle ne partageait pas tous les sentiments de la Cour d'Avignon[1]. Cependant, comme son attachement à la foi catholique était sincère, et qu'elle voulait empêcher les doctrines vraiment hétérodoxes de se répandre dans le royaume, elle prit, ainsi que nous l'apprend encore Du Boullay, des mesures énergiques pour découvrir l'auteur d'une certaine traduction française du *Defensor pacis*, fait presque sans exemple avant Philippe le Bel, dit V. Le Clerc, « qui prouve que la langue vulgaire « s'emparait enfin de ces controverses, et qu'on faisait appel à l'opinion de tous sur des choses « que s'étaient réservées jusque-là les clercs et les lettrés. » Le traducteur pouvait bien être Jean de Jandun, qu'on voit partout associé à Marsile de Padoue, et qui aurait d'autant mieux vulgarisé les doctrines du novateur qu'il les connaissait davantage et se trouvait, par sa position, plus en mesure de les répandre. C'était du moins ce que prétendaient ses ennemis, et il faut croire qu'ils avaient grand intérêt à le charger de cette compromettante version, puisqu'on les voit renouveler cette accusation, un demi-siècle après la publication de la bulle de Jean XXII. En effet, dans le cours de l'année 1376, Jean de la Chaleur, chancelier de Notre-Dame, eut, en cette qualité, à faire une instruction sur cette interminable affaire. Le Pape, qui était alors Grégoire XI, lui avait fait dénoncer ladite traduction par le ministère d'un notaire public, en l'attribuant à un docteur de Sorbonne : « Aussitôt, « dit V. Le Clerc, commence une enquête sur l'auteur de cette traduction, bien plus dange- « reuse que le latin, et dont un théologien de Paris est accusé. Tous les docteurs jurent, les « uns après les autres, qu'ils en sont innocents, qu'ils n'ont point vu le livre, qu'ils ne savent « pas et n'ont jamais su quel en est l'auteur, qu'ils n'ont de soupçon, à cet égard, contre « personne. *Nicole Oresme, Jean Golein, les deux laborieux traducteurs, quand on leur parle de « Marsile de Padoue, jurent qu'ils n'ont point traduit Jean de Jandun; maître Richard Barba, encore « plus habile, fait entendre que l'auteur du latin, alors en Allemagne, pourrait bien l'avoir traduit « lui-même*[2]. » Il y a, en effet, beaucoup d'habileté dans ces insinuations et ces réticences.

[1] Les réserves qu'elle fit alors sont complétement d'accord avec son enseignement traditionnel. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, elle eût peut-être ménagé encore davantage Jean de Jandun et Marsile de Padoue. « Qu'il me soit permis, » dit Crevier, après avoir cité les propositions condamnées, « de distin- « guer le dernier article d'avec les précédents, et « d'insérer ici le jugement qu'en a porté M. l'abbé « Fleury : *La condamnation de cet article*, dit-il, *tend « à la confusion des deux puissances, la spirituelle et « la temporelle; car les peines coactives appartiennent « à la dernière, que Jésus-Christ n'a point donnée à « son Église, comme le clergé de France l'a déclaré « solennellement en 1682*. Jean XXII, ajoute Crevier, « opposoit excès à excès; il s'attribuoit les deux puis- « sances; il se constituoit le monarque universel, « dans le temporel comme dans le spirituel. Par là, il « excitoit la juste indignation des princes, et il donnoit « occasion à des esprits téméraires d'outrer de leur « côté, comme il outroit du sien. » (Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. II, p. 71.)

[2] *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 344.

Digitized by Google

Selon Oudin, Jean de Jandun avait fait plus qu'une simple traduction : aux termes de l'interrogatoire subi à Avignon, le 20 mai 1328, par François de Venise, l'un des adhérents de la doctrine nouvelle, il était de notoriété publique, à Paris, que Jean de Jandun et Marsile de Padoue avaient employé deux mois à composer leur libelle : *per duos menses compilaverunt dictum libellum;* qu'ils l'avaient copié ou fait copier par leurs amis, et qu'ils lui avaient donné la plus grande publicité possible. On conçoit dès lors que le séjour de Senlis n'ait plus offert, soit à Jean de Jandun, soit à ses amis, une sécurité suffisante : il s'agissait, en effet, non-seulement d'une peine disciplinaire, mais bien d'une intervention du bras séculier contre les fauteurs et propagateurs des doctrines condamnées : *ut vel illos censuræ suæ mucrone feriret, vel judicis secularis gladio feriendos denuntiaret,* disait la Faculté de théologie, en faisant rechercher les traducteurs du *Defensor pacis* [1].

Leur départ pour l'Allemagne.

Ce ne fut qu'en 1330, c'est-à-dire trois ans après la publication de la bulle de Jean XXII, que la Sorbonne prononça son arrêt. On pourrait en inférer que Jean de Jandun ne quitta pas sa retraite avant de se sentir directement menacé; mais il résulte de l'interrogatoire de François de Venise qu'en 1328 il était déjà parti pour l'Allemagne, puisqu'un des principaux griefs articulés contre ledit François, c'était d'avoir prêté de l'argent aux deux excommuniés, au moment de leur départ, fait qu'il avoua, tout en le rejetant sur d'autres personnes. L'excommunication, même sans peine *coactive*, avait suffi pour chasser de Senlis le complice de Marsile de Padoue.

Séjour de Jean de Jandun à Senlis.

On comprend un peu moins pourquoi il s'était rendu dans cette ville dès 1323, car la publication du *Defensor pacis* ne date que de 1324. Mais, puisque nous en sommes réduits aux conjectures, il n'y a pas d'invraisemblance à supposer que Jean de Jandun, dont on soupçonnait déjà les tendances, et qui se sentait peut-être surveillé de trop près à Paris, soit allé chercher à Senlis un lieu et des circonstances plus favorables à la propagation de ses doctrines, un abri contre les mesures qu'il pouvait redouter, enfin un peu plus de calme et de secret pour la composition du livre auquel il mettait alors la dernière main. Pourquoi fit-il choix de Senlis plutôt que de toute autre ville? Il y a de ce fait plusieurs explications au moins plausibles. La première et la plus naturelle, c'est que le palais épiscopal de Senlis pouvait être considéré à bon droit comme un lieu de refuge pour les universitaires inquiétés : en effet, depuis près d'un siècle, la charge de conservateur apos-

[1] V. Le Clerc résume ainsi la grande querelle des deux pouvoirs, dont l'affaire de Jean de Jandun ne fut qu'un incident : «La première fois, l'attaque »fut violente, et elle le parut davantage encore, »parce qu'elle alla jusqu'à l'insulte; mais on ne s'é»tait cependant pas encore écarté des longues ha»bitudes du respect pour l'Église; dans le Pontife, »l'homme seul, l'ennemi du roi Philippe fut mal»traité... La mêlée confuse des dernières années fut »bien plus dangereuse... Les écrits, qu'on peut regar»der, avec les excommunications, comme les armes »des combattants, prennent, à leur tour, quand le »schisme éclate, un autre caractère... L'assaut n'est »point dirigé contre un seul pape; c'est le pouvoir »papal qui, sous les divers noms d'Urbain VI ou de »Clément VII, de Boniface IX ou de Benoît XIII, est »flétri par les divers partis. Guillaume Okam, Mi»chel de Césène, Jean de Jandun, et plus tard Gerson, »Clamanges, n'ont point les mêmes doctrines; mais, »comme ils ont toujours un pape à combattre, leurs »dissidences, qui paraissent secondaires parmi de si »grands intérêts, se perdent dans les cris unanimes »de haine et de malédiction que Luther n'a point »surpassés.» (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 9.)

Digitized by Google

tolique des priviléges de l'Université de Paris appartenait aux évêques de Senlis. En 1252, le pape Innocent IV avait cru devoir conférer ce titre à Adam de Chambly, qui occupait alors le siége de Senlis, et notifier par des lettres spéciales sa décision à tous les maîtres et écoliers. Les termes dans lesquels le Souverain Pontife investit Adam de Chambly de cette mission protectrice sont des plus explicites : *Fraternitati tuæ*, dit Innocent IV, *per apostolica scripta, mandamus quatenus magistros et scholares non permittas ab aliquibus indebite molestari.* Et non-seulement le Pape ne veut pas qu'on maltraite les maîtres ou les étudiants, mais il défend absolument d'excommunier, d'interdire ou même de suspendre des hommes qui s'appliquent à l'étude si attrayante de la sagesse, *dantes operam sapientiæ quæ plurimum nos delectat;* il se rappelle qu'il a été étudiant lui-même, *nos aliquando disciplinis scholasticis insudantes*, et il compte sur l'évêque de Senlis pour mettre ses chers universitaires à l'abri de toute molestation[1].

Nous ne trouvons pas de mention particulière pour les quatre évêques Robert de la Houssaye, Robert de Cressonsart, Gautier de Chambly et Pierre Cailleu ou Quaillou, qui se succédèrent sur le siége épiscopal de Senlis après la mort d'Adam de Chambly; mais on constate qu'en 1308 Gui de Plailly a pour auxiliaires, dans son office de conservateur, les évêques de Meaux et de Beauvais, que Clément V lui avait associés par la bulle *Sane dilectorum*[2]. Dix ans plus tard, nous retrouvons l'évêque de Senlis, Pierre Barrière, investi seul des fonctions de conservateur; c'est à lui que Jean XXII adresse la bulle *Affectum eorum*, dirigée, dit Du Boullay, *contra molestatores Universitatis.* Le Pontife, plus explicite encore qu'Innocent IV, veut qu'on accorde aide et faveur aux universitaires inquiétés, *opportuni præsidio favoris assistere;* et, pour témoigner toute l'importance qu'il attache à cette question, il fait suivre cette bulle d'une seconde, qui fut publiée à quatre mois de distance, et qui commence par les mots suivants : *Ne profectum illorum*[3].

Il dut donc sembler tout naturel au professeur du collége de Navarre d'aller demander asile et protection au conservateur des priviléges du corps enseignant; et tout porte à croire que les sympathies de Pierre Barrière étaient acquises de préférence aux universitaires dissidents, puisque nous le voyons, en 1329, c'est-à-dire deux ans après la condamnation de Marsile de Padoue, sommé de souscrire à la bulle *Parisiense studium*, qui restreignait ses pouvoirs en même temps que les priviléges de l'Université. Les deux bulles de 1318 étaient surtout dirigées contre les ennemis des étudiants, *contra molestatores;* celle de 1326, au contraire, a pour objet de réfréner les maîtres et écoliers qui abusent de leurs priviléges, *magistros vel scholares abusores.* On comprend que l'évêque de Senlis ait attendu quatre ans avant d'y adhérer, mais on s'explique également que le Pape ait cru devoir donner un second mandat de conservateur à Gille de Pontoise, abbé de Saint-Denis, et que l'abbé de Sainte-Geneviève ait cité le prélat retardataire à comparaître devant l'Université assemblée aux Mathurins, pour y prêter le serment exigé. Pierre Barrière donna probablement quelque satisfaction aux exigences du Pape et des universitaires, car le titre de conservateur ne lui fut point retiré. Toutefois, l'un de ses successeurs, Robert de Plailly, dut publier, en 1341, la bulle *Frequenter ex multorum*, dans laquelle Benoît XII intimait aux

[1] Du Boullay, *Historia Universitatis Paris.* t. III. p. 241.

[2] *Hist. Univers. Paris.* t. IV, p. 113.

[3] *Hist. Univers. Paris.* t. IV, p. 180.

Digitized by Google

conservateurs des priviléges de l'Université l'ordre de ne pas les outre-passer : *Ne uterentur ultra formam in eisdem contentam*, dit le *Gallia christiana*.

Jean de Jandun connaissait très-probablement les dispositions de Pierre Barrière; il savait qu'il trouverait à Senlis, indépendamment de la protection épiscopale, l'appui des ordres mendiants, qui y étaient fort bien représentés, puisque la ville possédait alors des Cordeliers, des Capucins et des Carmes, sans compter les couvents de Franciscains épars dans le diocèse. Il pouvait, en outre, espérer que le concile de la province ecclésiastique de Reims, dont la convocation était prochaine, ne répudierait pas complétement les doctrines de Marsile de Padoue. Sous ce rapport, ses espérances furent trompées; le concile se tint à Senlis même; il fut présidé par l'archevêque Guillaume de Trie, et l'on y vit siéger, à côté de Pierre Barrière, Gérard de Courtonne, évêque de Soissons, Albert de Roye, évêque de Laon, Jean de Marigny, évêque de Beauvais, Pierre de Latilly, évêque de Châlons, et Foucault de Rochechouart, évêque de Noyon[1]. Les doctrines relatives au pouvoir temporel ainsi qu'à la pauvreté du Christ n'y trouvèrent pas de défenseurs, et le séjour de Senlis devint dès lors aussi difficile pour Jean de Jandun que l'était déjà celui de Paris. Les théories du *Defensor pacis* étaient censurées partout, excepté en Bavière; les conciles provinciaux d'Avignon, de Marciac, de Ruffec, de Toulouse, avaient adhéré à la bulle de Jean XXII; l'Université seule hésitait encore, mais il était facile de voir qu'elle allait être entraînée dans le mouvement. La position n'était plus tenable pour Jean de Jandun; tous les appuis lui manquaient à la fois; la royauté elle-même, qu'il croyait avoir intéressée à sa cause, semblait l'abandonner à ses ennemis. Selon toute apparence, il quitta Senlis peu après la promulgation des décrets du concile, et l'évêque Pierre Barrière dut lui ménager le moyen de se retirer en Allemagne, seule contrée où il pût encore trouver un asile.

Obscurité de ses dernières années

Quoi qu'il en soit, après le procès de François de Venise et l'arrêt de la Sorbonne, il n'est plus question de Jean de Jandun. Retiré en Allemagne[2], sous la protection de Louis de Bavière, il consacra probablement les loisirs de l'exil à la révision des traités philosophiques qui avaient fait sa réputation à Paris, et à la composition de nouveaux ouvrages. Il avait dû emporter dans sa fuite ses manuscrits, et en particulier son Éloge de Paris:

[1] Les décrets du concile de Senlis ne font pas mention des doctrines relatives au pouvoir temporel et à la pauvreté du Christ; ils sont muets également sur la personne de Jean de Jandun; mais nous trouvons dans les actes du concile de Marciac, qui précéda de quelques semaines seulement celui de Senlis, un titre spécialement consacré aux mesures protectrices à prendre en faveur de ceux qui implorent la protection du clergé: c'est le titre XI (*De confugientibus ad Ecclesiam*).

[2] Indépendamment des raisons particulières qu'avait Jean de Jandun pour choisir cette retraite, il existait alors des motifs généraux assez puissants pour engager les universitaires de Paris à chercher, dans l'occasion, un refuge au delà du Rhin. L'Allemagne était une des quatre nations de la Faculté des arts; de plus, dit V. Le Clerc, «les deux peuples s'étaient depuis longtemps rapprochés. Cîteaux «était en communauté de prières et d'intérêts avec «les nombreux monastères germaniques. Albert le «Grand avait professé à Paris. Voici maintenant «Henri de Hesse, Albert de Prague, Albert de Ho«chenberg, Marcile d'Inghen, Ulrich d'Augsbourg, «Henri de Minden, qui prennent part à l'enseigne«ment et aux dignités de nos écoles. Nos docteurs, «à leur tour, dans leur existence troublée, comme «Jean de Jandun, Gerson, et plus tard Ramus, ont «recours à l'hospitalité d'un pays qui avait profité «de leurs leçons.» (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 514.

c'est sans doute pour cette raison que, depuis plusieurs siècles, ce dernier écrit fait partie des collections de la Bibliothèque impériale de Vienne, ainsi que nous le dirons plus tard. Nous avons vainement cherché à en savoir davantage sur le séjour de Jean de Jandun en Allemagne; les savants les plus autorisés, et en particulier M. le baron de Münch-Bellinghausen, conservateur de la Bibliothèque *Augusta-Palatina*, n'ont pu, malgré tout leur bon vouloir, nous renseigner plus exactement. S'il faut en croire le témoignage de maître Richard Barba, que nous avons déjà cité, l'ami de Marsile de Padoue aurait existé encore en 1376, c'est-à-dire quarante-neuf ans après son départ de Paris; il eût été alors plus qu'octogénaire. Ce qui paraît assez vraisemblable, c'est que les docteurs de Paris n'avaient pas conservé de relations avec lui, et qu'ils le supposaient vivant au moment de l'interrogatoire que leur fit subir le chancelier de Notre-Dame. Correspondre avec un excommunié eût été, à cette époque, chose fort compromettante, et les confrères de Jean de Jandun ne purent ou ne voulurent fournir sur son compte que des renseignements de date très-ancienne.

Circonstances dans lesquelles ont été écrits les deux Éloges

Voici maintenant à quelle occasion ont été écrits les deux Éloges dont le texte va suivre. Jean de Jandun était donc retiré à Senlis, lorsque, le 3 juillet 1323, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même à la fin de son ouvrage[1], il reçut d'un de ses amis particuliers une lettre dans laquelle on lui disait, en employant les termes de l'école : « Avouez-le, être à « Paris, c'est exister dans le sens absolu du mot (*simpliciter*); être ailleurs, c'est exister acci- « dentellement, à certains égards (*secundum quid*); » ce qui signifie en langage ordinaire : Être à Paris, c'est vivre; être ailleurs, c'est végéter[2]. Jean de Jandun crut sans doute ou qu'on le raillait dans le monde universitaire ou qu'on s'y réjouissait de sa disparition; aussi, pour braver ses détracteurs, répliqua-t-il en employant l'une des formes usitées alors pour les actes publics et pour les notifications aux écoles : *Noverint universi*...[3]. Sa réponse est moins une lettre qu'une sorte de manifeste tour à tour agressif et circonspect. Il y justifie l'existence d'un honnête homme à Senlis, décrit les agréments de cette ville, la fertilité du territoire environnant, l'abondance des vins qu'on y récolte et l'excellence du pain qu'on y fabrique. Il vante, en outre, la propreté des rues pavées, la salubrité de la température, les qualités aimables et solides des habitants, la beauté des forêts voisines, etc.

Un certain personnage, ennemi de l'auteur, eut connaissance de cet éloge, composé peut-être à son intention; il y vit une bravade ou tout au moins un parallèle injurieux

[1] C'est dans la quatrième partie de l'Éloge de Paris que se trouve l'Éloge de Senlis, prétexte de toute cette polémique. Régulièrement, ce morceau aurait dû être placé en tête du manuscrit, puisqu'il contient la formule de notification et l'exposé des circonstances qui ont engagé l'auteur à prendre la plume; mais il est probable que Jean de Jandun n'a pas voulu fournir de nouvelles armes à son adversaire, en donnant à Senlis la place d'honneur, et qu'il a cru devoir rejeter prudemment l'éloge de cette ville à la fin de son ouvrage.

[2] Cette pensée a été souvent exprimée depuis; Gresset notamment l'a formulée dans ce vers bien connu :

On ne vit qu'à Paris, et l'on végète ailleurs.

(*Le Méchant*, acte III, scène IX.)

[3] Elle répond à une des anciennes formules françaises : « On fait assavoir; sachent tous. » On trouve également, dans le *Rec. des Ordonn. roy.* dans Du Boullay, etc. : « Noverit universitas vestra, « Noveritis, Notum facimus, Pateat universis, etc. »

Digitized by Google

pour Paris; aussi écrivit-il sur le ton laudatif le plus exagéré, dans un style obscur et prétentieux, un panégyrique où il mettait Paris *incomparablement* au-dessus de toutes les autres villes. Il reprochait en outre à Jean de Jandun son ingratitude envers cette *patrie commune* des Français et des étrangers, le persiflait de n'avoir pas compté parmi les agréments de Senlis les myriades de *mouches*, les *grenouilles* avec leurs concerts harmonieux, et finissait par se démasquer en appelant sur la tête de son ennemi les foudres de la vengeance divine.

Celui-ci crut devoir protester contre des interprétations qu'il avait peut-être provoquées. Il eût mis sans doute moins de chaleur dans sa réponse si les menaces dont il était l'objet ne lui eussent rappelé l'animosité de ses adversaires et les périls de sa situation. A une attaque violente il répondit en usant de beaucoup de ménagements envers son contradicteur; mais il tint à lui prouver qu'on pouvait, sans cesser d'être juste à l'égard de Senlis, faire de Paris un éloge complet, justifié par des faits positifs, où l'on ne se bornerait pas « à des métaphores pompeuses, à de vagues généralités qui ne disent rien à l'esprit. » En conséquence, il composa un *Traité*, qui affecte également le ton du panégyrique, et dont le style est souvent obscur et déclamatoire; toutefois c'est une œuvre plus sérieuse et mieux raisonnée que le factum passionné du *Dictateur*. Nous ignorons quelle impression elle produisit sur l'esprit de cet irascible personnage.

Analyse des deux Éloges. Premier Éloge.

Le premier des deux Éloges a pour tout mérite d'avoir provoqué l'écrit de Jean de Jandun. Nous avons dit plus haut qu'il ne renferme que de pompeuses banalités, et n'a d'autre but que de rendre odieux l'ancien professeur du collége de Navarre : le lecteur en jugera.

Deuxième Éloge.

Quant au second traité, divisé par l'auteur en quatre parties, nous allons le faire connaître en résumant les principaux faits qu'il contient.

Première partie du deuxième Éloge.

Dans la première partie, chacune des quatre Facultés, dont la réunion composait l'Université de Paris, est le sujet d'un chapitre séparé. Celle des arts, comme la plus ancienne, occupe le premier rang; elle était établie, depuis longtemps déjà, dans la rue du Fouarre [1]. L'auteur, après avoir indiqué les études auxquelles on s'y livrait, fait l'éloge des sept arts libéraux et des diverses parties de la philosophie, « qui répand ses lumières dans toutes « les âmes dignes de les recevoir. »

Au second rang est la Faculté de théologie, établie dans la paisible rue de Sorbonne, « où des maîtres pleins de vertu, par de fréquents exercices de lecture et de dispute, éclair- « cissent les écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, et s'efforcent, par de fréquentes « prédications, d'enraciner dans les cœurs les vérités de la loi divine. »

[1] Au sujet des écoles de la rue du Fouarre et de leur état vers la fin du XIIIe siècle, nous signalerons, entre autres documents, le remarquable travail du savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, J. V. Le Clerc, mort depuis peu, travail qui fait partie du tome XXI de l'*Histoire littéraire de la France* et qui a pour titre : *Siger de Brabant et les écoles de la rue du Fouarre*.

Digitized by Google

En troisième lieu, l'auteur nomme la Faculté des décrets et des décrétales, établie dans la rue du Clos-Bruneau. Cet enseignement, comme il le remarque, était fort important pour l'administration des églises; c'était, en effet, un cours de droit ecclésiastique. Le droit civil n'était pas enseigné alors à Paris; plus d'un siècle après cette époque, en 1451, le poëte Astesan, dont nous publions plus loin l'œuvre encore inédite, nous dit que les Français, c'est-à-dire les habitants de l'Ile de France, et en particulier les Parisiens, ne s'inquiétaient pas du droit civil. L'Université fondée à Orléans dès 1306, et confirmée par Philippe le Bel en 1312, remplaçait à cet égard celle de Paris[1].

Vient enfin la Faculté de médecine, dont l'auteur n'indique pas le siége, et qui n'était pas encore fixée rue de la Bûcherie[2]. Il en dit peu de chose, et nous peint seulement les médecins allant par les rues, revêtus d'habits précieux « et la tête couverte du bonnet doctoral. » Il ajoute que les apothicaires demeuraient tous sur le *très-célèbre Petit-Pont* ou aux alentours, et qu'ils avaient soin d'étaler aux regards les vases qui renfermaient leurs médicaments.

Détails sur le Petit-Pont.

En donnant au *Petit-Pont* l'épithète de très-célèbre, Jean de Jandun fait sans doute allusion à une époque antérieure à celle où il écrivait, et qui nous reporte aux premiers temps de l'Université de Paris, c'est-à-dire à la seconde moitié du XIIe siècle. Il résulte de certains vers latins, dont un sous-prieur de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, nommé Godefroy, est l'auteur, qu'à cette époque le *Petit-Pont* était habité principalement par les élèves et les professeurs d'une des sectes de philosophie scolastique qui se partageaient l'école. Godefroy donne, au sujet de la construction et de l'état matériel du Petit-Pont, au XIIe siècle, des détails curieux, signalés par l'abbé Le Beuf, qui, le premier, a cité ces vers. Il nous apprend que les disciples d'un nommé Jean avaient fait bâtir ce pont à leurs dépens, qu'ils y possédaient chacun une maison, et qu'on les appelait *les Parvi-Pontins*. Il donne, en outre, sur l'état matériel de ce pont des détails utiles à faire connaître. Voici la traduction de ces quatrains : « Des hommes ont construit un pont de leurs propres mains et ont créé un pas- « sage commode au-dessus du fleuve; ils y ont établi des maisons pour chacun d'eux; et « c'est de là qu'ils ont pris le nom d'*habitants du pont* (*Parvi-Pontins*). Les matériaux n'en sont « pas moins beaux que l'architecture; le dessous du pont est formé de piles en pierres tail- « lées, et cette solide structure est appuyée sur des colonnes fortes comme l'airain, qui « défient à jamais tous les chocs. Le dessus du pont est garni de pavés bien unis, décoré « d'enseignes d'or et d'argent (dorées et argentées), muni des deux côtés de murs assez « élevés pour que la foule inexpérimentée n'ait pas de chute à redouter. Mais il y a aussi « des saillies ou ouvrages extérieurs (*exedras*), au moyen desquels on peut voir l'eau du « fleuve et en sonder la profondeur cachée. Quelques-uns viennent se livrer aussi en cet « endroit au plaisir de la natation, et rafraîchir leurs membres brûlés par les ardeurs de « l'été. Là se tient une école de docteurs vénérables, éminents par leur science et leurs

[1] Voir plus loin le texte du poëme d'Astesan, vers 213.

[2] C'est seulement au milieu du XVe siècle que l'École de médecine, jusque-là sans domicile fixe, s'est installée dans cette rue. (Voir le curieux opuscule publié en 1866 par M. Achille Chéreau, sous ce titre : *Notice sur les anciennes écoles de médecine de la rue de la Bûcherie, etc.* Paris, in-8°.)

Digitized by Google

« mœurs, qui instruisent les populations ignorantes. Heureux le peuple qui a de tels « maîtres (1) ! »

Deuxième partie.

La seconde partie de cet Éloge, divisée en dix chapitres, est la plus curieuse pour l'histoire de notre capitale. Dans le premier chapitre, l'auteur parle des églises en général; il ne s'arrête en particulier que sur Notre-Dame et la Sainte-Chapelle, qu'il appelle simplement *la Chapelle royale*. Notre-Dame est, suivant lui, le plus grand, le plus imposant, le plus merveilleux monument qui existe, par la magnificence et la hauteur de ses tours, par cette suite si compliquée de voûtes latérales inférieures et supérieures, ces nombreuses chapelles si brillantes placées dans tout le pourtour de l'église, ce crucifix dont les bras étendus séparent le chœur de la nef; ces deux grandes roses, opposées l'une à l'autre, parfaitement semblables, et dont les vitraux brillaient alors, comme encore aujourd'hui, de couleurs si vives et de figures si riches et si variées. La Chapelle royale, dite plus tard *Sainte-Chapelle*, située dans l'intérieur du Palais, se fait remarquer par sa structure solide, par le fini de ses peintures, ses images dorées, la transparence de ses vitraux, les riches ornements de ses autels et de ses châsses, au point qu'en y entrant « on se croit ravi au ciel et introduit dans une « des plus belles chambres du paradis. » Mais l'auteur ne dit rien des objets vénérés pour lesquels saint Louis avait fait construire la chapelle du Palais : nous voulons parler des reliques, dont on trouve dans le poëme d'Astesan une énumération très-complète.

Le second chapitre contient la description du *Palais* qui était alors le siége de la royauté, et où se tenait le Parlement, rendu sédentaire à Paris depuis 1302 seulement. L'auteur indique dans la Grande Salle les statues des rois de France, et la table de marbre « dont la

(1) DE PARVI PONTANIS.

Quidam pontem manibus suis extruxerunt,
Et per aquas facilem transitum fecerunt.
In quo sibi singuli domos statuerunt;
Unde pontis incole nomen acceperunt.

Decens est materia, decens est figura;
Cubicorum lapidum sub est quadratura;
Stat columpnis eneis solida structura,
Nullis motionibus umquam ruitura.

Pavimentis desuper opus est politum,
Aureis argenteis signis insignitum,
Editis lateribus undique munitum,
Ne ruinam timent vulgus imperitum.

Sed et habet exedras per quas speculantur,
Et latentem fluminis fundum perscrutantur
Alii natatibus quoque delectantur,
Et estivis solibus usti recreantur.

Venerandus sedet hic ordo seniorum
Et doctrine gratia preminens et morum,
Simplices eruditat turbas populorum.
O beatus populus talium rectorum!

L'abbé Le Beuf (*Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris, etc.* Paris, 1741, in-12, 3 vol. t. II, p. 251 : *Notice des différentes sectes de Philosophes qui étoient à Paris au* XII*e siecle, etc.*) donne les vers que nous reproduisons ici, après les avoir collationnés sur le manuscrit original (Bibliothèque impériale, fonds Saint-Victor 912, olim 1198). M. l'abbé Dufour nous a signalé ce curieux passage. Parmi les historiens modernes de Paris, Dulaure l'avait connu et indiqué d'après l'abbé Le Beuf, mais sans reproduire les vers (*Histoire de Paris*, t. II, p. 131 de l'édition in-12, Paris, 1825). Pendant tout le XIIe siècle, le Petit-Pont est resté célèbre. Après les chutes successives survenues en 1196, 1206, 1280, 1296, et qui en ruinèrent les maisons, malgré les assurances données par Godefroy, les philosophes Parvi-Pontins furent remplacés par des marchands de tout genre. Joinville, qui écrivait quinze années à peu près avant Jean de Jandun, dit en parlant de l'incendie allumé par les Sarrasins chassés de Damiette dans le bazar où étaient entassées toutes sortes de marchandises : « Il advint de cette chose comme si quelqu'un demain (dont Dieu le garde!) mettait le « feu au Petit-Pont. » (*Œuvres de Joinville*, édit. de M. Natalis de Wailly, Paris, 1867, in-8°, p. 109.) — Guillebert de Metz, que nous publions plus loin, donne également une description du Petit-Pont.

Digitized by Google

« surface polie est illuminée par les rayons du soleil couchant. » Là, des deux côtés, dit-il, sont assis sur des siéges élevés des hommes d'état, maîtres des requêtes ou notaires du Roi. La position occupée dans le Palais par le Parlement est désignée avec soin : dans la *Grand' Chambre*, dont l'entrée est au nord du Palais, « siégent ces hommes d'une prudence toujours « éveillée, que l'on appelle les maîtres du Parlement, occupés sans cesse à rendre des sen- « tences, suivant la justice, sans acception des personnes, et toujours incorruptibles. »

Le troisième chapitre est consacré aux édifices civils : l'auteur ne donne de détails que sur les Halles, qu'il appelle *Aulæ Campellorum* (les Champeaux). Il est ici tout à fait original; c'est le seul écrivain d'une date reculée qui nous transmette des détails abondants et circonstanciés sur les Halles, lesquelles ressemblaient fort, à cette époque, à ce que l'on nomme de nos jours un bazar. Il s'excuse d'abord de ne pouvoir décrire tout ce qu'il a vu dans les bâtiments des Halles des Champeaux : aux salles inférieures, des quantités innombrables de draps plus beaux les uns que les autres; des fourrures, des soieries, des étoffes faites de substances étrangères, dont il ignore le nom latin. La partie supérieure de l'édifice forme une immense galerie, où sont exposés tous les objets qui servent tant à l'habillement qu'à la parure: couronnes, tresses, bonnets, peignes, besicles ou miroirs, ceintures, boucles, bourses, gants, colliers, etc. Ce spectacle merveilleux méritait, pour être connu et apprécié, d'être vu non pas une ou deux fois, mais tous les jours, sans pouvoir jamais lasser la patience ou satisfaire pleinement la curiosité. L'auteur termine ce chapitre par quelques mots sur les hôtels des rois, comtes, ducs, chevaliers, barons et prélats : ils sont si vastes, si nombreux, assure-t-il, que, sans compter les autres maisons, ils pourraient, à eux seuls, former une très-grande ville

Dans le quatrième chapitre, Jean de Jandun parle des artistes et ouvriers de tout genre qu'il considère comme le complément indispensable du corps politique, doctrine des plus libérales, qu'il emprunte d'ailleurs à Aristote. Ils sont en si grand nombre, dit-il, qu'il n'y a pas deux maisons de suite qui n'en soient peuplées. Il énumère ensuite, sans ordre et sans donner de détails, la plupart des industries alors en usage : les images peintes, sculptées ou en relief, le travail des selles et harnais, des épées, lances, arcs, flèches, boucliers, cuirasses, casques et autres armes. Il ajoute, à propos des boulangers, un détail d'autant plus curieux qu'il est encore exact de nos jours : tant à cause de la manière dont ils travaillent, dit-il, que du grain et de l'eau qu'ils emploient, ils savent donner au pain une qualité supérieure et une délicatesse que l'on chercherait vainement ailleurs. Il indique encore la fabrication des vases d'or et d'argent qu'il place principalement sur le Grand-Pont, où l'on entend, dit-il, retentir les marteaux tombant en cadence sur l'enclume. Les parcheminiers, les écrivains, les enlumineurs, les relieurs terminent cette nomenclature un peu sèche.

Au chapitre cinquième, l'auteur essaye de dépeindre le caractère moral et physique des Parisiens. Ils sont généralement modérés, dit-il, mais, s'ils s'écartent de la ligne du milieu, ils deviennent plutôt irascibles qu'apathiques; ils ont de l'affabilité, et, s'ils pèchent par excès, ils se montrent plutôt calmes et froids qu'insolents[1]. Les Parisiens et la plupart des Français sont enjoués; mais ils tombent plutôt dans la bouffonnerie que dans la rusticité.

[1] Cette apparente contradiction résulte des termes mêmes de Jean de Jandun. (Voir 2e part. ch. v.)

Digitized by Google

francs et ouverts, ils deviennent quelquefois vantards. Ils ne sont ni trop grands, ni trop petits, ni trop forts, ni trop faibles, également capables des fonctions civiles et des fatigues de la guerre. Les femmes, « malgré les recherches de leur parure et les beautés ineffables » de leur visage, sont honnêtes. Si quelques-unes se sont écartées des voies de la sagesse, » je prie Dieu qu'il les y ramène! » s'écrie notre auteur, non sans une légère pointe d'ironie.

Au sixième chapitre, Jean de Jandun parle, mais trop succinctement, de la Seine et du commerce dont ce fleuve était depuis longtemps une voie importante. Il énumère les principales denrées qui faisaient l'objet de la navigation : les vins, le blé, le foin, l'avoine, le sel, le charbon et le bois.

Dans le septième chapitre, l'auteur fait mention des boissons et des vivres; mais il ne dit à cet égard que d'insignifiantes généralités. Le site de Paris, ajoute-t-il, et même celui de toute la France, est admirable par son heureux climat, qui est tempéré entre l'excès du chaud et du froid. Ce climat exerce une influence bienfaisante sur l'esprit des habitants. Tel est le fond du huitième chapitre. Le neuvième et le dixième se composent d'un résumé du livre en forme d'épilogue, et d'une énumération, en forme de tableau, des titres pompeux que l'auteur donne au roi de France.

Troisième partie.

La troisième partie de l'opuscule est employée à réfuter longuement, et avec les subtilités de l'école, quelques assertions de l'adversaire : c'est ce que l'auteur appelle les *inconséquences* renfermées dans le discours du *Dictateur*.

Quatrième partie.

La quatrième n'est que l'Éloge de Senlis, qui a donné lieu à toute cette polémique et qui en est réellement le préambule.

Style et traduction.

Le style de Jean de Jandun est souvent très-obscur : il a fallu que M. Taranne, qui le premier a établi le texte original, eût une grande connaissance de la latinité scolastique pour éclaircir maints passages. On sait qu'il est difficile, et quelquefois impossible, de déterminer le sens que les docteurs du XIVe siècle attribuaient à tel mot latin, qui de nos jours n'est plus interprété de même [1]. Aussi M. Bruel, archiviste paléographe, chargé de préparer

[1] Voici le jugement, un peu sévère, porté par V. Le Clerc sur la valeur littéraire du groupe d'hommes auquel appartient Jean de Jandun : « Dans leurs œuvres latines, où ils se servent d'une » langue qui est celle de leur vie tout entière, où » nous recevons immédiatement l'impression de ce » qu'ils ont dû penser en latin, il est bien rare » qu'une page moins pédantesque, moins hérissée » de citations et de formules, se rapproche assez » des exemples de composition et de goût laissés » par les maîtres, pour nous faire comprendre le » succès de quelques hommes qui eurent, même » comme écrivains, une renommée éclatante, et » qu'on ne peut plus lire aujourd'hui. Le crédit » dont ils jouirent alors s'explique-t-il mieux par la » supériorité morale, par le caractère, par leur rôle » dans l'histoire de leur temps? Nous ne le croyons » pas non plus; il nous semble qu'il y a toujours » quelque chose à regretter dans ces personnages » qui, de l'humble obscurité de l'école, se sont » élevés sur la scène du monde. Jean de Jandun, » Guillaume Okam, François de Mayronis, Jean » Buridan, n'ont point de qualités qui égalent l'em- » portement de leurs passions théologiques ou po- » litiques. Même au temps de la plus grande auto- » rité des docteurs de Paris..... ils ont pu avoir » assez de mérite pour sortir de la foule, mais pas » assez pour acquérir une réputation durable dans » l'Église ou dans l'État. » (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 269.)

Digitized by Google

la traduction de ce latin prétentieux, entortillé et assez barbare, a-t-il eu à lutter contre des difficultés sans nombre. Il lui a été recommandé surtout de se tenir le plus près possible du texte, afin de laisser à cette polémique, conduite d'après les habitudes de l'école, toute son emphase et toute son originalité[1].

Valeur historique.

La première partie de cet Éloge, consacrée à l'Université de Paris, est écrite dans un langage très-scolastique et remplie d'indications précieuses sur les luttes, les idées et le style de ce temps. La seconde est de beaucoup la plus importante au point de vue où nous nous plaçons. De nombreux renseignements historiques relatifs à Paris s'y trouvent, en effet, principalement dans la première moitié. La quatrième partie, qui contient l'éloge de Senlis, renferme quelques détails curieux, par exemple, le pavage des rues de cette ville de l'ancien Valois, ce qui n'était pas ordinaire au XIVe siècle, la qualité supérieure du pain qu'on y fabriquait, et aussi la fraîcheur et la fécondité des campagnes environnantes. Si ce n'est pas une exagération de l'auteur, qui aurait trouvé là matière à écrire une églogue en prose ou à railler agréablement ses détracteurs, Senlis était parvenu, au XIVe siècle, à un degré remarquable de propreté, et son territoire offrait une belle culture.

Manuscrits des deux Éloges

On ne connaît que deux manuscrits de ces opuscules, l'un à la Bibliothèque impériale de Paris, l'autre à la Bibliothèque impériale de Vienne. Le manuscrit de Paris renferme seulement l'écrit le plus étendu, et ne porte aucun nom d'auteur; celui de Vienne contient le texte complet des deux Éloges, avec le nom de Jean de Jandun. Il était absolument nécessaire de l'étudier; aussi M. le Sénateur Préfet de la Seine a-t-il eu recours à l'obligeante entremise de LL. Exc. les ministres de l'instruction publique et des affaires étrangères pour obtenir l'envoi de ce manuscrit à l'Hôtel de Ville. Aussitôt que S. Exc. l'ambassadeur de France à Vienne eut exprimé le désir qu'il était chargé de transmettre, MM. les conservateurs de la Bibliothèque impériale de Vienne, autorisés par le ministre compétent, mirent le plus grand empressement à y satisfaire.

Manuscrit de Paris.

Le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris forme un volume petit in-4°[2], composé de cent soixante et seize feuillets de vélin. Autrefois relié en bois couvert de vélin blanc, il a été revêtu depuis peu d'une demi-reliure en maroquin rouge. Il se compose de plusieurs traités qui ont été transcrits dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Voici la liste de ces ouvrages :

I. *Liber Petri Cellensis abbatis, de Panibus Sacre Scripture.*

[1] Michel Denis, qui avait lu l'Éloge de Paris, regrettait que cet intéressant ouvrage n'eût point encore trouvé d'éditeur : « Les hommes de lettres, » dit-il, connaissent parfaitement les œuvres phi- » losophiques de Jean de Jandun, qui sont impri- » mées depuis longtemps. Quant à son *Traité des* » *louanges de Paris*, personne n'a encore eu la » pensée de le mettre au jour. Il mériterait d'être » transcrit ici en entier; mais cette reproduction » n'entre pas dans mon plan. » Cependant il en trouvait le style trop scolastique et la phrase quelque peu boursouflée; c'était, à ses yeux, une œuvre de jeune homme : *Stylum tamen phrasi scholastica juveniliter turgidum.* (*Codices manuscr. theolog. Bibl. Palat. Vindob.* t. II, 2e part. col. 1648, XXII. fol. 196.)

[2] Ce format, applicable seulement aux parchemins, ne doit pas s'entendre de la feuille d'impression.

gitized by Google

II. *Notule et distinctiones quedam morales, cum quibusdam versibus*, fol. 89.

III. *De penitentia*, fol. 97.

IV. *Liber quidam penitentialis, qui corrector vocatur et medicus*, fol. 106.

V. *Glosa brevis super epistolas*, fol. 129.

VI, VII et VIII. *Sermo in die Cene*, fol. 165; *in Epiphania*, 167; *in Annuntiatione dominica*, 170.

IX. *Tractatus de laudibus urbis Parisiorum*, fol. 170. Une note écrite au XVe siècle, et placée au verso du dernier folio, désigne ainsi cet ouvrage : *Tractatus de laudibus Urbis urbium, scilicet Parisius.*

L'Éloge de Paris, écrit d'une main autre que celle à qui l'on doit les traités précédents, commence au folio 170 r°, et est daté de 1323. Les caractères en sont fort difficiles à déchiffrer, à cause des abréviations nombreuses et de la mauvaise qualité de l'encre, principalement sur les feuillets relatifs à Paris. Au bas du folio 1 r°, on lit : « Hic liber est « Sancti Victoris Parisiensis. Quicumque eum furatus fuerit, vel celaverit, vel titulum istum « deleverit, anathema sit. Amen. » Au bas du folio 170 r° (où commence l'Éloge de Paris), on trouve ce distique :

Hic liber est Sancti Victoris Parisiensis.
Inveniens quis ei reddat amore Dei.

Ce manuscrit provient donc de l'abbaye Saint-Victor de Paris. Il porte, à la Bibliothèque impériale, le n° 642 des manuscrits latins qui ont appartenu à cette communauté; sur le verso du folio 169, dont le recto est resté blanc, on lit une table des chapitres.

Manuscrit de Vienne.

Le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, qui renferme seul l'écrit du *Dictateur* anonyme, est un volume in-4° (voir la note 2 de la page 16), aussi sur vélin, composé de plusieurs parties, toutes écrites vers la fin du XIVe siècle. Les ouvrages ou extraits contenus dans ce manuscrit peuvent se ramener aux quatre groupes suivants :

I. Quatre traités ou discours sur différents sujets de morale et de religion par Albert de Brescia. Cette première partie a été écrite moitié sur papier, moitié sur vélin, par un nommé Jacques de Balynin, en 1383. Fol. 100.

II. Sept opuscules concernant la théologie et les matières ecclésiastiques, parmi lesquels on remarque : 1° *Liber de ortu et vita beate Virginis Marie, et de infantia Salvatoris, et diversi tractatus de Assumptione et transitu beate et gloriose Virginis Marie*, fol. 107; 2° *Provinciale curie romane, continens omnes provincias et omnes subjectas ecclesias Summo Pontifici per totum orbem terrarum, copiatum anno domini M^mo^ CCC^mo^ XXVI^to^*, fol. 122; 3° *Articuli Parisius condempnati per dominum Stephanum, episcopum Parisiensem, de consilio magistrorum theologie, anno Domini M° ducentesimo LXXVI°, die dominica, qua cantatur Jerusalem*; fol. 129.

III. Six traités de médecine ou d'histoire naturelle, traduits de l'arabe ou du grec en latin, fol. 141-189 v°.

IV. Plusieurs constitutions des papes Clément VI, Benoît XII et Jean XXII, sur divers sujets, fol. 190-195 v°.

Enfin, le Traité de l'Éloge de Paris commence au folio 196.

Pour plus de détails sur les divers ouvrages qui composent ce manuscrit, on peut

Digitized by Google

consulter Michel Denis, *Codices manuscripti theologici Biblioth. Palat. Vindobonensis. Vindobonæ* (Vienne), 1800, t. II, 2e partie, col. 1632.

Ce manuscrit, coté autrefois R. 2138, porte aujourd'hui le n° 4753. L'Éloge de Paris y remplit les folios 196 à 211. Grâce à l'envoi provoqué par M. le baron Haussmann, nous avons pu collationner le texte, ajouter en manchettes les sommaires placés en marge par le scribe, et qui, pour la plupart, sont indéchiffrables dans le manuscrit de Paris. Nous nous sommes assurés que le texte a été transcrit d'après un original autre que la copie de l'ancienne Bibliothèque de Saint-Victor que nous avons décrite plus haut; car il contient des additions importantes. C'est seulement dans ce manuscrit qu'on rencontre les mots : « Per - Johannem de Genduno. » Le *fac-simile* ci-joint reproduit la partie du folio 209 r° de ce manuscrit, contenant l'*explicit* et le nom de l'auteur, ainsi que le haut de la page du manuscrit de Paris où se voit le tableau synoptique des titres du roi de France (fol. 176).

C'est seulement dans le manuscrit de Vienne que se trouve le morceau attribué par Jean de Jandun au personnage qu'il qualifie de *Dictateur*. Quoiqu'il y soit placé le dernier, nous avons cru devoir intervertir cet ordre et mettre en première ligne le factum qui a provoqué la composition de l'autre. Il en résulte un peu moins de confusion dans cette suite de compositions scolastiques, où la réponse ne se comprend qu'après avoir été précédée de l'objection.

Travaux antérieurs. publication actuelle

Ces curieux opuscules nous avaient été signalés vers 1841; c'est un ancien élève de l'École des Chartes, M. Barbeu du Rocher, qui, après en avoir pris copie à Vienne, nous a fait offre de sa transcription. Il existe une analyse de cet Éloge dans l'introduction placée en tête de la *Description de la ville de Paris au XIVe siècle, par Guillebert de Metz*, dont nous avons donné une première édition en 1855 [1]. Le texte latin a été inséré pour la première fois en 1856, dans le *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, publié par le Ministère de l'Instruction publique; il en a été fait à très-petit nombre un tirage à part. Quelques notes philologiques avaient été mises par M. Taranne au bas des pages de la première édition; nous en avons ajouté un grand nombre qui font des deux Éloges une publication complétement nouvelle. Ces annotations ont été placées tantôt au bas du texte latin, tantôt au-dessous de la traduction française, selon qu'elles offraient le caractère d'observations philologiques ou d'éclaircissements historiques et littéraires; elles se suivent donc du recto au recto et du verso au verso.

[1] La seconde édition de cet ouvrage, précédée d'une notice toute nouvelle et accompagnée de nombreuses notes historiques et topographiques, fait partie du présent volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

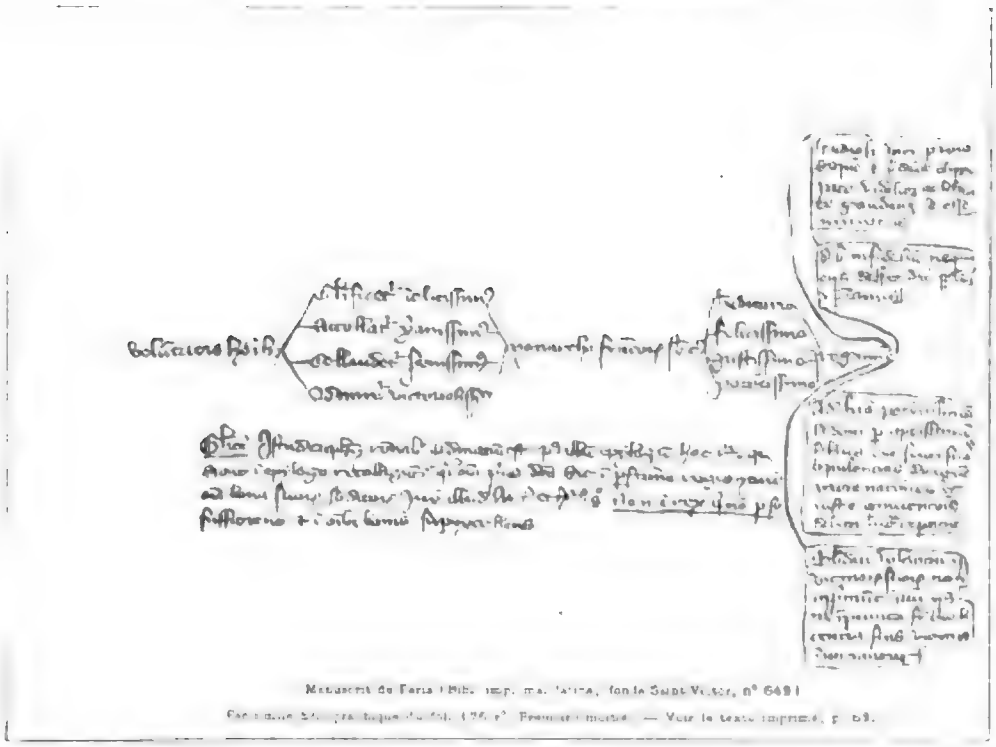

Manuscrit de Paris (Bibl. imp. ms. latin, fonds Saint-Victor, n° 649)

Fac-similé à la page indiquée du fol. 176 r°. Premières lignes. — Voir le texte imprimé, p. 69.

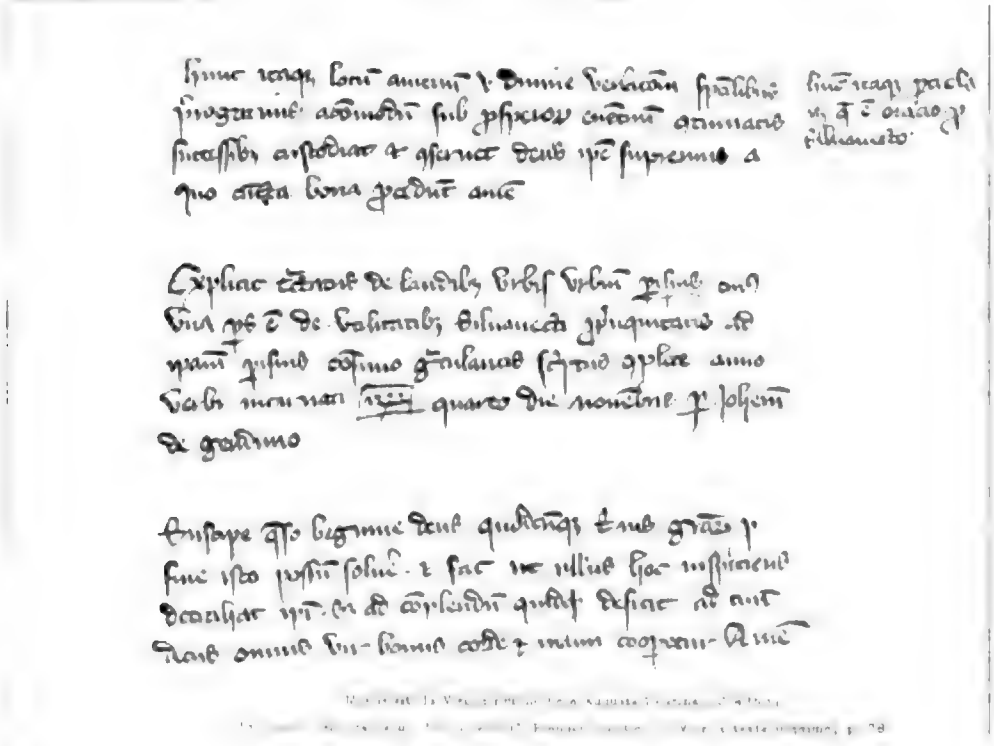

Manuscrit de Paris (Bibl. imp. ms. latin, fonds Saint-Victor, n° 649)

Fac-similé à la page indiquée du fol. 176 r°. Premières lignes. — Voir le texte imprimé, p. 70.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

Digitized by Google

PREMIER ÉLOGE.

Digitized by Google

I.

RECOMMENTATIO

CIVITATIS PARISIENSIS[1].

Circuivi terram, climata cuncta perambulans, a finibus lustrans sollerter, et inquirens quis, ex locis habitabilibus, in splendore et amentate sui, gradus comparationis excedens, tanta polleret preeminentia ut locorum ceterorum genus suppellativum[2] precelleret, et signis ac virtutibus digne Paradisi nomine meruerit insigniri. Et ecce, sub quadam mundi transiens dyametro[3], valles transcurrens atque montes, in quibus, licet innumera quasi delectabilia prima facie singulis michi sensibus occurrissent, figure visui cum coloribus variis et innumeris, auditui sonorum discrimina, ceteraque gustui et olphatui[4] laudabilia, ad locum tandem, divino nutu declinans, ubi me velud in loco pascue collocavi, natura cogente sub demonstratione potissima, locum michi stationis et quietis elegi, dum in illo sanctitatis solio, virtus omnis amenitatis, jocunditatis et excellentie, omniumque dona gratiarum et virtutum incomparabili copia pollerent; meque virtute renovatum in virum alterum transtulit admiratio tante novitatis ut, que prius michi objecta fuerant, nullius gradus pulcritudinis aut amenitatis digna forent.

In quo septem artes liberales septem candelabra ante Deum lucentia continue representare perpendi; a quibus omne scibile sumit exordium. Hec enim civitatum mater mons est, vallis est, atque planities. Ab hoc etenim mons [est] quare, instar triumphantis Iherusalem, Altissimi sapientia in sanctis montibus est fundata,

[1] Dans le manuscrit, le titre est placé à la fin du texte : *E calce adnumo*, dit Michel Denis, et il ajoute, pour justifier l'addition de cet écrit : *Opportune hic addita hæc recommentatio; est enim illa contra quam Joh. de Janduno calamum strinxit.* (*Cod. man. theol. Bibl. Palat. Vindob.*)

[2] *Suppellativum*, par allitération, pour *superlativum*. Le passage suivant, reproduit par d'Achery (*Spicileg.* t. X, p. 424), d'après le *Gesta consulum Andegav.* fixe parfaitement l'acception du mot : *In Autissiodorensi urbe, aulam propriam et vineas vini* SUPERLATIVI *bajulas et prædia suburbana possidebat.* Il s'agit d'un comte de Gâtinais.

[3] Ce mot, que nous traduisons par *ligne* ou *degré*, n'est employé ici ni dans le sens étymologique que lui donnent Vitruve et Columelle, ni dans l'acception que lui prête le code Théodosien. Le contexte aide à l'intelligence de cette expression.

[4] Forme altérée du mot *olfactus*.

Digitized by Google

I.

ÉLOGE
DE LA CITÉ DE PARIS.

J'ai fait le tour du monde, parcourant tous les climats, les étudiant avec soin depuis leurs points extrêmes, recherchant quel endroit, parmi les lieux habitables, surpassait les autres en beauté, en agrément, avec une prééminence telle qu'il fût supérieur aux autres séjours les plus remarquables, et qu'il méritât dignement, par sa température et ses autres qualités, d'être décoré du nom de Paradis. Et voici que, passant sous une certaine ligne du monde, marchant à travers les montagnes et les vallées, où des spectacles sans nombre et pleins d'agréments s'étaient présentés au premier regard à chacun de mes sens (à mes yeux, des figures revêtues de couleurs variées et innombrables; à mes oreilles, des mélodies; à mon goût, à mon odorat, des sensations agréables), me sentant poussé par la volonté divine, j'ai choisi enfin, pour m'arrêter et me reposer, un lieu où je me suis établi comme dans un pâturage[1], sous l'impulsion puissante de la nature qui me le montrait; tandis que, sur ce trône de sainteté, toute amabilité, toute joie, toute supériorité, tous les dons des grâces et des vertus se trouvaient réunis en nombre incomparable. Dans l'admiration d'un spectacle aussi nouveau, je sentis mes forces renaître; je devins un autre homme, au point que les contrées qui s'étaient d'abord offertes à mes yeux ne me paraissaient plus dignes d'aucun renom de beauté ou de charme.

J'ai vu dans ce lieu les sept arts libéraux, représentant les sept candélabres qui brûlent sans cesse devant Dieu, et qui sont l'origine de tout ce qu'on peut savoir[2]. Cette mère des cités est à la fois une montagne, une vallée et une plaine. Elle est une montagne, parce que, à l'instar de la triomphante Jérusalem, la sagesse du Très-Haut y est établie sur les

[1] L'auteur, à qui le langage biblique est familier, emploie fréquemment des expressions empruntées aux saintes Écritures. Celle-ci appartient à un des psaumes de David (le 22e) : *In loco pascuæ ibi me collocavit;* elle rappelle suffisamment les habitudes primitives des Israélites et de tous les peuples pasteurs, pour lesquels un bon pâturage est la première condition de séjour.

[2] Allusion aux versets 12, 13, 20 du livre premier de l'Apocalypse de saint Jean : « Et conversus « vidi septem candelabra aurea.—In medio septem « candelabrorum aureorum.—Et candelabra septem, « septem ecclesiæ sunt. » Les sept candélabres de l'Apocalypse ont été diversement interprétés dans la symbolique chrétienne du moyen âge. L'auteur anonyme de l'Éloge de Paris nous donne ici un exemple de ces sortes d'interprétations. M. Guénebault, dans son *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge* (Paris, 1843, in-8°, 2 vol.), au mot *Candélabre*, indique quelques-uns des travaux d'archéologie relatifs à ce sujet.

Digitized by Google

per tumorem [1] scientiarum ceteris eminentior. Vallis est in sollempni studentium quiete, quos non aura gravis impetit, vel caumatis [2] aut frigoris austeritas offendit per excessum. Planities est in aspectu scientifico, que totum orbem in ictu oculi comprehendit, cujuslibet interpositionis obstaculo penitus excluso; tanto purius et evidentius quanto intellectus ipse sensus excedit materiales. Et, ut evidentius utar contento pro continente, hec est illa nutrix collegii tam celebris et famosi, quod, velud alterum voluptatis castissime Paradisum, sacris plantariis consitum, agrum plenum, cui benedixit Altissimus, procul dubio dextera Domini coluit et plantavit. Ad quem quidem amenitatis locum plenius irrigandum, a fonte sapientie in excelsis habundanter aque vive confluunt; et in loco confluentie efficiunt mare magnum, a quo velud per diversos alveos flumina scientie salutaris ad omnia mundi climata derivantur, universamque terram Christi fidelium inebriant et fecundant.

Cujus felici commercio, regnum Francie pre regnis aliis patet, a longuis retro temporibus, evidenti lumine, triplici preeminentia claruisse que tribus personis in Trinitate Sancta concurrentibus attribuuntur, potentia scilicet, sapientia et begnignitate; et per hoc in se habuisse vestigium Trinitatis : in strenuitate militum potens, in clero literarum scientia predito sapiens, et in clementi principum begnignitate begnignum [3]. Quorum medio si duo destituantur extrema [4], concurrent, quoniam potentia, nisi fuerit sapientia temperata, in presumptionem prorumpit, se ad arrogantiam extollendo; begnignitas insuper, si eadem subfulta non fuerit, in desolationem degenerat, et efficitur fatuitati cognata. Quapropter utrique sapientia est necessaria, sine qua neutra illarum virtutis nomen obtinet vel effectum. Sapientia vero nutritur studio literarum; quo, quasi fluvio de loco deliciarum egresso, non solum regnum predictum irrigatur et fecundatur, per Spiritus Sancti gratiam, verum et Paradisus [5] Ecclesie generalis, cujus alveus illa civitas, ymo civitatum mater et domina antedicta, ex eo quod generale studium ibidem viguit, hactenus noscitur extitisse.

[1] Frontin paraît être le premier auteur qui ait employé le mot *tumor* dans le sens physique. Le participe *tumoratus* a été pris depuis dans la même acception.

[2] Ce mot grec, que les dictionnaires classiques indiquent comme étant d'une latinité douteuse, a été fort usité au moyen âge : après Ulpien, on constate que Arnould, abbé de Bonvaux, Florus, diacre de Lyon, ainsi que les auteurs des Vies de saint Gilbert et de saint Jacques de Tarantaise, l'ont employé dans le sens de *forte chaleur*.

[3] M. Henschel cite la forme *Begninus* pour *Benignus* dans des Lettres de l'an 1361 ; il ne donne pas d'exemple de l'emploi des deux *g*. (Voyez Du Cange, *Gloss. med. et infim. lat.* t. I, p. 638.)

[4] On retrouve dans ce moyen (*medium*) et dans ces extrêmes (*extrema*) une réminiscence involontaire des trois termes du syllogisme.

[5] Le mot *Paradisus*, employé avec une affectation marquée dans ce paragraphe ainsi que dans les deux précédents, prépare le lecteur à la singulière étymologie qui fait le fond de l'alinéa suivant, et qu'on retrouve, en substance, chez la plupart des auteurs de ce temps.

Digitized by Google

saintes montagnes[1], et dépasse les autres par l'élévation de sa science. C'est une vallée, si l'on considère le calme solennel des hommes d'étude qui n'y sont ni inquiétés par un vent impétueux, ni exposés aux atteintes excessives du chaud et du froid. C'est une plaine, au point de vue de la science, car on y embrasse d'un coup d'œil le monde entier, sans l'interposition d'aucun obstacle, avec d'autant plus de clarté et d'évidence que l'intelligence dépasse les sens matériels. Et pour le montrer plus manifestement, en citant le contenu pour le contenant, c'est la nourrice de ce collége si célèbre et si connu[2] qui, comme un autre Paradis de très-chastes délices, semé de plants sacrés, semblable à un champ abondant, fertile, béni du Très-Haut, a été sans aucun doute cultivé et planté par la main de Dieu. Pour arroser plus complétement ce lieu de délices, des eaux vives affluent abondamment de la source de la sagesse d'en haut, et forment au confluent une grande mer, de laquelle, comme par différents lits, les fleuves d'une science salutaire prennent leur cours vers tous les climats du monde, où ils vont enivrer et féconder toute la terre des fidèles du Christ.

C'est grâce à cet heureux commerce que, depuis longtemps dans le passé, l'on voit le royaume de France briller au-dessus des autres royaumes, en pleine possession de la triple supériorité qui est attribuée aux trois personnes unies dans la Sainte-Trinité, savoir : la puissance, la sagesse et la bonté. Par là, il porte en lui l'image de la Trinité : il est puissant par la valeur de ses chevaliers, sage par la science littéraire de son clergé, bon par la générosité et la clémence de ses princes[3]. Le second de ces attributs, à défaut des autres, les réunirait tous deux, car la puissance, si elle n'est tempérée par la sagesse, devient de la présomption, en s'élevant à l'arrogance; et la bonté, si elle n'est elle-même soutenue, dégénère en faiblesse et devient voisine de la sottise. C'est pourquoi l'une et l'autre ont pour fondement nécessaire la sagesse, sans laquelle aucune d'elles n'a ni le nom ni l'effet d'une vertu. La sagesse se nourrit de l'étude des lettres, qui, ainsi qu'un fleuve sorti d'un lieu de délices, arrose et féconde, grâce au Saint-Esprit, non-seulement le royaume dont nous parlons, mais encore le Paradis de l'Église générale, dont cette cité, ou plutôt cette mère et maîtresse des cités, est connue jusqu'ici pour avoir été le berceau, parce que l'ensemble des études y a toujours été en honneur[4].

[1] Il est évidemment question ici de Montmartre et de la montagne Sainte-Geneviève, que l'auteur compare aux monts de Sion et du Golgotha.

[2] Le mot *collegium*, suivi des épithètes *celebre* et *famosum*, paraît devoir s'appliquer à la Sorbonne fondée vers le milieu du XIIIe siècle, pour de pauvres étudiants en théologie, et qui ne tarda pas à être comblée des faveurs de l'épiscopat, ainsi que des encouragements du Saint-Siége. Le *Dictateur* appartenait peut-être à cette maison, si l'on en juge par le pompeux éloge qu'il en fait.

[3] Ces comparaisons, qui sont dans le goût du temps, nous semblent aujourd'hui étranges et presque téméraires. Cependant on comprend ces hardiesses théologiques, surtout après la longue lutte de Philippe le Bel et de Boniface VIII. L'auteur proteste ici contre les fâcheuses imputations des avocats de la Cour de Rome, qui avaient fait de la France un assez triste tableau.

[4] Paris et ses écoles ont rendu, en effet, les plus grands services à l'Église. Sans parler des papes et des prélats qu'ils lui ont donnés, sans citer la brillante époque de saint Bernard, il suffit de rappeler les Bonaventure et les Thomas d'Aquin, qui allèrent porter à Rome et dans le monde en-

Ad cujus siquidem creationem primariam loci, sueque situationis configurationem, virtus elementaris vana procul dubio fuisset, nisi totius armonie celestis, divino nutu mediante, concursus intervenisset, faciens in re materiali rem celestem, a Paradiso parum in nomine, et si non re, declinationem dictam Parisius. O militantis Ecclesie civitas admiranda, quinymo singulorum patria tuti refugii, quis te tali titulo nominis insignivit, ut in littera vel sillaba discrepares a Paradisi vocabulo? Certe non tibi, mater amena, sed potius inponenti[1], cujus lingua fleumatis[2] iniquo pondere turgens, salis expers, munditie tibi nomen pro parte cincopavit[3]. Que si cum epenthesi permutando concurrerent, facile Parisium in Paradisum converterent. Cum igitur in tuis visceribus habeas, o mater, unde tibi mederi poteris, barbarismo precipere digneris super premissis permutandis, cum non re, sed solum nomine a Paradiso discrepes.

O felix vallis deliciarum, ad quam bona cuncta confluunt a mundi finibus! Docta legis mistica docens et predicans tu, quasi vitis fructiferans suavitatem odoris[4]; cujus flores, fructus honoris et honestatis; pulcra ut luna, electa ut sol[5]; de qua dici poterit et merito : « Transite ad me qui concupiscitis me[6], et a generationi- « bus meis adimplebimini. Spiritus enim meus super mel dulcis, et hereditas mea « super mel et favum. » Quis mente captus ponere presumpsit in gradu comparationis aliarum, cum penitus in genere discrepes, que potius singulorum ad te velud matrem confluentium patria quam civitas dici mereris? De tuis alumpnis esse non creditur, quia per ingratitudinis vitium in matrem suam committeret[7]. Quoniam, et si feda fores prostibularia, vel ignominioso quovis nomine fedata, quod absit, uteri tui germen, saltem si legittimum foret, se tibi opponere non deberet; quin potius ad tui nominis defensionem totis viribus aspirare.

Modo ita est, et mundus novit universus te fore mundam, immaculatam et tanquam sine ruga[8]. De qua novies commemorat Ecclesia O admirative, « O sapientia, » cum suis sequentibus, in tantum quod qui laudes tibi accumulare nititur, solem facibus ignire molitur ad luminis incrementa. Utinam de throno Domini.

[1] Sous-entendez *nomen*. Le mot *cujus* qui suit rend la construction barbare.

[2] *Fleuma*, en patois picard *fleume*, dit Du Cange; c'est une forme adoucie du latin ou plutôt du grec (φλέγμα).

[3] Se trouve dans Végèce, sous la forme *syncopare*; on le rencontre avec l'orthographe employée ici dans la *Vie de Henri V, roi d'Angleterre* (Elmham), chap. XLVIII, p. 19. (Voyez Du Cange, édition Henschel, t. VI, p. 471.)

[4] *Ecclesiastic.* c. XXIV, v. 23 et sqq.

[5] *Cantic.* c. VI, v. 9.

[6] *Ecclesiastic.* c. XXIV, v. 26.

[7] *Committere*, employé intransitivement, c'est-à-dire sans complément, dans le sens de *crimen committere*. (*Gloss.* de Du Cange, suppl. de Carpentier, t. I, col. 1045.)

[8] *Epist. ad Ephes.* c. V, v. 27.

Digitized by Google

Quant à la création primitive de ce lieu et à la configuration de son site, la force des éléments aurait été vaine, si le concours de toute la céleste harmonie n'était intervenu, par l'action de la volonté divine, pour faire d'une chose matérielle une chose céleste, ne différant que fort peu du *Paradis* par l'appellation, puisqu'elle n'en diffère pas en réalité, *Paris* enfin, nom dérivé du mot *Paradis*. O admirable cité de l'Église militante, et de plus patrie et refuge assuré de chacun, quel est celui qui vous a décorée d'un nom qui ne diffère du mot de Paradis que par une lettre ou une simple syllabe? Certes ce n'est pas à vous, douce mère, c'est à celui qui vous donna ce nom qu'il faut reprocher de l'avoir abrégé en partie, parce que sa langue trop épaisse et trop chargée manquait de délicatesse et de goût. Si ces lettres étaient modifiées par épenthèse[1], on changerait facilement *Paris* en *Paradis*. Puisque vous avez, ô ma mère, au fond de vous même de quoi guérir ce mal, daignez ordonner à cette langue barbare de changer les lettres dont j'ai parlé, car ce n'est pas en fait, mais seulement par le nom, que vous différez du Paradis.

O heureuse vallée de délices vers laquelle affluent tous les biens des extrémités du monde! Vous êtes savante, puisque vous enseignez et proclamez les mystères de la loi, comme une vigne qui porte pour fruits la suavité des parfums. Vos fleurs sont des fruits d'honneur et d'honnêteté. Vous êtes belle comme la lune, choisie comme le soleil; c'est de vous que l'on pourra dire avec raison : « Venez à moi, vous tous qui soupirez après moi, et vous « serez remplis de mes générations. Mon esprit est plus doux que le suc des fleurs, et mon « héritage vaut mieux que les rayons de miel[2]. » Quel est l'homme assez dépourvu de bon sens pour vous mettre en parallèle avec les autres villes, vous qui différez entièrement d'elles par le genre, et qui méritez d'être appelée plutôt la patrie que la cité de ceux qui accourent à vous comme à une mère? On ne supposera jamais qu'il soit un de vos enfants, parce qu'il commettrait là un crime d'ingratitude envers sa mère. En effet, si vous étiez une vile courtisane ou une femme souillée de quelque nom infâme (que Dieu nous en préserve!) ce n'est pas au fruit de vos entrailles, du moins s'il était légitime, qu'il conviendrait de vous en faire un reproche; mais il devrait plutôt concourir de toutes ses forces à la défense de votre nom.

Quoi qu'il arrive pour le moment, l'univers entier sait que vous serez toujours pure, sans tache et, pour ainsi dire, sans ride. C'est pour vous que chaque année l'Église fait entendre neuf fois l'exclamation admirative O![3] « O science! » et la suite. Celui qui s'efforce d'accumuler les louanges en votre honneur ressemble donc à l'homme qui prétendrait embrâser le soleil avec des flambeaux, pour augmenter la lumière de cet astre. Puissent,

tier la science qu'ils avaient recueillie dans les écoles de Paris.

(1) Épenthèse, « terme de grammaire, addition, « insertion d'une lettre ou même d'une syllabe au mi- « lieu d'un mot. » (Littré.) Les auteurs latins et grecs de la décadence ont fait un fréquent usage de cette figure, qui prête, comme on le voit, au *calembour*. Les beaux esprits du moyen âge la leur ont empruntée.

(2) A partir de cet endroit, le ton change visiblement; l'éloge fait place à l'invective.

(3) Les grandes antiennes de l'Avent commencent par *O*, et sont appelées les *Oleries*. Il y en a neuf dans le bréviaire de Paris, sept seulement dans le bréviaire romain. On les chante avant et après le *Magnificat*. C'est une sorte de dithyrambe en l'honneur du Messie.

juxta Johannis eulogium, tonitrua prodeant, voces et fulgura [1], et de celestis majestatis preconio, ad terrendos impios, divine satisfactionis splendeat gladius, gladius divine ultionis, in illum qui prefatum locum benedictionis et gratie Silvanecto comparare velud effrons [2] usurpavit; qui tantum discrepat a Silvanecto quantum Paradisus a silva [3].

Si Silvanectum silve, prata, pascue et cetera circumstent hujusmodi, his potius locis desertis atestant quam in [hujusmodi] commendationem qualemcumque reducentur; nisi silvam sillogismis, ranas rethoribus, prata..... Veteris Novique Testamenti et cetera.....litice [4] se comparare presumat.

Aliud restat memoria dignum quod, in comparatione prefata, locum optineret non modicum, ranarum videlicet copia Silvanecti vigens hinc et inde, que multiplici dissonantia per tritonum tonum..... et cum dyapente tonum nec non et dyapason cum ditono [5], per arsim et thesim [6], preter usum aliorum musicorum, quasi novo melodie genere recitando fruuntur : que dictam civitatem reddunt suo judicio commendabilem forte. Que si in laudem Silvanecti recitata forent, et muscarum collisionem inibi confluentium non tacuisset, merito fuisset admittenda commentatio. De preconiis itaque nemorum, cum suis umbris delectabilibus, ad crines et cesariem matris prefate tam precelse tamque potentis ac decorem, tanta est comparatio, nisi fallor, quanta caude eque fetide regine crinibus aut imperatricis. Valeat igitur illa alma mater Parisius, amena patria, que parem non novit [7] hactenus in orbe, nec parificari meretur aut merebitur in secula seculorum. Amen.

[1] *Apocal.* c. XVI, v. 18.

[2] Cette expression, d'où vient évidemment notre mot *effronté*, ne se trouve que dans Vopiscus et Alcimus Avitus. Le moyen âge l'a recueillie. (Voyez Du Cange, édit. Henschel, t. III, p. 14.)

[3] Jeu de mots intraduisible entre *Parisius* et *Silvanectum*, *Paradisus* et *Silva*.

[4] Quoique le manuscrit de Vienne n'indique point ici de lacune, ce passage est évidemment altéré; il manque un mot répondant à *prata*, de même que *sillogismis* et *rethoribus* correspondent à *sylvam* et à *ranas*. *Litice* semble être la fin d'un adverbe.

[5] Il ne faudrait pas chercher dans ces termes techniques l'expression seulement d'accords disgracieux tels que peuvent en faire entendre les grenouilles. L'auteur, par plaisanterie, a accumulé pêle-mêle le triton, le ton avec la quinte, c'est-à-dire la sixte; l'octave avec la tierce, c'est-à-dire le dixième, dissonances et consonnances, pour dire que cette nouvelle espèce de musiciens, dans leurs accords comme dans leur mesure, vont au hasard, sans loi ni règle.

[6] *Arsis*, temps levé; *thesis*, temps frappé.

[7] Paris sans pair : «Cui par est nihil et nihil «secundum.» Idée qu'on trouve exprimée sous ces deux formes par tous les auteurs du moyen âge qui ont parlé de Paris. (Voyez *Suppl. des Antiquit. de Paris*, de Du Breul, 1639, p. 1.)

Digitized by Google

du trône du Seigneur, suivant la prophétie de Jean, sortir des tonnerres, des voix et des éclairs! Et puissions-nous voir, à la gloire de la céleste majesté et à la terreur des impies, briller le glaive du châtiment divin, le glaive de la vengeance divine, sur celui qui a eu l'impudence de comparer à Senlis ce lieu de bénédiction et de grâce, qui diffère autant de Senlis que le Paradis d'une forêt[1].

Si Senlis est entouré de forêts, de prés, de pâturages et d'autres lieux de ce genre, ce voisinage atteste plutôt la solitude de ce pays qu'il ne le recommande d'une manière quelconque; à moins qu'on ne veuille comparer la forêt au syllogisme, les grenouilles aux rhéteurs, les prés.....de l'Ancien et du Nouveau Testament, etc.... ..... (*Lacune dans le texte.*)

Il y a encore une chose qui mérite une place remarquable dans le parallèle en question, c'est la quantité de grenouilles qui vivent çà et là dans Senlis, et qui, par leurs nombreuses dissonances sur le triton, le ton avec la quinte, l'octave avec la tierce, par élévation et abaissement, contre l'usage des autres musiciens, emploient, pour ainsi parler, un nouveau genre de mélodie, ce qui rend, au jugement de l'auteur, cette ville fort recommandable. S'il avait dit tout cela à la louange de Senlis, et qu'il n'eût point passé sous silence la foule des mouches qui s'y rassemblent, on aurait dû admettre l'éloge[2]. Quant à celui des forêts et de leurs ombrages agréables, rapprochés de la chevelure et de la beauté d'une mère si grande et si puissante, c'est la même comparaison, si je ne me trompe, que celle des crins d'une mauvaise jument avec les cheveux d'une reine ou d'une impératrice. Donc vie et prospérité à Paris, à cette illustre mère, à cette douce patrie, qui, jusqu'à présent, n'a point connu d'égale dans le monde, qui mérite et méritera de n'en avoir jamais dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

[1] Sous cette discussion futile en apparence, où la gravité des paroles et des menaces paraît hors de toute proportion avec les intérêts en jeu, il se cache manifestement, ainsi que nous l'avons fait pressentir dans la Notice, un débat beaucoup plus sérieux. Circonstance singulière, et que le lecteur ne manquera pas de remarquer, c'est que le seul endroit des deux Éloges qui présente une lacune est précisément celui où le *Dictateur* semble avoir voulu se démasquer. Il est bien permis de considérer cette lacune comme une suppression faite après coup.

[2] En se plaçant dans l'ordre d'idées qu'indique la note précédente, ne peut-on pas supposer que Senlis, où s'était réfugié, sans doute avec quelques amis, le défenseur du pouvoir temporel, représentait, aux yeux du *Dictateur*, les doctrines mêmes qui avaient amené la fuite de Jean de Jandun, tandis que Paris, maintenu par la Sorbonne dans les saines idées, et ayant conservé ses docteurs orthodoxes, personnifiait les vrais principes? L'hypothèse n'est pas sans vraisemblance, quand on songe aux singulières habitudes de style dont ces deux Éloges nous donnent de si fréquents exemples, et qu'on se demande ce que peuvent être ces «grenouilles» et ces «mouches» qui abondaient alors à Senlis. Le *Dictateur*, qui parlait à mots couverts, était sans doute fort bien compris par ses lecteurs, qui savaient de quelles mouches et de quelles grenouilles on leur parlait. L'explication que nous hasardons rend peut-être moins étranges le ton impérieux du *Dictateur* et les menaces qu'il accumule sur la tête du réfugié de Senlis. L'éloge de Paris, au lieu d'être, comme il l'est aujourd'hui pour nous, le fond même de la question, n'était alors, selon toute apparence, que l'*extérieur* du débat.

DEUXIÈME ÉLOGE.

Digitized by Google

II.

TRACTATUS

DE LAUDIBUS PARISIUS.

INCIPIT PROLOGUS IN TRACTATUM DE LAUDIBUS PARISIUS.

Prologus. Benedicta sit illa divine Providentie ineffabilis eternitas, que michi dignata fuit illud ordinare propositum, ut Silvanectensium locorum amenitates pro viribus conscriberem, et eorum preconia, per que sui creatoris magnificentia recognoscitur, non tacerem! Ex istorum enim prospectu, utinam benivolo et ad intentionis mee sinceritatem directo, quidam vir facundus, quem Deus custodiat et dirigat, motivum sumpsisse videtur ad illam precelsam et gloriosissimam turmam virorum sublimium, que vallem Parisiensem beatificat, collaudandam. Ego autem illorum laudes et honores tanto viscerosius affecto per universi orbis circuitum promulgari, quanto sapientie eorum salutifera dogmata, quantum in ipsis extitit, me philosophicis notitiis instruxerunt.

Verum quia vir pretactus, quem Deus custodiat et dirigat, ad enarrandam gratiam Parisius, ad cujus descriptionem non sufficerent omnes lingue, nonnisi ex quibusdam universalibus que nichil movent aut modicum, et ex aliquibus similitudinibus methaphoricisque, etsi aliqualiter oblectant animum, paucis tamen aut nullis quietant certitudinibus intellectum; et rursus ex nonnullis verbis communibus aliunde collectis constituit suum opus; eapropter, invocato primitus Dei auxilio, ad gloriam magnificentie regni Francorum, cujus principativum locum, utpote medium [1], vel quasi, tenet urbs inclita Parisius, proposui aliqua colligere per que virorum studiosorum, quorum generosos animos in Parisiensi studio labor nutrit, ex ipsorum propriis operibus, interne dignitates aliqualiter elucescent. Et ut copiosior sit iste libellus, reliquorum bonorum genera quibus illa fecundissima parens Parisius urbes supergreditur universas, prout michi Deus concesserit, propalabo.

[1] Le mot *medium* a été ajouté par le manuscrit de Vienne. On ne peut guère donner à cette expression qu'un sens géographique, avec cette distinction, toutefois, qu'il s'agirait alors de la Gaule sous Jules César ou de la France sous Charlemagne. Au temps de Charles le Bel, Paris n'était pas au centre du royaume; mais le jeune monarque avait l'esprit entreprenant, et Jean de Jandun, qui fait de lui un magnifique éloge (p. 60-62 et 64), voulait peut-être, en plaçant habilement le mot *medium*, lui suggérer l'idée de reculer les frontières de son empire.

Digitized by Google

II.

TRAITÉ

DES LOUANGES DE PARIS.

ICI COMMENCE LE PROLOGUE DU TRAITÉ DES LOUANGES DE PARIS.

Préambule.

Bénie soit l'ineffable éternité de la divine Providence, qui a daigné m'inspirer le projet de décrire, suivant mes forces, les agréments du pays de Senlis, et de faire l'éloge de ces lieux qui révèlent la magnificence de leur créateur[1]! C'est, en effet, la lecture de cet éloge (Dieu veuille qu'elle ait été faite avec un esprit bienveillant, sachant reconnaître la sincérité de mes intentions!) qui semble avoir fourni à un homme éloquent (que Dieu garde et conduise!) un motif pour louer cette phalange illustre et glorieuse d'hommes éminents qui font le bonheur de la vallée de Paris[2]. Quant à moi, j'ai d'autant plus à cœur de répandre par tout l'univers leurs louanges et leurs titres de gloire, que les enseignements salutaires de leur science m'ont, autant qu'il a été en eux, mieux pourvu de connaissances philosophiques.

Mais puisque la personne dont j'ai parlé (que Dieu la garde et la conduise!) n'a employé, pour retracer les agréments de Paris, à la description duquel ne suffiraient pas toutes les langues du monde, que des généralités qui ne nous touchent que peu ou point, certains rapprochements et certaines métaphores qui, tout en récréant quelque peu l'esprit, ne donnent à l'intelligence ni une certitude, ni un repos complet; puisqu'il a composé son ouvrage de quelques lieux communs recueillis chez autrui, j'ai cru devoir, de mon côté, après avoir invoqué le secours de Dieu, et pour la plus grande gloire du royaume de France, où l'illustre ville de Paris tient la première place, en occupant à peu près le centre du pays, entreprendre de recueillir quelques traits qui fassent briller quelque peu, par leurs œuvres mêmes, les mérites cachés des hommes d'étude dont le travail nourrit les généreuses intelligences dans l'Université de Paris. Et pour enrichir ce petit livre, je ferai connaître, autant que Dieu me le permettra, les autres genres de biens par lesquels Paris, cette mère féconde, surpasse toutes les autres villes.

[1] Au début de ce traité, nous croyons devoir prévenir le lecteur des habitudes de style qu'il y rencontrera; l'auteur se complaît dans l'imitation des tournures et dans l'emploi des mots de la langue théologique et liturgique. La première phrase de son ouvrage est calquée sur une *bénédiction* qu'on récite à *Vêpres*.

[2] L'auteur ménage en apparence le *Dictateur* auquel il répond, et les nombreux adversaires qu'il a laissés à Paris. Il a soin de dire que toute la science universitaire n'a pas émigré avec lui, et que les hommes instruits abondent à Paris. Il pousse même la modestie jusqu'à se dire l'élève de ceux qui le rappellent si durement aux convenances.

Amplius, quia vir ille, fortassis non ex sua consideratione propria, sed ex incompetenti relatione quorumdam, michi falso, nolo dicere mentiendo, videtur imponere quod civitatem Silvanectensem supra famosam multitudinem Parisiensium incolarum magnificare presumpsi (non dico quod absit, sed quod abest et abfuit et aberit in eternum), idcirco compulsus sum illius opusculi mei verba propria post hujus negocioli complementum subjungere, eaque illi dictatori et ceteris quibus videre placebit offerre, ut, si in illis verbis clausulam quamquam excessum Silvanecti supra Parisius innuentem prospexerit, illam michi per verborum propriorum scripturam ostendat[1]. Ego autem paratum me exhibeo, sine cujuslibet contradictionis obstaculo, eam prorsus abradere, et de lapsu qui, si appareat, ex inadvertentia, Deo testante, accidit, penitere. Si vero nichil tale, sed solum et absolutum veritatis testimonium de Silvanecti laudibus invenerit, cur me cedit[2]?

Adhuc autem propono, illo favente cujus ineffabilis intuitus cuncta perlustrat, satis patenter concludere quod, in carta predicti viri, quatuor de gravioribus inconvenientibus sunt inclusa. Erunt igitur in isto tractatu partes quatuor principales, quarum prima erit de laudibus studii Parisiensis; secunda, de quibusdam ceteris Parisiensibus eminentiis; tertia, de inconvenientibus predicti dictatoris; quarta, de utilitatibus Silvanecti.

PRIMA PARS.

CAPITULUM PRIMUM.

DE LAUDE STUDII PARISIENSIS, PRIMO QUANTUM AD FACULTATEM PHILOSOPHIE SEU ARTIUM[3].

PARTICULA PRIMA. De philosophia in communi

Incipiens itaque a genere bonorum[4] honorabilitate atque dignitate priorum, dico quod in urbe urbium Parisius, in vico vocato Straminum, non solum septem artes liberales exercitantur, sed et totius philosophici luminis jocundissima claritas, veritatis sincere diffusis radiis, animas sui capaces illustrat. Ibidem quoque philosophici nectaris suavissima fragrantia tam subtilis diffusionis susceptivos olfactus oblectat. Quippe divinorum principiorum magnalia, nature secreta, astrologia, mathematica, virtutumque moralium salubria media inibi propalantur. Ibi etenim confluunt magistri ydonei, qui non solum logices sed et totius admini-

PARTICULA II^a. De philosophia administrativa.

[1] Michel Denis, qui avait fait une étude particulière des deux Éloges, en motive ainsi la composition : «Fecerat id noster (Jean de Jandun), et «suo Sylvanecti elogio commoverat *virum*, ut ait «*facundum*, ad concinnandas Parisiorum veluti vin«dicias, quibus caussabatur nostrum hujus urbis «gloriæ quodam modo detraxisse. Ut igitur ei osten«deret nequaquam ea se mente fuisse, præsentem «tractatum adornavit, illa insuper ratione motus, «quod alter vindicias suas constituit, nonnisi ex qui«busdam universalibus, etc.» (*Cod. manuscripti theolog. Bibl. Palat. Vindob.* t. II, 2^a part. col. 1648.)

[2] «*Quid me cedis?*» Joann. XVIII, 23.

[3] *Seu artium*, ajouté par le ms. de Vienne.

[4] *Bonorum*, indispensable pour le sens, est donné seulement par le ms. de Vienne.

Digitized by Google

De plus, comme cet homme, non sans doute d'après un examen personnel de mon écrit, mais sur le rapport malveillant de quelques individus, me veut imputer par erreur, je ne dis point par mensonge, la prétention que j'aurais eue de célébrer la ville de Senlis et de la mettre au-dessus de Paris, cité fameuse par la multitude de ses habitants (je ne dis point : puisse cela n'être pas! mais cela n'est pas, n'a pas été et ne sera jamais), j'ai donc été porté à ajouter à ce petit travail les termes mêmes de mon opuscule, et à les offrir à ce *Dictateur* et à tous ceux qui voudront voir cet écrit[1], afin que, s'ils y trouvent une expression quelconque d'où résulte une certaine prééminence de Senlis sur Paris, ils me la montrent par le témoignage écrit de mes propres paroles. Quant à moi, je me tiens prêt, sans opposer d'obstacle, sans faire aucune objection, à effacer entièrement ces mots, et à regretter une faute qui, si elle se rencontre, est arrivée, Dieu m'en est témoin, par inadvertance. Que s'il ne trouve rien de tel, mais le simple et exact témoignage de la vérité sur l'éloge de Senlis, pourquoi m'attaque-t-il?

Je me propose encore, avec la grâce de celui dont l'ineffable regard embrasse toutes choses, de montrer que dans la lettre de la personne susdite se trouvent quatre graves inconséquences. Il y aura donc, dans ce traité, quatre parties principales, dont la première sera l'éloge de l'Université de Paris; la deuxième traitera de certaines autres supériorités de Paris; la troisième, des inconséquences du susdit dictateur; la quatrième, des agréments de Senlis.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ÉLOGE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, ET, EN PREMIER LIEU, DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE OU DES ARTS.

§ 1er. De la philosophie en général.

En commençant par le genre de biens qui est le premier en honneur et en dignité, je dis que dans la ville des villes, à Paris, dans la rue dite du Fouarre[2], non-seulement on enseigne les sept arts libéraux, mais que, de plus, la clarté très-agréable de toute lumière philosophique, répandant les rayons de la pure vérité, illumine les âmes capables de la recevoir. Là aussi l'odeur la plus suave du nectar philosophique réjouit l'odorat apte à recueillir une émanation si délicate. Les merveilles des principes divins, les secrets de la nature, l'astrologie, les mathématiques et les ressources salutaires que procurent les vertus morales y sont dévoilés aux regards. Là se réunissent en foule de savants maîtres qui en-

§ 2. De la philosophie auxiliaire.

[1] Jean de Jandun explique parfaitement pourquoi il a joint l'Éloge de Paris à celui de Senlis, et comment il a eu la pensée de donner à son œuvre la forme d'une circulaire.

[2] La *rue du Fouarre*, où se tenaient les cours des deux Facultés de théologie et des arts, existe encore aujourd'hui; elle est située dans le cinquième arrondissement, quartier Saint-Jacques, commence à la *rue de la Bûcherie* et finit à la *rue Galande*. On peut voir ce qui a été dit sur les écoles de la rue du Fouarre dans l'article de M. J. V. Le Clerc, que nous avons signalé plus haut.

Digitized by Google

PARTICULA III^a. De philosophis naturalibus.

culative partis documenta premittunt[1]. Ibi siquidem vigent doctores insignes qui et naturarum inferiorum celestiumque virtutum archana exercitate mentis velocitate percurrunt, et eo ampliores conditori nature gratias agunt, quanto non solum eam ex ea parte prospiciunt que publica est, sed cum[2] secretiora ejus intrarunt. Adhuc autem ibidem glorificantur sapientes excelsi qui de principiis a

PARTICULA II^a. De philosophis metaphisicis.

motu et magnitudine separatis[3], que intelligentias vocant, utcunque scrutantur occulta, scientes bene quod ratio non impletur manifestis; major enim et pul-

PARTICULA V^a. De philosophis mathematicis.

chrior ejus pars in occultis est[4]. Amplius, nonne dogmatizatur in vico philosophie infallibilis[5] et incontradicibilis doctrine mathematice certitudo, per quam numerorum et figurarum, tam secundum se quam per celestes magnitudines, sonos armonicos ac visuales radios contractorum, mirabilia accidentia indicantur[6]?

PARTICULA VI^a. Quæ est adminiculatio astronomie et astrologie.

O gloriosissime Deus, quantam fecisti humane creature tui amoris notitiam, cum eidem celestium motuum per te statutas peryodos, distancias centrorum, magnitudines orbium, situs polorum, Signorum virtutes ac Planetarum dignitates

PARTICULA VII^a. De philosophia morali.

innotescere prebuisti! Rursus philosophie moralis directio gratiosa, per quam unius hominis regimen in se ipso melioratur, et domestice multitudinis dispensatio prosperatur, totiusque civilis pluralitatis optimus ordo distinguitur ab aliis, et docetur per sua convenientia principia conservari. Nonquid[7] ex illo sapientie salutaris indeficiente fluvio hauritur, ut solet?

PARTICULA VIII^a. In qua auctor se excusat de non ulteriori commendatione philosophorum.

Hec itaque pro Facultatis artium, quin imo philosophie, laudibus ad presens collegisse sufficiat[8] : qui enim ampliorem tractatum de specialibus hujus agri

[1] Maîtres qui enseignent les éléments, comme la grammaire, la rhétorique et toutes les connaissances préparant à l'étude de la logique et des autres sciences.

[2] Ainsi porte le texte ; il semble qu'il faudrait plutôt *sed enim*, ou *sed etiam* ; mais l'auteur a voulu rappeler la phrase de Sénèque : «Equidem tunc «naturæ rerum gratias ago, quum illam non ab «hac parte video, quæ publica est, sed quum se«cretiora ejus intravi.» (*Quæst. natur.* I, præf.) Seulement le philosophe chrétien substitue à l'expression *naturæ rerum*, qui rappelle Lucrèce et toute l'école d'Épicure, les mots *conditori naturæ*, qui excluent toute idée d'athéisme.

[3] Par ces expressions, il faut entendre les principes immobiles et *inétendus*, c'est-à-dire, abstraction faite du mouvement et de l'étendue.

[4] Voici la phrase entière, telle que Sénèque l'a écrite : «Quædam aperta sunt, quædam obscura; «aperta quæ sensu comprehenduntur, quæ memo«ria; obscura, quæ extra hæc sunt. Ratio autem «non impletur manifestis; major ejus pars pul«chriorque in occultis est.» (Senec. *Epist.* 95.)

[5] Leçon du manuscrit de Vienne, préférable à *ineffabilis*, du manuscrit de Paris, quoiqu'elle donne un sens encore très-prétentieux. La philosophie scolastique était, en effet, fort loin de l'infaillibilité; l'expression suivante *incontradicibilis*, appliquée aux mathématiques, science de déduction pure, est, au contraire, de la plus parfaite exactitude.

[6] M. Charles Jourdain, qui a bien voulu revoir les épreuves des Deux Éloges et nous indiquer d'utiles corrections, pense qu'il faut lire *contractatorum* ou *contrectatorum*, dans le sens de manier avec soin, étudier attentivement.

[7] Pour *numquid*, dans le sens de *nonne*.

[8] *Sufficiat*, ms. de Vienne. Le manuscrit de Paris donne *sufficiant*.

Digitized by Google

seignent non-seulement la logique, mais encore toutes les connaissances qui préparent aux sciences plus élevées. Là fleurissent d'illustres docteurs qui parcourent, avec la rapidité d'un esprit exercé, les mystères des natures inférieures et des vertus célestes, et qui se montrent d'autant plus reconnaissants envers le créateur de la nature, qu'ils ne la regardent pas du côté où elle est visible à tous, mais qu'ils en ont pénétré les profondeurs les plus cachées. Là encore se voient dans leur gloire des sages éminents qui s'appliquent à l'étude des principes, abstraction faite du mouvement et de la dimension, que l'on appelle intelligences, et qui en sondent les profondeurs, sachant bien que l'évidence n'est pas le fait de la raison, mais que la plus belle et la meilleure part de celle-ci reste cachée. Enfin n'est-ce pas dans cette rue que sont démontrés les résultats certains d'une philosophie infaillible et d'une science mathématique incontestable, qui indique les merveilleuses rencontres des nombres et des figures, soit considérés en eux-mêmes, soit appliqués aux grandeurs célestes, aux sons harmoniques et aux rayons visuels [1].

§ 3. Des philosophes naturels.

§ 4. Des métaphysiciens.

§ 5. Des mathématiciens.

O Dieu très-glorieux, quelle idée vous nous avez donnée de votre amour pour les hommes, en leur fournissant les moyens de connaître les périodes fixées par vous aux mouvements célestes, les distances des centres, la grandeur des mondes, la situation des pôles, les vertus des Signes [2], l'ordre et les rangs des Planètes! Que dire ensuite de la philosophie morale, guide aimable à l'aide duquel l'homme, considéré isolément, se perfectionne dans sa conduite, puis introduit une heureuse économie dans sa nombreuse famille, et distingue enfin entre tous les systèmes le régime le meilleur pour l'ensemble des citoyens, en même temps qu'il apprend à le maintenir par les principes qui lui conviennent [3]? Ne vient-on pas, selon la coutume, puiser dans ce fleuve inépuisable de salutaire sagesse?

§ 6. De l'astronomie et de l'astrologie.

§ 7. De la philosophie morale.

Qu'il nous suffise, pour le moment, d'avoir réuni ces traits pour l'éloge de la Faculté des arts ou de philosophie [4]. Celui qui désirerait un traité plus détaillé sur les fruits

§ 8. L'auteur s'excuse de ne pas faire un plus long éloge des philosophes

[1] Ces périphrases servent à désigner l'astronomie, la musique et l'optique.

[2] L'auteur veut parler ici des vertus et de l'influence que l'on attribuait au moyen âge, et même beaucoup plus tard, aux douze Signes du Zodiaque. L'almanach des Bergers, les almanachs de Liége, de Mathieu Laensbergh et autres livres populaires du même genre, donnent à cet égard les plus singuliers renseignements. (Voyez le tome Ier d'un curieux ouvrage intitulé *Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage*, par C. Nisard, etc. Paris, 1864, 2 vol. in-12.)

[3] Cet enseignement constituait ce qu'on appellerait de nos jours un cours d'économie politique. Voici en quels termes V. Le Clerc le qualifie : «Les «matières politiques, dès qu'elles furent entrées dans «les discussions philosophiques de la rue du Fouarre, «ne tardèrent pas à faire quelque bruit. La liberté «que s'y donnaient depuis longtemps les controverses «de pure philosophie avait préparé les esprits à «une liberté non moins grande dans les questions «de gouvernement. Nous savons quelles pensées «hardies on y recueillait vers l'an 1307, aux leçons «du philosophe Siger sur la politique d'Aristote. «Quinze ans après, on y allait chercher encore, «ainsi que nous l'apprend Jean de Jandun, *dans les «cours de philosophie morale, dans un fleuve inépui-«sable de salutaire sagesse, les principes du perfec-«tionnement de soi-même, de l'économie domestique et «de la meilleure administration d'un État.* Ceux qui «présidaient à ce libre enseignement, attesté par les «auditeurs, furent appelés, dans les temps de trou-«bles, à délibérer sur les affaires de leur pays.» (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 260.)

[4] La Faculté des arts occupe le premier rang dans l'écrit de Jean de Jandun, ainsi que dans l'an-

Digitized by Google

fertilissimi fructibus expeteret, sibi ipsi quodam modo negaret, juxta illud[1] : «Sibi ipsi negat qui quod difficile est petit.»

CAPITULUM SECUNDUM.

DE LAUDIBUS[2] THEOLOGORUM.

PARTICULA PRIMA. De magistris seu doctoribus in theologia.

In vico quietissimo nominato Sorbone[3], nec non in religiosorum domibus valde multis, admirari poteris reverendissimos patres et dominos qui, velut celestes et divini satrape, ad apices humane perfectionis, prout intellectus magnitudini conjunctus[4] accipere potest, feliciter sublimati, sacratissimas Veteris et Novi Testamenti scripturas lecturarum ac disputationum frequentibus exercitiis solemniter elucidant, ac saluberrima divine legis oracula, que et ipsi per sanctorum operum evidentiam verificant in se ipsis, crebro devote predicationis eloquio in cordibus fidelium radicare laborant. O imperscrutabilis divine cunctipotentie magnitudo! quot et quanti lectores *Sententiarum*[5], pro tuis invisibilibus. per ea que facta sunt visibilia[6] inspiciendis, fatigantur laboribus, macerantur vigiliis, et sollicitudinibus anxiantur! Gentilium namque philosophorum nunc obliqua[7] rectificant, nunc errores exterminant; nunc veritates ab illis naturali lumine perscrutatas, tanquam ab injustis possessoribus, pro catholice fidei defensione suscipiunt, prout decet. Licet autem omnes isti veritatis strenuissimi professores ad unicum finem potissimum, utpote ad summe Trinitatis noticiam vel amorem, censeantur intendere, unum tamen frequenter contingit eis, quod apud simpliciores admiratione non caret; et est quod de eisdem conclusionibus diversi contrarias opiniones deffendunt[8]. Nonquid[9] enim firmiter asserunt ipsorum aliqui totam hominis substantiam unica forma substantiali multas habente virtutes esse contentam; alii vero ex adverso demonstrant animam sensitivam et intellectivam in homine quidditativam[10] et substanciali diversitate distingui[11]? Adhuc autem

PARTICULA II^a. De lectoribus Sententiarum

PARTICULA III^a. De certamine intellectuali lectorum theologie, in qua exemplitur de tribus notabilibus questionibus

[1] Senec. «in proverbiis.» Le vers doit être ainsi disposé : «Negat sibi ipse qui quod difficile «est petit.» (*Phèdre*, édit. Barbou, p. 236.)

[2] Manuscrit de Vienne, *preconiis*.

[3] Ibid. *Serbone*.

[4] Expression employée par Jean de Jandun, *Quæst. in metaphys.* lib. II, quæst. 4.

[5] Les Sentences de Pierre Lombard, évêque de Paris, dont la lecture était, avec celle de la Bible, le fond de l'enseignement théologique au moyen âge.

[6] Saint Paul a dit (*Hebræ.* VI, 3) : «Ut ex vi-«sibilibus visibilia fierent;» et l'Église chante encore dans l'une des *Préfaces* du Missel romain : «Ut, dum «visibiliter Deum cognoscimus, per hunc in invisibi-«lium amorem rapiamur.»

[7] Ce latin bizarre présente cependant des expressions d'une grande originalité : on a vu plus haut «verificare in seipsis evidentiam sanctorum «operum;» il y a lieu de remarquer ici le mot *obliqua*, distinct de *errores*, et appliqué aux demi-vérités des philosophes païens.

[8] Il suffit de rappeler le plus grand monument théologique du moyen âge, la *Somme* de saint Thomas, où chaque proposition est précédée d'une démonstration contraire.

[9] Comme plus haut, pour *numquid* ou *nonne*.

[10] Du pronom interrogatif *quid?* la terminologie scolastique, dont la fécondité est proverbiale, a formé le substantif *quidditas*, essence d'une chose, et l'adjectif *quidditaticus*, essentiel.

[11] Il y a là une allusion aux fameuses discussions qu'a soulevées pendant tout le moyen âge la théorie d'Aristote sur l'âme, et qui ont produit un si grand nombre de commentaires.

Digitized by Google

particuliers de cette terre si fertile se les refuserait, si je puis le dire, suivant ce mot connu : Demander une chose difficile, c'est se la refuser à soi-même.

CHAPITRE II.

ÉLOGE DES THÉOLOGIENS.

§ 1er. Des maîtres ou docteurs en théologie.

Dans la très-paisible rue nommée de Sorbonne[1], comme aussi dans nombre de maisons religieuses, on peut admirer des pères vénérables, des seigneurs, et, pour ainsi dire, des satrapes célestes et divins, parvenus heureusement au faîte de la perfection humaine, autant que peut le faire l'intelligence unie à la grandeur, qui élucident solennellement les textes sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament, par des exercices fréquents de lecture et de discussion[2], et qui, par leurs éloquentes prédications souvent renouvelées, s'efforcent d'enraciner dans les cœurs les vérités salutaires de la loi divine, qu'ils réalisent en eux-mêmes par leurs saintes œuvres. O grandeur insondable de la toute-puissance divine! Combien de savants lecteurs des *Sentences*, voulant examiner les choses invisibles à la lumière de celles que vous avez rendues visibles, se fatiguent par leurs travaux, maigrissent dans les veilles, et sont rongés par de continuels soucis! Tantôt ils redressent les écarts des philosophes païens; tantôt ils écrasent leurs erreurs; tantôt enfin ils revendiquent, comme il convient, pour la défense de la foi catholique, les vérités découvertes par les païens, grâce à la lumière naturelle, et qui étaient, pour ainsi parler, entre les mains de détenteurs illégitimes[3]. Cependant, quoique tous ces hommes, qui font profession de rechercher ardemment la vérité, passent pour tendre à une fin unique et suprême, savoir la connaissance et l'amour de la souveraine Trinité, il leur arrive souvent (ce qui ne laisse pas d'étonner les gens un peu simples) de soutenir sur les mêmes conclusions des opinions opposées. N'en voit-on pas quelques-uns affirmer que toute la substance de l'homme est contenue dans une seule forme substantielle ayant plusieurs vertus, tandis que d'autres démontrent, au contraire, que l'âme sensitive et l'âme intellective constituent chacune une nature particulière dans l'homme, et se distinguent par une diversité de

§ 2. Des lecteurs des Sentences.

§ 3. Du combat intellectuel des lecteurs de théologie, où l'auteur cite pour exemple trois questions importantes.

cienne université. Elle se considérait comme étant la base de l'enseignement public, et, par conséquent, comme l'université elle-même, n'ayant pris un nom particulier qu'au moment où les trois autres facultés avaient commencé à se constituer. Le recteur était toujours pris dans son sein; elle disposait de quatre voix, à raison des quatre *nations* dont elle était composée, ce qui lui assurait la majorité dans toutes les réunions générales. Elle avait le privilége de convoquer tout le corps enseignant, de surveiller le *parchemin*, c'est-à-dire toute la librairie du temps, le Pré aux Clercs, les fêtes et ébats des écoliers, etc. etc. Le nom de faculté de philosophie que lui donne Jean de Jandun s'explique par la prééminence de cet enseignement : la philosophie était alors, comme elle l'est encore de nos jours, le couronnement des études faites à la Faculté des arts.

(1) « Les disputes des théologiens, *in vico quietissimo nominato Sorbonæ*, comme on l'écrivait en 1323, n'étaient pas toujours accompagnées de ce calme dont leur fait honneur un contemporain. » (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 260.)

(2) Ces deux mots résument la double méthode de l'enseignement scolastique : lecture du texte avec explication ou commentaire; questions proposées sur le texte et provoquant des discussions. (Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris, etc.* p. 73-75.)

(3) Tous les Pères de l'Église grecque et latine ont revendiqué pour le christianisme les vérités morales entrevues par les philosophes païens. (Voy.

Digitized by Google

quidam illorum constanter affirmant quod supposita ejusdem specialissime speciei sibi invicem comparata alicujus unitatis ac identitatis realitati subjecta sunt[1]; alii vero e contrario prorsus hoc negant.

Amplius illorum plurimi omnes potentias anime cognitivas in tantum astruunt esse pure passivas, ut, nec in se nec in suis objectis aut subjectis[2], aliquid agant; alii vero e regione non minus evidenter convincere putant ipsas, saltem suos actus secundos, objectis terminantibus aut disponentibus, elicere seu producere in se ipsis[3]. In hiis igitur et similibus viri speculativi, terrenarum cupiditatum caliginibus non subjecti, intellectualia certamina pro veritatis inventione frequentant. Unus quidem obicit, alter solvit; unus replicat, alter refellit. Et, ut unico dicam sermone, quidquid in talium perscrutatione problematum unus manu potenti vivificare aut fortificare nititur, alter brachio excelso interimere aut debilitare conatur, salva tamen penitus et omnino integraliter et inviolabiliter articulorum fidei sincera confessione. Quid autem utilitatis et qualiter religioni catholice conferat tale gimnasium[4], Deus novit; et ab ipsorum sedulitatibus poterit hoc addiscere qui ab eis hujuscemodi processuram[5], non protervie sed discipline gratia, locis et temporibus congruis, expetet rationem.

CAPITULUM TERCIUM.

DE FACULTATE DECRETORUM ET DECRETALIUM.

PARTICULA PRIMA. De utilitate Facultatis decretorum in communi.

In vico quem nominant[6] Clausum Brunelli, decretorum et decretalium lectores proficui in multitudine numerosa sua jura proponunt. Quorum quanta sit regendis ecclesiis oportunitas, hiis diebus bene perpendunt illi qui capitulorum et curiarum tractandis et disceptandis negociis sunt intenti. Radix namque omnium malorum, humana cupiditas, qua plerumque homo, inordinato utpote unius intenso

PARTICULA II°. De origine Facultatis decretorum et decretalium.

[1] Les *espèces très-spéciales*, l'*unité*, l'*identité*, la *réalité*, sont autant de souvenirs de la fameuse querelle des Réalistes et des Nominaux qui durait depuis près de trois siècles. Jean de Jandun connaissait évidemment les arguments des deux partis; mais il évite de se prononcer.

[2] Les expressions dont se sert encore la philosophie contemporaine, l'*objectif* et le *subjectif*, sont empruntées, on le voit, à la terminologie scolastique.

[3] Tous ces termes appartiennent à la philosophie autant qu'à la théologie; les philosophes, ainsi que les théologiens, comme autrefois les sophistes, discutaient sur toutes les matières le pour et le contre, *sic et non*, et ils déployaient, dans ces luttes stériles, une fécondité de langage qui aurait dû trouver un meilleur emploi.

[4] L'expression *gymnasium*, employée ici pour qualifier l'exercice de *gymnastique* intellectuelle auquel se livraient les philosophes de ce temps, rappelle le mot non moins heureux par lequel un illustre écrivain, récemment enlevé à la science, a désigné les tournois scolastiques du moyen âge. M. Victor Cousin les considérait comme «une puissante escrime» qui n'avait pas peu contribué à fortifier la raison humaine.

[5] Il semble impossible de lire autre chose dans le manuscrit de Paris. La construction de la phrase exigerait plutôt un mot au génitif dépendant de *rationem*, comme *procedendi*. L'abréviation du manuscrit de Vienne permettrait, à la rigueur, de lire *processuum*, leçon qui serait certainement préférable.

[6] Manuscrit de Vienne, *vocant*.

Digitized by Google

substance? Quelques-uns assurent que les sujets d'une même espèce très-distincte participent à une même essence qui existe réellement, qui est une et identique à elle-même chez tous ces sujets comparés entre eux; d'autres au contraire le nient.

Plusieurs d'entre eux assurent que toutes les puissances cognitives de l'âme sont tellement passives, qu'elles n'agissent ni en elles-mêmes, ni dans leurs objets ou sujets; d'autres, au contraire, avec non moins d'évidence, pensent convaincre leurs auditeurs que du moins ces puissances créent et produisent elles-mêmes leurs actes indirects, suivant la détermination ou la disposition des objets. C'est dans ces questions et d'autres semblables que des hommes spéculatifs, dont le regard n'est pas obscurci par le nuage des passions terrestres, livrent des combats intellectuels pour la découverte de la vérité. L'un objecte, l'autre résout l'objection; l'un réplique, l'autre réfute. Et, pour me résumer en quelques mots, tout ce que, dans la discussion de ces problèmes, l'un s'efforce d'animer et de fortifier d'une main puissante, l'autre, le bras levé, s'étudie à le renverser ou à l'ébranler, sauf à confesser d'abord pleinement et de toute manière son attachement sincère et inviolable à l'intégrité des articles de foi [1]. Quelle utilité, quel avantage la religion catholique tire-t-elle de cet exercice? Dieu le sait, et ces hommes eux-mêmes s'empresseront de le faire connaître à celui qui demandera, non par moquerie, mais pour son instruction, dans un lieu et en un temps convenables, la raison de ce mode de procéder [2].

CHAPITRE III.

DE LA FACULTÉ DES DÉCRETS ET DES DÉCRÉTALES.

§ 1er. De l'utilité de la Faculté des décrets en général.

§ 2. De l'origine de la Faculté des décrets et des décrétales

Dans la rue qu'on nomme Clos-Bruneau [3], les utiles lecteurs des décrets et des décrétales proposent leurs doctrines devant une multitude nombreuse d'auditeurs. L'importance et l'à-propos de cette étude, pour l'administration des églises, peuvent être appréciés, de nos jours, par ceux qui ont à traiter et à discuter les affaires des chapitres et des cures. La cupidité humaine, racine de tous les maux, qui la plupart du temps s'attache à l'homme,

Bullet, *Hist. de l'établissement du christianisme, etc.*). Tertullien considère les aveux de Platon, de Cicéron et des stoïciens, comme le témoignage d'une âme naturellement chrétienne : «Testimonium animæ «naturaliter christianæ.»

[1] Les disputes théologiques étaient toujours précédées d'une profession de foi. (Dionys. Cisterc. *Principium in 1um Sententiar.* f° 2 r°, 1re col. Dargentré, *Collect. judicior. de novis erroribus*, t. I, 1re part. 217.)

[2] V. Le Clerc a relevé ce passage, qui est, en effet, très-significatif : «Les plus habiles commen-«tateurs, dit-il, en étaient venus à se défier d'une «philosophie qui, désormais réduite à combiner «des mots et des formules, paraissait regarder «toutes les conclusions comme indifférentes, pourvu «qu'elle eût argumenté..... Le péripatéticien qui «faisait entendre ces plaintes, Jean de Jandun, eut «lieu de s'inquiéter du surcroît d'incertitudes qu'il «ajoutait à tant d'autres, et de la masse des inter-«prétations diverses qui continuaient de s'accu-«muler autour de lui.» (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 459.)

[3] La *rue du Clos-Bruneau*, désignée ici, est la même qui a porté jusqu'à nos jours le nom de *rue Saint-Jean-de-Beauvais*, nom qu'elle a pris vers la fin du XVe siècle. Le Clos-Bruneau, la rue du Fouarre et la Maison de Sorbonne, dont il est parlé précédemment, ont été les berceaux de l'Université de Paris. Il ne faut pas confondre cette *rue du Clos-Bruneau* avec une autre du même nom qui longeait un second *Clos-Bruneau*, en censive de Saint-Germain-des-Prés, et n'a été ouverte qu'au XVIe siècle. Elle a pris, vers le milieu du siècle suivant, le nom de rue de Condé, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Digitized by Google

amore, corporaliter afficitur ad se ipsum, ad tantam frequenter perducit iniquitatem judicium rationis, ut homo id quod suum non est, sed alterius, per fraudis aut violentie nequitiam sibi usurpare presumat. Hinc autem originantur mortales discordie; hinc oriuntur lites verbales; hinc injurie corporales exsurgunt [1]. Quod animadvertentes viri demurgici [2], populorum regiminibus intendentes, ex communibus nature juribus per convenientes determinationes arctatis [3], jura legalia seu leges proprias constituerunt; per quorum observantiam salutarem, sponte devitatis aut judicis officio decisis litibus, sub pacis et quietis jocunditate, prout hujus mundi [4] procellosus tumultus admittit, Deus altissimus adoratur in terris. Hoc igitur, in quantum michi ad presens apparet, unum est ex illis ad que venerabiles decretorum ac decretalium professores insudant.

CAPITULUM QUARTUM.

DE LAUDE MEDICORUM.

PARTICULA PRIMA. De medicis in communi.

In illa consolationis ac remediorum genitrice piissima, medicinarum magistri qui ad sanitatis custodiam et egritudinum curas, nichil ex contingentibus omittendo [5], laborant, quos etiam propter necessitatem ab Altissimo creatos [6] Sapiens honorare precepit, in plenitudine tante numerositatis habundant, ut eis, in suis preciosis habitibus et capitibus birretatis [7] incedentibus per vicos, pro sue artis finibus capescendis, facile qui ipsis indiguerit valeat obviare. O quam graciosi sunt illi optimi medicorum qui, artem magis philosophice prosequentes, suppositis quibusdam philosophie [8] phisice conditionibus ultimatis, pro sanitate et omnino bona et pulcra habitudine servanda, canones [9] operandi subordinant; et precognita, subtilitate sollertie aut continuitate studii, sensatis, collectis atque collatis indiciis, morborum principia, per efficaces, expertas et proprias remediorum virtutes, extirpant! Sic enim, ablato ab egrotantibus ultimi terribilium formidati merore, ad salvandam eam que [10] in ipso vivere dulcedinem naturalem vitaleque solatium resu-

PARTICULA II^a^. De optimis medicis.

[1] Toute cette partie est indéchiffrable dans le manuscrit de Paris. Les caractères en sont presque entièrement effacés.

[2] Pour *demurgici* (δημιουργοί). Ce mot employé par Tite-Live, ne se trouve pas dans Du Cange, sous la forme *demurgicus*.

[3] Nous avons déjà fait remarquer, dans ce style bizarre et tourmenté, plusieurs expressions singulièrement expressives : *juribus arctatis* nous paraît être un terme énergique et original.

[4] Manuscrit de Vienne : *Hujusmodi*.

[5] Le sens de ce membre de phrase a quelque chose d'un peu vague à cause de l'expression *contingentibus;* nous l'avons interprétée dans le sens de ces occasions favorables, de ces crises heureuses qu'un médecin habile ne manque pas de saisir.

[6] « Honora medicum propter necessitatem! etenim illum creavit Altissimus. » *Eccles.* c. XXXVIII, v. 1.

[7] Du substantif *birretum*, berret, barrette, on a fait l'adjectif verbal *birretatus*, coiffé, et le mot *birretatio*, cérémonie où un licencié recevait le bonnet de docteur.

[8] *Philosophie*, ajouté par le ms. de Vienne. L'école d'Ionie regardait, en effet, l'étude de la nature comme une partie essentielle de la philosophie.

[9] Le mot *canon* est employé ici dans le sens de *règle* ecclésiastique, et, par extension, règle en général : *Canones dicimus regulas quas SS. Patres constituerunt.* (Du Cange, éd. Henschel. II. 99. 4e acception.)

[10] Sous-entendu *est*.

Digitized by Google

en lui inspirant la passion désordonnée d'une chose pour en jouir seul, conduit fréquemment le jugement de sa raison à une injustice telle, qu'il prétend s'emparer, par les voies perverses de la fraude et de la violence, de ce qui n'est pas à lui et de ce qui appartient à autrui. C'est là l'origine des discordes humaines, la source des discussions verbales, la cause des injures corporelles. A ce spectacle, des magistrats appliqués au gouvernement des peuples, restreignant le droit naturel dans de justes bornes, ont établi un droit légal, ou, pour employer le mot propre, des lois. Grâce à l'observation salutaire de ces lois, qui évite les procès ou les fait trancher par le juge, au milieu de la joie, de la paix et du calme, autant toutefois que le comportent les agitations orageuses de ce monde, le Très-Haut est adoré sur la terre. Telle est donc, autant qu'il m'apparaît pour le moment, une des fins auxquelles les vénérables professeurs de décrets et de décrétales consacrent leurs labeurs.

CHAPITRE IV.

ÉLOGE DES MÉDECINS.

§ 1er. Des médecins en général.

Dans le sein de cette tendre mère[1], qui a des consolations pour l'esprit et des remèdes pour le corps, les maîtres de la médecine, qui travaillent à nous conserver la santé et à nous soigner dans nos maladies, sans omettre aucune circonstance favorable, ces hommes que le Sage nous a ordonné d'honorer comme étant créés par le Très-Haut pour nous secourir, se montrent en si grand nombre, marchant dans les rues revêtus d'habits précieux, la tête couverte d'un bonnet doctoral, lorsqu'ils vont remplir les fonctions de leur état, qu'il est facile à quiconque a besoin d'eux de les y rencontrer[2]. Quelle reconnaissance ne doit-on pas à ces princes de la médecine, qui étudient les principes de leur art plutôt selon les règles de la philosophie, en y mêlant toutefois quelques-unes des profondes ressources de la physique, pour conserver la santé, l'entière beauté et prestance du corps, qui savent mettre en sous-ordre les règles ordinaires, et qui, par la finesse de leur sagacité ou la continuité de leurs études, connaissant à l'avance les principes des maladies, grâce aux symptômes qu'ils comprennent, recueillent et comparent, extirpent les maladies par des remèdes efficaces, éprouvés et appropriés[3]! C'est ainsi que, enlevant aux malades les

§ 2. Des excellents médecins de Paris.

[1] Il s'agit toujours de l'Université, qui comptait l'école de médecine au nombre de ses facultés.

[2] Le portrait que Jean de Jandun trace des médecins de son temps est peut-être un peu flatté, du moins au point de vue de la fortune et de la tenue. Le docteur Achille Chéreau, qui a beaucoup étudié les humbles origines de la Faculté, lui prête des dehors beaucoup plus modestes. «A la fin du XIIIe siècle, «dit-il, la Faculté de médecine de Paris était fondée; «mais où alla-t-elle s'abriter? On a cherché avec «amour ce premier lieu dans lequel nos pères ont «commencé leurs exercices, et on le chercherait encore, si l'on ne se fût pas convaincu que les maîtres «en médecine, après s'être séparés des autres écoles «de la rue du Fouarre, pauvres et dénués de tout «secours public, incapables de s'acheter la plus pe«tite bicoque, avaient pris le parti de vivre au jour «le jour, de demander aux églises, aux abbayes, un «petit coin où ils pussent s'assembler... Cet état de «choses a duré plus de deux cents ans.» (*Notice sur les anciennes écoles de médecine de la rue de la Bûcherie*, p. 6.)

[3] Cette définition de la médecine et de la pratique médicale témoigne d'un jugement sain et éclairé; on n'apprécierait pas mieux, de nos jours, le rôle et les procédés des médecins.

Digitized by Google

mendum, Deo et vere operantibus, gaudent se esse ministros. Apothecarii vero, qui de medicaminum materiis subserviunt[1], et aromaticarum specierum oblectamenta infinita conficiunt, super illum et juxta famosissimum vocatum Parvum Pontem, atque in ceteris plerisque locis patentibus, suorum vasorum, in quibus exquisita clauduntur medicamina, pulcritudines non occultant.

SECUNDA PARS PRINCIPALIS HUJUS TRACTATUS,

IN QUA AGITUR DE QUIBUSDAM EXCELLENTIIS PARISIUS, PRETER STUDIUM ET[2] UNIVERSITATEM; ET CONTINET NOVEM[3] CAPITULA.

CAPITULUM PRIMUM.

DE ECCLESIIS ET PRECIPUE DE ECCLESIA[4] B. MARIE ET DE CAPELLA REGIA.

PARTICULA PRIMA. De ecclesia in communi.

In illo siquidem christiane professionis saluberrimo sacrario, domus egregie Deo consecrate in tanta multitudine fundate sunt, quod forsan multe, de potentioribus christianitatis[5] urbibus, tanta aularum Dei numerositate non gaudent. Inter quas illa terribilissima[6] gloriosissime Virginis Dei genitricis Marie ecclesia non immerito, sicut sol inter astra, prefulget. Et quamvis nonnulli, per sui arbitrii libertatem, propter ad pauca inspicere[7] faciliter, enunciantes, dicunt quarumdam aliarum hujus pulcritudinem precellere, puto tamen, salvis ipsorum reverentiis, quod, si ad totum et ad singula diligentius attenderent, cito ab hac recederent opinione. Ubi enim, queso, reperient ipsi duas talis magnificentie turres perfectas, sic excelsas, sic latas, sic fortes, tali et tam multiplici decorum varietate circumamictas[8]? Ubi, queso, reperient voltarum lateralium et secundum sub et supra[9] ordinem tot membrorum? Ubi, queso, reperient tot circumstantium capellarum lucidissimas amenitates? Amplius, dicant michi in qua ecclesiarum videbo tante magnitudinis crucem, cujus unum brachium chorum distinguit a navi. Demum libenter addiscerem ubi sunt tales duo circuli[10], sibi invicem secundum

PARTICULA II^a. De ecclesia beate Marie quantum ad duas turres.

PARTICULA III^a. De voltis ecclesie beate Marie.

PARTICULA IV^a. De capellis.

PARTICULA V^a. De cruce templi.

PARTICULA VI^a. De duobus circulis situatis qui vocantur O.

[1] Le rôle secondaire des pharmaciens est parfaitement indiqué par le mot *subserviunt*.

[2] Manuscrit de Vienne, *seu*.

[3] Ainsi portent les deux manuscrits. Cependant cette partie contient dix chapitres.

[4] *De ecclesia*, ajouté par le ms. de Vienne.

[5] A la place de ce mot donné par le manuscrit de Vienne, le manuscrit de Paris porte *ex civitatibus*, qui ne forme pas de sens.

[6] *Quæ mole sua terrorem incutit spectantibus.* (Du Breul, *Antiq. de Paris*, p. 6.) «La majesté «terrible de la cathédrale l'a surtout frappé.» (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 609.)

[7] Construction barbare, faute de l'article grec, pour *propteren quod ad pauca inspicere possunt faciliter*.

[8] L'auteur fait allusion au texte bien connu : «Circumdata varietate, circumamicta varietatibus.» (*Ps.* XLIV, v. 10, 15.)

[9] Construction dans le genre de la précédente; *sub et supra* sont le complément de *secundum*.

[10] Les roses des deux portails latéraux; on les appelle vulgairement encore aujourd'hui des O.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

Digitized by Google

chagrins et les terreurs de la mort, ils se font une joie de s'employer, avec l'aide de Dieu et l'influence du printemps[1], pour conserver aux hommes la douceur innée de vivre, et leur faire retrouver les consolations de l'existence. Les apothicaires, qui préparent la matière des médicaments et qui fabriquent d'infinies variétés d'épices aromatiques, habitent sur le très-célèbre Petit-Pont ou aux alentours[2], ainsi que dans la plupart des autres endroits fréquentés, et ils étalent avec complaisance de beaux vases contenant les remèdes les plus recherchés[3].

DEUXIÈME PARTIE PRINCIPALE DE CE TRAITÉ,

QUI CONTIENT NEUF CHAPITRES, ET DANS LAQUELLE IL EST QUESTION DE CERTAINES SUPÉRIORITÉS DE PARIS, EN DEHORS DES ÉCOLES OU DE L'UNIVERSITÉ.

CHAPITRE PREMIER.

DES ÉGLISES ET PRINCIPALEMENT DE NOTRE-DAME ET DE LA CHAPELLE ROYALE.

§ 1er. Des églises en général

§ 2. De l'église Notre-Dame et de ses deux tours

§ 3. Des voûtes de l'église Notre-Dame

§ 4. Des chapelles

§ 5. De la croix de l'église

§ 6. Des deux croix que l'on nomme les O.

A Paris, sanctuaire privilégié de la religion chrétienne, de beaux édifices consacrés à Dieu ont été fondés en si grand nombre, qu'il n'y a probablement pas beaucoup de villes, parmi les plus puissantes de la chrétienté, qui puissent se vanter de compter autant de maisons de Dieu. Parmi ces palais, l'imposante église de la très-glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, brille au premier rang et à juste titre, comme le soleil au milieu des autres astres. Et, bien que certaines personnes, par la liberté de leur appréciation, ne pouvant voir facilement que peu d'objets, soutiennent que la beauté de quelques autres églises l'emporte sur celle-ci, je pense, sauf leur respect, que, s'ils l'examinaient attentivement dans l'ensemble et dans les détails, ils abandonneraient bientôt cette opinion. Où trouver, je vous le demande, deux tours d'une telle magnificence, aussi parfaites, aussi hautes, aussi larges, aussi fortes, enrichies d'une telle variété, d'une telle multiplicité d'ornements? Où rencontrer, je vous prie, une suite si compliquée de voûtes latérales tant inférieures que supérieures? Où trouver, je le répète, l'éclatante splendeur d'une telle ceinture de chapelles? Ce n'est pas tout : dites-moi dans quelle église je verrai une croix d'une pareille grandeur[4], dont un bras sépare le chœur de la nef? Enfin l'on me ferait plaisir de me dire

[1] Il est remarquable de voir indiquer ici cette influence du *renouveau* que l'auteur, malgré son estime pour les médecins, semble considérer comme étant aussi puissante que leur art.

[2] Voir, à l'égard du Petit-Pont, ce qui en est dit dans la notice placée en tête des deux Éloges.

[3] Le savant auteur du *Discours sur l'état des lettres au XIIe siècle* cite ce chapitre comme fort intéressant. Il y voit l'expression d'une certaine tendresse de la part de Jean de Jandun pour les médecins qui l'avaient peut-être guéri; aussi traduit-il le passage : *O quam graciosi sunt illi optimi medicorum*, par ces mots : « Oh! qu'il faut aimer ces bons « médecins. » Il trouve le panégyrique des apothicaires « plus court et plus simple. » (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 472.)

[4] La plupart des historiens de Paris ont passé sous silence ce grand crucifix qui séparait le chœur de Notre-Dame de la nef et qui fut détruit, probablement en 1699, lors de la construction du maître

rectam lineam opposite situati, quibus propter similitudinem nomen attribuunt quarte vocalis; infra quos minores orbes et orbiculi miro artificio, sic quidem circulariter, sic autem angulariter ordinati, circumdant vitreas rutilantes pretiosis coloribus ac figuris picturarum subtilissimis venustatas. Revera puto hanc ecclesiam talis attente cernentibus admirationis causam prebere, ut vix ex ejus inspectione possit anima satiari.

PARTICULA VII'. De regis capella.

Sed et illa formosissima capellarum, capella regis, infra menia mansionis regie decentissime situata, integerrimis et indissolubilibus solidissimorum lapidum gaudet structuris. Picturarum colores electissimi, ymaginum deauratio preciosa, vitrearum circumquaque rutilantium decora pervietas, altarium venustissima paramenta, sanctuariorum virtutes mirifice, capsularum [1] figuratione extranee [2] gemmis adornate fulgentibus, tantam utique illi orationis domui largiuntur decoris yperbolem, ut, in eam subingrediens, quasi raptus ad celum, se non immerito unam de Paradisi potissimis cameris putet intrare.

PARTICULA VIII'. De operibus sanctis que fiunt in ecclesiis materialibus.

O quam salubres in illis oratoriis Deo potentissimo preces fundunt, cum spiritales et interne puritates ipsorum precantium corporalibus et externis oratoriorum munditiis proportionaliter correspondent!

O quam placide piissimo Deo in illis tabernaculis laudes canuntur, cum ipsorum corda canentium sunt amenis tabernaculorum picturis analogice virtutibus venustata!

O quam acceptabilia gloriosissimo Deo super hec altaria holocausta parantur, cum ipsorum sacrificantium vita, correspondente deaurationi altarium claritate, resplendet [3]!

[1] *Capsularum* ou *caysalarum?* Le ms. de Vienne porte *casularum*. Ces trois mots ont été assez généralement employés les uns pour les autres : cependant *capsula* signifie particulièrement reliquaire ou ciboire, *caysala*, diminutif de *caysa*, coffret, cassette, et *casula*, chasuble.

[2] Cette expression peut s'entendre ou de l'origine ou de l'apparence *étrangère* des ornements et *figurations* qui décoraient la Sainte-Chapelle. L'œuvre de Pierre de Montereau étant un édifice éminemment français par son architecture, Jean de Jandun fait peut-être allusion aux artistes florentins qui avaient été employés à la fabrication des nombreuses pièces d'orfévrerie composant les reliquaires dont ce merveilleux sanctuaire était enrichi. Peut-être faut-il traduire *figurationes extranee* par *ornements extérieurs*, en opposition avec les richesses intérieures des châsses.

[3] Dans le manuscrit de Vienne, ces exclamations *O quam salubres*, *etc.* *O quam placide*, *etc.* *O quam acceptabilia*, *etc.* sont disposées en forme de tableau, de la manière suivante :

O quam
salubres in
illis oratoriis Deo
potentissimo preces funduntur,
cum spiritales et interne puritates
ipsorum precantium corporalibus et
externis oratoriorum munditiis proportionaliter correspondent!

O quam
placide piissimo
Deo in illis tabernaculis
laudes canunt, cum ipsorum corda canentium sunt
amenis tabernaculorum
picturis analogice virtutibus venustata!

O quam
acceptabilia
gloriosissimo Deo super hec altaria holocausta parantur, cum ipsorum
sacrificantium vita, correspondente
deaurationi altarium claritate, resplendet!

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1911

Digitized by Google

où je pourrais voir deux semblables roses se faisant face mutuellement en ligne droite, roses auxquelles la ressemblance a fait donner le nom de la quatrième voyelle. Au-dessous, des roses plus petites, des rosaces disposées avec un art merveilleux, les unes en cercles, les autres en losanges, entourent des vitraux étincelants embellis de couleurs précieuses et de figures peintes avec la plus exquise délicatesse. En vérité, je pense que cette église offre à ceux qui la regardent attentivement un tel sujet d'admiration, que l'âme a peine à se rassasier de la contempler.

§ 7. De la chapelle royale.

Mais la plus belle des chapelles, la chapelle du Roi, très-convenablement placée dans l'enceinte de la demeure royale[1], se fait admirer par sa très-forte structure et par l'indestructible solidité des matériaux dont elle est formée. Les couleurs très-choisies de ses peintures, les dorures précieuses de ses images, la pure transparence des vitraux qui brillent de tous côtés, les riches parements de ses autels, les vertus merveilleuses de ses sanctuaires, les ornements étrangers de ses châsses décorées de joyaux éclatants, donnent à cette maison de prière un tel degré de beauté, qu'en y entrant on se croit ravi au ciel, et que l'on s'imagine avec raison être introduit dans une des plus belles chambres du Paradis[2].

§ 8. Des œuvres saintes qui se font dans les bâtiments des églises.

Oh! qu'elles sont salutaires les prières qui montent de ces sanctuaires vers le Dieu tout-puissant, lorsque la pureté intérieure de l'esprit des fidèles répond exactement aux ornements corporels et extérieurs des oratoires[3]!

Oh! qu'elles sont douces les louanges du Dieu très-miséricordieux, chantées dans ces tabernacles, lorsque les cœurs de ceux qui les chantent sont embellis par des vertus en harmonie avec les belles peintures des tabernacles!

Oh! qu'ils sont agréables au Dieu très-glorieux les holocaustes préparés sur ces autels, lorsque la vie des sacrificateurs brille d'un éclat égal à l'or des autels!

autel élevé pour accomplir le vœu fait par Louis XIII, en 1638, vœu par lequel il mettait son royaume sous la protection de la Vierge. Le Père Du Breul, au livre Ier de ses *Antiquités de Paris*, est le seul qui fasse mention de ce crucifix; ce qu'il dit en fait regretter la destruction : «Le grand crucifix qui est «au-dessus de la grande porte du cœur, avec la «croix, n'est que d'une pièce : qui sont deux chefs-«d'œuvre de taille et sculpture;» page 13 de l'édition de 1611. Nous proposons de lire, au passage du texte latin, au lieu de *cujus unum brachium*, *cujus quodque brachium*, c'est-à-dire chaque bras, ce qui répond mieux à la trop courte description de Du Breul.

[1] La Sainte-Chapelle, commencée en 1245, par Pierre de Montereau, et achevée en 1248, était dans tout son éclat au moment où écrivait Jean de Jandun. Dix-sept ans auparavant, le roi Philippe le Bel y avait fait transporter en grande pompe le chef de saint Louis, précieuse dépouille pour laquelle l'orfévre Guillaume Juliani avait exécuté un splendide reliquaire en argent doré. L'auteur ne dit rien de cet événement qui avait dû cependant avoir un retentissement immense.

[2] M. Ernest Renan cite presque tout ce chapitre dans son *Discours sur l'état des beaux-arts au XIVe siècle*. Sa traduction présente quelques légères variantes de sens, notamment en ce qui concerne les détracteurs de Notre-Dame, qu'il qualifie «d'esprits «étroits,» tandis que l'auteur ne constate qu'une simple liberté d'appréciation, *per sui arbitrii libertatem*. Quant à la Sainte-Chapelle, que Jean de Jandun trouve *très-convenablement* placée dans l'enceinte du Palais, M. Renan dit qu'elle «semble se cacher par «modestie derrière les murs de la demeure royale.» (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 609.)

[3] Il y a, dans le texte latin, une construction symétrique marquée par les expressions *puritates precantium* et *munditiis oratoriorum*; il est bien difficile de la faire ressortir en français, à cause du double sens du mot *munditia*, qui signifie à la fois pureté et ornement.

Digitized by Google

CAPITULUM SECUNDUM.

DE PALATIO REGIS, IN QUO EST ALIQUID DE MAGISTRIS PARLAMENTI ET REQUESTARUM, ET DE NOTARIIS.

PARTICULA PRIMA. De fortitudine et magnitudine palacii regis.

In illa monarchie Francorum illustrissima sede, insigne quoddam regalis magnificentie signum, gloriosissimum palatium constructum est. Cujus inexpugnabiles muri sunt ab invicem tante capacitatis amplitudine distantes, ut populum continere valeant infinitum. Pro inclite vero recordationis honore, ydola cunctorum regum Francie, qui hactenus precesserunt, sunt ibidem adeo perfecte representationis proprietate formata, ut primitus inspiciens ipsa fere judicet quasi viva. Sed et marmorea mensa, sue politissime planitici uniformitate refulgens, sub occidentalium vitrearum lumine fixa, sic tamen quod ad oriens respiciunt convivantes, tante profecto magnitudinis existit, quod, si mensuram ejus absque probatione proponerem, timerem michi non credi.

PARTICULA II^a. De ymaginibus regum in palacio

PARTICULA III^a. De mensa marmorea

PARTICULA IV^a. De communi utilitate regis

Illa siquidem aula regia non propter obscenas bestialium voluptatum desidias decorata est; non pro fallacibus atque fictitiis inanis glorie preconiis conficta est; non propter superbie tyrannice perniciosos conventus roborata est; sed operose, efficaci atque totali sollicitudini monarchice prudentie, publice utilitati incrementa jugiter imperantis, propriissime coaptata. Etenim super patentes lateralium sedium altitudines hujus aule, cunctis fere diebus, insident viri politici [1], quorum hii quidem magistri requestarum, illi vero regis notarii, ex officiis propriis nominantur; a quibus, secundum suos ordines, precepto monarche laborantibus rem publicam prosperari, nunc gratiarum benigni et honesti favores, nunc requeste, sinceri juris statera librate, fere incessanter emanant.

PARTICULA V^a. De magistris requestarum et notariis.

PARTICULA VI^a. De magistris Parlamentorum.

In camera vero spaciosa et speciosa [2], ad quod hostium, in boreali palatii muro constructum, ingressum prebet, que pro negociorum arduitatibus, majoris eget, tranquillitate secreti, sedent pro tribunalibus oculate peritie viri, vocati magistri Parlamentorum; a quorum infallibilibus jurium et consuetudinum prudentiis, discussis hinc inde cum omni maturitate ac mansuetudine causis, irrefragabilia progrediuntur fulmina sententiarum, per quas justis et innoxiis hominibus letitie tripudia, partibus et muneribus prorsus exclusis, solo Dei et juris intuitu, largiuntur. Iniqui vero et impii, juxta sue iniquitatis mensuram, afflictione et miseria saturantur.

[1] Ce mot marque très-nettement le caractère *politique* du Parlement. Dès le commencement du XIVe siècle, ce grand corps n'était pas seulement considéré comme une réunion de magistrats appelés exclusivement à rendre la justice : on les regardait comme chargés par le Roi de contribuer à la prospérité de l'État : *precepto monarche laborantibus rem publicam prosperari.*

[2] Nouvel exemple de ces jeux de mots qui ont été légués au moyen âge par la décadence latine : l'auteur n'a pas résisté au désir de rapprocher *speciosa* de *spaciosa*.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

DU PALAIS DU ROI, OÙ IL EST PARLÉ DES MAÎTRES DU PARLEMENT, DES MAÎTRES DES REQUÊTES ET DES NOTAIRES ROYAUX.

§ 1er. De la solidité et de la grandeur du palais du roi.

Dans ce siége très-illustre de la monarchie française a été élevé un splendide palais, témoignage superbe de la magnificence royale. Ses murailles inexpugnables offrent entre elles une enceinte assez vaste et assez étendue pour pouvoir contenir un peuple innombrable. Par honneur pour leur glorieuse mémoire, les statues de tous les rois de France, qui jusqu'à ce jour ont occupé le trône, sont réunies en ce lieu; elles sont d'une ressemblance si expressive, qu'à première vue on les croirait vivantes. La table de marbre, dont la surface uniforme offre le plus brillant poli, est placée au couchant, sous le reflet des vitraux, en sorte que les convives [1] sont tournés vers l'orient; elle est d'une telle grandeur que, si j'en citais les dimensions sans fournir la preuve de mon dire, je craindrais qu'on ne me crût pas.

§ 2. Des statues des rois dans le palais.

§ 3. De la table de marbre.

§ 4. De l'utilité générale de la royauté.

Le palais du roi n'a été ni décoré pour l'indolence et les grossiers plaisirs des sens, ni élevé pour flatter la vanité fausse et trompeuse d'une vaine gloire, ni fortifié pour abriter les perfides complots d'une orgueilleuse tyrannie; mais il a été merveilleusement adapté aux soins actifs, efficaces, complets de la prudence de nos rois, qui cherchent sans cesse par leurs ordonnances à accroître le bien-être public. En effet, sur les siéges élevés qui s'offrent des deux côtés de la salle, on voit s'asseoir presque tous les jours des hommes d'État, que l'on nomme, d'après leurs fonctions propres, les uns Maîtres des requêtes, les autres notaires du roi. Tous, suivant leur rang, obéissant aux ordres de la royauté, travaillent à faire prospérer la chose publique: c'est d'eux qu'émanent presque incessamment les faveurs bienveillantes et honorables des grâces; c'est par eux que sont présentées les requêtes pesées avec les balances de l'équité la plus sincère.

§ 5. Des Maîtres des requêtes et des notaires royaux.

§ 6. Des Maîtres du Parlement.

Dans une vaste et belle chambre, à laquelle donne accès une porte spéciale, pratiquée dans le mur septentrional du palais, parce que les affaires difficiles qui s'y traitent exigent une plus grande tranquillité et une plus complète retraite, siégent à leur tribunal des hommes d'une habileté toujours éveillée, que l'on nomme les Maîtres du Parlement [2]. Leur infaillible connaissance du droit et des coutumes leur permet de discuter les causes en toute maturité et indulgence, et de lancer les foudres de leurs sentences définitives, qui donnent des transports de joie aux innocents et aux justes, parce qu'elles sont rendues sans qu'on ait égard ni aux personnes ni aux présents, dans la contemplation de Dieu seul et du droit. Mais les méchants et les impies, dans la mesure de leur iniquité, sont abreuvés d'amertume et de malheur.

[1] On dînait à la Table de Marbre dans les grandes occasions. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* nous apprend que, le 16 décembre 1431, Henri VI, «après son sacre, vint au Pallays disner, luy et sa «compaignie, et disna en la grant salle, à la Table «de Marbre.»

[2] C'est le nom qu'on donnait alors à tous les conseillers du Parlement de Paris, clercs ou laïques; les présidents ne furent établis qu'un peu plus tard, sous le règne de Philippe de Valois, qui, par son ordonnance de 1343, créa les trois premiers dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Il semble résulter

Digitized by Google

CAPITULUM TERTIUM.

DE AULIS CAMPELLORUM ET DE ALIIS DOMIBUS PARISIUS.

PARTICULA PRIMA. De contentis in Aula Campellorum generaliter.

Ista si quidem jocunditatis amenissime mansio letabunda, sub inestimabilium preciosorum gazophilaciis permaximis, cunctas et universas jocalium species, in domo *Aule Campellorum* vocata, presentat. Ibi namque, si facultates tibi suppetunt et voluntas, emere poteris omnia genera ornamentorum, que sagacissima factive rationis industria, ut lacune desideria compleantur, deproperat excogitare. Istorum autem generum singulas velle specialissimas species describere, forsan hoc opus tante prolixitatis dispendio prolongaret, quod et in lectoris anima generaret fastidium, et sui actoris ignaviam, propter impossibilia sibi querere [1], insinuaret.

PARTICULA II^a. De contentis in partibus inferioribus.

Hoc tamen prorsus nolo tacere quod, in quibusdam inferiorum partium illius foralis domus, offeruntur, quasi sub innumeris congeriebus et cumulis, panni pulcri, pulcriores et pulcherrimi; in aliis autem forrature [2] decentes, hec quidem ex animalium pellibus, ille vero ex sindalis [3] constitute; alie quoque ex ceteris delicatis et extraneis materiebus facte sunt, quarum propria nomina latini ydiomatis michi fateor esse ignota.

PARTICULA III^a. De contentis in superioribus partibus.

In superioribus vero illius edis partibus, que ad modum unius vici mirabilis longitudinis ordinate sunt, pretenduntur specialia particularum humani corporis paramenta; pro capite quidem corone, serta et mitre; discriminalia quoque eburnea pro capillis; specula pro oculis [4]; cinguli pro lumbis; burse pro lateribus; cyrothece pro manibus; monilia pro pectore; ceteraque talia de quibus nominum latinorum penuria, magis quam visive cognitionis defectus, me tacere compellit.

PARTICULA IV^a. De quadam summaria laude Aularum Campellorum.

Sed, ut illa politorum corporum refulgentia creberrima, quorum secundum individua numerus infinitus complemento profunde et dearticulate narrationis obsistit, saltim in aliqua superficiali summa, tangere se permittant, liceat ita proponere : In illis foralibus locis, procedentium visibus tot et tales sponsalium jocunditatum ac festivitatum celebrium varie decorationes arrident, ut, una serie semiplene prospecta, impetus desiderii mox festinet ad alteram, et, tota longitudine pertransita, insatiatus resumende oblectationis affectus, non solum semel neque bis, sed quasi infinicies, ad principium reflectendo, si ratio sibi crederet, inspectiones faceret iterare.

[1] Cette leçon est celle du manuscrit de Vienne. Le manuscrit de Paris, à peu près indéchiffrable en cet endroit, semble porter, *impossibilem quæsitum*, ou *impossibilium sibi quæsitum*; ce qui revient au même pour le sens.

[2] Forrature, *pellitium quo vestis ornatur, vel etiam id quo aliquid munitur et farcitur.* (Du Cange, t. III, p. 372, éd. Henschel.)

[3] Étoffes de soie. (Voyez du Cange, *Gloss. med. et inf. latin.* au mot *Cendalum.*)

[4] *Specula pro oculis.* Dans la première édition de cet éloge, nous avions traduit ces mots par *bésicles pour les yeux*; mais les bésicles, d'une invention moderne en 1322, ne devaient pas être encore assez répandues pour se trouver aux Halles des Champeaux. Ces mots, au milieu d'une énumération d'objets de toilette et de luxe, semblent devoir être mieux interprétés dans un sens analogue à celui des expressions qui les précèdent et les suivent.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

DES HALLES DES CHAMPEAUX ET DES AUTRES MAISONS DE PARIS.

§ 1er. Des richesses contenues dans les Halles des Champeaux en général.

Ce joyeux séjour des plus agréables divertissements offre, en de très-grandes montres pleines de trésors inestimables, toutes les espèces les plus diverses de joyaux réunis dans la maison dite *les Halles des Champeaux*. Là, si vous en avez le désir et les moyens, vous pourrez acheter tous les genres d'ornements que l'industrie la plus exercée, l'esprit le plus inventif se hâtent d'imaginer pour combler tous vos désirs. Vouloir décrire, dans leurs détails, toutes les spécialités que renferment ces genres, ce serait allonger cet ouvrage et lui donner une longueur telle, qu'elle ferait naître l'ennui dans l'âme du lecteur, et lui montrerait combien l'auteur s'oublie quand il cherche des choses impossibles. Je ne veux pas toutefois omettre entièrement de dire que, dans quelques endroits des parties inférieures de ce marché, et pour ainsi dire sous des amas, des monceaux d'autres marchandises, se trouvent des draps plus beaux les uns que les autres; dans d'autres, de superbes pelisses, les unes faites de peaux de bêtes, les autres d'étoffes de soie, d'autres enfin composées de matières délicates et étrangères, dont j'avoue ne pas connaître les noms latins. Dans la partie supérieure de l'édifice, qui forme comme une rue d'une étonnante longueur, sont exposés tous les objets qui servent à parer les différentes parties du corps humain : pour la tête, des couronnes, des tresses, des bonnets; des peignes d'ivoire pour les cheveux, des miroirs pour se regarder, des ceintures pour les reins, des bourses pour suspendre au côté, des gants pour les mains, des colliers pour la poitrine, et autres choses de ce genre, que je ne puis citer, plutôt à cause de la pénurie des mots latins que faute de les avoir bien vues. Mais, pour que les splendeurs sans nombre de ces brillants objets, dont les variétés et le nombre infini s'opposent à une description complète et détaillée, puissent du moins être effleurées dans un ensemble superficiel, laissez-moi vous parler ainsi : Dans ces lieux d'exposition, les regards des promeneurs voient sourire à leurs yeux tant de décorations pour les divertissements des noces et pour les grandes fêtes, qu'après avoir parcouru à demi une rangée un désir impétueux les porte vers l'autre, et qu'après avoir traversé toute la longueur une insatiable ardeur de renouveler ce plaisir, non pas une fois ni deux, mais comme indéfiniment, en reprenant au commencement, leur ferait recommencer l'excursion, s'ils voulaient en croire leur désir[1].

§ 2. Du contenu des galeries inférieures.

§ 3. Du contenu des galeries supérieures.

§ 4. Éloge sommaire des Halles des Champeaux.

de ce que dit Jean de Jandun que les notaires du Roi et les maîtres des requêtes étaient désignés aussi sous ce titre de *maîtres*. On peut consulter sur l'origine et l'organisation primitive du Parlement de Paris les ouvrages suivants : 1° *Recherches sur la France*, par Étienne Pasquier; 2° *De l'origine et establissement du Parlement et autres jurisdictions royalles estans dans l'enclos du Palais Royal de Paris*, par Pierre de Miraulmont, etc. Paris, 1612, in-8°; 3° *Treize livres des Parlements de France, etc.* par B. de la Roche-Flavin, Bordeaux, 1617, in-folio. Parmi les travaux modernes, nous signalerons une notice du regrettable M. Grün, mort à la fin de 1866. Cette notice se trouve en tête du tome Ier des *Actes du Parlement*, publiés par ordre de l'Empereur, sous la direction de M. le marquis de La Borde, garde général des Archives. Nous croyons savoir, en outre, que le savant et laborieux auteur de l'ouvrage intitulé *La France sous Philippe le Bel* prépare un grand travail sur ce sujet.

[1] V. Le Clerc cite ce chapitre qu'il considère comme fort curieux, et le rapproche des passages

Digitized by Google

PARTICULA V^a^. De domibus communibus

De domo igitur quam vocant *Halas Campellorum* dicta sunt tanta. At vero si quis omnem ceterarum domorum Parisius numerum summare vellet, fortassis laboraret in irritum, paulo minus illo qui multorum undique hyspidorum capitum pilos, aut agri magni stipulas, aut ingentis silve folia dinumerare temptaret. Qua-

PARTICULA VI^a^. De domibus magnatum.

lia vero [1] et quanta famosorum divitum hospitia! Hec quidem regum, comitum, ducum, militum, ceterorumque baronum, illa vero ecclesie prelatorum; utique plurima sunt, magna sunt et fortia, pulcra sunt et decora, in tantum quod ex illis solis, si ab aliis segregata subsisterent, constitui posset civitas admiranda.

CAPITULUM QUARTUM.

DE ARTIFICIBUS MANUALIBUS.

PARTICULA PRIMA. De manuartificibus in communi.

Habitum [2] autem est hiis, si considerare non displicet, de manuartificibus annectere. Dicamus igitur quod manuales artifices, sine quibus ultimata politice communicationis [3] integritas non completur, in illo necessitatum copiosissimo supplemento, tante spissitudinis vicinitate compressi sunt, ut, undique perlustrantibus oculis, vix ipsorum continencie due domus contigue videantur expertes. Et ut inenarrabiles per singula humanarum artium industrias, sub quorumdam generum summa, capitulare temptemus, fas sit ita dicere: Hic siquidem reperies cunctarum ymaginum, seu scultura, seu pictura, seu elevatione consistentium, subtilissimos

PARTICULA II^a^. De pictoribus et ymaginatoribus.

formatores. Hic videbis bellicorum instrumentorum, quinimo singulorum que necessaria sunt equitibus, sagacissimos constructores; sellas enim et frena, gladios et scuta, lanceas et jacula, arcus, balistas [4], malleos et sagittas, loricas et platas [5], cucufas [6] et galeas; et breviter, quecumque humano corpori pro invasione et resistentia conveniunt, sic habundant in illa securitatis tranquilissima mansione, ut et hostium ferocitates perterrere valeant, et incolarum corda fidelium, divine tamen

PARTICULA III^a^. De factoribus armorum

potentie munimento posito pro oculis, trepidare non sinant. Hic rursus invenies indumentorum atque ornamentorum curiosissimos paratores.

PARTICULA IV^a^. De factoribus vestium.

De panis autem factoribus hoc interponere non pudet, quod vel ipsi mirabili

PARTICULA V^a^. De panum factoribus

[1] Le manuscrit de Vienne ajoute ici *sunt*.

[2] Dans le sens de *visum est* ou *conveniens est*.

[3] Ainsi porte le texte. Il semble qu'il faudrait plutôt *communionis*.

[4] Balista, appareil à lancer, *machina jaculatoria*, dit Du Cange. Nous le traduisons ici par *arbalètes*, avec l'autorité du célèbre lexicographe qui cite un compte de Barthélemy du Drach, contemporain de Jean de Jandun (1338), où il est fait mention d'une «arbaleste de cor et d'if, à tour, à haussepié, à baudrier, à tailler.» (T. I, p. 552, éd. Henschel.)

[5] Plata, lame métallique, dont le nom s'est conservé jusqu'à nos jours: «Ita nostri appellabant «armaturas *ex laminis ferreis confectas*, cujusmodi «habuisse Sarmatas scribit Tacitus.» (Du Cange, t. V, p. 994, éd. Henschel.) Christophe Hartnock nous apprend: «Platam esse loricam qua pectus «tegitur, indeque eos qui loricas conficiunt *platner* «appellari.» Les *platner* allemands avaient autrefois une très-grande réputation.

[6] Cucufa, diminutif de *cuphia*, coiffure quelconque, est mentionné dans un registre du Parlement de Paris, B. fol. 44, parmi les arrêts de l'année 1279. Il est dit dans ce document que Jean de la Chapelle, écuyer, et ses complices se rendront à un lieu indiqué, *in caligis... in tunicis, sine zonis, sine capuciis et sine cucufis*. *Cucufa* désigne dans notre texte une coiffure militaire.

Digitized by Google

J'en ai dit assez sur la maison que l'on appelle *les Halles des Champeaux*. Mais qui voudrait compter le nombre des autres maisons de Paris, travaillerait probablement en vain, à peu près comme celui qui essayerait de compter les cheveux de plusieurs têtes abondamment fournies, ou les épis d'une vaste moisson, ou les feuilles d'une grande forêt. Que de grands et beaux hôtels de riches fameux! Les uns sont ceux des rois, des comtes, des ducs, des chevaliers et des autres barons; les autres appartiennent aux prélats; tous sont nombreux, grands, bien bâtis, beaux et splendides, au point qu'à eux seuls et séparés des autres maisons ils pourraient constituer une merveilleuse cité [1].

§ 5. Des maisons en général.

§ 6. Des hôtels des grands.

CHAPITRE IV.

DES ARTISANS MANUELS.

Il nous paraît bon, si cet examen ne vous déplaît pas, d'ajouter ici quelques remarques sur les artisans manuels. Disons donc que les artisans manuels, sans lesquels l'intégrité de l'association politique n'est pas complète [2], au milieu de cet ensemble si abondant de tous les éléments nécessaires, se pressent dans un voisinage si rapproché et en un tel nombre, que les yeux, en parcourant toutes les rues, ne peuvent trouver deux maisons contiguës qui n'en soient plus ou moins peuplées. Et afin de grouper sous quelques chefs principaux les différents genres d'industries qu'on ne peut décrire en détail, qu'il nous soit permis de parler ainsi : A Paris, on trouve des imagiers très-habiles, soit en sculpture, soit en peinture, soit en relief; là vous verrez d'ingénieux constructeurs d'instruments de guerre et même de tous les objets nécessaires aux cavaliers : selles et freins, épées et boucliers, lances et javelots, arcs et arbalètes, maillets et flèches, cuirasses et lames de métal, bonnets de fer et casques; enfin, pour abréger, toutes les armes convenables à l'attaque et à la défense se trouvent en tel nombre dans cette tranquille demeure de la sécurité, qu'elles peuvent effrayer l'esprit farouche des ennemis, et qu'elles bannissent toute crainte du cœur des habitants fidèles; ce qui ne les empêche pas de placer devant leurs yeux le rempart de la puissance divine [3]. Vous y trouverez en outre des hommes qui fabriquent avec un très-grand soin des vêtements et des ornements.

§ 1er. Des artisans en général.

§ 2. Des peintres et imagiers.

§ 3. Des armuriers.

§ 4. Des fabricants de vêtements.

Quant aux boulangers, il n'est pas déplacé de dire ici qu'ils sont eux-mêmes doués

§ 5. Des boulangers.

analogues de Joinville et de Guillebert de Metz. (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 493.) M. Ern. Renan le cite également, et en traduit la plus grande partie, comme un témoignage de la splendeur artistique et commerciale de Paris à cette époque. (Même volume, p. 610.)

[1] On verra dans Guillebert de Metz l'indication et la description de quelques-uns de ces hôtels.

[2] Cette pensée appartient à Aristote, qui la formule ainsi au VIe livre, § 11 : ... *ὧν ἄνευ πόλιν ἀδύνατον οἰκεῖσθαι*. Bien que les ouvriers n'occupassent, ni en Grèce ni au moyen âge, la place que leur a faite l'industrie moderne, il n'y avait pas plus alors qu'aujourd'hui d'État possible sans leur concours.

[3] Les industries militaires occupent une place relativement considérable dans cette énumération des métiers parisiens. Paris était, en effet, le siége principal de la fabrication des armes de guerre. Étienne Boileau consacre plusieurs titres de son livre aux *heaumiers*, aux *mestres gaainiers de fourriaux*, aux marchands *de fier et d'achier*, matière première de l'armurerie. On peut citer, plus tard, les ordonnances royales de 1411 et 1441 sur les *artilleurs*, celles de 1467 sur les *fourbisseurs*, et de nombreux règlements recueillis par De Lamare pour la composition du livre VII du *Traité de la police*.

Digitized by Google

artis prerogativa cunctis aliis sui generis dotati sunt, aut ipsorum materie, utpote grana et aqua, in tantum meliores sunt ceteris, ut, ob hoc, panes quos faciunt quasi incommensurabilem suscipiant bonitatis et delicationis[1] excessum. Melius autem est si hec ambo concurrant. Insuper metallicorum vasorum, precipue de auro et argento, stanno et cupro, figuratores[2] optimi supra Pontem vocatum Magnum, atque in ceteris[3], prout unicuique suppetit, pluribus locis, malleos super incudes, quasi armonice concurrentibus ictibus, faciunt resonare. Adhuc pergamenarii, scriptores, illuminatores atque ligatores librorum[4] ad ministerium sapientie tanto studiosius invigilant sua opera decorare, quanto copiosius, ab illa profundissima scaturigine cunctorum bonorum, scientiarum jocundissimi fontes egrediuntur. De ceteris autem manuartificum modis, tum quare sunt satis noti, tum quare prolixitatem vereor, non eligo ultra multiplicare sermones.

PARTICULA VI^a. De factoribus vasorum.

PARTICULA VII^a. De factoribus librorum.

CAPITULUM QUINTUM.

QUOD EST DE CONDICIONIBUS POPULI PARISIENSIS QUOAD MORES[5] ET ACCIDENTIA CORPORUM.

PARTICULA PRIMA. De moribus populi Parisiensis.

Cum ad Parisienses alumpnos, per mores animarum et accidentia corporum describendos, me converterem, visum fuit michi quod multi virorum, ab antiqua seminum propagatione Parisius genitorum, tali utique mansuetudinis moderatione fruuntur, quod, ex laudabili consuetudine, mediocriter se habent ad irascendum : qui vero ipsorum declinant a medio, frequentius per iracundiam quam per ire paucitatem transgrediuntur. Plerique etiam eorum[6] videntur decentis affabilitatis atque urbanitatis spirituali dulcedine gratiosi : qui autem ipsorum declinant a medio magis se placidos exhibent quam protervos. Plurimi quoque Parisiensium et generaliter Gallorum sunt excellenter eutrapeli : qui vero declinant a medio plus in bomolochiam quam in agroÿhexam[7] cadunt, ob defectum congrue discipline. Adhuc Parisiaci populi magna quidem pars aperta est et verax; sed, si qui ipso-

[1] Ce mot est d'une latinité fort douteuse : on ne le trouve que dans les additions de Carpentier et avec le sens de *rœu*.

[2] L'auteur emploie indistinctement les expressions *factor* et *figurator* qui ne se confondent point, même dans la basse latinité. Arnobe entend le mot *figurator* dans le sens d'une représentation par image; nous le traduisons ici par *ciseleur*.

[3] Le mot *cæteris*, rapproché de *pluribus*, avec lequel il forme un véritable pléonasme, nous avait suggéré l'idée d'une ellipse, celle de *pontibus*. Dans cette hypothèse, le Grand Pont n'aurait pas été le siége unique de l'industrie des orfévres et des potiers; mais, comme l'auteur ajoute le mot *locis*, qui implique une dissémination plus grande encore des ateliers dont il s'agit, nous n'avons pas cru devoir introduire cette nuance de sens dans la traduction.

[4] Toute l'industrie éminemment parisienne de la *fabrication* des livres, comme dit Jean de Jandun, se rattache aux quatre mots qu'il emploie ici : les *pergamenarii*, dont la rue subsiste encore; les *scriptores*, que l'imprimerie a remplacés; les *illuminatores*, qu'elle ne remplacera jamais, et les *ligatores*, dont les travaux passaient ensuite aux mains des orfévres, qui en faisaient de véritables objets d'art.

[5] Le manuscrit de Vienne ajoute ici *animarum*, comme dans la première phrase du chapitre.

[6] *Eorum*, ajouté par le ms. de Vienne.

[7] L'auteur emploie ici plusieurs mots grecs, qu'il latinise : Εὐτράπελοι, enjoués; βωμολοχία, bouffonnerie; ἀγροικία, rusticité, grossièreté. Ce dernier mot a été singulièrement défiguré par le copiste. Peut-être faudrait-il lire *agroykeyam*.

Digitized by Google

LE GRAND PONT DE PARIS AU XIVe SIÈCLE

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1911

Digitized by Google

d'une supériorité étonnante dans leur art sur tous les autres ouvriers de ce genre, ou que les matières qu'ils emploient, savoir le grain et l'eau, sont tellement préférables aux autres, que, pour cette raison, les pains qu'ils fabriquent acquièrent un degré incroyable de bonté et de délicatesse[1]. Mieux vaut encore que ces deux qualités soient réunies. En outre, d'excellents ciseleurs de vases de métal, principalement d'or et d'argent, d'étain et de cuivre, se trouvent sur le Grand Pont, et en beaucoup d'autres endroits, suivant la commodité de chacun, et font retentir les marteaux sur les enclumes, en formant comme une cadence harmonieuse. Il y a encore les parcheminiers, les écrivains, les enlumineurs et les relieurs, qui travaillent avec d'autant plus d'ardeur à décorer les œuvres de la science dont ils sont les serviteurs, qu'ils voient couler avec plus d'abondance les riantes fontaines des connaissances humaines jaillissant de cette source inépuisable de tous les biens. Quant aux autres espèces d'artisans manuels, soit parce qu'ils sont assez connus, soit parce que je crains la prolixité, je n'en dirai rien, ne voulant pas prolonger ce discours.

§ 6. Des fabricants de vases

§ 7. Des artisans qui travaillent aux livres.

CHAPITRE V.

DES CONDITIONS DU PEUPLE PARISIEN QUANT AU MORAL ET AU PHYSIQUE.

§ 1er. Des mœurs du peuple de Paris

En me disposant à décrire le caractère moral et physique des enfants de Paris, il m'a semblé que beaucoup de ceux qui sont nés à Paris, d'une ancienne famille, sont doués d'une telle modération et d'une telle douceur, que, par une louable habitude, ils ont peu de penchant à se mettre en colère; mais ceux d'entre eux qui s'écartent de la droite ligne pèchent plutôt par emportement que par apathie. La plupart d'entre eux paraissent agréables par leur charmante affabilité, leur urbanité et la douceur de leur esprit; mais ceux d'entre eux qui ne se maintiennent pas dans un juste-milieu se montrent plutôt calmes qu'insolents[2]. La plupart des Parisiens, et en général des Français, sont remarquablement enjoués; mais, s'ils dévient d'un côté ou de l'autre, ils tombent plutôt dans la bouffonnerie que dans la rusticité, par défaut d'éducation convenable. Le peuple de Paris

[1] Les *talmeliers* de Paris ont toujours eu une grande réputation : il suffit de parcourir les ordonnances et règlements qui les concernent pour se convaincre de l'importance que l'autorité et la corporation elle-même attachaient à la bonne qualité du pain. Le *Livre des Métiers*, d'Étienne Boileau (1re partie, titre I), s'en exprime ainsi : «Quant li «Rois a doné à son mestre Panetier le mestier de «talemelier, li mestre Panetier doit venir a Paris et «faire assembler touz les talemeliers... Et doit eslire «xii des plus preudomes de mestier de talemelier... «qui miex sachent connoistre le pain, et qui plus «sachent du mestier, pour le profit à ceus qui de«dans la vile sont. Et doivent icel xii preudomes «jurer... que au jugier le pain, qu'il n'espargne«ront ne parent, ne ami.» Ils n'épargnaient personne, en effet, dans leurs fréquentes excursions : «Quant li mestre et li jure vont parmi la vile... il «prendrent un sergent du Chastelet, et as fenestres «ou il treuvent le pain à vendre... reguardent se il «est soufflisans ou non.» Et en cas d'insuffisance de poids ou de qualité, toute la fournée était confisquée : «Li mestre, li jure, ajoute Étienne Boileau, «feront doner por Dieu le pain.»

[2] Nous avons déjà fait remarquer dans la Notice que ces deux affirmations successives impliquent une certaine contradiction, à moins toutefois que Jean de Jandun n'établisse ici deux catégories de Parisiens : les uns, gens du peuple, qui s'emportent quelquefois; les autres, hommes affables, polis, bien élevés, qui ne tombent jamais dans cet excès. Les expressions latines *affabilitas*, *urbanitas*, *spiritualis dulcedo* semblent appuyer cette conjecture.

Digitized by Google

PARTICULA IIª. De occultibus corporum virorum.

rum relinquunt medium, inveniuntur jactantiores aliqualiter. Ipsorum autem corpora nec despectibilis nanositatis brevitate vilescunt, neque gigantee molis onerositate pigrescunt. Et adhuc ipsorum membra nec servilis, ut, verbi gratia, Milonici, roboris brutescunt ferocitate, nec mollitici feminee flexibilitate flectuntur; sed submediocris stature formosa procerositate [1] formata sunt, tanto nichilominus, prout liberis innatum est, munita vigore quantus ad civilem vitam sufficit, et quantus ad bellicas requiritur actiones.

PARTICULA IIIª. De mulieribus.

Hec de viris. De mulieribus autem quid referendum [2]? Opinor quod uxores et matrone legitime, non obstantibus curiosis et multiphariis indumentorum suorum lasciviis, et non obstantibus suarum pulchritudinibus ineffabilibus facierum, matrimonii leges custodierunt [3], et, per Dei gratiam, conservabunt illesas. Si que vero ipsarum, per variam dolose Cyprigene corrigiam, spisse sapientis intellectum furate sunt [4], rogo Deum piissimum, qui solus potest ex immundo mundum facere, quatinus ipsas reducat ad statum salutis.

CAPITULUM SEXTUM.

DE FLUVIO PARISIENSI, VOCATO NOMINE PROPRIO SECANA.

Ad illud fecundissimum declivum Parisius, cui ab Excelso concessum fuisse videtur terreni vices gerere Paradisi, fluvius juste famosus, Secana vocatus, accedit. Cujus magnitudinis congrua mediocritas, suique fluxus non procellosi sed tranquilli velocitas moderata, ex variis mundi partibus opulentias humanis usibus oportunas uberrime subministrat. Vina etenim Grecie, Varnacie [5], Rupelle, Vasconie, Borgundie, copiose deportat. Triticum, siliginem, pisa, fabas, fenum, advenam, sal, carbones et ligna propinat ad plenum.

[1] Manuscrit de Vienne : *proceritate*.

[2] Manuscrit de Vienne : *referam*.

[3] Le manuscrit de Paris donne *custodiunt*.

[4] Ce passage présente divers sens à l'esprit; nous avons adopté celui qui rend le mieux raison des deux mots les plus importants, *sapientis* et *intellectum*, tout en se rattachant naturellement au contexte. Il s'agit, en effet, des femmes mariées, *matronæ legitimæ*, et de l'usage qu'elles ont pu faire, soit avant, soit depuis leur mariage, de la fameuse ceinture de Vénus. Jean de Jandun s'exprime, à cet égard, avec la plus grande réserve, quoiqu'on fût de son temps infiniment moins discret au fond et dans la forme. M. Paulin Paris cite, en latin, bien entendu, un proverbe de cette époque qui traite les Parisiennes avec la dernière irrévérence :

> Parisius nati non possunt esse beati,
> Non sunt felices, quia matres sunt meretrices.

Cette grave accusation formulée, selon l'usage du temps, dans deux vers léonins rimant à l'hémistiche, se trouve consignée sur la seconde feuille de garde d'un volume in-folio parvo provenant de l'ancienne bibliothèque de Mazarin et portant à la Bibliothèque impériale (département des manuscrits) le n° 499 du fonds français. Bien autrement galant était l'auteur anonyme du roman de la *Poire*, qui s'exprime ainsi sur le compte des Parisiennes :

> ... Les puceles et les dames,
> Ce sont les fleurs, ce sont les jaunes (*geunour*)
> De toutes celes qui sont nées;
> Tant sont courtoises et senées (*senseus*),
> Tant sont vaillant et bien aprises
> Qu'en nul blasme ne sont reprises.

(*Histoire littéraire de la France*, tome XXII, p. 874.)

[5] Manuscrit de Vienne : *Vernacie*, vins de *Grenache*, nommés aussi avec les vins de *Grèce* par Eustache Deschamps. (Voyez Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. III, p. 48.)

est en grande partie franc et ouvert; mais ceux qui ne demeurent pas dans la droite voie peuvent devenir quelquefois un peu trop vantards. La taille des Parisiens ne descend pas jusqu'à la petitesse méprisable des nains; mais aussi leur corps ne s'alanguit point sous le poids d'une gigantesque masse. Leurs membres n'ont ni la rudesse brutale et servile d'un athlète comme Milon, ni la mollesse et l'élasticité des chairs de la femme; mais ils sont doués d'une stature moyenne, d'une belle prestance, qualités qui n'en sont pas moins accompagnées, comme il convient à des hommes libres, de la vigueur nécessaire pour la vie civile et pour les fatigues de la guerre[1].

§ 2. Des hommes au point de vue physique.

Voilà pour les hommes. Que dire maintenant des femmes? J'aime à croire que les épouses et les mères de famille, nonobstant le luxe et la diversité excessive de leurs ajustements, et malgré les beautés ineffables de leur visage[2], conservent les lois du mariage, et que, grâce à Dieu, elles les conserveront hors de toute atteinte. Si pourtant quelques-unes d'entre elles, enchaînant leurs maris à la ceinture changeante de l'artificieuse Cypris, ont surpris honteusement la religion d'un homme sage, je prie le Dieu très-miséricordieux, qui seul peut rendre pur ce qui ne l'est pas, de les ramener dans la voie du salut.

§ 3. Des femmes en général

CHAPITRE VI.

DU FLEUVE QUI PASSE À PARIS ET QUE L'ON APPELLE *LA SEINE*.

Dans ce fertile bassin de Paris, qui semble avoir reçu du Très-Haut le rôle de Paradis terrestre[3], un fleuve justement célèbre, nommé la Seine, vient se répandre. La grandeur suffisante de son lit, la rapidité modérée de son cours non impétueux mais tranquille, y fournissent en abondance les richesses de toutes les parties du monde nécessaires aux besoins de l'homme. La Seine y apporte en grand nombre les vins de la Grèce, de Grenache, de la Rochelle, de Gascogne, de Bourgogne; elle amène en quantité du froment, du seigle, des pois, des fèves, du foin, de l'avoine, du sel, du charbon et des bois[4].

[1] Il serait curieux de rechercher, dans les divers auteurs qui ont écrit sur Paris, les traits fondamentaux du caractère parisien, et de constater ainsi que ce type s'est perpétué à travers les siècles. Un pareil travail excède manifestement les proportions d'une simple note, et nous ne pouvons ici qu'en suggérer l'idée au lecteur.

[2] La beauté des Parisiennes a toujours été proverbiale; cependant on leur a plus d'une fois contesté ce privilége. Nous citerons, entre autres pièces du débat, le petit livre intitulé : *Puellarum Arcuionensium adversus Parrhisianas de formæ prestantia concertatio, ex L. Claudii Ensis vigilationibus* (Tholosæ, 1522, in-4°).

[3] On retrouve ici le jeu de mots du *Dictateur*, Parisius, Paradisus; Jean de Jandun l'aura sans doute reproduit pour ne pas être accusé une seconde fois d'irrévérence envers la grande ville. Cette «épenthèse» se rencontre d'ailleurs chez presque tous les auteurs du temps : Français et étrangers proclament à l'envi que Paris est un Paradis. En 1344, notamment, Richard de Bury, évêque de Durham, grand chancelier d'Angleterre, et grand amateur de livres, s'écrie, à propos des trésors de science que renfermaient les boutiques des vingt-huit libraires jurés : «Oh! quel torrent de joie a «inondé notre cœur toutes les fois que nous avons «pu visiter Paris, ce Paradis du monde, *Paradisum «mundi Parisius.*» (*Richardi de Bury, episc. Dunelm. Philobiblion*, Helmstadii, 1703, et Paris, édit. Cocheris, 1856, ch. VIII.)

[4] Ces marchandises ont toujours fait le fond du commerce par eau, sur la Seine et ses affluents. Voir les grandes ordonnances de Charles VI (1415), de Louis XIV (1672), qui ont réglé ce négoce, et le *Traité de la police*, t. III.

CAPITULUM SEPTIMUM.

DE CIBARIIS SEU VICTUALIBUS.

Grande siquidem meum fragile dorsum pondus opprimeret, si cunctorum ciborum species mererentur in hoc opere loca nominibus propriis occupare distincta. Omnes enim bestiarum terre, aque et aeris, adhuc autem plantarum, fructuum et leguminum differentias, quorum substancie per epsesim parate vel optesim [1] esui conveniunt, quis enarrabit? Reor autem in presenti hoc esse sufficiens quod omni tempore tot et tales nutrimentorum maneries [2] muniunt urbem, ut excitatum fame, in sobriis aut in delicatis saporibus, palatum suo desiderio non frustretur. Pretium vero venditionis et emptionis talium sub tali rationis mensura decurrit, qualem temporis ydoneitas et ineptitudo permittit. Quod enim mirabile videtur, non nunquam visum est hoc accidere quod, quanto majores populorum turme inibi confluunt, tanto victualium exuberantior copia et copiosior exuberantia [3], preter [4] analogum crementum caristie [5], presentatur ibidem.

CAPITULUM OCTAVUM [6].

DE SITU PARISIUS ET TOTIUS GALLIE, IN QUO EST QUODDAM CORRELARIUM DE REGIBUS FRANCIE.

PARTICULA PRIMA. De hono situ Parisius.

Mirabilis in suorum perfectione donorum divine munificentie plenitudo, que preter dicta genera bonorum, quasi humani corporis fragilitatis miserta et anime passibilitati compatiens, nedum Parisiaci territorii, sed et totius Gallie plena [7] fecunda sub tali celestium corporum collocavit aspectu, talesque prebuit eis luminarium influentias radiorum, ut sui habitatores strictura non rigeant frigoris

[1] Deux mots grecs latinisés par l'auteur.

[2] C'est de ce mot qu'est dérivé le substantif français *manière*.

[3] Ces redondances de mots, dans lesquelles le qualificatif du premier sujet devient sujet à son tour et est qualifié par un adjectif formé du substantif précédemment employé, constituent un ornement oratoire fort employé par les rhéteurs de la basse et de la moyenne latinité. Les Pères de l'Église n'ont pas échappé, sur ce point, à la contagion: saint Augustin, notamment, s'écrie en divers endroits des *Soliloques* et des *Confessions* : «O beata «solitudo! O sola beatitudo! O felix æternitas! O «æterna felicitas! etc.»

[4] *Preter* nous a paru avoir ici le sens privatif. En effet, si on le traduisait par les mots *en dehors de*, *indépendamment de*, l'éloge que l'auteur veut donner à Paris serait beaucoup moindre, et l'on ne s'expliquerait plus l'admiration qu'excite en lui le facile approvisionnement de la capitale.

[5] CARISTIA, cherté, de *carere*, manquer; on le trouve sous la forme *caristia*, *caristio*, *carestia*, *caricia*, *etc.* (Du Cange, édit. Henschel, t. II, p. 179 et 182.)

[6] Tout ce chapitre, qu'on pourrait intituler *le chapitre des climats* et rapprocher de la fameuse théorie de Montesquieu (*Esprit des Lois*, liv. XIV, XV, XVI, XVII), est un résumé de la doctrine d'Aristote. Consulter à ce sujet la traduction de la *Politique* (liv. IV (7), chap. VI, édit. de J. Barthélemy Saint-Hilaire).

[7] *Plana?* Les deux manuscrits donnent *plena*: mais le changement de la voyelle n'est pas sans exemple. M. Henschel cite une charte de 1326, dans laquelle est employé le mot *plano*, qui n'offre pas un sens clair, et il ajoute : «nisi legendum sit «pro *pleno*.» (Du Cange, édit. Henschel, t. V, p. 291.)

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

DES ALIMENTS ET DES VIVRES.

Un grand poids écraserait certainement mes faibles épaules, si toutes les espèces de mets méritaient d'occuper sous leurs noms propres des places distinctes dans cet ouvrage[1]. Qui énumérera en effet les diverses espèces d'animaux de la terre, de l'eau et de l'air, les variétés de plantes, de fruits et de légumes, qui, bouillis ou rôtis, conviennent à la nourriture de l'homme? Je pense qu'il suffit pour le moment de dire que cette ville est munie en tout temps de provisions si variées et si belles, qu'un palais excité par la faim ne sera jamais privé de se satisfaire avec des mets simples ou recherchés. Mais le prix de vente et d'achat de ces denrées subit les variations de taux que commande l'opportunité ou la difficulté des temps. Ce qui semble merveilleux, c'est qu'il est arrivé souvent que plus la multitude afflue à Paris, plus on y apporte un nombre exubérant, une exubérance nombreuse de vivres, sans qu'il se produise une augmentation proportionnelle du prix des denrées[2].

CHAPITRE VIII.

DU CLIMAT DE PARIS ET DE TOUTE LA FRANCE, AVEC UN COROLLAIRE SUR LES ROIS DE FRANCE[3].

§ 1er. De la bonté du climat de Paris.

Il faut admirer dans la perfection complète de ses dons la divine munificence qui, après les biens dont nous avons parlé, prenant en pitié la fragilité du corps de l'homme et compatissant à la sensibilité de son âme, a placé les fertiles plaines, non-seulement du territoire parisien, mais encore de toute la France, sous un tel aspect des corps célestes, et leur a procuré une telle influence des rayons lumineux, que leurs habitants n'ont pas à souffrir les rigueurs glacées d'un froid excessif, ni à craindre que, sous l'action d'une cha-

[1] Ce «grand poids» n'a pas effrayé un autre historien de Paris, le savant et laborieux De Lamare. L'énumération qu'il donne, d'après les documents originaux, des *cibaria* et des *victualia* au XIVe siècle, remplit deux énormes in-folios, les tomes II et III du *Traité de la police*. Chaque variété de viande, de poisson, de gibier, de légumes, de fruits, de boissons et d'assaisonnements ou épices, y occupe un article distinct. Vient ensuite la réglementation de toutes ces marchandises au double point de vue de l'honnêteté des transactions commerciales et du facile apport des provisions. Toutes les questions effleurées ici par Jean de Jandun y sont examinées en détail et avec les plus amples développements. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à ce grand ouvrage, ainsi qu'à la volumineuse collection manuscrite formée par l'auteur. Cette collection, qui se compose de deux cents volumes in-folio, a été récemment disposée par les soins de M. l'administrateur général de la Bibliothèque impériale dans l'ordre des douze livres qu'avait prévus l'auteur.

[2] Ainsi le courant commercial était déjà établi à Paris, de telle sorte qu'une plus grande affluence de population provoquait immédiatement un apport plus considérable de denrées alimentaires. En l'absence de documents statistiques, toujours si rares à cette époque, on éprouve quelque satisfaction à constater, dès le commencement du XIVe siècle, cette application toute naturelle de la loi économique qui règle le rapport entre l'offre et la demande.

[3] On pourrait s'étonner de voir réunies dans le même chapitre deux idées d'un ordre si différent; mais, comme on le verra plus loin, l'auteur fait dériver la prééminence de la France, ainsi que les hautes destinées de ses rois, du climat de leur capitale et de l'heureuse température de tout le royaume.

Digitized by Google

excessivi, nec ab ipsorum corporibus, segregantis apertura caloris, sanguis et spiritus latenter exalent. Horum etenim primum, sua antiperistasi [1] calorem nativum fortificans, sanguinem quoque circa cor faciens ebullire, ad impetum tante iracundie, quinimo feralis ferocitatis, inclinat, ut per consilium solerter inquirere et recto judicio providere non sinat : secundum vero, infrigidatis visceribus nimie timiditatis tremulentia subinducta, formidolosis superintendere instigat adinventionibus cautelarum [2]. At vero qualitas tertia que in Gallia procreatur, sub proportionalis commixtionis beneficio medians inter ista, ab hoc quidem extremorum virilem principative animositatis vigorem, ab illo vero divinative previsionis instinctum sibi vendicat per naturam. Ex quibus non adulatione sed veritate compulsus hoc elicio, quod illustrissimis et precellentissimis Francie regibus monarchicum totius orbis dominium, saltem ex native pronitatis ad melius jure, debetur. Si quis autem michi opposuerit in hac parte, quod ego illam prerogativam de Gallicis predico, quam summus philosophorum Aristoteles suorum Politicorum septimo [3] affirmavit de Grecis, huic utique objectioni, si et prout michi concesserit Deus, cum a domino rege michi impositum fuerit, respondere studebo.

PARTICULA II°. De effectibus bone Gallicorum complexionis.

PARTICULA III°. Que est correlativum de regibus Francie.

PARTICULA IV°. De quadam objectione. Dilacio responsionis.

CAPITULUM NONUM.

IN QUO, PER MODUM EPILOGI, PONITUR QUEDAM SUMMARIA EXCLAMATIO PRO PARISIUS, CIVITATE INCLITA.

Redeundo itaque ad propositum, et in capitulo parvo recolligendo preconia quedam, dicamus : Glorietur in Domino, et a cunctis bone voluntatis hominibus glorificetur locus ille beatus in quo vigent et pollent tot genera sapientum, a quorum labiis, velut ab excelsorum montium lateralibus aperturis, per totius orbis circuitum doctrine salubres, tanquam irriguorum fluminum indeficientes fluxus,

[1] Encore un mot grec latinisé par Jean de Jandun.

[2] Jean de Jandun va ici plus loin qu'Aristote. Le Stagirite, en effet, n'avait parlé que des peuples habitant les climats froids : τὰ ἐν τοῖς ψυχροῖς τόποις ἔθνη ; il leur accordait beaucoup de courage, tout en leur déniant l'intelligence et l'industrie : θυμοῦ μεν ἐστὶ πλήρη, διανοίας δ' ἐνδεέστερα καὶ τέχνης. Ce qu'il ajoute sur l'apathie des races asiatiques diffère entièrement de ce que notre auteur dit ici des peuples méridionaux : il leur reproche leur mollesse, leur servilité, et nullement la trop facile *ébullition* de leur sang : ἄθυμα, διόπερ ἀρχόμενα καὶ δουλεύοντα διατελεῖ. (*Politique*, liv. IV (7), ch. VI, édit. Barthélemy Saint-Hilaire.)

[3] Voici le passage auquel Jean de Jandun fait allusion : « Τὸ τῶν Ἑλλήνων γένος, ὥσπερ μεσεύει κατὰ τοὺς τόπους, οὕτως ἀμφοῖν μέτεχει· καὶ γὰρ ἔνθυμον καὶ διανοητικόν ἐστί· διόπερ ἐλεύθερόν τε διατελεῖ καὶ βέλτιστα πολιτευόμενον, καὶ δυνάμενον ἄρχειν πάντων, μιᾶς τυγχάνον πολιτείας : La race grecque, qui, « topographiquement, est intermédiaire, réunit « toutes les qualités des deux autres. Elle possède, « à la fois, l'intelligence et le courage. Elle sait, en « même temps, garder son indépendance et former « de bons gouvernements, capable, *si elle était « réunie en un seul État*, de conquérir l'univers. » (*Politique*, édit. Barthélemy Saint-Hilaire, *loc. cit.*) Le passage que nous avons souligné établit, d'une part, les tendances monarchiques d'Aristote ainsi que ses prédilections pour la domination macédonienne, et, d'autre part, l'application que Jean de Jandun en fait à la France féodale du XIVe siècle.

Digitized by Google

leur dissolvante, leurs corps dilatés ne laissent échapper insensiblement leur sang et leurs esprits. L'un des deux climats, par la réaction qu'il produit, fortifiant la chaleur native, fait bouillir le sang autour du cœur, et pousse les hommes à un tel degré de colère et même de férocité sauvage, qu'il ne leur laisse pas le loisir d'interroger soigneusement la sagesse et de prévoir, par un jugement droit, ce qui doit arriver; l'autre insinue dans les cœurs glacés les terreurs d'une excessive timidité, et les excite à se protéger par les inventions craintives de la défiance. Mais le troisième climat, qui se produit en France, forme l'intermédiaire entre ces deux extrêmes; sous le bénéfice d'un mélange proportionnel, et par un bienfait de la nature, il emprunte pour lui, au premier de ces climats, la vigueur virile d'une ardeur souveraine, au second, l'instinct d'une sage prévoyance. Je conclus de là, non par flatterie, mais sous l'impulsion de la vérité, que le gouvernement monarchique de tout l'univers appartient aux très-illustres et souverains rois de France, du moins par le droit d'une impulsion native vers ce qui est mieux [1]. Si l'on m'objecte sur ce point que j'accorde aux Français la prérogative que le prince des philosophes, Aristote, au septième livre de sa *Politique,* avait attribuée aux Grecs, je ne répondrai à cette objection, si Dieu le permet, que quand le Roi, notre sire, m'en aura fait un devoir [2].

§ 2. Des effets de la bonne complexion des Français.

§ 3. Corollaire sur les rois de France.

§ 4. D'une certaine objection. Ajournement de la réponse.

CHAPITRE IX.

DANS LEQUEL, EN FORME D'ÉPILOGUE, ON TROUVE UN RÉSUMÉ EXCLAMATIF POUR L'ILLUSTRE CITÉ DE PARIS.

Revenant donc à notre sujet, et résumant dans un court chapitre quelques motifs d'éloge, nous dirons : Qu'il s'enorgueillisse dans le Seigneur, que tous les hommes de bonne volonté le glorifient, ce lieu fortuné qui voit vivre et grandir tant d'espèces de sages, des lèvres desquels, comme du flanc entr'ouvert des hautes montagnes, jaillissent et se répandent par tout le monde de salutaires doctrines, ainsi que les flots inépuisables des fleuves bienfai-

[1] La conclusion n'est pas très-rigoureuse, surtout en ce qui concerne l'argument tiré des climats; quant au droit de prépondérance universelle que la France posséderait en vertu «de son impulsion «native vers ce qui est mieux,» c'est une théorie dont les applications appartiennent au domaine de la politique proprement dite, surtout de celle qu'on appelle, de nos jours, la politique d'intervention ou de conquête. Jean de Jandun la conseille ici au jeune roi Charles le Bel.

[2] On peut être étonné, au premier abord, de voir Jean de Jandun attendre la permission du Roi pour discuter une assertion d'Aristote; mais il ne faudrait pas, à notre avis, voir dans ce passage une allusion aux différentes fortunes qu'ont éprouvées, pendant le moyen âge, les doctrines de ce philosophe. La «prérogative» concédée aux Grecs, ou plutôt aux Macédoniens, par le précepteur d'Alexandre le Grand, s'accordait trop bien avec les théories de Marsile de Padoue sur le pouvoir temporel pour que notre auteur ne l'appliquât pas aux Français. Cette *hégémonie* nouvelle, qu'il emprunte autant aux traditions du souverain Pontificat qu'à la *Politique* d'Aristote, devait être fort du goût du nouveau Roi, lequel était alors, depuis un an seulement, Charles IV, dit le Bel. On sait que le jeune monarque avait pris d'abord pour modèles Philippe Auguste et Philippe le Bel, et que les commencements de son règne promettaient une brillante époque. Jean de Jandun, brouillé avec l'Église, mal avec l'Université, devait naturellement se tourner vers le trône; et c'est ainsi que s'explique le dithyrambe monarchique du chapitre X. Quant à la doctrine d'Aristote sur la «prérogative» royale, il la réfutera, dit-il, quand le Roi lui en aura fait un devoir rigoureux, c'est-à-dire jamais.

Digitized by Google

erumpunt! Exultet in Domino, et a cunctis bone voluntatis hominibus[1] attollatur locus ille sanctus cujus incole tot, tantis et talibus orationum tabernaculis, gloriam Salvatoris adorant! Letetur in Domino, et a cunctis bone voluntatis hominibus collaudetur locus ille fecundus quem fluminis impetus letificat, non quidem horribilis et procellosus, sed delectabilis et tranquillus! Gratuletur in Domino, et a cunctis bone voluntatis hominibus admiretur locus ille propitius, in quo tot divitiarum susceptacula fundata sunt, ut sue per se sufficientie integritas ipsum nullo bono utili, delectabili vel honesto relinquat orbatum! Et in hac prosperitatis plenitudine totali hanc urbem urbium custodiat et dirigat Princeps ille supremus qui unus, infinite virtutis immenso vigore, totum dirigit universum!

CAPUT DECIMUM.

QUOD EST DE REGE FRANCIE; ET EJUS MODUS SCRIBENDI SIC EST DIVERSUS AB ALIIS, PROPTER VENERANDAM ET ADMIRANDAM CELSITUDINEM REGIE MAJESTATIS.

Glorietur.	in Domino, et a cunctis bone
Exultet.	
Letetur.	
Glorificetur.	
voluntatis hominibus.	glorificetur inclitissimus
	attollatur christianissimus
	collaudetur serenissimus
	admiretur victoriosissimus
monarcha Francorum, sub cujus. .	hereditario[2]
	felicissimo
	justissimo
	potentissimo
regimine.	studiosi, etc.
	ab infidelium, etc.
	ad suam, etc.
	subditi, etc.

Studiosi viri precipuo sapientie et prudentie clipeo, pace videlicet ac libertate, gaudent se esse munitos.

Ab infidelium nequitiis deffenditur populus christianus.

Ad suam potentissimam sedem, per aptissimum fluminis cursum, suas opulencias dirigunt varie nationes, et juste commutationis debita lucra reportant.

[1] *Hominibus*, ajouté par le ms. de Vienne.

[2] Le ms. de Vienne ajoute ici une note importante: «Quod [alibi] multipliciter electiva institutione «melius esse monstravi.» Le spectacle des agitations qui accompagnaient chaque élection au trône du Saint-Empire aura sans doute suggéré cette glose.

Digitized by Google

sants! Qu'il tressaille dans le Seigneur, et que tous les hommes de bonne volonté le célèbrent, ce lieu saint dont les habitants adorent la gloire du Sauveur dans un si grand nombre de vastes et beaux oratoires! Qu'il se réjouisse dans le Seigneur, et qu'il soit loué par tous les hommes de bonne volonté, ce lieu fécond embelli par le cours d'un fleuve qui n'est ni effrayant ni impétueux, mais agréable et tranquille. Qu'il se félicite dans le Seigneur, et qu'il soit admiré par tous les hommes de bonne volonté, ce lieu propice, dans lequel sont les réservoirs de toutes les richesses, au point que l'ensemble de ses seules ressources ne le laisse privé d'aucun bien utile, agréable ou honnête! Que dans la plénitude de cette prospérité cette ville des villes soit gardée et gouvernée par le Prince suprême, qui seul, par l'immense vigueur d'un mérite infini, dirige tout l'univers [1]!

CHAPITRE X.

DU ROI DE FRANCE (LA MANIÈRE D'ÉCRIRE EST ICI DIFFÉRENTE DES AUTRES, À CAUSE DE LA VÉNÉRABLE ET ADMIRABLE GRANDEUR DE LA MAJESTÉ ROYALE).

Gloire Allégresse Joie Glorification	dans le Seigneur, et que tous
les hommes de bonne volonté	glorifient le très-illustre, exaltent le très-chrétien, louent le sérénissime, admirent le très-victorieux,
monarque des Français, sous l'empire	héréditaire, très-heureux, très-juste, très-puissant, etc.
duquel	les hommes d'étude, etc. contre les agressions, etc. dans cette puissante cité, etc. soumis volontairement, etc.

Les hommes d'étude se réjouissent de se voir couverts du solide bouclier de la sagesse et de la prudence, c'est-à-dire de la paix et de la liberté.

Contre les agressions des infidèles le peuple chrétien est protégé.

Dans cette puissante cité, qui est leur capitale, les diverses nations, par le courant propice du fleuve, apportent leurs richesses et remportent le gain légitime que donnent de justes échanges.

[1] Le «Prince suprême,» que Jean de Jandun exalte ainsi, venait de former avec Jean XXII un projet de croisade, et ce rapprochement avait déterminé l'Université à souscrire à la bulle *Cum inter nonnullos*, portant condamnation des Fratricelles. Il était extrêmement important de ramener Charles IV aux idées politiques de ses deux prédécesseurs; aussi Jean de Jandun ne lui ménage pas l'éloge.

Subditi voluntarii vicinorum suorum non opprimuntur injuriis, nec impunita superbie licentia suis vicinis injuriantur [1].

Glorietur. Istud capitulum de rege [2] rationabiliter ordinatum est post illum epylogum, hoc respectu quare, sicut in epylogo recolliguntur quasi omnia prius dicta, sic in perfectione Regis continentur omnia bona suorum subditorum, juxta illud Aristotelis, Ethicorum libro 8° [3] : « Non enim est rex qui non per se sufficiens « et in omnibus bonis superexcellens. »

CAPITULUM PRIMUM TERCIE PARTIS.

DE OSTENSIONE PRIMI INCONVENIENTIS INCLUSI IN DICTAMINE CUJUSDAM DICTATORIS.

Tertia pars hujus tractatus pre ostendit quatuor inconvenientia commissa in dictamine cujusdam dictatoris. Cujus ostensionis motivum patuit ex prohemio.

Ea que [4] in presenti capitulo sum dicturus profecto non dicerem, nisi dilectio veri timorem vinceret displicendi. Verum quia secundum Philosophum, Ethicorum primo, « oportet pro salute veritatis etiam familiaria despicere [5] », dico, in quantum michi apparet, quod in verbis illius dictatoris qui michi se opposuit, quatuor de majoribus inconvenientibus sunt commissa.

Primum inconveniens est, falsi impossibilis assertio; secundum, honestatis moralis per adulacionis vitium transgressio; tercium, cujusdam repugnancie seu oppositionis implicita confessio; quartum, Parisiensis excellencie intolerabilis depressio. Primum probo sic : Quicumque asserit omne scibile sumere exordium a septem liberalibus artibus, ille asserit falsum et impossibile. Hoc apparet, quare certum est quod Deus et intelligencie, et corpora celestia, et quatuor elementa, lapides, metalla, plante, animalia, rores, pluvie, nubes, nives, grandines, fulgura, tonitrua et coruscationes sunt quedam scibilia, et tamen nullum istorum sumit exordium a septem liberalibus artibus. Sed dictator, cum quo nunc disputo, dicit quod omne scibile sumit exordium a septem liberalibus artibus, in hiis verbis : « In quo septem artes liberales septem candelabra ante Deum lucentia continue « representare perpendi, a quibus omne scibile sumit exordium. Quare, etc. [6] » Sic

[1] Depuis *glorietur* jusqu'à ces derniers mots *vicinis injuriantur*, toutes les parties de ce tableau se suivent dans le manuscrit sur une seule bande horizontale. Les quatre derniers alinéa sont disposés, comme on le voit, à la suite d'une accolade placée après le mot *regimine*, et semblent, dans l'intention de l'auteur, correspondre aux quatre mots enfermés sous les accolades précédentes : « Glorietur... « glorificetur inclitissimus... hereditario... stu« diosi... etc.; exultet... attollatur christianissi« mus.. felicissimo... ab infidelium, etc. »

[2] *De rege*, ajouté par le ms. de Vienne.

[3] Cap. VII.

[4] Le manuscrit de Paris donne ici, de la même écriture que le texte du traité, une note qui ne se trouve pas dans le manuscrit de Vienne, et que nous avons cru devoir laisser à la marge, bien que, en réalité, elle constitue le titre de la troisième partie de cet écrit. Le respect des intentions de l'auteur nous a seul empêché de la disposer en forme d'intitulé, comme pour les trois autres parties.

[5] Aristote, *Moral.* lib. I, cap. IV, p. 6, D, édit. Duval. Nous ne citons point ici le texte grec, parce qu'il est conforme à la version latine.

[6] Cette citation est au début de l'*Éloge de la cité de Paris*, p. 22. Le mot *quare* qu'ajoute Jean de Jandun ne s'y trouve pas; c'est l'*ergo* du syllogisme que notre dialecticien prête au *Dictateur*, bien que celui-ci ait fait une simple comparaison, sans conclure. Le procédé lui a paru de bonne guerre.

Digitized by Google

Soumis volontairement, ils ne sont pas opprimés par l'injustice de leurs voisins, et ils ne leur font pas non plus subir impunément les caprices de leur orgueil.

Gloire, etc. Ce chapitre a été disposé suivant l'ordre des idées, après l'Épilogue [1], par cette raison que, de même que dans l'Épilogue est réuni tout ce qui a été dit auparavant, de même dans la perfection du Roi sont contenus tous les biens de ses sujets, suivant ce mot d'Aristote, livre VIII des *Morales* : Celui-là n'est pas roi qui par lui-même n'est pas suffisant et supérieur en tous biens [2].

CHAPITRE PREMIER DE LA TROISIÈME PARTIE [3],

OÙ L'ON MONTRE LA PREMIÈRE INCONSÉQUENCE RENFERMÉE DANS LE FACTUM D'UN CERTAIN RHÉTEUR.

Troisième partie de ce traité, qui montre les quatre inconséquences renfermées dans le factum d'un certain rhéteur. Le motif de cette démonstration a été indiqué dans le préambule

Ce que je vais dire dans ce présent chapitre, je ne le dirais certainement pas si l'amour de la vérité ne triomphait en moi de la crainte de déplaire. Mais puisque, selon le Philosophe, au Ier livre de ses *Morales*, il faut, pour le salut de la vérité, dédaigner même ses affections de famille, je dis qu'à mon sens, dans les paroles du *Dictateur* qui s'est attaqué à moi, quatre inconséquences principales sont à signaler.

La première est l'assertion d'une fausseté impossible; la deuxième est la violation de l'honnêteté morale par le vice de l'adulation; la troisième, un aveu implicite d'un certain désaccord et d'une certaine opposition; la quatrième, un dénigrement insoutenable de la supériorité de Paris. Voici ma première démonstration : Quiconque affirme que tout ce que l'on peut savoir prend son origine dans les sept arts libéraux, celui-là avance une chose impossible et fausse. Cela est évident, car il est certain que Dieu et les intelligences, et les corps célestes, et les quatre éléments, les pierres, les métaux, les plantes, les animaux, les rosées, les pluies, les nuages, les neiges, les grêles, les foudres, les tonnerres, les éclairs, sont des choses qu'on peut savoir, et cependant aucune d'elles ne tire son origine des sept arts libéraux. Mais le *Dictateur*, avec qui je discute en ce moment, dit que tout ce qu'il est possible de savoir tire son origine des sept arts libéraux, et il s'exprime en ces termes : « Dans ce lieu, les sept arts libéraux figurent, suivant moi, les sept chandeliers qui brillent « continuellement devant Dieu, et dont tout ce qu'on peut savoir tire son origine. Donc..... »

[1] Ce que l'auteur appelle *épilogue* est le chapitre IX, qui précède le tableau dithyrambique du chapitre X.

[2] L'analogie que l'auteur prétend établir ici entre l'épilogue, où il a résumé tout son livre, et la majesté royale, dans laquelle viennent se fondre tous les mérites, toutes les qualités, tous les biens des sujets, est très-contestable au point de vue de la logique et du simple bon sens. Mais, avec la définition de la royauté, telle qu'il l'a prise dans Aristote, avec le souvenir encore vivant de saint Louis, qui avait été la personnification de la justice et de la religion sur le trône, Jean de Jandun a raison de soutenir que le Roi doit être la plus haute expression de toutes les vertus sociales. Un tel idéal ne pouvait qu'ajouter au prestige du pouvoir royal, surtout à une époque où les prétentions de la cour de Rome et les violences des barons compromettaient, dans une certaine mesure, le principe d'autorité.

[3] Dans cette troisième partie, Jean de Jandun cesse d'user envers son adversaire de ménagements au moins apparents, comme il l'a fait au début de son *Traité;* il prend même très-résolument l'offensive; on sent qu'il vient de se placer sous la protection du Roi, et qu'il compte bien n'être pas sacrifié aux vengeances de ses ennemis.

Digitized by Google

patet primum disconveniens. Amplius, numquid ipse septem artes liberales sunt quedam scibilia, cum de ipsis possint aliqua demonstrari? Et tamen nullus, nisi proterviendo positionem custodiens [1], diceret ipsas exordium sumere a se ipsis.

CAPITULUM SECUNDUM,

QUOD EST DE SECUNDO INCONVENIENTI.

Nunc probo secundum inconveniens. Omnis qui rem aliquam, dato quod viciosa esset, predicat esse deffendendam, per adulationis vitium mores honestos transgredi se pretendit. Hanc stasim [2] declaro auctoritate Senece, qui sic dicit : « Similiter reprehensibilis est nimia laudatio sicut immoderata vituperatio : illa « enim adulatione, ista vero malignitate suspecta est [3]. » Quis autem, ex nimietate laudis, posset se magis reddere adulatione suspectum quam ille qui rem aliquam, dato quod vitiosa esset, deffendendam esse proponit. Sed dictator cum quo disputo sic agit. Loquens enim de inclitissima urbe Parisius, dicit hec verba : « Quo- « niam, si feda esses prostibularia, vel ignominioso quovis nomine fedata, quod « absit, uteris [4] tui germen se tibi opponere non deberet, quin potius ad tui no- « minis deffensionem totis viribus aspirare. »

Hec sunt verba ejus. Ego autem respondeo quod nec Parisius, nec rem aliquam, nec personam [5], si feda esset prostibularia et ignominiosa, sustinere deberem. Quid autem sentio de Parisius [6] patet ex dictis.

[1] *Positionem custodire*, garder sa position, expression stratégique de la plus grande justesse, et qui fait admirablement comprendre ce qu'était un exercice d'argumentation au moyen âge. L'attaque et la défense avaient lieu dans toutes les règles, et l'on n'abandonnait la position prise, c'est-à-dire le terrain qu'on avait choisi, la thèse philosophique qu'on s'était donné la mission de soutenir à outrance, qu'au moment où l'on se sentait forcé dans ses derniers retranchements. Encore à cet instant suprême restait-il une ressource à l'assiégé : il pouvait rester effrontément sur la brèche, et braver (*protervire*) son vainqueur.

[2] Dans le sens de *thesim*. Ainsi porte le manuscrit de Vienne. Celui de Paris donne *statim*, qui ne signifie rien, ou peut-être *stacim*, forme vicieuse du vrai mot.

[3] Cette phrase de Sénèque, vraisemblablement altérée, ne se retrouve, textuellement du moins, dans aucun des ouvrages de ce philosophe qui sont parvenus jusqu'à nous. On en rencontre, il est vrai, les éléments assez reconnaissables dans plusieurs passages des *Épitres*, des *Questions naturelles*, et des deux traités *De Irâ*, *De Tranquillitate animi*. (Voir, à ce sujet, l'*Index in Senecam philosophum*, publié par M. Bouillet, dans la savante collection Lemaire, Paris, 1832, t. V, 2e partie).

[4] Sic, pour *uteri*. On ne trouve en effet, ni dans la bonne latinité ni au moyen âge, la forme *uter*, *uteris*.

[5] *Nec personam*, ajouté par le manuscrit de Vienne, probablement parce qu'on a compris que l'épithète *prostibularia* ne pouvait s'appliquer à une chose, mais seulement à une personne réelle, ou tout au moins à une personne morale comme Paris.

[6] Le lecteur a déjà remarqué que le mot *Parisius*, employé par tous les auteurs du moyen âge, est du genre neutre et complétement indéclinable. A la fin de ce chapitre et dans les premières lignes de l'autre, il est construit, sous la même forme, avec tous les cas, et s'accorde avec le comparatif *copiosius*.

Digitized by Google

Ainsi se montre la première inconséquence. Disons plus : les sept arts libéraux ne sont-ils pas eux-mêmes des choses à savoir, puisque l'on peut faire sur eux quelques démonstrations [1]? Et cependant personne, à moins de soutenir sa thèse avec effronterie [2], n'oserait dire qu'ils tirent leur origine d'eux-mêmes.

CHAPITRE II.

QUI TRAITE DE LA SECONDE INCONSÉQUENCE.

Je vais établir la seconde inconséquence. Quiconque, étant donné qu'une chose est vicieuse, avance qu'il va la soutenir, annonce la prétention de violer l'honnêteté des mœurs par le vice de l'adulation. J'appuie cette thèse sur l'autorité de Sénèque, qui parle ainsi : « Aussi répréhensible est une louange excessive qu'un blâme immodéré : l'une est suspecte « d'adulation, l'autre de méchanceté. » Or, qui pourrait se rendre plus suspect de flatterie, par l'excès de l'éloge, que celui qui, sachant une chose vicieuse, se propose de la défendre. C'est ce que fait le *Dictateur* avec lequel je discute. En parlant de l'illustre ville de Paris, il dit ces mots : « Car, si vous étiez une vile courtisane ou une femme souillée de quelque « nom infâme (que Dieu nous en préserve!), ce n'est pas au fruit de vos entrailles qu'il « conviendrait de vous en faire un reproche : mais il devrait plutôt concourir de toutes ses « forces à la défense de votre nom. »

Telles sont ses paroles. Quant à moi, je réponds que ni Paris, ni une autre chose, ni une personne quelconque, n'aurait droit à être défendue par moi, si c'était une courtisane honteuse et souillée. Quant à ce que je pense de Paris, cela se voit à mes paroles.

[1] Ces vaines applications des textes de l'Écriture aux choses de la raison et de l'expérience ne pouvaient avoir d'autre résultat que d'engendrer des controverses sans fondement et sans fin.

[2] On peut signaler, comme exemple de ces thèses soutenues à outrance, celle que Jean de Jandun défend dans son livre *De Anima* (quæst. 16, f° 32 v°, 4° col. F.). Il s'agit, comme pour les sept arts libéraux, d'une faculté ayant son principe en elle-même. Le subtil raisonneur essaye d'abord de répondre à cette question : « Quid sit immediatum « principium sensationis? » Il examine ensuite, à ce sujet, deux opinions qu'il rejette comme contraires à la doctrine d'Aristote, et il ajoute : « Et dico ad « præsens, sicut alias dixi, quod necesse est in anima « sensitiva esse virtutem naturalem per se activam « sensationis. Et hæc potest vocari sensus activus, « quod probo, ad præsens, duabus rationibus princi- « paliter, ad quarum primam suppono quatuor prin- « cipia manifesta : Primum est quod sensatio, seu « sentire, indiget aliquo principio effectivo per se et « immediato, etc.; secunda suppositio est, quod illud « ens est nobilius alio, cujus operatio propria et per « se est nobilior perfectissima operatione alterius, etc.; « tertia suppositio est quod efficere aliquid est sim- « pliciter nobilius quam recipere illud idem; quarta « suppositio est quod species rei seu formæ sensibilis « non est simpliciter nobilior quam virtus animæ sen- « sitivæ, etc. Et potest sic syllogizari : Virtus pro- « pria animæ cognoscitivæ est res simpliciter dignior « sed accidente, quod potest esse in inanimatis, « potentia sensitiva est virtus propria animæ cog- « noscitivæ, ut manifestum est, et ipsa species rei « sensibilis est accidens, quod potest inveniri in rebus « inanimatis, ut manifestum est. Quare, etc. » Cette citation, un peu longue peut-être, nous a paru curieuse à plus d'un titre; elle donne d'abord une haute idée du talent de Jean de Jandun comme dialecticien; puis elle fait bien comprendre toute la vérité du mot qu'il emploie : *Proterviendo positionem custodire*, garder effrontément sa position..... philosophique.

CAPITULUM TERTIUM.

DE TERCIO INCONVENIENTI.

Ostensis duobus inconvenientibus, procedo ad tercium. Quicumque, intendens laudare Parisius, pro tali accidente Silvanectum vituperat, quod multo copiosius Parisius invenitur, ille in suis verbis saltem implicite confitetur opposita. Verbi gratia, in simili, si quis Platonem nigerrimum existentem pollicetur sine omnis vituperii admixtione laudare, Socratem vero, qui minus niger est, ob nigredinem blasfemat, numquid ille sincere Platonem laudat? Sed dictator cum quo disputo sic egit. Nam pro muscarum multitudine et ranarum, antifrasice poetizans, detrahit Silvanecto in hiis verbis : « Unum tamen restat memoria dignum, quod « in comparatione prefata locum obtineret non modicum, ranarum videlicet copia « Silvanecti vigens hinc inde. » Et quibusdam interpositis dicit sic : « Que si in « laudem Silvanecti recitata forent, et muscarum collisionem inibi confluentium « non tacuisset, merito fuisset admittenda commentatio. » Ecce qualiter iste homo, sub quodam tenui antifrasis velamento, innoxii Silvanecti, pro ranarum et muscarum multitudine, nititur imminuere laudem.

Ego autem, salva pace, respondeo quod et musce, et pulices, et cetera de putrefactis exorta, longe numerosius multiplicantur in humecte vallis concavo, ad quod fere ex nulla parte omnino libere ventus accedit, quam in monte mediocris altitudinis, omnium ventorum flatibus exposito circumquaque. Licet ergo veraciter Parisius omnino nichil pariat quod ei a benivolo et sani judicii viro debeat improperari, si tamen illius hominis verba essent undique veracia, palam est quid sequeretur ex illis. Visum est autem michi, ut causa solacii dicam, quod iste dictator se ipsum aliquo modo conformat illi securi de qua Esopus poeta satis jocosum confixit apologum[1]. Erat enim securis quedam privata manubrio, ita ut, non habens quo teneretur, nulli audebat secando nocere. Ipsa vero pro ligno, de quo sibi tentorium[2] fieret, rogavit silvam. Quo per ignaviam silve securi concesso, voluit omnes nemoris arbores dilacerare. Simili quoque modo, cum Parisiensem gloriam nichil penitus coinquinare valeat, iste tamen larga, ne dicam prodiga, lingue et manus licencia, organum blasfemie, quantum in ipso extitit, ministravit.

Sed, per Dei gratiam, nullus hominum sic desipiet, ut ita tenui et exsufflabili[3] caligine studeat hujuscemodi luminis radios offuscare; nullusque dementabitur rabie tanti furoris, ut sic imbecilli jaculo[4] in tam solidis meniis attemptet

[1] *Esopi Fabul.* III, f. 13, *De Secure et Vemore.*

[2] Ainsi portent les deux manuscrits. Ce mot est sans doute altéré, mais il doit signifier ici un moyen d'être tenu, un manche. Ne pourrait-on pas lire *tenorium*, leçon qui aurait l'avantage de ne pas se confondre avec le substantif *tentorium*, tente?

[3] Littéralement : sur lequel il suffit de souffler pour le dissiper.

[4] « . . . . . telumque imbelle sine ictu
Conjicit . . . . » (Virg. *Æneid* lib. II, v. 544.)

Digitized by Google

CHAPITRE III.

DE LA TROISIÈME INCONSÉQUENCE.

Après avoir montré deux inconséquences, j'arrive à la troisième. Celui qui, voulant louer Paris, blâme Senlis pour cette circonstance fortuite, que Paris se trouve beaucoup plus considérable, celui-là fait preuve, dans ses paroles, d'une contradiction au moins implicite. Par exemple, pour prendre un cas semblable, si l'on promet de louer, sans aucun mélange de blâme, Platon comme très-noir, et que l'on dénigre, à cause de sa noirceur, Socrate qui est moins noir, est-ce avec sincérité que l'on fait l'éloge de Platon? Eh bien, le *Dictateur* avec lequel je discute a agi ainsi; car, à propos des mouches et des grenouilles, faisant de la poésie ironique, il décrit Senlis en ces termes : « Une chose digne de mémoire « reste à dire, qui aurait occupé, dans la comparaison précédente, une place importante; « c'est le nombre des grenouilles qui existent de toutes parts à Senlis. » Après un intervalle, il ajoute : « Si c'était là un éloge pour Senlis, et que l'auteur n'eût point passé sous « silence l'affluence énorme des mouches qui s'y pressent, on aurait dû, à bon droit, « accepter son éloge. » Voilà comment cet homme, sous un léger voile d'ironie, s'efforce de diminuer le mérite d'une ville inoffensive, à cause de la multitude des grenouilles et des mouches.

Quant à moi, sans entrer en guerre, je réponds que les mouches, les puces, et les autres insectes nés de la putréfaction, se multiplient en bien plus grand nombre dans le creux d'une vallée humide, où il n'existe presque aucun côté par lequel le vent pénètre d'une manière tout à fait libre, que sur une montagne d'une hauteur moyenne, exposée de toutes parts au souffle du vent[1]. Bien que Paris, en réalité, ne produise rien qui puisse lui être reproché par un homme bienveillant et d'un jugement sain, si cependant les paroles de cet homme étaient de tout point vraies, on voit bien ce qui en résulterait. Mais il me paraît, pour le dire en forme de consolation, que ce *Dictateur* ressemble, en quelque façon, à cette cognée sur laquelle le poëte Ésope a fait un apologue assez plaisant. Il était une cognée privée de manche, de sorte que, ne donnant aucune prise à la main, elle ne pouvait rien couper, rien blesser. Elle pria la forêt de lui donner du bois pour se faire un manche. L'imprévoyance de la forêt le lui ayant accordé, elle voulut se mettre à mutiler tous les arbres. De même cet homme, qui ne peut ternir d'aucune manière la gloire de Paris, s'est fait, autant qu'il l'a pu, un instrument de blasphème, en donnant une licence énorme, pour ne pas dire excessive, à sa langue et à sa plume.

Mais, grâce à Dieu, il ne se trouvera pas un homme assez insensé pour vouloir obscurcir de ce brouillard léger et éphémère les rayons d'un tel astre; personne ne voudra porter l'excès de la folie assez loin pour lancer un trait si débile sur d'aussi solides mu-

[1] Jean de Jandun répond ici, en termes un peu vifs, aux perfides insinuations que le *Dictateur* avait glissées dans la péroraison de son œuvre. On sent bien, en lisant la phrase suivante, qu'il est loin de délaigner Paris, et qu'il ne fait que rendre attaque pour attaque.

quodcumque vestigium percussionis inferre. Si quis autem a me quereret qualiter Parisius aut quevis alia civitas, villa vel castrum, pro ranis, muscis aut pulicibus, non meretur vituperari, queram ab eo an omnis homo mereretur aut nullus pro superfluitatum triplicis digestionis emissione culpari; presertim quare multorum testimonio creditur quod, quanto homines ex subtilioribus et delicatioribus cibariis nutriti sunt, tanto, si fas esset dicere, fetidiores et horribiliores egestiones emittunt. Cujus rei causam et motivum bene noverunt philozofi phisici[1], qui occulta naturalium[2] accidentium principia studiose perquirunt.

CAPITULUM QUARTUM.

DE QUARTO INCONVENIENTI.

Ad quartum inconveniens ostendendum sic procedo. Suppono, secundum grammaticos, immo secundum naturam rei, tres esse gradus comparationis, positivum, comparativum et suppellativum; verbi gratia, bonus, melior, optimus. Nunc arguo : Quicumque dicit Parisius in nullo gradu comparationis esse ponendam, concedit eam non esse bonam, et ex consequenti nec meliorem nec optimam. Hoc statim patet ex ypothesi, quoniam bonum saltim[3] fundamentaliter est in uno, utpote in positivo, gradu comparationis. Dicere igitur Parisius bonam esse, et in nullo gradu comparationis existere, implicite contradicunt; et hanc plicam sic explico[4], si tibi placet : Si enim in nullo gradu est, non igitur in positivo; et si bona est, in positivo est. Ergo Parisius est in gradu positivo, et non est in gradu positivo. Pulcher ludus est iste. Sed auctor cum quo colludo[5] concedit quod Parisius in nullo gradu comparationis ponenda est, in istis verbis : « Quis « mente captus te ponere presumpsit in gradu comparationis aliarum, cum peni« tus in genere discrepes; que potius singulorum, ad te confluentium velut ma« trem, patria quam civitas dici mereris ? »

Hec quidem sunt ejus verba. At forsan dicet aliquis quod verba hujus sapientis non sunt ad literam capienda, prout aspectu primo sonare videntur, sed exponenda sunt ad melius, ut ex ipsis veritas intelligatur. Respondeo : Cum doctores attenti solemnium[6] sapientum famosis libris et autenticis tractatibus exponendis

[1] Variantes d'orthographe qu'on ne peut attribuer qu'à l'inadvertance du copiste, attendu que les mêmes mots se retrouvent ailleurs très-correctement écrits.

[2] Le mot *naturalium* est ajouté par le manuscrit de Vienne.

[3] Cette forme se rencontre assez fréquemment pour *saltem*. Du Cange en cite plusieurs exemples pris dans le code Théodosien, ainsi que dans Muratori et les hagiographes.

[4] Il y a évidemment ici un jeu de mots sur les trois expressions *implicite*, *plicam* et *explico*, qui ont la même racine.

[5] Les expressions *ludus*, *colludo*, prouvent que Jean de Jandun, tout en ayant recours aux subtilités de la scolastique pour confondre son adversaire, ne considérait cette discussion que comme un jeu. En effet, si le *Dictateur* n'avait pas eu des motifs cachés pour lui chercher noise, tout ce débat nous paraîtrait une véritable plaisanterie.

[6] *Solemnium*, expression qui fait image quand on l'applique aux sages de l'antiquité.

Digitized by Google

railles et y laisser les traces impuissantes de ses coups. Si quelqu'un me demandait pourquoi Paris, ou toute autre cité, ville ou place forte, ne mérite pas d'être blâmé pour ses grenouilles, ses mouches ou ses puces, je lui demanderais si tout homme, quel qu'il soit, ne mériterait pas d'être blâmé pour avoir rendu le superflu d'une triple digestion? Car, s'il faut en croire le témoignage d'un grand nombre, plus les hommes se sont nourris d'aliments recherchés et délicats, plus les matières rejetées sont, s'il est permis de le dire, fétides et repoussantes[1]. La cause et le motif en sont bien connus des philosophes physiciens, qui étudient avec soin les principes cachés des phénomènes naturels.

CHAPITRE IV.

DE LA QUATRIÈME INCONSÉQUENCE.

J'arrive ainsi à faire voir la quatrième inconséquence. Je suppose, suivant ces grammairiens, et ce qui est plus, suivant la nature des choses, qu'il y a trois degrés de comparaison : le positif, le comparatif et le superlatif; par exemple, bon, meilleur, très-bon. Maintenant je raisonne : Quiconque dit que Paris ne peut être placé à aucun degré de comparaison accorde qu'il n'est point bon, et par conséquent ni meilleur ni très-bon. Cela ressort immédiatement de l'hypothèse, car le bien est nécessairement dans un degré de comparaison, par exemple dans le positif. Dire que Paris est bon, et qu'il n'est dans aucun degré de comparaison, cela implique contradiction; et, avec votre permission, je débrouillerai cette énigme, car, si Paris n'est à aucun degré, il n'est pas dans le positif, et s'il est bon, il est dans le positif. Donc Paris est dans le positif et n'est pas dans le positif. Voilà un beau jeu d'esprit! Eh bien, l'auteur avec qui je discute accorde que Paris ne doit être placé en aucun degré de comparaison, et il s'exprime ainsi : « Quel homme est assez « dépourvu de sens pour vous mettre en comparaison avec les autres villes, vous qui dif- « férez entièrement d'elles par le genre, vous qui méritez plutôt d'être nommée la patrie « que la cité de ceux que l'on voit accourir à vous comme à une mère? »

Telles sont ses expressions. Mais on dira peut-être que les paroles de ce sage ne doivent pas être prises à la lettre, suivant le sens qu'elles semblent présenter au premier aspect, mais être exposées dans la meilleure acception, afin que la vérité qui en découle soit comprise. Je réponds : Lorsque des docteurs studieux travaillent à faire connaître les livres

[1] Cette comparaison est peu flatteuse pour Paris; mais Jean de Jandun, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, ne fait que répondre aux invectives du *Dictateur*. De plus, l'existence paisible qu'il menait à Senlis lui faisait sentir plus vivement le contraste de la vie d'intrigue et de délation qui était celle de ses ennemis dans l'Église et dans l'Université. Il n'en aimait pas moins Paris, comme l'aimait, à quatre siècles et demi de distance, un autre habitant de Senlis ou de ses environs, un autre censeur de la corruption parisienne : « *Adieu, Paris, ville de boue et de fumée,* » s'écriait le solitaire d'Ermenonville, en quittant son modeste logis de la rue Plâtrière, sauf à y revenir avec le plus grand empressement, après quelques années d'absence. Jean de Jandun, s'il avait eu la liberté de le faire, aurait pareillement quitté les fontaines et les grands bois qui le charmaient si fort, pour le ruisseau de la rue du Fouarre et la montée du Clos-Bruneau.

insistunt, utique bene decet eos, ex observanda gratitudinis honestate, verbis obscuris et ambiguis sententias attribuere saniores, juxta illud Aristotelis 2° sue[1] Methafisice[2] : « Non solum reddere gratias justum est illis quorum opinionibus « aliquis communicaverit, sed et hiis qui superficialiter aliquid enuntiaverunt. » Benignis quoque judicibus, cum simplicium aut miserabilium personarum accusationes aut deffensiones dijudicant, licitum est, epykeye[3] virtutis officio, ad quam nativus humane compassionis instinctus inclinat, verba legis clementer interpretari, ut docet Aristoteles Ethic. 5°[4] : « In disputativo autem certamine, rudis « utique et inhers merito judicaretur opponens[5], qui suum respondentem, dum « disputat, instrueret, et qui omnino adversanti non adversaretur omnino. » Sed nunc est ita quod vir ille[6], qui me secum disputare compulit, nedum me instruere et verba mea[7] dulciter exponere non elegit; verum per falsam, ne dicam mendacem, imposturam facti quod nunquam meditatus fueram, Deo teste, nec ex verborum meorum significatis habetur, michi sine justa causa se voluisse insinuat adversari.

Amplius, licet ex cujusdam consuetudinis favore, tolerabile videatur vel excusabile quoquo modo quod aliquis indeliberate loquens, et rethoricis ornatibus non intendens, proferat tale verbum : « Hoc bonum sine comparatione melius illo bono, » id est incomprehensibili excessu (sic exponunt aliqui); quod tamen in tam solemni dictamine, de tam arduo negocio et sic gloriose magnificencie stilo, dicatur bonum aliquod in nullo comparationis gradu esse ponendum, quo jure aut qua virtute vel licentia permissum sit, non est penitus manifestum. Quod autem fortassis, pro dicti ratione vel causa interponitur, Parisius ejusdem generis cum ceteris non esse, quare magis nomen patrie quam civitatis meretur, michi utique videtur esse mirabile. Nam certum est quod humana species non minori dignitatis et nobilitatis excessu vermibus antefertur, quam Parisius cuilibet alteri civitati. Hoc tamen non obstante, in eodem naturali et logico ponuntur genere homo et vermis; et ipse homo per gradum comparationis ad talia referri non indignatur, cum dicatur et sit dignissima creatura creaturarum. Amplius, si patria nichil aliud est nisi quoddam totum ex villis, castris et civitatibus congregatum, mirum est quomodo Parisius, etiam si patria esset, quod simpliciter non concedo, excluderetur a genere civitatis, nisi quis, ut positionem custodiat, dicat ipsum totum extra genus suarum partium contineri : quod forsan logicis et methaphisicis non videtur.

[1] *Sue*, ajouté par le ms. de Vienne.

[2] Cap. 1.

[3] Ἐπιείκεια, douceur, mansuétude.

[4] Arist. *Moral.* l. V, c. xiv, p. 72, c. d. La citation qui suit immédiatement n'est pas d'Aristote; Jean de Jandun aura confondu avec le texte véritable de l'auteur une des gloses nombreuses ajoutées aux manuscrits.

[5] *Merito judicaretur opponens*, mots ajoutés par le ms. de Vienne.

[6] *Ille*, ajouté par le ms. de Vienne.

[7] *Mea*. Ms. de Vienne *Nedum* pour *non solum*.

Digitized by Google

célèbres et les traités authentiques des sages les plus respectables[1], il leur sied toujours, par un devoir d'honnêteté et de reconnaissance, de découvrir, sous des termes obscurs et ambigus, des pensées plus raisonnables qu'on ne le croyait d'abord, suivant ce mot d'Aristote, au livre II de sa *Métaphysique* : « Non-seulement il est juste de rendre grâces à ceux « dont nous pénétrons facilement les idées, mais encore à ceux qui ne se sont exprimés que « d'une manière insuffisante. » Des juges bienveillants, lorsqu'ils ont à décider sur l'accusation ou la défense de personnes simples ou malheureuses, peuvent obéir au devoir de la douceur, à laquelle porte l'instinct de la compassion naturelle à l'homme, et interpréter avec indulgence les termes de la loi, comme enseigne Aristote, *Morales*, livre V : « Dans une « lutte oratoire, novice et maladroit serait celui qui fournirait, pendant le débat, des armes « à son adversaire, et qui, attaqué de toutes parts, n'attaquerait pas aussi de toutes parts « l'assaillant. » Mais il arrive maintenant que cet homme, qui m'a forcé de discuter avec lui, non-seulement n'a pas voulu me fournir des armes et exposer avec indulgence mes paroles, mais encore que, par la supposition fausse, pour ne pas dire menteuse, d'un fait auquel je n'avais jamais songé, Dieu m'en est témoin, et qui ne se trouve pas exprimé dans mes paroles, il insinue sans juste motif qu'il a voulu être en opposition avec moi.

De plus, bien que, à la faveur d'une certaine habitude, il paraisse quelque peu tolérable ou excusable d'écrire, sans y avoir réfléchi et sans viser aux ornements de la rhétorique, une semblable phrase : « Ce bien est sans comparaison meilleur que ce bien; » c'est là une licence incompréhensible (suivant l'opinion de quelques-uns). Mais que, dans un discours si solennel, sur une affaire aussi importante et dans un style du plus grand apparat, on dise qu'un bien ne peut être placé à aucun degré de comparaison, de quel droit, par quel pouvoir ou quelle licence cela est-il permis, c'est ce que je ne vois pas bien. Quant à ce qu'il nous oppose, probablement pour raison et pour motif de ses paroles, que Paris n'est pas du même genre que les autres villes, parce qu'il mérite plutôt le nom de patrie que celui de cité, cela me semble de tous points étrange. Car il est certain que l'espèce humaine ne surpasse pas plus en dignité et en noblesse les vers de terre, que Paris n'est supérieur à toute autre cité. Cela n'empêche pas que les naturalistes et les logiciens placent dans le même genre l'homme et le ver de terre; et l'homme lui-même ne s'indigne point d'être rapproché, par le degré de comparaison, de tels animaux, puisqu'on l'appelle et qu'il est en réalité la plus noble créature des créatures. De même, si une patrie n'est rien autre chose qu'une réunion de villes, de châteaux et de cités, comment Paris, quand même ce serait une patrie, ce que je n'admets pas absolument, serait-il exclu du genre des cités, à moins de dire, pour soutenir la thèse, que le tout n'est pas du même genre que les parties, ce qui n'est pas, j'imagine, conforme à la logique et à la métaphysique.

[1] L'auteur plaide ici sa propre cause et celle de tous les commentateurs; cependant, en glosant sur Aristote, n'aurait-il pas un peu abusé de la maxime qu'il lui emprunte? En effet, on ne retrouve pas toujours textuellement dans leurs ouvrages les pensées qu'il attribue aux philosophes anciens.

Hec igitur que michi, exercitationis gratia et zelo veritatis, apparuerunt, cum tali mansuetudinis quiete et persuasibilis rationis continentia suscipiantur ab illo, ut, nec per iracundiam turbatus verba injurie, detrectationis aut maledictionis eructet, nec per incontinentiam aut superbiam pertinax vel obstinatus, colorationibus fictitiis aut impositionibus falsis sua dicta deffendat!

QUARTA PARS ET ULTIMA HUJUS TRACTATUS,

UNICUM HABENS CAPITULUM DE UTILITATIBUS LAUDABILIBUS SILVANECTI.

PARTICULA PRIMA. In qua tangitur accessio hujus partis.

In nomine Dei omnipotentis, amen.

Noverint universi quod, anno Verbi incarnati 1323°[1], 3ª die Julii, residenti michi in Silvanectensi urbe, unus ex specialibus amicis meis, vir utique magne probitatis et profunde sapientie, inter ceteras sue epistole clausulas, hunc sermonem conscripsit : « Opinor te confiteri quod esse Parisius est esse simpliciter; « esse alibi est[2] esse non nisi secundum quid. » Et quamvis hunc sermonem possem ratione philosophica faciliter impugnare, eo videlicet quod nullum esse accidentale est esse simpliciter absolute, secundum Aristotelem 7° sue Methafisice[3]; esse autem Parisius est esse accidentale, cum possit, subjecto suo eodem numero remanente, corrumpi; quia tamen sermo predictus in quoddam speciale prejudicium Silvanectensis excellentie verti videtur, visum est michi bonum ut illi dilecto meo aliqua conscriberem de *esse in Silvanecto;* quibus intellectis et ad *esse Parisius* comparatis, videat ipse in quo sensu poterit verbum suum verificare decenter.

PARTICULA II^a^. De impugnatione cujusdam dicti.

PARTICULA III^a^. De silvis circa Silvanectum.

Dixi ergo ei sic : Esse in Silvanecto est existere in quodam medio circumferentie silvarum, quarum procere ramoseque arbores non tanta sunt ad invicem spissitudine dempsate, quin liberum volenti per eas pro deductione procedere relinquant incessum, nec inter eas tanta existat locorum distancia, quin umbre moderamine, prohibitis per comas arborum calefactivis radiorum solarium reflexibus, refrigerent incedentem. Verum quia humanam sensualitatem, in transmutatione gaudentem, nichil oblectare consuevit, nisi quod aliqua varietas reficit, juxta illud Tullii in prohemio veteris Rethorice : « In omnibus rebus similitudo est « mater satietatis[4]; » de quo Esopus in 22° apologo : « Omne bonum precium « nimio vilescit in usu[5]; » ea propter non solum grandes arbores circumferentiam tenent, sed et minime et mediocres. In minimis quidem suis temporibus fra-

[1] Cette date est en chiffres arabes dans les deux manuscrits.

[2] *Est*, ajouté par le ms. de Vienne.

[3] Voyez surtout le ch. IV.

[4] Ces mots se trouvent, non pas dans le début de la Rhétorique *Ad Herennium*, mais au livre Ier de *l'Invention*, ch. 41.

[5] *Esopi Fabularum* lib. II, fab. 2, *De Ranis petentibus regem*. L'imprimé porte : *Omne boni pretium, etc.*

Digitized by Google

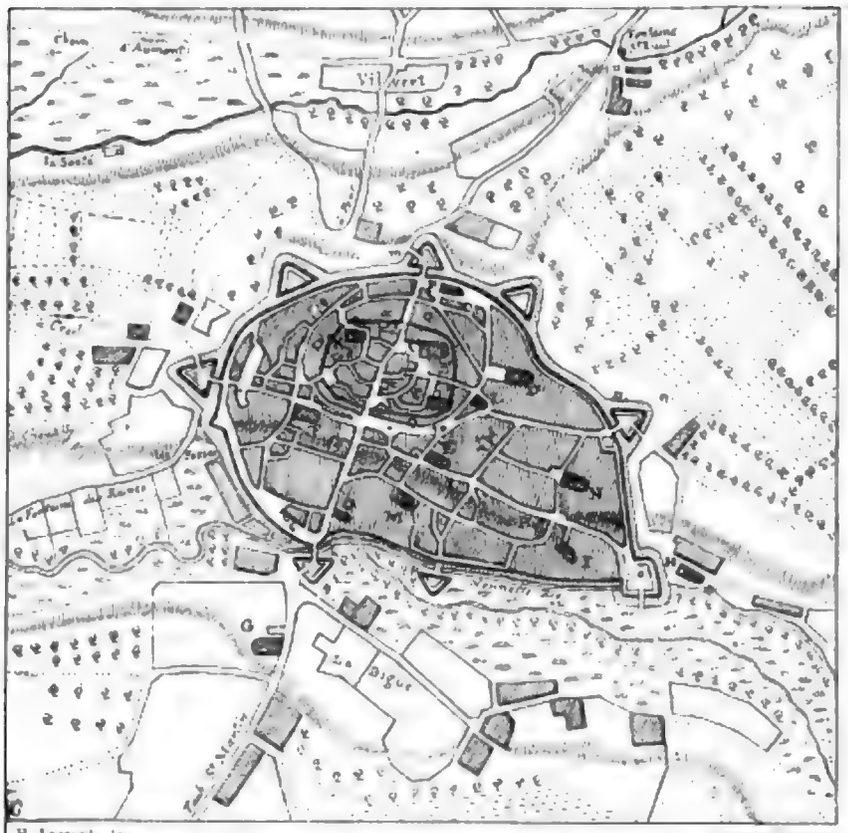

H. Legrand, Inc.

PLAN DE LA VILLE DE SENLIS

VUE RESTITUÉE DE LA VILLE DE SENLIS AU XIVe SIÈCLE

LÉGENDE

DU

PLAN DE SENLIS.

A Notre-Dame cathédrale et paroisse.
B S. Rieul, paroisse
C S. Frambourg
D S. Pierre, paroisse
E Ste-Geneviève, paroisse
F S. Aignan, paroisse.
G S. Martin, paroisse au faubourg.
H S. Étienne, paroisse
I S. Vincent, abbaye.
K S. Maurice, prieuré.
L S. Hilaire, autrefois paroisse.
M Les Cordeliers.
N Les Capucins
O Les Carmes
P La Charité
Q Vieille enceinte, dite la Cité
a Châtel et chapelle S. Louis
b Évêché
c Hôtel-Dieu
d Ste-Bathilde
e Grenier à sel
f Maison de Ville, les Changes et Marchés
g Tuerie
h Commanderie de S. Jean
i Fontaine Bessant
k Porte de Paris
l Porte de Creil
m Porte S. Rieul ou de Pont-Sainte-Maxence
n Porte de Meaux
o Porte Bellon
p Poterne.
q Bellon
r Arches.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

Digitized by Google

Puissent ces réflexions, que j'ai développées pour m'exercer[1], et parce que j'aime la vérité, être reçues par mon adversaire avec une telle modération, un tel calme appuyé sur la force persuasive de la raison, qu'il ne vienne point, troublé par la colère, me jeter des paroles d'injure, de dénigrement ou de malédiction; qu'il ne s'obstine point, par ignorance ou par orgueil, à défendre ses assertions au moyen de prétextes mensongers et de suppositions sans motifs !

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE DE CE TRAITÉ,

QUI N'A QU'UN SEUL CHAPITRE, SUR LES LOUABLES AVANTAGES DE SENLIS[2].

Au nom du Dieu tout-puissant, ainsi soit-il.

§ 1er. Où l'on dit à quelle occasion ceci a été écrit.

Je fais savoir à tous que, l'an de l'Incarnation 1323, le 3e jour de juillet, moi, résidant à Senlis, je reçus d'un de mes amis particuliers, homme d'une grande probité et d'une science profonde, une lettre où, entre autres choses, il me tenait le discours suivant : « Je « pense que vous avouerez qu'être à Paris, c'est être dans le sens absolu, et qu'être ail- « leurs, c'est être à certains égards seulement. » J'aurais pu facilement attaquer ce langage par une raison philosophique, à savoir que nul être accidentel ne constitue un être simple et absolu, suivant Aristote, au VIIe livre de sa *Métaphysique;* or, le fait d'être à Paris constitue un être accidentel, car il peut changer, le sujet demeurant en la même qualité; mais, par la raison que ce discours peut causer un certain préjudice particulier à l'excellente réputation de Senlis, il m'a semblé bon d'écrire à mon ami quelques réflexions sur *être à Senlis.* Je désire qu'il les comprenne, qu'il les compare à *être à Paris,* et qu'il voie lui-même en quel sens il pourra raisonnablement rendre vraies ces paroles.

§ 2. Réfutation d'une certaine parole.

§ 3. Des forêts qui avoisinent Senlis.

Je lui ai donc parlé ainsi : Être à Senlis, c'est vivre au milieu d'un cercle de forêts dont les arbres élevés et touffus ne sont pas tellement serrés les uns contre les autres qu'ils ne laissent un passage pour la promenade à celui qui veut les parcourir; cependant il n'y a pas entre eux une telle distance qu'ils ne puissent, interceptant au moyen de leurs cimes chevelues les brûlants reflets des rayons du soleil, rafraîchir par leur ombre le promeneur. Mais, comme la délicatesse humaine se réjouit dans le changement, et que rien ne peut la charmer si ce n'est ce qui est renouvelé par la variété, suivant cette parole de Cicéron au début de l'*Invention :* « En toutes choses, l'uniformité est mère de la satiété; » et cette autre d'Ésope, dans son XXIIe apologue : « Tout bien précieux perd de sa valeur par un trop « fréquent usage; » pour cela, il y a non-seulement de grands arbres qui occupent ce demi-cercle, mais il y en a aussi de très-petits et de moyens. Au milieu des plus petits on voit

[1] L'aveu est précieux dans la bouche d'un dialecticien de profession.

[2] Cette quatrième partie est, en réalité, la première, puisqu'elle a provoqué l'attaque du *Dictateur* et la riposte de Jean de Jandun. Nous avons dit, dans la Notice, que l'auteur l'avait placée à la fin de l'Éloge de Paris, probablement pour ne pas exciter de nouvelles récriminations.

Digitized by Google

gorum, morarum, avellanarum, pirorum et pomorum odorifera copia presentatur. In mediocribus vero, quod dulcius est, philomenarum ceterarumque avicularum et avium jocunda lascivia, quasi phisicis suarum cantilenarum expressa consonanciis, humanos oblectant auditus. Hoc igitur est unum esse.

PARTICULA IV^a. De ortis et viridariis.

Aliud vero esse, in gloria Silvanecti, est hoc : esse in ortis irriguis, floridis viridariis ac pomeriis fructuosis : esse in pratis longis latisque, quibus adolescentis herbe delectabilis viror, et rutilantium infra eam florum decora varietas, picturam prebent humanis visibus arridentem : esse insuper secus fontes limpidissimos ex montium lateribus erumpentes, quorum clare possunt conspici, licet lata, sua limpidissima et purissima[1] pervietate, profunda.

PARTICULA V^a. De fontibus Silvanecti.

PARTICULA VI^a. De vineis et granis.

Amplius, esse Silvanecti est esse in vineis vinorum Gallicanorum perutili moderamine copiosis. Frumentorum quoque pro albissimis panibus, ac ceterorum granorum que natura propter hominem procreavit, tanta, per Dei gratiam, copia suppetit, quod satis est.

PARTICULA VII^a. De domibus.

Rursus esse in Silvanecto est esse in domibus egregiis murorum fortissimorum, non ex fragili plastro, sed ex durissimis lapidibus et pulcherrimis, artificiosa sagacitate constructis : in quibus etiam loca profundissima, solidis circumdata petrarum structuris, sue frigiditatis intenso vigore, in estivis temporibus vina sic refrigerant, quod, per vitream duriciem frigus alterative penetrans, aerem contiguum quasi subito dempsat in aquam, et bibentium faucibus et stomacis desideratam refrigerii voluptatem largitur.

PARTICULA VIII^a. De cavcis.

PARTICULA IX^a. De situ et mundicia Silvanecti.

Adhuc esse in Silvanecto est esse in monte gratioso mediocris altitudinis, ita ut et pavimenta civitatis nulla fere lutorum turpitudine maculata sint, sed plana, pura et munda per totum; et mediocrium ventorum flatus modesti, nedum a pravis vaporibus, si quos reperiant, aerem depurent, sed et redolentes fumos ex plantis nemorum et herbis pratorum resolutos adducant. Ceterum ad integrandam per se sufficientiam hujus loci, preter multiformes animalium volatilium et terrestrium species, quibus Silvanectenses incole splendide et liberaliter nutriuntur, tanta et tam recens, pinguis et bene sapida, utriusque maneriei[2], piscium copia propinatur, quod diebus, quibus ceterarum carnium usibus convenit abstinere, non minori commoditate reficitur sobrietas eorumdem, quam alibi alie sagininose pinguedines, curiosis salsarum pungentium acuminibus permixte, sufficere valeant faucibus delicatis. Que plura? Lactis dulcissimi, purissimi butiri,

PARTICULA X^a. De piscibus

PARTICULA XI^a. De lacticiniis.

[1] *Et purissima*, mots ajoutés par le manuscrit de Vienne.

[2] Ces mots présentent deux sens à l'esprit : poisson frais et salé, poisson de mer et d'eau douce. Comme il est fort difficile de préciser, nous n'avons donné qu'une interprétation générale.

Digitized by Google

paraître, suivant les saisons, une abondance embaumée de fraises, de mûres, d'avelines, de poires et de pommes. Sur les arbres de moyenne élévation (spectacle plus agréable), prennent leurs joyeux ébats des troupes de rossignols et d'autres oiseaux et oiselets, qui expriment leur joie par les accords musicaux de leurs chansons, réjouissant ceux qui les entourent. C'est là une manière d'être.

§ 4. Des jardins et des vergers.

Une autre manière d'être, qui fait la gloire de Senlis, est celle-ci : Être dans des jardins arrosés d'eaux vives, dans des vergers fleuris, dans des potagers fertiles; être dans de vastes prairies, où l'agréable verdure de l'herbe naissante et la variété charmante des fleurs qui l'émaillent de leurs couleurs présentent aux yeux de l'homme un riant tableau; être en outre au bord de sources très-limpides qui s'échappent des flancs des collines, et dont le lit, quelque profond qu'il soit, peut être aperçu, grâce à leur transparence et à leur limpidité.

§ 5. Des fontaines de Senlis.

§ 6. Des vignobles et des grains.

Être à Senlis, c'est encore être dans le pays des vins de France abondants et d'une douceur très-salutaire[1]. Les blés aussi qui servent à fabriquer des pains très-blancs, et les autres céréales que la nature a créées pour l'homme, s'y trouvent, grâce à Dieu, en telle quantité qu'elles y suffisent.

§ 7. Des maisons.

Être à Senlis, c'est encore être dans de belles demeures formées des murs les plus forts, non d'un fragile plâtre[2], mais des pierres les plus dures et les plus belles[3], disposées avec une industrieuse habileté.

§ 8. Des caves.

Dans ces maisons, les caves, entourées de solides constructions de pierres, grâce au degré de leur fraîcheur, refroidissent tellement les vins dans la saison d'été, que le froid les pénètre à travers la dureté du verre, condense presque aussitôt en eau l'air environnant, et procure à la gorge et à l'estomac des buveurs la volupté désirée du rafraîchissement.

§ 9. De la situation et de la propreté de Senlis.

Être à Senlis, c'est encore être sur une gracieuse colline d'une médiocre élévation, en sorte que les pavés de la ville ne sont presque point souillés des taches de la boue, mais sont tout à fait unis, propres et nets. Le souffle modéré de vents peu violents non-seulement purifie l'air des vapeurs malsaines, s'il y en avait, mais apporte les parfums composés des plantes des forêts et des herbes des prés.

§ 10. Du poisson.

Au reste, pour compléter le tableau des ressources de ce lieu, à part les multiples espèces d'animaux volatiles et terrestres dont les habitants de Senlis se nourrissent largement et en abondance, il y a une telle quantité de poissons frais, succulents et de bon goût, de toutes sortes, que les jours où l'on doit faire abstinence de viande, l'appétit sobre des habitants se satisfait aussi facilement que pourraient le faire ailleurs des estomacs délicats avec des viandes grasses mêlées aux excitations recherchées des sauces piquantes.

§ 11. Du laitage.

Que dire de plus? Le lait le plus doux, le beurre le plus

[1] On ne parle plus aujourd'hui des vins de Senlis.

[2] L'emploi du plâtre pour la construction des maisons de Paris remonte à une haute antiquité. Jean de Jandun cite ce genre de matériaux comme chose commune et de peu de valeur. Après lui, au contraire, les étrangers s'en sont émerveillés : Astesan, Stoa, Knobelsdorf, dont nous publions les poëmes dans ce volume et dans le suivant, consacrent un certain nombre de vers à la description des procédés d'extraction et de mise en œuvre du *gypse*.

[3] Les carrières des environs de Senlis ont encore aujourd'hui une grande réputation.

cascorum crassorum exuberantia grandis minoribus ac mediocribus personis, exclusa cerebrorum perturbatione furiosa, que alios plurimos salsis pungitivis gaudentes quasi incessanter exagitat, vite quiete disciplinatam solentiam [1] et simplicitatem columbinam largitur.

PARTICULA XII^a. De populo Silvanectensi.

Preter hec, esse Silvanecti est esse et convivere populo Gallicano, pacifico, miti, amicabili et fideli. Et, ut uno sermone finiam, universa genera bonorum, que Deus, natura et ars pro humanis usibus et commoditatibus produxerunt, exhilarant, per Dei gratiam, Silvanectum; in tantum quod celestis patrie pulcritudo et paradisiace jocunditatis amenitas per eam representari videntur.

PARTICULA XIII^a. Que est oratio pro Silvanecto.

Hunc itaque locum amenum, divine venerationi specialibus prerogativis accommodum, sub prosperorum eventuum continuatis successibus, custodiat et conservet Deus ipse supremus, a quo cuncta bona procedunt. Amen.

Explicit tractatus de laudibus urbis urbium Parisius, cujus una pars est de utilitatibus Silvanecti, propinquitatis ad ipsam Parisius confinia gratulantis; scriptus complete, anno Verbi incarnati 1323°, 4ª die novembris, per Johannem de Genduno [2].

Suscipe, queso, benigne Deus, quodcumque tibi jus gratiarum pro fine isto possum solvere; et fac ut nullus hec inspiciens detrahat ipsi [3], sed, ad complendum quidquid deficit ad tuum decus, omnis vir bonus corde et manu cooperetur. Amen.

[1] Cette expression semble faire allusion à ce vers de Plaute : «Solens sum; ea est disciplina.» (*Curcul.* I, v. 29.)

[2] Les quatre derniers mots sont donnés par le manuscrit de Vienne seulement, ainsi que nous l'avons dit dans la Notice : c'est la signature de l'auteur.

[3] *Ipsi* paraît avoir ici un sens personnel, à raison du mot *hec* qui précède et avec lequel il ne peut s'accorder : Jean de Jandun souhaite qu'on ne le calomnie pas à cause du livre qu'il vient d'écrire. Nous n'avons pas cru devoir indiquer dans la traduction cette nuance, qui se confond d'ailleurs avec le sens général.

Digitized by Google

pur, les fromages gras en abondance pour les fortunes moyennes et petites, en fournissant le moyen d'éviter cette perturbation furieuse des esprits qui agite sans cesse la plupart des amateurs des mets épicés, donnent aux habitants de Senlis une habitude réglée de vie tranquille et une simplicité de colombe.

§ 12. Du peuple de Senlis.

En outre, être à Senlis, c'est exister et vivre au milieu du peuple français, paisible, doux, aimable et sûr. Et, pour finir en un mot, tous les genres de biens que Dieu, la nature et l'art ont produits pour les usages et la commodité des hommes, se trouvent, grâce à Dieu, réunis pour l'agrément de Senlis, au point que la beauté de la céleste patrie et la douceur de la joie du Paradis semblent représentées par cette ville [1].

§ 13. Prière pour Senlis.

Que ce lieu agréable, approprié au culte divin par une prérogative spéciale, soit, après une suite non interrompue d'heureux événements, conservé et protégé par le Dieu suprême, de qui procèdent tous les biens. Ainsi soit-il.

Ici finit le traité de l'Éloge de Paris, la ville des villes, éloge dont une partie est consacrée à célébrer les avantages de Senlis, cité heureuse d'être si rapprochée de Paris; il a été achevé l'an de l'Incarnation 1323, le 4e jour de novembre, par Jean de Jandun.

Recevez, je vous prie, ô Dieu bon, toutes les actions de grâces que je vous dois pour la fin de ce travail, et faites que personne, en parcourant cette œuvre, n'en devienne le détracteur, mais que tout honnête homme coopère de cœur et de fait à compléter ce qui y manque pour votre gloire. Ainsi soit-il [2].

[1] Il est difficile d'apprécier aujourd'hui l'exactitude du tableau que notre auteur a tracé de Senlis et de ses environs, la ville ayant été complétement renouvelée dans le cours du XVe siècle. Les monuments restent; mais la physionomie intérieure d'une ville, l'aspect de la campagne environnante, les mœurs, les habitudes, les fortunes, etc. se modifient avec les années. Toutefois, M. Legrand, architecte à Beauvais et savant archéologue, a pu restituer un plan et une vue cavalière de Senlis, en remontant aussi haut que possible. Nous donnons ici ces deux documents, qui sont tout à fait inédits et qui, avec le plan de Paris aux XIVe et XVe siècles, placé en tête de ce volume, aideront au parallèle que Jean de Jandun et le *Dictateur* ont cherché à établir.

[2] Après avoir analysé cet éloge avec beaucoup de soin, Michel Denis ajoute : «Là voilà cette des«cription de Paris, l'une des plus anciennes, des «plus curieuses et des plus rares : *En ex antiquissi«mis Lutetiæ descriptionibus curiosam sane et rari«simam.*» (*Codices manuscripti theologici Bibliothecæ Palatinæ Vindobonensis*, t. II, 2e part. col. 1648. XXII, fol. 196.)

Digitized by Google

COMMENTAIRE

AJOUTÉ

PAR RAOUL DE PRESLES

A SA TRADUCTION DE *LA CITÉ DE DIEU* (LIVRE V, CHAPITRE XXV)

ET CONTENANT

UNE DESCRIPTION

DE LA VILLE DE PARIS

SOUS CHARLES V.

1371.

NOTICE.

Avant de présenter l'analyse du commentaire que Raoul de Presles eut l'heureuse idée d'ajouter à sa traduction du livre de saint Augustin, nous croyons utile de faire connaître, avec quelque détail, la famille, la vie, les fonctions et les divers ouvrages de cet auteur, qui compte avec raison au nombre des écrivains remarquables du XIVe siècle[1]. On connaît l'amour du roi Charles V pour les lettres; on sait que ce monarque avait réuni au Louvre une bibliothèque de plus de mille volumes, chiffre considérable à cette époque, qu'il encouragea de toute manière les travaux littéraires de ses sujets, et attira dans son royaume plusieurs savants étrangers. Raoul de Presles eut largement part aux faveurs répandues par le Roi sur les lettrés; les ouvrages qu'il nous a laissés prouvent qu'il en était des plus dignes. Raoul de Presles.

Voici d'abord ce que nous savons de sa famille[2]. Le premier personnage connu pour avoir porté ce nom est Raoul de Presles[3], sire de Lizy, jurisconsulte et avocat du roi Philippe le Bel, puis conseiller au Parlement, en 1319. Avant d'obtenir ce dernier honneur, il eut à passer par une cruelle épreuve : à la mort de Philippe le Bel, il fut impliqué dans l'accusation portée contre Pierre de Latilly, pair et chancelier de France, soupçonné d'avoir empoisonné le Roi, qui avait succombé à une maladie lente restée inconnue aux médecins, et d'avoir fait mourir de la même manière Jean de Châteauvillain, évêque de Châlons, son prédécesseur. Raoul de Presles fut mis en prison et y demeura près d'une année; mais ni la perte de ses biens ni les tortures ne lui arrachèrent aucun aveu qui pût Sa famille. — Raoul Ier.

[1] Les détails qui vont suivre sur *la vie et les ouvrages de Raoul de Presles*, sont extraits, en partie, des recherches que le savant Lancelot a publiées sous ce titre dans les *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XIII, 1740, édit. in-4°.

[2] Le premier point mis en lumière par Lancelot (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XIII, p. 607), c'est que le nom de Raoul de Presles a appartenu à plusieurs personnages distincts, contrairement aux assertions de La Croix du Maine qui faisait, du père, de l'oncle et du neveu, un seul et même individu.

[3] Le village dont la famille portait le nom est Presles sur l'Aisne, qui forme aujourd'hui une commune sous le nom de *Presles et Boves*, canton de Braisne, arrondissement de Soissons. Le trésor de l'église renferme un reliquaire formé d'un tube en cristal de roche, soutenu par deux pignons en vermeil, dans le style fleuri du XVe siècle. C'est peut-être un don de la famille de Presles, si généreuse envers les églises et les colléges. Le village de Lizy, dont Raoul Ier était sire, est sans doute Lizy-sur-Ourcq, chef-lieu de canton, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne). Cette seigneurie lui avait été donnée, en 1311, par Jean et Enguerrand de Guines, héritiers d'Enguerrand IV, sire de Couey, en considération de ses bons services, «bons conseaulx et cortoisies;» il est dit, dans les lettres de donation, que cette seigneurie était située au diocèse de Meaux. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 608.)

Digitized by Google

donner atteinte à son innocence. Enfin, au mois de septembre 1315, sa femme, son frère et ses amis obtinrent, de Louis le Hutin, une lettre d'absolution qui fut ratifiée par Philippe le Long, en 1316. On ne sait s'il recouvra ses biens confisqués et déjà distribués à différentes personnes, mais il paraît certain que les rois Louis le Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel le comblèrent de dons et d'honneurs, pour réparer l'injustice qu'il avait soufferte[1]. Philippe le Long l'anoblit même, lui et sa postérité, en septembre 1317; ce qui fut sans effet pour l'avenir, puisque Raoul de Presles n'eut point d'enfants de sa femme Jeanne de Chastel, dame de Monglat : c'est du moins ce qui résulte des actes qu'ils ont passés par devant notaire. On apprend par ces mêmes documents qu'ils ont fait de nombreuses donations aux églises, et affranchi les hommes et les femmes « de corps[2] » de leurs terres. Raoul de Presles avait fondé, en 1313, dans l'Université de Paris, un collége qui porta son nom jusqu'à son absorption dans le collége de Louis le Grand, en 1763. Il augmenta plus tard les fonds de ce collége et y fonda deux chapelles desservies par deux chapelains, avec quinze bourses pour les étudiants du diocèse de Soissons. On place sa mort entre 1325 et 1331. Sa femme lui survécut jusqu'en 1337 et peut-être jusqu'en 1346. Ce personnage, jurisconsulte sous Philippe le Bel et les fils de ce monarque, n'était donc point ecclésiastique, quoiqu'il soit qualifié de *clericus* dans plusieurs arrêts[3], encore moins confesseur de Charles V, ainsi qu'on s'est plu à le répéter sans critique; il ne peut, en outre, être l'auteur des ouvrages qui portent son nom, puisque ces ouvrages n'ont été publiés qu'après 1360.

Raoul II.

Raoul de Presles, deuxième du nom, sire de Lizy, était neveu de celui dont on vient de parler, et devint son héritier, à défaut d'enfants légitimes. Dans l'année 1331, il fit, en cette qualité, deux transactions avec les écoliers en faveur desquels son oncle avait fondé des bourses[4]. Accusé d'avoir contrefait le scel de la veuve, sa tante, il fut emprisonné, mais, au mois de mai 1346, il obtint de Philippe VI de Valois des lettres de rémission, qui sont ainsi motivées : « Attendu qu'il a bien servi le Roy en ses guerres, à ses propres « couz et despens, pour lesquiez choses il a grandement mis et frayé du sien, etc. » Ces lettres montrent donc que Raoul II faisait profession des armes, et qu'ainsi on ne doit point lui attribuer la traduction de la *Cité de Dieu* et les autres traités mis sous le nom de Raoul de Presles, puisque le traducteur nous est représenté dans les manuscrits du temps, ainsi que l'a remarqué l'abbé Le Beuf, « avec une tonsure faite comme celle des cordeliers, « une robe violette et une fourrure, » c'est-à-dire dans le costume des clercs et des lettrés[5].

[1] « Le Roy, ayant attention à ses services, et « considérant qu'il avoit souffert moult de peines, « griés, et de damages de corps et de biens, esquelx « il convenoit bien que remede fust mis, delivra son « corps et tous ses biens et mist a neant tout ce qui « auroit pu avoir esté faict contre luy. » (Du Chesne, *Preuves de l'hist. de la maison de Chastillon*, p. 207.) Néanmoins, les donataires des biens confisqués, condamnés à restitution, eurent beaucoup de peine à se dessaisir, et demandèrent des dédommagements. L'affaire n'était pas terminée à la mort de Philippe le Long; M. Lacabane pense même qu'elle ne put aboutir. (*Biblioth. de l'École des chartes*, 1re série, t. III, p. 12.)

[2] Personnes de condition servile dont *le corps* appartenait au seigneur.

[3] Les *Olim* (t. III, 2e part. édit. Beugnot) contiennent plusieurs de ces arrêts; mais on y trouve également un accord de 1317 qui tranche la question. Les contractants sont, d'un côté, la commune de Vailly, de l'autre, *magister Radulphus de Praellis et ejus uxor*. (Voy. p. 1198.)

[4] Cf. Du Boullay, *Hist. Univ. Paris*, t. IV, p. 168.

[5] Le manuscrit dont parle l'abbé Le Beuf (*Mém.*

Digitized by Google

Il eut des enfants, au nombre desquels était vraisemblablement, dit Lancelot, Jeanne de Presles, fille de Louis, *alias* Raoul, seigneur de Lizy. Jeanne fut maîtresse de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et mère d'Antoine, bâtard de Bourgogne.

Raoul III.

Nous arrivons à notre auteur, Raoul III de Presles, fils de Raoul Ier, mais fils illégitime[1]. L'histoire de sa naissance se trouve dans le préambule des lettres de légitimation qui lui furent accordées par Charles V, au mois de décembre 1373. On y lit que son père l'avait eu de Marie des Portes, autrement des Vertus, lorsqu'il était en prison et hors d'état de vivre avec sa femme[2]. Cette circonstance, qui n'implique en définitive qu'un défaut de surveillance, et ne fut invoquée plus tard que pour établir la filiation naturelle du demandeur, reporte la naissance de Raoul III aux années 1314 ou 1315, époque de la détention de son père. Lorsqu'il fut en âge de choisir un état, il embrassa la profession d'avocat et y acquit bientôt une grande réputation, puisqu'il devint avocat du Roi, c'est-à-dire avocat général; mais ses ouvrages devaient lui faire une renommée plus durable.

Ses relations avec Charles V.

Le savant Lancelot pense que le livre qui lui valut l'honneur d'être connu particulièrement de Charles V est l'allégorie latine intitulée *Musa*, qu'il dédia à ce prince. Il place vers 1365 l'époque où cet ouvrage fut composé; Raoul avait alors environ cinquante ans, et lui-même se nomme tout simplement Raoul de Presles *le jeune*. Charles V goûta beaucoup son esprit et ses connaissances; ayant conçu pour lui une estime particulière, il le chargea de faire, entre autres ouvrages, la traduction de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, livre que le monarque affectionnait. Bien que Raoul de Presles eût consenti difficilement, à cause de son âge et de ses travaux, à se charger d'une tâche aussi lourde, il s'en acquitta en moins de quatre années, de la Toussaint 1371 au 1er septembre 1375, ainsi qu'on le voit à la fin de plusieurs manuscrits de sa traduction. Charles V, pour le déterminer à ce travail, lui avait assigné d'abord une pension de quatre cents livres[3], qui fut ensuite portée

de l'Acad. des inscript. t. XVII, p. 741) appartient à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Celui de la Bibliothèque impériale, dont nous reproduisons la première page, représente Raoul III avec un vêtement qui paraît exclure la profession militaire. Lancelot dit avoir vu l'exemplaire, aux armes de Béthune, n° 6836, 6837, qui passait pour avoir été offert par l'auteur au roi Charles V. La miniature de présentation montre, ajoute-t-il, «l'auteur à genoux, nuë «teste, sans tonsure, habillé d'une robe noire par «dessus laquelle en est une autre rouge, avec un cha«peau de même couleur.» Dans le manuscrit Le Tellier, n° 6712, Raoul de Presles est vêtu «en homme «de loix, son chaperon sur l'épaule gauche, replié «sur le bras, sa bourse pendante à son costé, etc.» Tout ceci, ajoute Lancelot, «sert à appuyer ce que «j'ai dit, que Raoul de Presles estoit laïc.» (*Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 655.)

[1] Lancelot place ici un certain Raoul de *Perceus* ou *Preaus*, dont le nom, assez commun à cette époque, paraît être le même que celui de la famille de Presles; cependant les *Olim*, qui le qualifient de «clerc «le roy,» l'appellent *Radulphus de Perellis*, ce qui impliquerait une autre origine. (T. II, p. 541, IX.)

[2] «Cum dilectus et fidelis consiliarius noster «magister Radulphus de Praellis, filius condam ma«gistri Radulphi de Praellis, prædecessorum nostro«rum consiliarii, et Mariæ de Porta, aliter de Vir«tutibus, *ex copula prohibita*, prædicto patre suo in «carceribus prædecessorum nostrorum existente, «nec accessum ad uxorem suam habere posse (*pro* «*possente*), fuerit procreatus.» (Registre du Trés. des chart. coté 105, pièce LXIII.)

[3] Le fait est consigné dans les comptes de Jean Lhuissier, receveur général des aides: «A Me Raoul «de Praelles, advocat et conseiller du Roy, par

Digitized by Google

à la somme de six cents livres, à prendre sur la recette de la terre de Vailly[1]. Enfin, lorsque la traduction et les expositions furent achevées, Charles V se montra tellement satisfait de ce travail, qu'il voulut que la pension de six cents livres fût continuée à l'auteur sa vie durant. Il fit plus encore : il lui donna la charge de maître des requêtes, en 1373, année où son protégé demanda les lettres de légitimation dont nous avons parlé.

Sa demeure à Paris.

Raoul de Presles demeurait rue Neuve-Saint-Merry, au coin d'une ruelle appelée *Espaulart* (probablement *Pierre-Aulard*). Ayant acheté dans la suite une maison située de l'autre côté de ladite ruelle, en face de celle qu'il habitait, afin d'y faire « aucunes estudes spacieuses « et secrettes pour mettre ses livres dont il a plusieurs, et esconvient qu'il en soit grandement « garni, tant pour nous servir en translacions et expositions, comme en autres choses, dont « nous l'avons chargé et chargeons de jour en jour, » il obtint du Roi non-seulement la permission d'avoir une petite galerie au-dessus de ladite ruelle, pour aller d'une maison à l'autre, mais encore remise de la finance qui aurait dû être payée pour cette permission, « le Roy ayant eu considération aux bons et agréables services qu'il luy a faiz ou temps « passé, et fait continuellement de jour en jour [2]. »

Ses dernières années. Mission dont il aurait été chargé.

On ne connaît pas, d'une manière positive, les détails de la vie de Raoul de Presles, à partir de l'année 1375. Cependant il est une circonstance considérable qui, si elle pouvait être bien établie, se placerait précisément vers cette époque, et ajouterait un certain éclat à la mémoire de notre auteur. Selon V. Le Clerc [3], Raoul de Presles aurait été, en 1376 ou 1377, député par Charles V vers le pape Grégoire XI, pour l'engager à prolonger son séjour à Avignon, et il aurait joint ses efforts à ceux du duc d'Anjou, frère du Roi, envoyé tout exprès de Toulouse avec les mêmes instructions. Le savant auteur du *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle* donne à entendre que Raoul assistait à la fameuse entrevue où le duc adjura solennellement le souverain Pontife de ne point partir pour Rome, ce qui fut absolument sans effet sur la détermination de Grégoire XI. Cette assertion, contrairement aux habitudes bien connues de l'auteur, n'est appuyée par aucun témoignage, et Froissart, auquel il renvoie, ne fait nulle mention de la présence de Raoul de Presles [4]. Même lacune dans l'*Histoire des Papes*, publiée à La Haye, en 1733, par Fr. Bruys, ainsi que dans l'ouvrage d'Étienne Baluze (*Vitæ Paparum Avenionensium*). Toutefois on trouve dans les notes

« mendement donné à Paris, le 28 octobre 1371, « par lequel il lui ordonne, pour l'utilité de luy, du « royaume et de toute la crestienneté, de translater « du latin en françois le livre de saint Augustin, de « la *Cité de Dieu*, et, pour ce, luy a donné quatre « mil francs d'or par chacun an, jusqu'à ce que la « dite translation soit faite, à quatre termes par cha- « cun an. »

[1] Vailly, bourg situé sur la rive droite de l'Aisne, à peu de distance des villages de Presles, Cys et Condé, qui faisaient partie de la seigneurie concédée à Raoul Ier; c'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Soissons (Aisne).

[2] Les lettres furent données « ou chastel du bois « de Vincennes » en mai 1375. Lancelot, qui les cite, fait remarquer que Raoul de Presles devait avoir un certain nombre de livres précieux, puisqu'il lui fallait des « estudes spacieuses et secrettes » pour les loger.

[3] *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 26.

[4] Froissart indique d'abord les motifs qui engagèrent Grégoire XI à se rendre en Italie : « Ce « Pape estoit de petite complexion et maladif; si « souffroit plus de peine que nul autre; et lui estant « à Avignon, il s'estoit si fort empesché des be- « songnes de France, et tant travaillé du Roy et de

Digitized by Google

de ce dernier livre un passage qui jette quelque jour sur la question. Après avoir parlé de l'élection de Jacques d'Euse, qui prit le nom de Jean XXII, Baluze ajoute : « Jean, comte « de Forez, et Raoul de Presles supplièrent le nouvel élu de vouloir bien différer la céré- « monie de son couronnement, et de la fixer à un jour où Philippe, comte de Poitou, qui « gouvernait alors les royaumes de France et de Navarre, pourrait commodément y assister. « Le pape Jean, ayant égard à cette demande, différa son couronnement de quinze jours[1]. » Or, l'élection de Jean XXII ayant eu lieu en l'année 1316, le personnage qui joignit ses instances à celles du comte de Forez ne peut être que le père de notre auteur. Raoul Ier avait été, en effet, ainsi que nous l'avons dit plus haut, absous par Louis le Hutin, en septembre 1315, et cette absolution, ratifiée par Philippe le Long, fut suivie de beaucoup d'autres faveurs, parmi lesquelles il faut, très-probablement, compter l'ambassade d'Avignon[2]. Ce souvenir serait-il resté dans l'esprit de V. Le Clerc, et aurait-il amené une confusion entre les deux personnages? Nous n'oserions l'affirmer, mais nous inclinons à le croire.

Deux raisons importantes militent en faveur de notre opinion : et d'abord, à l'époque du départ de Grégoire XI, c'est-à-dire en 1376 ou 1377, Raoul de Presles était âgé, maladif et tout occupé de travaux littéraires; est-ce bien un tel ambassadeur qu'il convenait d'envoyer à Avignon, voyage long et pénible à cette époque? Puis il existe des traces écrites de cette mission diplomatique, et il paraît en résulter qu'elle fut confiée, non pas à notre auteur, mais bien à Philippe de Maizières, conseiller du roi Charles V et chancelier du royaume de Chypre. L'abbé Le Beuf a trouvé, dans les comptes de l'Hôtel de Ville d'Auxerre, pour l'an 1375, un article ainsi conçu : « Item, pour deux poz de vin, couverts « de deux pains, donnés et présentés, pour et au nom des habitans, à Mons. Philippe de « Maizières, chevalier, maistre d'hostel de M. d'Anjo, qui passa par Auserre au mois de « septembre 1375, x sols IV deniers; » et il ajoute : « Ceci doit apparemment se rapporter

« ses frères, qu'à peine pouvoit il entendre à luy. « Si dit à soy mesme qu'il les élongneroit, pour estre « mieux à son repos. » Après avoir raconté ensuite les vains efforts du duc d'Anjou, il ajoute : « Quand « le duc vit qu'il n'en viendroit point à chef pour « raison ne belle parole qu'il seust dire ne montrer, « si prit congé du Pape et luy dit au partir : *Père « Sainct, vous vous en allez en un païs et entre gens « où vous estes petitement aymé, et laissez la fontaine « de foy et le royaume où l'Eglise a plus de foy et « d'excellence qu'en tout le monde; et par votre faict « pourra l'Eglise cheoir en grand'tribulation; car, se « vous mourez par de là (ce qui est bien apparent, « et comme vos medecins le dient), les Rommains (qui « sont merveilleux et trahistres) seront seigneurs et « maistres de tous les cardinaux, et feront Pape de force « à leur voulonté.* Nonobstant toutes ces parolles et « plusieurs autres belles et sages raisons, oncques « il ne voulut arrester, qu'il ne se mist en chemin. » (*Hist. et cronique de Messire Jehan Froissart*, vol. II, ch. XIII, p. 21, édit. de Lyon, 1558, in-folio.)

[1] « Post electionem, cum Johannes, comes Fo- « resii, et Radulphus de Praellis ei supplicassent uti « coronationis suæ solemnia differre vellet, dieinque « ipsi coronationi præfigere, in qua Philippus, co- « mes Pictaviensis, qui tum regebat regna Franciæ « et Navarræ, ei posset commode interesse, Jo- « hannes Papa ea solemnia, in gratiam ejus, pro- « rogavit usque ad dies quindecim. » (*Vitæ Paparum Avenionensium*, auct. Steph. Baluzio, t. I, col. 647, Parisiis, 1693, in-4°.)

[2] C'est également l'opinion de Lancelot : après avoir dit que Raoul Ier avait été chargé, dès 1316, « de la garde des bulles et autres lettres émanées « du Pape, pour des dispenses et priviléges accordez « à nos Rois, et du soin d'en faire expédier de nou- « velles, » il ajoute que « cette garde lui fut donnée « à Lyon, au voyage que Philippe le Long, alors « comte de Poitiers et régent du royaume, y fit « pour presser l'élection d'un Pape, en septembre « 1316. » (*Mémoires de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 613.)

Digitized by Google

« au temps où Philippe fut envoyé par Charles V vers le pape Grégoire XI; il put alors passer « par Auxerre, et on lui aura présenté, à son passage, le pain et le vin, selon l'usage qui se « pratiquoit envers les personnes d'un certain rang[1]. » M. Paulin Paris, qui a fait de cette question une étude toute particulière, explique fort bien comment Philippe de Maizières a pu être chargé d'une pareille mission : conseiller du roi Charles V, fort dévoué au culte de la Vierge dont il avait fait agréer une nouvelle fête par ce même pape Grégoire XI, connu à la cour d'Avignon où il s'était déjà rendu, il se trouvait tout naturellement désigné pour ce voyage, surtout si on lui attribuait, alors comme aujourd'hui, la composition du *Somnium Viridarii*, qui contient une thèse en faveur de l'Immaculée Conception. Cet ouvrage ayant été considéré, par Lancelot et par l'abbé Le Beuf, comme l'un des travaux de Raoul de Presles, on comprendrait que l'auteur de ce pieux traité ait été envoyé à Avignon; mais la présomption tombe avec l'attribution du livre.

Resterait, à l'appui de l'opinion émise par V. Le Clerc, le passage d'Étienne Pasquier où il est dit que « Philippe le Long depescha à Rome maistre Raoul de Presles, l'un de ses « *Maistres des requestes*, » pour la grosse question du pouvoir temporel des Rois[2]; mais Lancelot fait observer très-judicieusement que ce prétendu voyage se confond avec celui de 1316[3], date qui ne peut s'appliquer qu'à Raoul Ier, et il ajoute que la qualité de *Maître des requêtes* n'appartenait qu'à Raoul III. Cette nouvelle confusion expliquerait encore l'association d'idées qui a pu se faire dans l'esprit de V. Le Clerc.

Sa mort. Quoi qu'il en soit, la date de la mort de Raoul de Presles est certaine : d'abord son successeur immédiat, comme maître des requêtes, Guy Chrétien, figure en cette qualité dans un compte de 1383; puis une note placée à la fin d'un exemplaire du *Musa* indique positivement, d'après l'épitaphe qui se lisait sur la tombe de Raoul de Presles, dans l'église de Saint-Merry, qu'il décéda la veille de la Saint-Martin d'hiver, en l'année 1382[4].

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XVII, p. 505. M. Paulin Paris a cité ce passage dans ses *Nouvelles recherches sur le véritable auteur du Songe du Vergier*, et il y trouve un argument pour établir que le *Somnium Viridarii* doit être attribué à Philippe de Maizières, plutôt qu'à Raoul de Presles. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouv. collect. t. XV, p. 391.)

[2] Le traité *De potestate pontificali*, composé par Raoul III, ne peut aider à établir la réalité du voyage à Avignon; l'auteur y soutient des doctrines très-opposées à celles de la Papauté, ce qui eût certainement compromis le succès de la négociation. (Voyez Melchior Goldast, *Monarchia*, t. I, p. 39.)

[3] « C'est peut-être ce qui a donné lieu à Pasquier, « qui avait vu le compte de Raoul de Presles, des « frais qu'il avoit faits pour la garde, la copie et « l'expédition de différentes bulles, d'imaginer ce « voyage de Rome. » (*Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 613.)

[4] Voici cette note, qui se trouve à la fin du manuscrit latin 3233 de la Bibliothèque impériale : « Iste Radulphus de Praellis consiliarius fuit et « magister requestarum hospitiorum regum Caroli « Quinti et Caroli VI^i^. Scripsit autem Compendium « et hunc librum quem intitulavit *Musam*. Transtulit « etiam de latino in ydioma vulgare, seu gallicum, « Bibliam et librum Augustini *De civitate Dei*; et « decessit anno M° CCC octogesimo secundo in vigilia « sancti Martini hyemalis, prout in ejus epitaphio su- « per ejus tumbam in ecclesia Sancti Mederici Pari- « sius in capella parochie scribitur. Morabatur autem « in vico novo Sancti Mederici, satis prope conum[e] « versus quadrivium Templi. Ejus animam habeat « Paradisus. Vidi ego in Computo ordinario baillivie « Viromandie de anno M° CCC° septuagesimo III°,

[e] C'est par erreur que Lancelot a mis *conventum*. Il dit lui-même que Raoul demeurait au coin de la ruelle *Espoulart*. L'abbé Le Beuf a remarqué cette faute. *Hist. du dioc. de Paris*, I, 265.

Digitized by Google

Lancelot croit que Raoul de Presles était laïque, et cela pour les raisons suivantes : il n'a jamais pris la qualité de clerc dans aucun de ses ouvrages, et on ne la lui a jamais donnée dans aucun des actes qui ont été cités ci-dessus. On pourrait en outre, selon le même savant, induire d'un passage de la traduction de la *Cité de Dieu* que Raoul de Presles était marié, parce qu'il semble parler du mariage comme un homme qui en a l'expérience[1]. Toutefois il est certain qu'il n'a pas été confesseur de Charles V, fonction qu'on avait déjà attribuée à son cousin; on connaît, en effet, les noms des confesseurs de ce roi, qui sont tous des religieux de l'ordre de Saint-Dominique. D'ailleurs, s'il eût eu ce titre, Raoul de Presles n'aurait pas négligé de le prendre, et les auteurs de son temps en auraient parlé.

Fonctions qu'on lui a faussement attribuées.

Quant à ses écrits, il dit lui-même, dans un passage de la dédicace à Charles V, qui précède sa traduction de la *Cité de Dieu*, avoir composé les ouvrages suivants : 1° le *Compendium moral de la Chose publique;* 2° le livre qui s'appelle *la Muse;* 3° les *Chroniques en françois, contemporisées depuis le commencement du monde jusques au temps de Tarquin l'Orgueilleux et du roi Cambise;* 4° *Quelques epistles.* De ces ouvrages, un seul, qui faisait probablement partie des *Epistles*, est parvenu jusqu'à nous; c'est le livre qui s'appelle *Musa* et dont nous parlerons plus loin.

Ses ouvrages.

Raoul de Presles était déjà vieux lorsqu'il reçut de Charles V l'ordre de traduire la Bible en français; toutefois il n'hésita pas à accepter cette nouvelle tâche, comme il le dit lui-même en son prologue : « Mon tres redoubté seigneur, quand vous me commandastes « à translater la Bible en françois, je mis en deliberation lequel étoit le plus fort à moi du « faire ou du laisser refuser; car je considerai la grandeur de l'œuvre et mon petit moyen, « d'une part, et, de l'autre, je considerai qu'il n'étoit rien que je vous pusse ni dusse refu- « ser. Je considerai derechef mon âge et l'adverse fortune de ma maladie, et les autres « œuvres que j'avois faites. » De ce prologue et de quelques autres détails donnés par Raoul de Presles sur sa manière de traduire, Lancelot et le P. Lelong ont conclu qu'il était auteur d'une traduction complète des Saintes Écritures. La Croix du Maine, au contraire, et plusieurs autres écrivains, ont fait honneur de cette traduction à Nicolas Oresme, le célèbre professeur du collége de Navarre. Pour nous, les études que nous avons faites sur ce sujet, il y a déjà de longues années, nous ont donné la certitude qu'on ne peut lui attribuer qu'une traduction de la Genèse, du Livre de Job et du Nouveau Testament[2]. Son grand

« capitulo Recepte de Vailly, quod iste Radulphus « habebat a rege Carolo V^to^ pensionem de VI^xx^ l. per « annum supra dicta terra de Vailly, pro vacando « liberius translationi memorati libri *De civitate Dei*, « quem de ejus mandato transferendum in gallice « susceperat. Signé A. Belevigne N. »

[1] Voici ce passage : « Du mal ou mauvaisetié qui « ont esté ou sont en mariage entre les mariez, s'au- « cuns y en a euz, nous nous en taisons, pour ce « que nous ne croyons pas tout ce que l'en dit, et « si n'y trouvasmes jamais mal, fors les communes « maladies que chacun scet qui l'a esté. Mais de « cures, peines, soussys et courroux de mariages qui « adviennent souvent et aucunes fois sans le fait et « coulpe des deux mariez ou de l'un d'eux, nous en « dirons quelque pou. » (*Cité de Dieu*, liv. XV, exposition ou commentaire du chapitre XXXVI.)

[2] Un passage du prologue cité par le P. Lelong semble indiquer que Raoul avait commencé à traduire les *Livres des Rois*, ou tout au moins qu'il était près de le faire, puisqu'il avait arrêté son plan de traduction : « Là où je verray, dit-il, qu'il y aru « repetition d'une mesme chose, si comme en Para- « lipomenon et en Esdras le secont, et ailleurs, je « ferai rescision, etc. » (*Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 656.)

âge et les maladies dont il parle l'auront sans doute empêché de terminer un aussi long travail, ce qui est à regretter, car les fragments que l'on connaît de la traduction de la Genèse sont d'un style très-remarquable [1]. Lancelot, dans ses *Mémoires* sur Raoul de Presles, après avoir indiqué la traduction de la Bible, signale encore un autre ouvrage du même auteur intitulé *le Roi pacifique*, mais dont le manuscrit ne s'est pas retrouvé. Il cite également une traduction abrégée du *Songe du Vergier*, demandée à Raoul de Presles par le roi Charles V [2]. Quant à l'œuvre originale, elle a donné lieu à une discussion qui dure depuis plus de deux siècles et qui n'a pas encore dit son dernier mot. Savaron, les frères Sainte-Marthe et Naudé ont attribué le *Somnium Viridarii* à Charles de Louviers; d'autres critiques, moins autorisés, en ont fait honneur soit à Nicolas Oresme, soit à Guillaume de Dormans; Lancelot incline à croire que Raoul de Presles a fait l'original ainsi que la traduction; enfin, de nos jours, M. Paulin Paris a composé deux savants mémoires pour établir que le véritable auteur du livre est Philippe de Maizières [3].

Le traité intitulé *Musa*, dont nous allons parler avec quelque détail, parce qu'il contient un passage relatif à l'histoire de Paris, peut être regardé comme un des premiers que Raoul de Presles ait composés. Il a été rédigé vraisemblablement soit dans le cours, soit à la suite des ravages exercés en France par les Grandes Compagnies, c'est-à-dire vers 1365 ou 1366, puisque ces bandes d'aventuriers furent conduites en Espagne par Duguesclin en 1365.

Analyse du livre intitulé *Musa*.

Cet ouvrage, dit Lancelot, est une fiction assez ingénieuse, écrite en prose mêlée de vers et de fragments de vers, qui sont pour la plupart tirés des poëtes anciens. Dans le dessein de découvrir les causes et les remèdes des maux de toute sorte qui affligent son siècle, l'auteur s'adresse à toutes les puissances de la terre et du ciel, aux planètes, aux étoiles, aux jurisconsultes, aux astrologues, etc.; il a recours à la pyromancie, à l'hydromancie, à ce qu'il appelle *l'art spéculaire*, c'est-à-dire à l'invocation des mânes ou génies, etc. Ces diverses épreuves ne lui ayant pas réussi, il prend le parti de voyager pour consulter tous les oracles connus. C'est ainsi qu'après avoir parcouru l'Italie et la Grèce, après être même descendu aux enfers, il arrive à Athènes, où Minerve [4] se présente à lui pour le con-

[1] Voyez à ce sujet ce que nous avons dit p. XXXIII et suivantes de l'introduction au volume publié en 1841 : *Les Quatre Livres des Rois traduits en français du XIIe siècle*, publiés par Le Roux de Lincy. Paris, Imprimerie royale (Collection des Documents inédits).

[2] Dans le catalogue de la «librairie» de Charles V, on trouve, dit Lancelot, après le *Songe du Vergier*, «un autre petit livret couvert de soye à une couverture d'un Gresillon, qui traite de ceste matière.» Ce même ouvrage est plus explicitement désigné dans le catalogue de la bibliothèque de Charles V : «Un autre petit livret couvert de soye à une serreure «d'un Grislon, qui traite d'icelle matière, escript de «lettre formée en françois, etc.» Cette traduction est évidemment de Raoul de Presles, car, dans le manuscrit de Saint-Victor, elle commence ainsi : «Au «commandement de tres haut et excellent prince «Charles, par la grace de Dieu, le Ve roy de France «de ce nom, maistre Raoul de Praelles translata de «latin en françois la question qui ensuit.»

[3] *Mém. de l'Acad. des inscript.* anc. collect. t. XIII, p. 660 et suiv.; nouv. collect. t. XV, p. 336, 339.

[4] Le portrait *physiologique* de la déesse y est fait avec un tel luxe de détails et une telle liberté de description, qu'on doit y voir une nouvelle preuve de l'état laïque de Raoul de Presles. On ne s'expliquerait pas, en effet, qu'un ecclésiastique eût osé offrir à Charles V la chaste Pallas dans un déshabillé aussi complet.

Digitized by Google

duire à l'Aréopage. Il y voit l'autel dédié *au dieu inconnu*, et, pendant qu'il se plaint de voir l'objet de ses désirs encore ajourné, un homme vénérable, qu'il reconnaîtra plus tard pour être saint Denis, lui apparaît et lui reproche son ignorance. Ce personnage l'instruit en partie des mystères de notre religion, entre autres, de celui de la Trinité, après quoi il disparaît. Le voyageur se remet en prières; une voix se fait entendre et lui donne le conseil suivant : « Retourne à Paris; près de cette ville, va au mont des Martyrs, de là à Tricînes, où sont « dédiés deux autels. Tu y trouveras, avec ses compagnons, celui qui a élevé cet autel[1], et « tu lui adresseras tes vœux. Il mettra fin à tes peines et il te satisfera sur l'objet de tes « pensées. » Alors, ajoute Raoul de Presles, « rempli de joie, me croyant au comble de mes « vœux et délivré de tout souci, je regagne ma demeure et je gravis la montagne de « Mercure. »

Mais le voyageur est assailli tout à coup par un violent orage accompagné d'éclairs, de pluie et de grêle. Il déchire ses vêtements, répand de la cendre sur sa tête et prie les puissances de la nuit de l'arracher à la mort. « A ces mots, s'écrie-t-il, j'aperçois devant moi, « à mi-côte[2], une petite basilique, et j'y entre. Dès que j'ai vu les ossements placés dans « une châsse élevée, et lu l'inscription, je reconnais l'autel de saint Denis et de ses compa- « gnons, le lieu où ils ont consommé leur martyre et qu'ils ont consacré par leur sang; « c'est pour cela qu'il a perdu le nom de Mercure, pour prendre celui de Mont-des-Mar- « tyrs. Pénétré d'une joie vive, j'adresse ma prière au saint, et je fonde en ce lieu un feu « perpétuel, afin que le gardien du sanctuaire veille sur une flamme éternelle, image des « célestes clartés. Après avoir accompli ces cérémonies, je traverse la montagne, je descends « l'autre versant, je me rends à Tricînes, et, à mon entrée dans le bourg de Catulle[3], « j'aperçois une ancienne basilique. J'y pénètre, et, en la visitant, je vois trois tombeaux, « sur lesquels sont placées trois statues. Je lis les épitaphes des saints Denis, Rustique et « Éleuthère; j'apprends que ce sont leurs effigies, que leurs corps ont été autrefois déposés « en ce lieu, mais qu'ils ont été depuis transférés au grand autel. Persuadé alors que j'ai « trouvé les dieux que je cherchais, je me rends en toute hâte au grand autel, et, après « en avoir aperçu différents autres, je monte quelques degrés; l'éclat de l'or et des pierre- « ries frappe mes yeux, et je me jette au pied de l'autel[4]. »

[1] L'auteur confond ici saint Denis l'Aréopagite, premier évêque d'Athènes, martyrisé vers l'an 95, avec saint Denis, apôtre de Paris, martyrisé en 270. Cette confusion a été très-fréquente au moyen âge, pendant la Renaissance, et même jusqu'au milieu du XVIIe siècle. (Voir dans la *Bibliothèque historique de la France*, du P. Lelong, édit. Fontette, t. V, table, p. 233, les nombreux ouvrages que cette question a fait éclore.)

[2] Le plan de Du Cerceau, dressé vers 1560, montre à mi-côte la chapelle « où saint Denys fut « décolé avec ses compaignons. »

[3] Le bourg de Catulle, *Catoliacum, Catulle vicus*, n'est autre chose que la ville de Saint-Denis; Du Breul mentionne, au temps de Dagobert, « la chapelle de Catulle. » Quant au mot *Tricinæ*, qui est expliqué plus loin, il désignait plus particulièrement la distance comprise entre Saint-Denis et Paris. (Voir les *Remarques* de Bonamy, dans le t. XVIII des *Mém. de l'Acad. des inscript.* anc. collect. p. 288.)

[4] « Lares repete, ait, et prope Luteciam, Marti- « rum conscende montem. Tricinas perge binis dic- « catam aris. Hic cum sociis erectorem invenies. « Hunc voto supplici adi. Hic labori tuo finem im- « ponet et mentis indicabit conceptum. » Tunc per- « letus quasi potitus voto et tocius expers laboris « repeto lares, et velut tocius calamitatis oblitus Lu- « teciam pergo, montemque conscendo Mercurium. « ..... Et hec dicens in montis ascensu medio mo- « dicam concernens basilicam subintro. Utque ossa

Nous avons cru devoir traduire et rapporter en entier ce passage de *la Muse*, parce qu'il nous donne une idée de l'état où étaient les églises de Saint-Denis et de Montmartre à cette époque. Il y est en outre question d'un lieu très-peu connu, *Tricines*. Lancelot pense qu'il faut entendre par là Saint-Denis, et il conjecture que Raoul de Presles aurait pu fort bien imaginer ce nom *Tricinæ* ou *Tricenæ* pour exprimer la distance de Saint-Denis à Paris, qui est de trente stades, comme on a, dit-il, nommé Vincennes (*Vicenæ*), parce qu'il est éloigné de vingt stades de Paris, «quod vicenis seu viginti stadiis abessent ab urbe Lutetia[1].»

«plurima in sublime capsa[a] conspexi posita, titu-
«lumque perlegi, Dionisii sociorumque ejus fuisse[b]
«agnovi aram, inibique consummasse martirium[c]
«et suo venerabilem sanguine consecrasse locum, et
«ob hoc Mercurii sublato nomine Martirum montem
«accepisse nomen. Tunc pro nimio fluctuans gaudio,
«oratione completa, locum igne doto perempni, ut
«ad similitudinem celestium siderum loci custos per-
«petua invigilet flamma. Quibus rite peractis, mon-
«tem pertranseo, descendo collem, Tricinas pergo,
«et Catulum subintrans vicum vetustam concerno
«basilicam. Hanc adeo, et eam perlustrans tres video
«tumulos et desuper tres positas statuas. Tunc epi-
«taphia lego, Dionisii scilicet, Rustici et Elutherii,
«et eorum esse effigies, inibique quondam fuisse
«corpora tumulata, sed ad magnam demum aram
«translata fuisse[d]. Tunc privatos invenisse deos
«sciens, cita via ad aram decurro magnam; et multa
«lustrans altaria, modicos conscendens gradus, auri
«gemmarumque percussit oculos nittor, et ad altaris
«provolutus pedes, etc.» (Bibl. imp. ms. latin 3223, fol. 15 v°.—XIVe siècle.) Voir, à cet égard, la *Topographie historique du Vieux Paris* (région du Louvre et des Tuileries), t. I, p. 49.

[1] Le savant Bonamy, historiographe de la ville de Paris, ne s'est pas contenté des explications conjecturales données par Lancelot : «Si des lectures «plus intéressantes, dit-il, ne l'avoient pas distrait «sur quelques-uns de nos anciens titres, trop com-«muns pour avoir pu échapper à ses recherches, il «auroit changé sa conjecture par rapport à la ville «de Saint-Denys, et n'auroit pas attribué à l'érudi-«tion de Raoul de Presles l'invention du mot *Tri-«cinæ*[e].» Et, pour appuyer sur des titres positifs l'hypothèse de son confrère, Bonamy cite : 1° une charte de Saint-Landry, reproduite par Du Breul; 2° un récit attribué à un chroniqueur contemporain de Charles le Chauve, et consigné par Mabillon dans ses *Acta SS. ord. S. Benedicti;* 3° des lettres données par le roi Eudes, en 894, et imprimées par Félibien dans les *Preuves* de son *Histoire de Saint-Denis;* 4° des titres de Charles le Chauve, du roi Robert et du pape Adrien IV, mentionnés par Du Breul et Doublet; 5° enfin les prétendues lettres de Dagobert Ier qui déterminent les limites de l'asile de Saint-Denis. Bonamy donne cette dernière autorité pour ce qu'elle peut valoir; mais il insiste sur la charte de Saint-Landry, où il est dit que, «en sui-«vant le grand chemin royal, on arrive au vivier qui «est auprès du pont de *Tricines*, par où l'on retourne «à la fontaine de Saint-Remy... *per regalem stratam, «donec veniatur ad vivarium in capite Tricini pontis... «usque ad locum fontis Sancti Remigii.*» (Du Breul, *Antiquitez de Paris*, p. 1141.) Les lettres du roi Eudes ne sont pas moins explicites : ce prince concède à l'abbaye de Saint-Denis un moulin, voisin du monastère, sur la rivière de Crou, près le pont de *Tricines: Concedimus molendinum juxta monasterium, super fluvium Chrodoldi, super pontem Tricinæ.* (Félibien, *Histoire de Saint-Denis, Preuves*, n° 101.) Enfin, après avoir renvoyé le lecteur à l'*Histoire de Saint-Denis*, par Dom Doublet (p. 787, 822 et 504), pour les documents émanés de Charles le Chauve, du roi Robert et du pape Adrien IV, où il est fait mention de ce même pont de Tricines, Bonamy conclut en disant que «ce qu'il a rapporté suffira «pour rendre raison du nom de *Tricines*, que Raoul «de Presles donnoit à l'abbaye de Saint-Denys, et

[a] Le texte donne *clapeum* ou *clapris*. Ce manuscrit est en général assez fautif; une main ancienne l'a corrigé assez heureusement en quelques endroits; mais elle s'est trompée dans d'autres.

[b] Texte : *fore*.

[c] Texte : *martirum*.

[d] Texte : *fore*.

[e] Lancelot a écrit en effet (*Mem. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 623) : «Pour *Tricinas*, c'est un nom particulier à Raoul de «Presles. Seroit-ce un ancien nom qui se seroit perdu? En seroit-ce un que cet auteur auroit imaginé? Accoutumé au nom de Vin-«cennes... auroit-il cru entre en droit, dans un ouvrage où il affecte une érudition très-étendue et une latinité très-recherchée, «d'appeler Saint-Denys *Tricinas*, *etc.*»

Digitized by Google

Nous n'analyserons pas la fin de cet ouvrage, parce que les détails qu'on y trouve sont étrangers à l'histoire de Paris. Saint Denis donne encore au voyageur de sages conseils; mais celui-ci les oublie aussitôt après être rentré dans ses foyers, parce qu'on lui a fait manger du pain de pavot et boire de l'eau du fleuve Léthé; c'est ce que l'auteur appelle un repas sophistique, *cœna sophistica*. Ces sortes de fictions ou de *songes* étaient, du reste, un cadre fort usité au moyen âge : le *Songe du Vergier*, le *Songe du Pèlerin*, le *Songe d'Enfer*, le *Livre de la vision*, de Christine de Pisan, et beaucoup d'autres compositions du même genre, ont été imaginés pour rendre possible l'émission de certaines idées qu'il eût été périlleux de produire sous une autre forme.

Discours sur l'Oriflamme.

Avant d'arriver à l'œuvre principale de Raoul de Presles, nous devons encore mentionner son *Discours sur l'Oriflamme*, qui n'a été imprimé ni dans l'édition d'Abbeville, ni dans celle de Paris. Lancelot pense que ce discours fut écrit vers 1360, à l'occasion de la guerre que Charles V déclara au roi d'Angleterre et au prince de Galles, et il donne de cette opinion des raisons assez plausibles[1]. L'auteur jugea sans doute que le sujet n'était pas suffisamment traité, car il le reprit et le développa dans sa préface de la *Cité de Dieu*. Dans ce nouvel essai, il s'attache, dit Lancelot, à commenter le passage suivant des *Machabées*, qu'il a pris pour texte : *Accipe sanctum gladium, munus a Deo, quo dejicies adversarios populi mei;* et il divise son discours en trois propositions : « Premierement, que tout prince chrestien, « lequel en guerre se expose en peril de juste mort, pour la deffense de son peuple et ven- « gence des pechiez, doit avoir confience principalement en Dieu; secondement, es oraisons « et prieres de saincte Eglise; et tiercement, en la faveur et secours des amis de Dieu et « benoists sains du Paradis. » Le *Discours sur l'Oriflamme* ayant été, comme le *Commentaire sur Paris*, reproduit presque intégralement par Guillebert de Metz, nous rétablissons en note le texte original, et nous y ajoutons tous les éclaircissements que la critique moderne a pu nous fournir[2].

Traduction de la *Cité de Dieu*.

La traduction de la *Cité de Dieu* est l'ouvrage le plus remarquable de Raoul de Presles, non-seulement à cause de l'importance de l'œuvre reproduite, mais encore en raison des commentaires ou des expositions, dans lesquels il fait preuve d'une grande érudition et d'une connaissance très-étendue de nos antiquités nationales. Le manuscrit que nous avons suivi, comme presque tous les autres manuscrits que nous signalons plus loin, est précédé d'une liste des écrivains sacrés et profanes que Raoul de Presles a connus et cités; ces écrivains sont au nombre de cent vingt-cinq. Voici, comme preuve de l'érudition qu'il y déploie, les noms, par ordre alphabétique, des auteurs grecs et latins dont il invoque le témoignage : Apulée, Aristote, Aulu-Gelle, Caton, Eutrope, Florus, Hippocrate, Julius Celsus, Justin, Juvénal, Lucain, Lucrèce, Macrobe, Omere (Homère), Orace (Horace), Orose, Ovide, Perse, Plaute, Platon, Pline, Salluste, Sénèque, Stace, Suétone, Théophraste, Tullius (Cicéron), Valère-Maxime, Virgile.

« pour convaincre que cet écrivain ne l'a pas inventé, « puisqu'on le connoissoit longtemps avant luy. » (*Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XVIII, anc. collect. p. 288.)

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* anc. collect. t. XIII, p. 628.

[2] C'est dans le texte de Guillebert de Metz que le lecteur trouvera les variantes et les éclaircissements.

Digitized by Google

Commentaire sur Paris.

C'est dans son commentaire sur le chapitre xxv du livre V, chapitre dans lequel saint Augustin parle des prospérités que Dieu a accordées à l'empereur chrétien Constantin, que Raoul de Presles s'est occupé, par analogie, de l'origine des Français, de leur établissement dans les Gaules, de la fondation et de l'agrandissement de Paris, des antiquités qu'on y signalait de son temps, ainsi que de plusieurs bourgs et villages du Parisis. Les auteurs qu'il cite sont, pour la plupart, ceux qui ont écrit depuis le ve siècle jusqu'à son temps : ainsi on remarquera, dans le passage qui concerne Paris, les noms de Paul Orose, auteur du ve siècle; de Julius Celsus, qui a fait, au viiie siècle, une révision des *Commentaires de Jules César;* de Hugues de Saint-Victor, de Hugues de Fleury, de Baldericus ou Baudry, évêque de Dol, de Geoffroy de Monmouth, qui appartiennent tous au xiie siècle; de Guillermus Armoricanus, ou Guillaume le Breton, et de Hélinand, auteurs du xiiie siècle; enfin de Bernardus Guidonis, qui vivait au xive. Il n'est donc pas étonnant qu'ayant puisé à de pareilles sources Raoul de Presles ait accueilli un certain nombre de récits fabuleux; nous les indiquons dans l'analyse qui suit. Nous devons mettre aussi le lecteur en garde contre les étymologies souvent séduisantes, mais fort peu exactes, données par notre auteur; on en trouvera de singuliers exemples dans le cours de son texte.

Valeur de ce commentaire.

Ce qui fait principalement la valeur de cette exposition, c'est ce que Raoul de Presles nous dit d'après ce qu'il voyait lui-même chaque jour; ce sont les détails vrais et précis qu'il donne sur l'état de différents endroits du Paris de son temps. Toutefois le lecteur doit remarquer qu'il n'a plus sous les yeux un ouvrage descriptif, comme le *Traité des louanges de Paris,* composé en 1323; il n'est même point question, dans le commentaire de Raoul de Presles, d'un seul monument de Paris au point de vue de l'art. L'auteur regarde les choses d'une manière plus générale, et s'occupe surtout de retracer les accroissements successifs de la Ville; il donne, à ce sujet, des renseignements topographiques qui ont de l'importance, et il ajoute quelques détails de mœurs que nous signalerons en leur lieu.

Analyse du commentaire.

La première partie du commentaire de Raoul de Presles est un résumé des traditions fabuleuses que les chroniqueurs avaient recueillies sur les origines de la nation française, et que les compilateurs ont servilement reproduites, jusqu'à ce que Corrozet et Du Breul en aient fait justice. Viennent ensuite des détails peu historiques sur la période gallo-romaine, et ce n'est qu'après de longues inutilités que l'auteur arrive à donner des renseignements positifs sur le Paris qu'il habitait. Le *Commentaire* devient alors des plus intéressants : on y trouve notamment des détails fort curieux sur certaines rues de Paris et sur l'origine des noms qu'elles portaient à cette époque. La *viel place aux pourriaux* était ainsi appelée « à cause du marché des bestes qui étoit par deçà la rue aux Bourdonnois. » La *Crois-du-Trioüer* prenait son nom « des bestes que l'on y trioyt[1]; » le carrefour *Guillori,* ou *Guigne-Oville,* était l'endroit « où l'en couppoit les oreilles. » L'auteur remarque que la boucherie était hors de la Ville, et « c'estoit raison, » ajoute-t-il. Auprès « estoit une place où « l'en gettoit les chiens morts; » c'est là, selon lui, l'origine de la ruelle dite *la Fosse-aux-Chiens.* La Ville fut ensuite fermée jusqu'au lieu que l'on nomme *l'Archet-Saint-Merry,* dont Raoul

[1] *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres,* t. XVIII, p. 288-291.

Digitized by Google

de Presles dit que « il appert encore le costé d'une porte, » détail d'autant plus authentique que l'auteur, comme nous l'avons vu précédemment, demeurait non loin de là. Cette porte conduisait à la rivière, « au lieu que l'en dit les Planches de *mi-bray*, ou *mi-bras*, » ainsi nommé, suivant l'auteur, parce que c'était « la moitié du bras de Saine. » C'est là encore une étymologie contestable. Les boucheries et les cimetières se faisaient alors hors des cités « pour les « punaisies et les corrupcions eschiever. » C'est ainsi que le cimetière des Innocents était hors de la Ville. L'auteur nous fait ensuite assister à la création du marché qui reçut le nom de *Champeaux*, « parce que c'estoient touz champs. » Les habitations suivirent le marché; bientôt on fit des halles « pour vendre toutes manières de denrées; » et la Ville s'étendit jusqu'à la bastille Saint-Denis, qui en formait la limite au temps de Charles V, comme le dit formellement Raoul de Presles. Il ajoute comme preuve de ce fait que, lorsque l'église de Saint-Magloire fut transférée au lieu où elle est « à présent » (c'est-à-dire en 1371), elle était dite « près de Paris. »

A ces détails succède une digression sur le château des Bégaux, ou *Bagaudes*, à Saint-Maur-des-Fossés, et sur les chrétiens Amans et Hélien qui y furent assiégés et pris par Maximien Hercule. Puis Raoul de Presles nous apprend qu'au temps où Jules César vint à Paris il y avait en France trois espèces de gens, les Druides, les Chevaliers et le peuple. Il nomme les principaux temples des Druides : *Montmartre*, dit alors le temple de Mercure, *Court-Demanche* (près Pontoise) et *Montjaout* (montagne près de Magny, dans le Vexin français). Raoul de Presles répète ici ce que l'on a vu dans le passage de la *Muse* rapporté plus haut, savoir que le mont de Mercure perdit son nom après le supplice de saint Denis et de ses compagnons, et prit celui de Montmartre. A ce propos, il parle de trois églises qui auraient été fondées à Paris par saint Denis : « la premiere, de la Trenité, en l'eglise où est « aouré à present saint Benoist, et y mist moinnes; la seconde, Saint Estienne des Grieux, « qui par corrupcion de nom est appelée Saint Estienne de Grès, et y fist une petite chap- « pelle où il chantoit; la tierce, Notre-Dame des Champs, en laquele eglise il demouroit, « et y fu prins. » L'abbé Le Beuf a dit ce qu'il fallait croire sur la prétendue fondation de ces trois églises par le martyr saint Denis[1].

Raoul de Presles termine par un extrait de Geoffroy de Monmouth, dans lequel il est dit qu'il y avait en France, au temps d'Élie, douze pairs qui étaient « parculz en dignité. » Il y est également question, au temps d'Isaïe et d'Osée, d'un prétendu roi de France nommé Aganippus, qui avait épousé la fille d'un roi d'Angleterre nommé Leyr[2], et qui alla rétablir son beau-père en son royaume. Raoul de Presles conclut de tous ces témoignages que « Paris a esté fondé merveilleusement longtemps avant Valentinien. » Tel est, autant que nous avons pu le montrer dans une rapide analyse, le commentaire de Raoul de Presles sur l'origine des Français et la fondation de Paris.

Emprunts faits à Raoul de Presles

Ce commentaire a été souvent cité par les historiens de notre Ville; quelques-uns même ne se sont pas fait faute de se l'approprier, sans dire où ils le prenaient. C'est ainsi que Guillebert de Metz y a puisé la matière des onze premiers chapitres de sa *Description de Paris*, en se contentant d'y faire quelques additions insignifiantes. Pour nous, nous n'avons pas cru

[1] *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, p. 210, 225, 229.

[2] Le roi Lear. (Voir plus loin, p. 115, la note explicative.)

Digitized by Google

devoir nous contenter du texte de Raoul de Presles, cité ou reproduit généralement d'après les extraits que Lancelot en a donnés dans ses deux mémoires sur la vie et les ouvrages de cet auteur; nous avons tenu à remonter aux sources mêmes. Nous avons donc consulté les manuscrits de la *Cité de Dieu* que possède la Bibliothèque impériale; et nous avons pu nous procurer un texte plus complet, plus exact, quant au langage employé du temps de Raoul de Presles, que le texte donné par Guillebert de Metz. Pour faciliter la lecture, nous avons cru devoir reproduire en marge les titres mis à chaque chapitre dans ce dernier manuscrit.

Manuscrits de la *Cité de Dieu*.

La traduction de la *Cité de Dieu* a obtenu pendant plusieurs siècles un immense succès. Il suffit, pour en être convaincu, de savoir que les manuscrits s'en multiplièrent à l'infini, et l'on en conserve aujourd'hui un assez grand nombre d'exemplaires dans les bibliothèques publiques de Paris, de province ou de l'étranger, et même aussi dans quelques collections particulières. Plusieurs de ces manuscrits ont appartenu soit aux princes de la Maison de France dont ils portent les armoiries, soit aux grands seigneurs du xve siècle, les plus amis des arts et des lettres[1]. Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale possède quinze de ces manuscrits, dont la majeure partie est sur vélin et ornée de superbes miniatures. Le plus précieux de tous est celui que l'auteur présenta lui-même à Charles V; il faisait partie de la bibliothèque du Louvre. Après avoir passé en Angleterre, quand le duc de Bedford y transporta la collection formée par Charles V et Charles VI, en 1430, ce manuscrit était, au xviiie siècle, la propriété de Gaignières, et revint à la Bibliothèque royale en 1711, avec la célèbre collection de cet amateur[2]. C'est un livre magnifique, du vélin le plus choisi, format petit in-folio, divisé en deux tomes, relié en maroquin rouge, aux armes de Gaignières; il est écrit sur deux colonnes, par un calligraphe des plus habiles, et orné de vingt-deux miniatures exécutées par deux mains très-différentes. Celles qui sont en camaïeux sont des plus remarquables; on en peut juger par le *fac-simile* d'une de ces miniatures placée au commencement du tome premier, et que nous donnons ici : Raoul de Presles lui-même y est représenté offrant son livre à Charles V.

[1] Voici un exemple, entre autres, du prix que les princes eux-mêmes attachaient à la possession d'une copie de la *Cité de Dieu*. « Le duc Louis d'Orléans, « cet ami des poëtes, des chroniqueurs, des traduc- « teurs, qui achetait beaucoup de livres, qui en fai- « sait exécuter avec luxe et en recevait du Roi, ne « dédaignait pas d'en emprunter : en 1398, il fait « payer aux écoliers du collége de Presles dix francs « *pour le prest et louage d'un livre en françois, nommé « le Livre de la Cité de Dieu, qu'ils prestèrent a Mon- « seigneur le Duc, pour certain temps, pour y etudier « et d'iceluy faire sa volonté.* Il n'empruntait sans « doute cet exemplaire de l'ouvrage de saint Au- « gustin, traduit par Raoul de Presles, que pour le « faire copier, comme plus exact que les autres. » (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 200.)

[2] François Roger de Gaignières, gouverneur des ville, château et principauté de Joinville, a été un des collectionneurs les plus intelligents de son époque; il était né en 1633 et mourut le 27 mars 1715. Il avait employé son temps et sa fortune à réunir une collection considérable de peintures, de dessins, d'estampes, et principalement de manuscrits relatifs à l'histoire de France. Par un acte notarié du 19 février 1711, cette collection fut cédée au Roi, moyennant une rente viagère de 4,000 livres et 34,000 livres argent comptant, dont 20,000 livres payables après la mort de Gaignières, qui fit preuve d'un grand désintéressement, car les richesses artistiques amassées par ses soins valaient bien davantage. (Voyez, sur Gaignières et sa collection, l'ouvrage de M. Hennin, *Les manuscrits de l'histoire de France, catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure, relatives à l'histoire de la France et des Français*, Paris, 1856-1863, in-8°, 10 volumes, t. Ier, p. 267.)

Digitized by Google

Digitized by Google

LYON
1893
LYON
1892

Digitized by Google

Indépendamment du manuscrit du fonds Gaignières, n° 1379, la Bibliothèque impériale possède, avons-nous dit, quatorze manuscrits de la traduction de la *Cité de Dieu*, par Raoul de Presles. En voici l'énumération, à laquelle nous avons ajouté quelques détails sur les plus remarquables d'entre ces manuscrits. Les dix premiers ont été décrits dans les deux premiers volumes de l'ouvrage bien connu que M. Paulin Paris a publié sous ce titre : *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols de la même collection*, Paris, 1836-1848, in-8°, 7 volumes.

1° Ancien fonds français, n° 17 (*Olim*, 6712). Manuscrit du xve siècle, divisé en deux tomes, dont le premier seulement nous est parvenu, orné de très-belles miniatures; il a été fait pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse. (Voyez M. P. Paris.)

2° *Ibidem*, n°s 18 et 19 (*Olim*, 6712^2 et 6712^3). Manuscrit in-folio, à deux colonnes, de la dernière moitié du xve siècle; magnifique exemplaire, relié en maroquin rouge, aux armes de France, et provenant de la bibliothèque de Messire Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims. Ce manuscrit a été décrit par Lancelot, dans son mémoire sur Raoul de Presles.

3° N°s 20 et 21 (*Olim*, 6713 et 6714). Manuscrit in-folio à deux colonnes, du xve siècle, relié en maroquin rouge, aux armes de France. Acquis pour Pierre, duc de Bourbon, grand sénéchal, et mari de la fille de Louis XI, Anne de Beaujeu, ainsi que le témoigne une quittance du 1er mars 1487, jointe au premier volume.

4° N° 22 (*Olim*, 6715). Fin du xve siècle. Incomplet.

5° N°s 23 et 24 (*Olim*, 6715^2 et 6715^3). Manuscrit in-folio à deux colonnes, du commencement du xve siècle, suivant M. P. Paris.

6° N°s 25 et 26 (*Olim*, 6715^{3bis} et $6715^{3.3}$). Manuscrit in-folio à deux colonnes. xve siècle.

7° N°s 27 et 28 (*Olim*, 6715^5 et 6715^6). Manuscrit in-folio à deux colonnes, fin du xive siècle, suivant M. P. Paris. Il est relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats, avec ses initiales au dos du volume (J. B. C.). Ce manuscrit offre de belles miniatures et de larges encadrements, sur fond d'or, ainsi que des initiales alternativement en or et en couleur.

8° N°s 170 et 171 (*Olim*, 6834 et 6835). Manuscrit in-folio à deux colonnes, xve siècle, relié en maroquin rouge, aux armes de France. M. P. Paris pense que ce manuscrit pourrait bien être celui que l'on voit décrit dans l'inventaire de Charles V, n° 193 de l'édition de M. Van Praet, et que Gilles Mallet avait, en 1380, remis au duc d'Anjou. Ce dernier prince l'aurait emporté en Italie, et, depuis, la *Cité de Dieu* aurait passé dans la bibliothèque des Visconti.

9° N°s 172 et 173 (*Olim*, 6836 et 6837). Manuscrit in-folio à deux colonnes, xve siècle, relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune (ancienne bibliothèque Béthune). M. Paris a fait remarquer, après Lancelot, la fausseté de la note écrite sur la première feuille de garde des deux volumes. Ce n'est pas là l'exemplaire offert à Charles V.

10° N° 174 (*Olim*, 6838). Un seul volume in-folio, incomplet, relié en maroquin rouge, aux armes de France. M. P. Paris a retracé les nombreuses vicissitudes de ce volume.

11° N° 910 (*Olim*, 7270). Manuscrit in-4°, sur papier, xve siècle.

12° Fonds français, n° 6271. Un volume in-folio, à deux colonnes, sur vélin, xive siècle. Provient de la Sainte-Chapelle de Bourges.

13° *Ibidem*, n° 6272 (*Olim*, S. Fr. 1549). Volume in-folio, à deux colonnes, relié en veau antique, XIVe siècle, incomplet.

14° Fonds français, n°s 15411 et 15412. Manuscrit in-folio du XVe au XVIe siècle. Le premier volume porte cette note : « Ex bibliotheca mss. Coisliniana, olim Segueriana, « quam Illust. Henricus du Cambout, dux de Coislin, par Franciæ, episcopus Metensis, etc. « monasterio S. Germani a Pratis legavit anno M.DCC.XXXII. »

La bibliothèque de l'Arsenal possède trois exemplaires de la traduction de la *Cité de Dieu* par Raoul de Presles. Nous ne citerons que le manuscrit coté Théol. Fr. 35. C'est un volume in-folio maximo, relié en maroquin noir; il est en vélin, écrit sur deux colonnes, et paraît être du XIVe siècle. Cet exemplaire a appartenu à Gilbert, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne de 1486 à 1496 : on voit la signature de ce personnage sur le folio de garde, en tête du volume.

La bibliothèque de Sainte-Geneviève possède encore un manuscrit de l'ouvrage de Raoul de Presles, qui mérite d'être signalé. C'est un volume grand in-folio, écrit sur vélin, à deux colonnes, vers le milieu du XVe siècle. Il est orné de vingt-deux miniatures, cinq grandes et dix-sept petites, placées au commencement de chaque livre. Elles sont d'une exécution remarquable, surtout les grandes, que l'artiste a divisées en plusieurs compartiments. Les pages sur lesquelles se trouvent les cinq grandes miniatures sont ornées aussi de riches bordures en or et en couleurs, au milieu desquelles on lit, répétée deux fois, cette devise : VA HATIVETÉ M'A BRULÉ. La même devise est repétée quelquefois sur les bordures, à mi-page, qui accompagnent les petites miniatures. Ce manuscrit appartient à la bibliothèque Sainte-Geneviève depuis l'année 1717. La reliure, en peau de truie avec fermoirs et coins de cuivre, très-solide, est moderne, ainsi que l'étui en chagrin noir qui renferme ce beau volume.

Éditions imprimées de la *Cité de Dieu*.

L'ouvrage de Raoul de Presles a été imprimé deux fois : la première, dans l'année 1486, en deux volumes in-folio goth. sur deux colonnes; c'est le plus ancien livre sorti des presses d'Abbeville; la seconde fois, en 1531, à Paris, chez N. Savetier, in-folio goth. (Voir Brunet, *Manuel du libraire, etc.* au mot *Augustinus.*) Nous avons pris soin de collationner notre texte sur ces deux éditions, qui se trouvent à la Bibliothèque impériale; sauf deux variantes que nous avons indiquées, le texte en est conforme à celui des anciens manuscrits.

Digitized by Google

DESCRIPTION

DE

LA VILLE DE PARIS

SOUS CHARLES V,

PAR

RAOUL DE PRESLES.

(TRADUCTION DE *LA CITÉ DE DIEU*, LIVRE V, CHAPITRE XXV.)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Prologue.

Bernardus Guidonis[1], en son cathalogue que il fist des papes, des empereurs et des roys de France, ou XLIe chapitre du cathalogue des empereurs, lequel parle de Gracien lempereur, dit que ce Gracien fut occis des Parisiens a Lyons par ceuls qui estoient soubs le gouvernement dun de leurs dux appellé Merobaudus, et pour ce estoient appellés Merobaudi. Et par ce il semble que ou temps de Vallentinien eust ja a Paris ducs et gouverneurs. Et pour ce que nous sommes a

[1] *Bernardus Guidonis*, religieux dominicain, inquisiteur de la foi à Toulouse, puis évêque de Tuy, en Galice, et de Lodève, en Languedoc, était né en 1260, dans le Limousin. Élu, en 1317, procureur général de son ordre à la cour d'Avignon, il fut chargé par le Pape de plusieurs négociations politiques en Italie et en Allemagne, ce qui prouve que, dans la querelle qui divisait alors Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, il avait pris parti pour ce dernier que soutenait énergiquement Jean XXII. Guidonis était donc l'adversaire de Jean de Jandun. Plusieurs de ses nombreux ouvrages ont été publiés par Baluze, le P. Labbe, Fr. Bosquet, Surius, Castel, Dom Martène, les Bollandistes, les continuateurs de D. Bouquet, etc.; les autres, restés à l'état de manuscrit et conservés au couvent des frères prêcheurs de Toulouse, sont aujourd'hui dispersés dans plusieurs bibliothèques. Ceux qui offrent quelque intérêt historique et que Raoul de Presles a dû consulter sont: une *Chronique des souverains Pontifes, depuis J. C. jusqu'en 1331;* une *Description des Gaules et origine de la monarchie françoise;* une *Généalogie des comtes de Toulouse;* un livre de la *Fondation de l'ordre de Grandmont;* un *Traité chronologique des conciles généraux;* les *Vies de saint Fulcran, de saint Thomas d'Aquin, des papes Clément V et Jean XXII*, et un *Traité chronologique des conciles généraux*. Son *Traité de la pauvreté de J. C. contre les Fratricelles* ne laisse aucun doute sur la part qu'il prit à la lutte dans laquelle succomba Jean de Jandun.

Digitized by Google

l'orine [1] *des Francois et du temps de la fondacion de Paris* [2], et aussi des ducs et roys qui premierement y habiterent, nous en parlerons un pou, selon ce que nous en avons peu veoir et sentir par les croniqueurs qui ont traitié ceste matiere, si comme *Helinant* [3], *Bernardus Guidonis*, *Guillermus Armoricanus* [4], maistre *Hue de Saint Victor* [5] et celi qui fist la division du monde qui se commence *In exordio rerum*, lequel croniqua comme fist Vincent [6], et dist moult de choses singulieres

[1] *Orine*, origine.

[2] Les six premières lignes du texte de Raoul de Presles n'ont pas été reproduites par Guillebert de Metz, qui commence son récit aux mots imprimés en italiques.

[3] On connaît deux écrivains, presque contemporains, qui ont porté le nom d'Hélinant. Le premier, selon M. Barthélemy Hauréau, appartenait à l'ordre de Cîteaux et aurait vécu dans le XIIe siècle; il serait auteur d'un *Commentaire sur l'Apocalypse* et de quelques gloses sur l'*Exode*. Le second, né dans le Beauvaisis et mort, suivant Dom Brial, après l'année 1229, fut d'abord poëte de cour, puis moine à l'abbaye de Froidmont. On connaît de lui des *Vers sur la mort*, des *Sermons*, trois opuscules intitulés *Flores Helinandi*, et une *Chronique*, insérée par Tessier dans le *Bibliotheca Cisterciensis*. Dom Brial considère ce dernier ouvrage comme dénué de tout intérêt; il suppose, d'après le catalogue de la bibliothèque Cottonienne, qu'on possède en Angleterre un manuscrit de cette chronique plus étendu que celui de la bibliothèque Cistercienne. (*Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 92.)

[4] *Guillermus Armoricanus*, Guillaume le Breton, chroniqueur et poëte célèbre, naquit en Bretagne entre les années 1165 et 1170; il survécut au roi Louis VIII, mort en 1226. Devenu clerc ou chapelain de Philippe-Auguste, il suivit ce prince dans plusieurs de ses expéditions, fut envoyé à Rome pour obtenir la dissolution du mariage conclu avec Ingeburge, et fit l'éducation d'un fils naturel du roi. Ses ouvrages sont : *La Philippide*, poëme épique de plus de neuf mille vers, composé de 1218 à 1224, et où sont racontés tous les événements importants de la vie de Philippe II; *Les Gestes de Philippe-Auguste*, chronique en prose faisant suite à la vie de ce prince, écrite par Rigord. Ces deux grandes compositions, fort remarquables pour leur époque, ont été imprimées dans plusieurs recueils historiques, et notamment dans le *Scriptores rerum gallicarum*.

[5] *Hue de Saint Victor*, Hugues de Saint-Victor, moine de l'abbaye de ce nom à Paris, où il mourut en 1141, occupe dans l'histoire littéraire du XIIe siècle un rang égal à celui de saint Anselme et de saint Bernard. Il doit cette gloire autant à ses écrits qu'à l'éclat de son enseignement. Ses ouvrages, imprimés successivement à Paris, en 1526, à Venise, en 1588, à Mayence et à Cologne, en 1617, et enfin à Rouen, en 1648, sont des plus variés : la nomenclature qu'en donne Fabricius (*Bibl. lat. mediæ et infimæ ætatis*, t. III, p. 300 et seq.) occupe plus de quatre colonnes; mais M. Barthélemy Hauréau a fait observer que les derniers éditeurs, «gens d'un faible discernement,» ont entassé pêle mêle dans ce recueil, sous le nom de Hugues de Saint-Victor, les écrits de divers autres écrivains, et notamment ceux de Hugues de Fouilloi. Sa chronique, citée par Raoul de Presles, paraît avoir été continuée par Albéric de Trois-Fontaines. (Voyez Fabricius, *Bibl. med. et infim. latin.* t. II, p. 302, et l'*Hist. litt. de la France*, t. XII, p. 57.) Ce dernier recueil classe la chronique de Hugues de Saint-Victor parmi les ouvrages inédits.

[6] *Vincent*, Vincent de Beauvais, savant dominicain français, né vers 1190 et mort vers 1264, fut honoré de l'estime de saint Louis, qui l'encouragea dans ses travaux. Ses ouvrages sont de vastes compilations pleines de science, mais dépourvues d'originalité; il leur a donné uniformément le nom de *Speculum*. Le *Speculum historiale*, traduit en 1495 par Jean du Vignay (Paris, 5 vol. in-fol.), est un recueil d'extraits faits chez les historiens et chroniqueurs; le *Speculum naturale* offre, dit Fabricius, trois cent cinquante noms d'auteurs grecs, latins et arabes; le *Speculum doctrinale* traite de théologie, de philosophie et de politique. D'autres ouvrages lui sont encore attribués; Daunou en a donné la nomenclature dans le t. XVIII de l'*Hist. litt. de la France*. La recherche des sources du *Miroir historial*, mise au concours en 1856, par l'Académie des inscriptions, a valu un prix à M. Boutaric.

Digitized by Google

et ne se voult nommer[1]; *Hugo Floriacensis*[2], et *Orose*, en son Ormeste[3], et plusieurs autres qui en ont parlé diversement et en diverses manieres. Les uns treuvent que, aprés la destruction de Troyes, Antenor se parti avecques xii mille de ses gens en xxii nefs, et vint jusques en Pannonie, qui au jour duy est appellée Honguerie[4]. La, es Palus ou Marés qui se appelloient Meotides, edifficrent une cité, laquele il appellerent Sicambre, la ou a present a une cité qui est appellée Bude; et y demourerent longuement et multeplierent en grant gent[5].

Or avint que ou temps de Vallentinien, unes gens que len appelloit les Allains, qui estoient venus de Saxonne[6], se rebellerent contre les Rommains; les quiex

[1] Nous ignorons quel est ce chroniqueur «qui ne se voult nommer» et dont Raoul de Presles lui-même ne connaissait pas le nom.

[2] *Hugo Floriacensis*, Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury, mort vers 1120, est auteur d'une chronique intitulée *Historia ecclesiastica*, qui a été imprimée à Munster en 1638, et fait partie du t. IX des *Scriptores* de Pertz. Son traité *De potestate regali et sacerdotali dignitate*, publié par Baluze dans le t. IV de ses *Miscellanea*, est une apologie très-vive de l'autorité des rois, et fait ainsi de Hugues de Fleury l'un des précurseurs de Jean de Jandun.

[3] Paul Orose, historien et théologien latin, né à Tarragone en Espagne, vivait dans la première moitié du ve siècle après J. C. Il fut l'ami de saint Augustin, de saint Jérôme, et l'adversaire de Pélage. Son principal ouvrage est l'*Hormesta*, vaste compilation historique en sept livres, sans valeur réelle, mais précieuse comme monument de la langue et de la littérature latines au ve siècle. La donnée de ce livre est à peu près la même que celle du *De civitate Dei*, et l'on s'explique cette ressemblance en se rappelant que Paul Orose reçut, pour la composition de son œuvre, les conseils de saint Augustin. En présence des malheurs qui accablaient l'empire romain et que les païens attribuaient à l'abandon des Dieux de la patrie, Orose cherche, comme son maître, à établir que les calamités humaines sont de tous les temps, et qu'on n'est heureux qu'au ciel; cette pensée est le seul lien qui unit les faits historiques entassés par l'auteur. L'œuvre de Paul Orose, très-goûtée au moyen âge, a été souvent imprimée et traduite. Les manuscrits la désignent sous divers titres : *Historia adversus Paganorum calumnias; De cladibus et miseriis mundi; Hormesta, Ormesta* ou *Ormista*. Selon certains critiques, cette dernière appellation serait la meilleure; on a même prétendu qu'elle aurait été formée de trois mots : *Or. m. ista*, abréviations de *Orosii mundi historia*.

[4] Les chroniqueurs que Raoul de Presles prend pour guides font suivre à Anténor une route toute différente de celle que lui assigne Virgile, interprète des traditions qui s'étaient perpétuées jusqu'à lui. Selon l'*Énéide*, le prince troyen se serait embarqué après la prise de cette ville, et aurait abordé sur le rivage des Vénètes. Gagnant alors l'intérieur du pays, il aurait fondé une ville qui porta d'abord son nom, *Antenoris urbem*, et qui depuis fut appelée *Patavium*, Padoue:

> Antenor potuit, mediis elapsus Achivis,
> Illyricos penetrare sinus, atque intima tutus
> Regna Liburnorum et fontem superare Timavi,
> Unde per ora novem vasto cum murmure montis
> It mare proruptum, et pelago premit arva sonanti.
> Hic tamen ille urbem Patavi sedesque locavit
> Teucrorum, et genti nomen dedit, armaque fixit
> Troia.
>
> (*Æneid.* lib. I, v. 242-249.)

[5] N'y aurait-il pas là une vague réminiscence des émigrations des Kimris? On sait que ces peuples, chassés des bords du Pont-Euxin par les invasions scythiques, fondirent sur l'Illyrie, puis sur l'Italie, et pénétrèrent également dans les Gaules. Pour que ce récit eût quelque vraisemblance, il faudrait supposer que la petite flotte d'Anténor entra dans la mer Noire, et remonta ensuite le Danube jusqu'à la hauteur de Bude; mais la géographie des chroniqueurs du moyen âge est tout aussi en défaut que leur chronologie. Nous n'en voulons pour preuve que les Palus Méotides (mer d'Azof) qu'ils placent sur les bords de l'Ister et en pleine Pannonie.

[6] Les Alains venaient de beaucoup plus loin; ils erraient avec leurs troupeaux dans les steppes qui

estoient diz Allains dun fleuve qui se appelle Lanus[1], aussi comme les Allemans sont diz dun autre fleuve qui est appellé Lemannus[2]. Et comme Vallentinien, qui lors estoit empereur veist que il ni povoist mettre remede, et sceust celles gens que Antenor avoit amenez, et qui la sestoient logiés, estre fors, puissans et hardiz, et qui autre fois avoient resisté contre les Rommains, combien que il fussent lor leurs tributaires, il leur offri a relachier leur treu par x ans, mais que il voulsissent mettre ces Allains en lobbeissance des Rommains. Lesquelz li accorderent et le firent. Et pour ce orent remission par les x ans de leur truage[3]. Mais les x ans passés il refuserent a payer le treu; et pour ce les Rommains sappareillerent pour leur faire guerre; et les Francois mistrent paine a eulx deffendre et resister, et assemblerent ensemble a tel dommage toutes voies des Francoys que a pou que ilz ne recurent grant perte, si comme dit Sigibert en sa cronique[4].

Autres croniques dient quil nattendirent mie Vallentinien, mais sen partirent, et vindrent selon le Rin en Germanie. Et aprés sen vindrent vers Cambray et vers Tournay et les prindrent; et de la en France et la conquirent.

Du nom francois.

De ceste matiere parle maistre Hue de Saint-Victor qui dit que aucuns deulz furent diz Francois dun duc appellé Francio, qui estoit i homme trés puissant en batailles.

Il y a autres oppinions plusieurs sur la maniere de venir en Hongrie et de leur departement aussi, et quelz chemins ilz tindrent, et queles terres ilz habiterent. Et pour ce que, si comme nous avons dit, ceste matiere chiet en iii poins : lun de la naissance des premiers Francois, desquiex descendirent les premiers roys de France; le secont des premiers rois francois, et comment il emprindrent premierement a avoir seignourie et en quels lieux, et le tiers quant la ville de Paris fu premiere-

s'étendent entre le Volga et le Tanaïs, lorsque les Huns fondirent sur ce peuple et l'entraînèrent avec eux. En moins d'un demi-siècle le vaste empire des Huns comprit tout le pays situé entre la mer Caspienne, la rive droite du Danube et le Rhin. C'est ce que Raoul de Presles appelle *la Saxonne*, en confondant les Huns avec les Alains.

[1] Probablement la Lahn, rivière qui naît en Westphalie, traverse la Hesse, le duché de Nassau, et tombe dans le Rhin, près de Niederlahnstein.

[2] Ce fleuve *Lemannus* ne peut être que le Rhône, qui traverse, comme on sait, le lac de Genève, mais qui n'est allemand qu'à sa source. Quant à l'étymologie donnée par Raoul de Presles au mot *Allemans*, elle est des plus contestables; *alleman* signifie littéralement : tout à fait homme.

[3] *Truage*, même sens que *treu*, tribut.

[4] *Sigibert*, Sigebert de Gembloux, chroniqueur né vers 1030, dans la Belgique wallonne, mort en 1112, au monastère des Bénédictins de Gembloux, où il passa la plus grande partie de sa vie, prit parti pour l'empereur Henri IV dans la lutte que ce prince soutint contre Grégoire VII. Sa *Chronique*, composée avec soin et assez purement écrite pour l'époque, a joui d'un grand crédit au moyen âge; elle s'étend de l'année 381 à 1111. Imprimée à Paris en 1513 par Henri Estienne, et à Anvers en 1608, elle a été reproduite par M. Bethmann, d'après le manuscrit autographe de l'auteur, dans le t. VI des *Scriptores* de Pertz, avec les chroniques d'Anselme de Gembloux, de Hugues de Saint-Victor, de Turpin, de Otton de Frisingen, d'Hélinant, de Guillaume de Malmesbury, etc. (Voyez également l'*Hist. litt. de la France*, t. IX.)

Digitized by Google

ment edifiée, qui est le chef et la plus principal ville du royaume de France; nous en dirons aussi comme nous avons dit de Romme.

Prins et retenu pour reppetté ce que nous avons devant dit : maistre Hue de Saint Victor en sa cronique, et celi qui fist les croniques de France et la division du monde en son livre qui sappelle *In exordio rerum*, racomptent de lorine des Francoys en ceste maniere; et encores celi qui fist celle cronique *In exordio rerum* dit quil en a vehue une plus parfaite que celle de Hue de Saint Victor; et racomptent que Francion, fils de Hector, qui fu filz Priant, et Turcus qui fu filz de Troïlus, qui semblablement fu filz de Priant, roy de Troies, aprés la destruction dicelle ville de Troyes, senfouirent et eschapperent avec trés grant multitude de gens darmes. Et aussi sen partirent Helenus i adavineur[1], lequel estoit aussi filz de Priant, et Enée, le filz dAnchises, et que cel Helenus a tout mil et u^c hommes vinst en Grece et y fist plusieurs chastiaux, villes et cités, et y demoura li et sa posterité; et Enée sen vinst en Ytale et espousa la fille du roy Latin, et desconfit Turnus, qui estoit roy des Rutiliens. Et Francio et Turcus se diviserent en u parties, dont les uns suyvirent Francio, et les autres suivirent Turcus; et firent chascune partie leur duc, cest assavoir les uns de Francio et les autres de Turcus[2].

Turcus vint en Sace et y demoura et habita, et pour ce sont il encores dis Turs de Turcus[3]. Et Francio sen vinst en Hongrie, ou il edifia la cité de Sicambre, de costé les Palus ou Marés Meotides dont nous avons parlé dessus; et fu ou temps de David. Et quant il y ot demouré environ u cens et xxx ans, le peuple quil avoit amené crut par tele maniere que il ny avoit pas assés lieu pour eulz habiter. Si sen parti de la environ xxu^m hommes pour querir lieu convenable ou ils peussent habiter; passerent Germanie et le Rin, et vindrent jusques sus la riviere de Saine; et aviserent le lieu ou a present est Paris. Et pour ce que il le virent bel et delitable, gras et plantureux et bien assis pour y habiter, il firent et fonderent une cité, laquele ils appellerent Lutesse, a *luto*, cest à dire pour la gresse du pays. Et fu edifiée celle cité ou temps de Amasie, roy de Juda, et de Jheroboam, roy dIsrael, viii^c et xxx ans avant lincarnacion notre Seigneur[4]. Et sappellerent Parisiens, ou

[1] *Adavineur*, devin.

[2] Il y a dans tout ceci un mélange confus des fictions poétiques mises en œuvre par Virgile et des traditions qu'avaient pu laisser le souvenir des colonies phéniciennes, rhodiennes et phocéennes, auxquelles le midi de la Gaule dut sa première civilisation.

[3] L'auteur paraît avoir eu un vague pressentiment de l'origine asiatique des Turcs. On ne connaissait pas, au moyen âge, le Turkestan et ce vaste plateau du Thibet d'où sont descendues tant de migrations. Pour les chroniqueurs d'alors, l'Asie Mineure était toute l'Asie, et, grâce à Homère ainsi qu'à Virgile, dont on acceptait les fictions sans contrôle, Troie était regardée comme le berceau de toutes les nations européennes. Quant aux Francs, on ne voulait pas les considérer comme appartenant aux races germaniques, dont César, Tacite, Ammien Marcellin, etc. ont fait un portrait si peu flatté; on préférait se rattacher aux peuples héroïques chantés par l'épopée grecque et latine.

[4] La date que Raoul de Presles assigne à cette prétendue fondation et aux migrations qui l'auraient précédée rend toute recherche historique superflue.

pour Paris le fils Priant, ou de *Parisia* en grec, qui vault autant comme hardiesse en latin.

Du nom de Paris

A quoy saccorde *Guillermus Armoricanus* en sa cronique quil fist de Phelippe le Hardi, dit autrement Dieu donné[1], laquelle est appellée *Philipica*[2], quant a ce quil se nommerent Parisiens, ou il dit en i ver que les Frans qui vindrent a Lutesse sappellerent Parisiens, le nom signifioit quil estoient hardis. Et sont les vers telz :

Et se Parisios dixerunt nomine Franci,
Quod sonat audaces, etc.

Si fait il quant a celle premiere venue des Troyens a Paris. Car il recite et dit que aprés ce que il orent edifiié celle cité de Sicambre, comme il feussent en merveilleuses grant gent, et leur duc ou chevetaine[3], appellé Ybor, avecques xxii mille de gens sen vinst querir païs pour habiter; et ala tant que il arriva ou lieu ou a present est Paris; et pour ce que, comme dit est, le pays li sembla gras, y edifiia la cité de Lutece, qui a present est appellée Paris, lequel lappella de ce nom Lutece pour la cause dessus dicte[4]. Et aussi edifierent plusieurs villes pour habiter a lenviron de Paris, que ilz appellerent de ce nom; si comme Rueil en Parisi, qui fu chastel royal et chief de chastellerie, Cormeilles, Louvres, Roissi, qui toutes furent nommées en Parisi, et *Ville Parisie*[5]; toutes les queles retreuvent encore ce nom. La demourerent et habiterent paisiblement, jusques a ce que les autres se partyrent de Sycambre, par la force de lempereur Valentinien qui leur fist guerre pour ce que ilz ne luy vouloyent payer le treuage[6]. Et demourerent ces

[1] Ces surnoms n'ont pas été conservés à Philippe II, né au mois d'août (Augustus), et plus particulièrement connu sous le nom de Philippe-Auguste. Quant à l'épithète de *Hardi*, elle a été donnée plus tard à Philippe III, fils de Saint-Louis.

[2] *Philipica*. C'est le poëme sur Philippe-Auguste, par Guillaume le Breton, que l'auteur a déjà cité au commencement de son récit. Voici les vers dont il donne plus loin un fragment altéré :

Et se Parisios dixerunt nomine Græco,
Quod sonat expositum nostris *audacia* verbis.
PHILIPPINOS liber I.
(*Historiens de France*, t. XVII, p. 101.)

[3] *Chevetaine*, capitaine.

[4] Raoul de Presles oublie de dire à quelle langue appartient cette étymologie. *Lutetia, a luto dicta*, ont dit les historiens venus après lui; mais c'eût été faire parler latin les émigrants des «Marés Meotides.» Il est vrai que Guillaume le Breton les fait parler grec, ce qui est un peu plus vraisemblable chez des peuples d'origine troyenne.

[5] *Ville Parisie*, ou *villæ Parisiæ*, villes fondées par les Parisiens. L'abbé Le Beuf a fait remarquer l'exagération de tous ces détails. «Ce n'est point, «dit-il, dans les ouvrages fabuleux, tels que ceux «dont s'est servi Raoul de Presles sous le règne du «roi Charles V, qu'il faut chercher l'antiquité de «Louvre. Cet écrivain, voulant faire parade d'éru«dition pour le temps auquel il vivoit, a mis dans «une de ses notes sur la traduction des livres de «saint Augustin de la *Cité de Dieu*, au chapitre xxv, «que Louvre en Parisis est l'un de ces lieux que les «Sicambres avec Ybor, leur duc, édifièrent en «même temps que Lutèce, Cormeilles, Roissy, et «cela huit cent trente ans avant la venue de J. C. «Ce trait est bon pour ceux qui veulent se re«paître de fables.» (*Hist. du diocèse de Paris*, t. V, p. 468.)

[6] *Treuage*, encore une autre forme dérivée de *treu*, tribut.

Digitized by Google

gens de Ybor a Lutece et es parties denviron, avant que les autres Francoys y venissent mil IIc IIIxx et x ans ou environ, cest assavoir VIII cens et XXX ans avant lincarnacion et le remenant[1] aprés lincarnacion.

La maniere du departement fu que il se partirent soubz le gouvernement de III dux; cest assavoir Simo, Gerebaudus et Marcomirus. Simo et Gerebaudus sen vindrent en Germanie, sur la riviere du Rin, et subjuguerent les Allemans et les Turingues, les Belges, les Saxons et les Lorrains, prindrent Coulongne et gasterent plusieurs autres villes, et demourerent en une partie dAlemaigne qui pour eulz a a nom encores *Franconia;* et celle cronique nous avons veiue et leue, et est moult notable et moult singulier[2].

Des premiers roys de France.

Aucunes croniques dient que Simo, Gerebaudus et Marcomirus demourerent en Germanie sans passer le Rin; et que la mesmes en Germanie fu fait Pharamundus, fils de Marcomirus, roy des Francois; et que, aprés ce que Marcomirus et Simo furent mors, le peuple voult avoir roy aussi comme les autres pays; et esluren a roy ce Pharamondus, fils de Marcomirus, lequel fu constitué roy en Germanie, ou temps de Honorius lempereur, ou IXe an de son empire, III cens et XX ans aprés la nativité de Nostre Seigneur, et regna environ XI ans sans passer Germanie[3].

Cy parlerons de la loi salique.

Et en son temps fu faite la loy salique, dont nous avons parlé cy dessus, ou IIIe livre sur lexposicion du XXIe chapitre. Et ce est assés croiable, car par le livre

[1] *Le remenant*, le reste, du latin *remanere*.

[2] Il n'y a plus à discuter aujourd'hui l'identité des Francs avec les Germains occidentaux que Tacite appelle *Istævones*. Toutefois on doit, dans une certaine mesure, tenir compte d'une tradition rapportée par Grégoire de Tours, livre II, ch. IX, suivant laquelle les Francs seraient venus de Pannonie. Beaucoup d'hypothèses plus ou moins ingénieuses ont été bâties sur ce passage; mais on ne peut y voir que le vague et lointain souvenir d'une émigration teutonique, débouchant en Allemagne par la vallée du Danube et la forêt Hercynie. Ce qui fait surtout défaut à Raoul de Presles, c'est la chronologie et la science ethnographique, qu'on ne soupçonnait pas de son temps. Les Francs n'apparaissent sur le Rhin que vers l'an 241 de notre ère, et, loin d'être une nation d'origine grecque ou troyenne, ils sont un mélange de peuplades germaines arrivées depuis longtemps des hauts plateaux de l'Asie et désignées sous les noms de *Sicambres*, *Cattes*, *Angrivares*, *Hamares*, *Hattenares*, *Bructères*, *Usipètes*, *Tenctères*, *Ampsivares*, etc.

[3] Toute cette généalogie passait pour incontestable au temps de Raoul de Presles. Un siècle et demi après lui, J. Tritheim, abbé de Spanheim, près de Trèves, puis de Saint-Jacques de Wurtzbourg, la reproduisit avec plus de détails dans son traité *De origine gentis Francorum*, imprimé à la suite du livre intitulé *Compendium sive breviarium chronicorum de origine gentis et regum Francorum ad Pippinum*. (Mayence, 1515, et Paris, 1639, in-fol.) Tritheim avait pris pour guide le chroniqueur Hunebauld, *auctor nullius fidei*, dit Fabricius. L'ouvrage de Hunebauld a pour titre : *Historiarum a bello Trojano usque ad Clodorei tempora libri XVIII*. Tritheim ajouta douze livres à cette indigeste compilation; il avait été, dit encore Fabricius, trompé par l'étiquette, et il croyait, en se faisant le continuateur de Hunebauld, avoir affaire à un historien sérieux : *Trithemius, splendido deceptus titulo, et solidum Francorum historiographum tractare se non dubitans...* (*Bibl. med. et infim. ætat.* t. III, p. 307.) Raoul de Presles est donc excusable d'avoir eu la même confiance un siècle et demi plus tôt.

Digitized by Google

mesmes de celle loy salique, il appert que elle fu faite en Alemaingne par un des plus grans, si comme nous lavons mis ou lieu dessus dit [1].

Du second roy Clodio

Aprés regna Claudio son filz, et fu ou temps de Theodosius le secont. Et fu le premier roy de France qui passa le Rin et qui transporta dessa le Rin le roiaume des Francois, qui paravant avoit esté en Germanie; et conquist Cambray et Tournay.

Aprés li vinst Meroveus, aprés la nativité Nostre Seigneur un cens XLIX ans. En son temps commenca la renommée des Francoys et des roys de France. Et fu si vaillent et si puissant en son temps, que les Francoys furent appellés *Merovei* pour sa vaillance. Il commenca a regner ou temps de Theodosius le Josne, ou XXVe an de son empire, environ un cens L et ans aprés lavenement de Nostre Seigneur, si comme toutes ces choses *Bernardus Guidonis* met en sa cronique.

Or est il voir que quant les autres Francois qui sestoient partiz de Sicambre sen vindrent a Lutesse, il leur vouldrent faire guerre; mais quant il sorent que cestoient ceulz que Ybor y avoit amenés, et que cestoit tout 1 pueple, il sentre firent grant feste, et demourerent ensemble paisiblement, soubs 1 roy et soubs une seignourie [2]; et la ville qui avoit nom Lutece il appellerent Paris, disant que cestoit lait nom et ort que Lutece [3].

A lopinion qui parle de Francio et de Turcus saccorde Baldericus, evesque de Dol [4], en sa cronique quil fist du passage doultre mer, ou tiers livre, qui dit que les Turs tiennent que eulz et les Francoys sont tous 1 peuple et partiz dun pays [5], et dient que nulz nest digne destre chevalier sil nest Francois ou Turc.

De Julius Cesar

Encores pour demonstrer lancienneté de Paris, et comment elle est fondée dan-

[1] Voir, à la suite du livre de Guillebert de Metz, l'appendice relatif à la Loi Salique.

[2] Il est presque inutile de faire remarquer que les choses ne se passèrent pas aussi « paisiblement. » Loin d'accueillir les nouveaux venus comme des frères, les Parisiens leur résistèrent énergiquement. Les hostilités, dit un historien moderne, se concentrèrent durant plusieurs années autour de Paris; Clovis avait compris l'importance de cette ville, et voulait s'en emparer à tout prix. Chaque printemps ramenait les barbares du Soissonnais dans le Parisis, et la belle vallée de la Seine était ravagée sans relâche; mais les Parisiens, secourus sans doute par les cités armoricaines, résistaient aussi opiniâtrément aux Francs que naguère les Arvernes aux Goths.

[3] *Lait nom et ort* (*ord*), nom vilain et désagréable; allusion à la racine du mot Lutèce, *lutum*, boue, limon, fange.

[4] *Baldericus*, Baudry, chroniqueur célèbre, né vers le milieu du onzième siècle, à Meung-sur-Loire, et mort en 1130, fut d'abord moine de Bourgueil, puis évêque de Dol en Bretagne. Il a laissé une vie de Robert d'Arbrissel, plusieurs poëmes, dans l'un desquels il est question de la conquête de l'Angleterre par les Normands, et une histoire de la première croisade, dont le titre est : *Historiæ Hierosolymitanæ libri quatuor*. Le fond de cette chronique, qui ne comprend que quatre années, est emprunté à Theudebode, dont l'ouvrage fait partie de la collection publiée par Du Chesne. Baudry avait assisté au concile de Clermont, où fut résolue l'expédition; c'est pour cette raison qu'il s'en est fait le narrateur. Son récit se trouve dans le volumineux recueil de Bongars, *Gesta Dei per Francos* (Hanau, 1611, t. II), ainsi que dans le troisième volume des *Historiens occidentaux des Croisades*.

[5] *Dun pays*, c'est-à-dire d'un même pays.

Digitized by Google

cienté, il se treuve au VIe livre de *Julius Celsus* [1], *De bello Gallico*, duquel Julius Cesar fist partie, que quant ce Julius vint en France de par les Rommains, Paris estoit habitée de gens grans et puissans, qui sappelloient Parisiens; et tenoient la cité seulement, laquele estoit si forte pour lors, et estoit tellement fermée dyaue, que li mesmes tesmoingne que len ny pooit passer; or est tout atterri par gravoys, liens et autres ordures que len y a depuis geté. Il fu longuement devant, car les Parisiens, qui estoient tout environ Paris et jusques a Melun, avoient une tele coustume que tantost comme guerre leur sourdoit [2] il venoient tous a Paris a secours pour estre plus fors, et ne leur chaloit du remenant [3].

Or avint que, si comme il faisoit siege devant Paris, et que tous les Parisiens si estoient retrais et vuidié tout le remenant, il savisa de prendre Melun, et le prist de fait; et par ce fu seigneur de la riviere, et povoit venir assaillir de quelconque part quil li plaisoit. Quant il ot long temps esté devant sanz riens faire, il fist semblant quil se partist et de lever son siege, et sen ala droit a Ville Juyve, qui a droit parler est appellée *Ville Julive* pour le corps saint de celle sainte qui y repose [4]. Et comme i appellé Camulogenus, qui estoit de Rouen, auquel, combien quil fust ancien, estoit baillé pour sa vaillance tout le gouvernement des gens darmes, leur dist que ce nestoit que faintise [5], et quil se gardassent bien quil ne le poursuivissent, il ne le vouldrent croire, mais alerent aprés et lataindrent; et tantost ses gens quil avoit laissié en embusche vindrent et les enclorrent, et y ot grant desconfiture. Et ce fu la cause qui pour lors les fist estre tributaires des Rommains, car oncques homme ni entra ne ne la prist par force [6]. Dont il fist le palais de Termes, qui estoit ainsi appellé pour ce que la se payoient le trehuz

[1] *Julius Celsus*, critique grec du VIIe siècle, connu par une révision des *Commentaires de César*, qui est jointe à plusieurs manuscrits des *Commentaires*. (Voy. Schneider, *Petrarch. Hist. Julii Cæsaris*, Leipzig, 1827, in-8°.) C'est pourquoi Raoul de Presles cite ici les Commentaires de César comme faisant partie de l'ouvrage de Celsus.

[2] *Sourdoit*, naissait, arrivait.

[3] *Et ne leur chaloit du remenant*, ils ne se souciaient point du reste. De là le substantif *non-chaloir*, qui a été abandonné pour la forme *nonchalance*.

[4] L'abbé Le Beuf s'est fort exercé sur l'étymologie de ce nom : On trouve, dit-il, écrit en français, *Villejuif*, *Villejuive* et *Villejuit*; en latin, *villa Judæa*, *villa Jude* et *villa Julitte*. Quant à lui, il propose *villa Gesedum* ou *villa Josedum*, d'où l'on aurait fait le pays de Josais ou Josas, le mot *Gesedum*, ajoute-t-il, désignant, dès le temps de Frodoard, une paroisse de Paris. L'étymologie de Raoul de Presles, moins cherchée cependant que la sienne, ne lui paraît pas acceptable, attendu que, dès le XIVe siècle, il était faux que le corps de sainte Julitte ou Julive reposât à Villejuif. Enfin l'abbé Le Beuf repousse également l'hypothèse qui attribue aux Juifs le nom de ce village : « Il n'est pas certain, « dit-il, que les Juifs aient demeuré en ce lieu, « qu'ils l'aient presque entièrement acquis par leurs « immenses usures, et qu'il y en eût qui y furent « brûlés. » (*Hist. du diocèse de Paris*, t. X, p. 37, 38, 39.)

[5] *Faintise*, feinte, ruse de guerre.

[6] Sur cette expédition de Jules César, ou plutôt de Labienus, et sur la fondation du palais des Thermes, on peut consulter Dom Toussaint du Plessis, *Nouvelles annales de Paris, etc.* p. 4; *Mémoires sur les antiquités gallo-romaines de Paris*, par M. Jollois, t. Ier, p. 85; *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc.* Paris, 1843, in-4°; et les travaux modernes de MM. de Saulcy, J. Quicherat, Creuly, Bordier, etc.

aus termes qui estoient ordenés[1]. Et adont les gens commencierent a ediffier maisons a lenviron de ce chastel et a eulx y logier; et commenca celle partie lors a estre premierement habitée. Nencores ne depuis longtemps ne fu lautre partie de Paris devers Saint Denis, la quele est a present la plus grant, habitée. Mais avoit partout forés et grans bois, et y faisoit len mout domicides.

Linterpretation du nom des rues de Paris.

Le marchié des bestes estoit par dessa la rue aus Bourdonnoys, ou lieu que len dit le siege au deschargeur[2]; et encores lappelle len la viez place aus poursiaux. Et a la croys du Tyrouer[3] se tryoient les bestes; et pour ce, a proprement parler, est elle appellée la Crois du Triouer pour les bestes que len trioyt[4].

Au carrefor Guillori estoit le pillori ou len couppoit les oreilles; et pour ce, a proprement parler, il est appelé le carrefour Guigne orille[5].

Et la boucherie estoit ou elle est a present, comme tout hors de la cité, et cestoit raison. Et emprés, ou est Perrin Gasselin[6], estoit une place ou len gettoit les chiens mors, qui sappelloit la Fosse aux chiens; et encores y a il une ruelle qui est ainsi appellée[7].

[1] Cette étymologie plus que naïve prouve que Raoul de Presles, comme l'immense majorité de ses contemporains, ignorait le grec. On sait qu'il était passé en habitude de latiniser ou d'omettre les mots de cette langue intercalés dans les auteurs; de là ce proverbe plus ou moins authentique : *Græcum est, non legitur.*

[2] La rue des Déchargeurs existe encore : elle s'étend de la rue de Rivoli à la rue de la Ferronnerie.

[3] La croix du *Tyrouer, Triouer* ou *Trahoir* se trouvait à l'angle des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec, à peu près sur l'emplacement de la fontaine actuelle.

[4] Variantes des éditions imprimées à Abbeville en 1486, à Paris en 1531 : «Et a la crois du crioir «crioient les bestes; et pour ce est elle proprement «appelée la *croix du crioir*, pour les bestes que l'on «y tuoit.» Voyez aussi *Topographie du Vieux Paris*, par M. A. Berty, t. Ier, p. 49, où sont citées les diverses manières dont ce nom a été orthographié depuis le XIIe siècle; l'auteur adopte, quant à l'étymologie, la première opinion de Raoul de Presles.

[5] Ce carrefour était situé au coin des rues de la Vannerie et de la Coutellerie; Sauval le nomme carrefour des *Recommandaresses*. La rue de la Coutellerie, qui y aboutissait, n'était connue au XIIe siècle que sous le nom de *Vieille oreille, Veteris auris;* c'est ce qui résulte notamment, dit Jaillot, d'une transaction de l'année 1228, entre les religieux de Saint-Maur et l'abbaye de Sainte-Geneviève. Quant à l'étymologie donnée par Raoul de Presles et reproduite par l'auteur des *Tablettes parisiennes*, Jaillot ne la trouve pas fondée : «On coupoit, dit-«il, les oreilles dans les carrefours, aux halles et «autres places publiques; celui-ci pouvoit être un «lieu patibulaire de la justice de Saint-Éloi ou de «Saint-Maur; mais je ne vois pas que, ni dans notre «ancien langage, ni dans le nouveau, le mot *guigner* ait jamais signifié couper. Ce carrefour fut «ensuite nommé *Guillori*. Le rôle de la taxe de 1313 «nous apprend qu'un maréchal appelé Guillori y «demeuroit; on trouve aussi un fief qui porte le «même nom, ce qui aura sans doute engagé à le «donner à ce carrefour.» (*Recherches sur la ville de Paris*, quartier de la Grève, p. 15.)

[6] La rue Perrin Gasselin formait la continuation de la rue du Chevalier-du-Guet et aboutissait à la rue Saint-Denis; elle a disparu par suite de l'ouverture de la rue de Rivoli.

[7] La ruelle dont il est question commençait à la rue des Bourdonnais et se prolongeait jusqu'à la rue Tirechape, dans une direction à peu près parallèle à la rue Saint-Honoré. Par sa situation hors de l'enceinte de Philippe-Auguste, elle servait de voirie. L'endroit a été nommé *Marché aux pourceaux, Place aux chats* et *Fosse aux chiens*. Dès le commencement du XIVe siècle, ce n'était plus qu'une impasse. Une autre *Fosse aux chiens* existait fort

Digitized by Google

Depuis fu habitée et fermée Paris jusques au lieu que len dit a larchet Saint Merry [1], ou il appert encores le costé dune porte. Et la fu la maison Bernart des Fossés [2], ou Guillaume dOrenge fu logié quant il desconfit Ysoré, qui faisoit siege devant Paris [3].

Ceste porte aloit tout droit sans tourner a la riviere, au lieu que len dit les Planches de mi bray; et la avoit 1 pont de fust qui sadressoit droit a Saint Denis de la Chartre, et de la tout droit parmi la cité sadressoit a lautre pont que len dit Petit Pont. Et estoit ce lieu dit, a proprement parler, les Planches de mi

près de là, et dans des conditions semblables, à l'extrémité des rues de Béthisy et des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. (Voir Jaillot, *quartiers Sainte-Opportune*, p. 15, et *du Louvre*, p. 21.)

(1) L'*Archet* ou porte Saint-Merry faisait partie d'une enceinte de Paris antérieure à celle de Philippe-Auguste; il était situé rue Saint-Martin, près de la rue Neuve-Saint-Merry. Raoul de Presles nous apprend qu'il restait encore de son temps le «costé d'une porte,» et Jaillot affirme que «il en «subsistoit encore quelques vestiges au XVe siècle.» Cette entrée de Paris produisait, à titre de péage, un certain revenu à l'abbaye de Saint-Denis. L'abbé Suger, qui administra si sagement le royaume pendant la seconde croisade, sut, selon certains auteurs, tirer cinquante livres par an de ce péage, qui n'en produisait annuellement que douze.

(2) L'auteur rappelle ici un épisode de la chanson de geste de Guillaume d'Orange, intitulée *le Moniage Guillaume*. Bernard des Fossés est ce pauvre serf à qui le vaillant paladin donne cent sous d'argent pour aller en ville lui acheter des vivres :

Bernars s'en vet la dedans en la cit,
Vers Petit Pont atorne son chemin.
Chapons achate et ploviers et perdris,
Pain buleté, del poivre, del comin;
De la chandoile ne mist pas en obli,
Clox de girofle et pomes de jardin,
Pain et avaine au boo destrier de pris, etc.

Quant au «géant Ysoré desconfit par Guillaume,» on croyait voir sa tombe sur la rive gauche de la Seine, près de la barrière d'Arcueil; elle portait le nom de Tombe-Issoire. C'est ce qui résulte du passage suivant d'un abrégé en prose du roman de Guillaume d'Orange, fait au XVe siècle, et reproduit par M. Paulin Paris, qui a fait du *Moniage Guillaume* l'objet d'un double travail. «On y voit, «dit M. Paris, que le géant se tenait en un lieu «qu'on dit Notre-Dame des Champs.» Quand les assiégés, revenus de leur terreur, sortirent de la ville et reconnurent son cadavre, ils le mesurèrent et trouvèrent que, «sans la teste, il pouvoit bien «avoir XV pieds de longueur. Si puet l'en encor «veoir le lieu ou Guillaume le laissa mort, car en «propre y ordonna le Roy et fist faire une en-«seigne, etc.» Sauval a composé sur le géant Isoré et sur la Tombe-Issoire une dissertation qui est malheureusement restée incomplète, et qui n'a point encore été publiée. L'abbé Le Beuf s'en est également occupé dans son *Histoire du diocèse de Paris*, t. Ier, p. 230, 231.

(3) L'arrivée du géant à Paris et le séjour qu'y fit Guillaume d'Orange, hôte de Bernard des Fossés, sont racontés tout au long dans le *Moniage Guillaume* que nous venons de citer, et dont M. Paulin Paris donne l'analyse au tome VI de ses *Manuscrits français*. «D'après ce passage, ajoute M. Paulin Paris, «conféré avec les anciennes cartes et les bons histo-«riens de Paris, la maison de Bernard des Fossés «était située à la sortie de la rue actuelle *des Écri-«vains*, dans la rue *des Arcis* [4]. Telle était l'opinion «consacrée au XVe siècle; mais il faut convenir «qu'elle s'accorde assez mal avec le récit poétique «qui fait naturellement venir Guillaume à Paris «par Orléans et par Étampes :

Trespasse Aucerre et Orliens et Estampes
Trusques Paris ne volt onques attendre.

«De ce côté il gagnait la rive gauche de la Seine, «et non la rive droite [5], sur laquelle était l'emplace-«ment de l'*Archer Saint-Mary*. Quoi qu'il en soit, «Guillaume, arrivant le soir au terme de son voyage,

[4] La rue *des Écrivains* et la rue *des Arcis* n'existent plus. L'endroit indiqué correspond au point situé à l'intersection des rues de Rivoli et Saint-Martin.

[5] Dans le nouveau travail que M. Paulin Paris a publié sur le *Moniage Guillaume* (*Hist. littér. de la France*, t. XXII, p. 627), il ajoute cette judicieuse réflexion : «Guillaume d'Orange, arrivant d'Orléans, dut naturellement se présenter à une porte de la «rive gauche de la Seine; et le trouvere ne laisse aucun doute sur ce point, en faisant d'abord traverser le petit pont à Bernard, «quand il va chercher des provisions.»

Digitized by Google

bras, car cestoit la moitié du bras de Saine [1]; et qui auroit une corde et la menast de la porte Saint Martin jusques a la riviere, et par la riviere a la Juyerie [2] droit au petit pont de pierre abatu, et de la a la porte Saint Jacques, elle yroit droit comme une lingne, sanz tourner ne ca ne la.

Aprés len fist le cimentiere ou lieu ou est leglise des Innocens, qui estoit lors tout hors et loing de la ville, si comme len le faisoit anciennement; car len faisoit et les boucheries et les cimentieres tout hors des cités, pour les punaisies [3] et pour les corrupcions eschiever.

Prés de ce cimentiere len commenca a faire le marchié; et lappelloit len Champiaux, pour ce que cestoient touz champs; et encores a ce lieu retenu le nom. Et pour raison du marchié y commencerent premierement les gens a faire loges et petites bordes [4], comme firent les Bourguignons quant ils vindrent premierement en Bourgoingne [5]. Et puis petit a petit y edifierent maisons; et y fist len hales pour vendre toutes manieres de denrées. Et ainsi crut la ville jusques a la porte Saint Denys; et la fu fermée et fu abatue la vielle muraille; et a present sestent la ville jusques a la bastille Saint Denis [6].

«a bien de la peine à pénétrer dans les murs de «Paris. La gaite ou sentinelle du roi Louis refuse de «le reconnaître; mais, touchée de ses sollicitations, «elle ajoute, pour adoucir l'expression de ses refus :

Por seul itant que estes crestien,
Et que vos oi parler de Deu del ciel,
Selonc mon sens vous verrai conseillar :
Ici amont, delès cel pin plenier,
A un fossé qui est et grand et viez;
Une povres homs est illec hebergié...
Or soiés là tros qu'a l'aube esclairier.

«Guillaume finit, en effet, par demander et ob-«tenir l'hospitalité de Bernard des Fossés. Les détails de la réception sont comiques et amusants.» (*Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. VI, p. 143 et suiv. — *Hist. litt. de la France*, t. XXII, p. 527 et suiv.)

[1] Cette étymologie a été contestée; le «pont de fust,» ou les *Planches de Mibrai*, devaient peut-être leur nom à un territoire; le P. Dubois cite, en effet (*Hist. eccles. Paris.* t. II, p. 75), un diplôme de Henri Ier, daté de 1032, et le *Gallia christiana* (t. VII, col. 310) mentionne également un moulin en Mibrai, *in Malbraio*, que Robert Pisel avait donné au prieuré de Saint-Martin-des-Champs. René Macé, moine de Vendôme, dans son poëme manuscrit intitulé *Le Bon Prince*, donne une troisième étymologie que Jaillot reproduit après Marrier (*Monast. reg. S. Martini de Campis hist.* Paris. 1637. in-4°. p. 46); la voici :

L'Empereur vient par la Coutellerie
Jusqu'au carfour nommé la Vannerie
Où fut jadis la Planche de Mibray;
Tel nom portoit pour la vague et le bray
Getté de Seyne en une creuse tranche,
Entre le pont que l'on passait à planche,
Et où l'ôtoit pour être en sûreté, etc.

Le mot *bray*, en latin du moyen âge *braium*, signifie boue, limon, fange, et le mot *braye*, partie de rivière resserrée entre deux digues (Du Cange, édit. Henschel, t. V, p. 73). Dans ce sens, Mibrai signifierait au milieu de la boue, *in medio braio*.

[2] *Juyerie*, rue de la Juiverie.

[3] *Punaisies*, mauvaises odeurs, exhalaisons malsaines.

[4] *Bordes*, maisons ou fermes. Ce mot est encore usité dans le centre et le midi de la France.

[5] Presque tous les Burgondes étaient gens de métier, «ouvriers en charpente ou en menuiserie,» dit un historien moderne. On s'explique alors qu'ils aient facilement construit «loges et petites bordes.» On verra plus loin ce que Guillebert de Metz fait de ce dernier mot.

[6] La porte Saint-Denis, appartenant à l'enceinte de Philippe-Auguste, était située dans l'axe de la rue Saint-Denis, à peu près à égale distance des rues Mauconseil et du Petit-Lion; elle touchait à l'impasse des Peintres. La rue Turbigo, à son point d'intersection avec la rue Saint-Denis, en marque aujourd'hui l'emplacement.

Digitized by

Quil soit vray il appert, car quant leglise de Saint Magloire, la quele fu premierement en la cité, fu transporté ou lieu ou elle est a present [1], elle fu edifiée aus champs; et se treuve encores que en la dacte des lettres royaux qui furent faittes pour lors, avoit et a escript : Donné en nostre eglise de Saint Magloire de les Champiaux prés de Paris [2].

Dung chastel que Julius Cesar fist a Saint Mor des Fossez.

Encores se treuve il en la vie de saint Babolein [3], qui ou temps de Clodoveus fonda une abaïe a Saint Mor, qui lors estoit appellés les Fossés [4], que ou temps que Julius Cesar fu en France et quil lot aussi comme toute conquise, il sen vint de Sens a Meleun, et de la vers Paris par la riviere de Sainne, entra en la riviere de Marne pour aler conquerre la cité de Miaux; et arriva ou lieu ou est leglise de Saint Mor a present; et la demoura tout liver, ou quel temps diver les ancieus se reposoient ne naloient en guerre jusques au prinstemps. Il si loga et tout son ost, pendant lequel temps, pour ce quil vit le lieu bel et la place forte, tant pour la riviere comme pour la situacion du lieu, il y fist faire i chastel trop merveilleusement fort, qui se fermoit de ii costés de la riviere de Marne, et par devers Paris de fors murs et de grans fossés. Et fu ce chastel appellé le Chastel de Begaux, pour une maniere de gens aus quiex il le bailla a garder, les quiex estoient appellés Begaux [5].

Ce chastel dura jusques au temps de Maximien, appellé Herculeius, qui fu envoyé

[1] La seconde église Saint-Magloire était située à l'extrémité sud de la rue Salle-au-Comte, entre les rues Saint-Denis et Quincampoix, à peu de distance des églises Saint-Leu et du Saint-Sépulcre. Le couvent qui l'entourait fut occupé, de 1138 à 1572, par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et, à partir de cette dernière époque, par des *filles pénitentes*. L'église et le couvent de Saint-Magloire, supprimés en 1790 et vendus le 6 vendémiaire an V, ont fourni le terrain nécessaire à l'ouverture de l'impasse Saint-Magloire en 1807, et plus récemment au percement de la rue de Rambuteau et du boulevard de Sébastopol.

[2] Sur les Halles des Champeaux, voir le *Traité des louanges de Paris*, ci-dessus, p. 50 et 51.

[3] La vie de Saint-Babolein, que donnent les *Acta Sanctorum*, t. V, p. 179, ne fait, bien entendu, nulle mention du prétendu séjour de César sur l'emplacement de Saint-Maur-des-Fossés, et de son expédition «pour aler conquerre la cité de Miaux.» Celle que mentionne ici Raoul de Presles est une biographie anonyme composée au XIe siècle par un moine de l'abbaye. L'abbé Le Beuf a fait observer, après DD. Mabillon, Bouquet, Rivet, le P. Lecointe et les Bollandistes, que cet auteur «a manqué de «critique, lorsqu'il a voulu parler de ce qui étoit «arrivé sept cents ans avant lui.»

[4] Sur l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés et le château des Bégaux ou Bagaudes, voyez, outre le curieux article de l'abbé Le Beuf (t. V, p. 98, de l'*Hist. du diocèse de Paris*), les *Vies de S. Maur et de S. Babolein*, publiées par Du Breul, p. 97, et p. 137 du *Supplementum antiquitatum urbis Parisiacæ, etc.* Parisiis, 1614, in-4°, et le *Gallia christiana*.

[5] «Qui peut croire, dit l'abbé Le Beuf, que «c'est Jules César qui avoit fait faire les ouvrages «dont il est parlé ici, et qu'il leur donna le nom «de *Castrum Bagaudarum*, à cause que ceux aux«quels il en confia la garde s'appeloient Bagaudes? «Tous les gens versés dans la lecture des anciens «auteurs conviennent que le nom de Bagaudes n'a «commencé à paroistre que trois cents ans après, «sçavoir sous l'empire de Dioclétien et Maximien. «Ce fut le nom que portèrent alors les troupes er«rantes de mécontents, principalement de paysans, «nom qui, quoique d'abord ne signifiant en géné«ral qu'une assemblée, par la suite devint odieux, «à cause que ces Bagaudes se mêloient de piller,

en France pour mettre a mort tous crestiens et destruire toutes les eglises; et y fu envoyé par Dioclecien lemperere, lequel le fist compaignon de son royaume.

Ce Maximien Herculeius, quant il vint en France, trouva que Amant et Helien, ii crestiens qui ne vouloient point estre subgés aus Rommains ne aourer les ydoles, pour resister a Maximien sestoient mis a garant[1] en ce chastel, acompaignés de plusieurs de ces Begaux. La vint Maximien et fist siege devant le chastel par long temps; et finablement le prinst et mist a mort tous les Begaux et autres crestiens quil pot trouver; et arrasa le chastel tellement quil ny demeura que la place vuide. Des Begaux ainsi occis par ce Maximien, et de Amant et Helien, et comment il furent vaincus legierement[2], parle Orose ou VIIe livre de son *Ormeste*, ou XXXIe chapitre[3].

Des anciens habitans Druides

Encores est il assavoir que en ce temps que Julius Cesar vint devant Paris, et pour conquerre France, elle estoit gouvernée par certaines gens, si comme dit Julius Celsus en son VIe livre. Il y avoit unes gens qui estoient appellés Druydes, et si y avoit chevaliers, et sy y estoit le peuple duquel len ne faisoit point de conte, car il estoient aussi comme serfs; et quant il se veoient grevés ou oppressés par aucun, il se rendoient au plus fort.

Les Druydes estoient aussi comme les souverains evesques, qui gouvernoient et temporel et esperituel, apprenoient aus enfans science et doctrine, congnoissoient de toutes manieres de causes et jugoient, fussent crimineles ou civiles, personneles ou reelles.

Touz les ans assembloit tout le peuple devant eulz a certain jour en une montaingne consacrée a Jupiter, qui a present est appellée Montjaout[4], en latin *Mons Jovis*. La faisoient droit a chascun; et sil en y avoit aucuns qui ne voulsissent obeir a leurs decrés et tenir leurs jugemens, il li estoit deffendu a sacrefier, ne ne recevoit len point ses sacrefices, qui estoit une trés grief paine a celi a qui il

«de voler, en sorte qu'il fut donné à tous ceux qui «refusoient d'obéir aux empereurs.» (*Hist. du dioc. de Paris*, t. V, p. 98.)

[1] *Sestoient mis a garant*, s'étaient retranchés.

[2] *Legierement*, facilement et ici complétement.

[3] Raoul de Presles indique ici la source très-peu sûre où il a pris les détails qui précèdent, et où avait également puisé l'auteur anonyme de la vie de saint Babolein. Avant Paul Orose, Aurelius Victor et Eutrope avaient parlé de l'expédition de Maximien Hercule, mais, ainsi que le fait observer l'abbé Le Beuf, «sans désigner la province et encore moins le canton.» L'historien du diocèse de Paris, fort de l'autorité des savants sur lesquels il s'appuie, ne croit pas qu'Amand et Élien fussent chrétiens, qu'ils se soient retirés à Saint-Maur-les-Fossés, et qu'ils y aient subi le martyre. «Il n'est pas besoin, «ajoute-t-il, de critiquer davantage l'auteur d'une «légende qui a voulu deviner les faits au bout de «sept cents ans.» (*Hist. du dioc. de Paris*, t. V, p. 99.)

[4] *Montjaoult*, village du département de l'Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Chaumont en Vexin, est situé sur un point culminant, à 205 mètres d'altitude. On y a découvert des sépultures celtiques, des débris de sarcophages, des médailles, des briques et autres vestiges des époques gauloise et gallo-romaine. Raoul de Presles paraît donc avoir été bien informé.

Digitized by Google

estoit deffendu. Tous le fuyoient, ne ne parloient point a li, nes [1] que a excommenié; et se il se plaingnoient daucun, len ne li en faisoit point de droit.

Ces Druides estoient quittes de tous trehuz, de touz os [2] et de toutes chevauchées; ne il naloient en bataille pour quelconque neccessité; et si estoient frans et quittes de toutes prestacions et redevances que les autres paioient; et pour celle cause plusieurs aloient a lescole et apprenoient.

Entre tous les autres il en y avoit 1 souverain qui avoit puissance sur tous les autres Druydes; et quant il estoit mort, len eslisoit le plus souffisant aprés; et se il en y avoit plusieurs de pareil estat, len en eslisoit 1 par le conseil des autres Druides; et aucunes foys se combatoit len pour avoir celle seignourie, selon ce quil estoient puissans.

Lautre maniere de gens estoit de chevaliers; et ceulz cy nentendoient a riens que aus armes et a faire injure a leurs voisins, ou rebouter [3] ceulz qui leur faisoient injures; et selon ce que chascun estoit plus riches et plus puissans, il estoit garni de gens.

Quant il se esconvenoit [4] armer, il esconvenoit que tous les jounes hommes se presentassent ensemble; et se il en y avoit aucun qui demourast derriere, ilz le faisoient mourir de trés cruelle mort. Il ne soufroient que leurs enfans veinssent devant eulz jusques a ce que il fussent en cel aage que ilz se peussent armer; et disoient que cestoit laide chose que 1 enfant avant son aage sapparust devant son pere.

Il estoient merveilleusement enclins aus religions de leurs Diex et a leurs sacrefices; entre les quiex ils aouraient [5] sur toutes les autres Mercure, et aprés Apolin, Mars, Jupiter et Minerve. Quant ilz estoient tourmentés daucunes griefves maladies, ou en grant peril de leurs corps en aucune bataille, il sacreffioient a leurs Diex hommes vifs, ou eulz mesmes se vouoient a sacrefier. Car leurs Druydes leur avoient enseigné que, pour racheter la vie dun homme, len devoit donner aus Diex la vie dun homme, ou autrement il tenoient que le courroux des Diex nestoit pas souffisamment apaisié. Il avoient autres sacrefices communs et publiques, cest assavoir que il faisoient une trés grant ydole ou simulacre dosiers, et lemplissoient de hommes vifs, et puis boutoient le feu dedens et les ardoient; et mettoient dedens communement larrons et robeurs, et gens convaincus daucune mauvaistié. Et disoient que les Diex avoient ces sacrefices trés agreables, et en estoient les Diex plus favourables a ceulz qui estoient ainsi condampnés. Et quant il avoient deffaute de telz gens, il sacreffioient par tele maniere les innocens. Ilz faisoient aussi sacrefices des bestes quilz avoient prinses.

[1] *Nes que*, non plus que.

[2] *Os* ou *ost*, expéditions militaires d'intérêt général, par opposition aux *chevauchées* ou guerres privées.

[3] *Rebouter*, repousser.

[4] *Esconvenoit*, convenait.

[5] *Aouraient*, adoraient.

Moult de choses y a autres que dit encores ce Julius Celsus, lesquelz nous laissons pour cause de briefté [1].

Tant y a que le principal de leurs temples estoit ou maintenant est Montmartre, qui estoit lors appellé le Temple de Mercure pour ce que son temple y estoit [2]. Le secont estoit le temple dApolin, et estoit a Court demanche, qui se dit en latin *Curia dominica*, et est oultre Pontoise, ou lieu que len dit a present la mer dAutye [3]. Le tiers estoit Montjaoust, qui estoit consacré a Jupiter. Et en tous ces iii se faisoient sacreffices par tele maniere, que quant len faisoit sacrefice a Court demanche, qui est ou millieu, len veoit des ii autres montaignes ce sacreffice [4].

De Saint-Denis.

A celle montaingne de Mercure fu envoyé par Domician Maxence et mené monseigneur saint Denis et ses compaignons, pour sacreffier a Mercure en son temple qui la estoit, et dont il appert encore la vielle muraille; et pour ce quil ne le voult faire, fu ramené li et ses compaignons jusques au lieu ou est sa chappelle, et la furent tous decollés. Et pour celle cause, ce mont, qui par avant avoit a nom le Mont de Mercure, pardi son nom et fu appellé le Mont des Martirs; et encores est.

Ce monseigneur saint Denis fonda a Paris iii esglises : la premiere, de la Trenité, est leglise ou est aouré a present saint Benoist, et y mist moinnes; la seconde, Saint Estienne des Grieux, qui par corrupcion de nom est appellée Saint Estienne de Grés, et y fist une petite chappelle ou il chantoit; la tierce, Notre Dame des Champs, en laquele eglise il demouroit, et y fu prins [5].

[1] Tous les détails qui précèdent sont pris dans les *Commentaires* de « ce Julius Celsus, » liv. VI.

[2] Voyez sur le Mont de Mercure, devenu Mont des Martyrs, puis Montmartre, la notice sur Raoul de Presles et le passage du *Musa* que nous avons cité.

[3] *Court demanche*, aujourd'hui Courdimanche, commune du canton et de l'arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise. Ce que Raoul de Presles appelle « la mer d'Autye » est probablement le plateau ou plaine élevée, *æquor*, qui s'étend de Pontoise à Triel. Cette région est couverte de grands bois qui portent encore aujourd'hui le nom de *Hautil*.

[4] Les trois montagnes que Raoul de Presles dit avoir été le siége du culte druidique sont situées en droite ligne, dans la direction de Paris à Rouen. Les Gaulois les utilisèrent peut-être pour organiser la défense du pays, en y allumant ces grands feux qui servaient alors de signaux télégraphiques.

[5] L'abbé Le Beuf relève très-vivement ces trois erreurs de Raoul de Presles : « Il étoit, dit-il, par- « donnable au XIVe siècle de croire, comme a fait « Raoul de Presles, en son commentaire sur S. Au- « gustin *de la Cité de Dieu*, que S. Denis, ayant bâti « en ce lieu une église, y mit des moines. Comme « l'on méprise avec raison ces traits fabuleux, je ne « m'arrêtois qu'à ce qui m'a paru digne de croyance. » Voilà pour la fondation de l'église Saint-Benoît, qu'il établit ensuite historiquement. Quant à Saint-Étienne-des-Grès, *de Gressibus* : « Je suis bien éloi- « gné, dit-il, d'en remonter l'origine au siècle de « S. Denis, puisque ceux qui l'ont cru n'ont été fon- « dés que sur l'usage de la surnommer des Grès, « qu'ils s'imaginoient venir du latin *de Græcis* « (Grieux, Grecs) et en qui ils trouvoient un rapport « évident avec S. Denis l'Aréopagite. » Suivent de nombreux titres du XIIIe siècle où l'église est appelée *Sancti Stephani de Gressibus*. Enfin Notre-Dame-des-Champs, quoique d'origine fort ancienne, puis-

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

Et ces choses avons nous dit pour monstrer lancienne creacion de Paris.

Mais encores pour le monstrer plus clerement, *Guillermus Monumetensis* [1], en sa cronique que len appelle le Brut, dit que ou temps que Brutus se parti de Grece et que il queroit pays pour habiter, il vinst en Aquitaine, dont Golfarius estoit roy, qui estoit Poitevin; et aprés ce quil fu desconfit de Brutus, il sen vinst en France pour querre secours; et dit que lors en France avoit xii pers qui estoient pareulz [2] en digneté. Et dit que ce fu ou temps de Hely.

Encores dit il en ce mesmes livre que il y ot i roy en France, ou temps de Ysaye et dOsée les prophetes [3], qui ot a nom Aganipus, lequel ot espousé [4] la fille dun roy dEngleterre appellé Leyr, lequel depuis fu bouté hors de son royaume dEngleterre; et vinst a secours a Aganipus, qui passa en Engleterre et a force darmes le remist en son royaume [5]. Par quoy len peut veoir que la cité de Paris fut fondée merveilleusement longtemps avant l'empereur Vallentinien.

Et ces choses souffisent quant a ceste partie, et pour ce nous retournons a lexposicion du texte.

qu'elle est citée dans un document du viiie siècle, ne peut être considérée comme ayant été bâtie par saint Denis. C'était, dit Le Beuf, un oratoire placé, comme celui de Saint-Michel, au milieu des vignes et des sépultures qui s'étendaient sur tout le revers occidental du plateau de Sainte-Geneviève. On l'avait surnommée *de Campis*, autant pour désigner sa situation que pour la distinguer de l'église cathédrale. (*Hist. du dioc. de Paris*, t. Ier, p. 210, 223, 232. — Voir, en outre, l'édit. Cocheris, t. Ier, p. 91.)

[1] Le chroniqueur que Raoul de Presles appelle improprement *Guillermus* est *Gaufridus* ou *Galfridus Monumetensis* (Geoffroy de Monmouth), né vers 1100, probablement dans la ville dont il portait le nom, et mort en 1154; il fut d'abord bénédictin, puis archidiacre de l'église de Monmouth et évêque de Saint-Asaph. Ses ouvrages ont presque tous le caractère légendaire. Son *Histoire des Bretons*, dans laquelle il a fait entrer les prophéties de l'enchanteur Merlin et les aventures d'Arthur, lui valut, dit-on, le surnom de *Galfridus Arturus*. Cette compilation eut un immense succès au moyen âge; les manuscrits s'en multiplièrent, et plus tard elle eut de nombreuses éditions imprimées. On cite celles de Paris (1508 et 1517), de Heidelberg (1587), de Londres (1718, 1830, 1844), de Halle (1852). La chronique de Geoffroy de Monmouth est la mine d'où Wace a tiré son roman du *Brut;* Raoul de Presles la désigne même sous ce nom. C'est également à cette source qu'ont puisé les auteurs de presque tous les romans de la Table ronde.

[2] *Pareulz*, égaux, pareils.

[3] Il est facile de voir que toute cette chronologie est fantastique : les synchronismes que Raoul de Presles cherche à établir d'après Geoffroy de Monmouth ne reposent que sur des légendes.

[4] *Espousé*, épousé.

[5] Leyr ou Lear, roi d'Angleterre, avait trois filles, Gonerille, Ragau et Cordelia. Les ayant interrogées afin de connaître leur amour pour lui, il fut si satisfait de la réponse flatteuse des deux premières, qu'il leur promit ses états après sa mort et leur en donna la moitié en les mariant; ses gendres, impatients de recueillir cette succession, le détrônèrent. Ce fut le mari de la dernière, Aganippus, qui l'avait épousée sans dot, qui vint rétablir Leyr sur son trône. On peut lire l'histoire du roi Leyr et de ses trois filles dans le *Roman de Brut*, par Wace (vers 1697-2114). Ce roman, aussi bien que la chronique de Geoffroy de Monmouth, paraît avoir été inconnu à Shakespeare; au moins n'en a-t-il eu que des souvenirs d'après certains ouvrages anglais populaires de son temps; et il a trouvé plusieurs inspirations pour son drame dans une ancienne ballade publiée par l'évêque Percy. (Voir le *Roman de Brut*, par Wace, poëte du xiie siècle, publié par Le Roux de Lincy, Rouen, 1836-38, in-8°, 2 vol. t. Ier, p. 84.)

DESCRIPTION

DE

LA VILLE DE PARIS

SOUS CHARLES VI

PAR GUILLEBERT DE METZ.

1407 — 1434.

NOTICE.

Ordre adopté pour cette notice.

Contrairement à l'ordre suivi dans les deux notices précédentes, nous nous proposons d'analyser tout d'abord l'ouvrage de Guillebert de Metz; puis nous chercherons à faire connaître sa personne, sa profession et les circonstances les plus saillantes de sa vie. La raison de ce mode de procéder est des plus naturelles : l'écrivain, ou plutôt le « transcripvain, » comme il se désigne lui-même, n'est guère connu que par ses œuvres; et sa biographie, tout incomplète qu'elle soit encore aujourd'hui, ne peut se déduire que de la lecture de son livre et de l'examen de ses autres travaux.

Analyse de l'ouvrage de Guillebert de Metz.

La *Description de la ville de Paris* est divisée en trente chapitres, qui ne répondent pas toujours aux titres que l'auteur leur donne; mais cet ensemble est composé de deux parties très-distinctes qu'il est important de signaler : 1° la partie empruntée aux chroniqueurs de toutes les époques antérieures au XVe siècle, et se terminant avec le dix-neuvième chapitre; 2° la partie originale comprise dans les dix derniers chapitres. C'est là que Guillebert expose l'état de la ville de Paris, telle qu'il l'avait vue.

Emprunts à différents chroniqueurs.

Les onze premiers chapitres sont la copie presque textuelle du commentaire ajouté par Raoul de Presles au chapitre XXV du livre V de sa traduction de la *Cité de Dieu* [1]. Guillebert de Metz développe, au chapitre V, ce qu'a dit son devancier sur la loi salique; de même, à la fin du chapitre XI, dont Raoul de Presles avait traduit les principaux détails de Geoffroy de Monmouth, il ajoute un fait relatif au prétendu roi de France, Aganippus, fait qu'il emprunte au même chroniqueur. Il est d'autant plus surprenant que notre auteur n'ait pas dit à quelle source il puisait cette partie de son ouvrage, que plus loin, chapitres XVII et XVIII, il déclare naïvement avoir trouvé tous les détails qu'il donne sur la suprématie des rois de France et sur l'oriflamme dans le préambule placé par Raoul de Presles en tête de sa traduction du livre de saint Augustin.

Depuis le chapitre XII, intitulé *Des anciens François*, jusqu'au chapitre XVII inclusivement, Guillebert a pris pour guides différentes chroniques, entre lesquelles il cite au chapitre XIII les célèbres Chroniques de Saint-Denis. A la fin du chapitre XV, consacré à Charlemagne, il ajoute le singulier détail que voici : Un compagnon d'armes du grand empereur, chargé de garder la marche d'Angleterre, entra dans ce pays, en fit la conquête, et, après avoir

[1] Nous avons pris soin de relever toutes les variantes et de les indiquer en notes.

Digitized by Google

relevé le nom et les armoiries des ducs et chefs vaincus, il en présenta le rôle à Charlemagne. Ainsi l'Angleterre aurait été, suivant Guillebert de Metz, soumise pour la première fois aux Français[1]. Guillebert ajoute qu'il emprunte ce fait à *Guillaume de Laigny, historiographe très-éprouvé*[2]. Peut-on voir dans ce récit un souvenir bien effacé de la conquête de Guillaume, duc de Normandie, et dans le rôle des vaincus dressé pour Charlemagne un autre souvenir du fameux *doomsday book?* Quoi qu'il en soit, cette addition mérite d'être signalée, surtout quand on se rappelle que l'auteur s'exprimait ainsi à une époque où la France était occupée presque entièrement par les Anglais.

Le chapitre XIX ne contient qu'une liste des douze pairs de France, ecclésiastiques et séculiers. Cette liste est précédée d'un quatrain en forme de logogriphe, composé avec le nom latin complet ou abrégé de ces douze pairs. Ces logogriphes français ou latins passaient alors pour des jeux d'esprit et étaient fort en vogue; nous en avons fait remarquer un premier exemple au chapitre X de la seconde partie de l'Éloge de Paris, composé par Jean de Jandun (tableau synoptique des vertus attribuées au roi de France[3]); on en trouvera un second spécimen plus complet dans un de nos appendices au livre de Guillebert de Metz[4].

Partie originale de l'ouvrage.

Avec le chapitre XX commence la seconde partie de la *Description de Paris*, c'est le côté important et vraiment original. L'auteur n'écrit plus d'après le témoignage des livres qu'il avait pu consulter, mais il dépeint la ville de Paris telle qu'elle était, et surtout telle qu'elle avait été dans les premières années du XVe siècle, en 1407 principalement; c'est ainsi qu'il faut expliquer le préambule placé en tête de la deuxième partie.

Aspect général de Paris.

Guillebert de Metz a composé cette description à différentes époques, car au chapitre XXII il parle de l'année 1400, « où la ville estoit dans sa fleur; » et plus bas, à propos des maisons du pont Notre-Dame, il dit que cinq maisons furent commencées en 1422, « l'an que cette description fut faite. » Au dernier chapitre, Guillebert s'écrie : « Grant chose estoit de Paris, « quant... les roys de France, de Navarre et de Cecille, plusieurs ducs, contes, prelas et « autres seigneurs notables frequentoient illec assiduelment. » Il ajoute un peu plus loin que « l'empereur de Grèce, l'empereur de Romme, et autres roys et princes des diverses « parties du monde souloient venir solacier (se distraire) à Paris; » et enfin que plus de *cent vingt mille personnes à cheval* assistèrent au couronnement de la reine Isabeau de Bavière.

[1] L'histoire fabuleuse de Charlemagne ne parle que très-brièvement de la conquête que le grand Empereur aurait faite de l'Angleterre; cependant cette conquête est indiquée dans la Chronique de Turpin et dans la Chanson de Roland. (Voyez l'important ouvrage de M. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, in-8°, p. 295.)

[2] Nous n'avons pu, malgré de minutieuses recherches, découvrir les traces de ce chroniqueur : Oudin, Fabricius, Wharton, Du Boullay n'en font pas mention; La Croix du Maine et Du Verdier se taisent également; enfin, parmi les cent quatre-vingt onze Guillaume dont les noms ont été recueillis et classés par Du Cange dans son *Index seu nomenclator scriptorum mediæ et infimæ latinitatis*, il n'est nullement question de Guillaume de Laigny. Inutile d'ajouter que les Biographies, dites *universelles*, sont muettes sur ce point.

[3] Voir p. 62 et 63.

[4] Il s'agit des « cinq lettres du nom de Paris com- « pilé par ung notable clerc normant, l'an de grace « mil quatre cens dix huit. » (Voir aux appendices.)

Digitized by Google

Tout cela nous reporte aux premières années du règne de Charles VI, de 1380 à 1385 et même auparavant. D'après la date que l'auteur lui-même a fixée au titre de son livre, il écrivait ce chapitre en 1434; par conséquent il remontait à plus d'un demi-siècle en arrière, et sans doute il était déjà vieux. Pour comprendre les regrets qu'il témoigne sur la splendeur éteinte de la grande capitale, il faut se rappeler les circonstances au milieu desquelles il écrivait [1]. En 1434, la domination anglaise, établie depuis plus de vingt ans, avait ruiné la France, et par conséquent appauvri Paris; la population, décimée par les massacres, la proscription, la peste, était divisée en deux camps, dont le plus nombreux se composait de Bourguignons joints aux Anglais [2]. Ces circonstances étaient nécessaires à

[1] Ces regrets sont plus vivement exprimés dans «ung beau ditié» qui fut fait en 1429, par Christine de Pisan, à la louange de Jeanne d'Arc, et que M. Achille Jubinal a publié en 1838. Cette pièce remarquable, dont nous reproduisons une bonne partie en appendice, prouve que le souvenir de l'antique prospérité de Paris restait au cœur de tous ceux qui avaient vu le règne de Charles V et les commencements de celui de Charles VI. Christine de Pisan avait alors à peu près le même âge que Guillebert de Metz; dévouée au parti du dauphin, petit-fils de son bienfaiteur, elle traduit naturellement sa pensée avec plus de liberté que ne pouvait le faire le libraire de «Monsieur le duc Jean de Bourgogne.»

..... Je souloie
Me tenir tristement en cage;
Mais or changerai mon langage
De pleur en chant, quant recouvré
Ay mon temps....
Bien ma part avois enduré.

L'an mil cccc xxix
Reprint a luire li soleil;
Il ramene le bon temps neuf
Que on avoit veu de droit oel
Puis longtemps, dont plusieurs en deuil
Orent vesqui; j'en suis de ceulx;
Mais plus de rien je ne me deuil,
Quant ores voy ce que je veulx.

[2] La ruine de Paris et de ses environs par la domination anglaise est un fait hors de doute, au dire même du *Bourgeois de Paris*, qui nous a laissé un *journal* des événements dont il a été le témoin, et qui s'y montre partout très-partisan de Henri VI et du duc de Bedford. En se renfermant dans les années indiquées par Guillebert de Metz, on peut recueillir de nombreux témoignages de cette triste réalité. Le 2 juin 1430, le *Bourgeois de Paris* écrit les lignes suivantes: «Aussi tost que les «Arminaz furent departiz, les Angloys, bon gré ou «mal gré de leurs cappitaines, pillerent toute l'ab«baye de Saint Mor des fossez, et la ville si au net, «qu'il n'y laisserent pas les cullieres au pot qu'ils «n'apportassent, et ceulx de davant à leur entrée «avoient bien pillé, et les derrains encore rien n'y «laisserent: quelle pitié!» Au 4 septembre de la même année, il nous apprend que «pauvres gens «n'avoient ne vin ne pitance, ce non ung pou de «noix et du pain et de l'eauë, car pour ne feves ne «mangeoient point, car ils coustoient trop en achapt, «et plus en cuire; et pour ce se appetissoit moult «Paris de gens.» En juillet 1432, même état de choses: «On avoit grand disette de vins à Paris, et «de pain par cas pareil... Veez là comme tout en «alloit, quant toute la Brie fut destruitte des ungs, «les autres gasterent Beausse et Gastinois et tout «le pays.» Trois ans après, en 1435, la banlieue de Paris est mise à feu et à sang: «Vers la fin «d'aoust, vint grand foison d'Angloys; ils assiegerent ceux qui dedans Saint Denis estoient, et «leur osterent la riviere qu'on nomme Crout, et à «faire leurs logeys despecerent les maisons de Saint «Ouïn, de Haubervilliers, de la Chappelle, brief «de tous les villaiges d'entour, qui n'y demeura ne «huys, ne fenestre, ne traillis de fer, ne quelque «chose qu'on pust emporter; ne n'y demoura aux «champs, depuis qu'ils furent logez, feves, ne pois, «ne quelque autre chose; et se y avoit encore des «biens sur terre, mais quelque chose n'y demoura; et coppoient les vignes a tout le grain, et «alloient piller tous les villaiges d'entour Saint «Denis.» L'année suivante, le parti de Charles VII l'emporte; les Anglais sont obligés de fuir; mais ils ne quittent pas le pays sans le dévaster encore: «Le mardy des festes de Pasques, écrit le *Bourgeois «de Paris*, les gouverneurs de Paris firent partir «environ mynuit bien six ou huit cents Angloys «pour aler bouter le feu en tous les petis villaiges «et grans qui sont entre Paris et Pontoise sur la

rappeler pour pouvoir apprécier à leur juste valeur les détails que Guillebert nous a transmis.

Églises de la Cité.

Le chapitre XX est consacré aux églises qui existaient dans la Cité. L'auteur fait une description assez détaillée de Notre-Dame et des principales curiosités qu'on y voyait. Dans le cloître, il compte trois tribunaux ecclésiastiques : celui de l'évêque, celui des chanoines, celui du *maître des testaments*, fonction importante dont nous parlerons plus tard.

Palais, Sainte-Chapelle, Hôtel-Dieu.

Il mentionnne, au chapitre XXI, le Palais, la Sainte-Chapelle et l'Hôtel-Dieu, et nous apprend que la fameuse table de marbre était composée de neuf pièces. Il ne fait qu'indiquer les marchands établis dans le Palais; toutefois il cite un potier d'étain, habile ouvrier, tenant des rossignols qui chantaient pendant l'hiver. Quelle que soit l'explication qu'il faille donner de cette merveille, Guillebert de Metz en était fort épris, car il revient encore, dans son dernier chapitre, sur l'ingénieux artisan auquel on la devait.

Ponts et rues.

Bien que le chapitre XXII ait pour titre *Des Ponts*, notre auteur l'a terminé par une énumération des rues de la Cité. Les détails qu'il nous donne sur les quatre ponts existant à cette époque sont assez courts, mais curieux. A propos du *Grand Pont* (aujourd'hui le Pont-au-Change), il dit que, dans l'année 1400, quand Paris était dans sa fleur, il y passait tant de monde, qu'on y voyait toujours un *blanc moine* ou un *blanc cheval*. Astesan, le poëte, a fait la même observation, vers 1450, mais il dit que le moine était noir, et, au XVIIe siècle, elle a été appliquée au Pont-Neuf; seulement on a joint au cheval et au moine une femme de mauvaise vie.

Colléges, églises et rues de l'Université.

Le commencement du chapitre XXIII contient l'énumération des colléges dont se composait l'Université de Paris et des églises qui les avoisinaient. La fin est consacrée à une nomenclature des rues comprises dans cette partie de la Ville.

Édifices situés dans la Ville.

Dans les chapitres XXIV et XXV, Guillebert parle des églises, des édifices de toute sorte, et principalement des hôtels et des habitations particulières qui se trouvaient dans la *partie basse de la Ville*, c'est-à-dire sur la rive droite de la Seine. Ces deux chapitres sont remplis des renseignements les plus précieux : l'auteur y signale, dans l'église collégiale de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, une *image* de Bertrand Duguesclin dont les historiens n'ont pas parlé; dans l'église des Célestins, deux peintures « de souveraine maîtrise, » la première représentant *Notre-Dame*, la seconde *le Paradis et l'Enfer*. Nous n'avons trouvé nulle part ailleurs une mention quelconque de ces objets d'art.

« rivière de Seine, et quant ils furent à Saint Denis, « ils pillerent l'Abbaye, et vray est qu'en l'Abbaye « aucuns ne prenoient les reliques pour l'argent « avoir qui autour estoit. » Et quelques lignes plus loin, pour racheter probablement l'aveu de ses sympathies antérieures, le *Bourgeois de Paris* ajoute : « Les Angloys, de leur droite nature, veulent tou- « jours guerroier leurs voisins sans cause, par quoy « ils meurent tous mauvaisement. » On pourrait continuer ces citations; elles suffisent pour démontrer que la bourgeoisie parisienne elle-même, quoique ralliée en grande partie à la cause de Henri VI, reconnaissait le dommage immense que lui avait causé la lutte des deux dynasties.

Digitized by Google

Cimetière des Innocents.

Ce qui est dit au sujet de l'église et du cimetière des Innocents, bien que déjà connu, n'est pas sans importance, et jette un nouveau jour sur quelques points controversés. Guillebert mentionne notamment la Danse des Morts, qu'il nomme *la Danse Macabre*, et l'indique comme étant peinte sur les murs du cimetière[1]. Il parle aussi de cette tour en pierre surmontée d'une image de Notre-Dame, qui se trouvait placée au milieu du cimetière, et qui servait sans doute de fanal. Dans plusieurs autres cimetières de la France, on connaît des monuments du même genre, et les archéologues les ont justement désignés sous le nom de *lanternes des morts*. Guillebert se contente de signaler celui-là, construit, dit-il, par un homme qui s'était vanté, de son vivant, « que les chiens ne pisseroient point sur son sépulchre. »

Hôtels remarquables.

Dans le deuxième volume de ses *Recherches sur les Antiquités de la ville de Paris*, Sauval a réuni des détails nombreux sur la majeure partie des hôtels énumérés par Guillebert de Metz. Il en est cependant quelques-uns que celui-ci fait connaître pour la première fois et qui appartenaient à de riches bourgeois de Paris : l'hôtel de *Digne Responde*, rue de la Vieille-Monnaie; le bel hôtel de *Bureau de Dampmartin*, rue de la Courroirie, où ce généreux citoyen donnait asile à un écrivain de grande autorité, maître *Laurent du Premierfait*; et enfin, dans la rue des « Prouvelles, » l'hôtel de *Maître Jacques Duchié*[2]. Guillebert a consacré la majeure partie du chapitre XXV à la description de cet hôtel; c'est une des pages les plus curieuses de son livre. Il n'oublie rien : les oiseaux dans la cour, les devises morales qui couvraient les murs de la salle d'entrée, les instruments de musique, les jeux de toute sorte, la chapelle, le cabinet d'étude, les lits, les tables sculptées, les tapis qui les couvraient, les fourrures, les armes offensives et défensives, les salles hautes, jusqu'aux girouettes ornées de figures dorées qui surmontaient le toit de la maison. Il fait un grand éloge des qualités physiques et morales de *Maître Duchié*, ainsi que de l'obéissance et de la courtoisie de ses nombreux serviteurs. Guillebert de Metz avait été, sans aucun doute, bien accueilli dans cette maison opulente; il y avait trouvé un hôte généreux, peut-être même un Mécène. Il mentionne encore l'hôtel de *Guillemin Sanguin*, rue des Bourdonnais, comme un « excellent edifice, où il a de sereures autant comme il a de jours en l'an; » celui de Mille Baillet, trésorier du Roi, rue de la Verrerie, dans lequel il y avait une chapelle où l'on célébrait l'office divin tous les jours, des salles, chambres et études au rez-de-chaussée pour l'été, aux étages supérieurs pour l'hiver. On y comptait autant de vitraux qu'il y a de jours dans l'année. Guillebert répète ce détail en plusieurs endroits; on peut douter de son exactitude.

[1] Gabriel Peignot, dans ses *Recherches sur les Danses des Morts, etc.* Dijon-Paris, 1826, in-8°, p. 77 et suiv. a donné des détails curieux sur la Danse Macabre. M. A. Bonnardot possède un tableau des plus intéressants, représentant le cimetière des Innocents. L'importance de ce lugubre sujet, au point de vue de l'histoire de Paris, nous a déterminés à réunir, en appendice, les textes et les dessins dont parle Guillebert de Metz, et qui sont de l'époque où il écrivait.

[2] Nous avons cru devoir consacrer un appendice à la biographie des personnages importants cités par Guillebert de Metz et contemporains de cet écrivain. Le tableau qu'il a fait de Paris, vers la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, n'en sera que plus complet.

Digitized by Google

Rues de Paris sur la rive droite.

Dans le chapitre XXVI, il donne la liste des rues de Paris situées sur la rive droite de la Seine, et termine en disant que le nombre de toutes les voies de la capitale s'élève à *quatre cent et dix*. Les différentes nomenclatures qu'il en a faites ont le plus grand rapport avec le *Dit des rues de Paris de Guillot* et quelques autres pièces du même genre déjà connues. Elles offrent cependant un avantage qu'il est bon de signaler, c'est que Guillebert ajoute le plus souvent au nom de la rue l'indication des marchandises qui s'y vendaient et du corps d'état qui l'habitait.

Portes et environs de Paris.

Les chapitres XXVIII et XXIX ne renferment pas seulement, comme on pourrait le croire d'après le titre, des détails sur les portes de Paris; on y trouve encore des renseignements sur les endroits remarquables des environs, tels que Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Denis, Montmartre et plusieurs autres.

Notables habitants.

Enfin, dans le chapitre XXX et dernier, Guillebert de Metz a entrepris de faire connaître les notables habitants de Paris : tous les rangs de la société sont tour à tour passés en revue, depuis les rois et les empereurs qui venaient à Paris pour se distraire, jusqu'aux mendiants que Guillebert porte au nombre formidable de quatre-vingt mille. Dans cette énumération, les sciences, les arts, les lettres ne sont pas oubliés : des noms déjà connus s'y trouvent, tels que ceux de Flamel, de Gerson et de Christine de Pisan.

Professions et industries curieuses.

Mais ce qui n'est pas moins curieux, ce sont des noms de savants, de musiciens, de scribes, d'artisans de toute sorte, dont jusqu'ici l'on n'avait pas même soupçonné l'existence à cette époque. C'est ainsi qu'après avoir nommé plusieurs personnages connus alors, soit dans les lettres, soit dans les arts, soit dans le commerce et la riche bourgeoisie, il en signale plusieurs autres dont il faut renoncer à trouver la moindre trace en dehors de la mention qu'il en fait; par exemple : le théologien Alemant, qui jouoit sur la vielle; Guillemin Dancel et Perrin de Sens, habiles harpistes; Cresceques, joueur de rebec; Chynenudy, le joueur de cornemuse et de flûte; Bacon, qui accompagnait sur la vielle ses « siphonies, tragédies et chansons. » Ce dernier était sans doute un de ces jongleurs dont les devanciers ont, pendant plusieurs siècles, récité dans les châteaux, dans les hôtels, et aussi dans les demeures plus humbles des bourgeois et des gens de métiers, les fabliaux et les romans de chevalerie. Guillebert signale encore d'autres artistes ou fabricants habiles, tels que : un polisseur de diamants du nom d'*Herman*, un orfévre appelé *Willelmus*, un fabricant d'objets en cuivre et laiton argentés ou dorés, nommé *Andry*, et enfin ce potier d'étain qui tenait des *rossignols chantant en hiver*, industrie dont nous avons déjà parlé et qui a paru si singulière à notre auteur qu'il a répété deux fois ce renseignement. N'aurait-il pas voulu désigner ainsi un marchand de jouets d'enfants? Nous livrons cette conjecture à la sagacité de nos lecteurs[1].

Scribes.

Après avoir parlé de *Bacon*, signalé plus haut comme un jongleur, Guillebert cite les

[1] Nous rappelons ici au lecteur qu'il trouvera, à la fin de la *Description de Paris*, des détails sur les littérateurs, artistes et artisans mentionnés par Guillebert de Metz.

Digitized by Google

scribes les plus remarquables de Paris à son époque; on verra, par les détails donnés plus loin, que son opinion à cet égard est des plus importantes, puisque lui-même était très-habile en cet art. Un de ceux qu'il a nommés, *Flamel l'aîné, escrivain qui faisoit tant d'aumosne et hospitalité,* est bien connu; mais Guillebert signale plusieurs autres scribes contemporains qui étaient fort habiles et dont l'existence nous est ainsi révélée pour la première fois. C'est d'abord *Gobert,* qui avait composé un art d'écrire et de tailler les plumes, traité qui n'est pas parvenu jusqu'à nous; ce sont ensuite plusieurs élèves de ce Gobert, qui tous ont eu assez de talent pour que les princes du temps se soient empressés de les retenir à leur service. *Flamel le jeune* était écrivain du duc de Berry; *Sicart,* du roi Richard II d'Angleterre; *Guillemin,* du grand-maître de Rhodes; *Crespy,* de Louis, duc d'Orléans; *Perrin,* de l'empereur Sigismond. Il en existait, en outre, plusieurs autres que notre auteur n'a pas nommés, et parmi lesquels il se plaçait probablement.

Détails de statistique.

On trouve encore dans ce chapitre, aussi curieux que singulier, quelques détails de statistique. Nous ne pensons pas qu'il faille les prendre tous à la lettre; il y a probablement beaucoup d'exagération dans les *quatre mille tavernes de vin* qui, suivant l'auteur, existaient à Paris. On doit en dire autant des *quatre-vingt mille mendiants* qu'il signale, aussi bien que des *cent vingt mille personnes à cheval* qui accompagnèrent la reine Isabeau de Bavière à son entrée dans Paris, et qui toutes étaient payées par cette reine, ajoute Guillebert; mais il dit encore que l'on comptait dans Paris « plus de soixante mille escripvains, » ce qui voulait dire *scribes, enlumineurs,* et peut-être *libraires.* Ce nombre a été également trouvé excessif. Cependant Guillebert, par la profession qu'il exerçait, devait être très au courant de tout ce qui concernait la librairie de son temps. Si l'on donne au nom d'écrivains l'interprétation que nous proposons, nous ne pensons pas que Guillebert ait beaucoup exagéré. Les documents du temps nous signalent la ville de Paris comme étant le centre intellectuel le plus considérable de l'Europe à cette époque; c'est ce qui résulte notamment des curieux détails recueillis sur ce point par le savant V. Le Clerc dans son *Discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle* [1].

Guillebert de Metz. Son origine.

Avec les renseignements qui précèdent et quelques autres que nous avons pu recueillir, il devient possible d'esquisser à grands traits la biographie de Guillebert de Metz. Jusqu'au jour où sa description de Paris a été signalée aux amateurs, cet écrivain était resté inconnu. En supposant qu'il eût atteint sa soixante et dixième année quand il composa son livre, puisqu'il se donne comme témoin de faits déjà fort éloignés de l'époque où il écrivait, il devait être né entre 1350 et 1360, sans doute dans la ville de Metz, dont il portait le nom. Cette ville, au XIVe siècle, faisait partie du gouvernement des Trois Évêchés (Metz, Toul et Verdun); elle relevait alors de l'Empereur, mais elle était soumise à une sorte d'aristocratie, composée de six familles avec un maître Échevin, un conseil des Treize et un conseil des Prud'hommes; l'évêque de Metz avait aussi de grandes prérogatives. Guillebert était donc allemand d'origine.

[1] Tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France.*

Digitized by Google

Sa vie à Paris.

Au XIVe siècle, la nation allemande, l'une des quatre dont se composait la Faculté des Arts, était nombreuse à l'Université de Paris; Guillebert y vint, comme la plupart de ses compatriotes, et tout fait supposer qu'il n'avait alors que vingt ou vingt-cinq ans, car il parle d'événements qui se sont accomplis sous ses yeux en l'an 1380. Ce qui permet de voir en lui un élève de l'Université, ce sont les éloges qu'il ne manque pas de faire des maîtres qui s'y sont rendus célèbres dans la première moitié du XVe siècle, tels que *Gerson, Jacques Legrand, Pierre d'Ailly, Pierre Le Roy, Gilles sous le Four* et plusieurs autres; c'est, de plus, la variété de connaissances dont il fait preuve, la facilité, l'élégance relative avec lesquelles son ouvrage est écrit. Il y séjourna pendant longues années et y recueillit les notes qui lui ont servi à composer son livre; toutefois il avait probablement cessé d'y demeurer quand il écrivit la *Description de la Ville de Paris*. Une circonstance nous engage à émettre cette opinion, c'est que les chapitres XXIII et XXIV, consacrés à l'énumération des rues de Paris, contiennent plusieurs noms estropiés, ce qui autorise à croire que Guillebert n'était pas en situation de contrôler ses dires, et qu'il écrivait de mémoire d'après ses notes et ses impressions d'autrefois.

Renseignements fournis sur Guillebert de Metz par un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal.

Quel que soit le degré de vraisemblance des conjectures qui précèdent, nous n'en étions pas moins jusqu'ici réduits à de simples inductions, rapprochant quelques faits, recueillant quelques dates éparses dans la *Description de Paris*, lorsqu'un de nos confrères, bien connu par ses ouvrages nombreux et son érudition, M. Paul Lacroix, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, nous a signalé un manuscrit qui jette beaucoup de jour sur la profession exercée par notre auteur. C'est un volume grand in-folio, inscrit au Catalogue de cette bibliothèque sous le numéro B. L. F. 263; il est relié en maroquin vert, aux armes du marquis de Paulmy, et provient, sans nul doute, de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne. Il est orné de cent miniatures, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, et contient la première traduction du *Décaméron*, de Boccace, faite en 1414 par un poëte nommé Laurent de Premierfait, dont parle Guillebert dans sa Description de Paris. Au folio 4 v° de la table du manuscrit se trouve la rubrique suivante : EXPLICIT LA TABLE DU TRANSCRIPVAIN GUILLEBERT DE METZ, HOSTE DE L'ESCU DE FRANCE À GRAMONT.

A la fin du manuscrit, au folio 395 r°, on lit : « Cy fine le livre appellé Decameron, « ou autrement le prince Galeot surnommé, qui contient cent nouvelles racomptées en dix « jours par sept femmes et trois jouvenceaulx, lequel livre ja pieça compila et escripvi Jehan « Bocace de Certalo en langaige florentin, et qui nagueres a esté translaté premierement « en latin et secondement en françois, à Paris, à l'ostel de noble, sage et honneste homme « Bureau de Dampmartin, citoien de Paris, escuier, conseiller de très puissant et très noble « prince Charles VIe de son nom, roy de France, par moy, Laurent de Premierfait, famil- « lier du dit Bureau, lesqueles deux translations, par trois ans faites, furent accomplies le « quinziesme jour de juing, l'an mil quatre cens et xvij. » « *Collationné.* »

Cette suscription est la même que celle d'un autre manuscrit de la traduction de Boccace qui est conservé à la Bibliothèque impériale.

Le manuscrit renferme environ cent miniatures, une par nouvelle; elles sont divisées en deux compartiments, ce qui fait un total de deux cents sujets empruntés aux récits du Décaméron. On y remarque deux manières différentes : l'une qui est française, l'autre qui

Digitized by Google

1

Cy fine le liure appelle de
cameron autrement le prince
galeot surnomme qui contient
cent nouuelles racomptees en dix
Jours par sept femmes et trois
Jouuenceaulx lequel liure Ja pieca
compila et escripui Jehan boccace
de celtals en langaige florentin
et qui nagueres a este translate
premierement en latin - et seconde

2

ment en francois a paris a lostel de
noble sage et honneste homme bureau
de dampmartin citoien de paris
estuier conseillier de trespuissant
et tres noble prince charles vi^e de
son nom roy de france par moy lau
rent de premier fait samillier du
dit bureau - lesquelles deux trans
lations par trois ans faites furent
accomplies le quinziesme Jour de
Juing lan mil quatrecens et xiiij -

- Collatione -

3

Expliat la table du transcripuain
guillebert de mets hoste de lescu
de france a gramont

4

Cy fine lucidaire - lequel liure
de sidrac et lucidaire est escript
de la main guillebert de mets
libraire de moris le duc Jehan
de bourgoingne -

2 3 - le D[illegible] trad par LAURENT DE PREMIER FAIT
transcrit par GUILLEBERT DE METZ
Fac simile de l'[illegible] Exposé
(Manuscrit de la Bibliothèque [illegible])

4 - le livre de Sidrac ou la fontaine de toute Science
transcrit par GUILLEBERT DE METZ
Fac simile de la [illegible]
(Manuscrit de la Bibliothèque royale de la Haye N° [illegible])

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

est allemande. Au bas des miniatures de la vingt-sixième nouvelle (f° 115 r°), on lit ces indications données probablement à l'artiste allemand chargé de peindre les miniatures, pour lesquelles le copiste avait réservé de la place : « *.1. man eñ .1. wef, .1. man eñ .1. wef staende neuen .1. riviere. — .1. man end .1. wef deen neuen dand in een bedde neuen .1. bade-cupe.* » Ce qui veut dire : « Un homme et une femme se tenant près d'une rivière. — Un homme et une femme étant couchés ensemble dans un lit; auprès un baquet. » Les miniatures répondent parfaitement à ces indications. On trouve encore des explications du même genre aux miniatures 27, 28 et 29. Les deux cinquièmes environ des miniatures sont allemandes, notamment les douze premières, celles des nouvelles 21 à 24 et 26 à 30, comme aussi 44 à 50 et 52 à 58. Les autres, c'est-à-dire environ soixante, nous paraissent l'œuvre d'un artiste français et des plus habiles. Il suffira de citer les miniatures des nouvelles 13 à 20, 52 à 92 et 94 à 100. On voit que l'artiste français a terminé le manuscrit, tandis que le miniaturiste allemand l'a commencé.

Profession de Guillebert de Metz.

Que pouvons-nous conclure des renseignements qui précèdent? D'après la rubrique du f° 4 v°, il nous paraît à peu près certain que Guillebert, auteur de la *Description de Paris*, a écrit ce manuscrit du Décaméron, et qu'il était possesseur ou habitant d'un hôtel ayant pour enseigne l'Écu de France, à *Gramont*, sans doute Grammont, ville de la Flandre orientale. Lorsqu'il a transcrit ce beau volume, peut-être demeurait-il lui-même à Paris; peut-être était-il l'hôte de Bureau de Dampmartin, dont il nous parle avec éloge. Dans cette hypothèse, il aurait fait ce travail d'après l'original, vraisemblablement sous la direction de l'auteur, avec lequel il serait entré en relations chez Bureau de Dampmartin; enfin il a soin de nous prévenir que sa copie a été *collationnée;* tout porterait à croire qu'il a exécuté cette collation avec le traducteur. En examinant ce beau livre, écrit d'une main très-habile, très-expérimentée, orné d'arabesques à la plume et d'une extrême élégance, sans compter les miniatures et les fleurons en or et en couleurs, nous étions porté à considérer Guillebert de Metz comme un écrivain de profession, partageant sur ce point l'opinion émise par M. Paul Lacroix. Cependant nous avons cru devoir interroger M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, et l'un des collaborateurs du Service historique de la ville de Paris; nous lui devons la communication suivante :

« En 1815, l'administration de la Bibliothèque royale remit à M. Lammens, délégué « du roi des Pays-Bas unis, trois exemplaires du livre de Sidrac. L'un d'eux est ainsi dési-« gné dans une note écrite de la main de Méon :

« *Le livre de Sydrac ou de la fontaine de toutes sciences; le Lucidaire*, 1 volume in-fol. « XVe siècle, lettres grises, arabesques, miniatures. On lit à la fin que ces deux ouvrages « *ont été écrits de la main de Guillebert de Metz, libraire de M. le duc Jean de Bourgogne*[1]. »

[1] Ces trois manuscrits sont indiqués dans le catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, dressé en 1477, sous le titre suivant : *Inventoire des meubles de Charles le Téméraire, etc.* (Voyez p. 117 de la *Bibliothèque protypographique, ou librairie des fils du roi Jean*, publiée par M. Barrois, Paris, 1830, in-4°, n°s 1576, 1577, 1578.) Nous en retrouvons deux seulement dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne*, par M. Marchal, Bruxelles, 1842, in-fol. p. 255. Ni l'un ni l'autre de ces deux ouvrages ne donnent le nom de l'écrivain que Méon a signalé dans la note reproduite plus haut. Nous avons cherché vainement le nom de Guillebert de Metz, soit dans les inven-

Digitized by Google

Le renseignement était exact; la mention relevée par Méon nous a été transmise de La Haye, où le volume qui la contient, et qui est relié aux armes des princes d'Orange-Nassau, a été réintégré en 1815[1]. Guillebert de Metz était donc scribe de profession, et de plus il prenait le titre de libraire du duc de Bourgogne. Le temps pendant lequel il a séjourné à Paris, et qu'il a indiqué lui-même, c'est-à-dire de 1407 à 1434, correspond bien à l'époque où Jean sans Peur dominait dans la capitale. Après 1419, lorsque le duc eut été assassiné sur le pont de Montereau, Guillebert n'en continua pas moins de résider à Paris, et rien ne prouve qu'il y ait été inquiété. Les détails aussi curieux que singuliers qu'il donne sur les savants, les universitaires et les écrivains en prose ou en vers, les scribes, les enlumineurs, les artistes en tous genres qu'il y avait connus, acquièrent ainsi une grande valeur, puisque le « transcripvain » parle d'une industrie qui lui était familière et de personnages au milieu desquels il vivait.

Manuscrit unique où se trouve la *Description de Paris*.

Le seul manuscrit connu de la *Description de Paris* par Guillebert de Metz provient de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, et fait partie de la bibliothèque royale de Bruxelles, où il est inscrit sous le n° 9562. C'est un volume in-folio, en vélin, couvert d'une reliure moderne en veau, avec un dos de maroquin rouge. Les N couronnés qu'on y remarquait il y a quelques années indiquaient que ce volume avait été relié à Paris, sous le règne de Napoléon Ier, pour la Bibliothèque impériale, où il a été repris en 1815. Cette reliure, qui rappelait le passage du manuscrit en France, a été enlevée depuis 1853, et remplacée par un dos de veau fauve, couvert de dorures, parmi lesquelles figurent les armoiries de la Belgique.

Ouvrages contenus dans ce manuscrit

Le volume contient les ouvrages suivants :

1° F° 7 r°. — Roman d'Othea et de la Deesse Prudence (en tête une assez belle miniature).

taires de la maison des ducs de Bourgogne, publiés par Delabarre, en 1729 (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, in-4°), soit dans quelques autres travaux plus récents; nous avons aussi compulsé les ouvrages importants publiés par M. le marquis de La Borde, notamment sur les archives de la maison de Bourgogne (*Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts, etc. pendant le XVe siècle, etc. Preuves*, Paris, 1849-1853, in-8°, 3 vol.), sans être plus heureux. Nous avons eu recours encore à l'extrême obligeance de M. de La Borde, que nous nous sommes empressé de consulter, et qui a écrit pour nous à M. Pinchart, conservateur des Archives à Bruxelles, savant très-versé dans la connaissance des documents de tout genre relatifs aux quatre ducs de Bourgogne. M. Pinchart n'a pas rencontré d'indication se rapportant à Guillebert de Metz. Il est vrai que le titre pris par ce scribe n'implique pas nécessairement qu'il ait été attaché à la maison du duc Jean sans Peur; peut-être avait-il seulement vendu des manuscrits à ce prince en sa qualité d'écrivain libraire. Au sujet du mot de *transcripvain*, qui se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, nous ferons remarquer que ce mot n'est pas ordinaire; c'est la première fois que nous le rencontrons parmi les indications du même genre, assez fréquentes dans les manuscrits. Guillebert n'a-t-il pas voulu dire qu'il avait été le premier à transcrire sur du velin et en belles lettres ornées la traduction du *Décaméron* de Boccace, faite par Laurent de Premierfait? Nous soumettons cette opinion à nos confrères en paléographie.

[1] Grâce à l'obligeance de M. Campbell, sous-bibliothécaire, nous avons pu recevoir le fac-simile photographique de cette mention, et nous le donnons avec l'*explicit* du manuscrit de l'Arsenal.

Digitized by Google

2° F° 76 r°. — Seneque, des quatre Vertus, avec un prologue du traducteur.

3° F° 97 r°. — Les Epistres du Debat sur le Romman de la Rose entre notables personnes Maistre Gautier Col, general conseiller du Roy, maistre Jean Johannes, prevost de l'Ile, et damoiselle Christine de Pisan.

4° F° 110 r°. — Cy commence ung traicté de parler et de taire, compilé par ung clerc de grant auctorité, à Paris, l'an de grace mil IIII c et sept.

5° F° 116 r°. — Des cinq lettres du nom de Paris compilé par ung notable clerc Normant, l'an de grace mil quatre cens dix huit. — Il s'agit ici d'un éloge de Paris, insignifiant au point de vue historique; il est composé de cinq strophes de douze vers chacune, qui commencent tous par la même lettre[1].

6° F° 118 r°. — La Description de la ville de Paris et de l'excellence du Royaume de France, transcript et extraict de pluseurs auteurs par Guillebert de Metz, l'an mil IIIIe et XXXIIII (1434).

Guillebert de Metz, miniaturiste.

On remarquera les deux expressions très-significatives dont se sert Guillebert de Metz dans le titre même qu'il a donné à son œuvre : sa *Description de la ville de Paris* a été « *transcripte* et *extraicte* de pluseurs auteurs, » ce qui implique un double travail d'écriture et de compilation. Faut-il maintenant reconnaître à notre auteur un troisième mérite, celui de miniaturiste? Un érudit dont le nom fait autorité, M. Paul Lacroix, incline à le croire, et ce qui l'y engagerait, c'est l'étonnante similitude de style que présentent la miniature dont le roman d'Othéa est orné dans le manuscrit de Bruxelles[2] et les miniatures du Décaméron conservé à la bibliothèque de l'Arsenal. Ces deux volumes étant authentiquement l'œuvre calligraphique de Guillebert de Metz, il faudrait supposer qu'on a eu recours, pour l'un et pour l'autre, au même enlumineur, si l'on ne préfère, comme M. Paul Lacroix, attribuer à notre auteur les miniatures ainsi que le texte.

Travaux antérieurs.

M. A. Bonnardot, dans le Bulletin de l'Alliance des Arts (n^os^ de décembre 1845 et janvier 1846), a le premier signalé l'ouvrage de Guillebert de Metz, et en a donné quelques fragments; en 1848, il a réimprimé son travail à la page 20 d'un opuscule consacré à Gilles Corrozet, le premier en date des vrais historiens de cette ville. En 1853, nous avons fait transcrire, à Bruxelles, la *Description de Paris*, et nous avons collationné

[1] Nous reproduisons, en appendice, cette pièce singulière, et nous cherchons à débrouiller le sens bizarre qui résulte de cet accouplement de mots commençant tous par la même lettre.

[2] Cette miniature, placée à la première page du roman d'Othéa, ornée d'une bordure à fleurons d'or et de couleurs, est remplie presque entièrement par une figure qui représente *dame Justice* tenant d'une main le glaive et de l'autre le livre de la Loi. Elle est assise sur une chaise très-large; à sa gauche, *Miséricorde*, vêtue d'un manteau d'évêque, avec la mitre et la crosse, se penche vers elle comme pour l'implorer; à sa droite, un clerc couvert d'une robe bleue, à chausses rouges, assis sur un pliant, écrit avec attention; il représente *Information*. La chaise sur laquelle est assise *dame Justice* se trouve au milieu d'une arcade en marbre blanc, soutenue par deux colonnes très-légères, dont la base repose sur un socle carré. Sur la partie de gauche, on lit : *Cremeur de Dieu. — Loyauté. — Conseil. — Prudence.* Sur celle de droite : *Équité. — Hardement. — Renommée. — Diligence.* En haut de la miniature, sur le fronton de cette arcade en marbre, on lit au milieu, *Honneur;* à gauche, *Raison;* à droite, *Vérité*. Ce travail, qui est d'une belle conservation, a été fait avec beaucoup de soin.

Digitized by Google

cette copie sur le manuscrit original. En 1855, nous l'avons publiée, avec une introduction, dans la *Collection des pièces rares et inédites*, éditée par le libraire Aubry; ce petit volume in-12 a été rapidement épuisé.

Publication actuelle.

Grâce aux démarches que M. le baron Haussmann a provoquées à Bruxelles, comme il l'avait fait à Vienne pour le texte de Jean de Jandun, le manuscrit de l'ouvrage de Guillebert de Metz a été envoyé à l'Hôtel de Ville; nous avons donc pu collationner de nouveau le texte, et donner les *fac-simile* du premier et du dernier feuillet de la *Description de Paris*. Si l'on compare ces feuillets avec le manuscrit de la traduction de Boccace qui appartient à la bibliothèque de l'Arsenal, ainsi qu'avec la mention signalée par Méon, double *fac-simile* que nous avons également fait exécuter afin de permettre au lecteur d'en juger lui-même, on incline à croire que les trois volumes ont été écrits par la même main, mais à des époques différentes. Le manuscrit de Bruxelles serait donc l'œuvre originale de Guillebert de Metz.

Le lecteur reconnaîtra sans peine que la présente édition est de beaucoup supérieure à celle de 1855. Sans parler de l'exécution typographique et des planches, qui ajoutent un nouvel attrait à la publication, nous croyons pouvoir dire que la notice a été complétement refondue, les notes augmentées dans une proportion très-considérable, et la topographie du vieux Paris indiquée aussi exactement qu'il est possible de le faire par voie d'annotations. Une série d'appendices complète le tableau de notre capitale au commencement du XVe siècle, tel que l'auteur a eu l'intention de l'esquisser.

Digitized by Google

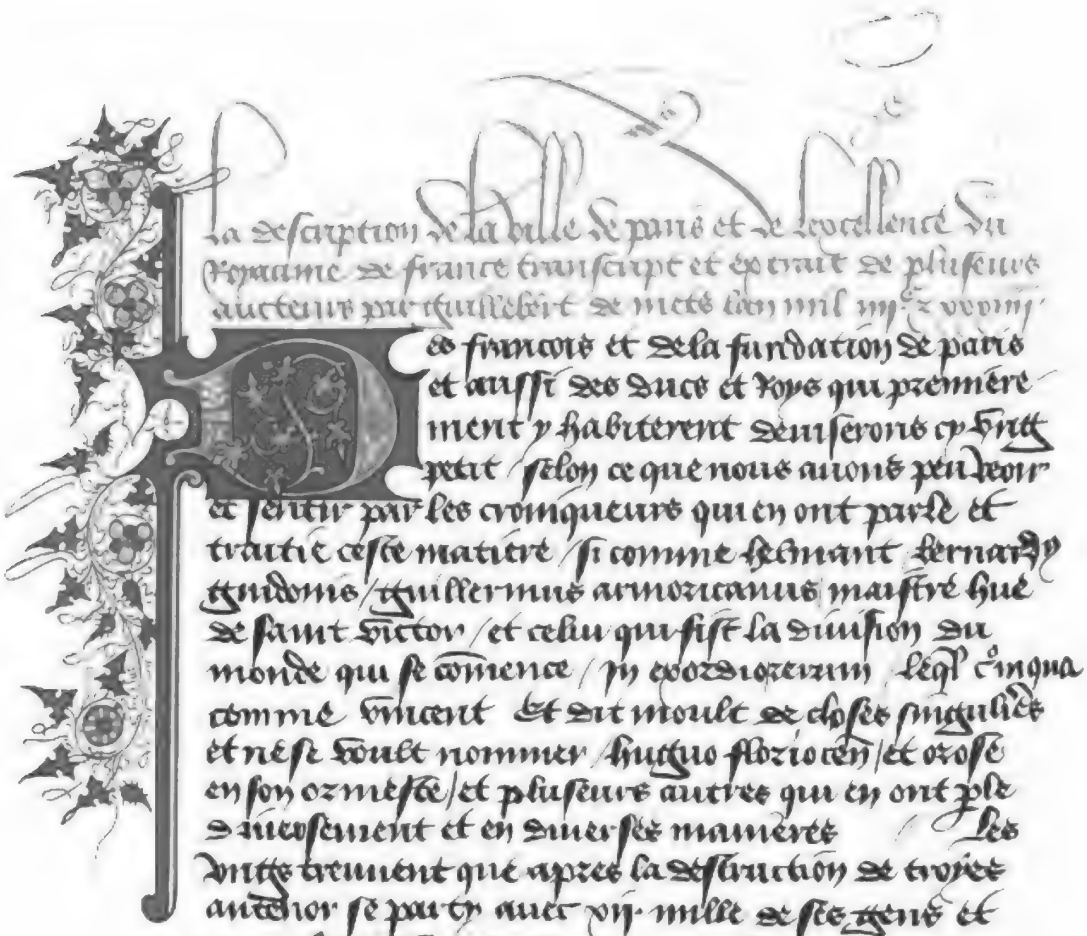

La description de la ville de paris et de lexcellence du
royaume de france transcript et extrait de pluseurs
aucteurs par guillebert de mets lan mil iiij^c z xxxiiij

Des francois et de la fundation de paris
et aussi des ducs et roys qui premiere
ment y habiterent deviserons cy ung
petit / selon ce que nous avons peu veoir
et sentir par les croniqueurs qui en ont parle et
traitie ceste matiere / si comme helmant bernardy
guidonis / guillermus armoricanus maistre hue
de saint victor / et celui qui fist la division du
monde qui se comence / in exordio rerum / lequel croniqua
comme vincent Et dit moult de choses singulieres
et ne se voult nommer / hugo floriocen / et orose
en son ormeste / et pluseurs autres qui en ont parle
diversement et en diverses manieres / Les
ungs treuvent que apres la destruction de troyes
antenor se party avec xij. mille de ses gens et
xij. nefz / et vint jusques en pavonie qui au jour
duy est appellee hongrie / la es palus ou mares
qui se appelloient meotides edifierent une cite
laquele il appellerent sicambre / la ou est a present
une cite appellee bude / et y demourerent longuement
et multiplierent en grans gens / Or
avint que ou temps de valentinien unes gens
que len appelloit les allains qui estoient venus
de saxonne se rebellerent contre les rommains /
lesquelx estoient diz allains dun fleuve qui
se appelle lanus / Aussi come les allemans sont
diz dun autre fleuve qui est appelle lemannus /
Et come valentinien qui lors estoit empereur

Fac simile de la 1re page d'une Description de la Ville de Paris par GUILLEBERT DE METZ

Ms de la Bibliotheque royale de Bruxelles N° 9559 fol 118 r°

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

LA DESCRIPTION
DE LA VILLE DE PARIS
ET DE L'EXCELLENCE DU ROYAUME DE FRANCE,

TRANSCRIPT ET EXTRAICT DE PLUSEURS AUCTEURS

PAR GUILLEBERT DE METZ.

L'AN MIL IIII^{C} ET XXXIIII.

PREMIÈRE PARTIE[1].

I[2].

Des Francois[3] et de la fundation de Paris, et aussi des ducs et roys qui premierement y habiterent, deviserons cy ung petit[4], selon ce que nous avons pu veoir et sentir par les chroniqueurs qui en ont parlé et traitié ceste matiere, si comme Helinant[5], Bernardus Guidonis, Guillermus Armoricanus, maistre Hue de Saint Victor, et celui qui fist la division du monde qui se commence *In exordio rerum*, lequel croniqua comme Vincent[6], et dit moult de choses singulieres, et ne se voult nommer; Huguo Floriacensis et Orose, en son *Ormeste*, et pluseurs autres qui en ont parlé diversement et en diverses manieres. Les ungs treuvent que,

[1] Nous avons cru devoir distinguer ainsi les deux portions de l'œuvre de Guillebert de Metz, en prévenant toutefois le lecteur que cette division n'existe pas dans le manuscrit. Il importait, en effet, que la reproduction fût intégrale, et d'autre part il convenait d'avertir, comme nous l'avons déjà fait dans la notice, que les détails authentiques, les renseignements vraiment originaux se trouvent dans la seconde moitié de l'ouvrage.

[2] Les chiffres placés en tête des chapitres n'existent pas dans le manuscrit. Nous les avons ajoutés pour obtenir une meilleure division du texte.

[3] Guillebert de Metz a négligé les six premières lignes du commentaire de Raoul de Presles; il ne commence qu'à la septième, et au milieu d'une phrase.

[4] Variante de Raoul de Presles: «nous en parlerons un pou.»

[5] Voir les notes ajoutées au texte de Raoul de Presles.

[6] Var. «comme fist Vincent.»

aprés la destruction de Troyes, Antenor se party avec douze mille de ses gens et douze nefz; et vint jusques en Pannonie, qui au jour duy est appelée Hongrie. La, es palus ou marés qui se appeloient Meotides, edifiierent une cité, laquele il appellerent Sicambre, la ou est a present une cité appellée Bude; et y demourerent longuement et multiplierent en grant gent.

Or avint que ou temps de Valentinien, unes gens que len appeloit les Allains, qui estoient venus de Saxonne, se rebellerent contre les Rommains; lesquelx estoient diz Allains, dun fleuve qui se appelle Lanus; aussi comme les Allemans sont diz dun autre fleuve qui est appellé Lemannus. Et comme Valentinien, qui lors estoit empereur, veist que il ny povoit mettre remede, et sceust celles gens que Antenor avoit amenez, et qui la sestoient logiez, estre fors, puissans et hardis, et autreffois avoient resisté contre les Rommains, combien que ilz feussent lors leurs tributaires, il leur offry a relaschier leur treu par dix ans, mais que ilz voulsissent mettre ces Allains en lobeissance des Rommains; lesquelx lui accorderent et le firent. Et pour ce orent remission par dix ans de leur treuage; mais, les dix ans passez, ilz refuserent a paier le treu. Et pour ce les Rommains sappareillerent pour leur faire guerre, et les Francois mistrent paine a eulx deffendre et resister, et assemblerent ensemble, a grant dommage toutesvoies des Francois que a pou que ilz ne recurent grant perte, si comme Sigibert en sa cronique raconte[1].

Autres croniques dient quil nattendirent mie Valentinien, mais sen partirent, et vindrent selon le Rin en Germanie. Et aprés sen vindrent vers Cambray et vers Tournay et les prindrent; et de la en France et la conquirent.

II.

DU NOM FRANCOIS.

De ceste matiere parle Hue de Saint Victor, qui dit que aucuns deulx furent diz Francois dun duc appellé Francio, qui estoit ung homme trés puissant en batailles. Il a autres oppinions pluseurs sur la maniere de venir en Hongrie, et de leur departement aussi, et quelx chemins ilz tindrent, et queles terres ilz habiterent. Et pour ce que, si comme nous avons dit, ceste matiere chiet en trois poins: l'un de la naissance des premiers Francois, desquelx descendirent les premiers roys de France; le second des premiers rois francois, et comment ilz emprindrent premierement a avoir seigneurie et en quelx lieux; et le tiers quant la ville de Paris fu premierement edifiée, qui est le chief et la plus principal ville du royaume de France, nous en dirons aussi comme il sensuit[2].

Prins et retenu pour repeté ce que nous avons devant dit, maistre Hue de Saint Victor en sa cronique, et cellui qui fist les croniques de la division du monde en son livre qui sappelle *In exordio rerum*, racontent de lorine des Francois en

[1] Variante : «si comme dit Sigibert en sa cronique.»

[2] Var. «nous en dirons aussi comme nous avons dit de Romme.»

Digitized by Google

ceste maniere. Et encores cellui qui fist celle cronique *In exordio rerum* dit quil en a de lui [1] une plus parfaite que Hue de Saint Victor; et raconte que Francio, filz de Hector, qui fu filz de Priant, et Turcus, qui fu filz de Troïlus, qui semblablement fu filz de Priant, roy de Troies, aprés la destruction dicelle ville de Troies, senfuirent et eschapperent a trés grant multitude [2] de gens darmes. Et aussi sen partirent Helenus, ung adevineur, lequel estoit aussi filz de Priant, et Enée, le filz dAnchises, et que cel Helenus a tout mille deux cens hommes vint en Grece et y fist pluseurs chasteaulx, villes et citez, et y demoura lui et sa posterité. Et Enée sen vint en Ytalie et espousa la fille du roy Latin, et desconfist Turnus, qui estoit roy des Rutiliens. Et Francio et Turcus se deviserent en deux parties, dont les ungs suivirent Francio, les autres Turcus, et en firent chacune partie leur duc : cest assavoir les ungs de Francio, et les autres de Turcus. Turcus vint en Scite ou Sithe [3], et y demoura et habita; et pour ce sont ilz diz [4] Turs de Turcus; et Francio sen vint en Hongrie, ou il ediffia la cité de Sicambre, de costé les Palus ou Marés Meotides, dont nous avons parlé dessus, et fu ou temps de David. Et quant il y ot demouré environ deux cens et trente ans, le peuple quil avoit admené crut par tele maniere que il ny avoit pas assez lieu pour eulx habiter. Si sen partirent environ vingt deux mil hommes pour querir lieu convenable ou ilz peussent habiter, passerent Germanie et le Rin, et vindrent jusques sur la riviere de Sainne et adviserent le lieu ou a present est Paris; et pour ce que ilz le virent bel et delictable, gras et plentiveux [5], et bien assiz pour y habiter, ilz firent une cité, laquele ils appelerent Lutesse, *a luto*, cest a dire pour la gresse du pays. Et fu edifiée celle cité ou temps de Amasie, roy de Juda, et de Jeroboam, roy dIsrael, huit cent et trente ans avant lincarnation Nostre Seigneur. Et sappellerent Parisiens, ou pour Paris le filz Priant, ou de *parisia* en grec [6], qui vault autant comme hardiesse en latin.

III.

DU NOM DE PARIS.

Guillermus Armoricanus [7] en sa cronique quil fist de Philippe le Hardy, dit autrement Dieudonné, laquele est appellée *Philipica*, quant a ce quilz se nommerent Parisiens, il dit en ung ver que les Francs qui vindrent à Lutesse sappellerent Parisiens, lequel nom signifioit quils estoient hardiz; et sont les vers telz :

Et se Parisios dixerunt nomine Franci,
Quod sonat audaces..... etc.

[1] Var. «dit quil en a veluc.»
[2] Var. «avec trés grant multitude.»
[3] Var. «vint en Sace.»
[4] Var. «sont-il encores dis.»
[5] Var. «plantureux.»
[6] Le mot grec, arrangé pour la commodité de l'étymologie, est παῤῥησία.
[7] Var. «A quoy saccorde Guillermus Armoricanus,» construction plus régulière que celle de Guillebert de Metz.

Si fait il quant a celle premiere venue des Troyens a Paris, car il recite et dit que, aprés ce que ilz orent ediffié celle cité de Sicambre, comme ils feussent creuz[1] a merveillez grans gens, ung leur duc ou chevetaine, appellé Ybor, avec vingt et un mille de gens, sen vint querir pays pour habiter, et ala tant que il arriva ou lieu ou a present est Paris. Et pour ce que, comme dit est, le pays lui sembla gras, ediffia la cité de Lutece, qui a present est appellée Paris; lequel de son nom lappella Lutece pour la cause dessus dicte. Et aussi ediffierent pluseurs villes pour habiter a lenviron de Paris, comme appendances[2], que ilz appelerent de ce nom; si comme Rueil en Parisi, qui fu chastel royal et chief de chastelerie; Cormeilles, Louvres, Roissi, qui toutes furent nommées en Parisie et villes Parisi[3]; toutes lesqueles retiennent[4] encore ce nom. La demourerent et habiterent paisiblement jusques a ce que les autres se partirent de Sicambre, par la force de lempereur Valentinien, qui leur fist guerre pour ce que ilz ne vouloient paier le truage aux Rommains et amerent mieulx a eulx en partir que demourer soubz le treuage[5].

Et demourerent ces gens de Ybor a Lutece et es parties denviron, avant que les autres Francois y venissent, mil deux cent quatre vingt et dix ans ou environ, cest assavoir huit cent et trente ans avant lincarnation et le remenant aprés lincarnation. La maniere du departement fu que ilz se partirent soubz le gouvernement de trois ducz, cest assavoir Simo, Gerebaudus et Marcomirus; sen vindrent en Germanie, sur la riviere du Rin, et subjuguerent les Alemans, les Turingues, les Belges, les Saxons et les Lorrains, prindrent Coulongne et gasterent pluseurs autres villes, et demourerent en une partie dAlemaigne qui pour eulx a nom encores Franconia. — Et celle cronique nous avons veue et leue, et est moult notable et moult singuliere.

IV.

DES PREMIERS ROYS DE FRANCE.

Aucunes croniques dient que Simo, Gerebaudus[6] et Marcomirus demorerent en Germanie sans passer le Rin; et que la mesmes en Germanie fu fait Pharamundus, filz de Marcomirus, roy des Francois; et que, aprés ce que Marcomirus et Simo furent mors, le peuple voult avoir roy aussi comme les autres pays; et eslurent a roy ce Pharamundus, filz de Marcomirus, lequel fu constitué roi en Germanie, ou temps de Honorius lempereur, ou neuvieme an de son empire, quatre cent et vingt ans aprés la nativité de Nostre Seigneur, et regna environ onze ans sans passer Germanie.

[1] Le mot «creuz» a été ajouté par Guillebert de Metz.

[2] Les mots *comme appendances* ne se trouvent pas dans Raoul de Presles.

[3] L'abbé Le Beuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, t. IV, p. 468, à l'article *Louvre*, a fait remarquer l'exagération de tous ces détails.

[4] Var. «retreuvent encore ce nom.»

[5] Ce dernier membre de phrase a été ajouté par Guillebert de Metz.

[6] Le texte porte *Genebaudus*.

Digitized by Google

V.

CY PARLERONS DE LA LOI SALIQUE [1].

Laquele fu dicte *Salica Lex* pour ce que les gens du pays estoient noble peuple, comme il appert, car ceulx qui firent celle loy furent ceulx qui firent premierement et ordonnerent les loix de France; et furent a ce ordonnez et esleuz des barons de France, ou de ceulx de qui les Francois descendirent : cest assavoir que fille ne succederoit a royaume ne autres grans seignories aians gouvernement de la chose publique, afin que mieulx et plus puissamment feust defendue la chose publique par les masles que par les femelles.

A ce sacordent Thomas Valensis et Franciscus de Moranis [2]; lequel Franciscus soult a lobjection que len pourroit faire des filles de Saphat [3] dont la Bible parle *Numerorum vigesimo septimo* [4], et dit que royaume nest pas heredité, mais est dignité, regardant toute l'administration de la chose publique. Ceste loy recommande Gellius au vingt deuxieme livre *De Noctibus atticis* (*sic*) [5], disant quele

[1] Raoul de Presles est beaucoup plus bref sur le chapitre de la Loi Salique : il renvoie à ce qu'il en a dit au xxie chapitre du IIIe livre de sa traduction de la *Cité de Dieu*. (Voir aux appendices.)

[2] Ces deux auteurs ont parlé incidemment de la loi salique. Le premier doit être Thomas Walleis ou Thomas de Galles, docteur en théologie de l'université d'Oxford, qui vivait en 1330. Il a écrit plusieurs commentaires sur la Bible. (Voir Fabricius, *Bibl. medii ævi, etc.* t. VI, p. 265.) Quant au second, François de Mayronis, il était Français, né à Barcelonnette, et mourut vers 1325. (Voir, pour le catalogue de ses ouvrages, qui sont nombreux, Fabricius, *loc. cit.* t. II, p. 195.) Au sujet de la loi salique, nous renvoyons à l'appendice, où sont réunies les diverses indications relatives à cette question.

[3] Les filles de Salphad, fils d'Hepher, «qui fut «fils de Galaad, qui fut fils de Machir, qui fut fils de «Manassé, qui fut fils de Joseph,» exposèrent à Moïse, au moment du partage de la terre de Chanaan, que leur père était mort dans le désert, sans avoir eu d'enfants mâles; qu'il n'avait point participé à la révolte de Coré, Dathan et Abiron, et que son nom ne devait pas disparaître parce que Dieu ne lui avait pas donné de fils. Moïse, ne voulant pas résoudre lui-même la question, en référa au Seigneur, qui lui répondit : «Les filles de Salphad de«mandent une chose juste; donne-leur une part au «milieu des terres appartenant aux parents de leur «père, et dis au peuple d'Israël : *Lorsqu'un homme «sera mort sans enfant mâle, son héritage passera à «sa fille.*» (Nombres, ch. xxvi, vers. 1-10.) Les adversaires de la loi salique ont toujours argué de ce texte; mais François de Mayronis leur répondait, dès le xiiie siècle, comme le ferait de nos jours un publiciste de l'école libérale : «Royaume n'est pas «hérédité, mais dignité, regardant toute l'admi«nistration de la chose publique.»

[4] *Numerorum vigesimo septimo*, c'est-à-dire au *Livre des Nombres*, chapitre xxvii.

[5] *Gellius*, Aulu-Gelle. C'est au chapitre 1er du livre XX, et non XXII, dans la discussion entre le jurisconsulte Sextus Cæcilius et le philosophe Favorinus sur la loi des Douze Tables, que se trouve le passage reproduit assez exactement ici : *Quid utilius plebiscito Voconio de coercendis mulierum hæreditatibus?* dit Sextus Cæcilius, et il ajoute : *Omnia tamen hæc obliterata.* La loi Voconia, tombée en désuétude au temps d'Aulu Gelle, était ainsi conçue : *Ne quis census hæredem virginem mulieremve institueret.* Portée par le tribun Voconius, l'an de Rome 584, elle avait pour but de restreindre à de certaines proportions (cent mille sesterces) le droit de succession des filles et des femmes. Cicéron, dans sa seconde action contre Verrès (lib. I, 41, 42, 43, 44), l'invoque pour prouver qu'Annius Asellus, qui n'était pas *vir census*, c'est-à-dire qui n'avait pas déclaré le chiffre de sa fortune aux censeurs, pouvait tester en faveur de sa fille unique, et que, par conséquent, Verrès, en faisant passer l'héritage à un neveu d'Asellus, qui dut payer chèrement la décision du préteur, avait commis une véritable spo-

chose est plus prouffitable que ce que femme ne succede pas a heredité[1]. Saint Gregoire, ou trente cinquieme chapitre de ses Morales, dit que lusage de la vie ancienne nestoit point que les femmes heritassent avec les masles, pour ce que, si comme il dit, que la seurté de la loy qui a acoustumé tousjours de garder la forte chose, et non tenir compte des foibles, si sestudia plus a mettre avant et a sentir plus les aigres choses que les benignes, cest a dire que les hommes, qui sont plus habiles a defendre que les femmes, qui sont moles et fresles de leur nature, tenissent les heritages[2].

VI.

DU SECOND ROY CLODIO.

Aprés regna Clodio son filz, ce fu ou temps de Theodosius le second; et fu le premier roy de France qui passa le Rin et qui transporta de ca le Rin le royaume des Francois, qui par avant avoit esté en Germanie, et conquist Cambray et Tournay. Aprés lui vint Meroveus, aprés la nativité Notre Seigneur quatre cent quarante neuf ans. En son temps commenca la renommée des Francois et des roys de France. Et fu si vaillant et si puissant en son temps, que les Francois furent appelez *Merovei* pour sa vaillance; il commenca a regner ou temps de Theodo-

liation. L'orateur romain revient sur cette question dans l'un de ses ouvrages philosophiques (*De finibus bonorum et malorum*, lib. II, 17), à propos d'une interposition de personne entre Quintus Fadius Gallus et sa fille. C'était en effet le moyen le plus souvent employé pour éluder la loi; mais ce moyen offrait quelque danger lorsque l'héritier fiduciaire était de mauvaise foi, comme ce Sextilius Rufus dont parle Cicéron. La loi Voconia a été savamment discutée par Jacques Perizonius dans ses *Animadversiones historicæ* (Amsterdam, 1685); Montesquieu s'en est aussi beaucoup occupé (*Esprit des lois*, liv. XXVII, *Des lois sur les successions*).

[1] L'auteur abrége ce qu'a dit Raoul de Presles sur la loi salique, dans son exposition sur le vingt et unième chapitre du livre III. Entre autres détails il omet les suivants : «Et encores le voit on «en plusieurs parties tant du royaume de France, «comme dailleurs, car entre les nobles ne succedent point, mais ont tant seulement mariage, «et en Bretaigne lainsné prent tout et en Vermendois les mainsnez tous ensemble ne prennent «que le tiers; la quele loy fu dicte *salica* pour «ce que les gens du pays estoient nobles et noble «peuple. Et il appert, car ceux qui firent celle «loy furent ceulx qui premierement firent et ordonnerent les lois de France, et furent a ce ordonnez et esleux des barons de France, ou de «ceux de qui les Francois descendirent, afin que «la chose publique feust mieulx et plus puissamment deffendue par les masles que par les femelles.» (Voir l'appendice à la fin du livre de Guillebert de Metz.)

[2] Voici le passage auquel Guillebert de Metz fait allusion : «Usus vitæ veteris non habebatur ut he«reditatem feminæ inter masculos sortirentur, quia «legis severitas fortia eligens, infirma contemnens, «districta potius studuit quam benigna sancire.» Cette rigueur de la loi judaïque, ajoute saint Grégoire, a été adoucie par N. S. Jésus-Christ, au moins en ce qui concerne l'héritage céleste, auquel tous sont conviés, sans distinction de sexe : «Sed pio «nostro Redemtore veniente, nullus, infirmitatis suæ «conscius, de sortienda cœlestis patriæ hæreditate «desperet. Pater enim noster, inter masculos etiam, «feminis jura successionis tribuit, quia, inter fortes «atque perfectos, infirmos et humiles ad sortem «supernæ hæreditatis admittit... Sorores ergo cum «fratribus ad hæreditatem veniunt.» (*Sanct. Greg. Papæ Moralium* lib. XXXV, cap. XIX, col. 1165, t. I, ed. Paris. 1705.)

Digitized by Google

sius le Juenne, ou vingt-cinquieme an de son empire, environ quatre cent cinquante ans aprés ladvenement de Notre Seigneur, si comme toutes ces choses Bernardus Guidonis[1] met en sa cronique. Or est il voir que quant les Francois qui sestoient partis de Sicambre sen vindrent a Lutece, ilz leur vouldrent faire guerre; mais quant ilz sceurent que cestoient ceulx que Ybor y avoit amenez et que cestoit tout ung peuple, ilz sentrefirent grant feste; et demourerent ensemble paisiblement soubz ung roy et soubz une seignorie; et la ville qui avoit nom Lutece ilz appellerent Paris, disant que cestoit lait nom et ort que Lutece.

A loppinion qui[2] parle de Francio et de Turcus sacorde Valdericus, evesque de Dol[3], en sa cronique quil fist du passage doultre mer, ou tiers livre, qui dit que les Turcs tiennent que eulx et les Francois sont tout ung peuple et partis dung pays; et que nulz nest digne destre chevalier sil nest Francois ou Turc.

VII.

DE JULIUS CESAR.

Encores pour demonstrer de Paris lancienneté, et comment elle est fondée dancienneté, il se treuve ou VIe livre de Julius Celsus[4], *De bello Gallico*, duquel Julius Cesar fist partie, que quant ce Julius vint en France de par les Rommains, Paris estoit habitée de gens grans et puissans qui sappelloient Parisiens; et tenoient la cité seulement, laquele estoit si forte pour lors, et estoit telement fermée diaue, que lui mesmes tesmoigne que len ny povoit passer. Or est tout aterri par gravois, fiens et autres ordures que len y a depuis getté. Il fu longuement devant, car les Parisiens, qui estoient environ Paris et jusques a Melun, avoient une tele coustume que tantost comme guerre leur sourdoit ilz venoient tous a Paris a secours pour estre plus fors; et ne leur chaloit du remenant[5]. Or avint que, si comme il faisoit siege devant Paris et que tous les Parisiens si estoient retrais et vuidié tout le remenant, il savisa de prendre Melun; et le print de fait. Et par ce fu seigneur de la riviere, et povoit venir assaillir de quelque part que il lui plaisoit. Quant il ot esté longtemps devant sans riens faire, il fist semblant que il se partist et de lever son siege, et sen ala droit a Ville juyve, qui a droit parler est appelée *Ville Julyne* pour le corps saint de celle sainte qui y repose[6]. Et comme ung appelé Camulogenus qui estoit de Rouen, auquel, combien quil fust trés ancien, estoit baillé pour sa vaillance tout le gouvernement des gens darmes[7], leur deist

[1] *Bernardus Guidonis*: voir, pour ce chroniqueur, les notes placées au bas du texte de Raoul de Presles.

[2] Le texte porte par erreur *quil*.

[3] *Valdericus* ou *Baldericus*, Baudry, evêque de Dol; voir également les notes auxquelles nous avons déjà renvoyé.

[4] *Julius Celsus, etc.* Idem.

[5] *Et ne leur chaloit du remenant*, et n'avaient aucun souci du reste.

[6] Le commentaire de Raoul de Presles contient une note à cet égard.

[7] Raoul de Presles place ici une réflexion que Guillebert de Metz a omise : «Lequel, quant il vit «la maniere de Julius, etc.»

que ce nestoit que faintise et quilz se gardassent bien que il ne le poursuivissent, ilz ne le vou|drent croire, mais alerent aprés et latendirent[1]; et tantost ses gens quil avoit laissié en embuche vindrent et les enclorent, et y ot grant desconfiture. Et ce fu la cause qui pour lors les fist estre tributaires des Rommains, car onques homme ny entra ne ne la prinst par force. Dont il fist le palais de Termes, qui estoit ainsi appellé pour ce que la se paioient les trehuz aux termes qui estoient ordonnez; et adont les gens commencierent a edifiier maisons a lenviron de ce chastel et a eulx logier[2]. Et commenca ceste partie lors a estre premierement habitée; ne encore ne depuis longtemps ne fu lautre partie de Paris devers Saint Denis, laquele est a present la plus grant, habitée; mais avoit par tout forés et grans bois, et y faisoit len moult domicides.

VIII.

LINTERPRETATION DES NOMS DES RUES DE PARIS.

Le marchié des bestes estoit par de ca la rue aux Bourdonnois, ou lieu que len dit le siege au deschargeur, et encores lappelle len la viez place aux pourceaux; et a la croix du Triouer se trioient les bestes; et pour ce, a proprement parler, est elle appellée la Croix du Triouer pour les bestes que len y tiroit[3]. Au carrefour Guillori estoit le pillori ou len coppoit les oreilles; et pour ce, a proprement parler, il est appellé le carrefour Guigne oreille. Et la boucherie estoit ou elle est a present, comme tout hors de la cité; et cestoit raison. Et emprés ou Perin Gasselin estoit une place ou len gettoit les chiens morts, qui sappelloit la Fosse des chiens; et encores y a une ruelle qui ainsi est appellée[4]. Depuis fu habitée et fermée Paris jusques au lieu que len dit a larchet Saint Merry, ou il appert encores le costé dune porte. Et la fu la maison Bernart des Fossés, ou Guillaume d'Orenge fu logié quant il desconfit Ysoré, qui faisoit siege devant Paris. Ceste porte aloit tout droit sans tourner a la riviere, ou lieu que len dit les Planches de Mibray; et la avoit ung pont de fust et sadrecoit droit a Saint Denis de la Chartre, et de la tout droit parmy la cité sadrecoit a lautre pont que len dit Petit Pont. Et estoit ce lieu dit, a proprement parler, les Planches de Mibras; car cestoit la moitié du bras de Sainne. Et qui auroit une corde et la menast de la porte Saint Martin jusques a la riviere, a la Juyerie, droit au petit pont de pierre abatu, et

[1] Var. «et l'ataindrent.»

[2] Au sujet de l'expédition de Jules César, ou plutôt de son lieutenant Labienus, contre Paris, nous avons renvoyé plus haut aux *Annales de Paris*, par Dom Toussaint Duplessis, et aux *Mémoires de Jollois*. Quant à la bataille livrée sous Paris, nous indiquerons encore un mémoire de M. J. Quicherat, publié au tome XXI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, et publié séparément; il est relatif à la bataille qui eut lieu entre Labienus et les Parisiens; Paris, 1852, in-8°.

[3] Les deux auteurs ont employé indifféremment les mots: *triouer* et *tirouer*, *trier* et *tirer*; c'est la même racine *trahere*.

[4] Var. «encores y a il une ruelle qui est ainsi «appellée.»

Digitized by Google

de la jusques a la porte Saint Jaques, elle yroit droit comme une ligne, sans tourner ne ca ne la.

Aprés len fist les chimetieres[1] ou lieu ou est leglise des Innocens, qui estoit lors tout hors et loing de la ville, si comme len les faisoit anciennement; car len faisoit et les boucheries et les cimetieres tout hors des citez, pour les punaisies[2] et pour les corruptions eschiver[3]. Prés de la cimitiere len commenca a faire le marchié; et lappeloit len Champiaux[4], pour ce que cestoient tous champs; et encores a ce lieu retenu le nom. Et pour raison du marchié y commencierent premierement les gens a faire loges petites et ordes[5], comme firent les Bourguignons quant ilz vindrent premierement en Bourgoigne. Et puis petit a petit y edifierent maisons, et y fist len hales pour vendre toutes manieres de denrées. Et ainsi crut la ville jusques a la porte Saint Denis. Et la fut fermée et fu abatue la vieille muraille, et a present sestent la ville jusques a la bastille Saint Denis. Quil soit vray il appert, car quant leglise de Saint Magloire, laquele fu premierement en la cité, fu transporté ou lieu ou elle est a present, elle fu edifiée aux champs. Et se treuve encore que en la date des lettres royaux qui furent faictes pour lors, avoit et par escript : Donné en nostre eglise de Saint Magloire de lez Champiaux prés de Paris[6].

IX.

DUNG CHASTEL QUE JULIUS CESAR FIST A SAINT-MOR DES FOSSEZ.

Encores se treuve il en la vie de saint Babolein, qui ou temps de Clodové fonda une abbaye a Saint Mor, qui lors estoit appellez les Fossez, que ou temps que Julius Cesar fu en France, et quil lot ainsi comme toute conquise, il sen vint de Senz a Melun, et de la vers Paris par la riviere de [Seine, entra en la riviere de] Marne, pour aler conquerre la cité de Meaux; et arriva au lieu ou est leglise de Saint Mor a present, et la demoura tout liver, ouquel temps diver les anciens se reposoient ne naloient en guerre jusques au printemps. Il si loga et tout son ost, pendant lequel temps, pour ce quil vit le lieu si bel et la place forte, tant pour la riviere comme pour la situation du lieu, il y fist faire ung chastel trop merveilleu-

[1] La différence de dialecte ou plutôt de prononciation se fait ici sentir : Raoul de Presles, qui était de l'Ile-en-France, écrit *cimentière;* Guillebert de Metz, originaire du pays messin ou de la Flandre wallonne, orthographie le mot comme il le prononçait : *chimetière*. De plus il le fait du féminin.

[2] *Punaisie*, mauvaise odeur, puanteur. (Voyez le *Glossaire* de Ducange au mot *Impuricia.*)

[3] Var. « eschiever. »

[4] Au sujet des halles des Champeaux, il y a quelque intérêt à comparer la description qu'en a donnée Jean de Jandun, pages 50 et 51.

[5] Guillebert de Metz, en supprimant la lettre initiale du mot *bordes* employé par Raoul de Presles, change tout à fait le sens; le substantif, qui signifie maisonnette, se trouve transformé en l'adjectif *ord*, sale, malpropre.

[6] Au sujet des notes explicatives auxquelles pourrait donner lieu ce chapitre, nous renvoyons, une fois pour toutes, à celles que nous avons ajoutées au Commentaire de Raoul de Presles et qu'il était inutile de répéter. Les variantes seules offraient quelque intérêt, et nous les avons soigneusement indiquées.

sement fort, qui se fermoit des deux costez de la riviere de Marne, et par de vers Paris, de fors murs et de grans fossez. Et fu ce chastel appellé le Chastel des Begaux, pour une maniere de gens ausquelx il le bailla a garder, lesquelx estoient appellez Begaux. Ce chastel dura jusques au temps de Maximien, appellé Herculeius, qui fut envoié en France pour mettre a mort tous chrestiens et destruire toutes les eglises, et y fu envoié par Dioclesien lempereur, lequel fu compaignon de son royaume [1].

Ce Maximien Herculeius, quant il vint en France, trouva que Amant et Helien, deus christiens qui ne vouloient point estre subgés aux Rommains ne aourer les ydoles, pour resister a Maximien sestoient mis a garant en ce chastel, acompaigniés de pluseurs de ces Begaux. La vint Maximien et fist siege devant le chastel par longtemps; et finablement le print et mist a mort tous les Begaux et autres christiens quil pot trouver; et arrasa le chastel telement quil ne demoura que la place vuide. Des Begaux ainsi occis par ce Maximien, et de Amant et de Helien, et comment ilz furent vaincus legierement, parle Orose ou septieme livre de son *Ormeste*, ou trente et uniesme chapitre [2].

X.

DES GENS NOMMEZ DRUIDES.

Encore est il assavoir que en ce temps que Julius Cesar vint devant Paris, et pour conquerre France, elle estoit gouvernée par certaines gens. Si comme dit Julius Celsus en son sixieme livre, il y avoit unes gens qui estoient appellez Druides; et si y avoit chevaliers, et si y estoit le peuple duquel len [ne] faisoit conte, car ilz estoient aussi comme serfz : et quant ilz se veoient grevez ou oppressez par aucun, il se rendoient au plus fort. Les Druides estoient aussi comme les souverains evesques, qui gouvernoient et temporel et espirituel, apprenoient aux enfans science et doctrine, cognoissoient de toutes manieres de causes et jugoient, feussent crimineles ou civilles, personneles ou reelles. Tous les ans assembloit tout le peuple devant eulx a certain jour, en une montaigne consacrée a Jupiter, qui a present est appellée *Montjaou*, en latin *mons Joris*. La faisoient droit a chacun; et sil en y avoit aucuns qui ne voulsissent obeir a leurs decrés et tenir leurs jugemens, il lui estoit defendu a sacrefier, ne [ne] recevoit len point ses sacrifices, qui estoit une trés grief paine a cellui a qui il estoit defendu : tous le fuioient, ne ne parloient point a lui, ne plus que a ung excommenié. Et se il se plaignoit daucun, len ne lui en faisoit point de droit. Ces Druides estoient quittes de tous trehuz, de tous ostz et de toutes chevaucées; ne ilz ne aloient en bataille pour quelconque

[1] Variante : «lequel le fist compaignon de son royaume.»

[2] Voici le texte de Paul Orose, qu'on peut également ajouter à la note 3 de la page 112, pour le texte de Raoul de Presles : «Diocletianus, «quum in Gallia Amandus et Helianus, collecta «rusticanorum manu, quos Vacaudas vocabant, «perniciosos tumultus excitavissent, Maximianum, «cognomento Herculium, Cæsarem fecit, misit«que in Gallias; qui facile agrestium hominum «imperitam et confusam manum militari virtute «compescuit.»

Digitized by Google

neccessité. Et si estoient francs et quittes de toutes prestacions et redevances que les autres paioient. Et pour celle cause pluseurs aloient à lescolle et aprenoient.

Entre tous les autres il y en avoit ung souverain qui avoit puissance sur tous les autres Druides; et quant il estoit mort, len eslisoit le plus souffisant aprés. Et se il en y avoit pluseurs de pareil estat, len en eslisoit [ung] par le conseil des autres Druides; et aucunes fois se combatoit len pour avoir celle seigneurie, selon ce quilz estoient puissans. Lautre maniere de gens estoit de chevaliers; et ceulx cy nentendoient a riens que aux armes et a faire injure a leurs voisins, ou rebouter ceulx qui leur faisoient injures. Et selon ce que chascun estoit plus riches et plus puissans, il estoit plus garny de gens. Quant il esconvenoit armer [1], il esconvenoit que tous les juennes [2] hommes se presentassent ensemble; et se il en y avoit aucun qui demourast derriere, ilz le faisoient morir de trés cruele mort. Ilz ne souffroient que leurs enfants venissent devant eulx jusques a ce que ilz feussent en cel eage que ils se peussent armer; et disoient que cestoit laide chose que ung enfant avant son eage sapparust devant son pere. Ilz estoient merveilleusement enclins aux religions de leurs Dieux [3] et a leurs sacrifices; entre lesquels ils aouroient sur tous les autres Mercure, et aprés Apolin, Mars, Jupiter et Minerve.

Quant ilz estoient tormentez daucunes griefves maladies, ou en grant peril de leur corps en aucune bataille, ils sacrifioient a leurs Dieux hommes vifz, ou eulx mesmes venoient sacrifier [4]; car leurs Druides leur avoient enseigné que, pour racheter la vie dun homme, [len devoit donner aus Dieux la vie dun homme], ou autrement ilz tenoient que le courroux des Dieux nestoit pas souffisament appaisié. Ilz avoient autres sacrifices communs et publiques, cest a assavoir que ilz faisoient une trés grant ydole ou simulacre dosiers, et lemplissoient de hommes vifz, et puis boutoient le feu dedens et les ardoient; et mettoient dedens communement larrons et robeurs, et gens convaincus daucune mauvaistié. Et disoient que les Dieux avoient ces sacrifices trés agreables; et en estoient les Dieux plus favorables a ceulx qui estoient ainsi condempnez; et [quant il avoient deffaute de telz gens, il sacreffioient par] tele maniere des innocents mesme; ils faisoient aussi sacrifices des bestes que ilz avoient prinses.

Moult de choses y a autre ce que dit encores Julius Celsus, lesquelz nous laissons pour cause de briefté. Tant y a que le principal de leurs temples estoit ou maintenant est Montmartre, qui estoit lors appellé le mont de Mercure pour ce que son temple y estoit. Le second estoit le temple de Apolin, et estoit dit Court Dimenche, qui se dit en latin *Curia Dominica;* et est oultre Pontoise, ou lieu que len dit a present la mer

[1] *Quant il esconvenoit armer*, quand il fallait prendre les armes.

[2] Raoul de Presles écrit *jounes;* Guillebert de Metz «juennes.»

[3] Indépendamment des différences locales, on peut dire que, dans l'espace d'un demi-siècle environ, la langue a sensiblement varié : Raoul de Presles écrivait encore *Diex*, comme au temps des Croisades; Guillebert de Metz dit *Dieux*.

[4] Var. «eulx memes se vouoient a sacrefier.»

dAutye. Le tiers estoit Mont Jaoust, qui estoit consacré a Jupiter. Et en tous ces trois se faisoient sacrifices par tele maniere, que quant len faisoit sacrifice a Court Dimenche, qui est ou milieu, len veoit des deux autres montaignes ce sacrifice.

XI.

DE SAINT DENIS.

A celle montaigne de Mercure fut envoié par Domicien Maxence et mené monseigneur saint Denis et ses compaignons, pour faire sacrifice a Mercure en son temple qui la estoit, et dont il appert encore de la vieille muraille. Et pour ce quil ne le voult faire, fu ramené lui et ses compaignons jusques au lieu ou est sa chappelle, et la furent decollez. Et pour celle cause, ce mont, qui par avant avoit a nom le Mont de Mercure, perdy son nom et fu appellé le Mont des Martirs; et encore est. Ce monseigneur saint Denis fonda a Paris trois eglises : la premiere, de Trinité, cest leglise ou est aouré a present saint Benoit, et y mit moynnes; la seconde, Saint Estienne des Grecs[1], qui par corruption de nom est appellée Saint Estienne des Degrez, et y fist une petite chappelle ou il chantoit; la tierce, Nostre Dame des Champs, en laquele eglise il demouroit, et y fu prins. Et ces choses avons nous dit pour monstrer lancienne creation de Paris.

Mais encores pour le monstrer plus clerement, *Guillermus Monumetensis*[2], en sa cronique que len appelle le Brut, dit que ou temps que Brutus se parti de Grece et que il queroit pays pour habiter, il vint en Acquitaine, dont Golfarius estoit roy, qui estoit Poitevin; et aprés ce quil fu desconfit de Brutus, il sen vint en France pour querre secours. Et dit que lors en France avoit douze pers qui estoient pareilz[3] en dignité; et di que ce fu ou temps de Hely. Encores dit il oultre en ce mesme livre que il y ot ung roy en France, ou temps de Ysaïe et dOsée les prophetes, qui ot a nom Aganipus, lequel ot espousé la fille du roy dEngleterre appellé Leyr, lequel fu depuis bouté hors de son royaume dEngleterre, et vint a secours a Aganipus[4], qui passa en Engleterre et a force darmes le remist en son royaume. Par quoy len puet veoir que la cité de Paris fu fondée merveilleusement longtemps avant lempereur Valentinien[5].

XII.

DES ANCIENS FRANCOIS.

Es histoires et autres escriptures des Rommains et anciens escripvains latins, et

[1] Guillebert de Metz a remplacé par le mot *Grecs* l'ancienne forme *Grieux* qu'avait employée Raoul de Presles.

[2] *Guillermus Monumetensis*, c'est Geoffroy de Monmouth que l'auteur veut désigner. (Voir encore les notes de Raoul de Presles.)

[3] Var. «pareulx.»

[4] La seconde préposition *à*, qui est dans le texte, semble faire contre-sens. C'est, au contraire, Aganippus qui vint au secours de son beau-père.

[5] Ici se termine le commentaire que l'auteur a emprunté presque littéralement à Raoul de Presles. Guillebert de Metz supprime tout naturellement la phrase de transition par laquelle le traducteur de la *Cité de Dieu* annonce qu'il retourne «à l'exposicion du texte.»

Digitized by Google

autres aucteurs, est trouvé des proesces et chevaleries des Francois qui conquistrent avant ladvenement Nostre Seigneur longtemps Lombardie, Romme, Puille, Calabre, la terre de Labour, Affrique, Macedoine, Grece et grant partie dOrient [1]. Et fonderent oultre les monts pluseurs villes et chasteaux. Et dit Justin, ung trés notable historien, quil fu jadis tel temps que les Roys dOrient ne faisoient nulz grans batailles sans la puissance des Francois, qui estoient partis bien trois cent mille et espandus es parties de par de la [2]. Et mesmes les seigneurs de Turquie et autres, quant les Francois leur orent aidié à recouvrer leurs terres et pays, ils donnerent chois aux Francois den prendre tele portion quil leur plairoit.

Or feray une maniere de somme de tous les plus especiaulx et haulx fais en armes et en conquestes que je treuve des anciens Francois, pour abregier les liseurs de tant de croniques veoir et cerchier; et que on les puist savoir promptement et delegier [3]. Et se on me demande se tout est vray ce que reciteray, je respons que pieca en semblable cas fu respondu par un clerc nommé Crispus : La verité en soit requise et imputée, ou le contraire, aux historiens et aucteurs des quelx jay loyaument tout extrait [4].

XIII.

DU ROY CLOVIS ET DU ROYAUME DAUSTRASIE.

Par le contenu des croniques de Saint Denis, je treuve que trois generations

[1] Guillebert de Metz fait ici allusion aux expéditions des Gaulois en Italie, au siége de Clusium, à la bataille d'Allia, ainsi qu'aux courses des Cisalpins dans le centre et dans le midi de la presqu'île. Il rappelle également le passage des Galles ou Galates et des Kimris en Grèce, leur première expédition en Thrace et en Macédoine, leur deuxième expédition en Thessalie et en Étolie, ainsi que leur descente en Asie Mineure pour rétablir Nicomède sur le trône de Bithynie.

[2] Voici le passage auquel Guillebert de Metz fait allusion : « Gallorum, ea tempestate, tantæ fu- « cunditatis juventus fuit, ut Asiam omnem, velut « examine aliquo, implerent. Denique neque reges « Orientis, sine mercenario Gallorum exercitu, ulla « bella gesserunt; neque pulsi regno ad alios, quam « ad Gallos, confugerunt. » (Just. *Hist.* lib. XXV, 2.)

[3] *Delegier*, choisir.

[4] *Un clerc nommé Crispus.* Par ces mots, l'auteur paraît vouloir désigner Salluste, dont le surnom, comme on le sait, était Crispus. Cependant on ne trouve rien, ni dans les ouvrages entiers, ni dans les fragments historiques de Salluste parvenus jusqu'à nous, qui réponde exactement à la phrase citée ici, sauf le début du IVe chapitre de *Catilina* : « Urbem Ro- « mam, *sicuti ego accepi*, condidere atque habuere « initio Trojani, qui, Ænea duce, profugi, etc. » Ce qu'on peut constater, en recueillant les jugements portés sur cet écrivain par les auteurs latins eux-mêmes, c'est que, pour la composition du grand corps d'histoire si savamment restitué au siècle dernier par le président De Brosses, Salluste avait largement mis ses devanciers à contribution : *Ex græco translata Sallustii plurima*, dit Quintilien (*De Instit. Orat.* lib. IX, cap. III), et il ajoute la fameuse épigramme :

Et verba antiqui multum furate Catonis
Crispe. . . . . (*Ibid.* lib. VIII, cap. III.)

D'où il suit que Salluste s'appropriait sans scrupule les mots et les choses. Resterait le grave reproche de compilation sans critique, articulé par Guillebert de Metz. On peut l'appuyer sur un passage de Suétone : après avoir rapporté le jugement très-sévère porté sur les mœurs de Salluste par Lenæus, affranchi de Pompée, l'historien des Césars achève le portrait en ces termes : « *Præterea priscorum Cato- « nisque verborum inerudilissimum furem.* » (*De grammaticis et rhetoribus.*) Le français qui, dans les mots,

principales ont esté ca arriere des roys de France[1] : la premiere des Merovées, la seconde de Pepin, le pere Charlemaine, et la tierce de Hue Cappet. De la premiere issi le fort roy Cloys, premier roy crestien, qui aprés ce quil ot desconfit le roy dAlemaigne en bataille et acquis Bourgoingne[2], il acreut et estendy le royaume de France jusques aux mons Pirenées qui sont lentrée dArragon et departent France des Espaignes[3].

Je ne parle mie de tous les roys de France, car ce nest pas mon propos, ne de leurs colateraux qui estoient roys dAustrasie, dont le principal siege estoit a Més en Lorraine, qui estoit appellée es croniques lancienne France. Et sestendoit icellui royaume dAustrasie tout le long du Rin, quilz appellent la premiere ou la basse Alemaigne. Et par de la comprenoit une partie de Honguerie jusques aux parties de Tharse[4]. Mais me restraindray a aucuns fais particuliers daucuns. Et du remanant soit recouru aux croniques qui plus en vouldra savoir.

XIV.

DU ROY CLOTAIRE ET DAGOBERT.

Le roy Clotaire dit le Grant et Dagobert son filz abattirent jadis si lorgueil de Saxoigne, et, comme dit listoire, gasterent telement la terre par feu et par occision, quilz ny laisserent ung seul hoir masle qui fust plus long de lespée audit Clotaire. Et pareillement fist en Esclavonie le dit Dagobert, qui fonda Saint Denis[5]. Charles Martel desconfist en deux batailles certains tirans paiens qui vouloient seignorir et conquerre France. Et estoient sept cent mil hommes dont lune bataille fu a Poitiers et lautre dencoste Nerbonne; esqueles il occist trois cent quatre vingt six mil mescreans. Si fist il plusieurs autres grans fais qui long seroient a

ne brave pas l'honnêteté, pourrait bien, si le fait était prouvé, appeler «compilateur sans critique» un *fur ineruditissimus*.

[1] Les *Chroniques de Saint-Denis*, ou *Grandes Chroniques de France*, ont été rédigées, dès les premiers temps de la monarchie, par les religieux, qui les conservaient dans le trésor de l'Abbaye. Un moine de Saint-Denis suivait la cour, afin de recueillir les faits à mesure qu'ils se produisaient. Lorsqu'un roi mourait, les notes ainsi prises servaient d'éléments pour écrire l'histoire de son règne; et cette histoire, après avoir été lue et adoptée en assemblée capitulaire, était incorporée aux *Grandes Chroniques*.

[2] Allusion à la bataille de Tolbiac et à la défaite de Gondebaud.

[3] Il s'agit ici de la conquête de l'Aquitaine, moins la Septimanie qui resta aux Wisigoths.

[4] Il est difficile de savoir ce que Guillebert de Metz entend par les «parties de Tharse.» Tarse, aujourd'hui Tarsous, capitale de l'ancienne Cilicie, est située en Asie Mineure, près de l'embouchure du Cydnus dans la Méditerranée. Très-évidemment le royaume d'Austrasie ne s'étendait pas jusque-là. Quant au pays de Tharsis, que l'Écriture Sainte cite à côté du pays de Saba, c'était une contrée vague et lointaine où les vaisseaux de Salomon allaient chercher des métaux précieux. Le royaume d'Austrasie n'ayant jamais dépassé les limites de la Bavière actuelle, il faut ranger parmi les fables ce que notre auteur en dit, d'après le récit des chroniqueurs.

[5] L'expédition dont parle Guillebert de Metz est celle de Dagobert contre Samo, roi des Wendes ou Tchèques. Le succès fut loin de répondre aux espérances du roi franc, qui se vengea de ce mécompte en faisant égorger neuf mille familles de Bulgares (631).

Digitized by Google

raconter. Et fu surnommé Martel pour ce quil portoit ung grand martel en bataille. Il conquist Alemaigne, Baviere, Saxoingne Frise, Bourgoingne, et Lions sur le Rosne. Pepin, pere Charlemaine, aprés pluseurs victoires, passa les mons et fist son tributaire Hastulphe, roy des Lombars. Rollant aussi fu merveilleux en armes, et Olivier son compaignon.

XV.

DAUCUNS FAIS CHARLEMAINE EN BRIEF.

Je ne me vueil ja arrester de parler des fais que Charlemaine fist avant quil feust roy en sa juennesce. Je treuve par pluseurs aucteurs et escripvains notables que la premiere bataille quil fist, puis que son pere mouru, fu en Acquitaine, contre le duc Gaiffer[1], quil fist son homme et vassal; puis passa les mons a la requeste de lapostole Adrien, et subjuga Desir[2], le roy des Lombars, quil envoia en exil. Si rendy au pape et aux Rommains ce quil[3] leur avoit osté, et bailla le royaume a Pepin son filz, qui le tint plus de trente ans. Pareillement disposa il et ordonna a sa voulenté de la duchié dAquillée, quil conquist en ce mesme voiage; et les Venissiens aussi, lesquelz il bailla a lempereur de Constantinoble. Puis guerroia les Saxions ou Sesnes, qui fu la plus grieve guerre que les Francois eurent de ce temps. Si dura par trente années; mais entre deux ne laissa mie a faire grans fais ailleurs[4]. Et finablement furent iceulx Saxions tous desconfis et soubsmiz a Charlemaine. De rechief conquist Puille, Calabre et la terre de Labour contre le duc Assegée et toute Ytalie[5]. Puis conquist Baviere contre le duc Statille[6].

[1] Gaiffer, Guaifre ou Waïfre avait eu le tort de donner asile à Grifon, frère de Pépin et de Carloman.

[2] *Desir, Desiderius*, Didier, roi des Lombards.

[3] Il (Didier).

[4] *Mais entre deux, etc.* c'est-à-dire : mais entre ces deux grandes actions il ne laissa pas d'en faire d'autres ailleurs.

[5] Cette conquête de «toute Ytalie» n'est pas plus conforme à la vérité historique que l'expédition de Charlemagne en Palestine. Le capitulaire de Thionville (806), par lequel Charlemagne divise son empire entre ses trois fils, détermine la portion de l'Italie conquise par l'Empereur : elle comprenait tout l'ancien royaume des Lombards, depuis les Alpes jusqu'à l'*Aternus* (Pescara) et le *Liris* (Garigliano), plus la marche Trévisane, celle de Carinthie et le duché de Frioul. Quant au patrimoine de saint Pierre, il se composait, comme on le sait, du duché de Rome, c'est-à-dire de l'ancien Latium, de la Sabine, de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole. Nous devons faire observer, en outre, qu'il n'est question nulle part de ce «duc Assegée» contre lequel Charlemagne aurait conquis «Puille, «Calabre et la terre de Labour.» C'est peut-être Aréghis, duc de Bénévent, qui, en 776, avait formé une ligue avec Adalghis, prince des Lombards, Hildebrand, duc de Spolète, Rotgaut, duc de Frioul, et Reginald, duc de Clusion, pour rétablir l'indépendance lombarde. On sait que Rotgaut seul périt en défendant la cité de Frioul, et que Charlemagne, obligé de retourner promptement à Worms pour le champ de Mai, ne poussa pas plus loin sa victoire.

[6] Le duc «Statille» est plus connu sous le nom de Tassile; il voulut réunir contre Charlemagne les Grecs, les Awares et les Slaves. Vaincu avant d'avoir combattu, il fut forcé de reconnaître «qu'il «avoit peché en toutes choses,» et il dut remettre au vainqueur le duché de Bavière qu'il avait reçu de Pépin. Charlemagne le fit enfermer à l'abbaye de Jumiéges.

Aprés, Esclavonie, Honguerie, Panonie, le royaume de Dace et Denemarche; Liege, Flandres, Haynau, Brabant, Guerles, Juliers, la haulte et la basse Bourgoingne, Prouvence, Savoie, Lorraine, Luchembourc, de Mes, de Thoul, de Verdun, de Treves, de Couloingne, de Maience, de Strabourc, et pluseurs autres pays qui bonnement ne se peuent expliquier en francois, comme Suaves, Sorabes, Abrodiciens[1], et telz manieres de gens, sans ceulx qui par son renom vindrent en son amistié.

Puis conquist il toutes les Espaignes; mais il ot premierement nettoié le Saint Sepulcre des Païens, et osté les Crestiens de miserable servitute. Il augmenta et acrut tant son empire quil fist lais et dons en son testament, sans nommer celles d'Espaigne, à vingt-deux arceveschiés et eglises metropolitaines, comme Romme, Ravenne, Milan, Acquilée, Grace[2], Couloigne, Maience, Taillebourc[3], Treves, Besançon, Lyons, Vienne, Arle, Nerbonne, Ambrun, Tarentaise, Bordeaux, Sens, Tours, Bourges, Rains et Rouen; et en toutes les eglises suffragans. Et dit listoire que le roy des Escoches[4] il ot si a voulenté et en son obeissance, quilz lappeloient leur seigneur, et eulz ses serviteurs et subgez; de quoy lacteur[5] dit qu'il en avoit plusieurs lettres et epistres.

Maistre Guillaume de Laigny, historiografle trés esprouvé, en parle en ceste maniere : « Ung compaignon d'armes a Charlemaine, dist il, appellé Guy, qui gardoit la marche d'Engleterre, y entra a grant puissance, a qui toute Engleterre se rendy. Et les armes des roys et des ducs qui sestoient rendus, inscripts les noms de chacun, presenta a Charlemaine; et ainsi lors premierement fu conquise Engleterre des Francois[6]. »

XVI.

DU ROY PHILIPPE LE CONQUERANT ET DE SON FILZ LOYS DE MONTPANCIER[7].

Le roy Philippe Dieu donné, appellé par sa proesce le Conquerant, desconfist au pont de Bouvines l'empereur Othon dAlemaigne, et prist le conte Ferrant de

[1] Les peuples ainsi désignés habitaient à l'ouest de l'Empire : les Suaves, race originaire de la Colchide, s'étaient arrêtés sur les bords de la mer Noire, les Sorabes entre le Danube et l'Oder, et les Abrodiciens vers le Raab et la Theiss.

[2] Gratz en Styrie.

[3] Ce mot est évidemment altéré : le testament de Charlemagne, conservé par Éginhard, porte *Saltzbourg*, ville archiépiscopale de la Bavière.

[4] Le roi d'Écosse dont il est question ne peut être qu'Alpin, père de Kenneth II, ou Drusken, chef des Pictes, qui, pendant le règne de Charlemagne, tinrent les Scots en échec. Si les relations dont parle Guillebert de Metz ont réellement existé, c'est que la renommée du grand empereur avait pénétré jusque chez ces nations à demi barbares. Alcuin, originaire du nord de la Grande-Bretagne, y contribua peut-être.

[5] *Lacteur*, l'auteur.

[6] Voir plus haut la notice sur Guillebert de Metz.

[7] Il s'agit ici du roi Philippe II, surnommé, de son temps, *Dieudonné* et *le Conquérant*. Ces deux appellations ne se sont pas conservées; Philippe II est plus connu aujourd'hui sous le nom d'Auguste, parce qu'il était né au mois d'août. Quant à son fils Louis VIII, le nom de *Montpensier* lui a été donné parce qu'il mourut, en 1266, dans cette petite ville de l'Auvergne.

Digitized by Google

Flandres, le conte Regnault de Bouloingne et autres jusques a trente banieres. Et adjousta au royaume les contez de Vermendois, de Clermont, de Pontieu, dAlençon, du Mans, de Tours, dAngiers et de Poitiers; et fist fermer le bois de Vincennes et la ville de Paris. Si laissa en son testament a Saint Jehan de Jherusalem cent mille livres, aux Templiers cent mille livres, aux Hospitaliers cent mille livres; et a autres couvens et pluseurs eglises fist grans lais et beaux dons.

En ce temps, le dit roy Philippe avoit envoié Loys, son filz, contre le roy Jehan dEngleterre, quil desconfist a la Roche le Moine. Et tost aprés passa le dit Loys en Engleterre, et fu receu de ceulx de Londres a grant reverence. Et pluseurs autres citez se rendirent a lui, pour ce quilz veoit bien quilz ne povoient resister a sa puissance. Et comme dit listoire, presque tous les barons dEngleterre lui firent feaulté et hommage, et furent sur le point de deposer le roy Jehan et de introniser le dit Loys; mais assez tost aprés le delaissierent[1].

Et pour faire fin, il me vient au devant ce que Tulles[2] dit des Francois, quil fu jadis en leur povoir de sauver ou destruire lempire de Romme. Et encore autre part dist il que les Dieux avoient fait grant grace aux Ytaliens de mettre les mons entre eulx et les Francois, pour tant quilz ne les conqueissent legierement quant ilz vouldroient. Et Saluste dit aussi que les Rommains se combatoient a toutes autres nations pour leurs vertus monstrer et exercer; mais quant ilz se combatoient aux Francois, cestoit pour eulx defendre et non mie par gloire[3].

XVII.

DE LEXCELLENCE DU ROYAUME DE FRANCE[4].

Recite maistre Raoul de Praelles ou preambule quil fist au livre intitulé *De Civitate Dei*, lequel livre il translata de latin en francois pour et a la requeste du

[1] L'expédition que raconte ici Guillebert de Metz est celle que Philippe Auguste ordonna, en 1216, contre Jean sans Terre, violateur de la *Grande charte* et en lutte ouverte avec ses sujets. Appuyé par les barons et les prélats qui lui avaient proposé la couronne, Louis VIII put espérer un instant de monter sur le trône d'Angleterre; mais la mort de Jean renversa toutes ses espérances.

[2] *Tulles*, Marcus Tullius Cicéron. Il n'est pas facile de retrouver, dans la volumineuse collection des œuvres de l'orateur romain, la phrase à laquelle Guillebert de Metz fait allusion. On peut en recueillir les éléments en parcourant les Philippiques et les Catilinaires. Dans les deux derniers discours contre Catilina, notamment, à propos des députés des Allobroges, envoyés «belli «Transalpini et tumultus Gallici excitandi causa,» Cicéron reconnaît que l'appoint des Gaulois pouvait amener le moment fatal : «Fatalem hunc esse annum ad interitum hujus urbis atque imperii;» et que le conspirateur les avait appelés pour renverser la république de fond en comble : «hic ad everatenda fundamenta reipublicæ Gallos arcessit.» (*Catil.* III, IV; IV, VI.)

[3] Même difficulté que précédemment pour retrouver, dans ce qui nous reste de Salluste, la phrase inexactement citée et probablement mal traduite par Guillebert de Metz. Rien de semblable dans *Jugurtha* et dans les fragments de l'*Histoire romaine*; dans *Catilina* seulement on rencontre deux passages ayant quelque analogie avec la citation de notre auteur : Cap. XL. «Natura gens Gallica bellicosa est;» Cap. LII. «Gallorum gentem infestissimam nomini «Romano.»

[4] Dans ce chapitre, Guillebert de Metz, ainsi qu'il l'avoue dès la première ligne, reproduit la

roy Charles cinquiesme[1] de ce nom, surnommé le Riche[2]. Premierement que le roy de France est le plus grant, le plus noble, le plus catholique et le plus puissant des Crestiens; secondement que cest le plus digne roy, car avec ce que en leur baptesme soient enoings du saint cresme, comme est ung chascun bon crestien, encore par excellence sont ilz roys consacrez et si dignement enoings comme de la sainte liqueur qui par ung coulon, comme nous tenons fermement que ce fu le Saint Esperit mis en celle forme, apporta du ciel en son bec en une petite ampulle ou fiole, et la mist, veant tout le peuple, en la main de monseigneur saint Remy, lors arcevesque de Rains, qui tantost en consacra les fons et en oingny le roy Clovis, premier roy crestien. Et en ceste reverence, et pour ce trés grant et trés noble mistere, tous les roys de France qui depuis ont esté, a leur premiere creation, ont esté consacrez a Rains de la liqueur de ce saint ampulle. Si ne tiengne nulz que celle consecration soit sans trés grant, digne et notable mistere, car par icelle ont les roys tele vertu et puissance qui leur est donnée et attribuée de Dieu, quils font miracles si grandes et appertes, quilz garissent dune trés horrible maladie qui sappelle les escroelles, de laquele nul autre prince terrien ne puet garir fors lui.

Item[3] les roys de France portent les trois fleurs de lys en signe de la benoite Trinité, qui de Dieu par son angle furent envoyés au dit Clovis[4] pour soy combattre contre le roy Caudat[5], qui estoit venu[6] a grant multitude de gens es parties de France, et qui avoit fait, mis et ordonné son siege a Conflans Sainte Honorine[7]; dont combien que la bataille commencast en la valée, fu elle finée[8] en la montaigne en laquele est a present la tour de Montjoie, et fu la pris premierement et nommé le cry en armes des roys de France, cest assavoir Montjoie Saint Denis. Et en la reverence de ceste victoire et de ce que ces armes Nostre Seigneur envoia du ciel par ung angle[9], et demonstra a ung hermite qui se tenoit en icelle valée, dencoste une fontaine en ung hermitage, disant quil feist raser les armes des trois [croissans] que Clovis portoit en son escu. Et feist mettre en ce lieu les trois fleurs de liz, et en icelle se combatist; et il auroit victoire contre le roy

plus grande partie du prologue placé par Raoul de Presles en tête de sa translation de la *Cité de Dieu*. Seulement le traducteur, s'adressant à Charles V, emploie partout la seconde personne, tandis que Guillebert de Metz y substitue la troisième. Nous indiquerons dans le cours du chapitre les variantes de texte.

[1] Le manuscrit original porte, sans doute par erreur, VIe.

[2] Ce surnom, qui s'explique par les habitudes d'économie que Charles V avait dû contracter à la suite des guerres désastreuses du roi Jean, ne lui a pas été conservé par la postérité. Christine de Pisan, contemporaine du monarque, l'appelle déjà Charles *le Sage*.

[3] Var. «et si portez.»

[4] Raoul de Presles ajoute : «premier roy crestien.»

[5] Addition de Raoul de Presles : «qui estoit Sarrazin et adversaire de la foy crestienne.»

[6] «D'Alemaingne,» ajoute Raoul de Presles.

[7] C'est à Guillebert de Metz que sont dus les deux mots «Sainte Honorine.»

[8] Var. «toutevoies fu elle achevée.»

[9] Ici, comme plus haut et plus bas, Raoul de Presles écrit «angre.»

Digitized by Google

Caudat; lequel hermite le revela a la femme Clovis, sainte Crotilde [1], qui repairoit souvent au dit hermitage et apportoit au saint hermite sa recreation; laquele les emporta et effaca les [croissans], et y mist les trois fleurs de liz. La fu fondé ung lieu de religieux qui fu et encores est appellé lAbbaye de Joie [2] en val, en laquele lescu de ces armes a esté par longtemps en reverence de ce.

XVIII.

DE LORIFLAMBE [3].

Item le seul roy de France porte singulierement l'oriflambe en bataille [4]; cest assavoir ung glaive tout doré, ou est attachié une baniere vermeille, laquelle ilz [5] ont acoustumé de venir prendre et querre en leglise de monseigneur saint Denis en grant solennité [6] et devotion; car premierement la procession vient au devant du roy [7] jusques a l'issue du cloistre. Et aprés la pourcession, sont attains les benois corps sains de monseigneur saint Denis et de ses compaignons, et mis sur lautel en grant reverence; et aussi le corps saint monseigneur saint Loys. Puis est mise ceste baniere ployée desoubz les corporaulx, ou est consacré le corps de Notre Seigneur Jhesucrist; lequel le Roy reçoit dignement, aprés la celebration de la messe. Si fait cellui a qui le Roy la esleu a baillier comme au plus vaillant preudomme et plus vaillant chevalier. Et ce fait, le baise le Roi a la bouche, et le lui baille. Et la le tient entre ses mains par grant reverence, afin que les barons assistens le puissent baisier comme relique et chose digne; et en [le] baillant pour le porter [8] en grant reverence a lonneur du roy et du royaume. En tele maniere [9] le prist ce souverain protecteur et defenseur singulier de leglise monseigneur saint Charles, jadis empereur et roy de France, quant il ala a secours a lempereur Constantin, qui estoit empereur de Constantinoble, pour delivrer son pays des Sarrasins qui loccupoient, et aussi la terre sainte de Jherusalem [10]. Et lequel empereur de Constantinoble le manda par la vision quil avoit veue devant son lit, qui fu tele selon les [11] anciennes histoires; c'est assavoir que devant icellui empereur, aux piés de son lit, il sapparut ung chevalier armé de toutes armes et monté à cheval, tenant une hante toute dorée, du bout de laquele hante yssoit flambe a merveilles grande.

[1] Raoul de Presles avait omis le nom de sainte Clotilde.

[2] Le manuscrit de Raoul de Presles porte *Jode*, qui, sous la forme *gode*, rappelle la racine *gaudium*.

[3] Nous faisons, au début de ce chapitre, la même remarque que pour le précédent, et nous renvoyons en outre le lecteur à l'appendice placé à la fin de cette description.

[4] Var. «et si portez seul roy, etc.»

[5] Var. «vos devanciers.»

[6] Raoul de Presles place ici le mot «reverence,» et il ajoute : «si comme vous le savez.»

[7] Var. «vous vient a lencontre.»

[8] Raoul de Presles ajoute ici ces mots significatifs : «li faites faire serement solempnel de la garder «et porter, etc.»

[9] Var. «ainsi la print, etc.»

[10] Voir, sur cette prétendue expédition de Charlemagne, ce que nous en avons dit en commentant Raoul de Presles.

[11] Raoul de Presles ajoute «croniqueurs.»

Digitized by Google

Si comme Constantin [1] feust en grant perplexité de savoir quele signification cestoit et que tele chose signifioit, ung angle sapparut a lui, qui lui dist que cellui quil avoit veu, cestoit cellui qui delivreroit le pays de Sarrasins. Si cogneut Constantin par ce quil avoit veu que cestoit le roy Charlemaine, a present nommé monseigneur saint Charles [2]. Et tantost le manda. Qui, entendu le mandement et la vision, tantost ala a Saint Denis, et print la baniere vermeille en tele reverence comme vous mavez oy raconter, mist la couronne sur lautel et laissa le royaume de France en la protection de monseigneur saint Denis. Et ceste baniere ainsi reveremment prise, et en tele devotion, se party et ala a Constantinoble; si vainqui les Sarrasins et en delivra le pays. Et en ceste reverence tant de la sainte vision comme de la noble victoire quil ot, lont aussi acoustumé a prendre ses successeurs roys de France [3]. Et portent hante dorée, et pour ce est appelée oryflambe, pour la flambe qu'apparut au bout de la hante [4] dorée.

Si est la baniere vermeille en la remembrance du glorieux martir ou martirs monseigneur saint Denis et ses compaignons, qui premiers apporta la foy en France pour laquele il et ses compaignons furent martirisiés. Et doit estre attachée ceste baniere, comme dit est, a une hante dorée, pour avoir tousjours recordation et memoire [5] dicelle hante et noble vision de nostre foy et de leur glorieuse passion. Si ont tenu les anciens [6] qu'elle ne doit point estre desployée sans trés grant neccessité; et qui plus est, la victoire eue [7], qu'elle doit estre rapportée a grant devotion et reverence en leglise monseigneur saint Denis, et rendue sur son autel, en remembrance de la victoire, ainsi comme fist Charlemaine.

Loriflambe est une baniere vermeille a cinq frenges, bordée de houpes de vert; si doit estre portée plus haulte et par dessus les banieres royaux [8]. De ce me croy, car jen ay veu deux de mon temps sur lautel des glorieux martirs, en chascune partie de lautel une; et estoient enhantées de deux petites hantes dargent dorées, ou pendoient a chacune une baniere vermeille, dont lune estoit appelé[e] la baniere Charlemaine; et se portoit par reverence par ung des officiers religieux a certaines processions [9]. Item ces choses denotent et signifient par vraie raison, que par ce les roys de France doivent estre [10] seulz principaulx protecteurs, champions et defenseurs de leglise, comme ont esté les roys anciens [11]. Et ce tient le saint

[1] Var. «Et comme il feust.»

[2] Raoul de Presles et Guillebert de Metz admettent comme valable la canonisation prononcée par l'anti-pape Pascal III.

[3] Var. «vos devanciers et vous.»

[4] Le texte porte *flambe*.

[5] Var. «et vraye memoire.»

[6] Var «vos devanciers.».

[7] Var. «la victoire faite.»

[8] Cette phrase tout entière a été ajoutée par Guillebert de Metz; elle ne se trouve point dans le texte de Raoul de Presles, ou du moins elle est conçue autrement et n'occupe pas la même place.

[9] Ici se place la phrase originale de Raoul de Presles; elle est ainsi conçue: «Et est ce que lon «appelle proprement loriflamme, et dont elle vint «de ce qui en peut estre venu a nna petite congnois«sance.»

[10] Var. «vous estes et devez estre.»

[11] Var. «vos devanciers.»

Digitized by Google

siege de Romme, qui a acoustumé a escripre aux roys de France singulierement en lintitulation des lettres : au trés christien des princes.

Et jusques cy descript maistre Raoul de Praelles, jadis advocat ou Parlement de Paris.

XIX.

SENSUIVENT LES DOUZE PERS DE FRANCE [1].

Lingo [2]. Remy, Lau . . . . . } du.
Nor. Aqui. Burgundia sunt . . . . . }
No. Catha. Belva. Thol . . . . . } com.
Campania, Flandria sunt . . . . . }

Les ecclesiastes.

Larcevesque de Rains . . . . . } Ducs.
Levesque de Lengres . . . . . }
Levesque de Laon . . . . . }
Levesque de Noïon . . . . . } Contes.
Levesque de Chaalons . . . . . }
Levesque de Beauvais . . . . . }

Les seculiers.

Le duc de Bourgoingne, doyen.
Le duc de Normandie.
Le duc d'Acquitaine.
Le conte de Flandres.
Le conte de Champaigne.
Le conte de Thoulouse.

[1] Raoul de Presles ayant parlé, dans son commentaire, des « douze pers » au temps de César, Guillebert de Metz a cru devoir en donner la liste, non pas à cette époque légendaire, mais au temps où il vivait.

[2] Voici comment on doit lire ces quatre lignes formant deux mauvais vers mnémotechniques, où sont reproduits en abrégé les noms latins des douze pairs : Lingo[nes], Remi, Lau[dunum], Nor[mania], Aqui[tania], Burgundia sunt du[catus]. — No[viodunum], Catha[launum], Belva[cum], Thol[osa], Campania, Flandria sunt com[itatus]. — C'est à M. Jules Quicherat, professeur de l'École des chartes, que nous devons cette explication.

DEUXIÈME PARTIE.

XX.

SENSUIT LA DESCRIPTION DE LA VILLE DE PARIS DE LAN MIL QUATRE CENS ET SEPT. LAQUELLE DESCRIPTION EST DEVISÉ EN CINQ PARTIES. LA PREMIERE PARTIE CONTIENT LA MOYENNE PARTIE APPELÉE LA CITÉ, ENTRE DEUX BRAS DU FLEUVE DE SAINE. LA SECONDE PARTIE EST DE LA HAULTE PARTIE DE LA VILLE OU LES ESCOLES DE LUNIVERSITÉ SONT. LA TIERCE PARTIE PARLE DE LA BASSE PARTIE DE LA VILLE DEVERS SAINT DENIS EN FRANCE. LA QUARTE EST DES PORTES DE TOUTE LA VILLE. LA CINQUIEME PARTIE DEVISE EN GENERAL DE LEXCELLENCE DE LA VILLE.

La premiere est de la Cité [1].

La est leglise cathedrale de Nostre Dame, qui par dedens a de long deux cents piés, et de large quatre vingt piés [2]. Si sont es trois premieres entrées quarante colombes [3] que on puet environner; aussi y a vingt colombes dont il a a chascune une chappelle que on ne puet environner [4]. Entour le cuer de leglise sont aussi

[1] Cette rubrique est de Guillebert de Metz.

[2] Le calcul de Guillebert de Metz n'est pas exact. Dès le commencement du XVIIe siècle, le P. Du Breul citait, pour indiquer les dimensions de Notre-Dame, les vers suivants qu'on lisait sur un tableau placé près de la statue de saint Christophe, au second pilier de la nef :

Si tu veux scavoir comme est ample
De Notre-Dame le grand temple :
Il a dans œuvre, pour le seur,
Dix et sept toises de haulteur,
Sur la largeur de vingt et quatre;
Et soixante cinq, sans rabattre,
A de long; aux tours hault montées
Trente quatre sont bien comptées;
Le tout fondé sur pilotis,
Aussi vray que ie te le dis.

(*Theatre des antiquitez de Paris*, édit. de 1612, p. 9.)

Ainsi Guillebert de Metz fait erreur de cent quatre-vingt-dix pieds pour la longueur, et de soixante pieds pour la largeur.

[3] *Colombes*, colonnes.

[4] Par ces mots : « que on puet, que on ne puet « environner, » l'auteur veut dire, sans doute, autour desquelles il est possible ou impossible de circuler. Quant au nombre des chapelles que Guillebert de Metz égale à celui des colonnes, il était de vingt-cinq, en y comprenant sans doute le maître-autel et l'autel des pares-eux, *altare pigrorum* [a], dit Du Breul, qui en donne la liste suivante : Saint-Denis, Saint-Remy, Saint-Martial, Saint-Léonard, Saint-Blaise et Saint-Georges, Sainte-Geneviève, Saint-Julien-le-Pauvre et Sainte-Marie-Égyptienne, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas, Saint-Julien-du-Mans, Saint-Jean-l'Évangéliste et Sainte-Agnès, Saint-Eustache, Saint-Jean-l'Évangéliste et Sainte-Marie-Madeleine, Saints-Ferréol-et-Ferrution, Saint-Michel, Saint-Martin et Sainte-Anne, Sainte-Foy, Saint-Eutrope, la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Louis, Saint-Rigobert, Saint-Nicaise, Saint-Étienne. Cette énumération ne se concilie guère avec celle de Guillebert de Metz, qui ne compte pas moins de quarante-sept chapelles. Dans ce nombre figurent peut-être les chapelles particulières qu'on a successivement établies dans l'intérieur de l'église.

[a] C'était l'autel où se disait la dernière messe.

Digitized by Google

autant de coulombes et de chappelles. La place qui est ou milieu de leglise, cest entre le cuer et lentrée, contient autant despace comme de douze colombes; et y a six chappelles[1]. Entour le cuer sont entailliés de pierre les fais des apostres et listoire de Joseph le patriarche[2], de plaisant ouvrage, et maistre Pierre du Coingnet[3]. A lentrée est limage de saint Christofle, de merveilleuse haulteur et

[1] Il ne peut être question, dans ce «milieu de «léglise,» que des chapelles du jubé, détruites pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII, et de celles du transept.

[2] Les parties de bas-reliefs dont parle ici Guillebert de Metz, et qui n'existent plus aujourd'hui, correspondent sans doute à l'extrémité absidale du chœur et au jubé qui en fermait l'entrée. Les brèches que nécessita la décoration nouvelle ordonnée par Louis XIV, en exécution du vœu de son père, firent sans doute disparaître «les fais des apostres et lis«toire de Joseph le patriarche.» Du Breul, qui a décrit Notre-Dame avant cette mutilation, s'exprime en ces termes : «Le chœur est clos d'un mur percé «à jour autour du grand autel, au haut duquel sont «representez, en grands personnages de pierre dorez «et bien peints, l'histoire du Nouveau Testament, et «plus bas l'histoire du Vieil Testament, avec des es«crits au dessoubs qui expliquent les dites histoires.» (*Theatre des antiquitez de Paris*, éd. de 1612, p. 13.) Jean Ravy, «masson de Notre-Dame de Paris, par «l'espace de XXVI ans, commença ces nouvelles *his«toires*, et maistre Jean le Bouteiller les a parfaites «en l'an MCCCCLI.» Telle était l'inscription qui se voyait autrefois près de la Porte Rouge. L'ouvrage n'était donc pas achevé au moment où Guillebert de Metz écrivait.

[3] *Maistre Pierre du Coingnet*. Pierre de Cugnières, chevalier, conseiller et avocat général du Parlement de Paris, sous Philippe de Valois, défendit vigoureusement l'autorité royale contre le clergé et l'université. Pour se venger de lui on plaça, dit-on, dans quelques églises de Paris, et notamment à Notre-Dame, des marmousets de pierre, contre lesquels on éteignait les cierges en répétant ces mots ironiques: *Tu disais vrai, du Coignet*. M. Paulin Paris croit, au contraire, que longtemps avant Pierre de Cugnières il existait à Notre-Dame, au fond du chœur, une pierre grossièrement façonnée, et que «de l'habitude qu'avaient prise les bedeaux d'y «éteindre les cierges en les cognant contre cette fi«gure grotesque, on lui donnait le nom de *Cognet*. «La male renommée de Pierre de Cugnières auprès «du clergé, ajoute M. Paulin Paris, fit qu'on se plut à «transformer ce Cognet en Cugnières.» (*Manuscrits français*, t. IV, p. 37.) Rabelais, au prologue de son IVe livre, fait allusion au même fait quand il dit : «Et parce que, selon le proverbe des Limosins, «à faire la gueule d'ung four sont trois pierres né«cessaires, vous les associerez à maistre Pierre du «Coingnet, par vous jadis pour mesme cause pé«trifié.» Noël du Fail, seigneur de la Hérissaye, dans ses *Contes d'Eutrapel* (c. 1er de la justice), a rapporté ce fait, ainsi qu'Étienne Pasquier, liv. III, chap. XXV, de ses *Recherches*, *etc.* Citons encore une pièce en vers français de quatre feuillets gothiques, intitulée *Le testament et épitaphe de maistre Pierre du Quignet*. En voici la suscription : *Cy finist le grant épitaphe — maistre Pierre du Quignet, — composé par Hans du Gulaphe, — en un soir par ung matinet, — le cinquantiesme de ginet — en l'an deux mille xx et dix, — en biau papier blanc et bien net, — à la requeste de Béatrix*. Pierre du Coignet ou Jean du Coignot, comme on l'appelle vulgairement, n'est pas moins connu à Sens; la métropole prit fait et cause pour sa suffragante. «L'an 1329, dit Du Breul, maistre «Pierre de Cuneriis (appelé par dérision du Cui«guet), advocat du roi Philippe de Valois, plaida «publiquement contre les privilleges, immunitez et «franchises de l'Église, tendant à leur oster la jus«tice temporelle. Mais, après avoir esté réfuté et «rembarré par le docte Pierre Bertrand, évesque «d'Autun, le Roy conclud qu'il augmenteroit plus«tost les droits de l'Église que de les oster ou dimi«nuer, pourveu qu'ils regardassent aussi de leur costé «à amender et corriger ce qui mérite amendement «et correction. Ceste magnanime reponce est com«prise en deux carmes (vers), qui sont escrits au «portail de l'église cathédrale de Sens, sous l'effigie «de ce Roi armé et à cheval, comme il est à notre «église de Paris, et sont tels :

«Regnantis veri cupiens ego cultor haberi,
«Juro rem cleri libertatemque tueri.

«Maistre Pierre du Cuignet estant ainsi décheu de «sa prétention, on l'a comparé et donné le nom à «une petite et laide figure qui est à un coing du

noble ouvrage[1]. En ceste eglise est le chief saint Philippe lapostre, et le chief saint Marcel, evesque de Paris, et diverses reliques pluseurs[2]. La table du grant autel dessus et celle de desoubz sont dargent dorez[3]. Il y a deux clochiers ou il a autant de degrez comme il a de jours en lan[4]. En lun est une cloche que len puet a paine par quatre fois avironner, les bras estendus[5]. Il y a une chappelle de costé comme len va au chapitre, de merveilleuse facon; et y est la legende Job entaillée[6]; et par dehors leglise sont belles ymages. Auprés de leglise, est le palais levesque dun costé : la tient on les plais devant lofficial de levesque et

«jubé de l'église, du costé du midy, au dessoubs de «la figure d'enfer, et n'est aucun réputé avoir veu «ceste église, s'il n'a veu ceste grimace.» (*Theatre des antiquitez de Paris*, p. 96.)

[1] Le saint Christophe de Notre-Dame, dont Béguillet a donné une vue réduite, et que nous reproduirons plus tard, en grand, d'après un dessin original, est ainsi décrit par Du Breul : «A l'entrée de ladite «église, vers occident, contre le second pilier d'icelle, «on voit l'image de saint Christophle portant Notre «Sauveur sur ses épaules au travers d'un bras de «mer; et à l'opposite, contre le premier pillier du «mesme costé méridional, on voit un chevalier re«présenté à genoux sur une plate forme soustenue «par une colonne de pierre, avec cet escrit au bas : «*c'est la représentation de noble homme messire An«toine des Essars, chevalier, jadis sieur de Thieure et «de Glatigni, au val de Galie, conseiller et chambellan «du Roy nostre sire Charles sixiesme de ce nom : le«quel chevalier fit faire ce grand image, en l'honneur «et remembrance de Monsieur Sainct Christophle, en «l'an 1413. Priez Dieu pour son ame.* Ceste statue de «sainct Christople est naifvement décrite par maistre «Raoul Boterey, advocat au grand conseil, en son «livre intitulée *Lutecia.*» (*Theatre des antiquitez de Paris*, éd. de 1612, p. 6.) Du Breul aurait pu ajouter que les poëtes Astesan, Ston et Knobelsdorf, dont les descriptions feront partie de ce recueil, ont également cité la statue du célèbre *Porte Christ.*

[2] Nous donnons, aux appendices, un état des reliques existant à Notre-Dame à la fin du XVe siècle. Du Breul cite les chasses de saint Philippe, de saint Marcel, de Notre-Dame, de saint Lucain, de saint Côme et de saint Damien, de saint Justin, de saint Séverin, de saint Gendulphe, de saint Denis, de saint Martin, de saint Amand, de saint Avit, de saint Brice, de saint Prix, de saint Corte, de saint Amateur, de saint Didier, de saint Eutrope, de saint Florent, des deux saints Germain de Paris et d'Auxerre et de sainte Ursule, plus un fragment du tombeau de Notre Seigneur. (*Th. des antiq.* édit. de 1612, p. 36 et suiv.) La plupart de ces reliques ont été détruites à l'époque de la Révolution; il en reste quelques-unes au trésor de Notre-Dame.

[3] Il est difficile de bien entendre ce passage : la table «de dessoubs» était probablement la plateforme de l'autel; quant à celle «de dessus,» c'était peut-être une sorte de surtout mobile dont on recouvrait l'autel après la célébration des saints mystères. De nos jours, on garnit encore les autels d'un tapis lorsqu'on ne doit plus y officier dans la journée.

[4] Cette comparaison est restée populaire : on en usait souvent autrefois, sans se demander si elle était bien juste.

[5] Ces détails relatifs aux tours et au bourdon de Notre-Dame ne sont pas très-exacts. Du Breul compte trois cent quatre-vingt-neuf degrés pour arriver au sommet des tours. Il donne le nombre des cloches qui, de son temps, y étaient placées : «Il y «en avait, dit-il, huict grosses : deux à la tour qui «est du costé de l'hostel episcopal, nommez Marie «et Jacqueline, desquelles la première fut refondue «en l'an 1397; et en l'autre tour sont Gabrielle, «Guillaume, Pasquier et Thibauld, et les deux que «l'on nomme les *Moineaux*. Dans le petit clocher, «ajoute-t-il, sur la croisée de l'église, sont six pe«tites cloches, non comprise *la cloche de bois* [6], la«quelle on ne sonne que depuis l'après disnée du «jeudi absolut, jusques au matin de la vigile de «Pasques.» Quant au diamètre du bourdon, il est de huit pieds en hauteur et en largeur, au rapport de M. Gilbert, qui donne sur ce point quelques renseignements curieux. (Voyez *Description historique de la basilique métropolitaine de Paris*, Paris, 1821, in-8°, p. 146.)

[6] Ce devait être une sorte de crecelle.

[7] Cette chapelle devait être très-voisine des inscriptions faites à la mémoire des «ymagiers» Ravy et Le Bouteiller.

Digitized by Google

devant ses auditeurs; aussi le maistre des testamens y tient sa court[1]. Dautre costé demeurent les chanoines; et y est la court de lofficial et de larchediacre. La dicte eglise de Nostre Dame est dexcellent ouvrage dedens et dehors.

En la Cité sont quinze eglises paroschiales; cest assavoir:

de Saint Pierre aux Beufs[2],
de Saint Pierre des Assis[3],
de Saint Christofle[4],
de Sainte Marie Magdaleine[5],
de Sainte Marine[6],

[1] *Maistre des testamens.* Officier de la juridiction épiscopale chargé de juger les causes relatives aux testaments. Ces causes, pendant le moyen âge, appartenaient à la juridiction ecclésiastique. Du Cange définit ainsi le Maître des testaments, *qui lites ad testamenta spectantes dijudicabat*, et il cite des lettres de 1483, où se trouve ce passage: «Pour lequel testament accomplir icellui suppliant, »a esté convenu en la court de l'évesque de Poic»tiers, par-devant son official audict lieu, par-de»vant le Maistre des testamens.» (*Gloss. med. et infim. latin.* édit. Henschel, t. IV, p. 181.)

[2] L'église de *Saint-Pierre-aux-Bœufs*, située dans la rue de ce nom, sur l'emplacement de la rue d'Arcole et de l'impasse Sainte-Marine, qui viennent de disparaître, n'avait, dit Jaillot, rien de remarquable que son antiquité. C'est une erreur: il suffit d'en voir le portail, appliqué depuis quelques années à la façade de l'église Saint-Séverin, pour se convaincre que le style de Saint-Pierre-aux-Bœufs appartenait à la meilleure époque. Était-elle la paroisse ou le siége de la confrérie des bouchers de la Cité? Devait-elle son nom à la cure des bœufs malades, qu'on y pratiquait avec une clef rougie au feu, ou à deux têtes de bœuf, sorte d'armoiries d'une famille Le Beuf, lesquelles en décoraient le portail? M. H. Cocheris a savamment discuté ces questions dans son excellente édition de Le Beuf. L'église Saint-Pierre-aux-Bœufs a été démolie en 1837.

[3] *Saint-Pierre des Assis, des Arcis, des Arsis*, et même *des Assyriens*, était une petite église séparée du chevet de Saint-Barthélemy par une simple ruelle. Les quatre noms qu'elle a portés ont donné lieu à autant d'étymologies et d'opinions sur son origine; Jaillot les énumère et les discute. (*Quartier de la Cité*, p. 46.) Supprimée en 1791, elle a été démolie vers 1800; en 1812, on a ouvert sur son emplacement la ci-devant rue aux Fleurs.

[4] L'église *Saint-Christophe* ou *Christofle*, située dans la rue de ce nom, qui vient de disparaître, existait dès le VIIe siècle; on a même prétendu qu'elle servait de chapelle aux comtes de Paris; mais il semble plus probable qu'elle dépendait d'un monastère de filles. Devenue lieu d'asile au commencement du IXe siècle, puis érigée en paroisse au XIIe, époque où elle avait été reconstruite, elle fut démolie en 1747, pour l'élargissement de la place du Parvis et la construction du bâtiment des Enfants trouvés. La dernière réédification remontait à 1494.

[5] L'église de *Sainte-Madeleine*, située presque à l'angle des rues de la Juiverie, de la Vieille-Draperie et des Marmousets, avait été détruite, en très-grande partie, antérieurement à l'ouverture de la rue de Constantine. M. Berty a raconté comment elle avait été construite vers la fin du XIIe siècle, sur le terrain d'une ancienne synagogue, et agrandie successivement; la synagogue elle-même fut transformée en église, par ordre de Philippe Auguste, selon le témoignage bien connu de Guillaume Le Breton:

Ecclesias fecit sacrari pro synagogis,
In quocumque loco schola vel synagoga fuisset.

Devenue successivement église paroissiale et archi-presbytérale, la Madeleine avait vu sa circonscription agrandie par la réunion des paroisses de Saint-Leu et Saint-Gilles, de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève des Ardents. Supprimée en 1792, vendue en 1793, elle fut démolie en 1794.

[6] *Sainte-Marine*, dans l'impasse de ce nom, était encore debout, quoique méconnaissable, en 1866; établie fort anciennement, elle servait de paroisse pour les gens de l'évêché et des cours; et les mariages ordonnés par l'officialité, c'est-à-dire après cohabitation, s'y faisaient avec le fameux anneau de paille dont on a tant parlé. Le prévôt des marchands, François Miron, y avait été inhumé.

Digitized by Google

de Saint Denis de la Chartre[1], ou Nostre Seigneur acommenia[2] Saint Denis;
de Saint Bertelemy[3],
de Sainte Genevieve des Ardans[4],
de Saint Simphorien[5],
de Saint Landry[6],

[1] *Saint-Denis-de-la-Chartre*, qu'une ancienne tradition désignait comme avoisinant le lieu où le saint apôtre fut emprisonné, était une ancienne église, construite probablement à la suite des incursions des Normands et près de la prison publique. Desservie par des chanoines dès le commencement du XIe siècle, elle fut placée plus tard sous la dépendance des religieux de Saint-Martin-des-Champs. Cette église était double, selon un antique usage, c'est-à-dire qu'il y avait dans son enceinte deux paroisses distinctes : l'une dans la nef, l'autre dans un bas-côté. Supprimée et vendue à l'époque de la Révolution, elle avait été complétement dénaturée; et l'on n'en a retrouvé que des restes informes en 1866.

[2] *Acommenia*, donna la communion. « Or sainct « Denys, célébrant en la dicte prison le saint sacri- « fice de la messe pour fortifier les chrestiens de la « saincte communion, à la fraction de l'hostie Nostre- « Sauveur s'apparut visiblement à tous ceux qui es- « toient en la chartre avec une clarté admirable, etc. » (Du Breul, *Antiquitez de Paris, etc.* liv. Ier, p. 115.) La vie de « Monseigneur sainct Denys, » à laquelle nous avons fait deux emprunts, contient une magnifique miniature représentant cette scène.

[3] *Saint-Barthélemy* était, après Notre-Dame, l'édifice religieux le plus important de la Cité. D'abord simple chapelle, fondée et dotée par les Rois, puis église royale parce qu'elle était la paroisse du Palais, elle fut successivement desservie par des chanoines, érigée en abbaye, sous le vocable de saint Barthélemy et saint Magloire, et église paroissiale avec une circonscription distincte. Les religieux de Saint-Benoît qui l'occupaient, l'ayant abandonnée en 1138 pour se transporter à Saint-Magloire, elle ne garda que le nom de Saint-Barthélemy, qu'elle a conservé jusqu'à sa destruction. Réparée et agrandie à plusieurs reprises depuis 1309, elle a été reconstruite en grande partie vers la fin du siècle dernier. Sur son emplacement, qui faisait face à la Grand'Salle du Palais, ont été disposés un théâtre et une salle de bal, lesquels ont été détruits lors de la construction du nouveau Tribunal de commerce.

[4] *Sainte-Geneviève-des-Ardens*, appelée *la Petite* dans le rôle de la taxe de 1313, par opposition à la grande Sainte-Geneviève-du-Mont, devait son surnom au *feu sacré* ou *mal des ardens*, qui fit tant de ravages au XIIe siècle. La châsse de la sainte, descendue à Notre-Dame, ayant guéri, dit-on, nombre de malades, le pape Innocent II ordonna qu'une fête commémorative serait célébrée chaque année, le 26 novembre, dans les deux sanctuaires. Celui de la Cité, situé rue Neuve-Notre-Dame, à quelques pas du Parvis, n'était guère qu'une chapelle, quoiqu'il eût le titre de paroisse. Le portail avait été reconstruit, en 1402, par les libéralités de Nicolas Flamel. On y voyait la statue à genoux de ce généreux bienfaiteur; nous la reproduisons aux appendices de Guillebert de Metz. Sainte-Geneviève-des-Ardents fut abattue, en 1747, pour l'agrandissement de l'hôpital des Enfants trouvés.

[5] *Saint-Symphorien* n'était séparé de Saint-Denis-de-la-Chartre que par la rue du Haut-Moulin. Ce petit oratoire avait succédé, au XIIe siècle, à une ancienne chapelle de Sainte-Catherine, fondée sur l'emplacement de la Chartre (*Carcer Glaucini*), où saint Denis a été emprisonné. Dotée par Mathieu, comte de Beaumont, Aliénor ou Éléonore, comtesse de Vermandois, et Garnier de Saint-Lazare, l'église de Saint-Symphorien fut desservie par des chapelains et des chanoines jusqu'en 1704, époque où elle fut cédée à la confrérie des peintres, sculpteurs et graveurs qui lui donnèrent le nom de leur patron, saint Luc. Après avoir été supprimée et vendue, elle fut englobée dans les vastes constructions de la *Belle-Jardinière*, au milieu desquelles le service historique de la ville de Paris l'a retrouvée presque intacte. L'architecte du nouvel Hôtel-Dieu, à qui cet oratoire avait été recommandé, n'a pu, malheureusement, lui donner place dans le plan de ses constructions.

[6] L'église *Saint-Landry*, fondée avant le XIIe siècle, perpétuait le souvenir du pieux évêque auquel on doit la fondation de l'Hôtel-Dieu; peut-être était-ce l'oratoire même du saint. Dès 1171, elle était placée sous le patronage de la grande église Saint-

Digitized by Google

LA COMMUNION DE SAINT DENIS

dans la prison publique de Lutèce, au cachot Glaucin

[illegible]

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

Digitized by Google

de Saint Germain le Vieil[1],
de Sainte Croix[2],
de Saint Jehan le Rond[3],
de Saint Massias[3] et de Saint Michiel[5].
En la Cité est le prieuré de Saint Eloy[6],

Germain-l'Auxerrois. Elle fut reconstruite à la fin du XVe siècle, supprimée en 1791, vendue en 1792 et démolie. Son emplacement était recouvert par les maisons qui faisaient l'angle du quai Napoléon, des rues d'Arcole et Saint-Landry. Quelques vestiges des fondations ont été reconnues en 1866.

[1] *Saint-Germain-le-Vieux* (*vetus*) ou *l'Évieux* (*aquosus*), selon la bizarre étymologie de l'abbé Le Beuf, était situé entre les rues de la Calandre et du Marché-Neuf, dans l'angle rentrant formé par cette dernière voie. Cette église, ancienne chapelle baptismale de Notre-Dame, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, existait dès le IXe siècle, et servit, lors des incursions des Normands, d'asile aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, qui y laissèrent un bras de ce saint, en témoignage de reconnaissance. On croyait d'ailleurs que saint Germain lui-même y avait résidé au VIe siècle, ce qui expliquerait le choix d'une telle retraite, au IXe, par les religieux de ce nom. Agrandie en 1458 et 1560, elle a été supprimée en 1791, et vendue en l'an IV. Son emplacement est marqué approximativement par le pavillon sud-est de la nouvelle caserne municipale.

[2] *Sainte-Croix* n'était qu'une chapelle occupant l'angle des rues de ce nom et de la Vieille-Draperie. L'origine en est fort obscure; Jaillot croit qu'elle servait, dès le VIIe siècle, d'infirmerie aux religieuses de Saint-Éloi, qu'elle reprit son nom et fut érigée en paroisse vers le XIIe siècle. Réédifiée et agrandie de 1450 à 1549, elle fut supprimée et vendue à la Révolution. Il en subsistait encore quelques murs en 1866, vers le milieu de la rue Constantine.

[3] Beaucoup d'églises avaient autrefois pour baptistère un édifice séparé, et quelques-unes ont conservé cet usage; ainsi l'oratoire *Saint-Jean-Baptiste*, auquel succéda Saint-Germain-le-Vieux, contenait les fonts baptismaux de Notre-Dame. Rapproché de cette église, à une époque qu'il est difficile de préciser, ce baptistère fut construit en forme de rotonde; il était très-voisin de la porte septentrionale de la cathédrale, et touchait presque à la façade; c'était la paroisse des laïques habitant dans le cloître. Démoli en 1748, il a donné, pendant un demi-siècle, son nom à *Saint-Denis-du-Pas*, petite église située au chevet de Notre-Dame, où avaient été transférés les fondations ainsi que les fonts baptismaux. Guillebert de Metz ne dit rien de ce dernier sanctuaire.

[4] *Saint-Martial*, que notre auteur appelle *Saint-Massias*, et qu'on trouve également indiqué sous les noms de *Saint-Maciel* et *Macial*, n'était autre chose que le chœur de l'ancienne église du monastère Saint-Éloi, dont l'enclos a été occupé depuis par le couvent des Barnabites, lequel était situé derrière la partie méridionale de l'hémicycle faisant face à la grille du Palais de justice. Séparé de la nef à laquelle il avait appartenu, le chevet de Saint-Éloi devint paroisse distincte et subsista jusqu'au commencement du XVIIIe siècle.

[5] La chapelle *Saint-Michel*, située entre la rue de la Barillerie (boulevard du Palais) et la cour de la Sainte-Chapelle, sur laquelle elle avait son entrée, existait avant Philippe Auguste, puisque ce prince y fut baptisé. D'abord en dehors de l'enceinte du Palais, elle y fut comprise à l'époque où l'on en reconstruisit la clôture, et Charles VI l'unit, en 1385, à la Trésorerie de la Sainte-Chapelle. Elle a disparu à la fin du siècle dernier, lors de l'élargissement de la rue de la Barillerie.

[6] Ce que Guillebert de Metz appelle « le prieuré « de Saint-Éloy » est peut-être le plus ancien établissement religieux de la Cité. Le célèbre ministre de Dagobert, ayant obtenu du monarque un vaste terrain, situé en face du Palais, y fit construire un monastère de filles, qu'il mit sous l'invocation de saint Martial, évêque de Limoges, et dans lequel il plaça des reliques de ce saint. L'enclos du monastère, appelé *la ceinture de Saint-Éloy*, était limité par les chemins ou rues qui ont été nommées depuis *de la Barillerie*, *de la Calandre*, *aux Fèves* et *de la Vieille-Draperie*. On lui a donné, concurremment avec le nom de Saint-Martial, celui de Saint-Éloy, son fondateur, et de Sainte-Aure, sa première abbesse. Cédé, dès le XIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés, ce monastère eut à subir toutes sortes de vicissitudes; il tombait en ruines lorsque Mgr de Gondi, premier archevêque de Paris,

et le college nommé Dix Huit [1].

XXI.

DU PALAIS.

Le Palais Royal [2] dure des le Grant Pont ou est lorologe [3] jusques a Pont Neuf [4]. La salle du Palais a de long six vingt piés et de large cinquante piés; il y a huit colombes : la est la table de marbre de neuf pieces [5]; la sont les ymages des roys qui ont regné en France; la sont procureurs de Parlement et advocas [6]. La sale des merchiers a de long quatre vingt piés. La vent on divers joyaux dor, dargent, de pierres precieuses et autres [7].

le donna, en 1626, aux clercs réguliers de la Congrégation de Saint-Paul, connus sous le nom de Barnabites. Les nouveaux possesseurs firent reconstruire les bâtiments conventuels et l'église, qui a subsisté jusqu'en ces dernières années. Elle servait de dépôt d'archives et de magasin pour le mobilier de l'État. Le portail, transporté pierre par pierre, a été appliqué à l'église des Blancs-Manteaux.

[1] Ce collége des *Dix-Huit* écoliers consistait originairement en une simple chambre où ils logeaient à l'Hôtel-Dieu. Achetée en 1171, moyennant cinquante-deux livres, par Jocius de Londonna, croisé, de retour de la Terre Sainte, cette *chambre* fut l'objet d'autres libéralités, et se transforma peu à peu en une maison, sise rue de Venise, près la rue Neuve-Notre-Dame. Le collége des *Dix-Huit*, réuni à la maison de Sorbonne, fut transféré, à une époque un peu incertaine, dans la rue des Poirées (rue Restaut). Il est certain qu'au temps de Guillebert de Metz ce modeste établissement n'avait pas encore quitté les environs de l'Hôtel-Dieu.

[2] Le *Palais-Royal*, dont le nom est porté aujourd'hui par l'ancien *Palais-Cardinal*, n'est autre que le palais de la Cité; il *durait* (s'étendait) et *dure* encore du pont au Change au pont Saint-Michel, moins quelques maisons appartenant à la rue de la Sainte-Chapelle.

[3] Guillebert de Metz a vu «l'orologe» un siècle et demi avant sa première restauration. Ce n'est qu'en novembre 1585, dit Du Breul, que «on acheva «de reprendre et enrichir le quadran de l'Horloge «du Palais, au haut duquel on voit la figure d'un «colomb blanc (dénotant le Sainct-Esprit) et les «escussons de France et Pologne,» en souvenir de Henri III. (*Theatre des antiquitez de Paris*, p. 230.)

[4] Cette appellation, appliquée de nos jours au pont construit sous le règne de Henri III et de Henri IV, à la pointe occidentale de la Cité, désignait autrefois le pont *Saint-Michel*, le plus récent des quatre qui existaient au temps de Guillebert de Metz.

[5] M. Bonnardot, dans les fragments qu'il a publiés de Guillebert de Metz, observe avec raison que cet auteur est le seul qui nous fasse connaître que la fameuse table de marbre était composée de neuf pièces, p. 24 des *Études sur Gilles Corrozet, etc.* Paris, 1848, in-8°. (Voir ce que Jean de Jandun dit de cette fameuse table aux pages 48 et 49.)

[6] La Grand'Salle existait encore au temps de Du Breul, qui nous en a laissé la description suivante : «On voit, autour de ceste salle, les statuës de tous «nos anciens Roys, depuis Pharamond jusques à «Charles IX, desquelles les unes sont représentées «ayans les mains hautes, et les autres comme les «ayans basses ou pendantes, pour diversifier et «faire cognoistre (selon plusieurs) celles qui effi«gient les infortunez et faynéants, d'avec les autres «valeureux et vertueux, qui ont eu tousjours les «mains et asmes tenduës au ciel. Il y a des escrits «gravez au bas de ces statuës, lesquels contiennent «et déclarent leurs noms et les années de leurs ré«gne et decedz; ce que j'ai obmis pour n'estre pro«lixe. Ces statuës et tout le lambris de ladite salle «ont esté peincts d'or et d'azur.» (*Theatre des antiquitez de Paris*, p. 227.) M. E. Boutaric, notre savant collaborateur, a publié, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (t. XXVII), de très-curieuses recherches sur le Parlement et sur la partie du Palais qui lui est consacrée.

[7] La salle ou galerie des merciers a conservé, jusqu'au siècle dernier, sa destination marchande. Une fort belle gravure d'Abraham Bosse, que nous donnerons dans un volume suivant, la représente comme le siége d'un commerce très-actif d'objets de toilette. La librairie y était également installée

. En la Sainte Chappelle est grant partie de la sainte croix, de la sainte couronne et autres benoites reliques a merveilles. Et y a ung grant pié dun griffon[1].

Au Palais sont salles et chambres pour logier le Roy et les douze pers[2]. Si est de bel edifice a tours et ymages dedens et dehors; et y a beau jardin. Au Palais sont les seigneurs de Parlement ou les roys de France ont acoustumé de seoir en jugement. La sont les seigneurs des requestes qui ont cognoissance des causes des officiers du Roy. La est la chambre des seigneurs des comptes, des tresoriers, des receveurs, du concierge et dautres officiers[3]. La est laudience. Et devant le Palais demeure ung pottier destain, bon ouvrier de merveilleux vaisseaux destain; et tenoit des rossignols qui chantoient en yver[4].

Le grant hospital, que le roy saint Loys fonda, dure des leglise Nostre-Dame, jusques a Petit Pont; si a devant lospital, en rue neufve, trente sept manoirs avec une boucherie, et place vuide devant la chapelle de lospital[5].

dans la partie qui confinait à la Sainte-Chapelle : Barbin et les vers du *Lutrin* sont dans toutes les mémoires. De nos jours, la galerie des merciers ne renferme plus que les boutiques des costumiers du Palais; c'est le seul vestige qui lui reste de son ancienne splendeur.

[1] Dans l'inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle, dressé en 1573, et publié par M. Douët d'Arcq, *Revue archéologique*, année 1848, il n'est nullement question de ce *grand pié de griffon*, mentionné encore dans le poëme d'Astesan, en 1451. On trouvera, aux notes qui accompagnent notre traduction, quelques détails sur l'origine de ce débris singulier. Quant à son exhibition dans l'intérieur de la Sainte-Chapelle, c'était chose parfaitement conforme aux idées du temps, ainsi que le fait judicieusement remarquer M. de Guilhermy. «La cathédrale, dit-il, était, pour les populations d'alors, «non-seulement le lieu de la prière et la demeure de «Dieu, mais le centre du mouvement intellectuel, «le dépôt de toutes les traditions d'art et de toutes «les connaissances humaines. Ce que nous placerions dans les armoires d'un musée, nos pères le «confiaient aux trésors des églises. Ce que nous «cherchons dans les livres, ils allaient le lire en caractères vivants sur les ébrasures des portes ou «sur les vitraux des fenêtres. Et voilà pourquoi, à «côté des scènes religieuses et des allégories morales, nous rencontrons, en si grand nombre, aux «parois de nos cathédrales, ces calendriers, ces enseignements de botanique et de zoologie, ces détails «sur les procédés des arts et des métiers, ces avertissements sur l'hygiène, sur le bon emploi du «temps, sur l'agriculture, qui comprend une encyclopédie à l'usage et à la portée de tous.» (*Itinéraire archéologique de Paris*, p. 30.) En ce qui concerne plus spécialement le *pied de griffon* et autres curiosités de ce genre, M. de Guilhermy cite un passage du *Rational des divins offices*, où Guillaume Durand nous apprend que, dans les cathédrales de Laon, de Reims, de Bayeux, de Comminges, à Saint-Denis, à Saint-Bertin, comme à la Sainte-Chapelle, on suspendait des œufs d'autruche, on conservait des côtes de baleines, des crocodiles empaillés, des cornes de licorne, *des ongles de griffon*, *etc.* «afin que le peuple en fût davantage attiré «dans le lieu saint et mieux disposé à la piété.»

[2] A l'époque où écrivait Guillebert de Metz, le palais de la Cité et la forteresse du Louvre n'étaient pas la demeure habituelle des rois, qui résidaient, le plus souvent, à l'hôtel Saint-Paul et au bois de Vincennes. «Nos Roys viennent y loger, dit Du Breul, «quand ils se marient et font leur entrée en nostre «ville.» (*Theatre des antiquitez de Paris*, p. 228.)

[3] Voir, dans le *Traité des louanges de Paris*, ce que Jean de Jandun dit de tous ces dignitaires, p. 48 et 49.

[4] Nous avons donné, dans la notice, une explication conjecturale de ce fait (p. 124).

[5] «A l'égard des bâtimens de l'Hôtel-Dieu, dit «Jaillot, ils ne consistoient, avant le règne de saint «Louis, que dans trois ou quatre corps de logis, «avec l'ancienne chapelle de saint Christophe. Ce «prince les augmenta considérablement et fit tant de «bien à cette maison, qu'il en est regardé comme «le fondateur.» (*Recherches critiques sur la ville de Paris, etc.* Quartier de la Cité, t. I.) L'Hôtel-Dieu possédait deux chapelles : la principale avait été

XXII.

DES PONS.

Grant Pont[1] a de lun costé soixante huit louages et de lautre costé soixante et douze; la demeurent les changeurs dun costé et orfevres dautre costé. En lan quatorze cent, et quant la ville estoit en sa fleur, passoient tant de gens toute jour sur ce pont, que on y encontroit adez ung blanc moine ou ung blanc cheval.

Pont Nostre Dame[2] : la sont beaux manoirs; si en y a soixante quatre qui appartiennent a la Ville, et dix-huit qui sont a diverses personnes; si y furent commenciés encore cinq maisons lan quatorze cent vingt-deux, que ceste description fu faite.

Petit Pont[3] est moult fort; et est des le fondement de grans lames attaciés

« construicte des deniers d'un nommé Oudart de « Mocreux, maistre changeur et bourgeois de Paris, « comme il appert par une lame de cuivre attachée « contre le mur de ladicte chapelle, à main gauche, « proche du grand autel; » l'autre était voisine du Petit-Pont et renfermait deux autels, mais on n'y disait pas habituellement la messe. (*Theatre des antiquitez*, p. 74, 75.)

[1] Le premier Grand-Pont est le pont de Charles le Chauve, dont une pile a été découverte en 1855; il occupait l'emplacement actuel du pont Notre-Dame, et avait certainement succédé à un pont romain. Le second, qui est mentionné en 1551 et 1278, et qui s'écroula en 1296, faisait communiquer le Palais avec le Châtelet; c'est celui qu'on regarde comme le plus ancien Grand-Pont. Il fut remplacé : 1° par le pont aux Changeurs, qui tendait de la rue Saint-Barthélemy en la Cité à celle de la Vieille-Joaillerie : c'est celui dont parle Guillebert de Metz; 2° par le pont aux Meuniers, qui menait de la tour de l'Horloge du Palais à la porte du Châtelet. Ces deux ponts formaient un angle aigu dont le sommet était occupé par un massif de maisons. Le pont aux Meuniers fut renversé en 1596, et reconstruit en 1609 par Charles Marchand, dont il prit le nom; mais un incendie les dévora tous deux en 1621. On en rebâtit un seul en solides pierres de taille. Achevé en 1647, il a subsisté jusqu'à ces dernières années. (Consulter l'article publié par M. Berty dans la *Revue archéologique*.)

[2] Par transaction entre l'Échevinage parisien et les religieux de Saint-Magloire, et après lettres patentes de Charles VI, en date du mois de juillet 1414, le pont Notre-Dame, commencé peut-être quelques années auparavant, fut construit en bois, s'il faut en croire Robert Gaguin, et il ne supportait pas, selon Guillebert de Metz, moins de quatre-vingt-sept maisons. Cette énorme charge le fit écrouler quatre-vingt-cinq ans après son achèvement (25 octobre 1499). On sait que cette chute donna lieu à un long procès, où furent impliqués le Prévôt des Marchands et les Échevins. Un appel fut fait à tous les architectes pour la reconstruction du pont; la ville accorda la préférence à *Joannes Jucundus*, cordelier de Vérone, qui termina son œuvre en 1512. Le pont Notre-Dame ainsi reconstruit a été l'objet de nombreuses réparations depuis 1540 jusqu'à nos jours. Il avait probablement remplacé le « pont de fust, » dont parle Raoul de Presles.

[3] Le Petit-Pont, dont il a déjà été question dans le *Traité des louanges de Paris*, est mentionné par Abbon, qui en raconte la chute. Rigord le cite également pour dire qu'il s'écroula l'an 1206, après avoir été rebâti en pierres par l'évêque Maurice de Sully. Nouvelles chutes en 1280, 1296, 1325, 1376 et 1393, à la suite desquelles on se borna à établir une passerelle en bois. En 1394, le Parlement trouva un moyen plus ingénieux que juste de le faire réédifier en pierres. Il condamna sept malheureux juifs, coupables d'avoir cherché à ramener au judaïsme un des leurs qui avait abjuré : 1° à être battus de verges « par trois samedis en « trois divers lieux; » 2° à payer dix mille livres parisis, dont neuf mille cinq cents seraient employés à la reconstruction du Petit-Pont; 3° à être détenus jusqu'à parfait payement de cette somme; 4° à être bannis du royaume; 5° à voir tout le reste de leurs biens confisqué; ce qui eut lieu. Le Petit-Pont était donc de construction toute récente lorsque Jean de Jandun l'admirait (1323); au temps de Guillebert

Digitized by Google

ensemble a fer et a plont. La est petit Chastelet, si espés de mur que on y menroit bien par dessus une charrette. Si sont dessus ces murs beaux jardins; la est une viz double, dont ceulx qui montent par une voie ne sapparcoivent point des autres qui descendent par lautre voie.

Pont Neuf[1] est bien maisonné.

Les rues qui sont en la Cité sensuivent en tele maniere, que on les pourroit aler qui vouldroit[2]; c'est assavoir :

de Petit Pont a rue Neufve Nostre Dame,
de la es rues des Coulons[3],
de Saint Christofle[4],
la ruelle du Parvis[5],
le port Levesque[6],
la grant rue Saint Christofle[7],
Saint Pierre aux Beufs[8],

de Metz il avait déjà été reconstruit (1409). Les maisons qu'il supportait furent réédifiées symétriquement une première fois en 1552, et une seconde fois en 1603. Ruiné par les débordements au milieu du XVIIe siècle, il fut restauré en 1659 et brûlé en 1718. Reconstruit alors sans maisons, il a subsisté jusque dans ces dernières années. Les détails que donne notre auteur sur l'épaisseur des murs du Petit-Châtelet, les beaux jardins qui les couronnaient et la « vis double » par laquelle on y montait ne se trouvent pas chez les autres historiens de Paris.

[1] Le *Pont-Neuf* ou plutôt pont Saint-Michel, nom qu'il devait à la chapelle voisine, aurait été, selon certains auteurs, construit originairement en pierres, ou du moins on aurait commencé à poser de larges assises pour les piles. Du Breul, qui discute le fait, croit, d'après Du Haillan, qu'il fut d'abord établi en bois, et en attribue la construction au célèbre prévôt de Paris, Hugues Aubriot, qui acheva l'enceinte de Charles V et fit bâtir la Bastille. Jaillot croit qu'il avait succédé au pont jeté par Charles le Chauve sur le petit bras du fleuve, pour faire suite à celui qui existait sur le grand bras; mais M. Ad. Berty a démontré le contraire. Au moment où écrivait Guillebert de Metz, c'est-à-dire environ un demi-siècle après, il était « bien maisonné; » cependant il avait été renversé par les glaces en 1407. Détruit de nouveau par le choc successif de deux bateaux (1547), le pont Saint-Michel fut rétabli en bois, et emporté en 1616. Réédifié presque immédiatement, il a subsisté jusqu'à l'ouverture du boulevard Saint-Michel.

[2] C'est-à-dire qu'il est facile de les parcourir, en passant de l'une dans l'autre, tant elles se suivent et se correspondent bien.

[3] La rue *des Coulons* n'était qu'une ruelle aboutissant à la rue Neuve-Notre-Dame. Dans un titre de 1254, elle est ainsi désignée : *parva ruella ad caput ecclesiæ Sanctæ Genovefæ parvæ* (Sainte-Geneviève-des-Ardents).

[4] La rue *Saint-Christophe* commençait au coin des rues de la Juiverie et du Marché-Palu (de la Cité), et aboutissait au Parvis-Notre-Dame. Elle a été détruite tout récemment pour l'établissement du nouvel Hôtel-Dieu. Une ruelle du même nom lui était contiguë.

[5] La ruelle *du Parvis* était une des quatre petites rues qui aboutissaient à la rue Neuve-Notre-Dame; elle a été détruite, ainsi que la rue des Coulons, lors de l'agrandissement du Parvis et à l'époque de la construction du bâtiment des Enfants trouvés. On sait que cet édifice, qui sert aujourd'hui d'annexe à l'Hôtel-Dieu, et qui disparaîtra très-prochainement, a été pendant quelque temps le siége de l'administration de l'Assistance publique.

[6] Ce qu'on appelait *Port-l'Évêque* était la partie du bord de l'eau située le long du jardin de l'évêché jusqu'au *Terrain*. On y arrivait par la petite rue du Port-l'Évêque, qu'on nommait aussi rue des Bateaux, *vicus ad Batellos*.

[7] Guillebert de Metz cite deux fois la *rue Saint-Christophe*; il a voulu probablement parler de la rue et de la ruelle.

[8] La rue *Saint-Pierre-aux-Bœufs*, bordée par

Sainte Marine[1],
de la Cocatris[2],
la Confrarie[3],
Champ Roussy[4],
de la Pomme[5],
de la Licorne[6],
Marché Palus[7],
la Juerie[8],
la Petite Orberie[9],
la rue des Fevres[10],

l'église de ce nom, s'étendait du Parvis-Notre-Dame à la rue des Marmousets, point où elle faisait face à la rue du Chevet-Saint-Landry. On la trouve indiquée dès 1206, dit Jaillot, sous le nom de *rue Saint-Père-aux-Bœufs*; dans le *Dit des rues de Paris*, par Guillot, elle est appelée *rue Saint-Père-à-Beus*. Elle a fait place, en 1828, à la rue d'Arcole, qui a disparu elle-même en 1866.

[1] L'impasse *Sainte-Marine* portait au XIIe siècle le nom de ruelle; elle avait, en effet, deux issues, puisque une ordonnance de 1417, citée par Jaillot, ordonne de la fermer à l'une de ses extrémités. Elle aboutissait alors à la porte du Cloître-Notre-Dame, près de Saint-Jean-le-Rond. Diminuée lors de l'ouverture de la rue d'Arcole, elle a disparu avec cette dernière voie.

[2] La rue *Cocatrix* s'ouvrait en face de l'impasse Sainte-Marine, et aboutissait, en retour d'équerre, à la rue des Trois-Canettes. Son nom était celui d'une famille considérable qui possédait un petit fief dans la Cité. Un acte de 1300, cité par Jaillot, indique ainsi ce fief : *Domus Cocatricis quæ contigit domui Marmosetorum*. Réduite de moitié par l'ouverture de la rue Constantine, en 1836, la rue Cocatrix a disparu en 1866.

[3] La rue *de la Confrérie-Notre-Dame* faisait primitivement partie de la rue Cocatrix; on l'a appelée ensuite *Cour-Ferri* ou *Ferron*, puis *rue de la Confrérie-Notre-Dame*, parce que la maison de la *Communalité des Chapelains* y était située; une enseigne lui a fait donner au XVIe siècle le nom de *rue des Deux-Hermites*, qu'elle a conservé jusqu'en 1866. L'ouverture de la rue de Constantine l'avait réduite à quelques maisons seulement.

[4] La rue que Guillebert de Metz appelle *de Champ-Roussi* a porté successivement les noms de *Champrossi* ou *Champrosé*, *Champron*, *Champourri*, *Champrousseux*, *Champflory* et *Champroux*. Jaillot nous apprend qu'un jeu de paume, dit *de Perpignan*, y était situé au XVIe siècle, et qu'elle en prit le nom. Elle joignait la rue des Trois-Canettes à la rue des Marmousets. Coupée en deux tronçons par la rue Constantine, elle a, comme toutes les précédentes, disparu en 1866.

[5] La rue *de la Pomme* ou *de la Pomme-Rouge* n'était autre que la rue des Trois-Canettes, à laquelle aboutissaient les rues Cocatrix et de Perpignan. Selon Sauval, elle aurait dû son nom à deux maisons appelées *la Grande* et *la Petite-Canette*. De la rue de la Licorne, elle s'infléchissait vers la rue Saint-Christophe, et débouchait sur le Parvis, à l'état de ruelle très-resserrée.

[6] La rue *de la Licorne* joignait les rues Saint-Christophe et des Marmousets, parallèlement à la rue de la Juiverie (de la Cité), en contournant le chevet de la Madeleine; il en restait encore un tronçon en 1866.

[7] La rue *du Marché-Palu* formait la continuation de la rue de la Juiverie et aboutissait au Petit-Pont. Elle devait son nom à la proximité du marché qui a subsisté jusqu'à la construction de la caserne de la Cité.

[8] La *Juierie*, *Juerie*, *Juyerie*, *Juyrie*, *Juiscie*, *Juiferie* ou *Juirerie* était le milieu de la rue de la Cité; elle devait son nom aux Juifs qui l'habitaient, et dont la synagogue était située sur l'emplacement de l'ancienne église Sainte-Madeleine, à l'angle de la rue des Marmousets.

[9] La *Petite-Orberie*, qu'on appelait aussi *Four* ou *Cour-Basset*, n'était qu'un passage faisant communiquer les rues de la Juiverie et aux Fèves; il n'existait déjà plus au siècle dernier.

[10] La rue *des Fèvres*, *au Feure*, *aux Fèves*, joignait les rues de la Calandre et de la Vieille-Dra-

Digitized by Google

la Calandre[1],
la Ganterie[2],
la Grant Orberie[3],
la Barillerie[4],
la Vieille Draperie[5],
la Saveterie[6],
Sainte Croix[7],
Saint Lorens[8],
de la Lanterne[9],
des Marmousez[10],

perie, parallèlement à la rue de la Juiverie; on la trouve nommée *via ad Fabros*, dénomination erronée, et *vicus Fabarum*. Réduite par l'ouverture de la rue Constantine, elle a gardé jusqu'en 1866 de sa partie méridionale.

[1] La fameuse *Calandre*, voie triomphale par où l'on se rendait du Palais à Notre-Dame, passait pour une large rue au XIIIe siècle; elle devait son nom à un habitant qui était, dit Jaillot, ou «Jean de la Kalendre,» ou «Nicolas le Kalendreur.» La nouvelle caserne de la Garde de Paris occupe l'emplacement de cette rue.

[2] La *Ganterie*, la *Canneterie*, la *Careterie*, la *Charaterie* ou *Saraterie* était un composé de cinq tronçons formant une ligne brisée, ce qui explique les différentes appellations qu'on a données à ces fragments de rues. Elle joignait la rue de la Calandre à celle de la Vieille-Draperie, traversant l'ancien enclos Saint-Éloi, dont elle avait retenu le nom, et contournait le monastère des Barnabites. Elle a été absorbée dans la nouvelle caserne.

[3] La *Grant-Orberie*, ainsi nommée par Guillot et Guillebert de Metz, était la rue ou quai du Marché-Neuf. Fermée, avant le XVIe siècle, du côté de la rue du Marché-Palu, elle rejoignit, en 1557, par un coude, la rue Neuve-Notre-Dame. Pourvu au siècle dernier d'un marché aux herbes et au poisson, d'une boucherie et d'un corps de garde, le quai du Marché-Neuf fut doté, en 1804, de la Morgue, installée jusque-là dans la basse geôle du Châtelet. Ce funèbre établissement a été transporté en 1864 à la pointe orientale de la Cité, sur une partie de l'emplacement connu autrefois sous le nom de *Terrain* ou *Motte aux Papelards*.

[4] La *Barillerie*, ainsi nommée à cause des fabricants de barils qui l'habitaient, et non la *Babillerie*, comme l'appellent Corrozet et Robert Cénal, par une plaisanterie que Jaillot qualifie de fade, longeait l'enclos du Palais depuis le pont Saint-Michel jusqu'à la rue de la Vieille-Draperie. Élargie en 1784, et pourvue d'une place semi-circulaire faisant face à la cour de Mai, elle a conservé son nom jusqu'à l'établissement du boulevard du Palais (1860).

[5] La rue *de la Vieille-Draperie* allait du Palais à la rue des Marmousets, entre les Barnabites, les églises Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-des-Arcis; habitée d'abord par des Juifs, puis, après leur expulsion, par des drapiers, elle avait reçu, dit-on, le nom de *Judæaria pannificorum*, qui ne s'applique, en réalité, qu'à la Vieille-Draperie. Élargie en 1620 et 1673, elle a fait place, en 1828, à la rue de Constantine et, de nos jours, à l'avenue qui succède à cette dernière voie.

[6] La *Saveterie*, que Guillebert de Metz appelle la *Ganterie*, était la rue Saint-Éloi.

[7] La rue *Sainte-Croix* n'était qu'une ruelle aboutissant aux rues de la Vieille-Draperie et Gervais-Laurent, parallèlement à la rue de la Lanterne; elle longeait la façade de l'église Sainte-Croix.

[8] Il s'agit ici de la rue *Gervais-Laurent*, dont le dernier tronçon vient de disparaître, et qu'on trouve mentionnée dès le XIIIe siècle. Elle réunissait la rue de la Lanterne à celle de la Vieille-Draperie. Nous avons imprimé en italique le nom de cette rue ainsi que toutes les autres dénominations de voies publiques altérées par Guillebert de Metz.

[9] La rue *de la Lanterne*, ainsi nommée à cause d'une enseigne qui s'y trouvait, était l'extrémité septentrionale de cette voie qui s'appelait, au midi rue du Marché-Palu, au centre, rue de la Juiverie, au nord rue de la Lanterne, et qui constitue la rue actuelle de la Cité. Elle a porté elle-même plusieurs noms, que M. Berty a relevés à partir de 1115.

[10] Plus heureuse que la plupart de celles qui

de la Colombe[1],
le port Saint Landry[2],
de la *Cage*[3],
de Limage[4].
Glaitigny[5], ou est les fillettes;
Saint Denis de la Chartre[6],
la Peletterie[7], ou len fait les chalits, et dillec a Grant Pont.

XXXIII.

EN LA HAULTE PARTIE DE LA VILLE OU LES ESCOLES SONT.

Leglise paroschiale de Sains Pierre et Pol, que len dist de Sainte-Genevieve[8].

précèdent, la rue *des Marmousets* subsiste encore en partie; le tronçon qui en reste forme la continuation de la rue Chanoinesse. Elle devait son appellation à une maison importante désignée dans les anciens titres sous le nom de *Domus Marmosetorum*. C'est là que la tradition plaçait la demeure du pâtissier et du barbier qui faisaient commerce de chair humaine. La *pierre du chien*, qu'on regardait comme un témoignage de cette sanglante histoire, était engagée dans une maison formant l'angle de la rue des Deux-Ermites.

[1] La rue *de la Colombe* est encore à peu près telle que Guillebert de Metz l'a vue; elle joignait de son temps les rues d'Enfer (Basse-des-Ursins) aux rues des Marmousets et Chanoinesse; lors de l'ouverture du quai Napoléon en 1808, on lui a ménagé un débouché sur ce quai.

[2] Le port *Saint-Landry* ou port *Notre-Dame* était situé au débouché de la rue Saint-Landry sur le fleuve, à quelques mètres en aval du moderne pont d'Arcole; on y descendait par une pente douce partant de la rue des Marmousets. Le mur de soutènement du quai Napoléon a fait disparaître ce port.

[3] M. Berty pense qu'il s'agit ici de la rue du Chevet-Saint-Landry.

[4] Cette rue est regardée par Jaillot comme se confondant avec la rue Haute-des-Ursins. M. Berty croit qu'elle n'est autre chose que la rue Saint-Landry, et il se propose de citer, à l'appui de son opinion, plusieurs chartes qui établissent la synonymie.

[5] La rue *de Glatigny*, parallèle aux rues Saint-Landry, de la Colombe, et démolie pour l'établissement du nouvel Hôtel-Dieu, n'avait rien qui justifiât la gracieuse appellation qu'elle portait au moyen âge. Le *Val-d'Amour*, «où est les fillettes,» n'a jamais été, il est vrai, qu'une sorte de *ghetto*, dans lequel la police renfermait les ribaudes de ce temps.

[6] La rue *Saint-Denis-de-la-Chartre*, *vicus Sancti Dionysii de Carcere*, a subsisté jusqu'en 1866 sous le nom de *rue du Haut-Moulin*; elle réunissait par un coude les rues de Glatigny et de la Lanterne, débouchant ainsi sur le pont Notre-Dame, dont elle continuait la ligne de maisons avant l'ouverture du quai Napoléon. Elle séparait en outre les églises de Saint-Denis-de-la-Chartre et de Saint-Symphorien ou Saint-Luc, dont les vestiges ont été reconnus et relevés en 1866.

[7] *La Pelleterie* aboutissait d'une part à l'église Saint-Denis-de-la-Chartre et de l'autre à la Grand' Salle du Palais, sur une partie de l'emplacement occupé par l'ancien Marché-aux-Fleurs. Elle fut habitée par des pelletiers après l'expulsion des Juifs, vers la fin du XIIe siècle, ce qui lui valut son nom. Au temps de Guillebert de Metz, on y faisait «des châlits,» c'est-à-dire des couchettes ou bois de lit.

[8] Ce vénérable sanctuaire est appelé, par Grégoire de Tours et Frédegaire, *Église de Saint-Pierre* et *Basilique des Saints-Apôtres*; le nom de Sainte-Geneviève ne lui fut donné qu'au VIIe siècle, concurremment avec ceux de Saint-Pierre et Saint-Paul, sous lesquels on la désignait encore au temps de Guillebert de Metz. L'église Sainte-Geneviève fut ruinée au IXe siècle par les Normands et complétement réédifiée vers la fin du XIIe siècle. Détruite en partie par la foudre, l'an 1483, elle fut l'objet de nombreuses et importantes réparations. La construction du nouveau temple (Panthéon), qui dura de 1758 jusqu'à la Révolution, rendait l'ancienne église inutile; aussi fut-elle démolie en 1808, et sur son emplacement a été ouverte la rue Clovis. Sainte-Geneviève était accolée à Saint-Étienne-du-

Item de Saint Estienne[1], de Saint Severin[2], de Saint Cosme[3], de Saint Nicholas au Chardonneret[4], de Saint Hylaire[5] et de Saint Benoit[6]. Labbaye de chanoines

Mont; il n'en reste qu'une tour, comprise dans les cours du lycée Napoléon.

[1] *Saint-Étienne-du-Mont* n'était primitivement qu'une chapelle dépendant de Sainte-Geneviève, et désignée successivement par les vocables de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Étienne. L'accroissement de la population, déterminé par la clôture de Philippe Auguste, qui mettait à l'abri les clos de la rive gauche, engagea les religieux de Sainte-Geneviève à faire construire sur un terrain contigu à leur église un édifice distinct devant servir de paroisse. Commencé dans les premières années du XIIe siècle, Saint-Étienne était devenu insuffisant à la fin du XVe siècle, et dut être reconstruit dans de plus vastes proportions. Tout était terminé en 1617. Cette charmante église, dont on admire à bon droit le portail, les galeries intérieures et le jubé, a été soigneusement restaurée, il y a quelques années, par M. Baltard.

[2] L'origine de l'église *Saint-Séverin* est assez obscure. On croit généralement que ce fut d'abord un oratoire bâti en l'honneur d'un pieux solitaire qui vivait à Paris au temps de Childebert Ier, et qui eut saint Cloud pour disciple. Toutefois quelques auteurs pensent qu'il s'agit plutôt de saint Séverin, abbé d'Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice-en-Valais (Suisse). Jaillot est d'avis que «il a «pu se former un monastère, après la mort, sur «l'emplacement même de la cellule de l'anachorète «parisien, et qu'on aura bâti une chapelle sur son «tombeau.» Quoi qu'il en soit, l'église Saint-Séverin existait dès le VIe siècle. Reconstruite et agrandie en 1347 et 1489, elle a reçu, en 1837, le portail de Saint-Pierre-aux-Bœufs, qui décore aujourd'hui sa façade.

[3] *Saint Côme* et *saint Damien*, patrons des chirurgiens, avaient donné leur nom à la chapelle des Cordeliers, dont le couvent occupait la plus grande partie de l'espace compris aujourd'hui entre les rues de l'École-de-Médecine, Antoine-Dubois et Racine. Deux églises s'élevaient aux deux extrémités de ce vaste enclos, l'une sur l'emplacement actuel de la place de l'École-de-Médecine, l'autre à l'angle de cette rue et de la rue Racine. C'est cette dernière qui portait le nom de Saint-Côme et Saint-Damien; elle avait été construite, ainsi que Saint-André-des-Arts, au commencement du XIIIe siècle, et toutes deux avaient été cédées à l'Université en 1345. Saint-Côme, siége de la confrérie des chirurgiens, fut supprimé en 1790 et vendu en l'an V; l'église n'a été détruite qu'en 1836; l'amphithéâtre de chirurgie existe encore et est occupé par l'École impériale de dessin.

[4] Le fief du *Chardonnet*, ou du *Chardonneret*, avait donné son nom à cette église, dont l'origine a été fort discutée par les historiens de Paris. Jaillot démontre qu'elle a été fondée vers le milieu du XIIIe siècle : «L'ancienne église, dit-il, avait «été construite vers l'orient d'hiver et le long du «canal de la Bièvre; mais, ce canal ayant été sup«primé, et l'église commençant à tomber en ruines, «on prit, en 1656, le parti d'en construire une «nouvelle à côté de l'ancienne et dans une direction «opposée.» (*Quart. de la place Maubert*, p. 150.) Les travaux ne furent achevés qu'en 1709, sauf la façade principale sur la rue Saint-Victor, qui est encore à faire. L'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet a été l'objet de diverses réparations lors de l'ouverture du boulevard Saint-Germain.

[5] Il règne la plus grande obscurité sur l'origine de l'église *Saint-Hilaire*. Ce qui est certain, c'est que ce petit édifice, situé à l'angle des rues des Sept-Voies et du Mont-Saint-Hilaire, vis-à-vis le débouché de la rue des Carmes, avait été reconstruit en 1300, augmenté en 1470, et enrichi de divers ornements au commencement du XVIIIe siècle. Supprimée comme paroisse en 1790, et vendue en l'an IV, l'église Saint-Hilaire a presque complétement disparu.

[6] *Saint-Benoît* est encore un sanctuaire d'origine très-ancienne. Une charte de Henri Ier déclare qu'elle était déjà depuis longtemps, *antiquitus*, au pouvoir des rois de France, ce qui fait croire à Jaillot qu'elle avait été bâtie vers le VIe siècle. Placée d'abord sous le vocable de saint Bacque, elle prit au XIIe siècle le nom de Saint-Benoît, ainsi que l'aumônerie ou hôpital voisin occupé depuis par les Mathurins. Elle devait ce dernier nom, dit l'abbé Le Beuf, non pas à l'illustre fondateur de l'abbaye du Mont-Cassin, mais au *benoist Dieu*, *benedictus Deus*, comme on disait au moyen âge. L'église de Saint-Benoît était orientée au rebours, c'est-à-dire que la façade regardait le couchant; aussi l'appelait-on Saint-Benoît le *bestournet* ou *bes-*

reguliers a Sainte Genevieve, ou len tient les plais devant labbé des causes dont le pape se desmet. Si y est la chancellerie de luniversité; et convient que le chancellier soit de lordre dicelle abbaye; et a labbé haulte justice, moyenne et basse [1]. Aussi est leglise de tele prerogative que nul patriarche, arcevesque ne evesque ny pevent entrer en leurs propres habis, fors en labit de chanoine [2]. Item il y a

torné, *Benedictus male versus*. Rebâtie en partie sous le règne de François Ier, réparée et augmentée en 1680, elle fut supprimée en 1791, et vendue en l'an VII; affectée depuis aux usages les plus profanes, elle a abrité notamment le *Théâtre du Panthéon*, et n'a disparu qu'en 1853, par suite de l'ouverture de la rue des Écoles.

[1] Les chanoines *réguliers* de Sainte-Geneviève ont succédé en 1148 aux chanoines *séculiers*, qui occupaient d'abord l'abbaye. Une nouvelle réforme y fut introduite en 1625 par le cardinal de Larochefoucauld. Quant aux droits dont jouissait cette congrégation, voici comment Du Breul s'en exprime : «L'abbé de Sainte-Genevieve est juge et conservateur des privilèges apostolics, et deputé par le sainct siege pour cognoistre et juger de toutes causes tant ecclesiastiques que civiles et prophanes, c'est-à-dire de deptes de matieres decimales, de portions canoniques et congrues, de petitoire, de benefices, de pension créée et constituée par le Pape sur aucuns benefices, soit evesché, abbayes, prieurez ou cures. Les appels de ses sentences ressortissent immediatement au Sainct Siege, sans que ny diocesain, metropolitain ny primat y puisse pretendre authorité, attendu que ny l'abbé ne les siens ne doivent dependre que du Pape, et qu'ils ont autant de pouvoir et d'authorité en leur jurisdiction que les primats en ont ès leur, desquels immediatement on appelle à Rome.» (*Th. des antiquitez*, p. 277). Du Breul donne ensuite, d'après Choppin (*De sacra politia*, liv. II, t. V), la liste des corps constitués, colléges, chapitres, etc. «qui ont leurs causes commises en la dicte conservation ou chambre apostolique de Sainte-Geneviesve. «Quant à la chancellerie de l'Université, «elle appartenait, comme l'on sait, aux deux chanceliers de Notre-Dame et de Sainte-Genevieve; «mais «celui-ci, dit Du Breul, a esté seul jadis en «ceste charge; car nous trouvons que les premiers «colleges et plus habitez furent fondez en ceste «montaigne, esquels il semble que les chanoines «Saincte-Geneviesve y commettoient des regents «et precepteurs.» Le chancelier de Notre-Dame n'était évidemment pas de cet avis, et il appuyait également ses prétentions sur l'ancienneté des écoles du Cloître de la Cathédrale. L'histoire de leurs démêlés occupe de nombreuses pages dans l'ouvrage de Du Boullay. En 1253, le pape Alexandre IV reconnaissait encore au chancelier de Sainte-Geneviève le droit «de donner licence en toute faculté;» mais les chanceliers de Notre-Dame, et en particulier Pierre Comestor, Jean de Candelis et Philippe de Grève ne cessèrent de battre en brèche les priviléges de leur rival. Le pape Benoît XI mit fin au débat en accordant aux deux chanceliers les deux priviléges. «Par suite de cette décision, dit «Du Breul, les facultez de theologie, decrets et «medecine vont seulement à l'Evesché pour les licences et le bonnet, et pour les arts sont departiz «à tous les deux chanceliers.»

Nous empruntons encore à Du Breul quelques lignes sur la juridiction temporelle de l'abbaye Sainte-Geneviève : «Elle s'estend, dit-il, en une «bonne partie de l'Université, et en la plupart du «faubourg dit de Sainct-Marcel, où lesdits Abbé et «Convent ont les droicts de justice haute, moyenne «et basse, de faire brusler, d'aubeine et d'espargne et «autres belles particularitez appropriées aux seigneurs qui ont droict de plain haubert. Et pour ce, «ils ont leurs prisons, juges, greffiers, procureur «fiscal, et autres officiers de justice.» (*Theatre des antiquitez de Paris*, p. 279.)

[2] La prérogative, dont parle ici Guillebert de Metz, n'est pas mentionnée, au moins explicitement, par les historiens de Paris. Du Breul, en exposant le cérémonial de l'entrée d'un nouvel évêque de Paris dans sa ville épiscopale, nous apprend qu'après avoir été reçu à la porte de l'abbaye de Sainte-Geneviève par l'abbé et les chanoines, le prélat entrait au chœur, s'agenouillait sur un carreau, puis était conduit à l'autel où il faisait son offrande. C'était alors seulement qu'il allait «au revestiaire se revestir de ses habits épiscopaux, et qu'il revenoit se seoir en une chaire «parée à costé du maistre autel.» (*Theatre des antiquitez de Paris*, p. 285.)

Digitized by Google

une crouste[1] soubs la moyenne partie du cuer, ou sont les sepulcres de Sainte Genevieve et dautres sains. Item en la tierce basse partie du cuer ou les chanoines chantent; la est la tombe du roy Cloïs, le premier crestien qui fonda celle eglise, et de la royne sainte Crotilde sespeuse. Au college des Bernardins est une eglise de moult bel et hault edifice; et y est une vis merveilleuse ou il a doubles degrez, que ceulx qui montent ou descendent par lun des degrés ne scevent riens des autres qui vont par les autres degrés[2]. Leglise des Matelins[3], ou le

[1] *Crouste*, grotte, c'est-à-dire une crypte. A propos de la crypte de Sainte-Geneviève, Du Breul s'exprime ainsi : «L'on tient que la chappelle sous-«terraine, vulgairement appelée la cave, qui est «encor dessous le premier chœur de ceste eglise, «estoit de grande antiquité, des que Clovis fist ele-«ver la nouvelle eglise, et que des lors elle estoit «dite des mesmes apostres saint Pierre et saint Paul.» (*Theatre des antiquitez de Paris, etc.* 1612, in-4°, p. 268.) Tous les historiens de Paris ont décrit ces tombeaux. Celui de Sainte-Geneviève a été déposé, en 1792, à Saint-Étienne-du-Mont, qui en garde l'enveloppe extérieure; la châsse a été portée, en 1793, à la Monnaie, et les reliques ont été en grande partie jetées au vent. On a cru reconnaître les restes de Clovis et de sainte Clotilde lors de la destruction, en 1807, de l'ancienne église Sainte-Geneviève, pour l'ouverture de la rue Clovis, qui en occupe l'emplacement.

[2] Sauval a donné la description suivante de cet escalier, qui comptait au nombre des merveilles du vieux Paris : «On y voit une vis tournante double «à colonnes, où l'on entre par deux portes, et où «l'on monte par deux endroits, sans que de l'un on «puisse être vu de l'autre; cette vis a dix pieds de «profondeur, et chaque marche porte de hauteur «huit à neuf pouces. Les marches sont délardées et «ne sont point revêtues d'autres pierres. C'est le «degré de la manière la plus simple et la plus rare «de Paris : toutes les marches sont par dessous dé-«lardées; sa beauté et sa simplicité consistent dans «les girons de l'un et de l'autre, portant un pied ou «environ, qui sont entrelacés, enclavés, emboîtés, «enchaînés, enchassés, entretaillés l'un dans l'autre «et s'entremordent d'une façon aussi ferme que gen-«tille. Les marches de l'autre bout sont appuyées «sur la muraille de la tour qui l'environne; ces deux «escaliers sont égaux l'un à l'autre en toutes leurs «parties; la façon du noyau est semblable de haut «en bas, et les marches pareilles en longueur, en «largeur et en hauteur. L'église et le degré furent «commencés par le pape Benoît XII du nom, de «l'ordre de saint Bernard, continué par un cardi-«nal du même ordre, nommé Guillaume. Ces de-«grés n'ont que deux croisées, l'une qui les éclaire «tous deux par en haut et l'autre par en bas. Le plus «petit fut fait pour conduire aux voûtes des nefs «basses de l'église et a cinquante-sept marches de «haut; l'autre est imparfait et devoit conduire sur «les voûtes hautes. Il y a des recrans dans les murs «hors d'œuvre qui supportent les marches; car les «marches ne sont point posées dans les murs, de «crainte que le mur venant à se démentir ne les «rompît, cassât et entraînât avec soi; si bien que «par ce moyen-là, le mur manquant, ces recrans «demeureroient suspendus sur le noyau. La façon «véritablement est assés gothique et peu agréable, «et même quand il s'y trouveroit moins de mou-«lures, le degré n'en seroit que mieux et auroit une «grâce qu'il n'a pas. L'église est un gothique, mais «de la plus belle, de la plus délicate et plus grande «manière que nous ayons à Paris, et si la largeur «des nefs étoit proportionnée à leur hauteur, ce se-«roit un gothique incomparable. C'est un bâtiment «tout en l'air, il est haut et étroit; mais c'est la ma-«nière de tous les gothiques qui nous restent.....» (Sauval, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 435.)

[3] *Matelins*; c'est l'église des *Mathurins*, qui était située rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 10. L'Université tenait effectivement ses assemblées dans cette église. On peut consulter à ce sujet : *Partie des pieces et actes qui concernent l'estat present et ancien de l'Université de Paris, monsieur le recteur, qui en est et a toujours été le chef, etc.* Paris, 1653, in-4°. — En tête du travail de M. Vallet de Viriville sur l'Université de Paris, publié dans le tome Ier *du Moyen âge et de la Renaissance*, on trouve le *fac-simile* d'une miniature représentant l'assemblée générale des docteurs de l'Université de Paris.

recteur tient ses plais; et le conservateur et lofficial du chancelier; aussi y tient on les congregations de toute luniversité [1]. Les quatre ordres, cest assavoir :

Jacopins, Cordeliers, Augustins et Carmes [2];

Les colleges de cardinal Lemoine [3],

des Bons Enfans [4],

de Beauvais [5],

de Rains [6],

[1] *Le conservateur*, c'est-à-dire le conservateur des priviléges apostoliques et royaux, comme l'était le chancelier de Sainte-Geneviève. (Voyez à ce sujet p. 217 et suiv. du *Recueil des priviléges de l'Université de Paris, etc.* Paris, 1674, in-4°, par Égasse Du Boulay.)

[2] On sait combien fut longue et acharnée la lutte de l'Université contre les ordres mendiants, et quel éclat ces derniers jetèrent, surtout au XIIIe siècle, sur l'enseignement des écoles de Paris. Une bulle du pape Alexandre IV, en date du 12 mai 1257, ouvrit les portes de l'Université à tous les religieux. Les Dominicains et les Franciscains, qu'on a appelés depuis *Jacobins* et *Cordeliers*, étaient, dit Crevier, les premiers et les seuls acteurs dans la querelle; mais ils frayèrent le chemin aux Carmes et aux Augustins, qui s'étaient formés et établis après eux.

[3] Le collége du *Cardinal Lemoine* fut fondé au commencement du XIVe siècle «pour les pauvres «maîtres et escoliers estudiant à Paris en la maison «du Chardonnet,» et on le nomma *la maison du Cardinal*. On y compta d'abord soixante théologiens et quarante artiens, avec une cure attachée à la chapelle; mais la dotation étant devenue insuffisante, on réduisit, en 1545, le nombre des boursiers à dix-huit. Les bâtiments, reconstruits presque complétement en 1757, existent encore en partie et sont adossés à l'ancien séminaire des Bons-Enfants ou de Saint-Firmin (aujourd'hui dépôt du Domaine de l'État), à l'angle des rues Saint-Victor et du Cardinal-Lemoine. La chapelle a été détruite pendant la Révolution.

[4] Le collége des *Bons-Enfants* (écoliers laborieux, par opposition aux *Mauvais-Garçons* ou étudiants turbulents et indociles) remontait au XIIIe siècle et était presque abandonné en 1624, lorsque saint Vincent de Paul en fut nommé chapelain. Il y jeta les premiers fondements de la *Mission*, œuvre à laquelle le collége fut réuni en 1627, ce qui en fit un séminaire. Transformé en prison pendant la Terreur, le séminaire des Bons-Enfants, qui avait pris le nom de Saint-Firmin en 1707, fut le théâtre d'un affreux massacre dans les journées de septembre 1792. Les bâtiments, vendus en l'an IV, furent affectés en 1817 à l'institution des Jeunes Aveugles, en 1843 à la Garde municipale, et dans ces dernières années on y a transféré le dépôt du Domaine, autrefois installé aux Barnabites.

[5] Le collége de *Dormans-Beauvais*, fondé en 1370 par le cardinal Jean de Dormans, évêque de Beauvais, pour de pauvres écoliers des diocèses de Reims et de Soissons, a occupé un rang distingué dans l'ancienne Université; Rollin a été l'un de ses principaux. On lui adjoignit, en 1597, le collége de Presles; mais on l'a réuni en 1762 au collége de Louis-le-Grand, et l'on y a installé à la même époque le collége de Lisieux, dont le déplacement était nécessité par le percement de la rue Soufflot et la formation des abords de Sainte-Geneviève. Les bâtiments du collége de Beauvais, après avoir servi en 1815 à l'établissement d'une école dite *à la Lancastre*, ont été convertis en magasins pour les hôpitaux militaires, et acquis enfin, dans ces dernières années, par les Dominicains, qui y ont transporté leur établissement des Carmes. La chapelle, charmant édifice du meilleur style, a été restaurée par leurs soins.

[6] Le collége de *Reims*, établi vers le commencement du XVe siècle par Guy de Roze, archevêque de cette ville, fut pillé et presque détruit peu de temps après sa fondation. Relevé par Charles V, qui y annexa le collége de Réthel, il fut incendié en 1550 et rétabli par le cardinal de Mailli, archevêque de Reims. Réuni à l'Université [*] en 1763, il fut supprimé en 1790, et les bâtiments ont été acquis quelques années après par le collége de Sainte-Barbe. Ces bâtiments se développent sur les rues Chartière, de Reims et des Sept-Voies.

[*] C'est-à-dire au collége de Louis-le-Grand, après l'interdiction prononcée par le Parlement contre les Jésuites. L'annexion d'un certain nombre de petits établissements à l'ancien collége de Clermont continua la prospérité de cette maison.

Digitized by Google

de Saint Jehan [1], ou les docteurs de decrés sassemblent,
de Sorbonne [2],
de Navarre [3], ou il y a trois sciences : de ars, de gramaire et de theologie;
cellui de Cholles [4],
de Therouane [5],

[1] Ce collége de *Saint-Jean* ne peut être que le collége de Beauvais, que Guillebert de Metz vient cependant de mentionner, et qui a pu porter également cet autre nom, soit à cause de son fondateur ou de la rue dans laquelle il était situé, soit parce que la chapelle fut dédiée en 1380 sous l'invocation de saint Jean l'Évangéliste, soit enfin parce que la présentation de toutes les places vacantes dans ce collége appartenait à l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes. Ce qu'il y a de certain, c'est que la rue et le collége de Dormans-Beauvais étaient situés au clos Bruneau, *in clauso Brunelli*, et nous avons vu que Jean de Jandun (*Traité des louanges de Paris*, p. 40 et 41) fait la même remarque que Guillebert de Metz : « Les lecteurs de décrets y exposent leurs doctrines. »

[2] Le collége de *Sorbonne* fut fondé, comme on le sait, par Robert Sorbon, sous le règne de saint Louis, pour de « pauvres maistres et escoliers en « theologie. » Ce fut d'abord le collége de *Calvi* ou la *Petite Sorbonne*. On y apprenait les humanités et la philosophie, comme préparation à la théologie qui y fut bientôt exclusivement enseignée. La réputation de la maison de Sorbonne devint immense dans tout le monde chrétien, et ses docteurs furent une sorte de concile permanent. Logés, comme ils se glorifiaient de vivre, « en toute pauvreté, » ils avoient cependant besoin d'espace; mais ils ne s'agrandirent qu'en 1627. Leur protecteur, le cardinal de Richelieu, fit construire les bâtiments qui existent encore aujourd'hui. La chapelle, où il fut inhumé, n'a été achevée qu'en 1635. Les bâtiments de la Sorbonne, restés sans emploi pendant vingt ans, ont été compris, en 1808, dans la dotation de l'Université impériale, et désignés, en 1821, pour être le chef-lieu de l'Académie de Paris et le siége de trois facultés (théologie, lettres, sciences).

[3] Nous avons raconté la fondation du collége de *Navarre* dans la Notice consacrée à Jean de Jandun. Nous ajouterons que cette maison, presque entièrement ruinée sous le règne de Charles VI, fut rétablie, selon le désir de Charles VII, par le roi Louis XI en 1464, et s'agrandit, un siècle plus tard, par l'adjonction des collèges de Boncourt et de Tournay. Le « noble collége de Navarre, comme l'appelle Mézerai, « l'école de la noblesse françoise et l'honneur de « l'Université de Paris, » était fréquenté surtout par les fils de famille, et il avait conservé une grande réputation. Supprimé en 1790, le collége de Navarre devint bientôt le siége de l'*École centrale des travaux publics*, devenue depuis si célèbre sous le nom d'École polytechnique. Une grande partie des anciens bâtiments subsiste encore; mais on y a fait, à diverses reprises, d'importantes additions.

[4] Le collége des *Chollets* fut fondé, vers la fin du XIIIe siècle, au moyen des libéralités du cardinal Jean Cholet, légat en France, et de Jean de Bulles, archidiacre de Rouen, l'un de ses exécuteurs testamentaires. On n'y comptait d'abord que seize boursiers théologiens, auxquels furent adjoints plus tard autant de boursiers grammairiens. Il a été réuni à l'Université en 1763. Ses bâtiments font partie aujourd'hui des dépendances de Sainte-Barbe et du lycée Louis-le-Grand, au milieu desquelles ils sont situés.

[5] On ne connaît sous le nom de *Thérouanne* ou *Tirouenne* qu'un ancien fief voisin de Saint-Eustache, et qui, par corruption, a laissé son nom à la rue *Pirouette*. Guillebert de Metz a probablement voulu parler ici de l'un des collèges de Tournay qu'il ne cite pas ailleurs. De ces deux établissements fondés au XIVe siècle, l'un, situé presque à l'angle des rues Saint-Hilaire et des Carmes, était plus connu sous le nom de *collége des Lombards*; une partie des bâtiments existe encore. L'autre établissement était contigu au collége de Boncourt (emplacement occupé par l'hôtel du commandant de l'École polytechnique et le bas de la rue Clovis). Il a été réuni à ce dernier collége, que Guillebert de Metz a pu, de son temps, désigner sous le nom de *Thérouanne*, comme nous le dirons plus loin. Reste une dernière hypothèse, selon laquelle notre auteur aurait voulu désigner le collége de Montaigu, qui comptait au nombre de ses bienfaiteurs Gilles de Montaigu, cardinal de Thé-

de l'Ave Maria [1],
de Boncourt [2],
de Laon [3],
de Cligny [4],
de Harecourt [5],
des Tresoriers [6],

rouenne, chancelier de France. Il est vrai que Guillebert de Metz ne désigne point ailleurs ce collége si célèbre par la frugalité de son régime; mais il faut dire aussi qu'on ne voit nulle part les «pauvres «capettes de Montaigu» considérés comme écoliers de Thérouanne.

[1] Le collége de l'*Ave-Maria* était situé au haut de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, près de l'église Saint-Étienne-du-Mont; il devait son nom à l'image de Notre-Dame qui servait d'enseigne à la maison dans laquelle il avait été fondé. Les deux premiers mots de la *Salutation angélique*, placés au-dessous de la sainte image, servaient ainsi, concurremment avec le nom du fondateur Jean Hubant, à désigner ce collége, qui n'eut jamais d'importance. Établi vers le milieu du XIVe siècle, organisé par le célèbre Pierre d'Ailly et l'abbé de Sainte-Geneviève, il fut réuni au collége de Louis-le-Grand en 1767, et supprimé à la Révolution. Les bâtiments sont devenus propriété privée en 1810.

[2] Le collége de *Boncourt*, fondé au milieu du XIVe siècle, par Pierre de Bécoud, sur l'emplacement d'un hôtel des évêques d'Orléans, fut désigné originairement sous le titre de *collegium Becodianum*; Boncourt n'est qu'une altération du nom du fondateur. Institué pour «huit pauvres escoliers..... qui «auront chacun quatre sols par semaine,» et qu'on devait choisir «en le evesquié de Therouenne,» il eut pour annexe l'un des deux collèges de Tournay, et fut réuni lui-même, en 1638, au collége de Navarre, dont il a suivi dès lors toutes les vicissitudes.

[3] Le collége de *Laon* était situé à droite, en gravissant la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et ses bâtiments étaient contigus à ceux des Carmes de la place Maubert. Fondé au clos Bruneau, en 1313, par Guy, chanoine de Laon, trésorier de la Sainte-Chapelle, et Raoul de Presles, père de celui dont nous publions le commentaire, il se dédoubla dix ans après, et chaque établissement eut une existence distincte. En 1340, le collége de Laon fut transféré au lieu qu'il a toujours occupé depuis. Aux seize artiens pour lesquels il avait été institué furent adjoints, dans la suite, des écoliers en théologie et en médecine. Réuni au collége de Louis-le-Grand en 1763, il fut supprimé à la Révolution et aliéné en 1822. La rue des Écoles occupe une partie de son emplacement.

[4] Le collége de «*Cligny*,» c'est-à-dire *Clugny* ou *Cluny*, qu'il ne faut point confondre avec l'hôtel abbatial de ce nom, occupait presque tout l'emplacement circonscrit aujourd'hui par les rues Cujas, Victor Cousin, le boulevard Saint-Michel et la place de la Sorbonne. C'est le long de cette place que s'élevait la chapelle du collége, laquelle a servi d'atelier au peintre David. Elle n'a été démolie qu'en 1834 avec le beau cloître contigu. Le collége, fondé à la fin du XIIe siècle par les abbés de Cluny, avait été supprimé dès 1790 et aliéné en l'an V. Des parties des bâtiments ont subsisté jusqu'en 1860.

[5] L'inscription placée sur la magnifique façade du nouveau lycée Saint-Louis ne laisse aucun doute sur l'emplacement de l'ancien collége d'Harcourt, fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de Paris, pour les pauvres étudiants de Normandie. Il fut l'objet de nombreuses faveurs et dut s'agrandir successivement pour contenir tous les écoliers que sa réputation lui amenait. Louis XIII fut un de ses bienfaiteurs: aussi avait-on placé la chapelle construite au XVIIe siècle sous l'invocation de saint Louis. Reconstruit en 1675, agrandi pendant la Révolution et l'Empire aux dépens de l'ancien collége de Justice et de plusieurs maisons environnantes, le collége d'Harcourt transformé se profile majestueusement sur le nouveau boulevard Saint-Michel.

[6] Le collége des *Trésoriers* ou du *Thrésorier*, *collegium Quæstorum, quod vulgo Thesaurariorum nuncupatur*, était situé entre les rues de la Harpe, des Maçons et Neuve-Richelieu, avec entrée par cette dernière rue; il avait été fondé en 1268 par Guillaume de Saane, trésorier de l'église de Rouen, pour douze théologiens et douze artiens du pays de Caux. Déchu de son ancienne prospérité, il fut réuni à l'Université en 1763, et supprimé à la Révolution.

Digitized by Google

de Nerbonne [1],
de Dampvile [2],
de Premonstré [3],
de Bourgoingne [4],
dAuthun [5],
de Saint-Gervais [6],
de Tours [7],

[1] Une des belles maisons de l'ancienne rue de la Harpe portait, au-dessus de la porte d'entrée, une banderole ciselée dans la pierre avec cette inscription, *Collegium Narbonæ ;* c'était l'établissement fondé en 1317 par Bernard de Fages, archevêque de Narbonne, en faveur de neuf écoliers de son diocèse. Enrichi par le pape Clément VI (Pierre Roger), qui lui devait son éducation, le collége de Narbonne admit successivement des artiens, des théologiens, des étudiants en médecine et en droit. Il était en pleine reconstruction, lorsque les lettres patentes de 1763, que nous avons plus d'une fois citées, le réunirent à l'Université. Les bâtiments, vendus à l'époque de la Révolution, ont été démolis pour l'ouverture du boulevard Saint-Michel.

[2] Le collége de *Dainville*, d'*Inville* ou de *Dampville*, que Guillebert de Metz cite deux fois, était situé entre les rues Pierre Sarrazin et des Cordeliers (de l'École-de-Médecine), très-près de la rue de la Harpe. Institué en 1380 par Michel de Dainville, archidiacre d'Arras, Gérard et Jean, ses frères, il était destiné à douze pauvres écoliers des diocèses d'Arras et de Noyon. Jaillot nous apprend que, « à « l'angle de cette maison, dans les rues de la Harpe « et des Cordeliers, on avait sculpté les figures des « rois Jean et Charles V, et celles des fondateurs, « qui présentaient à la Sainte Vierge le principal et « les boursiers du collége. » (*Recherches, etc.* Quart. Saint-André-des-Arts, p. 61.) Réuni au collége de Louis-le-Grand en 1763, comme presque tous les petits colléges, il fut supprimé à la Révolution, et les bâtiments, aliénés en l'an XI, ont été démolis en 1820.

[3] Le collége des *Prémontrés* avait été institué, vers le milieu du XIIe siècle, par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, dits de *Prémontré* (abbaye située dans la forêt de Couci). La maison de Pierre Sarrazin, à l'angle des rues Hautefeuille et des Cordeliers, fut leur première acquisition; mais elle s'agrandit successivement, et les jeunes disciples de saint Norbert furent bientôt largement installés. Protégé par le Pape et le Roi, le collége ou *prieuré* des Prémontrés prospéra, et ses bâtiments, dit Du Breul, formaient un îlot de maison, *insula*. Ils ont été vendus en 1792. L'église, qui a été seule démolie, formait le coin des deux rues; l'emplacement est occupé par un café et des magasins.

[4] Le collége de *Bourgogne* était très-voisin du prieuré des Prémontrés, puisque son emplacement est occupé depuis 1769 par l'École de médecine. Il avait été fondé en 1329 par les exécuteurs testamentaires de Jeanne, comtesse de Bourgogne, épouse de Philippe-le-Long, « pour vingt poures es- « coliers des province et comté de Bourgoigne. » De nombreux règlements cités par Félibien et Lobineau (*Hist. de Paris*, t. III, p. 635 et suiv.) ont été faits pour ce collége, qui n'était cependant pas de plein exercice, et qui fut, en l'année 1764, réuni à l'Université. Les bâtiments, acquis en 1769, ont été démolis, et l'architecte Gondouin a élevé sur leur emplacement l'édifice où siége aujourd'hui la Faculté de médecine.

[5] Le collége d'*Autun* devait sa fondation au célèbre cardinal Pierre Bertrand, évêque de cette ville et adversaire déclaré de Pierre de Cugnières; il était situé entre l'église Saint-André-des-Arts et la rue de l'Hirondelle, et logeait quinze boursiers étudiants en théologie, en droit et en philosophie. Réuni en 1764 à l'Université, il fut occupé pendant plusieurs années par une école gratuite de dessin. Les bâtiments ont été vendus en 1807 et démolis en 1823.

[6] Le collége que Guillebert de Metz appelle de *Saint-Gervais* n'est autre que celui de *Maître Gervais* dont nous parlons plus loin, à l'article *Collége de Bayeux*.

[7] Fondé au commencement du XIVe siècle par Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours, le collége de ce nom ne logeait qu'un principal et quarante boursiers. Insuffisamment doté, il végétait depuis longues années, lorsqu'il fut réuni, comme toutes les petites maisons du même genre, au collége

de Saint Estienne [1],
de Saint Benoit,
de Dennemarche [2],
de Prelles [3],
de Cambray [4],
de Dainville [5],
de Justice [6],
dArras [7],

Louis-le-Grand. Il était situé au numéro 7 de la rue Serpente. Les bâtiments, déclarés propriété nationale en 1790, ont été vendus en 1793.

[1] Nous ne savons de quel établissement Guillebert de Metz veut ici parler; les historiens de Paris et ceux de l'Université ne mentionnent aucun collége du nom de *Saint-Étienne*. Il est probable qu'il entend par là l'église *collégiale* de Saint-Étienne. Même explication pour le collége de *Saint-Benoit*, qui vient après.

[2] Le collége de «*Dennemarche*,» de «*Dampne-*«*mark* ou de *Suesse*,» comme on lit dans un censier de 1380, est appelé dans un arrêt de 1384 «maison «fondée par un docteur du pays de *Dace* pour les «écoliers de ce royaume.» Du Boullay fait remonter au XIIe siècle la fondation de ce collége, qui était situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Selon Jaillot, il fut acquis, en 1386, par les Carmes, dont le logement «estoit petit et arcté,» et devint, en 1430, l'objet d'une transaction avec le collége de Laon, attendu qu'il était alors «vuide, vacque et «comme inhabitable.» On le fit donc «mettre en «criées et subhastations au Chastelet,» et les écoliers de Dace reçurent en échange «une maison et ses «appartenances, assise à Paris contre le Petit-Pont, «en la rue de la Gallande.» Cette transaction avait lieu au moment où écrivait Guillebert de Metz.

[3] Le collége de *Presles* est inséparable du souvenir d'un des historiens de Paris, et du célèbre Ramus qui en fut le principal. Pour tout ce qui regarde la fondation, nous renvoyons à la *Notice* qui précède le *Commentaire* de Raoul de Presles; quant à la mort tragique de Pierre la Ramée, elle est admirablement racontée dans l'ouvrage que M. Waddington a consacré à cette grande figure. On sait que le collége de Presles était contigu à celui de Dormans-Beauvais, et qu'on trouva commode d'alterner les classes entre ces deux établissements. Cet état de choses subsista jusqu'en 1699, époque où Rollin réunit l'exercice entier des études au collége dont il était le principal. (Voir ce que nous avons dit au collége de *Beauvais* sur la destination ultérieure des bâtiments.)

[4] Le collége de *Cambrai* ou des *Trois-Évêques* avait été institué, en 1348, par Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai, dont l'œuvre fut achevée par Hugues de Pomard, évêque de Langres, et Hugues d'Arcy, évêque de Laon, ce qui lui valut sa seconde dénomination. Il était destiné à loger un maître, un chapelain et sept boursiers à la nomination du chancelier de l'Église de Paris. Les bâtiments de ce collége furent acquis, en 1612, pour la reconstruction du Collége Royal fondé par François Ier, mais ils ne furent démolis qu'en 1776. Le collége de *Tréguier*, fondé en 1325, et augmenté en 1675 du collége de Léon ou Karembert, avait été acheté deux ans avant le collége de Cambrai. Les nouvelles constructions du *Collége Royal*, connu aujourd'hui sous le nom de *Collége de France*, furent achevées vers 1775; elles ont été augmentées en 1834.

[5] Voir à la page 171, note 2.

[6] Le collége de *Justice*, proche voisin de celui d'Harcourt, faisait face, sur la rue de la Harpe, au collége de Séez. Il avait été fondé, vers le milieu du XIVe siècle, par Jean de Justice, chanoine de Paris, pour huit boursiers de Rouen et quatre de Bayeux, diocèse du fondateur. D'autres bourses y furent créées successivement; mais en 1761 on en consacra le produit à la reconstruction des bâtiments, qui ont été, comme on l'a vu, incorporés à ceux du collége d'Harcourt. Le collége de Justice avait eu, en 1764, le sort de tous les petits colléges dits «sans exercice,» c'est-à-dire où il ne se faisait pas de cours complets. L'Université, les considérant comme de simples pensionnats, astreignit leurs écoliers à suivre les classes des grands colléges.

[7] Le collége d'*Arras* était assez éloigné du centre universitaire, puisqu'il s'élevait dans la rue des Murs (qui lui dut son nouveau nom), presque à

Digitized by Google

de Baieux [1],
de Mignon [2],
de Lisieux [3],
de maistre Gervais [4],
de Boncourt [5],
de Meremonstier [6],

l'angle de la rue Saint-Victor. Fondé dans la première moitié du XIVe siècle, par Nicolas le Candrelier, *alias* Canderlier, abbé de Saint-Waast d'Arras, «pro usu et sustentatione pauperum scholarium «oriundorum de civitate vel diœcesi Atrebatensi,» il occupa d'abord une petite maison au mont Saint-Hilaire, et fut, après une existence modeste, réuni à l'Université en 1763. Les bâtiments ont été aliénés en l'an II.

[1] *Collegium Bajocense*, lisait-on, il y a quelques années, rue de la Harpe, sur une porte ogivale à demi ruinée qui conduisait à la rue des Maçons-Sorbonne. C'était le dernier débris du collége de Bayeux, institué en 1309 par Guillaume Bonet, évêque de cette ville, mais originaire du diocèse du Mans et élevé dans celui d'Angers. Aussi les douze bourses qu'il fonda étaient-elles réservées aux pauvres écoliers de ces deux derniers diocèses. Il ne faut pas confondre ce collége, qui perdit son existence distincte en 1763 et fut supprimé à la Révolution, avec un autre collége de *Bayeux*, plus connu sous le nom de *Maître-Gervais*, et fondé en 1370 par Maître Gervais Chrétien, chanoine de Bayeux, de Paris et «physicien» (médecin) de Charles V. Cet établissement était situé rue du Foin-Saint-Jacques, presque à l'angle de la rue Boutebrie; plus considérable que le précédent, il admettait des artiens, des théologiens, des étudiants en droit et en médecine, qui étaient qualifiés de *bourriers du Roi*. Dirigé depuis 1699 par deux docteurs de Sorbonne et incorporé à l'Université en 1763, le collége de Maître Gervais devint, en l'an XII, une caserne d'infanterie. Il a été démoli pour l'ouverture du boulevard Saint-Germain.

[2] Le collége *Mignon* existe encore à l'angle de la rue de ce nom et de la rue Serpente; une imprimerie y est installée depuis plusieurs années. Créé en 1343 par Jean Mignon, archidiacre de Blois et maître des comptes à Paris, pour douze écoliers de sa famille, il fut réformé en 1539 et donné en 1584 aux religieux de Grandmont ou Hiéronymites, en échange des propriétés que ces derniers possédaient au bois de Vincennes, et qui furent plus tard cédées aux Minimes. Il prit dès lors le nom de collége de Grandmont, et fut occupé par sept religieux de cet ordre jusqu'en 1769, époque à laquelle il perdit son existence propre. Les bâtiments actuels datent de 1749; loués à des particuliers en 1770, déclarés propriété nationale en 1790, ils ont servi, pendant quelques années, de dépôt pour les archives du Trésor Royal, et ont été aliénés en 1824.

[3] Le collége de *Lisieux* fut fondé en 1336 par Guy de Harcourt, évêque de Lisieux. Environ un siècle plus tard, Guillaume d'Estouteville, l'un de ses successeurs sur ce siége épiscopal, et l'abbé de Fécamp, frère du prélat, achetèrent «proche l'enclos du «monastère de Sainte-Geneviève, quelques maisons «députées pour faire un collége nommé *le collége de «Torchi*, auquel collége il y aura douze théologiens «et vingt-quatre artiens.» La dénomination du nouvel établissement était empruntée à l'une des terres de la famille d'Estouteville; mais il ne résulta pas de cette création deux colléges distincts; le second ne fut qu'une fondation comprise dans le premier. Les plans de Soufflot exigeant le déplacement du collége de Lisieux, un arrêt de 1762 ordonna qu'il serait réuni à celui de Louis-le-Grand; mais on revint bientôt sur cette décision. Ce fut le collége de Beauvais qui eut à subir l'annexion, et qui dut céder ses bâtiments au collége de Lisieux. (Voir la note relative au collége de *Dormans-Beauvais*.) L'ancienne fondation des d'Estouteville occupait l'emplacement circonscrit aujourd'hui par l'École de droit, la mairie du Ve arrondissement et le péristyle du Panthéon.

[4] Le collége de *Maître-Gervais* a été mentionné plus haut, dans la note relative au collége de Bayeux.

[5] Voir à la page 170, note 2.

[6] Le collége de *Meremonstier*, ou *Marmoutier*, *Majus monasterium*, était situé rue Saint-Jacques, entre le collége de Clermont ou Louis-le-Grand et celui du Plessis-Sorbonne; il occupait une partie

de Sainte Genevieve [1],

de Saint Denis [2] et autres.

Item moult de pedagoges a grant nombre descoliers [3]. Item lez Petit Pont vendoit on poulailles, eufs, venoisons et autres vivres; et en la place Maubert, le pain. Les murs de la ville sont moult fors et espés que on y menroit bien une charrette dessus [4]. En lisle Nostre Dame sont palais pour luitier [5] et berseaux pour traire de larbaleste et de larc a main [6].

Les rues commencans de Petit Pont en la rue de la Huchette :

Sacalie [7],

des bâtiments aujourd'hui en démolition. Le nom et le patronage de Saint-Martin avaient été donnés, dès le commencement du XIVe siècle, à la maison fondée par Geoffroy du Plessis, «notaire de la saincte «église romaine,» au coin de la rue du Cimetière-Saint-Benoît, et qui comptait l'abbé de Marmoutier au nombre de ses administrateurs. Les deux établissements, créés à onze ans de distance, ayant la même chapelle et le même fondateur, conservèrent cependant une existence distincte; mais les Jésuites acquirent, en 1641, celui qui était plus voisin de leur collége de Clermont, et le collége du Plessis, restauré par ordre du cardinal de Richelieu, fut dès lors tout à fait séparé de son frère jumeau.

[1] Guillebert de Metz semble considérer ici l'abbaye de Sainte-Geneviève comme un collége; ce n'en était pas un dans le sens étroit du mot; mais l'antique réputation des écoles de ce monastère s'était perpétuée jusqu'aux temps où vivait notre auteur. Libraire, «transcripvain» et probablement élève de l'Université, Guillebert savait peut être que Huboldus de Liége était venu, au Xe siècle, enseigner à Sainte-Geneviève; qu'Abailard y avait eu de nombreux disciples; que les études y étaient très-florissantes au XIIe siècle, et qu'il y existait même, au commencement du XIIIe, une école intérieure fondée par l'abbé Étienne, afin, dit Crevier, que le tumulte des étudiants du dehors ne troublât pas la régularité de la maison; enfin l'un des deux chanceliers de l'Université résidait à Sainte-Geneviève. Cependant les études classiques proprement dites n'ont point été organisées à Sainte-Geneviève, comme dans les colléges ordinaires.

[2] Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, acquit, vers le milieu du XIIIe siècle, plusieurs maisons et jardins sur un emplacement circonscrit aujourd'hui par les rues Contrescarpe, Dauphine, des Grands-Augustins et le quai de ce nom, afin d'y bâtir un collége pour les jeunes religieux de son monastère; l'hôtel de l'abbé y était contigu. L'un et l'autre furent détruits en 1607, et sur l'espace qu'ils occupaient a été ouverte la rue Christine, ainsi qu'une partie de la rue d'Anjou-Dauphine.

[3] Les *pédagogies* ou pensionnats existaient à Paris dès le XIVe siècle, ainsi qu'il résulte d'un procès dans lequel figurent les écoliers de Guillaume Veulet, licencié en droit, réunis chez lui au nombre de cinquante. Les pédagogues dépendaient des *Nations* de la Faculté des arts, et entretenaient des régents dans leurs maisons. Aux termes d'un décret porté le 20 mars 1458 par la Faculté des arts, nul ne pouvait, sans permission expresse de ladite Faculté, ouvrir une nouvelle pédagogie.

[4] «J'ai vu, dit M. Bonnardot, beaucoup de frag«ments de ce mur de Philippe-Auguste; quand il «n'a pas été aminci par les propriétaires, il forme «une terrasse d'environ six pieds de largeur, etc.» (*Études sur Corrozet, etc.* p. 26.) — On peut consulter aussi un travail curieux du même auteur : *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris, etc.* Paris, 1852, in-4°.

[5] Peut-être faut-il lire *palis*, pieux, palissade. — «Luitier,» *luctari*, se trouve, dit Du Cange (*Glossaire français*), dans le *Roman du Renart* et dans la *Chanson de Roland*.

[6] «Dans les plans de Paris et dans les gravures «antérieures à 1614, on voit encore dans l'île Notre-«Dame des constructions de chaume qui servent de «but ou *berseault* à des tireurs d'arc.» (Bonnardot. *Études sur Corrozet, etc.* p. 27.)

[7] *Sacalie* ou *la Sacalie*, comme l'appelle Guillot, existe encore sous le nom de *Zacharie*, qu'elle porte, dit Jaillot, depuis le XVIIe siècle; elle ne réunissait

Arondelle [1],
La rue Pavée [2],
de labbé Saint Denis [3],
Saint Germain [3],
Saint Andry des Ars [3 bis],
Poupée [5],
la Barre [6],
aux Poitevins [7],
la Serpente [8],

autrefois que les rues Saint-Séverin et de la Huchette; l'ancienne ruelle *des Trois-Chandeliers* la continue aujourd'hui jusqu'au quai.

[1] La rue *de l'Hirondelle*, qui commence à la rue Gît-le-Cœur (Gilles-Cœur ou le-Queux) et se termine aujourd'hui par un passage débouchant sur la place de la Fontaine-Saint-Michel, est appelée, en 1200, rue *d'Arrondale en Laas* (ancien territoire dont elle faisait partie); en 1222, rue *d'Arondelle*; en 1263, rue *d'Hirondale*. Guillot écrit *Héroudale*, et, au milieu du XIVe siècle, on trouve *vicus de Irondella*. Jaillot pense que c'est le nom d'une enseigne.

[2] La rue *Pavée* joint la rue Saint-André-des-Arts au quai des Augustins. Au XVIe siècle, dit Jaillot, on la nommait rue *Pavée-d'Audouilles*, appellation singulière dont on ne trouve pas la raison.

[3] Dans la note relative au collége de Saint-Denis, nous avons dit que l'abbé Mathieu de Vendôme avait fait construire, en 1269, pour les jeunes religieux de son ordre, un collége entouré de vastes jardins et dépendances. Le chemin qui traversait ce terrain fut appelé rue *A-l'abbé-de-Saint-Denis*, *du Collége-Saint-Denis*, *des Écoles* ou *des Écoliers-de-Saint-Denis*. C'est aujourd'hui la rue des Grands-Augustins, qui joint le quai de ce nom à la rue Saint-André-des-Arts. Elle doit cette appellation au couvent des religieux ou ermites de Saint-Augustin transférés, vers la fin du XIIIe siècle, du clos du Chardonnet, au lieu qu'occupe aujourd'hui l'ancien marché de la Vallée.

[3 bis] La rue *Saint-André-des-Arts* s'est appelée originairement rue de *Laas*, ainsi que la rue de la Huchette, dont elle forme la continuation; elle prit le nom de *Saint-Germain* vers l'époque où l'abbé de ce monastère donna à cens le terrain sur lequel furent ouvertes plusieurs petites rues environnantes (1179). Après la construction de l'église Saint-André (1212), elle fut appelée généralement rue *Saint-André*, *Saint-Andrieu-des-Arz*, *Saint-André-des-Arts* et *des Arcs*. (Voir Jaillot, *Quart. Saint-André*, p. 7.)

[5] La rue *Poupée*, qu'on a appelée *Popée*, *Poinpée* et *Pompée*, existait avant le XIIIe siècle. Jusqu'à ces dernières années, elle joignait les rues Hautefeuille et de la Harpe; mais l'ouverture du boulevard Saint-Michel a masqué son débouché de ce côté, et ce n'est plus aujourd'hui qu'une impasse ouverte sur la rue Hautefeuille.

[6] Au XVe siècle, le nom de *la Barre* était donné, dit Jaillot, à la partie de la rue Hautefeuille qui s'étend de la place Saint-André-des-Arts à la rue des Poitevins, «apparemment à cause de Jean de la «Barre, avocat, qui demeurait rue Saint-André, «vis-à-vis celle-ci.» On l'appelait aussi rue Saint-André ou du Chevet-Saint-André. La partie supérieure de cette voie était désignée, au XVIe siècle, sous le nom de *Haute-feuillée* ou *Hautefeuille*, *vicus de Hauta folia*, «en raison des arbres hauts et «touffus dont cette rue pouvait être bordée.» Cette dénomination a été appliquée plus tard à la rue tout entière.

[7] La rue *des* ou *aux Poitevins* réunit, en formant équerre, la rue Hautefeuille à celle du Battoir, qui est absorbée aujourd'hui dans la rue Serpente; elle a porté, au XIIIe siècle, les noms de *Gui-le-Queux*, *Ginart*, *Gérard* ou *Guiart-aux-Poitevins*.

[8] La rue *Serpente*, *vicus tortuosus*, aurait dû ce nom «aux simuosités qu'elle formoit à l'instar des «serpents, avant qu'elle eût été redressée;» opinion victorieusement combattue par M. Berty. Cette voie, qui a toujours été rectiligne, fut ouverte, en 1179, avec les rues Saint-André, Mignon et *du Cimetière-Saint-André* (Suger). Réduite à son extrémité orientale par le percement du boulevard Saint-Michel, elle s'est accrue, à l'autre extrémité, de la rue du Battoir.

la Plastriere [1],
Haulte fuelle [2],
Champ Petit [3],
du Paon [4],
des Cordelles [5],
de Harecourt [6],
Pierre *Gasselin* [7],
de la Harpe [8],
la grant rue Saint Severin [9],
le carrefour Saint Jaques [10],
des Notaires et Escripvains [11].

[1] La *Plâtrière* est cette même rue du Battoir qui faisait suite à la rue *Serpente;* Guillot la désigne également sous ce nom. A partir du XVIe siècle, la *Vieille-Plâtrière* est appelée rue *du Battoir,* dénomination qu'elle a gardée depuis.

[2] Pour la rue «*Haulte-fuelle,*» voir la note relative à la rue *de la Barre.*

[3] «Je vois dans un papier terrier, dit Sauval «(t. I, p. 172), que, devant le *collége Mignon,* il «y avoit alors, en la rue des *Petits-Champs,* un logis «bâti dans le coin de la rue *Vieille-Plâtrière;* de là «j'infère que, de ce temps-là, la rue *Mignon* s'appe«loit apparemment rue *des Petits-Champs.*» D'autre part, Guillot nous apprend que

> Par la rue de Haute-feuille
> Ving en la rue de *Champ petit.*

La rue *Champ-Petit* ou *des Petits-Champs* est donc représentée aujourd'hui par les rues *Mignon* et *du Jardinet* qui se soudent en équerre.

[4] On distinguait autrefois la rue *du Paon* et celle *du Petit-Paon,* qui n'est plus aujourd'hui qu'une impasse terminée par les bâtiments de l'École de médecine. Le nom de la rue, connu dès l'année 1246, provenait d'une enseigne; on lui a substitué récemment celui du baron *Larrey;* mais la voie est restée la même; elle conduit de la rue de l'École-de-Médecine à la rue du Jardinet.

[5] Guillot appelait déjà rue *des Cordeles* la rue actuelle de l'École-de-Médecine, qu'on plaça ensuite sous le vocable de *saint Germain,* de *saint Côme et saint Damien.* Le couvent fondé en 1230 par les Franciscains, ou *Cordeliers,* fixa le nom que cette rue a porté jusqu'en 1790. On lui a donné, pendant quelques années, celui de *Marat.*

[6] La rue *de la Harpe,* dont il ne reste aujourd'hui que la partie inférieure, était autrefois divisée en deux parties que distinguaient deux noms différents; on l'appelait rue *de la Harpe* ou *de la Herpe,* depuis la rue Saint-Séverin jusqu'à la rue *des Cordeliers* (de l'École-de-Médecine), et de ce point à l'ancienne place Saint-Michel, rue *Saint-Côme* ou rue *aux Hoirs-d'Harcourt.* Ces *hoirs* étaient sans doute les héritiers ou boursiers institués par Raoul d'Harcourt, fondateur du collége de ce nom. On sait que la partie supérieure de la rue de la Harpe a fait place au boulevard Saint-Michel.

[7] Guillebert de Metz place ici une rue *Pierre-Gasselin,* dont les historiens de Paris ne font aucune mention. On ne connaissait, sous le nom de Perrin-Gasselin, qu'une rue ou ruelle appartenant à l'ancien quartier de Sainte-Opportune, et réunissant la rue Saint-Denis à la ci-devant rue du Chevalier-du-Guet. Notre auteur a très-certainement voulu désigner la rue *Pierre-Sarrasin.*

[8] Voir, pour la rue *de la Harpe,* la note relative à la rue *des Hoirs-d'Harcourt.*

[9] La «*grant rue Saint Severin,*» par opposition à la rue des Prêtres, qui était dite la ruelle ou *ruellette* Saint-Séverin, existe encore et joint la rue de la Harpe à la rue Saint-Jacques; elle ne mérite guère l'épithète que lui donne Guillebert de Metz.

[10] On comprend, par la succession des rues qu'énumère notre auteur, que le *carrefour Saint-Jacques* était situé au point où la rue de ce nom rencontre les rues Galande, Saint-Séverin et Saint-Julien-le-Pauvre. Le dégagement du chevet de l'église Saint-Séverin, opéré depuis peu, rend à cette appellation un certain air de vérité.

[11] La rue «*des Notaires et Escripvains,*» *vicus Scriptorum,* est appelée par Guillot rue «as Escri«vains.» Vers la fin du XIVe siècle et depuis, elle a

Digitized by Google

la ruelette Saint Severin [1],
Bourc de Brie [2],
des Parcheminiers [3],
du Foing [4],
Saint Mathurin [5],
le cloistre Saint Benoit [6],
Sorbonne [7],
de Cligny [8],

été généralement nommée rue *des Parcheminiers* ou *de la Parcheminerie*, *vicus Pergamenariorum*, appellation qu'elle a gardée depuis. Elle devait être florissante à l'époque de Guillebert de Metz, s'il est vrai, comme il le dit au chapitre XXX, que «len souloit «estimer a Paris plus de soixante mille escripvains.» Il faut reconnaître que cette grande industrie était répandue dans tout le quartier des Écoles, et que l'ancienne rue des «Notaires et Escripvains» pouvait bien n'en être que le centre. La rue de la Parcheminerie a conservé en grande partie son ancien aspect; elle traverse de la rue Saint-Jacques à la rue de la Harpe.

[1] Pour la *ruellette* ou rue *aux Prêtres-Saint-Séverin*, qui existe encore, entre les rues Boutebrie et Saint-Séverin, voir la note relative à cette dernière rue.

[2] On a écrit *Boure de Brie*, *Bourg de Brye*, *Bout de Brye* et *Bouttebrie*; ce sont autant d'altérations du nom vrai, qui est Erembourg ou Eremburge de Brie, *vicus Eremburgis de Bria et Braia*, au XIIIe siècle. Vers la fin du XIVe, on la nommait aussi *rue des Enlumineurs*, *vicus Illuminatorum*, industrie qui florissait à côté de celle des parcheminiers. La rue Boutebrie, qui continue la rue des Prêtres-Saint-Séverin et aboutissait rue du Foin, a été récemment diminuée de longueur et élargie par suite de l'ouverture du boulevard Saint-Germain.

[3] Voir, pour la rue *des Parcheminiers*, qui n'était probablement qu'une section de la rue des «Notaires et Escripvains,» la note relative à cette dernière rue. La *ruellette* Saint-Séverin et la rue Boutebrie la coupaient effectivement en deux tronçons inégaux.

[4] La rue *du Foin* a été absorbée par le boulevard Saint-Germain. Dès la fin du XIIIe siècle on l'appelait rue *O fain*. On trouve ensuite les noms de *la Fennerie*, *au Foin*, *aux Moines de Cernai*, à cause de l'hôtel des abbés de Vaux-Cernay qui s'y trouvait. Il s'y était conservé, au coin de la rue Boutebrie, une «maison de la Reine-Blanche.»

[5] L'abbé Le Beuf confond la rue *Saint-Mathurin* avec celle *des Mathurins*. Jaillot a relevé cette erreur, et Guillebert de Metz nous prouve que ce redressement est fondé, puisqu'il parle plus loin de la rue des Mathurins elle-même. Guillot, dans son *Dit*, va de la rue *O fain* à la rue *Saint-Mathelin*, ce qui alors n'était pas possible, puisque le couvent des Trinitaires ou Mathurins et l'enclos du palais des Thermes se rejoignaient. Il fallait que Guillot remontât la rue de la Harpe qu'il venait de descendre, ou qu'il débouchât dans la rue Saint-Jacques, laquelle portait, entre autres noms, celui de «Grant rue vers Saint-Mathelin.» La rue «Saint-«Mathurin» était donc une section de la rue Saint-Jacques.

[6] Le *cloître Saint-Benoît* existe encore en partie, entre la rue des Mathurins et celle des Écoles, dont le percement a changé l'aspect de ce quartier. Il était situé derrière le chevet de l'église de ce nom.

[7] La moderne rue *de Sorbonne* occupe le même emplacement qu'autrefois; on la nommait très-anciennement rue *des Portes* et *des Deux-Portes*, *vicus ad Portas*, *ad Duas Portas*. La fondation du collége de Sorbonne lui valut, à la fin du XIIIe siècle, le nom de *vicus de Sorbonia* ou *Sorbonis*; Guillot la nomme «rue as Hoirs de Sorbonnes.» Du Breul l'a confondue avec la rue *de Coupe-Gueule*, et celle-ci avec la rue *de Coupe-Gorge*, ruelles voisines. (Voir ce qu'en dit Jean de Jandun, pages 38 et 39.)

[8] La rue *de Cluny*, que Guillebert de Metz appelle *de Cligny*, comme le collége de ce nom, et Guillot *rue à l'abbé de Cligny*, existe encore. C'est la portion de la rue Victor-Cousin comprise entre la place de la Sorbonne et de la rue des Cordiers, avant l'ouverture de la partie inférieure de la rue *des Grès* (Cujas). Elle aboutissait au passage des Jacobins, ainsi que le montre le plan de La Caille

de *Thorel* [1],
de *Porel*,
des Cordiers [2],
des Jacobins,
Saint Estienne des Grecs [3],
de *Loteraine* [4],
de *lOspital* [5],
la Charterie [6],

(1784). Sur celui de Jaillot (1773), elle débouche dans la rue des Grès.

[1] *Thorel* est la rue «o Corbel» de Guillot; c'était une partie de la rue des Grès (Cujas). Quant à *Porel*, autre nom estropié (Guillot écrit *Ponel*), il désigne très-probablement la rue *des Poirées*, nommée *vicus ad Poretas* en 1264, *vicus Poretarum* en 1271, et depuis rue *Porée*, *des Porées* et *des Poirées*. Elle commence à la rue Saint-Jacques, point où elle a été élargie en 1839, pour former la place du collége de Louis-le-Grand, et aboutit en contre-haut et par un retour d'équerre à la rue des Cordiers. Cette seconde portion de la voie était appelée rue *Neuve-des-Poirées*. On a substitué récemment à ces deux anciennes appellations les noms du chancelier Gerson et du grammairien Restaut.

[2] La rue *des Cordiers*, qui a conservé son ancienne physionomie, met en communication la rue Saint-Jacques et l'ancienne rue de Cluny. Guillot l'appelle «rue as Cordiers,» et Jaillot pense qu'elle devait son nom à des fileurs de chanvre. Il ajoute qu'elle se prolongeait peut-être jusqu'à la rue de la Harpe, sur l'emplacement de l'ancien passage des Jacobins, que Guillebert de Metz énonce à la suite de cette rue. Le passage des Jacobins devait son nom au couvent des Dominicains ou frères Prêcheurs, établis au XIIIe siècle, entre les rues Saint-Jacques et de la Harpe, et ainsi nommés eux-mêmes à cause d'une chapelle de Saint-Jacques qui leur avait été concédée. On sait que l'ancien *Parloir aux Bourgeois*, qui était contigu à leur couvent, leur fut donné par Louis XII, en 1504. La partie inférieure de la rue Cujas représente à peu près aujourd'hui l'ancien passage des Jacobins, qui était, avant la Révolution, fermé par une porte sur la rue de la Harpe.

[3] Les prétendus *Grecs* ou *Grieux* de Raoul de Presles se retrouvent ici. Le Beuf et Jaillot s'accordent à dire que la rue est désignée dans les anciens titres sous le nom de *vicus de Gressis*, et l'église sous celui de *Sanctus Stephanus de Gressibus*. Ce mot *Grez*, dont certains historiens ont fait *degrés*, *gradus*, que d'autres ont transformé en *Egrès*, *Egressus urbis*, paraît être, dit Jaillot, un nom de territoire; M. Cocheris en donne deux étymologies nouvelles : *grez*, pierre, et *gresium*, colline. La rue *Saint-Étienne-des-Grecs* s'étendait, au siècle dernier, de la rue Saint-Jacques au carré Sainte-Geneviève. Depuis les grands travaux de Soufflot sur ce point, elle débouche sur la place du Panthéon. Prolongée vers la rue de la Harpe, par suite de la démolition du couvent des Jacobins, elle a reçu tout récemment le nom d'un célèbre jurisconsulte (Cujas).

[4] Nous avions d'abord pensé que Guillebert de Metz désignait ainsi la rue des Bernardins, au coin de laquelle il existait, dit Sauval, un hôtel de Lorraine ou de Bar, qui formait l'angle du quai de la Tournelle; mais la marche de l'auteur s'oppose à cette explication. M. Adolphe Berty pense que Guillebert de Metz a mal lu, et par conséquent mal copié le *Dit* de Guillot; qu'il faut lire «rue de l'Oseroie» ou plutôt «de la Noyerie,» et que cette désignation s'applique à la rue Froid-Mantel, qui constituait l'extrémité orientale de la rue du Cimetière-Saint-Benoît.

[5] On éprouve d'abord quelque embarras pour la rue *de l'Ospital* mentionnée par Guillot, qui y fut témoin d'une querelle de femmes; mais, en y réfléchissant, on se convainc que cette rue, si voisine de la commanderie ou hôpital de Saint-Jean-de-Latran, était la rue Saint-Jean-de-Latran elle-même. Elle est comprise aujourd'hui dans la rue des Écoles.

[6] Ce qui appuie fortement les conclusions de la note précédente, c'est que notre auteur passe de la rue *de l'Ospital* en la rue *Charterie* ou *Chartière*, qui existe encore et conduit de la rue Saint-Hilaire à la rue de Reims.

Digitized by Google

Saint Simphorien [1],
de Maine [2],
du duc de Bourgoingne,
des *Lavendiers* [3],
de Savoie [4],
Saint Hilaire [5],
de Judas [6], du Petit Four [7],
le carrefour Saint Hilaire [8],
clos Brunel [9], ou sont les escoles de Decrés;

[1] La rue *Saint-Symphorien-des-Vignes*, ainsi nommée à cause d'une chapelle voisine, et parce qu'elle avait été ouverte à travers des vignobles, a été appelée aussi *petite rue Sainte-Barbe*, et enfin rue *des Cholets*. Elle séparait les deux colléges de ce nom et longeait en outre les murs du collége de Clermont. En 1845, le sol de cette ruelle a été cédé au collége de Louis-le-Grand et à l'institution de Sainte-Barbe. Guillot dit :

En la rue Saint-Syphorien
On maignent li logiptien (égyptien, bohémien).

Tout ce quartier a été, jusqu'à sa démolition en 1866, le réceptacle des «logiptiens» modernes.

[2] Cette rue *de Maine* ne peut être que la rue *de Reims*, qui joint la rue Charretière à celle des Sept-Voies, et doit son nom au collége de Reims, aujourd'hui annexe de Sainte-Barbe. Guillebert de Metz la désigne ainsi, sans doute, parce que les évêques du Mans y avaient une maison mentionnée, en 1380, dans un censier de Sainte-Geneviève. Quant à son troisième nom de rue *du Duc* ou *au Duc-de-Bourgogne*, Sauval nous apprend que les ducs de Bourgogne de la seconde race y avaient un hôtel.

[3] Encore une erreur de copie; lisez : rue *des Amandiers* ou *Almandiers*. Cette voie, dont on a beaucoup discuté l'étymologie, est mentionnée dès le XIIIe siècle. Elle porte aujourd'hui le nom de l'astronome Laplace.

[4] La rue *de Savoie*, qu'il ne faut pas confondre avec celle du quartier Saint-André-des-Arts, et qui porte le même nom dans le *Dit* de Guillot, est, selon toute probabilité, la rue *des Sept-Voies*, *Septem Viarum*, *apud Septem Vias*. Ce n'est donc point «pour la rime,» comme le pense Jaillot, que ce nom a été ainsi défiguré, puisque Guillebert de Metz écrit en prose; il faut n'y voir qu'une altération populaire. La rue des *Sept-Voies* subsiste encore : elle joint la rue Saint-Hilaire à la place du Panthéon.

[5] Voir les notes 6 et 7.

[6] La rue *de Judas*, *vicus Jude*, citée dès le milieu du XIIIe siècle dans les titres de Sainte-Geneviève, joignait la rue des Carmes à la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et était continuée par la rue Traversine. Elle devait très-probablement son nom aux Juifs qui l'habitaient. Cette dénomination ayant paru mal sonnante, on lui substitua, en 1838, celle de *rue du Clos-Bruneau*, qui appartenait autrefois à la rue Jean-de-Beauvais et rappelait un lieu célèbre dans l'histoire de cette région. Par suite de l'ouverture de la rue des Écoles, il ne reste aujourd'hui de la rue *Judas* qu'une rangée de vieilles maisons perchées au sommet d'une falaise.

[7] La rue *du Petit-Four*, ou *du Petit-Four-Saint-Hilaire*, *vicus* ou *ruella Furni*, est mentionnée, dès le milieu du XIIIe siècle, dans le cartulaire de Sainte-Geneviève; elle devait son nom à un four banal qui appartenait à l'église Saint-Hilaire. Elle existe encore et continue la rue d'Écosse en retour d'équerre, pour aboutir dans la rue des Sept-Voies.

[8] La rue et le carrefour *Saint-Hilaire*, point culminant du clos Bruneau, ont gardé leur antique physionomie. Dès le milieu du XIIIe siècle, le cartulaire de Sorbonne indique la rue sous le nom de *vicus superior Sancti-Hilarii*; on l'a confondue avec la rue *Fromentel* ou *Froid mantel*, qui en est voisine, et dont la dénomination a beaucoup occupé les savants. Un double carrefour était formé, à l'est, par la jonction des rues Saint-Hilaire, des Carmes, des Sept-Voies, la ruelle aux Bœufs; à l'ouest, par la rencontre des rues Saint-Jean-de-Latran, Jean-de-Beauvais, Fromentel, Charretière et Saint-Hilaire. On y remarquait le fameux *Puits-Certain*, construit par les soins et aux frais de Robert Certain, curé de Saint-Hilaire et principal du collége Sainte-Barbe.

[9] Le «*clos Brunel*, ou sont les escoles de Decrés,» est bien connu par tout ce qui précède; la voie qui le longeait était la rue Jean-de-Beauvais. Guillot le

Roseau [1],
des Englois [2], ou les bons couteliers demeurent,
des Lavendieres [3],
a *Tournant* [4],
la grant rue Sainte Genevieve [5] et la petite ruelette [6] Saint Marcel,
Clopin [7],
Traversaine [8],

nomme «Clos Burniau;» l'abbé Le Beuf a voulu voir dans cette dénomination un souvenir des chemins perrés ou chaussées de Brunehaut; il est plus simple d'y voir un nom de propriétaire : *Clausum Brunelli*, dit Jean de Jandun (p. 40 et 41), auquel nous renvoyons pour l'enseignement des décrets et décretales. M. H. Cocheris a donné une excellente note sur les grandes et petites écoles de décrets, dans son édition de Le Beuf, t. II, p. 153. La rue Jean-de-Beauvais, quoique coupée par la rue des Écoles, subsiste encore.

[1] Les historiens de Paris ne parlent pas de cette rue; on ne la trouve mentionnée que dans le *Dit* copié en 1836, par M. Teulet, à la bibliothèque Cottonienne de Londres, et publié par Géraud, à la suite du Rôle de la Taille de 1292. Si l'on suit la marche de Guillot, qui diffère peu de celle de Guillebert de Metz, on voit entre le clos Bruneau et la rue des Anglais, paraître la rue «du Noyer,» *vicus Nucum, de Nucibus* et *de Nuceriis*, dénomination qu'elle devait aux noyers dont le clos Bruneau était bordé, puis la «rue à Plastriers» ou rue du Plâtre, qui joint encore aujourd'hui la rue Saint-Jacques à la rue des Lavandières. La rue «Roseau,» si elle a jamais existé, serait l'une de ces deux voies; peut-être aurait-elle dû ce nom aux roseaux qui croissaient sur les limites du clos Bruneau, ou dont on se servait pour alimenter le feu des fours à plâtre. Cette étymologie, comme l'existence de la rue elle-même, est une pure hypothèse.

[2] La rue *des Englois* que Guillot appelle «as «Englois» existe encore, quoique tronquée à son extrémité nord; elle réunit les rues Galande et des Noyers. On la connaissait sous ce nom dès le XIIIe siècle; Sauval croit qu'elle le devait «au long «séjour que les Anglois ont fait à Paris;» Jaillot estime qu'il pourrait bien «venir de la nation d'An«gleterre et d'Allemagne, l'une des quatre de la Fa«culté des arts.» Le renseignement fourni par Guillebert de Metz sur l'industrie dont cette rue était le siége ne se trouve nulle part ailleurs.

[3] Elle existe encore près de la place Maubert.

[4] Nous pensions que ces mots signifiaient *en tournant;* car, pour se diriger de la rue des Lavandières vers la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, il faut *tourner* à droite; mais M. Berty incline à croire que l'auteur a voulu désigner ou la rue *Perdue* (Maître-Albert), qui *tourne*, en effet, pour gagner le quai, ou la ruelle de l'*Yeore*, qui *tournait* aussi pour aller de la rue des Noyers à la place Maubert.

[5] La «grant rue» ou rue *de la Montagne-Sainte-Geneviève, vicus Genovefus*, a gardé, malgré les percements voisins, une partie de son ancienne physionomie. Elle existait déjà au XIe siècle.

[6] La «petite ruelette *Saint-Marcel*, de quoi lun «des bouts chiet sur letre» (*atrium*, carré Sainte-Geneviève), «et lautre si se raporte droit a la rue «de la Porte Saint Marcel,» dit Guillot, était, selon l'abbé Le Beuf, une ruelle qui aboutissait à la rue Bordet. Cette désignation ne peut s'appliquer qu'à la rue actuelle des Prêtres-Saint-Étienne.

[7] La rue *Clopin* existe encore, mais singulièrement amoindrie : en effet, partant de la rue des Fossés-Saint-Victor, elle se termine au mur de soutènement de l'École polytechnique et n'a d'autre aboutissant que la rue d'Arras, avec laquelle elle forme équerre. Le reste du parcours a été supprimé en 1845, et englobé dans les dépendances de l'École. Il reste, sous le nom d'impasse Clopin, l'ancien débouché de cette rue sur la rue Descartes. Elle devait son nom à la «grant maison Clopin,» qui y fut bâtie vers le milieu du XIIIe siècle. Au XVIe on la trouve appelée rue du *Champ* ou du *Chemin-Gaillard;* l'imprimeur Guyot-Marchand y demeurait.

[8] Il n'existe plus aujourd'hui que l'emplacement de la rue *Traversine, Traversaine* ou *Traversière*, qui formait vers l'est la continuation de la seconde rue du Clos-Bruneau, et que surplombaient les terrasses de l'ancien collége de Navarre. Elle était bâtie dès le XIVe siècle, puisque Guillot la cite :

Et puis la rue Traversaine,
Qui fiet en haut bien loin de Sainne.

Digitized by Google

des Mathurins [1],
Saint Victor [2],
de Versailles [3],
du Bon Puis [4],
dAlixandre [5],
Saint Nicolas [6],
de Bievre [7],
rue Perdue [8],
la place Maubert [9],

[1] On ne s'explique guère que Guillebert de Metz place ici une rue *des Mathurins;* il est en effet dans la région Saint-Victor, et ne peut ainsi rebrousser chemin pour regagner le quartier Saint-Benoît où se trouvait la rue des Mathurins. Il faut probablement lire *rue des Murs, vicus Murorum*, nom que la rue d'Arras portait anciennement, parce qu'elle longeait sur ce point l'enceinte de Philippe-Auguste. Guillot va directement de la rue Traversine à la rue d'Arras :

Empres est la rue des Murs;
De cheminer ne fut pas mus (fatigué);

elles se touchent en effet.

[2] La rue *Saint-Victor*, dont il ne reste plus aujourd'hui que le côté septentrional, devait son nom à la célèbre abbaye dont elle était voisine. Elle le portait probablement dès le règne de Louis-le-Gros. Au delà des rues actuelles des Fossés-Saint-Victor et Saint-Bernard commençait le faubourg Saint-Victor, aujourd'hui rues Linné et Geoffroy-Saint-Hilaire.

[3] La rue *de Versailles* n'existe plus depuis quelques mois; elle gravissait le coteau depuis la rue Saint-Victor jusqu'à la rue Traversine. Guillot l'appelle «rue de Verseille;» elle devait son nom, dit Jaillot, à une famille distinguée dont l'histoire fait mention dès le XIe siècle. Pierre *de Versaliis* y demeurait en 1278.

[4] Parallèlement à la rue de Versailles s'élevait la rue *du Bon-Puits*, détruite aussi en 1866, et habitée, selon Sauval, dès le milieu du XIIIe siècle. Elle devait son nom à un puits public qui existait à cette époque et la séparait de la rue du Paon.

[5] Cette rue «Alixandre» ou *Alexandre* avait la même direction que les précédentes, et portait, dès les premières années du XIIIe siècle, le nom de *vicus Alexandri Anglici*, rue *Alexandre-Langlois*. Une enseigne lui a valu la dénomination de rue *du Paon*, qui lui est resté jusqu'à sa destruction, en 1866.

[6] La rue *Saint-Nicolas*, parallèle aux trois précédentes, devait son nom à l'église voisine et son surnom au clos *du Chardonnet* qu'elle traversait. Le cartulaire de Sainte-Geneviève l'appelle, en 1250, *vicus sancti Nicolai propre Puteum;* c'est le *Bon-Puits* dont nous venons de parler. Guillot déclare qu'il s'y rendit sans peine en venant de la rue du Paon :

En la rue Saint Nicolas
Du Chardonnai, ne fut pas las.

Déjà entamée par la rue des Écoles, elle a disparu par suite du percement de la rue Monge.

[7] La rue *de Bièvre* subsiste encore; elle conduit de la place Maubert aux anciens *Grands-Degrés* par où l'on montait au quai. Appelée au XVIIe siècle *vicus de Bevra* et *Bievra*, elle devait ce nom à une dérivation de la rivière de Bièvre accordée aux religieux de Saint-Victor par Odon, abbé de Sainte-Geneviève, et sur les instances de saint Bernard. Ce canal, qui traversait l'enclos de l'abbaye Saint-Victor, le terrain des Bons-Enfants (angle des rues Saint-Victor et du Cardinal-Lemoine) et des Bernardins (caserne de la rue de Poissy, Fourrière, etc.), débouchait dans la Seine, à l'extrémité nord de la rue de Bièvre. C'est seulement en 1674 que la rivière, détournée, en 1368, dans une autre direction, a été rapprochée de son lit primitif. Elle n'a pas subi de dérivation depuis cette époque; mais on sait qu'à partir du point où elle coupe la rue Geoffroy-Saint-Hilaire, elle sera jetée dans l'égout de la rue Linné et du boulevard Saint-Germain, pour être conduite, par un grand collecteur, au pont de la Concorde, où elle traversera la Seine, se dirigeant vers Asnières.

[8] La rue *Perdue* est parallèle à la rue de Bièvre. Guillot et le Rôle de la Taxe de 1313 en font mention. On lui a donné récemment le nom de *Maître-Albert*, en souvenir de ce célèbre docteur.

[9] L'antique *place Maubert*, théâtre des prouesses de Villon et de bien d'autres «mauvais garçons»

aux Deux Portes [1],
la Calandre [2],
des Ras [3],
du Feurre [4], ou len list des ars,
Saint Julien [5],
la Boucherie [6],
la Poissonnerie [7].

avant lui, doit-elle son nom au fameux dominicain qui y aurait tenu école publique en plein air, faute de local assez vaste pour abriter ses auditeurs; à un évêque de Paris du nom de Maldebert, ou à Aubert, second abbé de Sainte-Geneviève?... *Adhuc sub judice lis est.* L'ouverture du boulevard Saint-Germain lui a fait perdre une partie de son ancienne physionomie; on ne la reconnaît plus aujourd'hui qu'au débouché de la rue Galande.

[1] La rue *des Deux-Portes* en avait trois au temps de Guillot, et, si elle ne les a pas conservées jusqu'à nos jours, elle en a du moins gardé le nom. Corrozet est d'accord avec Guillebert de Metz pour ne lui en donner que deux. Quant à l'origine de cette dénomination, il faut choisir entre l'opinion de Le Beuf et celle de Jaillot. Le premier pense que «cette rue étoit fermée en trois endroits, et «que la porte du côté de la rue Galande étoit au «bout de la rue Jacinthe;» le second estime que ces trois portes étaient celles des trois maisons que contenait la rue au commencement du XIVe siècle. La rue existe encore et a conservé un peu de son ancien aspect. Elle unit la place Maubert à la rue de l'Hôtel-Colbert.

[2] La voie que Guillebert désigne ici très-improprement sous le nom de *Calandre*, dénomination exclusivement propre à la rue qui existait dans la Cité, n'est autre que la rue déjà nommée, un siècle plus tôt, *Gallande* ou *la Gallande*. La famille de Garlande était célèbre au XIe siècle, et le clos Mauvoisin lui appartenait. C'est dans ce clos que furent percées, au commencement du XIIe siècle, les rues Galande, des Trois-Portes, des Rats (de l'Hôtel-Colbert) et du Fouarre. Ces voies, qui subsistent encore presque entières, sont aujourd'hui l'un des rares spécimens des vieux quartiers de Paris.

[3] La rue *des Ras*, que Guillot appelle improprement rue d'Aras,

Ou se pourrissent maint grant ras,

devait son nom à une enseigne, dit Jaillot, et non pas à ces rongeurs. Le nom d'*Hôtel-Colbert* lui a été donné en 1829, sur la demande des propriétaires, et en souvenir d'une maison qu'y possédait le célèbre ministre. Elle subsiste en entier et joint la rue Galande à la rue de la Bûcherie. Les anciennes écoles de médecine occupaient l'angle de cette dernière rue; les bâtiments sont encore debout, mais dénaturés au dedans et défigurés au dehors.

[4] La rue «*du Feurre*, ou len list des ars,» est le célèbre *vicus Straminum*, où l'herbe et la paille jonchaient, à défaut de carrelage ou de tapis, le sol des écoles. Guillot, qui l'appelle «rue de l'École,» dit qu'on y vendait «et fain et fuerre ensemble,» ce qui conduirait à une autre origine du mot *feurre* ou *fouarre*. Quoi qu'il en soit, c'est le berceau de la Faculté des arts. (Voir ce qu'en dit Jean de Jandun, p. 34 et 35.) Elle subsiste encore aujourd'hui et joint la rue de la Bûcherie à la rue Galande.

[5] La rue *Saint-Julien-le-Pauvre* est un autre vénérable débris du vieux Paris; elle subsiste encore, ainsi que la petite et curieuse église à laquelle elle doit son nom.

[6] La *Bûcherie* ou *Boucherie*, comme écrit notre auteur, est désignée, dans les titres de Sainte-Geneviève, sous le nom de *vicus de Boucharia*, *Bocheria* et *Buscharia*, la *Buscherie de Petit-Pont*; Corrozet adopte l'orthographe de Guillebert de Metz. Chemin limitant le clos de Garlande du côté de la rivière, elle est devenue rue et s'est garnie d'habitations pendant les XIIe et XIVe siècles. La construction du quai Montebello et des deux annexes de l'Hôtel-Dieu a singulièrement modifié l'ancienne physionomie de cette rue.

[7] La *Poissonnerie* était une ruelle qui descendait de la rue de la Bûcherie à la rivière, et s'appelait également la *place au Poisson*. De Chuyes et Jaillot l'appellent rue *du Carneau* ou *du Petit-Carneau*; et La Caille, rue *du Port-à-Maître-Pierre*. Il y a toute apparence que Le Beuf s'est trompé en la confondant avec la rue du Petit-Pont et l'impasse Gloriette. Jaillot l'indique comme longeant l'aile droite du Petit-Châtelet.

Digitized by Google

XXIV.

EN LA BASSE PARTIE DE LA VILLE, DECA LES PONTS.

Les eglises paroischiales de Saint Jaques de la Boucherie [1], de Saint Eustace [2], de Saint Germain dAucerre [3], des Innocens [4], de Saint Marry [5],

[1] *Saint-Jacques-la-Boucherie* était l'une des plus anciennes églises de Paris. La plupart des historiens ont pensé qu'elle avait remplacé une antique chapelle de Sainte-Anne, ou de Sainte-Agnès, selon l'abbé Le Beuf. Ce point n'a pu être complétement éclairci par l'abbé Vilain, auteur d'une savante monographie de cette église. L'édifice, circonscrit par les rues du Cloître-Saint-Jacques, des Écrivains et des Arcis, avait son chevet sur cette dernière rue, sa façade à droite et en alignement de la tour, perpendiculairement à la rue de Rivoli. C'était probablement la troisième église édifiée sur ce point; elle appartenait aux XIVe et XVe siècles, et devait beaucoup aux libéralités des riches bourgeois du quartier; la tour, commencée en 1508, n'avait été terminée que sous le règne de François Ier. Le voisinage de la «Grant Boucherie» du Châtelet lui avait valu le surnom qui servait à la distinguer des autres églises sous le même vocable (*Sancti Jacobi de Carnificina*). Supprimée en 1790, vendue en l'an V, et démolie pour l'établissement d'un marché au linge et aux habits, elle a légué à notre siècle sa magnifique tour, dignement restaurée par M. Ballu.

[2] *Saint-Eustache* a son histoire comme Saint-Jacques-la-Boucherie; des scènes de toute nature y ont eu lieu; nombre de bourgeois de Paris et de personnages illustres en ont été les bienfaiteurs ou y ont eu leur sépulture. L'édifice qu'on admire aujourd'hui a remplacé une chapelle de Sainte-Agnès, dont il est fait mention dès le commencement du XIIIe siècle et qui avait été érigée en cure sous le vocable de saint Eustache. Cette nouvelle dénomination, dit Jaillot, «venoit apparemment de quelque «relique de ce saint qu'on obtint de l'abbaye de «Saint-Denis, où son corps avoit été déposé.» Après avoir été plusieurs fois réparée et agrandie, l'église de Saint-Eustache fut complétement réédifiée de 1532 à 1642. Le portail qu'on trouvait «de mauvais «goût,» et qui d'ailleurs n'était pas achevé, fut détruit pour faire place à celui de Mansart de Jouy, substitution des plus regrettables. On a depuis longtemps le projet de remplacer le lourd péristyle grec, maladroitement accolé à une église de la Renaissance, par un portail en harmonie avec le style de l'édifice.

[3] *Saint-Germain-l'Auxerrois*, église royale et paroissiale, est des plus vénérables par son antiquité, puisqu'il en est fait mention dès le VIIe siècle, et que les Normands s'y fortifièrent, lors du siége de Paris. «Bâtie et rebâtie par nos rois, notamment sous le règne de Charles VII, elle prit le titre de *royale*, qui lui fut confirmé lorsque le Louvre devint la résidence habituelle des souverains.» Sauval et Le Beuf ont énuméré les diverses reconstructions de cette église. M. J. Quicherat a publié, en outre, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, un très-remarquable travail intitulé *Les trois saints Germain*.

[4] L'église *des Saints-Innocents* s'élevait au coin de la rue Saint-Denis et de l'ancienne rue aux Fers, vers l'angle nord-est du square actuel. L'origine en est fort obscure; ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle existait dès le règne de Louis-le-Jeune, puisqu'il en est fait mention en 1156 dans une transaction entre le chapitre Saint-Merry et l'abbaye de Saint-Magloire. Jaillot croit qu'elle avait été construite sur l'emplacement de la chapelle des morts, dont tous les cimetières étaient autrefois pourvus. Réédifiée et agrandie par Philippe-Auguste, avec les deniers des Juifs, l'église des Saints-Innocents fut démolie en 1786, lors de la suppression du cimetière et des charniers, et la paroisse réunie à celle de Sainte-Opportune. Neuf confréries y avaient leur siége.

[5] *Saint-Merry* existe encore; le premier édifice de ce nom, bâti sur l'emplacement d'une ancienne chapelle dédiée à saint Pierre, reçut le vocable de saint Médéric, solitaire qui vivait au VIIe siècle, comme saint Séverin, à côté de l'oratoire qui devait un jour être réédifié et porter son nom. Ce sanctuaire, qui succéda à la chapelle primitive et qui avait été bâti aux frais d'Odon ou Eudes le Fau-

de Saint Sauveur [1],
de Saint Honnoré, ou est Nostre Dame de Vertus [2];
de Saint Pol [3],
de Saint Gervais [4],
de Saint Jehan [5],

connier, dont on y voyait la sépulture, fut reconstruit, une première fois au commencement du XIIIe siècle, et une seconde fois sous le règne de François Ier; c'est l'église actuelle, qui ne fut terminée qu'en 1612. Devenue *Temple du Commerce* en 1793, et rendue au culte peu de temps après, elle a été depuis l'objet de diverses restaurations.

[1] L'église *Saint-Sauveur*, qui était située à l'angle nord de la rue de ce nom et de la rue Saint-Denis, avait remplacé, à une époque indéterminée, une chapelle dite *de la Tour*, «à cause, dit Jaillot, d'une «tour qui en étoit voisine.» Quelle était cette tour? A quelle enceinte pouvait-elle appartenir? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Quoi qu'il en soit, la paroisse Saint-Sauveur existait dès la fin du XIIIe siècle; l'édifice fut reconstruit en 1560, réparé et agrandi en 1571, 1622 et 1713. Supprimée et démolie à l'époque de la Révolution, l'église Saint-Sauveur a fait place à un établissement de bains.

[2] L'église *Saint-Honoré*, projetée dès 1204 par Renold Chervy et son épouse Sybille, qui la dotèrent richement, était terminée quelques années après et pourvue de vingt et une prébendes ou *chanoinies*; c'était donc une collégiale, avec titre curial, mais pour les maisons du cloître seulement. Le fameux cardinal Dubois, qui avait occupé l'un des canonicats de Saint-Honoré, y était inhumé. Le cloître Saint-Honoré existe encore; l'église, petite et basse, avait été agrandie en 1579; elle occupait la partie du cloître la plus rapprochée de la rue Saint-Honoré, à gauche du passage qui communique avec cette rue. Supprimée en 1790 et vendue en 1792, elle a fait place à des maisons privées. Quant à «Nostre Dame de Vertus,» c'était sans doute une statue miraculeuse de la Vierge, comme celle du village d'Aubervilliers dont parlent du Breul et Le Beuf. Sauval (t. III, p. 441) mentionne «les «maistres et gouverneurs de la confrairie Nostre-«Dame-des-Vertus, fondée en l'église Saint-Honoré, «aux Boureliers de la ville de Paris.»

[3] L'église *Saint-Paul* avait succédé à une ancienne chapelle *cimetériale*, dite *de Saint-Paul-des-Champs*, où furent inhumés Sainte-Aure, abbesse de Saint-Éloi, et l'abbé Quintilien. En 1107, elle fut donnée, comme le monastère de Saint-Éloi et tout ce qui en dépendait, à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés. Rebâtie au siècle suivant, mais non comprise dans l'enceinte de Philippe Auguste, elle fut l'objet d'agrandissements et de réparations considérables, lorsque Charles V eut fait bâtir dans le voisinage le fameux hôtel «des grants esbats,» connu sous le nom d'*Hôtel Saint-Paul*; elle devint alors paroisse royale. L'église Saint-Paul était entourée d'un cimetière, d'un charnier, d'une ancienne *grange* dite *de Saint-Éloi*, située presque à l'angle de la rue Saint-Antoine, et qui a longtemps servi de prison publique. L'hôtel des abbés de Saint-Maur, placé entre l'église et l'hôtel Saint-Paul, avait été absorbé dans les dépendances de la demeure royale. Supprimée en 1790, vendue en l'an V, et démolie en l'an VII, l'église Saint-Paul a complétement disparu; son emplacement est occupé par une cour, des hangars et une hôtellerie qui portent les n°s 30 et 32 sur la rue Saint-Paul.

[4] L'église *Saint-Gervais* est, dit Jaillot, la plus ancienne dont il soit fait mention sur la rive droite de la Seine; elle existait déjà sous l'épiscopat de saint Germain. Devenue paroisse, par suite des accroissements successifs de Paris, et comprise dans l'enceinte antérieure à celle de Philippe-Auguste, elle fut rebâtie au commencement du XIIIe siècle, considérablement agrandie en 1581, et décorée en 1617 d'un beau portail classique par Salomon de Brosse. Devant la façade de Saint-Gervais s'élevait le fameux orme, ou *ourmeau* (comme l'appelle Guillot), qu'on voit encore figuré sur les plans du siècle dernier. On a donné, au sujet de cet arbre, deux explications également acceptables : c'était ou une réminiscence de l'ancien usage qui consistait à planter des palmiers, des ormes et autres arbres devant les basiliques élevées en l'honneur des martyrs; ou une application parisienne de la coutume qui faisait de l'orme paroissial le centre des affaires et des plaisirs du village. Sauval cite un compte de 1443 où il est dit que certaines rentes doivent être payées «à l'Orme Saint-Gervais.»

[5] *Saint-Jean-en-Grève* était le baptistère extérieur de Saint-Gervais, comme *Saint-Jean-le-Rond* était

Digitized by Google

de Saint Nicholas lez Saint Martin [1],
de Saint Josse [2],
de Saint Gille [3] et de Saint Julien [4].
Labbaye de Saint Magloire, dont labbé a juridiction temporele [5].
Les priorés de Saint Martin [6],

la chapelle baptismale de Notre-Dame. Érigée en cure vers le commencement du XIIe siècle, par suite de l'accroissement de Paris et de la division de la paroisse Saint-Gervais, cette église devint une collégiale et eut un cloître; elle fut agrandie en 1245, 1326 et 1735. On appelait *Fillettes de Saint-Jean* les quatre communautés des Blancs-Manteaux, des Carmes-Billettes, des Capucins et des Enfants du Saint-Esprit, qui accompagnaient dans les processions le clergé de la paroisse. L'église Saint-Jean-en-Grève et son cloître étaient limités par les rues des Vieilles-Garnisons, du Cloître, du Monceau-Saint-Gervais et de Martroi, aujourd'hui disparues; l'emplacement qu'ils occupaient est représenté par la salle qui en porte le nom et par la galerie dite *des fêtes*. Supprimée en 1790, l'église Saint-Jean-en-Grève a été démolie l'année suivante.

[1] *Saint-Nicolas-des-Champs* n'était, dans l'origine, qu'une chapelle bâtie près du monastère Saint-Martin, pour les besoins religieux du voisinage; on trouve cette église mentionnée dès l'année 1119, et, avant la fin du XIIe siècle, elle avait le titre paroissial. Réparée et agrandie en 1420 et en 1576, l'église Saint-Nicolas resta, jusqu'à l'époque de la Révolution, sous la dépendance des religieux de Saint-Martin, qui avaient droit de nomination à la cure. L'édifice a déjà été dégagé des constructions vulgaires qui l'entouraient, par l'élargissement de la rue Saint-Martin et l'ouverture de la rue Turbigo; il le sera encore davantage par le prolongement de la rue Réaumur.

[2] L'église *Saint-Josse* était située à l'angle nord-ouest formé par les rues Quincampoix et Aubry-le-Boucher. D'abord simple chapelle, hors des murs, elle y fut comprise lors de la construction de l'enceinte dite *de Philippe Auguste*, et séparée de la paroisse Saint-Laurent, dont elle dépendait, *propter intolerabilem distantiam*, disent les titres de fondation. Cette érection date de 1260. Reconstruite en 1679, avec la façade tournée au sud, elle fut démolie en 1791.

[3] L'église *Saint-Leu et Saint-Gilles*, que notre auteur désigne seulement sous ce dernier vocable, existe encore, entre la rue Saint-Denis et le boulevard de Sébastopol, et n'était, vers le milieu du XIIIe siècle, qu'une chapelle succursale de Saint-Barthélemy en la Cité. Reconstruite un siècle après, elle fut érigée en paroisse l'an 1617 seulement; réparée et agrandie en 1727, supprimée en 1790, et vendue en l'an V, elle fut rendue au culte en 1813. Le chevet a été réduit du côté du boulevard, mais les bas côtés ont été récemment isolés et restaurés; on a construit, de plus, un presbytère et une chapelle des catéchismes.

[4] *Saint-Julien-des-Ménétriers* était une modeste chapelle située rue Saint-Martin, entre la rue des Petits-Champs (Brantôme) et la cour du Maure; elle avait été fondée en 1330 par des ménétriers ou joueurs d'instruments, qui formèrent le pieux dessein d'y établir un hôpital pour les pauvres passants. Ils la dotèrent de seize livres de rente, s'unirent à leurs confrères pour perpétuer cette bonne œuvre, et placèrent leur chapelle, ainsi que leur hôpital, sous le vocable de saint Julien, de saint Georges et de saint Genès. Le récit de cette fondation est raconté par Du Breul avec une simplicité touchante. La confrérie de Saint-Julien a joui, jusqu'au siècle dernier, des priviléges de fondation. Détruits à l'époque de la Révolution, la chapelle et l'hôpital ont fait place à une maison particulière.

[5] L'abbaye de *Saint-Barthélemy et Saint-Magloire*, fondée au Xe siècle dans la Cité, fut transférée, en 1138, sur le chemin de Saint-Denis, en une chapelle de Saint-Georges, possédée par les religieux qui avaient succédé aux anciens chanoines de Saint-Barthélemy. Cette translation eut pour résultat l'érection de l'église Saint-Barthélemy en paroisse, de telle sorte que le nom de Saint-Magloire resta au nouvel établissement. Après un séjour de trois siècles dans ce nouveau monastère, les religieux durent, en 1572, se transporter au faubourg Saint-Jacques. La reine Catherine de Médicis installa à leur place des filles pénitentes. (Voir, au surplus, la note 1 de la page 111.)

[6] Le « prioré de Saint-Martin » est le célèbre monastère de *Saint-Martin-des-Champs*, dont les origines et l'existence sont exposées dans le savant ouvrage de Dom Marrier. Dès le VIe siècle, saint Martin,

de la Trinité [1] et du Temple [2], qui est aux hospitaliers.

dont le culte a toujours été populaire, était honoré à Paris; Grégoire de Tours le dit formellement; mais les historiens ne sont pas d'accord sur l'emplacement de ce premier oratoire. Au commencement du VIIIe siècle, une église existait sous ce vocable dans la partie nord de la ville, et les Normands la ravagèrent. Henri Ier la fit reconstruire, ainsi que le cloître dont elle était entourée, et y plaça des chanoines séculiers qui furent remplacés, peu de temps après, par des Bénédictins de Cluny. Cette mesure réduisit l'abbaye Saint-Martin à l'état de prieuré; c'était le second de cet ordre; aux prieurs réguliers succédèrent les commendataires qui se sont perpétués jusqu'à la Révolution. L'enceinte du monastère, qui renfermait, selon Du Breul, un terrain de quatorze arpents, était formée de murs flanqués de tourelles; il en existe encore une à demi transformée en fontaine publique, presque à l'angle des rues Saint-Martin et du Vert-Bois. Cette enceinte avait été bâtie vers la fin du XIIIe siècle. Le cloître fut reconstruit de 1702 à 1740, et une partie de l'enclos, autrefois consacrée aux duels judiciaires, servit de marché jusqu'en 1765. Supprimé en 1790, le prieuré de Saint-Martin fut affecté à divers usages; on y logea les bureaux d'une mairie; on fit dans l'église un essai de Conservatoire des arts et métiers, essai qui devait aboutir à une grande institution. Des travaux considérables ont donné, dans ces dernières années, un aspect tout nouveau au vieux monastère. Nous ne terminerons pas cette note sans renvoyer le lecteur à l'excellent travail que M. H. Cocheris a publié sur la gestion temporelle du prieuré. (*Histoire du diocèse de Paris*, t. II, p. 333.)

[1] L'hôpital de *la Trinité*, que Guillebert de Metz qualifie de prieuré, fut fondé, vers la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, par Guillaume Escu à Col, *ad opus pauperum ejusdem loci;* il s'appelait l'hôpital *de la Croix de la Reine*, dit Jaillot, «à «cause d'une croix ainsi nommée, placée au coin «des rues Grenetat et de Saint-Denis, où cet hôpi«tal fut construit.» Quelques années après, il prit le nom de *la Trinité* «qui étoit probablement le vo«cable de la chapelle,» et il reçut dès lors des pèlerins de passage, *peregrinorum tantummodo transeuntium*, aux termes d'une sentence de 1207. Au XIVe siècle, l'hospitalité n'étant plus pratiquée à la Trinité, les confrères de la Passion y louèrent une grande salle pour y représenter les Mystères; mais, en 1545, ils durent céder la place aux Enfants pauvres qui, par arrêt du Parlement, devaient y être «hébergés et élevés en la religion chrétienne.» A partir de cette époque, les Prémontrés, qui avaient fait le service de l'hôpital, crurent devoir se retirer. L'asile contenait trente-six filles et cent garçons, qu'on élevait et à qui on apprenait un état : c'était ce qu'on appelle de nos jours un orphelinat. C'était de plus un lieu privilégié où les artisans arrivaient à gagner la maîtrise. La Trinité, dite *hospice des Enfants-Bleus*, fut supprimée à l'époque de la Révolution. L'enclos, qui était considérable, puisqu'il s'étendait de la rue Grenétat à la rue Guérin-Boisseau, avec deux entrées sur la rue Saint-Denis, fut coupé par des passages, et l'on y établit des maisonnettes en bois qui formaient de petites rues à l'époque où écrivait La Tynna (1812). C'est l'année où fut vendue l'église, qui avait été réédifiée en 1598 et dont le portail datait de 1671. Les maisons construites sur cet emplacement ont été démolies, dans ces dernières années, pour l'ouverture du boulevard de Sébastopol et de la rue de Palestro.

[2] Le *Temple* a eu tous les genres de célébrité. On connaît l'origine de l'ordre religieux et militaire des Templiers; ce qu'on sait un peu moins, c'est la date de leur établissement à Paris; toutefois il en est fait mention dès le règne de Louis le Jeune. La suppression de l'ordre en 1312, le supplice du Grand Maître et les divers incidents du long procès qui précéda ce dénouement, sont dans toutes les mémoires. L'enclos que les Templiers possédaient à Paris était si considérable, qu'on l'appelait *Villa nova Templi;* il fut attribué, par arrêt du Parlement rendu en 1313, aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connus depuis sous le nom de chevaliers de Malte. Cet ordre y a été maintenu jusqu'à la Révolution, et il y faisait exercer les fonctions curiales par des chapelains. Devenu la résidence du grand prieur, le Temple fut le théâtre de «petits soupers» dont on a fait beaucoup de bruit au dernier siècle. Après la suppression de l'Ordre en 1790, il eut la douloureuse destination que chacun sait. La tour, qui rappelait de tristes souvenirs, fut démolie en 1811; dans l'ancien enclos, autrefois flanqué de tours, qui était lieu d'asile et de privilége, a été ouvert, en 1809, le marché au vieux linge, qui vient de faire place à une élégante construction en fer et briques. L'ancien hôtel et le jardin du grand prieur ont été, sous l'Empire, la

Digitized by Google

Lostel des quinze vingts Aveugles[1].
Les Beghines[2].
Les Bons Enfans[3].
La chappelle des bonnes femmes Haudry[4].
Les eglises de Saint Bon[5],
de Sainte Avoye[6],

résidence du Ministre des cultes; puis on y a installé un couvent de Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Ce dernier établissement a subsisté jusqu'en 1853; sur son emplacement a été disposé un square; on y a construit aussi un lavoir et un établissement de bains, qui ont fait place à la nouvelle mairie du IIe arrondissement.

[1] Les *Quinze-Vingts* de la rue Saint-Honoré sont l'objet d'une monographie complète dans le tome Ier de la *Topographie du Vieux Paris*, par M. Adolphe Berty. Nous y renvoyons le lecteur.

[2] Les *Béguines* ou religieuses de l'*Ave-Maria* étaient primitivement des filles ou veuves pieuses, réunies volontairement pour vivre en commun; leur maison se nommait *le Béguinage*. Fondé vers le milieu du XIIIe siècle, l'établissement fut donné par Louis XI aux religieuses du tiers ordre de Saint-François, dites sœurs de Sainte-Claire. C'est de cette époque que date le nom d'*Ave Maria*, par lequel on désigna les trois récitations quotidiennes de la Salutation angélique. Le couvent de l'*Ave-Maria*, bâti «delez la porte Barbeel,» c'est-à-dire en dehors de l'enceinte de Philippe Auguste, fut supprimé en 1790, et les bâtiments affectés peu après à une caserne d'infanterie. Ils existent encore aujourd'hui, mais ils doivent prochainement disparaître; l'îlot qu'ils forment est circonscrit par les rues des Barrés, du Fauconnier, Charlemagne et des Jardins-Saint-Paul.

[3] Le nom de *Bons-Enfants* était commun à tous les écoliers pauvres et laborieux élevés par charité. Ceux dont veut parler ici notre auteur sont très-probablement les Bons-Enfants Saint-Honoré, pour lesquels Étienne Belot et Ada, sa femme, instituèrent, en 1208, un hôpital ou collége sous la direction d'un chanoine de Saint-Honoré. Jacques Cœur fut l'un des bienfaiteurs de cet établissement. Supprimé en 1790, avec une chapelle de *Sainte-Claire* qui en dépendait, le collége d'Étienne Belot occupait l'emplacement compris entre le débouché occidental de la rue Montesquieu et le passage qui communique du cloître Saint-Honoré à la rue des Bons-Enfants.

[4] Les «bonnes femmes Haudry,» vulgairement appelées les *Haudriettes* ou les *Vieilles-Haudriettes*, étaient primitivement des femmes veuves pour lesquelles un établissement de bienfaisance fut fondé, en 1306, par Étienne Haudry, grand panetier de Philippe le Bel. Cette communauté fut remplacée depuis par un véritable couvent, qui fut transféré, en 1622, au faubourg Saint-Honoré, et dont les bâtiments, ainsi que la chapelle, subsistent encore sous le nom de l'*Assomption*.

[5] L'origine de la chapelle *Saint-Bon* est des plus obscures; Sauval, Le Beuf et Jaillot n'ont pu ni savoir si elle avait succédé à une chapelle de Sainte-Colombe, comme on l'a prétendu, ni préciser l'emplacement de ce dernier édifice. Le rapprochement de ces deux noms a fait croire à l'abbé Le Bœuf que le saint, comme la sainte, appartenait au diocèse de Sens. Il existe, en effet, sur un monticule voisin de cette ville, les restes d'une ancienne chapelle de saint Bon, *sanctus Baldus*; mais son homonyme parisien est désigné en latin sous le nom de *Bonitus*. C'est sous ce dernier vocable que la chapelle est mentionnée, au XIIIe siècle, comme dépendant de l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés. Elle était petite, d'une construction très-ancienne, et avait son sol au-dessous du pavé de la rue; son portail faisait face à la rue de la Lanterne. Supprimée en 1792, la chapelle Saint-Bon a fait place à un corps de garde, puis à une maison particulière qui portait le numéro 8 et a été démolie en 1853.

[6] Sainte Hedwige, plus connue en France sous le nom de *sainte Avoie*, était fille de Berthold, duc de Carinthie, et sœur d'Agnès de Méranie. Veuve de Henri, duc de Silésie et de Pologne, elle fonda dans son pays une abbaye de l'ordre de Cîteaux, y mourut en 1243 et fut canonisée en 1260. La maison qui portait son nom à Paris était située dans la rue de ce nom, à son point d'intersection avec la rue de Rambuteau; elle avait été fondée, en 1288, par Jean Séquence, chevecier de Saint-Merry, et une veuve nommée Constance de Saint-Jacques, pour y installer une communauté de pauvres femmes au moins quinquagénaires. Ces femmes, qui n'apparte-

Digitized by Google

Les esglises de Saint Eloy [1],
des religieuses appelées les Filles Dieu [2].
Les colleges de Louvres [3],
de Sainte Oportune [4],

naient d'abord à aucun ordre religieux, suivirent en 1622 la règle des Ursulines. Le couvent, supprimé en 1790 et vendu en l'an v, a été démoli pour le percement de la rue de Rambuteau.

[1] Il s'agit ici de la *chapelle des Orfèvres*, située dans la rue de ce nom et élevée, au XIVe siècle, par la confrérie de Paris, sous le vocable de son illustre patron. A cette chapelle fut annexé un hôpital spécialement consacré aux pauvres de la corporation et à leurs veuves âgées et infirmes. La chapelle et la maison hospitalière furent restaurées et agrandies vers le milieu du XVIe siècle, aux frais de la confrérie; Philibert De Lorme et Germain Pilon y laissèrent des traces de leur talent. Supprimés en 1790 et vendus dès l'an VI, hôpital et chapelle sont assez peu reconnaissables aujourd'hui. Toutefois le groupe de petites rues où ils avaient été bâtis, à quelques pas seulement de la moderne place du Châtelet, a conservé en grande partie son ancien aspect.

[2] Les *Filles-Dieu* occupaient un vaste enclos compris entre la rue Saint-Denis et la *Ville neuve* ou quartier Bonne-Nouvelle. Fondé, dans la première moitié du XIIIe siècle, par Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, l'établissement, qui était un refuge pour les filles repenties, fut d'abord placé hors de la ville, en la censive et près de Saint-Lazare; mais, lors de la construction de l'enceinte de Charles V, qui l'eût laissé en dehors, exposé à toutes les attaques, il fut transféré par l'évêque Jean de Meulant «en une maison et jardins sis hors la porte -Saint-Denis» (celle de Philippe Auguste). Là les repenties furent en même temps hospitalières, et reçurent les pauvres femmes malades; mais le relâchement, la débauche même envahirent le nouveau refuge, et, Charles VIII ayant ordonné, en 1483, que les religieuses réformées de Fontevrault s'y installeraient, elles acceptèrent le nom de *Filles-Dieu*, sous lequel on désignait déjà la communauté. Au siècle dernier, dit Jaillot, on voyait encore au chevet extérieur de la chapelle Sainte-Madeleine, qui dépendait du couvent, un crucifix devant lequel on conduisait les criminels qu'on allait exécuter à Montfaucon; ils le baisaient, recevaient de l'eau bénite, et les Filles-Dieu leur apportaient trois morceaux de pain et du vin. Ce triste repas s'appelait *le dernier morceau du patient*. Supprimé en 1790 et vendu en l'an VI, le couvent des Filles-Dieu a été démoli en 1798, et sur son emplacement ont été ouverts la rue et les passages du Caire; il en reste encore quelques dépendances contiguës aux cours des Miracles et Sainte-Catherine.

[3] Guillebert de Metz, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, appelle «colléges» les églises collégiales. Celle dont il veut parler ici ne peut être que Saint-Thomas ou Saint-Nicolas-du-Louvre, dont la monographie se trouve dans la *Topographie historique du Vieux Paris*, région du Louvre et des Tuileries, I, p. 96 et 109.

[4] L'origine de l'église royale, collégiale et paroissiale de *Sainte-Opportune*, comme celle de toutes les anciennes fondations religieuses, présente les plus grandes obscurités : parmi les historiens de Paris, les uns la font remonter à Charles le Chauve, les autres l'attribuent à Louis le Bègue, à Louis le Gros et même à Louis le Jeune. Ce qui semble plus probable, c'est que le premier établissement date de la seconde moitié du IXe siècle; qu'il eut pour auteur Hildebrand, évêque de Séez, chassé de son diocèse par les Normands, et qu'il fut placé sous le vocable de sainte Opportune, abbesse de Montreuil, dont les reliques y furent transportées. L'église fut dotée de vastes terrains qui formèrent plus tard la *ceinture de Sainte-Opportune*, et acquirent une grande valeur. Le chapitre était composé originairement de quatre chanoines seulement; on institua ensuite un curé prébendier et des vicaires, puis, par la division des bénéfices, on porta le nombre des prébendes à seize. L'église et le cloître Sainte-Opportune étaient limités par la place de ce nom, les rues Courtalon et de l'Aiguillerie; le chœur était de la seconde moitié du XIIe siècle; mais la nef, construite au XIVe, avait été réparée et agrandie à la fin du XVe; la tour était remarquable par les ornements qui la décoraient. M. H. Cocheris a donné, dans sa nouvelle édition de l'abbé Le Beuf (t. II, p. 189), de curieux détails sur les redevances annuelles de la bouquetière de Sainte-Opportune. Supprimée en 1790, l'église a été vendue en 1792 et démolie en 1795.

Digitized by Google

Les colleges du Saint Sepulcre[1], de la Trinité, des Billettes[2], de Sainte Croix[3], des Guillemins[4],

[1] Le chapitre du *Saint-Sépulcre*, qui devait, dans la pensée de ses fondateurs, être un hôpital pour les pèlerins allant en Palestine ou revenant de ce pieux voyage, fut détourné de cette destination lorsque les croisades cessèrent d'être la grande préoccupation des princes d'Occident. Institué par la «Confrérie du Saint-Sépulcre d'Outremer,» au moyen des libéralités de Louis de Bourbon, comte de Clermont, et enrichi par les aumônes des fidèles, le nouvel établissement compta bientôt seize canonicats et dix-sept chapellenies; mais les uns et les autres furent réduits plus tard, pour assurer un revenu suffisant à ceux qui en étaient pourvus. Considéré comme hôpital et réuni, par l'édit de 1672, aux ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le chapitre du Saint-Sépulcre recouvra, en 1693, son existence propre et l'administration de ses biens; il était dans la dépendance du chapitre Notre-Dame et formait paroisse pour les habitants du cloître. L'église du Saint-Sépulcre avait été reconstruite de 1522 à 1655, et les maisons canoniales rebâties en 1714. Déclarés propriété nationale en 1790, les bâtiments furent vendus, l'année suivante, à une compagnie hollandaise qui y fit ouvrir une cour et un passage, qu'elle entoura de constructions uniformes. Le nom de *Batave* fut donné au passage et à la cour, en l'honneur de la République batave nouvellement fondée (1795); l'un et l'autre ont disparu par suite du percement du boulevard de Sébastopol. La partie orientale de la rue de la Cossonnerie en marque aujourd'hui l'emplacement. M. H. Cocheris a publié, dans sa nouvelle édition de Le Beuf (t. II, p. 233), une série de documents fort intéressants sur le Saint-Sépulcre.

[2] En 1290, un Juif, du nom de Jonathas, habitant du fief des *Flamands* ou de la *Bretonnerie*, commit un sacrilége; en expiation de ce crime, et sur l'emplacement même de la maison où il avait été accompli, Reinier Flaming, bourgeois de Paris, fit construire une chapelle qu'on appela *la Maison des Miracles*, et dans laquelle Gui de Joinville établit quelques années après un hôpital desservi par les *Hospitaliers de la charité Notre-Dame*. Ces religieux, qui suivaient la règle de saint Augustin, y furent remplacés, en 1633, par les Carmes de l'Observance de Rennes, qui ont occupé la maison jusqu'à la Révolution. Le cloître, dont une partie est encore dans un bel état de conservation, date de 1350; l'église et le couvent ont été reconstruits un peu plus tard, et terminés dans les premières années du XVe siècle. Quant à l'église, elle a été réédifiée en 1754, sur les dessins de frère Claude, religieux dominicain. Les religieux *Billettes* qui devaient leur nom à de petits scapulaires appliqués sur leurs vêtements, furent supprimés en 1790, comme toutes les autres congrégations religieuses; les bâtiments qu'ils occupaient, vendus en l'an II et III, ont été, quinze ans plus tard, rachetés en partie par la ville de Paris pour l'établissement d'un temple et d'une école destinés aux luthériens de la Confession d'Augsbourg. Cette affectation leur a été conservée.

[3] Les chanoines réguliers de *Sainte-Croix*, proches voisins des Billettes, furent institués en 1211 par Théodore de Celles, chanoine de Liége, et s'établirent à Paris, vers 1258; on les appela *Croisiers*, *Porte-Croix*, *Frères de Sainte-Croix*, à cause de ce pieux emblème qu'ils portaient sur leurs vêtements. La maison qu'ils occupaient «en «la Bretonnerie,» fief qu'on nommait aussi «Champ «aux Bretons» et «Terre aux Flamands,» leur avait été cédé par l'illustre fondateur de la Sorbonne, Robert Sorbon, qui reçut une indemnité de saint Louis, protecteur des nouveaux religieux. Leur église fut bâtie par le célèbre Eudes de Montreuil, architecte des Quinze-Vingts, des Chartreux, de l'Hôtel-Dieu, des Blancs-Manteaux, etc.; elle avait son entrée sur la rue Sainte-Croix. La collégiale fut supprimée en 1790, et les bâtiments vendus en 1793; sur leur emplacement s'élèvent aujourd'hui des constructions privées, reliées par un passage et une cour à l'ancienne impasse de la rue des Billettes. Il existe encore sur ce point de curieuses substructions.

[4] Le monastère de Guillebert de Metz, appelé «les Guillemins,» date du milieu du XIIIe siècle. Il fut fondé, en 1258, par les *serfs de Sainte-Marie*, nouvel ordre mendiant qui avait adopté la règle de saint

Les colleges de Sainte Katherine[1], des Celestiens[2],

Augustin, et que le second concile de Lyon supprima en 1274. A ces religieux, dont il ne restait plus que trois lors de la suppression, succédèrent les *Guillemites*, solitaires qui avaient pour patron saint Guillaume de Maleval, obéissaient à la règle de saint Benoît, et étaient déjà établis à Montrouge. Le nom de *Blancs-Manteaux*, que le peuple avait déjà donné à leurs prédécesseurs, leur resta, bien que leurs vêtements fussent noirs; et ils se maintinrent dans ce monastère jusqu'en l'année 1618, où ils demandèrent à être agrégés à la congrégation réformée des Bénédictins, connue sous le nom de *Saint-Maur*. Cette incorporation eut pour résultat de retremper les Guillemites, et la nouvelle maison des Blancs-Manteaux ne tarda pas à se faire une réputation solide dans le monde de la science. La première chapelle du monastère avait été bâtie en 1258, au moyen des libéralités de saint Louis; la seconde fut construite de 1397 à 1408. Trop à l'étroit dans leur enclos primitif, les Guillemites s'agrandirent, en 1404, aux dépens de l'enceinte de Philippe Auguste à laquelle ils confinaient, et bâtirent, en 1685, l'église qui existe encore aujourd'hui. Cet édifice, tourné vers le nord, est à quelque distance de l'ancienne église, qui était régulièrement orientée et touchait presque à la vieille rue du Temple. Le monastère ayant été supprimé en 1790, les bâtiments furent vendus en l'an v, mais l'église fut rachetée en 1807, pour être érigée en paroisse. Une rue, dite *des Guillemites*, ouverte à travers les jardins du couvent, a dû en couper les bâtiments pour déboucher rue de Paradis; la partie de gauche est devenue le presbytère, et celle de droite a été transformée en habitations particulières.

[1] Le *Val des Écoliers*, congrégation célèbre, fut fondé, en 1201, dans une solitude du diocèse de Langres, par quatre savants professeurs de l'Université de Paris, qui se mirent sous la protection de sainte Catherine. Les étudiants, attirés par la science et la vertu des nouveaux religieux, les suivirent en foule, d'abord dans une vallée appelée *Vallis Barbillorum*, puis au lieu dit *les Vaunes*, sur les bords de la Marne, où ils furent transférés par l'évêque de Langres. Leur établissement à Paris date de 1228; ils le durent aux libéralités de Nicolas Giboin, bourgeois de Paris, de Pierre de Brenne, et surtout à l'initiative de Blanche de Castille et de saint Louis, qui avaient à cœur d'acquitter le vœu fait par les sergents d'armes de Philippe Auguste, au pont de Bouvines. Le terrain qui leur fut cédé était situé près de la porte Baudet ou Baudoyer, et en état de culture, ce qui leur fit donner le nom de *Chanoines de la Couture*. On mit tant d'empressement à activer leur installation, que, parmi leurs bienfaiteurs, les uns se chargèrent de l'église, les autres du réfectoire, des écoles, des chambres d'hôtes, ceux-ci du dortoir et du cloître, ceux-là des stalles du chœur, de l'infirmerie et de la chapelle, ainsi que de la clôture du monastère. L'institut ayant perdu de sa ferveur primitive, on y introduisit, en 1629, les chanoines réformés de Sainte-Geneviève, qui y demeurèrent jusqu'en 1767, époque où ils furent transférés dans les bâtiments précédemment occupés par les Jésuites de la rue Saint-Antoine (aujourd'hui lycée Charlemagne). Sur l'emplacement du prieuré, qui fut démoli en 1774, et de l'église, qui subsista jusqu'en 1777, furent ouvertes les rues Caron, du Colombier, Jarente, Necker et la place du marché Sainte-Catherine; le prix des terrains fut employé à la construction de la nouvelle église Sainte-Geneviève (Panthéon). Tout cet ensemble de voies publiques existe encore aujourd'hui.

[2] Les *Célestins*, institués en Italie, vers le milieu du XIIIe siècle, eurent bientôt, comme tous les ordres religieux, la pensée de s'établir à Paris. La famille Marcel, qui occupait un rang distingué dans la bourgeoisie parisienne, les y aida dès les premières années du XIVe siècle, et le roi Charles V se déclara leur bienfaiteur; il leur donna plusieurs *bourses*, 10,000 francs d'or, des bois pour la construction de leur église, et une partie des jardins de l'hôtel Saint-Paul. Charles VI ajouta de nouvelles faveurs à tous ces dons, et Louis, duc d'Orléans, son frère, fit construire dans le monastère une chapelle où les tombeaux, les sculptures, les tableaux, les vitraux se multiplièrent de manière à former un véritable musée de l'art français. Le poëte Astesan énumère une partie de ces merveilles; Millin en a donné une description détaillée dans le tome Ier de ses *Antiquités nationales*. Le cloître, reconstruit en 1539, renfermait également de nombreux objets d'art. Les bâtiments des Célestins furent affectés, en 1791, au logement des Aveugles et des Sourds-

Digitized by

LES SERGENTS D'ARMES DE PHILIPPE-AUGUSTE, QUI GARDAIENT LE PONT DE BOUVINES (27 août 1214),

VOUENT UNE ÉGLISE A MADAME SAINTE KATHERINE.

[illegible] qui furent placées en 1976, par Charles V, à Sainte-Catherine du Val des Écoliers, et qui sont conservées depuis 1777 dans la basilique de Saint-Denis.

(Hauteur 0m,78, largeur 1m,34.)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1891

Digitized by Google

LES SERGENTS D'ARMES PRIANT MONSEIGNEUR SAINT LOUIS D'ACCOMPLIR LE VŒU FAIT AU PONT DE BOUVINES.

Fac-similé de la grande pierre gravée en creux qui fut placée en 1376 par Charles V, à Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, et qui est conservée depuis 1777 dans la basilique de Saint Denis

(Hauteur 0m,78. Longueur 1m,94.)

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

Les colleges de Saint Anthoine le Petit[1], du Saint Esperit[2] et de Saint Jaques, surnommé de lOspital[3], que Charlemaine fonda, et autres.

Muets. Quelques années après, on les transforma en caserne, destination qu'ils ont conservée jusqu'à nos jours, à la suite de nombreux travaux de restauration et d'agrandissement. L'église, achevée en 1370, n'a été démolie qu'en 1847; elle était située à l'angle des rues de Sully et du Petit-Musc.

[1] La cruelle maladie connue sous le nom de *feu sacré, mal des Ardents, mal Saint-Antoine*, inspira, vers la fin du XIe siècle, à quelques hommes bienfaisants, la pensée de fonder des hôpitaux pour les infortunés qui en étaient atteints. Une communauté séculière, dite *des Chanoines* ou *Frères de Saint-Antoine*, se consacra à cette œuvre, d'abord au diocèse de Vienne, puis à Paris, sous le règne du roi Jean. Le Dauphin, depuis Charles V, favorisa le nouvel établissement, en leur donnant «un grant «manoir appelé la Saussaie,» entre les rues Saint-Antoine et du Roi-de-Sicile; la maison qu'on y construisit fut érigée en *commanderie de France;* elle renfermait une chapelle et un hôpital. La commanderie de Paris, unie à celle de Bailleul, en fut séparée, l'an 1523, par l'empereur Charles-Quint, puis supprimée en 1618, et transformée en séminaire ou collége pour l'instruction des jeunes religieux de l'Ordre. Rebâtie en 1689 et presque incendiée en 1705, la maison du *Petit-Saint-Antoine*, ainsi nommée pour la distinguer de la grande abbaye située dans le faubourg de ce nom, fut supprimée en 1791 et vendue en l'an VI. Sur son emplacement on a ouvert, en 1806, un passage qui a été détruit lors du percement de la rue de Rivoli, et qui est représenté aujourd'hui par l'extrémité méridionale de la rue des Juifs.

[2] L'hôpital du *Saint-Esprit* devait sa fondation à deux personnes charitables qui achetèrent, l'an 1362, une maison et une «grauche sise en Greve,» pour y recueillir les orphelins. Une confrérie fut instituée pour le protéger, et il fut pourvu d'une chapelle, dans les premières années du XVe siècle. Le voisinage de la *Maison aux Piliers* ne lui permit pas de s'agrandir; au contraire, la construction du nouvel Hôtel de Ville exigeant la cession d'un terrain dépendant de l'hôpital, la Ville fut chargée, dit Jaillot, «de faire au pignon de devant la cha-«pelle un arc de vingt-huit pieds de haut sur au-«tant de large, pour appliquer le dessous à l'aug-«mentation de ladite chapelle, de faire construire un «portail en pierres de tailles, etc.» Elle fit de plus, en l'année 1611, rétablir à neuf les deux voûtes de l'église et construire un pavillon. L'hôpital du Saint-Esprit formait un carré limité, à l'ouest par la place de Grève, à l'est par la rue des Vieilles-Garnisons, au sud par le corps de logis septentrional de l'Hôtel de Ville, auquel la chapelle était accolée; on y accédait par l'arc dit *du Saint-Esprit*, qui faisait pendant à l'arcade Saint-Jean. Cet établissement charitable, qui, depuis 1679, dépendait de l'Hôpital *général* et avait pour annexe le *Grand bureau des pauvres*, fut supprimé en 1791, et les bâtiments qui en dépendaient ne tardèrent pas à être démolis pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville. Les constructions qui les avaient remplacés ont disparu elles-mêmes, en 1835, pour la formation du périmètre du nouveau Palais municipal.

[3] *L'Hôpital Saint-Jacques*, comme celui du Saint-Sépulcre, dut sa fondation, non pas à Charlemagne, mais à une confrérie de pèlerins qui voulurent offrir un asile à ceux qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle ou en revenaient. Ce projet fut réalisé entre les années 1317 et 1325, grâce aux libéralités de plusieurs hauts personnages, parmi lesquels figure Philippe de Valois. L'église était desservie par quatorze chapelains qui prirent plus tard le nom de chanoines. L'hôpital comptait quarante lits, et donnait chaque nuit asile à quatre-vingts pauvres, qui recevaient, en outre, des vivres le lendemain, avant leur départ. Réunie à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare par deux édits de 1672 et 1722, puis rendue à son existence propre par lettres patentes de 1734, la maison des pèlerins Saint-Jacques, qui avait peu à peu perdu son caractère hospitalier, a été supprimée en 1790, et les bâtiments vendus par l'administration des hospices, de 1812 à 1817. Sur l'emplacement qu'ils occupaient ont été ouvertes les rues Saint-Jacques-l'Hôpital et des Pèlerins, ainsi que le prolongement de la rue Mondétour, voies qui viennent d'être détruites en partie par le percement de la rue Turbigo. L'église Saint-Jacques s'élevait à l'angle des rues Saint-Denis et Mauconseil

A Saint Anthoine est ung *oxal*[1] de bois entaillié excellemment.

A Sainte Kateleine est le sepulcre Nostre Seigneur en tele forme comme il est en Jherusalem[2]; et si est en celle eglise limage de Bertram Clakin, tele comme il souloit estre en son vivant[3].

Aux Celestins est paradis et enfer en painture, avec autres pourtraitures de noble euvre en ung cuer a part. Item devant le cuer de leglise a ung autel est painte ymage de Nostre Dame, de souveraine maistrise[4].

A leglise des Innocens est ung innocent entier enchassé dor et dargent[5]. La sont engigneusement entailliés de pierre les images des trois vifz et [des] trois

[1] Le mot vrai paraît être *orcel*, *ourcel*, *ourceau*, en latin *ocellus*, *orcellus* et *urceolus*. Du Cange cite : «Ocellus cum ysopo suo vel aspersorio.» — «Un orcel d'argent a cauë benoiste.» (*Gloss. med. et infim. lat.* édit. Henschel, t. IV. p. 692 et 723.) L'*oxal* serait donc un vase à eau bénite; cependant *ocellus* s'appliquerait assez à un goupillon, lequel est percé de petits *yeux*, et le mot *urseolus* indiquerait aussi les poils dont on garnit cet instrument.

[2] C'est du temps même de Guillebert de Metz que ce tombeau fut placé dans l'église Sainte-Catherine. Voici en quels termes Du Breul s'en exprime : «Dans le chœur, à main senestre vers le «cloistre, on voit représentée l'Annonciation de la «Nativité du Fils de Dieu; et de l'autre costé l'on «voit comme une grotte souterraine, dans laquelle «est représenté le sepulchre où le corps de Nostre «Sauveur fut mis, et cet escrit est au-dessus : *Ce «sépulchre de Jésus fut faict l'an 1420 et depuis re-«peint l'an 1577.*» (*Theatre des antiquitez*, p. 882.)

[3] Le fait d'une *image* de Bertrand Du Guesclin, placée dans l'église collégiale Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, est d'autant plus curieux que les historiens de Paris n'en font aucune mention. M. Bonnardot l'a remarqué dans ses extraits de Guillebert de Metz; il croit que cet auteur a pris pour une statue de Du Guesclin un des sergents d'armes fondateurs de cette église, dont on voyait la portraiture au portail (page 27 des *Études sur Gilles Corrozet, etc.*). Cette circonstance nous a déterminés à faire reproduire l'admirable ex-voto de la victoire de Bouvines, qui fut placé, en 1390, à la façade de Sainte-Catherine, et qui est aujourd'hui conservé dans la basilique de Saint-Denis. Si ce n'est pas l'image de *Bertram Clakin*, c'est du moins un admirable morceau de sculpture parisienne, contemporain de notre auteur.

[4] Millin, t. I, § 3, de ses *Antiquités nationales*, a donné la description très-détaillée des tableaux, statues, vitraux qui ornaient l'église des Célestins et en faisaient un véritable musée de l'art français du XIVe au XVIIe siècle. A propos du chœur de cette église et du maître-autel, il parle bien d'un retable curieux donné en 1407 par Arthur de Montauban, mais ce ne peut être là l'image de Notre-Dame dont parle Guillebert de Metz. On ne trouve non plus aucune mention d'une peinture représentant le paradis et l'enfer.

[5] *L'Innocent* dont il est ici question n'est pas une des jeunes victimes de la fureur d'Hérode, bien que Du Breul nous assure qu'il existait, dans cette église, «la jambe entière en chair et en os d'un des «innocents occis par Herode, laquelle, environ d'un «demi pied de long, est portée sur le bras d'un «ange.» Il s'agit d'un de ces enfants chrétiens que les Juifs égorgeaient, dit-on, en haine de la religion ou pour se venger des persécutions dont ils étaient l'objet. Les divers historiens de Paris ne révoquent pas le fait en doute : «Que les Juifs, dit Du Breul, dis-«persés par les régions catholiques, eussent accous-«tumé tous les ans de prendre un enfant chrétien, le «mener en lieu souterrain et, le vendredi de la semaine «saincte, le crucifier en despit et mesprit de Nostre «Seigneur Jésus Christ, plusieurs auteurs le certi-«fient.... Après l'avoir lié en croix, ils l'estran-«gloient à demy, ou lui mettoient un baillon à la «bouche, pour l'empescher de crier. Cela faict, ils «luy faisoient ouvrir les veines, et si de toutes «parts le perçoient de longues esguilles. Le sang «qui en distilloit estoit reçu dans un grand bassin, «et en goustoient quelque peu, et le reste ils le «gardoient.» Le martyr qu'on vénérait à l'église des Saints-Innocents était le jeune Richard, mis à mort à Pontoise en 1179, et transporté à Paris, où il resta jusqu'à l'époque de la domination anglaise : «Les Anglois, dit encore Du Breul, l'ayant tiré du

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

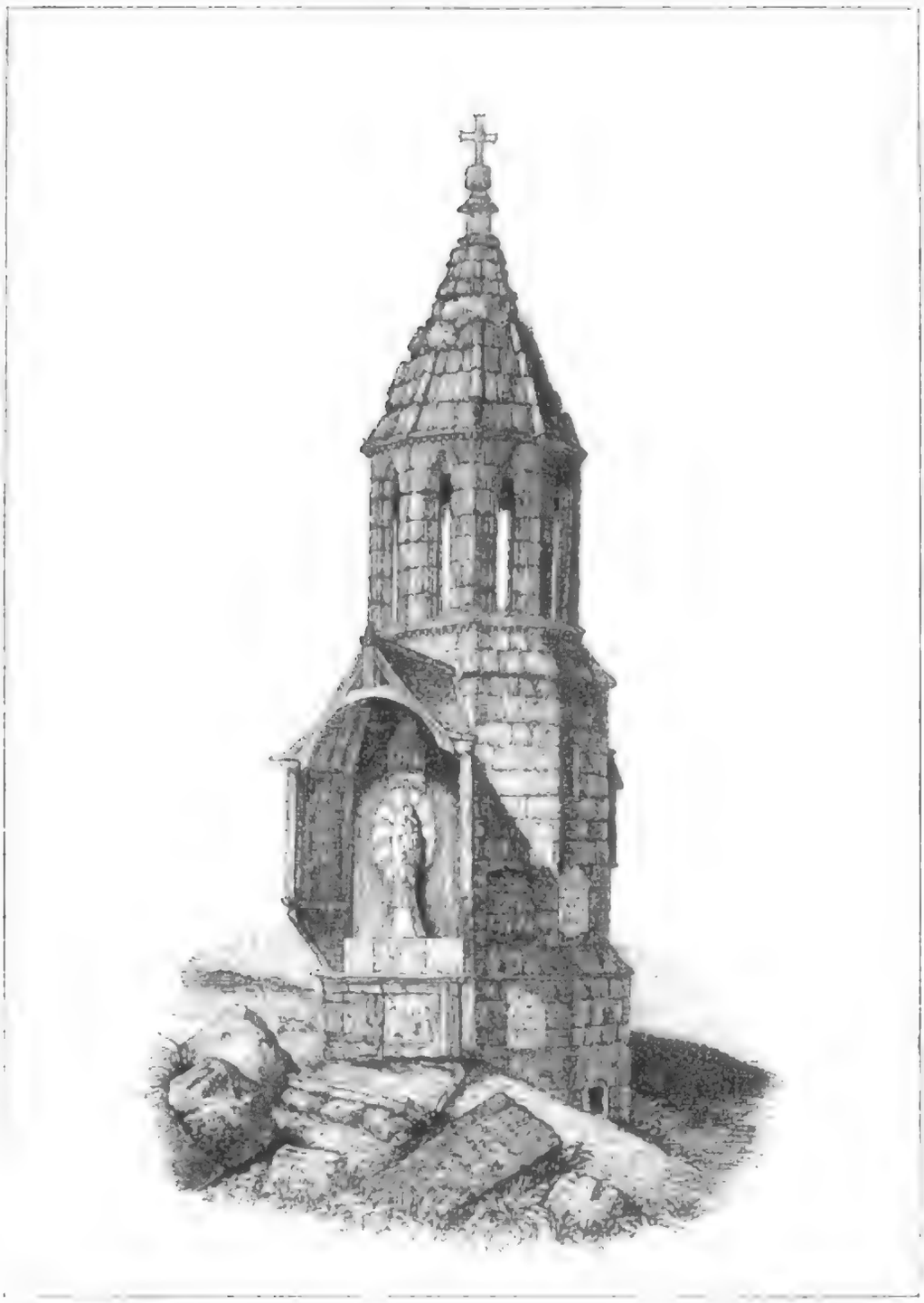

Gravure héliographique. A. Durand et Le Maire.

LE FANAL DU CIMETIÈRE DES INNOCENTS

d'après un dessin original fait en 1786, par l'architecte C. L. Bernier sur l'ordre du lieutenant général de police

Thiroux de Crosne, et appartenant à M. Albert Lenoir

Page 193.

Digitized by Google

mors[1]; la est ung cimitiere moult grant, enclos de maisons appellés charniers, la ou les os des mors sont entassés[2]. Illec sont paintures notables de la dance macabre et autres, avec escriptures pour esmouvoir les gens a devotion[3]. Lune partie du cimitiere appartient à leglise des Innocens, lautre partie est pour le grant hospital, et la tierce partie est pour les eglises de Paris qui nont point de cimetiere. Item en ce cimetiere est une tournelle en lieu dun tombel, ou il a une ymage de Nostre Dame entaillée de pierre, moult bien faicte; laquele tournelle len dist que ung homme fist faire sur sa sepulture pour ce quil sestoit vanté en son vivant que les chiens ne pisseroient point sur son sepulcre[4].

«sepulchre, le transporterent en Angleterre par «devotion, et ne demeura seulement que le chef en «l'église des Saints-Innocents.» (*Theatre des antiq.* p. 832 et suiv.) Guillebert de Metz a donc vu cette relique fort peu de temps avant son enlèvement.

[1] Les Trois Vifs et les Trois Morts sont, ci-après, l'objet d'un appendice spécial.

[2] Tous les historiens de Paris, depuis Guillaume le Breton, ont parlé successivement du cimetière des Innocents. Sauval, entre autres, y a vu beaucoup de choses : d'abord le tombeau de Nicolas Flamel et de Pernelle, sa femme, contemporains de Guillebert de Metz, «lequel tombeau est près de la porte, «du costé de la rue Saint Denys, sous les charniers, «où il y a plusieurs figures que les chimistes croient «renfermer les mysteres de la pierre philosophale;» il y a remarqué en outre, «dessus l'arcade, proche «de l'église, une très-belle figure, perchée si haut «et si mal orientée, qu'il faut avoir les yeux très-«bons et très-fins pour juger que c'est une des meil-«leures figures de Paris.» Sauval cite encore «un «pleureur gâté malicieusement par ceux qui l'ont «modellé, lequel pleure de sorte qu'en le regar-«dant on a envie aussi de pleurer» (*Antiquités de Paris*, t. Ier, p. 359); un squelette, chef-d'œuvre de Germain Pilon, disent les uns, de François Gentyl, assurent les autres, et un bas-relief dit «du fou-«droyé,» dû à Ponce Trebatti. Les charniers, au témoignage de Sauval, avaient quatre-vingt-quatre arches. Nicolas Flamel, dit l'abbé Vilain, en fit construire une en 1389, «alors que l'on batissoit succes-«sivement les charniers aux dépens des riches bour-«geois de Paris, qui se faisoient un devoir d'y contri-«buer, comme à une œuvre de religion;» puis une seconde, en 1407, vis-à-vis de la première, pour servir à la sépulture de sa femme. (*Hist. critique de Nicolas Flamel*, p. 32 et 104.) Du Breul, qui écrivait un demi-siècle avant Sauval, ne compte que quatre-vingts arcades et des «galetas où l'on voit une «infinité d'ossements et testes de trespassez, très-«belles et bonnes glasses à représenter la grandeur «et impertinence de nostre vanité humaine.» (*Theatre des antiquitez*, p. 831.) La dernière description de ce lieu funèbre, avant sa destruction, est de Mercier, qui put voir, au-dessous des *galetas*, les marchandes de modes et les écrivains publics envahissant l'asile des morts : «Les squelettes, dit-il, sont «entassés au-dessus de leurs têtes, dans ces gre-«niers surchargés de leurs poids. Ces ossements «accumulés frappent les regards, et c'est au milieu «des débris vermoulus de trente générations, qui «n'offrent plus que des os en poudre; c'est au milieu «de l'odeur fétide et cadavéreuse, qui vient offenser «l'odorat, qu'on voit celles-ci acheter des modes, «celles-là dicter des lettres amoureuses.» On sait que les charniers des Innocents furent démolis en 1786, et les ossements transportés aux catacombes. M. Bonnardot a publié, dans le tome III de la *Revue universelle des Arts*, une très-intéressante étude sur le cimetière des Innocents.

[3] Consulter, ci-après, l'appendice consacré à la Danse Macabre, telle qu'on la voyait, dit le manuscrit de Saint-Victor, au cimetière des Innocents», *prout habetur apud Sanctum Innocentium.*

[4] Ce serait là une singulière origine : elle attesterait, dit M. Bonnardot, que les chiens avaient alors l'entrée libre dans les cimetières de Paris. Quand à la tournelle, dont nous plaçons un dessin sous les yeux du lecteur, elle a beaucoup occupé les historiens de Paris. Piganiol et Le Beuf y ont reconnu un ancien fanal destiné, soit à recevoir des cierges brûlant en l'honneur des trépassés, soit à éclairer les fidèles qui se rendaient à l'église, et même les passants et les marchands. M. de Caumont (*Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 336) exprime la même opinion. L'abbé Le Beuf décrit

La tour et le chastel du Louvre ou il [y] a logis pour le Roy et les douze pers[1].
Item la Bastille Saint Anthoine, qui est moult forte[2].
Item lostel de Bourbon, qui est de moult riche et plaisant ouvrage[3].
Les hostelz de Saint Pol, ou le Roy et la Royne demouroient[4];
de Petit Muche, ou le Daulphin demouroit[5];
lhostel de Cecille, appartenans au Roy de Jherusalem et de Cecille[6];

ainsi ce fanal : «Cette turricule a, dans le haut, «huit ouvertures quarrées oblongues, pratiquées «sous des formes de cintres un peu pointues. Le «bas et le haut de la lanterne sont entourés d'une «sculpture en pointe de diamant; le sommet ne «paroit point terminé par un globe mais par une «espèce de grosse fleur. La croix qui surmonte le «tout est une chose ajoutée.» (*Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 81.) Une statue de la Vierge, abritée par un auvent, avait été appliquée au fanal des Innocents, à une époque qu'il est difficile de préciser; on la désignait sous le nom de Notre-Dame-des-Bois; ce qui a fait dire à quelques historiens que le lieu où le cimetière des Innocents fut établi avait été autrefois couvert par une forêt.

(1) Voir la *Topographie historique du Vieux Paris*, région du Louvre et des Tuileries, I, p. 113.

(2) La description de *la Bastille* est dans tous les historiens de Paris.

(3) Voir la *Topographie historique du Vieux Paris*, région du Louvre et des Tuileries, I, p. 33 et suiv.

(4) «L'hostel solennel des grants esbattements,» construit par Charles V, occupait presque tout l'emplacement compris entre les rues Saint-Paul, Saint-Antoine, du Petit-Musc et le quai des Célestins sur lequel il avait sa principale entrée. Quoiqu'il eût été incorporé au domaine dès 1364, afin de «n'en estre «jamais démembré pour quelque cause et raison «que ce pust estre,» diverses parties en furent successivement aliénées, et François Ier en consomma la vente l'an 1516. Les rues Beautreillis, des Lions, Neuve-Saint-Paul (Charles V) et de la Cerisaie ont été ouvertes sur l'emplacement de l'ancienne demeure royale, dont il reste encore quelques vestiges dans les bâtiments occupés par la Compagnie de l'eau de Seine purifiée. Sauval, Félibien et Piganiol ont donné de l'hôtel Saint-Paul des descriptions détaillées.

(5) «Cent ans avant Charles VI, dit Jaillot, il «existoit un hôtel du *Petit-Musc*, dont la rue a pris «le nom, ou auquel elle a donné le sien; il s'éten«doit depuis la rue Saint-Antoine presque jusqu'à «celle de la Cerisaie.» C'est le manoir de «Petit «Muche, où le Daulphin (Charles VII) demouroit» au temps de Guillebert de Metz, et qui fut, un peu plus tard, réuni à l'hôtel Saint-Paul. Il avait été acheté, en 1312, par Louis Ier, duc de Bourbon, qui l'agrandit au moyen de la maison dite *du Pont Perrin*, parce qu'elle était voisine du pont jeté sur l'égout de la rue Saint-Antoine. Charles V l'avait réuni à l'hôtel Saint-Paul; Charles VI le fit reconstruire, ce qui lui valut le nom d'Hôtel Neuf, qu'il échangea successivement contre ceux d'hôtel d'Étampes, de Bretagne, d'Orange, de Valentinois, de Boissi, de Langres, et enfin du Maine, en l'honneur du duc de Mayenne qui le fit reconstruire sur les dessins de Du Cerceau. Au XVIIe siècle, l'hôtel fut occupé par le prince de Vaudémont et le président d'Ormesson; les bâtiments qui en restent forment l'angle des rues Saint-Antoine et du Petit-Musc.

(6) L'hôtel dont il est ici question devait son nom à Charles, comte d'Anjou et de Provence, frère de saint Louis, appelé aux royaumes de Naples et de Sicile. Il passa à son fils qui le donna, en 1292, au fils de Philippe le Hardi, Charles de Valois et d'Alençon, dont les descendants le possédèrent jusqu'au règne de Charles VI. Le monarque, en ayant obtenu cession de Pierre, comte d'Alençon, l'an 1390, le donna à Robert et Charles de Bausson. L'hôtel appartint depuis aux rois de Navarre et aux comtes de Tancarville; il fut rebâti, dans la seconde moitié du XVIe siècle, par les cardinaux de Meudon et de Birague, puis acquis par le maréchal de Roquelaure, qui le revendit à François d'Orléans-Longueville. Il appartint ensuite au ministre de Chavigny et au duc de La Force dont il prit le nom. Dans les dernières années du règne de Louis XIV, il fut divisé en deux parties, dont l'une, connue sous le nom de *Petite-Force*, forma l'hôtel de Brienne et avait son entrée rue Pavée, au Marais; l'autre, appelée la *Grande-Force*, fut acquis, en 1754, par le comte d'Argenson, au nom du Roi qui voulait y établir l'École militaire. On sait que ce projet reçut une tout autre exécution. Le roi Louis XVI ayant supprimé les prisons du For-l'Évêque et du Petit-Châ-

Digitized by Google

lhostel de Tournelles, au duc dOrleans[1];
lhostel dArtois, au duc de Bourgoingne[2];
lostel du Roy de Navarre[3];

telet, en 1780, et la prison Saint-Martin, en 1785, la Grande-Force devint un lieu de détention préventive, et la Petite-Force fut affectée à l'emprisonnement des filles publiques. Pendant la Terreur, la Force fut le théâtre de scènes sanglantes au nombre desquelles se place l'assassinat de la princesse de Lamballe. Cette vieille demeure, si singulièrement transformée, tombait de vétusté, lorsque, en 1840, on décréta la construction de la prison dite *de Mazas;* par suite les bâtiments furent démolis en 1850, et sur leur emplacement on a ouvert la rue Malher, ainsi que le prolongement de la rue des Rosiers.

[1] L'hôtel ou palais *des Tournelles* ne fut d'abord qu'une demeure seigneuriale reconstruite par Pierre d'Orgemont, chancelier de France, et vendue par son fils, en 1402, au duc de Berri, frère de Charles V, qui la céda au duc d'Orléans. Devenu peu après maison royale, l'hôtel des Tournelles fut, pendant l'occupation anglaise, la résidence du duc de Bedford, qui l'agrandit de manière à comprendre dans les dépendances tout le terrain circonscrit aujourd'hui par le boulevard, la rue Saint-Gilles, la rue de Turenne jusqu'à son débouché dans la rue Saint-Antoine et cette dernière rue jusqu'au point de départ. Donné par Louis XI à son médecin Jacques Coitier, pour en jouir sa vie durant, il redevint ensuite habitation royale : c'est là que mourut Louis XII, et que Henri II fut blessé mortellement. Le plan de Du Cerceau, dressé à peu près vers cette époque, fait voir les lices dont le terrain était entouré pour les tournois, et les bâtiments dont l'hôtel se composait alors. On sait qu'un édit de 1565 ordonna la démolition du palais des Tournelles, que cette œuvre de destruction fut assez longue, et que la place Royale, avec les rues dont elle est entourée, ne fut commencée qu'en 1604. Au moment où écrivait Guillebert de Metz, l'hôtel appartenait «au duc d'Orleans,» ce qui date le récit, puisque le duc fut assassiné en 1407.

[2] Les ducs de Bourgogne de la seconde race avaient leur hôtel au mont Saint-Hilaire, et la rue de Reims a porté leur nom (v. p. 179, note 2). Lorsque le duché eut été uni à la couronne, le manoir de la rive gauche y fut également incorporé, et Philippe le Hardi, en recevant l'investiture du duché, dut loger à l'hôtel d'Artois qui appartenait à son épouse Marguerite, duchesse de Flandre et comtesse d'Artois. Il recouvra plus tard son ancien manoir, mais il aima mieux habiter celui qui lui venait de la duchesse. Jean sans Peur et ses successeurs eurent la même préférence. «Ce fut longtemps, dit Sauval, «une maison longue, étroite et bordée des murs de «la ville, entrepris par Philippe Auguste, qui régnoient entre la rue Mauconseil, la rue Pavée et «la rue du Petit-Lion, dont il reste encore des pans «dans ces rues-là et quelques tours..... On croit «même que ce grand et vieux corps de logis qu'on «voit le long de la rue Mauconseil fut construit «par quelqu'un de ceux des premiers comtes d'Artois; mais on ne doute point que Philippe le Hardi, «en étant devenu propriétaire par son mariage, le «porta au delà des murs de la ville jusqu'à la rue «Pavée et à celle du Petit-Lion, parce que ces murs «ne servoient plus de rien depuis qu'on en eut commencé d'autres, etc.» Quant à la part de construction qu'il faut attribuer à Jean sans Peur, Sauval la détermine avec une grande netteté : «Le duc «et sa femme, dit-il, l'accrurent d'un grand corps «d'hôtel *qui subsiste encore en partie,* et qui est «couronné de grands frontons gothiques de pierre, «rehaussés de leurs armes; et de plus l'accompagnèrent d'un petit pavillon que Monstrelet et les «registres de la Chambre des comptes nomment «dongeon, avec une chambre toute de pierre de «taille, que Jean lui-même, surnommé sans Peur, «l'assassin du duc d'Orléans, fit bâtir tout exprès «pour sa sûreté, la plus forte qu'il put, et terminée de machecoulis, où toutes les nuits il couchoit.» (*Hist. et recherches des antiq. de la ville de Paris,* t. II, p. 64, 65.) On sait que ce donjon vient d'être démasqué, et qu'il sera prochainement restauré, après avoir été dégagé de toutes parts. C'est le dernier reste de l'hôtel d'Artois et de Bourgogne, dont François Ier, par un édit de 1543, ordonna la démolition, et dont une partie fut acquise, en 1548, par les confrères de la Passion, puis occupée par la fameuse troupe de comédiens qui en prit le nom. La rue aux Ours prolongée, un tronçon de la rue Française et les propriétés situées à droite et à gauche de cette rue marquent aujourd'hui l'emplacement de ce curieux manoir.

[3] Sauval compte huit hôtels des rois de Navarre à Paris, ou plutôt huit demeures qu'ils ont

lostel de Flandres, que le duc Jehan de Bourgoingne donna au duc Anthoine de Brabant[1];
les hostelz dAlenchon[2],
de Hollande[3],

successivement habitées. Au temps où écrivait Guillebert de Metz, trois seulement pouvaient être considérées comme «lostel du Roy de Navarre;» c'étaient : 1° «la grande maison qui régnoit le long «de la rue du Coeq et de celle des Deux-Portes,» où logeait, en 1391, Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois, et qui fut vendue, en 1417, par Catherine d'Alençon, veuve de Pierre de Navarre; 2° «la maison de la rue des Bouchers, vis-«à-vis la chapelle de Braque, qui régnoit le long «de la rue du Chaume, tout devant l'hôtel de Guise, «et aboutissoit à la rue de l'Échelle-du-Temple,» laquelle maison était occupée, dans la première moitié du XVe siècle, par Jean d'Aragon, Blanche de Navarre, son épouse, et Charles de Navarre, leur fils; 3° «le logis sis dans la rue de Paradis et celle «du Chaume, à l'endroit où est à présent le ma-«nége découvert et la fontaine de l'hôtel de Guise, «vis à vis le portail de la Merci;» lequel fut occupé par Bernard d'Armagnac, duc de Nemours, et confisqué plus tard par Louis XI. Ces deux derniers hôtels étaient presque contigus, et c'est sans aucun doute de l'un d'eux que veut parler notre auteur. Ils ont été englobés, vers le milieu du XVIe siècle, dans les dépendances de l'hôtel de Guise, qui passa, en 1697, au prince de Rohan-Soubise, dont il a gardé le nom jusqu'à l'époque de la Révolution. Les Archives de l'Empire y ont été installées par un décret en date du 6 mars 1808.

[1] «Lostel de Flandres, que le duc Jehan de «Bourgoingne donna au duc Anthoine de Brabant,» était situé, dit Sauval, près de l'enceinte de Charles V, entre les rues Plâtrière (J. J. Rousseau), Coquillière, Pagevin et des Vieux-Augustins; c'était, ajoute-t-il, «une grande isle que Gui de Dam-«pierre, comte de Flandre, acheta de Pierre Co-«quiller, de Simon Matiphas et de l'évêque Buci,» et qui fut agrandi de «tout le pourpris, manoir et «terres des Augustins,» ce qui en étendit les limites jusqu'aux rues Montmartre et de la Jussienne. Construit vers la fin du XIIIe siècle, l'hôtel demeura propriété des comtes de Flandre jusqu'au mariage de Marguerite avec le duc Philippe, fils du roi Jean. Dans le partage que les époux firent de leurs biens, en 1402, l'aîné, qui fut depuis Jean sans Peur, choisit l'hôtel d'Artois ou de Bourgogne, et laissa l'autre à Antoine, son frère cadet, duc de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, etc. qui y fixa son habitation. Maximilien d'Autriche, après son mariage avec Marie de Bourgogne, réserva cette demeure pour son fils Philippe et en fit l'objet d'une stipulation particulière dans les traités de 1482 et 1493, conclus avec Louis XI et Charles VIII. Il le confia ensuite à la garde d'Olivier de la Marche, qui, contrairement à ses engagements, le laissa tomber en ruines. Les confrères de la Passion, à la recherche de grands logis abandonnés pour y représenter les mystères, firent choix de l'hôtel de Flandre, comme de l'hôtel de Bourgogne, et ils y jouèrent pendant quelques années; mais le même édit de 1543, que nous avons déjà cité, ordonna la démolition des deux hôtels. François Ier, il faut en convenir, n'avait pas à se louer de la Maison d'Autriche, héritière des domaines de Bourgogne. L'hôtel de Flandre fut divisé, dit Sauval, en vingt-trois places ou lots, et il en resta deux gros pavillons carrés, l'un sur la rue Coquillière, l'autre sur la rue Coq-Héron, où se trouvait l'une des entrées du manoir; ces derniers vestiges disparurent en 1618. Sur l'emplacement de la demeure ducale furent élevés les hôtels d'Épernon, de Bullion et plusieurs autres.

[2] Sauval énumère un grand nombre de logis ayant appartenu aux comtes de Valois et d'Alençon (t. II, p. 69 et suiv.). Dans la nomenclature qu'il en donne, trois pouvaient porter le nom de «hostel «dAlenchon,» à l'époque de Guillebert de Metz : 1° celui qui était situé dans la rue du Roi-de-Sicile et fut vendu, en 1389, à Charles VI; 2° celui qui s'élevait vers le milieu de la rue des Cinq-Diamants (partie de la rue Quincampoix comprise entre les rues des Lombards et Aubry-le-Boucher); 3° l'hôtel bâti par le fameux surintendant des finances Enguerrand de Marigny, qui fut pendu à Montfaucon. Ce dernier manoir, confisqué en 1315, fut donné par Louis le Hutin à son fils Philippe, comte de Valois et duc d'Alençon. M. Adolphe Berty en a fait la monographie (*Topographie hist. du Vieux Paris*, région du Louvre et des Tuileries, I, p. 88 et suiv.)

[3] On ne connaît aucune mention d'un hôtel de Hollande à cette époque. Guillebert de Metz aurait-

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

d' ipr. In festo sanctissimi corpo

les hostelz de Montagu [1],
de Tournay [2],
de Clicon [3] et pluseurs autres;

Le Chastallet, ou le Prevost de Paris et ses auditeurs tiennent les plais; et la sont les prisons en merveilleux nombre [4];

Lostel de la Ville en la place de Greve, ou le Prevost des Marchans et les Eschevins font loy [5];

Lostel appelé le Four Levesque, ou len plaide les causes du temporel de la juridiction de levesque de Paris; cest en la rue de lEscole Saint Germain [6];

il voulu parler d'un hôtel des ambassadeurs de Hollande, antérieur à celui que Cottard construisit rue Vieille-du-Temple, et qui existe encore aujourd'hui au n° 47? Cela n'est point invraisemblable, et peut-être l'édifice, élevé au commencement du XVIIIe siècle, occupe-t-il la place de l'ancien hôtel.

[1-2] L'embarras est plus grand pour les hôtels de Montaigu et de Tournay. Guillebert de Metz a-t-il désigné sous ces deux noms une maison occupée temporairement par les évêques de Tournay, et un logis ayant appartenu aux Montaigu, peut-être au célèbre surintendant des finances, décapité en 1409, époque à laquelle notre auteur se trouvait à Paris? Veut-il parler des colléges de ce nom situés sur la montagne Sainte-Geneviève, et dont les bâtiments servaient de résidence aux fondateurs, avant d'être affectés à l'enseignement? On ne peut émettre sur ce point que des conjectures.

[3] L'hôtel de *Clisson* fut construit, en 1383, par le connétable de ce nom, sur l'emplacement du grand chantier du Temple, qui s'étendait au sud de la rue des Quatre-Fils; il était donc dans sa nouveauté lorsque Guillebert de Metz écrivait. Après avoir appartenu à divers propriétaires, il fut acquis par la maison de Guise, qui, sur son emplacement, augmenté de celui qu'occupaient les hôtels de Navarre, de la Roche-Guyon et plusieurs logis de moindre importance, fit bâtir la somptueuse demeure connue, depuis 1697, sous le nom d'hôtel Soubise.

[4] Tous les historiens de Paris ont parlé du Châtelet et de ses geôles. Malingre, Brice et De Lamarre en attribuent la construction première à César; Corrozet et Sauval en font honneur à l'empereur Julien. Ce qui paraît hors de doute, c'est que le Grand et le Petit-Châtelet, formant tête de pont, étaient d'abord une fortification destinée à couvrir la ville. On n'est pas bien fixé sur l'époque où fut créée la juridiction qui tenait ses séances au Grand-Châtelet : elle paraît y avoir été installée au XIe siècle, ou du moins il en est fait mention à cette époque. Le Grand-Châtelet, restauré par saint Louis, de 1242 à 1265, presque entièrement reconstruit de 1485 à 1500, agrandi et réparé vers la fin du XVIIe siècle, a subsisté jusqu'en 1813, époque à laquelle il a été démoli. Sur son emplacement avait été construite la Chambre des notaires, antérieure à celle qui forme aujourd'hui l'angle de la rue Saint-Denis et du boulevard de Sébastopol. Les prisons y étaient «en merveilleux «nombre» au temps de Guillebert de Metz; en effet, une ordonnance de Henri VI, rendue en 1425, en énumère onze.

[5] «Lostel de la Ville» dont il est ici question, était alors la *Maison aux Piliers*, dite *Maison de Grève* ou *Maison aux Dauphins*, avant que la Ville en eût fait l'acquisition (1357). Nous en donnons une vue prise vers le milieu du XVe siècle, et empruntée au célèbre manuscrit de Jouvenel des Ursins. Au moment où écrivait Guillebert de Metz, l'Échevinage parisien venait d'être rétabli (1412), après un séquestre de plus de trente années; il semble que notre auteur ait voulu enregistrer ce fait, avec la brièveté qui lui est habituelle, en écrivant ces mots significatifs : «où le Prevost des «Marchans et les Eschevins font loy.»

[6] Le *For-l'Évêque* (*forum Episcopi*), qu'on a eu le tort d'écrire *Fort* et *Four l'Évêque*, était le tribunal de la juridiction épiscopale. Établi d'abord dans la Cité, selon toute apparence, il fut transféré, vers le milieu du XIIe siècle, sur le territoire des Champeaux. En 1372, on constate qu'il était situé rue Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis le *For-le-Roi*. Reconstruit partiellement en 1652, il cessa bientôt d'être le siége du prévôt épiscopal, en conformité de l'édit de 1674, qui réunissait au Châtelet toutes les

Les halles des draps, de peleterie, de mercerie, de cuirs, de pain, de fruit et dautres choses, contenans lespace dune ville de grandeur[1].

Aux halles, lez le pillory, est une fontaine, en la rue Saint Denis deux, et en la rue Saint Martin deux[2]. En Greve est lestaple des vins, du bois, de charbons, de foing et autres marchandises en nefz ; la sont les porteurs dafeutrures et bote-

justices particulières. Transformé en maison de détention, le For-l'Évêque était plus particulièrement une prison pour dettes, qui fut supprimée par Louis XVI, en 1780. Il était situé rue Saint-Germain-l'Auxerrois, entre les rues de l'Arche-Marion (débouché de la rue des Bourdonnais) et la rue des Fuseaux (débouché de la rue Bertin-Poirée), avec façade sur le quai de la Mégisserie.

(1) L'histoire sommaire des Halles de Paris est exposée par Jaillot (*Recherches hist.* Quartier des Halles, p. 20), depuis la première acquisition du terrain des Champeaux par Louis le Gros jusqu'à la fin du siècle dernier. Au temps où écrivait Guillebert de Metz, les Halles avaient pris un tel développement, dit l'auteur auquel nous renvoyons, «qu'il n'y avoit guère de sortes de marchands qui «n'eussent la leur.» De là le nom des rues voisines (la Lingerie, la Toilerie, la Poterie, la Friperie, la Cordonnerie, la Chanvrerie, la Courroirie, etc.); Sauval ajoute (t. I, p. 147 et suiv.) que plusieurs marchands forains avaient des halles particulières portant le nom des villes qu'ils habitaient. Cet ensemble, «contenant l'espace d'une ville de gran-«deur,» s'est conservé presque intact jusqu'à ces dernières années.

(2) Guillebert de Metz ne compte que cinq fontaines publiques sur la rive droite, au temps où il écrivait. L'eau qu'elles débitaient provenait surtout de Belleville, et était amenée à Paris par un système de conduites que Du Breul a minutieusement décrit : «Les Prévosts des Marchands et Eschevins, «dit-il, ont fait construire de grands aqueducs ou «canaux composez de murs de maçonnerie et pierre «de taille, pavez de grandes noues ou esviers aussi «de pierres, contenent deux aqueducts, cinq cents «toises de longueur et plus, sans qu'il y aie aucune «clarté, sinon celle que l'on y peut porter avec feu, «et de six pieds de hauteur, sur trois pieds de lar-«geur, le long desquels les personnes peuvent fa-«cilement cheminer la lumière à la main; lesquels «aqueducts sont accompagnez d'auges ou recep-«tacles pour faire rouer et purifier l'eau desdites «sources : à l'entrée desquels est une forme de bas-«timent, auquel y a un grand receptacle servant «d'acueil pour recevoir les eaux descendants d'une «montagne sablonneuse, appelée *la montagne de «Belleville sur Sablon;* au haut et fin duquel aque-«duct est un regard en forme ronde, et au milieu «d'iceluy une forme de puits, servant d'auge à re-«cevoir trois belles sources, descendans en iceluy «par trois divers endroits; édifice vouté en forme «ronde, appellé ciel de four, garny de son ouver-«ture pour une lanterne à jour; et en iceluy deux «descentes de pareille forme ronde, édifice artule «et curieusement bâti : desquelles noues ou esviers, «en l'an 1457, en fut refait de neuf environ quatre «vingt seize toises de longueur, le surplus desdits «aqueducts ou canaux basty de grande antiquité.» (*Theatre des antiq. de Paris*, p. 1069.) Les cinq fontaines alimentées par ces conduites étaient, selon notre auteur : 1° la fontaine des *Halles*, qui était contiguë au Pilori, et que les anciens plans montrent, en effet, à côté de cet édicule, dans la direction de la rue de la Chanvrerie; 2° les deux fontaines de la rue Saint-Denis, c'est-à-dire celle des *Innocents*, attenante à l'église de ce nom, et celle du *Ponceau*, qui formait l'angle des rues Saint-Denis et des Égouts; 3° les deux fontaines de la rue Saint-Martin, c'est-à-dire la fontaine *Maubuée*, au coin de ces deux rues, et celle qui était adossée aux murailles de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs. Toutes ces fontaines ont été reconstruites aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Du Breul, Sauval et Jaillot donnent les dates suivantes: 1605 pour la fontaine des Halles; 1550 pour celle des Innocents; 1529 et 1605 pour celle du Ponceau; 1734 pour la fontaine Maubuée, et 1720 pour celle du prieuré Saint-Martin. Toutes ces fontaines remontaient à une haute antiquité; il est question, en effet, de la fontaine des Innocents en 1273, et de la fontaine Maubuée en 1357. Quant à celles que Guillebert de Metz ne mentionne pas, ou qui excèdent le nombre de cinq, «il y a tant de temps, dit Sauval, «qu'on a fait celles de la Croix du Trahoir, de la «Trinité, de Saint-Julien, des Cinq-Diamants, de «la Barre-du-Bec, de la Reine, de la Porte-Baudets

Digitized by Google

leurs de foing[1]. Le bel hostel de Bureau Dampmartin, en la *Courarie*[2]; lequel Bureau, entre les autres choses de son estat, tenoit ung poëte de grant auctorité, appellé maistre Lorens de Premier Fait; lostel de Digne Responde, en la vieille Monnoie[3], et autres pluseurs[4].

XXV.

LOSTEL DE MAISTRE JAQUES DUCHIÉ EN LA RUE DE PROUVELLES[5].

La porte duquel est entaillie de art merveilleux; en la cour estoient paons et divers oyseaux a plaisance. La premiere salle est embellie de divers tableaux et escriptures denseignemens atachiés et pendus aux parois. Une autre salle raemplie de toutes manieres dinstrumens, harpes, orgues, vielles, guiternes, psalterions et autres, desquelz le dit maistre Jaques savoit jouer de tous. Une autre salle estoit garnie de jeux deschez, de tables, et dautres diverses manieres de jeux, a grant nombre. Item une belle chappelle ou il avoit des pulpitres a mettre livres dessus de merveilleux art, lesquelx on faisoit venir a divers sieges loings et prés, a destre et a senestre. Item ung estude ou les parois estoient couvers de pieres precieuses et despices de soueſve oudeur. Item une chambre ou estoient foureures de pluseurs manieres. Item pluseurs autres chambres richement adoubez de lits, de

«et de Marle, que personne ne sait qui les a fait «faire, non plus que la fontaine de Sainte-Avoye.» (*Hist. et rech. des ant. de Paris*, t. I, p. 213.)

[1] La miniature de Jouvenel des Ursins montre «l'estaple des vins, du bois, de charbons, de foing «et autres marchandises en nefz,» c'est-à-dire arrivant par bateaux. Quant aux «afeutrures,» que Du Cange enregistre sous la forme *afeutrement* et *afeutréeure*, c'étaient des objets de harnachement, sans doute pour les chevaux de charroi et de halage. Presque tout le commerce d'approvisionnement de Paris se faisait par eau; il a été réglé par la grande ordonnance de 1415, et plus tard par celle de 1672, que nous avons déjà citée.

[2] Il existait deux voies de ce nom, l'une, appelée «la Courarie» ou rue *de la Courroirie* (*Corrariï vicus*), est représentée aujourd'hui par le tronçon de la rue de Venise qui joint les rues Saint-Denis et Saint-Martin. Bâtie dès la fin du XIIIe siècle et désignée sous le nom de *rue Plâtrière*, elle emprunta aux corroyeurs qui l'habitaient la dénomination qui lui fut donnée au siècle suivant. (Voir pour l'autre «Courarie» la note 1, p. 200.)

[3] La rue *de la Vieille-Monnaie*, qui joignait à la rue des Lombards celles des Écrivains et de la Heaumerie, a disparu il y a quelques années, lors de l'ouverture du boulevard de Sébastopol, et est absorbée aujourd'hui par la rue de Rivoli; l'emplacement en est représenté par les maisons construites le long de ce boulevard, entre l'angle nord-est qu'il forme avec la rue de Rivoli et le débouché de la rue des Lombards. Il est fait mention, dès le commencement du XIIIe siècle, de la «Viez-Monnoie,» et les maisons dont elle était bordée sont dites situées *in Monetaria*. Au XVIIe siècle, on l'appelait *rue de la Passementerie*, sans doute à cause de l'industrie qui avait succédé à la fabrication de la monnaie. Au temps de Guillebert de Metz, ce devait être le siége d'un riche négoce, puisque Digne-Responde, dont l'opulence était proverbiale, y avait sa résidence.

[4] Voir, aux appendices, les renseignements que nous avons pu recueillir sur Bureau de Dampmartin, Laurent de Premier-Fait et Digne-Responde.

[5] Voir aux appendices pour les rares détails relatifs à Jacques Duchié. La rue *des Prouvelles*, dans laquelle était située la magnifique demeure décrite par notre auteur, a été appelée *Préverres*, *Preuverres*, *Proverres*, *Prouvoires* et enfin *Prouvaires* (*vicus presbyterorum*). Les prêtres de Saint-Eustache y demeuraient dès le XIIIe siècle. La plus grande partie de cette voie est comprise aujourd'hui dans les Halles centrales, dont elle forme une rue couverte.

tables engigneusement entaillies et parés de riches draps et tapis a orfrais[1]. Item en une autre chambre haulte estoient grand nombre darbalestes, dont les aucuns estoient pains a belles figures. La estoient estendars, banieres, pennons[2], arcs a main, picques, faussars[3], planchons[4], haches, guisarmes[5], mailles de fer et de plont, pavais[6], targes[7], escus, canons et autres engins, avec plenté darmeures; et briefment il y avoit aussi comme toutes manieres dappareils de guerre. Item la estoit une fenestre faite de merveillable artifice, par laquele on mettoit hors une teste de plates de fer[8] creuse, parmy laquele on regardoit et parloit a ceulx de hors, se besoing estoit, sans doubter le trait. Item par dessus tout lostel estoit une chambre carrée, ou estoient fenestres de tous costés pour regarder par dessus la ville. Et quant on y mengoit, on montoit et avaloit vins et viandes a une polie, pour ce que trop hault eust eté a porter. Et par dessus les pignacles de lostel estoient belles ymages dorées[9]. Cestui maistre Jaques Duchié estoit bel homme, de honneste habit et moult notable; si tenoit serviteurs bien moriginés et instruis, davenant contenance, entre lesquelx estoit lun maistre charpentier, qui continuelment ouvroit a lostel. Grant foison de riches bourgois avoit, et dofficiers que on appeloit petis royetaux de grandeur.

Lostel de Guillemin Sanguin, en la rue Bourdonnois[10], dexcellent edifice, ou il a de sereures autant comme il a de jours en lan. Les hostels des evesques et prelas en grant quantité, des seigneurs de parlement, des seigneurs de la chambre des comptes, des chevaliers, bourgois et divers officiers. Entre lesquelx estoit lostel

[1] Ce mot se trouve sous les formes suivantes : *Orfrais*, *orfrois*; *orfrays*, *orfreis* et *aurfrés*; en latin *aurifrigia* et *orfresium*; il désigne une frange d'or.

[2] Le *pennon* était plus particulièrement l'étendard des bacheliers, et quelquefois celui des écuyers.

[3] Le *faussart*, *fausart* ou *fauchon* (*falsarius*) était une sorte de poignard.

[4] On appelait *planchon* (*plansonus*) une manière de pique ou d'épieu; le diminutif était *planchonchel*.

[5] On désignait sous le nom de *guisarme* une hache ou demi-pique dont s'armaient les *guysarmiers*.

[6] *Pavais* pour pavois.

[7] Le mot *targe* avait cinq acceptions : c'était ou un bouclier de forme déterminée, ou une arme défensive quelconque, ou une épée de Turquie, ou une monnaie, ou une embarcation; il est employé ici dans l'un des trois premiers sens.

[8] Voir dans le *Traité des louanges de Paris*, p. 52, la note relative au mot *plata*. Quant à la « teste de plates de fer creuse » dont il est ici question, c'était un appareil en lames de fer, qui permettait aux assiégés d'observer sans danger les assiégeants.

[9] Cette curieuse description nous remet en mémoire les détails que donne Christine de Pisan sur la demeure d'une marchande de Paris, récemment accouchée, à qui elle va faire visite. L'ameublement y est d'une richesse égale à celle que Guillebert admire chez Jacques Duchié. (*Cité des dames*, Paris, 1536, fol. 107 v°).

[10] La rue *des Bourdonnais*, où était situé l'hôtel de Guillemin-Sanguin, existe encore, mais elle s'est augmentée, vers le sud, des rues *Thibault-aux-Dés* et *de l'Arche-Marion*. Au temps où écrivait Guillebert de Metz, on y remarquait la *grande maison des Carneaux*, acquise en 1363 par Philippe, duc d'Orléans, frère du roi Jean, et vendue peu de temps après à Gui de la Trémouille, qui l'habitait en 1398. Sauval constate que cette maison seigneuriale cessa pendant quelques années d'appartenir aux La Trémouille, qui la rachetèrent en 1421. N'aurait-elle pas été, pendant cet intervalle, habitée par Guillemin Sanguin, sous le nom duquel Guillebert de Metz la mentionnerait? C'est une conjecture que nous nous permettons. (Voir aux appendices pour la famille Sanguin.)

de sire Mille Baillet en la Voirrie[1], qui estoit tresorier du Roy; ou quel hostel estoit une chappelle ou len celebroit chascun jour loffice divin. Il y avoit salles, chambres et estudes en bas pour demourer en esté par terre, et en hault tout pareillement ou len habitoit en yver; si y avoit des voirrieres autant quil a de jours en lan. Avec ce, ledit sire Mille avoit hors Paris, de trois costez de la ville ou ses heritages estoient, si grans hostelz a haulte court et basse, que ung grant prince se y logoit bien. Aussi pluseurs autres avoient des beaulx hostelz dehors.

Entour Chastelet vendoit on sel, fruit et herbes, et aussi y faisoit on tout lan chappeaux de diverses fleurs et verdeurs; et devant Chastelet estoit la grant boucherie[2]. Devant lostel de lamiral, lez Saint Jehan[3], estoit une diverse grosse pierre de merveilleuse facon, que len nomme le Pet au Deable[4]. Et a la porte Baudet vendoit on moult de vivres[5].

XXVI.

LES RUES DE LA BASSE PARTIE DE LA VILLE[6].

A commencier de sur Grant Pont à la Pierre au Poisson[7]; de la a la rue de la Saunerie, ou len vendoit les saussiches[8].

[1] La rue *de la Verrerie* a été appelée successivement *Voirerie*, *Voirie*, *Varerie* et *Verrerie*. Jaillot croit qu'elle devait ce dernier nom à un verrier ou vitrier qui l'habitait. (Voir aux Appendices les détails relatifs à la famille Baillet.)

[2] La *Grande-Boucherie* a été longuement décrite par les historiens de Paris : Piganiol en particulier (*Description de la ville de Paris*, t. II, p. 151) et Jaillot (*Quartier Saint-Jacques-la-Boucherie*, p. 17) ont donné des détails très-circonstanciés sur l'ancienneté de cet établissement, ses dépendances, ses diverses reconstructions et le nombre des étaux qu'on y comptait. Elle était située, comme on le sait, presque à la naissance de la rue Saint-Denis, entre le grand Châtelet et la rue Saint-Jacques-la-Boucherie, qui lui devait ce surnom.

[3] L'amiral dont il est ici question pourrait bien être Jean de Beuil, comte de Sancerre, dont le père perdit la vie à Azincourt, et qui guerroya lui-même avec une grande énergie contre les Anglais. Sauval nous apprend que son hôtel était situé rue Barre-du-Bec, c'est-à-dire très-près du *Pet-au-Diable*, par conséquent «lez Saint Jehan.»

[4] Sauval, t. I, p. 157 de ses *Recherches, etc.* cite un arrêt du Parlement, du 15 novembre 1451, où il est parlé de la pierre dite *du Pet-au-Diable*. M. Bonnardot, qui avait déjà reproduit ce passage dans les extraits qu'il a donnés de Guillebert de Metz (*Études sur G. Corrozet*, p. 32), en parle plus longuement p. 19 de ses *Dissertations sur les enceintes de Paris*. D'après ces mots «de merveilleuse façon,» il pense que cette pierre était ornée de sculptures. Elle aurait, en tout cas, donné son nom à la rue où elle était située, et qui joignait l'église Saint-Jean-en-Grève à la rue de la Tixeranderie.

[5] C'est le marché Saint-Jean, établi sur l'emplacement de l'ancien cimetière, et mentionné dans le Rôle de la Taxe de 1313 sous ce nom : «le marciai Sainct Jehan.»

[6] L'auteur reprend ici sa nomenclature des rues de Paris; l'ordre dans lequel il les énumère est presque identiquement celui qu'a suivi Guillot, ce qui nous confirme dans la pensée que nous avons affaire à une copie en prose, où toutes les longueurs nécessitées par la rime ont été retranchées.

[7] La *Pierre-au-Poisson* était une ruelle contournant le Grand-Châtelet au couchant et aboutissant à la rue de la Saunerie. Elle devait ce nom aux pierres qui y étaient disposées et sur lesquelles les poissonniers étalaient leur marchandise; on la trouve mentionnée dès le XIIe siècle. L'emplacement qu'elle occupait est couvert aujourd'hui par le théâtre du Châtelet.

[8] La rue *de la Saunerie* joignait la Vieille-Vallée-de-Misère (partie orientale du quai de la Mégis-

La *Mesguierie*[1];
lescole Saint Germain, ou en vent le bois[2];
la rue des Lavendieres[3],
de Jehan Lontier[4],
de Berthin Porée[5],
de *Guibert*[6],
de Male Porole[7],
Gosselin[8],

serie) à la rue Saint-Germain-l'Auxerrois; elle devait cette dénomination à l'ancienne Maison de la marchandise du sel, qui en était voisine. Citée dès le XIIIe siècle, la rue de la Saunerie n'a disparu que dans ces dernières années, pour l'ouverture de l'avenue Victoria et la construction du théâtre du Châtelet. En sa qualité de Lorrain, Guillebert de Metz n'oublie pas de dire qu'on y vendait «les «saussiches.»

[1] La *Mégisserie* devait son nom à l'industrie qui s'y était établie. Appelée d'abord *quai de la Saunerie*, parce qu'elle était voisine de la Maison de la marchandise de sel, puis *Vallée-de-Misère* à son extrémité orientale, elle était connue vulgairement, surtout dans les deux derniers siècles, sous la dénomination de *quai de la Ferraille*, à cause des marchands de fer qui y tenaient boutique. C'était le siége de l'industrie des racoleurs. La construction de ce quai remontait à l'époque de Philippe le Bel; antérieurement le terrain descendait en pente douce jusqu'à la Seine, et la rue Saint-Germain-l'Auxerrois était la seule voie de communication entre le Châtelet et le Louvre.

[2] Le quai *de l'École* fait suite au quai de la Mégisserie. Un article spécial lui est consacré dans la *Topographie historique du Vieux Paris*, région du Louvre et des Tuileries, I, p. 30.

[3] La rue *des Lavandières-Sainte-Opportune* existe encore, quoique coupée en quatre tronçons par l'avenue Victoria, les rues de Rivoli et des Halles. Comme son homonyme de la rive gauche, elle fut primitivement habitée par les Nausicaa de la capitale; on la trouve mentionnée dès le XIIIe siècle.

[4] La rue *Jehan-Lointier* est mentionnée dans des titres du XIIe siècle; le nom de *Lantier*, qu'elle porte aujourd'hui, est une altération de la forme véritable. Sa partie occidentale joint encore la rue des Lavandières à la rue Bertin-Poirée et constitue, avec quelques ruelles avoisinantes, tout un vieux quartier caché au milieu des constructions somptueuses qui l'enserrent de toutes parts. La partie orientale a été reconstruite et aboutit à la rue Saint-Denis.

[5] La rue *Bertin-Poirée* ou *de Berthin-Porée*, selon notre auteur, devait ce nom, qu'on lui donnait déjà dans la première moitié du XIIIe siècle, à un bourgeois qui l'habitait. Raccourcie à son extrémité septentrionale par l'ouverture de la rue de Rivoli, élargie dans le reste de son parcours et augmentée de l'ancienne ruelle des Fuseaux, qui la fait déboucher sur le quai, elle a beaucoup perdu de son ancienne physionomie.

[6] Cette rue *Guibert* n'est pas indiquée dans le *Dit* de Guillot; mais on la trouve dans celui que Géraud a imprimé à la suite du Rôle de la Taille de 1292. Elle a dû s'étendre de la rue Bertin-Poirée à la rue Béthisy, car Jaillot a constaté qu'en 1300 il existait sur ce point une rue *Gilbert-Langlois*, d'où l'on aura fait, en supprimant le nom patronymique, *Gilbert* et *Guibert*.

[7] La rue *de Male-Parole* ou *des Mauvaises-Paroles* se confondait autrefois ou avait une entrée commune avec la rue des Deux-Boules, quoiqu'elle en soit restée distincte jusqu'à sa suppression pour l'ouverture de la rue de Rivoli. Elle portait déjà ce nom dès le XIIe siècle, concurremment avec celui de *Mauconseil;* peut-être formait-elle une équerre, dit Jaillot, car on l'appelait, au XVIe siècle, rue *Guillaume-Porée*, ce qui semblerait indiquer un aboutissant sur la rue Bertin-Poirée, par où elle aurait touché à la rue des Deux-Boules.

[8] *Gasselin* ou *Perrin-Gasselin* était une ruelle qui réunissait la rue Saint-Denis à la place du Chevalier-du-Guet, d'où elle était continuée par la rue de ce nom jusqu'à celle des Lavandières; toute la région se nommait, du XIIIe au XVIe siècle, *le Perrin-Gasselin*. La formation de la place du Châtelet et l'ouverture de la rue de Rivoli ainsi que de l'avenue Victoria ont fait disparaître cette ancienne voie.

Digitized by Google

la rue la *Haubergerie*[1];
la Tableterie[2], ou len faisoit pignes, œilles, tables et autres ouvrages divoire;
a Petis Soulers[3],
le cloistre Sainte Oportune[4],
la Charonnerie[5],
la Ferronnerie,
de Baudoin Prenage[6],
de Raoul *lasnier*[7],
des Deschargeurs[8];
la place aux Pourceaux[9],
la rue des Bourdonnois[10],

[1] Il faut reconnaître dans la *Haubergerie* de notre auteur la rue de la *Harangerie*, qui a subi d'ailleurs plusieurs autres altérations. Guillot écrit *Hédengerie;* un édit du XVe siècle donne *Arongerie*, et l'on trouve *Haucherie* dans Corrozet. Elle devait sans doute cette dénomination au poisson qu'on y vendait, et non à un fief *Harent*, dit Jaillot. L'ouverture de la rue des Halles l'a fait disparaître.

[2] La *Tabletterie* joignait la rue Saint-Denis au cloître Sainte-Opportune; elle était fort courte. Au commencement du XIIIe siècle, on la nommait la *Hauterie;* on l'a appelée ensuite la *Cordouanerie*, la rue *Sainte-Opportune*, et enfin la *Tabletterie*, dénomination conservée jusqu'à l'ouverture de la rue des Halles, dans laquelle elle est englobée. Guillebert de Metz énumère les objets qui lui avaient valu ce dernier nom, et qui appartiennent, en effet, à l'industrie du tabletier.

[3] La rue «a Petis Soulers» est désignée à peu près de la même manière dans le *Dit* de Guillot. Mais qu'était-ce que cette rue «a petis soulers de haxenne?» Sauval penche pour la rue *de l'Aiguillerie*, qui contournait l'église Sainte-Opportune au nord; Jaillot croit, au contraire, qu'il s'agit de la rue *Courtalon*, qui en bordait le chevet au sud. Ces deux voies existent encore, mais elles ont, en grande partie, perdu leur ancien aspect.

[4] Le *cloître Sainte-Opportune* était formé par les deux rues indiquées dans la note précédente, et avait son entrée sur la place de ce nom. On peut encore en déterminer le périmètre.

[5] La *Charronnerie* (*vicus Karonnorum*) était une section de la *Ferronnerie*, connue sous ce dernier nom dès le milieu du XIIIe siècle. Ces deux dénominations s'appliquaient, l'une à la partie orientale, l'autre à la partie occidentale de la voie. La rue de la Ferronnerie est célèbre dans l'histoire par l'assassinat de Henri IV; elle existe encore aujourd'hui.

[6] La rue de *Baudoin-Prenage*, que Guillot appelle *Baudouin-Prengaie*, a donné lieu à une discussion assez vive entre les historiens de Paris. Sauval et Le Beuf l'ont confondue avec la rue Raoul-Lavenier (du Plat-d'Étain); Jaillot, en lui restituant son véritable nom de *Rollin-prend-gage*, soutient qu'elle était parallèle à cette rue, mais qu'elle en est restée distincte; elle existe encore à l'état d'impasse entre la rue des Fourreurs et celle du Plat-d'Étain.

[7] On a écrit successivement *Raoul-l'Avenier*, *Rouland-l'Avenier*, *Raoul-le-Vannier* et *Raoul-Lanternier*. Cette rue, qui est citée dès la fin du XIIIe siècle, existe encore sous le nom de rue *du Plat-d'Étain :* elle réunit les rues des Déchargeurs et des Lavandières-Sainte-Opportune.

[8] Guillot mentionne «le siege a Descarcheeurs.» Ce siége aux déchargeurs était une voirie ou décharge publique, comme la «place aux Pourceaux» et le carrefour Guillory, qui en étaient très-voisins. La rue se forma plus tard par suite de l'accroissement de Paris, et les immondices furent portées plus loin. Raccourcie à son extrémité méridionale par le percement de la rue de Rivoli, la rue des Déchargeurs vient d'être entamée de nouveau, à l'autre extrémité, par la rue des Halles.

[9] La *place aux Pourceaux*, dont il est question dans la note précédente, était le carrefour formé par les rues de la Ferronnerie et des Déchargeurs.

[10] La rue *des* ou *aux Bourdonnais*, que Guillot écrit «a Bourdonnas,» portait, à la fin du XIIIe siècle, les noms de *Adam-Bourdon* et de *Sire Guillaume-Bourdon*, notables habitants qui y de-

Digitized by Google

la rue de Thibaut aux Dez[1],
de Bethissi[2],
de Jehan dOrleans[3],
de Tirechappe[4],
la cave (*sic*) de Ponthis[5],
Gloriette[6],
lArbre Sec,
Cul de Bacon[7],
la fosse Saint Germain[8],

meuraient sans doute; ce qui explique la dénomination plurielle qu'on lui donnait déjà au commencement du XIVe siècle. La rue des Bourdonnais existe encore aujourd'hui; seulement on l'a augmentée des rues Thibault-aux-Dés et de l'Arche-Marion, qui la continuaient au sud.

[1] On a écrit de bien des manières les mots *Thibault-aux-Dés :* Jaillot ne donne pas moins de six variantes, sans compter trois traductions latines (*Quartier Sainte-Opportune*, p. 52). La rue, qu'on trouve mentionnée dès le commencement du XIIIe siècle, a conservé en partie son ancien aspect; elle forme, depuis quelques années, une section de la rue des Bourdonnais; mais son parcours propre est très-facile à déterminer : il s'étendait de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois à celle de Rivoli, point où la rue Thibault-aux-Dés aboutissait à la rue Béthisy.

[2] La rue *Béthisy*, qui a été absorbée dans la rue de Rivoli, joignait, par un coude, la rue Bertin-Poirée aux fossés Saint-Germain-l'Auxerrois. Dès le XIIIe siècle, elle portait deux noms qu'elle devait évidemment à des habitations particulières : à l'est, c'était la rue Béthisy; à l'ouest, c'est-à-dire entre les rues de l'Arbre-Sec et de la Monnaie, on la nommait rue au *Cuens* ou *Quains de Ponthis*, parce que le comte de Ponthieu y avait un hôtel dont l'entrée était sur la rue de l'Arbre-Sec. L'édit de 1702 a donné à cette section le nom de rue des Fossés-Saint-Germain. La rue de Rivoli n'a épargné que l'extrémité occidentale de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. On sait que l'amiral Coligny demeurait rue Béthisy.

[3] Selon le *Dit* que Géraud a reproduit et que Guillebert de Metz paraît avoir suivi assez exactement, cette rue «Jehan dOrleans,» dont Guillot ne parle point, ne serait autre que la rue *Jean-le Goulier* ou *Jean-Léveiller*, appelée depuis ruelle des *Trois-Visages*. S'il n'en était point ainsi, il faudrait supposer qu'une troisième section de la rue Béthisy, ou une partie de la rue Tirechape, a pu porter le nom de *Jean-d'Orléans*.

[4] La rue *Tirechape*, dont il restait un fragment assez bien conservé à son débouché dans la rue Saint-Honoré, vient d'être absorbée par la rue du Pont-Neuf. Jaillot a constaté qu'il en est fait mention dès la première moitié du XIIIe siècle, et il incline à croire qu'elle devait son nom aux sollicitations indiscrètes des fripiers qui l'habitaient.

[5] Voir pour cette rue ce qui a été dit de la rue Béthisy.

[6] *Gloriette* ou *Dame-Gloriette* n'était autre chose que la rue Baillet, qui existe encore (entre les rues de la Monnaie et de l'Arbre-Sec). On ignore l'origine de la première appellation; mais la seconde était due à une ancienne famille parisienne, qui avait peut-être sa demeure dans cette rue.

[7] Le *Cul-de-Bacon* ou *Col-de-Bacon* est appelé le *Coup-de-Baston* dans un *Dit* du XVe siècle et le *Court-Bâton* un peu plus tard. Sauval cite un compte de confiscations de 1421, où est mentionnée une «mai-»son a estuves» nommée le *Col-de-Bacon*. C'était une impasse qui, réunie à celle de Sourdis, formait une rue aboutissant d'une part à la rue de l'Arbre-Sec, et de l'autre aux Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. Jaillot croit que cette voie devait son nom à Adam Chardeporc (Chair-de-porc), qui possédait, au XIIIe siècle, plusieurs maisons dans cette région; le mot *Bacon*, que la langue anglaise a conservé, s'expliquerait alors de lui-même. Cette impasse a disparu lors de l'ouverture de la rue de Rivoli.

[8] La *Fosse* ou le *Fossé-Saint-Germain* faisait primitivement partie de la rue Béthisy, ainsi que nous l'avons dit à propos de cette voie; c'était la rue «au »Cuens de Ponthis» et aussi la *Fosse-aux-Chiens*, dénomination moins pompeuse qu'elle devait à la

Digitized by Google

le trou Bernart[1],
la porte du Louvre,
Haute Riche[2].
A la porte Saint Honnoré demeurent les drappiers.
La rue dAvignon[3],
de Jehan Tison[4],
la crois du Thirouer[5],
la rue de Neelle[6],
du *Piet*[7],
des Estuves[8],
du Four[9],

proximité d'une voirie. L'édit de 1702 lui donna le nom que porte encore aujourd'hui le tronçon respecté par la rue de Rivoli. On sait que le Fossé-Saint-Germain avait été creusé par les Normands, en 866, lorsqu'ils établirent leur camp dans cet endroit.

[1] Le «Trou-Bernard,» dénomination altérée, est mentionné, en 1271, sous le nom de *Trucus Bernardi* (Tronc-Bernard). A partir du XVe siècle, dit Jaillot, on l'a appelé *rue du Demi-Saint*, parce qu'une statue à moitié brisée y avait été mise pour interdire le passage aux chevaux. Cette ruelle faisait communiquer le cloître Saint-Germain avec la rue des Fossés. L'emplacement qu'elle occupait est marqué aujourd'hui par la façade de la mairie du 1er arrondissement.

[2] Le *Louvre*, la rue *d'Autriche* et la *Porte-Saint-Honoré* ont été, de la part de M. Adolphe Berty, l'objet d'études approfondies. (Voir la *Topographie historique du Vieux Paris*, région du Louvre et des Tuileries, I, p. 7, 113, 164, etc.)

[3] Guillebert de Metz appelle rue *d'Avignon* la rue *d'Averon*, *Arron* ou *Daveron*, noms qu'elle devait, dit Sauval, soit au hameau d'Evron ou d'Avron, près Neuilly-sur-Marne, soit à un prieuré de Daveron, près Poissy; les seigneurs d'Evron ou le prieur de Daveron y auraient eu un hôtel. Robert de Bailleul, clerc des Comptes, y demeurait en 1423, et Jaillot pense que telle a été l'origine de la dénomination nouvelle. La rue *Bailleul*, qui existe encore, fait communiquer la rue de l'Arbre-Sec à la rue du Louvre (ancienne rue des Poulies).

[4] La rue *Jean-Tison* n'est plus qu'un tronçon de quelques mètres tenant à la rue Bailleul; la rue de Rivoli a emporté toute la partie méridionale de cette voie qui aboutissait aux Fossés-Saint-Germain. Elle devait son nom à une notable famille parisienne, dont il est fait mention dès le XIIe siècle.

[5] La «Croix du Thirouer» forme un article étendu dans la *Topographie historique du Vieux Paris*, rég. du Louvre et des Tuileries, I, p. 49.

[6] La rue *d'Orléans-Saint-Honoré*, qui se prolongeait jusqu'à la rue Coquillère avant la construction de l'hôtel de Soissons, était appelée, au XIIIe siècle, rue *de Nesle* ou *Néelle*, *vicus de Neella* ou *Nigella*, à cause de l'hôtel que Jean, seigneur de Nesle, y possédait et qui fut détruit pour faire place à la demeure de Catherine de Médicis. Le séjour que le roi de Bohême fit dans l'hôtel de Nesle amena, pour la rue, un changement de dénomination; enfin, dans les dernières années du XIVe siècle, elle prit le nom du duc Louis d'Orléans, nouveau propriétaire de l'hôtel. Elle existe encore sous cette même appellation.

[7] Cette rue, que le *Dit* de la bibliothèque Cottonienne appelle *du Pet*, ne serait-elle point celle qui est mentionnée par Corrozet sous le nom de *Pressoir-du-Bret* ou *d'Albret*, à cause d'un hôtel voisin appartenant au connétable d'Albret? Dans ce cas, il faudrait y voir, soit un tronçon de la rue des Deux-Écus, qui avait encore, au XVIe siècle, trois appellations différentes, soit une rue *Raoul-Mennicet*, ou *Raoul-Mucet*, que le censier de l'évêché indique en 1372, soit enfin une portion de la rue Saint-Honoré.

[8] Des étuves pour dames existaient dans cette rue dès le commencement du XIVe siècle. En 1350, elle se nommait déjà rue *des Vieilles-Étuves*, appellation qui vient d'être échangée contre le nom d'un historien de Paris (Sauval). Elle fait communiquer la rue Saint-Honoré avec celle des Deux-Écus.

[9] La rue *du Four* (rue Vauvilliers) a conservé

Digitized by Google

la rue des Escus[1],
du Chasteau[2],
des Pironnes[3], a la Crois Neufve[4],
de Montmartre[5],
du Prestre de Saint Eustace[6],
la Tonnelerie[7];
la halle au blé[8], et toutes les halles de draps, de pain, de farine, de vieilles robes, et dautres diverses choses.

jusqu'à ces dernières années le nom qu'elle devait au four banal situé dans la *Couture de l'Évêque*, et qu'elle portait déjà dès le milieu du XIIIe siècle. On y remarquait l'hôtel du duc de Berry, qui passa au connétable d'Albret et donna son nom à une rue voisine. La formation du périmètre des Halles centrales et la communication projetée avec la Halle au blé changeront la physionomie de cette rue.

[1] Nous voyons reparaître ici, sous une autre dénomination, la rue du Pressoir-du-Bret, qui fait l'objet d'une note précédente. Une enseigne des *Écus*, ou des *Deux-Écus*, a donné son nom à toute cette voie, dont elle ne désignait primitivement qu'une partie.

[2] Cette rue est désignée par Guillot sous le nom de «Chastiau festu.» Le *Castellum festucæ* dont il est ici question est l'objet d'un savant article dans la *Topographie historique du Vieux Paris*, rég. du Louvre et des Tuileries, I, p. 50; il avait donné son nom à une section de la rue Saint-Honoré. Toutes les variantes sont indiquées dans l'ouvrage auquel nous renvoyons le lecteur.

[3] Guillot place ici la rue «a Prouvoires,» et il a raison; en quittant la rue Saint-Honoré ou du Château-Fêtu, il était logique de prendre la rue des Prouvaires qui conduit à Saint-Eustache et à la rue Montmartre. La rue «des Pironnes» ne saurait donc être confondue avec la rue *Pirouette*, située au delà des Halles; il y a là une erreur de copie. Pour la rue des Prouvaires, qui vient de disparaître en grande partie, voir la note 5 de la page 199.

[4] Le plan de Dheulland montre, entre l'église Saint-Eustache et la rue du Jour, une ruelle qui était parallèle à cette dernière voie, et que Jaillot considère comme la rue *de la Croix-Neuve* mentionnée par Guillot et Guillebert de Metz. Cette rue aurait disparu lors de la construction de l'édifice actuellement existant, et il en serait resté le passage qui fait communiquer le portail du nord avec la rue Montmartre. Sauval et Le Beuf croient qu'il s'agit de la rue Traînée, qui contournait l'église au sud depuis la rue du Jour jusqu'à la pointe Sainte-Eustache. Cette opinion ne manque pas de vraisemblance.

[5] Le chemin, qui est devenu la rue Montmartre, est une des plus anciennes voies de Paris; sa direction, qui tend vers la butte où la tradition place le martyre de Saint-Denis et de ses compagnons, n'a pas sensiblement varié. (Voir Jaillot, *VIe quartier*, p. 35 et suiv.) La partie de cette rue existant à l'époque de Guillebert de Metz s'étendait de la pointe Sainte-Eustache à la rue des Fossés-Montmartre (d'Aboukir).

[6] Cette rue du «Prestre de Saint-Eustache,» que Guillot ne mentionne point, si ce n'est sous le nom de *Raoul Roissolle*, voie qu'il place immédiatement avant la *Croix-Neuve*, paraît être positivement l'ancienne rue *Traînée*, dont il est question plus haut. Sauval affirme qu'en 1300 elle s'appelait *la ruelle au Carré*; et, dans le Rôle de la Taxe de 1313, elle est dénommée *ruelle au curé de Saint-Hugstace*. La rue Traînée a disparu, il y a quelques années, lors de l'établissement des Halles centrales.

[7] La *Tonnellerie*, dont les derniers vestiges viennent de disparaître, était la rue ou le chemin «souls «les grands piliers des Halles.» Dès le XIIIe siècle, elle était connue sous ce nom. Les piliers, dont notre époque n'a vu qu'une partie, régnaient encore à la fin du siècle dernier, presque tout le long du pourtour du marché, c'est-à-dire depuis la rue Saint-Honoré jusqu'à celle de la Cossonnerie. Ils ont eu leurs jours de splendeur, comme la Salle des merciers au Palais, les arcades de la place Royale et les galeries du palais de Richelieu.

[8] Guillebert de Metz mentionne ici toutes les divisions du grand marché parisien, que Jean de Jandun et Raoul de Presles nous représentent comme un immense bazar. Les galeries primitives devinrent des rues: la Fromagerie, la Cossonnerie, la Cordonnerie, la Petite et la Grande-Friperie, la Poterie, la Lingerie, etc. Quelques-unes de ces

Digitized by Google

La rue du Feurre[1], ou demeurent les merchiers;
la Cochonnerie[2], ou len vent poullailles;
des Prescheurs[3],
de la Chanverie[4],
a Maudestour[5],
au carrefour[6],
de *Jehan Pourchelet*[7],

rues existent encore à l'état de tronçons. Les historiens de Paris, notamment Sauval (liv. VII, p. 647 et suiv.) et Jaillot (*Quartier des Halles*, p. 20), ont raconté les origines et exposé les développements des Halles de Paris, depuis le marché Palu, dans la Cité, jusqu'aux derniers agrandissements des Champeaux.

[1] La rue *du Feurre* ou *au Feurre* est appelée par Guillot «o fevre.» Un document de 1321 la désigne ainsi : *vicus Fabri juxta Halas;* on a écrit ensuite *aux Fèves* et *aux Fers*. Cette voie était ancienne; elle joignait le marché des Poirées ou du Jardinage à la rue Saint-Denis, et bornait au nord les charniers des Innocents. Il en reste un côté sous la dénomination de rue Berger.

[2] Guillot de Paris écrit *Cossonnerie;* Guillebert de Metz, exprimant sa prononciation, dit «Cochon«nerie,» comme il écrit «Chimetière;» Sauval et Robert Cénal appuient cette leçon; l'un dit qu'au XIIe siècle elle s'appelait *via Cochonnerie*, l'autre la désigne sous le nom de *via Porcularia;* on trouve plus fréquemment *Quoconnerie*, *Coconnerie*, et enfin *Cossonnerie*. Cette voie, qui joignait autrefois la rue de la Fromagerie à la rue Saint-Denis, a été entièrement transformée; raccourcie du côté des Halles, augmentée dans la direction du boulevard de Sébastopol, élargie dans tout son parcours, elle a tout à fait changé d'aspect.

[3] La rue *des Prêcheurs* ou *au Prêcheur* était parallèle à celle de la Cossonnerie; on la connaissait sous ce nom dès le XIIe siècle, et elle le devait soit à un de ses habitants, soit à une hôtellerie où pendait l'enseigne du Prêcheur. Détruite en majeure partie lors de la formation du périmètre des Halles centrales, elle est restée à l'état de tronçon et n'a guère conservé que son débouché sur la rue Saint-Denis.

[4] La *Chanverie*, ou *Chancerie*, *Chanverrerie*, *Chanvoirie* et *Champroirerie*, faisait communiquer la rue Saint-Denis avec la rue Mondétour; c'était la *Cannebière* parisienne, puisqu'on la trouve désignée dans plusieurs actes en latin sous le nom de *Canaberia*. Elle existait dès le XIIIe siècle, et l'on constate qu'il s'y trouvait au XVe siècle un «Hostel de la mar«chandise de poisson de mer.» Elle a été absorbée, en 1844, dans le tracé de la rue de Rambuteau.

[5] Guillot écrit *Maudestour;* les Rôles de la Taille de 1300 et 1313 donnent la même orthographe. L'abbé Le Beuf croit que ce mot signifie *mauvais détour*, c'est-à-dire mauvais passage, à cause des *truands* qui remplissaient les deux rues voisines, auxquelles ils ont laissé leur nom; mais des titres du XIIIe siècle désignent ainsi la rue : *vicus qui dicitur Mondetor, alias Maldestor;* ce serait donc un nom de climat ou d'habitant. Avant l'ouverture de la rue de Rambuteau, la rue Mondétour commençait à la rue du Cygne et aboutissait à celle des Prêcheurs. Raccourcie de ce côté, en 1844, elle a été, par suite de l'ouverture de la rue de Turbigo, considérée comme une annexe de cette voie nouvelle, élargie et alignée avec l'une des rues couvertes des Halles centrales.

[6] Le *Carrefour* dont il est ici question était, dit Jaillot, la première entrée des Halles, et l'on y percevait les droits sur les denrées servant à l'approvisionnement de Paris; Guillot l'appelle *le Carrefour de la Tour*. Il était situé à l'angle des deux rues de la Truanderie, et on y voyait un puits commun, dit *Puits d'Amour*, qui fut rebâti en 1525. Guillot dit que le puits séparait le carrefour, ce qui s'accorde bien avec la position indiquée.

[7] Là où Guillebert de Metz place une rue de *Jehan Pourchelet*, Guillot dit simplement qu'on voit une habitation appartenant à un certain *Jehan Pichelou*, que le *Dit* de la bibliothèque Cottonienne appelle *Jehan Pointeclerc*. Ne faut-il pas conclure de cette circonstance que notre auteur, copiant sans critique ces deux documents, a pris, non pas le Pirée pour un homme, mais un homme pour un nom de rue? C'est la seule conjecture à laquelle on puisse s'arrêter; à moins, toutefois, que *Jehan Pourchelet* ne soit autre que *Jehan Gilles*, personnage sous le nom duquel on désignait, au XIVe siècle, dit Sauval,

la rue de la Truanderie[1],
de Jehan Vigne[2],
de *Nicholas Buée*[3],
de Mauconseil[4];
de Saint Denis[5], ou demeurent espiciers, apoticaires et selliers;
la *rue aux Senez*[6];
Bourc Labbé[7], ou estoient femmes de legiere vie;

la partie de la rue Mondétour comprise entre celles du Cygne et de la Truanderie.

[1] La *Truanderie* (repaire de *truands*, ou lieu de perception de l'impôt, *treu*, *tru*, *truage*) n'est indiquée par Guillebert de Metz que comme une voie unique; Guillot, qui l'avait précédé d'un siècle, est plus exact : il en compte deux qu'on trouve mentionnées dès le milieu du XIIIe siècle. Ces deux voies existaient encore il y a quelques mois; mais l'ouverture de la rue de Turbigo en a considérablement changé l'antique physionomie.

[2] *Jean Bigue*, échevin de Paris en 1281, ou son homonyme «valet de l'illustre roi de France» et mentionné dans un acte de 1284, a probablement donné son nom à cette rue, qui joignait la Grande-Truanderie aux piliers des Halles. Dans les titres du XVe siècle, le *v* a remplacé le *b*, et l'on trouve *Vigne* et *Vingne*. Au XVIIe, la rue est désignée sous le nom de *la Réale* (sorte de galère), qu'elle devait probablement à une enseigne. Déjà raccourcie par l'ouverture de la rue de Rambuteau, la rue Jean-Bigue ou de la Réale, élargie par suite du percement de la rue de Turbigo, ne sera plus qu'une annexe de cette dernière voie.

[3] Le *Dit* de la bibliothèque Cottonienne donne «Nicholas Unce,» et Guillot, «Nicolas Arode,» du nom d'une riche famille bourgeoise qui a fourni, en 1281, un membre à l'Échevinage parisien. *Buée* était peut-être un surnom du personnage auquel la rue devait son appellation. Quant à la voie elle-même, Le Beuf croit la reconnaître dans la rue Comtesse-d'Artois (Montorgueil). Jaillot pense que ce devait être la très-courte rue de la Pointe-Saint-Eustache, qui, continuant celle de la Fromagerie à partir des piliers des Halles, formait le tronc commun des rues Montorgueil et Montmartre. La rue de Rambuteau finit à cet endroit.

[4] La rue *Mauconseil*, ou *Mal-Conseil*, en latin *vicus Mali Consilii*, est mentionnée sous ce nom dès le milieu du XIIIe siècle; elle le devait probablement à un de ses habitants. Elle vient de disparaître par suite du percement de la rue de Turbigo et du prolongement de la rue aux Ours, qui, en se croisant sur son emplacement, ont mis à découvert le donjon des ducs de Bourgogne.

[5] La rue *Saint-Denis* est, comme on sait, l'une des plus anciennes voies de Paris; au XIVe siècle on l'appelait *la Sellerie*, dans la partie désignée par Guillebert de Metz, et cette dénomination confirme bien les renseignements qu'il nous donne. Quant aux épiciers et aux apothicaires, ils n'ont pas, depuis lors, abandonné le quartier. En dehors de la porte, la voie se nommait «la grant rue» ou «la «chaussée Monsieur Sainct Denys.»

[6] La marche de Guillebert de Metz diffère ici de celle de Guillot; mais elle se rapproche de celle que nous indique le *Dit* de la bibliothèque Cottonienne. La porte Saint-Denis, appartenant à l'enceinte de Philippe-Auguste, avait empêché Guillot d'aller plus loin. Notre auteur ne trouve plus le même obstacle : l'enceinte de Charles V est construite; aussi s'engage-t-il dans une rue *aux Senez*, qui le conduit au Bourg-l'Abbé. Nous avions lu tout d'abord *à sénestre*, parce que la rue aux Ouës, la seule qui, de la rue Saint-Denis, puisse donner accès au Bourg-l'Abbé, est effectivement à gauche de cette rue, et la rue Bourg-l'Abbé également à gauche de la rue aux Ouës; mais nous avons trouvé dans les *Preuves* de Félibien un arrêt du Parlement de l'année 1501, où il est fait mention de la rue *aux Senes*, sans autre indication. Ne faudrait-il pas plutôt lire *anseres*, traduction latine du mot *oies*, auquel la rue avait emprunté son nom?

[7] Le *Bourg-l'Abbé* devait son nom, dit Jaillot, à l'abbé de Saint-Magloire dont il dépendait, et non à l'abbé de Saint-Martin, qui n'en possédait qu'une petite partie; il existait dès l'époque carolingienne, s'accrut insensiblement et fut englobé dans l'enceinte dite de Charles V. La rue principale joignait la rue aux Ouës à la rue Grenétat, en franchissant l'ancienne muraille de Philippe-Auguste; elle a été supprimée pour le passage du

Digitized by Google

la rue de Saint-Martin[1], ou demeurent les ouvriers darein;
de Petis Champs[2];
de Beaubourc[3], ou avoit des fillettes en cul de sac;
de *Grieffron* langevin[4];
des Menestrels[5], ou len tient escoles des menestrels;
des Estuves[6];
la Tresseillie, de Bertraut qui Dort[7];
de Quiquempoit[8], la demeurent les orfevres;

boulevard de Sébastopol. Les femmes «de legiere «vie» qui l'habitaient au temps de Guillebert de Metz lui ont laissé une réputation qui s'est perpétuée jusqu'au siècle dernier.

[1] On ne s'explique guère comment notre auteur a pu aller de la rue Bourg-l'Abbé à la rue *Saint-Martin;* il lui a fallu nécessairement emprunter la rue du Grand-Hurleur ou la rue Grenétat, qui existaient dès le XIIIe siècle et qu'il ne mentionne point. Quoi qu'il en soit, la rue Saint-Martin, dont l'origine est probablement aussi ancienne que celle de la rue Saint-Denis, était un centre industriel à l'époque où il écrivait : Guillot y avait «oï chanter en latin;» Guillebert de Metz y entend une autre musique, le bruit que les «ouvriers darein» produisent en frappant sur l'enclume.

[2] La rue *des Petits-Champs* (Brantôme) est encore, à peu de chose près, telle que notre auteur dut la voir; elle joint la rue Saint-Martin à la rue Beaubourg. On la trouve mentionnée dès le milieu du XIIIe siècle, comme située *in campis*, ainsi que le prieuré dont elle était voisine.

[3] Le *Beau-Bourg* avait les mœurs légères, comme le Bourg-l'Abbé; c'était primitivement une région limitée par les rues Maubuée, Grenier-Saint-Lazare, Saint-Martin et Sainte-Avoye, et qui commença à se peupler vers la fin du XIe siècle. La voie principale en a conservé le nom; elle commence à la jonction des rues Maubuée et Simon-le-Franc, pour se terminer à celle des rues Michel-le-Comte et Grenier-Saint-Lazare. On lui a adjoint depuis peu la rue Transnonain, qui porte aujourd'hui le même nom. Le «cul de sac» désigne l'impasse *Berthaut* ou celle des *Anglais*, qui existent encore.

[4] La rue *Gieffroi* ou *Geoffroy-l'Angevin* est placée, dans le *Dit* de Guillot, après celle des *Ménestrels;* et c'est, en effet, cette dernière voie qu'on rencontre en débouchant de la rue des Petits-Champs dans la rue Beaubourg. La rue Geoffroy-l'Angevin, qui joint les rues Beaubourg et du Temple, est mentionnée dès le XIIIe siècle; elle doit probablement cette appellation à l'un de ses anciens et notables habitants, dont notre auteur a défiguré le nom.

[5] La rue *des Ménestrels* ou *Ménétriers* joignait la rue Beaubourg à la rue Saint-Denis, et a été absorbée par la rue de Rambuteau. Elle devait son nom aux joueurs de vielle et *jongleurs* qui l'habitaient; on la trouve mentionnée, dès la première moitié du XIIIe siècle, sous les noms de *vicus Viellatorum*, *vicus Joculatorum*. On a dit ensuite rue *des Jugleurs* ou *Jongleurs*, et enfin rue *des Ménestrels* ou *Ménétriers*. L'église patronale de ces vielleurs en était très-rapprochée (voir p. 185, note 4), et leur *conservatoire* y était installé, s'il faut en croire Guillebert de Metz.

[6] La rue *des Étuves*, parallèle à la précédente, existe encore : elle doit, comme son homonyme du quartier Saint-Honoré, le nom qu'elle porte aux bains qu'on y avait établis dès le XIIIe siècle. A cette époque, on l'appelait rue *Geoffroy-des-Bains*, *vicus Gaufridi de Balneolis*. Il y a lieu de croire que ce Geoffroy avait été le fondateur des étuves dont il s'agit.

[7] La «Trefilière,» dont notre auteur écorche le nom, est accompagnée, dans les titres du XIIIe siècle, du nom de *Hendebourc*, *Erembourg* ou *Hérambourg;* Guillot écrit *Sendebourc*. Au XIVe, elle quitte ce nom, qui désignait probablement une bourgeoise ou une marchande, pour prendre celui d'un marchand ou d'un bourgeois, *Bertaut-qui-dort*. Enfin au XVIe siècle, l'enseigne de l'*Écu de Venise* lui valut une troisième dénomination qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. La rue *de Venise*, aujourd'hui divisée en deux tronçons, se bornait autrefois à la partie qui joint la rue Saint-Denis à la rue Quincampoix; on a, depuis peu, étendu cette dénomination à l'ancienne rue de la Courroirie. (Voir page 199, note 2.)

[8] Cette rue, qui eut, au commencement du XVIIe siècle, une si grande notoriété, a été appelée *Cinquampoit*, *Quicampoit* et *Quincampoist*. Elle devait son nom, dit Le Beuf, à un certain Nicolas

la rue de Aubry le Bouchier;
la Courarie[1], ou demeurent les ouvriers de dyamans et autres pierriers;
de Amaury de Roussi[2];
de Troussevache[3];
de Guillaume Josse[4];
des Lombars[5], ou len fait pourpoins devant, et les marchans demeurent derriere;
de Marivaus[6], ou demeurent les clouetiers et vendeurs de fil;

de Kiquenpoit dont il est fait mention dans un cartulaire de Sorbonne, à l'année 1253. Son parcours normal, compris entre les rues aux Ours et Aubry-le-Boucher, a été récemment augmenté par l'addition de l'ancienne rue des Cinq-Diamants, qui la prolonge jusqu'à la rue des Lombards.

[1] La «Courarie,» qu'il ne faut pas confondre avec la *Courroirerie* ou *Corroyerie*, *vicus Correarii*, joignant la rue Saint-Martin à la rue Beaubourg, est appelée *Corrigia* au XIIIe siècle, et *Corrigiaria* au XIVe; c'était alors une région plutôt qu'une rue. Lorsque cette région se fut couverte d'habitations, on appela *Vieille-Courroirie* la voie principale qui la traversait. Plus tard, une enseigne de joailler lui valut la dénomination qu'elle a conservée jusqu'à son assimilation avec la rue Quincampoix. On l'appelait encore rue *des Cinq-Diamants*, il y a peu d'années. C'est très-probablement dans cette *Courarie*, et non dans l'autre, qu'habitait Bureau de Dampmartin.

[2] Dès le milieu du XIIIe siècle, on trouve mentionnée la rue *Amaury-de-Roissy*, *vicus Almeri de Roissiaco*, nom qui désignait probablement un propriétaire ou habitant du quartier de la *Courroirie* sur les terrains duquel la voie fut ouverte. Plus tard on rencontre la dénomination *Oignat*, *Oignac*, *Hougnard*, *Haumar*, *Iniac* et enfin *Oignard*, que cette voie a conservée jusqu'en 1851, époque où elle fut réunie à l'ancienne rue Troussevache, qui avait, en 1822, quitté sa grotesque appellation pour prendre le nom du lieutenant civil de La Reynie. Elle forme la partie orientale de cette dernière rue.

[3] La rue *Troussevache*, seconde section de la rue actuelle de La Reynie, est mentionnée dès le milieu du XIIIe siècle; elle devait son nom, soit à une enseigne de la *Vache troussée*, comme le pense Sauval, soit à un certain Eudes Troussevache qui y possédait une maison et dont il est fait mention dans plusieurs actes. Cette rue, qui joignait la rue des Cinq-Diamants (Quincampoix) à la rue Saint-Denis, a été supprimée en grande partie par le boulevard de Sébastopol; il n'en reste qu'un tronçon où se voient encore quelques maisons vermoulues.

[4] La rue que Guillebert de Metz désigne sous le nom de *Guillaume Josse*, personnage qui l'habitait ou y possédait une maison, est appelée, dans le *Dit* de Guillot, *Vin-le-Roy*, sans doute parce qu'il y avait là des caves pour le service de la maison royale. On l'a nommée ensuite rue des *Trois-Maures*, à cause d'une enseigne d'auberge connue dès le XIIIe siècle. Cette ruelle, qui joignait la rue Troussevache à celle des Lombards, a été absorbée par le boulevard de Sébastopol.

[5] La rue *des Lombards* existe encore, quoique coupée en deux tronçons par le boulevard de Sébastopol. Au XIIIe siècle, on l'appelait *la Buffeterie*, *vicus Buffeteriæ*, peut-être à cause des *buffetiers* ou marchands de vin qui l'habitaient et qui se trouvaient ainsi à proximité des caves où l'on gardait le *vin le Roy*. Mais, au commencement du XIVe siècle, on la trouve désignée sous le nom de *vicus Lombardorum*, et ces *Lombards*, qualifiés par les *Olim* de *mercatores transmarini*, étaient, comme chacun sait, des marchands d'objets précieux, des banquiers, des armateurs, etc. Guillebert de Metz donne, à propos de l'industrie établie en cette rue, un détail qui trouve sa confirmation dans le nom de *Pourpointerie* qu'elle a porté aux XVIe et XVIIe siècles.

[6] La rue *de Marivaux*, qu'il ne faut point confondre avec son homonyme du quartier des Italiens, se composait de deux voies bien distinctes: l'une, qui faisait communiquer la rue des Écrivains avec celle des Lombards, et qui s'appelait la «Grant «rue Marivaus;» l'autre, qui s'en détachait pour aboutir à la rue de la Vieille-Monnaie. Le terrain sur lequel elles ont été ouvertes s'appelait, au XIIIe siècle, *Marivas*; toutefois Guillot écrit *Marivaux* et distingue déjà le grand d'avec le petit. L'ouverture de la rue de Rivoli et le dégagement des abords

Digitized by Google

la rue la Vieille Monnoie[1];
la Heaumerie[2], ou len fait armeures;
la *Saunerie*[3];
de Jehan le Conte[4];
la Savonnerie[5];
la Pierre au Lait[6], ou len vendoit du lait;
lez leglise Saint Jaques[7], ou demeurent les escripvains;
de Jehan Pain Molet[8];
des Arsis[9];

de la tour Saint-Jacques ont transformé toute cette région : le Grand-Marivaux, entièrement reconstruit, porte aujourd'hui le nom de *Nicolas Flamel;* et le Petit-Marivaux, rectifié et rebâti, celui de *Pernelle*, femme du célèbre écrivain juré.

[1] La *Vieille-Monnaie*, qui joignait la rue des Lombards au carrefour de la Heaumerie, de la Savonnerie et des Écrivains, a été, de tout ce quartier, la dernière à disparaître. L'ouverture du boulevard de Sébastopol en avait respecté d'abord le côté oriental; mais l'achèvement de cette grande voie a nécessité la destruction totale de la rue. (Voir les notes 5 et 6 de la page 210.)

[2] La *Heaumerie*, siége de l'industrie des armuriers, dont elle portait aussi le nom, faisait communiquer la rue Saint-Denis avec celle des Écrivains et a été absorbée dans la rue de Rivoli. Elle avait pour dépendance la *Lormerie*, ruelle ou impasse citée par Guillot, où demeuraient les *lormiers*, fabricants de petits ouvrages en fer et en cuivre, et auxiliaires naturels des heaumiers; les uns et les autres avaient leur confrérie à Saint-Jacques-la-Boucherie. La Heaumerie, mentionnée sous ce nom dès le XIIIe siècle, était sans doute connue de Jean de Jandun, qui énumère les diverses pièces d'armures qu'on fabriquait sur le Grand-Pont et les rues environnantes. (Voir le *Traité des louanges de Paris*, p. 54 et 55.)

[3] Au lieu de la *Saunerie*, le *Dit* de la bibliothèque Cottonienne donne la *Bassaunerie*, et Géraud identifie cette voie avec la rue Trognon. Des géographes modernes, notamment La Caille, écrivent *Sonnerie* pour *Savonnerie*, par abréviation; et l'on comprend qu'un «transcripvain» du XVe siècle ait écrit *Saunerie*. Il ne peut être question d'ailleurs de la Grande ou de la Petite Sonnerie situées de l'autre côté du Châtelet et déjà énumérées au commencement du chapitre. La rue de la Savonnerie a été détruite pour la formation du square Saint-Jacques-la-Boucherie; la grille occidentale de ce jardin en marque à peu près l'emplacement.

[4] Le nom de «Jehan le Conte» a été donné : 1° à la rue Trognon, qui faisait communiquer la rue de la Heaumerie avec celle d'Avignon; 2° à cette dernière voie, qui joignait la Savonnerie à la rue Saint-Denis. Ces deux ruelles, qui sont mentionnées dès le XIIIe siècle, ont été absorbées dans la rue de Rivoli et le boulevard de Sébastopol; l'emplacement qu'elles occupaient est représenté aujourd'hui par l'intersection de ces deux grandes voies.

[5] Voir la note 3.

[6] La *Pierre-au-Lait* porte son étymologie avec elle : c'était, comme la Pierre-au-Poisson, un petit marché d'approvisionnement. Elle formait une section de la rue des Écrivains qui longeait au nord l'église Saint-Jacques, et se confondit bientôt avec cette rue. Guillot la mentionne sous le même nom que notre auteur. La grille septentrionale du square actuel en marque à peu près l'emplacement.

[7] Par cette périphrase, notre auteur désigne cette même rue des *Écrivains* dont la Pierre-au-Lait formait une partie. Les écrivains dont il s'agit étaient établis dans de petites échoppes qu'on avait adossées aux murs de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, et qui ont disparu avec elle.

[8] La rue *Jean-Pain-Mollet* s'ouvrait sur la rue des Arcis, au débouché de celle des Écrivains, et aboutissait au carrefour Guillory, dont parle Raoul de Presles; elle devait son nom à un bourgeois de Paris, et on la trouve ainsi désignée dès le milieu du XIIIe siècle. Elle a été complétement absorbée par la rue de Rivoli.

[9] La rue *des Arsis* ou *Arcis* formait la continuation des rues de la Planche-Mibrai et Saint-Martin; elle est représentée aujourd'hui par la partie de cette dernière rue qui va de l'avenue Victoria à la

la rue de Saint Bon[1],
la Buffeterie[2], la Lamperie,
des Bouveries[3], des Chevrotins, de lestable du Cloistre;
de Baille Hou[4], ou demouroient pluseurs galloises;
de Saint Marry[5];
la court Robert[6], ou estoient femmes de joie;
la rue la Boulerie[7],
de Simon le Franc[8],

rue de la Verrerie. Cette voie, aboutissant à un pont, était un ancien chemin et remontait ainsi à une haute antiquité. Sauval en a cité des mentions qui datent des premières années du XIIe siècle.

[1] Il a été question de la rue *Saint-Bon* dans la note relative à la chapelle placée sous ce vocable (voir p. 187, note 5). Raccourcie, élargie et abaissée dans sa partie méridionale, la rue Saint-Bon a conservé son niveau et son ancien aspect, à son débouché dans la rue de la Verrerie.

[2] Nous avons dit (note 5, p. 210) ce qu'était la *Buffeterie;* quant à la *Lamperie*, Le Beuf croit que cette dénomination s'appliquait au carrefour des Vieilles-Étuves situé rue de Marivaux. Jaillot pense qu'il vaut mieux y voir une partie de cette dernière voie. La rue de Marivaux aurait donc eu originairement deux sections nommées *la Buffeterie* et *la Lamperie*.

[3] Les *Bouveries*, que Guillot appelle «rue à Bou-«vetins,» les *Chevrotins*, qu'il nomme «rue à Cha-«vetiers,» et l'*Estable du Cloistre*, dont Guillebert de Metz n'a pas modifié l'orthographe, paraissent désigner les diverses portions de la rue Taillepain, qui aboutit au cloître Saint-Merry. Cette ruelle, qui est très-ancienne, a contenu évidemment des bergeries; puis il s'y sera établi des *talveliers*, pour fabriquer le fameux pain de chapitre à l'usage des chanoines de la collégiale. Elle existe encore et a conservé quelque chose de son ancienne physionomie. Jaillot pense toutefois que les lieux désignés par Guillot et notre auteur étaient plus rapprochés de la rue des Juges-Consuls.

[4] La rue *de Baille-Hou* «ou demouroient plu-«seurs galloises,» c'est-à-dire plusieurs femmes galantes, est mentionnée à peu près de la même manière par Guillot; cependant on trouve *Bay-le-Heu*, *Baille-Heu* et *Baille-Hoê*. Sauval croit qu'elle se confondait avec la rue Brise-Miche; Jaillot pense, au contraire, que cette dernière rue n'a été ouverte qu'au commencement du XIVe siècle. La rue de Baille-Hou touchait au cloître Saint-Merry, ce qui suscita de nombreuses réclamations de la part du clergé et des notables habitants.

[5] La rue «Saint Marry,» à laquelle aboutit encore aujourd'hui la rue Brise-Miche, est appelée par Guillot rue *Neuve Saint Mesri*, dénomination qui lui appartenait dès le commencement du XIIe siècle et qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. L'épithète de *neuve* servait à la distinguer de la rue de la Verrerie, qu'on appelait rue Saint-Merry dans sa partie occidentale, et dont l'ouverture remontait à une époque plus reculée.

[6] La *Cour Robert*, qui avait les mêmes habitantes que la rue Baille-Hou, est nommée par Guillot *Cour Robert-de-Paris;* on la trouve ainsi désignée dans des actes de la fin du XIIe siècle. A cette appellation, qui était due à un bourgeois de Paris, fut substitué plus tard un nom d'enseigne. Au commencement du XVIe siècle, la Cour Robert était devenue la rue *du Renard*, et Corrozet l'appelle rue *du Renard-qui-prêche*, ce qui ne laisse aucun doute sur l'origine de cette dénomination. Elle a été considérablement élargie de 1837 à 1843, et joint toujours la rue Neuve-Saint-Merry à celle de la Verrerie.

[7] Guillot écrit «la Bouclerie,» et, en effet, on trouve la rue dont il est ici question désignée, dans un acte de 1273, sous le nom de *Parva Bouclearia*, probablement à cause de l'industrie qu'on y exerçait. Sauval a traduit *Petite-Boucherie*, et Guillebert de Metz a omis une lettre, ce qui constitue une double erreur. Elle paraît avoir échangé ce nom contre celui de rue *du Poirier* qu'elle porte encore aujourd'hui et qui provient d'une enseigne. Ce n'est qu'une ruelle faisant communiquer la rue Neuve-Saint-Merry avec les rues Maubuée, Simon-le-Franc et Beaubourg. Toute cette région a conservé quelque chose de son ancienne physionomie.

[8] Cette voie, appelée à tort ou à raison *vicus de Byeria* dans la première moitié du XIIe siècle, rue *Simon-Franque* peu de temps après, puis *Simon-Franc* au milieu du XIVe siècle, et enfin *Simon-le-*

la rue du Temple[1],
des Estuves[2],
des Blancs Manteaux[3],
de Perrenelle la Pastourelle[4],
du Plastre[5],
de Bon Puis[6],
des *Juges*[7],
la Bretonnerie[8],
le carrefour du Temple[9],

Franc, dénomination qui n'a plus varié, contourne la rue Maubuée et débouche dans la rue du Temple (ancienne rue Sainte-Avoie). Elle a gardé en grande partie son ancien aspect.

[1] C'était à partir des rues Michel-le-Comte et des Vieilles-Haudriettes que la grande voie désignée, du sud au nord, sous les noms de rues *des Coquilles*, *Barre-du-Bec* et *Sainte-Avoie*, prenait le nom de rue *du Temple*, qu'elle portait autrefois sur une plus grande étendue, et qu'on lui a récemment appliqué dans tout son parcours. Elle doit son nom à la célèbre Commanderie qui y avait sa principale entrée; aussi la trouve-t-on appelée, dès la première moitié du XIIIe siècle, *vicus militiæ Templi* et rue *de la Chevalerie du Temple*. Avant 1697, elle se terminait à l'enclos du Temple; mais, à cette époque, on l'a prolongée jusqu'au boulevard. Cette partie, la plus moderne de toutes, vient d'être élargie pour le débouché de la rue de Turbigo.

[2] Entre la rue du Temple et celle des Blancs-Manteaux, on ne voit, ni dans le *Dit* de Guillot, ni dans les vieux plans de Paris, de place pour une rue *des Étuves*. Le nombre de ces établissements étant assez considérable, puisque Jaillot compte huit rues ou impasses portant ce nom, il n'y a pas d'invraisemblance à supposer qu'il en existait un sur ce point, à l'entrée des rues du Plâtre ou des Blancs-Manteaux, et que Guillebert de Metz s'en est servi pour désigner une portion de l'une de ces deux voies.

[3] Les religieux dont nous avons parlé p. 189, note 4, ont donné leur nom à cette rue, qui s'appelait, au XIIIe siècle, *la Parcheminerie*, *la Petite-Parcheminerie* et *la Petite-Bretonnerie;* Guillot la nomme déjà rue «des Blancs-Mantiaux.» Elle existe encore sous le même nom et fait communiquer entre elles les deux rues du Temple.

[4] Cette rue *Pernelle-la-Pastourelle*, ou «Perrenelle de Saint-Pol,» ainsi que Guillot la désigne, paraît devoir s'identifier avec l'impasse Pecquai, que l'ouverture de la rue de Rambuteau a transformée en passage ou en rue ordinaire. Sauval et Le Beuf tiennent pour la rue de l'Homme-armé; mais Jaillot a fait observer avec raison que cette ruelle est désignée nommément dans un *Dit* du XVe siècle. Nous avons songé un instant à séparer par une virgule le mot *Pernelle* du mot *Pastourelle*, comme le manuscrit semble l'indiquer; mais alors la marche de notre auteur serait bien singulière : il irait de l'impasse Pecquai à la rue Pastourel qui est située beaucoup plus haut, pour revenir, après avoir nommé cette seule rue, dans le quartier des Blancs-Manteaux, où il continue son énumération. Cette hypothèse paraît inadmissible.

[5] La rue *du Plâtre* portait, en 1540, le nom de «Jehan de Saint-Pol;» elle pourrait donc, si la conjecture de Jaillot relative au passage Pecquai n'était pas admise, être considérée comme ayant eu deux parties distinctes, auxquelles les deux époux auraient servi de parrain et de marraine. On la voit ensuite appelée *la Platrière* et rue *du Plâtre*, dénomination qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Elle joint la rue du Temple à celle de l'Homme-armé.

[6] La rue *du Puits* ou «de Bon-Puits» unit la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie à celle des Blancs-Manteaux. On la connaissait sous ce nom dès le XIIIe siècle, et il ne paraît pas qu'elle en ait changé.

[7] Sauval assure que la rue *des Singes*, et non *des Juges* (ce qui constitue une faute de copie assez plaisante), portait, en 1265, le nom de *Pierre-d'Estampes*. Une maison dite *des Singes*, et, peut-être, une enseigne représentant quelques-uns de ces animaux, lui ont valu cette dernière dénomination qu'elle a gardée. Elle est parallèle à la rue du Puits.

[8] Nous avons déjà dit, à propos de la collégiale de Sainte-Croix (p. 1189, note 3), ce qu'était la *Bretonnerie*. Une section de cette rue portait, au XIVe siècle, le nom d'*Agnès la Buschère*.

[9] Ce *carrefour du Temple* doit être le point où

Digitized by Google

les rues des Jardins [1],
du *Tort* [2],
de la Poterie [3],
le carrefour Guillory [4],
la rue de Jehan de Lespine [5],
de *Gracien* [6],
de Jehan Malet [7],
de Saint Jehan [8],

aboutissent les rues Neuve-Saint-Merry et Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie; Géraud le place, au contraire, dans la rue Vieille-du-Temple, au débouché de celle des Rosiers. On trouve encore une rue *du Four du Temple*, qui faisait communiquer les rues Sainte-Croix et Sainte-Avoie.

[1] Cette rue *des Jardins*, nommée, à la fin du XIIIe siècle, *vicus Jardinorum* et *vicus de Jardinis*, a été désignée ensuite sous le nom de rue *des Billettes*. Jaillot examine et discute (*Quartier Sainte-Avoie*, p. 100) les diverses étymologies qu'on a données de ce mot, et il incline à croire que les *billettes* étaient des scapulaires que portaient les Carmes établis dans cette rue; d'où la dénomination qui lui a été appliquée. (Voir p. 189, note 2.)

[2] Ici se place une rue *du Tort*, qui ne peut être que la rue Barre-du-Bec, puisque notre auteur cite plus loin la rue de la Verrerie, et qu'il lui fallait absolument passer dans l'une de ces deux voies pour arriver à la rue de la Poterie. *Tort* viendrait-il de *tortus*, dans le sens de *bec recourbé?*

[3] La rue *de la Poterie* existe encore, quoique raccourcie à son extrémité méridionale par la rue de Rivoli: elle est fort ancienne, puisqu'il en est fait mention dans un acte de 1179, sous le nom de *Figularia*. Jaillot en a conclu qu'elle devait sa dénomination aux potiers dont elle était peuplée, plutôt qu'à Guillaume et à Guy Potier, qui y possédaient une maison vers la fin du XIIIe siècle.

[4] Nous avons parlé du *carrefour Guillory*, à propos du texte de Raoul de Presles. (Voir p. 108, note 5.)

[5] La rue *Jean-Lépine* aboutissait, d'une part au carrefour Guillory, comme celles de la Coutellerie, de la Poterie et de Jean-Pain-Mollet, et d'autre part à la place de Grève, sur laquelle elle formait un angle avec la rue de la Vannerie. Elle a disparu complétement lors du percement de la rue de Rivoli et de la régularisation de la place de l'Hôtel-de-Ville. Jean de l'Espine y avait une maison que le cartulaire de Saint-Maur mentionne en l'année 1284.

[6] La famille *Gentien* et non *Gracien*, dont un membre fut prévôt des marchands en 1321, et qui avait une maison dans la Tixeranderie, c'est-à-dire très-près de là, a donné son nom à cette rue, qui porta successivement ceux de Pierre, de Jean, de Jacques, et enfin celui de Gentien, sans prénom. *ricus Gentianus*. Sauval nous fait connaître qu'on y construisit, au XVe siècle, un hôtel dont la porte et les fenêtres étaient ornées de coquilles, ce qui servit à désigner d'abord la maison, puis la rue elle-même. C'est aujourd'hui le débouché de la rue du Temple; mais, sous le nom de *Gentien* et des *Coquilles*, elle ne s'étendait que jusqu'à la rue de la Verrerie. Guillot l'appelle «la ruelette Gencien.»

[7] La rue *Jehan Malet*, nommée par Guillot «Andri Mallet,» était, dit Le Beuf, la rue du *Mouton*, qui faisait communiquer la rue de la Tixeranderie avec la place de Grève. Selon Jaillot, qui en donne d'excellentes preuves (*Quartier de la Grève*, p. 13), c'était la rue du *Coq*, qu'on trouve mentionnée, en 1243 et 1273, sous le nom d'André Mallet, et qui, au XVe siècle, emprunta à une enseigne la dénomination qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. L'établissement de la rue de Rivoli en a fait une impasse qui s'ouvre sur la rue de la Verrerie.

[8] Guillot appelle cette voie, rue «du Martroi» ou *Martroi Saint-Jean*. Elle commençait, à la fameuse arcade qui est représentée aujourd'hui par la porte cochère donnant accès aux appartements du Préfet de la Seine, passait entre la Maison aux Piliers et l'église Saint-Jean, et venait aboutir à la rue de la Tixeranderie. Guillot a donc raison de dire :

> Trouvé la rue du Martroi
> En une ruele tournai
> Qui de Saint Jehan voie a porte.

La construction de l'Hôtel de Ville, par Dominique de Cortone, eut pour résultat de couper en

Digitized by Google

la rue de la Tissanderie [1],
de la Voirrie [2], ou len fait voirieres,
du Chartron [3],
du Franc Meurier [4];
le cimetiere Saint Jehan [5], ou demeurent les ouvriers de cofres et huches:
de Boutibourc [6],

deux parties la rue du Martroi : celle du sud garda l'appellation primitive; mais celle du nord, déjà connue, dit Jaillot, sous le nom de rue *des Garnisons* ou *des Vieilles-Garnisons*, ne fut plus autrement désignée. Cette section de l'ancienne rue du Martroi aboutissait, par un coude, à la rue du Pet-au-Diable. L'agrandissement de l'Hôtel de Ville, puis l'ouverture de la rue de Rivoli ont fait disparaître toutes ces ruelles. Il importe de dire, en terminant, que le mot *Martroi*, *martyrium*, était dû très-probablement à la proximité de la place de Grève, où l'on exécutait les condamnés.

[1] La *Tissanderie* joignait le carrefour Guillory à la place Baudoyer et au marché Saint-Jean; à demi-détruite pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville du côté du nord, elle a été complétement absorbée par la rue de Rivoli. C'était une très-ancienne voie, puisque Guillot l'appelle «la viez Tisseranderie» et qu'on la trouve ainsi désignée au XIIIe siècle. Elle devait son nom aux tisserands qui l'habitaient.

[2] Guillebert de Metz nous ramène ici à la rue de «la Voirrie» ou Verrerie, qui communiquait avec la Tixeranderie au moyen de diverses rues. Guillot va de l'une dans l'autre par la rue des Deux-Portes, qui subsiste encore. (Voir, pour plus de détails, la note précédente.)

[3] Cette rue *du Chartron*, ainsi dénommée dans les anciens titres, se trouve mentionnée au XVIe siècle sous le nom de rue *des Mauvais-Garçons*, qu'elle a conservé depuis. Sauval a fait un roman sur l'origine de cette appellation (t. I, p. 138). On la retrouve sur la rive gauche, et l'on sait qu'elle s'appliquait aux écoliers turbulents, tandis que les étudiants laborieux et paisibles étaient nommés *bons enfants*. Réduite de moitié par l'ouverture de la rue de Rivoli, la rue des Mauvais-Garçons est restée à son ancien niveau, en contre-haut de deux mètres environ sur cette dernière voie, et aboutissant de plain pied à la rue de la Verrerie.

[4] La rue *du Franc-Meurier* ou *Franc-Mourier*, ainsi que l'écrit Guillot, n'est point la rue de Bercy, comme l'a cru Le Beuf, mais la rue ou ruelle de *Moussy*, qui est ainsi désignée dès la fin du XIIIe siècle. Sauval mentionne en plusieurs endroits une rue du Mûrier; mais il veut parler de celle qui existait dans le quartier Saint-Victor. Le nom qu'elle porte encore aujourd'hui est celui de Jean de Moussy, conseiller-correcteur des comptes et échevin en 1530, sous la prévôté de Jean Luillier. Ouverte sur la rue de la Verrerie, la ruelle de Moussy est fermée par une grille sur la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

[5] La région où se trouvait le *cimetière Saint-Jean* était, dit Jaillot, un ancien lieu de sépulture; dès la fin du XIIe siècle on l'appelait *Platea veteris cimeterii*, et Guillot lui donne le même nom. Après l'assassinat du connétable de Clisson par Pierre de Craon, les biens du meurtrier furent confisqués, et sur l'emplacement de son hôtel on établit, vers la fin du XIVe siècle, un cimetière que les historiens appellent *le cimetière vert*. Plus de quatre-vingts ans auparavant, l'ancien cimetière était déjà converti en marché, puisque le Rôle de la Taxe de 1313 le désigne sous le nom de «marciai Saint-«Jehan.» Nommé pendant la Révolution *place des Droits-de-l'Homme*, le marché Saint-Jean a repris sa vieille dénomination et la conserve encore aujourd'hui; mais il a été réduit de plus de moitié par l'ouverture de la rue de Rivoli, et les seules maisons qui en soient restées sur le côté occidental sont en contre-haut, comme celles de la rue des Mauvais-Garçons.

[6] On a orthographié de bien des manières le nom de cette rue : au commencement du XIIe siècle on trouve *Bourtibou*, et en 1280 *vicus burgi Thiboudi*; Guillot et le *Dit* de la bibliothèque Cottonienne donnent *Bourg-Tibout*; Guillebert de Metz écrit *Boutibourc*. C'était évidemment une agglomération de maisons construites successivement en dehors de l'enceinte, comme le Bourg-l'Abbé et le Beau-Bourg; un certain personnage du nom de Thiboud y avait sans doute des terres ou une maison. Les écriteaux modernes portent *Bourtibourg*.

la rue de Anquetin le Faucheur[1],
du Temple[2],
du Roy de Cecille[3],
de Robert le Fevre[4],
le Petit Muche[5],
de Thiron[6],
des Escoufles[7],

[1] Les plus anciens titres mentionnent cette voie sous le nom d'*Augustin-le-Faucheur*, en latin *vicus sancti Augustini falcatoris*. Diverses altérations ont produit les formes suivantes : *Anquetin* et *Anquetil*, qu'on trouve dans Guillot et Guillebert de Metz, puis *Huguetin*, *Annequin*, *Hennequin*, *etc.* Vers le milieu du XVe siècle, elle est appelée rue *de la Croix-Blanche*, nom qu'elle devait à une enseigne. Parallèle à la rue de Bercy (au Marais), dont elle n'était séparée que par une rangée de maisons sans profondeur, cette ruelle, avec les maisons qui la bordaient au sud, est comprise, depuis 1846, dans le sol actuel de la rue de Bercy ; le côté nord subsiste. Elle fait communiquer la rue du Roi-de-Sicile avec le marché Saint-Jean.

[2] Il s'agit ici de la rue *Vieille-du-Temple* à laquelle Guillot, ainsi que notre auteur, ne donne pas d'épithète. Cependant les anciens titres portent « Viez rue du Temple, » et le cartulaire de Saint-Maur la désigne ainsi en 1270 : *vetus vicus Templi*. On lui a donné également les noms de *Couture* ou *Culture*, *Cloture* et *Égout* du Temple ; enfin l'hôtel et la porte Barbette, situés à quelques pas de la rue de ce nom, lui ont valu la dénomination de rue *Barbette*, *Vieille-Barbette*, *de la Porte* et *de la Poterne-Barbette*. Elle existe encore aujourd'hui, et l'on y remarque un certain nombre d'anciens hôtels des trois derniers siècles.

[3] La rue *du Roi-de-Sicile* doit ce nom à l'hôtel qu'y possédait Charles d'Anjou, frère de saint Louis, couronné, en 1266, comme roi de Naples et de Sicile. Nous avons donné, page 194, note 6, des détails historiques sur cette demeure ; quant à la rue, dont le point de départ à l'ouest n'a pas changé, elle se terminait autrefois devant la façade de l'hôtel et communiquait, en retour d'équerre, avec la rue Saint-Antoine, par la ruelle des Ballets. La démolition de l'hôtel, le prolongement de la rue de Rivoli et l'ouverture de la rue Malher ont sensiblement modifié l'ancienne disposition ; tout un côté de la rue du Roi-de-Sicile a été reconstruit, et la rue Malher lui sert aujourd'hui de débouché.

[4] Cette rue, qui n'était qu'une simple ruelle au XVIe siècle, ne devait pas avoir plus d'importance au temps de Guillebert de Metz. Guillot, d'accord avec tous les anciens titres, lui donne le nom de *Renaut-le-Fèvre*, personnage qui l'habitait sans doute ou y possédait quelque propriété ; *Robert* semble être une faute de copie. La rue dont il s'agit longeait le côté est du marché Saint-Jean, et aboutissait à la place Baudoyer (près de la nouvelle mairie du 4e arrondissement). Toutefois Jaillot, qui lui donne cette situation dans l'un de ses plans de quartier, assure dans son texte (*Quartier Saint-Antoine*, p. 71) qu'on donnait, au XIVe siècle, le nom de *Renaud-le-Fèvre* à la rue *Clocheperce*.

[5] Il règne une grande incertitude sur ce *Petit-Muche*, que Guillot écrit *Pute y Muce*. Ce ne peut être, bien évidemment, la rue de ce nom qui longeait les Célestins et qui existe encore sous le nom de *Petit-Muse*. En tenant compte de l'étymologie, il y a lieu de supposer, comme le fait Jaillot, qu'il s'agit d'une ruelle habitée par des femmes de mauvaise vie, et située entre les rues Tiron et Clocheperce. Il n'en reste aucune trace.

[6] La rue *Tiron* ou *Thiron* devait son nom à un hôtel que le cartulaire de Saint-Maur appelle, en 1270, *Domus de Tirronio*, et qui appartenait à l'abbaye de Tiron. L'ouverture de la rue de Rivoli l'a divisée en deux tronçons qui aboutissent, l'un à la rue Saint-Antoine (François-Miron), l'autre à la rue du Roi-de-Sicile.

[7] Cette rue est fort ancienne ; on écrivait au XIIIe siècle rue *de l'Écoffe*, *de l'Escouffe* ; au XIVe, *des Escoffes* et *des Escouffles* ; plus tard on a dit *Écouffes*. On y fabriquait ou l'on y vendait sans doute ces vêtements de cuir qui se nommaient en latin du moyen âge *Moffula* (Mouffle). Le roman de Saint-Léocade, cité par Du Cange, dit en parlant de certains évêques :

> Et comportant de sor lor moffles
> Lor coetes et lor escoffles, etc.

Digitized by Google

la rue Perchée [1],
des Rosiers [2],
des Nonnains [3],
de *Jouier* [4],
de Frogier Iasnier [5];
la Mortelerie [6], ou demeurent les marchans de merrin;

La rue des Ecouffes a conservé jusqu'à nos jours son ancienne physionomie.

[1] Guillebert de Metz écrit comme il prononçait; la rue *Percée* dont il parle ici, et qui est appelée par Guillot rue *Percié*, existe encore, et fait communiquer la rue Saint-Antoine (François-Miron) avec celle des Prêtres-Saint-Paul (Charlemagne); elle existait dès le commencement du XIVe siècle, quoique son nom indique une origine plus moderne que celle des rues environnantes.

[2] La rue *des Rosiers*, qui, par un retour d'équerre, comprenait autrefois la rue des Juifs, fait communiquer cette dernière rue avec la rue Vieille-du-Temple. Quoiqu'elles fussent connues sous ce nom dès 1233, Guillot ne les a mentionnées ni l'une ni l'autre, et on ne les trouve pas citées dans les titres du XIVe siècle. On s'explique peu comment Guillebert de Metz passe de la rue Percée, située au sud de la rue Saint-Antoine, à la rue des Rosiers, qui, même augmentée de la rue des Juifs, ne débouchait que dans celle du Roi-de-Sicile. Il faut supposer que, n'étant plus guidé par Guillot et voulant ajouter la rue omise, notre auteur l'a placée un peu au hasard. On peut croire également qu'il a voulu parler soit de la rue du Figuier, soit de celle du Fauconnier, qui existaient à cette époque, et qui seules pouvaient le conduire de la rue Percée à celle des Nonnains-d'Yères. La rue des Rosiers a conservé vers l'ouest son ancienne physionomie; à l'est, au contraire, elle a été élargie et débouche aujourd'hui dans la rue Malher. Il y a peu d'années, elle se terminait à la rue des Juifs, point où s'ouvrait une ancienne impasse dite *Coquerie* ou *Coqueret*.

[3] Vers la fin du XIIe siècle, Ève, abbesse d'Yères, acheta une maison dans cette rue, qui prit, peu de temps après, le nom de rue *des Nonnains;* Guillot écrit «a Nonains d'Iere;» depuis, on a dit à tort *Nonaindières* et *Nonandières*. La véritable orthographe a été rétablie tout récemment sur les plaques indicatrices. Cette voie n'avait, avant la fin du XVIIe siècle, aucune autre issue, au nord, que la rue de Jouy. L'impasse ou «ruelle sans chief,» qui existait sur ce point, ayant été ouverte par le Prévôt des Marchands, Henri de Fourcy, prit le nom de ce magistrat, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

[4] Notre auteur dit «Jouier;» Guillot écrit «Joy;» c'est la rue de Jouy, appelée, au XIIIe siècle, «rue à l'Abbé-de-Joy,» parce que les religieux de ce monastère y avaient un hôtel. On l'a aussi appelée, par corruption, rue des Juifs; et, comme elle se prolongeait jusqu'à l'enceinte de Philippe-Auguste, au delà du point où commence la rue des Nonnains-d'Yères, on lui a donné le nom de rue *de la Poterne* ou *Fausse-Poterne-Saint-Paul*. Elle existe encore aujourd'hui; mais les hôtels qui la bordaient ont changé d'aspect.

[5] Les titres du XIVe siècle portent *Frogier* et *Forgier-l'Asnier;* au milieu du XVe, on écrit *Geoffroy-l'Asnier*, et Le Beuf conjecture qu'il y a eu interposition de lettres. Cette anagramme est au moins douteuse. La rue dont il s'agit doit son nom à une ancienne famille bourgeoise, et a conservé en grande partie son ancien aspect. Elle renfermait plusieurs beaux hôtels dont quelques-uns subsistent encore.

[6] La *Mortellerie* est une des plus anciennes rues de Paris. Le nom qu'elle porte depuis le XIIe siècle, au moins, a été expliqué de différentes manières : les uns ont cru qu'elle le devait aux meurtres et autres attentats *mortels* qui s'y commettaient; les autres le dérivent des *morteliers*, ouvriers employant la chaux et le plâtre, qui habitent ce quartier de temps immémorial. Sauval a fait observer que Pierre et Richard le Mortelier y demeuraient en 1348, mais la *Mortellerie* était connue sous ce nom près de deux siècles auparavant. Quoi qu'il en soit, cette voie, qui, comme les rues de la Bûcherie, de la Huchette, Saint-Germain-l'Auxerrois, etc. était un passage très-fréquenté avant l'établissement des quais, a conservé en grande partie son ancien aspect, surtout vers l'est, et en partant de l'hôtel de Sens; elle n'a perdu que son nom, pour prendre, en 1835, celui de rue *de l'Hôtel-de-Ville*. Avant l'année 1837, elle débouchait

la rue de *Ameline Boyleane* [1],
de Garnier [2],
du Cimetiere de Saint Gervais [3],
de *Fermanteaux* [4],
de Lompont [5],
de *la Rive* [6];
de Saint Jehan de Greve [7], ou len vent le foing;
la Vennerie [8], ou len vent lavoine;

sur le quai et la place de Grève; raccourcie, à cette époque, pour l'agrandissement du palais municipal, diminuée une seconde fois lors de la construction de la caserne Lobau, elle se termine aujourd'hui à l'ancienne rue de Long-Pont (Jacques-de-Brosse).

[1] Cette rue, que Guillot mentionne également sous le nom plus correct d'*Ermeline Boillaue*, serait représentée aujourd'hui par l'impasse Putigneux, qui s'ouvre sur la rue Geoffroy-l'Asnier, et qui se prolongeait, autrefois, jusqu'à la rue des Barres. En 1640, dit Jaillot, on y voyait un jeu de paume.

[2] Par cette rue «Garnier» il faut entendre la rue *Grenier-sur-l'Eau*; Guillot, reproduisant, comme Guillebert de Metz, l'ancienne prononciation, écrit «Garnier-sur-l'Yauë.» Elle devait sans doute ce nom à quelque entrepôt situé près de la rivière, qui, comme on le sait, a été, pendant longtemps, presque l'unique voie servant à l'approvisionnement de Paris. L'ouverture de la rue Louis-Philippe a coupé la rue Grenier-sur-l'Eau en deux tronçons, qui aboutissent, l'un à la rue des Barres, l'autre à la rue Geoffroy-l'Asnier.

[3] La rue *du Monceau-Saint-Gervais* fut appelée, vers la fin du XIIIe siècle, rue *du Cimetière-Saint-Gervais*, parce qu'elle longeait les murs de ce lieu funèbre et se prolongeait jusqu'à la place Baudoyer. On lui a donné, beaucoup plus tard, le nom de rue *du Pourtour*, qu'elle vient d'échanger contre celui du prévôt *François-Miron*. La ligne de constructions qui s'étend du portail de l'église à la rue des Barres, avec retour sur cette dernière rue, a remplacé les quatorze maisons qu'on éleva, l'an 1473, en bordure sur le cimetière qui entourait l'église. Ce cimetière n'a été supprimé qu'à la Révolution. La construction de la caserne Napoléon et de la nouvelle mairie du IVe arrondissement a fait disparaître tout le côté septentrional de cette rue.

[4] Là où Guillot parle de «l'Ourmeciau,» c'est-à-dire de l'Orme-de-Saint-Gervais, notre auteur place une rue *de Fermanteaux*, dont il n'est question que dans le *Dit* de la bibliothèque Cottonienne. Géraud propose de lire : rue *du Monceau*. *Fermanteaux* est peut-être une faute de copie.

[5] La rue *de Lompont* ou *Long-Pont* devait son nom aux religieux de Long-Pont, qui y possédaient une maison au XIIIe siècle; car elle est dite alors «rue à Moines de Lonc-Pont.» Au commencement du XVIe siècle, on l'appelait rue *du Port-Saint-Gervais*. En 1838, elle a pris le nom de *Jacques-de-Brosse*, le célèbre architecte du portail de Saint-Gervais, lequel se nommait Salomon. La construction de la caserne Lobau a fait disparaître le côté occidental de cette rue.

[6] Cette rue *de la Rive*, qu'on ne trouve point indiquée ailleurs, ne peut être que l'une des ruelles qui conduisaient de la Mortellerie à la rivière. Outre l'extrémité de la rue de Long-Pont, on en comptait quatre qui avaient nom *Pernelle*, *de la Lerrette*, *des Plumets* et *des Haudriettes*; elles ont disparu avec la partie occidentale de la rue de la Mortellerie. Géraud croit qu'il s'agit du Port au blé.

[7] «Saint Jehan de Greve, ou len vent le foing,» ne peut guère s'entendre que du quai ou bas-port qui était, en réalité, le siége de ce commerce, et que tous les anciens plans, d'accord avec la miniature empruntée au manuscrit de Jouvenel des Ursins, nous montrent couvert de marchandises amenées par les bateaux. Le recueil des *Ordonnances royaulx* ne laisse d'ailleurs aucun doute sur ce point. Toutefois Guillot énonce, en cet endroit, la «rue Saint Jehan de Greve,» qui serait alors la partie méridionale de l'ancienne rue du Martroi.

[8] Sauval n'avait pas tort, comme Jaillot le lui a reproché, de dire que cette rue s'appelait, en 1265, *vicus in Avenaria*, et, en 1396, rue de l'*Avoinerie*, puisque notre auteur constate que, de son temps, on y vendait de l'avoine, genre de commerce en rapport avec celui qui se faisait sur

la rue la Tacherie [1],
la *Rosiere* [2];
des Commanderesses [3], ou demeurent femmes qui louent varlés et chamberieres;
aux Plances de Mibray,
la place aux Veaux [4],
de *l'Angle* [5];
la rue de lEscorcherie, ou demeurent les bouchiers;
la Corduennerie [6], ou len fait soulers;
de la Grant Boucherie,
de la Triperie,
de la Poulaillerie [7].

le quai. On trouve, du reste, à la même époque *Vaneria*, et Guillot écrit «la Vannerie» Cette voie, qui continuait la rue Saint-Jacques-la-Boucherie, a été absorbée, en 1855, par l'avenue Victoria.

[1] La *Tâcherie* était occupée, avant le XIIIe siècle, par les écoles ou synagogues des Juifs, ce qui lui avait valu la dénomination de *Judæaria*, et même celui de *vetus Judæaria* en 1284. Guillot lui donne le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Coupée à ses deux extrémités par la rue de Rivoli et l'avenue Victoria, la rue de la Tâcherie, redressée et élargie, se continue aujourd'hui jusqu'au quai.

[2] Ce nom ne se trouve nulle part; il désignait probablement quelque impasse ouvrant sur la rue de la Tâcherie, comme le cul-de-sac Saint-Benoît, ou une ruelle aboutissant à la rivière, comme la rue des Teinturiers. L'ordre dans lequel a lieu l'énumération ne permet pas d'autre conjecture.

[3] Guillebert de Metz donne, avec le nom de cette rue, la définition du mot qui servait à la désigner. On y a vu tantôt la rue de la Vannerie, tantôt celle de la Coutellerie, et l'on trouve, en effet, des textes des XVe et XVIe siècles qui l'identifient avec ces deux rues. Jaillot, qui cite les pièces originales, résout la difficulté en bornant l'appellation de *Commanderesses* ou *Recommanderesses* à la voie publique qui joignait le carrefour formé par les deux rues à celle de la Planche-Mibrai.

[4] La *Place-aux-Veaux* ou *Vieille-Place-aux-Veaux* formait, avec l'*Escorcherie* ou la *Tuerie*, la *Triperie* et la *Poulaillerie*, le réseau de ruelles obscures et malsaines qui couvraient l'espace compris entre le Châtelet, la Seine, les rues Planche-Mibrai et Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Dépendances et annexes de la Grande-Boucherie, elles avaient été ouvertes à peu près à la même époque, et quelques-unes communiquaient avec la Seine par des *caignards* ou voûtes, dont les derniers restes ont été supprimés il y a peu d'années. Ce hideux ensemble a fait place aux premières maisons de la rue Saint-Martin, au Théâtre Lyrique, à l'avenue Victoria, à une partie du square Saint-Jacques et de la place du Châtelet. (Voir p. 201, notes 7 et 8.)

[5] Cette rue *de l'Angle* ou *de l'Ange*, devait nécessairement faire partie des ruelles entourant la Grande-Boucherie. Le *Dit* publié par Géraud porte: rue de l'*Irengue;* Guillot place au même endroit les rues *Saint-Jacques* et *du Petit-Crucifix*.

[6] La «Corduennerie, ou len fait soulers,» a déjà figuré sous d'autres noms au commencement de ce chapitre; elle est, en outre, représentée par la rue des Fourreurs, qui portait ce nom dès le XIIIe siècle. (Voir p. 203, notes 2 et 3.) Mais est-ce bien de cette voie que notre auteur veut parler? Comme il revient à son point de départ, il serait bien étrange qu'il franchît de nouveau la rue Saint-Denis pour s'engager dans le quartier de Sainte-Opportune, par où il a commencé. Ne vaudrait-il pas mieux supposer qu'il y avait une «corduennerie» près de l'Escorcherie et de la Tannerie, ruelles où se manipulaient les matières premières que la Grande-Boucherie produisait en abondance? C'est une conjecture que l'étude minutieuse des anciens titres pourrait bien confirmer.

[7] Ici se termine, avec l'énumération des rues de Paris, la longue série de notes que nous avons dû leur consacrer. Ce travail, dont les éléments sont

Somme des rues de la basse partie de la ville : cent quatre vint et quatorze[1].
Somme de toutes les rues de Paris : trois cent et dix[2].

XXVII.

[DES MURS.]

Aux deux boutz de la basse partie de la ville, sur la riviere, sont trés haulx et fors murs[3] a grans tours[4] : Cest assavoir au Louvre ou il sont a garites doubles[5], les ungs dedens devers la ville, et les autres du costé dehors la ville. Et aussi aux Celestins, lesquelz estora Hugues Aubriot, prevost de Paris. En lisle Nostre Dame sont bersiaux a traire de larbaleste et de larc a main; si y sont palis pour luitier. En la Cousture Sainte Kateline sont liches pour campiuns[6].

épars dans les livres, n'est et ne pouvait être que très-sommaire. *La Topographie historique du Vieux Paris* donnera les détails et les justifications.

[1] Ce chiffre est celui que donne Guillot à la fin de son *Dit :*

Guillot si fait a tous scavoir
Que par deca Grand Pont pour voir
N'a que deux cents rues moins six.

Mais Sauval a fait remarquer que ce nombre excède de dix le total des rues nommées par le versificateur, et il donne de cette différence l'explication que celui-ci fournit lui-même :

Les autres rues a mis hors
De sa rime, puis quil nont chief.

Ces rues qui «nont chief,» c'est-à-dire les impasses, complètent le chiffre indiqué par Guillot. Quant à notre auteur, il semble avoir beaucoup plus mal compté que son devancier, puisqu'il énumère moins de cent soixante voies publiques; et encore plusieurs noms, séparés dans le manuscrit, doivent être réunis, car ils ne désignent qu'une seule et même rue. Il est vrai que le nombre des impasses ou rues «sans chief» a pu s'augmenter entre les années 1300 et 1434.

[2] Ce total est celui que donne Guillot. L'énumération faite par notre auteur ne comprend que deux cent soixante voies publiques, ce qui impliquerait l'existence de quarante-huit impasses. Il ne paraît pas que Guillebert de Metz ait fait entrer dans son addition les rues et les impasses situées hors de l'enceinte de Philippe-Auguste et comprises dans celle de Charles V. Cependant, au moment où il écrivait, cette dernière fortification était complète depuis plusieurs années; et il nous fournit lui-même une preuve de ce fait, en nommant la rue Bourg-l'Abbé que Guillot ne cite pas, ainsi que nous l'avons fait remarquer, p. 208, note 7. Il faut en conclure que, après avoir ajouté au *Dit* de Guillot des rues nouvellement enfermées dans Paris, Guillebert de Metz s'est borné à reproduire le chiffre donné par son devancier, sans en vérifier lui-même l'exactitude.

[3] Guillebert de Metz parle ici de l'enceinte de Charles V. La seconde phrase du chapitre ne laisse aucun doute à cet égard : il y est question, en effet, des Célestins et de Hugues Aubriot, et l'on sait que la fortification de Philippe-Auguste aboutissait, sur la rivière, à la tour Barbeau, située à peu près en face de la rue Poultier.

[4] Les deux enceintes aboutissant au Louvre et à la Tour-de-Bois ont été étudiées avec le plus grand soin par M. Berty (*Topographie historique du Vieux Paris*, région du Louvre et des Tuileries, I, ch. v, p. 129-201).

[5] Les «grosses tours à garites doubles» sont figurées dans le plan qu'a dressé M. Bonnardot (*Dissertation sur les enceintes de Paris*, pl. IX). Entre les tours Barbeau et de Billy, le long de l'enclos des Célestins, elles sont très-rapprochées les unes des autres. M. Bonnardot figure dans la même planche une de ces tours à cheval sur la muraille et se trouvant, par conséquent, moitié «devers la «ville,» moitié «du costé dehors la ville.»

[6] Plusieurs historiens de Paris ont parlé de ces «bersiaux» et «palis pour luitier;» l'île Notre-Dame (partie occidentale de l'île Saint-Louis) a été pendant longtemps le théâtre de ces exercices. Le poëte Knobelsdorf en donne une curieuse description. Quant aux «liches pour campiuns,» elles ont existé dans la «Cousture Sainte Kateline» jusqu'à la mort de Henri II, et même plusieurs années après. On les distingue très-nettement dans le plan de Du Cerceau, et l'on voit même les «campiuns» aux prises.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

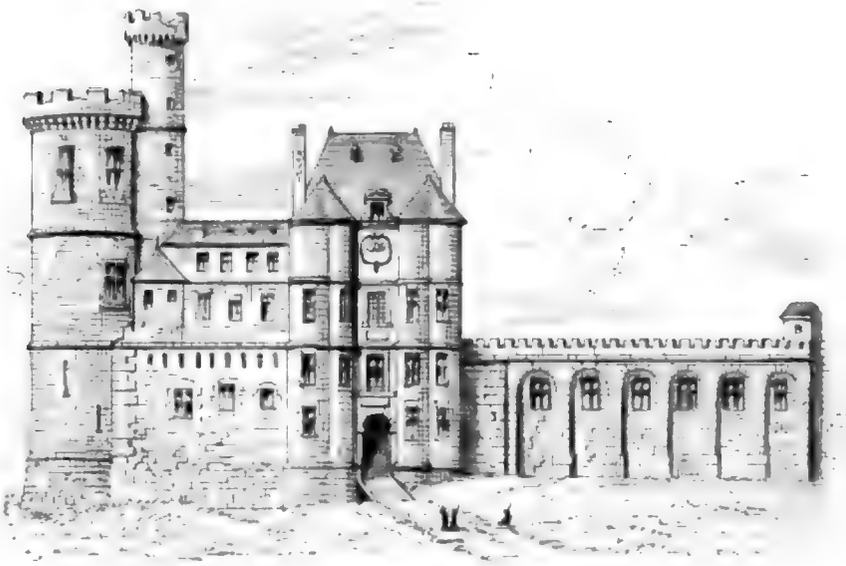

Porte de Nesle

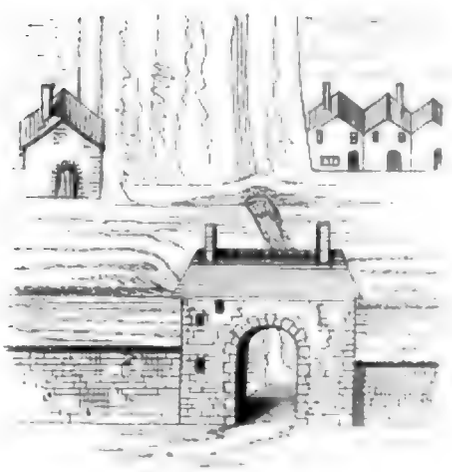

Porte Montmartre

Porte Saint Antoine en 1465

LES PORTES DE PARIS AU XVe SIECLE

d'après des miniatures et d'anciens dessins

Digitized by Google

XXVIII.

DES PORTES ET PREMIEREMENT DE LA HAULTE PARTIE DE LA VILLE.

La porte Victor, au dehors de laquele est labbaye de Saint Victor, prés de la ville; et la est ung moult grant arbre de pommes de pin[1]. La porte Saint Marcel[2], au dehors de laquele sont les eglises paroschiales de Saint Marcel[3], de Saint Medart[4] et de Saint Ypolite[5]; item y sont la chanonie de Saint Marcel[6] et la

[1] La «porte Victor,» qui faisait partie de l'enceinte de Philippe Auguste, fut construite entre les années 1200 et 1212, un peu à l'ouest des rues actuelles du Cardinal-Lemoine et des Fossés-Saint-Victor. Elle subit à diverses reprises, et notamment sous les rois Jean, Charles VI et François Ier, des modifications qui altérèrent sa physionomie primitive. Reconstruite en 1568, elle fut démolie en 1684. Le «moult grant arbre de pommes de pin» que mentionne Guillebert de Metz a pour successeur le fameux cèdre du Liban, qui s'élève à peu de distance sur le flanc de la butte Copeau. Ces plantations d'arbres verts dans le voisinage des portes paraissent d'ailleurs avoir été en usage à Paris : on se rappelle que Guillaume d'Orange, à son entrée à Paris, trouva un «pin plenier» en avant de la porte ou *archet* Saint-Merry. (Voir aux notes du texte de Raoul de Presles, p. 110.)

[2] La porte *Saint-Marcel* parait avoir été appelée primitivement porte *Bordelles*, nom que portait également la rue qui y aboutissait (rue Descartes), et qui lui venait de Pierre de Bordelles (*Petrus de Bordellis*), personnage notable, contemporain de Philippe-Auguste. On a écrit ensuite *Bordele*, *Bordel*, *Bourdelles*, *Bardel*, *Bordet* et *Bordettes*; et enfin, dit André Du Chesne, «la pudeur lui a fait «quitter ce sale et impudique nom.» Construite sur le même modèle que les autres portes de la même enceinte, elle avait dû également être remaniée dans le cours des XIVe et XVe siècles. Des lettres patentes de 1686 en prescrivirent la démolition; la date de ce fait est consignée sur une plaque de marbre encastrée dans la façade d'une maison de la rue Descartes, un peu au sud de la place Lacépède, sur l'emplacement même que la porte occupait.

[3] Le texte de Guillebert de Metz porte *Saint-Marcel*, mais il faut lire *Saint-Martin*, car la «chanonie Saint-Marcel» est mentionnée une ligne plus bas. Cette petite église était située dans le cloître de ce nom, à peu près à l'angle que forment actuellement la rue et la place de la Collégiale. Simple chapelle dans la première moitié du XIIe siècle (*ecclesiola*), elle fut érigée en paroisse au commencement du XIIIe. Le chœur fut reconstruit en 1544, et la nef agrandie en 1678. Supprimée en 1790, l'église Saint-Martin fut vendue en l'an X et démolie en 1806.

[4] *Saint-Médard* existe encore; le diacre Pâris et les convulsionnaires l'ont rendu célèbre; mais cette célébrité est bien moderne relativement à l'origine de l'église et du quartier. Dès l'époque mérovingienne, deux bourgs paraissent s'être formés sur les rives de la Bièvre : celui du sud ou de Saint-Marcel, celui du nord ou de Saint-Médard. Tous deux eurent leur église paroissiale, qui fut très-probablement pillée par les Normands, et rétablie à l'époque où les bourgs eux-mêmes se repeuplèrent. Au XIIe siècle, Saint-Médard était desservie par un chanoine de Sainte-Geneviève. Agrandie en 1561, 1586 et 1655, cette église doit être prochainement dégagée, à l'est et à l'ouest, par l'ouverture de la rue Monge et l'élargissement de la rue Mouffetard.

[5] La petite église *Saint-Hippolyte*, dont les derniers vestiges disparaissent en ce moment, s'élevait dans la rue de ce nom, à l'angle de celle des Marmousets. C'était primitivement, comme l'église Saint-Martin, une chapelle qui fut érigée en paroisse à peu près à la même époque, c'est-à-dire au commencement du XIIIe siècle. Supprimée en 1790, elle fut aliénée trois ans après, et démolie, en grande partie, dans l'année 1807; ce qui en restait avait été approprié aux besoins d'une usine. Le tracé du boulevard Arago passe sur l'emplacement de cet ancien édifice. M. H. Cocheris, dans sa nouvelle édition de l'abbé Le Beuf (t. II, p. 30), énumère les sept confréries qui avaient leur siége à Saint-Hippolyte, et donne des détails sur un chapiteau fort étrange, qu'on y voyait encore avant la démolition dernière, et qui a été réservé par la Ville pour le Musée municipal.

[6] La collégiale ou «chanonie» de *Saint-Marcel*

Digitized by Google

poze des Cordelieres[1]. Item y a fors bours moult grans, comme se ce feust une ville a part[2]; sy y demouroient ouvriers de divers mestiers, especialement bouchiers, tainturiers, ouvriers de tombes et de lames, et autres. La porte Saint Jacques, ou il a fonbours[3]; si y est lospital de Saint Jaques de Hault Pas[4], et leglise Nostre Dame des Champs[5]. La porte dEnfer[6], que len appelle maintenant la porte Saint

remonte à une haute antiquité. Ce fut tout d'abord une chapelle élevée sur le tombeau du pieux évêque de Paris, au centre du bourg qui s'était formé autour de cette sépulture; mais, dès le commencement du IXe siècle, elle est qualifiée d'église, et le clergé qui la desservait est dit habiter un monastère ou abbaye. Ces expressions ont donné lieu à une savante discussion entre les historiens de Paris; Jaillot, le plus moderne d'entre eux, croit qu'il ne s'agit point d'un couvent proprement dit, mais d'une réunion de prêtres composant ce qu'on a plus tard appelé un chapitre. L'église, à laquelle on adjoignit un séminaire vers la fin du XIIe siècle, avait été restaurée, agrandie et reconstruite à diverses reprises; on y voyait le tombeau du fameux Pierre Lombard, le *Maître des Sentences*, l'un des successeurs de saint Marcel sur le siége de Paris. Supprimée en 1790, elle a été détruite en 1804. Elle était située sur le côté méridional de la place de la Collégiale, vis-à-vis la petite rue Saint-Marcel, qui débouche dans la rue Mouffetard. Les constructions qu'on élèvera en bordure du nouveau boulevard couvriront l'emplacement de cette ancienne église.

[1] La «poze des Cordelieres,» ou Clarisses de Lourcine-lez-Saint-Marcel, n'est autre que le couvent de ces religieuses, fondé, vers la fin du XIIIe siècle, à l'extrémité du bourg Saint-Marcel, et, selon toute probabilité, par la reine Marguerite de Provence, qui fit don à ses protégées du «chastel» que saint Louis possédait en ce lieu. L'église, commencée par la fondatrice, fut achevée par Blanche, sa fille, veuve du prince Fernand de la Cerda, qui voulut y être inhumée. L'expression dont se sert Guillebert de Metz, *poze*, *posa*, *posada*, est peut-être une importation espagnole. On la retrouve d'ailleurs dans le latin du moyen âge, sous la forme *pausa*, signifiant *lieu de repos et d'oubli*. Les bâtiments et dépendances du couvent des Cordelières étaient très-considérables; ils étaient bordés par la rivière de Bièvre. Vendus et détruits en partie à l'époque de la Révolution, ils ont été affectés à divers usages industriels; les acquéreurs ont dû, en outre, ouvrir deux rues sur leur propriété, et une troisième a été percée en 1825. Ces rues portent les noms de *Pascal*, de *Julienne* et *des Cordelières;* le nouveau boulevard Arago les atteint dans son parcours.

[2] L'importance des bourgs Saint-Médard et Saint-Marcel est bien indiquée par Guillebert de Metz; les industries qu'il énumère s'y sont perpétuées.

[3] La porte *Saint-Jacques*, construite entre les années 1200 et 1212, fut réparée plusieurs fois, notamment sous les règnes de Charles V et de François Ier; c'était, du côté du sud, la principale porte de Paris, et de nombreuses entrées royales ou princières ont eu lieu par cette ouverture. Elle fut démolie en 1684; l'emplacement qu'elle occupait est situé un peu au-dessus du point d'intersection des rues Saint-Jacques et Soufflot.

[4] L'hôpital *Saint-Jacques-du-Haut-Pas* remontait au XIIe siècle. On ne sait pas exactement si la congrégation, qui l'avait fondé et qui le desservait, était composée de chanoines réguliers ou de chevaliers profès. A l'instar des ordres militaires de la Terre Sainte, ces religieux recevaient les pèlerins et faisaient diverses œuvres de charité. Supprimés en 1459, par le pape Pie II (*Æneas Sylvius*), ils se maintinrent à Paris et reconstruisirent leur église en 1519. L'hôpital fut mis, en 1554, à la disposition du Roi, pour y héberger et soigner les soldats blessés; mais ce premier hôtel des Invalides n'eût qu'une durée éphémère. En 1572, les religieux de Saint-Magloire, dont nous avons parlé à propos de l'église Saint-Barthélemy (p. 156, note 3), furent transférés à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et, en 1618, la maison fut transformée en séminaire. Les Sourds-Muets y ont été installés en l'an XI, et, depuis lors, l'antique hôpital n'a pas changé de destination.

[5] Nous avons parlé de l'église Notre-Dame-des-Champs, à propos du texte de Raoul de Presles. (Voir p. 114, note 5.)

[6] La porte *d'Enfer* ou *Saint-Michel*, bâtie à la même époque que les précédentes, a porté d'abord le nom de *Gibart*, *Gibert* et *Jubert*. On n'est

Digitized by Google

Michiel; la sont au dehors les Chartreux [1]. Et y est lostel appellée le pressoir de lostel Dieu, qui dure des la dicte porte jusques aux dis Chartreux [2]. La porte Saint Germain [3] : la sont forbours ou demeurent moult de bouchiers [4]; la est labbaye de Saint Vincent, que len dit presentement labbaye de Saint Germain des Prés, dont labbé a haulte justice, moyenne et basse [5]. La porte dOrleans [6],

pas fixé sur l'origine de ces trois dénominations, malgré les recherches et les hypothèses ingénieuses de certains historiens. Donnée, en 1313, aux Jacobins par Philippe le Long, elle conserva ses deux grosses tours rondes et tout son ensemble primitif jusqu'à l'époque de sa destruction, qui eut lieu en 1684. Elle était située à l'endroi même où l'on remarquait, il y a quelques années, la fontaine illustrée par un distique de *Santeuil*, vis-à-vis l'ancienne place Saint-Michel. Les substructions en sont encore visibles dans l'égout du boulevard.

(1) Les *Chartreux*, institués par saint Bruno en 1086, et sollicités par saint Louis de venir s'établir à Paris, reçurent du pieux roi, vers 1257, le château ou hôtel de Vauvert, situé sur le versant occidental du plateau de Sainte-Geneviève. Il faut lire dans Du Breul (*Th. des antiq. de Paris*, p. 457) le récit touchant de l'installation des disciples de saint Bruno. L'église fut commencée presque immédiatement sur les dessins d'Eudes de Montreuil et achevée en 1324. Les cellules, d'abord au nombre de quatorze, s'augmentèrent dans une forte proportion. On distinguait à la Chartreuse de Paris deux cloîtres : le grand, sur lequel s'ouvraient vingt-huit cellules isolées, et le petit, sur les murs duquel Lesueur avait peint la vie de saint Bruno. Il y avait, en outre, dans une première cour, une chapelle où les femmes, que la règle excluait absolument du monastère, pouvaient venir prier. Les bâtiments des Chartreux furent, ainsi que l'église, vendus et démolis à l'époque de la Révolution; l'avenue de l'Observatoire et la ci-devant rue de l'Est furent ouvertes, en vertu d'un décret de l'an VI, sur une partie de l'enclos, dont la plus grande portion fut réunie au jardin du Luxembourg. Ce qui restait des bâtiments de l'ancienne Chartreuse a disparu, lors de la reconstruction de l'École des mines et du remaniement de la Pépinière.

(2) L'Hôtel-Dieu avait effectivement sur ce point une ferme et un pressoir. La ferme occupait l'emplacement couvert aujourd'hui par l'École des mines; le pressoir était, comme le dit Guillebert de Metz, plus rapproché de la porte Saint-Michel. M. Berty a déterminé la situation exacte de ces bâtiments dans l'un de ses plans restitués du Vieux-Paris.

(3) La porte *Saint-Germain* était située dans la rue de l'École-de-Médecine, à la hauteur de la rue du Paon (Larrey). Aux XIIIe et XIVe siècles, elle était plus généralement connue sous le nom de porte des *Cordeles* ou *Cordeliers*, parce qu'elle était très-voisine du couvent fondé sur ce point par les Frères Mineurs. Plusieurs auteurs l'ont confondue avec la porte de Buci, qui s'élevait à l'extrémité de la rue Saint-André-des-Arts. Construite en 1240, modifiée en 1356 et 1368, elle fut reconstruite à la fin du XVIe siècle et démolie en 1672.

(4) Ces «forbours ou demeurent moult de bouchiers» ont pris le nom de rue *des Boucheries-Saint-Germain*. C'était là, en effet, qu'étaient établis les tueries et les étaux du bourg Saint-Germain-des-Prés; ils ont subsisté jusqu'en 1808, époque de la construction des abattoirs. Quant à la rue, qui forme la continuation de celle de l'École-de-Médecine, elle en a pris le nom en 1846.

(5) L'antique et illustre abbaye de Saint-Germain ne peut être l'objet d'une simple note. Mieux vaut renvoyer le lecteur, pour les temps anciens, à la grande monographie de Dom Bouillart, ainsi qu'au tome III de l'excellente réédition de Le Beuf, et, pour l'époque contemporaine, à l'*Itinéraire archéologique de Paris*, par M. F. de Guilhermy. On sait que l'enclos de l'Abbaye, dont une belle vue cavalière vient d'être gravée par la Ville, pour l'ouvrage de M. Franklin (*Les anciennes bibliothèques de Paris*), avait pour limites les rues du Colombier (Jacob), de l'Échaudé, Sainte-Marguerite (Gozlin) et Saint-Benoît. L'ouverture des rues Bonaparte, de l'Abbaye, et en dernier lieu la coupure pratiquée dans la rue Childebert, ont fait disparaître ce qui rappelait cet ancien enclos.

(6) M. Bonnardot n'hésite pas à reconnaître dans cette porte d'*Orléans* la porte de Buci, qui était, en effet, voisine de l'hôtel d'Orléans. Les deux raisons qu'il en donne sont décisives : d'abord Guillebert de Metz, qui énumère toutes les portes de la

Digitized by Google

emprés laquele est lissue de Neele[1], ou est au dehors le pré appellé aux Clers[2].

XXIX.

DES PORTES DE LA BASSE PARTIE DE LA VILLE.

La porte Saint Anthoine[3] : au dehors prés dicelle est une abbaye de Nonnains

rive gauche, depuis celle de Saint-Victor, ne parle pas de celle de Buci; puis Sauval (t. III, p. 589) a constaté qu'il existait un «séjour d'Orléans en la rue «Saint-Andry-des-Arcs, lès la porte de *Bissy*.» Cet hôtel, ajoute M. Bonnardot, s'étendait de la porte jusqu'à la rue de l'Éperon, et Valentine de Milan y demeurait lorsqu'elle alla demander à Charles VI justice contre les meurtriers de son mari. La porte de Buci, qui ne dut pas conserver bien longtemps l'appellation de porte d'Orléans, avait été bâtie en même temps que les autres; elle fut réparée vers le milieu du XIVe siècle et «rebastie toute de neuf,» dit Corrozet, sous le règne de François Ier. André Du Chesne, qui écrivait en 1609, la cite comme «l'une des plus belles, et sur le portail de laquelle «s'estendent les armoiries de la Ville.» Elle fut abattue en 1672 ou 1673. Du Breul et plusieurs autres historiens ont pensé que les Bourguignons, introduits dans Paris, l'an 1418, par la trahison de Perrinet le Clerc, avaient dû franchir la porte de Buci.

(1) L'«issue» ou porte de *Nesle* était très-voisine de la fameuse tour dont le drame moderne s'est emparé. Cette tour, bâtie au commencement du XIIIe siècle, fut appelée d'abord «Tournelle de Phi«lippe Hamelin sur la Seine,» puis tour de Neelle (*Nigella*). Son premier nom lui venait, dit M. Bonnardot, d'un prévôt du temps; le second, d'un hôtel contigu. Elle formait, sur la rive gauche, la tête occidentale de l'enceinte de Philippe-Auguste, rôle que jouait la forteresse du Louvre sur la rive droite. Quant à la porte, elle exi-tait déjà en 1292, puisque le Rôle de la Taille de cette même année, publié par Géraud, cite une *poterne de Philippe Hamelin*. Il paraît probable que cette poterne, reconstruite au commencement du XIVe siècle, fut, pendant assez longtemps, à l'usage exclusif des habitants de l'hôtel, ce qui expliquerait l'expression particulière d'*issue* qu'emploie Guillebert de Metz. Les «places du grant et petit Nesle» ayant été vendues en 1575, il ne restait plus que la porte et la tour occupée par des pêcheurs et des blanchisseuses. Ces ruines majestueuses, que la gravure nous a conservées, disparurent, vers 1676, pour faire place au collége Mazarin ou des Quatre-Nations.

(2) Le grand et le petit *Pré-aux-Clercs* ont été exactement délimités par M. Berty. Le volume de la *Topographie historique du Vieux Paris*, consacré au faubourg Saint-Germain, en donnera le plan et la monographie.

(3) Il y a eu plusieurs portes *Saint-Antoine*. La première fut probablement la porte Baudoyer; la seconde, bâtie sous le roi Jean, à l'extrémité orientale de la rue, près du boulevard actuel, était flanquée de deux fortes tours cylindriques; ce fut apparemment la première que le Dauphin fit établir dans la nouvelle enceinte (1356). En 1370, elle fut incorporée à la Bastille, et entra ainsi dans le plan de cette forteresse. On songea dès lors à en construire une nouvelle, et l'on fit dévier l'extrémité de la rue Saint-Antoine un peu vers le nord, afin de la faire aboutir à la nouvelle entrée, et de placer en même temps la plus grande partie de la rue sous le feu de la citadelle. Cette troisième porte, qu'a vue notre auteur, se composait, s'il faut s'en rapporter à une ancienne estampe de la Bibliothèque impériale, d'un pavillon carré, avec un toit aigu et quadrangulaire, percé d'une baie en plein cintre et précédé d'un pont-levis. Considérée par Henri II comme trop mesquine pour la cérémonie de son entrée solennelle à Paris, elle fut embellie, dit Du Breul, au moyen d'un «avant-portail fort «riche et magnifique» qui fut achevé en 1585. Jean Goujon y sculpta deux figures de fleuve. Cet arc de triomphe, le premier qu'on ait construit à Paris, ne parut pas, à son tour, assez riche pour l'entrée solennelle de Louis XIV et de sa nouvelle épouse (1660). Les ornements provisoires, qu'on y avait ajoutés pour cette circonstance, furent, quelques années plus tard, exécutés en pierre par l'architecte Blondel, et l'arc triomphal de la Renaissance dut subir ce remaniement, comme il advint également pour le palais des Tuileries et l'hôtel Carnavalet. La porte de Charles V fut démolie vers 1674; celle de Henri II et de Louis XIV, environ un siècle plus tard.

Porte Montmartre.

Porte Saint-Honoré.

Ancienne porte Saint-Martin et tourelle du Prieuré
(Avec bâtiment ajouté en 1614.)

Porte Saint-Denis

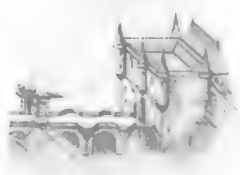

Porte Saint-Martin

LES PORTES DE PARIS AU XV SIÈCLE

D'après des miniatures et d'anciens dessins.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

appellée de Saint Anthoine[1]; aprés est la granche aux Marchiers[2]; aprés lostel de Conflans[3]; item le sejour du Roy[4]; item le pont de Charenton, ou il a deux grosses

[1] On n'a point encore fixé l'époque précise de la fondation de cette abbaye : les historiens varient entre 1181 et 1199. Ses premières habitantes furent des filles repenties qu'on agrégea à l'ordre de Cîteaux, et qui furent comblées de biens dès les premières années de leur profession; le seigneur de Saint-Mandé fut un de leurs principaux bienfaiteurs. L'achèvement des bâtiments claustraux et la construction d'une église, qui fut consacrée en 1223, attirèrent la population vers la nouvelle abbaye, et bientôt il s'y forma des hameaux et des villages, comme la Rapée, Reuilly, Picpus, Popincourt, la Croix-Faubin, etc. Les Cisterciennes de Saint-Antoine ont occupé l'abbaye jusqu'à la Révolution. En 1770, l'architecte Lenoir reconstruisit complétement l'église et le cloître; vingt-cinq ans après, l'église était démolie, mais le cloître a été converti en hôpital, et une partie de l'enclos vendue par portions. Le boulevard Mazas, les rues de Cîteaux, Crozatier et de Chaligny traversent les anciens jardins de l'abbaye.

[2] La *Grange-aux-Merciers* était originairement une sorte de bazar où se tenaient les marchands qui suivaient la cour; aussi Guillebert de Metz dit qu'elle se trouvait près du «sejour du Roy.» Devenue maison de plaisance, elle fut, dit Sauval (liv. VII, p. 72), adjugée par décret, en 1385, à Pierre de Giac, chancelier de France, puis vendue, en 1398, au duc de Berry, frère de Charles VI. Les propriétaires suivants furent Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne; le sieur de Saye, baron d'Ivry, qui l'eut par confiscation, et Prégent, seigneur de Coëtivy, amiral de France. Il s'y tint, sous les règnes de Charles VI et de Louis XI, de nombreuses conférences politiques qui n'amenèrent aucun résultat. En 1625, la Grange-aux-Merciers fut unie à la seigneurie et châtellenie de Charenton; elle était située dans la rue qui portait encore ce nom, il y a quelques années, à peu près au débouché de la Grande-Rue de Bercy.

[3] *Conflans*, dont l'étymologie est bien connue, est un village fort ancien; dès le XIe siècle, dit l'abbé Le Beuf, il en est fait mention sous le nom de *Confluentium*. L'église dépendait du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, qui y possédait la dîme et un droit sur la Grange-aux-Merciers. Ce que notre auteur appelle «lostel de Conflans» était probablement la «belle maison» dont il est parlé dans le *Supplément des antiquités de Paris*, p. 87, ou tout au moins l'édifice qui l'avait précédé. Cette résidence, qui, après avoir appartenu à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, était passée successivement à MM. d'Alincourt, de Verdun et Le Jay, pouvait être considérée, dit l'auteur du *Supplément*, comme une «des plus belles qui soit ès environs «de Paris. Ses logemens, ajoute-t-il, sont fort «magnifiques, entre autres une fort longue galerie «où sont grand nombre de tableaux représentant «tous les princes d'Europe, des sales et chambres «très-bien meublez, trois grands jardins accompagnez de belles allées, les unes unies et les autres «couvertes d'arbres, quantité de grands parterres, «berceaux, cabinets, statues de relief de marbre et «de pierre, force agréables fontaines, vivier, grottes, «eschoc, escaliers, vousles et autres singularitez «très-rares et extraordinaires.» C'est cette maison qui fut acquise par Monseigneur de Harlay, et qui devint la villa des archevêques de Paris.

[4] Il fallait, dit l'abbé Le Beuf, que la situation de Conflans et du pont de Charenton «eût mérité «l'attention de nos rois, puisqu'ils s'étoient choisi «un séjour tout auprès. Il y avoit encore, en 1578, «une maison et un jardin situés proche de ce pont, «qu'on appeloit *le Séjour du Roi*. Peut-être étoit-il «dans la place que Philippe-Auguste avoit désignée «pour la fondation, laquelle ne fut point faite en ce «lieu. Mais c'étoit aux Carrières, ajoute-t-il, que nos «rois résidoient plus volontiers.» Une ordonnance de Philippe de Valois est datée de Conflans-lez-Paris. Le roi Jean y avait des écuries, et le dauphin Charles, assiégeant Paris l'an 1357, était logé «en son hostel dit Séjour à Carrières.» Le terrain érigé en fief portait encore, au siècle dernier, le nom de *Séjour du Roi*. A ces détails donnés par Le Beuf, il faut ajouter ceux que nous a transmis Sauval, et desquels il résulte que les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne avaient également chacun un «séjour» à Conflans ou aux Carrières, au commencement du XVe siècle; qu'ils les réunirent et en firent un lieu de délices. (Voir Le Beuf, t. V, p. 10, 11 et 12; et Sauval, t. II, p. 110 et 112.) Le pavillon dit *de la Belle Gabrielle*, qui sert aujourd'hui de mairie à la commune de Charenton, est probablement le dernier souvenir de ces villas princières.

tours[1], oultre lequel est leglise Nostre Dame de Mets[2]. Et dautre part labbaye de Saint Mor des Fossez[3], esquel deux lieux len fait moult de pelerinages. Item, a une lieue et demie, prés de la dicte porte, est le bois de Vincennes[4], lequel est enclos de moult haulx murs; et est plus grant que la ville de Paris; il y a ung

[1] Puisque Guillebert de Metz parle des deux grosses tours qui flanquaient le pont de Charenton, les historiens modernes, dont parle Le Beuf, étaient sans doute dans le vrai lorsqu'ils affirmaient qu'on y voyait encore, en 1587, une forteresse inexpugnable. Le lieu est d'ailleurs une position stratégique des plus naturelles; et si, comme tout porte à le croire, on y a établi un pont dès l'époque gallo-romaine, ce pont a dû être fortifié. L'existence d'un pont de bois est constatée, dès le VIIe siècle, par les actes de la vie de saint Merry; et les Annales de saint Bertin portent qu'après avoir été rompu par les Normands il fut réparé sur l'ordre de Charles le Chauve. Ce qui prouve, dit l'abbé Le Beuf, qu'une forteresse défendait la tête du pont, c'est que les abords en étaient considérés comme appartenant au domaine royal, et que Philippe-Auguste en disposa par son testament. Le fort du pont de Charenton est cité dans l'*Histoire des Grands Offices*, t. VII, p. 433; il avait, en 1380, pour capitaine particulier Jean de l'Hôpital, auquel succéda son frère François; Guillebert de Metz dut voir l'un ou l'autre de ces personnages. Le pont de Charenton était à péage; il fut pris par les Anglais et repris par les Français en 1436; emporté par Henri IV en 1590, et recouvré peu après par les Ligueurs; occupé, en 1649, par le prince de Condé, et réoccupé par l'armée royale; enfin il a fourni, en 1814, passage aux troupes alliées. On vient de le remplacer par une fort belle construction, vierge de toute espèce de souvenirs.

[2] L'église dont parle ici notre auteur est *Notre-Dame de Mesche* ou *du Mèche*; c'était un lieu de dévotion situé au delà du pont de Charenton, en la paroisse de Créteil. La mention que Guillebert de Metz en fait n'a rien d'étonnant; de son temps, on s'y rendait en pèlerinage. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, sous le règne de Charles VI, nous apprend, en effet, que, en 1412, «le Roy estant hors de Paris, «firent ceulx de Paris et ceulx des villages d'entour «procession, et alloient chascun jour par ordre en «procession aux pellerinages de Nostre Dame en-«tour Paris, comme au Mesche et aux lieux plus «renommez de devocion.» Le Beuf croit que cet édifice était considérable, «attendu que la partie «restante n'est pas tout à fait sur le bord de la «route, mais à une distance qui peut permettre «qu'il y ait eu entre deux, anciennement, le corps «de la grande chapelle et la croisée septentrionale.» (*Hist. du dioc. de Paris*, t. XII, p. 29.) M. J. Quicherat, dans son savant mémoire sur le lieu de la bataille entre Labienus et les Parisiens, combat cette assertion. Selon lui, le Mesche, qui existe encore à l'état de grange, et dont l'orientation insolite a beaucoup embarrassé l'abbé Le Beuf, serait un ancien sanctuaire élevé à la déesse Rome, après la conquête de la Gaule. (Voir les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXI, p. 425 et suiv.)

[3] Il en est de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés comme de Saint-Germain-des-Prés; une simple note ne peut suffire à une telle histoire. Nous ne pouvons donc que renvoyer le lecteur, pour les annales du monastère, au *Gallia christiana*, à l'*Histoire de l'église de Paris* par le P. Dubois, et à l'article étendu consigné par l'abbé Le Beuf dans le tome V de son *Histoire du diocèse de Paris*. Quant aux bâtiments claustraux et à l'église de l'abbaye, ils étaient situés à l'extrémité orientale du village de Saint-Maur, très-près des bords de la Marne. En 1749, au moment où la collégiale, qui avait, en 1553, succédé au monastère, fut réunie à celle de Saint-Thomas du Louvre, on voyait, dit Le Beuf, les restes d'un ancien portique «dont la structure «avoit paru être du XIe siècle,» puis une église dont les piliers «dataient du roi Robert,» dont la croisée était du XIIe siècle et le sanctuaire du XIVe. Cette église, ayant été interdite par l'archevêque de Paris, tomba bientôt en ruines, et la Révolution eut peu à ajouter aux injures du temps. Il reste encore quelques débris de cet antique sanctuaire dans les jardins d'une maison particulière qui en occupe l'emplacement. Le pèlerinage dont parle Guillebert de Metz se faisait pour la guérison des épileptiques. Le Beuf donne à cet égard des détails fort curieux.

[4] Vincennes, son parc, sa chapelle, ses dépendances donneraient lieu à de très-longs développe-

Digitized by Google

chastel a onze grosses tours haulx comme clochiers, ou il a une chanonie et logis pour le Roy. En ce bois est une eglise dune maniere de hermites appellés Bons Hommes; item dun costé est ung bel hostel appellé Beauté. En ce bois ont acoustumé a estre toutes manieres de bestes sauvages. La porte du Temple, ou sont grans jardins[1]; la porte Saint Martin[2] : la sont forbourcs ou est leglise

ments; nous nous bornerons à commenter le texte de notre auteur. 1° Les «moult haulx murs» constituant l'enceinte ont été remplacés par une muraille plus modeste, qui a subsisté jusqu'à ces dernières années, et n'a été détruite qu'à l'époque de l'établissement du chemin de fer et de la transformation du bois. 2° Les «onze grosses tours «haulx comme clochiers» sont figurées dans *Les plus excellens bâtimens de France* de Du Cerceau; la plupart ont été rasées, depuis, au niveau de la courtine. 3° La «chanonie» était assez récente à l'époque où écrivait Guillebert de Metz, puisqu'elle avait été fondée par Charles V, en 1379, pour desservir la Sainte-Chapelle, qu'il avait construite, et qui fut rebâtie par François Ier et Henri II. 4° Le «logis pour le Roy» remontait à une époque assez reculée : une première maison royale, *manerium regale*, y avait été construite par Philippe-Auguste, après l'achèvement de la clôture de bois, et avait fait place à une seconde demeure commencée par Philippe de Valois et terminée par le roi Jean, laquelle fut détruite sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, pour l'édification des deux grands corps de logis qui subsistent encore aujourd'hui. 5° Les *Bons-Hommes*, ou religieux de l'ordre de Grandmont, étaient établis, dès le XIIe siècle, au bois de Vincennes, et leur couvent avait le titre de prieuré. Ils y étaient encore au moment où écrivait Guillebert de Metz, puisqu'ils ne furent remplacés qu'en 1585 par les Minimes de Nigeon, moines franciscains, installés à l'hôtel de Nigeon, près Paris, par Charles VII. Les Bons-Hommes du bois de Vincennes occupaient l'emplacement couvert aujourd'hui par le lac, dit *des Minimes*, les îles et les avenues environnantes; deux pavillons assez récents indiquent encore l'endroit. 6° Le château de *Beauté*, où mourut Charles V, était situé à l'extrémité orientale du bois, près de la Marne; un parc de cinquante-deux arpents l'entourait. Il avait disparu longtemps avant la Révolution; le tracé du chemin de fer, entre la porte de Nogent et la redoute de la Faisanderie, en marque à peu près l'emplacement. 7° Rigord nous apprend que le roi Henri d'Angleterre envoya à Philippe-Auguste, aussitôt après la construction de la clôture de bois, tous les cerfs, daims et autres bêtes fauves que l'on put prendre dans ses domaines de Normandie et d'Aquitaine. Outre ces animaux, qui se sont perpetués dans le parc, on y entretenait encore une ménagerie, composée de lions, tigres, léopards et autres grands carnassiers. Le château de Vincennes, d'où sont datées de nombreuses ordonnances royales et où ont été détenus tant de prisonniers, a toute une histoire, depuis Philippe-Auguste et saint Louis jusqu'à nos jours; nous en avons à peine indiqué les grands traits.

[1] Ce que Guillebert de Metz appelle *la porte du Temple*, était la seconde construction de ce nom. La première, bâtie par Philippe-Auguste, vers l'an 1200, était située dans l'ancienne rue Sainte-Avoye, un peu au-dessous du passage ainsi appelé. A l'époque où écrivait notre auteur, elle ne pouvait être entourée de grands jardins, car l'enclos du Temple en était très-voisin, et cet enclos, couvert de magnifiques constructions, était désigné, dès le XIIe siècle, sous le nom de *Villa nova Templi*. C'est donc de la seconde porte du Temple qu'il est ici question; construite sous le règne de Charles V, à peu près à la hauteur de la rue Meslay, elle consistait, dit M. Bonnardot, en un gros bâtiment ou bastide carrée, flanquée de tourelles avec herse et pont-levis. Modifiée pendant le XVIe siècle, et reconstruite au commencement du XVIIe par le célèbre prévôt des marchands François Miron, elle fut abattue vers 1683. Les plans les plus anciens la représentent flanquée d'une haute tour octogone.

[2] Nous avons déjà dit (p. 109) que la première porte *Saint-Martin* ou *Archet-Saint-Merry* s'élevait à peu près à la hauteur des rues Neuve-Saint-Merry et Aubry-le-Boucher, et qu'elle faisait partie d'une enceinte antérieure à celle de Philippe Auguste. La muraille élevée sous ce dernier roi traversait la rue Saint-Martin un peu au-dessous du débouché de la rue Grenier-Saint-Lazare, et c'est là qu'était située la seconde porte. Devenue «faulse «porte» par suite de la construction de l'enceinte de

paroschiale de Saint Lorens [1]; a une lieue est Longheville [2], et a trois lieues est Bourget, et tout une chaucée [3]. La porte Saint Denis [4] : la sont forbours ou est

Charles V, elle ne fut abattue qu'en 1530. La troisième porte, qui était encore debout sous le règne de Louis XIII, s'élevait entre les rues Sainte-Apolline et Neuve-Saint-Denis (Blondel). Comme plusieurs autres portes, elle avait, dans son voisinage immédiat, une impasse longeant le rempart, et l'on retrouve encore aujourd'hui un certain nombre de ces petites voies «sans chief.» Les impasses *de la Bouteille* (rue Montorgueil), *des Peintres* (rue Saint-Denis), *des Anglais* (rue Beaubourg), *Saint-Claude* (rue Montmartre), etc. sont, comme l'impasse *de la Planchette*, un souvenir et une trace des anciennes enceintes. Murée, puis réparée dans les premières années du XVe siècle, fortifiée au XVIe par un double bastion couronnant la butte ou voirie qui la dominait à l'est, la troisième porte Saint-Martin est figurée, sur les anciens plans, comme un gros bâtiment carré, flanqué de tourelles et précédé d'un pont-levis avec pont dormant. Agrandie et modifiée à diverses époques, notamment en 1614, elle fut démolie vers le milieu du XVIIe siècle.

[1] L'église *Saint-Laurent* remonte à une très-haute antiquité, puisque Grégoire de Tours en fait mention. Jaillot n'hésite pas à affirmer qu'elle existait au VIe siècle et qu'elle abritait déjà un monastère. Elle eut à subir les ravages des Normands, qui la dévastèrent de telle sorte qu'on n'en trouve plus trace du IXe au XIIe siècle. Il paraît probable que, pendant cette première période de son existence, l'église Saint-Laurent occupait l'emplacement où a été édifié, depuis, le prieuré Saint-Lazare (maison d'arrêt de ce nom), et qu'on la reconstruisit ensuite un peu plus à l'est, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église placée sous le même vocable. Cet édifice, bâti au XVe siècle, augmenté en 1548, presque renouvelé en 1595, et doté d'un portail grec en 1622, avait remplacé l'ancienne église élevée vers la fin du XIIe siècle et à peu près contemporaine de l'enceinte de Philippe Auguste. Une dernière restauration, qui s'achève en ce moment, lui a donné une façade et une flèche plus en harmonie avec le style général du monument. La célèbre foire Saint-Laurent, instituée par Louis le Gros, se tenait dans le voisinage. Il est étonnant que Guillebert de Metz n'en parle point.

[2] Nous n'avons trouvé nulle part le nom de «Longheville,» qui s'applique évidemment à la Villette, bourg construit, tout en longueur, le long des routes de Flandre et d'Allemagne. On le trouve mentionné, dès le XIIe siècle, comme une dépendance de l'hôpital Saint-Lazare, et appelé pour cette raison *la Villette-Saint-Ladre*, en latin *Villeta sancti Lazari*. Au XVe siècle, on y constate l'existence d'une église paroissiale, ce qui implique un certain centre de population. L'abbé Le Beuf croit qu'avant l'érection de cette église en paroisse la Villette dépendait, religieusement, du village d'Aubervilliers. On sait quelle importance a prise, depuis un demi-siècle, cette ancienne bourgade suburbaine, par suite de l'ouverture du canal Saint-Martin.

[3] *Le Bourget* est une petite commune de 700 habitants, appartenant au canton de Pantin et à l'arrondissement de Saint-Denis. La «chaucée» dont il est ici question est une des plus anciennes routes du royaume; elle est établie sur le parcours d'une voie romaine de Paris à Soissons.

[4] La porte *Saint-Denis*, dont parle notre auteur, appartenait, comme toutes celles qu'il mentionne, à l'enceinte de Charles V. Elle était située au débouché de la rue d'Aboukir, et était nommée tantôt *Porte-Royale*, parce que les rois y faisaient leur première entrée solennelle, en venant de Saint-Denis, et que leur dépouille mortelle y passait encore pour être inhumée dans la célèbre abbaye; tantôt *Porte-de-Paris*, purement et simplement, c'est-à-dire la porte par excellence. C'était, dit M. Bonnardot, un gros bâtiment carré formant une cour à l'intérieur, terrassé sans toiture et flanqué, dans les angles, de tourelles en encorbellement. Après diverses modifications, cette porte fut abattue vers 1672. Elle avait été précédée d'une ou peut-être de deux autres portes. La plus ancienne, correspondant à l'Archet-Saint-Merry, devait être placée entre les rues des Lombards et Troussevache (de La Reynie). La plus moderne, qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et qu'on appelait *la Porte-aux-Peintres*, s'élevait près de l'impasse de ce nom, au point où se rencontrent aujourd'hui les rues de Turbigo et aux Ours prolongée. Devenue, comme toutes les autres, «fausse porte» après la construction de l'enceinte de Charles V, elle fut d'abord dégarnie de ses tours, puis démolie vers 1535. Les deux arcs de

Digitized by Google

leglise Saint Ladre[1]; a une lieue est leglise appellée la Chappelle[2]. Item a deux lieues est labbaïe de Saint Denis[3], laquele est dexcellent edifice : la sont les corps de saint Denis et ses compaignons, saint Ruth[4] et saint Eleuthere en grans riches fiertes[5]; si y est une maisoncelle dessus appellé Tegurion, toute dargent,

triomphe élevés en l'honneur de Louis XIV peuvent être considérés comme les quatrièmes portes Saint-Denis et Saint-Martin.

[1] Nous avons déjà fait ressortir l'antiquité de *Saint-Lazare*, à propos de l'église Saint-Laurent. Ce fut d'abord une léproserie, construite sur les ruines de cette abbaye, à une époque assez indéterminée; toutefois il en est fait mention dès la fin du XIIe siècle, et cent ans après on la cite sous le nom de *Maison de Saint-Lazare, Domus Sancti Lazari*. Était-ce alors une simple demeure hospitalière, ou un établissement monastique? Grosse question que les historiens de Paris n'ont pas complétement résolue. Au commencement du XVIe siècle, la maison de Saint-Lazare, n'ayant plus de lépreux à soigner, était tombée dans un relâchement qui appelait une réforme; on y introduisit des chanoines réguliers de Saint-Victor, qui n'y firent pas un bien long séjour, car, cent vingt ans après, saint Vincent de Paul en prenait possession pour en faire le siége de deux nouveaux ordres qu'il venait de fonder, la congrégation de la Mission et l'institut des filles de la Charité. L'enclos Saint-Lazare, que traversent aujourd'hui la rue Lafayette et le boulevard de Magenta, et dans l'enceinte duquel on a construit la gare du Nord ainsi que l'hôpital de La Riboisière, a conquis, dans nos dernières luttes civiles, une célébrité aussi triste que la maison elle-même. Pillé et incendié le jour de la prise de la Bastille, l'établissement de Saint-Lazare fut, peu de temps après, converti en prison, et c'est là que Roucher, Chénier, la Jeune Captive ont passé leurs derniers instants. Depuis l'année 1811, la maison d'arrêt de Saint-Lazare est affectée aux femmes et filles prévenues, ainsi qu'aux «galloises» insoumises.

[2] *La Chapelle* n'a pas toujours été sous l'invocation de Saint-Denis : les plus anciens titres la désignent ainsi : *Capella sanctæ Genovefæ*, et Félibien, dans son histoire de l'abbaye de Saint-Denis, pense que la vierge de Nanterre avait, à mi-chemin de Paris et du tombeau des martyrs, établi une retraite ou oratoire qui a conservé son nom. Plus tard on a dit *La Chapelle Saint-Denis*, à raison de la proximité de l'abbaye, et par abréviation *La Chapelle*. L'abbé Le Beuf fait remonter au commencement du XIIIe siècle l'existence de l'église paroissiale, et, par conséquent, de la paroisse. Cette église, ruinée par les guerres de religion, a été rebâtie au XVIe siècle; mais l'extension du bourg l'a rendue insuffisante, et, de nos jours, on a dû construire, entre l'ancien village et la butte Montmartre, un bel édifice gothique qui a été placé sous l'invocation de saint Bernard. La Chapelle a été le théâtre d'événements importants, surtout pendant les XIVe et XVe siècles; mais ces événements appartiennent à l'histoire générale plutôt qu'aux annales de Paris.

[3] L'illustre *abbaye de Saint-Denis*, comme Saint-Germain-des-Prés et Saint-Martin-des-Champs, se refuse à une simple note. Le monastère, le trésor et les tombes royales qu'elle renfermait ont donné lieu à des travaux historiques nombreux. Voici les principaux : 1° *Antiquités et singularités de l'abbaye de Saint-Denis, cimetière des rois de France*, in-8°. — 2° *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France, contenant les antiquitez d'icelle, etc. etc. ensemble les tombeaux, etc.* par F. Jacques Doublet, etc. Paris, 1625, in-4°. — 3° *Le Trésor sacré ou inventaires des sainctes reliques et autres précieux joyaux qui se voyent en l'église et au trésor de l'abbaye royale de Sainct-Denis en France, etc.* par Dom Germain Millet, etc. 4e édition. Paris, 1645, in-12. — 4° *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France, etc. etc.* par Dom Michel Félibien, etc. Paris, 1706, in-fol. Presque tous les historiens de la ville de Paris ont consacré un article à l'abbaye de Saint-Denis; il faut consulter principalement le tome III, p. 173, de l'*Histoire du diocèse de Paris*, de l'abbé Le Beuf. Parmi les travaux modernes, il faut signaler la *Monographie de l'église royale de Saint-Denis, tombeaux et figures historiques*, par le baron de Guilhermy. Paris, 1848, in-18, et l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*, par Mme Félicie d'Ayzac. Paris, 1860, 2 vol. in-8°.

[4] Le manuscrit porte *Ruth*; il faut lire *Rustique*.

[5] *Fierte*, du latin *feretrum*, châsse.

a riches pierres, laquele fist saint Eloy. Si fu au premier la couverture de leglise dargent, mais puis pour une grant guerre fu descouverte, et fu pour ce baillie a leglise ung des sains cloux, une partie de la sainte couronne, une partie de la lance, une partie de la sainte croix, le suaire Nostre Seigneur, le destre bras saint Simeon, une chemise de Nostre Dame et autres notables reliques. Illec sont moult de riches sepultures de roys et princes; la prent le Roy loriflambe quant il va en guerre : cest un gonfanon, dont la hante est dorée et la baniere vermeille a cinq frenges, ou len met houpes de vert[1]. Entre Paris et Saint Denis est la place du Lendit[2]; et sur la rue sont pluseurs grans et notables croix entaillies de pierres, a grans ymages; et sont sur le chemin en maniere de Monjoies pour adrechier la voie[3]. La porte de Montmartre[4]; a demie lieue prés est le

[1] Voir l'appendice spécialement consacré à l'Oriflamme.

[2] Le *Lendit* a été l'objet de travaux importants : Guillot lui a consacré un *dit* que l'abbé Le Beuf a imprimé et annoté au IIIe volume de son *Histoire du diocèse de Paris*, et qui se trouve intercalé dans une savante histoire de cette foire célèbre. Sauval en parle également comme des foires Saint-Lazare et Saint-Germain : il nous apprend que le Lendit commençait le mercredi après la Saint-Barnabé (11 juin), pour finir la veille de la Saint-Jean (24 juin), «ce qui pourtant, ajoute-t-il, n'est pas si «bien réglé qu'on ne laisse durer davantage.» Le premier mot dont on s'est servi paraît avoir été *indictum*, lieu désigné pour une assemblée; d'où l'on a fait l'*indict*, l'*endict* et enfin *Lendit* ou *Landit*, par suppression de l'apostrophe. La chose n'a pas été moins transformée que le mot : «Le commencement, dit Le Beuf, a été un concours de piété «à un endroit indiqué (*indicatus, indictus*) dans la «campagne. Mais l'aridité du lieu, où il n'y a ni fontaine ni ruisseau, y ayant fait apporter les besoins «de la vie, il s'y forma peu à peu une foire; et «lorsqu'elle fut établie on la continua pluseurs «jours. C'était ainsi qu'avaient dégénéré tous les «concours faits autrefois aux tombeaux de quelques «saints.» (*Hist. du diocèse de Paris*, t. III, p. 254.) On peut juger de l'importance de la foire du *Lendit* par la seule énumération des contrées d'où provenaient les marchandises qu'on y voyait exposées. Guillot cite, en France, les Ardennes, Rouen, Provins, Douai, Cambrai, Maubeuge, Avesnes, Nogent-le-Rotrou, Dinan, Caen, Louviers, Breteuil, Vernon, Chartres, Beauvais, Évreux, Amiens, Troyes, Sens, Aumale, Les Andelys, Doullens, Montreuil, Saint-Quentin, Saint-Omer, Abbeville, Châlons-sur-Marne, Valenciennes, Thorigny, Darnetal, Bonneval, Nogent-le-Roy, Châteaudun, Mondoubleau, Corbie, Aire, Bayeux, Lille, Arras, Vervins, Étampes, Melun, Pontoise, Meaux, Lagny, Château-Landon, etc. et, hors du royaume, l'Angleterre, les villes de Gand, Ypres, Malines, Bruxelles, Louvain, Tournay, Courtray, Hall, Huy, etc. C'était donc principalement une assemblée des marchands et fabricants du Nord. On peut consulter encore sur le Lendit les deux grandes histoires de Saint-Denis par Doublet et Félibien.

[3] Ces croix s'élevaient sans doute sur un petit tertre ou au sommet d'une plate-forme à laquelle on accédait par des degrés, comme pour tous les calvaires de cette époque; ce qui explique la locution dont se sert Guillebert de Metz «en maniere de «Monjoies» (*mons gaudii*), c'est-à-dire comme de petits monticules. Quant à l'expression «adrechier,» elle est la traduction littérale du latin *adresciare*, rendre droit ou direct, et, par extension, indiquer. (Voir Du Cange, édit. Henschel, t. I, p. 92.)

[4] La première porte *Montmartre*, appartenant à l'enceinte de Philippe-Auguste, était située un peu au delà de la rue du Jour; on l'appelait aussi porte *Saint-Eustache;* construite dans le style militaire du XIIIe siècle, elle fut remaniée à diverses reprises et disparut vers la fin du règne de François Ier. La seconde fut élevée à la hauteur de la rue actuelle d'Aboukir, lors de la construction du mur de Charles V, et on ne la munit d'un pont-levis qu'en l'année 1525. Après avoir subi diverses modifications, tant dans sa structure que dans ses dépendances, elle fut abattue vers 1634. Une troisième porte *Montmartre* fut édifiée sous le règne de Louis XIII, lors de la réunion à la Ville du quartier de Bonne-Nouvelle et de toute la région occidentale

Digitized by Google

LES MONTJOIES SUR LE CHEMIN DE PARIS A SAINT-DENIS

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

Digitized by Google

mont ou len prent la plastre dont len fait les maisons de Paris[1]; sur lequel mont est une abbaye de nonnains[2]. Item, au pié du mont, est leglise appellée des Martirs, que sainte Genevieve fonda, ou saint Denis et ses compaignons furent decolez[3]. La porte Saint Honnoré[4] : la sont forbours ou est leglise appellée au Rolle[5]. Item a deux lieues est leglise Nostre Dame de Bouloigne la petite, ou len

limitée depuis par le *cours* ou *boulevard*. Elle s'élevait entre la fontaine de Montmorency, récemment démolie, et la rue des Jeûneurs, presque en face de la rue Saint-Marc; notre auteur ne l'a évidemment pas connue.

[1] «La plastre» est mentionnée par tous les anciens historiens de Paris : on peut voir ce qu'en dit Jean de Jandun (*Traité des louanges de Paris*, p. 76 et 78).

[2] L'abbaye de Montmartre a été, comme tous les grands monastères de Paris, l'objet de travaux importants. L'*Histoire de Saint-Martin-des-Champs* par Dom Marrier et le *Gallia christiana* en parlent fort longuement; Du Breul, Sauval et l'abbé Le Beuf s'en sont aussi beaucoup occupés. De nos jours M. de Guilhermy a publié un savant mémoire sur ce sujet (*Mém. présentés par divers savants étrangers à l'Acad. des inscript.* t. Ier, p. 178.) M. Michel de Trétaigne a donné également une monographie de Montmartre. Au moment où écrivait Guillebert de Metz, l'abbaye de Montmartre était encore sur le sommet de la montagne; aussi dit-il : «sur lequel «mont est une abbaye de nonnains.» Le monastère d'en bas ne fut construit qu'en 1622, et la communauté se dédoubla pour le peupler; mais, en 1681, elle s'y transporta tout entière, abandonnant l'église Saint-Pierre, qui n'était auparavant qu'à demi paroissiale, et qui le devint ainsi tout à fait. La rue et la place de l'Abbaye, ainsi que la mairie du XVIIIe arrondissement et ses environs immédiats, marquent aujourd'hui l'emplacement du second monastère; quant au premier, il touchait à l'église Saint-Pierre. Sur le plan de La Caille, qui est de 1714, on aperçoit une ligne de bâtiments escaladant la montagne et réunissant à l'abbaye d'en bas l'église ainsi que le chœur des religieuses placé derrière l'abside. C'est sur ce point qu'on avait élevé une tour en charpente et en plâtre pour le service du télégraphe.

[3] L'église des Martyrs, située à mi-côte, est mentionnée dès le XIe siècle; on l'appelait vulgairement *le Martyre*, «sanctum martyrium.» Cette chapelle, figurée sur le plan de Du Cerceau, est célèbre pour avoir été, en 1534, le berceau de la Compagnie de Jésus. Les guerres de religion la ruinèrent; mais elle fut somptueusement rétablie, à la suite de la découverte, faite en 1611, d'un caveau que l'on crut être le tombeau de saint Denis. Cet événement amena, ainsi que nous venons de le dire, la translation du monastère, qui a subsisté sur son nouvel emplacement, jusqu'à l'époque de la Révolution.

[4] La porte *Saint-Honoré*, qu'a vue Guillebert de Metz, est sans doute celle qui appartenait à l'enceinte de Charles V, et qui était située entre les rues du Rempart et Jeannisson, sur la place actuelle du Théâtre-Français. Elle est célèbre pour avoir subi, en 1429, l'attaque de Jeanne d'Arc. Des fouilles, faites en 1866 et suivies avec le plus grand soin par le service des travaux historiques, ont permis de fixer avec la plus entière certitude l'emplacement et la structure de cette porte. Le résultat de ce travail est consigné dans le tome Ier de la *Topographie historique du Vieux Paris* (rég. du Louvre et des Tuileries, appendice, p. IV). On peut lire, dans le même volume, les savantes pages consacrées à la première porte Saint-Honoré, qui était située vis-à-vis l'Oratoire (p. 164), et à la troisième porte du même nom, qui s'élevait entre les rues Royale et de Saint-Florentin, à soixante-deux mètres de cette dernière rue (p. 322).

[5] Le *Rolle* ou *Roule*, *Rollus*, *Rotulus*, est mentionné dès le commencement du XIIIe siècle : c'était, comme Saint-Lazare, une léproserie fondée par les ouvriers de la Monnaie de Paris, et pourvue d'une chapelle pour le service des malades. L'hôpital et la chapelle subsistèrent jusqu'à la fin du XVIe siècle; mais il arriva là, ainsi qu'au faubourg Saint-Denis, que les lépreux firent défaut et que les bâtiments, tombant en ruines, ne furent point réparés. C'est alors que les habitants du faubourg, dont le nombre s'était beaucoup accru, demandèrent la permission de bâtir, de manière à joindre le Roule à la Ville-l'Évêque (1639-1722). L'éloignement où ils étaient de Clichy et de Villiers-la-Garenne, leurs paroisses, leur fit demander et obtenir un titre paroissial pour l'ancienne chapelle du Roule, qui fut remplacée, à la fin du siècle dernier, par l'église actuelle de Saint-Jacques et Saint-Philippe, œuvre de l'architecte

fait moult de pelerinages[1]; illec prés est le pont Saint-Clou, ou a deux fortes tours[2].

XXX.

LA QUINTE PARTIE EN LAQUELLE EST DEVISÉ EN GENERAL DE LEXCELLENCE DE LA VILLE[3].

Len souloit estimer a Paris plus de quatre mil tavernes de vin, plus de quatre-vingt mil mendians, plus de soixante mille escripvains; item de escoliers et gens de mestier sans nombre; item la compaignie prelas et princes a Paris assiduelment conversans, les noblesces, les estas, les richesces et diverses merveilles solennitez et nouvelletez ne pourroit nulz raconter parfaitement. Len estimoit lor, largent et pierreries estans aux reliques et vaissellement des eglises de Paris, valoir ung grant royaume. On mengoit a Paris, chascune sepmaine, lune parmy lautre comptée, quatre mille moutons, deux cent quarante beufs, cinq cens veaux, deux cens pourceaux salés et quatre cents pourceaux non salés. Item on

Chalgrin. Le modeste faubourg dont parle Guillebert de Metz a pris, de nos jours, un développement immense.

(1) Notre auteur, ainsi qu'on a pu le remarquer, aime à citer les lieux de pèlerinage; il s'y rendait sans doute avec la foule, et le souvenir lui en restait. Boulogne «la petite» dont il parle ici, pour la distinguer de Boulogne-sur-Mer était, depuis le commencement du XIVe siècle, célèbre par l'affluence de peuple qu'elle attirait. On connaît l'origine de cette dévotion : Philippe le Long ayant donné aux pèlerins de retour de Boulogne-sur-Mer la permission de construire une église au village de Menus-lez-Saint-Cloud, le nouvel édifice, dédié à Notre-Dame comme l'église mère, et bâti sur le même modèle, fut achevé en moins de dix ans et enrichi d'indulgences par le pape Jean XXII. Le terrain provenait d'un défrichement de la forêt de *Roboretum* (Rouvray), qui s'étendait antérieurement jusqu'aux bords de la Seine. Les bourgeois de Paris s'affilièrent en foule à la nouvelle confrérie de Boulogne-la-Petite, et Nicolas Flamel, dit Moreri, dépensa beaucoup d'argent pour la rendre florissante. Le village s'est développé depuis dans de grandes proportions, et les pèlerinages à Boulogne-la-Grande ont recommencé de nos jours. L'église, que Zeiller a gravée dans sa *Topographia Galliæ*, vient d'être l'objet d'une restauration complète.

(2) L'histoire civile et religieuse de Saint-Cloud serait longue à écrire : il s'est passé, en effet, bien des événements dans le village de *Novigentum*, depuis la retraite du fils de Clodomir jusqu'à l'assassinat de Henri III. Guillebert de Metz ne parle que du *pont;* nous nous bornerons à dire ce que l'on en sait. Il est probable, dit l'abbé Le Beuf, qu'il y en avait un dès l'année 841; mais on en constate positivement l'existence en 1218, et il est dit que des moulins y étaient établis. Comme il tombait de vétusté, on fut obligé de le reconstruire dans les premières années du XIVe siècle. Le Laboureur (*Histoire de Charles VI*, p. 784) dit qu'en 1411, année où, selon le *Journal d'un bourgeois de Paris*, le pont fut «livré aux Arminaz par «un faulx traitre qui en estoit cappitaine,» ce pont était partie en bois, partie en pierre, et qu'on y avait construit une forteresse. Guillebert de Metz nous apprend qu'elle consistait en «deux fortes «tours,» qui disparurent probablement en 1556, lors de la reconstruction ordonnée par Henri II. On a répété, à propos du pont de Saint-Cloud, l'histoire bien connue de l'intervention du diable, qui s'était réservé l'âme de celui qui y passerait le premier, et qui n'eut, en définitive, que l'*âme* d'un chat. Sully, dans ses mémoires, met l'entretien du pont de Saint-Cloud à la charge de la province de Normandie, probablement à cause du commerce qu'elle faisait sur la Seine. Le Beuf assure (*Histoire du dioc. de Paris*, t. III, p. 50) qu'on a imprimé, de son temps, sous le titre de *Petites annales de Saint-Cloud*, une relation des événements accomplis sur ce pont.

(3) Les observations auxquelles cet essai de statistique peut donner lieu nous ont paru devoir excéder les limites d'une simple note; nous en avons

Digitized by Google

y vendoit chascun jour sept cens tonneaux de vin, dont le Roy avoit son quatrieme, sans le vin des escoliers et autres qui nen paioient point, comme les seigneurs et autres pluseurs qui le avoient sur leurs heritages [1].

Grant chose estoit de Paris quant maistre Eustace de Pavilly, maistre Jehan-Jarçon, frere Jacques le grant, le maistre des Mathurins et autres docteurs et clercs soloient preschier tant dexcellens sermons; et du beau service divin quon y celebroit lors. Item quant les roys de France, de Navarre et de Cecille, pluseurs ducs, contes, prelas et autres seigneurs notables, frequentoient illec assiduelment. Item quant y demouroient maistre Gille des Champs, souverain docteur en theologie; maistre Henry de Fontaines, astrologien; labbé du Mont Saint Michel, docteur en droit canon; levesque du Puy, en droit civil; maistre Thomas de Saint Pierre, en medecine; maistre Gille Soubz le Four, en cirurgie, et pluseurs excellens clers de plaisant rethorique et eloquence. Item quant y conversoient maistre Lorent de Premier Fait, le poete; le théologien alemant, qui jouait sur la vielle; Guillemin Dancel et Perrin de Sens, souverains harpeurs; Cresceques, joueur a la rebec; Chynenudy, le bon corneur a la turelurette et aux fleutes; Bacon, qui jouoit chancons sur la siphonie et tragedies. Item Gobert, le souverain escripvain qui composa lart descripre et de tailler plumes; et ses disciples qui par leur bien escripre furent retenus des princes, comme le juenne Flamel du duc de Berry, Sicart du roy Richart dEngleterre, Guillemin du grant maistre de Rodes, Crespy du duc dOrleans, Perrin de lempereur Sigemundus de Romme, et autres pluseurs [2].

Item pluseurs artificeux ouvriers, comme Herman, qui polioit dymans de diverses formes; Willelm lorfevre; Andry, qui ouvroit de laiton et de cuivre doré et argenté; le potier qui tenoit les rossignolz chantans en yver; les trois freres enlumineurs et autres dengigneux mestiers. Item Flamel laisné, escripvain qui faisoit tant daumosnes et hospitalitez; et fist pluseurs maisons ou gens de mestiers demouroient en bas, et du loyer quilz paioient estoient soutenus

donc fait l'objet d'un appendice qu'on trouvera à la fin du livre de Guillebert de Metz.

[1] Le privilége dont parle ici Guillebert de Metz existait en effet pour les écoliers, les bourgeois et les grands seigneurs. En ce qui concerne les écoliers, une bulle d'Innocent IV, publiée en 1245, les avait exemptés de tout péage, soit pour aller à Paris, soit pour en revenir. Un demi-siècle plus tard (1297), Philippe le Bel confirma et augmenta cette immunité; il affranchit de tout droit les objets appartenant aux étudiants ou destinés à leur usage. Le vin se trouvait naturellement compris dans cette exemption. (Voir Du Boullay, *Historia Univ. Paris.* t. III, p. 243, et Crevier, t. II, p. 138.) Quant aux bourgeois et aux seigneurs, ils possédaient en matière de boissons un double privilége : d'abord, ils ne devaient aucun droit de *gros* ni d'*augmentation* pour le vin provenant de leurs crus et destinés à leur propre consommation; puis il leur était loisible de vendre eux-mêmes le vin de leurs vignes; et les commis du fermier des Aides ne pouvaient pénétrer chez eux qu'avec une permission de la justice. Les marchands de vins se sont souvent plaints de cet état de choses. (Voir De Lamare, *Traité de la police*, t. III, p. 752.)

[2] Pour tous les personnages cités dans ce paragraphe et dans le suivant, voir les appendices placés à la fin du livre de Guillebert de Metz.

poures laboureurs en hault [1]. Item la belle sauniere, la belle bouchiere, la belle charpentiere et autres dames et damoiselles; la belle herbiere et celle que on clamoit la plus belle, et celle quon appeloit belle simplement [2]. Item damoiselle Christine de Pizan, qui dictoit toutes manieres de doctrines et divers traitiés en latin et en francois. Item le prince damours, qui tenoit avec lui musiciens et galans, qui toutes manieres de chancons, balades, rondeaux, virelais et autres dictiés amoureux savoient faire et chanter, et jouer en instrumens melodieusement.

Longue et grant chose seroit de raconter des biens que en y usoit, mesmement quant si pou de chose, comme estoit limposicion des chappeaux de roses et du cresson, valoit au Roy dix mil frans lan [3]. Il souloient venir solacier a Paris lempereur de Grece [4], lempereur de Romme [5], et autres roys et princes de diverses

[1] Nous donnons aux appendices, d'après l'abbé Vilain, le plan et la vue de l'une de ces maisons, qui existe encore rue de Montmorency.

[2] Notre auteur semble avoir devancé les ballades de Villon en l'honneur de la *belle heaumière*, de la *gente saucissière*, de *Blanche la saratière*, de la *belle gantière*, de *Katherine l'éperonnière*, sans compter *Margot sa mie*, dont la profession ressemblait beaucoup à celle des habitantes de Glatigny et de Baille-Hou. Guillebert de Metz pouvait regretter, comme Villon, les *dames du temps jadis* et les *neiges d'antan;* mais, ainsi que le poëte populaire, il rendait pleine justice aux beautés contemporaines, et il les cherchait de préférence dans l'atelier et dans la boutique. Cent ans auparavant, Jean de Jandun, personnage grave et tout occupé de questions politiques et religieuses, avait également célébré les « charmes ineffables » des Parisiennes de son temps. (*Traité des louanges de Paris*, p. 56 et 57.)

[3] Ce genre d'impôt est assez peu connu, et l'on ne saurait dire s'il rapportait au Roi la somme dont parle Guillebert de Metz; mais, en ce qui concerne les « chappeaux de roses, » nous voyons, par la redevance de la bouquetière de Sainte-Opportune, quelle devait être l'importance de ce commerce, au seul point de vue des fournitures faites aux églises. Ladite bouquetière était tenue de livrer : 1° les jours de Pâques et de sainte Opportune, un bouquet des plus belles fleurs de la saison, pour la quêteuse; 2° à la fête Dieu, un chapeau de fleurs d'oranger à trois rangs, pour le saint sacrement; un chapeau pour le curé, et six autres pour les diacres, sous-diacres et porteurs de ciel (dais); trente chapeaux avec du *vert*, pour le clergé de la paroisse; cinq bouquets à branche pour les marguilliers; cinq douzaines de bouquets ronds, dont dix-huit tout de fleurs, pour les anciens et les porteurs de ciel; un chapeau pour la croix; 3° tous les matins de chaque jeudi, un chapeau de belles fleurs selon la saison, pour le saint sacrement. (*Hist. du dioc. de Paris*, édit. Cocheris, additions, t. I, p. 189.) — Quant à l'impôt sur le cresson, il n'est guère plus facile d'en calculer le produit. De Lamare (*Traité de la police*, t. III, p. 343) classe la plante parmi celles qui figuraient en abondance sur le marché à la verdure, et donne la série des ordonnances et règlements relatifs à la production et à la vente de ce légume.

[4] « Lempereur de Grece, » dont parle Guillebert de Metz, est Manuel II Paléologue, qui, après la funeste bataille de Nicopolis, se rendit en Italie, en Allemagne et en France, pour implorer du secours (1400). Le maréchal de Boucicaut, qui l'accompagnait, raconte ainsi son séjour : « L'Empereur « arriva à Paris, auquel le Roy et tous nos seigneurs « les ducs allerent aleneontre jusques dehors Paris, « a tout grand route de nobles gens; et a grand hon- « neur le receurent, et moult l'honora le Roy, comme « raison estoit. Car, sans faillir, moult est l'empe- « reur *Carmanoli* prince de grand reverence, bon, « prudent et saige, et est pitié dont il est en telle « adversité. Et se reposa et aisa a Paris, et le Roy « lui entretint tout son estat et le deffroya de toute « despence, tant comme il feut ou royaume de « France. » (*Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 1re partie, ch. xxxvi.) Les détails de cette réception, qui fut magnifique, sont donnés par Le Laboureur (liv. XXII, ch. 1) et Juvénal des Ursins (p. 143).

[5] « Lempereur de Rome » n'est autre que Charles IV, dont le voyage à Paris (1377) a été

Digitized by Google

parties du monde[1]. Item au couronnement de la Royne de France, Ysabel de Baviere, quand elle vint premierement a Paris, si y vindrent avec elle plus de six

longuement décrit par tous les historiens, et *enluminé* par les plus habiles miniaturistes de cette époque. Christine de Pisan et les Grandes Chroniques racontent à peu près dans les mêmes termes les divers incidents de cette visite mémorable; nous indiquerons seulement la part que l'Échevinage et la bourgeoisie de Paris prirent à la réception. «Vindrent «a lencontre de luy le Prevost de Paris et le Che«valier du guet, avecques tres grant quantité de «leurs gens a cheval, vestus d'unes robes, et aussy «y estoit le Prevost des Marchans, et les Esche«vins de la ville de Paris, et des bourgois bien «montés et vestus de robes my parties de blanc et «de violet : et estoient bien en nombre, en ladite «place, de dix huit cens a deux mille hommes, de«quoy lesdits Prevos et chevaliers, les Eschevins «et grant quantité de autres bourgois estoient «montés sur beaux destriers et coursiers tres no«blement, et se mirent rengiés aux champs, selon «le chemin, en tres belle ordenance. Lors se depar«tirent davec les autres le Prevost de Paris, le «Prevost des Marchans et le Chevalier du guet, et «se aprochierent de lempereur, et porta le Prevost «de Paris les paroles en disant : *Tres excellent prince, «nous les officiers du Roy a Paris, le Prevost des «Marchans et les bourgois de la bonne Ville, nous «venons faire la reverence et nous offrir a faire vostre «bon plaisir, car ainsi le veult le Roy nostre seigneur, «et le nous a commandé.* Et lors, lesdits Prevos et «Eschevins, avec les bourgois, vindrent ensemble «jusques a Paris, et estoient bien en la compain«gnie, tant des officiers du Roy comme des gens «de la ville de Paris, quatre mille chevaux et «plus.» L'accueil que la bonne ville de Paris fit à Charles IV ne se borna pas à ces premières démonstrations : «Le mardy ensuivant, le Prevost des «Marchans et les Eschevins de Paris, a heure que «lempereur disnoit en sa chambre, entrerent de«vers luy et lui presenterent, de par la Ville, une «nef pesant neuf vins et dix mars dargent, dorée «et tres richement ouvrée, et deux grans flascons «dorez et esmailliez, du pois de septante mars «dargent. Et a son filz (le roi des Romains) pre«senterent une fontaine dargent dorée et richement «ouvrée, du pois de quatre vingt treze mars, avec«ques deux grans pos dargent dorez tres riche«ment ouvrez de trente mars pesans.» Après avoir si dignement fêté l'arrivée et le séjour, il ne restait plus aux officiers du Roi et de la Ville qu'à saluer le départ de leur hôte; c'est ce qu'ils firent : «Le «Prevost de Paris, le Chevalier du guet, le Prevost «des Marchans, les Eschevins et les gens de la «Ville estoient devant aus champs, qui estoient ve«nus pour convoier lempereur et chevauchierent «devant.» (*Les Grandes Chroniques de France*, édit. de M. Paulin Paris, t. VI, chap. 55, 56, 62, 74.)

[1] Guillebert de Metz n'indique que d'une manière vague ces visites royales et princières; nous citerons les principales. Le roi de Chypre, les ducs de Brabant, de Lorraine et de Bar assistèrent, en 1364, au couronnement de Charles V. En 1366, Jean de Montfort vint à Paris pour faire hommage au roi du duché de Bretagne. Deux ans après, Lionel, duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, fit le même voyage. En 1371, voyage du roi de Navarre, Charles le Mauvais, «devers le «roy de France, qui luy fist tres grant chiere, et «fut, le jour de la Penthecouste, vestu de robe pa«reille ou roy de France, et ot housse comme le «roy avoit.» L'une des dernières visites royales qui aient précédé la démence de Charles VI fut celle du roi d'Arménie, Léon VI, de la famille de Lusignan, chassé de ses États par les Turcs. Ce prince vint à Paris en 1385, et fut fort bien accueilli : «Fut «regardé, dit Froissart, que le roy dArmenie, pour «tenir un estat moyen, seroit assigné d'une rente «et revenue par an sur la Chambre des comptes, «et bien payé de mois en mois, et de terme en «terme. Si fut assigné le dit roy dArmenie de «six mille francs par an, et eust cinq mille de pre«sent, pour lui pourvoir de chambre et vaisselle «et autres menues choses necessaires, et lhostel de «Sainct Audoin (Saint-Ouen) delez Sainct-Denis, «pour la demourer, luy et ses gens, et y tenir son «estat.» (*Le tiers volume de Froissart*, chap. xxii.) Le roi déchu vécut ainsi de la munificence royale jusqu'en 1393, époque où il mourut. Il fut inhumé en grande pompe aux Célestins. On ne mentionne plus, avant les entrées solennelles de Henri V et du duc de Bedford, que celle de l'empereur Sigismond, qui eut lieu en 1416; Monstrelet (I, ch. CLIII) et Juvénal des Ursins (p. 329) nous en ont transmis les détails. Le duc de Berry, le cardinal de Bar, le Connétable, le Chancelier, les Prévôts de Paris et

Digitized by Google

vingt mil personnes a cheval que la Royne paya [1]. Item lan mil quatre cent dix huit, en une mortalité, morurent en lostel Dieu, lez Notre Dame, plus de trente mille personnes [2], comme il apparut en la Chambre des comptes [3], ou len livre les draps pour ensevelir.

CY FINE LA DESCRIPTION DE LA VILLE DE PARIS.

des Marchands, les officiers de la Cour et de la Ville allèrent à la rencontre du monarque qui arrivait avec un cortége de huit cents chevaux. Charles VI l'attendait au palais, et le reçut au haut de l'escalier de Philippe le Bel. — Guillebert de Metz, qui avait vu ou entendu raconter toutes ces merveilles, et qui n'assistait plus qu'aux tristes scènes dont Paris fut le théâtre depuis l'assassinat du duc d'Orléans jusqu'à l'entrée de Charles VII dans sa capitale (1407-1437), avait quelque raison de s'écrier : «Grant chose estoit de Paris» quand on y était témoin de tant de splendeurs!

[1] S'il faut en croire Froissart, notre auteur aurait singulièrement exagéré le nombre des personnes à cheval qui assistèrent à l'entrée solennelle d'Isabeau de Bavière. Les bourgeois de Paris, qui devaient former une partie notable du cortége, n'étaient que douze cents : «Et estoient des bourgois «de Paris douze cens, tous a cheval et sur les «champs, rangés d'une part du chemin et de l'au«tre part.» (*Le quart volume de Froissart*, ch. II.) Les bourgeois, il est vrai, se bornaient à former la haie; mais ils auraient fait une piètre figure devant «six vingt mil» chevaux. Guillebert de Metz semble vouloir expliquer cette affluence de cavaliers en assurant que «la Royne» les «paya;» mais il oublie de nous dire que Charles VI l'avait épousée sans dot, et que cette immense cavalcade, venue de Bavière ou d'Amiens, n'avait dû compter que sur la munificence du jeune roi.

[2] Le *Journal d'un bourgeois de Paris* donne sur ce terrible fléau les détails suivants : «Estoit a Pa«ris la mortalité si cruelle quon neust veü depuis «trois cents ans par le dict des anciens; car nul «neschapoit qui fust feru de lepydemie, especial«ment jeunes gens et enffens; et tant en mouru «vers la fin du dit mois et si hastivement, quil «convint faire es cymetieres de Paris grans fosses, «ou on en mettoit trente ou quarente en chascune, «et estoient arangez comme lars, et puis un pou «pouldrez par dessus de terre; et toujours jour et «nuyct en nestoit en rüe, que en ne rencontrast «Nostre Seigneur quen portoit aux malades; et «tretous avoient la plus belle cognoissance de Nostre «Seigneur a la fin, que on vit oncques avoir ne «crestiens. Mais au dict des clercs, on ne avoit «oncques vüe ne ouy parler de mortalité qui fust «si desvée, ne plus aspre, ne dont moins eschapst «de gens qui feru en fussent; car, en moins de cinq «sepmaines, trespassa en ville de Paris plus de cin«quante mille personnes; et tant trespassa de gens, «que en enterroit quatre ou six ou huict chefs «dostel a une messe a notte, et convenoit marchan«der aux prestres pour combien ils la chanteroient.» (*Journal d'un bourgeois de Paris*, édit. de 1729, p. 49.)

[3] On peut s'étonner de trouver à cette occasion une mention de la Chambre des comptes, grande institution qui avait pour devoir de contrôler les finances du royaume, et non de «délivrer des draps «pour ensevelir.» Cependant, comme il s'agissait d'une grande calamité publique, il n'y a pas d'invraisemblance à supposer que l'État intervint pour activer et payer les inhumations, et qu'ainsi la Chambre des comptes eût à tenir un état des fournitures nécessaires aux ensevelissements. Le funeste incendie de 1737 ne nous permet malheureusement pas de vérifier le fait. A côté de cette explication, nous croyons pouvoir en hasarder une seconde : on trouve, dans les *Preuves* de Félibien, un reçu du 22 mars 1501, signé des officiers et officières de l'Hôtel-Dieu; et parmi ces dernières figurent Pernelle *la Carabine*, ainsi que Marguerite *la Messie*, qualifiées de «dames de la chambre aux coetes,» c'est-à-dire intendantes de la lingerie. Peut-être alors faudrait-il lire, «comme il apparut en la chambre «des coetes, ou len livre les draps pour ensevelir;» ce qui serait beaucoup plus naturel.

Digitized by Google

dieu lez nre dame plus de xxx^m personnes / come
il apparut en la chambre des comptes ou len liure
les draps pour ensenelir / —

Y fine la description de la
ville de paris —

Fac simile de la d^re page d'une Description de la Ville de Paris par GUILLEBERT DE METZ

Ms de la Bibliothèque royale de Bruxelles N° 5553 fol. 142 v°

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

APPENDICES

AUX

DEUX DESCRIPTIONS PRÉCÉDENTES.

I. — LA LOI SALIQUE CHEZ LES HISTORIENS DE PARIS.

II. — L'ORIFLAMME.

III. — LES CHÂSSES DE NOTRE-DAME.

IV. — LE DIT DES TROIS MORTS ET DES TROIS VIFS, SCULPTÉ AU PORTAIL DE L'ÉGLISE DES SAINTS-INNOCENTS.

V. — LA DANSE MACABRE, PEINTE SUR LES MURAILLES DES CHARNIERS.

VI. — LA BOURGEOISIE PARISIENNE À LA FIN DU XIVe SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVe.

VII. — LES LETTRÉS, LES ARTISTES ET LES ARTISANS PARISIENS, À LA MÊME ÉPOQUE.

VIII. — ESSAIS DE STATISTIQUE PARISIENNE DU XIVe AU XVIe SIÈCLE.

IX. — LES CINQ LETTRES DU NOM DE PARIS, COMPILÉ PAR UN NOTABLE CLERC NORMAND, EN L'AN M. CCCC XVIII.

Digitized by Google

NOTICE.

Insuffisance des anciennes descriptions

Si les anciennes chroniques, qui contiennent en germe toute l'histoire de France, sont généralement longues et diffuses, en revanche, les premières descriptions où il faut aller chercher les traits et la physionomie intime du vieux Paris offrent trop souvent une brièveté et une sécheresse désespérantes. Avec quel bonheur ne retrouverait-on pas aujourd'hui, dans le poëme d'Abbon, par exemple, l'aspect de la cité, de ses deux ponts et de son enceinte, au moment des invasions normandes; dans la *Philippide*, le tableau des accroissements qui déterminèrent Philippe Auguste à entourer de murs la nouvelle banlieue; chez les historiens de saint Louis et de Philippe le Bel, des détails circonstanciés sur la vie parisienne, si peu connue à cette époque; chez les biographes de Charles V, l'exposé de ce travail de longue et persévérante restauration qui sut ramener à Paris le mouvement et la prospérité, en même temps qu'il doublait l'étendue de la ville désormais rassurée! Mais cette satisfaction, que les archéologues et les bibliophiles éprouvent quelquefois, lorsqu'ils mettent la main sur un monument ignoré ou sur une pièce inédite, leur est bien rarement donnée dans toute sa plénitude; l'esprit topographique, le sentiment descriptif manquent presque toujours aux auteurs dont on parvient à exhumer ainsi les écrits; ils ne paraissent pas avoir éprouvé le besoin de dépeindre les lieux que leurs contemporains voyaient aussi bien qu'eux, de raconter toutes ces choses de la vie ordinaire qui leur semblaient alors sans intérêt, et qui, aujourd'hui, ont pour nous tant d'attrait. Ce qu'on a appelé de nos jours la couleur *historique* et *locale* n'est, le plus souvent, qu'un pastiche tout moderne, dont on a peine à retrouver les éléments épars en vingt endroits différents. Quand les historiens originaux de Paris ont été peintres, ç'a été sans le savoir et sans le vouloir; heureusement les miniaturistes sont venus à leur aide, et nous devons à ces habiles auxiliaires de très-curieux renseignements sur un grand nombre de points laissés dans l'ombre par les narrateurs; le présent volume témoigne de l'empressement avec lequel nous avons utilisé ces précieuses ressources.

Nécessité de recourir à des appendices.

Mais à côté des récits et des miniatures, il reste encore bien des éclaircissements à donner; des textes comme ceux de Raoul de Presles et de Guillebert de Metz exigent, pour être lus avec fruit, tout un système d'annotations et d'appendices. Nous nous sommes efforcés de pourvoir à cette nécessité, en plaçant au bas de chaque page les notes rigoureusement indispensables. Quels qu'en soient le nombre et l'étendue, surtout dans la partie topographique présentée par Guillebert de Metz sous la forme d'une simple nomenclature, il était impossible, sans interrompre la suite du récit, de donner à certains passages tous les développements qu'ils réclament. Le tableau de Paris, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, restait à l'état d'esquisse; il nous a semblé qu'une série d'appendices compléterait cette intéressante ébauche. Nous en

avons puisé les éléments aux sources mêmes, c'est-à-dire aux documents originaux, de même que nous avons emprunté toutes les représentations figurées aux ouvrages et aux monuments contemporains des deux auteurs.

Désignation des appendices.

Ces appendices sont au nombre de neuf :

1° La Loi Salique chez les historiens de Paris (voir Raoul de Presles, ci-dessus, p. 106, et Guillebert de Metz, p. 135).

2° L'Oriflamme (voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 147, note 4, et p. 149).

3° Les châsses de Notre-Dame (voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 154).

4° Le Dit des Trois Morts et des Trois Vifs, sculpté au portail de l'église des Saints-Innocents (voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 192).

5° La Danse Macabre, peinte sur les murailles des Charniers (voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 193).

6° La bourgeoisie parisienne vers la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe (voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 200).

7° Les lettrés, les artistes et les artisans parisiens à la même époque (voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 233 et 234).

8° Essais de statistique parisienne du XIVe au XVIe siècle (voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 232).

9° Les cinq lettres du nom de Paris, compilé par un notable clerc normand (voir la Notice sur Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 129).

La Loi Salique. l'Oriflamme.

Chacun de ces appendices a sa raison d'être, même lorsqu'il ne paraît point avoir un rapport direct avec l'histoire de Paris : ainsi, la *Loi Salique* et l'*Oriflamme* ne sont pas des sujets exclusivement parisiens, et cependant il faut bien reconnaître que les historiens de Paris s'en sont préoccupés et qu'ils leur ont donné une certaine place dans les écrits relatifs à notre capitale. Chaque grande application de la Loi Salique dans l'ordre de succession au trône, chaque sortie, chaque rentrée solennelle de l'Oriflamme était pour eux un événement tout parisien; les esprits en étaient vivement frappés, et les historiens, témoins des manifestations qui se produisaient alors, interprètes des sentiments de la population au milieu de laquelle ils vivaient, ne manquaient pas d'en consigner l'expression dans leurs ouvrages. Nous avons eu soin, d'ailleurs, de dire, en note, à quelle occasion ont été écrits les morceaux que nous reproduisons, et par quel point ils se rattachent à l'histoire de Paris.

Les châsses de Notre-Dame.

Notre troisième appendice n'est que la reproduction d'une note inédite, placée au commencement d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale et contenant de curieuses indications sur les reliques conservées à Notre-Dame de Paris. Guillebert de Metz est très-bref sur ce point; Du Breul donne, il est vrai, des détails beaucoup plus circonstanciés; mais il est juste de faire observer que deux siècles le séparent de l'époque où écrivait notre auteur. La pièce, qui nous a été obligeamment signalée par M. Léopold Delisle, vient précisément se placer dans cet intervalle, à peu près à égale distance des deux écrivains; en sorte qu'elle sert de trait d'union entre la simple mention faite par Guillebert de Metz et la description étendue donnée par Du Breul.

Le Dit des Trois Morts et des Trois Vifs; la Danse Macabre.

Il est moins nécessaire de justifier l'insertion dans ce volume du *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*, ainsi que de la célèbre *Danse Macabre*. Ces lugubres sujets, où l'esprit du moyen âge se révèle tout entier, ne sont peut-être pas d'origine parisienne, mais on les a naturalisés à

igitized by Google

Paris : peints et sculptés au portail d'une église, sur les murailles d'un cimetière, à l'époque même où écrivait Guillebert de Metz, qui les a vus dans leur nouveauté, reproduits ensuite presque partout, d'après le type parisien, ils n'ont eu, la *Danse Macabre* surtout, qu'une existence éphémère, et l'on n'en retrouve aucune mention chez les historiens de Paris postérieurs au XVe siècle. Il est vrai qu'on en a multiplié, de nos jours, les reproductions écrites et les représentations figurées; mais l'original parisien, texte et personnages, a subi de graves altérations, et nous nous sommes fait un devoir de placer sous les yeux du lecteur ce que Guillebert de Metz a vu et lu au commencement du XVe siècle : *Prout habetur apud Sanctum Innocentium*, dit le manuscrit que nous avons consulté.

La bourgeoisie, les lettrés, les artistes et les artisans de Paris à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

Les deux appendices qui suivent sont un complément plus indispensable encore du texte de notre auteur. On rencontre, en lisant la *Description* qu'il nous a laissée, des noms de bourgeois, de marchands, de lettrés, d'artistes et d'artisans parisiens du XVe siècle, qui sont ou ignorés ou imparfaitement connus. De simples notes auraient été insuffisantes pour mettre en lumière certaines existences devenues aussi obscures qu'elles ont pu être éclatantes autrefois. Et d'ailleurs les renseignements que nous avons pu recueillir eussent beaucoup perdu à être dispersés : utiles, sans doute, au point de vue biographique, ils n'auraient pu offrir, si on les avait disposés au bas des pages, cet ensemble que le lecteur recherche et que notre auteur avait en vue lorsqu'il a composé son tableau de Paris. Nous les avons donc réunis, sous deux rubriques distinctes, et, pour les rendre moins incomplets, nous avons appelé à notre aide le dessin et la miniature.

Essai de statistique parisienne du XVe au XVIe siècle.

L'essai de statistique par lequel Guillebert de Metz termine sa *Description de Paris* est bien informe sans doute, et les chiffres qu'il donne en nombres ronds, un peu au hasard, ont grand besoin d'être redressés. Néanmoins l'idée était neuve, et, pour l'époque, elle constituait un véritable progrès. Cette considération nous a déterminés à grouper autour des calculs de notre auteur ceux que Géraud a faits sur le Rôle de la Taille de 1292, et, de plus, quelques détails sur les consommations de Paris, consignés dans un imprimé anonyme de la fin du XVe siècle. Il est résulté de ces divers chiffres, rapprochés de ceux de l'octroi de Paris en 1865, certaines conséquences assez inattendues. Nous les donnons sous toutes réserves, sachant bien que la statistique, surtout lorsqu'elle repose sur des évaluations conjecturales, est une science des plus périlleuses.

Les « cinq lettres du nom de Paris », compilé par un notable clerc normand.

Reste une dernière pièce qui trouve sa place dans ce volume, ainsi qu'elle l'a trouvée dans le manuscrit de Bruxelles contenant l'ouvrage de Guillebert de Metz. Le fait ne résulte point, comme on pourrait le croire, d'une simple juxtaposition; la copie de ce singulier morceau est de la main même de notre auteur, qui en a fait, en quelque sorte, la préface de son livre. Le « notable « clerc normand » qui l'a composé ne méritait peut-être pas un tel honneur; son acrostiche n'est qu'un tour de force, et il faut bien convenir que la raison s'y accorde assez mal avec la rime. Nous avons cherché toutefois à découvrir le sens de tous ces mots cousus l'un à l'autre, et tâché de deviner les rapports qui les unissent; mais nous devons avouer en toute franchise que le fil conducteur nous a souvent échappé. Les « cinq lettres du nom de Paris » resteront donc, avec leurs énigmes, comme un hommage rendu à notre capitale, et, en même temps, comme un échantillon du goût, du savoir-faire qui distinguait les versificateurs du XVe siècle.

Digitized by Google

I.

LA LOI SALIQUE CHEZ LES HISTORIENS DE PARIS.

(Voir Raoul de Presles et Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 105 et 135.)

Il n'entre point dans notre pensée de présenter ici l'ensemble de la Loi Salique ou de disserter sur ce premier code de la nation franque. En tant que législation civile, la Loi Salique s'est fondue dans la jurisprudence écrite ainsi que dans les coutumes du pays franc; ses principales dispositions se retrouvent dans les Capitulaires de Charlemagne, dans les Établissements de saint Louis et dans les nombreux coutumiers qui régissaient l'ancienne France. Quant à l'économie générale de cette loi et à l'interprétation détaillée des articles qu'elle contient, il n'y a plus rien à dire après les savants travaux de Du Tillet, de Pithou, de Lindenbrog, des deux Bignon, de Baluze, et surtout de deux érudits modernes, MM. Pertz et Pardessus.

Un souvenir unique, une impression, si l'on veut, est restée dans l'esprit des chroniqueurs qui nous l'ont transmise : c'est que la Loi Salique avait surtout pour but de régler l'ordre de succession au trône. Aujourd'hui, comme au temps de Raoul de Presles et de Guillebert de Metz, Loi Salique est synonyme de droit d'aînesse dans la famille du souverain, et d'incapacité politique pour les femmes nées sur les marches du trône. Or, sur soixante ou cent titres (selon les manuscrits) que renferme la fameuse loi des Saliens, la disposition dont il s'agit occupe deux lignes, à peine la cinquième partie de l'un de ces titres; et ces deux lignes ont survécu à toutes les institutions par lesquelles a passé la France. Les voici dans le premier des quatre textes que M. Pardessus a réunis :

« *De terra vero, nulla in muliere hæreditas non pertinebit, sed ad virilem sexum, qui fratres* « *fuerint, tota terra perteneunt.* »

Par ces mots *terra salica*, les anciens juristes ont toujours entendu la couronne, et c'est ainsi que Childebert en décida lui-même dès l'origine de la monarchie. Le Parlement, les États généraux sont restés fidèles à cette doctrine, et les historiens de Paris n'ont pas manqué de consigner le fait en leurs écrits. Jean de Jandun, dans son *épilogue* et dans son *dithyrambe* en l'honneur du roi de France, fait allusion à l'avénement de Philippe le Long, avénement dont il avait été témoin et qui fut la première grande application de la Loi Salique. Raoul de Presles put assister, dans sa jeunesse, au couronnement de Philippe de Valois, seconde application du même principe; et ce souvenir lui a dicté sans doute le commentaire qu'il a reproduit en abrégé dans sa *Description de Paris*. Guillebert de Metz,

enfin, qui vit s'accomplir la plus flagrante violation de l'antique loi des Saliens, par le fait de l'intrusion de Henri V d'Angleterre, au détriment de « l'Ainsné de France, » crut devoir donner dans toute sa teneur l'*exposicion* faite par son devancier, protestant ainsi, à sa façon, et malgré sa qualité de libraire du duc de Bourgogne, contre l'usurpation que le traité de Troyes imposait à la France épuisée [1].

Par une coïncidence qui n'a rien de fortuit, la dernière crise relative à l'application de la Loi Salique a eu pour témoin, sinon pour narrateur, le premier en date des grands historiens de Paris : Du Breul, qui, du fond de sa cellule de Saint-Germain-des-Prés, put assister à toutes les scènes de la Ligue, a voulu nous laisser un monument de la fidélité que les Parisiens ont constamment témoignée au vieux dogme, conservateur de la monarchie française. Il est le seul qui nous ait transmis textuellement une longue pièce de vers latins, composée vers le milieu du XVIe siècle et placée, en forme d'inscription, dans la grande nef de Notre-Dame, au-dessus de la statue équestre qu'on regardait alors comme représentant Philippe de Valois. On croyait que ce monarque, vainqueur des Flamands à Cassel, avait fait placer dans la cathédrale ce singulier *ex-voto;* ce qui explique pourquoi l'inscription que nous allons reproduire y fut appendue un siècle et demi plus tard : les Parisiens voulurent mettre leurs sentiments sous la protection d'un souverain qui avait régné en vertu de la Loi Salique.

Voici en quels termes Du Breul raconte la victoire de Philippe et l'érection de la statue : « Le comte de Flandre estoit entré en si mauvais mesnage avec ses subjects, à cause des « levées de deniers qu'il faisoit faire pour s'acquitter des vieilles debtes de l'accord fait avec « le défunt roy Philippe le Long, que, ses villes s'estant révoltées et l'ayant arresté prisonnier, il fut contraint de prendre loy de ses subjects pour recouvrer sa liberté. Dont pour « revanche, se voyant libre, il eut recours au roy Philippe de Valois, lequel soudain dresse « une armée, prend saccage et brûle Cassel, où les rebelles avoient faict le gros de leurs « trouppes, après leur avoir deffaict vingt deux mille hommes en bataille rangée. Et revenant comme en triomphe à Paris, il entre, tout armé et monté, dedans l'église cathédrale « de Nostre Dame, où il fait offrande de ses armes et cheval à Dieu et à la sacrée Vierge, « sa mère. En mémoire de quoy, on lui dressa une statue en la nef d'icelle église, qu'on « veoit encores le représenter ainsi qu'il estoit. Et si Messieurs de Nostre-Dame en « font tous les ans une feste double le 17 aoust. Auprès icelle statue est un grand tableau « contenant les vers qui ensuivent... *Sur la Loi Salique, le royaume et empire viril des « Francs* [2]. »

Félibien raconte le fait à peu près dans les mêmes termes; mais il croit que l'*ex-voto* rappelait l'entrée triomphale de Philippe le Bel à Notre-Dame, après la victoire de Mons-en-Puelle, et que la statue équestre représentait ce monarque, armé seulement de son

[1] En reproduisant dans ses *Preuves* (*Hist. de la ville de Paris*, t. IV, p. 582 et 583) le procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Paris le 29 avril 1420, où fut lu le traité de Troyes, et où « tous « respondirent *in turba* que *oyl*, » Félibien écrit en marge : « Il est bien surprenant que dans cette « rencontre et dans toute la suite il ne se soit pas « élevé une seule voix en faveur de la Loi Salique. » Un modeste « transcripvain, » qui n'avait pas voix au chapitre, se mit alors à copier le commentaire de Raoul de Presles où l'ancien droit français est nettement exposé; évidemment ce n'était pas dire *oyl* au traité de Troyes.

[2] *Theatre des antiquitez de Paris*, p. 14.

Digitized by Google

casque et de ses gantelets, sans brassards, tel qu'il se trouvait enfin au moment où les Flamands voulurent le surprendre dans son camp[1].

Nous ne prendrons point parti dans cette question d'attribution, où l'on voit figurer, d'une part, Corrozet[2], Du Breul, Montfaucon, Saint-Foix, de l'autre, Félibien, le président Hénault, Piganiol, etc. Qu'il nous suffise de faire remarquer qu'au XVIe siècle, on regardait la statue comme représentant Philippe de Valois, et que cette croyance légitimait l'apposition, au-dessus de cette même statue, du tableau contenant les vers que nous reproduisons.

Nous donnons, avec le *fac-simile* de la gravure qu'André Thevet a placée dans sa *Cosmographie* (1575), le texte et la traduction du morceau conservé par Du Breul; et nous croyons, en outre, devoir signaler au lecteur le célèbre arrêt rendu par le Parlement le 28 juin 1593. C'est encore un historien de Paris qui a popularisé ce document : on le trouve dans les *Preuves* de Félibien, t. III, p. 813.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

STATUE ÉQUESTRE OU TROPHÉE
QU'ON VOYAIT AUTREFOIS EN L'ÉGLISE NOTRE-DAME,
AU DERNIER PILIER DE LA NEF, À DROITE, VIS-À-VIS LA CHAPELLE DE LA VIERGE,
ET AU-DESSUS DE LAQUELLE ÉTAIT GRAVÉE UNE INSCRIPTION LATINE
EN L'HONNEUR DE LA LOI SALIQUE.

[1] *Histoire de la Ville de Paris*, liv. X, § 11, et liv. XI, § 70.

[2] Voir Corrozet, *Les antiquitez, histoires et singularitez de Paris*, édit. de 1550, f° 107 v°.

DE LEGE SALICA

ET VIRILI FRANCORUM REGNO ET IMPERIO CARMEN ELEGIACUM, PHILIPPI VALESII, QUONDAM FRANCORUM REGIS INVICTISSIMI, STATUÆ EQUESTRI IMPOSITUM.

Fœmineo nunquam didicit diademate flecti :
Externi est Gallus nescius imperii.
Sed neque subjecto solita est duce et hospite Franca
Gens, virtute potens, gens animosa, regi.
Nec flecti potuit, nisi Franco nomine, Francus,
Ingenito et patrio sanguine sceptra tenens.
Nescius externi domini, atque aliena perosus,
Imperio, indomitus seque suosque fovet.
Et veluti ingenuus sonipes, generosus et acer,
Sessorem stupidum haud rite caballus habet :
Nobile sic caput atque ferocia subdere colla
Indigno renuit Martia turba jugo;
Fœminaque in nullos armorum nascitur usus.
Spem regni abjiciat, mollia tensa trahat :
Aut tereti digito fusos torquere rotando
Discat, in aulæis plurima fingat acu.
Instruat Attalicos, varioque colore tapetes
Pingat, qui vivis vultibus æquus erit.
Ordiri et studeat radio percurrere telas,
Et docta texat serica strata manu.
His sese officiis exerceat; artibus istis
Ingenii specimen præbeat illa sui.
Penelope sic casta olim, sic fecit Arachne.
Atque aliæ, quarum nomina clara vigent.
Non est æqua feris muliebris dextra lupatis;
Nec regit imbellis frena superba manus.
Non bene conveniunt animis tam fortibus ulli
Reges, quos Francis extera terra daret.

Digitized by Google

LA LOI SALIQUE,

OU

LE ROYAUME ET L'EMPIRE VIRIL DES FRANCS,

POËME ÉLÉGIAQUE

PLACÉ AU-DESSUS DE LA STATUE ÉQUESTRE DU MONARQUE INVINCIBLE,

PHILIPPE DE VALOIS, ROI DES FRANCS.

Jamais le Gaulois n'a su courber le front sous le sceptre d'une femme ; il ne connaît pas de maître étranger. Nation valeureuse, nation au cœur fier, les Francs n'ont pas l'habitude de se laisser gouverner par un chef vassal ou étranger [1]. Ils n'ont pu obéir qu'à un chef de leur nom, ces Francs qui tiennent le sceptre du pur sang de leurs pères.

Non ! il ne connaît pas de maître étranger, ce peuple qui déteste tout ce qui lui vient d'ailleurs, ce peuple indompté, assez puissant pour se protéger soi et les siens. Et de même qu'un cheval de noble race, qu'un coursier généreux et plein d'ardeur ne doit pas être monté par un cavalier stupide ; de même ce peuple, enfant de Mars, ne veut courber sous un joug indigne ni sa noble tête ni son col superbe.

La femme n'est pas née pour le métier des armes. Qu'elle renonce à l'espoir de régner et se livre à des tâches plus douces : que de ses doigts ronds et délicats elle apprenne à tourner ses fuseaux ; que son aiguille façonne en broderies mille charmants ouvrages ; qu'elle prépare de riches tapis aux mille couleurs et brode des tableaux dont les figures paraissent vivantes ; qu'elle s'applique à ourdir des toiles et à faire courir la navette entre les fils, et que sa main savante nous tisse des housses de soie ; telles doivent être ses occupations, tels sont les arts qui doivent révéler son génie. Ainsi fit autrefois la chaste Pénélope ; ainsi firent Arachné et tant d'autres, dont les noms célèbres sont encore florissants. Le bras d'une femme est trop faible pour gouverner nos mors sauvages ; sa main débile ne pourrait retenir nos freins superbes [2].

Ils ne sauraient convenir à des cœurs si généreux, les rois que les Francs recevraient d'une terre étrangère.

[1] Les commentateurs de la Loi Salique ont fait remarquer que la crainte du joug étranger était le principal motif de l'attachement que le peuple français a toujours eu pour cette loi fondamentale. Nos bons aïeux n'avaient pas imaginé ce compromis, tout moderne, qui fait de l'époux de la reine un « prince consort » placé en dehors de toute participation aux affaires publiques.

[2] Ce second argument a moins de force que le premier ; entre autres princesses, les Blanche de Castille et les Anne de Beaujeu ont prouvé que la main féminine ne manque pas toujours de fermeté.

Ignotos ita Gallus heros [1] dorso excutit omnes,
Finibus expellit, bella cruenta movens;
Atque duces veteri deducens stemmate firmat
Sublimes solio, juraque sacra subit.
Obstipa cornice [2] jugum detrectat, et audax
Excutit omne, alio si quis ab orbe ferat;
Et ramum longa repetens ab origine, semper
Indigenas reges numinis instar habet;
Præmissoque retro dum sanguine clara coruscat,
Crescit perpetuo nobile stemma domus.
Mascula vis animi perdurat, et omine læto
Sceptra dat, invicta jure tenenda manu.
Magna Pharamundi lex sanxit, et inclyta virtus
Servari a tota posteritate jubet.
Gallica nomen erat primum illi, scilicet ut lex
Sit propria hæc Gallis, fortia corda decens.
Mos fuit antiquus Romæ, de patriciorum
Ordine, et indigenas elicuisse viros;
Hosque sacerdotes Marti sacrare verendos.
Hi dicti Salii; Lex Salica inde fluit.
Nostra suos habuit Salios et Gallia. Nam Mars
Semper apud Gallos primo in honore fuit.
Romanis etiam dictus Mars Gallicus olim,
Expertis quam sit Gallus ad arma ferox.
A Saliis populis, habuit quos Gallia quondam,
Aut Salio authore, hoc nomen habere volunt.
Atque aliis aliter visum est, sententia quorum
A sale deduci cum ratione refert;
Et Salicam dici quod condiat, et salis instar
Servet in æternos Gallica jura dies.
Qui salicam dixit, potius esse virilem [3]
Debuerat : veros nam decet illa viros.
Imperium muliebre animis servilibus, atque
Degeneres alii mollia jussa ferant.
Nos quibus ingenium est multa virtute superbum,
Et partum est rigido nobile Marte decus;

[1] Le versificateur a fait ici ce que l'on appelle au collége une faute de quantité : *hĕrōs* (en grec ἥρως) constitue prosodiquement un spondée, et il le transforme en iambe.

[2] *Cornice* pour *cervice*.

[3] Du Breul a probablement oublié un mot en transcrivant le morceau; il manque un demi-pied à cet hexamètre.

Digitized by Google

Oui! tous ceux qu'il ne connaît pas, le héros gaulois les renverse à terre, et, pour les chasser de ses frontières, il allume des guerres sanglantes; mais il affermit sur le trône les chefs sublimes qu'il a choisis dans une race antique, et il sait obéir à leurs lois sacrées. Rejetant fièrement son cou en arrière, il refuse le joug; il le secoue avec audace, si quelqu'un vient le lui apporter d'une contrée étrangère. Il lui faut un rejeton qui remonte à la plus haute antiquité; il regarde ses rois indigènes comme une image de la Divinité; et tandis que, grâce à ce vieux sang, brille leur illustre maison, la noble race des rois grandit d'âge en âge. Leur cœur mâle et vigoureux devient plus ferme encore, et c'est avec justice, c'est avec foi dans l'avenir que le sceptre se trouve remis entre des mains invincibles. Ainsi l'a sanctionné l'auguste décret de Pharamond; sa gloire exige que la postérité garde à jamais cette loi.

Son premier nom fut Loi Gallique, sans doute afin que cette loi fût particulière aux Gaulois, comme la seule convenable à ces cœurs vaillants [1].

C'était à Rome un antique usage, de tirer du sein des patriciens des hommes nés sur la terre de Rome, et de consacrer à Mars, en qualité de prêtres, ces hommes vénérables. On les nommait *Saliens :* de là vient l'expression *Loi Salique.* Et notre Gaule aussi a eu ses Saliens; car, chez les Gaulois, le dieu Mars a toujours obtenu les premiers honneurs; et jadis ils l'appelaient aussi le Mars gaulois, ces Romains qui savaient par expérience quelle est la bouillante ardeur des fils de la Gaule au milieu des combats. Les peuples saliens, qui autrefois occupèrent la Gaule, ou Salius, son auteur, donnèrent, selon les uns, leur nom à cette loi. D'autres ont eu une opinion différente, et ils ont pensé avec raison que ce nom vient de *sal* (sel), et qu'on l'a nommée *Loi Salique,* parce qu'elle assaisonne, et, comme le sel, conserve à jamais les droits gaulois [2].

Elle aurait mérité plutôt le nom de *virile* que celui de *salique,* car c'est la seule qui convienne à des hommes vraiment dignes de ce nom. Aux âmes serviles de subir l'autorité d'une femme! aux cœurs dégénérés de se soumettre à des ordres efféminés! Pour nous qui avons un génie fier de notre brillante valeur, nous dont la gloire s'est illustrée dans de

[1] Rien ne confirme cette assertion : la Loi Salique n'est pas d'origine gauloise; elle était le code d'une des tribus franques qui envahirent la Gaule, et fut lue, dit-on, aux Francs Saliens, dans trois Champs de Mai consécutifs, puis sanctionnée par leur approbation. Parmi les érudits qui se sont occupés de cette loi, les uns affirment qu'elle fut rédigée avant Clovis; les autres n'en croient pas la rédaction antérieure au règne de ce prince. Elle a été remaniée à diverses reprises, notamment sous Dagobert Ier.

[2] Ces diverses étymologies sont de pure fantaisie; les prêtres Saliens, le Salius gaulois, n'ont pu servir à désigner une législation qui n'avait rien de commun avec les lois gauloises et romaines. Quant au substantif *sal,* considéré comme racine de l'adjectif *salique,* l'auteur l'a probablement introduit dans ses vers pour amener, à l'aide de l'expression *jus,* qui signifie en même temps *droit* et *bouillon, loi* ou *sauce,* le jeu de mots intraduisible *jura Gallica.*

Et qui contudimus Romanæ rostra superba
Alitis, ut florum fulgeat alma Trias:
Qui juga magnanimis aliena rejecimus ausis,
Servili indociles conditione premi;
Ingentes animos spiramus mente prælta :
Viribus Herculeis pectora firma valent.
Inclyta nobilitas et clarum nomen avorum,
Virtutum in nobis semina multa ferant.
Æneadum memores, memores virtutis avitæ
Excitet, et stimulos addat origo potens.
Jam longo indomiti Franci regnavimus ævo,
Concordes sanctæ legis honore, diu.
Majestas etiam et regni inconcussa potestas
Perpetuos armis est habitura dies.
Hoc Deus ipse animis præstantibus imperat, atque
Prosperat, et solito cœpta favore beat.
Quid frustra nostris male barbarus insilit hostis
Legibus? Antiquum jus violare parat?
Lilia num fulvi depascent nostra Leones?
Aut Aquilæ pennis Gallica signa cadent?
Aut Aquilæ immixtus Leo, monstrum immane figurans,
Gryps erit et rostro sævit et ungue ferox?
At numen retinent demissa insignia cœlo,
Angelicisque armis agmina bruta ruent.
Non Aquilam aut Pardos Gallorum insignia gestant,
Non truculentum animal, vel feritate rapax.
Nil nisi candorem retinent, et pulcher amœno
Dulcis flos spirat balsama odore suo.
Cæsius ille color, toti gratissimus orbi,
E cœli nobis vertice missa notat.
Atque sua est Gallis, quæ proferit et fugat hostes,
Ejaculans ignes Aurea Flamma suos.
Sit procul inde metus, timor exulet atque facessat;
Non opis externæ est indiga Franca manus.
Sat propria virtute potens, peregrina repelle
Imperia; auxilio sat potes una tuo.
Dives, clara, ferox, armis animosa potensque,
Virtutis propriæ conscia, fide tibi.
Natio nulla unquam plures subiisse labores
Pro Christi visa est relligione sui.

rudes combats, nous qui avons émoussé le bec orgueilleux de l'Aigle romaine pour faire resplendir l'éclat auguste de nos trois fleurs de lis, nous qui, par notre audace magnanime, avons rejeté le joug de l'étranger, indociles à subir la honte de la servitude, nous avons une âme sublime qu'animent de sublimes instincts, et Dieu a doué nos robustes poitrines d'une force herculéenne. Que la noblesse illustre, que le grand nom de nos aïeux jettent donc en nous de nombreuses semences de vertus; souvenons-nous des Troyens, souvenons-nous du courage de nos pères, et que notre puissante origine nous excite et nous aiguillonne sans cesse[1]. Déjà, Francs indomptés, nous avons régné longtemps avec honneur dans l'union de notre loi sainte; oui, la majesté, la puissance inébranlable de notre empire aura, grâce à nos armes, des jours éternels. Dieu lui-même le commande à des cœurs généreux, Dieu qui nous fait prospérer, qui favorise et bénit à jamais nos entreprises.

Et pourquoi donc un ennemi barbare et criminel vient-il faire de vaines menaces à nos lois? Pourquoi se prépare-t-il à violer nos droits antiques? Quoi! nos Lis seront la pâture des Lions sauvages! Les ailes de l'Aigle renverseront les drapeaux gaulois; ou bien le Lion s'unira à l'Aigle, et, monstre épouvantable, viendra, comme un vautour, nous combattre avec ses serres et son bec sanglant[2]! Non, non! Dieu n'abandonnera pas ces drapeaux qui nous viennent du ciel, et ce sera contre des armes célestes que se précipiteront ces bataillons stupides et grossiers. Ce n'est pas une Aigle, ce ne sont pas des Léopards[3] que portent les étendards gaulois, ce n'est pas un animal cruel, rapace et sauvage! Nos étendards sont d'une blancheur immaculée; c'est une fleur belle et douce qui exhale les plus suaves parfums : couleur chère à tout l'univers, qui nous révèle la céleste origine de nos drapeaux! Oui, les Gaulois ont leur Oriflamme qui frappe de loin les yeux des ennemis et les disperse, l'Oriflamme qui lance ses feux éblouissants.

Ainsi donc, loin de nous la crainte; bannissons toute frayeur; la main d'un Français ne s'ouvre pas à l'aumône d'un secours étranger. Ton propre courage te rend assez puissante, ô nation des Francs; repousse la domination d'autrui; ta puissance n'a pas besoin d'un appui autre que le tien. Tu es riche, illustre, fière, pleine de cœur et de force dans les combats; tu as la conscience de ta propre valeur; aie donc confiance en toi seule. Jamais nation n'a fait plus que toi pour le Christ, ton Dieu; c'est là ton plus beau titre!

[1] On retrouve ici la trace des origines fabuleuses attribuées à la nation française par les anciens chroniqueurs. Voir, à ce sujet, les notes que nous avons ajoutées au Commentaire de Raoul de Presles, et aux premiers chapitres de la *Description de Paris*, par Guillebert de Metz.

[2] L'auteur fait ici allusion aux grandes guerres que Henri II eut à soutenir contre la maison d'Autriche. On sait que ces expéditions débutèrent par la conquête des Trois Évêchés (Metz, Toul et Verdun) et la victoire de Renti, pour aboutir à la défaite de Saint-Quentin et au traité de Cateau-Cambrésis. Les *lions* désignent le drapeau des Pays-Bas espagnols, et l'*aigle* les étendards de l'Empire.

[3] Les *léopards*, qui caractérisent l'écusson d'Angleterre, indiquent ici la prise de Calais, qui eut lieu en 1558, et qui mit fin à la longue possession territoriale des Anglais en France.

Unde tibi ingentes tituli. Nam solis ab ortu
Solis ad occasus inclyta fama tua est.
Inde tibi augustum nomen Meotida adusque
Famæ allatura est gloria magna tuæ.
Tu tamen et placidæ serva pia munia pacis,
Obsequiosa fovens quos tibi junxit amor;
Utque soles semper, nunc illibata tenebis,
Inviolata colens fœdera amicitiæ.
Sic quoque finitimos (tanta est vis, credite, amoris)
Concordi alliciet fœdere parta quies.
Quos non ducet amor, coget timor et tremor. Ecquis
Horrida Francorum fulmina ferre potest?
Sed maneat semper firmis radicibus hærens
Lex Salica, antiqui quam coluere patres;
Quæ Francorum animos virtutibus implet, et astris
Inserit, unde illis gloria parta viret.
Sit testis locuples, sit magno in honore vetustas :
Creditur illi; annis est adhibenda fides.

. . . . . .

Vinculo amicitiæ junctis ut amabilis, hosti
Semper terribilis, semper acerba fuit.
Quæcumque in Francos gens induit arma, timore
Horrescit, pavido pectore tota fremit.
Fulminei sic sensit tellus Flandra Valesi
Prælia, quod vario garriit ore loquax;
Mentitum regem dum latrat stulta Philippum,
Indignum sceptris, Gallia culta, tuis.
Experta est tandem quid posset mascula virtus
Gallorum, atque malo docta tacere suo est.
Quidve nurus gallæ differat[1] ab alite fœtus
Cristata, illa suum sensit in excidium.
Hanc domuit, mactans bis millia dena Philippus;
Agnovitque ducem Flandria victa suum.
Hinc spolia ampla refert, statua sublimis equestri,
Deque triumphato his hoste trophæa gerit.

. . . . . .

Ipse regas populum, claro diademate fulgens,
Tam patriæ charus, quam tibi chara subest.

[1] *Differat* est un dactyle, ce qui produit ici une faute de quantité.

Digitized by Google

Du couchant à l'orient resplendit l'éclat de ta renommée; et ta gloire immense va porter le bruit de ton nom auguste dans les contrées les plus reculées.

Toutefois, ô France, garde les dons précieux de la paix; réchauffe dans ton sein bienveillant ceux qui te sont unis par l'amour; et, selon ta coutume, préserve aujourd'hui, comme toujours, de tout contact impur les nœuds sacrés de cette amitié. Ainsi, crois-moi, nos voisins, tant l'amour a de force, se laisseront gagner par l'attrait de ce doux repos, fruit de notre heureuse union. Ceux qui ne se laisseront pas guider par l'amour seront en proie à la crainte, à l'épouvante. Et qui donc pourrait supporter les foudres terribles des Français?

Ah! qu'elle reste toujours profondément enracinée chez nous, cette Loi Salique, objet du culte de nos vieux pères; cette loi qui met le courage au cœur du Français, qui l'élève jusqu'au ciel, et le couvre d'une gloire toujours nouvelle! Que cette loi lui soit un témoin éclatant! que son antiquité lui soit toujours chère et vénérée! On croit à ce qui est antique; on doit ajouter foi à ce que les siècles ont consacré[1].....

.....

Autant la France se montre bienveillante pour ses amis, autant elle est terrible pour ses ennemis. Toutes les nations qui prennent les armes contre elle tremblent d'épouvante dans l'attente des événements. Ainsi l'on a vu la Flandre vaincue par Valois, dont les coups, rapides comme la foudre, ont puni cette nation vantarde qui avait eu l'audace de s'attaquer à la personne du monarque, de le signaler comme un prince indigne de régner sur toi, ô noble France! Enfin elle a connu, par sa propre expérience, la mâle vigueur des Français, et son malheur lui a appris à se taire. Cette poule arrogante a senti, à ses dépens, quelle différence il y a entre le coq vigoureux et le poussin débile[2]. Vingt mille des défenseurs de la Flandre, étendus sur le champ de bataille, lui ont fait connaître son maître, et Philippe, tel que le représente une imposante statue équestre, est revenu vainqueur de ses ennemis, dont les riches dépouilles ont augmenté l'éclat de son triomphe[3].

.....

Pour toi[4], conserve longtemps ce brillant diadème, pour le bonheur d'une patrie qui

[1] Nous supprimons ici un très-long passage contenant cinquante-huit vers qui ne sont que la paraphrase des idées précédemment exprimées, ainsi qu'un résumé historique des exploits accomplis par les Français sous le régime de la Loi Salique.

[2] L'auteur fait allusion au fameux coq que les Flamands avaient peint sur un étendard arboré au sommet de l'une des tours de Cassel, avec ces vers bien connus :

Quand ce coq chanté aura,
Le Roi Cassel conquestera.

Ce coq orgueilleux s'est trouvé n'être qu'un poussin débile, *fœtus*; le vrai coq est celui des vieux Gaulois.

[3] Nous avons cru devoir supprimer ici cinquante-deux vers, où l'auteur énumère les conquêtes de Henri II et de François Ier, père de ce monarque, ainsi que les qualités nécessaires au souverain qui règne en vertu de l'antique loi des Saliens.

[4] Le poëte s'adresse au roi Henri II, et il est loin de prévoir que la Loi Salique recevra une nouvelle application à la mort du troisième fils de ce monarque.

Tu sine vi solio sedeas sublimis avito;
Sit stabilis cœli gloria regis ope;
Perque manus capiant digni te patre coronam,
Perpetua serie filius, inde nepos!
Vive diu felix, et tanto rege beata,
Gallia, quo nullus major in orbe regit.
Audacter retine et serva, fatisque secundis,
Exerce legis congrua jussa tuæ.
Di faciant Francos semper, sub lege recepta,
Libera fœmineo tollere colla jugo!

Digitized by Google

te chérit comme tu la chéris elle-même ; reste longtemps sur ce trône que tu tiens du droit et non de la force ; que la protection du ciel assure la perpétuité de ta gloire ; que ta couronne transmise par toi à tes fils, par ceux-ci à leurs héritiers, ne soit jamais le partage que de princes dignes de toi !

Reste longtemps heureuse, ô France, sous le sceptre de ce grand roi qui n'a pas de rival dans l'univers ! Suis tes destins propices, exerce tes droits dans leur plénitude, et que le ciel te permette de vivre à l'abri d'une loi tutélaire, toujours libre du joug avilissant d'une femme !

II.

L'ORIFLAMME CHEZ LES HISTORIENS DE PARIS.

(Voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 169.)

Le titre que nous donnons à cet appendice indique nettement les limites dans lesquelles il doit se renfermer. L'Oriflamme est parisienne d'origine : d'abord simple bannière de dévotion et enseigne toute locale, comme la chape de Saint-Martin [1], elle est devenue, avec le temps, l'étendard du souverain, le drapeau national, et son histoire a fini par se confondre avec celle de la monarchie. Toutefois les historiens de Paris, qui ne séparaient pas dans leurs récits les grandes affaires du royaume de celles de la capitale [2], n'ont point oublié que l'Oriflamme appartenait, avant tout, à l'abbaye de Saint-Denis, c'est-à-dire à la banlieue de la ville qu'ils décrivaient. C'est à ce titre que Raoul de Presles et Guillebert de Metz en ont parlé, et que leurs successeurs les plus rapprochés de nous, tels que Du Breul, Sauval, Félibien, Le Beuf, lui ont donné place dans leurs ouvrages. Lorsque ce *labarum* vénéré reposait au monastère, nos vieux chroniqueurs allaient volontiers le contempler ; l'un d'eux s'écrie :

> Et comment que len lait portée
> Par nations blanches et mores
> Elle est à Saint Denis encore ;
> La lai je na gueres veüë [3].

Quand la guerre éclatait, et que le Roi allait en grande pompe *lever* la bannière de Saint-Denis, ils étaient témoins de cette imposante cérémonie, et le souvenir qu'ils en emportaient restait profondément gravé dans leur mémoire. Le retour de l'étendard sacré n'était pas accueilli par eux avec moins d'enthousiasme, surtout si la victoire avait couronné leurs vœux, comme il arriva en 1328, lorsque Philippe de Valois, vainqueur des Flamands

[1] Ce caractère lui est bien reconnu par Félibien, qui s'en exprime en ces termes : « Cet étendard était la bannière de Saint-Denis, que le comte de Vexin, comme premier homme lige de l'abbaye, avoit coustume de porter pour la defense de l'église de Saint-Denis, dans les petites guerres fort ordinaires en ce temps-là. » (*Histoire de la ville de Paris*, livre IV, p. 152.)

[2] On en a la preuve dans le titre même que Guillebert de Metz donne à son ouvrage : *La description de la ville de Paris et de l'excellence du royaume de France.*

[3] Guillaume Guiart, *La branche des royaux lignages*, année 1190.

à Cassel, vint remettre l'Oriflamme aux religieux de Saint-Denis : *Obtulit oliflammam suam, qua contra Flamingos usus fuerat,* dit un auteur contemporain.

Raoul de Presles était fort jeune à l'époque où eut lieu cette rentrée solennelle; mais il est permis de croire qu'il en avait été frappé, puisqu'il s'écriait : « Et si portez seul, le Roy, « loriflambe en bataille, cest assavoir ung glaive tout doré, ou est attachiée une baniere « vermeille, laquelle voz devanciers ont acoustumé de venir prendre et querre en l'eglise de « monseigneur saint Denis en grant solennité et devocion. » Comme Guillaume Guiart, il était allé dans la basilique de l'abbaye pour contempler cet auguste *palladium*, et il ne manque pas de le dire : « De ce me croy, car jen ay veu deux de mon temps sur lautel « des glorieux martirs, en chascune partie de lautel une; et estoient enhantées de deux « petites hantes dargent dorées, ou pendoit a chascune une baniere vermeille. » Les levées de l'Oriflamme furent assez nombreuses de son temps; mais il ne lui fut pas donné de revoir, avant de mourir, le glorieux spectacle qui avait enthousiasmé sa jeunesse. Philippe de Valois avait levé l'étendard de Saint-Denis en 1346 et 1347; mais c'était pour aller se faire battre à Crécy et échouer devant Calais. Le roi Jean était allé, lui aussi, querir la sainte bannière; mais c'était pour la faire assister au désastre de Poitiers. Ce ne fut qu'en 1382, après le règne pacifique de Charles V, et pour inaugurer, par un triomphe éphémère, le triste règne de Charles VI, que l'Oriflamme fut levée, portée contre les Flamands réunis à Rosebecq, et ramenée en triomphe à Saint-Denis. La bataille se donna le 27 novembre, et Raoul de Presles était mort la veille de la Saint-Martin d'hiver, c'est-à-dire le 10 du même mois.

Guillebert de Metz fut moins heureux encore; l'Oriflamme fut levée trois fois pendant son séjour à Paris, et toujours dans les circonstances les plus douloureuses : en 1412, pour aller assiéger les Armagnacs enfermés dans la ville de Bourges; en 1414, pour combattre les Bourguignons avec lesquels le Roi marchait deux ans auparavant; et en 1415, pour ajouter aux désastres de Crécy et de Poitiers celui d'Azincourt.

Depuis cette grande défaite où disparut l'Oriflamme, selon la plupart des chroniqueurs, les historiens de Paris n'en disent plus rien, et il faut aller jusqu'à Du Breul pour en trouver une simple mention : « C'estoit à Sainct Denis, dit le savant bénédictin, que l'on gardoit « anciennement ceste banniere tant renommée que l'on appeloit l'oriflambe, laquelle les « Roys alloient querir avec de grandes cérémonies, et n'enchargeoient qu'à quelque prince « ou valeureux seigneur, quand ils alloient faire la guerre aux infidelles, ou bien contre leurs « ennemis. Mais à la fin, en abusant à tous propos, et la portant en toutes guerres, le Roy « Philippe de Valois la vint à perdre en un voyage qu'il fit en Flandres, et du depuis on n'en « receust plus de nouvelles. » (*Theatre des antiquitez*, liv. IV.)

Du Breul fait allusion à l'événement de Mons-en-Puelle : le sire de Chevreuse, porte-oriflamme, suffoqué par la chaleur, tomba, et la bannière

> Chaï a terre, et la saisirent
> Flamens, qui apres senfuyrent.

Guillaume Guiart, auteur de ces vers et témoin du fait, prétend que l'oriflamme prise par les Flamands n'était qu'une imitation de la vraie. Cette opinion s'appuie sur le témoignage de Raoul de Presles, qui déclare avoir vu deux oriflammes « sur l'autel des glorieux

« martirs; » et, quoiqu'elle ait contre elle Du Cange, Du Tillet, le P. Daniel et plusieurs autres historiens, elle a été soutenue par Guillaume Marcel, le P. Anselme, Dom Doublet et Félibien. Le premier de ces écrivains constate qu'il existait, en 1450, un porte-oriflamme; le second affirme que Louis XI « reçut, en 1465, l'Oriflamme des mains du cardinal d'Alby, « abbé de Saint-Denis, après avoir entendu la messe dans l'église de Sainte-Catherine du « Val des Écoliers; » le troisième, après avoir déclaré que cette antique bannière est mentionnée dans deux inventaires de 1504 et 1534, ajoute : « Je l'ai veu et tenu encore depuis « la prise et réduction de Paris en l'obéissance du feu roy Henri le Grand; » quant à Félibien, il fait remarquer qu'en 1594 l'étoffe de l'Oriflamme avait été trouvée « à demi mangée « par les mites. »

En citant l'un des grands historiens de Paris, il est nécessaire de rappeler que les éditeurs de Sauval ont placé à la fin du tome second de son ouvrage une assez longue dissertation sur l'Oriflamme; mais on sait aujourd'hui que ce mémoire a été écrit par Galland. Il nous reste, en outre, quelques représentations figurées du célèbre étendard : trois méritent surtout d'être signalées. La plus ancienne paraît être celle qui se voit sur un vitrail de la cathédrale de Chartres (n° 1); la plus moderne appartient à un manuscrit de Froissart que possède la Bibliothèque impériale (Ms. français, n° 2644); l'original qu'elle représente (n° 3) a été témoin de la défaite d'Artevelle « emprés la ville de Rosebecque; » enfin Monfaucon et Gaignières nous ont conservé le dessin d'une troisième oriflamme, tiré de la bibliothèque des Célestins (n° 2). Le sujet de cette peinture est Charles V remettant la bannière de Saint-Denis à un chevalier, probablement Pierre de Villiers, seigneur de l'Ile-Adam. Rien de plus parisien que cette scène dont Raoul de Presles a dû être témoin, et qui sans doute a été confiée au vélin par l'un des religieux du monastère. Le lecteur nous saura gré de placer sous ses yeux ces trois types d'un drapeau qu'on voit mentionner partout, mais dont on ne trouve nulle part la représentation authentique.

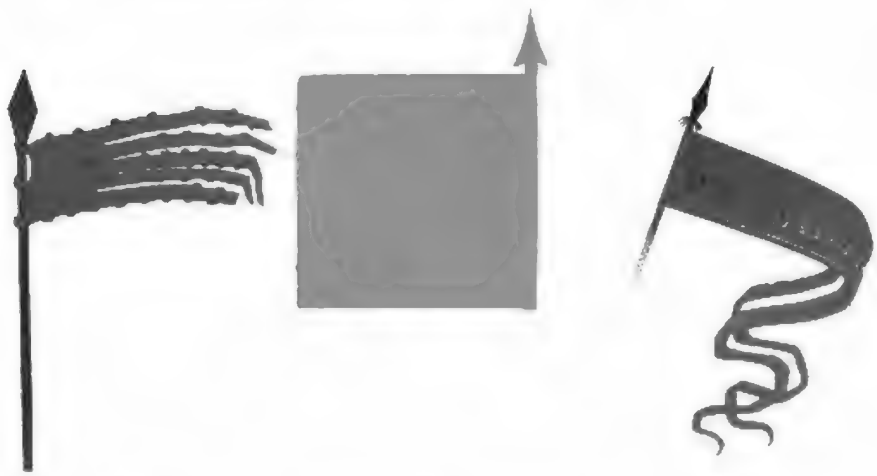

N° 1. N° 2. N° 3.

Oriflamme du vitrail de Chartres. Oriflamme du manuscrit des Célestins. Oriflamme d'un manuscrit de Froissart.

LYON
LYON
LYON
Digitized by Google

III.

LES CHÂSSES DE NOTRE-DAME DE PARIS[1].

(Voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 154.)

« Châsses qui sont à Nostre Dame de Paris :

« Et premièrement, derrière et au hault du grand autel, sur une large table de « cuivre, soustenue de quatre gros et fort hault pilliers de mesme estoffe, est po- « sée la châsse de sainct Marcel, neufiesme evesque de Paris, laquelle est d'ar- « gent doré, enrichie d'une infinité de grosses perles pierres précieuses. La feste « de ce glorieux prélat se célèbre le 13 novembre. Châsse de Saint Marcel.

« Plus hault d'icelle est une fort grande croix d'argent dont le crucifix est d'ar- « gent doré.

« A costé droict, sur l'autel de la Trinité, dict des Ardens, est la châsse de « Nostre Dame, d'argent doré, en laquelle il y a du laict de la dicte Vierge et de ses « vestemens; plus, des pierres desquelles fut lapidé sainct Estienne; du cierge de « saincte Geneviefve, du cilice de sainct Germain, evesque de la dicte église, de « sainct Eloy, de sainct Denis et de ses vestemens. Châsse de Notre-Dame

« A costé senestre du dict autel, est une châsse de bois ayent seulement le de- « vant couvert d'argent doré, en laquelle est le corps de sainct Lucain martyr, « lequel, venu d'Orient en Aquitaine, fut baptizé à Poictiers par Sainct Hilaire, « evesque d'icelle ville, et de là, s'acheminant vers Orléans, fut appréhendé par « les gens de l'empereur Anthoine; lesquels, le voyant obstiné de n'adorer les « idoles, luy tranchèrent la teste le 30e jour d'octobre; laquelle il porta environ « demy lieue jusques au lieu dict la pierre Lucain, comme il se lict au livre pas- « sionaire manuscript de la librairie de Sainct-Germain-des-Prés, cotté par dehors « B fol. 19, page 2. Cette châsse, couverte de quelque drap de saye précieux, Châsse de saint Lucain, martyr.

[1] La pièce que nous reproduisons sous ce titre se trouve au commencement d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds latin, n° 13704, et nous a été obligeamment signalée par M. Léopold Delisle. L'écriture paraît être de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe.

Digitized by Google

« se porte en procession par deux hommes d'église, quand on porte celle de saincte « Geneviefve, et non aultrement. En pareil jour qu'il fut martyrisé, tous les ans « on célèbre sa feste.

« Au dessus du dict autel de la Trinité sont plusieurs châsses ; c'est assavoir :

Châsses de sainct Cosme et sainct Damian.

« Les châsses de sainct Cosme et sainct Damian, desquelles les deux costés « sont couvers d'argent doré, et y a plusieurs ossementz des dictz sainctz.

Châsse de saint Justin, martyr

« La châsse de sainct Justin ou sainct Juste, natif d'Auxerre ; à l'aage de 9 ans « eut la teste tranchée, au pays de Beauvoisin, en s'en revenant d'Amiens, où il « estoit allé pour convertir un sien proche parent à la foy catholicque. Son chef fut « porté à sa mère à Auxerre, et le corps à Beauvais, lequel depuis a esté trans- « laté en l'église Nostre Dame de Paris. Sa feste est le huitiesme aoust. Voyés le « bréviaire de Paris, partie æstivale, au dict jour.

Châsse de saint Séverin.

« La châsse de sainct Severain moine à Paris, lequel, pour mieux vacquer à la « contemplation des choses celestes, se retira en une celle ou chambrette, fuiant « l'aspect et société des personnes. C'est luy qui bailla l'habit de religion à sainct « Cloud, filz de Clodomire et neveu ou petit-filz de Clovis, premier roy chres- « tien, et l'instruict à vivre sainctement en l'estat monastique. Sa feste est le « 24 novembre.

Châsse de saint Gundulphe.

« La châsse de sainct Gundulphe (en françoys sainct Genaul, Romain), créé « evesque par le pape sainct Xiste, premier de ce nom, et envoyé en France pour « prescher le sainct Evangile aux payens, où il souffrit beaucoup jusques à estre « jetté dans un four ardent, dont il sortit miraculeusement, sans lésion, comme « il est en la seconde partie æstivale du nouvel bréviaire de Paris, soubz le 13e no- « vembre. Il avoit construict en Berry un monastère où il déceda au dit jour, et, « depuys, son corps et son chef ont esté apportés à Nostre Dame de Paris, où tous « les ans il est honoré d'une feste double.

« Johannes Molanus, en ses additions *ad martyrologium Usuardi*, escript qu'au « mandement de saint Xiste il resuscita le filz d'un Gentil.

Reliques diverses

« Un grand tableau d'argent doré fort riche dict de sainct Sébastien, au milieu « duquel est enchassé une dent de la Mère de Dieu, et à l'entour plusieurs osse- « mentz de saincts et sainctes avec des escriptaulx.

Vraie Croix

« La grande croix d'argent doré, formée de plusieurs grosses perles, dans la-

Digitized by Google

« quelle il y a plusieurs pièces de la vraye croix que Anselle ou Anselme, Parisien « de nation, et, environ l'an 1100, chantre du Sainct-Sépulchre en Hiérusalem, « envoya à l'evesque et aux chanoines de Nostre Dame de Paris, du nombre des- « quels il avoit esté avant que d'aller en Hierusalem, avec l'armée des chrestiens, « soubz la guide et conduicte de Godefroy de Bouillon et autres. Est telle qu'il « descript en ses lettres transcriptes au Grand Pastoral, liv. 20, charte 31, desquelles « en suit le principal narré. »

Ici sont transcrites les deux lettres du donateur. Mention en est faite dans le cartulaire de Notre-Dame, publié par feu Guérard (t. II, p. 408), et sous cette rubrique : *Epistola duæ Anselli, cantoris Sancti Sepulcri, quibus ad Galonem, Parisiensem episcopum, et Stephanum, archidiaconum, fragmentum ligni Crucis Dominicæ mittit, circa annum 1108.* Le texte de ces deux lettres a été publié dans le *Gallia christiana*, t. VII, instrumenta, col. 44 et 45.

IV.

LES TROIS MORTS ET LES TROIS VIFS.

(Voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 192 et 193.)

Guillebert de Metz nous apprend, avec sa brièveté habituelle, que « a leglise des Innocens sont engigneusement entaillées de pierre les ymaiges des trois vifz et trois mors. »

Cette simple mention ne saurait satisfaire la curiosité du lecteur : même en ayant sous les yeux la représentation de ce lugubre sujet et les vers dont elle était accompagnée, on voudrait quelques détails sur l'époque où cette composition fut sculptée au portail de l'église; on se demande quelle a pu être l'origine, la signification, la portée morale de la légende ainsi traduite; on attend enfin un commentaire d'autant plus long que le texte de notre auteur est plus court. Malheureusement les historiens de Paris ont été très-sobres sur ce point : Du Breul et Godefroy sont les seuls qui nous fournissent quelques explications; encore ont-ils omis, « pour n'ennuyer le lecteur, » une partie des choses qu'il serait, pour nous, si intéressant de connaître.

Voici d'abord le passage de Du Breul :

« Au portail de l'église, qui est à main droicte, à costé d'icelle, l'on voit les « figures en bosse de trois Chevaliers passans par dedans un bois et trois Morts à « l'opposite aussi dans un bois. Lequel fit faire et eriger Monsieur Jean, duc de « Bery, en l'année 1408, pour l'ornement de ce lieu, auquel il voulut estre enterré « après sa mort; ainsi que les vers suivants le tesmoignent, gravez le long de la « corniche, qui soubstient lesdites figures :

En l'an mil quatre cents et huict,
Jean, duc de Berry, tres puissant,
En toutes vertus bien instruit,
Et prince en France florissant,
Par humain cours lors cognoissant
Qu'il convient toute creature,
Ainsi que nature consent,
Mourir et tendre à pourriture,
Fit tailler cy sa sepulture
Des trois Vifs aussi des trois Mors;
Et de ses deniers la facture

Et paya par justes accords,
Pour monstrer que tout humain corps,
Tant aye biens ou grand cité,
Ne peut eviter les discords
De la mortelle adversité.
Donq', pour avoir felicité,
Ayons de la mort souvenir,
Afin qu'après perplexité
Puissions aux saincts cieux parvenir.
Prions pour le prince susdit,
Et ensuivons son intendit.

« Aux quatre coins dudit portail sont peintes les armes de la maison des ducs « de Berry. Plus, sous une chacune desdites figures, est attachée dans le mur une « grande pierre remplie d'un nombre de vers françois, comme si lesdites figures « parloient ensemble et respondoient l'une à l'autre; lesquels j'obmets, pour n'en- « nuyer le lecteur [1]. »

Il est bien regrettable que Du Breul ait eu ce scrupule : les vers qui remplissaient la grande pierre attachée dans le mur nous auraient servi à contrôler les indications que fournissent quelques livres devenus fort rares; nous pourrions aujourd'hui reproduire littéralement la leçon que le duc Jean de Berry voulut donner à ses contemporains, et « ensuivre » de point en point son « intendit. » Mais, si nous ne sommes absolument sûrs ni de la complète identité des personnages, ni de la rigoureuse uniformité des textes, nous avons du moins recueilli et nous soumettons plus loin au lecteur tout un ensemble de présomptions d'où résulte, pour nous, une véritable certitude morale.

Voici maintenant le témoignage de Godefroy.

. . . . . .

. . . « Et ne semble hors de propos, puisqu'on est sur sa mort [2], de rapporter ce « qu'il fit de son vivant, en memoire de la mort de Louys, duc d'Orléans, son ne- « veu [3]. Car il fit representer sur la grande porte meridionale de l'église des Saincts- « Innocens, où est le grand et commun cimetière de la ville de Paris, l'Histoire « des trois Morts qui apparurent à trois Vifs chassans dedans une forest. Ce que l'on « apprend de quelques vers françois, qui se voyent encore dessus la sculpture des « figures en la frise, ainsi que s'ensuit [4]. »

Viennent ensuite les vers, tels que Du Breul nous les a transmis.

[1] *Theatre des antiquitez de Paris*, édit. de 1612, p. 835.

[2] Il s'agit de la mort du duc Jean de Berry, oncle de Charles VI et du duc d'Orléans.

[3] Godefroy parle de l'époux de Valentine de Milan, assassiné près de la Porte-Barbette, en 1407, par ordre de Jean sans Peur.

[4] *Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins, avec *Annotations* par Godefroy. Paris, 1653, in-folio, p. 674.

Digitized by Google

Il y a quelque chose de touchant dans un simple détail que donne Godefroy, et que Du Breul ne laissait pas soupçonner : le pieux duc de Berry fit sculpter au portail des Saints-Innocents le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*, « en mémoire de la mort de Louys, « duc d'Orléans, son neveu; » de sorte que l'assassinat de la vieille rue du Temple avait laissé sa trace sur la façade de l'église vouée plus spécialement au culte des trépassés. Le sujet dont nous nous occupons se rattache donc à l'une des plus tristes pages de l'histoire parisienne; nouveau motif pour le placer à la suite d'une description de Paris, écrite au moment même où s'accomplissaient ces lugubres événements.

Nous connaissons maintenant les circonstances dans lesquelles le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs* est venu prendre place au cimetière des Innocents; il nous reste à recueillir ce que les auteurs modernes les plus compétents ont écrit sur l'origine, le sens et le but moral de cette funèbre légende. Contrairement à notre attente, nous n'avons trouvé aucun renseignement à cet égard dans la curieuse correspondance qu'échangèrent dans le *Journal de Paris* (août 1785) trois personnes désireuses d'élucider les questions se rattachant à la Danse Macabre. L'article que Champollion-Figeac inséra, en 1811, dans le *Magasin encyclopédique*, et qui a servi de point de départ à des travaux considérables, ne nous a pas été d'une plus grande utilité. Il nous a fallu aller jusqu'à Gabriel Peignot pour trouver des données exactes et une discussion sérieuse. Le savant auteur des *Recherches sur les danses des morts* consacre à la légende qui nous occupe quelques pages que nous reproduisons :

« On nous permettra ici une petite digression sur la pièce de vers intitulée *les Trois « Morts et les Trois Vifs*, mentionnée dans la souscription de l'édition de 1486, et qui se « retrouve dans beaucoup d'éditions de la Danse Macabre, dans les livres de prières du « temps, et qui même a été imprimée séparément. Cette pièce doit être très-ancienne. « Nous présumons qu'elle remonte au XIIIe siècle, et nous fondons notre opinion sur un « passage du catalogue de M. de la Vallière, de 1783, t. II, p. 235-236. Le savant « rédacteur y rapporte les titres de trois pièces de poésie manuscrites du XIIIe siècle, ayant « pour objet *les Trois Morts et les Trois Vifs*. Les auteurs de deux de ces pièces sont nom- « més; la troisième est anonyme. Reste à savoir quelle est celle qui fait partie de l'édition « de la Danse Macabre, ou si on n'y en a pas inséré une de nouvelle rédaction. N'ayant « sous les yeux ni cette édition (de 1486), ni les trois pièces en question, nous ne pou- « vons porter de décision à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est que le sujet a été adopté « par les éditeurs de la Danse Macabre; et nous ne nous écartons point de notre objet en « parlant des trois pièces mentionnées dans le catalogue de M. de la Vallière. Voici com- « ment elles y sont annoncées. La première est intitulée : *Ce sont li III mors et li III vis que « Baudouins de Condé fist.*

« Cette pièce est en 162 vers, dont les deux premiers sont :

Ensi con li materc conte
Il furent si com duc et conte.

« et les deux derniers :

Tout iij de boin cuer et de fin
Que Diex vous prenge à boine fin.

« Cette pièce, qui fait partie d'un *Recueil de poésies et de prose du XIIe siècle*, in-folio, « annoncé sous le n° 2736 du catalogue, est suivie de l'explication suivante :

« Trois jeunes seigneurs riches et puissants reçoivent de trois corps morts rongés de vers, « dont ils font rencontre, des leçons terribles sur la vanité des grandeurs humaines. Ce *Dit* « était fort en vogue dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles. Notre manuscrit, ajoute le rédacteur, « en contient trois versions différentes; chacune y est accompagnée d'une miniature dans « laquelle se voient, d'un côté, les trois seigneurs, dont le premier porte sur le poing un « faucon, marque de sa puissance, et, de l'autre côté, les trois morts debout. On retrouve « ce sujet représenté dans des monuments anciens, ainsi que dans quelques Heures manus- « crites du XVe siècle, mais avec une différence, c'est que dans celles-ci les trois seigneurs, « au lieu d'être à pied, le faucon sur le poing, y sont représentés à cheval, sans cet « oiseau.

« On ne trouve pas seulement ces figures en miniature dans des Heures manuscrites; elles « ont été aussi gravées pour des Heures imprimées, comme nous le verrons par la suite.

« La seconde pièce est intitulée : *Chi commence li III mors et li III vis, ke maistres Richoles « de Marginal fist.* Elle a 216 vers, dont les deux premiers sont :

Trois damoisels furent jadis,
Mais qui partout queroit jadis.

« et les deux derniers :

Si ken ae glore pure et fine
Soions ki en nul tans ne fine.

« La troisième pièce, qui est anonyme, est ainsi annoncée : *Chest des III mors et des « III vis.* Elle a 192 vers et commence ainsi :

Diex, pour trois peccours retraire,
Monstra un signe dont retraire
Vous voel. . . . . .

« Elle finit par ces deux vers :

Kanemis ne nous tourne envers,
Kant sera no caroigne en vers.

« Ce sont ces sortes de poésies que les anciens appelaient un *Dit*. Ils entendaient par ce « mot une pièce qui renferme un enseignement, une instruction, ou le récit d'une belle ou « d'une mauvaise action. Le *Recueil de poésies, etc.* in-folio, où étaient les trois pièces ci- « dessus, avec 41 autres de même genre, a été vendu, chez M. de la Vallière, 300 liv. « en 1784.

« Il a été dit ci-dessus qu'on retrouve le morceau des *Trois Morts et des Trois Vifs* dans « différents livres de prières; c'est ce que prouve encore le catalogue de M. de la Vallière. « On y voit, sous le n° 294, des *Preces piæ, cum calendario*, in-8° de 148 feuillets, en- « richi de 12 belles miniatures. Celle qui est en tête de l'office des morts, dit le rédacteur, « représente un sujet qu'on voit rarement dans les livres d'Heures, c'est celui du *Dit* des

« trois Morts qui apparoissent à trois Vifs. Ce manuscrit a été vendu 36 liv. en 1784. « Sous le n° 322 (aux additions, P. 17) se trouve un *Officium B. Virginis, etc.* in-8° de « 184 feuillets, qui a également l'histoire des Trois Morts et des Trois Vifs, représentée en « miniature en tête de l'Office des morts. Vendu 19 liv. 19 s. en 1784. Nous citerons « encore le n° 284, sous lequel est annoncé le superbe manuscrit intitulé *Heures de « Louis II, duc d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile,* in-4° de 290 feuillets, orné de 113 « miniatures d'une beauté parfaite. Parmi les pièces que ce volume renferme, on en trouve « une intitulée *Cy après commence une moult merveilleuse et horrible histoire que l'en dit des « iij Mors et des iij Vis.* Ce volume a été vendu 450 liv. en 1784. Nous les trouverons « également dans deux livres de prières imprimés l'un en 1524 et l'autre en 1531, « in-8°, que nous avons sous les yeux, et dont nous aurons occasion de parler dans la « suite [1]. »

L'homme qui a creusé le plus profondément le lugubre sujet dont il s'agit est incontestablement feu E. H. Langlois, du Pont-de-l'Arche. Précédé par un chercheur tel que Gabriel Peignot, il a pu aller plus avant et découvrir des filons échappés au premier travailleur. Son étude sur le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs* nous a paru trop complète pour que nous hésitions à la reproduire *in extenso*.

« Dans le cours du XIIIe siècle, il parut un ouvrage français, en vers, sous le titre de « *Li trois Mors et li trois Vis* [2] (les Trois Morts et les Trois Vifs). Il en existait trois exem- « plaires apparemment contemporains dans la noble bibliothèque du duc de la Vallière, « mais qui présentaient quelques différences et fournissaient le nom de deux auteurs : « Baudoin de Condé et Nicolas de Marginal [3]. Ces antiques poëmes racontent que trois « nobles jeunes hommes, chassant dans une forêt, furent arrêtés par un pareil nombre de « spectres hideux, image de la mort, desquels ils reçurent une leçon terrible sur la vanité « des grandeurs humaines. Une très-ancienne allusion, la première peut-être, à cette vision, « paraît se présenter dans une peinture d'André Orgagna [4], dans le *Campo Santo* de Pise, et « représente évidemment le même sujet, quoique avec quelques légères différences.

[1] *Recherches historiques et littéraires sur les danses des morts.* Dijon et Paris, 1826, in-8°, p. 99 et suiv.

[2] Francis Douce, *The dance of Death*, London, 1833, in-8°, p. 31 et suiv.

[3] Catalogue de la Vallière, n° 2736-22, 23 et 25. Il paraît que chacune de ces pièces avait été composée par un auteur différent. M. Peignot fait observer que le nom d'un des trois auteurs est resté inconnu.

[4] Andrea Orgagna, peintre, sculpteur et architecte, naquit à Florence, en 1329, et travailla presque toujours de concert avec son frère aîné, Bernard Orgagna, notamment aux célèbres fresques du Paradis et de l'Enfer, au Campo Santo (champ saint, terre bénite pour cimetière) de Pise et à Sainte-Marie-Novelle. Il mourut à Florence, en 1389. Les biographes ne sont point d'accord sur l'orthographe du nom de cet illustre artiste, que Vasari, suivi par M. Douce, appelle Andrea di Cione Orgagna; mais dans l'édition de Florence, de 1770, une note extraite d'une édition de Rome fait observer que Baldinucci soutient, d'après l'autorité d'un titre contemporain de l'artiste, qu'il faut écrire Orcagna. Ce qui n'empêche pas l'éditeur romain de prétendre qu'Orgagna est la véritable orthographe, et que, d'ailleurs, les titres anciens ne nomment ce peintre qu'Andrea di Cione. Les auteurs de la *Biographie universelle* ont adopté l'opinion de Baldinucci.

« Le peintre a figuré trois jeunes gens à cheval, avec des couronnes sur leurs toques; « environnés de plusieurs varlets, ils se divertissent à chasser avec leurs faucons. Saint « Macaire, anachorète égyptien, près de la cellule duquel ils se trouvent, leur présente « d'une main un phylactère chargé d'une inscription où se lisent, autant qu'il est possible « de les déchiffrer, les mots suivants : *Le nostra mente fia ben morta tenendo risa qui la « vista affitta, la vana gloria ci sara sconfitta la superbia è sara da morte.* Ce qui signifie « à peu près : « Si notre esprit se mortifie à cette vue, notre orgueil et notre vaine gloire « s'anéantiront dans la pensée de la mort. » De son autre main, le saint ermite dirige « l'attention des nobles cavaliers sur trois cercueils ouverts, sur lesquels sont un squelette « et deux cadavres dont l'un est celui d'un roi.

« Une semblable vision, qui n'a pas une connexion si intime avec le sujet en question, et à « laquelle, jusqu'à présent, on n'a pas fait attention, se trouve à la fin des vers latins « attribués à Macabre, dans l'édition de Goldasti du *Speculum omnium statuum, a Roderico « Zamorensi* [1]. Trois personnages apparaissent à un ermite endormi, dont le nom n'est pas « mentionné. Le premier est décrit comme un homme revêtu d'habits royaux; le second « comme un notable bourgeois, et le dernier comme une belle femme ornée d'or et de « joyaux. Tandis que tous trois préconisent, pleins de vanité, leurs conditions respectives, « surviennent trois horribles spectres, sous la forme de cadavres humains, dévorés par les « vers, qui les réprimandent sévèrement de leur arrogance. Ceci est évidemment, pour le « texte, une autre version des Trois Morts et des Trois Vifs. Mais, quant à l'antériorité de « l'une ou de l'autre de ces deux versions, c'est ce qu'il est impossible de décider. Celle dont « nous venons de parler est composée de rimes alternées, dans la manière et probablement « par l'auteur de la vision de Philibert ou Fulbert, touchant le *Débat du corps et de l'âme* [2], « ouvrage attribué à saint Bernard, et quelquefois à Gautier de Mapes. Il en existe des tra- « ductions en français et en anglais.

« C'est à Vasari [3] que nous sommes redevables de savoir que l'ermite de la peinture « d'Orgagna, au *Campo Santo*, est saint Macaire, et lorsque, dans la vie de cet artiste, il con- « signe ce fait, on ne peut douter qu'il ne possédât, à cet égard, des documents tradition- « nels. Il nous apprend même qu'on a voulu représenter Andrea Uguzzione della Fagivola, « dans le personnage à cheval qui se bouche le nez. Au-dessus est une figure noire et hideuse « de la Mort, abattant sous sa faulx les hommes de tous les rangs et de toutes les condi- « tions. Vasari ajoute qu'Orgagna avait rempli son tableau [4] d'un grand nombre d'inscrip- « tions pour la plupart effacées par le temps. Il en rapporte cependant une dans son ou- « vrage; elle s'adresse à quelques vieillards estropiés. Il paraît que là, comme dans la Danse « Macabre, les différents états de la vie étaient apostrophés par la mort. Baldinucci, dans « sa notice sur Orgagna [5], fait, en parlant de cette peinture, mention de l'histoire des « trois rois et de saint Macaire; et Morona [6], dans sa *Pisa illustrata*, adopte, en décrivant « également ce sujet, le nom du même saint. Les figures de cette composition sont toutes

[1] Hanov. 1613, in-4°.

[2] Cette pièce, traduite en vers français, se trouve fréquemment à la fin des Danses Macabres publiées dans la même langue.

[3] *Vite de' Pittori*, t. I, p. 183, éd. de 1568, in-4°.

[4] Il est bien peu de personnes qui ne sachent que ces peintures d'Orgagna furent exécutées à fresque.

[5] Baldinucci, *Disegno*, II, 65.

[6] Morona, *Pisa illustrata*, I, 359.

« des portraits dont on trouve les noms tant dans Vasari que dans Morona, avec quelques « variantes, néanmoins, dans les descriptions.

« L'Histoire des Trois Vifs et des Trois Morts faisait partie des peintures de la Danse « Macabre du cimetière des Saints-Innocents de Paris; et, sur le portail de l'église du « même nom, elle avait été sculptée par ordre de Jean, duc de Berry, en 1408[1]. On la « trouve dans un grand nombre d'Heures manuscrites, et dans d'autres livres liturgiques, « à l'office des morts[2]. »

Feu E. H. Langlois ne s'est pas contenté de cette première étude de notre légende : il a voulu traiter le côté iconographique de la question aussi complétement que la partie religieuse, littéraire et bibliographique. Les détails très-circonstanciés dans lesquels il entre nous ont paru mériter une reproduction intégrale. Après avoir fait graver, d'après les vieux bois des éditions de Troyes, les deux sujets dont se compose le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*, il ajoute :

« Ces deux planches, dont la première représente trois jeunes seigneurs à la chasse, se « livrant au divertissement du vol du faucon, et dont la seconde représente trois morts « debout, auprès d'une croix de cimetière, avec l'accompagnement d'un ermite assis dans « une grotte, se rencontrent dans la plupart des anciennes éditions françaises de la Danse « Macabre, depuis celle de 1486, imprimée par Guyot-Marchant, et dont la souscription « mentionne le beau *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs ensembles*, jusqu'aux plus récentes « éditions de Troyes qui font partie de la Bibliothèque Bleue. Elles servent d'illustration à « cette légende dont nous avons déjà parlé dans la première partie de cet ouvrage (p. 107-« 112), et les deux *fac-simile* que nous offrons ici sont tirés de l'édition de la *Danse « Macabre* publiée, en 1528, à Troyes, par Nicolas Le Rouge.

« Ces planches sont toujours accompagnées d'une pièce de vers trop longue pour être « citée en entier, et qui forme une espèce de dialogue entre les divers acteurs de cette « scène[3]. L'Anachorète égyptien, saint Macaire, que l'on voit dans la grotte, prend le pre-« mier la parole; il dit aux seigneurs, en leur montrant les trois squelettes :

Ouvre les yeux, creature chetive,
Viens veoir les faitz de la mort excessive, etc.

« et raconte qu'il a vu en songe trois Morts qui lui ont montré des gens de conditions diffé-« rentes que le trépas a rendus égaux. Ces Morts interviennent ensuite eux-mêmes dans « le dialogue pour faire de terribles remontrances aux trois Vivants, qui répondent en-« semble, en témoignant de leur frayeur et de leur repentir.

« Ces vers furent retouchés, comme les huitains de la Danse Macabre, dans les éditions

[1] Du Breul, *Theatre des antiquités de Paris*, 1612, in-4°, p. 834; on y trouve les vers qui accompagnent cette sculpture.

[2] *Essai historique, philosophique et pittoresque sur les danses des morts*, publié, après la mort de E. H. Langlois, par MM. André Pottier, conservateur de la bibliothèque de Rouen, et Alfred Baudry. Rouen, 1852, 2 vol. in-8°, t. I, p. 107 et suiv.

[3] M. Achille Jubinal a constaté que, outre le *Dit des Trois Morts*, il existe un *Dit des Trois Mortes et des Trois Vives* dans le ms. 198 du fonds Notre-Dame (Bibl. impériale).

« postérieures de Troyes, qui, du reste, reproduisent exactement les mêmes dessins; dans « ces dernières, l'Ermite commence en ces termes :

Ouvre tes yeux, ô créature!
Regarde dans cette peinture,
Mais avec admiration,
Le sujet de ma vision :
Trois morts avecques leurs suaires
Sortis de l'ombre de leurs bières,
Tous défigurés, tous hideux,
Se sont présentés à mes yeux,
Leur chair à demi déchirée
Des gros vers étoit la curée,
Et leurs os presque décharnez
M'alloient empuantir le nez,
Si je n'eusse de cette place
Aussitôt détourné ma face.

« Il expose encore sa vision des Trois Morts qui lui font passer en revue tout le personnel « d'une Danse Macabre, en désignant d'une façon assez burlesque la qualité de chacun :

Celui que je te montre adhuc
Porta la qualité de Duc;
. . . . . .
Celui-cy fut un gras Moine,
Et cet autre un riche Prieur,
Toujours beuvant, toujours rieur, etc.

« Parfois, les planches offrent, suivant les éditions, une certaine différence. Ainsi la « figure de l'Ermite a été supprimée dans quelques reproductions, comme dans quelques « peintures que représente cette légende, ainsi que le prouvent les fresques de Fontenay et « de Saint-Riquier.

« Il est, pour ainsi dire, superflu d'ajouter à tout ce qui précède que le sujet des Trois « Morts et des Trois Vifs est très-fréquemment représenté dans les livres d'heures et d'offices « manuscrits ou imprimés, dont M. Douce (p. 228) a donné une liste incomplète[1]. Cet « auteur (p. 34) fait remarquer que la plus ancienne gravure que l'on puisse citer comme « se rapportant à cette configuration est celle qui se trouve dans un très-rare volume xylo- « graphique, ou d'impression tabellaire, imprimé vers 1430, décrit par Dibdin, dans le « *Bibliotheca Spenceriana* (t. I, p. 30), et qui a pour titre : *Quindecim signa extremi judicii*

[1] Dans ces livres, les deux gravures ne sont plus accompagnées d'une longue pièce de vers, mais seulement, en général, de quatrains souvent insuffisants, comme ceux-ci :

Pour les trois Morts :

Nous avons bien esté en chance
Autrefoys, comme estes a present;
Mais vous viendrez a notre dance,
Comme nous sommes maintenant.

Pour les trois Vifs :

Nous sommes en gloire et honneur
Remplis de tous biens et chevance,
Au monde mettant nostre cœur,
En y prenant nostre plaisance.

ou d'inscriptions morales, telles que : *Vigilate ergo, quia nescitis diem nec horam. — Mors inevitabilis est, et hora ejus incerta.* On peut comparer ces vers avec ceux de la peinture de Saint-Riquier.

Digitized by Google

« *diem precedentia*. Dans un *fac-simile* que Dibdin a fait graver à l'appui de sa description, « on voit, en effet, trois squelettes sortant d'une fosse ouverte, dans laquelle l'un d'entre « eux est même encore en partie englouti, se précipiter vers deux hommes qui s'enfuient « avec tous les signes de l'effroi. Nous pensons toutefois qu'il y a là ressemblance fortuite, « mais non analogie réelle. Ce sujet représente le dixième signe qui doit annoncer aux « humains l'approche du jugement dernier : les morts sortant de leurs tombeaux et venant « effrayer les vivants. Or, entre ce sujet général, s'appliquant à tous les humains, et le sujet « en quelque sorte local et spécial de saint Macaire, il n'y a point de rapport direct ni « éloigné; il n'y a qu'une simple coïncidence d'action, une analogie purement pittoresque. »

« Nous ferons remarquer en terminant que, contrairement à l'usage adopté par presque « tous les artistes du moyen âge qui cherchaient leurs inspirations dans la Légende Dorée, les « artistes qui ont créé le sujet des Trois Morts et des Trois Vifs ne paraissent point avoir eu « recours à cette source féconde. La légende de saint Macaire, d'après Jacques de Voragine, « ne contient aucune allusion à une rencontre de la nature de celle que nous venons de « décrire. Nous pouvons en dire autant de la vie de saint Macaire l'Égyptien et de celle de « saint Macaire l'Alexandrin, publiées par Bollandus, au 15 et au 2 janvier (*Acta Sancto-* « *rum*); de sorte que nous ne saurions indiquer la source où légendaires, peintres et sculp- « teurs ont puisé l'idée de la vision de saint Macaire. »

« Nous devons pourtant ne pas laisser ignorer que quelques écrivains ont cru rencon- « trer dans l'hagiographie de saint Macaire rapportée par la Légende Dorée, ou dans des « actes plus anciens, une circonstance qui, selon eux, a pu fournir aux artistes l'idée « qu'ils auraient exploitée en la transformant; nous voulons parler de la trouvaille que fit « un jour saint Macaire de la tête d'un païen mort, qu'il interrogea sur sa destinée. Or « cette tête, en lui faisant connaître que l'âme qui l'avait jadis animée était aux enfers, lui « révéla, sur ce lieu de tourments et sur la gradation des supplices qui sont infligés aux « mécréants et aux pervers, quelques détails qui rappellent les cercles infernaux du grand « poëme dantesque. Mais cette simple analogie ne nous paraît pas suffisante pour conclure « à une imitation formelle, et nous pensons que l'on rencontrerait facilement dans la « Légende Dorée une foule de visions funèbres qui, bien mieux que le colloque dont nous « venons de parler, pourraient suggérer l'apparition comminatoire des Trois Morts aux « Trois Vifs. Nous citerons, comme exemple, cette effrayante objurgation adressée par tous « les morts d'un cimetière, sortis de leurs tombes, à l'encontre d'un évêque qui avait sus- « pendu certain prêtre de ses fonctions, parce qu'il célébrait chaque jour le saint sacrifice « en faveur des morts. Cette mystérieuse apparition est racontée dans la *Légende de la Com-* « *mémoration des fidèles défunts*. Au reste, il est inutile de chercher à faire absolument sortir « de l'ouvrage de J. de Voragine le mythe des Trois Morts, puisque, d'après la citation que « nous avons faite de trois poëmes du XIIIe siècle sur ce sujet, ce mythe paraît plus ancien « que la légende elle-même [1]. »

Après le grand travail de feu E. H. Langlois, nous n'avons plus à citer qu'une charmante étude d'amateur publiée par M. Anatole de Montaiglon et traitée avec un goût digne

[1] *Essai historique, philosophique et pittoresque sur les danses des morts*, Rouen, 1852, 2 vol. in-8°, t. II, p. 56 et suiv.

Digitized by Google

de ce bibliophile émérite : nous voulons parler de l'*Alphabet de la mort entouré de bordures du XVIe siècle et suivi d'anciens poëmes français sur le sujet des Trois Morts et des Trois Vis*[1]. Cette curieuse réédition de Hans Holbein est précédée d'un avant-propos où M. de Montaiglon résume les antécédents de notre légende et indique la provenance des pièces qu'il imprime. La plupart des renseignements qu'il fournit sont empruntés à E. H. Langlois; cependant il signale une peinture très-ancienne que ce dernier n'a pas connue, et que M. Georges Boulangé a décrite avec soin dans ses *Notes pour servir à la Statistique monumentale de la Moselle :* on la voit dans l'église de Sainte-Ségolène à Metz. Quant au texte, M. de Montaiglon a réuni cinq variantes, dont quatre sont inédites; la cinquième, « qui « figure, dit-il, à peu près dans toutes les éditions de la Danse Macabre[2], se trouve éga- « lement dans beaucoup de manuscrits[3]. »

Ces dernières paroles de M. de Montaiglon ajoutent encore aux probabilités dont nous avons parlé au commencement de cet appendice : le Dit « qui figure à peu près dans toutes « les éditions de la Danse Macabre, » et qui « se trouve dans beaucoup de manuscrits, » était évidemment le plus populaire; c'est de celui-là qu'a dû s'inspirer l'imagier qui l'entailla si « engigneusement » au portail des Saints-Innocents. Réciproquement, il est permis de penser que « Guyot Marchant, demorant a Paris au grand hostel du college de Navarre « en champ Gaillard, » trouva plus facilement son texte à la façade de l'église que dans les manuscrits[4]. Quant aux deux sujets, on peut affirmer qu'il n'alla les chercher ni à Fontenay, ni à Saint-Ricquier, ni à Metz, et croire qu'il mit à contribution les « rondes-bosses » exécutées par l'ordre du duc de Berry. En toute hypothèse, l'œuvre peut être revendiquée à bon droit par la ville de Paris : si elle n'est pas la reproduction des sculptures du portail des Innocents, on ne peut du moins nier qu'elle soit l'un des plus anciens et des plus remarquables produits de la gravure et de la typographie parisiennes.

[1] Paris, 1856, in-8°, imprimé par Firmin Didot pour Edwin Tross.

[2] On trouve le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs* même à l'état d'enseigne servant à désigner les maisons. M. Berty cite, dans la *Topographie historique du Vieux Paris*, région du Louvre et des Tuileries, I, p. 60, une maison dite *des Trois Morts et des Trois Vifs;* elle était située rue Saint-Honoré, entre les rues Saint-Thomas et Saint-Nicaise.

[3] *L'Alphabet de la mort de Hans Holbein*, p. 10 et suiv. M. de Montaiglon place, en tête des cinq versions qu'il donne, les deux vers suivants :

Cy s'ensievent cinq moult biaus dis,
Que orent Trois Mors od Trois Vis.

[4] C'est d'après l'édition de 1486 que nous reproduisons le texte et les planches du *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*. La Bibliothèque impériale en possède un exemplaire à la fin duquel on lit cette mention : « Cy finit la danse macabre hysto- « riée et augmétée de pleuseurs nouveaux parson- « nages et beaux dis, et les Trois Mors et Trois Vis « ensẽbles, nouvellement ainsi composée et impri- « mée par Guyot Marchant, demorant a Paris ou « grant hostel du college de Navarre en Champ « Gaillart, lan de grace mil quatre cent quatre « vingz et six, le septieme jour de juing. » (Voir plus loin, p. 290, le *fac-simile* de cette mention.)

Digitized by Google

LE DIT

DES TROIS MORTS ET DES TROIS VIFS

REPRODUIT TEXTUELLEMENT

D'APRÈS L'ÉDITION PRINCEPS DE GUYOT MARCHANT.

Paris. 1486.

Sensuivent les dis des trois mors et trois vifs. Et doit on ꝑmierement lire le proeſme de lermite.

Lermite.

Ouvre tes yeux creature chetive
Viens veoir les fais de la mort ex [cessive
De qui iay eu en ce lieu vision
Pensee nest si trescontemplative
Que davoir eu une heure hastive
Dung tel regard nenst admiration
De trois corps mors mest lapparition
Venue icy avecques leurs suaires
Pareillement leurs terribles viaires
Deffigures et leurs corps desconvers
Les trous des yeux et du nes ouvers
Les os tous secs iambes bras pieds et mains
Tous demengies et partuises de vers
Cest le tribut que mort doit aux humains.

¶ Terrible mort sur tous autres terribles
On te doit bien par tes euvres horribles
Dire et clamer puis que par sa morsure
Et par assaulx soudains ꝛmperceptibles
Par coups mortelz divers irremissibles
Telle tu fais humaine creature
De tes euvres ay veu la pourtraicture
Tant diverse tant cruelle et hideuse
Deffiguree horrible merveilleuse
Devant mes yeux en ce povre hermitage
Qui mont trouble tellement le corage
Que plus ne peut de telle euvre cognoistre
Bien doit penser a la mort qui est sage
Car en la fin il nous convient telz estre.

¶ Or ne scet on si ces trois autresfois
Ont este ducs barons contes ou rops
Papes abbes cardinaulx ou chanoines
Ne qui estoit le plus noble des trois
Silz ont este bossus borgnes ou drois
Silz ont este prevosts ou capitaines
Fors quilz ont en tous trois faces humaines
Qui ont este en la terre ammurees
Ia on les vers les ont deffigurees
Si quil ny a plus rien que lossement
Qui est a tous grand esbahissement
Et est bien fol a qui point nen souvient
Grans et petis universellement
Une fois telz estre nous convient.

¶ De lautre part sont venus vis a vis
Sur ·iii· chevaux ·iii· biaux hõmes tous vis
Mais en voyant ceste chose admirable
Il a semble quils ont este ravis
Trop long seroit a conter le devis
Des trois vivens piteux et lamentable
Celui neut deux qui ne fust doubtable
De veoir les mors et non pas sans raison
Car quiconque voit feu en la maison
De son voisin prochain mettre et getter
De la sienne par cause doit doubter
Dont les vivens que les mors apercenrent
Merveille nest si de fort sespoventer.
A celle heure cause raisonnable eurent.

¶ Les mors aux vis les vis aux mors parlerent
Et aux vivens les ·iii· mors revellerent
De mort les grans et terribles assaulx
Et tellement les vivens espoenterent
Que a bien petit que tous ne trebucherent
A la terre de dessus leurs chevaulx
Lung laissa chiens et lautre ses oyseaulx
En requerrant a dieu grace et merey
Que requerir nous lui devons aussi
En lui priant par la saincte puissance
Quil nous donne faire vray penitance
Si que au monde que nous sõmes mortelz
Nous facons tant que ayons la ioyssance
Apres la mort des regnes immortelz.

Digitized by Google

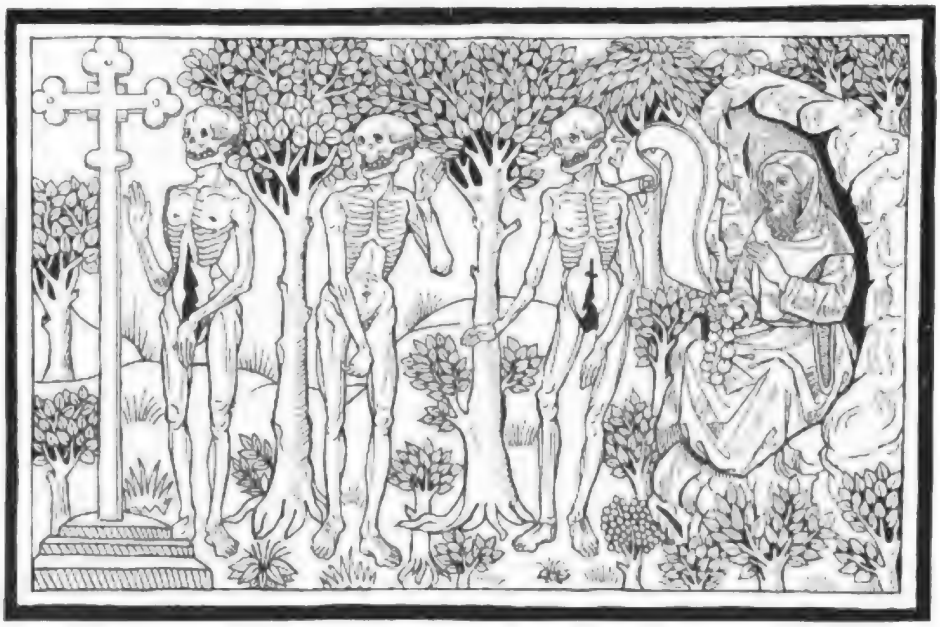

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Le premier mort.

Se nous vous aportons nouvelles
Qui ne soyent bonnes ou belles :
A plaisance ou a desplaisance
Prendre vous fault en pacience
Car estre ne peut autrement.
Beaux amis tout premierement
Non obstant quelconque richesse
Puissâce bonneur force ou jeunesse
Nous vous denôcons tout de voir
Quil vous convient mort recepvoir
Une mort las si doulourense
Si amere si angoissense
Que les mors qui en sont delivre
Ne vouldroient jamais revivre
Pour mourir encor de tel mort.
En apres quant vous seres mort
Tout ainsi que pouvres truans
Vous serez hideux et puans
Des nostres et de noz livrees
Et vos ames seront livrees
Je nen dis plus mais cest du pire.
Il me souffrit assez de dire
De vos meschans corps la misere
Qui ne sont pas dautre matere
Saiches le de vray que nous sômes
Ja guere estions puissans hômes
Et sommes telz com vous veez
Se vous voules cy pourveez
Et bien y devez pourveoir
Quant en nous vous pouvez veoir
Comme de vous il adviendra
Et quel loyer mort vous rendra
Par vos corps qui sont plains dordure
Aller sera a pourriture.
Telz côme vous un temps nous fumes
Telz seres vous comme nous sômes.

Digitized by Google

Le second mort.

Pourvoez y se vous voulez
Autrement que vous ne soulez
Car certes la mort vous espie
Pour vous oster du corps la vie
Plus briefment que vous ne cuidez
Qui estes sy oultrecuidez
Que pour nug pou de ioye vaine
Vng pou de plaisance mondaine
Qui est de si courte duree
Tost venue et plus tost allee
Voulez perdre la ioye fine
De paradis qui point ne fine :
Et qui pis est dampnes seres
Autrement neu eschapperes
Mais ce sera sans delivrance.
Comment avez vous tel plaisance
Dictes moy meschans orgueilleux
En ce monde si perilleux.
Qui na que divisions
Diverses tribulacions
Puis guerre puis mortalite
Tousiours nouvelle adversite
Fevient avant que lautre faille :
Vous ne savez homme sans faille
Tant soit puissant-veulle ou ne veulle
Qui ne seuffre et qui ne se deulle :
Ailleurs doncques repos queres
Car cy point ne le trouveres.
Repos aurez en paradis
Se croire vous voulez les dis
Des saiges qui conseillent faire
Ce que faire est necessaire
Pour lacquerir et pour lavoir.
Rien millieur nul ne peult avoir
Faictes des biens plus que pourres
Autre chose nemporteres.

Le tiers mort.

O folle gent mal advisee
Que ie voy ainsi desguisee
De divers habitz et de robes
Et dautres choses que tu robes
Ta puante charongne a vers
Et preus de tort et de travers
Ne il ne te chault dont ce viengne
Fors que ton estat se maintiengne.
Quant ie congnoys tes faulx delitz
Les grans exces les grās oultrages
Dont ceulx qui font les labourages
Aux chāps et pour toy se travaillent
Tous nuz de faim crient et baillent
Quant ie voy tel gouvernement
Je doubte que soubdainement
Telle vengance ne sen face
Que tu nauras ne temps nespace
Seulement de crier mercy.
Cuides vous tousiours regner cy
Fols meschans de male heure nez
Qui en tel point vous demenez?
Neuuil neuuil vous y mourrez.
Faictes du pis que vous pourrez
Lors aurez pardurable vie
Bonne ou male neu doubtez mie :
Dieu est iuste il paiera
Selon ce que chascun fera.
Faictes des biens natendez pas
Que ceulx apres vostre trespas
Pour vous en facent que avies chier
Qui ne vous vouldrōt approchier
En la terre vous porteront
Et tost apres vous obliront
Et telz cuidez vos bons amis
Qui sont voz plus grans ennemis.

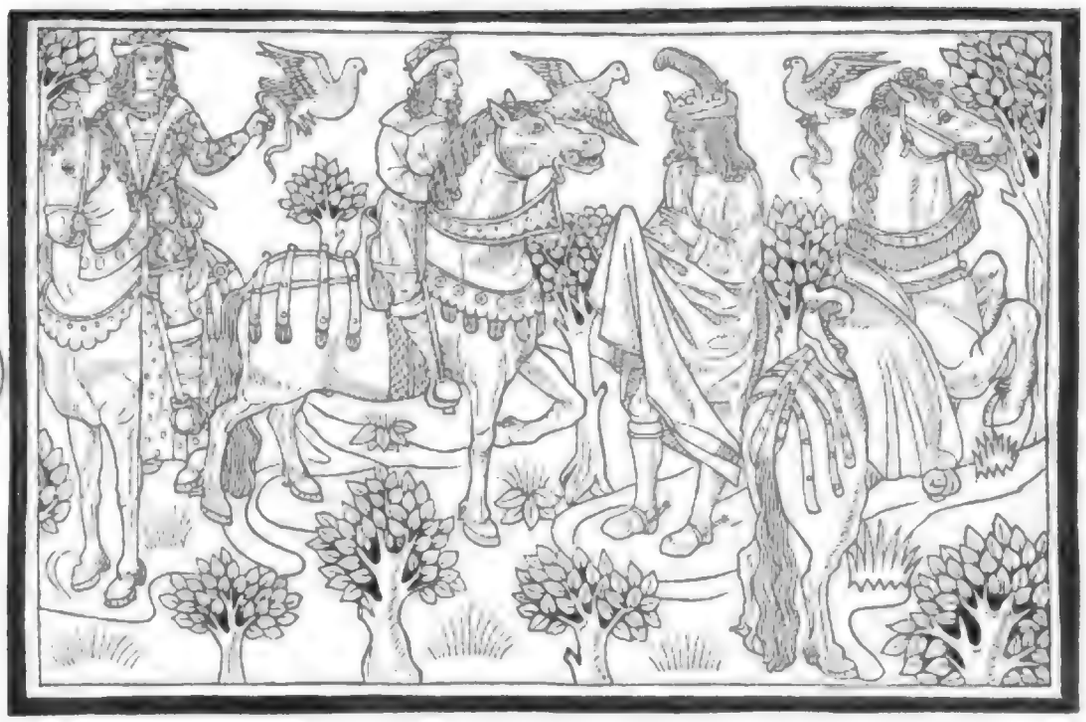

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Le premier vif.

O saincte croix par ta puissance
Dont ie voy cy la remembrance
Garde mon corps et ne consens
Que ie perde anjourdhuy mon sens
Pour ceste gent hydeuse et morte
Qui telz nouvelles nous apporte
Nouvelles dures et perverses
Las entre les choses diverses
Touchans nostre fragilite
De quoy nous ont dit verite.
Mon povre cueur de paour tremble
Quāt trois mors ainsi vont ensemble
Deffigures hydeux divers
Tous pourris et mengez de vers.
Le premier dit : bien men souvient
Que mort recevoir nous convient
A grant angoisse et grant douleur
Dont il me fist muer couleur
Et des ames dist une chose
Que declairer ne veult ne ose
Je croy cest de leur dampnement
En enfer pardurablement
Telz nouvelles ne sont pas bōnes.
Lasses nous/chetisves personnes
Pour quoy nous fist oncques dieu nestre
En ce meschant monde pour estre
Si tost livrez a tel ordure
De ma vie nay iamais cure
Car ie voy que les gens qui vivent
Tant de malenrte ensuivent
Que ie prise trop mieulx dassez
Le povre estat des trespassez
Car tousiours sans fin durera
Du celuy des vifz finera
Et en lestat que touiours dure
Chascun vivre doit mectre cure.

Digitized by Google

Le second vif.

Est ce donc a bon esciant
Que la mort nous va espiant
Et qui nous fault ainsi morir?
Nest il homme qui secourir
En puist pour or ne pour argent?
Helas/convient il ienne gent
A tel horriblete venir?
Onc mes ne men peult souvenir
Mais ie voy bien que cest a certes
Je voy les enseignes apertes.
De mort passerons les destrois
Et devenrons comme ces trois
Cest la fin de nostre besongne.
Helas/helas meschant charongne
Mais que tu faces tes plaisirs
Tes volentes/tes faulx desirs
Il ne te chault du remenant.
Or veons nous bien maintenant
Que par toy sommes decen
Qui iusques cy te avons creu :
Car de nos ames pou te chault
Selles auront ou froit ou chault :
Fy charongne qui rien ne vaulx.
Tu aymes mieulx les grans chevaulx
Les beaux habiz si pou durables :
Et telles choses corrumpables
Pour tou mauvez corps et rebelle
Que tu ne fais une ame belle.
Et si scez bien que tu mourras
Et en la terre pourriras
Du lame pardurablement
Vivra en ioye ou en torment.
Pensons doncques si bien finer
Quen ioye nous puissons regner
Bon y fait penser quant on peult
Souvent on ne peult quāt on veult.

Le tiers vif.

Certes cest bien dit/mais au fort
Il ny a point de desconfort
Tous nous convient passer ce pas
Et croy que dieu ne nous hait pas
Mes beaux seigneurs et beaux amis
Quāt ces trois mors nous a transmis
Qui dōne nous ont congnoissance
De la mort et de la meschance
Qui nous vient finer nostre ioye
Helas iamais ie ne cuidoye
Que ce temps cy nous deust faillir
Ne que mort osast assaillir
Telz gentilz gens comme nous sommes
Mais ie voy bien que riches hōmes
Sont telz et de nulle value
Ne plus ne mains que gent menue
Nen parlons plus/cest tout neant
Maintenant ie suy clerveant :
Que la ioye du monde est briefve
Et la fin delle point et griefve
En enfer est horrible paine
En paradis a ioye plaine
Sur toutes ioyes delitable
Et lune et lautre est pardurable.
Or elisons ie vous emprie
Desormais la meilleur partie :
Fol est qui choisit on depart
Quant il eslit la pire part :
Deux voies avōs devāt nos yeux
Nous qui vivons iennes et vieux
Une a ioye et repos mainne
Lautre a torment et a peine.
Pour ioye et repos avoir
Bien fault faire doit on savoir :
Qui mal fait et ne se repent
Il aura peine et torment.

Digitized by Google

Las et pour quoy prens tu si grant plaisir
Homme abuse plein depresumpcion
En ce faulx monde ou na que desplaisir
Ennuy orgueil guerre et discension.
Bien malheureuse est ton affection :
Que pense tu as tu plus grant ennuy
De vivre en doubte en ceste courte vie
Qui les mondains a la mort denfer maine?
Cest bonne chose de vivre en vie certainne
Tu le sces bien si tu nes insensible
Que cest chose forte voire impossible
Davoir ca ins ton aise entierement
Et apres mort la sus pareillement.
Helas pour tant change condicion
Et te ravise ou tu es autrement
Homme deffait et a perdicion.

Le quel veux tu ou vie ou mort choisir?
Choisy des deux tu as discrecion
Aimes tu mieulx de ton corps le desir
Pour ton ame mectre a damnacion
Que vivre ung peu en tribulacion
Et que apres mort ton ame soit ravye
En gloire es cieulx qui de nul deservie
Estre ne peult en ceste vie humainne
Sil ne lesse terre avoir et demainne
Et pere et mere et tout sil est possible
Et vivre en peine et en labeur terrible
En servant dieu tousiours paciemment.
Cest le chemin qui condupt seurement
Apres trespas lomme a saluacion
Et qui va autrement il va a dampnement
Homme deffait et a perdicion.

Cuide tu cy tousiours avoir loisir
Davoir pardon sans satisfacion
Et toute nuit en blanc lit mol gesir
Puis a ce tour sans operacion
Passer le temps en delectacion
Tant que du tout la char soit assovye :
Pense tu point quil faille quon devie
Et que prengne fin puissance mondainne
Helas ouy car mort viendra soudainne
Une heure a toy atout son dart horrible
Si tres a coup comme chose invisible
Que pas nauras loisir aucunement
De dire a dieu peccavi seulement.
Ainsi mourras tost sans contriction
Dont tu seras par divin ingement
Homme deffait et a perdicion.

Homme en peril sache certainnement
Que se tu nas autre vouloir briefment
De tamender naultre devocion
Tu te verras ung tour subitement
Homme deffait et a perdicion.

Cy fine les dis des trois mors et trois vifz.

V.

LA DANSE MACABRE

AUX CHARNIERS DES SAINTS-INNOCENTS.

(Voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 123 et 203.)

« Illec sont paintures notables de la Dance Macabre et autres, avec escriptures « pour esmouvoir les gens a devotion. »

C'est dans ces termes que Guillebert de Metz constate l'existence des célèbres fresques du cimetière des Innocents; mention précieuse, mais d'une brièveté fort regrettable, puisqu'elle ne nous fournit aucun renseignement sur l'époque où ces peintures furent exécutées et sur la place qu'elles occupaient.

Deux autres mentions, un peu moins laconiques, viennent heureusement compléter celle de notre auteur. Le *Bourgeois* auquel on doit le *Journal de Paris sous le règne de Charles VI* y consigne, à la fin de l'année 1424, les faits suivants :

« Item, lan 1424, fu faite la Dance *maratre* aux Innocens, et fu commencée « environ le moys daoust, et achevée en karesme ensuyvant. »

« Item, lan 1429, un cordelier nommé frere Richart, preschoit le lundy, le « mardy, le mercredy, le jeudy, le vendredy, le samedy, le dimanche aux Inno- « cents.... et estoit monté, quand il preschoit, sur ung hault eschaffault, qui « estoit pres de toise et demie de hault, le dos tourné vers les Charniers, encontre « la Charronnerie, a lendroit de la Dance Macabre. »

Voilà donc, en quelques mots seulement, deux points mis hors de doute, ou pour employer la langue du palais, deux faits acquis aux débats : 1° la Danse Macabre était une peinture; 2° cette peinture aurait été exécutée au cimetière des Innocents, entre les années 1424 et 1425. Ces textes nous aideront, d'une part, à circonscrire une question que l'érudition moderne a si fort étendue; de l'autre, à écarter certaines hypothèses fort ingénieuses, auxquelles le silence ou l'ambiguïté des historiens avait laissé jusqu'ici libre carrière.

A ces deux témoignages contemporains, il faut en joindre un troisième, dont on n'a pas

tenu jusqu'ici un compte suffisant, parce qu'il émane d'un auteur peu sérieux, et qu'il se produit sous une forme qui contraste singulièrement avec la tristesse du sujet : nous voulons parler de certain passage des *Contes et discours d'Eutrapel*, où la Danse Macabre est citée comme une peinture remontant à une date très-rapprochée de celle que lui assignent Guillebert de Metz et le *Bourgeois de Paris*. Lupolde, un des interlocuteurs mis en scène par Noël du Fail, rapporte, en parlant des alchimistes, « avoir veu, de son temps, que le grand « rendez-vous de tels Académiques estoit à Notre-Dame de Paris, ou aux portaux d'églises « que Nicolas Flamel, grand et souverain arracheur de dents en ce mestier, avoit fait cons- « truire. Et surtout, continue Lupolde, on les voit par bandes et régiments, comme estour- « neaux, se promenant aux cloistres Sainct Innocent à Paris, avec les trespassés et secrétaires « des chambrières, *visitans la Dance Marcade (sic) poëte parisien, que ce savant et belliqueux « roi, Charles le Quint, y fit peindre, où sont représentées au vif les effigies des hommes de marque « de ce temps-là, et qui dansent en la main de la Mort*[1]. »

En faisant la part de la superstition populaire, il reste un fait matériel, palpable, que Noël du Fail enregistre, et dont il ne paraît pas permis de douter : c'est qu'il existait au cimetière des Innocents une danse macabre, peinte par ordre d'un roi de France vers la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe. On peut se tromper, avec la multitude crédule, en parlant des apparitions nocturnes que faisaient aux Innocents les alchimistes, c'est-à-dire les sorciers de ce temps-là, et qu'on a cru apercevoir à la clarté douteuse de la lune, ou à la lueur vacillante du fanal de Notre-Dame des Bois; mais on ne saurait se méprendre sur l'existence d'une série de fresques qu'on visite en plein jour, que les « chambrières » et leurs « secrétaires » ont sans cesse sous les yeux, qui sont l'œuvre d'un « poëte parisien, » et dont l'exécution a été ordonnée par un souverain.

Un second et précieux renseignement nous est fourni par le texte de Noël du Fail : c'est que les partenaires de la Mort, dans cette terrible danse, étaient « les effigies des hommes « de marque de ce temps-là; » en sorte que les petits et les faibles voyaient entrer dans la funèbre sarabande ceux-là même qui les avaient opprimés, et qui regrettaient amèrement, dans les vers placés au-dessous d'eux, les exactions, les violences dont ils avaient pu se rendre coupables. Il y a là un énergique souvenir du fabliau populaire qui a tant ridiculisé, au moyen âge, les puissants du siècle, une vigoureuse réminiscence de la satire sur pierre et sur bois qui les a cloués aux murs et aux stalles des églises, comme à autant de piloris. Et si l'on voulait remonter un peu plus haut, on y verrait une trace de cette comédie ancienne, *comœdia prisca*, qui traduisait sur le théâtre les « hommes de marque » de Rome et d'Athènes, et plaçait sur le visage de l'acteur le masque même de ceux qu'elle voulait bafouer.

On comprend que des historiens éminents, n'ayant sous les yeux que le texte du *Journal de Paris*, aient pu l'interpréter dans le sens d'une danse véritable, ou d'une procession fort extraordinaire; mais cette interprétation ne saurait tenir devant le commentaire inattendu que nous apporte Guillebert de Metz. « Illec sont paintures notables, » dit formellement notre auteur, d'accord avec Noël du Fail; dès lors, Gabriel Peignot, MM. Fiorillo et Achille Jubinal sont dans le vrai, tandis que Du Cange, Félibien, Villaret, Dulaure, MM. de Ba-

[1] *Contes et discours d'Eutrapel, etc.* Rennes, 1597, chapitre *Des bons larrecins*, p. 51.

Digitized by Google

rante, Michelet et Villeneuve de Bargemont se trouvent convaincus d'inexactitude, au moins en ce qui concerne la danse du cimetière des Innocents [1]. Nous ne citerons point les trois auteurs avec lesquels nous sommes en pleine conformité de sentiments [2]; leur conviction repose d'ailleurs sur les deux passages du *Journal de Paris* et sur l'existence d'un grand nombre de peintures analogues à celles qui nous occupent [3]; mais il nous semble utile de placer sous les yeux du lecteur les pages en opposition avec le texte de notre auteur, ne fût-ce que pour montrer ce que vaut une simple phrase jetée au hasard dans un manuscrit ignoré, lorsque celui qui l'a écrite a vu lui-même, *ipsissimis oculis*, les choses dont il parle.

Du Cange, dont l'immense savoir ne saurait être mis en question, a vu surtout dans la Danse Macabre un exercice chorégraphique exécuté par des personnages vivants. A l'article *Machabæorum chorea* [4], il la définit ainsi : « *Danse des Machabées*, vulgairement *Danse Macabre*, « cérémonie en forme de divertissement, instituée par les ecclésiastiques, dans une inten- « tion religieuse, et dans laquelle les gens de tous les rangs, tant de l'Eglise que de l'Em- « pire, menant ensemble une danse, disparaissaient l'un après l'autre, signifiant par là que « la Mort vient saisir chacun à son tour. » La Danse Macabre, telle que l'entend l'illustre auteur du *Glossaire*, ressemblerait fort à celle des femmes de Souli, que la littérature moderne a popularisée; mais ce genre d'exercice, cette « cérémonie en forme de divertis- sement, » n'a qu'un rapport éloigné avec les « paintures notables » des Charniers parisiens.

L'un des continuateurs de Velly a cru sans doute se rapprocher davantage de la vérité historique et locale en rattachant l'origine de la Danse Macabre à l'occupation de Paris par les Anglais. S'inspirant toujours de la phrase ambiguë qui avait égaré Du Cange, il écrit

[1] M. Leber, dans une longue et savante lettre adressée à E. H. Langlois, raille fort agréablement les habitudes d'amplification qui ont amené de savants historiens à faire de petits romans avec quelques lignes empruntées aux chroniqueurs : « D'où « est sortie, dit-il, cette trop fameuse *Procession de* « *la Mort*, défilant en grande pompe dans les rues « désertes de Paris? Si l'on remonte aux sources, « on trouve, dans un journal du temps, *deux lignes* « qui sont loin de dire toutes les belles choses qu'on « y a vues depuis; mais ces deux lignes ont pros- « péré sous la plume de Villaret, lequel a été am- « plifié par un homme d'esprit, lequel a été réam- « plifié par un historien poëte, qui a fait page pour « ligne; et si le romantisme s'en mêle, le commen- « taire du *Journal de Paris* va devenir un drame « en cinq ou six actes, au moins. » (Lettre publiée par M. Langlois, t. I, p. 6.)

[2] Consulter : 1° *Recherches historiques et littéraires sur les danses des morts*, Dijon et Paris, 1826, in-8°, p. 84; 2° *Essai historique, philosophique et pittoresque sur les danses des morts*, par E. H. Langlois, Rouen, 1852, in-8°, t. I, p. 196, pour les citations de Fiorillo; 3° *Explication de la danse des morts de la Chaise-Dieu*, par M. Achille Jubinal, Paris, in-4°.

[3] E. H. Langlois ne cite pas moins de quarante-trois villes ou monastères, tant en France qu'en Allemagne, en Suisse et en Angleterre, où la sculpture et la peinture avaient consacré la Danse Macabre. En France seulement, il compte quatorze localités, qu'il énumère ainsi dans l'ordre chronologique : Vienne, Paris, Notre-Dame de Dijon, Sainte-Chapelle de Dijon, Strasbourg, la Chaise-Dieu, Cherbourg, Blois, Rouen, Angers, Dôle, Amiens, Fécamp.

[4] *Glossarium med. et infim. lat.* édit. Henschel, t. IV, p. 168. A la fin de l'article, on trouve cette mention : *Diarium regni Caroli VII, ad annum 1424*, fol. 509 : « Cette année fut faite la Danse Macabre « aux Innocents. » Feu E. H. Langlois pense que Du Cange a vu dans le passage du *Journal de Paris* la confirmation de l'opinion qu'il venait d'émettre. Le savant lexicographe cite en effet ce passage, et il le commente à l'aide du manuscrit de Besançon, cité par *le Mercure de France* (année 1742, p. 1955.) Il est dit dans cette pièce qu'on devra donner quatre *simaises* de vin aux gens qui ont fait la Danse des Machabées, en l'église Saint-Jean, après la messe.

ceci : « En 1424, après la bataille de Verneuil, on donna un spectacle anglais. Le cime-« tière des Innocents fut choisi pour le lieu de la scène. Les personnages des deux sexes, de « tout âge et de toutes conditions, y passèrent en revue et exécutèrent diverses danses ayant « la Mort pour coryphée. Cette triste et dégoûtante allégorie s'appelait Danse Macabre. » Villaret ajoute en note : « Cette expression *Macabrée* vraisemblablement vient du composé « des mots anglais *to make* (faire) et *to break* (rompre, briser)[1]. »

Félibien est certainement, après Du Cange, la source où Villaret a puisé le renseignement qu'il nous donne; trompé par le texte ambigu du *Journal de Paris*, et trouvant dans les registres du Parlement la relation d'un certain exercice dramatique qui eut lieu vers la même époque à l'hôtel de Nesle, le savant bénédictin a écrit le passage suivant : « Le même journaliste (le Bourgeois de Paris) rapporte, comme une chose « digne de remarque, qu'on fit cette année-là, aux Innocents, la Danse Macabrée. C'es-« toit une représentation publique de différens personnages de tout âge, de tout sexe « et de toutes conditions, qui paroissoient les uns après les autres sur le théâtre, acom-« pagnez de la Mort, pour monstrer que le genre humain est soumis à son empire. Cette « sorte de spectacle paroît avoir commencé en Angleterre; et dans les bibliothèques des « curieux on en conserve la représentation et la description en vers du temps, soit manus-« crits, soit imprimez. En 1422, on avoit représenté à l'hostel de Nesle, en présence des « rois Charles VI et Henri V, et de toute la cour, une autre pièce à personnages, qui « avoit pour sujet la vie de saint George[2]. »

C'est à une exhibition de ce genre que M. de Barante rattache également la Danse Macabre : après avoir raconté les fêtes qui eurent lieu à Paris lorsque Philippe le Bon y vint en 1424, l'historien des ducs de Bourgogne ajoute : « Il n'y avait point des diver-« tissements pour les seigneurs seulement : le peuple avait aussi les siens. Durant six mois, « depuis le mois d'août jusqu'au carême [3], on représenta au cimetière des Innocents la « *Danse des Morts*, qu'on nommait aussi *Danse Macabrée*. Les Anglais surtout s'y plaisaient, « dit-on; c'était des scènes entre gens de tout état et de toute profession, où, par grande « moralité, la Mort faisait toujours le principal personnage[4]. »

Jusqu'ici nous n'avons eu que trois variantes : la Danse Macabre était soit une cérémonie religieuse, soit un exercice chorégraphique proprement dit, soit une représentation scénique; on y officiait, on y dansait ou l'on y jouait son rôle sur le théâtre. M. de Villeneuve-Bargemont propose une quatrième interprétation : dans son *Histoire de René d'Anjou* se trouve le curieux passage que nous reproduisons ici, et qui se rattache à l'époque calamiteuse dont nous nous occupons (1424) :

« Après la bataille de Verneuil, dit M. de Villeneuve, le duc de Bedford, surpris sans « doute du succès inespéré de ses armes, célébra cette victoire par une fête qui parut plus « étrange même que les revers des Français, et il en plaça le théâtre au centre de la capi-« tale, dont les habitants commençaient à peine à oublier l'horrible famine qui venait d'en

[1] Villaret, *Histoire de France*, t. XIV, p. 300.

[2] Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 807.

[3] E. H. Langlois a fait observer que cette durée de six mois et ces deux dates bien précisées indiquent la source où a puisé M. de Barante : c'est toujours la phrase équivoque du *Journal de Paris*, servant de texte aux commentaires.

[4] *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. V, p. 182, édit. de 1825.

« moissonner la plus grande partie. Nous voulons parler de cette fameuse procession qu'on « vit défiler dans les rues de Paris, sous le nom de *Danse Macabrée* ou *infernale*, épouvantable « divertissement auquel présidait un squelette ceint du diadème royal, tenant un sceptre « dans ses mains décharnées, et assis sur un trône resplendissant d'or et de pierreries. Ce « spectacle repoussant, mélange odieux de deuil et de joie, inconnu jusqu'alors, et qui « ne s'est jamais renouvelé, n'eut guère pour témoins que des soldats étrangers, ou quelques « malheureux échappés à tous les fléaux réunis, et qui avaient vu descendre tous leurs « parents, tous leurs amis, dans ces sépulcres qu'on dépouillait alors de leurs ossements. « Tandis que cette hideuse fête témoignait d'une manière si indécente le barbare orgueil « des vainqueurs, les événements successifs de la guerre avaient forcé Charles VII à errer « de ville en ville, pour en réclamer des renforts [1]. »

Aux différentes versions que nous venons de rapporter sur la nature de la Danse Macabre, il paraît assez naturel de rattacher les diverses étymologies auxquels ce nom singulier a donné lieu. Remarquons d'abord que Guillebert de Metz, dont l'affirmation positive nous a permis de fixer le sens des expressions employées par le *Bourgeois de Paris*, et de prendre au sérieux les divagations apparentes de Noël du Fail, n'a pas altéré le mot, étrange pourtant, qui sert encore aujourd'hui à désigner les peintures du cimetière des Innocents. Le *Journal de Paris* porte *marâtre*, ce qui pourrait bien être une épithète malveillante appliquée à la Mort, laquelle est, en effet, une assez mauvaise mère. L'auteur des *Contes et discours d'Eutrapel* fait de *Marcade* un « poète parisien » dont il n'est question nulle part. Peut-être ce *Marcade* est-il tout simplement le fameux Macabre, *eximius Macabrus*, auquel l'édition de Guyot Marchand, imprimée en 1490, attribue la publication ou la traduction du livre en langue allemande [2]; ou ce *Machabray the doctoure* que le moine anglais John Lydgate, traducteur des versets qu'on lisait aux charniers de Paris, nous représente comme le grand moralisateur de l'ancien cimetière de Saint-Paul de Londres; ou le Viennois *Marc Aperil*, dont les libéralités servirent, dit-on, à faire peindre la Danse Macabre dans sa ville natale. Viennent ensuite les étymologies étrangères : le *make, break*, de Villaret; le *magbarah, macbourah* ou *magabir* (mots arabes qui signifient cimetière), de M. Van Praët [3]; le *macheriæ chorea* (danse du mur), le *macrorum chorea* (danse des maigres, des décharnés), le *Macarii chorea* (danse de saint Macaire), et enfin le *Machabæorum chorea* (danse des Machabées), des lexicographes Du Cange et Compan [4]. Cette dernière étymologie s'appuie d'abord sur plusieurs textes imprimés, puis sur le passage bien connu du livre des Machabées, que l'Église catholique place aux portes des cimetières et dans l'office des Morts : *Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur* [5].

Nous n'avons point à prendre parti dans cette discussion; les chercheurs les plus intrépides ne l'ont pas encore épuisée, et leurs successeurs n'en diront peut-être pas le dernier mot. Il en est de même de l'origine de la Danse Macabre et des diverses formes qu'elle a pu revêtir. L'ancienne liturgie, qui laissait faire l'office des fous et célébrer la messe de

[1] *Histoire de René d'Anjou*, t. I, p. 54 et 55.

[2] Le titre porte : *Chorea ab eximio Macabro versibus alemanicis edita, etc.*

[3] MM. de Longpérier et Édouard Fournier considèrent cette étymologie comme la plus probable.

[4] Nous avons déjà cité Du Cange et le manuscrit de Besançon, sur le texte duquel le célèbre lexicographe s'est appuyé. Consulter en outre le *Dictionnaire de danse*, de Compan, 1787, in-12.

[5] *Liber Machab.* II, cap. XII, v. 46.

l'âne, a bien pu tolérer des cérémonies ou exhibitions d'un autre ordre, en faveur du but moral qu'elles se proposaient d'atteindre. D'un autre côté, des clercs de la Bazoche, des membres de certaines confréries ont pu s'entendre pour organiser, en dehors du clergé, des représentations scéniques où la Mort jouait le principal rôle. Enfin il n'est point invraisemblable de supposer qu'à une époque où tous les fléaux semblaient s'être donné rendez-vous pour accabler l'humanité, alors que les guerres sans cesse renaissantes, les pestes reparaissant presque périodiquement, les famines achevant de moissonner ceux que le fer ou l'épidémie avait épargnés, avaient jeté les esprits dans une terreur folle et vertigineuse, il se soit organisé, comme en un jour de funèbre carnaval, des processions où les morts figuraient à côté des vivants devenus aussi pâles qu'eux. Qu'il nous suffise de constater, avec les historiens originaux, que les fresques du cimetière des Innocents ont réellement existé; qu'elles constituaient un ensemble de « paintures notables, » et qu'elles formaient le pendant des « ymaiges en ronde bosse » dues à la pieuse munificence du duc de Berry. Sans doute ces fresques eurent une origine semblable : quelque grand ou riche personnage (Noël du Fail nomme Charles V) aura voulu, comme le dit notre auteur, « es- « mouvoir les gens a devotion, » ou, pour emprunter le langage de Du Breul, fournir à ses contemporains de « bonnes glasses à représenter la grandeur et impertinence de notre va- « nité humaine. » Ce but essentiellement moral a été atteint, s'il faut en croire le *Journal de Paris* : le cordelier Richard, prêchant au cimetière des Innocents, « encontre la Char- « ronnerie, a lendroit de la Dance Macabre, » prenait sans doute texte des lugubres images qu'il avait sous les yeux; et il faut que l'impression ressentie par les contemporains ait été bien profonde, pour que le poëte Villon, ce vaurien de génie, qui a essayé de sourire à la mort, dans une ballade restée célèbre, ait partagé à cet égard le sentiment populaire. Le poëte mauvais sujet qui, à la suite d'escapades pendables, s'est peint lui-même pendu à Montfaucon, en compagnie de garnements comme lui [1], quitte ce ton tristement enjoué, pour nous dire combien sa mère était touchée en voyant, dans les églises, les images peintes ou sculptées afin d'« esmouvoir les gens a devocion. » L'honnête Parisienne s'écrie :

Femme je suis povrette et ancienne,
Qui riens ne sçay, oncques lettres ne leux.
Au monstier voy, dont je suis paroissienne,
Paradis paint ou sont harpes et luz,
Et un enfer ou dampnez sont boullus.
L'ung me fait paour; l'autre joie et liesse...
En ceste foy je veuilx vivre et mourir [2].

Si la bonne femme sentait sa foi se raviver ainsi à la vue du paradis et de l'enfer en peinture, quelle impression ne devait-elle pas éprouver en face de ces fresques d'une vérité saisissante, qui avaient pour accompagnement les ossements entassés dans les *galetas*, pour cadre une ceinture de charniers, et qu'elle ne pouvait aller contempler qu'en foulant aux pieds les cendres de vingt générations!

[1] La pluie nous a debues et lavez
Et le soleil dessechez et noircis;
Pies, corbeaux nous ont les yeux cavez
Et arrachez la barbe et les sourcils...

[2] *Œuvres de François Villon*, Prière à la Vierge, La Haye, 1742, in-8°, p. 94. — *Id.* édition de 1832, p. 169.

Il ne nous reste plus qu'une question à résoudre avant de laisser la parole à « l'acteur » chargé, comme dans la comédie antique, du prologue de la pièce : les sujets peints au cimetière des Innocents sont-ils identiquement les mêmes que ceux que nous reproduisons d'après l'exemplaire unique de l'édition de Guyot Marchant? L'imprimeur avait-il, en 1485, les fresques sous les yeux, et a-t-il gravé ses *bois* d'après les peintures de 1424? La réponse ne semble pas douteuse : les fresques se conservent assez longtemps, et celles des Innocents, qui, selon M. Édouard Fournier, existaient encore au XVIIe siècle, devaient être assez conservées soixante ans après leur exécution, pour être reproduites, comme on l'a fait, par un simple trait. Guyot Marchant avait donc les sujets sous les yeux; de plus, le manuscrit du fonds Saint-Victor n° 1122, dont sa première édition est la reproduction textuelle, porte cette mention significative : *Est la Dance Macabre, prout habetur apud Sanctum Innocentium;* et un autre manuscrit (pupitre T. T. n° 12), cité par M. Paul Lacroix, donne à peu près le même titre : *Dictamina choree Macabre, prout sunt apud Innocentes, Parisius*[1]. M. Lacroix pense que ces *dictamina* sont l'œuvre du célèbre Gerson, et ils sont dignes, en effet, du philosophe chrétien à qui l'on attribue l'*Imitation de Jésus-Christ;* mais, sans entrer dans cet examen, qu'il nous suffise de dire avec E. H. Langlois : « Nous croyons fermement que les « éditions primitives de la Danse Macabre et les éditions consécutives de Troyes ne font « que reproduire la peinture et les vers du charnier des Innocents de Paris [2]. »

Nous ne terminerons point ce préambule sans dire quelques mots de ces « éditions pri« mitives et consécutives » qui nous ont servi à établir le texte et les planches de la nôtre. Sans doute, il n'entre point dans le plan que nous nous sommes tracé de dresser la bibliographie exacte de la Danse Macabre, si complétement élaborée par MM. Peignot, Douce, Brunet, Massmann et Langlois; mais les travaux de ces érudits ne nous dispensent point d'indiquer au lecteur, à côté des sources où nous avons puisé, celles où il pourrait lui convenir de puiser lui-même. E. H. Langlois, le dernier venu de ces bibliographes de la Mort, compte deux éditions allemandes antérieures à celles de Paris, et trois qui sont à peu près de la même époque. Les éditions anglaises, au nombre de huit, sont postérieures de près d'un siècle. Quant aux éditions françaises, elles ont pour point de départ le volume de Guy ou Guyot Marchant, exemplaire unique qui appartient à la bibliothèque publique de Grenoble (n° 16,020), et que M. le Maire de cette ville s'est empressé de mettre à la disposition de M. le Préfet de la Seine. Ce volume, signalé en 1811 par M. Champollion-Figeac, est un petit in-folio gothique de dix feuilles et vingt pages, comprenant dix-sept sujets et trente-trois gravures. Le premier feuillet a été lacéré; au recto du dernier se trouve la mention suivante :

Cy finit la dāse macabre imprimee
par vng nomme guy marchant de
mozant au grāt hostel du college de
nauarre en champ gaillart aparis
Le vinthuitisme iour de septembre
Mil quatre cēt quatre vingz et cinq

[1] *Le Bibliophile*, publié à Londres, n° du 15 mai 1862, p. 157.

[2] *Essai historique, philosophique et pittoresque sur les danses des morts*, t. I, p. 197.

L'état incomplet dans lequel se trouve ce précieux exemplaire nous a obligés de recourir à celui que possède la Bibliothèque impériale, et qui appartient à une édition postérieure de neuf mois seulement à celle que l'on regarde jusqu'ici comme la première. Les mêmes bois, ainsi que les mêmes caractères, y ont été employés par Guyot Marchant; mais on y trouve six nouvelles gravures, le *Dit* des Trois Morts et des Trois Vifs, et des sentences latines en vers ou en prose, prises généralement dans les livres saints. Voici le titre de l'ouvrage :

« Ce present livre est appellé *Miroer salutaire pour toutes gens et de tous estats*, et est de « grant utilité et recreacion pour pleuseurs ensengnemens tant en latin comme en francoys « les quelx il contient. Ainsi composé pour ceulx qui desirent acquerir leur salut, et qui le « voudront avoir. La Danse Macabre nouvelle. »

A la fin du volume, petit in-folio gothique de seize feuilles, se lit la mention suivante :

Cy finit la danse macabre hystoriee z augmẽ
tee de pleuseurs nouueaux parsonnages et
beaux dis. et les trois mors et trois vifs emsẽ
bles. nouuellement ainsi composee et impri
mee par guyot marchant demorant a paris
ou grant hostel du college de nauarre en
champ gaillart L an de grace mil quatre cent
quatre vingz et six le septieme iour de iuing

Le succès de cette lugubre publication encouragea Guyot Marchant à la continuer : en cette même année 1486, il donna la première édition de la Danse Macabre des femmes, et successivement quatre rééditions de l'une ou de l'autre danse (1490-91-99). C'est en 1499 que les deux danses furent éditées en un seul volume par un imprimeur de Lyon. Depuis on les trouve généralement réunies, surtout dans les éditions de Le Rouge (Troyes, 15.., 1528, 1531), de Guillaume de la Mare (Rouen, 15..), d'Olivier Arnoulet (Lyon, 15..), de Noury (Lyon, 1501), de Genève (1503), de Nicolas Oudot (Troyes, 153., 1641), de Denis Janot (Paris, 1533), de Pierre de Sainte-Lucie (Lyon, 1537), d'Estienne Groulleau (Paris, 1550), ainsi que dans les nombreuses réimpressions du XVIIe et du XVIIIe siècle. Le libraire Baillieu a tout récemment remis en œuvre les vieux bois de Troyes, et M. Silvestre a donné, chez L. Potier, une charmante édition en caractères gothiques, avec des vignettes soigneusement exécutées; seulement les limites du format ont exigé la division des planches qui, dans les éditions primitives, contiennent deux sujets. Pour nous, qui tenions moins à faire une œuvre absolument complète qu'à donner une idée exacte des peintures et des textes que Guillebert de Metz a vus dans leur nouveauté, nous avons dû nous borner à la Danse Macabre des hommes : c'est la seule d'ailleurs que renferment les deux plus anciennes éditions de Guyot Marchant.

Digitized by Google

LA DANSE MACABRE

REPRODUITE TEXTUELLEMENT

D'APRÈS L'UNIQUE EXEMPLAIRE CONNU DE L'ÉDITION PRINCEPS

DE GUYOT MARCHANT

(Paris, 1485).

ET COMPLÉTÉE AVEC L'ÉDITION DE 1486.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Lacteur

O creature rayssonnable
Qui desires vie eternelle
Tu as cy doctrine notable
Pour bien finer vie mortelle
La dance macabre sappelle
Que chascun a danser apprant
A homme et femme est naturelle
Mort nespargne petit ne grant.

En ce miroer chascun peut lire
Qui le convient ainsi danser
Saige est celuy qui bien si mire
Le mort le vif fait avancer.
Tu vois les plus grans commancer
Car il nest nul que mort ne fiere
Cest pitense chose y penser
Tout est forgie dune matiere.

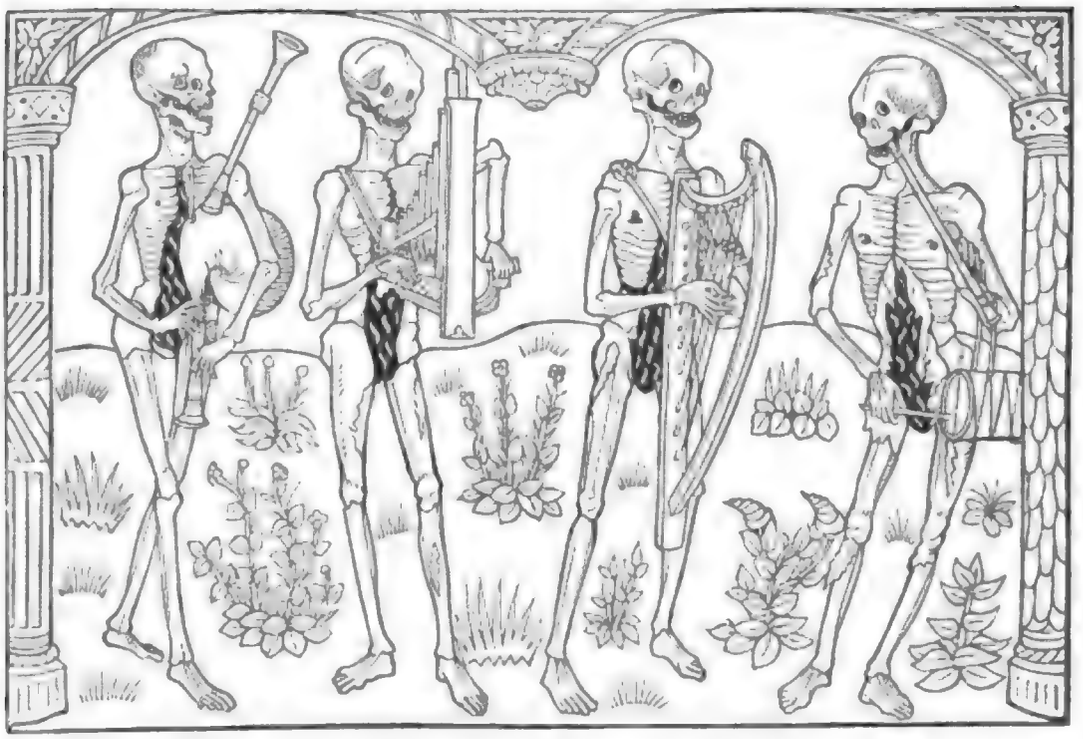

Le premier mort

Tous qui par cõmune ordõnance
Vives en estatz tant divers
Tous danseres a ceste danse
Une foys et bons et pervers.
Et si seront menges de vers
Voz corps. Helas regardes nous
Mors pourris puans desconvers
Comme sommes telx seres vous.

Le second mort

Dictes nous par quelles raisons
Vous ne penset point a morir
Quãt la mort va en voz maisons
Luy lung demain lautre querir
Sans quon vous puisse secourir.
Cest mal vivre sans y penser
Et troup grant danger de perir
Force est quil faille ainsi danser.

Le tiers mort

Entendez tous que ie vous dis
Jennes et vieux petits et grans
De iour en iour selon les dis
Des sages vous alez mourans
Car vos iours sont diminuans
Pour quoy tous serez trespasses
Vous qui vivez devant cent ans
Las cent ans seront tost passes.

Le quart mort

Devãt quil soient cent ans passes
Tous les vivans comme ie dis
De ce monde seront passes
En enfer ou en paradis
Mon compagnon mais ie le dis
Peu de gens sont qui aient cure
Des trespasses ne de noz dis
Le fait deulx gist en adventure.

Digitized by Google

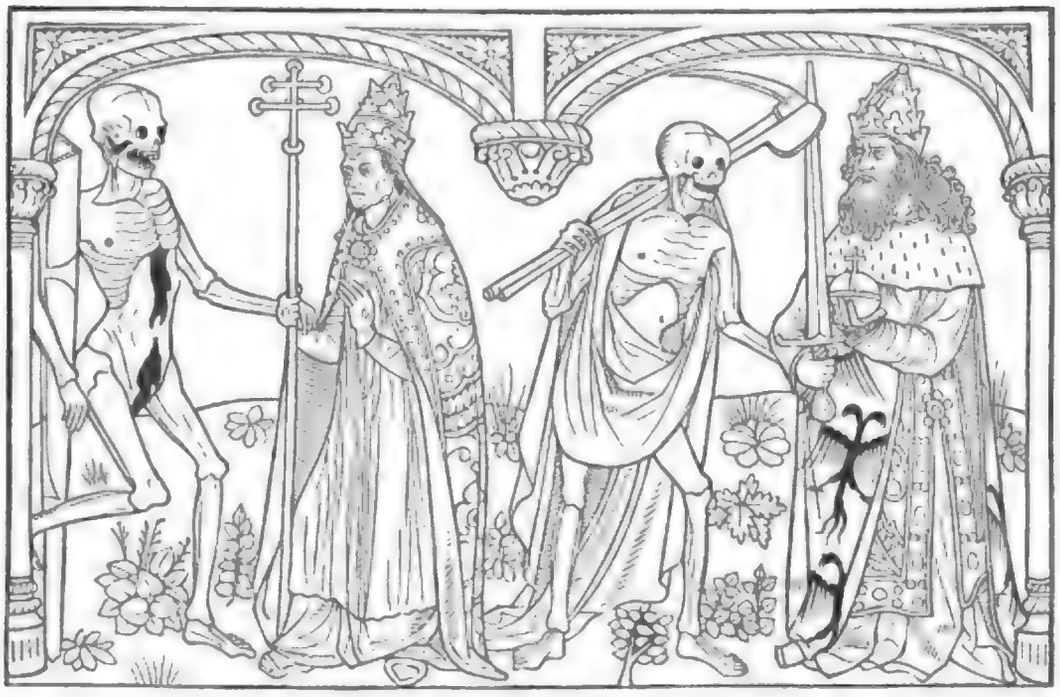

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Le mort

Vous qui vivez certainnement
Quoy quil tarde ainsi danceres
Mais quant dieu le scet seulement
Aduisez comme vous feres.
Dam pape vous commenceres
Comme le plus digne seigneur
En ce point honore seres
Aux grans maistres est den lonneur.

Le pape

He? fault il que la dance mainne
Le premier qui suis dieu en terre
Jay en dignite souverainne
En leglise comme saint pierre :
Et cōme autre mort me vient querre
Encor point morir ne cuidasse
Mais la mort a tous maine guerre
Peu vault honneur qui si tost passe.

Le mort

Et vous le non pareil du monde
Prince et seigneur grāt emperiere
Laisser fault la pomme dor ronde
Armes ceptre timbre baniere.
Je ne vous lairay pas derriere
Vous ne povez plus seignorir
Jenmainne tout cest ma maniere
Les filz adam fault tous mourir.

Lempereur

Je ne scay devant qui iapelle
De la mort quansi me demainne
Armer me fault de pic de pelle
Et dun linseul ce mest grant painne.
Sur tous ay eu grandeur mondaine
Et morir me fault pour tout gage
Quest ce de ce mortel demainne
Les grans ne lont pas davantage.

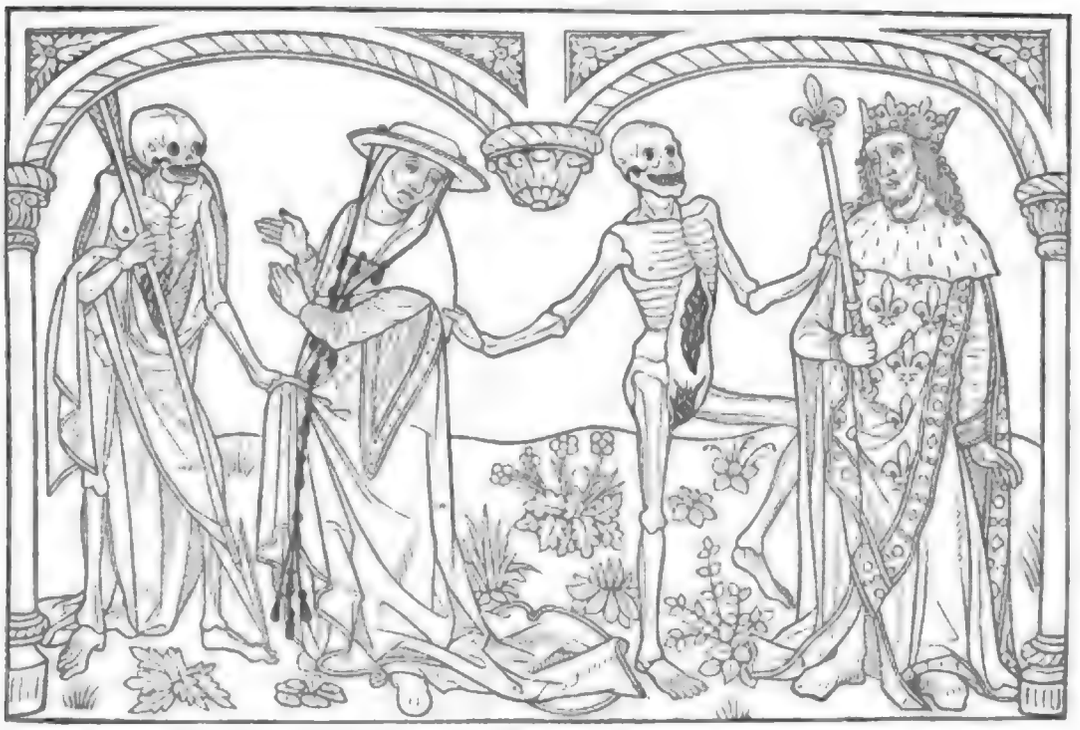

La mort

Tous faitez lesbay ce semble
Cardinal sus legierement
Suivons les autres tous ensemble
Rien ny vault esbaissement.
Vous avez vescu haultement
Et en honneur a grant devis
Prenez en gre lesbatement
En grant honneur se pert ladvis.

La mort

Venez noble roy couronne
Renomme de force et prouesse
Jadis fustez environne
De grant pompez de grant noblesse.
Mais maintenant toute hautesse
Lesseres vous nestes pas seul
Peu aures de vostre richesse
Le plus riche na qun linceul.

Le cardinal

Jay bien cause de meshair
Quãt ie me voy de cy pres pris
La mort mest venue assaillir
Plus ne vestiray vert ne gris.
Chapeau rouge robbe de pris
Me fault laisser a grant destresse
Je ne lavoye pas apris
Toute ioye fine en tristesse.

Le roy

Je nay point apris a danser
A danse et note si sauvaige
Las on peut bien veoir et penser
Que vault orgueil force lignaige.
Mort destruit tout cest son usage
Aussi tost le grant que le mendre
Qui moins se prise plus est sage
En la fin fault devenir cendre.

Digitized by Google

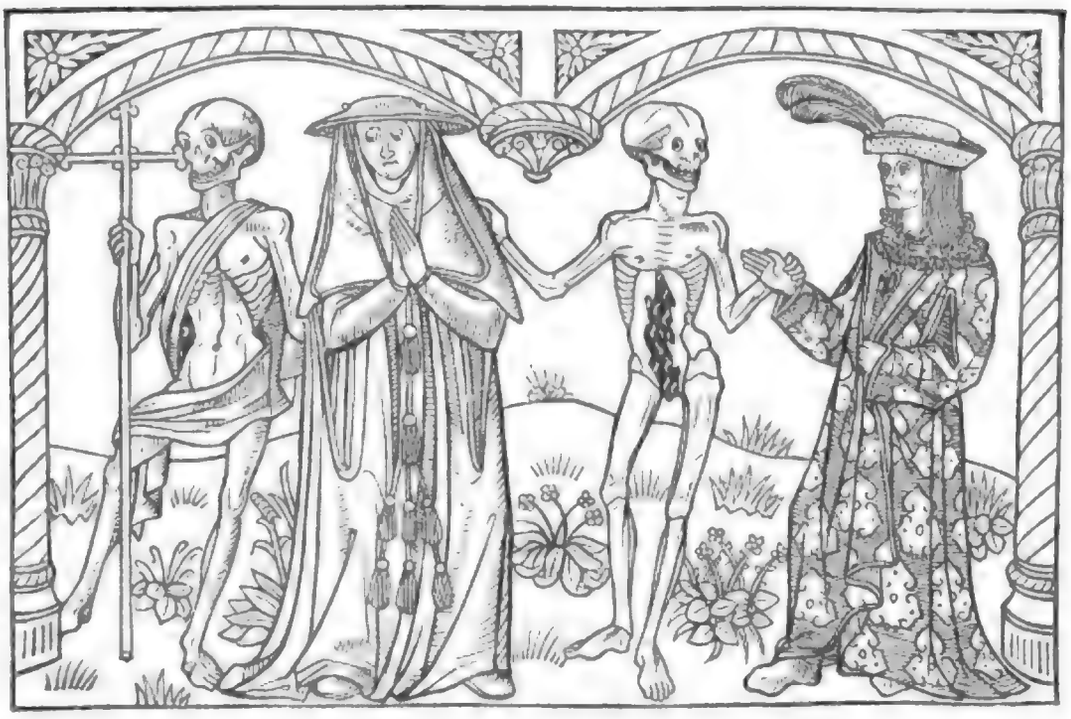

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

Le mort

Legat vous estez arreste
Dehors ne yres ie vous affie
Tenez vous seur et apreste
Pour mourir/ie vous certiffie
Que mort auiourduy vous deffie
Entendez y/cest vostre fait
En vie longue nul ne se fie
Le vouloir dieu doit estre fait.

Le legat

Dun pape ie avoye puissance
Se ne fust cest empeschement
Daller comme legat en france
Mais faire me fault autrement
Car morir vois/quant/on comment
Ne en quel lieu/ie ne say pas.
Dieu est qui le scet seulement
Mort suit lomme pas apres pas.

Le mort

Ores noble duc renom avez
Davoir fait par vostre proesse
Par tout ou vous estez trouvez
Beaulx fais darmes et de noblesse.
Or monstrez vostre ardiesse
Et dansez pour gaigner le pris
Apres tout homme la mort chasse
Les plus grans sont les premiers pris.

Le duc

De mort suis assaillu fresfort
Et ne say tour pour me deffendre
Je vou que la mort le plus fort
Comme le feible tend a prendre :
Que doy ie faire/il fault lactendre
Pacienment et de bon cueur
A dieu de ses bieus graces rendre
Hault estat nest pas le plus seur.

Digitized by Google

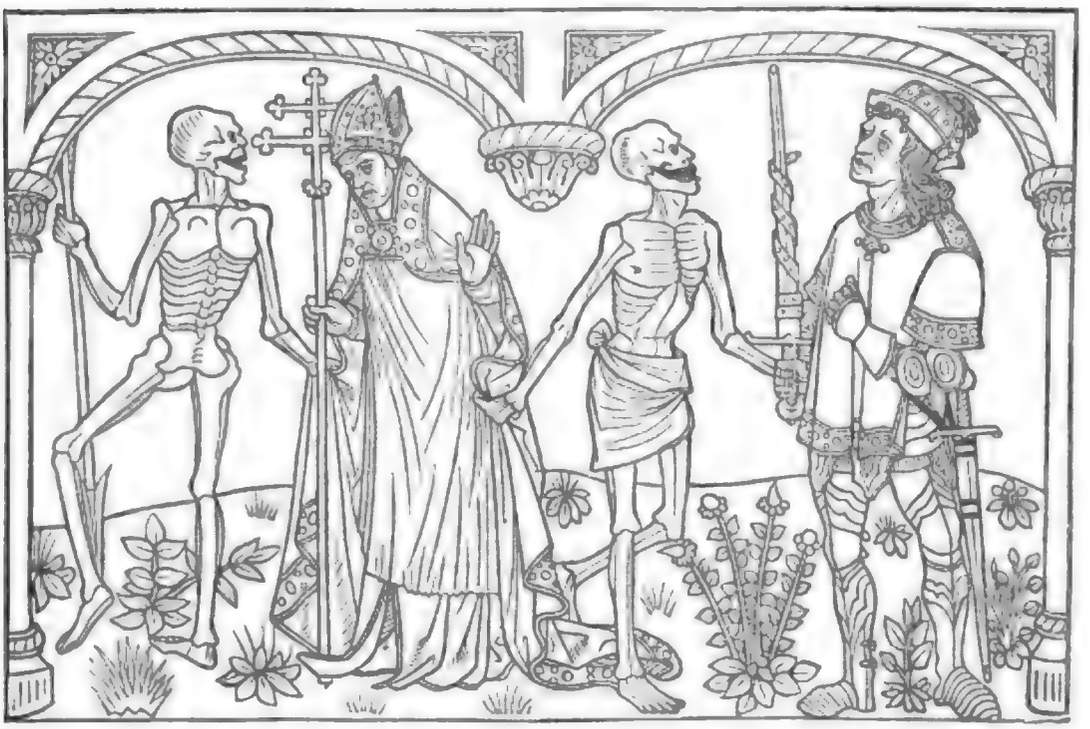

Le mort

Patriarche pour basse chiere
Vous ne povez estre quitte
Vostre double crois quaves chiere
Vng aultre aura/cest equite.
Ne pensez plus a dignite
Ja ne seres pape de rome
Pour rendre compte este cite
Folle esperance decoit lomme.

Le mort

Cest de mō droit que ie vous mainne
A la dance/gent connestable
Le plus fors comme charlemaigne
Mort prent/cest chose veritable.
Rien ny vault chiere espoventable
Ne forte armeure en cest assault
Dun cop iabas le plus estable
Rien nest darmes quant mort assault.

Le patriarche

Je vois bien que mondain hōneur
Ma deceu/pour dire le voir
Car mes ioyes atornent en doleur
Et que vault tant donneur avoir
Trop hault monter nest pas savoir
Haulx estas gaitent gens sans nombre
Mais peu le veulent parcevoir
A hault monter le faiz encombre.

Le cōnestable

Javoye encor intencion
Dassaillir chasteau/forteresse
Et mener a subiection
En aquerant honneur/richesse.
Mais ie voy que toute proesse
Mort met a bas/cest grant despit.
Tout luy est ung/doulceur rudesse
Contre la mort na nul respit.

Digitized by Google

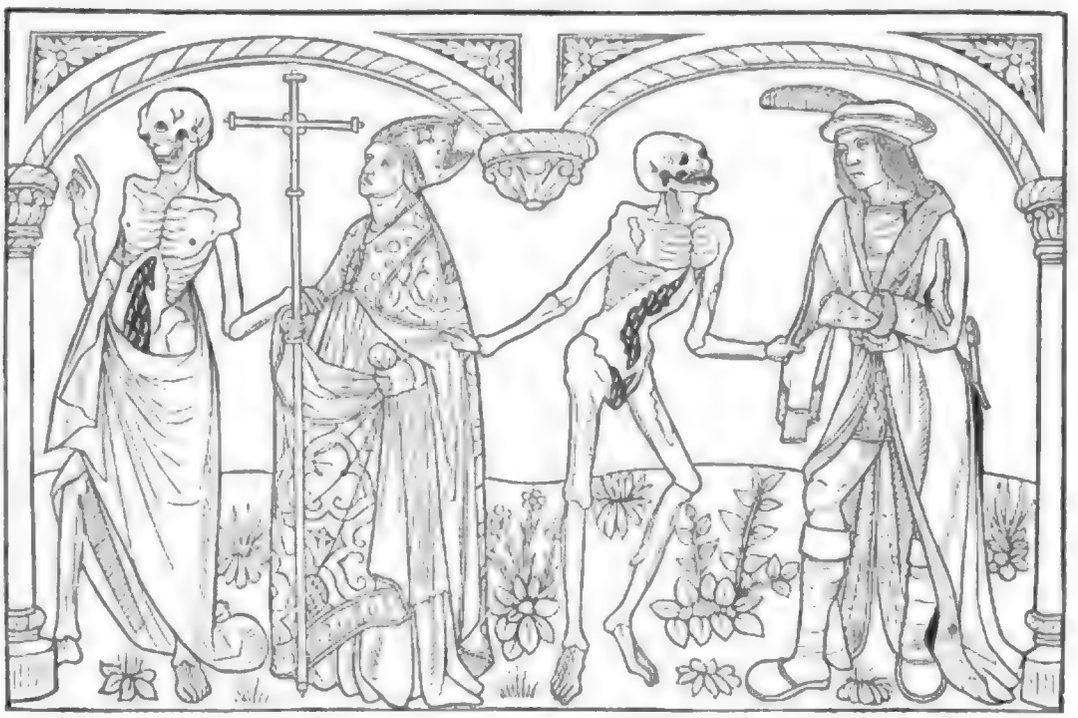

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Le mort

Que vous tires la teste arriere
Archevesque/tires vous pres
Aves vous peur quon ne vous fiere
Ne doublez/vous venres apres.
Nest pas tousiours la mort empres
Tout homme suyvant coste a coste
Rendre convient debtes et prestz
Une fois fault compter a loste.

Larchevesque

Las/ie ne scay on regarder
Tãt suis par mort a grãt destroit
On fuiray ie pour moy garder
Certes qui bien mort congnoistroit
Hors de raison iamais nistroit.
Plus ne gerray en chambre painte
Morir me convient cest le droit
Quãt faire fault cest grãt contrainte.

Le mort

Vous qui entre les grans barons
Avez eu renon chevalier
Obliez trompettes/clarons
Et me suives sans sommellier.
Les dames solies resveillier
En faisant dauser longue piece.
A autre danse fault veillier
Ce que lun fait lautre depiece.

Le chevalier

Oray ie este autorise
En plusieurs fais et bien fame
Des grans et des petits prise
Avec ce des dames ame.
Ne oncques ne fus diffame
A la court de seigneur notable
Mais a ce cop suis tout pasme
Dessoubz le ciel na rien estable.

Digitized by Google

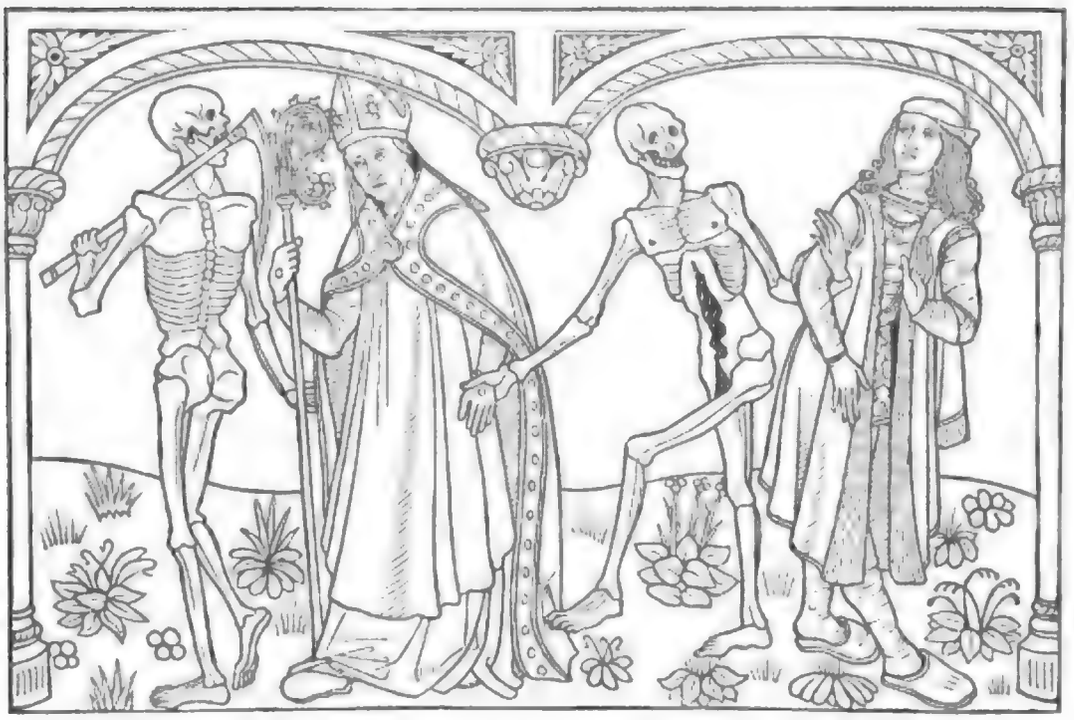

Le mort

Tantost naurez vaillant ce pic
Des biens du monde et de nature
Evesque de vous il est pic
Non ostant vostre prelature.
Vostre fait gist en aventure
De vos subges fault rendre compte.
A chascun dieu fera droicture
Nest pas asseur que trop hault monte.

Levesque

Le cueur ne me peult esiouir
Des nouvelles que mort maporte
Dieu vouldra de tout compte oir
Cest ce que plus me desconforte.
Le monde aussi peu me conforte
Qui tous a la fin desherite
Il retient tout nul rien nemporte
Tout ce passe fors le merite.

Le mort

Avances vous gent escuier
Qui saves de dauser les tours
Lance portes et escu hier
Et huy vous finires vos iours.
Il nest rien qui ne praigne cours
Dauser et panses de suir
Vous ne poves avoir secours
Il nest qui mort puisse fuir.

Lescuier

Puis que mort me tient en ses las
Au moins que ie puisse un mot dire
Adieu deduis adieu solas
Adieu dames plus ne puis rire.
Pensez de lame qui desire
Repos ne vous chaille plus tant
Du corps qui tous les iours empire
Tous fault mourir on ne sceit quant.

Digitized by Google

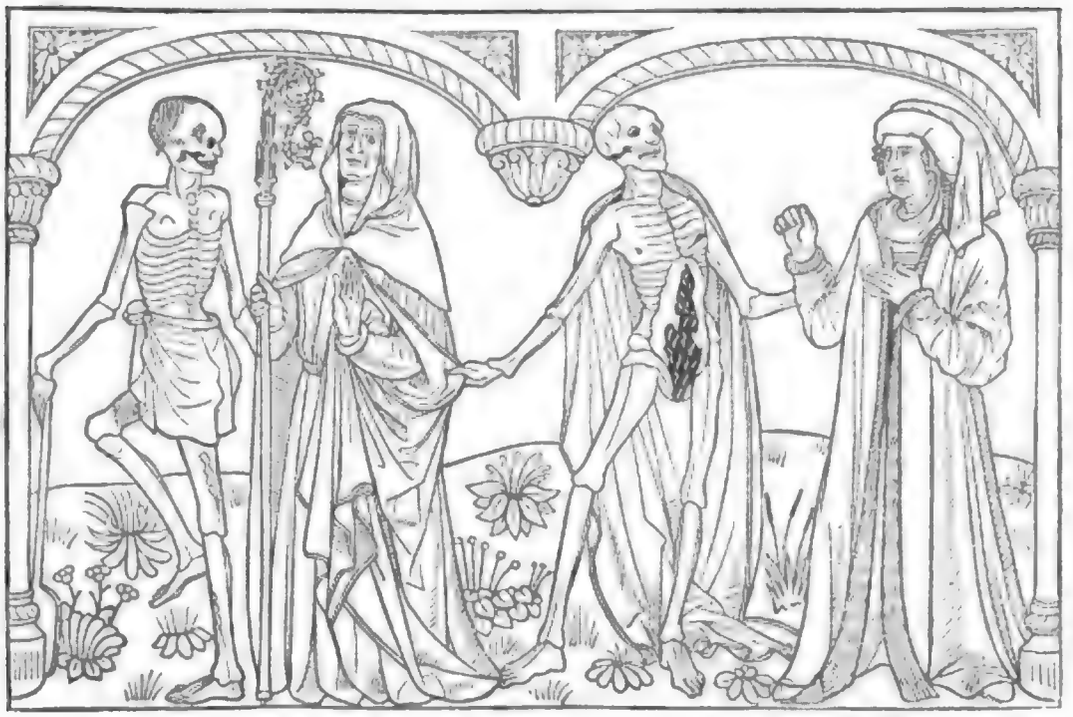

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Le mort

Abbe venez tost/vous fupez
Nayez ia la chiere esbaye
Il convient que la mort suivez
Combien que moult lavez baye.
Commandez a dieu labbaye
Qui gros et gras vous a nourry.
Tost pourrirez a peu daye
Le plus gras est premier pourry.

Labbe

De ceey neusse point envie
Mais il convient le pas passer
Las/or nay ie pas en ma vie
Garde mon ordre sans casser.
Gardez vous de trop embrasser
Vous qui vivez an demorant
Se vous voulez bien trespasser
Ou savise tard en mourant.

Le mort

Baillif qui savez quest iustice
Et haulte et basse en maulte guise
Pour gouverner toute police
Venez tantost a ceste assise.
Je vous adiourne de maiumise
Pour rendre compte de vos fais
Au grant inge qui tout nug prise
Vn chascun portera son fais.

Le baillif

Hee dieu veey dure iournee
De ce cop pas ne me gardoye
Or est la chause bien torunee
Entre inges honneur avoye
Et mort fait ravaler ma ioye
Qui ma adiourne sans rappel.
Je ny voy plus ne tour ne voye
Contre la mort na point dappel.

Digitized by Google

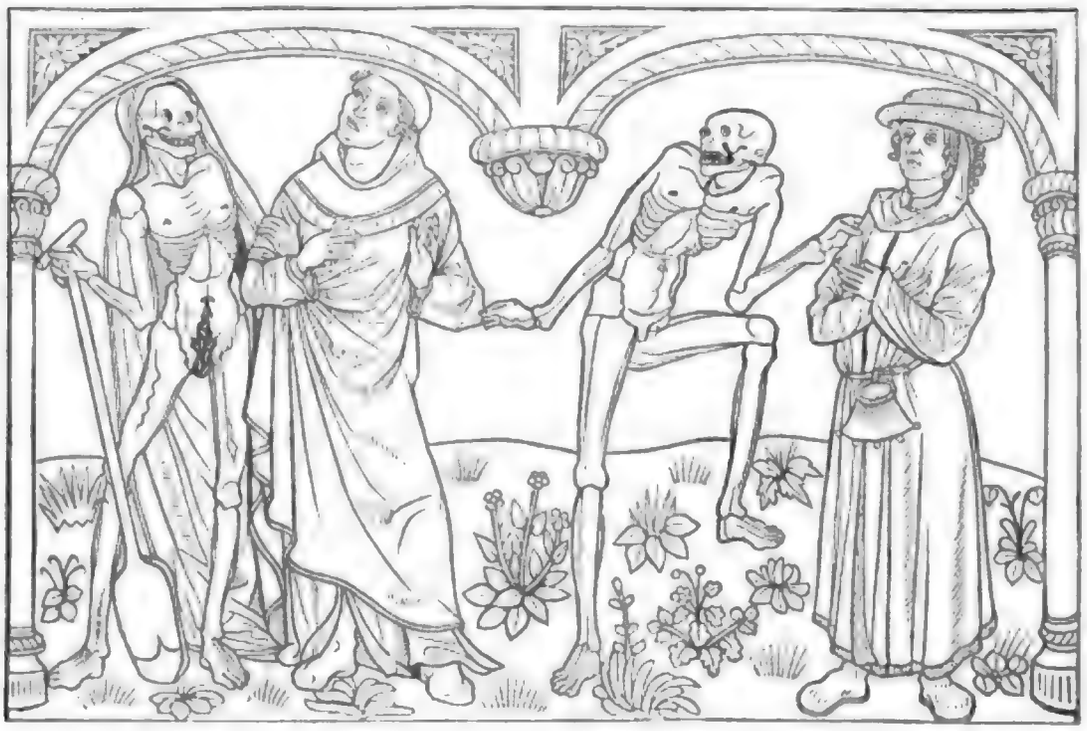

La mort

Maistre pour vostre regarder
Ne pour vostre hault ne pour vostre clergie
Ne povez la mort retarder
Cy ne vault rien astrologie.
Toute la genealogie
Dadam qui fut le premier homme
Mort prent ce dit theologie
Tous fault mourir pour une pôme.

L'astrologien

Pour science ne pour degrez
Ne puis avoir provision
Car maintenant tous mes regrez
Sont morir a confusion.
Pour finable conclusion
Je ne scay rien que plus descrive
Je pers cy toute advision
Qui vouldra bien morir bien vive.

La mort

Bourgois hastez vous sans tarder
Vous navez avoir ne richesse
Qui vous puisse de mort garder.
Se des biens dont eustes largesse
Aves bien use/cest sagesse
Dautruy vient tout/a autruy passe
Fol est qui damasser se blesse
On ne scet pour qui on amasse.

Le bourgois

Grant mal me fait si tost laissier
Rentes/maisons/cens/norriture
Mais povres/riches abaissier
Tu fau/mort telle est ta nature.
Sage nest pas la creature
Damer trop les biens qui demeurent
Au monde/et sont sien de droiture
Ceulx qui plus ont plus envoy meurent

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Le mort

Sire chanoine prebendez
Plus ne aures distribucion
Ne gros/ne vous y actendez
Prenez cy consolacion.
Pour toute retribucion
Mourir vous convient sans demeure
Ja ny aurez dilation
La mort vient quon ne garde leure.

Le chanoine

Cecy guere ne me conforte
Prebende suis en maiute eglise
Or est la mort plus que moy forte
Que tout emmaiune/cest sa guise.
Blanc surpelis aumusse grise
Me fault laissier et a mort rendre.
Que vault gloire sy tost bas mise
A bien mourir doit chascun tendre.

Le mort

Marchant regardez par deca
Pluseurs pays avez cerchie
A pie/a cheval/de pieca
Vous neu seres plus empeschie.
Vecy vostre dernier marchie
Il convient que par cy passez
De tout soing seres despeschie
Tel convoite qui a assez.

Le marchant

Jay este amont et aval
Pour marchander ou ie povoye
Par long temps a pie/a cheval
Mais maintenant pers toute ioye.
De tout mon povoir acqueroye
Or ay ie assez/mort me contraint.
Bon fait aller moyenne voye
Qui trop embrasse peu estraint.

Digitized by Google

Le mort

Hommes plusieurs sont chers tenus
En siecle et en religion
Lesquelx toutesfois sont venus
De gens de basse condition.
Ja doctrine et correction
De vous maistre telx les a fait.
Or monstrez vous conclusion
Hõme par mort est tost deffait.

Le maistre descole

Grammaire est science sans fable
De toutes autres ouverture
A jeunes enfens convenable
Car sans elle je vous asseure
Que autres sciences nont cure
De entrer en entendement.
Ainsi le veult dieu et nature
Par tout il fault commencement.

Le mort

Sur coursier ne cheval de pris
Homme darmes ne monteres
Plus puis que la mort vous a pris
Advisez comment vous feres.
Le monde ia tost laisseres
Nactendez plus courir la lance
Regardez moy tel vous seres
Tous ieux de mort sont a oultrance.

Lhomme darmes

Adieu le service du roy
Que soloys faire soir et main
De mort suis prins en desarroy
Sans respit iusques a demain.
A ceste dause par la main
Je suis menez piteusement
Mort y contraint tout hõme humain
Mourir faut on ne sceit comment.

Digitized by Google

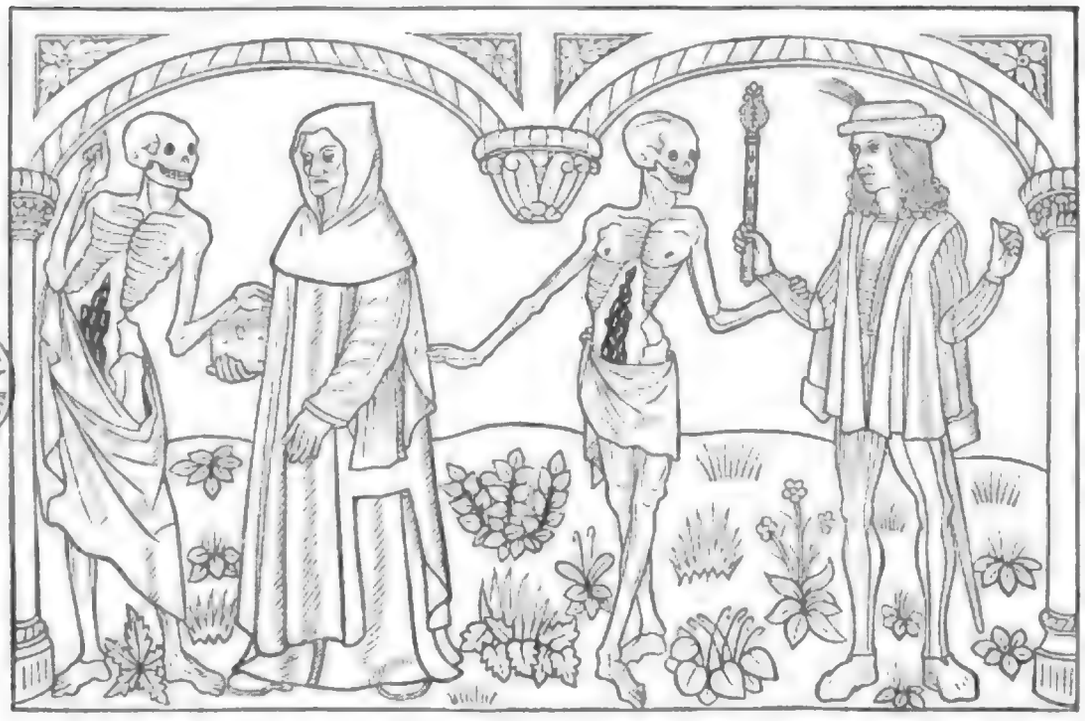

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

La mort

L'homme darmes plus cy narreste
Mais meurt sans faire resistence
Car plus ne peut faire conqueste
Vous aussi homme dastinence
Chartreux prenez en pacience
De plus vivre nayez memoire.
Faictes vous valoir a la danse
Sur tout homme mort a victoire.

Le chartreux

Je suis au monde pieca mort
Par quoy de vivre ay moings envie
Ja soit que tout hôme craint mort
Puis que la char est assouvie.
Plaise a dieu que lame ravie
Soit es cielx apres mon trespas.
Cest tout neant de ceste vie
Tel est huy qui demain nest pas.

La mort

Sergent qui portez celle mace
Il semble que vous rebellez
Pour neant faictez la grimace
Se on vous grene si appellez.
Vous estes de mort appellez
Qui luy rebelle il se decoit
Les plus fors sont tost ravallez :
Il nest fort quaussi fort ne soit.

Le sergent

Moy qui suis royal officier
Comme mose la mort frapper
Je faisoys mon office hier
Et elle me vient huy happer.
Je ne scay quel part eschapper
Je suis pris de ca et de la
Malgre moy me laisse attrapper
Ennuy meurt qui appris ne la.

Le mort

Ha maistre par la passeres
Naiez la soing de vous deffendre
Ne iamais abbe ne seres
Mourir vous fault sans plus actendre.
On pensez vous cy fault entendre
Tantost aurez la bouche close
Hôme nest fors que vent et cendre
Vie dôme est moult peu de chose.

Le mort

Usurier de gens desrengles
Venez tost et me regardez
Dusure estes tant avengles
Que dargent gaigner tant ardez.
Mais vous en ferez bien lardez
Car se dieu qui est merveilleux
Na pitie de vous tout perdez
A tout perdre est cop perilleux.

Le povre hôme

Vsure est tant
maulvais peche
Comme chascun
dit et raconte
Et cest homme
qui approche
Se sent de la mort
neu tient conte.
Mesme largent
que ma main cõpte
Encore a usure
me preste.
Il devra de retour
au compte
Nest pas quitte
qui doit de reste.

Le moinne

Jamasse bien mieulx encore estre
En cloistre et faire mon service
Cest ung lieu devost et bel estre.
Or ay ie comme fol et nice [vice
Ou temps passe commis maint
De quoy nay pas fait penitance
Souffisant dieu me soit propice
Chascun nest pas ioyeux qui danse.

Le usurier

Me convient il si tost morir
Ce mest grãt peine et gre
Et ne me pourroit secourir [nance
Mon or mon argent ma chevance.
Je vois morir la mort mavance
Mais il me desplait sôme toute
Quest ce de male acoustumance
Tel a beaux yeux qui ne voit goute.

Digitized by Google

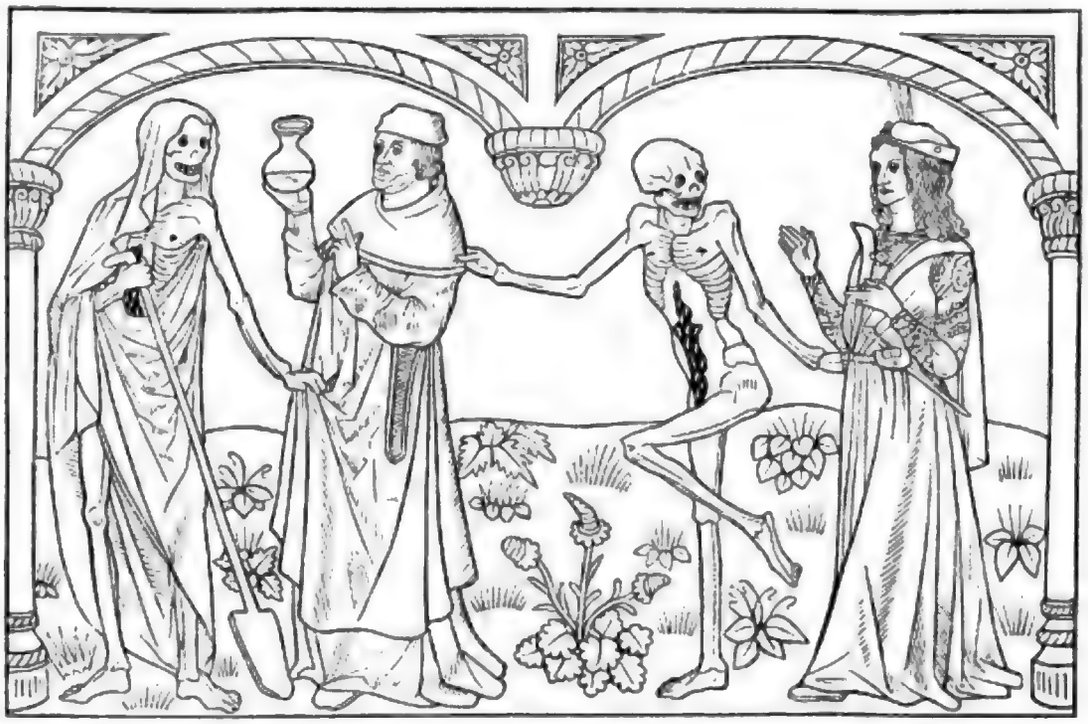

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Le mort

Medicin a tout vostre orinne
Voies vous icy quamander
Jadis scentes de medicine
Asses pour povoir commander.
Or vous vient la mort demander
Come autre vous convient morir :
Vous ny poves contremander
Bon mire est qui se sceit guerir.

Le medicin

Long temps a quen lart de phisique
Jay mis toute mon estudie.
Javoye science et pratique
Pour guerir mainte maladie.
Je ne scay que ie contredie
Plus ny vault herbe ne racine
Nautre remede quoy quon die.
Contre la mort na medicine.

Le mort

Gentil amoreux gay et frique
Qui vous cuidez de grant valeur
Vous estes pris la mort vous pique
Le monde laires a doleur.
Trop lavez ame cest folour
De vous mort est peu regardee.
Ja tost vous changeres coleur
Beaute nest quimage fardee.

Lamoreux

Helas or ny a il secours
Contre mort adieu amourettes
Moult tost va ieunesse a decours.
Adieu chapeaux bouques fleurettes
Adieu amans et pucelettes
Souvienne vous de moy souvent
Et vous mirez se sages estes
Petite pluie abat grant vent.

Digitized by Google

La mort

Advocat sans long proces faire
Venez vostre cause plaidier.
Bien aves scen les gens actraire
De pieca non pas dup ne dier.
Conseil cy ne vous peut aidier
Au grant ange vous fault venir
Savoir le deves sans cuidier
Bon fait iustice prevenir.

L'advocat

C'est bien droit que raison se face
Ne ie ny scay mectre deffence
Contre mort na respit ne grace
Nul nappelle de sa sentence.
Jay eu de lautruy quant ie y pence
De quoy ie double estre repris.
A craindre est le iour de vengence
Dieu rendra tout a iuste pris.

La mort

Menestrel qui danses et notes
Savez et avez beau maintien
Pour faire estoir sos et sotes
Quen dictes vous alons nous bien?
Mostrer vous fault puis que vous tien
Aux autres cy ung tour de danse
Le contredire ny vault rien :
Maistre doit monstrer sa science.

Le menestrel

De danser ainsi neusse cure
Certes tresennuy ie men mesle
Car de mort nest painne plus dure
Jay mis sous le banc ma vielle.
Plus ne corneray sanferelle
Maintre danse mort men retient.
Il me fault obeir a elle :
Tel danse a qui au cueur nen tient.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Le mort

Passes cure sans plus songer
Je sens questez abandonne
Le vif le mort solies menger
Mais vous seres aux vers donne.
Vous fustez iadis ordonne
Mirocr dautruy et exemplaire
De vos fais seres guerdonne
A toute paine est den salaire.

Le cure

Ueille ou non il fault que me rende
Il nest homme que mort nassaille
Hee de mes paroissiens offrende
Nauray iamais ne funeraille
Devant le inge fault que ie aille
Rendre compte las doloreux
Or ay ie grant peur que ne faille :
Qui bien quitte bien est eureux.

Le mort

Laboureur qui en soing et paine
Avez vescu tout vostre temps
Morir fault cest chose certaine
Reculler ny vault ne contens.
De mort deves estre contens
Car de grant soussy vous delivre
Approchez vous ie vous actens :
Folz est qui cuide tousiours vivre.

Le laboureur

La mort ay souhaite souvent
Mais volentier ie la fuisse
Jamasse mieulx fist pluye ou vent
Estre es vignes ou ie fouisse
Encore plus grant plaisir y prisse
Car ie pers de peur tout propos
Or nest il qui de ce pas ysse :
Au monde na point de repos.

Digitized by Google

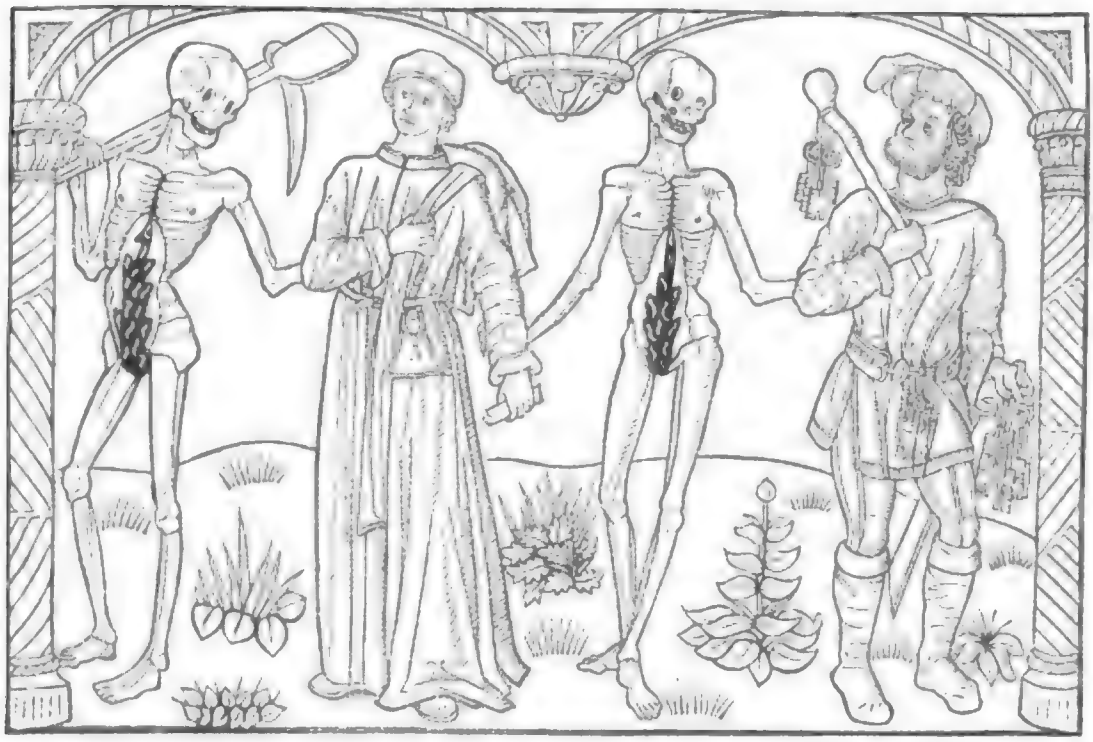

Le mort

Promoteur venez a la court
Tantost et soyez advise
Respondre le long ou le court
Du cas qui vous est impose.
Cest car vous estes accuse
Savoir pas tousiours instement
De vostre office bien use
En mal fait gist amendement.

Le promoteur

Jeusse demain receu six solz
Dun homme qui est en sentence
Pour consentir quil fust absoulz
Se ieusse este a laudience.
Plus ne me fault penser en ce
Mort ma souprz en son embuche
Prendre me fault en pacience :
Bien charie qui ne trebuche.

Le mort

Or soussy peine et travail
Avez garde prisons geolier
Souvent on vous a fait resveil
Cuidant dormir ou sommellier.
Vous nen serez plus travaillier
Venez danser sans plus de plait
Cy est on vous devez veillier
Il fault morir quant a dieu plait.

Le geolier

Je tenoys de bons prisonniers
Desquelx iatendoys recepvoir
Pleune ma bourse de deniers
Pour despence et pour avoir
Les garde et fait mon devoir
De les penser bien loyalment.
Quant on meurt on doit dire voir :
Dieu scet qui dit vray ou qui ment.

Digitized by Google

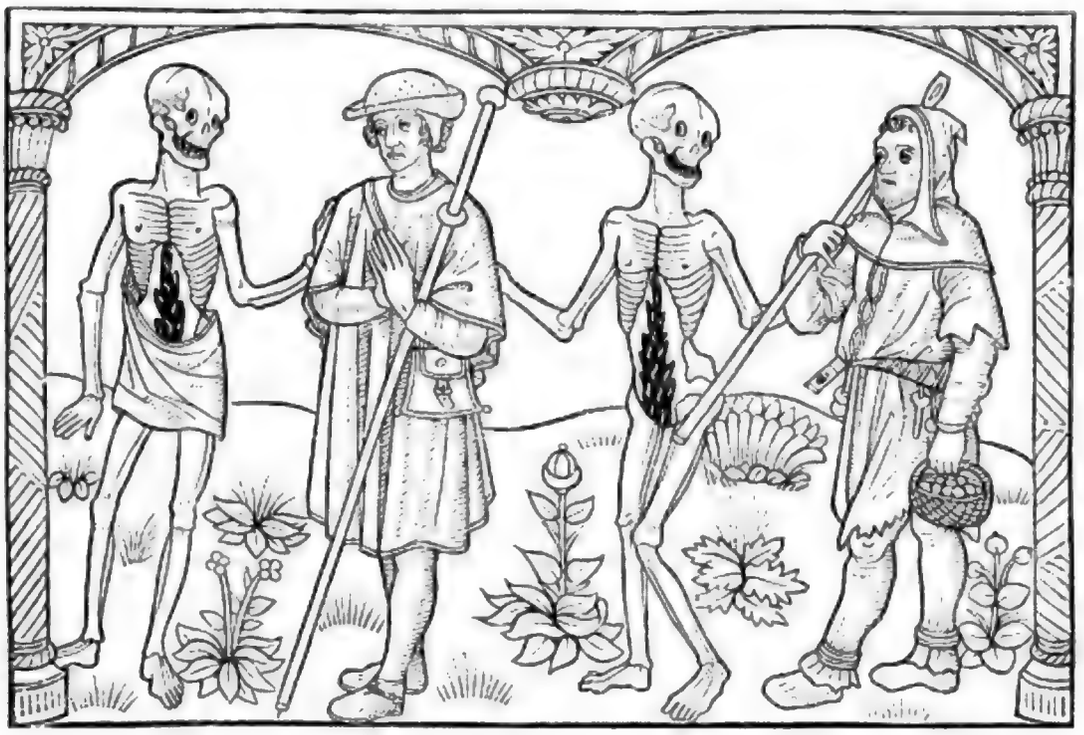

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

Le mort

Pelerin vous avez assez
De aller en pelerinage
Travellie estez et lassez
Bien appart a vostre visage.
Cest cy vostre derrenier voiage
Que bon vous soit faictez devoir
La fin coronne tout ouvrage :
Selon cuvre payment avoir.

Le pelerin

Cen tout temps yuers et este
Voiager estoit mon desir
Or suis ie par mort arreste
Jen lone dieu quant cest son plesir
Et luy prie qui me doint loisir
De tous mes pechez confesser
Pour mon ame en repos gesir
Vng tour me faloit tout lesser.

Le mort

Bergier dansez legierement
Icy nest pas quon doit songer
Vos brebis sont certainement
Maintenant en autruy danger
Car vous serez pour abreger
Tost passez plus ne povez vivre
Lestat de lomme est tost changer :
Qui meurt de maulx malx est delivre.

Le bergier

Las or demeurent en grāt danger
Mes brebis aux chāps sans pastour
Loups effames pour les mengier
A ceste heure sont alentour.
On pour leur faire aucun faulx tour
Loups sont malvais de leur nature
Son cry fuient puis font retour .
A tous vivans la mort court sure.

Digitized by Google

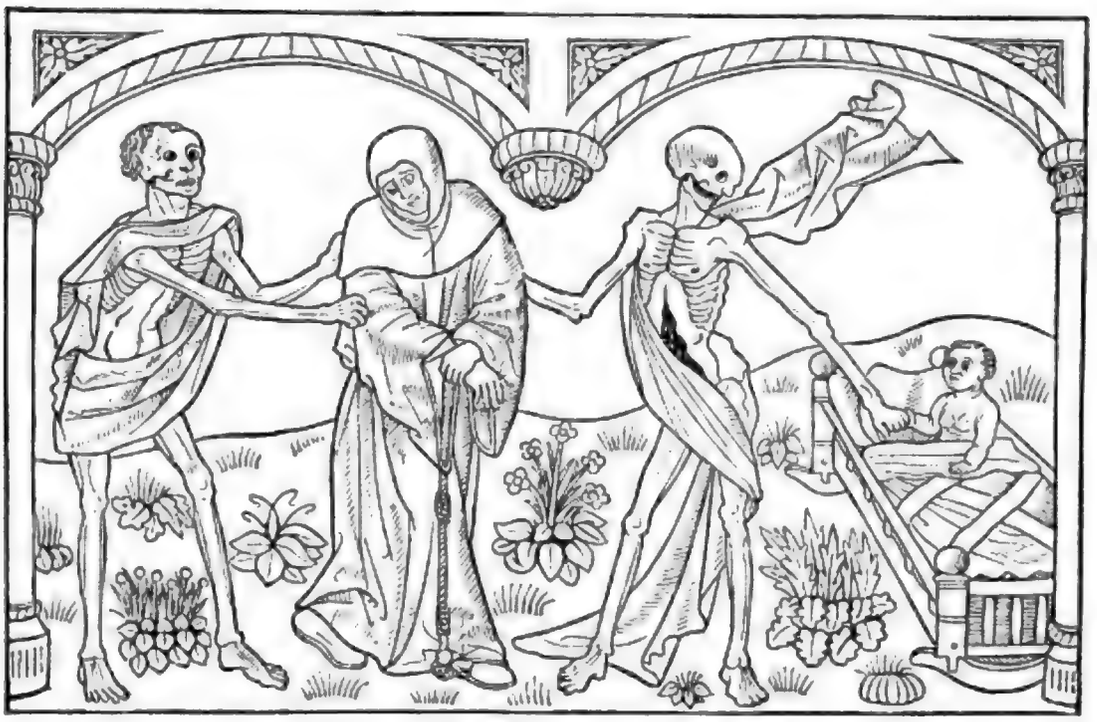

Le mort

Maistes vope vous avez tort
Sus bergier. Apres cordelier
Souvent aves prescbie de mort
Si vous devez moings merveillier.
Ja ne sen fault esmay ballier
Il nest si fort que mort nareste.
Si fait bon a morir veillier :
A toute geure la mort est preste.

Le cordelier

Quest ce que de vivre en ce monde
Nul homme a seurte ny demeure
Toute vanite y habonde
Puis vient la mort qua tous court sure.
Mendicite point ne massure
Des meffais fault paier lamende
En petit dheure dieu labeure :
Sage est le pecheur qui samende.

Le mort

Petit enfant na guere ne
An monde aura pen de plaisance
A la danse seras mene
Come aultre car mort a puissance
Sur tous du iour de la naissance
Convient chascun a mort offrir
Fol est qui nen a congnoissance :
Qui plus vit plus a a soufrir.

Lenfant

Aa. a. ie ne scay parler
Enfant suis iay la langue mue
Hier naquis huy men fault aller
Je ne fay queutree et yssue.
Rien nay mesfait mais de peur sue
Prendre en gre me fault cest le mieulx
Ordenance dieu ne se mue :
Aussi tost meurt ieune que vieulx.

Digitized by Google

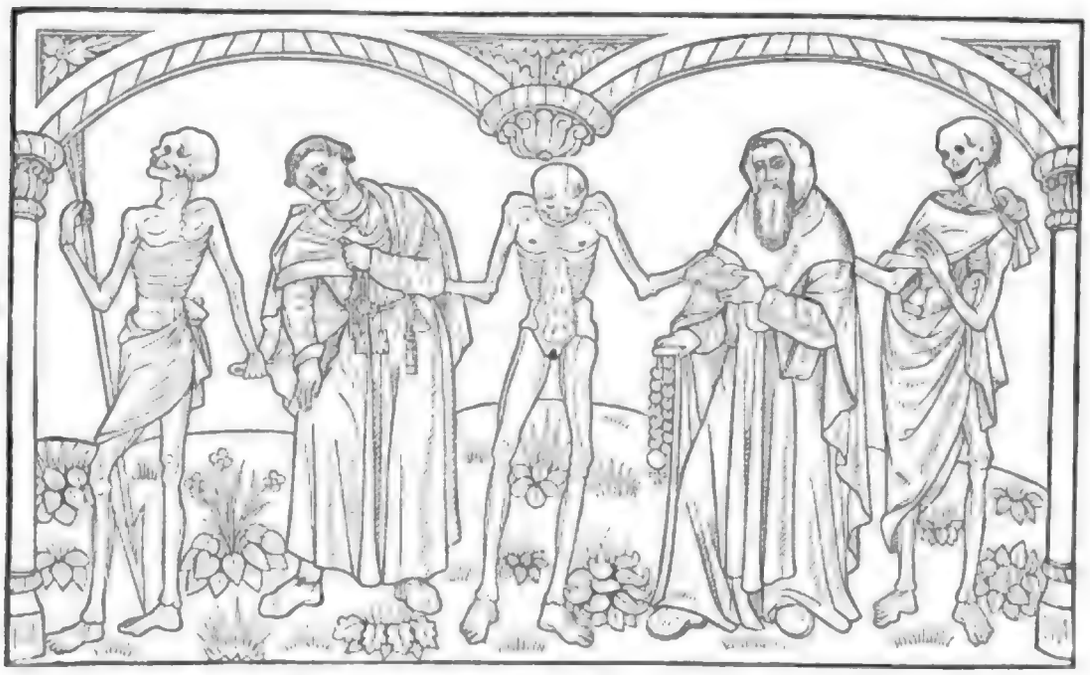

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Le mort

Cuidez vous de mort eschapper
Clerc esperdu/pour reculer
Il ne seu fault ia defripper :
Tel cuide souvent hault aller
Quon voit a cop tost ravaller
Prenez en gre/alons ensemble
Car rien ny vault le rebeller :
Dieu punit tout quant bon luy semble.

Le clerc

Fault il quun ieusne clerc servant
Qui en service prent plesir
Pour cuider venir en avant
Venre si tost/cest desplesir.
Je suis quitte de plus choisir
Aultre estat/il fault quainsi danse :
La mort ma pris a son loisir
Moult remaint de ce que fol pense.

Le mort

Clerc poit ne fault faire refus
De dãser/faicte vous valoir
Vous nestez pas seul leves sus
Pour tãt moins voz en doit chaloir.
Venez apres cest mon voloir
Homme nourry en hermitaige
Ja ne vous en convient doloir :
Vie nest pas seur heritaige.

Lhermite

Pour vie dure on solitaire
Mort ne dõne de vivre espace
Chascun le voit si seu fault faire
Or requier dieu quun don me face :
Cest que tous mes pechies efface
Bien suis cõtens de tous ses biens
Desquelx tay use de sa grace :
Qui na souffisance il na riens.

Le mort

Cest bien dit
ainsi doit on dire
Il nest qui soit
de mort delivre.
Qui mal dit
il aura du pire :
Si pense chascun
de bien vivre.
Dieu pesera
tout a la livre
Bon y fait penser
soir et matin
Meilleure science
na en livre :
Il nest qui ait
point de demain.

Digitized by Google

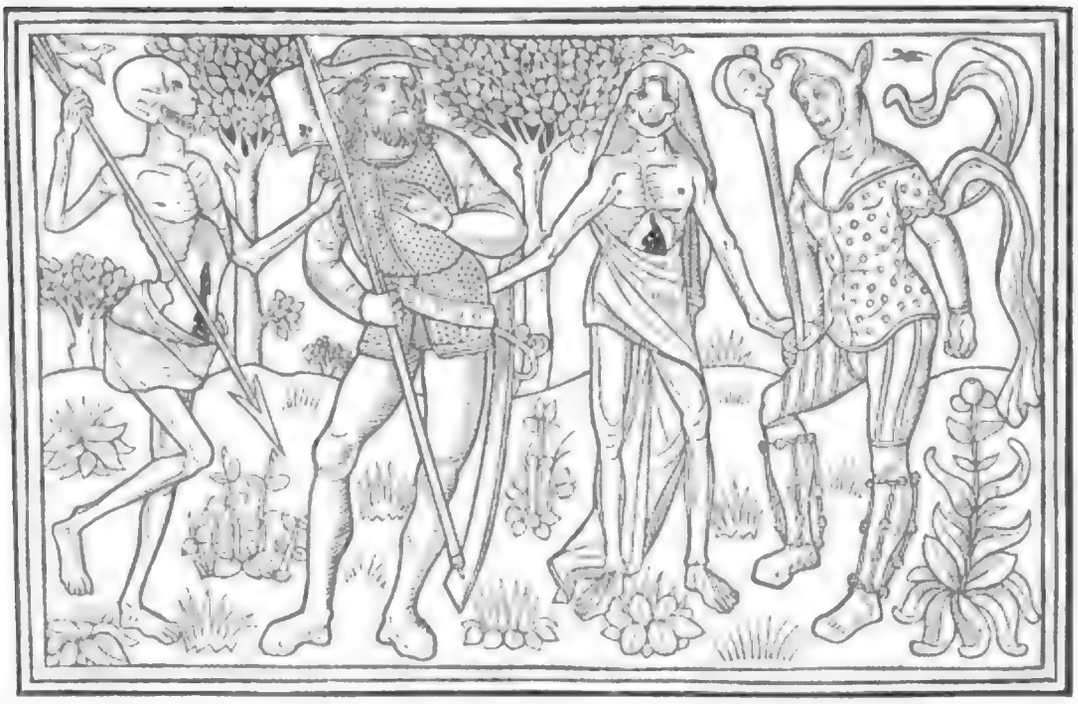

Le mort

Aces bonnes gens de villages
Avez mengiez la ponlaille
Dut le vin et fait grans oultrages
Sans paier denier ne maille.
Atout vostre chappeau de paille
Hallebardier venez avant
Et danseres vaille que vaille :
Autant vault derrier que devant.

Le hallebardier

Je craim de passer le passage
De mort quant bien ie y regarde
Et qui ne le craint nest pas sage
Rien ny vauldroit ma hallebarde
Ne feroit pas une bombarde
Se ie me cuidoye deffendre
Chascun se tienne sus sa garde :
Quāt mort assault il se fault rendre.

Le mort

Que si dansez nest pas usage
Mon amy sot bien vous advient
De y danser comme plus sage
Tout homme danser y convient.
Lescripture si men souvient
Dit en ung pas qui bien lentend
Comme sen va point ne revient :
Chascune chose a sa fin tend.

Le sot

Or sont maintenant bons amis
Et dansent icy dun accord
Plusieurs qui estoient ennemis
Quant ils vivoient et en discord.
Mais la mort les a mis dacord
La quelle fait estre tout ung
Sages et sotz : quant dieu lacord
Tous mors sont dun estat cōmun.

Digitized by Google

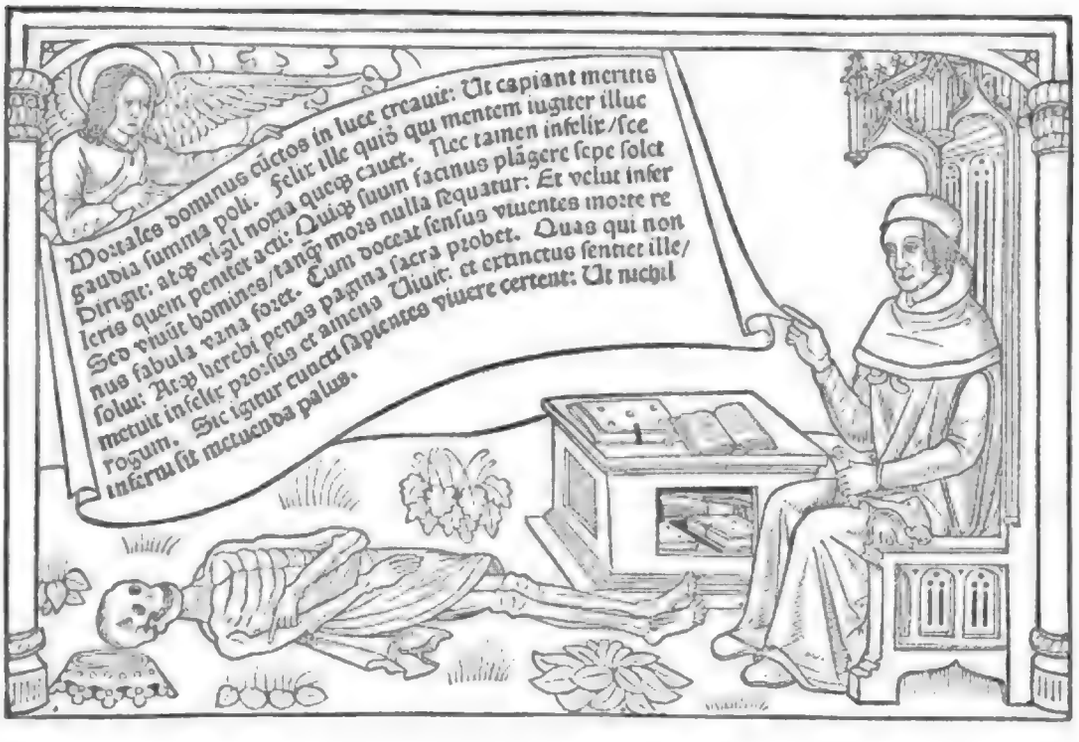

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Le roy mort

Vous qui en ceste portraiture
Veez danser estas divers
Penser que humaine nature
Ce nest fors que viande a vers.
Je le monstre qui gis envers
Si ay ie este roy couronnez
Tel seres vous bons et pervers :
Tous estas sont a vers donnes.

Lacteur

Bien nest homme qui bien y pense
Cest tout vent chose transitoire
Chascun le voit par ceste danse
Pour ce vous qui veez listoire/
Retenez la bien en memoire
Car hõme et femme elle amoneste
Davoir de paradis la gloire :
Eureux est qui es cieulx fait feste.

¶ Bon y fait penser soir et main
Le penser en est profitable
Tel est huy qui mourra demain.
Car il nest rien plus veritable
Que de morir/ne moing estable
Que vie homme/on laparcoit
A leul/pour quoy ce nest pas fable :
Fol ne croit iusques il recoit.

¶ Mais aucuns sont a qui nen chault
Comme si ne fut paradis
Ne enfer/helas ilz auront chault
Les livres que firent iadis
Les saints le monstrent en beaux dis.
Acquitez vous qui cy passes
Et faitez des bieus/plus neu dis :
Bienfait vault moult es trespasses.

Digitized by Google

Puis que ainsi est que la mort soit certainne
Plus que aultre rien terrible et douloureuse
Et que chose ne peult estre incertainne
Puis que en est leure horrible et angoisseuse
Et soit si briefve et par tant perilleuse
Las nostre vie en ce val miserable
Il mest advis/pour le plus convenable
Que nous devons du tout entierement
Mectre soubz pie ce monde decepvable
Pour bien morir et vivre longuement.
Et messe ouir qui tant est profitable
Pour bien morir et vivre longuement.

¶ Delesser doit toute ioye mondainne
Et mener vie humble et religieuse
Qui monter veult a la tres souveraine
Cite des cieulx qui tant est glorieuse.
La contempler doit tousiours lame eureuse
Qui ayme dieu et hait euvre de diable
Suivre les bons/estre a tous charitable
Soy confesser souvent devotement.

¶ Trop abuse est lhomme qui demaine
Orgueil en luy et vie ambicieuse

Quant il scet bien que la mort tout emmaine
Qui vient souvent soudainne et merveilleuse.
Mais doit penser la passion pitense
Du redempteur et la peine dontable
Denfer sans fin qui est inenerrable
Le iour hatif du divin iugement
Et ses pechez comme saige et notable
Pour bien morir et vivre longuement.

O mortel homme et ame roisonnable
Se apres mort ne veulx estre dampnable
Tu dois le iour une fois seulement
Penser du moins la fin abhominable
Pour bien morir et vivre longuement.

Cy finit la danse macabre des hommes.

VI.

LA BOURGEOISIE PARISIENNE

VERS LA FIN DU XIVe SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVe.

(Voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 200.)

« Grant foison de riches bourgois avoit, et dofficiers que on appeloit petis roye-« taux de grandeur. »

C'est dans ces termes que Guillebert de Metz constate l'importance numérique, la fortune et l'influence de la bourgeoisie parisienne à l'époque où il écrivait. D'où lui venaient donc cette richesse et ce pouvoir? Comment ces petits marchands, ces membres obscurs des confréries, ces simples gardes des métiers, ces humbles agents de l'Échevinage et du Châtelet, préposés au commerce et à la garde de la capitale, ces « officiers » enfin, dépositaires d'une si faible part d'autorité, étaient-ils parvenus à un tel degré de prépondérance sociale? Question complexe à laquelle on ne pourra répondre qu'en écrivant l'histoire du gouvernement municipal à Paris, c'est-à-dire en racontant comment s'est développée chacune des forces dont la réunion a formé, avec le temps, le faisceau de la puissance bourgeoise. Obligés de nous circonscrire dans les étroites limites d'un appendice, nous nous bornerons à rappeler ici quelques faits bien connus, qui serviront de commentaires au texte de notre auteur.

Formation de la bourgeoisie parisienne.

La bourgeoisie de Paris, considérée comme institution marchande, remonte à l'origine même de la cité : les *Nautæ Parisiaci* en ont formé le noyau; la hanse féodale n'a fait que continuer, sous une autre forme, les traditions du commerce gallo-romain, et les métiers, en se constituant à l'état de corporations, ont soumis au même régime toutes les industries, tous les genres de négoce qui ne relevaient pas naturellement de la Marchandise de l'eau. Il est résulté de ce fait un monde bourgeois, tout occupé de travail, de trafic, profitant des occasions qui lui étaient données de faire fortune, et s'enrichissant, en effet, malgré les droits royaux et seigneuriaux, les dons *gratuits* qu'il lui fallait faire, et les exactions de toute espèce qu'il avait à subir. C'est cet ensemble de marchands que les plus anciens titres désignent sous l'appellation collective de *Burgenses*, les Bourgeois. On les voit, en cette qualité, se réunir dans leur Parloir, vendre et acheter au nom de la commu-

Digitized by Google

nauté, assister aux fêtes et cérémonies, faire des cadeaux au Roi et lui adresser quelquefois des remontrances, haranguer les souverains étrangers de passage à Paris, et prendre enfin leur petite part de pouvoir et d'honneurs, lorsque les circonstances le permettaient.

Ces priviléges étaient la conséquence naturelle de la situation que les mœurs du temps avaient faite à la bourgeoisie : la fortune ne va jamais sans quelque influence, et les bourgeois seuls étaient en mesure de s'enrichir. Les gentilshommes, qui ne pouvaient ni travailler ni trafiquer sans dérogeance, couraient les grands chemins ou demeuraient dans leurs manoirs, sans toucher au commerce et à l'industrie autrement que par les péages qu'ils leur imposaient et par les redevances de toute nature dont ils avaient coutume de les grever. Les paysans, attachés au sol soit par le servage, soit par une longue habitude, ne songeaient point à venir à Paris pour demander aux chances du négoce les moyens de devenir riches; ils y eussent trouvé, d'ailleurs, dans les règlements qui défendaient chaque profession, une barrière presque infranchissable. Les familles bourgeoises se perpétuaient donc dans la paisible possession d'un métier ou d'un comptoir, que les mœurs, d'accord avec les lois, protégeaient contre toute concurrence, et qui devenait ainsi, entre leurs mains, un véritable monopole. C'est là tout le secret des vieilles fortunes bourgeoises, à Paris comme ailleurs.

Le *Livre des Sentences* rendues en l'auditoire du Parloir-aux-Bourgeois, les Rôles de la Taille de 1292 et 1313, les *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, nous ont conservé les noms de plusieurs notables commerçants qui vivaient dans la seconde moitié du XIIIe siècle et au commencement du XIVe; c'étaient les grands-pères ou les grands-oncles de ceux que Guillebert de Metz a connus. On voit figurer parmi eux plusieurs centaines de bourgeois, tous bien posés, tous « ayant pignon sur rue, » tous arrivés à cette notabilité qui a été de tout temps la condition de l'entrée dans les charges municipales. A première vue, ces bourgeois semblent de petites gens; on rencontre dans le nombre non-seulement des changeurs et des orfévres, mais des drapiers, des pelletiers, des merciers, des épiciers, des huchiers, des talmeliers, des poissonniers, des bouchers, des tisserands, des fripiers, des tanneurs, des « cordouanniers » et jusqu'à des taverniers. Les marchands, sans autre désignation, constituent l'aristocratie bourgeoise; ils répondent à nos modernes négociants, aux armateurs et aux commissionnaires d'aujourd'hui. Des clercs et des scribes de tout ordre, des procureurs et gardes-notes du Châtelet, des courtiers, mesureurs, porteurs-jurés, etc. etc. des sergents et autres agents de la prévôté royale et de la prévôté bourgeoise complètent cet ensemble de population moyenne, du milieu de laquelle se détachent les grosses fortunes qui ont toujours eu le privilége d'émerveiller la foule [1].

La bourgeoisie parisienne au XIVe siècle.

Au moment où nous sommes arrivés, c'est-à-dire à la fin du XIVe siècle et au commen-

[1] Pour donner plus d'intérêt à cet appendice, nous avons recueilli dans les *Comptes royaux*, les *Comptes de l'Hôtel* et les *états* de la maison de Bourgogne, les noms des bourgeois notables domiciliés à Paris vers la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Nous les avons rangés en trois catégories: la première, comprenant les noms patronymiques déjà formés; la seconde, renfermant les noms de métiers qui se sont transformés plus tard en noms propres; la troisième, embrassant les noms d'origine, qui étaient toujours précédés du nom de baptême et qui sont devenus patronymiques à leur tour. En donnant cette liste, nous n'avons point la prétention d'exposer une théorie

Digitized by Google

cement du xve, la bourgeoisie de Paris a déjà eu ses alternatives de grandeur et de décadence. Florissante à l'époque de Philippe-Auguste, de saint Louis, de Philippe le Bel,

quelconque sur l'origine des noms; notre seul but est de placer sous les yeux du lecteur une liste aussi complète que possible des bons bourgeois de Paris à l'époque de Philippe le Bel.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

Aalips.
Acart.
Adenot.
Agace.
Aladent.
Alafame.
Alais.
Aligot.
Allaire.
Amadour.
Amiot.
Anquetin.
Anquol.
Ansenne.
Ansiau.
Ansyaume.
Arrode.
Ascelin.
Aubert.
Aufevre.
Augier.
Aumouton.
Auxsouppes.
Auzgans.
Aveline.

Babilaine.
Barbeau.
Barbe-d'Or
Barbette.
Barbou.
Baroche.
Baudoin.
Bedel (Le).
Beloue.
Bequet.
Bertélemy.
Besnart.
Bessière.
Betyn.
Biaudehors.
Biaumarche (Qui).
Biaumont.
Biauvallet.
Biau-Veoir.
Biche.
Bigue ou Bigne.
Blanc.
Blanc (Le).
Blondel.
Bocher
Boiteux (Le).
Bolde.
Bolin.
Bonajuste.
Bonaviste.
Bon-dos.
Bone-aventure.
Bone-vide.
Bone-voute.
Bonne-fille.
Bonnefoy.
Bordon ou Bourdon.
Borjois.
Boucel.
Bouchard
Bouche.
Bourrin.
Boursier.
Boust.
Bouvet.
Bouvetin.
Brachefort.
Braisselles.
Brasire.
Brécourt.
Brenfet.
Brice.
Brichart.
Briesche.
Brise-moulin.
Brosse (De la).
Bufet.
Bunche.
Bureau.

Cabot.
Cailloë.
Calain.
Camprimol.
Camus.
Cartier.
Carvile.
Catheaure.
Chambeli.
Chanel.
Chanterian.
Chapon.
Charlies.
Chartain.
Chauchet.
Chaucon.
Chéenel.
Chevissant.
Chief-de-Fer.
Chinart.
Choenel.
Chopart.
Chopelain.
Cocart.
Cocatrix.
Cochin.
Conchol.
Cordelier.
Cornaille.
Cort (De la).
Coudir.
Courbueil.
Courcon.
Courrat.
Croisens (De).
Croisic (Le).

Danet.
Dayre.
Dean (Le).
Denis.
Denlac.
Depré.
Deschamps.
Deskans.
Desnez.
Desprez.
Dessuzl'iau.
Deve.
Desout.
Dobovea.
Douzain.
Drouet.
Du Bois.
Ducelier.
Dujardin.
Dupin.

Enart.
Eremboure.
Escoz.
Escurel (L').
Espi.
Este.
Estevenot.
Estienne.
Eufegat.
Euvre-l'ueill
Evrout.

Felise.
Feliset.
Feseur.
Figuier (Du).
Font-Vielle.
Forniaus ou des Forniaus.
Fouché.
Fournel.
Fourre.
Franque.
Franques.
Frequembaux.
Frielant.
Fruit (Du).
Fuson ou le Frison.

Galet.
Gantier.
Garde-Meugier.
Garnier.
Gaudin.
Gaudouffle.
Gautier.
Gay.
Genaume.
Genevois.
Gentien.
Gigon.
Girart.
Gobin.
Godelievre.
Godin.
Gontent.
Gossequin.
Govioum.
Gracian.
Grimont.
Gros (Li).
Guerart.
Guerat.
Guespin.
Guillaume.

Haouys.
Harene.
Haudri.
Haut-de-Cuer.
Hebert.
Helies.
Hellet.
Herneis.
Hescelin.
Huchon.
Hue.
Hutin.
Ingrant.

Jaïan.
Jencian.
Jenne (Le).

Lachopier.
La Fourrière.
Lalier.
Lallemant.
Lami.
Lape.
Lapostaille.
Lavache.
Leclerc.
Le Conte.
Legrant.
Legreve.
Leleu.
Lemelle.
Lemire.
Lemortelier.
Lenglois.
Lenoir.
Lepage.
Lepaumier.
Lequeu.
Lesculier.
Levier.
Lion.
Lopovrier.
Lot.
Loysson.
Luce.
Luilier.
Lygier.

Macy.
Maillart.
Mainnet.
Maby.
Maire (Le).
Mal-Aunay.
Malclerc.
Marcel.
Marize.
Martin.
Masuier.
Mauclerc.
Mangin.
Mau-Pas.
Mau-Regart.

enrichie et rendue plus puissante par suite des expéditions d'outre-mer, elle a eu plus tard de grandes crises à traverser, surtout depuis l'avénement de Philippe de Valois. Les désastres

Mégret.
Mélanes.
Mellet.
Menuet.
Mercoleis.
Meresse.
Meseonceles.
Meulant.
Mingot.
Mocart.
Moinnet.
Moitet.
Morel.
Moreton.
Moriau.
Mouchet.
Moulin.
Mout-cuir.
Mouton.
Mulot.

Naguet.
Nevelon.
Neveu.
Nicolas.
Noyai.

Obice.
Orlant.

Paelée.
Paien.
Palestrel.
Pandouffle.
Paon.
Papelart.
Paquet.
Paradis.
Passe.
Passe-Avant.
Pastorel.
Paton.
Peisant.
Pepin.
Pequin.
Perret.
Perrot.
Petit.
Petit-Pas.
Petits-Crochés.
Picart.
Picheron.
Piépou.

Pistoye.
Pizdoë.
Pocheron.
Poil-de-Serf.
Pointlasne.
Poitevin.
Polart.
Popin.
Porcheron.
Pougery.
Poule.
Prevost.

Quenabre.
Quesnel.

Rameau.
Ramnibaut.
Rat (Le).
Raviau.
Recloses.
Restore.
Retore.
Revel.
Romeniol.
Ronce.
Roulier.

Roullon.
Roue (Le).
Rousel.
Rousselet.
Rustiquel.

Sanson.
Saromele.
Sarrazin.
Sausevert.
Sente.
Serouges.
Set-mois (De).
Sorel.
Soteriau.
Spefame.

Tape.
Taye.
Taupin.
Telier.
Tentre.
Tonet.
Torin.
Turpin.
Termes.
Tibert.

Tiais.
Thierry.
Thibout.
Torns.
Tournac.
Travade.
Tristan.
Troismoulins.
Troterel.
Trousel.
Trousevache.
Tyboet.
Tygier.

Viart.
Videlait ou Verdelay.
Viel.
Villain.
Villers.
Vinage.

Warroquier.
Willecoq.

Ysaac.
Ysembart.

DEUXIÈME CATÉGORIE.

Apostoile (L').
Archier (L').
Aumonier (L').

Barbier (Le).
Beigle (Le).
Bourelier (Le).
Brieuf (Le).
Burier (Le).

Cavetier (Le).
Cervoisier (Le).
Chambellan (Le).
Charpentier (Le).
Chaucier (Le).

Cordier (Le).
Cordouanier (Le)
Coutier (Le).

Dieu (Le).

Escuelier (L').
Escuier (L').
Espicier (L').

Feutrier (Le).

Gainier (Le).

Maréchal (Le).

Massier (Le).
Mercier (Le).
Merrenier (Le).
Mestre (Le).
Mortelier (Le).
Moutardier (Le).
Muet (Le).

Orfévre (L').
Oublaier (L')

Panotier (Le).
Parmentier (Le).
Passeur (Le).
Pataar (Henri Le).

Paumier (Le).
Peintre (Le).
Pelletier (Le).
Perrier (Le).
Pévrier (Le).
Plastrier (Le).
Poissonnier (Le).
Poivrier (Le).
Porteur (Le).
Potier (Le).
Prestre (Le).
Priart (Le).

Queux (Le).
Quiète (Le).

Quoquiller (Le).

Regrattier (Le).

Savant (Le).
Sergent (Le).
Sommelier (Le).
Soudan (Le).

Telier (Le).
Tisonneur (Le).
Tommelier (Le).
Tuiliert (Le).

Usurier (L').

Vachier (Le).

TROISIÈME CATÉGORIE.

Ablages (D').
Achies (D').
Acis (D').
Acre (D').
Allemand (L').
Allemant (L').
Ambligny (D').
Amiens (D').
Ancre (D').
Anglois (L').
Anthorgin (D').

Antoigny (D').
Arde (D').
Argenteuil (D').
Arsis (D').
Ascele (De l').
Asnières (D').
Ateinville (D').
Aties (D').
Auceurre (D').
Aulliac (D').
Auxonne (D').

Avennes (D').

Baieux (De).
Baigneux (De).
Ballenval (De).
Baron (De).
Baubigny (De).
Beaufort (De).
Bouzeville (De).
Bezannes (De).
Biauboer (De).

Biaudez (De).
Biaumenis (De).
Biauvez (De).
Bocage (Du).
Boutalu (De).
Bougival (De).
Bourges (De).
Bourguignon (Le).
Bray (De).
Breauté (De).
Brebançon (De).

Breton (Le).
Briançon (De).
Bruiselles (De).
Brye (De).
Bureville (De).

Caan (De).
Cacichole (De).
Caours (De).
Carbeul (De).
Casteles (Des).

Digitized by Google

de Crécy et de Poitiers l'ont appauvrie, car il lui a fallu payer d'énormes contributions de guerre; mais ils ont eu pour elle un autre résultat plus funeste encore : en affaiblissant la royauté, ils ont contribué à pousser brusquement au delà de ses limites naturelles cette même influence marchande, qui avait tout intérêt à se développer dans des conditions normales. La prévôté d'Étienne Marcel est une date considérable dans l'histoire de la bourgeoisie parisienne; non-seulement elle arrêta le développement régulier des classes moyennes, mais encore elle amena le recul de 1383, c'est-à-dire le séquestre du pouvoir municipal pendant une période de trente années.

Richesse de la bourgeoisie parisienne.

Notre auteur, il est vrai, ne semble pas soupçonner ces intermittences; il n'a nul souvenir des Maillotins et des Chaperons blancs; pour lui, les bourgeois de Paris sont des gens riches, fort bien vêtus, somptueusement logés, entourés de nombreux serviteurs et donnant une hospitalité royale aux lettrés de ce temps-là : véritables Mécènes dont il se complaît, en sa qualité de « transcripvain, » à chanter les louanges. On s'étonne bien un peu de la prodigieuse fortune qu'il leur attribue; mais, tout en faisant la part de l'exagération qui paraît avoir été dans ses habitudes, on parvient à se rendre compte de cette

Chaalis (De).
Challons (De).
Champenois (Le)
Champieux (De).
Chanevieres (De).
Chans (De).
Chapelle (De la).
Charmaie (De la).
Charny (De).
Chartres (De).
Chasteaudun (De).
Chastillon (De).
Château-Fetu (De).
Chelles (De).
Chennevieres (De).
Chiele (De).
Chiete (De).
Chimery (De).
Clairvaux (De).
Clamart (De).
Cleves (De).
Cloud (De Saint).
Compans (De).
Coupingne (De).
Couches (De).
Condé (De).
Cormeilles (De).
Cormaille (De).
Couloingne (De).
Courcelles (De).
Couronne (De la).
Court (De la).
Gravant (De).
Crespy (De).
Criteul (De).
Croiseus (De).

Damars (De).
Dammartin (De).
Douay (De).

Ecot (L').
Espernon (D').
Espoigny (D').
Espongni (D').
Estempes (D').

Ferrieres (De).
Flament (Le).
Flaurens (De).
Florance (De).
Flori (De).
Fontaine (De la).
Fontainnes (De).
Frison (Le).

Garennes (De).
Garit (Du).
Garnay (De).
Garonne ou Charonne (De).
Gauray (De).
Gisors (De).
Gonesse (De).
Gouvernes (De).
Granches (Des).
Grand-Table (De la).
Greil (De).
Grolas (De).

Harrès (De).
Hedine (De).
Hoban (De).

Jardins (Des).
Jevres (De).
Jovin (De).

Laigni (De).
Lamballe (De).
Lande (De).
Larroz (De).
Laye (De).
Lille (De).
Limoges (De).
Lions (De).
Lisle (De).
Lorrain (Le).
Loubresse (De).

Maas (De).
Mastes (De).
Malasix (De).
Mans (Du).
Marche (De la).
Marly (De).
Monstereul (De).
Mogos (De).
Moudon (De).
Moiselles (De).
Montbar (De).
Montdidier (De).
Montfort (De).
Montgiron (De).
Monsterian (De).
Montcorsin (De).
Montmor (De).
Mouci (De).
Mouret (De).

Neuville (De).
Noisy (De).
Noyers (De).

Omont (D').
Orguelandes (D').
Orli (D').
Orliens (D').
Orange (D').
Ouralles (Des).

Paci (De).
Paris (De).
Péronne (De).
Petit-Pont (De).
Picart (Le).
Pierrefons (De).
Picquigny (De).
Pin (Du).
Pont (Du).
Pontoise (De).
Pontremble (De).
Ponz (De).
Porchainville (De).
Porte (De la).
Portes (Des).
Poulies (Des).
Provins (De).
Prully (De).
Puis (Du).

Quiausi (De).

Rabuisson (De).
Reins (De).
Roan ou Rouen (De).
Rosai (De).
Routange (De).
Rueil (De).
Rulli (De).

Saint-Benoist (De).
Saint-Cloost (De).
Saint-Cyr (De).
Saint-Denis (De).
Saint-Gervais (De).
Saint-Julien (De).
Saint-Lô (De).
Saint-Merri (De).
Saint-Port (De).
Saint-Quentin (De).
Salins (De).
Saran (De).
Sarviller (De).
Senlis (De).
Senz (De).
Sernay (De).
Soimons (De).
Surens (De).

Til (Du).
Tornau (De).
Tornay ou Tournay (De)
Toscanne (De).
Trayes (De).
Tremblay (De).
Troyes (De).
Trye (De).

Valenciennes (De).
Valois (Le).
Val Richier (De).
Vannes (De).
Villedieu (De).
Villeneuve (De).
Vitri (De).

Winancourt (De).

Yères (D').
Ytreville (D').
Yvri (D').

Digitized by Google

richesse qui l'éblouit. Vingt-cinq années de paix non interrompue ont permis aux marchands de Paris de rétablir leurs affaires, et quarante ans de folles dépenses ont achevé de remplir leurs escarcelles. Le gouvernement prodigue d'Isabeau de Bavière a même beaucoup plus contribué à l'enrichissement des bourgeois que la sage et parcimonieuse administration de Charles V. En effet, si le monarque économe n'a fait que de rares appels à leur bourse, il ne leur a point, en revanche, ménagé les moyens de thésauriser, tandis que la reine dissipatrice, en multipliant les fêtes et les entrées solennelles, en s'entourant d'une troupe de femmes luxueuses, en favorisant à Paris l'établissement de plusieurs cours aussi brillantes que celle de l'hôtel Saint-Paul, est arrivée à faire passer une partie des fortunes princières et seigneuriales dans les coffres des marchands de Paris. Voilà pourquoi Jacques Duchié, Digne Responde, Bureau de Dampmartin, Miles Baillet, Guillaume Sanguin sont « de petis royetaux de grandeur, » et pourquoi, autour de ces sommités de la finance, notre auteur remarque encore « grant foison de riches bourgois » qu'il ne nomme pas.

On objectera, il est vrai, que le *Bourgeois de Paris*, auquel nous devons le *Journal* écrit sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, crie misère presque à chaque page; mais, outre que ses Mémoires ne commencent qu'en 1408, il convient de faire observer que le narrateur parle surtout du pauvre peuple, vivant au jour le jour et subissant toutes les conséquences du renchérissement des denrées. Quant aux bourgeois, ils ont encore tellement de ressources qu'on les voit, en 1436, c'est-à-dire après un règne désastreux, après les longs déchirements des Bourguignons et des Armagnacs, après seize ou dix-sept ans d'occupation anglaise, réunir des sommes considérables, reconstituer le trésor du roi Charles VII et remettre ainsi la royauté à flot.

« Quant les Francoys, dit le *Journal de Paris*, furent affermez avec le Parlement, et les « *grans Bourgois* et le Conseil, ils se plaignirent que le Roy estoit tres poure et toute sa « gent, et quil convenoit avoir de largent, ou quil fust prins. Si leur fust dit : il faut faire « ung emprunt; et ainsi fust fait especialment tres grief sur ceulx quon cuidoit quils « amassent mieulx les Angloys que les Francoys; et fust lemprunt tres grant, et se monta « a tres grosse somme dargent et dor, car ils furent pou a Paris de mesnaigers qui nen « payassent pou ou grant [1]. »

Ces « mesnaigers, » qui apportent tous leur quote-part, et arrivent ainsi à faire ce que le clergé et la noblesse eussent été impuissants à réaliser, nous donnent la mesure de la puissance marchande appliquée à la formation de la richesse publique. Voilà de grands et de petits bourgeois, qui ont eu à fournir sans relâche, depuis plus d'un demi-siècle, des chevauchées, des prestations militaires, des logements pour les gens de guerre, et des corvées de toute nature; qui ont dû faire aux rois, aux reines, aux princes, aux souverains étrangers, aux chefs des partis alternativement victorieux, toute sorte de « dons « gracieux » et de « cadeaux de joyeux avénement; » pour lesquels tout a été occasion de dépense, arrivées et départs, visites et excursions, mariages princiers, naissances royales, fêtes et deuils, guerres, famines et mortalités, et qui, cependant, trouvent encore, au fond de leurs coffres, de quoi doter le nouveau règne : preuve manifeste de la puissance de l'épargne, et de cette merveilleuse facilité avec laquelle la bourgeoisie parisienne a toujours su reconstituer sa fortune, même à la suite des plus grands revers.

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, édit. de 1729. p. 170.

Digitized by Google

Mœurs de la bourgeoisie parisienne.

Mais, si cette intelligente bourgeoisie a eu le talent de faire tourner à la prospérité de son commerce les malheurs mêmes de la patrie, elle n'a pu obtenir ce résultat qu'au prix d'une économie sévère et par des habitudes d'ordre qui sont restées chez elle à l'état de tradition. Un livre fort curieux, *le Mesnagier de Paris* [1], nous donne à cet égard les détails les plus intéressants : c'est le répertoire de tout ce qu'une riche bourgeoise doit savoir pour bien diriger sa maison, se faire honneur de sa fortune et arriver à tenir, à peu de frais, un état aussi honorable que les grands seigneurs avec tout leur faste. Ce traité d'économie domestique, composé par un Parisien à l'époque même dont nous nous occupons, révèle les habitudes et les tendances de ces marchands à qui ne suffit plus la possession d'une grande fortune légitimement acquise, mais qui veulent y joindre le décorum, le savoir-vivre, l'instruction même à un degré plus élevé que la noblesse, et qui marquent d'avance, ainsi que l'a judicieusement fait observer J. Le Clerc, la place qu'il faudra bientôt leur accorder [2]. Le bourgeois auteur de ce traité n'est point étranger aux lettres sacrées et profanes; il cite des romans et des livres de dévotion, fait des emprunts à Cicéron et à Tite-Live, et manie sans trop de gêne cet idiome des fabliaux et des ballades qui, en moins d'un siècle, sera notre langue française. Dans son livre, tableau fidèle de la vie des classes moyennes d'alors, on conçoit de la bourgeoisie parisienne une bien meilleure idée que ne peut nous en donner, sur la noblesse de cette époque, l'ouvrage du chevalier de La Tour-Landry. La réserve et la délicatesse du langage, en particulier, témoignent, chez les bourgeois de Paris, d'une civilité qu'on chercherait vainement alors chez les gentilshommes, dont les guerres incessantes entretenaient la rudesse et la grossièreté.

Il est vrai, ajoute-t-on, que les menus détails contenus dans *le Mesnagier de Paris*, ainsi que les descriptions des somptueuses demeures de Jacques Duchié, de Miles Baillet, de Guillaume Sanguin, etc. nous révèlent surtout l'amour du chez-soi, qui a toujours caractérisé le bourgeois. Ce soin extrême de la maison était tourné de préférence, il faut bien l'avouer, vers ce qu'on appelle de nos jours le « confortable. » Le charme qu'y trouvait le marchand enrichi tenait surtout aux soins qu'il y recevait, aux aises qu'il pouvait s'y donner, à la satisfaction intime qu'il éprouvait en faisant à ses amis les honneurs de son hôtel; mais ce sentiment, si vulgaire qu'il puisse paraître, a son beau et honorable côté: et M. Renan, après en avoir souri, n'a pas résisté au désir de reproduire une page du *Mesnagier* où cette félicité domestique, si éminemment honnête, est peinte au naturel [3].

[1] *Le Mesnagier de Paris*, traité de morale et d'économie domestique, a été composé vers 1393, par un Parisien, et publié par M. le baron Jérôme Pichon, pour la Société des bibliophiles français. (Paris, 1847, 2 vol. in-8°.)

[2] *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle*, dans le tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 238.

[3] « Et pour ce que aux hommes est la cure et « soing des besongnes du dehors, et en doivent les « maris soingnier, aler, venir et racourir de çà et « de là, par pluies, par vens, par neges, par « gresles, une fois mouilié, autre fois sec, une fois « suant, autre fois tremblant, mal peu, mal héber- « gié, mal chauffé, mal couchié; et tout ne lui fait « mal, pour ce que il est reconforté de l'esperance « qu'il a aux cures que sa femme prendra de lui à « son retour, aux aises, aux joies et aux plaisirs « qu'elle lui fera ou fera faire devant elle : d'estre « dechaux à bon feu, d'estre lavé les piés, avoir « chausses et soulers frais, bien peu, bien abreuvé, « bien servi, bien seignouri, bien couchié en blans « draps et cueuvre chiefs blans, bien couvert de « bonnes fourreures, et assouvi des autres joies et

Digitized by Google

D'ailleurs, le bourgeois de Paris savait, quand il en était besoin, s'arracher aux délices de Capoue; on le voyait, au premier signal, descendre sur la place publique, aller tenir sa place au « Parlouer, » prendre son rang dans les milices urbaines, et, s'il le fallait, son poste sur les remparts. Un peu frondeur de son naturel, il aimait à garder son franc-parler; il s'exprimait quelquefois assez librement sur le compte des grands seigneurs et des gens de cour, dont il voyait de près les prodigalités et les désordres; mais il restait dévoué aux grands principes de conservation sociale; et, si on l'a vu, dans les temps calamiteux où vivait notre auteur, se rallier d'abord à la cause bourguignonne, puis à la dynastie anglaise, c'est qu'il croyait, en maintenant la couronne dans la descendance féminine de Charles VI, n'adhérer qu'à un changement de personnes et mettre un terme aux malheurs du pays.

Le bourgeois de Paris ne savait pas seulement gagner de l'argent, tenir sa maison, mettre l'ordre dans la cité et subvenir aux charges publiques; il contribuait, en outre, et par son luxe même, à développer le goût des arts; il aimait à fonder des chapelles, à construire des églises, pour apaiser, a-t-on dit malignement, les inquiétudes de conscience qu'une longue pratique du commerce avait dû lui laisser. Deux des principaux édifices de Paris, Saint-Jacques-la-Boucherie et les Charniers des Innocents ont été élevés ainsi, pierre à pierre, par la riche et intelligente population qui se pressait dans ce quartier. Quant aux gens de lettres, sans les avoir à sa solde comme les grands seigneurs, ou dans sa domesticité comme les rois, le bourgeois les hébergeait libéralement et leur permettait de vaquer à l'étude, sans nul souci du lendemain. Laurent de Premier Fait rend témoignage de cette généreuse protection, dans des termes qui font le plus grand honneur à son hôte : « Je suis, « dit-il, depuis longtems demourant avec noble homme Bureau de Dampmartin, escuier, « conseiller du Roy et citoien de Paris, auquel requis et demanday secours et provision pour « ceste chose faire (la traduction du Décaméron de Boccace). Et il, de joyeux visaige, « administra a maistre Antoine de Aresche (Antoine d'Arezzo, son collaborateur) et a moy « toutes necessités, tant en vivres que en quelconques autres choses convenables pour des- « pense et salaire de nous deux, qui, comme dict est, translatasmes ledict livre de florentin « en latin, et de latin en francois, a Paris, en lostel du dict Bureau de Dampmartin [1]. »

La bourgeoisie de Paris et les citoyens des républiques italiennes.

Nous ne terminerons pas ces considérations générales sans consigner ici le jugement que M. E. Renan a porté sur les bourgeois de Paris comparés aux citoyens des républiques italiennes, principalement au point de vue de l'art. « En ce siècle, dit-il, la bourgeoisie « parisienne était rangée, sérieuse, pleine de justes aspirations à la vie politique; mais « elle n'avait, heureusement peut-être, aucune des qualités brillantes de la bourgeoisie « italienne. La naissance de l'art est accompagnée, d'ordinaire, d'une certaine facilité dans « les mœurs. Conduite par l'austère Université, notre bourgeoisie ne voyait dans le luxe, « fort critiquable à la vérité, des princes du sang, que des dérèglements et une augmen- « tation des taxes. En Italie, tout était pardonné à celui qui embellissait la cité et créait des

« esbatemens, privetés, amours et secrets dont je « me tais; et lendemain, robes, linges et vestemens « nouveaux : certes, tels services font amer et dé- « sirer à homme le retour en son hostel, et veoir « sa prude femme, et estre estrange des autres. » (*Le Menagier de Paris*, édition publiée par M. le baron Jérôme Pichon, tome I, pages 168 et suivantes.)

[1] Bibl. imp. ms. n° 6798, signalé par M. Paulin Paris.

Digitized by Google

« monuments dignes d'un peuple libre. En France, cela s'appelait des prodigalités, de « l'argent perdu, et le droit de prise n'expliquait que trop cette impopularité [1]. » Cette différence de sentiments, un peu moins tranchée peut-être que ne le pense M. Renan, tenait surtout à la dissemblance des institutions politiques et des situations commerciales. Le bourgeois de Paris, qui devait d'abord « achapter le mestier au Roy, » voyait toutes les fantaisies artistiques des princes se traduire pour lui en impôts arbitraires, et, comme son trafic était loin d'être aussi étendu que celui des marchands de Gênes ou de Venise, de Pise ou de Lucques, il n'avait pas la ressource de faire payer, par ses correspondants des pays levantins, les tailles qu'il plaisait au Roi de lui imposer. Il aimait l'art, mais à l'église ou chez lui, par cette excellente raison qu'il ne vivait point sur la place publique, comme les citoyens des républiques italiennes, et que, en dehors de sa maison, il ne connaissait guère que sa chapelle ou son banc d'œuvre. Au demeurant, le bourgeois de Paris est un type fort curieux à étudier, et nous n'avons pu qu'esquisser à grands traits les lignes principales de cette intéressante physionomie. Le peu que nous en avons dit, était nécessaire pour éclairer certains passages de notre auteur; mais le sujet reste entier et appelle une étude approfondie. Pour notre part, il ne nous reste plus qu'à faire connaître les cinq ou six bourgeois opulents auxquels Guillebert de Metz a consacré une mention particulière. L'ordre dans lequel il les énumère amène précisément le Mécène dont nous venons de parler, ce Bureau de Dampmartin, dans la maison duquel les gens de lettres avaient libéralement le vivre et le couvert.

BUREAU DE DAMPMARTIN [2].

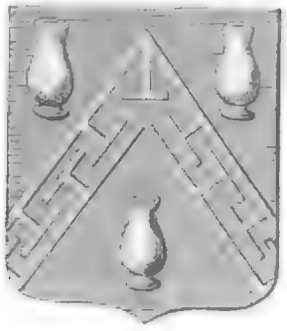

La famille Bureau était originaire du village de Sémoine, dans le comté de Champagne; on ignore à quelle époque précise elle vint se fixer à Paris; mais il paraît certain qu'elle y était [3] représentée dès la seconde moitié du XIVe siècle, puisque les registres de l'ancienne paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie, consultés par l'abbé Vilain [4], mentionnent un *Bureau de Dampmartin*, paroissien de cette église et décédé avant l'an 1407. Le P. Anselme

[1] *Discours sur l'état des beaux-arts en France au XIVe siècle*, dans le tome XXIV de l'*Histoire littéraire*, à la suite du discours sur l'état des lettres, p. 685 et suiv.

[2] Les Bureau de Dampmartin portaient d'azur au chevron potencé et contre-potencé d'or, rempli de sable, accompagné de trois huires d'or.

[3] Ce village fait aujourd'hui partie du canton et de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube (Aube).

[4] *Essai d'une histoire de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, Paris, 1758, in-18, p. 175.

Digitized by Google

a donc commis une erreur en nommant Simon Bureau l'aîné comme le premier membre de la famille établi à Paris [1]; les pièces que nous reproduirons dans le cours de cette notice biographique démontrent pleinement que les Dampmartin, auxquels les Bureau s'étaient sans doute alliés, comptaient parmi les grandes familles parisiennes des XIIIe et XIVe siècles.

On distingue trois branches principales des Bureau : les *La Rivière*, les *Montglat* et les *Dampmartin;* les branches secondaires sont celles des Villemonble, des Saint-Souplex, des La Houssaye, etc. La famille, en se multipliant, en étendant ses alliances, dut naturellement prendre ou recevoir divers noms de seigneuries; mais le nom patronymique resta toujours, et on le retrouve, entouré d'honneur, jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Parmi les nombreux membres de cette famille, nous nous bornerons à citer, avant d'arriver au personnage qui nous occupe, ceux qui sont qualifiés de bourgeois de Paris, ou qui ont eu leur sépulture soit dans une église, soit dans un cimetière de notre capitale. Le P. Anselme, l'abbé Vilain et les épitaphiers de Paris donnent les indications suivantes :

Ont porté simplement le titre de bourgeois de Paris :

1° *Pierre Bureau*, † avant 1435;

2° *Simon Bureau*, † en 1434;

3° *Méry Bureau*, † en 1531.

Ont été inhumés à Paris :

1° Jeanne Hesselin, femme de *Jean Bureau*, trésorier de France, † 1428;

2° *Simon Bureau*, l'aîné, que le P. Anselme regarde comme le chef de la famille, † 1435;

3° Hélène....., femme de *Simon Bureau*, † 1442;

4° *Jean Bureau*, seigneur de Montglat, † 1463;

5° *Jean Bureau*, successivement grand archidiacre de Reims, évêque de Béziers et abbé de Morigny, † 1490;

6° *Pierre Bureau*, trésorier de France, † 1492;

7° *Isabeau Bureau*, femme de Geoffroy Cœur, maître d'hôtel du roi Louis XII, † 14..;

8° *Thierrie Bureau*, femme de Jean de Saint-Romain, contrôleur général, † 14..;

9° *Méry Bureau*, seigneur de Saint-Souplex et de la Houssaye, † 1531;

10° *Jaspard* ou *Gaspard Bureau*, archidiacre de Coutances, † 1532;

11° *Jean Bureau*, aumônier de l'*Ave-Maria*, † 1536;

12° *Louise Bureau*, femme de Simon de Machault, auditeur en la Chambre des comptes, † 1553;

13° *Jean Bureau*, chanoine de Poissy, † 1555;

14° *Jean-Baptiste Bureau*, seigneur de la Queuë, † 1599;

15° *Jérôme Bureau*, auditeur des Comptes, † 1599.

Les *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, recueillis par Sauval, donnent en outre les noms de :

Hugues Bureau, receveur ordinaire de Paris, en 1478;

Simon Bureau, conseiller du Roi et maître des Comptes, en 1481;

Robert Bureau, écuyer, prevôt et garde à Corbeil, en 1496.

[1] *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris, 1733, in-f°, t. VIII, p. 135.

Digitized by Google

On voit, par cette seule énumération, que la famille Bureau occupait un rang distingué à Paris; quatre de ses membres ont exercé des fonctions importantes. Pierre a été trésorier de France, et c'est en cette qualité qu'il a frappé le jeton dont nous reproduisons ici la face et le revers.

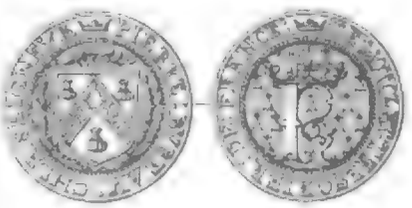

L'un des Jaspard, ou Gaspard, a été maître de l'artillerie du Roi; l'autre s'est vu élevé à la dignité épiscopale. Enfin Jean est entré dans l'Échevinage parisien; il remplissait, en 1450, les fonctions de Prévôt des Marchands. Son épitaphe, que l'abbé Vilain a relevée dans la chapelle de Saint-Simon et Saint-Jude, à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, le qualifie de « noble homme, chevalier, conseiller et chambellan du roi, maître de la Chambre des « comptes, trésorier de France, et maire perpétuel de Bourdeaux. » Il s'était signalé à la prise de Bergerac, de Blaye, de Libourne, de Saint-Émilion, de Bourg, de Fronsac, de Castillon, de Cadillac et de Bordeaux. C'est lui qui fit bâtir dans cette dernière ville le fort du Hâ et le château Trompette[1].

La branche de Dampmartin qui nous intéresse plus particulièrement a été négligée par le P. Anselme; mais les indications de l'abbé Vilain comblent en partie cette regrettable lacune. L'historien de Saint-Jacques-de-la-Boucherie nous apprend que, dès l'année 1349, une dame *Maheut* ou *Mathilde*, veuve de *Jean de Dampmartin*, avait fait une importante fondation dans l'église Saint-Jacques : elle y avait institué « un annuel de messes et des services « en la chapelle de Sainte-Anne. » Cette fondation, véritable bénéfice pour le titulaire, fut approuvée par une bulle du pape Clément VI et favorisée par le roi Philippe de Valois. La fondatrice eut le droit d'établir un chapelain « à tel autel qu'elle voudrait prendre et « élire, » à la condition de lui assurer vingt-cinq livres tournois de rente annuelle et perpétuelle.

Cet exemple fut imité par Simon de Dampmartin et Marguerite, sa femme, qui fondèrent également, à Saint-Jacques-la-Boucherie, « un salut de Nostre-Dame, » et obtinrent une bulle pontificale approuvant cette fondation. Ce salut se donnait dans une chapelle de la Vierge, construite aux frais des deux époux et destinée à recevoir leurs dépouilles mortelles. Il était bien juste que ces pieux paroissiens y eussent leur sépulture, car ils y avaient fondé, en outre, un annuel de messes pour lequel ils constituèrent une rente de trente-quatre livres dix-sept sols et quatre deniers. L'abbé Vilain nous a conservé l'inscription suivante, qui se lisait sur un des piliers de cette chapelle :

« Simon de Dampmartin, varlet de chambre du Roi nostre sire, changeur et bourgeois « de Paris, et Marguerite, sa femme, meus de grande devotion a la gloire et louange de « Dieu, et a lhonneur et reverence de la benoiste Vierge Marie, firent edifier ceste chap-

[1] *Histoire de la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, p. 174.

« pelle, en laquelle ils fonderent une messe perpetuel chacun jour, cellebrée de *Requiem*, « pour leurs ames, a heure de grant messe, laquelle feront celebrer les marguilliers de « ceans, et seront tenus de querir perpetuelment vestemens, livres, galices (*sic*) et toutes « autres choses appartenantes a celle messe. *Item*, lesdits Simon et Marguerite ordonnerent « chanter en ceste chappelle un salut de Nostre-Dame, cest a scavoir une antiepne chacun « samedy au soir, perpetuelment, a notte, par chantres et orgues solemnelment, a cinq « cierges de cire ardans; et seront tenus les dis marregliers (*sic*) de payer les chantres, « chapellains, orgues et cierges. Et pour tous les services dessus dis faire celebrer, les dis « Simon et Marguerite donnerent a leuvre et fabrique de ceans plusieurs rentes et sommes « de deniers comptans, et trespasserent de ce siecle, cest a savoir la dite Marguerite le « cinquiesme jour de juin de lan M.III.XCIV, et le dit Simon, le cinquiesme jour de juillet « M.III.XCIX. Priés Dieu pour leurs ames[1]. »

Peu d'années après, une pieuse dame, nommée Agnès de Dampmartin, bourgeoise de Paris et propriétaire du *chastel* ou *hostel* que les inscriptions de la Croix des Bureau assignent comme ayant été la maison patrimoniale des Dampmartin, eut, dit l'abbé Vilain, la pensée d'y réunir un certain nombre de femmes veuves et dénuées de ressources; on les appelait « les bonnes pauvres femmes de la rue des Arsis. » On ne sait pas combien de temps ces nouvelles Haudriettes habitèrent la maison de la charitable Agnès.

Toutes ces bonnes œuvres avaient rendu le nom de Dampmartin populaire à Saint-Jacques-de-la-Boucherie; les inscriptions, du reste, le rappelaient partout. On distinguait encore, au XVIIe siècle, dit l'abbé Vilain, sur une tombe placée dans la grande nef de l'église Saint-Jacques, les mêmes armes que celles qui se voyaient au bas de l'épitaphe de Simon de Dampmartin : écartelé de gueules à une bannière fascée de six pièces d'argent, d'azur et d'or, au papegault de sinople. Nous donnons ici cet écusson, relevé sur l'armorial de l'Hôtel de Ville.

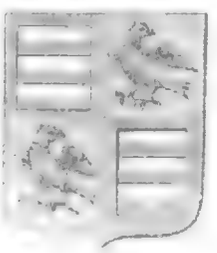

Les épitaphiers donnent encore quelques inscriptions relatives aux Dampmartin et recueillies tant sur les dalles de l'église Saint-Jacques qu'au cimetière des Innocents; il nous a paru intéressant de les reproduire :

« Cy gissent sous cette tombe les corps de feu honorable personne Jean de Dampmartin, « marchand drapier et bourgeois de Paris, qui trespassa l'an de grâce 1581, le mardi

[1] « Cette inscription, dit l'abbé Vilain, est sur une « lame de cuivre, dont on a creusé le fond pour en « faire des lettres de relief. On remarque que cette « forme a pu donner l'idée des planches qui ont « servi aux premières impressions, avant que l'on « eût l'usage des lettres mobiles. » (*Hist. de Saint-Jacques-la-Boucherie*, p. 170.) La conjecture mise en avant par l'abbé Vilain n'est pas sans quelque fondement, et nous ne refusons pas, pour notre part, de compter les graveurs de Paris au nombre des précurseurs des Gutenberg, des Faust et des Schoeffer.

Digitized by Google

« 12e jour de janvier, et de son âge le 71e, et Marie Cuvellier, sa femme, qui trespassa l'an « de son âge 59 ans, le dimanche 28e jour de septembre 1580. Priez Dieu pour eux, *ut « requiescant eorum corpora a laboribus, et animæ requiescant in pace. Amen.* Par permission de « MM. de Saint-Germain-l'Auxerrois. »

« Cy gist honor.... sire Jean de Dampmartin, en son « vivant marchand drapier et bourgois de Paris, qui trespassa « le 29e jour d'octobre 15... et dame Magdeleine..... sa « femme, qui trespassa le 30 avril 15... »

« Cy repose sous cette tombe le corps de feu honorable « personne Jacques de Dampmartin, vivant bourgeois de « Paris; l'âme duquel, pour ses vertus, siége au ciel, lequel « décéda le 8e jour de janvier 1612, âgé de 76 ans. Et de « Marie Charpentier, sa femme, laquelle décéda le 24e jour « de juin, l'an 1524, âgée de 68 ans. Priez Dieu pour eux. « *Animæ eorum requiescant in pace. Amen.* »

Les familles Bureau et de Dampmartin, dont la réunion a formé la branche à laquelle appartenait le Mécène bourgeois cité par Guillebert de Metz, étaient donc parfaitement représentées à Saint-Jacques-la-Boucherie, la paroisse bourgeoise par excellence. Elles y avaient fondé la chapelle de la Vierge, celle de saint Simon et saint Jude, le béguinage contigu à l'église, et les saluts, messes et annuels dont nous avons parlé. Un monument plus simple rappelait leur souvenir aux visiteurs du cimetière des Innocents : c'était la Croix des Bureau, qui a subsisté jusqu'à la suppression de cette antique nécropole, et que M. Albert Lenoir a reproduite d'après des dessins originaux. Elle était en fonte et assez élevée; trois épitaphes y avaient été gravées : celle de Jeanne, épouse de Jean Bureau, trésorier de France, celles de Simon Bureau l'aîné, que le P. Anselme considère comme le chef de la famille, et de Helaine, *alias* Adenette, sa femme. Les voici, en regard de la croix, sur le piédestal de laquelle on les lisait :

« Gy gist Jeanne Hesselin, femme de noble homme sire « Jean Bureau, conseiller du Roy nostre sire, tresorier de « France, maistre en sa Chambre des comptes, laquelle tres- « passa en son chastel, en la rue des Arcis, le lundy 24e jour « du mois de may 1428, le lendemain de la Pentecoste. Dieu « en ait lame. »

« Cy gist noble homme Simon Bureau laisné, bourgois de Paris, qui trespassa en son hostel, « en ceste ville de Paris, le 29e jour de juillet, lan de grace 1438. Dieu lui fasse mercy. »

« Cy gist Helene... jadis la femme dudit Simon Bureau, laquelle trespassa a Paris le « 21e jour de novembre, lan 1442. Dieu ait lame delle et de tous les trespassez. »

Nous arrivons au personnage que Guillebert de Metz a connu, et qui est désigné dans les écrits du temps sous le nom de *Bureau* ou *Burel de Dampmartin*, sans aucun prénom. Le compte des confiscations de Paris, pour 1421, nous révèle sa filiation : « Bureau de « Dampmartin, y est-il dit, tenoit le parti du Dauphin; il etoit fils de Simon de Damp- « martin [1]. » Changeur et orfévre, comme son père, il devint l'un des fournisseurs habituels du luxueux époux de Valentine de Milan. Entre autres mandements, l'argentier du duc reçut, le 28 février 1404, l'ordre de payer, tant à Bureau de Dampmartin qu'à neuf autres de ses confrères, la somme considérable de dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept livres un sol et sept deniers tournois, « pour achat de joyaux et vaisselle dor « et dargent; quelques images dor, deux cent chapeaux dor, *en manière de chappeaux de fer*, « des pierreries et un grand nombre de hanaps [2]. » Les comptes de la maison d'Orléans doivent fournir plusieurs autres pièces de ce genre; mais celle que nous reproduisons suffit pour indiquer l'une des principales sources de la fortune de Bureau de Dampmartin, en même temps qu'elle nous révèle les somptuosités de cette époque.

Bureau de Dampmartin n'était pas seul à élever l'édifice de son opulence : sa femme y travaillait aussi, et probablement avec autant de succès que lui-même. Sa principale *cliente* avait une réputation de prodigalité non moins justifiée que celle du duc d'Orléans : c'était..... Isabeau de Bavière en personne. La dame Bureau de Dampmartin paraît avoir été la parfumeuse en titre de la Reine : elle lui fournissait des *eaux roses* et autres odeurs en vogue. M. Vallet de Viriville cite, d'après Jean Chartier et les Comptes royaux, des pièces qui constatent le fait [3].

Cette situation des époux Bureau devait amener un double résultat : elle ne pouvait d'abord manquer de leur susciter des envieux et des détracteurs; puis elle les engageait fortement dans le parti royal ou armagnac, et les désignait ainsi aux haines de Jean sans Peur. Monstrelet ne nous laisse aucun doute à cet égard; dans des remontrances faites au Roi, en 1412, Bureau de Dampmartin est signalé nommément comme l'un des bourgeois qui ont le plus favorisé le luxe de la cour et se sont enrichis aux dépens du trésor public. L'accusation est grave; mais elle ne semble pas dénuée de fondement : « Et quant est aux « autres officiers, disent les auteurs des remontrances, cest assavoir au gouvernement des « finances et au clerc, il est assavoir que toutes lesdites finances sont passées par leurs « mains, tant quils en ont acquis innumerables et hautes possessions, comme il appert. Et « tous les conseillers pour le present : Adrien Giffart, *Bureau de Dampmartin*, Renier de

[1] *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, dans Sauval, t. III, p. 285.

[2] Voici la pièce dans son entier; elle appartient au *British Museum*, n° 3114, et a été reproduite par M. le marquis de Laborde dans son ouvrage intitulé *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. III, p. 215 : « Loys, fils de roy de France, duc dOr- « leans, a nostre amé et feal conseiller Jean Le « Flament, salut et dilection. Nous voulons que vous « païez a Anthoine Follet, Jehan Hebert, Herbin « Coquelet, Jehan Le Conte, Nicolas Le Charron, « *Bureau de Dampmartin*, Gilet Saget, Thomassin « Orlent, Hance Croist et Simon Allais, tous chan- « geurs et orfevres demourant a Paris, la somme de « de dix huit mille neuf cens quatre vins dix sept « livres ung solz sept deniers tournois, en quoy « nous leur sommes tenu pour les joyaulx et vais- « selle dor et dargent que nous avons fait prendre « et achatter diceulx pour donner, de par nous, « aux estrainnes du premier de ce mois de janvier « lan de grace mil cccc et quatre. » Suit l'inventaire des objets fournis.

[3] Voir l'*Histoire de Charles VII et de son époque*, t. I, p. 73.

Digitized by Google

« Bouligny, Jehan Guerin, et le gouverneur Nicole Bonnet, qui fut clerc de Jehan Chauf, « son predecesseur, et le clerc maistre Gui Brocher, qui sont inutiles et coupables du mau- « vais regime devant dit [1]. »

Ce langage sévère était tenu au roi Charles VI par « sa tres humble et tres devote fille « l'Université de Paris, ses tres humbles et obeissans subgetz le Prevost des Marchans, « les Eschevins et bourgois de sa bonne ville. » On promettait au pauvre monarque en démence de lui « bailler confort, aide et advis pour son prouffit, honneur et bien, et pour « la chose publique du royaume. » Les remontrants concluaient à ce que le Roi « pour- « suivist diligemment les chosses dessus dictes, sans quelque dilacion, » et requéraient les princes et seigneurs de « mettre et faire mettre toutes les besongnes dessus dictes a pleine « execution. » Monstrelet, qui nous a conservé le texte de ces doléances, ajoute que « ceux « qui avoient eu le gouvernement des finances furent fort esmerveillez, et eurent grant « doubte quilz ne feussent arrestez personnellement. » Le chancelier Henri de Marle se tira d'affaire en promettant de payer à bref délai une grosse somme d'argent; Andry Giffart fut mis dans les prisons du Châtelet, et Jean Guérin se réfugia dans une église. Quant à Bureau de Dampmartin, qui n'avait probablement fait que vendre à bon prix son orfévrerie, il ne paraît pas qu'il ait été inquiété.

Nous le retrouvons, trois ans après (1415), toujours dévoué au parti royal, et par conséquent hostile aux Bourguignons. Une forte taille avait été imposée aux habitants de Paris après le départ de l'empereur Sigismond, et il en était résulté une grande émotion dans la ville. Jean sans Peur, toujours aux aguets, s'était hâté de profiter de l'occasion, et ses émissaires avaient reçu l'ordre d'exciter encore le mécontentement populaire. Les partisans du duc, dit Monstrelet, « conclurent et jurerent conspiracion entre eulx. Et « avoient intention que le jour du grand vendredy, apres disner, tous ensemble prendroient « ceulx qui estoient a eulx contraires, et premierement le Prevost de Paris, et sil nestoit « a eux consentant comme juge, ils locciroient. Et sans mercy prendroient le Roy et le « mectroient en chartre. Aprés ils mectroient a mort la Royne, le chancelier de France et « autres sans nombre, avecques la royne de Cecile. En outre, ils vestiroient de vielz et « honteux habitz le roy de Cecile et le duc de Berry, et leur feroient rere leurs testes « et menez par la ville de Paris sur deux ors tumbereaulx, et aprés ce les feroient mourir... « Mais ce fut revelé par une femme a Michault Lalier, lequel le fist savoir a *Bureau de* « *Dampmartin*, son tres cher ami, par lectres, lui conseillant quil sen alast bien tost hors « de Paris, ce quil fist. Et celui Bureau le fist savoir au chancelier, ainsi quil devoit aler « disner. Lequel prestement sen fouy au Louvre, et fist dire aux seigneurs du sang royal « et aux autres quils se sauvassent et affuissent audit Louvre. Laquelle chose ilz firent « prestement, excepté le Prevost de Paris, qui se arma et les siens, jusques au nombre de « cinquante hommes darmes, et saisit soudainement les Hales, et print en son chemin « aucuns des consentans qui encore nestoient point armez, en leurs maisons, et les bouta en « Chastellet [2]. »

Bureau de Dampmartin venait de rendre un grand service au Roi, à la Reine et aux

[1] *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, édit. publiée pour la Société de l'Histoire de France, par M. L. Douët d'Arcq, 1854, in-8°, t. II, p. 308 et suiv.

[2] Monstrelet, t. III, p. 140 et 141.

princes; il en fut probablement récompensé par un redoublement de faveur: car nous le voyons, deux ans après, en 1417, attaqué plus violemment que jamais [1].

En réponse aux griefs que Charles VI avait fait exposer au duc de Bourgogne par Aubert de Chauny, Jean sans Peur déclare «que ce qui est cy dessus dict, et moult dautres «choses innumerables et qui seroient moult longues a reciter, est tout notoire que les gou«verneurs, cest assavoir messire Henri de Marle, levesque de Paris (Pierre d'Orgemont), «messire Taneguy du Chastel, messire *Burel de Dampmartin*, sire Estienne de Mauregard, «maistre Phelippe de Corbie et plusieurs autres, ont esté principaulx promoteurs et «conducteurs desdictes iniquitez, a la perturbacion de paix qui est en ce royaume, et «dautres grans excés et crimes qui cy aprés seront declairez.» L'orgueilleux duc traite avec une grande hauteur les bourgeois de Paris et autres petites gens qui formaient le conseil de Charles VI: «Ilz ne sont point, dit-il, telz hommes quils doivent avoir telle «aucthorité; ne pas leur est deue pour lignage, science, loyaulté experience ou autre bonté. «Mais est une grant ordure ou desrision que, par gens de si petit fait et condition, la «puissance des Anglois soit reboutée et enchacée, et a ce doivent bien avoir regart les «seigneurs et les nobles de ce royaume et tous autres preudhommes, de souffrir telle «besterie et ordure, de se laisser ainsi destruire, suppediter et deshonnorer par telz gens «qui riens ne scevent, ne riens ne pevent, ne valent [2].»

Jean sans Peur avait sans doute moins de mépris pour la faction cabochienne que pour Bureau de Dampmartin et ses amis politiques, quoique les bouchers fussent certainement gens de plus petit fait que l'opulent changeur du Roi et du feu duc d'Orléans; mais l'ambitieux duc montrait autant de morgue aristocratique quand il se trouvait en face des «Arminaz,» qu'il affichait de basse popularité devant ses compères de la Grande Boucherie. Nous ignorons ce qui advint de ce nouveau réquisitoire contre Bureau de Dampmartin: mais il est à croire que Jean sans Peur ne l'eût point épargné, si l'assassinat du pont de Montereau n'était pas venu changer, pour un instant, la face des choses.

De 1417 à 1421, on ne trouve plus de traces de notre personnage. Il est probable que, pendant ces tristes années, Bureau de Dampmartin s'abstint de toute participation aux choses publiques, et se renferma dans les affaires de son commerce. Il n'avait plus, du reste, à favoriser les prodigalités de l'hôtel Saint-Paul, où Isabeau de Bavière se consumait dans la tristesse et la pauvreté. Quant à la maison d'Orléans, elle avait disparu, et les fils du duc n'étaient point en état de soutenir le luxe de leur père. La cour de Henri V eut naturellement pour fournisseurs les Bourguignons, les Flamands, les Italiens attachés à la maison de Philippe le Bon, ou les bourgeois de Paris ralliés à la dynastie anglaise. Au témoignage de Guillebert de Metz, Bureau de Dampmartin avait usé noblement de sa fortune; en soutenant la cause royale, il croyait sans doute faire acte de bon et fidèle sujet; mais le parti victorieux en jugea autrement : il employa contre le vaincu l'arme ordinaire de ce temps, la confiscation. Les *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, recueillis par Sauval, portent les mentions suivantes: 1° Du vingt-quatrième cahier des confiscations de Paris, du 20 décembre 1423 à la Saint-Jean 1427 : «*Maison sise rue de la Couroierie, «qui fut a Bureau de Dampmartin, fut donnée, avec les autres maisons dudit Dampmartin, par le*

[1] Le *Journal d'un bourgeois de Paris* appelle Michaud Lalier, Bureau de Dampmartin et autres. «ceulx de la Bande.» — [2] Monstrelet, t. III, p. 201 et 202.

« *Roi a Mr Raoul de Neuville, chevalier, a sa vie seulement.* » 2° Du trente-huitième cahier, de la Saint-Jean 1427 à Noël 1434 : « *De Mr Jacques Viart, pour une maison qui fut a Bureau de « Dampmartin, scise rue Saint-Martin, devant le chasteau, laquelle maison fut donnée, avec tous « les autres heritages dudit Bureau, scis en la Couroierie, a Mr Raoul de Neuville, chevalier, a sa « vie.* » 3° Du quarante-quatrième cahier : « *Maison et terres a Garges, qui fut a Bureau « de Dampmartin et sa femme.* » La domination anglaise ruina donc le généreux hôte de Laurent de Premier Fait, et nous ne savons s'il vécut assez longtemps pour obtenir réparation du roi Charles VII. A une époque aussi agitée, il faut faire la part des passions politiques et des réactions violentes qu'elles provoquent. Si Bureau de Dampmartin eut quelques torts à se reprocher, s'il ne s'érigea point en censeur du Roi, de la Reine et des princes, dont le luxe l'enrichissait, on peut du moins invoquer en sa faveur deux circonstances très-atténuantes : de l'aveu de son ennemi, il a tout fait pour que « la puissance « des Anglois fût reboutée et enchacée; » et un témoin contemporain nous apprend, en outre, qu'il aimait et protégeait les lettres. C'était, en somme, un Armagnac dont le parti n'eut point à rougir, et un bourgeois qui méritait d'être moins rigoureusement traité.

Nous n'avons pu découvrir que trois documents graphiques se rapportant à Bureau de Dampmartin : les deux premiers sont des jetons qu'il frappa à une époque indéterminée, et dont un exemplaire nous a été obligeamment fourni par M. d'Affry de la Monnoye; le troisième est le sceau qu'on trouve apposé à un aveu rendu à l'abbé de Sainte-Geneviève, pour des terres situées à Antony. Ce sceau est rond, en cire rouge et sur double queue.

Nous reproduisons ces trois intéressantes pièces :

DIGNE RESPONDE.

(DINO OU JODINO RAPONDI, DINUS DE RAPONDIS.)

Une des rues de Paris, très-voisine de la « Courarie » où demeurait Bureau de Dampmartin, a conservé le nom de ces riches marchands italiens qui trafiquaient de tout, prêtaient aux rois, alimentaient le luxe des grands seigneurs et formaient, avec les changeurs et orfévres, une sorte d'aristocratie dans la bourgeoisie parisienne. Souvent inquiétés dans leur négoce, plus d'une fois rançonnés pour leurs pratiques usuraires, taxés arbitrairement et d'après leur fortune présumée, lorsqu'il s'agissait de dresser le rôle de la Taille, les Lombards n'en avaient pas moins prospéré, et leur commerce, déjà florissant au XIIIe siècle,

avait pris, vers le fin du XIVe, des proportions considérables. Trois circonstances principales contribuèrent à ce développement : d'abord les cours de France et de Bourgogne se mirent à afficher une somptuosité jusque-là sans exemple; puis les visites royales et princières se multiplièrent pendant près d'un demi-siècle, entraînant avec elles des exhibitions de toilette et des cadeaux dont notre parcimonie s'étonne aujourd'hui; enfin le mariage de Louis d'Orléans avec Valentine Visconti vint, à ce moment même, ajouter à toutes ces tendances, en naturalisant à Paris le goût des élégances italiennes. La jeune duchesse apportait de Milan l'amour des choses d'art, des habitudes de magnificence prises à la cour de son père, et une riche dot pour satisfaire à toutes ses fantaisies. Ces causes réunies amenèrent en France de nouveaux Lombards, et y fixèrent ceux qui déjà y faisaient banque et commerce.

Parmi ces derniers, que la perspective des grandes clientèles avait attirés dans notre pays, Digne Responde figure au premier rang. Né à Lucques, avant 1350, il avait, paraît-il, la vogue pour ces riches tissus de soie et de velours, brochés d'or et d'argent, qui ne se fabriquaient que dans les villes italiennes, et dont elles conservèrent le monopole jusqu'au règne de Louis XI. Il possédait, dit M. Vallet de Viriville, trois maisons principales, à Montpellier, à Bruges et à Paris. Celle de Montpellier était l'entrepôt d'un vaste trafic maritime qu'il entretenait avec le midi de l'Europe et les échelles du Levant. Il devint bientôt le plus riche Lombard de son temps. Fournisseur du Roi, de la cour et des princes, il leur vendait ces précieuses étoffes dont nous avons parlé, les fourrures précieuses, les joyaux, les curiosités d'outre-mer, telles que l'ambre, la *corne de licorne, etc.* les livres somptueusement enluminés et reliés, et mille autres denrées ou marchandises. Il faisait, en outre, le commerce des métaux précieux, le change et la banque. Dès 1369, étant à Bruges, il prêta une grosse somme au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, qui devait épouser Marguerite de Flandre. Il était déjà maître d'hôtel et conseiller du duc; on le voit figurer en cette qualité sur les états de la maison de Bourgogne. Les rapports que créait cette situation devinrent encore plus étroits, ajoute M. Vallet de Viriville : Responde aida puissamment le duc à construire son Saint-Denis, la célèbre Chartreuse de Dijon, enrichie par le ciseau de Claux Sluter, et la Sainte-Chapelle de la même ville, rivale de celle de Paris.

De pareilles relations ouvraient à Digne Responde les portes de l'hôtel Saint-Paul : aussi y trouva-t-il un accueil non moins empressé qu'à la cour de Philippe. La première pièce qui le constate est une « sauvegarde, avec quelques priviléges, pour le seigneur Responde et « ses frères. » Voici la traduction de ce document : Charles, etc. savoir faisons que, désirant « favoriser les bons et fidèles bourgeois et habitants qui résident en notre royaume, et leur « permettre d'y négocier et étendre loyalement leur trafic; ayant reçu bon et louable témoi- « gnage de nos amés Dyne, Jacques et André Raponde frères, fils de feu Gui Raponde de « Lucques, ainsi que de leur neveu Jean Raponde, fils de feu Guillaume Raponde, aussi de « Lucques; ayant, en outre, égard à l'affection qu'ils ont toujours eue pour notre royaume, « et sachant, par grande expérience, qu'ils y résident honnêtement avec nos autres sujets, « Nous avons jugé et nous jugeons digne et convenable que lesdits frères Dyne, Jacques « et André, ainsi que leur neveu Jean, jouissent des mêmes faveurs, priviléges et libertés « que nos sujets regnicoles. Par conséquent, sur les instances desdits frères Dyne, Jacques « et André, ainsi que de leur neveu Jean, voulant leur faire une grâce spéciale, de notre « autorité royale, de science certaine et par grâce spéciale, comme il est dit ci-dessus.

Digitized by Google

Héliographie. Durand et Le Maire.

DIGNE RESPONDE

d'après la statue que le duc de Bourgogne lui avait fait ériger dans la Sainte Chapelle de Dijon.

Fac-simile héliographique d'un dessin ms. de la Bibliothèque de l'Arsenal. ([illegible])

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1882

Digitized by Google

« nous les recevons, eux et leur postérité, née et à naître en légitime mariage, au nombre « de nos bourgeois de Paris, citoyens de notre royaume et habitants de notre ville de Paris, « ainsi que de tout notredit royaume. A eux donc, ainsi qu'à tous leurs enfants nés et à « naître, nous accordons gracieusement la permission de choisir et faire leur demeure par- « tout où ils le jugeront à propos, étant regardés d'ores et déjà et à toujours comme nos « bourgeois de Paris et citoyens de notredit royaume. Donné à Paris le cinquième jour « du mois de janvier, l'an du seigneur M. CCC. LXXXIII [1]. »

Devenus bourgeois de Paris et citoyens français, les frères Responde donnèrent un plus grand essor à leur commerce, et leur aîné, sur lequel tous les honneurs paraissent avoir été concentrés, suivit tantôt la cour de France, tantôt celle de Bourgogne. En 1389, il accompagna Charles VI, en qualité de marchand attaché à la cour, durant le voyage que ce monarque fit dans le midi de la France. Arrivé à Avignon, le Roi sentit les premières atteintes de la terrible maladie qui affligea le reste de son existence: Digne Responde fit alors exécuter, par son ordre, une statue de cire qui représentait le Roi, de grandeur naturelle, et la plaça, en manière d'*ex-voto*, sur la tombe du bienheureux Pierre de Luxembourg, pour obtenir la guérison de l'auguste malade. Il lui fut compté pour ce travail cent soixante francs d'or.

De nombreux articles de dépense figurent, au nom de Raponde, tant dans les comptes de la maison de Bourgogne que dans ceux de l'argenterie, de l'hôtel du Roi et de la Reine [2]. Tantôt c'est « un dyamant » que Jean sans Peur « a fait prendre et achapter, et

[1] Voici le texte latin :

« Salvagardia, cum quibusdam privilegiis, pro « domino *Responde* et aliis fratribus ejus. — Karo- « lus, etc... Notum facimus universis presentibus et « futuris quod Nos, regnum nostrum bonis et fide- « libus burgensibus et habitatoribus qui in illo re- « sidere, mercari et negociari legaliter valeant, « ampliare et populari affectantes, audito laudabili « testimonio dilectorum nostrorum *Dyni, Jacobi* et « *Andree Raponde* fratrum, filiorum quondam Gui- « donis Raponde de Luca, et *Johannis Raponde*, « nepotis ipsorum *Dyni, Jacobi* et *Andree*, filii « quondam Guillelmi Raponde, eciam de Luca; at- « tenta insuper affectione quam ad idem regnum « nostrum, et commorandi in eo cum aliis nostris « regnicolis, multo experimento, prefatos *Dynum*, « *Jacobum* et *Andream* fratres, Johannemque, ip- « sorum nepotem predictum, habere comproba- « vimus, decens et condignum reputamus ut una « cum eisdem regnicolis, condignis favoribus, pri- « vilegiis ac libertatibus potiantur. Igitur, ad in- « stantem supplicationem ipsorum *Dyni, Jacobi* et « *Andree* fratrum, et Johannis eorum nepotis, « eisdem volentes gratiam facere specialem, ipsos « et quemlibet ipsorum, cum posteritate sua et « cujuslibet eorumdem nata et in futurum ab eis « legitime procreanda, in nostros burgenses Pari- « sius et socios regni nostri, tanquam nostros regni- « colas, cives et mansionarios civitatis Parisiensis et « tocius regni nostri, autoritate nostra regia, ex « certa scientia ac speciali gratia supradicta, reci- « pimus, etc. et eisdem et cuilibet ipsorum ac pre- « dicte sue posteritati, et cujuslibet eorumdem nate « et imposterum nasciture, graciosius concedentes « ut ipsi et quilibet ipsorum, infra predictum reg- « num nostrum, ubicunque et quandocunque vo- « luerint sive voluerit, suam possint seu possit eli- « gere et facere mansionem, et quod ex nunc sint « et censeantur in perpetuum burgenses nostri Pa- « risienses et regni nostri predicti, etc. — Actum « et datum Parisius v° die mensis januarii, anno « Domini M° CCC° octogesimo tercio. » (Arch. de l'Empire, JJ. 124, n° 32.)

[2] Les Comptes de l'argenterie, pour l'année 1387, contiennent la pièce suivante :

« Deniers paiez, en acquit du Roy, a Digne Rap- « ponde, marchand demourant a Paris, pour de- « niers a lui paiez, qui deubz lui estoient pour « toutes les parties de draps dor et de soie cen- « daulx et autres choses de mercerie, par lui bailliez « et delivrez pour le Roy nostre sire et pour mon- « seigneur le duc de Thouraine, depuis le premier

« ycellui donner a Anthoine Forestz, grenetier de Paris, pour ses estraines du jour de lan[1]; » tantôt c'est « ung baldaquin vermeil, brochié dor de Lucques, que mondit seigneur a donné » a leglise de Saint Pierre de Gand, pour sa joyeuse entrée en icelle eglise[2]; » tantôt enfin ce sont de simples fournitures de toilette et de ménage, telles que « ung chappel de » plumes, de rouge cler et dazur; ung volet a la meisme facon; une paire de templettes; » trois aulnes de cuvrechiefz; une chainture sur un tyssu vert, garni de boucles morjant » et clouz dargent dorez esmaillez; un estuy et toille cyrée, pour le mieux porter, etc.[3]. » Dans cette énumération figurent généralement les damas, satins, « veloux, velueaux, » draps d'or, d'argent et de soie « brochiés a grant chine et grant feulles dor, » tissus merveilleux que Tours et Lyon apprirent plus tard à fabriquer; ce qui, au témoignage de Boileau, frustra nos voisins

. . . . . de ces tributs serviles
Que payoit à leur art le luxe de nos villes[4].

Mais voici venir le moment des grandes réciprocités : si les ducs de Bourgogne avaient aidé à la prospérité de Digne Responde, celui-ci, à son tour, leur rendit les services les plus signalés. A la suite de la funeste bataille de Nicopolis, plusieurs princes français étaient restés prisonniers des Turcs, et parmi eux se trouvait le comte de Nevers. Le duc Philippe, pour délivrer son fils, invoqua, dit encore M. Vallet de Viriville, l'aide du puissant armateur, dont les navires étaient en communication constante avec les ports du Levant. Grâce aux comptoirs des Lombards établis dans les échelles, grâce aux correspondants génois de Digne Responde, à l'or et aux promesses prodigués en son nom, le futur Jean sans Peur fut rendu à la liberté.

Le marchand lucquois ne se montra pas moins magnifique dans l'ordonnance des funérailles du duc Philippe le Hardi, mort, l'an 1404, à Notre-Dame de Halle en Brabant. Responde, qui présidait à cette pompe, fit donner une pièce de drap d'or ou de soie à chaque ville où séjournait le corps du duc, dans le long trajet qu'il fallut faire pour arriver à la Chartreuse de Dijon.

On éprouve quelque répugnance à croire qu'un serviteur si fidèle soit descendu, tout italien qu'il était, au rôle de *bravo*, même par procuration; néanmoins le fait semble établi. Du moins M. Vallet de Viriville n'hésite pas à l'affirmer : « Deux acteurs du drame de » la Vieille-Rue-du-Temple ont laissé, dit-il, quelques traces de leur rôle. L'un, qui exécuta » l'acte, Raoul d'Octonville, est connu pour un gentilhomme normand... l'autre, moins cé- » lèbre, se nommait Dino ou Iodino Rapondi; les chroniqueurs français le nomment Digne » Responde. C'était un marchand de Lucques, fournisseur de la cour. Probablement il avait » été dans ses intérêts commerciaux la victime du noble et insolvable débiteur. Italien et

» jour de juillet » ccc nn^xx et v, jusques au derrain » jour de decembre aprés ensuivant, cxvm liv. xn s. » parisis. Il estoit mis en debte par le xnn^e compte » du dit argentier, feny au derrenier jour de de- » cembre dessusdit, pour ce, par lettre de recon- » gnoissance du dit Digne donnée le vm^e jour de » janvier, lan mil ccc nn^xx et vi, la somme de » cxvm liv. xn s. parisis. » (Archives de l'Empire. KK. 18 fol. 86 v°.)

[1] *Les ducs de Bourgogne*, par M. le marquis de Laborde, *Preuves*, t. I, p. 47.

[2] *Id.* t. I, p. 180.

[3] *Id. ibid.* p. 101.

[4] Epître au Roi.

Digitized by

« marchand, il voulut sans doute être payé par les héritiers du prince ou se venger[1]. » M. Vallet de Viriville est plus explicite encore dans l'article qu'il a donné à la *Nouvelle biographie générale*. « En 1407, dit-il, lorsque le meurtre de Louis, duc d'Orléans, fut résolu, Jean, « auteur de cette machination, osa s'en ouvrir au vieux confident italien de sa famille. Ra- « pondi prêta son concours à cet odieux coup de main avec un dévouement bien rare chez « un marchand, car ce coup devait le ruiner. Pendant que l'assassinat s'exécutait à Paris, « Dino avait été dépêché à Bruges. Il y recruta une troupe de Flamands, destinée à prêter « main-forte au duc pour retourner sain et sauf dans ses États de Bourgogne. Dino Rapondi « et les siens étaient fournisseurs de Louis d'Orléans, l'un des princes les plus riches et « surtout les plus dépensiers de son siècle. L'annaliste du petit État de Lucques atteste que « la perte de Louis causa un dommage mortel au commerce de cette ville[2]. »

Il ne paraît point que la participation de Digne Responde à cet acte odieux ait eu pour lui les mêmes conséquences; et, à supposer même que ses intérêts eussent été compromis à Paris, ses deux maisons de Montpellier et de Bruges auraient suffi largement à maintenir sa position financière. C'est dans cette dernière ville qu'il termina ses jours, en 1414 ou 1415. Il fut inhumé à Saint-Donat, où sa famille avait une chapelle et où l'on a vu son épitaphe pendant plusieurs siècles. Dans la Sainte-Chapelle de Dijon, dit Dom Plancher, on remarquait encore, vers 1725, la figure en pierre d'un homme à genoux, vêtu d'une longue robe et ceint d'une ceinture à laquelle pendait sa grande bourse carrée. Cette statue, adossée à gauche, en entrant, contre un pilier, représentait Digne Responde. Un dessin du XVIIIe siècle, qui subsiste aujourd'hui, retrace l'effigie de ce personnage : on le trouve dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des ducs de Bourgogne*, par J. du Tilliot, parmi les manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal (Hist. n° 252, p. 23). La reproduction que nous en donnons est de la plus parfaite exactitude.

Ses frères Jacques et Philippe lui survécurent, et la faveur des cours de France et de Bourgogne paraît leur avoir été conservée. On en juge du moins par les lettres qui leur furent accordées en mai 1421, pendant la domination anglaise et peu de temps avant la mort de Charles VI. Ces lettres, écrites sans doute sous l'inspiration du jeune duc Philippe le Bon, contiennent un *vidimus* d'une ordonnance du Roi, de l'an 1407, rendue en faveur de Digne Responde, et placent ses frères sous la protection royale, dont il avait été couvert lui-même[3].

[1] *Isabeau de Bavière*, étude historique, par M. Vallet de Viriville. Paris, 1859, in-8°, p. 17 et 18.

[2] *Nouvelle biographie générale*, publiée par MM. Firmin Didot frères, t. XLI, col. 657.

[3] Voici le texte de ce document :

« Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, « savoir faisons a tous presens et a venir Nous avoir « receu lumble supplicacion de *Jaques* et *Phelippe* « *Raponde* freres, heritiers de feu *Dyne Raponde*, « en son vivant conseiller et maistre dostel de feu « nostre tres chier et tres amé cousin le duc de Bour- « gongne, consors en ceste partie, contenant que « comme feu maistre Giles Coulon, phisicien, de- « mourant a Paris, eust ja pieca ordonné ycellui feu « *Dyne*, executeur de son testament ou ordonnance « de derraine voulenté avecques autres, depuis la « quelle ordonnance le dit feu maistre Giles est alé « de vie a trespassement; et pour ce que, du fait de « la dite exécution, le dit feu Dyne, tant pour le « grant aage et la foiblesse de sa personne, comme « pour la grant et continuele ocupacion quil avoit de « nostre dit cousin, comme autrement, empetra cer- « taines nos autres lettres adrecant a nostre Prevost « de Paris, qui lors estoit, pour estre deschargié « du fait de la dite execution, sans ce que ce lui « tournast ou temps a venir a aucun prejudice; le

Nous n'avons pu recueillir que peu de documents graphiques relatifs à Digne Responde. On conserve à la Bibliothèque impériale (Cabinet des titres) quelques quittances signées de lui; nous en reproduisons une à laquelle est appendu un sceau formant écusson.

GUILLEMIN SANGUIN.

La famille Sanguin était probablement originaire de Paris, ou bien elle avait dû s'y fixer à une époque assez reculée; le P. Anselme n'indique ni le lieu qu'elle aurait habité primitivement, ni la date de son établissement dans la capitale, ce qui tend à fait croire qu'elle appartenait d'ancienneté à la bourgeoisie parisienne. Le premier membre dont il soit fait mention est Guillaume ou Guillemin Ier, changeur et bourgeois de Paris sous le règne de Charles V; il fut père de Guillaume II, qui exerça la même profession que lui, de Jean Sanguin, seigneur de Brethencourt, et de Jeanne Sanguin, qui épousa Thomas Le Mercier.

Après la mort de son père, Guillemin II devint chef de la famille. Il n'avait point à élever l'édifice de sa fortune, car le métier lucratif de changeur, exercé héréditairement, avait dû la fonder sur des bases solides; mais, comme tous les riches bourgeois d'alors, il songea aux titres, aux honneurs, et obtint du roi Charles VI des lettres d'anoblissement. Le préambule de ces lettres, qui portent la date du 22 décembre 1400, ne manque pas d'un certain intérêt. «La clémence royale, y est-il dit, élève volontiers aux honneurs et

«quel nostre Prevost, par vertu de nos dites lettres, «eue consideration au contenu dicelles, et que le «dit feu Dyne oncques ne sentremist ne not au«cuns bâlias entre mains du fait de la dite execu«cion, les autres executeurs appellés, et les solem«nitez par lui en tel cas acoustumez gardées, des«chargea et desmist du tout le dit Dyne dicelle «execucion; ce non obstant, les heritiers ou ayans «cause du dit feu maistre Giles, tiennent ou seffor«cent de tenir et mettre en procés le dit suppliant, «ou nom que dessus, par devant la garde de la jus«tice de Lucques pour le seigneur du dit lieu, «pour avoir compte et reliqua de ladministration «et gouvernement de la dite execucion, dont le dit «feu Dyne oncques ne sentremist, mais en fut des«lors deschargié et desmis comme par les lettres de «nostre dit Prevost, dont la teneur est telle et peut «apparoir. — Universis et singulis justiciariis in «partibus ultramontanis et Ytalie et alibi ubilibet «constitutis, aut eorum locatenensibus. Guillelmus, «dominus de Tignonvilla, miles, serenissimi princi«pis et domini nostri, domini Karoli, Dei gracia, «Francorum regis illustrissimi, consiliarius et cam«bellanus, pro ipsoque custos prepositure Pari«siensis, salutem et dilectionem. Cum nuper cer«tarum virtute litterarum formam que sequitur «continentium, etc.» (Archives de l'Empire, JJ. 170, n° 389.)

Digitized by Google

Sachent tuit que je Dyne Rapondi marchant de Luques et bourgois de Paris confesse avoir eu et receu de Jaques Hemon receveur general des aides ordonnez pour la guerre la somme de neuf cens francs pour la parfaite de la somme de iiijm vc fr. En laquelle le Roy nostre sire est tenuz pour plusieurs causes contenues es lettres du Roy nostre dit seigneur sur ce faites donnez le premier jour de septembre mil cccc iiijxx et neuf. De laquelle somme de ix c fr. Je me tien pour contempt et bien paie et en quitte le Roy nostre dit seigneur ledit receveur et tous autres. Donne soubz mon seel et sing manuel le xx jour de decembre l'an mil cccc iiijxx et dix.

Jodino Rapondi

Fac-simile héliographique

A. Durand et Le Maire

Page 360.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1811

Digitized by Google

« comble de faveurs et de grâces ceux que leurs mœurs, leur vie, les bons et utiles services « prodigués à la Majesté Royale rendent dignes de cette distinction. » Le monarque reconnaît ensuite que les Sanguin l'ont fort bien servi en toute occasion (de leur bourse probablement), et il leur confère à eux et à leur postérité tous les priviléges inhérents à la noblesse, notamment celui de porter les armes [1]. Quoique « noble homme, » Guillemin Sanguin n'en continua pas moins son fructueux négoce; mais il usa du privilége militaire que le Roi lui avait accordé, car nous le voyons, dès 1412, figurer dans la maison des ducs de Bourgogne avec le titre d'écuyer et commander une troupe de soldats. Le compte de Jean de Précy nous apprend qu'il fit partie de l'expédition tentée contre Bourges par Charles VI et Jean sans Peur; qu'il avait « en sa compaingnie dix neuf ecuiers, » et qu'il fut reçu en cette qualité, le 24 mai, à Montereau, et, le 28 juin suivant, à Dun-le-Roi, avec sept écuyers et quatre archers [2].

Sa maison de commerce ne paraît point avoir souffert de ces chevauchées : en cette même année, il recevait du duc de Bourgogne « IIIc XXXVII frans X solz pour ung ruby que « mondit seigneur donna au Roy notre sire, » plus « cent escus d'or, » plus « IIIIxx VI frans « XI solz et III deniers tournois, » plus « cent XI escus demi » pour divers achats dont l'énumération est des plus curieuses. Nous reproduisons en note les trois pièces de comptabilité relatives à ces fournitures, telles qu'elles ont été relevées aux Archives de Lille par M. le marquis de Laborde [3].

[1] Nobilitacio pro Guillelmo Sanguini, *Johanne Sanguini* et *Thoma Le Mortier* (*sic*) fratribus. Karolus, etc. Regalis clemencia libenter illos attollit honoribus et favore prosequitur gracioso, quos ad id mores et vita, grata et utilia serenitati regie impensa servicia reddunt dignos, etc. Notum igitur facimus universis presentibus et futuris quod, attentis vita laudabili, morum honestate et aliis quam pluribus virtutum generibus, que dilectis nostris Guillermo Sanguini, Johanni Sanguini et Thome le Mortier fratribus, libere condicionis, novimus suffragari, nec non gratis acceptis et utilibus serviciis que ipsi nobis laudabiliter prestiterunt et impenderunt, pro quibus non immerito se nobis gratos reddiderunt quam plurimum et acceptos, nos ipsorum personas honorare volentes, sicque sibi ac posteritati et proli eorum perpetuum eedem valeant ad honorem, eosdem Guillelmum, Johannem et Thomam ac totam eorum posteritatem et prolem utriusque sexus in legitimo matrimonio procreatam et procreandam, de nostre plenitudine regie potestatis certaque scientia et gratia speciali, nobilitavimus et nobilitamus nobilesque facimus et habiles reddimus, per presentes, ad omnia et singula quibus ceteri nobiles regni nostri utuntur et uti possunt et consueverunt. Itaque dicti Guillelmus Johannes et Thomas, ac tota eorum posteritas masculina in legitimo matrimonio procreata et procreanda, quantumcumque et a quocumque milite voluerint, milicie valeant decorari, etc. etc. Datum Parisius die XXIIe decembris, anno Domini millesimo quadringentesimo. (Archives de l'Empire, JJ. 156, n° 175.)

[2] *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*, t. VIII, p. 264.

[3] « A *Guillaume Sanguin*, marchant et bourgeois « de Paris, pour ung ruby que M d S donna le dit « jour au Roy nostre sire... IIIc XXXVII fr. X s. (1411-« 12.) — A *Guillaume Sanguin*, escuier, eschanczon de « M. d. S. le Duc, la somme de C escus dor, en quoy « ledit S. estoit tenu a lui pour une chayne dargent « quil a fait prendre et acheter dudit *Guillaume*, « pesant environ IXx"; et yceelle donnée a mons' le « conte de Charrolois, son fils, laquelle somme a « eté paiée par vertu des lettres de mandement de « M. d. S. données le VIIIe jour de may MCCCCXII, par « lesquelles il a voulu et mandé la dicte somme al-« louer es comptes du payant par mess" de ses « comptes quil appertendra sans contredit, en rap-« portant, avec ses dictes lettres, quittance dudit « Guillaume tant seulement. Pour ce, par les lettres « de mandement dessus dictes et quittances dicel-« lui *Guillaume Sanguin*, faicte le darrenier jour de « juing lan dessus dit, tout cy rendu ladicte somme

Indépendamment des bénéfices que devait lui procurer un commerce si florissant, si l'on en juge par la seule clientèle du duc, Guillaume Sanguin recevait, comme tous les autres officiers de la maison ducale, les émoluments attachés à son titre d'échanson. Le compte de Jean de Noident, pour 1408, porte que « mondit seigneur le Duc luy donna mil frans, le « 12e de mars de lan 1412[1]. » Il n'est point étonnant dès lors que sa fortune, déjà considérable, se soit accrue chaque année, et qu'il ait mérité l'honneur d'être placé par Guillebert de Metz au nombre des cinq ou six bourgeois opulents dont la richesse était proverbiale. Le P. Anselme nous a conservé les noms des terres et seigneuries qu'il acquit pendant le cours de ses prospérités : c'étaient les domaines de Maffliers, de Bethemont, de Chauvry, dans la riche vallée de Montmorency, d'Ormesson, près des bords de la Marne, de Beaumont en Thiérache, de Meudon et de la Malmaison, résidences qui devaient être plus tard si célèbres. Il devint encore propriétaire de la vicomté de Neufchâtel-sur-Aisne, ainsi que des terres de Rademont et Croquetaine, situées dans les environs de Brie-Comte-Robert. Enfin il possédait de nombreuses rentes sur des maisons de Paris[2], et une grande quantité d'espèces monnayées, puisqu'il prêta, comme Digne Responde, de très-grosses sommes d'argent au duc de Bourgogne.

A cette époque de troubles, son attachement bien connu pour Jean sans Peur devait l'exposer à des réactions violentes. Après la découverte de la conspiration ourdie en 1415 contre le parti royal et révélée par Michault Lalier à Bureau de Dampmartin[3], il fut fortement inquiété; on prononça même son bannissement, ce qui donne à penser qu'il était l'un des instigateurs, et probablement l'un des *payeurs* du complot; Monstrelet, que nous avons déjà cité à cette occasion, le déclare formellement. Toutefois il ne paraît point qu'il ait été compris dans les arrestations faites par le Prévôt de Paris, et « bouté en Chastellet, » où il eût trouvé, d'ailleurs, bonne et nombreuse compagnie, car les conspirateurs n'étaient pas « gens de petit fait. » Monstrelet, qui en nomme quelques-uns, raconte ainsi la triste issue de cette affaire : « Lors furent moult esbahis lesdiz conspirateurs, et toute leur enten- « cion fut corrompue et frustrée. Toutesfoiz ledit Prevost, garni de grant nombre de gens « darmes, assaillit tantost plusieurs maisons, esquelles il trouva plusieurs hommes darmes, « tous embastonnez et mucez pour acomplir ladicte occision. Entre lesquelz fut prins sire « Amaulry dOrgemont, larchidiacre dAmiens, doien de Tours et chanoine de Paris, lun « des presidens en la Chambre des comptes et maistre des requestes, Robert de Bellay, « tres riche drapier, le sire de lostel de lOurs a la porte Baudet et plusieurs autres notables « hommes... Et le samedy, second jour de may, furent amenez des neuves hales les des- « susdiz prisonniers, ou ils eurent les testes tranchées comme traistres. Mais ledit Amaulry « dOrgemont, comme homme deglise, par lordonnance du grant conseil du Roy, fut « rendu par le Prevost de Paris au doien et chapitre de Notre Dame de Paris, a faire son « procés et sa condempnation. Lesquels prestement firent son dit procés, en condempnant « icelluy au pain et a leaue en chartre.... Et le vie jour du mois de may ensuivant, a « Amiens, par la vertu dun mandement royal, furent bannis du royaume de France messire

« de..... c escus dor. — Suit un autre paiement « de iiiixx vi fr. xi s. iii d. tournois pour une chayne « dargent blanc destinée au Duc pour mettre sur « ses plates lorsquil chevauchait en armes. » (*Les ducs de Bourgogne*, t. I, p. 29, 54 et 55, part. II.)

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. de 1729. état de la maison de Bourgogne, p. 144.

[2] Voir à l'article *Bureau de Dampmartin*, p. 329.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1881

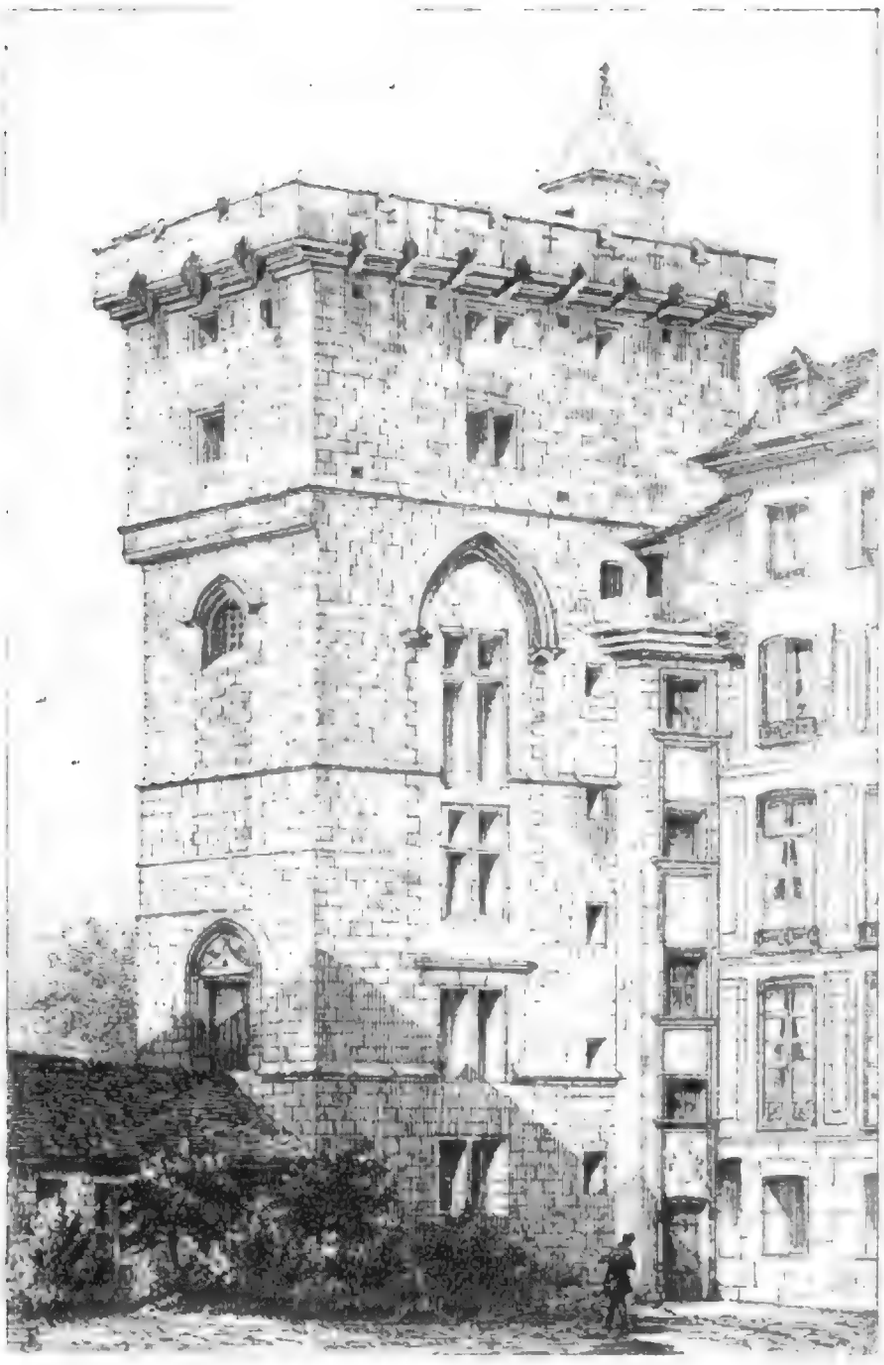

LA TOUR DE BOURGOGNE

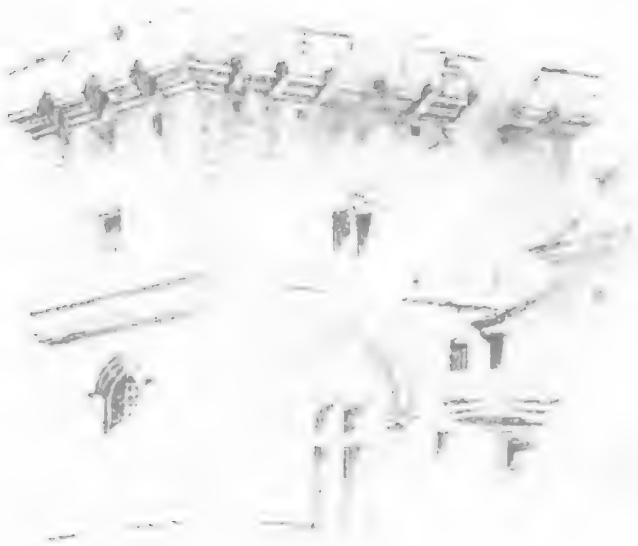

Digitized by Google

« Jennet de Poix, Jaques de Fosseux, le seigneur de Saint Léger, Binet dAufleu, Hue de « Sailli, messire Phelippe de Morviller, *Guillaume Sanguin*, et aucuns autres des gens du « duc de Bourgongne; et fut pour le souspecon destre coulpables de la conspiracion faite a « Paris contre les royaulx, dont dessus est faicte mencion [1]. »

Ces événements se passaient quelques mois après la funeste bataille d'Azincourt, c'est-à-dire au moment où le parti royal était aux abois. Nous ne savons si la sentence de bannissement fut exécutée en ce qui concerne Guillaume Sanguin; il semble plus probable que le banni se réfugia soit sur les terres du duc, soit dans l'armée bourguignonne, qui occupait alors les environs de Paris. Peut-être trouva-t-il, sans sortir de Paris, un refuge assuré dans ce redoutable donjon d'où l'on faisait de si terribles sorties contre les « Arminaz [2]. » Ce qui paraît certain, c'est qu'il dut rentrer à Paris en 1418, avec les Bour-

[1] *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par M. Douët d'Arcq, t. III, p. 141 et suiv. — Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* raconte les faits à peu près comme la chronique de Monstrelet; cependant il ajoute quelques détails et des noms propres qu'il nous a paru bon de reproduire, pour compléter le tableau :

« Item, commencant la sepmaine penneuse ensuivant, qui fut entrant le treisiesme jour davril « 1415, entreprindrent aucuns des bourgeois de « Paris de prendre ceulx qui ainsi tenoient Paris en « sugjection, et devoient ce faire le jour de Pasques « qui furent le dixneuviesme jour dapvril, mais ils « ne le firent point par scus, car il fust sceu par « ceulx de la Bande qui les prinrent et les misdrent « en prison, et le vingtquatriesme jour dudit mois « dapvril 1416, fut mené en ung tumberel a « boue le Doien de Tours, chanoine de Paris, frère « de levesque de Paris, de devant celluy qui pour « lors estoit maistre Nicolle dOrgemont, filx de feu « Pierre dOrgemont. En ce point, vestu dung grant « mantel de viollet et chapperon de mesme, fust « mesné es Hales de Paris, et en une charrette de- « vant estoient deux hommes de honneur sur deux « aiz, chacun une croix de bois en sa main, et « avoit lung esté Eschevin de Paris et lautre estoit « homme d'honneur, et estoit en Ars nommé « maistre Regnault, et l'Eschevin Robert de Belloy, « et a ces deux on couppa les testes, voyant ledit « dOrgemont, lequel navoit quun pié; et aprés « la justice fut ramené sans oster dudit tumberel « en prison au chastel Saint Anthoine, et environ « quatre jours aprés fust preschié au parvis Nostre « Dame de Paris, condampné en chartre perpetuelle « au pain et a leaue. — Item, le premier sabmedy « de may ensuivant furent decollez pour ce faict « trois moult honnestes hommes, et de moult bonne « renommée : c'est assavoir le seigneur de Lours de « la Porte Baudet, ung tainturier nommé Durant « de Vry, ung marchant de laton et espinglier « nommé Jehan Perquin, et estoit le dict tainturier « maistre de la soixantaine des arbalestriers de Pa- « ris. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, édition de 1729, p. 29 et 30.)

[2] Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* contient, à cet égard, une page extrêmement curieuse. Les journées de juin 1418 y sont dépeintes sous des couleurs qui rappellent, à s'y méprendre, les massacres de septembre 1792. Le langage allégorique que l'auteur emprunte au *Roman de la Rose* offre d'ailleurs la plus grande analogie avec les expressions abstraites et emphatiques qu'on employait à cette dernière époque. Voici cet intéressant passage : — « Lors se leva la Déesse de Discorde, qui estoit « en la Tour Mauconseil, et esveilla Ire la forcenée, « et Convoitise, et Enragerie et Vengeance, et prin- « drent armes de toutes manieres, et bouterent hors « davec eulx raison, justice, memoire de Dieu et « atrempence moult honteusement. Et quant Ire et « Convoitise virent le commun de leur accort, si « les eschauffa plus et plus, et vindrent au Palais « du Roy. Lors Ire la desvée leur jetta sa semence « tout ardant sur leurs testes; lors furent eschauffez « oultre mesure, et rompirent portes et barres, et « entrerent es prisons dudit Palays a minuit, heure « moult esbahissant a homme sourprins, et Con- « voitise qui estoit leur cappitaine, et portoit la « Banniere devant qui avec lui mesnoit Trayson et « Vengeance, qui commencerent a crier haultement, « *tuez, tuez ces chiens traistres Arminaz !* Je veni beu, « se ja pie en eschappe en celle nuyt. Lors Force- « nerie la desvée et Murtre et Occision abatirent, « tuerent, murtrirent tout ce qui trouverent es pri- « sons, sans mercy, fust de tort ou de droit, sans

guignons qui y pénétrèrent, comme on le sait, par la porte de Buci, grâce à la trahison de Perrinet Leclerc.

Guillaume Sanguin avait été « au danger; » il était juste qu'il fût « à l'honneur » lorsque viendrait le triomphe de son maître. La mort de Jean sans Peur ne diminua point son crédit : le jeune duc, le considérant comme un des fidèles serviteurs de son père, lui confia, en 1420, une véritable mission diplomatique. Le samedi 3 février, « messire Jehan, seigneur de Toulongeon, Guillaume de Champdivers, chevaliers, et Guillaume Sanguin, « vindrent en la Chambre de Parlement presenter les lettres closes du duc de Bourgongne « escriptes a Ilsle, du XXIIIe jour de janvier dernier passé, par la teneur desquelles il signifioit a la cour de ceans que, dedans le XII de ce mois de febvrier, il avoit intention « destre a Troyes, par devers le Roy, pour entendre ez besongnes et matieres pourparlées « sur le faict de la paix de ce royaume, en priant ladicte cour que voulsist audict lieu, « pour ceste cause, envoyer les ambassadeurs et deputez. » Le même document nous apprend que « les autres gens du conseil du Roy, les Prevost des Marchans et Eschevins « de la ville de Paris avoient receu semblables lettres dudict duc de Bourgongne [1]. » Il s'agissait, comme on le voit, du traité de Troyes, et Guillaume Sanguin, sans être précisément l'un des négociateurs de cette triste affaire, contribua du moins à en préparer la conclusion. Il devait, quelques années plus tard, recevoir le prix de ce service : les ducs de Bourgogne et de Bedford se souvinrent des tribulations que lui avait values son attachement à leur parti, et, sur leur recommandation, le banni de 1416 fut élevé, en 1429, à la dignité de Prévôt des Marchands. « Ceulx de Paris, dit le Bourgeois auteur du « *Journal*, changerent le Prevost des Marchans et les Eschevins, et firent ung nommé Guillaume Sanguin Prevost; et les Eschevins furent, cest assavoir Imbert des Champs, mercier et tapicier, Colin de Neufville, poissonnier, Jehan de Dampierre, mercier, et Remon « Marc, drappier; et furent faicts et instituez la premiere sepmaine de juillet, et, le dixiesme « jour dudict mois, vint le duc de Bourgongne a Paris a ung jour de dimenche, environ six « heures aprés disner... et y ot moult grant conseil [2]. »

« cause ou a cause, et Convoitise avoit les pans a la « saincture avec Rapine sa fille, et son filz Larrecin, « qui, tost aprés quils estoient mors ou avant, leur « ostoient tout ce quils avoient, et ne voulut pas « Convoitise quon leur laissast leurs brayes, pour- « tant quils vaulsissent quatre deniers, qui estoit « ung des plus grans cruaultés et inhumanités chres- « tiennes a aultre de quoy on peust parler. Quant « Murtre et Occision avoit fait, ce revenoit tout le « jour Convoitise, Ire, Vengence, qui dedens les « corps humains, qui mors estoient, bouttoient touttes « manieres darmes, et en tous lieux, et tant que « avant que Prime fut de jour, orent de cops de « taille et destoc, ou visaige, tant que on ny po- « vait homme congnaistre quel quil fust, et ne fut « le Connestable et le Chancelier qui furent cogneus « ou lict ou tuez estoient. Aprés allerent ce dit peu- « ple par lenoitement de leurs Deesses qui les mes- « noient, cest assavoir Ire, Convoitise et Vengence, « par toutes les prinsons publiques de Paris; cest « assavoir a Saint Eloy, au petit Chastellet, au grant « Chastellet, au Four levesque, a Saint Magloire, a « Saint Martin des Champs, au Temple, et partout « firent, comme devant est dit du Pallays, et nes- « toit homme nul qui, en celle nuyt ou jour, eust osé « parler de raison ou de justice, ne demander ou « elle estoit enfermée. Car Ire les avoit mises en si « profonde fosse, quon ne les pot oncques trouver « toute celle nuyt, ne la journée en suivant. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. de 1729, p. 40.)

[1] Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, Preuves, t. IV, p. 581 b.

[2] *Journal d'un Bourgeois de Paris*, édition de 1729, p. 123.

Digitized by Google

JEAN-SANS-PEUR

donnant audience dans une chambre de la Tour de Bourgogne (1409)

Fac-simile en noir d'une [illegible] de la Bibl. imp. F. la Vallière [illegible]

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE L'
LYC
1891

Digitized by Google

Philippe le Bon pouvait compter sur Guillaume Sanguin, dont les conseils ne lui firent sans doute pas plus défaut que la bourse; mais les Armagnacs ne virent pas sans une extrême irritation leur ancien ennemi devenu chef du gouvernement municipal. L'armée royale s'était alors portée sur Paris, à la suite de la levée du siége d'Orléans, et Jeanne d'Arc était dans ses rangs. Guillaume Sanguin fut le premier à recevoir de ses nouvelles. « En icelluy tems, dit le *Journal de Paris*, les Arminaz firent escripre lettres scellées du scel « du comte dAlençon, et les lettres disoient : *A vous Prevost de Paris, et Prevost des Mar-* « *chans, et Eschevins;* et les nommoient par leurs noms, et leur mandoient de salus par bel « langaige largement, pour cuider esmouvoir le peuple lung contre lautre; mais on apercut « bien leur malice, et leur fust mandé que plus ne gettassent leur papier pour ce faire, et « nen tint onques compte [1]. » Guillaume Sanguin eut donc à soutenir l'assaut de Jeanne d'Arc le 8 septembre 1429; et il était encore en charge lorsque Henri VI exigea la prestation de serment de tous les personnages constitués en dignité. Il est désigné nommément dans le procès-verbal de cette séance, avec Hugues Rapioult, maître des requêtes de l'Hôtel, qui devait lui succéder, et il entendit lire la formule suivante : « Vous jurez et « promettez que a nostre souverain seigneur Henri, par la grace de Dieu, roy de France « et dAngleterre, cy present, vous obeirez diligemment et loyalement, et serez ses loyaulx « officiers et vrais sugiez, et de ses hoirs perpetuellement, comme vray roy de France, et « que jamais a nul aultre pour roy de France ne obeirez ou favoriserez. Item que enten- « drez et employerez tous vos pouvoirs a la garde, tuition et deffence de sa bonne ville de « Paris. » Et fut, dit le document que nous citons, « le serment faict par les dessusdicts [2]. »

A partir de cette époque, il n'est plus question de Guillaume Sanguin dans la vie publique; mais ses affaires privées ne cessèrent point de prospérer, malgré les malheurs du temps. On le voit acheter les rentes des seigneurs appauvris et vendre de riches joyaux, comme à l'époque des splendeurs racontées par Guillebert de Metz. Les archives de Lille contiennent, à la date de 1432 et 1435, deux articles constatant que notre personnage était resté le fournisseur des princes [3]. C'est vers cette époque qu'il maria les deux enfants naturels qu'il avait eus, dit le P. Anselme, de deux mères différentes; ces enfants étaient : 1° Jean, bâtard de Sanguin, seigneur de Villeneuve, Maffliers, Bethemont, la Malmaison, Ormesson, etc. né vers 1392, légitimé en 1401 et anobli en 1414; 2° Perrette Sanguin, légitimée en 1428 par Henri VI, mariée en 1434 à Mathieu de Longueil, puis avec Jean de Thieuville.

Jean Sanguin, frère de Guillaume, n'ayant point eu d'enfants mâles, la famille ne se

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 125.

[2] Félibien, *Histoire de la Ville de Paris*, Preuves, t. IV, p. 593 b.

[3] Suit le paiement fait « a *Guillaume Sanguin* et aultres marchants dune somme de seze cent soixante onze salus dor et vingt deux livres diz sols, du prix de XL gros monnaie de Flandres la livre, » pour, audit Guillaume Sanguin, « un tableau dor tres riche, garny de V bons balaiz, VI grans saphirs et de XLII perles pesant ung marc sept onces dor, » donné par le duc à « Madame la duchesse sa compaigne, le premier jour de lan derrain passé mil IIIIcXXXII, pour ses estraines, du pris de Ve salus. » — Suit le paiement fait « a *Guillaume Sanguin*, conseiller et maitre dostel du duc, pour prix de la vente dun riche tableau dor, garni de pierreries, » faite « quand le Roy NS et la Royne luy ont signifiée que en son nom ils ont fait lever et baptisier ung leur enffent masle dont elle gist a present..... VIe salus dor. »

perpétua que par le bâtard de Sanguin. C'est donc de ce dernier que descendaient : 1° Antoine Sanguin, dit *le cardinal de Meudon*, évêque d'Orléans, archevêque de Toulouse, grand aumônier de France, qui parvint aux plus hautes dignités par le crédit de sa nièce, la duchesse d'Étampes, favorite de François Ier ; 2° Jean et Christophe Sanguin, qui furent Prévôts des Marchands sous Henri IV et Louis XIII.

Guillemin Sanguin mourut le 14 février 1441, quatre ans après l'entrée solennelle de Charles VII à Paris. Il fut enterré à l'église des Saints-Innocents, dans la chapelle Saint-Michel, qu'il avait fondée avec son frère Jean, laissant, dit le P. Anselme, une valeur de plus de cent mille écus en meubles; on sait d'ailleurs que ses biens territoriaux étaient extrêmement considérables. Sa succession donna lieu à de nombreux procès, sans doute à raison de l'illégitimité de ses enfants; mais ses petits-enfants finirent par la recueillir, et elle suffit à les pourvoir très-largement, quoiqu'ils fussent assez nombreux.

Par suite de leur anoblissement, les enfants Sanguin ne prirent plus le titre de bourgeois de Paris, ou du moins le P. Anselme ne le leur donne pas. Les membres de la famille inhumés dans les églises ou les cimetières de la capitale sont :

1° *Jean Sanguin*, † 1425;

2° *Guillaume Sanguin*, IIe du nom, † 1441, inhumé dans la chapelle Saint-Michel, dans l'église des Innocents;

3° *Jean*, bâtard de *Sanguin*, père de Louis Sanguin, † 1468, et inhumé dans la chapelle Saint-Michel, à l'église des Saints-Innocents;

4° *Justine Sanguin*, femme de Guillaume Aguenin, † 1502, et inhumée à Saint-Merry;

5° *Guillaume Sanguin*, IIIe du nom, écuyer, conseiller du Roi et trésorier général de ses écuries, † 1519, et enterré à Saint-Nicolas-des-Champs;

6° *Catherine Sanguin*, femme de Christophe Le Picart, † 1544, et inhumée à Saint-Nicolas-des-Champs;

7° *Antoine Sanguin*, cardinal de Meudon, qui fit commencer le château de ce nom, † 1559, et enterré à Sainte-Catherine du Val des Écoliers;

8° *Jacques Sanguin*, seigneur de Livry, Échevin en 1567, sous la prévôté de Nicolas Legendre, et Conseiller de Ville en 1571, inhumé à Saint-Merry;

9° *Jacques Sanguin*, seigneur de Livry, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, Conseiller de Ville en 1581, Prévôt des Marchands de 1606 à 1611, inhumé à Saint-Merry;

10° *Christophe Sanguin*, seigneur de Livry, conseiller d'État, président aux requêtes du Parlement, Prévôt des Marchands de 1628 à 1631, † 1641, et enterré également à Saint-Merry.

Les listes de l'Échevinage parisien portent encore les noms de :

Claude Sanguin, qui fut Échevin en 1523, sous la prévôté de Guillaume Budé;

Jean Sanguin, secrétaire du Roi, Conseiller de Ville en 1555, et Échevin en 1560, sous la prévôté de Guillaume de Marle;

Pierre Sanguin, conseiller-maître des requêtes du duc d'Anjou, en 1572, et élu Conseiller de Ville l'année suivante;

Guillaume Sanguin, secrétaire du Roi, Conseiller de Ville en 1607.

Enfin les *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, recueillis par Sauval, mentionnent, à la fin du xve siècle, deux *Simon Sanguin* : l'un marchand drapier, chaussetier et bourgeois de Paris; l'autre gruyer de la forêt de Livry en Lannoy.

Digitized by Google

A partir de 1641, date de la mort de Christophe Sanguin, ce nom ne reparaît plus dans les annales parisiennes. Nous devons faire remarquer, en outre, que les armoiries des Sanguin de Livry n'ont rien de commun avec celles que portaient les premiers Sanguin, changeurs et bourgeois de Paris. Les épitaphiers des bibliothèques de l'Hôtel de Ville et de l'Arsenal donnent pour blason aux Sanguin de Livry : d'azur à la bande d'or, accompagnée, en chef à senestre, de trois glands du même, posés deux et un, et en pointe à dextre, de deux pattes de griffon d'or passées en orle à la pointe de l'écu.

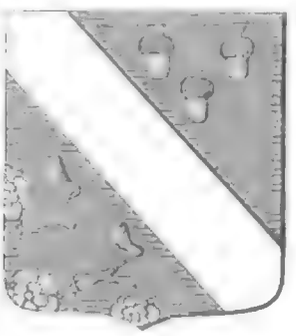

JACQUES DUCHIÉ[1].

Ce personnage, sur lequel Guillebert de Metz donne les détails les plus circonstanciés, est précisément celui qui nous était le moins connu. Jusqu'au dernier moment, malgré le zèle et l'expérience des érudits qui nous ont, en cette circonstance, prêté fort obligeamment leur concours, les recherches n'avaient pu aboutir; imprimés et manuscrits demeuraient également muets. Nous avions bien rencontré un *Duché* dans le Rôle de la Taille de 1292; un seigneur *du Chier*, en Saintonge, qui existait au commencement du XIVe siècle, et dont la présence à Paris pouvait être constatée[2]; un *Ducher*, maître d'hôtel ordinaire du Roi sous le règne de Henri III[3]; un *Berthelot de Duchy*, qui vivait plus tard encore[4]; mais aucun de ces personnages ne pouvait être le *Duchié* dont nous cherchions la trace. Et cependant il s'agissait d'un homme considérable, d'un des cinq ou six bourgeois les plus opulents de Paris, puisque notre auteur le place sur la même ligne que Bureau de Dampmartin, Digne Responde, Guillaume Sanguin, Miles Baillet, etc. qui formaient alors la haute aristocratie bourgeoise. L'hôtel qu'habitait cet heureux mortel indique même une fortune supérieure ou du moins des goûts plus artistiques et plus luxueux. Convaincu que la question ne pouvait être résolue que par l'étude attentive des documents financiers et topographiques des XIVe et XVe siècles, nous avons exploré les censiers et comptes de l'époque, ainsi que les archives de l'Assistance publique, si riches en indications de toute nature.

[1] Nous avons conservé l'accent aigu, pour ne point défigurer le nom sous lequel ce personnage est connu depuis la première publication du texte de Guillebert de Metz; mais la présente notice, en établissant l'identité du prétendu Jacques Duchié, explique l'altération que son nom a subie et rétablit l'ancienne orthographe.

[2] Consulter le P. Anselme, t. V, p. 362, et t. VIII, p. 819.

[3] Nous avons entre les mains une quittance originale signée de lui.

[4] Archives de l'Assistance publique, *Inventaires sommaires des archives de l'Hôtel-Dieu*, p. 124, n° 1667.

Ce dernier dépôt nous a révélé l'existence d'un certain *Jean de Douchi*, clerc du Roi en la Chambre des comptes, qui vivait en 1356, et possédait une maison à Paris, rue Geoffroy-l'Asnier[1]. Par une coïncidence des plus heureuses, les *Comptes de l'Hôtel*, que M. Douët d'Arcq a publiés récemment pour la Société de l'histoire de France, nous ont fourni le nom de « maistre Jaques Ducy » ou « de Ducy, » également clerc de la Chambre des comptes, et, selon toute probabilité, fils de Jean de Douchi, dont il aurait eu la survivance.

Ces premiers résultats, bien vagues encore, avaient besoin d'une double confirmation : il fallait s'assurer d'abord que l'unique manuscrit de l'ouvrage ne portait pas *Duchié*, mais *Duchie*, sans accent, et se rappeler que Guillebert de Metz emploie généralement le dialecte picard, puisqu'il écrit *chimetiere*; puis il était nécessaire de constater la possession d'un hôtel dans la rue « des Prouvelles » par ce « maistre Jaques Ducy, » dont la qualification et le prénom s'accordent si bien avec le texte de notre auteur. Or le manuscrit consulté ne porte pas la moindre trace de l'accent aigu, qu'on ne trouve d'ailleurs dans aucune pièce de la même époque, et renferme en outre plusieurs exemples de l'emploi du *ch* pour le *c*. D'autre part, la prononciation picarde semble avoir été employée concurremment avec l'autre, si l'on admet avec nous que *Jaques Ducy* ou *de Ducy*, clerc du roi Charles VI en la Chambre des comptes, est le fils et le successeur de *Jean de Douchi*, qui remplissait les mêmes fonctions sous le règne de Charles V. Enfin le *Rentier temporel de l'Evesché de Paris, pour l'année 1399*[2], contient une mention décisive : *Jaques Ducy* y est cité comme possédant, dans cette même rue « des Prouvelles, » trois maisons dont on indique les propriétaires antérieurs, les abornements et la cote censitaire. En présence de cette dernière découverte, le doute n'est plus permis : *maistre Jaques Ducy, Douchi* ou *Duchie*, clerc du Roi en la Chambre des comptes, est bien le personnage que Guillebert de Metz a connu et dont il a décrit la magnifique résidence.

Après cette importante identification, il y aurait à expliquer l'immense fortune de Jacques Ducy et la construction de son hôtel; mais nous ne connaissons ni les biens que lui laissa son père, ni ceux qu'il put acquérir par alliance ou successions, ni les bénéfices plus ou moins licites que lui procura sa charge. On sait qu'à cette époque le trésor public était dilapidé de la façon la plus déplorable, et que les prodigalités les plus ruineuses étaient passées en habitude. Sans suspecter la gestion de notre personnage, on peut supposer qu'il a reçu de nombreux cadeaux, de riches « étrainnes, » comme on disait alors, tant du roi Charles VI que des princes, seigneurs et souverains étrangers avec lesquels il fut mis en relation. Les *Comptes de l'Hôtel* nous fournissent, à cet égard, de précieuses indications. La première se trouve dans un état présenté au Roi « pour le terme de Penthecouste lan M.CCC.IIII^xx et I, le Roy estant a saint Pol » : Jacques de Ducy y figure, avec douze autres clercs des Comptes; il a droit à deux manteaux de clerc valant chacun cent sous parisis[3]. Une mention analogue existe dans un état dressé « pour le terme finant a « la saint Jehan lan M.CCC.IIII^xx et III, le Roy estant au Louvre a Paris; » Jacques de Ducy

[1] Archives de l'Assistance publique. *Inventaires sommaires des archives de l'Hôtel-Dieu*, p. 220, n° 2954.

[2] Archives de l'Empire S. 1254, f° 28.

[3] Ier compte des despens de lhostel le Roy Charles, du premier jour doctobre lan MCCCIII^xx... jusques au premier jour de juillet ensuivant, lan M.CCC.IIII^xx et un. (Arch. de l'Emp. Reg. KK. 50.)

y occupe le même rang, et il lui est accordé un manteau [1]. Enfin les archives de l'Empire (Reg. KK. 27, f° 149) contiennent l'article de dépense que voici : « A Mathe Cruxthesalo, « tresorier de lEmpereur de Constantinople [2], pour deniers a lui baillez comptans par ledit « argentier, par vertu des lettres du Roy nostre sire, dont cy dessus est faicte mencion, « pour et ou nom dudit Empereur, données le xiiie jour daoust, lan mil quatre cens, cy « rendue a court; laquelle quictance fut veue et leue en la Chambre des comptes le xxiie « jour de septembre ensuivant, ou dit an, et escrit au dos, *soubz le saing manuel maistre « Jaques Ducy,* quelle tendra lieu audit argentier en la despense de ses comptes, iim frans « valent..... xvi l. p. »

Notre personnage eut donc diverses occasions de devenir riche, s'il ne l'était déjà. Quant à son hôtel, il y a tout lieu de supposer qu'à l'exemple de plusieurs bourgeois et seigneurs de la même époque, il le fit bâtir sur l'emplacement des trois maisons qu'il avait acquises. Or, comme il les possédait encore en 1399 et que Guillebert de Metz écrivait entre les années 1407 et 1434, il paraît probable que la construction fut achevée dans les premières années du xve siècle; qu'elle était alors dans toute sa nouveauté, et qu'on la citait comme une merveille. M. Berty constate, à chaque page de la *Topographie historique du Vieux Paris,* ces transformations d'une ou de plusieurs maisons de bourgeois et d'artisans en hôtels seigneuriaux; et les grandes fortunes qui se firent ou se défirent sous le règne de Charles VI expliquent ces nombreuses « folies. » C'est le nom qu'on donnait alors et qu'on a continué de donner aux fantaisies architecturales des riches particuliers.

Il nous eût été agréable de terminer cette notice par la reproduction du « saing manuel « maistre Jaques Ducy, » apposé sur la « quictance veue et leue en la Chambre des comptes; » mais ce document peut être considéré comme introuvable : s'il n'était point détruit à l'époque de l'incendie de 1737, il a dû disparaître dans ce regrettable sinistre.

MILES BAILLET.

Sauval semble considérer la famille Baillet comme fort ancienne, car il lui attribue la dénomination d'une des rues de Paris : « La rue Baillet, dit-il, vis à vis la porte de la « Monnoie, se nommoit, en 1297, la rue Dame Gloriette. Peut être l'appelle-t-on la rue

[1] IIe compte des despens de lhostel le Roy Charles, du premier jour de juillet lan mccc.iiixx et un, jusques au premier jour de janvier ensuivant en cel an. (Arch. de l'Emp. Reg. KK. fol. 25 à 47.)

[2] Il s'agit de l'empereur Manuel II Paléologue, qui fit son entrée à Paris le 3 juin 1400. (Voir la mention qu'en fait Guillebert de Metz, et la note dont cette mention est accompagnée, p. 234 et note 4.)

« Baillet, parce que quelqu'un de la famille des Baillet y a demeuré [1]. » Même conjecture pour une ruelle de l'ancien quartier Saint-Antoine : « Il se pourroit faire encore que du « nom de cette même famille vint celui de la rue des Balets, et que sans doute le peuple « a dit la rue des Balets, au lieu de la rue des Baillets [2]. »

Nous ne discuterons point ces deux origines; mais nous constaterons avec Sauval que la famille Baillet comptait parmi les plus anciennes de Paris. Il est fait mention, en 1300, d'un Jean Baillet, écuyer, qui portait d'argent à trois chardons de gueules, feuillés et soutenus de sinople. Sous le règne de Philippe de Valois, Henri Baillet possédait déjà la charge de trésorier de France, qui devint, en quelque sorte, héréditaire dans sa famille. Il eut de Jeanne des Essarts, sa femme, Jean Baillet, que le Dauphin, depuis Charles V, nomma trésorier général de ses finances en 1347, et qui fut assassiné en 1358, dans la rue Neuve-Saint-Merry, par un changeur nommé Perrin Marc. Il avait épousé Jacqueline d'Ay, tante de la vicomtesse d'Ay, femme de Jean du Drac [3]. De ce mariage naquit Miles Baillet, que Guillebert de Metz a connu et qu'il place au nombre des plus riches habitants de Paris à l'époque où il écrivait.

Si la fortune de Miles Baillet n'était point attestée par notre auteur, elle le serait par un document de l'année 1404, qui appartient aux archives de l'Hôtel-Dieu, et constate une vente importante des fiefs et fermes situés sur le finage de Créteil. Le vendeur y est qualifié de conseiller et maître des comptes du Roi, et l'acheteuse doit lui payer la somme énorme de sept mille livres tournois [4]. Lorsque Miles Baillet fit cette aliénation, il était

[1] *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. I, p. 112.

[2] *Id. ibid.*

[3] La Roque (*Traité de la noblesse*, p. 69) cite des lettres d'anoblissement données à Gisors, le 25 mai 1357, par Charles, fils de France, duc de Normandie, en faveur de Jean Baillet et de Jeanne Le Coq, sa femme. S'il s'agit du père de Miles Baillet, il faudrait en conclure qu'il était alors marié en secondes noces.

[4] Voici le sommaire de ce document : « Vente « par Miles Baillet, conseiller et maître des comptes « du Roi, à Marie la Guerine, moyennant 7,000 « livres tournois à compter en escus dor à la cou- « ronne pour dix huit solz parisis, » de divers biens ci-après désignés : un hôtel avec un colombier et ses dépendances et trois quartiers de vignes et de jardins; un autre grand hôtel situé en face du premier, avec colombier, pressoir, granges, bergeries et jardins, contenant environ six arpents, aboutissant par derrière au chemin « qui va au Mesche; » un hôtel et un jardin contigus au clos de six arpents ci-dessus désignés; vingt arpents de saussaie en la rivière de Marne; un arpent et demi de vigne au lieu dit « en Rouge Oeul; » neuf arpents de prés vers la Seine et la Marne; environ quinze arpents de bois à Sucy, tenant aux bois de Notre-Dame; environ trois cents arpents de terre, tenus tant en fief qu'en censive; « deux gors a peschier en la « riviere de Marne, appelez les gors de Brisepain, « ainsi comme ilz se comportent, avecques les deux « pars de la maistre arche qui est emprés lesditz « gors, chargiés de soixante cinq solz parisis de « rente par an envers labbé de Saint Mor des Fos- « sez, et des deux pars des reparacions de ladicte « grant arche; » de sept livres deux solz quatre deniers parisis de rente annuelle et de six deniers parisis de cens; quatre arpents et demi de prés et quatre arpents et demi de terres labourables, pris à ceux des Filles-Dieu de Paris. Cette transaction est du 8 juin 1404. (*Inventaires sommaires des archives de l'Assistance publique*, Hôtel-Dieu, p. 193, n° 2599.) Il résulte de ce document que Guillebert de Metz était parfaitement informé lorsqu'il écrivait : « Avec ce, ledit sire Mille avoit hors Paris, de « trois costez de la ville ou ses heritages estoient, si « grans hostelz a haulte cour et basse, que ung « grant prince se y logoit bien. » Nous connaissons ses trois hôtels de Créteil : restent donc deux autres « costez de la ville » où le riche financier devait posséder des maisons, fiefs et fermes d'égale importance.

Digitized by Google

depuis plusieurs années déjà chargé de l'administration des finances pour tous les pays de langue d'oïl, c'est-à-dire pour la moitié de la France. Il avait pour collègue, dans les pays de langue d'oc, Guy Chrétien, qui exerçait également cette fonction depuis un certain temps. Cette double situation résulte d'une ordonnance du roi Charles VI, en date du 7 janvier 1404, portant les dispositions suivantes : « Item avons ordené et voulons que, pour le « gouvernement de toutes nos finances, venans en quelque maniere que ce soit de nostre « domaine de tout nostre royaume, tant des parties de langue doyl, comme celles de « langue doc, nous aurons seulement deux tresoriers, ainsi comme anciennement souloit « estre, et avons ordené que nos amez et feaulx Mile Baillet et maistre Guy Crestien, qui « par avant estoient ou dit office, y demeurent [1]. »

Il résulte de la lecture de cette pièce, d'abord que le nombre des trésoriers s'était multiplié abusivement dans les dernières années du XIVe siècle; puis que Miles Baillet et son collègue étaient déjà en charge avant l'année 1400, car le Roi ne fait que les confirmer dans l'exercice de leurs fonctions. Les historiens du temps ne disent rien de Miles Baillet et de sa gestion; à une époque où les récriminations étaient si vives et les réactions si promptes, ce silence est une présomption en sa faveur. Il est toujours bon, quand on est femme ou comptable, de ne pas faire parler de soi. Quant à la vie privée de notre personnage, nous n'en connaissons que très-imparfaitement les détails : on sait seulement qu'il épousa Denise Boucher, qui ne lui donna pas d'enfants, et qu'il institua pour héritiers ses neveux, fils de sire Arnoul Boucher. Il était mort en 1421, puisqu'il est appelé à cette époque « feu sire Miles Baillet [2]. » Si l'on ignore la date précise de son décès, on a du moins la certitude qu'il fut inhumé à Saint-Merry, où la famille avait sa sépulture. L'épitaphier manuscrit de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville donne les épitaphes de *Jeanne Baillet*, femme d'Aubert le Virte, de *Thibault* et *René Baillet*, présidents au Parlement, et d'*André Baillet*, bailli du Palais; puis il ajoute : « Les autres prédécesseurs, savoir, *Henri* et « *Miles Baillet*, trésoriers de France, *Jean Baillet*, général de France, *Pierre* et *Jean Baillet*, « maîtres des requêtes, et leur autre frère *Jean Baillet*, évêque d'Auxerre, sont enterrés au « chœur de cette église de Saint-Médéric. » On ne trouve qu'un membre de la famille Baillet inhumé hors de Saint-Merry : c'est Isabelle Baillet, femme de Nicolas Potier de Blanc-Mesnil, président du Parlement et chancelier de France, enterrée aux Saints-Innocents, où se trouvait probablement la sépulture de la famille de Blanc-Mesnil.

Miles Baillet eut deux frères, Pierre et Oudart Baillet, ce dernier conseiller au Parlement. On trouve le nom d'Oudart Baillet au bas des lettres patentes, en date du 4 octobre 1415, par lesquelles Charles VI, à la suite de la funeste bataille d'Azincourt, commit le soin de la sûreté et tranquillité de la ville de Paris aux présidents du Parlement, sans préjudice de l'autorité du Prévôt des Marchands et des Échevins. Deux ans auparavant, il est question, dans des lettres d'abolition données par le Roi, d'un Guillaume Baillet qui, avec un certain nombre d'autres individus, est nommément exclu du bénéfice de la clémence royale, pour avoir, dit le document original, « commis divers excés dans Paris. « extorqué argent et meubles daucuns, tant de ladite ville que autres, les aucuns noyez,

[1] Archives de l'Empire, J. 468, n° 10. — [2] *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, dans Sauval, t. III, p. 289.

Digitized by Google

« autres occis et faits prisonniers, et les dicts excés commis entre autres par aucuns ayant « ladministration de la ville [1]. »

Il paraît probable que ce Guillaume Baillet n'appartenait pas à la famille du trésorier « des parties de langue doyl; » car il avait certainement pris part à l'émeute cabochienne des Chaperons blancs. Miles Baillet et ses deux frères furent, au contraire, fort dévoués à la cause royale, puisqu'après le traité de Troyes ils eurent à subir les représailles du parti anglo-bourguignon. On exerça même contre Miles Baillet une sorte de confiscation posthume : les *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, pour les années 1421 et 1423, portent les mentions suivantes : 1° « De Mᵉ Germain Rappine, lieutenant civil du Prevot de Paris, « pour une maison rue de la Warrerie, qui fut a feu sire Miles Baillet, et depuis aux en- « fants de feu sire Arnoul Boucher [2]; » 2° « Maison qui fut a sire Miles Baillet, rue de la « Voirerie, etc. [3] » 3° « Maison qui fut a sire Miles Baillet, scise rue de la Voirerie, chargée « envers Mᵉ Pierre du Boz, chapelain de Saint Martin des Orges, fondée en leglise Saint « Germain des Prés, de vingt solz parisis de rente; Mᵉ Germain Rapine, avocat au Chastelet « de Paris [4]; » 4° « Terres scises a Mitry, qui furent a Denise, veuve de sire Miles Baillet, « *absente*, données a James Houtar, Anglois [5]; » 5° « La terre et seigneurie du Tremblai, qui « fut a sire Miles Baillet, et depuis a ses hoirs, *absents*, et ne doit pour relief que la bouche « et les mains, avec le quint denier, si ce nest personne privilegiée; lesdits heritages « donnés par le roi a James Houtar, Anglois [6]. » Ces mentions sont éloquentes dans leur brièveté : elles prouvent que les vengeances politiques atteignaient le défunt dans la personne de sa veuve et de ses héritiers; elles attestent, en outre, que l'émigration était déjà une nécessité, puisque Denise Boucher et ses deux neveux Pierre et Bureau, qu'on appelait *les Bouchers*, sont déclarés *absents*. Enfin, s'il est permis de hasarder une plaisanterie dans un aussi grave sujet, on est tenté de sourire en lisant le nom de l'homme de loi chargé de poursuivre cette œuvre de spoliation : il se nommait l'avocat Rapine. Peut-être méritait-il mieux que son presque homonyme, le commissaire ordonnateur du Directoire, les honneurs de ce quatrain bien connu :

Le pauvre Suisse qu'on ruine
Voudrait bien qu'on examinât
Si *Rapinat* vient de rapine,
Ou rapine de *Rapinat*.

Les *Comptes et ordinaires de la Prevoté*, où nous avons recueilli ces mentions affligeantes, en contiennent heureusement une d'où il semble résulter que Charles VII répara les torts faits à ses fidèles tenants. A l'année 1475, sous la rubrique « avantures, » on lit : « Les « hoirs sire Miles Baillet, jadis tresorier de France, pour le jardin de la Barre du Bec, ap- « proprié a lhostel dudit tresorier, et a lhostel feu Arnoul Bouchier, en son vivant notaire « et secretaire du Roi, et conseilleur en son audiance [7]. » Les hôtels dont il s'agit repré-

[1] Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, Preuves, t. V, p. 322.

[2] *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, dans Sauval, t. III, p. 582.

[3] *Id.* p. 298.

[4] *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, dans Sauval, t. III, p. 305 et 574.

[5] *Id.* p. 325.

[6] *Id. ibid.*

[7] *Id.* p. 425.

Digitized by Google

sentaient-ils, après plus d'un demi-siècle, la magnifique résidence sise « en la Voirie, » et décrite par Guillebert de Metz? C'est une question dont l'examen appartient à la *Topographie historique du Vieux Paris*, et que le dépouillement des censiers permettra certainement de résoudre.

A partir de l'année 1475, on suit facilement les traces de la famille Baillet. En 1511, le jardin de la Barre-du-Bec est dit appartenir « aux hoirs feu Michel Baillet. » En 1512, Thibault Baillet, président en la Cour de Parlement, est délégué avec Roger Barme, avocat à ladite cour, « pour publier, décréter et arrester les coustumes générales et locales de la « prevosté et vicomté de Paris [1]. » C'est ce même personnage qui fut chargé d'une mission analogue à Poitiers, et dont Jacques Capel fait l'éloge dans son discours en l'honneur de Paris. Les Baillet continuèrent d'ailleurs à siéger au Parlement pendant les XVIe et XVIIe siècles, et Félibien cite, dans ses *Preuves*, de nombreux documents où leur nom est mentionné [2].

Pour rendre un peu moins incomplet le travail qui précède, nous avons eu la pensée d'y ajouter deux documents importants : 1° une liste des bourgeois notables de Paris, soigneusement relevée dans les pièces authentiques et dans les meilleurs ouvrages d'érudition; 2° un état des habitants de la capitale qui prêtèrent, en 1418, serment de fidélité à Jean sans Peur. Ce dernier document nous a été obligeamment communiqué par M. Guilbault, juge honoraire à Saintes.

LISTE DES BOURGEOIS NOTABLES DE PARIS

À LA FIN DU XIVe SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVe.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

BOURGEOIS ET MARCHANDS SANS AUTRE QUALIFICATION.

Aimery.
Agode (Robert).
Alart (Jacques).
Allas (Symonin).
Allenval (Jean).
Alluart (Pierre).
Amiens (Pierre).
Amiot (Jean).
Apothicaire (Richard l').
Arcyes (Jean d').
Arocher (Louis).
Arrode (Nicolas).
Artois (Jean d').
Asselin (Jean).
Aubriot (Regnault).
Auger (Jean).
Aunel (G. d').
Aunsel d'Ivry (Renaut).
Auxen (Guillemin).

Bachelier (Jacques).
Bachelier (Jean).
Baguenée (Guillaume).
Baigniaux (Jean de).
Baille (Pierre).
Baillet (Guillaume).
Baillet (Milles).
Baillet (Oudart).
Bairon (Jean de).
Baisselac (Huguelin).
Bajard (Toussaint).
Balay (Regnault.)
Barbette (Laurent).
Barbette (Pierre).
Barbot (Pierre).
Bareau (Guillaume de).
Barneu (Guillaume).
Barry (Millet de).
Baugis (Denis de).
Bauier (Jehannin).
Baurau (Jean).
Baxille (Guillaume).
Beaugendre (Colin).
Beaujeu (Guillaume).
Becquet (Jean).
Behu (Philippe).
Belot (N...).
Benoit (Lucas).
Beranger (Guillaume).
Berruier (Huguenin).
Berthelot.
Bertrand (Pierre), de Vaugirard.
Betrix (Jean).
Bien (Jean de).
Bievont (Guiot).
Billard.
Billouart (Jean).
Billouart (Louis).
Boucicaut (Jean).
Bilois (Jean de).
Blanchet (Pierre).
Blondeau (Jean).
Blondel (Richard).
Blondot (Perrin).
Bois-Auren (Jean du).
Boissy (Martin de).
Boitel (Nicolas).

[1] *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, dans Sauval, t. III, p. 553.

[2] *Histoire de la ville de Paris*, Preuves, t. IV, p. 699, 791, 803; t. V, p. 387, etc.

Bon (Jean).
Boncel (Baudoin).
Bonier (Perrin le).
Bonpain (Jean).
Boquet (Jean).
Bordes (Leurens des).
Borgne (Thomassin le).
Boucel (Jacques).
Boucher (Bureau, *dit* le).
Boucher (Guibert).
Boucher (Pierre, *dit* le)
Boué (Guillaume).
Boudin (Guillaume).
Boujou (Jean).
Boulard (Nicolas).
Boulet (Aymon).
Boulin (Jacques).
Boulon (Jean de).
Bourdin (Guillemin).
Bourdon (Pierre).
Bourdon (Simon).
Bourgeois (Michel).
Bourgne (Thomas le).
Bourgogne (Jehan de).
Bourrelier (Pierre le).
Boursier (Alexandre le).
Boursier (Regnaut).
Boutillier (Guillaume le).
Boyau (Baudet).
Bragelonne (Piquet de).
Brandin (Jean).
Braque (Arnoult).
Braque (Bernard).
Braque (Nicolas).
Bras (Robin de).
Breban (Pierre de).
Bred (Jean le).
Brehier (Jean).
Brisse (Guillaume).
Brode (Mahiot la).
Broquet (Moriset).
Brunel (Adam).
Brunel (Jean).
Bruny (Simon).
Bruquin (Jean).
Bruy (Jean de).
Buleu (Bernard de).
Burgault (Jean).
Bury (Jean de).
Bute (Jean le).
Buymont (Guillaume de).
Cachier (Jean).
Caignel (Laurens).
Caignol (Laurens).
Caillier (Jaquet de).
Callot (Laurens).
Canart (J.).
Cardon (Jacques).
Carnavalet (Thomas).
Cathon (Nicolas).
Caulers (Jacques, *dit* de).
Caulers (Martin, *dit* de).
Cepay (Louis de).
Cevoisier (Nicolas.)
Cevaule (Jean).
Chalemart (Jean).
Chaligaut (Miles).
Chalivaly (Jacquet).
Challart (Jean).
Chambes (Guillaume de la).
Chambre (Simon de la).
Chambrier (Gilot)
Champeaux (Simonin de).
Chanteprime (Evrart).
Chanteprime (Philippon).
Chapon (Simon).
Chardon (Ancel).
Charpentier (Casement le).
Charpentier (Yvonnet le).
Charretiers (Jean).
Chastigner (Jean).
Chaussetier (Sylvestre le).
Chesnard (Jean).
Chevalier (Thomas).
Choart (Michel).
Choisy (Jacques de).
Chrestien (Pierre)
Chuffart (Jean).
Cigne (Robert le).
Cirier (Jean le).
Clarcy (Jean de).
Claville (Guillaume de).
Clerc (Jean le).
Clerc (Pierre le), *dit* Perrinet le Clerc.
Clizain (Guillaume).
Cochet (Sanson).
Cochetier (Jean le).
Coignet (Claude).
Coingnier (Simon de).
Coisne (Guillaume).
Colin (Jean).
Comin (Roger).
Conant.
Conche (Guillaume la).
Conignon (Jean).
Coquatrix (Bernart).
Corbeiller (Gilles le).
Cordonnier (Geoffroy le).
Corneille (Thomas).
Cornet (Jean).
Corps (Jean de).
Correl (Oudart).
Cossart (Jean).
Cotin (André).
Coullart (Tessin).
Courand (Jean le).
Courmenil (Michel de).
Courtillier (Jean).
Couloingue (Guillaume de).
Coulommiers (Martin de).
Courtin (Thevenin).
Courtois (Philippe).
Couste (Jean de la).
Coustellier (Benoist le).
Coustellier (Pierre le).
Coutellier (Simon le), *dit* Caboche.
Croix (Simon de la).
Croquet (Jacques).
Cuiret (Perrin).
Cuiselle (Pierre de).
Culant (Guillaume de).
Culdoë (Loys).
Cuvilier (Jean).

Damnoy (Hutin).
Dampmartin (Hue de).
Danes (Guillaume).
Dangerville (Guillaume).
Dangeul (Pierre).
Daniel (Philippe).
Dapoigny.
Dappe (Augustin).
Dargeuse (Pierre).
Darien (Yves).
Darmentieres (Jean).
Dassigny (Jean).
Dathys (Bethon).
Dauphin (Guichart).
Dauncel (G.).
Dauquans (Raoul).
David (Avinay).
Depreaux (Jean).
Deagrès (Guillaume).
Deslandes (Pierre).
Despinay (Marquet).
Desquay (Henri).
Dieu-le-Fist (Jean).
Dieu-le-Part.
Dieu-Part (Jean).
Digoyne (Louis de).
Dionis (Allain).
Dionis (Charles).
Domont.
Dorches (Jean).
Dozio (Balthazar).
Dozio (Nicolas).
Drac (Berthelot du).
Drouais (Hervé le).
Dubois (Félix).
Dubois (Nicolas).
Dubreul (Miles).
Dubuisson (Richard).
Duc (Guillaume le).
Duc (Laurent le).
Duchesne (Denisot).
Dufruit (Raoul).
Dujardin (Regnault).
Dupuis (Adam).
Dupuis (Jean).
Dupuis (Nicolas).
Dupuis (Philippe).
Dutraix (Jean).

Emery (Pierre).
Empire (Olivier de l').
Epine (Jean de l').
Ernand, *dit* Dambelle.
Errand (Jean).
Esmeré (Robin).
Estobert (Jean).
Eugenin (Estienne).

Farcy (Denys).
Faucheux (Hauquetin le).
Fay (Pierre du).
Febvre (Godefroy le).
Fedeau (Jean).
Femel (Jean).
Ferrebouc (Gregoire).
Feasart (Helgot).
Feuillet (Jean).
Feurgeret (Colin).
Fevre (Jean le), *dit* Verjus.
Filonnet (Perrin).
Floisemer (Estienne).
Floury (Jean de).
Fol (Jean).
Foletemps (Guillaume de).
Foleville (Jean de).
Fossoyeur (Remi le).
Furo (Jean du).
Fourbisseur (Jean le).
Fournier (Jean).
François (Dominique).
François (Yves).
Franuche (Barthelemy).
Fresnel (P.)
Freville (Estienne).
Fruitier (Oudin le).

Galande (Jean).
Galichier (Richard).

Digitized by Google

Galoppe (Jean).
Ganibault (Jean).
Gargatte (Thomas).
Gastebled (Perrin).
Gaude (Jean).
Gautier (Jean).
Gayant (Pierre le).
Gedouyn (Jaquet).
Gencien (Jean).
Gentilly (Henriet de).
Gergaut (Simon).
Gillebert (Thevenin).
Girault (Pierre).
Godenille (Oudart).
Gois (Guillaume le).
Goncese (Jean de).
Gorteril (Mahiet).
Goupil (Jean).
Gouvernes (Guillaume).
Grandville (Jean de).
Gras (Jean le).
Gras (Pierre le).
Grenetout (Colin).
Grouin (Guerin le).
Guerart (Jean).
Guingant (Loys de).
Guiot (Guillaume).
Guyot (Claude).

Hal (Liamart).
Halliers (Huguet des).
Hardi (Jean).
Haudry (Jean).
Heaumier (Nicolas le).
Henri (Jean).
Henry (Etienne).
Herault (Jean).
Herbert (Etienne).
Heron (Guillaume).
Heron (Macé).
Hochecorne (Colin).
Hola (Mathieu).
Hoquetil (Robert).
Houlles (Philippe de).
Hubert (Maurice).
Hugon (Guillaume).
Hune (Etienne).
Hure (P.)
Hutin (Jean).

Jaillart (Colin).
Jarret (Pierre).
Jars (Henri le).
Jobanni (Jaquet et Frenchin).
Jumault (Jean).
Jumeaulx (Guillaume de).

Kagordel (Guymard de).
Katelin (Lambert).
Koux (Alain le).

Labbé (Foulques).
Labourebien (Pierre).
Labuffle (Girard).
Laillier (Guillaume).
Lalemant (Girart).
Lalement (Macy).
Lalier (Jacques de).
Lamlau (Jacques).
Lambert (Jacques).
Langlais (Richard).
Langlois (Guillaume).
Langlois (Jacquin).
Langlois (Mathieu).
Langues (Pierre de).
Langueil (Thomas).
Lapie (Jehannin).
La Poterne (Jean de).
Laquete (Robert).
Larche (Laurent de).
La Riviere (Michel de).
La Sale (Henri de).
La Tour (Guillaume de).
Laval (Pierre de).
Laysié (Michel).
Le Beau (Jean).
Le Boucher (Jehan).
Le Clerc (Nicolas).
Le Comis (Giles).
Le Comis (Guillaume).
Le Comis (Simon).
Lecomte (Guillaume).
Lefer (Pierre).
Lefeure (Oudart).
Lefevre (Jean).
Le Flament (Josse).
Legros (Casin).
Lelieur (Claude).
Lemaire (Jehan).
Le May (Fremin).
Lemoine (Michel).
Lenjoy (Jean).
Lepicier (Remi).
Le Queux (Jacques).
Lesage (Jean).
Leschavas (Thibaut).
Lescrivain (Robert).
Lescuyer (Robert).
Letourneur (Jean).
Le Vigneron (Jean).
Ligier (Guillaume).
Linot (Jean de).
Loir (Jacques de).
Loisy (Y. de).
Lolive (Jean).
Lombard (Eustache).
Lombard (Pierre).
Lombart (Estienne).
Lyons (Ymbelot de).

Maçon (Michel le).
Maillard (Jean).
Mainfroi (Guillaume).
Maistre (Jean le).
Maloiseau (Renault).
Maradon (P.).
Marcel (Andry).
Marcel (Estienne).
Marcel (Guernier).
Marcel (Jean).
Marche (Amy la).
Mareschal (Jean le).
Marcuil (Jean de).
Marie (Richart).
Marquade (Jean).
Marson (Jean de).
Martelet (G.).
Martin (Barthelemy)
Maristoch (Henri).
Massin (Martin).
Matisson (Michel).
Mauduit (Denisot).
Maugier (Pierre).
Meaux (Pierre de).
Mende (Gadifer de).
Mercier (Jean).
Michiel (Guillaume).
Mivray (Jean).
Moisson (Jean).
Montag (J. de).
Montfort (Guillemin de).
Moreau (Jean).
Moreau (Pierre).
Morel (Jean).
Moricon (Michiel).
Moulins (Gilles des).

Nantran (Pierre).
Neque (Jean).
Nevelon (Gaultier).
Nisne (Jean le).
Noir (Raoul le).
Noiret (Jean).
Normand (Perrin le).
Norry (Guillaume).
Nourricier (Jean le).
Nuz (Roulland).

Ogier (Philippe).
Olivier (Henri).
Orfevre (Pierre l').

Pagant (Perrin).
Paliat (Jehan du).
Palmier (G.).
Pasquier (Perrin).
Parcheminier (Arnould le).
Paris (Guillaume de).
Paris (Jean).
Passe (Michel de).
Pasquier de Vaux.
Paste (Loys).
Patin (Guillaume).
Paulart (Pierre).
Paulin (Legier).
Paumier (Jean).
Paumier (Pierre).
Pec (Simonin le).
Pelegrin (Jean).
Pelerin (Simon le).
Pelletier (Mathurin le).
Perrichon.
Perrier (Jean le).
Petit (Bernard).
Petit (Perard).
Petit-Maître (Guillaume).
Petit-Pont (Richard de).
Picard (Jean le).
Picart (Guillaume le).
Pidalet (Benoist).
Pidoé (Guillaume).
Pilot (Perrin).
Pimorin (Jean).
Pinagot (Jean).
Pinçon (Jean).
Pinçon (Laurent).
Pinson (Adrien).
Pinson (Hugues).
Pion (Girard).
Piot (Michel).
Piquet (Jean).
Pisdor (Jean).
Plausson (Jean).
Pleurs (Guillaume de).
Pochart (Pierre).
Poignet (Gaultier).
Poillevillain (Jean).
Poissonnier (Alain).
Polon (Simon).
Porcher (Jean).
Porcher (Martin).
Portes (Perrin des), *dit* Benedicité.
Postau (Jean).

Potin (Nicolas).
Poudebon (Etienne).
Poulain (Liger).
Poulite (Etienne).
Poussin (Jean).
Present (J.).
Pretel (Pierre).
Pretrelle (Pierre).
Prince (Guillaume).
Prunerolle (Pasquier).
Purgeret (Jean).

Quesnoy (Nicole du).
Quinepuet (Etienne).
Quiquet.
Quoquerel (Jean de).

Rabay (Regnault).
Raguier (Jean).
Raguier (Raimond).
Rains (Jean).
Ravenel (Jean de).
Rebours (Jean).
Regnault (Mahiet).
Regnier (Thierry).
Renier, *dit* Toussac.
Renvoisié (Jean le).
Resez (J. de).
Reuil (Pierre de).
Richart (Philippe).
Riche (Guillaume le).
Richer (Pierre).
Robillart (Simonnet).
Roger (Robert).
Rolempont (Laurens).
Ronghy (Nicolas).
Roquemont (Robert de).
Rosengardin (Albert).
Roüen (Jacques de).
Roüen (Jean de).
Roussay (Aimery le).
Roussay (Jehan de).
Rousseau (Andry).
Rousseau (Guillaume).
Rousseau (Mahiet).
Rousseau (Pierre).
Roy (Nicolas).
Ruelle (Guillot de la).

Sac (Barthelemy).
Sacrice (Perrin).
Saillembien (Jacques).
Saint-Benoist (Michel de).
Saint-Benoist (Jean de).
Saint-Laurens (Jacques de).
Saint-Yllier (Nicole de).
Sandemer (Nicolas).
Sandubois (Jean).
Sanguin (Jean).
Sausoy (Simon du).
Sauvage (Jean)
Sauvaige (Colin).
Scelleur (Aubert le)
Sens (Loys de).
Simon (Thomassin).
Sore (Etienne).
Sore (Jean).
Soutif (Louis).
Spifame (Barthelemy).

Tabours (Jean aux).
Talence (Jean).
Taranne (Loyset de).
Taranne (Perinet de).
Tassin (Benard).
Tessart (Thibaut).
Testart (Jean).
Thadelin (Edouard).
Thaisy (Jean de).
Thibert (Michel).
Thiboutot (Thomas).
Thison (Jean).
Thomin (Jean).
Thurel (Belhommet).
Thyer (B. de).
Tixerrand (Adenet).
Tondeur (Nicolas le).
Tort (Geoffroy le).
Toussac (Guillaume).
Toussac (Jean).
Toutin (Jean).
Trachy (Thibault).
Tremblay (Louis de).
Trenebus (Jean).
Trenou (Henri du).
Trente (Bauduche).
Triconnet (Jean).
Triquedy (Morice).
Troyes (Henry de).
Troyes (Jean de).
Tuerchieure (Jean).
Tuillier (Berault).
Turquant (Jean).

Vachère (Bertrand).
Valée (Guillaume).
Valet (Colin).
Valin (Jean).
Vallier (Maclou).
Vanhouier.
Varlet (Jacques).
Vaudetar (Gontier).
Velon (Nicolas).
Verdun (Hugues de).
Verdun (Jean de).
Vernal (Pierre).
Veret (Raoul).
Vezou (Joseph de).
Viart (Jacques).
Vigneron (Pierre le).
Vilaines (Jehan de).
Villesurasse (Gilet de).
Vinier (Guillaume du).
Viole (Aignan).
Virgilles (Jean).
Vitry (Nicolas de).
Vivian (G.).
Vivier (Thibault du).
Voitron (Jehan de).
Volot (Colin).

Winnemare (Hennequin).

Yvon (Jean)

DEUXIÈME CATÉGORIE.

APOTHICAIRES, CHIRURGIENS, CLERCS, GARDE-NOTES, MAGISTRATS, MÉDECINS, PROCUREURS, SERGENTS ET AUTRES PROFESSIONS LIBÉRALES.

Acart (Girard), médecin.
Aci (Philippe d'), payeur de la ville.
Adam, clerc.
Adam (Jean), chirurgien.
Aguenin (Guy), avocat.
Aguenin (J.), procureur du roi.
Aguenin (N.), président au Parlement.
Aladent (Bertaut), receveur des aides.
Alcaume (Pierre), examinateur.
Alegret (Simon), physicien.
Alespée (Pierre), avocat.
Amer (Pierre), clerc.
Amourette (Raoullin d'), sergent.
Andrezel (Jean), barbier juré.
Anseaulme (N.), médecin.
Archer (Jean l'), recteur de l'Université.
Archières (Robert d'), clerc du trésor.
Argies (François d'), sergent.
Aubel (Guillemin), barbier juré.
Aubelet (Jean), sergent.
Aubespin (N.), procureur.
Aubry (Jacques), clerc.
Auge, physicien.
Aumont (Pierre d'), *dit* Hutin, chambellan du roi.
Aunay (Hutin de).
Avesnes (Guillaume d'), sergent à cheval.

Baboeuf (Mahies), barbier juré.
Bacquot (Henriet), garde des joyaux.
Baigniaux (Macy de), notaire.
Baillet, conseiller.
Bailly (Jean de), président.
Baisclat (Etienne de), notaire.
Bar (Guy de), prevôt de Paris.
Bar (Jean), examinateur au Châtelet.
Barrau (Guillaume), secrétaire du roi.
Bataille (Denis), notaire.
Bataille (Jean), notaire.
Bataille (Odart), notaire.
Baugis (Pierre), herboriste.
Baumes (Denis de), avocat.
Bayard (Jean), sergent.
Beaumonie (Jean de), physicien.
Beaumont (Jean de), physicien.
Beauvais (N.), notaire.
Bec (Guillaume du), maître de la Chambre aux comptes.

Digitized by Google

Begue (André le), notaire.
Begue (Jean le), notaire.
Begue (Philippe le), conseiller du roi.
Begue (Robert le), maître de l'Hôtel-Dieu.
Beguinot (Jean), notaire.
Beguinot (N.), notaire.
Belloi (Denis), procureur.
Belloy (Jean de), échevin.
Belon (Nicolas), homme de loi.
Benard (Claude), procureur au Parlement.
Beraut (Fabien), contrôleur.
Bernard (Pierre), barbier juré.
Berni (François de), chirurgien.
Bertaucourt (Etienne de), clerc.
Berthaut (Jean), maître clerc des comptes.
Berthiemy (Louis), notaire.
Bertin (Nicolas), examinateur.
Bertran (Jean), juré du roi.
Besze (G. de), conseiller.
Biencourt (Nicole de), conseiller.
Binot (Etienne), procureur au Châtelet.
Blanchet (Hugues), notaire du roi.
Blanchet (Loys), notaire du roi.
Blanchet (Pierre), secrétaire.
Bois (Jean du), notaire.
Bois (Symonnet du), capitaine.
Boisratier (Guillaume), maître des requêtes.
Boiseelet (Nicolas), clerc.
Boiz (Jacques du), avocat.
Bonne (Jean), maître des enfants du Palais.
Bordes (Baude des), secrétaire du roi.
Botin (Jean de), commissaire.
Boucher (Arnoul), secrétaire du roi.
Boucher (Guillaume), physicien.
Boudant (Pierre), sergent.
Boudart (Colin), sous-bedeau de la nation de France.
Boudrac (Bureau), clerc.
Boucte (Jean), notaire.
Bougis (Nicaise), notaire du roi.
Boulanger (Pierre), secrétaire du roi.
Boulengier (Noel), examinateur.
Bouquelon (Jean de), *dit* Vignète, sergent.
Bourc (Jacques du), chirurgien.
Bourdon (Laurent), contrôleur.
Bourieau (Jean), receveur.
Bourlecat (Guillaume), portier de la porte Saint-Jacques.
Bousoulart (Hugues), examinateur.
Boussac (Philippe de), apothicaire.
Boute (Jean), notaire.
Boutin (Jean), physicien.
Boys (Jacques du), notaire.
Braulart (Jacques), conseiller.
Bray (Etienne de), correcteur des comptes.
Bré (Estienne le), maître de la haute justice du roi.
Breban (Philippe de), prévôt des marchands.
Brebion (Guillemin), barbier juré.
Bresson (Berraut), élu aux aides.
Breteau (Guillaume), receveur de Paris.
Briseul (Raoul), notaire du roi.
Brochier (Guy), greffier du trésorier.
Brode (Jean), poursuivant de Guyenne.
Broichier (Guy), clerc des comptes.
Bruneau (Etienne), contrôleur de la reine.
Bruneau de Saint-Cler, prévôt.
Bruoy (Jean), notaire du roi.
Bruslard (Pierre), notaire.
Bruyeres (Girart de), secrétaire du roi.
Budé (Guillaume), maître des garnisons de vin du roi.
Budé (Jean), contrôleur.
Buffeteau (Jean), valet de chambre du roi.
Buffieres (Pierre), conseill^er^.
Bureau (Etienne), notaire.
Buymont (C. et la. de), huissiers.
Buynard (Hugues), clerc.

Cachemarée (Alaume), clerc.
Cahours (Jean de), procureur au Parlement.
Caille (Gillebert), sergent.
Cailler (Michel de), conseiller.
Caloire (Pierre), clerc.
Calot (Laurent), notaire.
Camart (Jean), avocat.
Cambiers (Jacques de), sommelier du roi.
Canteleu (Pierre), trésorier de France.
Canu, conseiller.
Cardonnel (Guillaume), physicien.
Caret, promoteur de la cour de l'évêque.
Cassan (Jean de), médecin.
Cassinel (Guillaume), maître d'hôtel de la reine.
Castellain (Raoul le), auditeur des comptes.
Cauchois (Rogier le), serg^ent^.
Cauchon (Pierre), maître ès arts.
Cauthelet (M.), examinateur.
Celsoy (G. de), conseiller.
Cesnieres (Jean), notaire au Parlement.
Chambre (Guillaume de), physicien.
Chandelier (Jean le), procureur.
Chanteprime (François), receveur des aides.
Chanteprime (Jean), receveur des aides.
Chanteprime (Jean de), trésorier des chartes.
Chaon (Nicolas), examinateur.
Chaon, notaire.
Chapelle (Jean de la), clerc des comptes.
Charetier (Guillaume), secrétaire du roi.
Charité (S. de la), clerc.
Charlier (Robin le), sergent.
Charpentier (Guillaume), physicien.
Charpentier (Jean), procureur au Parlement.
Chasteaux (Regnier des), physicien.
Chauveron (Audoin), garde de la prévôté.
Cheneteau (Jean), greffier.
Chevalier (J.), apothicaire.
Chiquart (N.), priseur juré.
Choart (Jean), clerc.
Choart (Jean), commissaire.
Clamecy (Gille de), prévôt de Paris.
Claustre (Guillaume), avoc^at^.
Clerc (Mathieu le), auditeur.
Cloche (Jean de la), trésorier de France.
Closel (Jean de), procureur.
Coffry (Guillaume), procureur au Châtelet.
Coiffe (Robert), clerc des comptes.
Coignet (Jean), secrétaire du roi.
Col (Gontier), secrétaire du roi.
Collectier (Girard), examinateur.
Colletier (Jean), examinateur.
Colombe (Hugues de), clerc des comptes.
Colombes (Jean de), avocat.
Conseil (Jean du), notaire.
Conte (Richart le), barbier.
Conti (Evrard de), médecin.
Corbie (Jean de), maître des requêtes.
Corneis (N.), avocat.
Cornouailles (Perrin de), sergent.
Cotin (Guillaume), conseiller.

Digitized by Google

Coucy (Evrard de), physicien.
Coulombe (Renaut de), maître des comptes.
Coulombel (Guillaume), élu.
Courant (Jean le), huissier.
Courtevache (Andry), maître de la Chambre des comptes.
Cousinot (Guillaume), avocat au Parlement.
Courrau (Jacquemin), trésorier.
Coutroy (N.), sergent à cheval.
Cramette (Pierre), notaire du roi.
Cresecques (Hennequin), sergent à verge.
Crespy (Guillemot de), barbier du roi.
Crespy (Jean de), notaire du roi.
Crestien (Guy), secrétaire du roi.
Crete (Jean), clerc.
Croix (Jean de la), conseiller à la Chambre des comptes.
Cudoé (Charles), prévôt des marchands.
Culdoé (Jean), prévôt des marchands.

Daigny (Jean), contrôleur.
Daire (Pierre), conservateur des priviléges.
Damode (Phelipot), sergent.
Dampmortin (J.), échevin.
Dangerel (Pierre), secrétaire du roi.
Dangeul (Miles), conseiller.
Dannoy (Thomas), conseiller.
Danois (Jean le), juré du roi.
Dareth (Pierre), physicien.
Dargies (Estienne), geôlier du Châtelet.
Dargis (Enguerrand de), fauconnier du roi.
Dars (Jean), notaire.
Daugeul (M. de), clerc.
Daunnoy (Jean), secrétaire du roi.
Dausson (Pierre), physicien.
Dauvet (Jean), président des requêtes.
Debien (Guillaume), procureur.
Delacroix (Jean), conseiller.
Delanoue, notaire.
Delatre (Baudet).
Delespine (Jean), greffier.
Delcy (Jean), avocat.
Denis (Guillaume), marguillier.
Derian (Martin), conseiller.
Deschamps (Adam), notaire.
Des Essarts (Pierre), prévôt de Paris.
Desmarais (Jean), avocat.
Desmarets (Denys), procureur.
Desmoulins, huissier.
Desnier, clerc.
D'Espernon (J.), chauffecire du roi.
Desporie (Simon), maire de la terre de Saint-Martin-des-Champs.
Despy (J.), apothicaire.
Dicy (Jean de), conseiller.
Dohau (Jean), notaire du roi.
Dol (Evain de), conseiller.
Dole (Jean), échevin.
Dormans (Arnoult de), notaire du roi.
Double (Martin), avocat.
Douché (Jean de), clerc.
Douloire (Jean), procureur.
Dove (Jean), sommelier du roi.
Druc (Jean du), avocat.
Drouart (Guillaume), lieutenant du prévôt.
Du Bois (Jean), notaire.
Dubois (Jean), garde du scel.
Duclos (Bertrand), conseiller.
Ducy (Jacques de), clerc des comptes.
Du Druc (Jean), président au Parlement.
Dufosse, notaire.
Duisseau (Regnart), receveur.
Dujardin, notaire.
Durant (Jean), physicien.
Dur (Nicole le), maître des requêtes.
Dure (Laurent), examinateur.
Duval (Andry), notaire.
Duval (Jacques), notaire du roi.
Duval (Jacques), homme de loi.
Dycy (Pons de), notaire du roi.

Emar (Regnault), barbier juré.
Empereur (Jacquet l'), garde des coffrets du roi.
Evrart (Jean), sergent à verge.

Faconeau, notaire.
Fale (Jacques), garde des joyaux.
Fassier (Jean), clerc.
Faucher (Collin), sergent.
Fernide (Jean), notaire.
Ferron (Pierre), secrétaire du roi.
Ferry (Guillemin), lieutenant du prévôt.
Filleau (Guiot), sommelier du roi.
Flament (Jean le), secrétaire du roi.
Fleuret (Carré), clerc des comptes.
Fleury (Jean de), prévôt des marchands.
Flouriot (Pierre), clerc.
Foison (Simon), président au Parlement.
Folie (Jean de la), receveur.
Fontaines (Henri de), astrologien.
Fontenay (Jean de), notaire.
Fontenoy (Jean de), fauconnier.
Fontenoy (Oudart de), examinateur.
Forestier (Jean le), sergent.
Forget (Jean), barbier juré.
Fortier (Jean), conseiller.
Foullier (Guillaume de), notaire.
Fourcy (Jean), conseiller.
Fournier (Regnier), sergent.
François (Jean), notaire.
Freron (Macé), notaire du roi.
Freron (Regnault), physicien.
Fresne (Gilet de), procureur.
Fretin (Sausset de), huissier d'armes.
Fromont (G.), procureur.
Fromont (Jean), clerc.
Front de Bœf (Jean), sergent.

Galye (Pierre), échevin.
Garet (Jeannin), sergent.
Gart (Jacques du), conseiller.
Gasconnet (Jean), procureur.
Gaucher (Jean), sergent.
Gaucher (N.), payeur de la ville.
Gaugain (Jeannin).
Gauthier (Pierre), chirurgien.
Gaye (Jean de), sergent
Gazeau (Jean), sergent.
Gazel (Martin), physicien.
Gebe (Jean), notaire du roi.
Gelu (Jacques), physicien.
Gencien (Oudart), conseiller.
Gencien (Pierre), maître des monnaies.
Gendre (Jean le), sergent.
Gente (Guillaume), secrétaire du roi.
Gervais (Renaut), homme de loi.
Geuffron (Guillaume), procureur.
Geurre (Jean), maître clerc des comptes.
Giac (Pierre de), chancelier.
Giffart (Adrien), trésorier.
Giffart (Jean), contrôleur.
Gilbert (Pierre), examinateur.
Gilles (Jean), sergent.
Gilon (Jean), prieur.
Girard, avocat.
Girard (Jacquet), clerc.
Girault (Pierre), procureur.
Godeschaut (Jean), garde.

Digitized by Google

Gosterna (Guillaume de), clerc.
Goujon (Nicaise), notaire.
Gournay, sergent d'armes.
Gouteur (Guillaume le), sergent.
Goybe (Geoffroy), examinateur.
Grandrue (Jean de), clerc.
Grandrue (Pierre), échevin.
Grange (Estienne de la), conseiller du roi.
Grant (Henri le), procureur.
Gresle (Jean), maître clerc des comptes.
Gros (Roger le), sergent.
Guerin (Jean), conseiller.
Guerin (Perrin), fermier de la voirie.
Guiant (Pierre le), clerc criminel.
Guillebot (Guy), trésorier du duc de Bourgogne.
Guingaut (Hugues et Guy), maîtres clercs des comptes.
Guiot (André), homme de loi.
Guiri (Estienne de), conseiller.
Guisselets (Philippot de), sergent.
Gy (G. de), conseiller.

Haguenot (Guillaume), sergent.
Hailly (Jean d'), notaire du roi.
Halle (Guillaume de la), notaire.
Hay (Jehan), sergent.
Hebalterne (Robert de), garde de la voirie.
Heinselicoq, fou du roi.
Heloys (Jean), sergent.
Hemery (Guill.), commissaire.
Hemonnet (Guillaume), notaire.
Hennequin (Gilles), maître clerc des comptes.
Herbes (Raoul des), physicien.
Heron (Marc), apothicaire.
Hocie (Thiebaut), clerc du roi.
Houel (Robert), conseiller.
Hue (Guillaume), conseiller.
Hurault (Jean), notaire.
Hussoie (Guillaume de la), maître clerc des comptes.

Jacquet (Pierre), notaire.
Jengouleur (Elyes le), avocat.
Joffron (Estienne), conseiller.
Joly (Merlin), barbier du roi.
Jouvelin (Alexandre), clerc de l'hôtel du roi.
Judas (Henri), maître clerc des comptes.
Justines (Raoul de), physicien.
Juvénal des Ursins (Jean), avocat.

Labat (Gilles), procureur.
Lachapelle (Jean de), avocat.
Lacombe (Gerard de), physicien.
Lailler (Michel de), conseiller.
Laisné (Etienne), sergent.
Laisné (Michel), échevin.
Laitre (Eustache de), conseiller.
Lalemant (Hermant), familier du roi.
Laleue (Hennequin), sommelier du roi.
Lamban (Jacques), prévôt de Paris.
Lambert (Jean), recteur.
La Miche (Baudouin), notaire du roi.
Lamotte (Pierre de la), notaire.
Lamy (Guill.), clerc de la Chambre des comptes.
Landes (Guillaume), physicien.
Landes (Pierre des), maître particulier de la monnaie de Paris.
Lautier (Jean de), procureur.
Lebeau (Gilles), clerr.
Leboucher (Guillaume), physicien.
Lebrasseur (Richard), conservateur des privilèges.
Lebreton (Robin), sergent.
Le Breton (Yvonnet), sommelier du roi.
Lecharon (Jean), notaire.
Leclerc (Guillaume), conseiller.
Leclerc (Henri), notaire du roi.
Lecocq (Girard), avocat.
Leconte (Jean), chirurgien.
Lecoq (Hugues), échevin.
Lecornu (Gilles), notaire.
Lecousteux (Guillemin), clerc.
Le Cras (Jean), sergent des eaux.
Lefebvre (Junien), avocat.
Lefevre (Robert), maître clerc des comptes.
Lefort (Thevenin), sommelier du roi.
Le Gendre (Jean), sergent à verge.
Le Hougre (Oudart), maître d'hôtel de la reine.
Lelievre (Jean), physicien.
Lemaire (Phelipot), sergent.
Lemaître (Geoffroy), licencié en droit.
Lemire (Rogier), receveur.
Lemoine (Renault), garde du scel.
Lempereur (Jacques), maître enquêteur des eaux et forêts.
Le Muet (Jean), receveur.
Lenfant (Guillemin), clerc.
Lenfant (Henri), sergent.
Lepoivre (Raoulin), sergent.
Lepoultier (Jean), procureur.
Le Roux (Guillebert), maître bedeau de la nation de France.
Leroy (André), correcteur des comptes.
Le Roy (Jean), clerc des comptes.
Leroy (Pierre), avocat.
Leselat (Pierre de), prévôt de Paris.
Le Tousteau (Guillaume), clerc de la Chambre.
Liennard (Jean), notaire.
Lisle (Jean de), homme de loi.
Loche (Gilet de), sergent.
Lombart (Guillemin le), sergent.
Lomoy (Guillaume), procureur.
Longueil (Jean de), conseiller.
Loudinières (Geoffroy de), conservateur des privilèges.
Louvel (Robert), clerc.
Louviers (Jean de), échevin.
Lozet (Jean), procureur au Châtelet.
Luillier, avocat.
Luillier (Jean), avocat.
Luissier (Jean), maître particulier de la monnaie d'argent de Paris.
Luzerches (Thevenin), sergent.
Lyons (Guillaume de), valet de chambre du roi.
Lyons (Miles de), lieutenant.

Mairele, clerc de la Chambre des comptes.
Malaisie (Adam), avocat.
Malaquin, sergent d'armes.
Malière (Robert), maître des comptes.
Mallière (Robert), trésorier.
Mallendrée (Michel), conservateur des privilèges.
Manhac (Pierre), secrétaire du roi.
Maugarny (Anselme), médecin.
Marcadé (Jacques), sommelier du roi.
Marchand (Andry), prévôt.
Marchant (Michel), avocat.
Marchant (Noel), prévôt des marchands.
Marche (Henri de la), chauffe-cire.
Mare (Richard de la), tabellion.
Marechal (Jean le), homme de loi.
Mareschal (Dreux le), conseiller.

Marescot (Jean), chauffe-cire du roi.
Marescot (Guillaume), greffier.
Mareul (Etienne de), conseiller.
Margon (Jean de), scelleur de l'Université.
Marie (Jeannin), sommelier du roi.
Marle (Henri de), avocat.
Marle (Thevenin de), apothicaire.
Martin (Jean), maître des garnisons de la reine.
Massart (Gilles), bedeau de la nation de Picardie.
Mathelin (Lambert le), avocat.
Maucler (Girard), notaire.
Mauger (A.), président.
Maugier (Robert), notaire.
Maulain (Jean), clerc des comptes.
Mauloue (Henry), maître clerc des comptes.
Maupoint (Guillemin), clerc.
Mauregard (Pierre de), trésorier des chartes.
Mercier (Denis le), avocat.
Merlet (Jean), promoteur de la cour de l'évêque.
Meseray (Thibaut de), secrétaire du roi.
Metis (De), clerc.
Michiel (Denisot), huissier du roi.
Michiel (Pierre), notaire du roi.
Miette (Jean), procureur.
Mignon (Michiel), notaire du roi.
Milet (Jean), notaire.
Mireville (Pierre de), sergent.
Misery (Maciot), barbier juré.
Monceaux (Jean de), clerc.
Monceau (Jean), échanson du roi.
Monchauvet (Oudart de), avocat.
Montagu (Gerard de), trésorier des chartes.
Montagu (Jean), maître clerc des comptes.
Montagu (Pierre de), trésorier des chartes.
Montbehy (Philippot de), sergent à verge.
Montion (Pierre de), maître clerc des comptes.
Montnantueil (Jean), physicien.
Morant (Pierre), procureur au Châtelet.
Morel (Regnaudin), apothicaire.
Moreuil (Hugues de), conseiller.
Morlet (Jean), sergent.
Moulet (Jean), promoteur des testaments.
Moulins (Oudart de), président de la Chambre des comptes.
Moursin (Jean), examinateur.
Mourier (Guillaume de), notaire.
Moustereul (Jean de), secrétaire du roi.
Musnier (Jean), clerc des comptes.
Myre (Alphonse le), valet de chambre du roi.
Myre (Jean le), chauffe-cire du roi.

Nanterre (Philippe de), conseiller.
Nanterre (Simon de), conseiller.
Nasse (Thibaut de la), marguillier.
Neauville (Hervé de), secrétaire du roi.
Neuville (Guillaume de), sergent.
Noé, notaire.
Noë (Jean de la), notaire.
Noy (Thierry), essayeur de la monnaie.

Ono (Denisot), sergent à verge.
Orenge (Simon d'), sergent.
Orgemont (Pierre d'), échevin.
Orgeries (Gervaise des), sergent.
Origné (Pierre d'), physicien.

Pacy (Robert de), examinateur.
Palluau (Denis), chirurgien.
Pardrier (Raoul), notaire.
Parent (Jean), contrôleur.
Parent (Pierre), notaire.
Paris (Pierre), notaire.
Pastourel (Jean), conseiller.
Pastourel (Jean), maître des comptes.
Pastourelle (Jean), sergent.
Patin (Jean), notaire.
Pelerin (Jean), sergent.
Pelletier (Guillaume le), physicien.
Pendret (Galeran de), physicien.
Penneverre (Pierre), sergent.
Perdrier (Guillaume), maître de la Chambre aux deniers.
Perdrier (Jean le), clerc.
Perière (G.), conseiller.
Perrier (Nicolas), notaire.
Peruce (Geoffroy de), maître des requêtes.
Petit (Jean), clerc.
Petit (Robert), clerc.
Petit (Thomas), procureur.
Petit-Clerc (Robert), examinateur.
Petit-Mouton (Jean), sergent.
Petitsaine, conseiller du roi.
Piart (Guiot), sergent.
Piet (Jeannin), sommelier du roi.
Pince (Robert), sergent.
Pippon (Blainot), sergent.
Piquart (Jacques), sergent.
Piquet (Simonnet), homme de loi.
Pisseleu (Jean de), maréchal du roi.
Pitancier (Guillaume le), sergent.
Planey (Nicolas), clerc.
Plateau (Guill.), homme de loi.
Poinsonnet, huissier d'armes.
Poitevin (Jean), sergent à verge.
Poligny (Jean de), conseiller.
Pons (Michel de), procureur.
Porchier (Dreue), maître clerc des comptes.
Porchier (Etienne), maître des garnisons.
Porchier (Jean), conseiller.
Porel (Guillaume), conseiller.
Poret (Guillaume), notaire.
Porte (Guillaume de la), notaire.
Porte (Jean de la), examinateur.
Portes (Estienne des), conseiller.
Portes (Pierre des), notaire.
Praeles (Raoul de), conseiller.
Prestrel (Thomas), barbier.
Preudhomme (Jean), maréchal du roi.
Preux (Andry le), procureur.
Preux (Henri le), commissaire.
Prez (Nicolas des), conseiller.
Prez (Nicolas des), correcteur des comptes.
Prince (Andrieu le), barbier.
Prud'homme (Jean), notaire.
Pucheviller (Honoré), physicien.
Pumyon (Jean), physicien.

Queurel (Robin), fermier de la voirie.

Raat (Theo.), huissier.
Rabay, conseiller.
Rabigois (Guillaume), avocat.
Raguier (Hemonet), trésorier.
Raimbaud (Jehan), sergent.
Rallart (Gantier), chevalier du guet.
Ralle (Thomas le), maître des chaussées de Paris.

Rame (Arnoulet), maître de la monnaie de Paris.
Raoul (Regnault), clerc des comptes.
Rapiaut (Jean), avocat.
Rapine (Germain), avocat.
Rappiot (Hugues), conseiller.
Ravin, clerc.
Raymondet (Arnant), maître des comptes.
Regnard (Etienne), avocat.
Regnaud (Mathieu), physicien.
Reillac (Clement), avocat.
Rely (Jean), sergent.
Riche (Aubry le), médecin.
Rieux (Jean de), maître du Pont.
Riole (Jean), procureur du roi.
Risque (Desiré de), huissier.
Robin (Pierre), maître des œuvres du roi.
Robin (René), sergent.
Rogier (Guillaume), sergent.
Rosier (Nicolas), sergent.
Rosny (Pierre de), notaire du roi.
Rougin (Guillemin), sergent.
Roussel (Henri), avocat.
Roussel (Jacques), clerc.
Roussigneul (Jean), apothicaire.
Rouvroy (Miles de), commissaire au Châtelet.
Rovroy (Miles de), examinateur.
Roy (Denis le), barbier.
Roxières (Fouquet), notaire.
Ru (Nicolas du), huissier.
Ruilly (Philippe de), conseiller.

Sablon (Michel du), secrétaire du roi.
Sablonnier (Jean), sergent.
Sailly (Nicolas de), clerc.
Sains (Perrin de), sergent.
Saint-Dizier (Guernier de), clerc des comptes.
Saint-Fuscien (Enguerrant).
Saint-Leger (Casin), sergent.
Saint-Merry (Jacques de), clerc.
Saint-Pierre (Thomas de), physicien.
Saint-Rommain (J. de), conseiller.
Saint-Yon (Garnier de), échevin.
Saligny (Jean de), apothicaire.
Salmon (Jean), procureur.
Salmon (N.), secrétaire du roi.
Saulx (Guillaume de), sergent.
Savigny (Jean), maître clerc des comptes.
Savigny (Nicole de), avocat.
Savin (Regnault), procureur au Châtelet.
Saussel de Fretin, huissier.
Savoie (Thomas de), notaire.
Scepeaux (Garnier de), secrétaire du roi.
Seguier (Guillaume), garde des biens du roi.
Selvet (Jean), sergent à verge.
Senlis (Robert de), homme de loi.
Senlis (Girard de), marguillier.
Sens (Guillaume de), conseiller.
Sente (Guillaume), procureur du roi.
Seris (G. de), conseiller.
Seurre (Jean de), maître d'hôtel de la reine.
Sizain (Guillaume), conseiller.
Soret (Denisot), queux de la reine.
Soudant (Jean), examinateur.
Souris (Henri), homme de loi.
Sous-le-Four (Gilles, Jean et Denis).
Soutil (Jean), sergent.
Spire (Andry de), prévôt des marchands.

Tabari, clerc du roi.
Taboue, garde de la prévôté.
Tartarin (Jean), sergent.
Tartre (Gervaise du), sergent.
Teinturier (Hennequin le), sergent.
Tenance (Jean de), sergent.
Tesson (Etienne), notaire.
Testard (Marcelot), trésorier de la reine.
Thumery (Gobert), maître clerc des comptes.
Thumery (Regnault), maître particulier de la monnaie de Paris.
Tignonville (Guill.), prévôt de Paris.
Tillard (Jean), examinateur.
Tiphaine (Jean), exécuteur de la haute justice du roi.
Tirevaige (Guillaume), contrôleur.
Trapet (Philibert de), sergent.
Tregny (Oudart de), clerc des comptes.
Treilles (Jean des), capitaine.
Troillart (Thevenin), valet de chambre du roi.
Troyes (Jean de), chirurg^ien^.
Truquam (Jean), lieutenant.
Tuant (Vincent), homme de loi.
Tuilières (Jean de), examinateur.
Tuillières (Robert de), examinateur.
Ture (Guillaume le), avocat.
Turpin (Pierre), trésorier des chartes.

Vacherie (Girard de la), sergent.
Vaignon (Jean), physicien.
Vaillant (Jean), sergent.
Vaily (Jean de), avocat.
Varly (Girard de), notaire.
Varnier (Robert), sergent.
Vasselin (Robert), sergent.
Vaucouleur (Jean de), sergent.
Vaulx (Pierre de), physicien.
Vauvillet (Baudes de), chevalier du guet.
Vaxelat (Etienne), notaire.
Vertfray (Henicart de), receveur.
Victry (Guillaume de), conseiller.
Videt (Regnaut), barbier juré.
Vies-Orge (Guillaume), valet de chambre du roi.
Vignes (Adam des), huissier.
Vilete (Jean), sergent.
Villebresme (Jean de), secrétaire du roi.
Villers (Arnould de), examinateur.
Villiers (Louis et Charles), maîtres d'hôtel de la reine.
Vitry, conseiller.
Voesins (Nicole de), maître clerc des comptes.
Voisines (Jean de), maître des requêtes.
Vualefin (N.), prévôt de Paris.

Wilquin (Jean), avocat.

Ysembart (N.), cuisinier du roi.
Ysôme (Antoine), notaire.

TROISIÈME CATÉGORIE.

CHANGEURS, LAPIDAIRES, ORFÉVRES.

Abeville (Jean d').
Ablens (Jehannin des).
Agennart (Robert).
Aguillion (Denys).

Ajart (Pierre).
Allais (Simon).
Andry.
Arragon (Simon d').
Arro (Guillaume).
Arrode (Guillaume).
Asnieres (Jean d').
Aubert (Robert).
Aubert (Robin).

Bachellier (Regnault).
Barbedor (Guillaume).
Barbier (Thevenin).
Barrois (Jean le).
Basin (Guillaume).
Bastras (Pierre).
Baudevart (Arnoul de).
Baulmes (Albert de).
Bavilliers (Jean).
Bel (Symonnet le).
Belly (Philippe de).
Benoisse (Guillaume).
Benoisse (Jean).
Beranger (Poncelet).
Berthelemy (Jean).
Berthelemy (Pierre).
Berthelot (Jean).
Besson (Robert).
Bethisy (Raoulet de).
Biardelle (Jean de).
Bienvenu (Guillaume).
Biterne (Perrin).
Blanc (Jean le).
Blondel (Pierre).
Bochetin (Oudenex).
Boey (Guillaume).
Boileau (Jean).
Boillefeves (Aubertin).
Boinville (Jean de).
Boissevin (Robert).
Boivilliers (Jean de).
Bondelle (Jensien).
Bonhomme (Perrin).
Bonnet (Nicolas).
Bordier (Pierre).
Boucher (Arnoul).
Boudant (Guillaume).
Bougis (Jean).
Bournautot (Jean).
Brailler (Jean le).
Breton (Deniset le).
Breton (Richart le).
Briadel (Jean).
Broutin (Jean).
Brun (Jean).
Brunel (Guillaume).
Bultot (Jehan).
Bureau (Simon).
Bureau (de Dampmartin) [1].

Carat (Hance).
Carré (Jean).
Catin (Audebert).
Chabot (Jean).
Chappelu (Pierre).
Charles (Perrin).
Charmain (Pierre).
Charon (Nicolas le).
Charon (Robin le).
Charpentier (Jehan le).
Charron (Pierre le).
Charron (Thomassin le).
Chartiers (Simon).
Chassy (Pierre de).
Chastelin (Jean).
Chaussée (Mathelin de la).
Chelle (Christofle de).
Chenart (Pierre).
Chesne (Guillaume du).
Cheval (Pierre).
Chevart (Jean).
Chevart (Perrin).
Chevrier (Nicolas).
Choart (Thiery).
Choisy (Perin de).
Cistelle (Robert).
Clarrebourt (Jean).
Clément (Jean).
Clichi (Jean de).
Clutin (Henri).
Commode (Geoffroy).
Compains (Alain de).
Compans (Jean de).
Compere (Jehannin).
Comte (Adenet le).
Comy (Cosme).
Conte (Jean le).
Coquelet (Harpin).
Cordien (Evrard le).
Cosme (Henri).
Cossart (Perrin).
Cossart (Simon).
Courtillier (Jean).
Croist (Hance).

Dampmartin (Bureau de).
Dampmartin (Simon de).
Daniel (Pierre).
Dans (Jacquemet).
Dansenal (Girard).
Deboulan (Simon).
Dedeuil (Thibaut).
Demanerois (Jean).
Demanerois (Nicolas).
Demante (Adam).
Demerles (Philibert).
Demest (Jean).
Demest (Pierre).
Demoncreun (Nicolas).
Des Barres (Pierre).
Desmarrest (Josse).
Desme (Jean).
Desme (Richard).
Despernon (Audry).
Despinal (Oudart).
Desture (Joset).
Dompmart (Jocet de).
Doriac (Regnault).
Dory (Jean).
Doseenal (Girard).
Dubour (Noël).
Ducy (Jacques).
Dudeuil (Godefroy).
Duhamel (Geoffroy).
Dumartroy (Oudart).
Dumolin (Albert).
Dupont (Colin).
Dupont (Guillot).
Durdant (Thomas).
Duval (Robert).
Duviel (Jean).
Duvivier (Hennequin).

Enguerrant (Jean).
Enode (Guillaume).
Esmery (Jehan).
Espernon (Etienne d').

Fantomare (Jean de).
Fanouel (Jean).
Feudric (Hance).
Fevre (Clement le).
Fevre (Jean le).
Fevre (Simon le).
Follet (Anthoine).
Forestier (Jean le).
Foullon (Jean).
Four (Gautier du).
Fourbeur (Jean le).
Fournier (Jean).
Fremoulet (Jean).
Fresel (Perrin).
Fuire (Lorens Fufre ou).

Galandon (Thibaut de).
Gallois (Jean le).
Gargouille (Guillaume).
Garnier (Felix).
Garnier (Ferry).
Garnier (Jean).
Garnier (Saillot).
Gaultiers (Jullien).
Genillac (Marcellin de).
Geoffroy (Ferrant).
Giffart (Guillaume).
Giffart (Nicolas).
Gilbert (Jean).
Godart (Jean).
Gonnesse (Jean-Nicolas de).
Guerrin (Jean).
Guiardet (Jean).
Guillemet (Etienne).
Guinet (Simon).
Guyart (Colin).

Hadin (Jean).
Hasart (Jean).
Hasart (Pierre).
Hasquin (Jean).
Hebert (Jean).
Hebert (Nicolas).
Hebert (Pierre).

[1] Bureau de Dampmartin était-il fils de Simon Bureau, orfévre et changeur, mort en 1434, ou de Simon de Dampmartin, également orfévre et changeur, décédé en 1399? C'est une question que nous n'avons pas voulu résoudre dans la notice biographique consacrée à ce personnage. Après avoir énuméré aussi exactement que possible les ascendants et les descendants des deux familles, nous le rattachons à l'une et à l'autre, faisant ainsi du mot *Bureau* soit un nom patronymique, soit un nom de baptême.

Digitized by Google

Hebert (Robert).
Hennequin.
Herbaut (Jean).
Herdin (Jean).
Here (Jean).
Herlan (Christophe de).
Hermant.
Herrard (Pierre).
Hervien.
Hubert (Hermant).
Huet (Gille).
Huet le jeune (Jean).
Huet (Pierre).
Huet (Thibaut).
Huette (Pierre).
Humet (Pierre).
Hune (Jean).
Hune (Perrin).
Hurard (Jean).
Huvé (Jean).
Huvé (Pierre).
Hymart (Jean).

Ivry (Jean d').
Jolly (Henry).
Jolly (Jean).
Jonas (Robert de).
Josseau (Jean).
Jourdain (Thomas).

Laboissiers (Thomas).
Ladehors (Guillaume de).
Ladehors (Pierre de).
Lafontaine (Bouchard de).
Lafontaine (Etienne de).
Lafontaine (Richard de).
Landre (Berthelot de la).
Lanfroy (Robert).
Lange (Jean de).
Langre (Jean de).
Lapetenay (Roger de).
Lapoitterie (Roger de).
Lapoternes (Esnart de).
Lapoterne (Roger de).
Laurier (Pierre).
Le Blont (Pierre).
Lebret (Guillaume).
Leclerc (Jean).
Leclers (Pierre).
Lefevre (Berthelot).
Lefevre (Salomon).
Lefevre de Mante (Jean).
Leflamenc (Jean).
Lemasson (Jean).
Lemasson (Martin).
Lemaistre (Pierre).
Lemesgniand (Jean).
Lenormant (Jean).
Lequeux (Pierre).
Leroy (Simon).
Loselliers (Guillaume).
Loselliers (Simon).
Lespant (Jean).
Lesture (Jean).
Levachet (Mathieu).
Levesque (Jean).
Levesque (Philippe).
Levesque (Thomas).
Lieur (Jehan le).
Lille (Jean de).
Lisy (Raoul de).
Loys (Gauvain des).
Luc (Jean du).
Luillier (Perrin).
Lyens (Jean de).

Maillart (Estienne).
Maillo (Jean).
Mainfroy (Jean).
Maire (Pierre).
Malaquais (Lorens).
Manidiens (Estienne).
Manne (Perrin).
Mante (Simon de).
Marcs (Alexandre des).
Mariete (Denis).
Mariot (Gerard).
Marolle (Nicolas).
Martin (Jean).
Martin (Simon).
Martrait (Oudin).
Martray (Jean de).
Martray (Simon de).
Masle (Jean).
Maubuisot (Jean de).
Maucroix (Jean).
Maylet (Perrin).
Melliers (Jehan).
Merry (Adam du).
Mignion (André).
Mignion (Guillaume).
Mignion (Jean le).
Mignon (Martin).
Molle (Jean de).
Montreuil (Guillaume de).
Moreau (Florent).
Moulliers (Jean).
Mouton (Guillemain).
Mouton (Jean).
Muet (Guillaume le).
Mustre (Hanroy de).

Naimon (Raoul).
Nandelay (Jean de).
Nangis (Jean de).
Nanteuil (Jean de).
Neuves (Perrin).
Neveu (Mathurin).
Nicolas (Jean).
Nicolas (Mahier).
Nicolas (Rion).
Nyvart (Perrin).

Oblet (Jean).
Offroy (Robert).
Oger (Pierre).
Orlart (Philippot).
Orlent (Henry).
Orlent (Thomassin).
Ostrevant (Conrart d').

Papillon.
Parent (Jean).
Pasquier (Simon).
Pellerains (Jean).
Perlant (Arnault).
Perrier (Ferry).
Perrigny (Jean de).
Petit (Girardin).
Petit (Jean).
Pijart (Denis).
Pijart (Jean).
Pijart (Philippe).
Pijart (Regnault).
Pinet (Simon).
Pisdoye (Regnault).
Pontandemer (Jean de).
Potelle (Pierre de).
Poupart (Charlot).
Poupelin (Jean).
Prevost (Thomas).
Proyart (Gilliet).

Quesnel (Richard).
Quoniam (Andriet).
Raguier (Heinan).
Rains (Girart de).
Rains (Henryet de).
Raony (Perrin).
Raoul (Jean).
Raoulin (Perin).
Retour (Robert).
Reuil (Thibaut de).
Riche (Jean le).
Rochefort (Jean de).
Rouan (Girardin de).
Rousseau (Jean).
Roussel ou Ruissel (Herman).
Rousselin (Perrin).

Saiget (Gilet).
Saint-Denis (Pierre de).
Saint-Dizier (Perrin de).
Saint-Laurent (Jean de).
Saint-Maur (Pierre de).
Sanguin (Guillaume).
Sarrazin (Olivier).
Saunaf (Robert de).
Sedempemare (Josse).
Simon (Julien).
Soissons (Pierre de).
Surey (Richart de).

Tallemont (Jean).
Tapicier (Jean).
Tarenne (Jean).
Thumery (Regnault de).
Timbonnel (Robert).
Tostée (Guillaume).
Tourquetil (Guillaume).
Toutin (Adam).
Trottet (Jean).
Trunnel (Jean).
Turgis (Jean de).

Vaillant (Jean).
Valliers (Nicolas).
Vally (Philippe).
Vandelay (Jean).
Van der Rosen (Joan).
Vannes (Gaucher de).
Varres (Pierre).
Varrin (Pierre).
Vauperrin (Perrin).
Verdelay (Jean de).
Veryns (Ancelet).
Vilain (Jean).
Vilaire (Jean de).
Villeneuves (Jean de).
Villette (François).
Villin (Adam).
Villin (Jean).
Villin (Pierre).
Vivier (Jean du).
Willelm.

QUATRIÈME CATÉGORIE.

ÉCRIVAINS, ENLUMINEURS, IMAGIERS, JONGLEURS, LIBRAIRES, MENESTRELS, PARCHEMINIERS, PEINTRES, RELIEURS.

Albelin.
André (Pietre).
Angevin (Etienne l').
Angevin (Thevenin l').
Arnines (Pierre des).
Arcemalle (Jean).
Arrode (Huguenin).
Avignon (Jean d').

Bacon.
Barbier (Jean le).
Beauneveu (André).
Beauvais (Jean de).
Beliart (Gaucher).
Benart (Denis).
Biterne (Jean).
Blainneteau (Girard de).
Blanchet (Jean).
Blois (Jean de).
Bourgeois (Colinet le).
Braellier (Jean le).
Brebant (Hennequin).
Brescian.
Briois (Jehannin le).

Cabernous (Yvert).
Caillet (Guillaume).
Callemadin (Hennequin).
Cardet (Regnault).
Carvanet (Oudin de).
Catenal (N.)
Cauvel (Pierre).
Caux (Jean de).
Champdivers (Huguelin).
Chartres (Jacques de).
Chastaigne (Jean).
Chastillon (Jean).
Chaumont (Jean de).
Chaume (Johannin).
Chose (Geffroi).
Chynenudy.
Clericii (Martin).
Closier (Rogier).
Colin (Jean).
Compiegne (Antoine de).
Constance (Hanse de).
Conte (Guillaume le).
Corbie (N.).
Cosigny (Geoffroy).
Coste (Jean).
Courtet (Robin).
Courtiller (Denys le).
Couste (Jean de la).
Cresceques.
Crespy.
Croix (André de la).
Croix (Tassin).

Dampmartin (Drouet de).
Dampmartin (Guy de).
Dannyan (Gilet).
Daucel.
Davignon (Jean).
Deschamps (Eustache).
Deschamps (Guillaume).
Dijon (Perrin de).
Dole (Foucault).
Donnedieu (Pierre).
Drun (Yvon).
Du Boys (Jean).
Duffle (Jean).
Dure (Jean).

Essars (Antoine des).
Esturion (Jehannin).
Eustache (Guillaume).
Faverel (Colin).
Fevre (Jean et Jacquemart).
Flacian (Jean).
Flamel (Nicolas).
Flamel (le jeune).
Fontaine (Colin de).
Fontaines (Robin de).
Foubert (Hugues).
François (Jean).

Gandent (Copin de).
Garel (Jean).
Garineau (Charles).
Gastelblé (Germain).
Gauchy (Jean de).
Gautier (Roland).
George.
Gingonneur (Jean).
Gobert.
Godefroy (Hannequin).
Godion (Gefroi).
Grant-Dent (Copin de).
Guboto.
Guillemin.

Hance.
Hanin (Guiot de).
Hermant (Jean).
Hervi (Guillaume).
Herlant (N.).
Hesdin (Jacquemart de).
Hoden (Jean de).
Honsteu (Jean de).
Huart (Nicolas).

Janequin.
Joui (Jean de).

La Marche (Jean).
Lami (Thevenin).
Laon (Colart de).
Larribaut (N.).
Launay (Jean du).
Lavenant (Jean).
Le Heraut (Jean).
Le Lievre (Gauthier).
Lempire (Olivier de).
Le Picart (Jean).
Lescouvet (Guillaume).
Lescuier (Robert).
Lesueur (Nicolas).
Lesueur (Robert).
Lhuillier (Martin).
Liege (Jean du).
Linfol (Pierre).
Lombard (Nicolas).
Lomme (Yvon).
Loyseau (Guillaume).

Mahieu (Denys).
Malet (Giles).
Maristoch (Henri).
Marlet (Jean).
Maulin (Jean).
Menestrel (Lyonnet le).
Merles (Jean).
Millon (Simon).
Milon (Simonet).
Monachi (Jean).
Monlet (Regnault du).

Neufmuer (Jean de).
Noir (Jean le).

Orleans (Agnès d').
Orleans (François d').
Orleans (Girard d').
Orleans (Raoul d').
Orliens (François d').
Orliens (Jean d').

Parcheminier (Poncet le).
Parchet (Jean).
Parent (Colinet).
Paris (Jean de).
Peleret (Pierre).
Perrin.
Petit (Jacquinot).
Plausob (Henri).
Poitevin (Jean).
Poncet.
Porte (Jean de la).
Portier (Pierre).
Postel (Jean).
Prevost (Jean le).
Prevost (Simonnet).

Remiot (Pierre).
Richier (Jacques).

Sage (Jean le).
Saillant (Jean).
Saint-Cloy (Jean de).
Saint-Éloi (Jean de).
Saint-Romain (Jean de).
Saint-Yon (Garnier de).
Santigny (Jean de).
Sens (Jean de).
Sens (Perrin de).
Sicart.

Tainguy (Raoul).
Temple (Raymond du).
Thomassin.
Thuri (Pierre).
Tillart (Perrin).
Trevoux (Henry de).
Triboun.

Vadis (Jacques de).
Viennaire (Julien le).
Vilain (Gilet).
Villiers (Guillaume de).

Yvrenage (Jean).

Digitized by Google

CINQUIÈME CATÉGORIE.

DRAPIERS, MERCIERS, PELLETIERS.

Alexandre (Nicolas).
Anceurre (Guillaume d').

Barre (Pierre de la).
Bataille (Colin).
Bazin (Jacques).
Beaumez (Pierre de)
Becquet (Charles).
Belloy (Robert de).
Bertrand (Guiot).
Bieurre (Estienne de).
Boileaue (Pierre).
Bompuis (Estienne de).
Bonpré (Estienne de).
Bossu (Gasset le).
Bonayart (Naudin).
Bourgne (Thomas le).
Bousdrach (Bernard).
Bricquet (Huet).
Broutille (Robin).
Brun (Antoine).
Brunel (Guillaume).
Buignet (Aubelet).

Carré (Gillet).
Chalons (Thomas).
Chambre (Jean de la).
Champs (Imbert de).
Changeur (Jehan le).
Chevalier (Remondin).
Cirote (Jean).
Clarcy (Guillemin de).
Clarcy (Jean de).
Compans (Jean de).
Compans (Phelisot de).
Comptant (Jean).
Costerelle (Robert de).
Courtisse (Philibert de).
Courtneuve (Pierre de la).

Dampierre (Jean de).
Dampnois (Guillaume le).
Deurdin (Jean).
Diennys (Alain).
Dordin (Jaquet).
Dours (Nycholas de).
Druson (Mahiet).
Duhan (Pierre).

Ecuyer (Jean l').
Estanfort (Jean d').

Flament (Nycolas le).
Flament (Pierre le).
Fournier (Etienne).

Gabel (Etienne).
Gagneron (Guillaume).
Galande (Guillaume).
Gautier (Jean).
Gendre (Jean le).
Genest (Jean).
Gentien (Pierre).
Giroust (Jean).
Godefroy (Henry).
Godin (Denisot).
Godin (Guillaume).
Granchier (Guillaume.)
Guerde (Guillaume).
Guerin (Jean).
Guimier (N.)
Hacqueville (Jean de).
Heurtault (Perrin).

Jaux (Jaquet de).
Jay (Robert le).
Jondoingne (Jean de).

Laisné (Nicolas).
Langlois (Guillaume).
Laonois (Gilles de).
Legay (Jean).
Lenoble (Jean).
Limesque (Guillaume de).
Lomme (Pierre).
Lormier (Jean).
Lorrin (Perrin le).
Louvet (Robin).
Louvres (Jean de).

Marc (Colin).
Marcel (Jean).
Massecher (Jacques).
Mercaty (Michiel).
Midoulx (Droüet).
Monnart (Symon).
Mont (Philippot du).
Moncy (Pierre de).
Montfort (Jean de).
Myette (Perrin).

Neauville (Jean de).
Neauville (Martin de).
Nisy (Robert de).
Noir (Pierre du).

Paris (Jean de).
Paris (Martin de).
Patart (Pierre).
Pelisson (Jean).
Perrier (Jean le).
Perrier (Jean).
Pilliot (Jean).
Pinnagot (Jean).
Poix (Thomas le).
Poly (Jean).
Pont (Colin du).
Porte (Jean de la).
Potier (Philipot).
Potier (Pierre).
Poulart (Simon).

Remon (Marc).
Responde (les frères).
Ricult (Jean).
Roquier (Nicolas du).

Saint-Benoît (Jean).
Saint-Martin (Jean de).
Salé (Robin).
Salle (Andrieu de la).

Tartarin (Michiel).
Tartarin (Simon).
Thurel (Belhoumet).
Tronchay (Estienne de).
Tronçon (Perrin).
Turgis (Jean).

Varennes (Robert de).
Vasseur (Robin le).
Vaubricet (Colin de).
Voyer (Guyot le).

SIXIÈME CATÉGORIE.

BOUCHERS, BUFFETIERS, CHARBONNIERS, CHARCUTIERS, CIRIERS, CUISINIERS, ÉPICIERS, FRUITIERS, GRENETIERS, MEUNIERS, PÂTISSIERS, POISSONNIERS, RÔTISSEURS, SOMMELIERS, TALMELIERS, TAVERNIERS.

Ancelot (N.).
Arquansy (Jaquet).
Aubert (Guillaume).
Aubrot (Jourdain).
Aujuget (Perrin).
Autel (Thomas).
Avignon (Jehan d').

Baré (Guyon).
Baril (Jean).
Batinet (Benoist).
Belon (Colin).
Benoche (Robert).
Beranger (Gasset).
Bergieres (Jacques de).
Bernard (Jean).
Berte (Jean).
Bertier (Jean).
Bienfait (Jean).
Bietris.
Binet (Jean).
Boivin (Jean).
Bordel (Colinet).
Bossu (Jean le).
Boucher (Jean).
Boudard (Mahieu).
Boullet (Gilet).
Bourdin (Guillemin).
Bourgne (Robin du).
Bourguignon (Vincent le).
Boursy (Jeannin).
Boutet (Gilot).
Bouyn (Jean).
Bratel (Drouyn).
Bret (Jacques le).
Bret (Robin le).

Breton (Guiot le).
Breton (Yvonnet le).
Bretoys (Jean).
Bricon (Jean).
Bridel (Colin).
Broulart (Guillaume).
Brule (Denisot).
Brun (Colin).
Buiren (Godefroy).
Buiren (Pierre).
Buisson (Lorin du).

Caboche (Denisot).
Caboche (Joanninot).
Caillot (Lorin).
Carbonnel (Philippot).
Carnouet (Etienne).
Carré (Simonnet).
Cassanoye (Jeannin).
Caudecote (Cardot).
Chanteau (Jean).
Charron (Jean le).
Charron (Robinet le).
Chaumont (Denisot de).
Chaumont (Jean de).
Chien (Jacques le).
Clerc (Colin le).
Clousier (Rogier le).
Coignet (Jean).
Colot (Laurent).
Compere (Jacques).
Compiegne (Guyot de).
Coquaigne (Jean).
Couliers (Jacques du).
Cousin (Colin).
Croix (Jean de la).
Cude (Perrin).

Dampont (Simonnet de).
Daniau (Gillet).
Danson-la-Ville (Jean).
Dauge (Remon).
Debaudis (Michelet).
Desauges (Robert).
Dieppe (Martin de).
Dijon (Phelipot de).
Dinan (Colin).
Dize (Jean).
Doue (Jean).
Doulcet (Guillaume).
Dournans (Thomas).
Dubois (Jacques).
Dupré (Jean).
Dupré (Perrin).
Durant (Philippe).

Everart (Gillot).
Eustasse (Guillaume).

Ferrant (Jean).
Fevre (Jean le).
Filleau (Guiot).
Forestier (François).
Forestz (Antoine).
Fortel (Raoulet du).
Fortin (Girard).
Fouques (Jean).
France (Jean de).
François (Jean).

Galent (Jean).
Ganne (Esclabot).
Garnier (Thomas).
Garnot (N.)
Gat (Jacquemin).
Gaucher (Jean).
Gellaut (Jean).
Genre (Colin).
Gois (Jean le).
Gois (Thomas le).
Gouppil (Robin).
Grandrue (Pierre).
Grenon (Martin).
Grimaut.
Grosselin (Girardin).
Gruyer (Denisot).
Guerard (Ainsul).
Guerard (Gilbert).
Guerard (Jeannin).
Guiblain (Jean de).
Guitasse (Guillemin).

Haussecul (Guillaume).
Henin (Jean).
Hennequin.
Heraumont.
Hirondal (Guillaume de).
Hubert (Thomas).

Joncourt (Sauval de).
Jout (Boin).

Labbé (Jean).
Laignelot (Jean de).
Lalemant (Michault).
La Marche (Henry de la).
La Mare (Jean de).
Langlois (Mahiet).
Lapersonne (Regnier).
Le Caron (Robert).
Lecharpentier (Jean).
Le Clerc (Jacques).
Leclerc (Tassin).
Lecontois (Richard).
Lecourt (Jean).
Le Gay (Raoulet).
Legrand (Jean).
Le Gras (Jean).
Le Huchier (Jean).
Lene (Hennequin de la).
Lerecouvreur (Etienne).
Le Roy (Adenet).
Lescrivain (Jean).
Lestuveur (Jean de).
Lommede (Colinet).
Loude (Colin).
Lyon (Jean).

Maçon (Guill. le).
Madre (Guillaume le).
Maille (Jean).
Maire (Colin le).
Malaquis (Jean).
Marceau (Jehannin).
Maretz (Jean de).
Marie (Jeannin).
Marre (Jean).
Meelle (Jeannin).
Mercier (Gautier le).
Mercier (Thomas le).
Mes (Jean du).
Michel (Jacques).
Michel (Jean).
Michiel (Guillemin).
Michiel (Jeannin).
Milet (Poncelet).
Mire (Jean le).
Morel (Jean).
Moucy (Mathieu de).
Moulin (Robin du).
Mugornie (Philippot).
Mulart (Pierre).

Nau (Jean).
Nepveu (Jean).
Neufport (Pierre de).
Neuville (Nicolas de).
Neuville (Richard de).
Noble (Jean le).
Noë (Gilet de la).
Noë (Guillaume de la).

Ogier (Jehan).
Olivier (Regnault).

Paage (Guill. le).
Paille (Jaquet).
Pale (Jacques).
Panne (Esclabot).
Pannetier (Pierre le).
Pannier (Jean).
Paris (Poncelet de).
Pasquier de Saulx.
Paste (Etienne).
Pelé (Jourdain le).
Pellerin (Cardin).
Pellerin (Jean).
Perrier (Jean).
Perrin (Freonin).
Piant (Michaut).
Picart (Perrin le).
Piet (Jeannin).
Pigache (Thomas).
Pilet (Joannin).
Piot (Paulet).
Porte (Bertaud de la).
Porte (Henriet de la).
Potier (Richard).
Pré (Jean du).
Pré le Jeune (Jean du)
Puel (Jehan).

Quarré (Jean).
Quetin (Jean).
Quincy (Etienne de).
Quotentin (Mayet).

Racinet (Benoît).
Rains (Jean de).
Ravenel (Pierre).
Regnault (Jean).
Ressous (Gaultier).
Ribouillet (Hagar).
Richar (Lorin).
Rigneux (Jean le).
Robert (Etienne).
Rolin (Jean).
Roquet (Jean).
Roucignol (Guyot).
Rousseau (Guyot).
Rousseau (Pierre).
Rouyer (Richart).
Roy (Guill. le).
Roze (Jacques).

Sagot (Perrin).
Saint-Yon (Denisot de).
Saint-Yon (Jehan de).
Salvastre (Pierre).
Saulnier (Pierre le).
Saulx (Jacques de).
Savoisy (Henry de).
Segraye (Simon de).
Seneschal (Gilles le).
Seve (Guill. la).
Sisse (Jehan de la).

Digitized by Google

Tardieu (Geoffroy).
Testard (Guillaume).
Thibault (Michel).
Thibert (Etienne).
Thibert (Pierre).
Thisboust (Thomas).
Toix (Thomas le).
Tonnelier (Mayet le).
Tournementier (Guill.).
Toutillard (Jean).
Tronchey (de).
Tyber (Thomas).
Valois (Vivien de).
Victry (Jehan de).
Videt (Guill.).
Vilequart (Jean).
Vir (Etienne de).
Vivian (Jehan).
Voisins (Gilet).
Voulo du Ris (de).
Violette.
Yvonnet (Gillet).

SEPTIÈME CATÉGORIE.

ARMURIERS, ARTILLIERS, BALANCIERS, CHAUDRONNIERS, COUTELIERS, CROCHETIERS, FERRONNIERS, HEAUMIERS, LORMIERS, POTIERS D'ÉTAIN.

Adam (Jacques).
Andry.
Baillemer (Guyot).
Baine (Ancel).
Balancier (Lorin le).
Barbier (Gilles le).
Becquet (Jean).
Bernart (Pierre).
Boemel (Arnoul de).
Bois (Robert du).
Bourguignon (Jehan).
Bouyr (Jean).
Boys (Jehan).
Breton (Michelet le).
Briquet (Guerin).
Brisset (Guillaume).
Bruxelles (Jehan de).
Bussy (Jean de).
Calet (Robin), *dit* le Bourguignon.
Callot (Jehan).
Charretier (Martin le).
Coilly (Jehan de).
Courtin (Thevenin).
Coutelier (Rennel le).
David (Pierre).
Duchesne (Jean).
Esmerillon (Perrin).
Fieuvillier (Thomas de).
Fossoyeux (N. le).
Gantier (Jean).
Goupil (Jehan).
Grez (Henri des).
Griseau (Jehan).
Guernier (Guillaume).
Guiet (Jean).
Henri.
Laigny (Guillaume de).
Lalemant (Thierry).
Le Cigne (Robert).
Le Fevre (Jehan).
Le Fevre (Michelet).
Le Franc (Collin).
Le Marinier (Simon).
Le Meigner.
Le Mortelier (Colin).
Le Teillier (Philippot).
Lohier (Jean).
Lorrain (Jehan le).
Loup (Claux le).
Marchant (Guillaume).
Marchant (Olivier).
Marchant (Pierre), *dit* Despreaux.
Marson (Jehan de).
Mauvais (Jean le).
Messy (Clement de).
Moncel (Oudin de).
Montrousti (Jean de).
Moriase (Regnault).
Mornois (Guillaume).
Neveu.
Nivelle (Jean de).
Orgeret (Thomas d').
Quatrecostes (Simon).
Rapine (Collin et Nicolas).
Requise (Hanse).
Richeboure (Jean de).
Saint-Omer (Jean de).
Thomas (Yves).
Tireverge (Guillaume).
Tourney (Math. de).
Verzy.
Villequin (Pierre).
Villiers (Pierre de).
Yvori (Jean).

HUITIÈME CATÉGORIE.

BARILLIERS, BROSSIERS, CHARPENTIERS, COFFRETIERS, ÉCRANIERS, HUCHIERS, LAYETIERS, MENUISIERS, OISELIERS, VANNIERS.

Abeaux (Jehan le).
Baste (Colin de la).
Bernard (Jehan).
Bignon (Jean).
Bonbon (Nicolas de).
Botte (Casin la).
Bouchier (Jacques).
Boullenois (Gilbert de).
Bourbon du Rousselet (Jean)
Brebant (Jehan de).
Briquet (Huet).
Bue (Jean), *dit* Pierart.
Cannetel (Bernart).
Cauville.
Chapelle (Jacquin).
Cirier (Simonet le).
Coq (Pasquier le).
Coquin (Jehan).
Cyrasse (Guillaume).
Delahaye (Jean).
Dessus le Moustier (Simon).
Dufour (Pierre).
Dujardin (Philippe).
Duque (Raoul).
Ecranier (Noel l').
Fou (Pierre du).
Gasse (Thomassin).
Granches (Arnoul des).
Gueret (Colin).
Guet (Raoulet du).
Hest (Laurens du).
Jarrez (Pierre).
Labatte (Colin de).
Lande (Jehan).
Langlais (Henri).
Le Bon (Guillaume).
Lemol (Jacques).
Lescot (Guillaume).
Lespouse (Noel).
Liege (Jehan de).
Lignote (Jehan).
Loiseleur (Gerrin).
Lorrain (Agart le).
Luiraux (Guillemin).
Mont (Jean du).
Montevreux (Remy de).

Montrevain (Remy de).
Natier (Jehan le).
Navin (Jacquet).
Pourcel (Hue).
Rennelier (Perrin le).
Regnault (Guill.)
Remy.
Riant (Urbain).
Robert.
Robin.
Rochelord (Jean).
Roquier.
Rousselet (Robin le).
Sore (Jehan).
Thiais (Jean de).
Tourneur (Noël le).
Vannier (Geoffroy le).
Veau (Pierre).
Vinot (Jean).

NEUVIÈME CATÉGORIE.

BONNETIERS, CHAPELIERS, CHAUSSETIERS, CORDOUANNIERS, COUTURIERS, ÉTUVEURS, FRIPIERS, TAILLEURS.

Andry (Jean).
Auclarin (Robert).
Baudran (Jean).
Baugis (Denis de).
Beauvez (Jehan).
Belleteau (Martin).
Belot (Guillaume).
Berangier (Robin).
Bernier (Jehan).
Biseau (Robert).
Bon (Pariset le).
Bonnault (Laurent).
Bourguignon (Martin).
Boursier (Mace le).
Brulle (Eustace du).
Carrouge (Guillemin).
Champaigne (Jean de).
Champy (Henry).
Chapelain (Guillaume).
Chaslons (Pierre de).
Chartel (Thiery du).
Clemence (Guillaume).
Cochet (Gieffroy).
Colin (J.).
Connins (Jacquet).
Conseil (David de).
Coulon (Drouet de).
Coussi (Martin de).
Courtois (Guillaume).
Crocquemeure (Barthel.).
Dane (Martin).
Diguet (Colin).
Dourdin (Jacques).
Dufour (Jean).
Dumoustier (Jean).
Ferrebaut (Pierre).
François (Jean le).
Gourdin (Colin), *dit* Larmoye.
Hailes (Jean de).
Hardy (Robert).
Haye (Guillaume de la).
Haye (Jean de la).
Hollande (Jean de).
Homo (Denisot).
Laillier (Yvonnet).
Laneur (Jean du), *dit* Savoye.
Langlois (Guillaume).
Langlois (Simonnet).
Lefevre (Jacques).
Legras (Jean).
Le Leu (Jehan).
Lemaire (Pierre).
Lescure (Jean).
Leureux (Andry).
Liemard (Hugues).
Loisel (Guillaume).
Lombard (Sylvestre).
Maçon (Clement le).
Maguelart (Gilequin).
Maillard (Jean).
Maistre (Roulet le).
Marceau (Jehan).
Martin (Guillaume le).
Maupertuis (Jean de).
Michel (Jean).
Orfevre (François l').
Orleans (Jean d').
Os (Pierre).
Paray (Pierre de).
Pasquier (Pierre).
Perdriau (Guillaume).
Petit (Jehan).
Picart (Philipot le).
Pillot (Perrin).
Pois (Jean de).
Poix (Pierre de).
Poulette (Pierre).
Prevostel (Jean).
Quatre-en-Vaut (Nicolas).
Raoulet.
Raynal (Jean).
Regnault (Jean).
Riche (Geoffroy le).
Roye (Jean de).
Saumur (Jean de).
Thorion (Mahiet).
Tremblay (Jean du).
Troyes (Guillaume de).
Varennes (Henry de).
Vauquelin (Guillemin).
Wateure (Pierre).

DIXIÈME CATÉGORIE.

CHARBONS, ÉGOUTIERS, FONDEURS, MAÇONS, MARÉCHAUX, SERRURIERS, TUILIERS.

Alban (Jean).
Alemaigne (Jean).
Alixandre (Vincent).
Anguerrand (Pierre).
Aubelet (Jean).
Baujart (Simonnet).
Berneval (Alexandre de).
Brecy (Jean de).
Briquet (Guerin).
Bruneau (Bertrand).
Brunneau (Simon).
Caville (Thomas de).
Chaalons (Jehan de).
Chanteraine (Laurencin).
Chelant (Jean).
Corbillois (N. *dit*).
Cormeilles (Jean de).
Denis (Perrin).
Dourdan (Colin).
Doger (Philippe).
Droart (Jean).
Filleul (Jean).
Fontaine (Jehan de).
Forest (Huguelin de la).
Fosse (Simonet de la).
Galian (Jean).
Gillequin (Jean).
Gillet (Guillaume).
Gonel (Amaury).
Han (Jean de).
Hery (Simon le).
Jaquet (Amaury).
Le Cornu.
Ledru (Guillaume).
Lilleez (Hennequin).
Le Thuillier (Nicolas).
Loquet (Marin).
Mahault (Jean).
Maurepas (Perrin de).
Maynart (Drouin).
Montroti (Garnier de).
Nycholas (Henry).
Osmont (Jean).
Pesteron (Robert).

Digitized by Google

Petit (Jean).
Pierret (Jean Bûe du).
Prandoul (Gilequin).
Prier (Jehan).
Rideau (Germain).
Roussin (Perrin).
Salebruce (Adam de).
Samson (N.)
Savoye (Benoît).
Serrurier (Collin le).
Serrurier (Jehannin le).
Serrurier (Thomas le).
Sifflet (Guillaume).
Soucy (Jean).
Thibault (Jean).
Thibout (Regnault).
Thion (Laurent le).
Trousse (Jehan).
Voisin (Gilet).
Voutix (Jehan de).

ONZIÈME CATÉGORIE.

BOURRELIERS, MÉGISSIERS, TANNEURS, TEINTURIERS.

Barbitte (Jean le).
Blondel (Guill.
Bonières (Jaquet de).
Bourgot (Jean).
Bourrelier (Guillemin le).
Bourrelier (Perrin le).
Boyvin (Pierre).
Caen (Pierre de).
Caillart (Tassin).
Chiefdeville (Jean), *dit* Noel.
Cotele (Jean).
Coulombel (Jean).
Courtois (Jean).
Drouart (Michiel).
Durand (Jean).
Durant (Gautier).
Finet (Simon).
Garnier (Robin).
Granchier (Michaut).
Han (Thomas du).
Hatin (Jean).
Hebert (Jean).
Jumeaulx (Guillaume de).
Landry (Hebert).
Lesclanger (Guillaume).
Lorillart (Jean), *dit* Merly.
Luat (Pierre).
Lyons (Ymbelot).
Menengent (Guillaume).
Mesnart (Robert).
Pallerin (Emery).
Pennetier (Pierre).
Rouart (Jean).
Thion (Philippot).
Vivier (Pierre du).

DOUZIÈME CATÉGORIE.

CHARRETIERS, CHEVAUCHEURS, ÉCUYERS, FOURRIERS, HÉRAUTS, MESSAGERS, PALEFRENIERS, PORTEURS.

Achedin (Jean).
Acier (Regnault).
Aguenot (Guillaume).
Ambroise (Guillemin), *dit* Moreau.
Amours (Jacques).
Aoust (Jean d').
Ardentun (Robert d').
Aucellemin (Thevenin).
Audelin (Jean).
Auvillier (Raoulet d').
Ave-Maria.
Bacquet (Olivier).
Baillet (Colin).
Barbette (Jean).
Barenton (Colin de).
Barreau (Jean).
Basanton (Caisin de).
Baudet (Jean).
Baveux (Guillaume le).
Beauver (Jean de).
Bergues (Hincelin de).
Bernard (Jean).
Bernier (Regnault).
Berville (Robin).
Beuset (Raimbaut).
Bideboust (Perrin).
Bigois (Jean).
Blondel (Guillaume).
Bonnet (Jean).
Boucher (Michelet).
Bourdon (Jean).
Bouyn (Symonnet).
Brachet (Jean).
Breton (Perrin le).
Brexille (Jean).
Brom (Roger).
Bruges (Jean de).
Brulé (Jean).
Buiches (Jean de), *dit* Le Gras.
Bures (Mitel de).
Burgaut (Colin).
Burguevin (Colin).
Carue (Symon).
Chalmary (Jacquet).
Chapelain (Jean).
Charron (Germain le).
Charron (Jean le).
Chevreuil (Pierre).
Clergeau (Guiot).
Clique (Guillemin).
Conte (Jean).
Coste (Jean).
Coulle (Jean).
Courtin (Giraut).
Courtin (Thevenin).
Dacheu (Pierre).
Dandrezel (Guillaume).
Darçon (Perrin).
Darizoles (Jean).
David (Bertrand).
Desquay (Girard).
Desqueules (Jean).
Deuran (Thommin).
Deve (Jean).
Diger (Symonneau).
Dissy (Jean de).
Douge (Perrinet).
Du Puis (Renaut).
Dynianche (Jean).
Espine (Jean de l').
Estendart (Guillaume l').
Estouteville (Jean d').
Folet (Jean).
Fouquaut (Guillaume).
Freppier (Jehannin).
Galleret (Belot).
Gaudri (Thierri).
Gervaise (Belot).
Gisoles (le Bascon de).
Grassenailles (Guillaume).
Hacquenée (Guillemin).
Haye (Pierre de la).
Hebert (Jean).
Hellouis (Jean).
Herlay (Thomassin de).
Hermant (Thomassin).
Hure (Denisot).
Jacquemin (Thomassin).
Jourdain (Jehannin).
Jumeau (Michaut).
Kenu (Hennequin).
Lalaime (Albert).
Lalement (Aubert).
La Marche (Jean de).
Laubertier (Jean).
Laurencin.
Le Bourguignon.
Le Donger (Pierre).
Le Houller (Jean).
Lenfant (Thevenin).
Le Normand (Thevenin).
Le Petit-Romas (Jacques).
Le Prince (Michelet).
Lesperon (Jean).

Leurs Maisons (Etiennot).
Logue (Thomas).
Lohier (Raoulet).
Lorfevre (Raoulet).

Maire (Bernart le).
Mamerot (Jaquin).
Marcadé (Jean).
Mareschon (Thomassin de).
Martin (Philippot).
Mathelot (Jean).
May (Jean).
Meserot (Guillaume).
Merdieu (Symon).
Merlin (Jean).

Noël (Colin).
Normant (Jean le).

Page (Colin le).
Paignon (Thomas).
Paillart (Jean de).
Paris (N.).
Parisi (Henry).
Pausevert (Colin).
Pelletier (Guillaume le).
Piet (Martin).
Ploys (Huet du).
Polite (Jean).
Porteur (Jean le).
Pouillet.
Poyrier (Ligier).
Preaux (Perrin de).
Prés (Guillaume des).
Puis (Jean du).

Rançon (Michelet).

Regnier (Regnault).
Ricart (Hennequin).
Riche (Guillaume le).
Rigaut (Jean).
Roiche (Symon de la).
Rouen (Jacques de).
Rousselet (Jehannin).
Ruelle (Jean de la).

Sassier (Robinet le).
Saubertier (Huguelin).
Selerion (Guiot).
Sens (Jean de).
Sevestre (Blandiche de).
Simon (Martin le).
Soissons (Pierre de).
Spifame (Jean).
Strain (Jean).
Strampt (Jean).
Tabary (Jean).
Tenque (Colart de).
Tholoujon (Andry de).
Tranchant (Michelet).

Vair (Robert de).
Vauchers (Colin).
Vaudry (Regnault).
Verrat (Pierre le).
Vigne (Jean de la).
Villeneuve (Michelet de).
Voe (Jean de la).
Voirier (Perrin le).

Wasmes (Hennequin de).
Watelin (Hennequin).

TREIZIÈME CATÉGORIE.

FACTION CABOCHIENNE.

Baiart (Toussains) ou Baugars.
Baillet (Guillaume).
Baivart (Simonet).
Balery (Jean de).
Barrau (Guillaume).
Barruyer (Vincent le).
Baujart (Toussaint).
Bausart (Simon).
Bertrand (Jean).
Boieue (Jean).
Boileaue (Mahiet).
Bois (Felix du).
Bois-au-Ren (Jean du).
Bon (Jean).
Bordes (Baude des).
Bourbon du Rousselet (Jean)
Bourdin (Guillaume).
Bout (Jean).
Boyvin (Jean).
Bretueil (Jean de).

Caboche (Jean).
Calot (Laurens).
Cauchon (Pierre).
Chaumont (Denisot de).
Chausse (Jean).

Choisy (Jacques de).
Conseil (David du).
Coulommiers (Martin de).
Coustellier (Simonet le), *dit* Caboche.

Errault (Jean).

Forest (Antoine).
Fort (Jean le).
François (Dominique).

Garnier (Thomas).
Gente (Guillaume).
Goix (Guillaume le).
Gouez (Thomas et Jean le) ou le Goys.
Gouppil (Robin).
Gourguichon (Fremynot de).
Gras (Jean le).
Guerin (Jean).

Harloy (Cointinet du).
Hurtevant (Guillaume).

Jossequin (Philippe).

Laistre (Eustache de).
Lamban (Jacques) ou Laban.
Lignage (Jean).
Lombart (Pierre).
Lombert (Jean de).

Maçon (Jaquet le).
Maille (Jean).
Mainfroy (Jean).
Maire (Denisot le).
Maire (Jean le).
Malart (Jean).
Malatrait (Jean de).
Martin (Guillaume).
Mauvais (Colin le).
Miote (Pierre).
Moreau (Estienne).
Moustre (Jean).

Nauville (Martin de).
Neufville (Colin de).

Orfevre (François l').
Orlart (Philippot).

Parent (Jean).
Paumier (Jean).
Pimorin (Jean).
Polin (Ligier).
Potier (Huguet).
Provendier (Guillemin le).
Puchin (Raoulet).

Quesnoy (Nicolas du).

Rapiot (Jean).
Regnault.
Rouen (Jacques de).
Rouen (Jean de).
Roussel (Andry).

Saint-Laurens (Jacques de).
Saint-Ylier (Nicole de).
Saint-Yon (Garnier de).
Sueur (Jaquin le).
Sueur (Thomas le).

Tillart (Jean).
Tours (Jean de).
Troyes (Henri de).
Troyes (Joan de).

Valée (Colin).
Verdun (Hugues de).
Vignier (Guillaume).

Digitized by Google

Noms des Bourgeois de paris qui ont presté
serment entre les Mains de Monseigr
le duc de Bourgogne

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Digitized by Google

NOMS DES BOURGEOIS DE PARIS

QUI ONT PRÊTÉ SERMENT ENTRE LES MAINS DE JEAN SANS PEUR, DUC DE BOURGOGNE,

AU MOIS D'AOÛT 1418.

(Fac-simile des 37 premières lignes du rôle.)

A. Durand et Le Mans

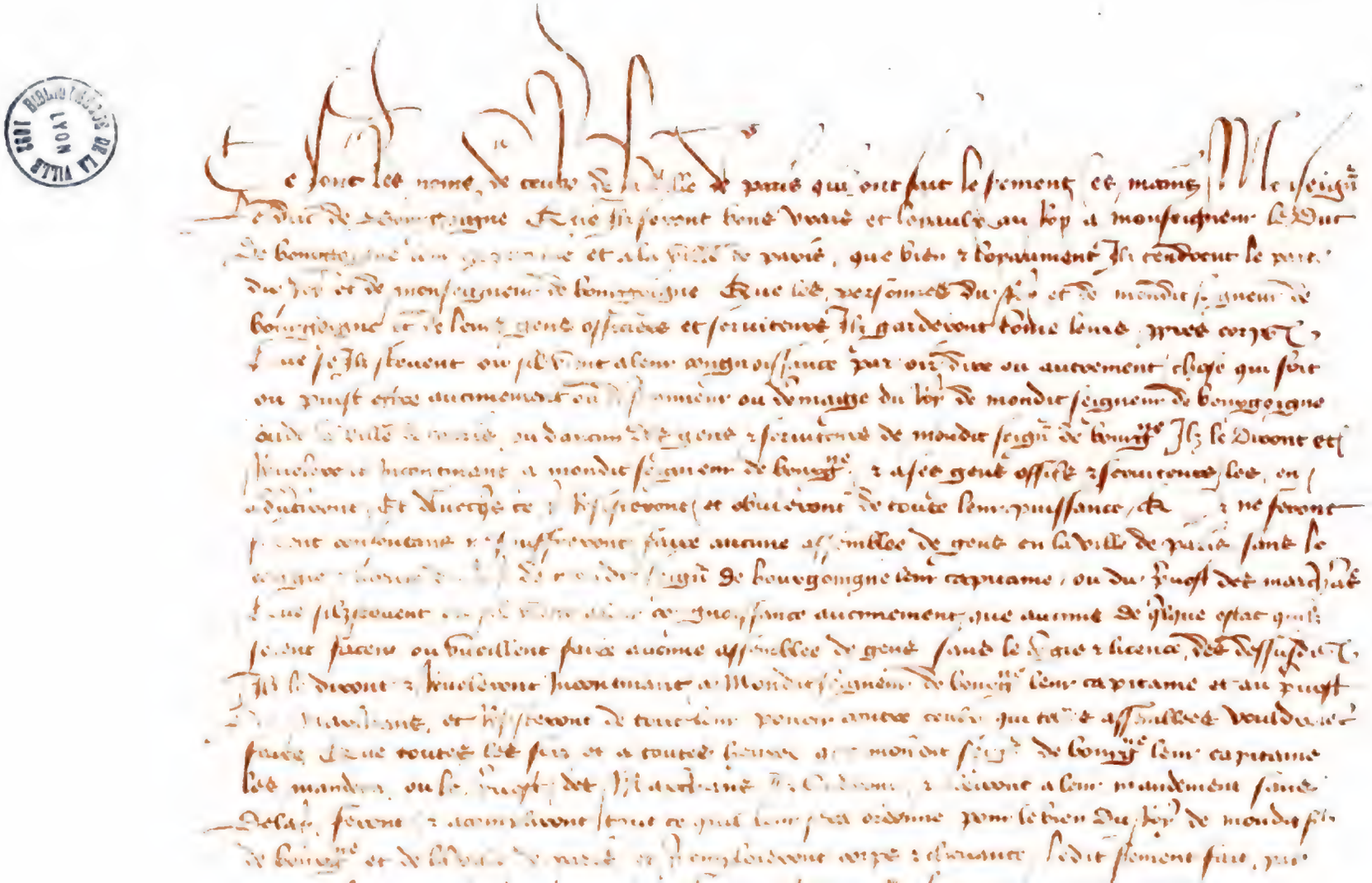

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Et premierement lan de susdit le Mercredi xxiiij^me jour daoust

Noel Marchant prevost des marchans de ladicte ville de paris
Pierre le Voyer eschevin dicelle ville
Maistre Nicolas Roim conseillier de mondit seigneur de bourgogne et de la dicte ville
Messire Michel le Macon prestre
Robin le Doien
Thomas de la Croix
Lambert Catelin
Regnault le Clerc
Jehan de Vennes
Luquin du Pleix
Germain Vlivon
Guillaume le Grant
Henriet Anfroy
Enrart de la Preterne
Erart Rousseau

Quartemers de ladicte ville de paris

N. B. — Le rôle se continue dans la même forme jusqu'au nom de *sire Michiel de Laillers*, qui termine la liste.

Digitized by Google

LYON III

ÉTAT

DES

BOURGEOIS DE PARIS

QUI PRÊTÈRENT SERMENT ENTRE LES MAINS DE JEAN SANS PEUR, DUC DE BOURGOGNE,

AU MOIS D'AOUT 1418,

PUBLIÉ D'APRÈS UN DOCUMENT ORIGINAL.

L'appendice que nous avons consacré à la bourgeoisie parisienne se termine par la reproduction d'un document précieux et probablement unique. Cette pièce, que M. Guilbault, juge honoraire à Saintes, a bien voulu communiquer à M. le Préfet de la Seine, porte avec elle tous les caractères de l'authenticité : le parchemin, l'écriture, la disposition des noms et des titres, la suture des feuilles de vélin, tout rappelle les rôles qu'on établissait à cette époque et qui sont bien connus des paléographes. Pour mettre en relief un document aussi important au point de vue historique, ce n'eût point été assez de l'imprimer; nous avons voulu en figurer exactement l'aspect. La planche ci-jointe reproduit le préambule et les noms placés en tête de la liste. Au verso de la première feuille, se trouve une mention écrite au XVIe siècle et qui sert de titre au document; nous l'avons placée dans notre *fac-simile* au lieu même qu'elle occupe dans l'original. La pièce mesure onze mètres douze centimètres de longueur; elle se compose de dix-huit feuilles de vélin cousues bout à bout et contient seize cent deux noms. Elle débute par le préambule suivant :

Ce sont les noms de ceulx de la ville de Paris qui ont fait le serement es mains monseigneur le duc de Bourgoigne que ilz seront bons, vrais et loyaulx au Roy, a monseigneur le duc de Bourgoigne, leur capitaine[1], et a la ville de Paris, que bien et loyaument ilz tendront le parti du Roy et de monseigneur de Bourgoigne; que les personnes du Roy et de mon dict seigneur de Bourgoigne et de

[1] Ce titre de capitaine du peuple, en usage dans les villes flamandes, était éminemment démocratique. Charles le Mauvais l'avait pris, un demi-siècle auparavant, pour plaire aux Parisiens.

leurs gens, officiers et serviteurs, ilz garderont comme leurs propres corps; que, se ilz scevent ou s'il vient a leur congnoissance, par oïr dire ou autrement, chose qui soit ou puist estre aucunement ou deshonneur ou dommaige du Roy, de mon dict seigneur le duc de Bourgoigne ou de la ville de Paris ou d'aucun des gens et serviteurs de mon dict seigneur de Bourgoigne, ilz le diront et reveleront incontinant a mon dict seigneur de Bourgoigne et a ses gens, officiers et serviteurs, les en advertiront, et avecques ce y resisteront et obvieront de toute leur puissance; et ilz ne seront seront (*sic*) consentans, ne souffreront faire aucune assemblée de gens en la ville de Paris sans le congié et licence du Roy, de mon dict seigneur le duc de Bourgoigne, leur capitaine, ou du Prevost des Marchans; que, s'ilz scevent ou s'il vient a leur congnoissance aucunement que aucuns, de quelque estat qu'ilz soient, facent ou veuillent faire aucune assemblée de gens sans le congié et licence des dessus dis, ilz le diront et reveleront incontinent a mon dict seigneur de Bourgoigne, leur capitaine, et au Prevost des Marchans, et resisteront de tout leur povoir contre ceulx qui telle assemblée vouldroient faire; que toutes les foiz et a toutes heures que mon dict seigneur de Bourgoigne, leur capitaine, les mandera, ou le Prevost des Marchans, ilz vendront et obeiront a leur mandement sans delay, feront et accompliront tout ce qu'il leur sera ordonné pour le bien du Roy, de mon dict seigneur de Bourgoigne et de la ville de Paris, et y emploieront corps et chevance. Le dict serement fait par eulx en l'an mil cccc et dix huit, es jour cy après declairez.

Et premierement l'an dessus dit, le mercredi vingt-quatrieme jour d'aoust.

Noel Marchant, prevost des marchans de la dicte ville de Paris.
Pierre Le Voyer, eschevin d'icelle ville.
Maistre Nicolas Rolin, conseillier de mon dit seigneur de Bourgoigne et de la dicte ville.
Messire Michiel Le Maçon, prestre.

Robin Le Doien,
Tomas de la Croix,
Lambert Catelin,
Regnault Le Clerc,
Jehan de Vennes,
Luquin du Pleiz,
Germain Ulvien,
Guillaume Le Graix,
Henriet Dufroy,
Evrat de la Poeterne,
Erart Rousseau,
} quarteniers de la dicte ville de Paris.

Jaques de Livet,
Jehan de Damas,
Guillaume Bourdon,
Alixandre des Mares,
Pierre de Serviller,
Jehan Regnault,
} cinquanteniers de la dicte ville de Paris.

Pierre Molart,
Garnier de Soint-Yon,
Pierre de Grant Rue,
Jaquet Sale,
Jehan Le Graix,
Gieuffrin Thoronde,
Pierre Cordier,
Jehan de la Fosse,
Maistre Jaques de Rouen,
Ymbert Deschamps,
Robert Le Caron,
} bourgois de la dicte ville de Paris.

Digitized by Google

Pierre Cortin,	bourgois de la dicte ville de Paris.	Guillemain Bourdin,	bourgois de la dicte ville de Paris.
Denis Galiot,		Innocent Le Maire,	
Pierre Le Clerc,		Maistre Denis de Leus,	
Maistre Jehan Carnus,		Jehan du bois Aurien,	
Thevenin Poudebon.		Jehan de Lorie,	

Du jeudi vingt-cinquieme jour du mois d'aoust mil cccc dix-huit.

Maistre Jehan de Troies,	eschevins de la dicte ville de Paris.	Jaquot Poilemoyne,	bourgois de la dicte ville de Paris.
Michiel Thibert,		Jehan Boudie,	
Jehan Marcel,	jadis eschevins d'icelle ville.	Symon Ansoult,	
Jehan de Louviers,		Regnault d'Avesne,	
Robert Louvet, clerc de la dicte ville de Paris.		Colin Ysambert,	
Pierre Bridault,	quarteniers de la dicte ville de Paris.	Jehan Veret,	
Jaquet de Roye,		Guillaume Bidault,	
Jehan Ossent,		Jehan Levois,	
Guillaume Cailleau,		Jehan Charot,	
Gabriel Closier,		Bernart Lebreton,	
Jaquet Alargent,	cinquanteniers de la dicte ville de Paris.	Jehan Lefevre,	
Jehan Morise,		Jehan de Thouars,	
Robin de Pisseleu,		Oudinet de Neufville,	
Richart de Saint Yon,		Jehan Ramboust,	
Perrin Raoulant,		Mahiet de Lavoyne,	
Robin Thonet,		Rossequin Leclerc,	
Perrin Renouart,		Remi de Boucecoq,	
Simon Fremin,	dixeniers de la dicte ville de Paris.	Jehan Sans Raison,	
Jehan Congié,		Phelippot des Forges,	
Pierre Pinart,		Jehan d'Estaufort,	
Anthoine de Compans,		Jehan d'Aubigny,	
Jehan Huré,		Jehan de Saint Yon,	
Lambin de Lorme,		Jehan Responde,	
Girart Vigier,		Jehan de Beloy,	
Estienne Brodier,		Henon Boulet,	
Jehan Polin,		Girard Perrot,	
Estienne Joseph,		Pierre de Dreux,	
Pierre Boquart,		Jehan Trotet,	
Jehan Fouquere,		Colin Hudegot,	
Jehan Boileaue,		Pierre Sermon,	
Estienne de Moncy,		Pierre Loste,	
Arnoulet de Bour le Duc,		Colin Pirault,	
Symon Filleul,		Jehan de Melloir,	
Casin de Lengres,		Thibault Gamin,	
Maistre Jehan Le Roy,	bourgois de la dicte ville de Paris.	Muguelin Grasset,	
Maistre Guillaume Brument,		Jehan de Grainville,	
Maistre Raoul Gargat,		Denis de Chaumont,	
Maistre Laurens Calot,		Pierre Belessier,	
Maistre Guillaume Duval,		Jehan Marcel, drapier	
Maistre Guillaume Gresle,		Jehan de la Porte,	
Maistre Jaques Ysambert,		Jehan Darel,	
Maistre Jehan Duplessey,		Pierre Frezelz,	
Jaques de Saint-Lorens,		Jehan Brifault,	

Richart Le Galois, Jehan Mellin, } bourgois de la dicte ville de Paris.

Jaquet de La Roe, Pierre Scale, } bourgois de la dicte ville de Paris.

Du vendredi vingt-sixieme jour du dit mois d'aoust mil cccc et dix-huit.

Pierre Hune, quartenier de la dicte ville de Paris.

Pierre Toussains, Jehan Le Senescal, Jehan Paris, Estienne Forcetier, Pierre de Bobigny, Jehan Guillet, Regnault de Compiegne, Jehan le Noir, } cinquanteniers de la dicte ville de Paris.

Pierre du Boys, Pierre Druelle, Jehan du Pays, Gervaise Buisson, Phelipot Potier, Maciot Testars, Guillaume Plateau, Henry le Tourneur, Jehan le Cauchois, Robin Chavin, Gilet le Nain, François d'Angueil, Simon Laisné, Jehan de la Varente, Richart des Grés, Jehan le Chaussier, Maistre Denis de Paillart, Baudet de Calais, Jehan de Golande, Jehan Papilon, Oudinet Marchant, Estienne de Baubribot, Denisot Tartarin, Colin l'Estoffe, Jehan de Troyes, Jehan Dailly, Jehan le Changeur, Guillaume Pelotin, Symon Alain, Jehan le Roy, Pierre Anthoine, Jaquet Mesnart, Anthoine Fournier, Audriet de Trassy, Perrin le Borgne, Jehan Chastellain, Jehan de Compans, drapier, } dixeniers de la dicte ville de Paris.

Pierre Rousseau, Jehan le Breton, Maistre Denis Bonhomme, Maistre Jehan Remon, Jehan de Mouzon, Jehan de Lisle, Maistre Macé Freron, Gaultier de Tremblay, Jehan Clodon, Jehan de Meyon, Adam Brunel, Jehan Faresseau, Philipot Daniel, Thomas le Dartre, Michelet Folastre, Pierre Gastellier, Colin de Buiche, Herlin de Lacre, Jehan Vaillant, Robert de Hors, Guillaume d'Aire, Jehan Roty, Guillaume de Rouvres, Maistre Estienne de Nomant, Maistre Thomas Petit, Girart Acquart, Arnoult du Trait, Jehan de Louviers, l'ainsné, Jehan Blanchart, Pierre de Chaalons, Pierre de la Rue, Henriet Lombart, Colin Lambelin, Jehan Regnault, Clarin Danié, Gilet Taulier, Guillaume Broessin, Jehan Lefort, Jehan Valée, Michelet de Fougieres, Jehan de Lolive, Rogier de Boineel, Henry le Briant, Perrin de Garmeny, Colin Bernardon, Henry Turby, } bourgois de la dicte ville de Paris.

Digitized by Google

Pierre Baudouin,
Pierre le Garsonnot,
Jehan Labbé,
Perrin le Mesureur,
Jehan Barel,
Martin Arbie,
Guillain Doré,
Guillemain le Leu,
Maistre Ange Jouen,
Regnault Dusse,
Henry Crivain,
Guillemain Martin,
Colin Vivien,
Pierre Gencien, drapier,
Pierre de Fleury,
Thevenin le Barbier,
Baudet le Roux,
Jaquot Chauderon,
Henry de Vielz Moutieu,
Gilet Bonnet,
Jehan le Poly,
Symon Cayn,
Jaquet le Maçon,
Jehan Malart,
Jehan de la Rue,
Guillaume Tregus,
Jaquin Langlois,
Jehan Conseil,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Raoulet le Roy,
Hermant de Ludort,
Girart Hepart,
Jehan du Creux,
Maistre Robert Cochereau,
Robert Luillier,
Jehan le Comte,
Jehan Bertault,
Jehan le Moyne,
Jaspar de Milan,
Clement Raoul,
Andry d'Espernon,
Thomas Boullon,
Robert Voidié,
Gieuffrin Plateau,
Josset de Dampmart,
Huguet Moyneau,
Pierre Mahiet,
Martin Couan,
François Pastoureau,
Perrin Mulart,
Pasquier du Mesnil,
Pierre le Flament,
Jehan Basin,
Jehan le Fournier,
Jehan de Beauvais,
Adam Mardor,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Du dimanche xxviiie jour du dit mois d'aoust mil cccc et dix huit.

Jehan Petit,
Jehan d'Assigny,

cinquanteniers de la dicte ville de Paris.

Jehan d'Elbeuf,
Richart le Cavelier,
Guillaume Anceau,
Jehan Sendrin,
Jehan Regnault,
Jehan de Valles,
Jehan Goupil,
Jehan de Gyem,
Jehan de Hacqueville,
Jehan Petit,
Jehan de la Parriere,
Jehan Maille, le jeune,

dixeniers de la dicte ville de Paris.

Pierre l'Evesque,
Yvonnet Riout,
Jehan Marcel,
Colin Sebile,
Mahiet Vuoirin,
Toussains Vernere,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Machelin Nepveu,
Perrin de Fricans,
Maistre Baude de Siennes,
Jehan Hemart,
Jehan Belot,
Jourdain de Baulgoux,
Jaquet Crespin,
Lambin Lenfant,
Jehan le Mercier,
Sire Jehan Fale,
Jehan Sac,
Guy de Raponde,
Maistre Jehan Gadifer,
Guiot Lambert,
Henriet de Couloygne,
Courart Frizé,
Maistre Nicole Plessebois,
Maistre Jehan Bisseul,
Maistre Pierre de Breban,
Maistre Guillaume Claustré,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Maistre Jumen Lefevre, Maistre Phelippe de Ruilly, Maistre Pierre de la Rose, } bourgois de la dicte ville de Paris.

Maistre Oudart le Compasseur, Maistre Mahieu Duboc, } bourgois de la dicte ville de Paris.

Du lundi xxixe jour du mois d'aoust mil cccc et dix huit.

Cassin Coullart, Loys Eudeline, Pierre de Thoury, Jehan de Lafontaine, Jehan Rebours, Jehan le Faucheur, Climent d'Oigny, Jehan le Barbier, Jehan le Pole, } cinquanteniers de la dicte ville de Paris.

Jehan de Chambely, Guillaume de Chalon, Colin Sauvaige, Jehan Billoys, Jehan Carré, Jehan Mouchon, Jehan d'Asnieres, Raolin Forgeret, Jehan Guillemet, Maistre Regnault Valet, Guillaume Desprez, Guillaume de Linot, Jehan Fournier, Michault le Maçon, Eliot Fessart, Raoulet Blandin, Huet Foubert, Maistre Jehan Fleury, Maistre Guillaume Intrant, Colin Villefroy, Odin Musnier, Audriet Moreau, Jehan d'Autun, Pierre de Tremblay, Yvonnet Petit-Bas, Garnier du Moustier, Girart de Vaubelon, } dixeniers de la dicte ville de Paris.

Colin Julien, Jehan le Perrier, Oudinet du Doit, Cardin de Genestes, Jehan Richart, Thomas Phelippe, Mahiet le Liegois, Maistre Thibault du Vivier, Maistre Jehan du Geau, } bourgois de la dicte ville de Paris.

Audebert Cantin, Andriet Perrineau, Estienne Fillon, Maistre Jehan le Fevre, Guillemain Jouen, Jehan du Bois, Robin Cahou, Raoulet Bazin, Perrin le Fort, Jehan de Crespy, Pasquier Primerole, Maistre Eustasse Harengier, Maistre Regnault d'Orliens, Pierre Barat, Maistre Pierre Buffeteau, Jehan d'Artois, Maistre Giles Locque, Gilet Berthou, Guillaume Harengier, Guillaume du Meuchy, Marceau de la Bretaigne, Maistre Nicole Baudoyn, Maistre Pierre de Chastillon, Maistre Nicolas Rappin, Jehan Giffart, Jehan de Lastre, Adam le Clerc, Hugues de Champignoles, Jaques Mercaut, Jaquet d'Orpy, Jaquet Bourderay, Philipot Richart, Jaquin de Vergieres, Messire Guillaume Hequet, Cassin Boynel, Jaquet Lescuier, Gilet de la Fontaine, Girart Daucampe, Maistre Giles Hordre, Jehan Vincent, Nicolas du Pont, Jehan Fournier, Pierre Moriset, Gieuffroy Questier, Henry de Bresnes, } bourgois de la dicte ville de Paris.

Digitized by Google

Baudet de Colombin,
Perrin de Sequelles,
Maistre Jaques Aujouere,
Maistre Jehan Guerin,
Maistre Robert Bouron,
Maistre Jehan de Chaalons,
Maistre Jehan Fautrat,
Maistre Jehan Boudoë,
Guillemain de Fresnes,
Maistre Denis de Saint Lo,
Maistre Guillaume Cosson,
Maistre Guillaume de la Cheval,
Maistre Bureau Bousdrac,
Maistre Pierre Alant,
Guillaume de Louen,
Robin de la Choyne,
Maistre Denis de la Porte,
Jehan des Champs,
Robin du Chasteau,
Yvonnet Godart,
Robin Pelerin,
Maistre Henry de Monstreul,
Maistre Andry du Ceau,
Symonnet Pouet,
Colin, le pescheur,
Gilet Transle,
Audry du Moulin,
Denisot Maugier,
Jaquet de Thury,
Pierre Huault,
Phelipot Syron,
Denisot Valet,
Perrin de Saint Michiel,
Colin de Torcy,
Maistre Pierre de Veronne,
Miegeot Lalemant,
Jehan de Neelle,
Simonnet de la Mote,
Guillaume du Ruffault,
Perrin de Beuf,
Guillemain de Frise,
Jehan Gillebert,
Gieuffrin de Firmechon,
Robin de Sept Maisons,
Jehan Champaigne,
Guillaume Quiquet,
Perrin Lienart,
Girart de Fleur,
Jehan Prevosteau,
Huguelin du Chief,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Pierre Os,
Maistre Pierre de Sergy,
Maistre Guillaume d'Espiais,
Thomas Front d'Acier,
Robin Merlin,
Jehan des Champs,
Jehan Courtelier,
Gilet de Sanson,
Perrin Fournier,
Regnault Nepveu,
Thomas Phelippe,
Jaquet Pierre,
Pierre de Poix,
Girart Gassot,
Jehan de Chacoize,
Pierre le Clerc,
Gaultier Denis,
Jehan Carot, barbier,
Mahiet le Cordier,
Perrin Jamet,
Jehan Jouin,
Maistre Jehan Veguinat,
Maistre Estienne de Freville,
Maistre Estienne de Bray, le jeune,
Colin Grossier,
Jehan Mauclerc,
Girart de Mully,
Jehan Gillebert,
Guillaume de Bullet,
Mahiet de Calen,
Gaucher Coullart,
Maistre Henry Dionis,
Guiot de Compiegne,
Martin Arnoul,
Girart Ouatrelou,
François Pinel,
Remi François,
Jehan Guerart,
Jehan Laurony,
Pierre Callier,
Symon de Lamare,
Jehan Duchemin,
Jehan de Tort,
Jehan de Laporte,
Maistre Jehan Caynel,
Jehan Merlet,
Tassin de Messieres,
Jehan Tuffort,
Hennequin Regnart,
Colin Hermite,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Jehan Rondeau.
Perrin Genevois.
Michelet du Fossé.
Olivier du Puys.
Estienne Gourdet.
Maistre Jehan Josseaume.
Perrin Huguelet.
Jehan le Cauchois.
Vincent le Fourbeur.
Arnoulet Gisoye.
Denisot Courtillier.
Michelet de Savoure.
Mahiet Laborde.
Jehan de Condé.
Regnault le Moyne.
Jehan Michiel.
Martin Bouguier.

bourgois de la dicte ville de Paris.

Jehan Dorellart.
Denis Maupertuys.
Colin Galot.
Josset de Puissereis.
Jehan le Goue.
Pierre Povecte.
Henry l'Evesque.
Jehan de Beaulieu.
Pierre Bourdier.
Pierre de Mante.
Husson Perchat.
Pierre Hubert.
Jehan Boutelievre.
Jehan Aubouit.
Jehan Lebergier.
Jehan Guy.
Maistre Jehan Dole.

bourgois de la dicte ville de Paris.

Du mardi xxx^e^ jour du dit moist d'aoust mil cccc et dix huit.

Colin Baille Guerre.
Vincent Dury.
Jehan Carpin.
Baudouin de Hastat.
Colin Olivier.
Andriet de Dampont.
Jaquet Beguin.
Gilet Boileaue.
Jehan Pellot.
Raymon Guillon.
Jehan le Riche.
Henry l'Enfant.
Pierre Chenat.
Simonnet de Dommiers.
Colin Belon.
Jehan Nicolas.
Jehan Daulphin.
Pierre Fortier.
Huet Fossart.
Estienne Girart.
Anglebin Morel.
Jehan Guesdon.
Adenet de Mery.
Olivier Ploenneour.
Arnoulet Bouvier.
Pierre Blondeau.
Thomas le Voirrier.
Macin de Fromont.
Guillemain le Comte.
Regnault le Seclier.
Robin Beson.

cinquanteniers de la dicte ville de Paris.

dizeniers de la dicte ville de Paris.

Jehan le Paige.
Benoist le Damoisel.
Jehan Yves.
Jehan Duplesseys.
Thomas le Moyne.
Jacquet le Coustelier.
Jehan de la Pietre.
Richart Bise.
Jehan de Saint Aubin.
Loys Foucault.
Jacot Cardon.
Gobin de Fontaine.
Erardin le Renvoisié.
Thevenin Henry.
Guillaume de Fouille.
Guiot Lambert.
Jehannin le Lorrain.
Guillaume Teubert.
Michelet le Lait.
Lubin Charpentier.
Hanse Requise.
Mathieu Petit.
Gieuffroy Courant.
Girart le Charpentier.
Pierre Boulart.
Guillaume Noel.
Jehan de Fontenay.
Jehan du Conseil.
Mahiet le Cordieu.
Girart Lallemand.
Pierre Marcel.

bourgois de la dicte ville de Paris.

Digitized by Google

Gilet le Bossu,
Jaquet de la Chesnaie,
Guiot de Bailli,
Clement de la Marche,
Jehan Desabeaux,
Guillaume Mauglout,
Girard Dubouit,
Collin de Mauvy,
Jehan Hebert,
Guillaume le Doyen,
Guillaume le Roy,
Pierre Canovelle,
Olivier de Chailly,
Perrin de Champeaulx,
Perrin Gaultier,
Gieffroy de la Porte,
Jacot le Pers,
Perrin Biet,
Collin Boisserun,
Pierre Poquet,
Jehan de Bouvilliers,
Perrin de Saint Digier,
Jehan Compains,
Jehan de la Fontaine,
Perrin de Faillon,
Jehan du Luz,
Jehan Robert,
Biecre de Dist,
Robin Bonnet,
Jehan d'Aoust,
Henriet des Os,
Jehan Benoist,
Henriet de Rouvroy,
Jehan du Conseil, armurier,
Jehan de l'Isle,
Thomas Martineau,
Henriet le Point Convenu,
Jehan de Courcelles,
Guibelot Delit,
Raymon de Savoye,
Henriet Delit,
Perrin de Mons,
Jehan de l'Isle, escripvain,
Jehan Luillier,
Maistre Jehan François,
Hennequin Dendenarde,
Guillaume Regnart,
Macé Sohier,
Guillaume le Mareschal,
Jehan Duisiers,
Maistre Olivier Gohier,

bourgois de la dicte ville de Paris,

Jehan Garnier,
Michelet de Laval,
Phelipot Niquot,
Thomas de Villeneusve,
Jehan Bernier,
Colin Boutelievre,
Regnault Mathieu,
Maistre Guillaume Aymery,
Godefroy Hale,
Jaquet Perreau,
Jehan Bozet,
Michault Chanu,
Denisot Pijart,
Jehan Duru,
Arnoult Machecot,
Jehan Mauferas,
Estienne de Dampmart,
Michelet Moreau,
Guillaume Dubois,
Christofle Martin,
Guillaume Mouton,
Maistre Thomas le Jay,
Laurens Guiart,
Jehan le Fevre,
Jehan de Dampierre,
Girard Vannier,
Simon du Moulinet,
Mahiet Chapelain,
Maistre Jehan Chopine,
Thevenin Bric,
Guillemain de Savoie,
Gervaise Germain,
Pierre Chausses,
Jehan de Chauvigny,
Jehan Ferqueval,
Colin Gousset,
Laurens Bourguignon,
Ysambert de Caux,
Jehan de Moussy,
Bertault le Charpentier,
Jehan le Grant,
Henry Picart,
Jehan de Feupoux,
Jehan de Roye,
Jehan le Lavendier,
Herpin Flobert,
Pierre de Sagoise,
Andriet de Valence,
Pierre de Choisy,
Perrin de Maredieu,
Gieuffroy Chappon,

bourgois de la dicte ville de Paris.

François Poncin.
Vuillequin Regnier.
Pierre Duvivier.
Thomas Durant.
Jehan Chastellain.
Bonne Adventure de la Ferté.
Jacquet le Vaillant.
Jehan Jaquet.
Jehan Nior.
Second Falet.
Denisot de l'Espine.
Olivier des Ruelles.
Andriet Sohier.
Jehan Breuzé.
Jehan Marlez.
Jehan Coulon.
Giles Luquot.
Mahiet le Coint.
Pierre Charles.
Berthelot Deschamps.
Jehan de Compans.
Maistre Thomas Bustanguier.
Jehan Fermault.
Colin Bretesche.
Mahiet Veret.
Jehan de Grain.
Jehan Mahiet.
Jaquet de Mery.
Jehan Bouyn.
Raoulet Joue.
Jehan Buyer.
Jehan Rogier.
Gilet le Barbier.
Jehan Daniel.
Jehan Erart.
Jaquet Dove.
Guillaume de Condé.
Jehan Minguot.
Pierre d'Amiens.
Jehan Pelerin.
Phelippon Cove.
Jehan Ballé.
Oudin le Foulon.
Perrin de Fresnes.
Alain Chasteinier.
Jehan Sabot.
Jehan de Rueil.
Huet le Large.
Heliot du Pont.
Jehan le Conte.
Colin Hebert.

bourgois de la dicte ville de Paris.

Maistre Philippe de S'-Germain.
Laurens de Bouleduc.
Simonnet Crespin.
Guillaume Benoist.
Casin Labote.
Charlot Gillebert.
Estienne Gaurre.
Jaques Responde.
Guillaume Sevesine.
Richart le Tresorier.
Colart de Sens.
Guillaume de Buymont.
Maistre Jehan du Bois.
Maistre Jehan Labbat.
Maistre Jehan Jarrouceau.
Colin Maçon.
Thomas le Raale.
Guillaume Garnier.
Denis le Charron.
Maistre Jaques Phelippe.
Philibert de Lourme.
Jehan de Haynault.
Casin Poret.
Regnault de Vendelle.
Guillaume de Malines.
Perrin Sireul.
Maistre Marc de Beauvoir.
Nicaise Raoul.
Maistre Jehan Paris.
Colin Dennevers.
Guillaume Beaunieps.
Maistre Jehan de la Porte.
Richart de Cauchy.
Robin Sergent.
Maistre Jehan Lami.
Jehan Morelet.
Jehan de la Valée.
Maistre Jehan David.
Maistre Jehan Colombe.
Jaquet Dieben.
Jehan Rigault.
Guillemain Alart.
Gilet de Fresnes.
Gilet le Fevre.
Gilet Coiret.
Perrin Barbel.
Jehan le Fevre.
Domien Mercat.
Perrin Vallet.
Pierre Ragueneau.

bourgois de la dicte ville de Paris.

Digitized by Google

Nicaise Mannourry,
Girardin Rousselet,
Jaquet Meschin,
Jehan Caillier,
Jehan Louvet,
Maistre Jehan de Vuairy,
Jehan Hocié,
Thomas Gravelle,
Simonnet Cassart,
Henriet Angobert,
Henriet Rouvre,
Olivier de Thury,
Jehan Floquet,
Pierre Bernart,
Regnauldin du Mesnil,
Jehan de Harin,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Du mercredi xxxie et dernier jour du mois d'aoust mil cccc et dix huit.

Maistre Raoul Liejart,
Maistre Jehan Voignon,
Maistre Jehan Girardin,
Maistre Jehan Courtecuisse,
Maistre Nicolas de Dole,
Maistre Jehan Charveton,
Maistre Pierre d'Orgemont,
Maistre Jehan de Plesseys,
Charlot Guerin,
Messire Hugues Charpentier,

chanoines de l'esglise Nostre Dame de Paris.

Messire Michiel Brunel,
Messire Pierre Mercier,
Messire Jehan Hays,
Messire Jehan le Maire,
Messire Guillaume Picart,
Messire Mathurin Robert,
Messire Henry l'Escolier,

vicaires de la dicte esglise Nostre Dame de Paris.

Messire Vital Archier,
Messire Guillaume Alemme,
Messire Jaquet Barre,
Messire Jehan Phelipon,
Messire Guillemain Cayni,
Messire Jehan Maunare,

curez et chanoines de Saint Jehan le Rond en la dicte esglise de Paris.

Messire Pierre Valet,
Messire Guillaume Cassot,
Messire Pierre le Charron,
Messire Jehan Dufour,
Messire Philippe Ligier,

chanoines de Saint Denis du Pas en la dicte esglise de Paris.

Raoul Boulengier,
Clement Mellot,
Jaquet Despineul,
Adam Lefevre,
Thomas le Fort,
Guillemain du Greeil,
Gabriel Harengier,
Jehan Poele, *dit* Gastinois,
Pierre Maillart,
Jehan Beaugendre,

maciers et clers de matines de la dicte esglise de Paris.

Guillaume Fripon, officier de la dicte esglise Nostre Dame de Paris.
Jehan Langlois, officier de la dicte esglise Nostre Dame de Paris.
Messire Robert Dupostis,
Messire Robert Bonnet,
Messire Hugues Leutier,
Messire Richart de Trebeart,
Messire Giles Jubinot,
Messire Jehan le Delié,
Messire Laurens des Cimes,
Messire Jehan Douchin,
Messire Pierre Cardonnel,
Messire Pasquier Josset,
Messire Jehan Tibout,
Messire Pierre Borée,
Messire Guillaume Lesglentier,
Messire Jehan Bonne,
Messire Jehan Leferon,
Messire Pierre Lafargue,
Messire Jehan Caillier,
Messire Jehan Bernart,
Messire Jehan Dumoulin,
Messire Jehan Baligan,
Messire Guillaume Aalips,
Messire Richart Raalart,
Messire Jehan Privé,
Messire Raoul Boulie,
Messire Jehan de Charny,
Messire Guillaume le Marinier,
Messire Guillaume Joye,
Messire Yves Maucourt,
Messire Nicole Le Sellier,
Messire Jehan Cambier,
Messire Jehan Lefevre,
Messire Jehan Blein,
Messire Richart Bonami,
Messire Jehan Huet,
Messire Jehan Coterel,
Messire Guillaume Bardel,

chappellains en la dicte esglise Nostre Dame de Paris.

Messire Jaques Bernart, Messire Guillaume Jambefort, Messire Jehan Doche, } chapelains en la dicte esglise Nostre Dame de Paris.

Maistre Bureau Luissier, Messire Jehan Boulart, Messire Guillaume Gourlay, Maistre Pierre Olier, Messire Jehan Louvet, } chanoines de Saint Estienne des Grés, a Paris.

Messire Jehan Potier, chanoine de Saint Benoist, a Paris.

Messire Almaurry Nicole, Messire Jehan Paien, Messire Olivier Dacre, } vicaires de la dicte esglise Saint Benoist a Paris.

Messire Jehan Bochet, Messire Jehan Martin, Messire Thomas Roussel, Messire Pierre Anseaume, Messire Jehan de Chasteauvilain, Messire Pierre de Villiers, Messire Jehan de Villiers, Messire Pierre de Raye, } chapelains en ladicte esglise Saint Benoist, a Paris.

Maistre Regnault Le Roux, Maistre Thibault Luillier, } chanoines de l'eglise Saint Marry, a Paris.

Maistre Jehan Fatinaut, Messire Jehan Castel, Messire Henry Langlois, Messire Estienne Grossin, Messire Jehan Audebert, } chapelains en la dicte esglise Saint Marry, a Paris.

Jehan Brisson, Jehan des Mares, Nicolas Grenon, Jehan Chrestien, Pierre des Mares, Jehan de Couvers, Nicolas de Dun, Guillaume Forget, Messire Jehan Dufour, } chanoines de l'esglise du Sepulcre, a Paris.

Messire Giles Estienne, Messire Jehan Le Clerc, Messire Jehan Lambert, Messire Pierre Clement, Bon Alixet, } chapelains de la dicte esglise du Sepulcre, a Paris.

Messire Guillaume Hecquet, fermier de la cure de la Magdelaine, a Paris.

Messire Jehan Lefevre, curé de Saint Landry, a Paris.

Messire Jehan Le Roy, curé de Saint Denis de la Chartre, a Paris.

Messire Jehan Morin, fermier de la cure de Saint Germain le Vielz, a Paris.

Messire Clement Mahault, fermier de la cure Saincte Geneviefve, a Paris.

Messire Richart Agnez, vicaire de Sainct Pierre aux Bœufz, a Paris.

Messire Jehan Boileart, curé de la cure Saincte Croix, a Paris.

Messire Ybert Leprouvier, curé de la cure Sainct Nicolas du Chardonneret, a Paris.

Messire Jehan Colombel, fermier de la cure Saint Leu et Saint Gile, a Paris.

Maistre Jehan de Champbon, chantre de la Saincte Chapelle.

Maistre Guillaume Belier, Maistre Philippe Aymenon, Maistre Pierre de Dierre, Maistre Nicole Charreton, Maistre Jehan de Paris, } chanoines de la dicte Saincte Chapelle.

Messire Jehan Prestat, Messire Hugues Ferret, Messire Regnault de Dirou, Maistre Paul de Aquosis, Maistre Bertault Lecousturier, Messire Jehan Lepelletier, Messire Estienne Lebecque, Messire Pierre Ganelot, Messire Jaques Duvivier, Messire Guerart Lavieille, Messire Jehan Quimere, Messire Guillaume Legoaix, Messire Nicole Coustier, Messire Jehan Nepigue, Messire Henry Leremer, Robin Le Carpentier, } chapelains de la dicte Saincte Chapelle.

Jehannin Le Conte, Jehannin de Latour, Jehannin Taquetot, Robin Le Coq, Colin Bordin, Jehannin Michel, } Clers de la dicte Saincte Chapelle.

Frere Pierre Louvet, abbé de Saint Magloire, a Paris.

Frere Denis Clement, prieur de la dicte abbaye de Saint Magloire, a Paris.

Frere Jehan Guerin, Frere Jehan Euchyavine, } religieux de la dicte abbaye St Magloire.

Frere Hugues de Tarresin, Frere Guillaume Raymond, Frere Regnault Denis, } religieux de l'abb^{ie} St Germain des Prés lez Paris.

Frere Henry Melian, religieux de Saint Anthoine le Petit lez Paris.

Frere Guillaume de Corbigny, prieur de Saint Eloy, a Paris.

Digitized by Google

Frere Jehan de Laistre, Frere Jehan Tartarin, Frere Perrin de Varsy, Frere Berthelot Henry, Frere Pierre Danieres, Frere Charles de Villiers, Frere Hugues Bourgoing, Frere Jehan Guidot, Frere Jaques Angoulant, Frere Denis de la Charnat, Frere Bernard Guay, religieux du dict prieuré Saint Eloy, a Paris.

Pierre Blancboulie, Jehan de Nanterre, chanoines de l'esglise St Germ^e l'Auxerrois

Messire Jehan le Champenois, Messire Jehan Durant, Messire Jehan Moutier, Messire Nicole Duval, Messire Pierre Sarlemont, Messire Guillaume Mathieu, Messire Denis Sallemont, Messire Guillaume Martin, Messire Simon Terot, Messire Pierre Rousseau, Messire Simon Pruchon, Messire Jaques Le Camus, Messire Jehan Henry, Messire Audry Le Moyne, vicaires et chapelains de la dicte esglise Saint Germain l'Auxerrois, a Paris.

Messire Jehan Doulet, Messire Giles Lombart, chanoin^es de l'esglise Saincte Oportune.

Maistre Pierre Chaudes, chanoine de Saint Thomas du Louvre, à Paris.

Maistre Denis de Bonville, Maistre Jehan Richart, Maistre Nicole de Bihays, chanoines de l'esglise Saint Honoré, a Paris.

Messire Jehan Arnoul, Messire Jehan Boissenart, chanoin^es de l'esglise St Honoré, à Paris.

Messire Perceval de la Lachière, chanoine de Saint Marcel lez Paris.

Messire Clement Hugues, Messire Jehan Penfile, Messire Thomas Hubert, Messire Guillaume Lebon, Messire Guillaume Couton, Messire Estienne de la Lande, Messire Marquet Rogier, chapelains de l'esglise Saint Jacques de la Boucherie, a Paris.

Messire Jehan Asselin, Messire Jehan Guillotin, Messire Jehan Chevalier, Messire Gregoire Symon, chapelains de l'esglise Saint Nicolas des Champs, a Paris.

Messire Guillaume Mulot, Messire Estienne Petiot, Messire Nicolas de Bussy, chapel^ns de l'esglise St Jehan en Greve, a Paris.

Messire Richart Chevalier, Messire Erart Ravinel, Messire Gieffroy Olivier, Messire Robert Amengue, Messire Denis de Fontaines, Messire Robert des Joncheret, Messire Robert de Latouche, chapelains de l'esglise Saint Jaques de l'Ospital, a Paris.

Messire Pierre Romare, Messire Guillaume Danget, Messire Eustace de Lafontaine, Messire Estienne Flourian, Messire Jehan Hervey, chapelains de l'esglise des xv^e, a Paris.

Messire Guillaume Chapperon, fermier de la cure Saint Eustace, a Paris.

Messire Jehan Rube, Messire Olivier Roussel, prestres demourans a Paris.

Du vendredi second jour de septembre mil cccc et dix huit.

Pierre de Nantes, Jehan de Chennevieres, cinquanteniers de la dicte ville de Paris.

Jehan Bourgois, Gillebert Coste, Jehan Chapelain, Jaquemin de Baillon, Denis Beaufils, Jehan Millon, Michault Percheron, Pierre Liret, dixeniers de la dicte ville de Paris.

Jehan Culdoë, Henriet Dupont, Guillaume de Beauvais, Adam Torillon, bourgois de la dicte ville de Paris.

Jehan de Fontenay, Guillaume Cheant, Jehan Dubuisson, Jaquet Denis, Colin Vitart, Perrin de Mouy, Girart d'Aubepine, Jehan Charpentier, Gaultier Rate, Hennequin de Reucourt, Jehan de Chartres, Thomas Riou, Perrin Martine, Jehan Le Doien, bourgois de la dicte ville de Paris.

Jehan Petit.
Colin Haudry.
Guillaume Agullon.
Perrin Aube.
Martelet de Gevillac.
Pierre Duval.
Jehan Noel.
Baudet Noque.
Hanse Vilain.
Jehan Hodebert, *dit* du Mans,
Yvonnet de Trichy.
Perrin Lefevre.
Jehan Gloria.
Guillaume Nonfaut.
Bertrant Bernart.
Pierre Dufour.
Colin Emere.
Hennotin de Martin.
Richart Le Moyne.
Jehan Martin.
Jaquet Courget.
Jehan Bougon.
Ydier de Versailles.
Guillaume de la Halle.
Jehan Bourdin,
Jehan Labbé,
Milet Chaligaut,
Maistre Guillaume Viniot.
Jehan Le franc boucher.
Maistre Herny Moyse.
Guiot Blondel,
Perrin Fortier,
Jehan Reguart,
Jehan Trois Deniers.
Perrin Michiel,
Jaquet Symon,
Laurens Bequet,
Guillemain de Gravier.
Jehan Bertault,
Jehan du Bois,
Guillemain Bernart.
Henriet Mariavale,
Guillemain Labateur.
Jourdain de Larivière.
Jehan Le Charpentier.
Huet Bonne Veyne,
Gilet Pastoul,
Yvonnet Karmon,
Guillaume Prevost.
Perrin Grandin,
Danyau Mauneuf.

bourgois de ladicte ville de Paris.

Onyvet Prevost,
Henry Lemer,
Jehan de Sully.
Jaquet Pollin.
Audriet Olivier.
Gaulthier Berault.
Pierre Augart,
Michault Basset.
Jehan Alissant, *dit* le Bourguignon,
Gieuffroy de Martigny.
Guillemain Lefevre,
Colin Ernoul.
Jehan Sirot.
Jehan de Cabour.
Perrin Le Mareschal.
Jehan Maiguarce,
Jehan Chevalier.
Colin Drouet.
Lambert Dinoys.
Jehan Bruyant,
Estienne Poilet,
Jehan Baudoin,
Colin Have,
Jehan Giroust,
Bertran du Moulin,
Copin de Jellande.
Jehan de Lamer,
Simon Mounart,
Guillaume Nicolas.
Godefroy Gatebrese.
Remon Godart,
Guillaume Paillart,
Laurens Aufroy.
Jehan Miette,
Pierre Foulon,
Simon Guillaume.
Jehan Lemaistre,
Oudinet Raimbout.
Noel Le Caron,
Jehan Foucauld.
Thomas Rohez,
Gilet Lemercier.
Maistre Jaques Cuillart.
Jehan Thomassin,
Bertran Seguin,
Simonet de Melly,
Simonnet de la Haye,
Estienne Bonnet,
Jehan Naingault,
Regnault de Brencourt,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Digitized by Google

Du landi ve jour du dit mois de septembre mil cccc et dix huit.

Jehan de Tillay,
Daniel Bouguelot,
Guillaume de Tuillières,
Thomas Symon,
Guillaume Loncle,
Simon Filleul,
Laurens Champion,
Jehan Leroy,
Jehan Bonnegent,
Rendin Le Charpentier,
Jehan Symon,
Pierre des Marques,
Colin Vauchier,
Tassin Godart,
Perrin Soris,
Simonnet Cessors,
Jehan Baudoult,
Raoulin de Nuilly,
Guillaume Lehoue,
Godin Hapel,
Vivien Levaloys,
Gieffroy Symon,
Jehan Clopidas,
Jehan Valet,
Gilet de Malines,
Simon Bereau,
Jehan Paillart,
Hemonnet Jaquin,
Raoulet Psalome,
Guillaume de Foirieres,
Guillaume Audry,
Jehan Thomas,
Phelips de Lachapelle,
Jehan Tonnelier,
Guillaume Pelerin,
Jehan Gouverne,
Perrin Paris,
Regnault de Lamarche,
Jehan Mauloue,
Jehan de Godendo,
Perrin de Lagarde,
Pierre Beaumes,
Yvonnet Quilay,
Jehan Hurtevent,
Jehan de Rosson,
Colin Boust,
Jehan Bietax,
Jaquot Legeret,

cinquanteniers de la dicte ville de Paris.

dixeniers de la dicte ville de Paris.

bourgois de la dicte ville de Paris.

Phelipot Aubert,
Jehan de Beausse,
Raoulet Le Saige,
Colin Autré,
Jehan de Mascon,
Guillaume Havel,
Jehan Genuret,
Jehan Segongnet,
Guillaume Lefront,
Hemotin de Planques,
Jehan Badaire,
Perrin Le Maire,
Yvonnet David,
Jehan Jaloux,
Adam du Mans,
Jehan d'Aunay,
Jehan de Saint Germain,
Renier Verin,
Jehan Le Sellier,
Jehan de Villers,
Jehan Lepelé,
Mahiet Langlois,
Estienne Fournier,
Jehan de Hacqueville,
Pierre Gencien, drapier,
Jehan Girart,
Maistre Jehan Soulas,
Lucas Le Charpentier,
Berthelemi Le Charpentier,
Symon Mauvisse,
Jehan Dufour,
Jehan Le Sueur,
Jehan Durant,
Jehan Lahere,
Jehan de Bouisseville,
Jehan Pasta,
Hennequin de Malines,
Jehan Cachelou,
Jehan Saulnier,
Laurens Gilebert,
Guillaume Turpin,
Jehan Lebesgue,
Pierre Hebert,
Thomas Dubeu,
Jehan de Clamecines,
Jehan Gaultier,
Jehannin Petit,
Danier Auchier.

bourgois la dicte ville de Paris.

Jaquet Falot,
Audriet Psalmon,
Jehan Poquet,
Perrin de Douay,
Maistre Hugues Le Coq,
Maistre Girart Le Coq,
Guillaume Berthe,
Jehan Lemercier,
Jehan Niort,
Philipot Vadou,
Rogerin du Boessel,
Colin Vincent,
Henry Tanguy,
Jehan de Saint Amour,
Jehan de Vienne,
Michelet le Menestreil,
Jehan de Momery,
Pieret de Ligny,
Guillaume Le Vasseur,
Jehan de Lisle,
Loyset Lequeux,
Jehan Elyas,
Drouyn Valet,
Thierry Borbet,
Jehan Crone,
Guillemain Le Barbier,
Jehan Blanchet,
Colin Drouart,
Paulot Rosignol,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Jehan Lestofe,
Jehan Larcher,
Estienne Monsart,
Guillemain Andry,
Colinet de Neufville,
Simon de Gagy,
Thomas Garnier,
Regnault Sucy,
Germain de Vapres,
Jehan Dupré,
Jehan Abraham,
Jehan de Lesmes,
Jehan de Valecourt,
Jehan de Parcul,
Baudet Michel,
Regnault Louvart,
Jaquet Le Moyne,
Mahiet de la Fontaine,
Jehan aux Beufz,
Jehan Queru,
Jehan Michiel,
Saudrin Dupont,
Michault Guerout,
Adenet le Picart,
Jehan Lecoq,
Thomas Le Gorrelier,
Jehan Letillay,
Jehan Noë,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Du mardi sixieme jour du mois de septembre mil cccc et dix-huit.

Symon Bayart, cinquantenier de la dicte ville de Paris.
Jaquier Amole,
Jaquet Macheclier,
Guillaume Granchier,

dixeniers de la dicte ville de Paris.

Jaquet de Poitiers,
Denisot Guiart,
Henriet Blanchet,
Perrichon Dilyes,
Jehan Hauron,
Jaquet Rousseau,
Josse Clutin,
Jehan Legrain,
Franchequin Jouen,
Jehan Content,
Jehan de Moucy,
Jehan Gaultier,
Jehan Bobe,
Audriet de Tolenart,
Jehan Hodon,
Jehan Noblet,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Ernoulet Bernart,
Perrin Macanigue,
Jehan de Crespy,
Perrin Ponecte,
Jaquet Vualet,
Jehan Lepetit,
Benoist Desrus,
Jaquet Duval,
Jehan Acoille,
Colin Brisset,
Thomas Rame,
Gauvain Trante,
Berthelemi Martin,
Perrin Vuarin,
Robin Drouart,
Perrin Le Grant,
Balthasar de Milan,
Guillaume Prevosteau,
Jehan Souchet,
Guibert d'Estanel,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Digitized by Google

Jehan de Lignes,
Thierry Petit,
Colin Ansoult,
Perny Leblont,
Colin Vimont,
Copin l'Eschevin,
Guillemain Gravelle,
Jehannin Cueret,
Gilet Vilain,
Guillaume Hardy,
Jehan d'Amonville,
Pierre Maufilastre,
Guillemain Lescombert,
Henry Finaut,
Simon Cheron,
Bechin d'Achy,
Thibault Bouquet,
Perrin Paier,
Jehan de l'Espine,
Jeusson Gossemart,
Godefroy de Hordemoins,
Jehan Fouquet,
Josset Bressepont,
Jehan Letelier,
Simonnet de l'Ost,
Casin de Neufville,
Jehan le Dangereux,
Regnault Comment,
Pierre Michiel,
Jehan Clembout,
Thierry Rousse,
Guillaume du Hamel,
Hanse le Gas,
Marcelet Cornet,
Jehan Daz,
Jehan Bonfilz,
Pierre Martin,
Thierry de Guerles,
Pierre le Cousturier,
Thomassin Cotart,
Perrin le Maçon,
Jehan Coustellier,
Simonin Baron,
Simon Potier,
Clement Lars,
Charlot Malespert,
Jehan Pelerin,
Gieuffroy Erembault,
Martin Couan,
Balduche Trente,
Anthoine Martin,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Guillemain de la Couche,
Jehan Regnart,
Jehan Babier,
Guillemain Nolet,
Simon Godefroy,
Jehan Maistricole,
Jehan Chiefdeville,
Guillemain Godin,
Jehan de Mosou,
Thomas le Charron,
Gilet Gobert,
Henry du Bois,
Jehan Valier,
Marquelin Gueroust,
Henriet du Carrefour,
Godefroy Lovain,
Jehan Lambert,
Godefroy de Bliquesint,
Messire Jehan Leuto, prestre,
Robin Bertier,
Michiel Tocy,
Jehan Colas,
Jehan Vallet,
Robin Egret,
Nicolas Dionis,
Dominique Ferrebouit,
Pierre le Comte,
Robin Belemengart,
Pierre des Moiselles,
Denisot le Voyer,
Jehan de la Barre,
Raoul du Dit,
Lorain Gauvain,
Jehan Perreau,
Perrin Alart,
Guyot d'Arras,
Adam de Salebruche,
Perrin de la Vatine,
Guillemain Lucas,
Guillemain Moreau,
Jaquet Piques,
Perrin le Duc,
Jehan Fouquault,
Thomas Duchat,
Jehan des Rus,
Jehan Marende,
Perrin du Fay,
Jehan Vergnat,
Jehan Bonhomme,
Robert le Bubefier,
Jehan de Saint Michiel,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Du samedi x^e^ jour du dit mois de septembre mil cccc et xviii.

Pierre Breteau, quartenier de la dicte ville.
Arnoulet Turgis, cinquantenier de la dicte ville.
Simonnet Lainsné,
Regnault Videl,
Nicolas Duchesne,
Thevenin Fé,
Colin de Meluson,
Malinet le Barbier,
Pierre de Villiers,
Pierre Allart,
Regneault Jolis,
Denisot de Saint Martin,
Robert Compains,
Guinart Remorin,
Odouin Charpentier,
Giles Desprez,
Robin Bordié,
Denisot Rolant,
Jehan de Montmartre,
Adam Ade,
Thomin le Charretier,
Robin Cormere,
Berthelemi Gaude,
Loys le Breton,
Gilet Croichet,
Jaquet Paillart,
Gilet Bruyant,
Yvonnet de la Fosse,
Bertran Pineau,
Perrin de Bourseville,
Raoulet Guerin,
Estienne Cotoin,
Robin du Tertre,
Thomas de Saintigny,
Perrin Cuer de Roy,
Macé Morrau,
Perrin le Charpentier,
Perrin Bourbereau,
Robin le Queux,
Perrin Beloche,
Olivier Brenon,
Jehannin le Tavernier,
Guillaume Martin, potier d'estain,
Perrin Bruyere,
Giefrin le Charpentier,
Robin le Gaultier,
Jehan le Tondeur,

dixeniers de la dicte ville de Paris.

bourgois de la dicte ville de Paris.

Raoulant le Gros,
Drouet de Saint Cler,
Oudinet de Saubeaulx,
Guillaume Esuret,
Jehan d'Estas,
Raoulet Dugué,
Ymbelet de Neus,
Guillaume Bordier,
Jehan de Franc,
Jehan Guinaut,
Guillemain Fouquet,
Jehannin Buseau,
Regnault Lescripvain,
Gilet Charles,
Jehannin Pillart,
Robinet le Fevre,
Robin le Tirant,
Simonnet Moreau,
Laurens le Tissier,
Jehan le Cervoisier,
Chrestien de Couloigne,
Hennequin de Brucelles,
Jehan Cadion,
Bertran Babillon,
Thibault Petereau,
Jehan d'Oissel,
Perrin Cardon,
Jehan Dufour,
Maistre Guillaume du Solier,
Phelippot de Massiloigne,
Loys le Lievre,
Guiot le Camus,
Maist^re^ Girart de Grant Champ,
Erart Pastourel,
Phelipot Maugier,
Jehan Coterel,
Guillemain le Pelletier,
Jehan Corberant,
Jehannin François,
Guillaume le Dru,
Jehannin le Vachier,
Jehan Thion,
Jehan de Berry,
Colin de Nouy,
Huguenin Montfault,
Guion Monfault,
Raoulet Aubin,
Jehan la Vache,

bourgois de la dicte ville de Paris.

Digitized by Google

Colin Fagot.
Maistre Guillaume Lorin.
Simonnet de Mesly.
Maistre Philippe Accart.
Simonin et Billet.
Michault Bouton.
Perrin Constantin.
Perrin Broncueur.
Maistre Guy Hennequin.
Phelipot Carbonnet.
Pierre David.
Thierry Eperlent.

} bourgois de la dicte ville de Paris.

Maistre Jehan Bailly.
Maistre Rasse Panier.
Estienne le Fossetier.
Colart Vuitasse.
Jehan Villain.
Jehan Loriot.
Blanot l'Evesque.
Michault Berenger.
Julien Jouan.
Maistres Jaques le Fer.
Jehan Sanguin.
Sire Michiel de Lailliers.

} bourgois de la dicte ville de Paris.

VII.

LES LETTRÉS, LES ARTISTES ET LES ARTISANS A PARIS

VERS LA FIN DU XIVe SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVe.

(Voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 233 et 234.)

« Grant chose estoit de Paris quant maistre Eustace de Pavilly, maistre Jehan-« Jarcon, frere Jacques le grant, le maistre des Mathurins et autres docteurs et « clercs soloient preschier tant dexcellens sermons; et du beau service divin quon « y celebroit lors. Item quant les roys de France, de Navarre et de Cecille, plu-« seurs ducs, contes, prelas et autres seigneurs notables, frequentoient illec assi-« duelment. Item quant y demouroient maistre Gille des Champs, souverain doc-« teur en theologie; maistre Henry de Fontaines, astrologien; labbé du Mont « Saint Michel, docteur en droit canon; levesque du Puy, en droit civil; maistre « Thomas de Saint Pierre, en medecine; maistre Gille Soubz le Four, en cirurgie, « et pluseurs excellens clers de plaisant rethorique et eloquence. Item quant y « conversoient maistre Lorent de Premier Fait, le poete; le theologien alemant, « qui jouait sur la vielle; Guillemin Dancel et Perrin de Sens, souverains harpeurs; « Cresceques, joueur a la rebec; Chynenudy, le bon corneur a la turelurette et « aux fleutes; Bacon, qui jouoit chancons sur la siphonie et tragedies. Item Gobert, « le souverain escripvain qui composa lart descripre et de tailler plumes; et ses « disciples qui par leur bien escripre furent retenus des princes, comme le juenne « Flamel du duc de Berry, Sicart du roy Richart dEngleterre, Guillemin du grant « maistre de Rodes, Crespy du duc dOrleans, Perrin de lempereur Sigemundus de « Romme, et autres pluseurs.

« Item pluseurs artificeux ouvriers, comme Herman, qui polioit dymans de « diverses formes; Willelm lorfevre; Andry, qui ouvroit de laiton et de cuivre « doré et argenté; le potier qui tenoit les rossignolz chantans en yver; les trois « freres enlumineurs et autres dengigneux mestiers. Item Flamel laisné, escrip-« vain qui faisoit tant daumosnes et hospitalitez; et fist pluseurs maisons ou gens « de mestiers demouroient en bas, et du loyer quilz paioient estoient soutenus « poures laboureurs en hault..... Item damoiselle Christine de Pizan, qui dictoit « toutes manieres de doctrines et divers traitiés en latin et en francois. Item le

« prince damours, qui tenoit avec lui musiciens et galans, qui toutes manieres de « chancons, balades, rondeaux, virelais et autres dictiés amoureux savoient faire « et chanter, et jouer en instrumens melodieusement. »

A l'occasion du curieux passage que nous venons de transcrire, il ne faudrait point s'attendre à trouver dans cet appendice un tableau complet du mouvement intellectuel et artistique à Paris, pendant les cinquante années environ qu'embrasse le récit de Guillebert de Metz; une telle œuvre excéderait manifestement les limites du cadre qui nous est imposé. Les savants continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France* n'ont pas employé moins d'un volume in-4° à présenter une vue générale des lettres et des arts au XIVe siècle, et nous ne pouvons consacrer que quelques pages à cette longue et difficile étude. Où en était alors l'esprit français, et plus particulièrement l'esprit parisien? Dans quelles conditions lui fallait-il se mouvoir et chercher son développement? Quels hommes sont parvenus à surmonter les obstacles que leur opposaient les idées, les préoccupations du temps, et quels genres littéraires ont-ils cultivés de préférence? Pareillement, où en étaient, à la même époque, l'art et le métier, ces deux formes du beau et de l'utile? Quels représentants de distinction comptaient-ils à Paris, et quel rang faut-il assigner aux œuvres qu'ils nous ont laissées? Autant de questions qui sont en germe dans les dernières pages de Guillebert de Metz et que nous allons dégager pour essayer de les résoudre.

Caractère général de la littérature française aux XIVe et XVe siècles

Le XIVe siècle et la première moitié du XVe constituent évidemment une période de transition. L'âge précédent a donné toutes ses fleurs et tous ses fruits. Dans l'ordre des études sérieuses, les grands travaux de l'Université de Paris, les *Sommes* théologiques des dominicains et des franciscains, ont rempli tout le cycle des sciences sacrées, tandis que les commentateurs d'Aristote, en poussant la subtilité jusqu'à ses extrêmes limites, ont fini par épuiser toutes les ressources de la dialectique. Dans le domaine des lettres profanes, les poëtes et les prosateurs populaires ont atteint, avec les fabliaux, les ballades, le *Roman de la Rose*, les naïves chroniques de Villehardouin et de Joinville, le plus haut degré de la satire, du gai savoir, de l'allégorie et du naturel. Quant aux choses d'art, on peut dire que les architectes, les sculpteurs, les peintres, les liturgistes, ont livré, dans cent chefs-d'œuvre, le dernier mot de leur science, en sorte que leurs successeurs sont condamnés, ou à l'imitation servile, ou aux arrangements maniérés. Il faut absolument, en art comme en littérature, travailler sur un autre fonds et inventer de nouvelles formes, sous peine de déchéance ou d'infériorité relative.

Mais cet autre fonds, ces formes nouvelles, où les rencontrer? Le XIIIe siècle a vécu de foi et d'enthousiasme : il croyait profondément à la « saincte Eglise » et au « Roy nostre sire; » le XIVe et le XVe n'auront pas les mêmes motifs pour y croire, car l'Église sera déchirée par le schisme, et la royauté, humiliée par la défaite, la rébellion, la démence, ira jusqu'à vendre le pays à l'étranger. Ce n'est donc ni vers le passé, ni vers le présent, que les arts et les lettres peuvent tourner les yeux; l'avenir seul les inspirera, et l'avenir c'est la Renaissance. Malheureusement de longues années doivent s'écouler encore avant cette époque de résurrection : la Renaissance, qui commence à poindre en Italie, n'aura qu'à la fin du XVe siècle son aurore en deçà des monts. Les idées nouvelles ne sont pas nées, et les formes

Digitized by Google

anciennes, que l'esprit moderne doit rajeunir, semblent encore entachées de paganisme. De là un temps d'arrêt nécessaire entre les splendeurs du XIIIe siècle et les nouveautés du XVIe : abaissement des lettres françaises et de l'art français, ont dit quelques critiques sévères; épuisement et repos des intelligences après une longue production, répondent aujourd'hui des juges plus équitables. L'esprit a ses jachères comme le sol lui-même; lorsqu'il reste improductif et semble sommeiller, c'est pour se réveiller plus jeune et plus fécond. V. Le Clerc a exprimé la même idée au début et à la fin de son savant *Discours :* « Ce siècle, « a-t-il dit, dont les traces sont moins brillantes dans l'histoire des lettres, a cependant « contribué, par ses efforts et ses souffrances, au progrès de la pensée humaine; la France « a eu sa part dans un mouvement intellectuel qui n'a pas encore fini le moyen âge, mais « qui, du moins, a préparé laborieusement les âges nouveaux [1]. »

L'esprit français était donc arrivé à l'une de ces périodes de lassitude ou d'inertie qui précèdent toujours les grands réveils, ce qui le condamnait d'avance ou à ne rien produire de grand, ou à exprimer moins bien ce qui avait été mieux dit, mieux traduit, un siècle auparavant. Cette situation, déjà si défavorable, le devenait davantage encore par suite des agitations politiques et des calamités qui ont pesé si lourdement sur cette triste époque. Les lettres aiment le calme, le silence : *umbratiles litteræ*, disaient les Latins; ou, quand il se fait du bruit, du mouvement autour d'elles, il faut que ce mouvement et ce bruit les enivre. L'art lui-même a besoin ou de se recueillir pour trouver de nouvelles combinaisons, ou de se laisser emporter par ces grands courants qu'on appelle les révolutions. Or jamais ces conditions nécessaires à toute production intellectuelle n'ont fait plus complétement défaut aux littérateurs et aux artistes. Quelle voix eût pu se faire entendre au milieu du fracas des armes et parmi les gémissements des peuples? Quel chef-d'œuvre aurait eu assez de puissance pour attirer les regards de tant de malheureux et susciter quelques imitateurs? Et, d'autre part, ce tumulte qui remplit presque tout le XIVe siècle et le premier tiers du XVe n'a rien d'inspirateur : on ne lutte pas pour des idées; on s'égorge pour des ambitions et des intérêts. Enfin, à défaut de ces grands enthousiasmes, qui sont l'élément propre de la littérature et de l'art, il est une médiocrité dorée que les lettrés aiment, que les artistes acceptent, et que l'époque dont nous nous occupons ne pouvait guère leur offrir. Qu'attendre de ces princes écrasés de dettes, de ces grands seigneurs appauvris, de ces bourgeois taxés arbitrairement ou ruinés par les confiscations, de ce pauvre peuple famélique qui ne savait plus que souffrir en maudissant ses maîtres, ou mourir en criant merci à Dieu? Entre les deux guerres d'extermination qui commencent à la bataille de Crécy et se terminent à la reddition de Paris (1436), les lettres et les arts n'ont qu'un moment de répit : c'est le règne de Charles V. De cette époque datent la première description de Paris en langue vulgaire, et l'élaboration des splendides manuscrits dont nous l'avons ornée; c'est vers ce même temps que se reportent les souvenirs de Guillebert de Metz et les regrets de Christine de Pisan.

Cependant, malgré ce concours de circonstances anti-littéraires et anti-artistiques, on a beaucoup écrit, beaucoup travaillé pendant les cinquante années qu'embrassent le règne de Charles VI et la domination anglaise. Cette époque, a dit V. Le Clerc, était une prison

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV. p. 1.

pour les intelligences; mais notre âge doit quelque reconnaissance à ceux qui ont tâché d'en sortir, ou qui, du moins, ont ménagé à des esprits plus fermes les moyens d'en briser les portes. Jean de Jandun est l'un de ces précurseurs dans le domaine des idées, et nous avons cherché à faire ressortir la part d'initiative qui lui revient. Son écrit révèle en théologie, en philosophie, en politique, des tendances d'une extrême hardiesse ; à ne le considérer qu'au point de vue littéraire, il constitue un progrès réel dans le genre descriptif. Jusque-là, en effet, on s'était tenu dans de vagues généralités qui ne disaient rien ni aux yeux ni à l'esprit; Jean de Jandun commence à peindre, et son *Tableau de Paris* est encore reconnaissable après cinq siècles et demi. Raoul de Presles fait un pas de plus ; la langue lui paraît assez formée pour qu'il se hasarde à lui confier sa pensée ; de plus, il connaît l'histoire du pays et les antiquités de la capitale ; les vieux chroniqueurs lui sont familiers : l'état ancien de Paris n'a pas de secrets pour lui, et son modeste commentaire est aujourd'hui le point de départ des études topographiques [1]. Quant à Guillebert de Metz, son livre est surtout un résumé et un témoignage : il a compilé, il a vu, il se souvient, et c'est dans ses souvenirs surtout que se trouve le chapitre abrégé d'histoire littéraire dont ses éditeurs cherchent à donner aujourd'hui les développements.

Le modeste « transcripvain » ne nous a pas parlé de la langue, alors en voie de formation; mais il nous a laissé son texte, dont les variantes, surtout dans la partie empruntée à Raoul de Presles, fournissent de curieux éléments de comparaison. Le familier de Charles V est plus parisien; son langage est le pur dialecte de l'Ile-de-France : Guillebert de Metz, au contraire, est un provincial ; il a des locutions wallonnes et une prononciation qu'il emprunte à la Picardie. L'un représente le français de la ville et de la cour; l'autre le patois des provinces du nord et de l'est, qui entrera, pour une certaine proportion, dans cette langue d'oil, où se résument toutes les influences de la France littéraire. Ce n'est point à dire que le français ait beaucoup gagné depuis le moment où les religieux de Saint-Denis l'ont substitué au latin pour la rédaction des Grandes Chroniques; il a moins de pureté peut-être, à cause du mélange des races et de cet entre-croisement d'Anglais, de Flamands, de Bourguignons, d'Armagnacs qui remplissent tout un siècle et parlent tous à la manière de leur pays. Mais il en sera de l'élaboration de notre idiome comme de la formation de notre nationalité : chaque province y apportera son contingent, et Paris aura la part prépondérante.

Genres littéraires cultivés à Paris aux XIVe et XVe siècles

Si l'on cherchait maintenant, d'après les seules indications de notre auteur, quels ont été, pendant la période qu'il décrit, les genres littéraires les plus cultivés, on éprouverait d'abord quelque embarras. Guillebert de Metz a vu fleurir à Paris des théologiens et des philosophes, des juristes et des médecins, des chirurgiens et des astrologues, des prédicateurs et des « clercs de plaisant rethorique, » enfin des traducteurs, des poëtes, des ménestrels et des « transcripvains. » On y composait, dit-il, « toute maniere de doctrines et « traitiés; » de telle sorte que, malgré les scènes tumultueuses dont Paris était le théâtre, les genres les plus divers y seraient restés en honneur. Sans contredire absolument un témoi-

[1] Les savants qui se sont occupés du vieux Paris, et en particulier M. Adolphe Berty, qui en a fait une étude approfondie, considèrent le commentaire de Raoul de Presles comme l'une des principales sources de la topographie parisienne antérieurement au XVe siècle.

Digitized by Google

gnage contemporain dont nous avons plus d'une fois, dans le cours de ce travail, affirmé la valeur, il est permis de faire observer avec MM. Le Clerc et Paulin Paris, que les travaux littéraires de ce temps sont surtout des traductions et des imitations. Jean Golein et Nicolas Oresme ouvrent la voie; Raoul de Presles, Christine de Pisan et Laurent de Premier-Fait y entrent après eux; on translate pour les rois, pour les princes, pour les grands seigneurs, pour les riches bourgeois, et ces translations alimentent l'industrie éminemment parisienne des écrivains et des enlumineurs. On imite pour plaire au plus grand nombre; on habille l'antiquité classique à la mode du moyen âge, et, par un adroit compromis, on amène les admirateurs d'*Amadis de Gaule* ou du *Roman de la Rose* à goûter Virgilius et Aristoteles, grands clercs du temps passé. C'est par voie de translation que procèdent Jean Corbechon, Jacques Bauchans, Pierre Bercheure, Simon de Hesdin, Evrart de Conty, Guillaume de Tignonville, Henry de Gauchy, Philippe de Vitry, Jean Lefevre, Denis Soulechat, etc. etc. traducteurs émérites de cette époque; tandis qu'à côté d'eux l'esprit d'imitation produit les *Romans de Troyes, de Thèbes et d'Énéas*, le *Pèlerinage de la Toison d'or, Othéa ou la déesse Prudence*, le *Roman d'Alexandre*, et autres arrangements destinés à faire accepter, par les lecteurs de la bibliothèque bleue, Homère et Stace, Virgile et Valerius Flaccus, Cicéron, Sénèque et Quinte-Curce. Cette grande école de traduction, qui siége à Paris, prépare, par une initiation graduelle, les esprits, encore indécis entre l'avenir et le passé, à la pleine connaissance de l'antiquité classique.

Mais le plaisir de commercer avec les écrivains d'autrefois est réservé aux princes, aux grands seigneurs et à quelques riches bourgeois qui peuvent se donner le luxe d'un traducteur à leurs gages; c'est morceau de rois et de délicats. Au-dessous de ces rares privilégiés s'étend une classe moyenne considérable qui n'en est pas encore arrivée à goûter les Grecs et les Romains, mais qui prend un vif intérêt aux choses du temps présent, parce qu'elle les voit et les touche. C'est pour elle que les chroniqueurs racontent les faits et gestes des princes, que les topographes d'alors composent leurs *Dits* et leurs *Crieries*, que Raoul de Presles et Guillebert de Metz décrivent le Paris de leur temps et résument les anciens récits. Enfin au dernier degré de l'échelle sociale sont placées les masses populaires complétement illettrées, et n'ayant pour ressource intellectuelle que les prédications et les harangues de la rue, ainsi que les manifestations extérieures de l'art. Voir et entendre, c'est là toute leur éducation littéraire : voir ce que les artistes traduisent à leurs yeux, entendre ce que leur disent les trouvères ou les harangueurs populaires, et ce que leur prêche l'Église, à qui seule appartenait alors le libre exercice de la parole. C'est pour cette multitude sans nom qu'on a peint la Danse Macabre, qu'on a sculpté le Dit des Trois Morts et des Trois Vifs, qu'on a « engigneusement entaillé » les figures de l'Ancien et du Nouveau Testament à Notre-Dame; c'est pour elle que déclament Charles le Mauvais et Jean sans Peur; pour elle que les ménestrels « cantent de geste » et font entendre leurs refrains satiriques; pour elle que prêchent frère Richard, frère Jacques Legrand, Eustache de Pavilly, Jean Gerson et « le maistre des Mathurins. »

Il semble qu'il y ait peu de place pour le gai savoir dans des temps si calamiteux; cependant Guillebert de Metz nous apprend qu'on jouait « chancons sur la siphonie et tra- « gedies; » il ajoute qu'on voyait à Paris, comme à la cour du bon roi René, un « prince « damours qui tenoit avec lui musiciens et galans, qui toutes manieres de chancons, ba-

« lades, rondeaux, virelais et autres dictiés amoureux savoient faire et chanter. » Mais ces troubadours devaient se trouver un peu dépaysés sous le ciel brumeux de l'Ile-de-France, et leur faible voix avait peine à se faire entendre au milieu des cris de guerre. Ils furent, d'ailleurs, sans action sur la foule, car ils représentaient la chevalerie et les cours d'amour, c'est-à-dire le passé, au moment même où la poésie d'avenir allait se personnifier dans Villon, le chantre de la rue, et dans Blanchet, le père de la comédie moderne.

La poésie de château ne sera pas seule à disparaître : un autre art, un métier si l'on veut, métier de luxe, comme celui des jongleurs, jette alors son dernier et son plus vif éclat. En moins d'un siècle les écrivains et les enlumineurs auront fait place à l'imprimerie : les rois et les princes se donneront un imprimeur breveté, comme ils avaient autrefois un calligraphe et un miniaturiste à leurs gages; l'art « descripre et tailler plumes, » si prisé par Guillebert de Metz, ne sera plus qu'une recette à l'usage des greffiers. Nous assistons donc à la dernière phase de cette profession éminemment littéraire, qui, après avoir commencé à l'ombre des cloîtres et tenu boutique dans les rues de Paris [1], sous la tutelle jalouse de l'Université, a eu ses dignitaires dans toutes les cours de l'Europe, et a peuplé de ses plus modestes représentants les échoppes de Saint-Jacques-la-Boucherie ou les galetas du cimetière des Innocents.

Artistes et artisans parisiens aux XIVe et XVe siècles.

Notre auteur tient ce métier en haute estime, sans doute parce qu'il faisait lui-même partie de l'honorable corporation des « transcripvains; » mais il faut lui rendre cette justice, qu'il accorde également un souvenir aux « artificeux ouvriers » qu'il a connus, et aux « engi- « gneux mestiers » qu'il a vus fonctionner à Paris. On lui a reproché avec quelque raison ses admirations irréfléchies et les calculs exagérés qui semblent avoir été dans ses habitudes; c'est un défaut dont nous n'entendons point le justifier absolument. Que la critique moderne s'en tienne rigoureusement à la maxime d'Horace : *Nil admirari;* qu'elle soit amenée, par un travail de rapprochement minutieux, à déprécier, au profit d'une époque ou d'une contrée, ce qu'un autre temps et un autre pays ont trouvé merveilleux, c'est son privilége de dernière venue; mais Guillebert de Metz, qui ne pouvait comparer, et à qui les principes de notre esthétique étaient parfaitement inconnus, avait, lui aussi, le droit d'exprimer librement son enthousiasme. M. Renan a donc pu trouver l'art du XIVe siècle bien bourgeois, bien lourd, bien dépourvu d'idéal : il a écrit, sans rencontrer de contradicteurs, cette phrase qui a sa justesse : « L'art du XIVe siècle n'est au fond que celui du siècle précédent, « perfectionné dans le détail pour tout ce qui demande de la patience et de la pratique, « mais abaissé sous le rapport de l'inspiration générale et de l'originalité [2]. » Mais il a reconnu en même temps, comme V. Le Clerc l'avait fait pour les lettres, que, si cet âge n'a point su réaliser de progrès en élévation et en grandeur, il en a du moins accompli en étendue et en variété. « Des formes jusque-là négligées ont acquis de l'importance; des « classes sociales qui étaient restées presque étrangères au goût des belles choses ont com- « mencé à s'y intéresser, et l'art profane, jusque-là relégué à un rang secondaire, a pris « un essor remarquable [3]. »

C'est précisément ce côté de l'art parisien que Guillebert de Metz semble avoir eu le des-

[1] Voir, dans Guillebert de Metz, les notes relatives aux rues des *Notaires* et *Écrivains*, de la *Parcheminerie*, *etc.* p. 176, 177, 211. — [2] *Hist. littér. de la France*, t. XXIV, p. 604. — [3] *Ibid.*

Digitized by Google

sein de faire ressortir. Il parle bien un peu des objets curieux que renfermaient les palais et les églises; il dit quelques mots assez brefs sur les hôtels des princes et des grands seigneurs; mais il réserve toutes ses admirations pour les résidences bourgeoises, pour l'art bourgeois, pour tout ce qui se voyait alors dans les rues et dans les boutiques. Au siècle précédent il se fût borné à conduire son lecteur de Notre-Dame à la Sainte-Chapelle, ou de la rue du Fouarre au Clos-Bruneau, comme fait Jean de Jandun; mais Paris est devenu moins exclusivement religieux, moins pédant; la *Ville* grandit en importance, et elle offre aux visiteurs des attractions plus fortes que l'*Université*. C'est sur la rive droite, dans le quartier des Lombards et des riches marchands, qu'on polit « dymans de diverses formes, » qu'on « ouvre de laiton et de cuivre doré et argenté; » c'est dans la *Cité* qu'on tient des « rossignolz chantans en yver. » Les enlumineurs restent seuls aux abords des écoles; mais ils tendent également à se séculariser, et sur les manuscrits des splendides bibliothèques laïques, auxquels ils travaillent, on voit plus souvent représentées « des scènes d'amour et « de guerre, des scènes bouffonnes ou grotesques, que les légendes des saints et les mystères « du christianisme. » Ce qui paraît avoir été le trait distinctif de cet âge, dit M. Renan, c'est la formation d'un art profane, et le développement graduel du luxe descendant des palais et des châteaux dans les maisons privées, qu'il n'avait point encore embellies.

Résumé.

Avant de terminer ce court aperçu, nous voudrions résumer en quelques lignes l'histoire littéraire et artistique des cinquante années qu'embrasse le récit de Guillebert de Metz. Élaboration de la langue par le mélange intime des dialectes; épuration graduelle du goût par les traductions et les imitations des auteurs classiques; formation de la science historique par cette série de chroniqueurs qui aboutit à Froissart, à Georges Chastelain et à Comines, en passant par Christine de Pisan; apprentissage de l'éloquence par les prédications en plein air et les harangues à la foule, aux jours des grandes émotions populaires; vulgarisation de la poésie, de la musique, du drame et des manifestations artistiques de tout genre, restées jusque-là plaisirs de rois et de grands seigneurs : tel paraît avoir été le caractère de cette époque, au moins dans les limites où s'est renfermé notre auteur. La vue générale que nous venons de présenter est fort incomplète, sans doute, mais elle permettra d'apprécier un peu moins vaguement le rôle qu'ont pu jouer, sur la scène du XIVe et du XVe siècle, les lettrés, les artistes et les artisans parisiens dont Guillebert de Metz nous a conservé les noms.

1° LES THÉOLOGIENS ET LES CANONISTES.

(GILLES DESCHAMPS, L'ABBÉ DU MONT-SAINT-MICHEL, L'ÉVÊQUE DU PUY.)

La théologie, qui a régné en maîtresse absolue pendant le XIIIe siècle, exerce encore dans l'âge suivant une très-grande influence sur les intelligences; aux ouvrages qu'elle a déjà produits s'ajoutent incessamment ceux qu'inspire l'étude des mêmes matières et l'adoption d'une méthode identique. A Paris surtout, où la Sorbonne, les écoles de Décrets, les monastères et les nombreux collèges de la montagne Sainte-Geneviève abritent un personnel nombreux, actif et savant, on voit se multiplier, pendant la période dont nous nous

Digitized by Google

occupons, les commentaires sur le Maître des sentences, les apostilles sur l'Écriture sainte, les gloses sur les Décrétales, les traités de controverse et de dévotion, et ces amplifications scolastiques sur un sujet quelconque, que l'on a appelées depuis questions *quodlibétiques*. En temps ordinaire, ce mouvement était considérable; mais, dans les grandes occasions, où le ban et l'arrière-ban de l'Église de France étaient convoqués pour connaître de quelques points de doctrine ou trancher quelque différend disciplinaire, il le devenait bien davantage: les théologiens et les canonistes étrangers affluaient, et les docteurs parisiens avaient souvent à lutter contre les rudes jouteurs que leur envoyait la province. Alors la ville entière prenait part aux discussions que soulevaient ces doctes assemblées; les talents ensevelis dans l'ombre des cloîtres se faisaient jour, et les réputations nouvelles, une fois établies à Paris, étaient bientôt acceptées par toute la chrétienté.

C'est à une circonstance de ce genre que se reportent les souvenirs de Guillebert de Metz. Sur les instances de l'Université, toujours très-désireuse de mettre un terme au schisme qui désolait l'Église, Charles VI convoqua l'assemblée générale du clergé de France pour la Saint-Martin d'hiver de l'an 1406. Les prélats, les abbés et les députés des chapitres se rendirent en foule à Paris, et cette réunion, qui coïncidait précisément avec l'arrivée de notre auteur, paraît avoir fait une grande impression sur son esprit. Les trois docteurs qu'il cite figurent au premier rang parmi les Pères de ce concile provincial, et le renom de science qu'ils ont conservé prouve que le libraire du duc de Bourgogne ne s'est point trompé dans ses appréciations.

Gilles Deschamps

Gilles Deschamps, que Guillebert de Metz qualifie de « souverain docteur en theologie, » et à qui le chroniqueur Juvénal des Ursins donne un titre à peu près identique, puisqu'il l'appelle « un solemnel docteur en theologie, » paraît avoir été mieux connu par Du Boullay et les auteurs du *Gallia christiana* que par les rédacteurs de la *Nouvelle biographie générale*. Ces derniers le disent fils du poëte Eustache Deschamps, lui font suivre les cours de la rue du Fouarre et l'envoient à l'université d'Orléans pour prendre sa licence *in utroque jure*; de plus, ils inclinent à croire qu'il n'a « point occupé de postes éminents dans la hiérarchie « ecclésiastique. » L'historien de l'Université dit expressément, au contraire, qu'il fit ses études au collége de Navarre, et devint l'un des plus célèbres docteurs de cette maison sous le rectorat du fameux Pierre d'Ailly. Les auteurs du *Gallia christiana* ajoutent qu'il eut pour père Robert Des Champs, seigneur de Tourville et maire de Rouen, et pour mère Thomasse de Maudétour. Nommé chanoine de Rouen en 1380 et principal du collége de Navarre en 1389, puis confesseur du Roi, il fut envoyé une première fois à la cour d'Avignon pour essayer de ramener l'unité dans l'Église; mais cette démarche fut sans résultat, puisque nous le voyons chargé, en 1395, de reprendre la négociation avec plusieurs personnages éminents, tels que les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans. Choisi pour porter la parole dans le consistoire, il le fit, dit-on, avec une grande énergie, et le pape lui-même crut devoir répondre au théologien de Paris. Après une mission analogue près de l'empereur Wenceslas IV, il fut nommé grand aumônier du Roi, puis administrateur du diocèse de Senlis pendant la vacance du siége, et enfin évêque de Coutances. Cette dernière nomination eut lieu peu de temps après la tenue du concile national de 1406, auquel Gilles Deschamps dut certainement assister, à côté de Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, son

compagnon de voyage à Avignon, en 1387. Entre Benoît XIII (Pierre de Luna) et Innocent VII (Côme de Meliorati), c'est-à-dire entre Avignon et Rome, les docteurs de Paris hésitèrent. L'Université repoussait Benoît comme anti-pape; ce sentiment était défendu par le cordelier Pierre-aux-Bœufs, le fameux Jean Petit, un autre théologien nommé Plaou, et l'abbé du Mont-Saint-Michel, Pierre Le Roy, dont nous parlerons plus loin. L'opinion contraire, à laquelle adhéraient Simon de Cramaut, patriarche d'Alexandrie, Du Breuil, archevêque de Toulouse, Guillaume Fillastre, doyen de l'église de Reims, Pierre d'Ailly et Gilles Deschamps, proposait de maintenir provisoirement l'obédience à Benoît XIII, et demandait la convocation d'un concile général. Après bien des tergiversations, ce concile se réunit à Pise, en 1409, et Gilles Deschamps y assista; toutefois le schisme qu'on se proposait d'éteindre ne fit que s'accroître par la nomination d'un troisième pape (Alexandre V), lequel eut, après un an de pontificat, Jean XXIII pour successeur. Gilles Deschamps fut fort bien traité par l'un et par l'autre; le dernier alla même jusqu'à lui offrir la pourpre romaine; mais la légitimité de cette nomination eût été probablement fort contestée par les Pères du concile de Constance et le pape Martin V, si le nouveau cardinal n'était pas mort avant sa prise de possession. Jean XXIII, en effet, emprisonné par ordre du concile, dut résigner ses fonctions, et la plupart de ses actes furent considérés comme entachés de nullité.

Gilles Deschamps, décédé le 5 ou le 15 mars 1413 (vieux style), fut inhumé dans la cathédrale de Rouen, derrière le chœur et dans la chapelle de la Vierge. Son tombeau, la statue qui le surmontait et l'inscription qu'on y lisait furent détruits, en grande partie, dans l'année 1562. Du Boullay et les auteurs du *Gallia christiana* nous ont conservé l'épitaphe dont voici le texte: « In hac sepultura jacet bonæ memoriæ quondam, eminentissimæ « scientiæ nobilis vir, magister Ægidius de Campis, de Rotomago oriundus, sacræ theologiæ « eximius professor, episcopus Constantiensis, ac sacrosanctæ Romanæ ecclesiæ presbyter « cardinalis Constantiensis nuncupatus, qui obiit anno Domini 1413, die 15, alias 5 martis, « qua die fundatus est suus obitus, et in hac ecclesia celebratur. »

L'abbé du Mont-Saint-Michel.

L'abbé du Mont-Saint-Michel, qui se montra, dans l'assemblée de 1406, opposé au sentiment de Gilles Deschamps, était cependant son diocésain d'origine, car il était né près de Coutances, dans la paroisse d'Orval; mais ses fonctions abbatiales l'exemptaient de la juridiction de l'ordinaire. Pierre Le Roy, c'est le nom de ce savant religieux, fut le restaurateur de la discipline et des belles-lettres dans l'antique abbaye normande; il y fonda une bibliothèque, eut soin de faire transcrire les chartres et les registres du monastère, et composa lui-même un cartulaire. Pour inspirer à ses moines le goût des lettres, il se fit le professeur des plus âgés, auxquels il donna mission d'instruire les plus jeunes. Enfin il restaura ou reconstruisit la plus grande partie de cette forteresse célèbre, à demi séparée du continent, et que les chroniqueurs latins désignent toujours sous le nom de *Sancti Michaelis in periculo maris*.

Au milieu de toutes ces occupations, Pierre Le Roy avait trouvé le temps d'enseigner à Paris le droit canonique, et les fameuses écoles du Clos-Bruneau gardaient encore, au temps de Guillebert de Metz, le souvenir de son éloquente parole. La nature de son enseignement, qui avait pour base le texte des Décrétales, l'amena forcément à prendre parti dans le grand différend qui désolait l'Église; et l'Université, dont il était la lumière, lui

Digitized by Google

confia plusieurs missions relatives à l'extinction du schisme. Charles VI, ou plutôt ceux qui gouvernaient en son nom, n'avaient pas moins d'estime pour le savant canoniste; aussi fut-il appelé à la cour, à la suite du voyage que le Roi fit au Mont-Saint-Michel, et employé à diverses négociations, tant en Angleterre qu'en Italie, en Hongrie et en Espagne. Il jouissait, en cette qualité, d'un traitement annuel de mille francs d'or que l'argentier du Roi, Alexandre le Boursier, reçut l'ordre de lui payer, à dater de l'année 1398.

Trois ans auparavant, l'abbé du Mont-Saint-Michel avait reçu du Roi et de l'Université la mission de se rendre dans la Grande-Bretagne, afin d'implorer le secours du monarque anglais pour ramener l'unité dans l'Église. Le mémoire qu'il était chargé de présenter, et dont la rédaction lui avait été confiée comme au plus capable, n'occupe pas moins de vingt pages in-folio dans le recueil de Du Boullay; c'est à la fois une dissertation scolastique très-serrée et un sermon des plus touchants sur les maux de l'Église. L'orateur débute par ce texte: *Da nobis, Domine, auxilium de tribulatione;* il décrit ensuite le triste état de la Chrétienté, rappelle les graves devoirs qui incombent à la Papauté, et se prononce contre les quatre moyens indiqués jusque-là comme devant mettre un terme au schisme. Ces quatre moyens étaient : un compromis entre les prétendants; des remontrances à celui des deux qu'on regardait comme le moins fondé en droit, la réunion d'un concile, et enfin la guerre. Il faut dire, à la louange de l'orateur, qu'il écarte résolûment cette *ultima ratio,* en rappelant que Pierre a reçu du Christ lui-même l'ordre de remettre l'épée au fourreau[1]. Henri IV, roi d'Angleterre, fut fort embarrassé, dit Du Boullay, après la lecture de ce long factum: pour gagner du temps, il répondit qu'il allait soumettre la question aux universités du royaume, et se borna à écrire une courte lettre aux docteurs de Paris.

Malgré l'insuccès de cette ambassade, Pierre Le Roy fut envoyé, en 1399, à Avignon et en Espagne; mais il n'obtint rien ni de Benoît XIII, ni de Ferdinand Ier. Nous le retrouvons encore à l'Assemblée générale de 1406, discutant avec un incontestable talent sur les droits des papes et des conciles, mais n'obtenant en définitive aucune espèce de résultat. L'opinion à laquelle il adhérait était favorable à ce qu'on appelait alors « la soustraction, » c'est-à-dire le refus d'obédience. Benoît XIII et Innocent VII auraient été déclarés sans aucun pouvoir dans l'Église, en attendant la décision du concile général. La réunion tant désirée eut enfin lieu à Pise, en 1409, et le cordelier Philaret de Candia, ancien professeur de théologie dans l'Université de Paris, fut élu Pape sous le nom d'Alexandre V. Pierre Le Roy, son ancien collègue, aida puissamment à cette élection : aussi fut-il, comme Gilles Deschamps, comblé des faveurs du nouveau pontife. Jean XXIII, qui succéda, au bout d'une année, à l'élu du concile de Pise, montra les mêmes sentiments envers l'abbé du Mont-Saint-Michel, et le garda près de sa personne. Mort à Bologne en 1410 ou 1411, le docteur parisien, qui s'était fait en Italie la même réputation qu'au Clos-Bruneau, fut enterré au couvent des Dominicains, et la commune renommée lui décerna, disent les auteurs du *Gallia christiana*, les titres de *notabilis prælatus* et de *clericus optimus*. Pour Pierre Le Roy, comme pour Gilles Deschamps, Guillebert de Metz n'a été que l'interprète de l'opinion publique : tous les contemporains sont d'accord sur le mérite de ces deux personnages, dont il a consigné les noms dans son livre.

[1] *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 756 et seq.

Digitized by Google

L'évêque du Puy.

Il est bien regrettable qu'il n'ait pas désigné plus clairement « levesque du Puy. » A-t-il voulu parler du fameux Pierre d'Ailly, le maître de Gerson, qui fut, en effet, nommé à cet évêché, mais qui n'accepta que celui de Cambrai? En ce cas, le modeste « transcripvain » aurait encore été l'écho de la commune renommée, car la réputation de savoir et d'éloquence de Pierre d'Ailly s'est perpétuée jusqu'à nos jours, malgré les réserves faites par la critique moderne. Mais la qualification dont il s'agit peut-elle être appliquée au célèbre chancelier qui occupait le siége de Cambrai dès 1397, et ne faut-il pas plutôt l'attribuer à Élie de Lestrange, prélat d'un grand talent, qui fut transféré de l'évêché de Saintes à celui du Puy, après le refus de Pierre d'Ailly? Quoique moins connu, Élie de Lestrange n'en a pas moins, de son vivant, joui d'un grand renom de science et de talent oratoire. L'estime qu'on avait de son caractère et de ses lumières le fit mander à Paris, avec les membres les plus distingués du clergé séculier et régulier de France, pour y traiter l'interminable question du retour à l'unité religieuse. Plus heureux que ses deux collègues, il vécut jusqu'à la réunion du concile de Constance, auquel il assista, et il put voir l'intronisation de Martin V. Il revint ensuite mourir dans son diocèse et fut enterré chez les Franciscains du Puy.

Les universitaires et leur influence.

Les trois hommes dont nous venons d'esquisser la biographie personnifient de la manière la plus complète le corps doctoral de Paris à l'époque où se place le récit de Guillebert de Metz. Ces théologiens, que Jean de Jandun nous représente comme enseignant avec une gravité imperturbable *in vico quietissimo Sorbonæ*, ces canonistes vénérables qui disserlaient si paisiblement sur les Décrets *apud clausum Brunelli*, sont devenus, par suite des déchirements de l'Église et de l'affaiblissement du pouvoir royal, une véritable puissance, la seule qui soit alors presque universellement incontestée. « Hors d'Avignon, dit V. Le « Clerc, les docteurs de Paris étaient écoutés partout, et là où ils ne parlaient point, circu« laient en Europe, depuis l'année 1396, leurs lettres et leurs mémoires pour recueillir « des suffrages en faveur de la cession des deux anti-papes. S'ils échouèrent devant l'opi« niâtreté de l'un et de l'autre, ils ne se rebutèrent pas, et, en faisant prévaloir, au bout « de trois ans, le parti hasardeux d'une neutralité complète, ils préparèrent, du moins, le « concile de Constance, où l'abdication fut imposée à trois papes, un nouveau pape élu « et le schisme terminé. D'où vient cet ascendant d'une simple compagnie de maîtres et de « disciples, qui, pendant si longtemps, délibère avec les Rois, dirige les Conciles, fournit « des négociateurs aux Papes et aux Princes, envoie elle-même des ambassadeurs aux na« tions étrangères, et, dans le cours troublé de ses annales, atteint alors son plus haut « degré de puissance et d'autorité [1]? »

A cette question, le savant historien des lettres françaises répond lui-même, en indiquant pour motifs d'une influence aussi considérable, non pas l'excellence de l'enseignement universitaire de ce temps, non pas même la supériorité morale des hommes et l'importance du rôle qu'ils furent appelés à jouer, mais la constitution intime de l'Université, constitution égalitaire, rigoureusement exclusive de tout privilége, uniquement fondée sur la base de l'élection, et qui donnait ainsi une force immense à l'humble professeur désigné

[1] *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle*, dans le tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 265 et suiv.

par le suffrage de tous. La force de cohésion qui résidait en ce corps, et que le mot *universitas* exprime si bien, explique le succès des Gilles Deschamps, des Pierre Le Roy, des Élie de Lestrange, comme elle rend raison des hautes renommées auxquelles s'élevèrent alors les Pierre d'Ailly et les Jean Gerson.

2° LES PRÉDICATEURS ET LES HARANGUEURS POPULAIRES.

(JEAN GERSON, JACQUES LE GRAND, LE MAÎTRE DES MATHURINS, EUSTACHE DE PAVILLY, ETC.)

A la théologie dogmatique et morale se rattache ce que les classificateurs ont nommé la théologie parénétique, ou le sermon; et le lien qui les unit est d'autant plus intime qu'on retrouve dans l'une et dans l'autre non-seulement les mêmes idées, mais encore la même manière de procéder, c'est-à-dire un texte, des divisions, des subdivisions et des arguments enchaînés selon les règles de la plus sévère dialectique. Au commencement de la période qu'embrasse le récit de Guillebert de Metz, les sermonnaires parisiens prêchaient avec cette rigueur toute scolastique, et, pour qu'ils n'en perdissent pas l'habitude, les maîtres de l'art oratoire leur traçaient la marche à suivre dans des petits traités qui sont parvenus jusqu'à nous. On en connaît deux qui sont intitulés : *Ars dividendi themata, Ars dilatandi sermones;* un troisième, qui a pour titre *Ars faciendi sermones,* apprend à prêcher *secundum formam syllogisticum, ad quam omnes alii modi sunt reducendi.* Toutefois, dit V. Le Clerc, à qui nous devons ce détail, on n'avait pas tardé à s'apercevoir que ce n'était point assez, pour attirer et retenir l'attention du grand nombre, que de citer, de diviser, d'expliquer, et toujours en latin. Quelques proverbes français se glissèrent timidement d'abord dans le texte latin, puis vinrent les comparaisons et les dictons populaires; enfin le sermon *farci,* comme les épîtres et les séquences farcies, devint d'un usage général. La prédication d'apparat demeura, jusqu'à Lingendes, fidèle à la langue latine; mais l'homélie en plein air poussa l'émancipation jusqu'à se faire exclusivement française. La seconde moitié de la période qu'embrasse le récit de notre auteur marque précisément cette révolution dans l'art ou plutôt dans l'habitude de la parole.

Jean Gerson.

Parmi les « docteurs et clercs qui soloient preschier tant devcellens sermons, » Guillebert de Metz nomme en première ligne « maistre Jehan Jarcon. » L'illustre chancelier de l'Université méritait assurément cet honneur : homme d'enseignement et de controverse, prédicateur habile, pasteur plein de dévouement pour ses ouailles, philosophe chrétien assez avancé dans la vie intérieure pour qu'on ait cru pouvoir lui attribuer l'*Imitation de Jésus-Christ,* il a servi encore, à ne voir en lui que le sermonnaire, de trait d'union entre l'avenir et le passé. Ses discours destinés aux clercs sont écrits en latin; mais ses *prônes* à ses paroissiens de Saint-Jean-en-Grève, aussi bien que ses sermons à la cour de Charles VI, ont été prononcés en français. Quand on les parcourt, on s'aperçoit bien vite que le docte chancelier puise aux mêmes sources que les prédicateurs de son temps; mais ce qui lui donne sur eux un grand avantage, c'est la science immense, la conviction profonde et l'admirable bon sens dont il fait preuve dans l'examen de toutes les questions qu'il aborde. Réformation des études théologiques, rétablissement de la paix dans l'Église et dans l'État, retour du

Digitized by Google

PIERRE D'AILLY

Chancelier de l'Université de Paris — 1350–1420

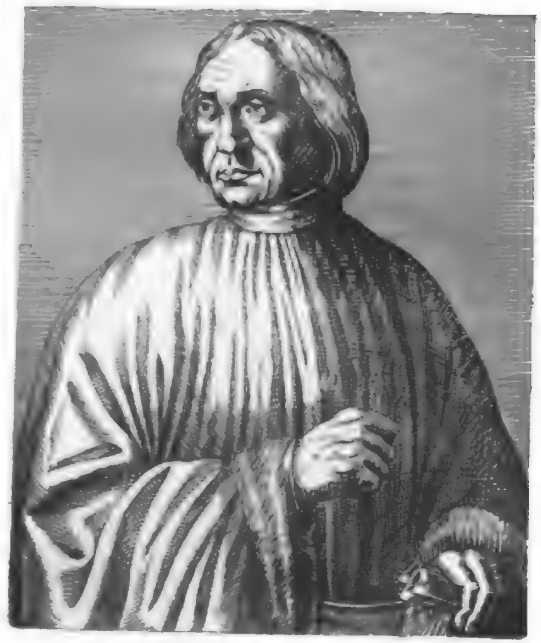

JEAN GERSON

Chanoine de Notre Dame, Curé de St. Jean en Grève et Chancelier de l'Université de Paris

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1883

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1883

Digitized by Google

peuple chrétien à la foi de ses pères, réfutation des doctrines perverses comme celles du cordelier Jean Petit, rien n'arrête sa verve et ne le prend au dépourvu [1].

Le schisme d'Occident était la grande préoccupation religieuse de ce temps; prêcher le dogme et la morale semblait chose presque superflue tant qu'on n'aurait pas ramené la paix et l'unité dans le monde chrétien. Gerson, que son talent et sa réputation appelaient à prendre part à ces tristes démêlés, préluda, dès 1390, au rôle de médiateur qu'il devait y jouer. Voici comment il s'en exprimait en présence du roi Charles VI et des seigneurs de sa cour :

« . . . . . O roi trés cristien, o roi par miracle consacré, ne souffrez point qu'en vostre » temps ceste chose ne se face; ne laissiez point que l'honneur, le merite et la gloire n'en » aiez! Ensuivez vos predecesseurs, qui tous jours a faire cesser le scisme de saincte Eglise » ont mis tout leur estude singulierement sur tous aultres, quelque autre besoingne arriere » mise. Et se parfinir ne se povoit en vostre temps, ce que je ne croy pas, au moins grant » chose seroit de l'encommancier; car le commencement est le plus fort, dicit Oratius : » *Dimidium qui cepit habet.*

» O se Charlemagne le grant, se Roland et Olivier, se Judas Machabeus et Heliazar, » se Matathie et les aultres princes estoient maintenant en vie, et sainct Loys, et qu'ils » veissent une telle division en leur pueple, ils aimeroient mielz cent fois mourir que la » laissier ainsi durer, et que par negligence tout se perdist si maleureusement. Et toutes fois » en ce faisant, il est certain, sire, que vous ferez œuvre plus glorieuse et plus plaisant a » Dieu, plus digne de merite et de renommée perdurable, que se vous vainquissiez un grant » pueple de Sarrazins par bataille . . .

» Tres nobles princes et fils de roi, messeigneurs d'Orleans, de Berri, de Bourgoigne et » de Touroine, daignez entendre a ceste besoingne, par laquelle vous povez faire non pas » seulement souverain service a Dieu, a la cristienté et au Roi, mais avecques ce mettrez » vostre pueple en plus grant union et plus grant obeissance que ne pourroit vraisembla- » blement estre, se ce discort ne fine. O nobles et vaillans chevaliers, qui estes plains de » toutes franchises et convoiteurs de vraie honneur, pour Dieu, ne vous oubliez pas en » ceste matiere, exposez vous en bataille volontiers, et de cuer, vostre vie et tout vostre » estat, pour servir vostre Seigneur et pour avoir honneur. »

Le sermon qui contient cette solennelle adjuration aux princes chrétiens, et qui rappelle les vifs mouvements en usage chez les prédicateurs des croisades, fut prononcé à Paris « le » jour de la Tiphaine, presens le Roy et pluseurs aultres seigneurs de son rang. » L'orateur avait pris pour texte ces paroles : *Adorabunt eum omnes reges.* Ce n'est pas, d'ailleurs, la seule fois que Gerson ait interpellé ainsi son royal auditoire : il le fit quelques années après, quoique avec plus de mesure, lorsqu'il eut à exposer les propositions de l'Université pour la réformation du royaume. Cette harangue, fort longue, a été analysée par le religieux de Saint-Denis, imprimée dès le XVIe siècle par Durand Gerlier et Gilles Corrozet, et souvent réimprimée depuis.

La mission de l'Université de Paris, telle que Gerson la conçoit, est pleine de grandeur : « En quelque lieu qu'elle regarde, dit le courageux chancelier, elle voit partout

[1] Voir à cet égard les œuvres de Gerson, édition Dupin, ainsi que les essais biographiques de Lecuy, de Schmidt et de R. Thomassy.

« tribulation, partout meschef, tourment douloureux partout. Elle voit en plusieurs lieux « oppression du peuple pour justice, violence pour misericorde, rapine pour protection, « destruction pour soustenance; pour defenseurs, persecuteurs; violation de pucelles, pros- « titution de femmes mariées, boutement de feux en aucuns saints lieux..... et a brief dire, « elle voit honteuse et miserable dissipation de ce royaume. En face de ce spectacle, ajoute « Gerson, la fille des rois ne peut que s'ecrier au milieu des pleurs et des soupirs : *Vive le « Roi* [1] ! » Dans cette éloquente et trop longue harangue, *diserto et prolixiori sermone*, dit le moine de Saint-Denis [2], Gerson recommanda quatre choses : la guérison du Roi, la réformation de la cour, l'apaisement du schisme et le maintien des priviléges de l'Université. « Et si on eust voulu, ajoute Juvénal des Ursins, garder le contenu en icelle proposition, « en bonne police et gouvernement du royaume, les choses eussent bien esté; mais on avoit « beau prescher, car les seigneurs et ceux qui estoient autour d'eux n'en tenoient compte « et ne pensoient qu'a leurs profits particuliers [3]. »

C'est dans ces mêmes remontrances, faites au nom de l'Université, que se trouvent ces paroles hardies, pleines de compassion pour les malheurs du peuple : « Las ! un poure « homme aura-t-il payé son imposition, sa taille, sa gabelle, son louage, son quatriesme, « les esprons du Roi, la saincture de la Royne, les treuaiges, les chaucées, les passaiges, « peu lui demeure; puis viendra encore une taille qui sera créée, et sergent de venir et « engager pots et poilles. Le poure homme n'aura pain a manger. » Et ailleurs l'avocat du peuple ajoute à l'adresse de Charles VI : « Toy, prince, tu ne faicz de telz maulx, il est « vray, mais tu les souffres; advise si Dieu jugera justement contre toy en disant : Je ne te « punis pas; mais si les diables d'enfer te tourmentent, je ne les empescherai point. »

Quatre ans après nous retrouvons l'infatigable chancelier sur la brèche. Les maux de l'Église et de l'État étaient arrivés à leur comble; c'était comme une inondation, comme un incendie, et Gerson s'écriait : « Crions tous, les plus grants et les plus petits, crions a la « paix ainsi que l'en crie au feu et a l'eau. » Et dans un sermon sur la justice, commentant ce texte du Décalogue : *Non occides*, l'ancien aumônier du duc Philippe le Hardi ne craint pas de repousser, au nom de la société comme au nom de l'Église, l'impudente théorie du régicide, qu'il combattit plus tard avec tant de vigueur au concile de Constance.

Nous ne suivrons point le chancelier de Notre-Dame dans ses longues et infructueuses pérégrinations. Son existence parisienne se termine à l'année 1415, et les dernières années de sa vie s'écoulent loin de ses chers paroissiens de Saint-Jean-en-Grève. Qu'il nous suffise, après avoir analysé quelques-uns des « excellens sermons qu'il soloit preschier, » de rappeler qu'il donne à Charles VI le nom de *roi très-chrétien;* qu'il le loue d'avoir chassé les juifs et les usuriers, d'avoir défendu les jurements, d'avoir ordonné « que confession sacramentelle « ne fust pas denyée aux jugés a mort; et que feussent données lettres contre les abomi- « nacions maudites et comme ydolatriques qui se font en l'Église de France sur l'ombre de « la feste aux fols [4]. »

Ici encore le jugement de Guillebert de Metz ne s'est point égaré; Gerson occupe toujours dans le Paris des XIVe et XVe siècles la place que lui avait assignée le modeste « transcripvain. »

[1] Lecuy. *Vie de Gerson*, t. I, p. 376.

[2] *Chroniques du religieux de Saint-Denis*, liv. XXXVI, chap. XII.

[3] Juvénal des Ursins, édit. Godefroy, p. 191.

[4] *Les manuscrits françois de la bibliothèque du Roi*, par M. Paulin Paris, t. VII, p. 263 et suiv.

Digitized by Google

Jacques Le Grand.

Mais Jean Gerson était trop disert et trop théologien pour avoir une forte action sur les masses populaires. C'est dans les rangs du clergé régulier, chez les augustins ou les cordeliers, par exemple, qu'il faut chercher le type de l'éloquence chrétienne appropriée à cette triste époque. Les religieux, plus rapprochés du peuple par l'origine et les habitudes, libres de tout souci, affranchis de toute ambition, contractaient moins difficilement que les dignitaires de l'Université ou des prélatures, des habitudes de franc-parler et de verve sarcastique. Frère Jacques Le Grand, que Guillebert de Metz n'a eu garde d'omettre, en est un frappant exemple. Ce rude discoureur était pourtant un lettré : il avait composé et traduit, dit-on, sous le titre d'*Archiloge sophie*, un traité sur la sagesse et un *Livre des bonnes mœurs;* mais ces travaux d'érudition, faits à l'ombre du cloître, seraient restés dans une éternelle obscurité sans l'éclat que fit en pleine cour le hardi prédicateur. Voici dans quels termes Juvénal des Ursins raconte cet incident :

« En ce temps, on parloit fort de la Reyne et de monseigneur d'Orleans, et disoit-on que « c'estoit par eux que les Tailles se faisoient et que les Aides couroient et levoient, sans ce « que aucune chose en fust mise et employée au faict de la chose publique, et assez hau- « tement par les rues on les maudissoit, et en disoit-on plusieurs paroles. La Reyne en un « jour de feste voulut ouyr un sermon, et y eut un bien notable homme, lequel a ce faire « fut commis. Lequel commença a blasmer la Reyne en sa presence, en parlant des exac- « tions qu'on faisoit sur le peuple et des excessifs estats qu'elle et ses femmes avoient et « tenoient, et comme le peuple en parloit en diverses manieres, et que c'estoit mal fait, « dont la Reyne fut tres mal contente. Et le dit prescheur, en s'en retournant de la predi- « cation, fut rencontré d'aucuns hommes et femmes de la cour, et luy dirent qu'ils estoient « bien esbahis comme il avoit ozé ainsi parler. Et il respondit qu'encores estoit-il plus « esbahi comme on osoit faire les fautes et pechez qu'il avoit dit et declaré. Et en s'en allant « outre, il rencontra encores un autre homme, qui luy dit, en jurant le sang de Notre Sei- « gneur, que qui le croiroit qu'on l'envoyeroit noyer. Et le bon homme dit : Il n'en faudroit « qu'un autre de telle volonté que tu es, avec toy, pour faire un grand mal. La dite predi- « cation vint a la cognoissance du Roy, et luy rapporta-t-on plus pour mettre a indignation « le bon homme que autrement. Et dit le Roy qu'il le vouloit ouyr prescher, et fut ordonné « que le jour de la Pentecoste il prescheroit. Lequel prescha, et prit son theme : *Spiritus « sanctus docebit vos omnem veritatem.* Et le deduisit bien grandement et notablement. Et s'il « avoyt parlé en la presence de la Reyne des grands pechez qui couroient, encores en « parla-t-il plus amplement et largement en la presence du Roy, et fit tant que le Roy fut « content, et si luy fit donner aucune legere somme d'argent [1]. »

Les mémoires du siècle de Louis XIV, et en particulier les lettres de Mme de Sévigné, racontent une aventure de ce genre dont le héros fut Bourdaloue ; mais ce grave moraliste resta dans la dignité de son rôle et ne se mêla point aux intrigues du temps. Frère Jacques Le Grand, au contraire, engagé fort avant dans le parti armagnac, accepta la mission d'aller porter à Henri IV, roi d'Angleterre, les propositions des chefs de ce parti, ce qui lui valut les haines de la faction opposée. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* nous apprend que cette démarche fit perdre tout crédit au prédicateur et lui attira même les censures de l'Église : « Fut

[1] *Histoire de Charles VI,* par Juvénal des Ursins, édit. Godefroy, p. 171.

Digitized by Google

« ce jour, y est-il dit, faicte procession generale a Nostre-Dame de Paris, et la devant tout « le peuple fut maudite et excommuniée toute la compaingnie des Arminaz et tous leurs ai- « dans et confortans, et furent nommez par nom tous les grans seigneurs de la maldite « bande : c'est assavoir le duc de Berry, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, le faulx comte « d'Arminac, le connestable, l'arcevesque de Sens, frere du devant dit Montagu, Robert de « Tuillieres, lieutenant du Prevost de Paris, *frere Jacques le Grant, augustin, qui le pis con-* « *seilloit de tous*, et furent excommuniez de la bouche du Sainct Pere, tellement qu'ils ne po- « voient estre absouls par prestre nul, ne prelat, que du Sainct Pere en article de mort [1]. »

Le Ministre des Mathurins.

Gerson et frère Le Grand ne furent pas seuls à mêler les affaires publiques aux choses de la religion; la parole était alors l'unique puissance morale qui pût agir sur les esprits, et l'on conçoit que les prédicateurs du temps aient eu recours à cette suprême ressource; mais ils y mirent sans doute peu de mesure, et leurs auditeurs ne furent pas toujours aussi bénévoles que le roi Charles VI. L'un des plus célèbres orateurs de ce temps, Renault de la Marche, que Guillebert de Metz appelle « le maistre des Mathurins, » en fit un jour l'épreuve. C'était aux environs de la Toussaint de l'année 1409. « Un peu devant, dit le *Bourgeois de Paris*, « avoit presché devant le Roy le Ministre des Mathurins, tres bonne personne, et monstra « la crualité que ilz (les Armagnacs) faisoient par deffault de bon conseil, disant que il falloit « qu'il y eust des traistres en ce royaulme; dont ung prelat nommé le cardinal de Bar [2], « qui estoit audit sermon, le desmentit et nomma *villain chien*, dont il fut moult hay de « l'Université et du commun. » Le *Gallia christiana* ne ratifie pas complétement l'éloge du *Bourgeois de Paris* : Renauld de la Marche, loin d'être une « tres bonne personne, » est qualifié de *homo magnanimus et honoris appetens*. On lui reproche d'avoir recherché et obtenu plusieurs bénéfices à la fois, dépouillé certaine de ses abbayes au profit d'une autre, et de n'avoir racheté que quarante captifs pendant une administration de dix-neuf ans. Nous n'entrerons point dans ces démêlés de couvent qui n'ont de rapport ni avec l'histoire de l'éloquence à Paris, ni avec les discussions sans cesse renaissantes que soulevait la question du schisme. A ce double point de vue, nous nous bornerons à mentionner un incident qui fit grand bruit, et où Renauld de la Marche joua un certain rôle.

On sait que l'anti-pape Benoît XIII (Pierre de Luna), averti que l'Université sollicitait depuis longtemps la *soustraction*, c'est-à-dire le refus d'obédience, et que le Roi avait publié, à la date du 15 mai 1408, ladite ordonnance de soustraction, « y pourveut, dit Félibien « d'après la chronique de Le Laboureur, par une bulle qu'il glissa dans un pacquet qui fut « présenté au Roy à l'hostel de Saint-Paul, le 14 de mai, par Sanche Loup, arragonnois, et « un courrier ou chevaucheur d'écurie de Benoist. Cette bulle portoit excommunication « contre tous ceux qui favoriseroient la soustraction, de quelque qualité qu'ils fussent, cardi- « naux, roys, empereurs. Un coup si hardi révolta contre lui les esprits des bons François [3]. » Les orateurs parisiens se donnèrent alors libre carrière; l'un d'eux, Jean Courtecuisse, docteur en théologie, « y parla avec beaucoup de force contre Pierre de la Lune et contre

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. de 1729, p. 3 et 4.

[2] Il s'agit ici du cardinal Louis de Bar, de l'illustre famille des comtes et ducs de Bar : il était fils d'Édouard, troisième du nom, tué à la bataille d'Azincourt, et devint évêque de Châlons-sur-Marne.

[3] *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien et Lobineau, t. II, p. 744.

« sa bulle, qu'il prouva être injurieuse au Roy, à la nation, et tendante à perpétuer le « schisme. » Ce ne fut pas la seule vengeance que les docteurs de Paris tirèrent de l'audacieux pontife : après avoir lacéré sa bulle et fait emprisonner les membres du clergé qu'ils savaient lui être favorables, ils obtinrent que les deux porteurs de la bulle feraient publiquement amende honorable. « On les conduisit, dit encore Félibien, dans deux tombereaux « à la cour du Palais, revestus de dalmatiques de toile noire, aux armes de Pierre de la « Lune, renversées, avec des mitres de papier en teste, où estoit escrit : *Ceux sont desloyaulx « à l'Église et au Roy.* On les fit monter en cet équipage sur un échaffaut dressé au milieu « de la cour, pour les exposer aux huées du peuple. Le dimanche suivant on les montra dans « le même appareil au parvis Notre-Dame, où l'un des commissaires, qui estoit *le Ministre « des Mathurins de Paris,* leur fit un sermon plein d'invectives et d'indignitez contre eux et « contre leur maître Pierre de la Lune[1]. » Ce sermon fut probablement l'un des derniers que prononça Renauld de la Marche : les rédacteurs du *Gallia christiana* placent sa mort en l'année 1410, et l'on voit qu'en cette même année il avait déjà un successeur[2]. On trouve quelques autres mentions de son éloquence, mais elles se confondent avec celles qui sont relatives à son émule Eustache de Pavilly.

Eustache de Pavilly

Ce nouveau personnage appartenait à l'ordre des Carmes et était docteur en théologie. On ne le voit apparaître sur la scène qu'en 1411, et dans des circonstances purement politiques, ce qui constitue une sorte de nouveauté. Jusque-là, en effet, les docteurs de l'Université n'étaient intervenus dans les choses du gouvernement que pour y défendre les intérêts de la religion ou ceux de leur corps ; mais, à partir de ce moment, ils entrent dans la voie des remontrances et des objurgations ; nous sommes en pleine éloquence parlementaire. Ce n'est pas que les oreilles des Parisiens fussent complétement étrangères aux libres accents des discoureurs politiques : un demi-siècle auparavant, la voix de Charles le Mauvais avait plus d'une fois retenti dans les carrefours, et le souvenir de ses « preschemens » était encore présent à toutes les mémoires[3]. Eustache de Pavilly n'eut qu'à en réveiller l'écho. Il débuta par composer des mémoires pour justifier les actes que le parti anglo-bourguignon imposait à Charles VI. « Et avecques ce qu'on faisoit escrire au Roy, dit Ju- « vénal des Ursins, pareillement escrivoient ceulx de l'Université, dont estoient principaulx « un carme nommé maistre Eustache de Pavilly et le Ministre des Mathurins[4]. » Enhardi

[1] *Histoire de la ville de Paris,* par Félibien et Lobineau, t. II, p. 744.

[2] Le fait résulte d'une adhésion à un formulaire de doctrine dressé par Gerson. Cette pièce porte le seing manuel de frère Étienne, ministre des Mathurins de Paris, et la date de 1410 (vieux style, sans doute) ; mais on retrouve en 1412 et 1413 « le ministre des Mathurins » associé à diverses mesures politiques et religieuses et prêtant son éloquence aux partis. Il faut en conclure qu'il n'y avait alors chez les Trinitaires qu'un nom de changé, et que frère Étienne marchait sur les traces de frère Renault.

[3] Entre autres succès oratoires du roi de Navarre, on cite le discours du 29 novembre 1357, prononcé dès le point du jour du haut d'une tribune élevée et devant dix mille personnes. Ce « sermon, » qu'on ne se lassa point d'écouter, était si long, dit la chronique de Saint-Denis, « que l'en « avoit disné par Paris quand il cessa. » La scène dont il est ici question avait lieu au Pré-aux-Clercs ; elle se renouvela aux Halles, à la Grève et sur plusieurs autres points de la capitale ; Charles le Mauvais sut partout enlever les suffrages de la foule, grâce à ses habiles « preschemens. »

[4] *Histoire de Charles VI,* par Juvénal des Ursins, édit. annotée par Denis Godefroy. Paris 1653 in-folio, p. 228.

Digitized by Google

par le succès de sa première tentative, Eustache de Pavilly obtint, grâce au crédit de l'Université, une audience pour porter jusqu'au pied du trône les griefs des bourgeois et des docteurs. Benoît Gentien, docteur en théologie et religieux de Saint-Denis, avait exprimé les sentiments du parti modéré ; le fougueux carme crut devoir réfuter le discours de son collègue et accentuer plus fortement les plaintes du peuple contre les malversations des financiers : « Il recita en bref, dit encore Juvénal des Ursins, ce qu'avoit dit Gentien, et, « pour particulariser, il exhiba un grant role qui fut baillé a lire a un jeune maistre es arts, « lequel le lut bien grandement et hautement [1]. »

De la parole, Eustache de Pavilly passa aux actes ; sans vouloir le suivre sur ce nouveau terrain, qui n'a rien de littéraire, nous ne pouvons omettre la part considérable qu'il prit à la sédition dite *des Chaperons blancs*. Voici en quels termes Juvénal des Ursins raconte les faits :

« Ces manieres desplaisoient a aucuns qui avoient esté consentans de les mettre sus, « comme au Ministre des Mathurins, a maistre Eustache de Pavilly, carme, et aux autres « de l'Université, qui delibererent de s'assembler secrettement aux Carmes, en la chambre « dudit Pavilly, pour imaginer a quelle fin ces manieres pouvoient venir. Et pour ce qu'ils « savoient que ledit seigneur de Traignel estoit bien notable homme, et qui avoit eu le gou- « vernement de la ville de Paris longtemps, et avoit toujours montré de son pouvoir avoir « amour au Roy, au royaume et a la chose publique, ils luy prierent qu'il luy plust d'y « estre. Et s'assemblerent, et y eut plusieurs imaginations..... Ils s'enquirent quelles per- « sonnes devotes et menans vie contemplative y avoit a Paris, et trouverent des religieux et « autres, et aussi des femmes. Et alla Pavilly parler a eux, en les priant qu'ils voulussent « prier Dieu qu'il leur voulust reveler a quelle fin et conclusion ces divisions pouvoient « venir..... Or se departit ainsi l'assemblée. Toutefois ledit Ministre des Mathurins, et « autres presens confesserent que le droit remede estoit d'entendre a bonne paix. Ce que « ledit Ministre desiroit en faveur de messire Pierre des Essarts, dont il estoit serviteur. « Lequel estoit au Chastellet, et en danger de sa personne. Mais ledit de Pavilly, qui ten- « doit fort au profit de sa bourse, et s'interessoit avec les Gois, Saintyons, et leurs alliés, « fit une proposition en voulant montrer que la prise des personnes, dont dessus est faite « mention, estoit bien deuement faite, et qu'il falloit ordonner commissaires pour faire « leur procés, et qu'ils eussent puissance d'en prendre des autres, de faire du criminel civil, « et d'emprunter argent de ceux que bon leur sembleroit. Et ainsi fut fait et ordonné, « et y eut commissaires destinez, ausquels on bailla la puissance dessous dite, et a chacun « d'eux un chapperon blanc [2]. »

Après avoir joué son rôle dans cette comédie politique, Eustache de Pavilly revint à l'exercice de la parole, qui était sa principale force. Juvénal des Ursins nous fournit à cet égard un renseignement très-précieux sur la rhétorique dont tous les orateurs, même les tribuns de la rue, faisaient alors usage. « Derechef, dit-il, le carme de Pavilly fit une pro- « position a Saint-Paul devant la Reyne, monseigneur le Dauphin, et autres seigneurs. Et « prit sa matiere sur une fiction d'un jardin, ou il y avoit de belles fleurs et herbettes, et « aussi y croissoit des orties [3]. »

Eustache de Pavilly n'avait point inventé une nouvelle forme oratoire : l'allégorie, qui

[1] *Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins, édit. Godefroy, p. 248.

[2] [3] *Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins, édit. Godefroy, p. 255 et suiv.

Digitized by Google

faisait le fonds de son discours, se retrouve chez tous les prédicateurs du temps, et V. Le Clerc en constate l'emploi dès le XIIIe siècle [1]. On comprend ce langage dans l'homélie ou sermon populaire; c'est un genre approprié aux intelligences communes, qui goûtent mieux les comparaisons que les raisons; mais le carme parisien, en libre discoureur qu'il était, ne changeait pas sa manière avec le Roi et les grands. Le Laboureur cite encore deux circonstances où il eut gain de cause, en employant les mêmes moyens : « Le renommé « Eustache de Pavilly, dit-il, qu'on avoit chargé du soin de certaine commission, s'en ac- « quitta le mercredy suivant par un beau et grand discours..... Le duc repondit fort dou- « cement et accorda tout ce qui estoit demandé. » Quelques pages plus loin, nouvel hommage rendu à l'éloquence de notre personnage : « Le 12e de may de l'an 1413, maistre Eustache « de Pavilly, religieux de l'ordre des Carmes et docteur en théologie, qu'une singulière élo- « quence, jointe a une profonde doctrine, rendoit capable de tout persuader, vint a l'hostel « de Saint-Pol, et, pour repondre aux vœux des chefs de la sedition, qui l'avoient choisi « pour leur orateur, il fit un grand discours au Roy, pour les justifier de ce qui s'estoit « passé (l'émeute des Chaperons blancs)..... il se servit pour cela de la comparaison du jar- « dinier [2]. » L'orateur populaire ne variait pas ses moyens, mais le goût du temps en justifiait l'emploi. Habitués de longue date à l'allégorie par le *Roman de la Rose* et les nombreuses compositions de la même école, les contemporains d'Eustache de Pavilly n'avaient rien à objecter à ses herbettes, à ses fleurettes, à tout son jardinage oratoire.

Frère Richart.

A partir de 1413, l'éloquence se tait; les actes ont succédé aux discours, et les fleurs de rhétorique ne sont plus de saison. Cependant, soit lassitude des combattants, soit vitalité du genre, le sermon reparaît après seize années de silence, et les Parisiens s'abandonnent plus que jamais aux entraînements de la parole. La plus grande puissance oratoire de cette époque paraît avoir été un cordelier nommé frère Richart, dont Guillebert de Metz ne parle point, sans doute parce que son livre était écrit au moment où le terrible franciscain lançait les foudres de son éloquence. La prodigieuse action que ce Savonarole parisien exerça sur la multitude tenait à plusieurs causes : il avait le geste et l'accent hardi; il osait tout dire, tout prévoir, et son langage apocalyptique, très-contestable au point de vue de l'orthodoxie, remuait profondément les foules ignorantes, qui aspiraient d'autant plus à lire dans l'avenir que le présent leur était plus odieux. Frère Richart avoit encore un autre talent : pour employer une locution un peu moderne, il savait parfaitement soigner sa mise en scène. Choisir pour enceinte le funèbre enclos du cimetière des Innocents, s'adosser à une croix (celle des Bureau, peut-être) et prendre pour texte les lugubres peintures de la Danse Macabre, que ses auditeurs avaient sous les yeux et qui servaient ainsi de commentaire à sa parole, c'était à coup sûr une grande habileté, et l'on s'explique aisément le succès qu'il dut obtenir. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* nous a transmis de précieux renseignements sur ce grand agitateur populaire : nous y appre-

[1] Il s'agit d'un sermon d'Étienne Langton, chanoine de Notre-Dame, où le prédicateur, prenant pour texte le premier couplet d'une ronde populaire : *Bele Aliz matin leva, etc.* trouve, dans les « cinq fleurettes » que la damoiselle cueillit, cinq vertus chrétiennes, et dans le « Chapelet de roses » qu'elle en fit, la couronne d'or réservée à la Vierge Marie, etc. (Voyez *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 366 et suiv.)

[2] *Histoire de Charles VI*, t. II, p. 864.

nons qu'il était en relation avec Jeanne d'Arc et plusieurs autres femmes se disant inspirées, qu'il les gouvernait et se faisait appeler leur « beau pere; » enfin que, « le jour de « Nouel, en la ville de Jargiau, il bailla a cette dame Jehanne la Pucelle trois foys le corps « de Nostre Seigneur [1]. » Le *Bourgeois de Paris* trouve qu'il « estoit moult a reprendre; » mais la postérité en a jugé autrement; ce dont elle sait gré à l'observateur parisien, c'est d'avoir consigné sur plusieurs pages de ses éphémérides le récit des merveilles oratoires de frère Richart. Voici les passages les plus saillants de cette intéressante relation :

« Vint a Paris un cordelier nommé frere Richart, homme de tres grant prudence, « scevant a oraison, semeur de bonne doctrine pour edifiier son proxime, et tant y labou- « roit fort que enviz le crevoit qui ne l'auroit veu; car tant comme il fut a Paris, il ne fut « qu'une jornée sans faire predication, et commença le sabmedy seizieme jour d'apvril 1429, « a Sainte Genevieve, et le dimanche ensuivant et la sepmaine ensuivant, c'est assavoir le « lundi, le mardy, le mercredy, le jeudy, le vendredy, le sabmedy, le dimanche, aux Inno- « cens, et commençoit son sermon environ cinq heures au matin, et duroit jusques entre dix « et onze, et y avoit toujours quelques cinq ou six mille personnes a son sermon, et estoit « monté quand il preschoit sur ung hault eschaffault qui estoit pres de toise et demie de « hault, le dos tourné vers les Charniers, encontre la Charronnerie, a l'endroit de la Danse « Macabre..... »

« *Item,* le cordelier devant dit prescha le jour de S. Marc ensuivant a Boulongne la « petite, et la ot tant de peuple, comme devant est dit, et pour vray celle journée, au « revenir dudit sermon, furent les gens de Paris tellement tournez en devocion et esmeus, « qu'en moins de trois heures ou de quatre eussiez veus plus de cent feux, en quoy les « hommes ardoient tables et tabliers, des cartes, billes et billards, nurelis et touttes choses, « a quoy on ce pouvoit courcer a maugrer a jeux convoiteux. Les femmes, cellui jour et lan- « demain, ardoient devant tous les attours de leurs testes, comme bourreaux, truffaux, « pieces de cuir ou de baleine qu'ils mettoient en leurs chapperons pour estre plus roides « ou rebras d'avant; les damoiselles laisserent leurs cornes et leurs queuës et grant foison « de leurs pompes, et vrayement dix sermons qu'il fist a Paris, et ung a Boulongne, tour- « nerent plus le peuple a devotion que tous les sermoneurs qui puis cent ans avoient presché « a Paris. Il disoit pour vray que depuis ung pou il estoit venu de Cirie comme de Hie- « rusalem, et la rencontra plusieurs tourbes de Juifs qu'il interrogea, et ils lui dirent pour « vray que Messias estoit né, lequel Messias leur devoit rendre leur heritaige, c'est assavoir la « terre de promission, et s'en alloient vers Babilone a tourbes, et selon la Sainte Escriture « celui Messias est Antechrist, lequel doit naistre en la cité de Babilone, qui jadis fut chef des royaulmes des Persans, et doit estre nourri en Betsaida, et converser en Corozaim... »

« *Item,* ledit frere Richart prescha le darrain sermon a Paris le mardy, landemain de « S. Marc, 26e jour dudit apvril 1429, et dist au departir que l'an qui seroit aprés, c'est « assavoir l'an trentiesme, que on verroit les plus grandes merveilles que on eust oncques « veuës, et que son maistre, frere Vincent, le tesmoigne selon l'Apocalipse et les Escrip- « tures Monsieur Saint Paul, et aussi le tesmoigne frere Bernart, un des bons prescheurs « du monde, si comme on disoit, cestui frere Richart; et en icellui temps estoit cellui

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris,* édit. de 1729, p. 142.

« frere Bernart en predication par dela les Alpes en Italie, ou il avoit plus converti de « peuple a devocion que tous les prescheurs qui, depuis deux cents ans devant, y avoient « presché; et pour vray le mardy que cestui frere Richart se party de son sermon, que plus « n'avoit congié d'en faire a Paris, quant il commanda sa bonne recommandacion, et qu'il « commenda a Dieu ou peuple de Paris, et qu'ils priassent pour luy, et il prieroit Dieu « pour eulx, les gens grans et petiz plouroient si piteusement, comme s'ils veissent porter « en terre leurs meilleurs amys et lui aussi, et a tant cellui jour ou landemain se cuidoit « partir le proudomme, et s'en alla vers les parties de Bourgongne; mais ses freres firent tant « par prieres que encore demoura il a Paris pour confermer par predication le bon edifie- « ment qu'il avoit commancé. »

Nous ne savons si la seconde station de frère Richart fut aussi fructueuse que la première; mais il est évident que l'esprit de parti animait le prédicateur aussi bien que l'auditoire, et qu'il n'y avait alors d'autres moyens de remuer la foule que de mêler les choses du temps aux vérités éternelles. Cet élément de succès devenait en même temps un motif de défaveur, et frère Richart ne fut pas longtemps sans en faire l'expérience : « En ce « temps, dit encore le *Bourgeois de Paris*, s'en alla frere Richart, et le dimanche devant « qu'il s'en devoit aller, fut dit parmy Paris qu'il devoit prescher au lieu ou bien pres ou « le glorieux martyr Monsieur S. Denis avoit esté descollé et maint autre martyr; si y alla « plus de six mille personnes de Paris, et party la plus grant partie le sabmedy au soir a « grant tourbes pour avoir meilleure place le dimanche au matin, et coucherent aux champs, « en vieilles mazures et ou ils porent mieulx; mais son fait fut empesché. Comment ce fut « a tant m'en tais, mais il ne prescha point, dont les bonnes gens furent moult troublez, « ne plus ne prescha pour celle saison a Paris, et lui convint partir. »

Frère Richart avait sans doute des motifs pour quitter Paris : envoyé par les Armagnacs afin de remuer la fibre religieuse et de ramener ainsi les bourgeois anglo-bourguignons à l'obédience du Dauphin, il n'avait réussi qu'à moitié et s'était rendu suspect aux chefs du parti qui dominait dans la ville. Empêché de parler à la foule qu'il savait si bien exciter, il n'avait plus qu'à rejoindre les Armagnacs : c'est ce qu'il fit quelques semaines après l'incident de Montmartre. Le *Journal* auquel nous avons emprunté les détails qui précèdent annonce en ces termes la fin de la *mission* confiée à frère Richart :

« Pour vray le cordelier qui prescha aux Innocens, qui tant assembloit de peuple a son « sermon, comme devant est dit, pour vray chevaulchoit avec eux (les Armagnacs), et aussi « tost que ceulx de Paris furent certains qu'il chevaulchoit ainsi, et que par son langaige « il faisoit ainsi tourner les cités qui avoient fait les sermans au regent de France ou a « ses commis, ils le maudissoient de Dieu et de ses saints, et qui pis est ces jeux de tables, « de boules, dez, brief tous autres jeux qu'il avoit deffendu, recommencerent en despit de « luy, et mesmes ung meriau d'estaing ou estoit empraint le Nom de Jesus, qu'il leur avoit « fait prendre, laisserent ils, et prindrent tretous la Croix S. Andry [1]. » C'était la bannière de Bourgogne.

Sans nous préoccuper davantage de l'échec oratoire de frère Richart, nous devons faire

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. de 1729, p. 118-124.

remarquer avec quelle facilité l'éloquence religieuse, en temps de troubles, glisse sur la pente de l'agitation politique. Frère Le Grand, Eustache de Pavilly, frère Richart, n'ont pu résister à cet entraînement : les prédicateurs de la Ligue y résisteront moins encore, et nous aurons, à ne considérer les choses qu'au point de vue littéraire, le déplorable spectacle du mélange des genres les plus distincts. Ces confusions ne sont heureusement que passagères; elles n'ont point empêché l'art de la prédication d'atteindre, trois siècles plus tard, son plus haut point de perfection, et l'éloquence parlementaire de se révéler avec éclat dès les premiers jours de la vie parlementaire en France. « Grant chose estoit de « Paris, » pour employer le langage de Guillebert de Metz, quand on y entendait les Bossuet et les Bourdaloue; quand on y recueillait les fières paroles des Mirabeau et des Barnave.

3° LES TRADUCTEURS ET LES POÈTES.

(LAURENT DE PREMIER-FAIT, CHRISTINE DE PISAN, ETC.)

On sait que le roi Charles V créa, pour alimenter sa « librairie, » une école de traducteurs qu'il chargea de translater les Saintes Écritures, les Pères de l'Église, les auteurs grecs et latins, et qui préparèrent ainsi l'avénement de la Renaissance. Ce fait, qui est du domaine de l'histoire, est attesté par les livres eux-mêmes et par les miniatures dont ils sont ornés. « Avecques l'aide de Dieu, dit l'auteur, et au commandement de tres excellent « prince Charles le Quint, je... ai translaté en langaige francois, etc... » Vient ensuite la miniature de présentation qui montre le traducteur offrant son livre au royal protecteur des lettres. C'est à cette première école qu'appartiennent Jean Golein, Nicolas Oresme, Jacques Bauchans, Pierre Bercheure, Simon de Hesdin, Philippe de Maizières, Denis Soulechat, et plusieurs autres. Après la mort de son père, le jeune Charles VI, amoureux du plaisir, oublia les traditions littéraires qui auraient dû former la moitié de son héritage; heureusement ses oncles avaient les mêmes goûts que leur frère, et ils continuèrent, pendant quelque temps, à favoriser les lettrés. Sous leur patronage, il se forma une seconde école de translation à laquelle appartient Laurent de Premier-Fait, que Guillebert de Metz appelle « ung poete de grant autorité, » et qui n'était en réalité qu'un traducteur.

Laurent de Premier-Fait.

Laurent était originaire du village de *Premier-Fait*, au diocèse de Troyes et dans l'ancien comté de Champagne[1], à peu de distance de Semoine, berceau de la famille Bureau. Il est probable que ses relations avec cette généreuse famille dataient d'assez loin, car l'opulent changeur, retrouvant à Paris un compatriote et probablement un protégé de son père, n'hésita pas à lui offrir l'hospitalité. Le pauvre clerc accepta et fit accepter par son collaborateur italien, Antoine d'Arezzo, le gîte et le couvert qui lui étaient offerts avec tant de libéralité. Pendant trois ans, de 1411 à 1414, c'est-à-dire à une époque extrêmement agi-

[1] Premier-Fait est aujourd'hui une petite commune du canton de Méry-sur-Seine et de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube. L'église de ce village renferme une fort remarquable chaire à prêcher du XVIe siècle, en bois sculpté. L'un de nos habiles auxiliaires, M. Fichot, en possède le dessin.

Digitized by Google

tée[1], les deux traducteurs purent travailler paisiblement dans la splendide demeure de la rue de la Courroierie; et, tandis que leur protecteur était violemment incriminé par les Bourguignons, ils s'occupaient en toute quiétude à translater Boccace, l'un du florentin en latin, l'autre du latin en français. La traduction du *Décaméron* est, en effet, le produit de ce double travail, et l'on conçoit que le texte ait dû y perdre quelque chose de son originalité.

L'œuvre achevée, il fallait en tirer parti, et, comme les princes seuls étaient alors en situation de rémunérer des travaux de ce genre, c'est à l'un d'eux qu'on s'adressa, probablement d'après le conseil de Bureau de Dampmartin, qui vit dans cette démarche un moyen de conserver son crédit. Telle est du moins l'opinion de M. Paulin Paris, qui a fait des traducteurs de cette époque une étude toute particulière. Voici en quels termes le savant conservateur des manuscrits de la Bibliothèque impériale insinue que l'hospitalité offerte par Bureau de Dampmartin pouvait bien cacher quelque arrière-pensée :

« C'était une attention délicate de la part de certains courtisans qui, pour flatter le goût des princes leurs patrons, demandaient aux clercs et aux artistes des manuscrits dont le prologue fût adressé à ces princes. « Pourtant donc, dit Laurent, excellent, noble et puissant prince et duc, que a vostre notice est parvenue la renommée du livre des Cent Nouvelles, qui, comme j'ai dit, est escript en langage florentin par Jehan Boccace, acteur du livre des malheureux cas des nobles hommes et femmes, contenant seulement histoires approuvées et choses serieuses, lequel livre, de vostre commandement nagueres fut translaté par moy, et lequel livre, comme je croy, avez benignement receu et coloqué entre vos autres nobles et precieux volumes. Vous nouvellement avez deliberement fichié vostre honeste plaisir a lire ou escouter le dessus dit livre des Cent Novelles..... et si avez eu agreable le long et grief labour de la translacion qui surmonte les forces de mon engin et industrie..... .....

« .....Et pour ce que je suis Francois par naissance et conversation, je ne scay pleinement langaige florentin qui est le plus precis et plus esleus qui soit en Ytalie, je ai convenu avec ung frere de l'ordre des Cordeliers nommé maistre Antoine de Aresche, homme tres bien sachant vulgar florentin et langaige latin. Cestui frere Antoine, bien instruit en deux langaiges, maternel et latin, pour condigne et juste salaire, translata premierement ledict livre des Cent Novelles de florentin en langaige latin, et je Laurens, assistant avec lui, ay secondement converty en francois le langaige latin receu dudict frere Antoine, ou au moins mal que j'ay peu ou en gardant la verité des paroles et sentences, mesmement selon les deux langaiges; fors que j'ay estendu le trop bref en plus long et le obscur en plus cler langaige, afin de legierement entendre les matieres du livre..... Et pour ce que la depense de cestui livre ainsi deux fois translaté estoit griesve et importable a moy, je, en la confiance de vostre liberalité qui vaut et peut et sceit rendre condigne et juste loyer aux ouvriers selon leurs bons merites, je, qui depuis long tems suis demourant avec noble homme Bureau de Dampmartin, escuier, conseiller du Roy et citoien de Paris, requis et demanday audit Bureau secours et provision pour ceste chose faire.

[1] Cette date résulte de la déclaration même de Laurent de Premier-Fait, telle qu'on la trouve dans l'explicit de sa traduction du *Décaméron* : « Lesquelles deux translacions, par trois ans faictes, furent accomplies le xve jour de juing lan m.cccc. et xiiii. » (Bibliothèque impér. Ms. n° 6798, f° 239.)

« Et il, de joieux visaige, administra au dit frere et a moy toutes necessités tant en vivres « que en quelconques autres choses convenables pour despense et salaire de nous deux, « qui, comme dit est, translatasmes ledict livre de florentin en latin et de latin en francois, « a Paris, en l'ostel dudict Bureau de Dampmartin. Mais, afin que par ingratitude ou « autrement je ne taise mon large bienfaiteur, je confesse vraiement que, ainsi comme le « dessus nommé livre est translaté et escript en latin et francois, selon vostre acceptation « qui assez vault exprés commandement a moy faict par vostre vive voix, aussi toute la re- « tribution du labour et de la despence dudict livre depuis a esté liberalement par vous « faicte et administrée en tant que vous estes le vray et seul mediateur par qui ledict livre « est ainsi compilé et escript en deux langaiges. Et pour ce que cestui livre ou temps futur « vendra par adventure entre les mains et aux oreilles de pluseurs hommes qui ont divers « sentements, et qui, espoir, seront plus enclins a reprendre ou dampner moy et mon « œuvre, qu'ils ne seront a pardonner ou a excuser mes vices, je mets en vostre giron ceste « presente œuvre. Je transporte en vous la desfense d'icelle, et a vous je humblement sup- « plie que, pour toutes mes justes escusations, vous veuilliez alleguer moy estre subject au « vice de ignorance, laquele je encouruz par le pechié commis de noz premiers parents..... « A vous donc excellent, noble, puissant duc et prince, souvent dessus nommé, je attribue « et dedie cette presente mienne œuvre de long et grand labour.....»

« Cette dédicace est habilement faite et m'a semblé curieuse, ajoute M. Paulin Paris. Laurent n'avait pas reçu du duc de Berry l'invitation de faire cet ouvrage; mais sans doute on lui avait dit que ce prince, généreux toujours en paroles et fréquemment en réalité, souhaitait la traduction du chef-d'œuvre de Boccace; il avait donc demandé à son patron, messire Bureau de Dampmartin, les moyens de se livrer à un travail qui semblait devoir être avantageux à son avenir. Laurent ne dissimule pas son ignorance du florentin, mais il savait très-bien le latin; il s'associa donc un cordelier nommé Antoine d'Aresche, ou plutôt d'Arezzo, qui dut sans doute partager les profits supposés de la spéculation littéraire. Dans la seconde vignette de ce manuscrit (n° 6798), on voit les deux traducteurs appuyés sur les deux revers parallèles du même pupitre. Antoine écrit dans un livre placé au-dessous d'un autre livre; Laurent semble seulement avoir devant les yeux le registre qu'il remplit. Ainsi la double traduction aura-t-elle été faite, chaque phrase française rédigée un instant après la phrase latine correspondante [1]. »

La miniature dont nous donnons ici le *fac-simile* représente avec une grande naïveté les deux phases de cette entreprise, que M. Paulin Paris qualifie un peu sévèrement peut-être de « spéculation littéraire. » Dans le compartiment de droite, les deux traducteurs sont aux prises avec l'original, et dans celui de gauche, le livre parachevé est offert au duc de Berry par Laurent de Premier-Fait, qui paraît en avoir eu, sinon tout le profit, du moins le principal honneur.

Ginguené a fait remarquer que cette traduction à deux degrés était en soi-même un fait remarquable, et qu'en outre elle ouvrait la voie aux translations d'ouvrages modernes. Jusque-là, en effet, c'était surtout aux classiques latins et grecs, ainsi qu'à l'Écriture sainte et aux Pères de l'Église que les traducteurs s'étaient adressés. Laurent de Premier-Fait lui-

[1] *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, par M. Paulin Paris, t. Ier, p. 236-244.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON

Digitized by Google

même consacra la plus grande partie de ses soins à ce genre de travail. Il traduisit d'abord les deux traités de Cicéron *De amicitia* et *De senectute*, et il les dédia « a tres excellent, glo- « rieux et noble prince Loys, oncle de roy de France, duc de Bourbon, conte de Clermont « et de Forest, seigneur de Beaujeu, grant chambrier et per de France. » Il nous apprend, dans sa dédicace, que le duc avait, entre autres ouvrages, « choisy et eslu le livre de Vieil- « lesse, lequel dicta et escrivi le noble philozophe et prince de l'eloquence, Tulle, consul « rommain, dedans la poitrine duquel philozophie naturelle et morale eslut son domicile [1]. » Peu de temps auparavant, Laurent de Premier-Fait avait traduit pour le duc de Berry le livre de Boccace intitulé *De casu nobilium virorum et feminarum*. On sait que ce singulier ouvrage est divisé en neuf livres, et qu'il contient une multitude d'histoires tragiques, dont la première est celle d'Adam et Ève, et la dernière celle de Philippa, dame carthaginoise. Non content de translater, Laurent de Premier-Fait amplifia et embellit l'original, et c'est probablement cette part d'auteur qui lui a valu de son temps le renom d'écrivain original et de « poete de grant autorité. » Il ne nous est rien resté des écrits qui lui ont mérité cette dernière qualification : c'étaient apparemment des œuvres légères, qui n'ont point eu les honneurs de la transcription et de l'enluminure, et qui, pour ce motif, ont péri avec tant d'autres poésies fugitives de la même époque.

La vie littéraire de Laurent de Premier-Fait paraît avoir embrassé une période d'environ quarante années (1380-1420), pendant laquelle il dut séjourner constamment à Paris, pour se maintenir dans les bonnes grâces des grands seigneurs et obtenir d'eux des commandes. Ce familier des princes et des riches bourgeois vécut dans une studieuse retraite, et ne prit nulle part aux événements de cette époque agitée; son nom ne se trouve point dans les écrits contemporains. Comme traducteur, il a eu sa part d'influence dans ce travail de longue préparation qui devait aboutir à la Renaissance. N'eût-il fait qu'obéir à l'impulsion donnée par Charles V, et conduire les lettres saines et sauves jusqu'au delà du règne de Charles VI, il aurait encore bien mérité de la langue et de la littérature françaises.

Christine de Pisan.

Ce genre de mérite appartient plus complétement encore à *Christine de Pisan*, « qui dictoit, dit Guillebert de Metz, toutes manieres de doctrine et divers traitiés en latin et en francoys. » Depuis les travaux des Naudé, des Boivin, des Gauthier, des Poujoulat et des Thomassy, la vie de cette femme célèbre est trop connue et sa valeur littéraire a été trop souvent appréciée pour qu'il soit nécessaire de revenir, dans un appendice, sur un sujet épuisé. On sait maintenant, grâce aux travaux d'une judicieuse critique, que cette Italienne, naturalisée Française et bourgeoise de Paris, a enrichi notre idiome par l'introduction de tournures et d'expressions nouvelles empruntées à la langue de Cicéron et de Dante; qu'elle a contribué, par ses innombrables poëmes, rondeaux, virelais et ballades, à fixer le rhythme et les lois de notre poésie; qu'elle a ébauché, dans plusieurs de ses épîtres, un genre sérieux que nos moralistes ont plus tard développé avec succès; enfin qu'elle a entrevu, dans sa biographie un peu louangeuse de Charles V, le véritable caractère de la composition historique. Christine de Pisan appartiendrait donc presque exclusivement à l'histoire litté-

[1] *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, par M. Paulin Paris, t. Ier, p. 226.

Digitized by Google

raire de notre pays, s'il n'y avait dans son existence si pleine de «mutations de fortune» un côté parisien qu'on n'a peut-être pas suffisamment fait ressortir.

Et d'abord la fille de Thomas de Pisan n'a jamais voulu quitter sa ville adoptive; dans les moments les plus difficiles, après la mort de Charles V, son protecteur, après la perte de son père, de son mari, accablée de chagrins domestiques, blessée dans ses affections et dans ses souvenirs, elle a constamment résisté aux avances du roi d'Angleterre, aux sollicitations du duc Galeas Visconti, et s'est obstinée à vouloir vivre de sa plume, là où tant d'autres en ont vécu après elle. La seule absence qu'elle ait faite est ce voyage à Poissy et cette retraite à laquelle elle se condamna en 1418, après la fuite du Dauphin, pour ne pas être témoin des malheurs de la capitale. Encore ne s'éloigna-t-elle que de quelques lieues; et du couvent, où elle vivait près de sa fille qui avait pris le voile, elle suivait avec une douloureuse anxiété la marche des événements. Tout ce que nous savons d'elle, tout ce qu'elle nous révèle dans ses ouvrages, prouve qu'elle aimait Paris, où la vie lui était pourtant si rude. Il est peu de ses livres où elle ne nomme sa chère cité : dans les *Fais et bonnes meurs de Charles V,* elle s'étend avec complaisance sur les nombreux travaux de défense et d'embellissement que le sage monarque y avait fait exécuter [1]: en plusieurs passages de la *Cité des Dames,* des *Trois Vertus,* du *Livre de mutation de fortune,* elle décrit les constructions, les ameublements, les mœurs et les coutumes de Paris, flétrit les vices et exalte les vertus des Parisiens [2]; dans son ouvrage intitulé *le Corps de politie,* elle retrace en quelque sorte le tableau de la société d'alors et consacre le tiers de l'ouvrage à moraliser les bourgeois, les marchands et les gens du peuple; enfin, dans son *Livre de la vision,* elle se représente Paris comme la capitale d'un empire idéal, le qualifie de seconde Athènes et s'en déclare la réformatrice. Il n'est pas jusqu'aux écrits

[1] Ces curieux détails se trouvent dans le chapitre xi intitulé : «Cy dit comment le roy Charles «estoit droit artiste et apris es sciences, et des beaux «maconnages qu'il fist faire.»

[2] Elle reproche notamment aux Parisiens leur grossièreté envers les femmes, tant en paroles qu'en actes : elle se demande ce qu'il faut penser de

Ceulx qui tant dient villenie
A femmes, comme pourroit dire
Le plus ort villain de l'empire?
Que dis-je, dient? Més leur font.....
Tesmoing d'un que je congnois,
Més il baty, n'a pas trois mois,
Une femme dessus le pont
De Paris.....
A son seoul la baty d'une aulne
Devant chascun et de la paulme,
Pource que ele ne vouloit
Fere pour luy ce que ne doit
Fere a quelconque preude femme.

Ceci est probablement le fait de quelque bourgeois mal appris ou de quelque courtaud de boutique, quoique Christine dise que le brutal «estoit «home de renom.» Heureusement, ajoute Christine, «ne sont tous telz;» et, pour opposer à ce Parisien discourtois un chevalier français, comme il s'en rencontrait encore à Paris de son temps, elle fait l'éloge d'un personnage

Qui revenche le fait des femmes
En fait, en dit et en diffames,
Ne il soufferroit pour riens
Que l'en dist villenie en riens
A femme aulcune grande ou meindre.

Christine dit à tout le monde son fait, et les grands seigneurs parisiens ont également leur part dans les réprimandes de la gente moraliste. Elle blâme surtout les habitudes de luxe et d'indolence de ces sybarites du xve siècle qui

Ne se leveroient
Devers le matin, s'ils n'avoient
En yver le feu bien a point,
Et que on chauffast leur pourpoint,
Et de varlés grant tas autour
Pour les servir.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

de circonstance, comme la *Lettre a la Royne Ysabel* et le *Dit de Poissy*, qui n'offrent quelque intérêt au point de vue parisien : ici elle décrit avec les plus grands détails la fameuse abbaye reconstruite par Philippe le Bel ; là elle ménage une réconciliation entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, et cherche ainsi à ramener la paix dans les rues de la capitale [1].

Mais l'ouvrage dans lequel Christine de Pisan a le mieux peint l'état de Paris sous le règne calamiteux de Charles VI, et apprécié avec le plus de liberté les doctrines ainsi que les actes politiques de son temps, c'est le *Livre de la Paix*, sorte de rameau d'olivier que la courageuse femme tendit infructueusement à tous les partis. Elle y décrit au vif les *clubs* du temps ; elle fronde les prétentions parlementaires des boutiquiers et artisans de Paris, et se prononce en définitive pour le gouvernement de la bourgeoisie notable et « d'ancienne « lignée. » Nous détachons du manuscrit une page extrêmement curieuse, qu'on dirait, sans l'archaïsme du langage, empruntée aux mémoires d'une émigrée de Coblentz. Voici le titre du chapitre : *Cy dit comment il n'appartient que les menuz populaires soient mis es offices et estaz de la cité.*

Christine développe sa thèse en ces termes :

. . . . . .

« Quel male adventure aroit enseigné a ung homme de mestier qui toute sa vie n'ara « exercé autre chose, ne mais son labour ou de bras ou de mains, sans se mouvoir de son « astellier pour gaingner sa vie, n'avoir frequanté gens legistes ou coustumiers en choses « de droit et de justice, n'ara veu honneur, ne sara que est sens, n'a aprins a parler ordon- « neement par raisons belles et evidens, ne les autres savoirs et choses qui affierent a gens « propres a establir es gouvernemens! Et ung tel fol qui a paine sara sa pater nostre ne soy « mesmes gouverner, fors par ses tavernes, voudra gouverner autruy! Dieu, du gouverne- « ment duquel pour ce que le sens est petit communement de telz, et que naturellement les « folz sont orgueilleux, quelz que chetifz qu'ilz soient, n'est plus de meschief que leur gou- « vernement; car que cuides tu que ce soit d'un malostru qui tout a coup cuide devenir « maistre? Il n'est subjection si perverse; mais que il se harice bien ou visaige a tout ung « pic en sa main, jurant laidement en menaçant chacun, trop bien cuide faire la besongne. « Mais que est ce a voir es consaulx de leurs assemblées? C'est tout pour rire; mais qu'il n'y « eust peril leur ouir dire leur raison, ou le plus fol parle premier, a tout son tabler de- « vant soy. Ce semble ung droit jeu de personnage fait par mocquerie. Et sur ce se « fondent ilz en leurs contenances et parlers, pour ce que ilz les ont ouy en ses farces que « ont fait, cuident que on doye par tel maniere prononcier et asseoir son langaige, ung pié « avant et autre arriere, tenant les mains au costé. Il n'est plus de galle! La n'a mestier droit; « volunté y euvre assez, et de fol juge briesve sentence; y sont les conclusions faictes sans « avis, dont tres mauvais effaiz s'ensuivent. O més quel orreur est ce a voir, au partir de la « selle, diabolique assemblée de innombrable menu gent, suivant l'un l'autre comme brebis,

[1] On a cité les paroles touchantes par lesquelles Christine adjure la reine d'avoir pitié de Paris et de la France : « Hélas! doncques qui seroit si dure mere « qui peust souffrir, si elle n'avoit le cuer de pierre, « veoir ses enfants entre occire et espandre le sang « l'un a l'autre, et leurs poures membres destruire « et disperser, et puis qu'il venist par de costé es- « tranges ennemis qui du tout les persecutassent et « saisissent leurs heritages. (*Lettre a la Royne Isabel.* Bibl. imp. manuscrits, n° 7073, 2, folio 53.)

« prests et appareillez de touz maulx faire. Més que l'un encommence; car oncques fureur « ne cruaulté de sangler ne si acompara, sans savoir qu'ilz se demandent; et quant ilz s'en- « charnent sur quel que soit ou sur aucusnes gens, la n'a resve, tenue, ne honneur gardée « a prince ne princesse, a seigneur ne a maistre, ne a voisin ne voisine. Noblesse y est en « grant vileté; bien y est menaciée; tout sera mis a mort, plus n'en souffreront. Adonc sont « si aises, quant ilz tuent ou massacrent gens, rompent coffres, robent tout, effoncent vin « a ces riches gens; ha comment c'est bien besongné! dont vraiement a tout dire en brief « tant y font de maulx que bien savoit l'aucteur qu'il se disoit quant il disoit que ung petit « ruissel desrivé fait plus de grief que une grant rivière [1]; ce n'est pas bourde! »

Dans le chapitre suivant, qui a pour titre *Cy parle du peril que c'est de donner a menu peuple plus auctorité qu'il ne leur affiert*, Christine insiste encore sur les inconvénients et les dangers sociaux que présente l'immixtion de la populace dans le gouvernement des villes : « Ceulx qui sont poures es citez, dit-elle, ont tousjours envie sur les riches; et pour ce « eslievent ilz voulentiers et exaulcent les mauvais; si vouldroient nouveles seigneuries et mu- « tacions. Et comme jamais ne leur souffise quelz que bons gouverneurs qu'ilz aient, voul- « droient tousjours que estat de cité se rechangeast; et que ceste sentence soit vraye, le nous « aprent l'experience des choses de nouvel passées. Car pour ce que telz gens sont poures et « indigens, et ne pevent avoir riens, se de jour en jour a leur labour ne le gaingnent, voul- « droient tousjours guerre civille, affin de courir sus aux riches, pour ce que ilz se voient « en plus grant quantité que eulx; et n'est autre chose leur donner auctorité et les enbeson- « gner de fait de guerre, ne mais donner licence aux larrons et murdriers qui, paour des « fourches, se seullent tapir es bois, que ilz facent hardiement leurs murdres et larrecins. »

Après avoir dénié ainsi toute capacité politique aux « menuz populaires, » et déclaré que, dans l'état d'ignorance passionnée où elle les voit, il convient « qu'ilz n'aient auctorité de « quelconque office ne prerogative de gouvernement de cité ou ville, » Christine conclut en disant que « ces choses sont pertinens aux bourgeoys notables et d'anciennes lignées de « degré en degré selon la faculté tant desdits offices comme des personnes [2]. »

Guillebert de Metz, libraire du duc de Bourgogne, et homme des plus prudents, ne nous a pas laissé soupçonner la couleur politique de Christine de Pisan; il lui fallait ménager à la fois son puissant protecteur et l'une de ses meilleures clientes. L'inépuisable fécondité de Christine alimentait, en effet, l'industrie des scribes parisiens, et le libraire de Jean sans Peur mit lui-même sa plume au service de cette dixième muse. Le manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, où se trouve la *Description de Paris*, et qui est écrit tout entier de la main de Guillebert de Metz, contient l'épître ou roman d'*Othéa* [3], le *Livre*

[1] Christine fait allusion à la citation latine suivante qu'elle a mise en tête du chapitre auquel nous empruntons ce passage :

> ..... Ne quos humiles natura jacere
> Precipit, exaltat; nam qui pluvialibus undis
> Intumuit torrens actrior (*sic*) fluit amne perhenni.
> (Gautiers in *Alexandride.*)

[2] *Le livre de la paix*, liv. III, ch. xi (Bibl. imp. manuscrits, fonds français, n° 1182, fol. 81, v°).

[3] La bibliothèque impériale (manuscrits anciens, fonds français, n° 7089) possède un exemplaire de cet ouvrage, enrichi d'une splendide miniature représentant Christine offrant son livre au duc Louis d'Orléans. Un édifice parisien semble former la perspective. Le temps nous a manqué pour reproduire cette belle page en or et en couleurs. Nous la donnons en noir avec toute la fidélité que comporte la gravure héliographique.

Digitized by Google

LOUIS DUC D'ORLEANS

[illegible] des mains de Christine de Pisan la dedicace de son *Epitre d'Othéa à Hector*

[illegible]

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

Digitized by Google

des Vertus imité de Sénèque et le *Débat du Roman de la Rose* entre Christine de Pisan et Gautier Col[1].

Il ne nous reste plus qu'à mentionner le plus beau titre que Christine de Pisan ait à l'estime et à la reconnaissance des Parisiens : nous voulons parler du poëme qu'elle composa à la louange de Jeanne d'Arc, au moment même où l'héroïne versait son sang sous les murs de la capitale. Il y avait onze ans que cette courageuse veuve, fidèle au culte des souvenirs, s'était enfermée au monastère où sa fille avait pris le voile, et qu'elle pleurait sur les malheurs de Paris et de la France, lorsqu'elle apprit que la Pucelle approchait et que le « degeté enfant » de son ancien souverain, dont la fuite l'avait profondément affligée, venait de recevoir l'onction royale à Reims. Alors son enthousiasme éclate : elle se fait l'interprète des « bons Parisiens » et souhaite la bienvenue à Jeanne ainsi qu'au fils de France. Lorsqu'elle composa ce dithyrambe où respire toute la vigueur de la jeunesse, Christine de Pisan avait soixante-sept ans, et il s'en était écoulé soixante-deux depuis qu'elle était naturalisée parisienne. Cette longue existence, passée au milieu d'une ville où elle avait vu se produire tant d'événements indignes de l'histoire, lui donne le droit de parler haut et ferme aux bourgeois qui tenaient encore pour Henri VI :

O Paris, tres mal conseillé!
Folz habitans sans confiance!
Ayme tu mieulx estre essillié
Qu'a ton prince faire accordance?

Elle connaît à fond le cœur humain et ses faiblesses : elle n'ignore point que le parti anglais n'est qu'une minorité violente, et elle gourmande les *modérés* qui sont de tous les temps et qui laissent faire, tout en ayant les meilleures intentions :

Gens a dedans mauvais ; car bons
Y a maint, je n'en fais pas doubte ;
Mais parler n'osent, j'en respons.

Cet intéressant poëme a été découvert en 1838, à la bibliothèque de Berne, par M. Achille Jubinal, et publié à la suite d'un rapport adressé au Ministre de l'instruction publique. M. J. Quicherat lui a donné place dans son savant ouvrage sur le procès de la Pucelle. Nous ne le reproduirons point en entier ; mais nous croyons utile d'en détacher les nombreuses strophes dans lesquelles Christine de Pisan, après avoir dépeint l'état de la capitale, adjure les Parisiens d'accueillir Jeanne d'Arc et d'ouvrir les portes à leur souverain légitime.

[1] Gerson prit part à cette discussion ; il composa, pour venir en aide à Christine de Pisan, sa *Vision contre le roman de Jehan de Meung*. Dans cet opuscule, écrit en français, il fait comparaître les partisans du *Roman de la Rose* devant « la court « saincte de la chriestienté. » — « Créez moy, dit-il, « non pas moy, mais l'apostre sainct Pol, et Se- « neque, et experience, que mauvaises paroles et es- « criptures corrompent bonnes meurs, et font deve- « nir les pechiés sans honte, et ostent toute bonne « vergoingne qui est en juennes gens la principale « garde de toutes leurs bonnes conditions contre « tous maulx. Juenne personne sans honte est toute « perdue. »

M. R. Thomassy, qui cite ce passage, montre en outre, par d'ingénieux rapprochements, que Gerson et Christine durent se concerter pour soutenir la cause du bon goût et de la morale.

APOSTROPHE DE CHRISTINE DE PISAN AUX PARISIENS

DANS

« UNG BEAU DITIÉ FAIT L'AN M. CCCC. XXIX. »

A LA LOUANGE DE JEANNE D'ARC.

Je Christine, qui ai plouré
XI ans en abbaye close
Ou j'ay toujours puis demouré
Que Charles, c'est estrange chose,
Le filz du roy, je dire l'ose,
Sen fouy de Paris de tire;
Par la traïson la enclose,
Or a prime me prens a rire.

A rire bonnement de joie
Me prens pour le temps *porverrage*
Qui se depart ou je souloie
Me tenir tristement en cage;
Mais or changeray mon langage
De pleur en chant quant recouvré
Ay bon temps.....
Bien ma part avoir enduré.

L'an mil cccc. xxix
Reprint a luire li soleil;
Il ramene le bon temps neuf
Que on avoit veu de droit oil
Puis longtemps, dont plusieurs en deuil
Orent vesqui, j'en suis de ceulx;
Mais plus de rien je ne me deuil
Quant ores voy ce que je veulx.

Si est bien le vers retourné
De grant duel en joie nouvelle,
Depuis le temps qu'ay sejourné
La ou je suis, et la tres belle
Saison que printemps on appelle,
La, Dieu merci, qu'ay desirée,
Ou toute rien se renouvelle
Et est du sec au vert temps née.

C'est que le degeté enfant
Du roy de France legitime,
Qui longtemps a esté souffrant
Mains grans ennuiz, qui or a prime,
Se lieva ainsi que vous prime,
Venant comme roy coronné,
En puissance tres grande et fine
Et d'esperons d'or esperonné.

Or fesons feste a nostre roy,
Que tres bien soit il revenu!
Resjoïz de son noble arroy
Alons trestous, grans et menu,
Au devant, nul ne soit tenu,
Menant joie le saluer,
Louant Dieu, qui l'a maintenu:
Criant noel! en hault huer.
. . . . . .

Et tu, Charles roy des François,
Septieme d'icellui hault nom,
Qui si grant guerre as eue ainçois
Que bien t'en prensist, se peu non;
Mais Dieu grace, or voiz ton renon
Hault eslevé par la Pucelle
Qui a soubzmis soubz ton penon
Tes ennemis, chose est nouvelle.

En peu de temps, que l'en cuidoit
Que ce feust com chose impossible
Que ton pays, qui se perdoit,
Reusses jamais; or est visible
Menction, qui que nuisible
C'ait esté, tu l'as recouvré;
C'est par la Pucelle sensible,
Dieu mercy, qui y a ouvré.
. . . . . .

Et toy, Pucelle beneurée,
Y dois tu estre oblïée,
Puisque Dieu t'a tant honorée
Que as la corde desliée
Qui tenoit France et estoit liée?
Te pourroit on assez louer
Quant ceste terre humiliée
Par guerre as fait de paix douer?

Tu, Jehanne, de bonne heure née,
Benoist soit cil qui te créa!
Pucelle de Dieu ordonnée,
En qui le Saint Esprit réa

Sa grant grace, en qui ot et a
Toute largesse de hault don
Nonc requeste ne te véa;
Que te rendra assez guerredon!

Que peut il d'autre estre dit plus
Ne des grans faiz des temps passez?
Moyses en qui Dieu afflus
Ravist graces et vertus assez;
Il tira sans estre lassez
Le peuple de Dieu hors d'Egipte.
Par miracle ainsi respassez
Nous as de mal, Pucelle eslite.

Considerée ta personne
Qui es une jeune pucelle
A qui Dieu force et povoir donne
D'estre le champion, et celle
Qui donne a France la mamelle
De paix et doulce nourriture.
Et ruer sus la gent rebelle;
Véez bien chose oultre nature.

Car se Dieu fist par Josué
Des miracles a si grant somme,
Conquerant lieux et sus rué
Y furent maint. Il estoit homme
Fort et puissant; mais toute somme
Une femme simple bergiere,
Plus preux qu'onc homs ne fut a Romme:
Quant a Dieu c'est chose legiere;
. . . . . .

De Gedeon en fait grant compte,
Qui simple laboureur estoit,
Et Dieu le fist, se dit le conte,
Combattre, ne nul n'arrestoit
Contre lui et tout conquestoit.
Mais onc miracle si appert
Ne fist, quoy qu'il ammonestoit.
Com pour ceste fait il appert.

Hester, Judith et Gelbora (Déborah).
Qui furent dames de grant pris.
Par lesqueles Dieu restora
Son pueple, qui fort estoit pris.
Et d'autres plusieurs oy apris
Qui furent preuses, n'y ot celle
Mains miracles en a porpris:
Plus a fait par ceste pucelle.

Digitized by Google

Par miracle fut envoiée
Et divine amonition
De l'ange de Dieu convoiée
Au roy pour sa provision,
Son fait n'est pas illusion,
Car bien a esté esprouvée
Par conseil, en conclusion;
A l'effet la chose est prouvée.

Et bien esté examinée,
Et ains que l'en l'ait voulu croire
Devant clercs et sages menée
Pour ensercher se chose voire
Disoit, ainçois qu'il fust notoire
Que Dieu l'eust vers le roy tramise,
Mais on a trouvé en histoire
Qu'a ce faire elle estoit commise.
. . . . . .

O! comment lors bien y paru
Quant le siege est devant Orleans,
Ou premier sa force apparu:
Onc miracle, si comme je tiens,
Ne fut plus cher; car Dieu aux siens
Aida tellement qu'ennemis
Ne s'aiderent, ne que mors chiens;
La furent prison et a mort mis.

Hée! quel honneur au femenin
Sexe! que Dieu l'ayme, il appert,
Quant tout ce grant peuple *chenin*
Par qui tout le peuple est desert,
Par femme est sours et recouvert,
Ce que pas homme fait n'eussent,
Et les traittres mis a desert;
A peine devant ne le crussent.

Une fillette de xvj ans,
(Nest ce pas chose fors nature?)
A qui armes ne sont pesans,
Ains semble que sa norriture
Y soit, tant y est fort et dure,
Et devant elle vont fuyant
Les ennemis ne nul n'y dure:
Elle fait a mains yeulx voiant.

Et d'eulx, de France descombrant,
En recouvrant chasteaux et villes
Jamais force ne fu si grant,
Soient ou a cens ou a miles,

Digitized by Google

Et de noz gens preux et abiles
Elle est principal chevetaine :
Tel force n'ot Hector ne Achilles,
Mais tout ce fait Dieu qui le menne.
. . . . . .

Si rabaissez, Anglois, vos cornes,
Car jamais n'aurez beau gibier ;
En France ne menez vos sornes :
Matez estes en l'eschiquier.
Vous ne pensiez pas l'autrier.
Ou tant vous monstrez perilleux ;
Mais n'estiez encour ou santier
Ou Dieu abat les orgueilleux.

Ja cuidiez France avoir gaignée
Et qu'elle vous deult demourer ;
Autrement va, faulse mesgniée,
Vous irés ailleurs tabourer,
Se ne voulez assavourer
La mort comme voz compaignons,
Que loups porroient bien devourer,
Car mors gisent par les sillons.

Et sachez que par elle Anglois
Seront mis sus sans relever.
Car Dieu le veult qui oit les voix
Des bons qu'ilz ont voulu grever.
Le sanc des occis sans lever
Crie contre eulz ; Dieu ne veult plus
Le souffrir, ains les reprouver
Comme mauvais ; il est conclus.

En chrestianté et l'eglise
Sera par elle mis concorde.
Les mescreans dont on devise
Et les herites de vie orde
Destruira, car ainsi l'accorde
Prophetie qui l'a predit ;
Ne point n'aura misericorde
De li qui la foy Dieu laidit.

Des Sarrasins fera essart
En conquerant la Sainte Terre ;
La menra Charles que Dieu gard,
Ains qu'il muire fera tel erre.
Cilz est cil que la doit conquerre :
La doit elle finer sa vie
Et l'un et l'autre gloire acquerre :
La sera la chose assovye.

Digitized by Google

Donc desur tous les preux passez
Ceste doit porter la couronne,
Car ses faits ja monstrent assez
Que plus prouesse Dieu lui donne
Qu'a tous ceulx de qui l'en raisonne;
Et n'as pas encor tout parfait,
Si croy que Dieu ça sus leur donne,
Afin que paix soit par son fait.

Si est tout le moins qu'affaire ait
Que destruire l'Engletharée,
Car elle a ailleurs plus son hait,
C'est que la foi ne soit parée.
Quant des Anglois, qui que s'en vie,
Au parler, il en est sué;
Le temps a venir moquerie
En sera fait : sus sont rué.
. . . . . .

N'a elle le roy mené au sacre
Que toujours tenoit par la main?
Plus grant chose oncques devant Acre
Ne fut faite; car pour certain
Des contrediz y ot tout plain.
Mais maulgré tous, a grant noblesse
Y fu receu et tout a plain
Sacré, et la ouy la messe.

A tres grant triomphe et puissance
Fu Charles couronné a Rains
L'an mil cccc. sans doubtance,
Du mois de juillet, sauf et sains,
Droit ou xviie jour,
Ou gens d'armes et barons mains,
Et la fu v jours a sejour[1].

Avecques lui la Pucelle,
En retournant par son païs,
Cité ne chastel ne villete
Ne remaint, amez ou hays
Qu'il soit, ou soient esbaïs
Ou asseurez les habitans,
Se rendent, pou sont envahis,
Tant sont sa puissance doubtans.

Voir est que aucuns de leur folie
Cuident resister, mais peu vault,
Car au derrain, qui que controlie
A Dieu compere le default.

[1] Il manque un vers à cette strophe dans le manuscrit.

Cest pour neant; rendre leur fault,
Veuillent ou non : n'y a si forte
Resistance qui a l'assault
De la Pucelle ne soit morte.
. . . . . .

Ne sçai se Paris se tendra,
Car encoures n'y sont ilz mie.
Ne se la Pucelle attendra;
Mais s'il en fait son ennemie,
Je me doubt que dure escremie,
Lui rende, si qu'ailleurs a fait;
S'ilz resistent heure ne demie,
Mal ira, je croy, de son fait.

Car ens entrera, qui quen groingne;
La Pucelle lui a promis.
Paris, tu cuides que Bourgoigne
Defende qu'il ne soit ens mis?
Non fera, car ses ennemis
Point ne se fait; nul n'est puissance
Qui l'en gardast, et tu soubmis
Seras et ton oultrecuidance.

O Paris, tres mal conseillé!
Folz habitans sans confiance!
Ayme tu mieulx estre essillié
Qu'a ton prince faire accordance?
Certes, ta grant contrariance
Te destruira, se ne t'avises :
Trop mieulz te faust par suppliance
Requerir mercy : mal y vises.

Gens a de dedans mauvais; car bons
Y a maint, je n'en fais pas doubte;
Mais parler n'osent, j'en respons,
A qui moult desplaist; et sans doubte
Que leur prince ainsi on deboute.
Si n'auront pas ceulz deservie
La punition ou se boute
Paris, ou maint perdront la vie.
. . . . . .

Si pry Dieu qu'il mecte en courage,
O vous tous qu'ainsi le faciez,
Afin que le conseil orage
De ces guerres soit effaciez,
Et que vostre vie passiez
En paix soubz votre chief greigneur,
Si que jamais ne l'effaciez,
Et que vers vous soit bien Seigneur.
Amen.

Digitized by Google

Donné ce ditié par Christine
L'an dessus dit mil cccc
Et xxix, le jour ou fine
Le mois de juillet; mais j'entens
Que aucuns se tendront mal contens
De ce qu'il contient, car qui chiere
A embrunche et les yeux pesans
Ne puet regarder la lumiere.

EXPLICIT UNG TRES BEL DITIÉ FAIT PAR CHRISTINE.

Ce n'est pas un des moindres titres de Christine de Pisan à l'estime de la postérité que d'avoir la première compris tout ce qu'il y avait de sublime dans la mission de Jeanne d'Arc. Si notre langue avait été moins jeune; si Christine, par un défaut contraire, n'eût point alors atteint les dernières limites de son existence, la France aurait eu cet admirable spectacle de deux femmes se comprenant l'une l'autre, et réalisant l'idéal que la littérature a toujours rêvé: un héros qui fait de grandes choses, un poëte qui les chante à mesure qu'elles s'accomplissent, une nation enthousiaste qui applaudit tout à la fois aux nobles actions et aux beaux vers. Mais il n'en devait point être ainsi: lorsque la langue fut arrivée à sa pleine maturité, il ne se trouva pour reprendre le sujet esquissé par Christine de Pisan, qu'un versificateur pédant et un homme d'infiniment d'esprit, dont le moindre défaut était le manque absolu d'enthousiasme. L'occasion était manquée; et, depuis, personne n'a suppléé à l'insuffisance de Chapelain; personne n'a réparé la faute de Voltaire.

Christine ne dut vivre que fort peu de temps après avoir composé ce poëme. Nous ne savons si elle existait encore lors de l'exécution de la Pucelle; mais il paraît certain qu'elle était morte avant l'entrée de Charles VII à Paris. Ce triomphe, qu'elle avait appelé de tous ses vœux, lui aurait sûrement inspiré un autre «tres bel ditié,» et nous le retrouverions dans ses œuvres. Nous y rencontrons en échange une fort belle miniature que tous les critiques s'accordent à reconnaître comme son portrait. Elle appartient à un manuscrit sur vélin, in-folio, maroquin rouge, faisant partie de l'ancien fonds français à la Bibliothèque impériale, n° 7217. Nous n'avons point hésité à reproduire en or et en couleur cette remarquable œuvre d'art, qui complète les indications données par la miniature en noir tirée du manuscrit d'*Othéa*.

Les poetes du xve siècle.

Avant de prendre congé de Christine de Pisan, nous devons exprimer un regret: c'est que Guillebert de Metz, de qui elle devait être bien connue, puisqu'il était l'un de ses copistes et qu'il la fait figurer avec honneur dans son *Tableau de Paris*, n'ait cité d'elle que ses «doctrines et traitiés en latin et en francois,» sans dire un seul mot de ses nombreux essais poétiques. Le fait semble d'autant plus singulier que notre «transcripvain» mentionne précisément les «balades, rondeaux, virelais et autres ditiés amoureux que savoient faire «et chanter» des poëtes d'un ordre inférieur, tels que Bacon, le prince d'Amours et ses ménestrels. Ces derniers, représentants du gai savoir, ne nous ont rien laissé qui permette d'apprécier leur mérite littéraire; mais il y a lieu de croire que leurs improvisations ne valaient ni les *Dicts moraux* que Christine écrivit pour son fils, ni les *Cent ballades* qu'elles dédia à son «doulx amy,» ni sa touchante cantilène de veuvage: «Seulette suis et seu-

Digitized by Google

« lette veuil estre. » Pour rendre raison de cet oubli, il faut supposer que Guillebert de Metz n'a eu à transcrire aucun des poëmes de Christine de Pisan, et qu'il a ignoré l'existence de ses nombreuses fantaisies rimées. Quant aux autres poëtes plébéiens ou titrés qui remplissent la première moitié du xve siècle, tels qu'Eustache Deschamps, Alain Chartier, Villon, Charles d'Orléans, Philippe le Bon, etc. le « transcripvain » ne les a pas mentionnés, sans doute parce qu'on n'en parlait point alors et que les réputations littéraires ne se font qu'avec le temps. C'est l'imprimerie et la critique moderne qui ont mis en lumière les ballades du *Bon capitaine*, du *Bachelier d'armes*, des *Dames du temps jadis*, le rondeau de la *Pucelette* et tant d'autres charmantes choses condamnées autrefois au demi-jour du manuscrit. Toute la poésie savante du xve siècle est restée enfouie dans les « librairies » des grands seigneurs, à qui elle servait de passe-temps, jusqu'au jour où Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Krantz sont venus installer en pleine Sorbonne une petite presse amenée de Mayence (1469). A partir de ce moment, les chanteurs de geste et les transcripvains, jusque-là seuls interprètes de la pensée du poëte, n'ont plus eu le privilége exclusif de la traduire, les uns pour l'amusement du peuple, les autres pour les joyeux ébats des princes et des rois; la poésie et la science étaient devenues le patrimoine de tous.

4° LES TROUVÈRES, LES JONGLEURS ET LES MÉNESTRELS.

(BACON, LE PRINCE D'AMOURS, LE THÉOLOGIEN ALLEMAND QUI JOUAIT DE LA VIELLE. GUILLEMIN DANCEL ET PERRIN DE SENS, CRESCEQUES, CHYNENUDY, ETC.)

La ménestrandie au xve siècle.

Pour que notre auteur, oubliant les vrais poëtes, fît, au commencement du xve siècle, une mention expresse des chanteurs de la rue et leur accordât une place d'honneur dans sa *Description de Paris*, il fallait que la poésie et la musique populaires, la « menestrandie, » comme on les appelait alors, eussent conquis leur droit de cité et fussent arrivées à cette notabilité qui est le caractère propre de tout ce que cite Guillebert de Metz. Or plusieurs causes avaient précisément contribué à leur donner, vers cette époque, une certaine importance. D'abord elles avaient, en grande partie, renoncé à la vie errante qu'elles menaient depuis plusieurs siècles : par le fait de la confrérie de Saint-Julien, fondée en 1330, la plupart de ces rhapsodes, qui promenaient de château en château leur muse vagabonde, s'étaient vus transformés en gens *établis*[1]. Devenus bourgeois de Paris, comme

[1] L'origine de cette corporation et les développements successifs qu'elle a reçus sont l'objet d'un travail fort intéressant, couronné en 1841 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'auteur, M. B. Bernhard, en a donné deux extraits considérables dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1re série, t. III et IV). Il les a fait suivre de la copie des statuts que la Prévôté de Paris imposa aux jongleurs et ménestrels en 1321 et 1341. Aux termes de ces statuts et « a l'acort du commun des « menestreux et menestrelles, jongleurs et jongle- « resses demourant en la ville de Paris, » la profession de jongleur et menestrel est réputée métier, et comme telle assujettie aux règles ordinaires qui régissent les corporations, c'est-à-dire l'apprentissage, le serment, la prudhomie, etc. Cet acte, qui a le caractère d'une convention, est signé des noms suivants : Parisot, ménestrel; Le Roy, pour lui et ses enfants; Gervaisot la guete, Renault le Chastignier, Jehan la guete du Louvre, Jehan de Biaumont, Jehan Guerin, Thibaut le Paage, Vuynant, Jehannot de Chaumont, Jehan de Biauvés, Thibaut de Chaumont, Jehanot Langlois, Huet le Lorrain, Jehan Baleavaine, Guillot le Bourguegnon, Perrot l'Estuveur, Jehan des Champs, Alexandre de Biauvés, Jaucon filz le Moine, Jehan Coquelet,

les drapiers et les orfévres, chanteurs et musiciens eurent une situation assez modeste sous le règne austère et parcimonieux de Charles V : le roi littérateur avait à sa solde des traducteurs et non des ménestrels. Mais, lorsque le jeune Charles VI et le prodigue Louis d'Orléans eurent donné le signal du luxe et des plaisirs; lorsque Valentine de Milan et Isabeau de Bavière, bercées, l'une avec les vers du Dante, l'autre avec les strophes des *Niebelungen*, eurent introduit le goût de la poésie et de la musique de leur pays, les trouvères, les jongleurs, les ménestrels se virent extrêmement recherchés; le gai savoir eut comme une recrudescence qui rappela les beaux jours du XIIIe siècle. Cette seconde floraison porta ses fruits : une cour d'amour fut instituée à l'hôtel Saint-Paul ; les tensons, les jeux-partis et autres doux propos s'y échangèrent, et Guillebert de Metz n'a eu garde de nous laisser ignorer cette circonstance.

Qu'était-ce, en particulier, que ce Bacon dont il nous parle, qui « jouoit chancons sur « la siphonie et tragedies ? » Sans doute un de ces chanteurs de geste qui avaient conservé les traditions de l'épopée chevaleresque et qui représentaient, au commencement du XVe siècle, les trouvères du cycle carolingien [1]. L'instrument dont il s'accompagnait, sorte de vielle ou de mandoline, n'était pas, à ce qu'il paraît, de première distinction. Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'*Histoire de Du Guesclin*, par Ménard : « *Sifoine* ou *cyfoine*, « le mesme que *chiphonie*, appellé instrument *truand* [2]. *Cyfoines* sont instruments de mu-

Bacon

Jehan Petit, Michiel de Douay, Raoul de Berele, Thomassin Rousseau, Gieffroy la guete, Vynot le Bourguegnon, Guillaume de Landas, Raoulin Lanchart, Olivier le Bourguegnon, Isabelet la Rousselle, Marcel la Chartaine, Liegart fame Bienviegnant, Marguerite la fame au Moine, Jehane la Ferpiere, Alipson fame Guillot, Guerin, Adeline fame G. Langlois, Ysabiau la Lorraine, Jaque le Jongleur.

On peut ajouter à ces noms ceux qui sont apposés au bas du procès-verbal de nomination des premiers administrateurs de l'hospice Saint-Julien, et l'on aura un état à peu près complet de la ménestrandie parisienne au milieu du XIVe siècle. Ont signé ce procès-verbal : Guillaume Bornet, guet du palais du Roi; Jacques Langlois, Perot de Rouen, guet au petit Chatelet; Guillaume le Fromagier, Loys le Claustier, guet du palais du Roi; Johannin le Lorran, Jacques le Massier, Jehan le Vidaulx, Lorent Lescuier, Thomassin Chevalier, Gilles Denisy, Laude de Cormua, Guillot de Soissons, Thibault de Chaumont, Guillemin Frone, Guillaume de la Guetairne et Simonet Narmas, tous jongleurs et ménétriers de la ville de Paris, lesquels, « avec le com- « mun desdits menestriers, nommerent Henriet de « Montdidier et Guillaume Amy, fleuteurs, maistres « et gouverneurs de l'hospital. » (Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, Preuves, t. III, p. 654.)

[1] On sait que les chansons de gestes étaient de véritables fragments d'épopée, et on les a comparées, non sans raison, aux rhapsodies des premiers âges de la Grèce. Le jongleur qui en était l'interprète les chantait en s'accompagnant de la rote ou de la viole, et, quoique les chansons fussent ordinairement de très-longs poëmes distribués en couplets de dix à douze syllabes sur deux ou trois rimes, ce qui en rendait la déclamation ainsi que l'accompagnement des plus monotones, le chanteur de geste, quand il était habile, avait le talent de prévenir l'ennui, tantôt en variant les assonnances et en coupant son récit en stances de moindre étendue, tantôt en passant rapidement sur les strophes dénuées d'intérêt, et en reproduisant, sous une forme un peu différente, les passages qui avaient fait impression. A la fin de chaque couplet, le jongleur reprenait haleine, interrogeait du regard son auditoire, et lui redemandait, par un geste, par une inflexion de voix, par une ritournelle variée, un nouveau tribut d'attention et de bienveillance.

[2] Sainte-Palaye, dans son *Glossaire françois*, cite une ballade d'Eustache Deschamps, contemporain de Bacon, qui confirme le sens donné au mot *siphonie*. Jean Corbechon, qui vivait à peu près à la même époque, s'exprime ainsi dans sa traduction du livre *De proprietatibus rerum*, dédiée à Charles V : « On

« sique portez au col..... à l'usage des aveugles et des mendians, et on les appelloit ins- « trumens truans [1]. »

Le chanteur de geste.

Il faut croire, pour l'honneur de Bacon, dont l'existence nous est restée d'ailleurs complétement inconnue, que ses vers avaient quelque chose de moins « truand » que l'instrument qui lui servait d'orchestre. C'étaient, sans doute, des chansons de geste, souvenirs éloignés des poëmes de la Table ronde, ou quelques couplets satiriques issus en droite ligne des fabliaux railleurs du moyen âge. Artus, Lancelot, Tristan, Gauvain, la belle Oriane, devaient être les héros privilégiés du rhapsode parisien; et les multiples incarnations du *Renard*, sujet inépuisable pour la malice populaire, fournissaient probablement une ample matière à ses piquantes allusions. Un peu attardé au commencement du XVe siècle [2], le trouvère Bacon avait sans doute plus de succès avec ses couplets satiriques qu'avec ses chansons de geste. Le Parisien, railleur de son naturel, croyait peu aux prouesses accomplies loin de lui, et d'ailleurs le canon de Crécy et de Poitiers avait tué la chevalerie; les derniers paladins venaient de succomber à Nicopolis. Quant aux chansons satiriques, on peut affirmer, sans crainte, que le commun populaire y prêtait l'oreille; encore quelques années, et les échos de la place Maubert, qui ont tant de fois redit les chansons des jongleurs, retentiront des vigoureux accents de Villon [3].

« appelle en France *cymphonie* ung instrument dont les « aveugles jouent en chantant les chansons de geste, « et a cest instrument beau doux son et bien plesant « a entendre, se ne se fust pour l'estat de ceulx qui « en jouent. » Il faut en conclure que la vieille épopée chevaleresque était tombée dans un bien grand discrédit au XIVe siècle, et que la « siphonie » méritait d'être appelée, en effet, « un instrument truand. » M. Bottée de Toulmon (*Dissert. sur les instrum. de musique employés au moyen âge*) la considère comme une sorte de vielle; mais il faut admettre qu'elle constituait un perfectionnement d'origine récente, puisque Eustache Deschamps, aussi bien que Guillebert de Metz, la distingue de la vielle, et que Guillaume de Machault les cite l'une et l'autre dans *La prise d'Alexandrie* (Ms. La Vallière, n° 25, Bibl. imp.) et *Li temps pastour* (Ms. franç. n° 7221, Bibl. imp.). Enfin M. Paul Lacroix, dans son intéressante étude sur les *Instruments de musique* (Paris, 1858, in-18, p. 399), raconte ainsi les vicissitudes de la *siphonie*. « Au Ve siècle, la *symphonie* avait été l'ins- « trument à percussion que nous nommons aujour- « d'hui *tymbales*. Mais la chifonie ne figura jamais « dans les concerts, et fut dédaigneusement aban- « donnée aux aveugles et aux mendiants qui s'en « allaient viellant de porte en porte pour émouvoir, « par leur musique criarde, la charité des bonnes « âmes : on les appelait *chifonieurs*. »

[1] Claude Ménard, *Histoire de Bertrand Dugues- clin, escrite l'an 1387*, Paris, 1618, in-4°, p. 229. Le roman rimé en l'honneur du même héros parle de la première siphonie, dans les mêmes termes que l'histoire en prose :

> Ainsi vont li aveugle et li pauvre truant,
> De si fais instrumens les bourgois esbatant;
> En l'appela de la un instrument truant,
> Car ils vont d'huis en huis leur instrument portant.

[2] On ne rencontre que peu de traces de la présence des trouvères et chanteurs de geste dans la seconde moitié du XIVe siècle. V. Le Clerc en cite deux mentions seulement à la date de 1368 et de 1396. En 1368, les échevins de la ville de Valenciennes font remettre XII gros à Colart de Maubeuge « pour jouer de son mestier et canter de « geste, » et, en 1396, le prédicateur Jean de Varennes, arrêté près de Troyes, s'exprime ainsi dans sa défense : « Si un chanteur des gestes de Charles, « de Roland, d'Olivier, avoit chanté sur cette mon- « tagne autant que moi indigne y ai chanté la pa- « role de Dieu, et qu'on les eust fait saisir comme « moi..... je ne doute pas que cela n'eust deplu au « peuple. » (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 441.)

[3] Dans les châteaux et les palais, c'était la salle d'armes ou la galerie des festins qui servait de théâtre au chanteur de geste; dans les villes, et à Paris notamment, la place publique pouvait seule recevoir le jongleur et l'auditoire. Il est probable, dit Daunou, qu'on nous proposerait vainement au-

Digitized by Google

Ce goût particulier du peuple de Paris pour les chansons frondeuses, et, par suite, cette décadence de la chanson de geste à l'époque où nous sommes arrivés, sont un fait attesté par tous les critiques littéraires. Au XIVe siècle, dit M. Bernhard, le chant de l'épopée chevaleresque commençait à décliner ; le goût pour ces grandes compositions se perdait et le ménétrier cessait de les chanter. Au récit des merveilleux exploits des paladins et des hauts faits d'Arthur ou de Charlemagne, on préférait la ballade d'amour et la complainte sur les roués et les pendus. Le poëte de cour avait fait place au chanteur des rues, et l'alexandrin aristocratique au petit vers, au mètre populaire. Cependant la chanson de geste retentissait quelquefois encore sur les places publiques, et l'on cite un compte de 1401 où il est payé une somme de cinq sous à « Jehan Torne, chanteur en place, par « courtoisie a li faite pour sa poine et travail qu'il eut de canter en son romans des istoires « des seigneurs anchiens le jour des quaresmiaux [1]. » Avec la chanson de geste, ajoute M. Bernhard, on entendait encore quelquefois la grande chanson politique et satirique : c'est à cette dernière espèce que se rapporte l'ordonnance de septembre 1395, en vertu de laquelle il fut crié, dans les rues de Paris, *de par le Roi et monsieur le Prevost*, défense, sous peine d'amende arbitraire et de prison au pain et à l'eau, « a tous menestriers de bouche et « recordeurs de dits que ilz ne facent, dyent ne chantent, en place ne ailleurs, aucuns ditz, « rymes ne chansons qui facent mention du pape, du Roy et des seigneurs de France, au « regard de ce qui touche le fait de l'union de l'Eglise, ne les voyages que ils ont faits ou « feront pour cause de ce [2]. » Cette ordonnance, qui se réfère évidemment au grand schisme d'Occident, et peut-être à la démence du roi Charles VI, constate qu'à la fin du XIVe siècle la chanson satirique était toujours populaire, et que les ménétriers continuaient à s'en faire les colporteurs.

Les Raynouard, les Fauriel, les Daunou, et tous les critiques qui se sont occupés de la poésie populaire, ont remarqué que la voix des chanteurs de geste s'arrête avec les premiers accents des chroniqueurs en langue vulgaire : ces poëtes populaires comprennent instinctivement que l'histoire n'est plus leur domaine, et ils se réfugient dans la satire, jusqu'à ce que ce genre, en se formant à son tour, leur devienne inaccessible. Aucun des trouvères ne semble avoir eu la pensée de chanter les Croisades, par exemple, où s'accomplirent cependant de si hautes prouesses. C'est que, grâce à Villehardouin, à Joinville, à Baudouin d'Avesnes, au traducteur de Guillaume de Tyr, la prose française s'était vaillamment emparée de l'histoire, et avait, par l'exactitude de ses récits, dissipé ce demi-jour légendaire où les jongleurs aimaient à placer leurs paladins. Ramenés, par une narration vraie, aux proportions ordinaires de l'humanité, les Baudouin de Flandre et les saint Louis, les Philippe-Auguste et les Richard Cœur de Lion n'étaient plus que des personnages historiques, et il fallait aux chanteurs de geste des héros d'épopée. En outre, à l'époque où vivait Guillebert de Metz, les chroniqueurs étaient devenus des historiens : Boucicaut, Christine de

jourd'hui d'écouter sur un carrefour un roman de dix mille vers divisés en couplets monorimes et chantés par un seul homme armé d'un violon plus ou moins discordant ; mais les habitudes d'une société plus élégante et les jeux variés du théâtre, presque entièrement inconnus au moyen âge, nous ont rendus indifférents à ce qui charmait nos pères.

[1] *Histoire d'Abbeville*, par M. Louandre, p. 226, note.

[2] Collection Lamoignon (*Ordonnances de police*, t. III, fol. 198, recto), aux archives de la Préfecture de police.

Pisan, annonçaient Froissard et Comines, et la chanson de geste, ne pouvant plus réclamer pour les hauts faits qu'elle célébrait cette confiance illimitée qu'on lui avait accordée jusque-là, était par là même condamnée à disparaître. C'est ce qui nous autorise à considérer Bacon comme le représentant attardé d'un genre à peu près éteint [1].

La tragédie.

Mais le dernier des rhapsodes ne se bornait pas à « canter de geste » et à chansonner les clercs ou les grands seigneurs; il jouait encore « tragedies, » dit Guillebert de Metz. Que faut-il entendre par ce mot? Évidemment toute autre chose qu'un drame classique en cinq actes et en vers: la tragédie date de la Renaissance; il n'en est point question avant Jodelle et les poëtes de la Pléiade. Bacon aurait-il été un acteur en renom, un premier sujet pour les sotties, les mystères et les moralités? Les tragédies qu'il jouait n'étaient-elles pas plutôt quelque aventure bien noire, bien lamentable, quelque complainte sur le triste sort d'une jeune damoiselle enclose dans une tour obscure, d'un page surpris dans ses amours avec la châtelaine, ou d'un écuyer mis à mort pour félonie? Ne faudrait-il pas y voir encore quelque événement contemporain, un récit d'une palpitante actualité, tel que le supplice de Jean Des Marets et de Pierre Des Essarts, le meurtre du duc d'Orléans ou l'assassinat de Jean sans Peur? Si les tragédies que jouait Bacon avaient ce caractère, elles offraient alors la plus frappante analogie avec nos complaintes modernes, et le fameux *Dit* de Fualdès ne serait que la continuation d'un genre fort ancien [2]. Dans cette hypothèse, on comprend que Bacon ait joint la chanson à la tragédie; un couplet héroïque ou quelque refrain assaisonné de sel gaulois formait la petite pièce et ramenait la gaieté chez les auditeurs.

Il n'est point étonnant que le tragédien du XVe siècle n'ait pas laissé dans l'histoire littéraire d'autre trace que la courte mention que lui a consacrée Guillebert de Metz. Près d'un siècle plus tard, Coquillart et Gringoire, les Baron et les Molière de leur temps, ne faisaient encore dans le monde qu'une assez modeste figure. Sans aller chercher dans le roman moderne des témoignages fort contestables, il suffit d'ouvrir les *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, pour se convaincre que l'auteur d'une pièce de théâtre était, au commencement du XVIe siècle, assimilé à l'ouvrier chargé de dresser l'estrade où elle devait se jouer. Voici, en effet ce qu'on lit dans Sauval (t. III, p. 533 et 534), à l'année 1502: « A Jehan Marchant et Pierre Gringoire, *compositeurs et charpentiers*, qui ont fait et com- « posé le mystère fait au Chastelet de Paris à l'entrée de Mgr le Legat, ordonné des per-

[1] L'influence littéraire de la chanson de geste se continua toutefois jusqu'au XVIIe siècle. L'école épique, dont Boileau s'est tant moqué, se rattachait, par des liens assez étroits, au cycle carolingien, et le « poëte ignorant, »

Qui de tant de héros choisissait Childebrand,

était, à certains égards, une sorte de rhapsode égaré dans les temps modernes.

[2] Après avoir émis cette opinion, nous avons constaté avec une satisfaction véritable qu'elle était partagée par le savant auteur du *Discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle*. « Depuis la chute « du théâtre antique, dit V. Le Clerc, un récit dia- « logué se nommait comédie lorsqu'il était gai ou « satirique, tragédie lorsqu'il était triste. Dès le « IXe siècle, une histoire de la famille des Atrides, « en vers hexamètres, a pour titre: *Orestis tragœ- « dia*.... Au XVe, un récit, avec dialogue, de la mé- « saventure de deux hommes qui étaient tombés « dans un piége à loups, porte encore le même titre, « *Tragœdia*..... En prose, une complainte sur le « désastre de Poitiers et la prise du Roi s'appelle « *Tragœdia super captione regis Franciæ Johannis.* » (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 436.)

Digitized by Google

« sonnages, iceux revestus et habillés, ainsi que audit mystère estoit requis, et pareillement « d'avoir fait les echafaults qui estoient à ce necessaire, et pour ce faire fourni le bois, cent « livres. »

« Item, à Jehan Marchant, *charpentier de la grand'coignée*, et Pierre Gringoire, *compo-* « *siteur*, cent livres, pour avoir fait et composé le mystère fait au Chastelet, à l'entrée de « M^r^ l'Archiduc, ordonné des personnages, iceux revestus et habillés ainsi qu'en mystère « estoit requis, et pareillement d'avoir fait les echafaux qui estoient à ce necessaires. »

« A eux la somme de cinquante livres parisis, pour accomplir le mystère qui se devoit « faire à l'entrée de la Reine de France, lesquels ont fait et preparé la plus grande partie du « mystère, pour parfaire et accomplir quand le bon plaisir sera à ladite dame faire ladite « entrée, ainsi que lesdits Marchant et Gringoire se sont obligés par devant deux notaires[1]. »

Plus heureux que les dramaturges et les charpentiers « de la grand'coignée, » les poëtes et les musiciens populaires avaient du moins cet avantage, que leur art n'exigeait point de mise en scène et qu'il leur était loisible de récréer à toute heure les rois, les princes, les marchands et le peuple. Que ce fût au palais des Tournelles ou à l'hôtel Saint-Paul, aux Halles ou à la Grève, chez Miles Baillet ou chez Bureau de Dampmartin, qu'il s'agît d'*historier* un entremets ou d'égayer une noce bourgeoise, la ménestrandie avait son personnel tout prêt et mettait à la disposition de qui la payait tous les éléments d'un concert ou d'une représentation. Elle fournissait, en effet, non-seulement des instrumentistes et des chanteurs, mais encore des lecteurs et des récitateurs de vers, des improvisateurs, des auteurs de pièces à personnages, enfin des danseurs et des faiseurs de tours. Il est probable que les noms cités par Guillebert de Metz étaient ceux des premiers sujets; domiciliés à Paris et libres de tout engagement, ils appartenaient au public, et c'est sans doute pour cette raison qu'on ne les retrouve ni dans les Comptes de l'Hôtel, ni dans les états des maisons princières.

Transformations de la ménestrandie.

Il importe de faire remarquer, avant d'en finir avec les ménestrels, par quelle série de transformations ils arrivent à n'être plus que des instrumentistes, et comment il se fait que notre auteur, mentionnant à peine le dernier chanteur de geste, accorde dans son récit une place distincte à un vielleur, à un joueur de rebec, à deux « souverains harpeurs[2], » à un « bon corneur a la turelurette et aux fleutes. » Aux époques primitives, tous les arts,

[1] Les *Comptes et ordinaires de la Prevoté de Paris*, pour l'an 1515, mentionnent encore les deux associés : Jean Marchand est toujours nommé le premier; mais Grégoire est qualifié d'*historien* et de *facteur*, ce qui semble indiquer qu'il avait acquis un peu plus de considération. Il leur est alloué cent quinze livres parisis « pour leurs peines, « salaires et vacations d'avoir fait, devisé et composé « le mystère qui a esté fait à la porte de Paris, et « pour les recompenser de frais par eux faits en « accoustremens de draps de soye, echafaux, engins « et autres choses qui leur a convenu avoir pour « agréer ledit mystère. » (Sauval, *Histoire de Paris*, t. III, p. 593, 594.)

[2] L'usage de la harpe semblerait indiquer qu'il restait encore quelque chose de l'ancienne chanson de geste, car la harpe était, par excellence, l'instrument noble et épique. « Les trouvères et les jon- « gleurs de la langue d'oil, dit M. Paul Lacroix, « s'accompagnaient sur la harpe en récitant leurs « ballades et fabliaux, en chantant leurs chansons, « comme les rhapsodes grecs répétaient les vers « d'Homère et d'Hésiode au son de la lyre. Dans les « romans de chevalerie, dans les anciennes poésies « des XIIIe et XIVe siècles, on entend sans cesse re- « tentir la harpe; sans cesse le harpeur commence « un lai de guerre et d'amour. » (M. Paul Lacroix, *Curiosités de l'histoire des arts*, p. 400.)

Digitized by Google

comme toutes les sciences sont complexes; le même homme en représente dix. Mais, à mesure que les sciences s'étendent et que les arts se développent, il s'y fait un travail de démembrement qui a pour résultat d'isoler chaque branche de connaissances, de la détacher du tronc commun et d'en faire une chose à part. Un seul homme n'embrasse plus alors dix spécialités; il en choisit une, s'y adonne tout entier et la fait avancer vers une perfection qu'elle n'aurait jamais atteinte. Ainsi en a-t-il été des trouvères: d'abord historiens, poëtes, instrumentistes et baladins, ils ont dû, avec le temps, se dépouiller de quelques-unes de leurs attributions et abandonner tout ce qui n'était pas l'essence même de leur art. Les chroniqueurs se sont emparés de l'histoire; les faiseurs de « beaux ditiés » ont pris pour eux la poésie; l'Église s'est réservé les meilleurs chantres pour le lutrin, lorsque les princes ne les gardaient pas pour leur chapelle; il est resté les joueurs d'instruments qui, par un sentiment de dignité facile à concevoir, se sont séparés des baladins dès qu'ils se sont vus élevés au rang de confrères et de bourgeois. A Paris donc, plus promptement que dans les provinces, la ménestrandie devait aboutir au métier, à la corporation : Saint-Julien-des-Ménétriers est le dernier terme de la chanson de geste, la dernière transformation de la vieille épopée.

M. Bernhard, qui a fait de la confrérie de Saint-Julien une étude approfondie, distingue deux périodes dans son existence. La première, qui commence à l'année 1330, est marquée par trois actes importants : la formation même de la corporation, la construction d'un hospice et l'établissement de la royauté des ménétriers. La seconde a pour point de départ le règlement de 1407, qui assimile pleinement la ménestrandie à toute autre profession et multiplie les épreuves destinées à constater la « suffisance ». C'est alors que disparaissent les dernières traces de l'ancien ordre de choses; les ménestrels ne sont plus que des joueurs d'instruments. Guillebert de Metz, dont le livre a été commencé en cette même année 1407, a pu suivre ces deux phases; il a vu le passé représenté par Bacon, le dernier des chanteurs de geste, et l'avenir personnifié par les cinq habiles instrumentistes dont il nous a conservé les noms.

Bénéfices du métier.

Comme toute chose se résume en honneurs et en profits, il n'est pas sans intérêt de rechercher ce que la ménestrandie parisienne pouvait donner de considération et de bénéfices à ceux qui l'exerçaient. Sans parler des trouvères et des jongleurs, toujours assurés de trouver, au milieu de leurs pérégrinations vagabondes, la somptueuse hospitalité des châteaux, et pour nous en tenir aux chanteurs et aux ménestrels domiciliés, nous constatons d'abord qu'ils étaient en possession d'un certain renom, puisque Guillebert de Metz les mentionne comme l'un des ornements du Paris de son temps; nous les trouvons ensuite couchés sur les états de maison des rois et des princes, soit comme constitués en titre d'office, soit comme parties prenantes aux grandes occasions. On les traite largement, et, si l'argent est le signe de l'estime, il faut croire qu'on appréciait fort leur talent. Nous avons relevé dans les Comptes originaux une série d'articles de dépenses relatifs aux ménestrels de bouche et d'instruments, et nous les plaçons sous les yeux du lecteur.

Le 12 décembre 1389, Colinet Le Bourg, Johannin son frère, Colin Marquedante, ménestrels, et Brasseur, trompette du duc d'Orléans, reçoivent LXXX francs « pour plus honnestement estre avec ledit seigneur. »

Digitized by Google

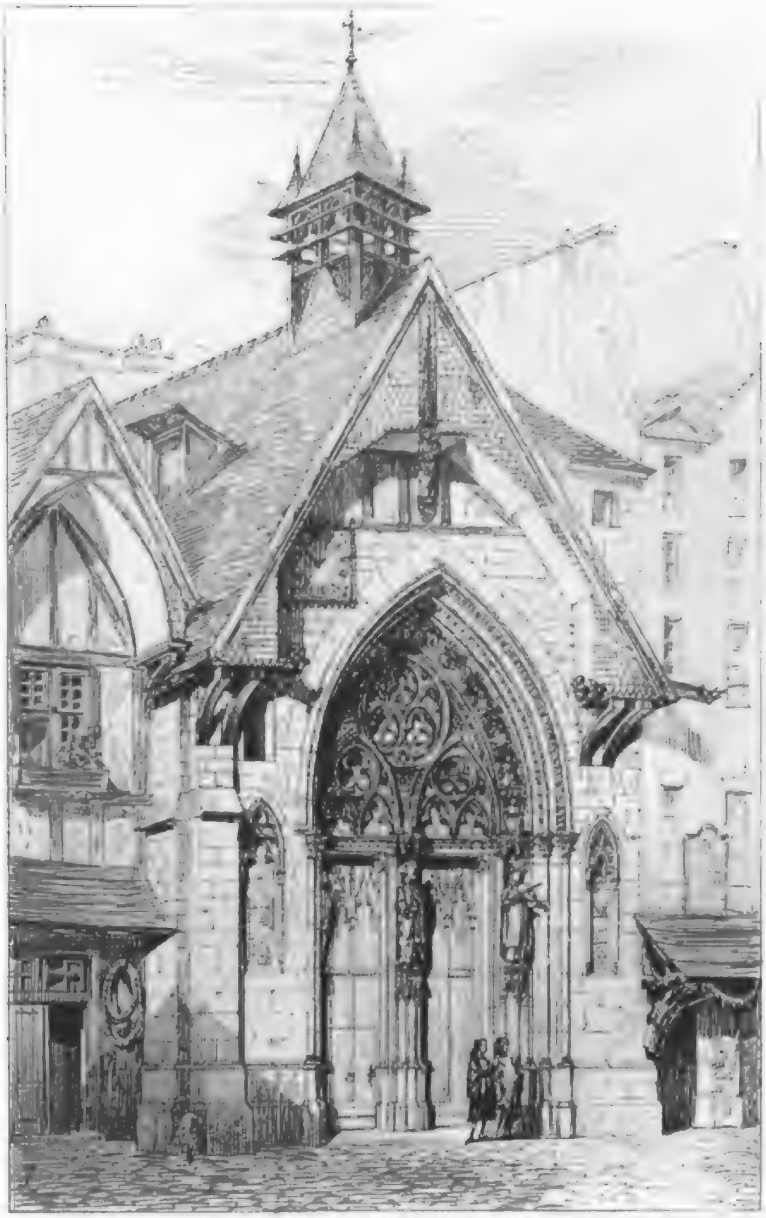

[illegible]

Chapelle [illegible] des Menestrels de Paris rue S. Denis

[illegible] Melin

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON

Digitized by Google

Le 16 novembre 1392, Jehan Poitevin, roi des ménétriers, reçoit pour lui et ses subordonnés, L francs d'or, que lui verse le trésorier du duc d'Orléans « pour une fois le « jour que le roy N. S. disna en l'ostel dudit M. S. le duc. »

La même année, Gillet Vilain, Jacquemart le Fèvre et autres sont gratifiés par le même seigneur de « vint flourins d'or, » plus « XII escus, » plus « XIII livres X sous, » pour « aucuns « esbatements de personnages que ilz avoient fait devant luy. »

Le 11 avril 1396, il est donné à Jacques de Savilliant et Christophe d'Alemaigne, ménestrels du comte de Nevers, « vingt franz d'or pour une foiz, et à Sennil de Couloingne, « leur compaignon, XX franz d'or[1]. »

Les ménestrels à traitement fixe ne sont pas moins bien traités par le duc d'Orléans. Dans le cours de cette même année 1396, Albelin, Colinet le Bourgeois et Godefroy le Fèvre sont inscrits sur les registres de l'argentier du duc pour une pension de 300 francs chacun, ce qui n'empêche pas les grosses sommes données « pour une fois » à des instrumentistes et chanteurs anglais, flamands, bavarois, italiens, que les pièces de comptabilité appellent *tubatores* et *piffarii* (les *pifferari* d'autrefois). Viennent ensuite les tabourins, les harpeurs, les vielleurs, les joueurs de luth, les organistes et facteurs d'instruments, qui figurent tous pour des sommes importantes.

Les ducs de Bourgogne, aussi prodigues et plus riches que ne l'était la maison d'Orléans, traitent leurs ménestrels avec la même générosité : les Comptes de recettes de Henri Luppin, de Jean Chousat et de Robert de Bailleux, contiennent, à cet égard, de nombreuses et significatives mentions. En voici quelques-unes :

« A Henri Josse et Jossequin, menestreux de mondit seigneur, pour dons a eulx faits ceste « foix XX franz » (1405).

« A Claux le tabourin, jadis menestrel de feu mondit seigneur, XX franz » (*id.*).

« Aux heraulx et menestrels de Hollande et de Liege, la somme de C francs d'or » (*id.*).

« A Henri du Houx, menestrel de mondit seigneur, LXVI francs XIII sols IV deniers, sur « ce qui estoit et povoit estre deu, a cause de sa pension, qui est de LX escus par an » (1411).

« Aux menestrez de corde qui avoient joué devant Mgr de Charolois, XLIII liv. II s. » (1412).

« A trois compaignons menestrels . . . pour avoir corné et mesnestrandé . . . aux festes « de Noel, de jour de l'an et des roys, IV escus » (1416).

« A Jehan Waneze, Thiebaut de Strasbourg et Guillaume Caillet, menestrels, et Henne« quin Coppetrippe, trompette de mondit seigneur, la somme de CCCCL francs monnoie « royale » (1419).

« Aux heraulx, trompettes et menestrels du roy d'Engleterre, la somme de CCXV fr. pour « estre venus devers mondit seigneur, le XIe jour d'avril MCCCC.XX. a ung disner qu'il faisoit « au conte de Warwich et autres ambassadeurs du Roy d'Engleterre » (1420).

Les Comptes de Guy Guilbaut mentionnent, à l'année 1425, « une pension de C escus « d'or, en quatre termes, aux menestrels de mondit seigneur, a condition qu'ils ne deman« deront rien pour robes, vestement, chevaux. » Pareille pension est accordée aux trompettes des menestrels et aux trompettes de guerre, sous la même condition.

Les libéralités des ducs d'Orléans et de Bourgogne s'étendaient aux artistes de tous les

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, par M. le marquis de Laborde, Preuves, t. III, *passim*.

pays, et avaient surtout pour but d'assurer le décorum et l'éclat de leur service. C'est ainsi que nous voyons « Jehan Facien l'ainsné, roy des menestrels de France, » recevoir XXII francs, « pour le aidier a monter et abillier pour plus honorablement le servir; » Josse Regnier, « roy de l'espinette, a Lille, » être gratifié de cent francs, « pour lui aidier a soustenir les frais « et missions que mondit seigneur lui commanda faire » (1426). L'année suivante, nouveaux dons aux ménestrels de Paris, de Cologne, de Clèves, de Bruges, etc. Près de cinq cents livres sont consacrées à ces générosités [1].

Moins riche que ses oncles et cousins, le roi de France ne pouvait se montrer aussi magnifique. Cependant il avait ses ménestrels, et on les voit figurer assez fréquemment dans les Comptes de l'Hôtel. En 1380, Jehan le Sage, Guillemin et Lyonnet, « lesquelx avoient « joué de leur mestier devant le Roy, » reçoivent 8 livres 16 sous parisis. Vers la même époque, « Hennequin Callemadin, menestrel, lequel a dit diz de bouche devant le Roy, » est gratifié de dix francs. Le même compte mentionne également « les heraux et menestriez « qui ont esté devers le Roy, le jour de Penthecouste, » et auxquels on accorde « IIIIXX livres; » « les menesterels Colinet Parent, Germain Gasteblé, Jehan et Lyonnet le Prevost, » qui en reçoivent seize. L'année suivante, des fêtes ont lieu en diverses résidences royales, et les ménestrels y sont conviés, avec ce qui restait alors de trouvères et de jongleurs. Les Comptes de l'Hôtel ont gardé trace de ces réjouissances et des libéralités du Roi.

« Les menestriez du duc de Guelles, lesquelx avoient esté et joué devant le Roy en sa « court, par XII jours, XXIV liv. parisis. »

« A trois menestrels qui avoient joué d'entreget . . . devant le Roy, par III jours, LXIV sols « paris. . . »

« Les menesterels du duc Aubert qui ont joué de leur mestier devant le Roy a Com- « piengne, LXXX sols par. . . »

« Jacques Daubenton, faiseur de diz, lequel avoit fait par plusieurs fois diz devant le « Roy . . . XXXII sols par. . . »

« Nycholas le Viellare, menesterel de bouche de Mgr le duc d'Anjou. . . XVI sols par. . . [2].

Ces diverses gratifications se réfèrent à la période heureuse du règne de Charles VI; mais les malheurs sont venus, et le Roi, qui n'a pas toujours dans son hôtel Saint-Paul de quoi « soustenir son estat, » en est réduit à être le débiteur de ses ménestrels. Il faut qu'une confiscation lui fournisse le moyen de se libérer, et c'est avec les biens des Armagnacs ou des Bourguignons, selon l'occurence, qu'il acquitte sa dette. En 1418 (n. s.), la succession de Nicolas d'Orgemont, dont nous avons raconté la disgrâce [3], sert à payer les arrérages dus à Jean d'Avignon : « Considerés, dit le Roy, les bons et agreables services que nous a « faiz ledit Jehan d'Avignon, lui avons donné, cedé, quictié et transporté pour lui, ses hoirs « et ayant cause, a toujours perpetuelment et hereditablement, LX sols parisis de rente que « prenoit chascun au feu maistre Nicole d'Orgemont . . . laquelle rente estoit a nous appar- « tenante par la confiscation des biens dudit maistre Nicole, lequel a esté condempné en « chartre perpetuelle pour crime de lese magesté par lui envers nous commis [4]. »

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, par M. le marquis de Laborde, Preuves, t. I, *passim*.

[2] *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publiées pour la Société de l'Histoire de France, par M. Douet d'Arcq, t. I, *passim*.

[3] Voir ci-dessus, p. 343, à l'article biographique de Guillaume Sanguin.

[4] *Choix de pièces inédites, etc.* t. II, p. 166.

Digitized by Google

Il ne reste aucune trace écrite des libéralités que les Prévôts des marchands et Échevins, les bourgeois et les corps de métier ont pu faire aux ménestrels « de bouche et de corde, » pendant la période qui nous occupe. Toutefois l'examen des divers articles des règlements que la Confrérie de Saint-Julien s'imposa vers la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe permet de croire que les bénéfices réalisés par les membres de la corporation étaient assez considérables. Les amendes pour désobéissance au roi des ménestrels, infraction aux lois du métier, insuffisance, etc. ne sont pas inférieures à vingt sols. La réception à la maîtrise emporte une taxe de pareille somme. Les preuves de capacité, de « suffisance, » comme on disait alors, sont nombreuses pour les aspirants qui se destinent à l'enseignement de la musique et du chant, et qui ont l'ambition de paraître chez les riches bourgeois, dans les noces opulentes, aux foires du Lendit, de Saint-Laurent, de Saint-Germain, aux fêtes et pèlerinages des environs de Paris : ce qui fait présumer qu'un instrumentiste et un chanteur de mérite gagnaient de bonnes journées. Mais il leur fallait partager avec leur roi, dont le privilége, restreint d'abord à la capitale, tendait à rayonner sur tout le royaume; avec la Confrérie, qui avait des veuves et des enfants à soutenir, et enfin avec l'hôpital Saint-Julien, qui était, pour la corporation, une sorte d'hôtel des Invalides.

Les cours d'amour.

Un lien naturel rattache les cours d'amour aux trouvères et aux ménestrels, qui en étaient, avec les dames, le principal ornement. On sait que ces tribunaux galants s'étaient formés dès le XIIe siècle, au midi de la Loire, et particulièrement dans le Languedoc et la Provence. Présidés tantôt par des dames, tantôt par des rois et des grands seigneurs qui prenaient le titre de *Princes d'amour,* ils ne se bornaient point à composer ou à faire composer des chansons, des tensons et des jeux-partis : ils rendaient de véritables arrêts, revêtus de toutes les formes judiciaires. On peut voir dans le Traité de l'art d'aimer, rédigé en 1170 par le chapelain André, sous ce titre *Liber de arte amatoria et reprobatione amoris,* ce qui se passait dans ces cours amoureuses. On y proposait un point à résoudre, et c'était le plus souvent quelque question d'amour raffiné, quelque problème de haute galanterie, dont la solution ne pouvait être donnée qu'en vers. La plaidoirie, dit Daunou, était une imitation des combats chevaleresques, des procédures judiciaires et des disputes argutieuses des écoles; triple singerie, ajoute-t-il, qui ne pouvait manquer d'égarer et de dégrader les talents littéraires dont elle était l'apprentissage. L'arrêt à rendre devait être conforme aux dispositions d'un code amoureux en trente articles, qui fait partie de l'opuscule du chapelain André.

La cour d'amour de l'hôtel Saint-Paul.

Par un singulier anachronisme qui contraste douloureusement avec les malheurs de cette époque, une cour amoureuse, calquée sur le modèle de celles qui florissaient depuis longtemps dans le midi de la France, fut créée vers l'an 1410, à l'hôtel Saint-Paul, autant pour distraire le pauvre roi aliéné que pour satisfaire aux galants caprices d'Isabeau et de ses femmes. Cette institution était dans toute sa nouveauté au moment où écrivait Guillebert de Metz, et il semble probable qu'il a voulu la désigner, à moins toutefois que son « prince damours » ne soit tout simplement le roi des ménestrels ou de l'épinette, comme on l'appelait en Flandre, tenant provision de virelais, rondeaux, ballades, lequel était, comme on le sait, nommé par le souverain pour exercer une sorte d'autorité sur ses confrères.

Digitized by Google

Dans le doute, il n'est pas sans intérêt de consigner ici quelques-uns des détails que fournit, sur la cour d'amour de Charles VI, un manuscrit copié au XVIIe siècle sur un original plus ancien et commenté au XVIIIe par Lancelot et Moreau de Mautour. Ce manuscrit, qui nous a été obligeamment signalé par M. Douet d'Arcq, comprend les noms, les titres et les armoiries enluminées des principaux officiers de la cour amoureuse. Dans la première catégorie, dont le manuscrit, lacéré en cet endroit, ne donne pas la désignation, figurent les plus beaux noms de l'aristocratie française : on y voit, entre autres, les Craon, les Hangest, les d'Angennes, les La Rochefoucauld, les Chabannes, les d'Estouteville, les d'Ailly, les La Trémouille, les Chastillon, les Mouchy, les de Rieux, les Lannoy, les Longueval, etc. etc. Viennent ensuite les *grands veneurs de la court*, puis les *thrésoriers des chartes et registres amoureuses*, au nombre de cent quatre-vingt-huit, appartenant, pour la plupart, à la riche bourgeoisie ou à la petite noblesse. Aux trésoriers succèdent les *auditeurs de la cour d'amour*, où l'on voit, avec quelque surprise, figurer un maître en théologie, des chanoines de Paris, de Tournay, de Cambrai, de Saint-Omer, des maîtres des requêtes et des conseillers au Parlement. Au-dessous de ces dignitaires sont placés les *chevaliers d'honneur, conseillers de la cour amoureuse*, au nombre de cinquante-neuf, les *chevaliers trésoriers*, les *maîtres des requêtes*, parmi lesquels se trouve le nom de Charles Culdoë, prévôt des marchands, et celui de Cousinot, riche bourgeois qui joua plus tard un rôle important. La liste se termine par les *secrétaires* et les *substituts du procureur général près la court amoureuse*, les *concierges des jardins et vergiers amoureux*, et enfin par les *veneurs ordinaires de la court amoureuse*[1].

Une telle énumération dispense de tout développement : la cour d'amour, qui, à une autre époque, aurait pu devenir l'un des ornements du palais et l'une des splendeurs de Paris, n'était plus alors qu'une douloureuse antithèse. Elle représentait d'autres cieux, d'autres mœurs, un passé disparu ; aussi n'a-t-elle exercé aucune influence littéraire sur les écrits de ce temps. Une mention incertaine dans l'ouvrage de Guillebert de Metz, et une liste de noms enfouie dans un manuscrit, voilà tout ce qui reste de cette institution dépaysée, à laquelle il aurait fallu les douceurs de la paix, le climat de la Provence et la langue des troubadours.

5° LES MÉDECINS, LES CHIRURGIENS, LES ASTROLOGUES.

(THOMAS DE PISAN, THOMAS DE SAINT-PIERRE, GILLES SOUS-LE-FOUR, HENRI DE FONTAINES, ETC.)

En groupant sous une même rubrique les médecins, les chirurgiens et les astrologues, nous entrons dans la pensée de Guillebert de Metz, qui paraît avoir rapproché leurs noms à dessein, et nous indiquons, dès le début, le lien étroit qui, au moyen âge, unissait l'art de guérir à la pratique des sciences occultes. La mauvaise physique de Pline avait fait école ; les hypothèses d'Aristote étaient prises au sérieux, et les rêveries des docteurs arabes, compliquées des arguties de la scolastique, se joignaient aux ténébreux calculs des tireurs d'horoscopes pour égarer complétement la médecine du bon sens. Deux livres étaient cons-

[1] Consulter le manuscrit (Bibliothèque impériale, supplément français, n° 6961) et les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VII, p. 487 et suiv.

Digitized by Google

tamment ouverts : la nature, le corps de l'homme; et l'on s'obstinait à n'y point lire. Au lieu d'étudier les simples, d'interroger l'organisme humain, d'expérimenter *in anima vili*, et de recueillir patiemment les observations faites au lit des malades pour en former, avec le temps, un corps de doctrine, on s'opiniâtrait à commenter Hippocrate et Galien, à discuter sur Celse et Avicenne, à chercher le sens d'un passage obscur plutôt qu'à approfondir le mystère de la vie et à découvrir les secrets du mal. On glosait sur des textes, alors qu'il aurait fallu voir de ses yeux et palper de ses mains. Le seul livre qu'on n'aurait pas dû consulter était précisément celui dans lequel on croyait tout lire : la conjonction de Mars et de Vénus sous un certain signe, l'éloignement, le rapprochement de Jupiter ou de Mercure, valaient, pour un cas de maladie, le texte le plus clair et l'argument le plus subtil. Les observations les plus justes et les plus rigoureuses déductions ne tenaient pas devant la découverte vraie ou prétendue d'un des arcanes du grand œuvre.

Les médecins de Paris aux XIIIe et XIVe siècles.

Il serait injuste, cependant, de ne point reconnaître les quelques progrès faits par l'art de guérir dans le cours du XIVe siècle. Sans parler de l'école de Montpellier, et pour nous en tenir au *Studium Parisiense*, nous constatons qu'en 1301 l'Université fait un statut contre les médecins ignorants et encourage de tout son pouvoir l'étude des sciences médicales. Vingt-deux ans après, cette mesure avait déjà porté ses fruits, puisque Jean de Jandun, en voyant passer dans les rues de Paris les praticiens de son temps, revêtus de riches habits et coiffés du bonnet doctoral, s'écrie : « Oh ! qu'il faut aimer ces bons méde-« cins qui se conforment philosophiquement à la pratique de leur profession, aux règles « d'une savante physique et d'une longue expérience [1]. » Il est impossible, ainsi que nous l'avons fait remarquer en commentant ce texte, de mieux apprécier le rôle de la médecine et les procédés qu'elle doit mettre en usage. S'il faut en croire Jean de Jandun, un peu louangeur de son naturel, le bon sens tendait alors à se débarrasser des entraves d'une fausse science et à substituer la pratique à une vaine théorie ; aussi l'estime des étrangers était-elle la récompense des efforts tentés et des progrès accomplis dans cette voie. Vers 1340, le médecin italien Gentilis de Foligno conseille à Ubertino de Carrare, seigneur de Padoue, d'envoyer à Paris douze étudiants : hommage impartial rendu aux fortes études qu'on y faisait à cette époque. Quelques années après, un praticien de Montpellier, qui avait composé un traité sur l'épidémie, ne trouve rien de mieux à faire que de le dédier à la florissante école de Paris et à l'Université tout entière : *Florenti studio medico Parisiensi ac toti Universitati*. Enfin, l'année même où Guillebert de Metz termine son livre, le chirurgien Lanfranc ou Alenfranc, de Milan, dans son ouvrage de « cirurgie, escript a Mont-« pellier au mois d'avril l'an M.CCC et XXXIII, » remercie la Providence de l'avoir transporté « a Paris, terre de paix et d'estude. O Paris, ajoute-t-il, pour le siege de la majesté royale, « pour l'excellence de toy, pour l'abondance de biens, pour l'intelligence des filozofes, pour « la seurmontance des theologiens, tu peux estre dicte Paradis; Paris, royale cité sans per: « Paris, ne scachant point de part, car tu octroyes egalement au vray roy; Paris, c'est a dire « juste, car tu sces treuver le juste en toute science, car en toy chascun use de son droict: « Paris, engendrant les clers, car toujours conceps les negligens en ton ventre au darrenier

[1] *Traité des louanges de Paris*, ci-dessus, p. 42 et 43.

Digitized by Google

« sage. De mal a moy qui tant de temps ay perdu sans veoir ton honorable et tres saincte « estude. » — « Certes, dit M. Paulin Paris, qui nous a fait connaître ce curieux passage, « voilà, dans la bouche d'un étranger, le plus magnifique éloge de la ville de Paris et de son enseignement médical, *suavissimum et honorabilissimum studium* [1]. » Non content de ce témoignage, Lanfranc nous apprend, à la fin de son cinquième traité, qu'il a été parfaitement accueilli par la Faculté de Paris, que les docteurs régents, le doyen Jean de Passavant et des bacheliers recommandables l'ont prié non-seulement de faire des lectures sur ses procédés opératoires, mais encore de composer un livre en forme sur les règles de l'art et toutes ses appartenances, *cum suis adjacentiis*. Très-honoré d'une pareille demande, le chirurgien milanais s'est empressé de prendre la plume [2].

Des encouragements d'une autre nature arrivent en même temps à la Faculté de Paris : les bourses des colléges, réservées jusque-là aux artiens, aux théologiens et aux canonistes, commencent à être données aux étudiants en médecine, et la royauté, qui s'était bornée jusqu'alors à avoir un « fizicien » au palais, témoigne, par de nombreuses ordonnances relatives à l'étude et à l'exercice de l'art médical, qu'elle veut enfin arracher cette science à une routine séculaire [3]. Mais les obligations de la médecine parisienne s'accroissent en même temps que les honneurs dont on l'entoure et les règlements qu'on lui impose. La guerre de cent ans, la peste noire et les épidémies qui se succèdent pendant plus d'un siècle multiplient les malades et les cas à observer; la démence de Charles VI ouvre un vaste champ à l'expérimentation, et les médecins de la capitale ont désormais à se mesurer avec les docteurs italiens, flamands et anglais, qui font partie des maisons d'Orléans, de Bourgogne et de Bedford.

Thomas de Pisan, Thomas de Saint-Pierre.

C'est à ce moment qu'apparaît une légion de *magistri in physica* [4], parmi lesquels se détachent deux personnages connus de notre auteur, Thomas de Pisan et Thomas de Saint-

[1] Bien que Lanfranc ait lui-même traduit le passage que nous venons de reproduire, il faut le lire dans le texte latin pour juger de l'enthousiasme du chirurgien milanais et pour y voir tous les traits raffinés qu'il y a mis : « Pater omnipotens... me... « Parisius, in terra pacis et studii... transplantavit. « O Parisius, propter regiæ majestatis sedem, prop- « ter curialis speciei excellentiam, propter honoris « habundantiam, propter philosophorum intelli- « gentiam, merito *paradisus* nuncupari potes. O re- « galis civitas, Parisius *sine pari!* O Parisius *partis « inscius*, nam faves unanimiter vero regi! O Pari- « sius, *paris scius*, nam scis justum in scientiis om- « nibus reperire, et in te quisquis fruitur juste jure « suo. O Parisius, *scientes pariens*, nam quotidie « negligentes tuo concipis in utero, demumque *paris* « eosdem sapientes. Væ mihi quod tantum tempus « perdidi, tuum suavissimum et honorabilissimum « studium non videndo. » (Bibl. imp. mss. latins, n° 7129.) Nous avons souligné quelques jeux de mots sur le nom de Paris : on peut les rapprocher de ceux de Jean de Jandun et du *Dit* qui fait l'objet de notre dernier appendice.

[2] Biblioth. imp. manuscrits latins, n° 7129, cité par M. Paulin Paris (*Les manuscrits françois de la bibliothèque du Roi*, t. V, p. 243).

[3] Voir, entre autres, les ordonnances de 1352, 1353 et 1390, dans Du Boullay, t. IV.

[4] V. Le Clerc cite notamment Jean Hennequin, Henri de Hermondaville, Robert Fabri, Ermengard, Ernouf Quiqempoist, Geoffroi de Courvot, Guillaume Aymardi, Gilbert Hamelin, Gilles de Semiville, Gervais Chrestien, Évrart de Conty, Jean de Guistey, Jean Boutin, Jean de Tournemire, Jacques Du Bourg, Jean Jacobi, Jean de Nesle, Regnault Fréron, Jean Tabari, Guilbert de Celsoi, Jean Pitard, Guillaume Racine, Arnaud de Villeneuve, Pierre de Saint-Flour, Richard de Paris, Vital Du Four, Jean de Bassoles, Pierre Fremont, etc. (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 470.)

Digitized by Google

Pierre. Guillebert de Metz ne cite que le second, mais il avait certainement entendu parler du père de Christine ; l'un et l'autre représentent d'ailleurs et personnifient, à certains égards, ce qu'on pouvait appeler, vers la fin du XIVe siècle, la médecine de l'avenir. Thomas de Pisan, que sa fille nous dit avoir été « doctorifié, a Bolongne la Grasse, en la science de mede- « cine, » est marié, *uxoratus ;* il n'appartient point à l'Église, comme presque tout le corps médical de Paris, et constitue, en face de la médecine cléricale, un exemple vivant du doctorat laïque. C'est dans ce sens qu'il est le précurseur d'un nouvel ordre de choses, tandis que, d'autre part, il tient au passé par les chaînes de l'astrologie. Thomas de Saint-Pierre, au contraire, est un homme d'église ; prêtre et chanoine, il semble unir la médecine à la théologie ; mais il se rattache à l'école observatrice de Guy de Chauliac, et annonce une rupture décisive avec les vieux errements.

Quoique l'existence de Thomas de Saint-Pierre ait été fort longue, sa biographie est des plus courtes, comme celle de tous les grands praticiens de cette époque : elle se borne à quelques faits dont la plupart nous ont été signalés par M. le docteur Chéreau, l'un de nos collaborateurs [1]. On sait qu'il était chancelier de l'église de Bayeux et physicien du roi Charles VI, ainsi que de « sa tres amée suer Katherine. » Ces titres lui sont donnés dans deux lettres patentes datées, l'une du 22 mai 1384, l'autre du 7 février 1387. Selon le premier de ces documents, le Roi, ayant été informé que les maisons de « Henri Pharamus, « prebstre chapelain de maistre Thomas de Saint Pierre, » avaient été rasées par le fait de la guerre, et voulant réparer les dommages causés au pauvre chapelain, lui fait don d'une maison « assise en la ville de Bayeux, devant Nostre Dame, » laquelle avait appartenu à un sieur Étienne Chappelain, mort sans héritiers, et pouvait bien fournir quatre livres de rente [2]. Dans la seconde pièce, il s'agit du testament de Guillaume de Saint-Germain, licencié ès lois, procureur général du Roi, et de Désirée Culdoë, sa femme. Les testateurs, désirant laisser tous leurs biens pour de pieuses fondations, confièrent l'exécution de leurs dernières volontés à « honourable homme et discret maistre Thomas de Saint Pierre, « chancelier de l'eglise de Bayeux et fisicien du Roi. » Sur la demande de son médecin, Charles VI amortit les rentes provenant dudit testament [3].

Thomas de Saint-Pierre est fréquemment mentionné dans le premier volume de la série des registres qui appartiennent à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris. Docteur régent, c'est-à-dire professeur à la Faculté, il figure en cette qualité dès 1372. En 1394, il fut nommé chanoine de Paris et prévôt de la prébende d'Andresy, en conservant toutefois son titre de chancelier de l'église de Bayeux. L'année suivante, on le voit assister à une assemblée tenue aux Mathurins pour donner la licence à un certain nombre de bacheliers. L'un d'eux, *Joannes de Pisis*, était *uxoratus*, et la Faculté hésitait à l'admettre. Cependant on fit réflexion qu'il avait gardé le célibat pendant le cours des études préparatoires au baccalauréat, qu'il ne s'était marié que depuis peu, et qu'ainsi il était excusable. Le candidat obtint ses licences, et il est permis de croire que Thomas de Saint-Pierre,

[1] M. le docteur Chéreau, qui a entrepris d'écrire pour l'*Histoire générale de Paris* les annales de la médecine et de la chirurgie parisiennes, ou, pour parler plus exactement, la monographie de la Faculté de médecine, a donné des renseignements sur Thomas de Saint-Pierre dans *l'Union médicale* (1862).

[2] Archives de l'Empire, JJ, 128, charte 112, fol. 66 v°.

[3] Archives de l'Empire, JJ, 138, charte 28, fol. 33 v°.

régent éclairé, ne lui fut pas hostile [1]. En 1401, notre chanoine-docteur avait atteint un âge si avancé qu'on le revêtit de la dignité d'*antiquissimus* ou doyen d'âge; il était le vétéran de l'école. Cependant, malgré le poids des ans, il faisait acte de présence à toutes les assemblées : Du Boullay le constate et les registres de la Faculté en fournissent la preuve écrite. C'est ainsi qu'on le voit assister, en 1409, à une réunion où il s'agissait de trancher le différend qui s'était élevé entre les régents, c'est-à-dire les professeurs de l'École, et les non-régents ou médecins libres. On déniait à ceux-ci le droit de suffrage dans les grandes affaires de l'Université, et l'on ne voulait pas surtout que les deux mots *cæteris paribus* (toutes choses égales d'ailleurs) fussent pour eux une sorte de compensation. Du Boullay, qui nous fait connaître la présence de Thomas de Saint-Pierre à cette assemblée, ne nous dit point dans quel sens il se prononça [2].

Ce vénérable régent mourut le 30 octobre 1420; il était sans doute plus que nonagénaire, puisqu'il portait depuis dix-neuf ans le titre d'*antiquissimus*. Le registre de la Faculté ajoute à cette qualification, déjà très-significative, les deux mots *valde senex* [3]. Voici dans quels termes le doyen du chapitre de Notre-Dame mentionne la mort de son savant confrère : « Die jovis, xxx° octobris M.III° XX. Postea venit ad notitiam quod magister Thomas » de Sancto Petro decessit in curia [4]. » Qu'il faille entendre par ce mot *curia* l'École de médecine ou la cour des chanoines, c'est-à-dire le cloître, Thomas de Saint-Pierre n'en serait pas moins mort dans l'exercice de l'une ou de l'autre de ses fonctions. Homme d'église et homme d'enseignement, il paraît n'avoir connu d'autre chemin que celui de Notre-Dame et celui de la Faculté.

Gilles Sous-le-Four.

Il semble que l'existence de Gilles Sous-le-Four ait été moins paisible. La chirurgie, en effet, loin d'être, comme la médecine, en pleine possession de ses droits et priviléges, avait à lutter, d'une part, contre le préjugé du sang (*Ecclesia abhorret a sanguine*) et le respect excessif qu'inspirait la dépouille mortelle de l'homme; de l'autre, contre les tendances envahissantes des barbiers, dont l'immixtion dans le domaine chirurgical abaissait la profession de l'opérateur. Gilles Sous-le-Four s'identifia avec le corps dont il faisait partie, et réclama avec persévérance contre les préventions dont la perpétuité condamnait la chirurgie à une longue enfance. Il fallait d'abord la séculariser complétement, afin de faire tomber ce préjugé du sang inhérent aux hommes d'église, ce qui n'était pas le point le plus malaisé, car la majorité des chirurgiens était laïque [5]. La permission de travailler sur le cadavre était une bien autre difficulté : ici on se heurtait à un sentiment des plus honorables, et le respect qu'on avait pour les morts faisait périr les vivants. En 1493, c'est-à-dire près de cent ans plus tard, on faisait encore, à titre de réparation, célébrer une messe pour le repos de l'âme d'un homme dont on avait osé ouvrir le cadavre dans les

[1] Voyez Du Boullay, *Histor. Univ. Paris.* t. IV, p. 894.

[2] Du Boullay, *Histor. Univ. Paris.* t. V, p. 194.

[3] Registre ms. de la Faculté de médecine de Paris, t. I, p. 236.

[4] Archives de l'Empire, LL., 211, fol. 222.

[5] La liste générale des prévôts des chirurgiens qui souscrivaient annuellement les statuts du corps ne comprend que trois ecclésiastiques : Robert Morillon et Gilles Des Moulins, chanoines de Paris, Jean Le Conte ou Le Cointe, chanoine d'Avranches et de Saint-Marcel. (Voyez *Recherches sur l'origine de la chirurgie*, Paris, 1744, in-8°, Preuves, p. 388.)

Digitized by Google

écoles de la rue de la Bûcherie. Les progrès, sous ce rapport, furent si lents, qu'au XVIe et même au XVIIe siècle les occasions de disséquer n'étaient ni moins rares ni moins recherchées [1]. Gilles Sous-le-Four ne put, sous ce rapport, que hâter, non-seulement de ses vœux, mais de ses paroles et de ses écrits, l'heure où la chirurgie serait complétement émancipée. Nous ne pouvons affirmer, mais nous inclinons à croire qu'il fut pour quelque chose dans la célèbre ordonnance de Charles VI relative aux travaux de dissection [2]. « Le jour où le « Roi, dit V. Le Clerc, donna ou confirma la permission de délivrer annuellement un ca- « davre de supplicié à la Faculté de médecine, et reconnut ainsi que les études anatomiques « valent mieux pour un médecin que les arguments subtils ou les secrets surnaturels, ce « jour-là il avait recouvré la raison [3]. »

Nous sommes plus certains de la part que Gilles Sous-le-Four prit à la réhabilitation de l'art chirurgical, d'abord près de la Faculté de médecine, puis devant l'opinion publique. Voici dans quels termes l'auteur des *Recherches sur l'origine de la chirurgie* parle de la démarche faite par la communauté des chirurgiens pour arriver au résultat qu'elle désirait si vivement.

« Malgré la jalousie des médecins, les Facultés adoptèrent enfin les chirurgiens. Dès « 1390, elles s'étoient assemblées pour examiner les représentations du collége de Saint- « Louis. Gilles de Soulphour, maître ès arts et en chirurgie, parut dans cette assemblée à « la tête des maîtres et des licenciés de son art ; il parla avec l'assurance d'un homme qui « n'attendoit pas des refus. Au commencement de son discours, il prodigua, suivant l'usage, « des titres respectueux que la modestie des sçavans n'a jamais rebutés ; il s'adressa aux « chefs des Facultés, en leur donnant le nom de Messieurs et de Maîtres ; il leur repré- « senta ensuite que les chirurgiens n'étoient pas étrangers à l'Université, que leur art

[1] Le 27 mars 1526, les régents de la rue de la Bûcherie eurent la joie de disséquer le corps d'un pauvre supplicié nommé Jean Despatures ; mais ces bonnes fortunes leur arrivaient assez rarement. La Faculté n'avait pas de local où elle pût faire apporter les cadavres et les ouvrir chez elle ; de sorte que, comme cela se fit en mars 1552 par Jacques Goupil, sur le corps d'une femme morte en travail puerpéral, elle était obligée de faire ces rares démonstrations dans les caveaux de l'Hôtel-Dieu ; ou bien les maîtres régents emportaient les corps chez eux et se livraient avec ardeur à l'étude de la nature. C'est avec un noble sentiment d'orgueil que l'illustre Jacques Sylvius raconte, dans son *Isagoge*, imprimé en 1555 (fol. 60 et seq.), qu'il put disséquer dans son propre cabinet, non-seulement des singes, des brebis, des cochons, un chien, un cerf, une truie, mais encore un maçon qui s'était tué en tombant du faîte d'une maison, une femme morte en couches et une jeune fille qui avait succombé à une affection squirrheuse.....

Le 20 décembre 1620, Riolan put disséquer dans l'amphithéâtre de la rue de la Bûcherie, le cadavre d'une femme qui avait été pendue quelques jours auparavant. L'histoire de ce cadavre est assez singulière. Concédé d'abord par le bourreau à Jean de Lorme, médecin ordinaire de Louis XIII, puis réclamé par la Faculté, qui, seule, avait le droit de profiter de ces bonnes occasions, il fut recherché par le doyen et retrouvé dans la maison même de ce médecin royal. De là, procès-verbal, expédition d'huissier, etc. S'appuyant sur son titre de médecin ordinaire du Roi, et ne reconnaissant pour chef que le premier médecin de Sa Majesté, qui était alors Jean Hérouard, Jean de Lorme refuse de livrer le cadavre. Le lendemain, seconde tentative de l'huissier, qui était accompagné cette fois du lieutenant, du prévôt et de dix-sept archers. Le cadavre est enlevé, jeté dans une charrette et porté triomphalement aux écoles de la rue de la Bûcherie. (*Notice sur les écoles de médecine de la rue de la Bûcherie*, par le docteur Achille Chéreau, p. 16 et 18.)

[2] *Ordonnances des rois de France*, t. VIII, p. 73.

[3] *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 475.

« n'avoit été confié qu'à des mains éprouvées; que les rois avoient excité et récompensé « l'émulation des chirurgiens par divers priviléges; que ces droits, en honorant le mérite, « écartoient l'ignorance; que l'inobservation des lois ruinoit la chirurgie, cet art si utile « aux hommes; qu'elle étoit en proye à tous ceux qui étoient assez hardis pour l'exercer; « que des charlatans abusoient de la crédulité du public, en se travestissant en maîtres de « l'art; qu'ils avilissoient une profession honorable; que la vie d'un nombre infini de « malheureux étoit exposée aux piéges de l'avidité et de l'ignorance. Ces chirurgiens si in- « dignes d'un tel nom, ces chirurgiens, dis-je, contre lesquels Gilles de Soulphour s'éle- « voit avec tant de force, étoient surtout les barbiers, qui, sous les auspices des médecins, « vouloient s'ouvrir l'entrée de la chirurgie. S'il ne nomme point les auteurs de tant de « troubles, il veut ménager leurs protecteurs; mais il les accuse tacitement, et ils n'osent « se défendre.

« Après avoir exposé les malheurs de la chirurgie, les députés tâchèrent d'exciter le « zèle de l'Université; ils demandèrent à ce corps célèbre des défenseurs de leurs priviléges. « En lui recommandant leurs droits, ils crurent lui recommander ses intérêts propres, un « art qui lui appartenoit, le progrès des sciences, la sûreté publique. L'affaire fut d'abord « renvoyée aux maîtres ès arts et aux nations; mais leurs délibérations furent précipitées; « elles se réduisirent à en demander de nouvelles. Toutes les Facultés furent convoquées « ensuite par le recteur; mais elles demandèrent de même un examen plus approfondi. « Toutes décidèrent qu'on nommeroit des commissaires, que les représentations de Soul- « phour leur seroient communiquées, qu'ils vérifieroient les titres et les droits de la chi- « rurgie. Enfin, après un examen sévère, non-seulement on ne rejeta pas les chirurgiens, « mais on vit clairement la réalité de leurs droits; on adopta leurs titres, c'est-à-dire ces « lettres patentes où ils sont expressément déclarés licenciés, où leur société est érigée en « Faculté. Il est vrai que les commissaires ne parlent ni de licence ni de doctorat; mais, si « les chirurgiens n'avoient dû leur titre qu'à l'usurpation, n'auroient-ils pas été dépouillés « de ces ornements étrangers à leur profession? Les Facultés ne se seroient-elles pas révoltées « contre de tels abus? Du moins n'est-il pas certain que, dans des actes pleins de ces titres, « elles n'auroient pas trouvé des motifs de protection. Cependant, sur la foi de ces mêmes « actes, elles offrent un appui aux chirurgiens, elles se déclarent ouvertement contre les « barbiers et contre leurs protecteurs; elles reconnaissent dans le collége de Saint-Louis « des élèves dignes de l'Université. Les chirurgiens restent donc en possession des titres de « licenciés, de bacheliers et de membres de la Faculté [1]. »

Jean et Jean Sous-le-Four

La longue citation que nous venons de faire prouve que les chirurgiens avaient un excellent avocat, puisqu'ils obtinrent gain de cause : mais tout n'était pas terminé, et les difficultés devaient renaître encore. Il semble alors que la mission dont Gilles Sous-le-Four s'était personnellement chargé devienne héréditaire dans sa famille. En 1436, son fils Jean, *venerabilis magister Joannes de Sub Furno*, dit la Faculté de médecine, est député par ses collègues pour demander, non plus un secours temporaire contre les charlatans et les empiriques, mais une assistance et une protection permanente contre les intrus. La Faculté

[1] *Recherches sur l'origine de la chirurgie*, p. 164 et suiv.

Digitized by Google

se réunit pour entendre les remontrances des chirurgiens [1]. « Jean de Soulphour parut dans « cette assemblée, accompagné de plusieurs de ses confrères. Nous ne connaissons ce chi- « rurgien, dit l'auteur, que par son zèle pour la gloire de sa profession; comme si ce zèle eût « été attaché à son nom, il suivit toujours les traces de Gilles de Soulphour..... Il chercha « même un appui plus assuré que la protection des Facultés, car il le chercha dans le mé- « rite de son art [2]. » Ce mérite est attesté par les dignités dont Jean Sous-le-Four était revêtu : il était chirurgien du Châtelet, et avait, en cette qualité, à visiter les malades de l'Hôtel-Dieu [3]. Denis Sous-le-Four, fils de Jean et petit-fils de Gilles, se montra digne de son père et de son aïeul : il appartient, dit M. Achille Chéreau, à la brillante pléiade des docteurs-régents de la Faculté de médecine. Candidat en 1449, licencié en 1451, élu doyen trois fois, en 1454, 1455 et 1480, il mourut dans l'exercice de son troisième décanat, laissant une réputation au moins égale à celle que ses ascendants lui avaient léguée.

Les astrologues, dont il nous reste à parler, sont nombreux au XIVe siècle, et l'Italie continuera, pendant deux siècles encore, à en fournir à la France. On ignore assez généralement aujourd'hui que les prédictions chimériques fondées sur l'observation des astres avaient pour elles, aux XIVe et XVe siècles, outre les tendances crédules de l'esprit humain, l'autorité de saint Thomas d'Aquin et de plusieurs autres célèbres docteurs. « Cette science « est vraie, disait Gerson, mais elle est dégénérée; qu'on travaille à la rétablir. » Il faut croire, pour l'honneur du docte chancelier, qu'il voulait la conduire à ses deux aboutissants naturels, l'astronomie et l'almanach, et l'arracher ainsi aux habitudes de vaine prédiction qui la déconsidéraient [4]. Il fut aidé dans cette tâche par Jean de Lignières, l'auteur anonyme de l'ouvrage intitulé *De tempore pharmacandi*. Arnauld de Villeneuve publia des canons des Tables alphonsines, une Théorie des planètes, la description d'un instrument astronomique des Arabes et mérita le renom de grand astrologien (en bonne part) que Trithemius lui donna dans l'âge suivant. Jean de Lignières fut le précurseur de ces ingénieux faiseurs d'almanachs qui avertissent encore aujourd'hui nos paysans du jour où il fait « bon pour se

Les astrologues

[1] La supplique des chirurgiens débutait ainsi : « Rector, et vos alii domini mei et magistri mei « prestantissimi, nos humiles vestri scholares et dis- « cipuli venimus ad venerabiles dominationes ves- « tras, humiliori quo possumus modo supplicaturi, « considerantes quod modernis temporibus contra « bonum reipublicæ plures insurgunt abusores, « falsi et ficti chirurgi, venerabilem chirurgiæ scien- « tiam maxime deturpantes. » Après un détail circonstancié des désordres que causaient les charlatans, les députés conclurent ainsi : « Quare in « subsidium reipublicæ læsæ, et levamen gravami- « num nobis illatorum, nos a studio distrahentium, « et nostrorum privilegiorum conservationem, digne- « mini nos pro assertione hujusmodi reparationis « vobiscum adjungere, et secundum discretiones « vestras nos juvare. » L'affaire ainsi proposée fut renvoyée aux Facultés et aux Nations.

[2] *Recherches sur l'origine de la chirurgie*, p. 168.

[3] Biblioth. imp. Département des manuscrits, sceaux, vol. I, fol. 454 v°.

[4] Il paraît certain que Gerson a voulu distinguer une vraie et une fausse astrologie, sans qu'on puisse bien démêler, après l'avoir lu, ce que peut être l'astrologie véritable. En 1398, la faculté de théologie lança, à son instigation, un décret en vingt-sept articles qui condamnait la magie qualifiée par lui d'erreur contre la foi, la philosophie naturelle et l'astrologie vraie, *astrologia vera* (*De erroribus circa artem magicam*). D'autre part, son traité *De respectu cœlestium siderum* et le *Trilogium astrologiæ theologizatæ* contiennent une complète et solide réfutation des superstitions astrologiques; ce qui n'a pas empêché Symon de Phares de le compter, lui et son maître Pierre d'Ailly, parmi les astrologues de ce temps.

« saigner, bon pour prendre médecine. » On doit savoir, en effet, disait l'astrologue auteur de ce traité, « quand li lune passe parmy les douze signes du firmament, a quoy elle est « boine ou male. »

Presque tous les renseignements qu'il est possible de recueillir sur les astrologues de la fin du XIVe siècle et de la première moitié du XVe sont consignés dans un catalogue que Simon de Phares rédigea sous le règne de Charles VIII. Nous avons vainement cherché dans ce document le nom de Henri de Fontaines, lequel est peut-être le même personnage qu'un certain Jean de Fontaines qu'on trouve mentionné assez fréquemment dans les registres de la Faculté de médecine, de 1395 à 1400; mais, en revanche, nous y avons recueilli certains détails curieux sur la protection accordée aux astrologues et à l'astronomie par Charles V, ainsi qu'un certain nombre de noms propres correspondant à l'époque dont parle Guillebert de Metz. Voici le passage relatif au royal protecteur de Thomas de Pisan :

« Charles le Quint, dit le Sage, vertueux, debonnaire, bien amé de tout son peuple et « craint des estrangiers. Cestui ayma tant la science de astrologie qu'il fist translater tous « les livres qu'il peut trouver de la science des estoilles, et entre autres fist translater de latin « en françois le *Quadripartiti Ptholomei*, le *Centillogue*, *Abraham Avennerze*, *Guido Bonati*, « *Hali Abenragel* et plusieurs autres. Il eut en merveilleuse recommandation les astrolo- « giens, et se gouverna par eulx, et par especial par ung nommé maistre Gervaiz Chres- « tien, qui fut grant et proffond astrologien et medecin, comme dit est. A la requeste « duquel et autres de son sang aymant la dite science, et par grande deliberacion de « son grant conseil et de toute l'Université de Paris, il voulut construire (et de fait le fist) « et edifiier et a Paris fonder, ou meilleur lieu de l'Université de Paris, ung college de « astrologie et medecine ou il mist plusieurs livres singuliers des dites sciences en grant et « merveilleux nombre, et telz et semblables livres que la court de Parlement me a renduz « et des semblables de eulx qui sont en differant et que l'en maintient superstitieux « contre verité; y mist aussi plusieurs astralabes, equatoires, speres et autres instrumens « comme saphées, desirées et semblables, laquelle fondation il fist confermer par le pappe « Urbain V^e^, etc. [1] »

Vient ensuite la liste des principaux astrologues qui vécurent de la fin du règne de Charles V jusqu'au terme de la domination anglaise. Nous avons extrait de ce catalogue les noms les plus marquants.

« Maistre Marc de Gennes, grant astrologien et medecin residant a Paris.

« Alexis Volant, docteur a Paris en medecine, souverain astrologien.

« Jehan de Marisi, maistre es arts à Paris, fist une prenostication environ ce temps.

« Gilles de Louviers, chanoine de Paris, fut moult expert astrologien.

« Maistre Jehan Petit, docteur en theologie et grant astrologien, fist une terrible propo- « sition a Paris..... [2].

« Maistre Phelippe de Montoire, docteur a Paris en medecine et souverain astrologien, « fut en ce temps a Paris prenosticaire.....

« Maistre Aubert de Phares, docteur a Paris medecin et astrologien.

[1] *Recueil des plus célèbres astrologiens*, par Symon de Phares.

[2] Allusion à la fameuse doctrine sur le régicide, soutenue après l'assassinat du duc Louis d'Orléans. Cette doctrine était particulièrement odieuse aux astrologues, dont elle réduisait les horoscopes à néant.

Digitized by Google

« Petrus de Monte Altino, lisan les ars a Paris, souffisamment instruit en la science des « jugemens de astrologie.

« Charles d'Orgemont, docteur a Paris.

« Maistre Jehan Gerson, chancelier de l'eglise de Paris, docteur en theologie, disciple « du dit cardinal (Pierre d'Ailly, qui crut également à l'astrologie).

« Maistre Denis de Suzennes fut en ce temps a Paris souffisant astrologien.

« Messire Pierre de Saint Vallerien, chanoine de Paris, expert en medecine et en astrologie.

« En ce temps fut a Paris maistre Rollande Scriptoris, dessus nommé, bon astrologien, « lequel eut differend avecq maistre Laurens Musce sur la calcullation de son almanach « pour l'an mil cccc xxxvii, lequel fut mis es mains du recteur de l'Université de Paris pour « enquerir de la verité du dit differend ; et furent esleuz par le dit recteur et commis pour « ce faire maistre Symon de Boesmarre et maistre Jehan de Trecis, notables docteurs en « theologie et grans astrologiens, lesquelz en discuterent bien et vertueusement [1]. »

V. Le Clerc a fait observer avec raison que le catalogue de Simon de Phares, quoique fort étendu, est assez incomplet, puisqu'on n'y trouve ni Léon de Bagnols, ni Jean de Bassigni, célèbres pronosticateurs du milieu du xive siècle. Il n'y est pas question non plus de Guillaume de Louri, qui résidait à Bourges et « fut envoyé querir, pour son grant seu et sin- « guliere experience de la science des etoiles, par les Angloys, et y alla volontiers, pour ce « que c'estoit pour desennuyer le bon roi Jehan qui fut pris a Poictiers le lundi xix de sep- « tembre m.ccc.lvi, comme il avoit predit. » Simon de Phares passe également sous silence Pierre de la Bruyère, « qui fist plusieurs instrumens servant a la theorie et plusieurs beaux « jugemens ; » Jacques de Saint-André, « qui pronostiqua la delivrance du roi Jehan et la « victoire de Bertram Clakin a Cocherel [2]. » Ces omissions ou ces oublis prouvent que le nombre des astrologues était fort considérable, et que leur vaine science avait le privilége d'amuser quand elle n'effrayait pas. Elle persista à garder ses entrées à la cour de France jusque vers le milieu du xvie siècle : il n'est personne qui ne connaisse le monument encore debout que lui éleva la reine Catherine de Médicis, et l'horoscope tiré lors de la naissance de Louis XIV [3]. Depuis, les « astrologiens » ont cessé de lire dans le ciel les destinées des princes, et les poëtes leur ont succédé dans cet emploi. La poésie, qui « vit de menteries, » a pronostiqué, elle aussi, des règnes d'or et de soie ; mais cette astrologie rimée ne trompe personne, et les événements ont pu lui donner impunément plus d'un démenti.

6° LES ÉCRIVAINS ET LES ENLUMINEURS.

(LES DEUX FLAMEL, GOBERT, SICARD, CRESPY, GUILLEMIN, PERRIN, LES TROIS FRÈRES ENLUMINEURS, ETC.)

Au moment où Guillebert de Metz vint exercer à Paris son métier de « transcripvain, » l'art de la calligraphie et de la miniature était arrivé à un haut point de perfection. Lentement élaboré dans les cloîtres où on le cultivait avec amour, sécularisé vers le milieu du xiiie siècle par les universités qui en firent l'auxiliaire de leur enseignement, adopté par les

[1] *Recueil des plus célèbres astrologiens.*

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 484 et 485.

[3] Il s'agit de la colonne adossée aujourd'hui à la Halle au b'é, et qui faisait partie de l'hôtel de Soissons.

rois et les princes, dont il ennoblissait le luxe, ainsi que par la riche bourgeoisie, qu'il initiait peu à peu aux jouissances de l'esprit, il était alors l'une des gloires de la capitale, et devait nécessairement figurer avec honneur dans le tableau de la vie parisienne que notre auteur s'était proposé de tracer. Témoin des splendeurs que faisait éclore la plume de l'écrivain ou le pinceau de l'enlumineur, et juge compétent des œuvres accomplies par leurs soins, Guillebert de Metz nous a conservé des noms inconnus aujourd'hui, mais dignes d'être placés à côté du sien. Ce qu'il a omis, et ce que l'érudition moderne a retrouvé, ce sont les antécédents de cet art, les pères de ces artistes, les procédés qu'ils employaient et les merveilles qu'ils ont enfantées.

Les copistes dans les monastères

La copie des livres est, comme on le sait, d'origine monastique. Dès le IVe siècle, saint Paulin, évêque de Nole, en interdisant toute autre occupation à ses moines, leur recommandait les travaux de transcription :

« Exercere artem prohibet; conceditur unum
« Scribendi studium, quod mentem oculosque manusque
« Occupet. . . . . »

Guignes, cinquième prieur de la Grande-Chartreuse, non content de copier lui-même avec une grande perfection, apprend son art à ses jeunes religieux : « Nous voulons, dit-il, « conserver les livres comme étant l'éternelle nourriture de nos âmes. » Osberne, abbé de Saint-Évroul, pousse l'humilité et le zèle jusqu'à fabriquer lui-même des écritures pour les copistes ; Arnaud, abbé de Sainte-Colombe-lez-Sens, passe sa vie à faire transcrire des ouvrages historiques ; Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, ne fait pas copier moins de cent quarante volumes ; Théodoric, abbé d'Ouche, copiste éminent, fonde, dit Orderic Vital, une école de calligraphie d'où sortent un grand nombre de scribes du plus grand mérite. MM. Paul Lacroix et Édouard Fournier, à qui nous empruntons une partie de ces détails, citent dans leur curieux ouvrage [1] les paroles d'un religieux de l'abbaye de Saint-Victor, d'où il résulte que les monastères parisiens étaient à la tête de ce mouvement de transcription : « Il y a dans notre abbaye, dit-il, des moines à qui l'abbé a confié le soin de « transcrire des livres. Le bibliothécaire est chargé de leur donner des ouvrages à copier et « de leur fournir tout ce qui est nécessaire. Les copistes ne peuvent rien transcrire sans son « consentement. Une salle particulière leur est destinée, afin qu'ils soient plus tranquilles « et qu'ils puissent se livrer à leur travail loin du trouble et du bruit. Là, les copistes sont « assis et doivent garder le plus grand silence. Il leur est défendu de quitter leur place pour « se promener dans la chambre. Personne ne peut aller les visiter, excepté l'abbé, le biblio- « thécaire et le sous-prieur. »

La salle dont parle le religieux de Saint-Victor était le *scriptorium*, lieu sacré qu'on bénissait comme un sanctuaire et qu'on honorait presque à l'égal d'une église [2]. On y gagnait

[1] *Histoire de l'imprimerie et des arts qui s'y rattachent*, Paris, 1852, in-8°, p. 16.

[2] On trouve dans les rituels monastiques la formule de bénédiction usitée pour le *scriptorium* ; elle est ainsi conçue : « Benedicere digneris, Domine, « hoc scriptorium famulorum tuorum et omnes ha- « bitantes in eo, ut quidquid divinarum scriptu- « rarum ab eis lectum vel scriptum fuerit, sensu « capiant, opere perficiant, per Dominum nostrum « J. C. »

Digitized by Google

le ciel, en effet, tout aussi bien qu'au pied des autels : « Écrivez, disait Théodoric à ses « moines ; une lettre tracée dans ce monde vous sauve un péché dans l'autre ; » et, à l'appui de ces consolantes paroles, l'abbé d'Ouche leur racontait, dans son zèle naïf, la légende de ce religieux copiste que les anges et les démons conduisent après sa mort devant le trône de l'Éternel, ceux-ci calculant les fautes innombrables du défunt, ceux-là comptant les lettres qu'il avait tracées pendant sa vie dans le silence du *scriptorium*. Enfin le nombre des caractères écrits sur le vélin dépassa, d'une seule unité, celui des fautes que le calligraphe avait sur la conscience, et Dieu lui fit miséricorde[1]. De pareils récits ne pouvaient qu'enflammer le zèle des copistes dans les monastères, surtout lorsqu'ils avaient pour les stimuler un abbé comme Trithemius (voir ci-dessus, p. 105, note 3), contemporain de notre auteur. En plaçant ses moines dans les salles du *scriptorium*, Trithemius leur disait : « Que « l'un corrige le livre que l'autre a écrit ; qu'un troisième fasse les ornements à l'encre « rouge ; que celui-ci se charge de la ponctuation, un autre des peintures ; que celui-là « colle les feuillets et relie les livres avec des tablettes de bois ; vous, préparez ces tablettes ; « vous, apprêtez le cuir ; vous, les lames de métal qui doivent orner la reliure. Que l'un de « vous taille les feuilles de parchemin ; qu'un autre les polisse ; qu'un troisième y trace au « crayon les lignes qui doivent guider l'écrivain ; enfin, qu'un autre prépare l'encre et un « autre les plumes[2]. » C'est le principe de la division du travail appliqué dès le xve siècle au plus littéraire de tous les métiers.

L'atelier monastique embrassait donc la fabrication complète du livre : il comprenait surtout la chrysographie et la miniature, que l'antiquité avait léguées au moyen âge, et dont l'art chrétien s'était empressé de prendre possession. Il faut lire le savant traité de Gottlieb Schwarz pour savoir jusqu'à quel point les anciens avaient poussé le luxe de la copie et de l'enluminure[3]. Élevés à leur école, les copistes et les miniaturistes du moyen âge imitèrent d'abord, plus ou moins servilement, leur manière et leurs procédés, de telle sorte qu'il y eut là, comme en architecture et en peinture, un art roman et byzantin. Les progrès de cet art se mesurent au développement que prit successivement la lettre initiale : tracée d'abord au niveau des autres et sans plus d'ornement, elle fut ensuite coloriée en cinabre, pour la distinguer des lettres ordinaires. Au vi^e^ siècle, on la voit s'agrandir et recevoir quelques ornements ; au viie, elle envahit les marges, étale des découpures en treillis, des entrelacs de mailles, des tresses de chaînettes, auxquelles succèdent, dans l'âge suivant, des arabesques historiées qui déroulent de toutes parts leurs gracieuses volutes. Mais l'abus est bien près de l'usage : du xiie au xive siècle, les enlumineurs, donnant libre carrière à leur fantaisie, arrivent à produire des bizarreries, des extravagances que le bon goût réprouve. Toutefois, vers l'époque dont nous nous occupons, cette exubérance de détails se tempère : les filigranes luxuriants de l'âge précédent, ramenés sur eux-mêmes, ne servent plus

[1] V. Le Clerc rapporte, d'après les *Latin stories*, les *Reliquiæ antiquæ* et la Chronique d'Orderic Vital, la vieille légende du démon *Titivilitarius* (le Vétilleux), qui emportait tous les matins en enfer un plein sac des syllabes que les moines avaient passées dans leur psalmodie. C'est pour ces syllabes omises que les anges gardiens des religieux copistes offraient en compensation les milliers de lettres tracées sur le parchemin par leurs protégés. (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 282.)

[2] *Histoire de l'imprimerie et des arts qui s'y rattachent*, p. 18.

[3] *De ornamentis librorum et varia rei librariæ veterum supellectile*, Leipsick, 1756, in-4°.

qu'à encadrer des vignettes et des rinceaux d'où jaillissent des fruits et des fleurs. C'est alors que les peintures, rattachées autrefois aux lettres par toutes sortes de liens, s'en détachent tout à fait et forment des ornements isolés. Les figures s'animent et prennent de la réalité ; leurs groupes se dramatisent et grandissent jusqu'aux proportions d'un vrai tableau, autour duquel la vignette serpente en légère bordure. De ce moment, disent les érudits auxquels nous empruntons la plupart de ces détails, la grande enluminure est née, et c'est bientôt l'une des branches les plus brillantes de l'art du peintre [1].

Les copistes laïques.

Mais ces *illuminationes*, trop splendides pour le cloître, excitèrent les récriminations des rigoristes et, en particulier, des ordres mendiants; elles contribuèrent ainsi, dans une certaine mesure, à faire sortir des monastères les copistes et les enlumineurs [2]. Aussi bien les universités avaient le plus grand besoin, pour répandre leur enseignement, du secours des copistes; elles les attirèrent par l'appât du privilége de cléricature, qui était à cette époque le meilleur de tous les passe-ports. Tandis que les docteurs s'attachent les *scriptores*, les rois et les princes encouragent les *pictores*, et la sécularisation, déjà commencée à la fin du XIIIe siècle, est presque complète au XIVe. C'est alors que les livres, conservés jusque-là avec un soin jaloux dans les bibliothèques et les *scriptoria* des monastères, commencent à se montrer au dehors. A Paris, où l'on savait mieux que partout ailleurs exécuter les diverses opérations par lesquelles devait passer un manuscrit, depuis la préparation du vélin jusqu'à l'assemblage des ais et à la ciselure des plaques d'orfévrerie pour la couverture, les livres, soit qu'ils fussent en cours de transcription et d'enluminure, soit qu'on les vînt admirer chez les *librarii* dont ils remplissaient les boutiques, faisaient l'admiration et excitaient au plus haut point le désir des lettrés qui affluaient de toutes parts dans le quartier des études [3]. Les étrangers eux-mêmes, attirés par la réputation de la science et de la librairie parisiennes, venaient acheter leurs livres aux scribes de l'Université, et se croyaient trop heureux de laisser leurs trésors dans les boutiques de la rue Saint-Jacques, en échange de ceux qu'ils recevaient. Richard de Bury, évêque de Durham et chancelier d'Angleterre, dont nous avons déjà cité les paroles enthousiastes, à propos du jeu de mots de Jean de Jandun (*Parisius, Paradisus*), s'écrie à la vue des nombreux volumes qui s'étalent aux abords des colléges : « O Dieu de Sion ! C'est là que nous aurions désiré demeurer » toujours, à cause de la grandeur de notre amour pour cette belle ville, où il nous semblait » que les journées fussent trop courtes..... Dans cette cité est la serre chaude de l'esprit; » là sont des bibliothèques dans des cellules embaumées d'aromates intellectuels ; là fleu-

[1] *Histoire de l'imprimerie et des arts qui s'y rattachent*, p. 13.

[2] C'est à ces récriminations que l'illustre Gerson entreprit de répondre en écrivant son livre *De laude scriptorum*. Il y justifie les Chartreux et les Célestins, tous occupés de copie, rappelle le mot qui amena la conversion de saint Augustin, *Tolle, lege*, et fait comprendre que la transcription devient ainsi un moyen de salut.

[3] La supériorité des *scriptores* parisiens est attestée par de nombreux témoignages. Dès 1227, dit Tiraboschi (*Storia, etc.* t. IV, p. 74, 279), dans le catalogue d'une collection de manuscrits, on plaçait en première ligne la « lettre parisienne. » Le franciscain anglais Adam de Marsh envoie à Paris, *ad corrigendum*, un traité écrit dans son monastère. Enfin, raconte le jurisconsulte Odofrède, un père donnant à son fils le choix d'aller étudier à Paris ou à Bologne, celui-ci opte pour Paris, afin de faire enluminer (*babuinare*) ses manuscrits de lettres d'or. (Voyez *Histoire litt. de la France*, t. XXIV, p. 284 et suiv.)

Digitized by Google

« rissent toutes sortes de volumes..... C'est là qu'en vérité, ouvrant notre trésor et déliant « les cordons de notre bourse, nous avons répandu l'argent, d'un cœur joyeux, pour rache- « ter et arracher à la poussière et à la fange des livres inestimables [1]. »

La poussière et la fange dont parle l'illustre bibliophile ne doivent pas être considérées ici comme une simple métaphore : la rue de la Parcheminerie, autour de laquelle rayonnaient les diverses industries se rattachant à la fabrication du livre, était loin de représenter les « gazons académiques, » les « promontoires du Parnasse » et les « portiques du stoïcisme » que le poétique chancelier croyait apercevoir sur la montagne Sainte-Geneviève. Pauvres comme l'Université dont ils dépendaient, les écrivains, enlumineurs, relieurs, libraires et parcheminiers, étaient logés plus que modestement : ils gagnaient peu, portaient le poids d'une lourde responsabilité, et n'avaient pas, comme les docteurs dont ils aidaient à vulgariser les ouvrages, la perspective d'une brillante renommée ; mais en revanche ils ne reconnaissaient pour juge que le Prévôt de Paris, conservateur de leurs priviléges, lequel faisait apposer son grand scel en cire rouge sur le parchemin de leur caution : ils étaient exempts de péages, aides, guets et autres corvées. Quand venaient les grandes fêtes de l'Université, ils avaient l'honneur d'être convoqués dans l'église des Mathurins, appelés à haute voix pour prendre rang dans la procession générale avec tous les autres ordres du corps universitaire, et on les voyait marcher fièrement sous la bannière de leur patron saint Jean devant la Porte latine [2].

Juridiction de l'Université sur les livres.

En échange de ces faveurs, l'Université exerçait sur tout le groupe de cette industrie une surveillance des plus sévères. Il suffit de citer les règlements de 1275, de 1323, de 1342, et les lettres patentes de 1411, pour se convaincre qu'on ne transcrivait et qu'on ne vendait des livres à Paris que sous le régime du bon plaisir. Du commencement à la fin de l'opération, directement ou indirectement, le pouvoir universitaire pesait de tout son poids sur la fabrication du manuscrit : à la foire du Lendit, nul ne pouvait acheter le parchemin avant que l'Université eût fait sa provision ; en cours de copie, la corporation des écrivains s'assurait, par de fréquentes visites dans les *scriptoria* laïques, que les règles du métier étaient bien et dûment observées. Le manuscrit, une fois achevé, commençait alors la série des expositions, des examens, des corrections et des approbations, filière par laquelle devait passer tout ouvrage aspirant à l'honneur d'être exposé en vente dans les boutiques parisiennes. Les pièces officielles du temps nous ont conservé quelques noms de *librarii* et de *stationarii*, c'est-à-dire, pour employer le langage moderne, les éditeurs et les étalagistes [3]. On les trouve notamment dans les rôles de la taille de 1292 et de 1313, dans le règlement de 1342, dans l'ordonnance de 1368 et dans les archives de l'Université [4]. Ils ne

[1] *Philobiblion*, édité et traduit par H. Cocheris, Paris, 1856, in-12, ch. VIII. La dernière phrase du passage que nous citons, et que V. Le Clerc trouve obscur, donne lieu à une variante de sens. M. Cocheris l'interprète ainsi : « Il nous semble que « des livres inappréciables ne nous coûtent qu'un peu « de sable et de poussière. »

[2] MM. Paul Lacroix et Édouard Fournier, à qui nous empruntons ces curieux détails, pensent que l'industrie des livres avait choisi pour patron saint Jean devant la Porte latine, parce qu'elle transcrivait et vendait surtout des ouvrages latins.

[3] Le véritable sens du mot *stationarius* est entrepositaire. Les *stationarii* se bornaient primitivement à recevoir en dépôt des livres dont les particuliers voulaient se défaire et à en opérer la vente, moyennant une remise ; plus tard ils firent copier, enluminer et relier pour leur propre compte.

[4] On y peut relever, pour les dernières années du XIVe siècle, les noms de Henri Guiletz, Yvon

Digitized by Google

devaient pas dépasser le chiffre de vingt-huit. Quant aux enlumineurs, ils entrèrent les derniers, dit Crevier, dans la famille universitaire; ce fut en 1339 seulement qu'on les vit payer une taxe comme les écrivains, avec lesquels on les confondit dès lors, « parce que leur « travail se rapportoit pareillement aux livres qu'ils ornoient de miniatures [1]. »

Les *scriptores* et les *illuminatores* des couvents étaient soumis à un régime un peu moins sévère en apparence; cependant, si les travaux s'organisèrent partout comme au monastère de Spanheim, le système de correction mutuelle, appliqué avec la même rigueur que celui de la *monition* dans certains ordres religieux, dut produire des entraves au moins aussi gênantes que les règlements universitaires et les statuts de la corporation. Ici encore, nulle compensation n'était offerte à la vanité : « Pour horizon quotidien, une page de blanc par- « chemin à remplir; pour avenir, pendant plusieurs années, un in-folio à achever..... « Et quels souvenirs ont laissés ces laborieux copistes? Aucun, pas même leur nom pour « la plupart. Ce nom, d'ailleurs, quand il est écrit, ne dit, ne rappelle rien; c'est la seule « lettre morte du manuscrit dont il est la signature. Qui s'enquerra jamais, par exemple, « de ces religieux modestes dont les noms se retrouvent au bas de quelques manuscrits grecs « de la Bibliothèque impériale? *Helias, presbyter et monachus; Abraham, monachus; Methodius, « presbyter; Arsenius, Basilius, etc.* [2] ? » Ce que le lecteur aperçoit, c'est une fonction, un état, un ordre religieux, jamais une personnalité distincte : *Ab uno e congregatione Sancti Mauri*, écrivaient encore les Bénédictins avant le XVIIIe siècle.

Deux catégories d'écrivains jouissaient d'une liberté plus complète : c'étaient les lettrés pauvres, qui copiaient pour leur propre compte, et les scribes de luxe aux gages des grands seigneurs. Les premiers usaient d'un droit inscrit dans les règlements universitaires : « Aucun libraire, est-il dit dans le statut de 1323, ne refusera les exemplaires d'un livre « à quelqu'un qui voudra le transcrire, moyennant honnête rétribution et satisfaction aux « règlements de l'Université [3]. » En conséquence, les étudiants et les amateurs qui avaient des loisirs, « une belle main » et peu d'argent, empruntaient, ou, pour parler plus exactement, louaient chez les libraires les ouvrages dont ils désiraient enrichir leur bibliothèque. Un poëte du XIVe siècle, Hugues de Tunberg, possesseur de deux cents volumes, trésor rare pour l'époque, déclare en avoir copié douze de sa main. Il dut se faire, dans les nombreux colléges de la montagne Sainte-Geneviève, plus d'une transcription de ce genre à la lueur de quelque chandelle fumeuse et pendant le sommeil des maîtres et des écoliers.

Les écrivains cités par Guillebert de Metz

L'aristocratie du métier se composait évidemment des « transcripvains » et des enlumineurs aux gages du Roi et des princes. Guillebert de Metz, fidèle à la règle qu'il semble s'être tracée de ne citer que les *premiers sujets* en tout genre, nous donne, avec le nom de Flamel, ceux d'un professeur de calligraphie et de quatre scribes hors ligne attachés à des maisons princières. Nous avions espéré que cette mention, éclairée par des recherches dans les pièces du temps, jetterait quelque jour sur tant d'existences modestes ensevelies dans l'oubli

Drun, Jean Garel, Yvert de Cahersaous, Martin Clericii, Jean de Gauchy, Jean Monachi, Jean Postel, Jacques de Vadis, Simon Millon, Robert Lescuier, Jean Favoré, Charles Garineau, Nicolas Lesueur, etc.

[1] *Histoire de l'Université de Paris*, t. II, p. 337.

[2] *Histoire de l'imprimerie et des arts qui s'y rattachent*, p. 16.

[3] Du Boullay. *Hist. Universitatis Paris.* t. IV, p. 278.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

NICOLAVS FLAMELLVS,
Pontisatensis,

Vixit circa finem XIV. et initium XV. Seculi apud Parisienses civitate donatus. Erat insignis in patria lingua Poeta, egregius Pictor, occultus Philosoph. et Mathematicus et Alchemista celebris
Nat. A
Ex collectione Friderici Roth Dcor. Scholtzii Norib

Durand et Le Maire

NICOLAS FLAMEL.

Fac-simile d'un portrait tiré de la célèbre collection de Fred. Roth de Nuremberg

Durand et Le Maire

NICOLAS FLAMEL.

Statue placée au portail de l'église Sainte-Geneviève des Ardents

du *scriptorium*; mais nos investigations sur ce point ont été complétement infructueuses. Nous n'avons pu savoir ce qu'étaient Gobert et son art « d'escripre et tailler plumes. » Renommée professionnelle et toute parisienne, la gloire de Gobert et de son livre dut sans doute s'étendre de Saint-Jacques-la-Boucherie à Saint-Séverin, en passant par les rues de la Parcheminerie et des Écrivains. Quant à Sicart, Crespy, Guillemin et Perrin [1], il n'est pas étonnant qu'on n'en trouve aucune trace dans les documents de cette époque : ils étaient, dit Guillebert de Metz, au service de divers souverains étrangers, et ils ont dû, par conséquent, laisser en Italie, en Allemagne, les produits de leur talent. Élevés à Paris selon les us et coutumes universitaires, ils ont, c'est là leur véritable gloire, porté au loin les traditions de leur art et propagé cet amour des livres parisiens que Richard de Bury exprimait si vivement un siècle plus tôt.

Nicolas Flamel, écrivain.

Plus heureux que ses confrères, Flamel est en possession d'une grande notoriété : il la doit, il est vrai, moins à sa profession d'écrivain et de libraire juré qu'à sa réputation d'alchimiste, à sa grande fortune et à ses bonnes œuvres. On se représente plutôt, en effet, le mari de Pernelle cherchant à surprendre les secrets du grand œuvre, fondant des chapelles et des hospices ou construisant une arcade au charnier des Innocents ; c'est le Flamel légendaire et le Flamel bourgeois. Quant au Flamel écrivain et libraire, on le connaît si peu, que les deux chercheurs dont nous avons mis le curieux livre à contribution ont cru pouvoir consigner dans les termes suivants l'expression de leurs doutes : « La mystérieuse « existence de Flamel n'a pas encore été éclaircie par la découverte d'un seul manuscrit de « sa main. Nous en sommes à nous demander si Gabriel Naudé lui-même n'était pas dupe « d'une erreur quand il a écrit : *Ce Flamel était véritablement écrivain ; j'ai vu à Rome, dans « la bibliothèque du cardinal Bagny, un roman de la Roze écrit de sa main.* » Le texte de Guillebert de Metz vient heureusement confirmer l'assertion de Naudé et lever tous les scrupules de conscience de MM. Lacroix et Fournier : Flamel appartenait bien et dûment à la corporation des écrivains et libraires jurés. C'était d'ailleurs, il y a un siècle, l'avis de l'abbé Villain, à qui l'on doit une excellente monographie de Saint-Jacques-la-Boucherie et une histoire réellement critique de Nicolas Flamel. Voici en quels termes ce savant ecclésiastique s'exprime à cet égard : « Flamel, jeune, laborieux, économe, joignit à sa fortune le « produit de ses soins intelligents et de son industrie dans son art. L'art de l'écriture, bien « loin d'être un métier peu lucratif, devait alors être très-avantageux..... Il suffit de faire « attention aux seules écritures nécessaires pour le cours de la justice, mémoires, requêtes, « comptes, etc. Combien maintenant certains imprimeurs ne sont-ils pas employés quand « les affaires se suivent avec chaleur devant les tribunaux ! Toutes ces pièces étaient portées « chez les écrivains, qui souvent en rendaient des copies multipliées ; nombre d'articles spé-

[1] Les *Comptes des ducs de Bourgogne* font mention d'un certain Guillaume ou Guillemin de la Charité, copiste qui travaillait pour le duc Jean en 1409, et d'un autre écrivain nommé Guillemin Fiot, qui reçut, en 1418, « la somme de XVII escus, « pour payer parchemins, encre et cire employés « en plusieurs lettres et escriptures. » Il y est également question d'un peintre enlumineur nommé Perrin de Dijon, qui fit de nombreux travaux de son métier pour les ducs Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon; mais il serait périlleux de vouloir identifier ces personnages avec ceux dont Guillebert de Metz ne nous a conservé que les prénoms.

Digitized by Google

« cifiés dans les anciens registres comme payés à ces écrivains en font foi..... Ajoutez à cela « les autres branches de leur profession, comme copies de livres ou autres pièces d'écritures « pour le grand nombre [1]. »

Les assertions de l'abbé Villain ne sont pas gratuites : elles reposent sur le testament de Nicolas Flamel et sur les nombreuses pièces dépendant des registres de la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie, que l'auteur déclare avoir soigneusement compulsés; elles ont, en outre, l'avantage de fournir une réponse aux *desiderata* de MM. Lacroix et Fournier. Il est fort possible que Nicolas Flamel n'ait pas été un « escripvain de fourme, » c'est-à-dire un copiste de livres soignés. Le quartier qu'il habitait semblerait indiquer qu'il travaillait plus spécialement pour le Parlement et pour le Châtelet; et l'abbé Villain fait remarquer avec raison que les écritures judiciaires ont toujours été nombreuses et bien payées [2]. Enfin Nicolas Flamel avait une pédagogie, c'est-à-dire un pensionnat, et il enseignait évidemment la calligraphie à ses élèves [3]. Tous ces motifs réunis expliquent l'extrême rareté des manuscrits qu'on peut raisonnablement lui attribuer, et le maintiennent en possession du titre d'écrivain, qu'on ne saurait désormais lui contester, surtout après la publication du texte de Guillebert de Metz.

Nicolas Flamel, bourgeois et constructeur.

Il n'est pas possible de parler de Flamel, dans un ouvrage consacré à l'histoire de Paris, sans rappeler que ce riche bourgeois fit construire une arcade des charniers au cimetière des Saints-Innocents, ainsi que le petit portail de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, et qu'il contribua à la restauration de divers autres édifices religieux. L'arcade était, dit l'abbé Villain, située du côté de la rue de la Lingerie, près d'une voûte du même genre élevée par les soins d'un autre riche bourgeois de Paris, Nicolas Boulard; elle datait de 1389, époque où les marchands opulents se disputaient l'honneur de bâtir une chapelle, une nef, une travée dans l'une des églises privilégiées de la bourgeoisie, ou tout au moins d'apporter leur pierre à la funèbre enceinte du cimetière des Saints-Innocents. On voyait sur l'arcade dont il s'agit les initiales du fondateur, N et F, ainsi qu'une peinture représentant un homme tout noir [4]. L'abbé Villain, qui a vu la construction et la peinture, nous ap-

[1] *Histoire critique de Nicolas Flamel*, Paris, 1761, in-18, p. 8.

[2] M. Vallet de Viriville, dans l'article qu'il a donné à la *Nouvelle biographie générale*, fournit les mêmes explications : « Le nom de Nicolas Flamel, « dit-il, ne se trouve pas parmi ceux des artistes en « écriture qui ont signé les beaux manuscrits du « temps; mais la pratique des tribunaux, à cette « époque de légistes et de procédure, put, avec la « littérature courante, offrir à son industrie un large « débouché. » (*Nouvelle biographie générale*, publiée par MM. Didot, t. XVII, p. 818.)

[3] Nous trouvons également, dans l'article biographique dû à la plume de M. Vallet de Viriville, la confirmation de ce fait, qui explique en partie la rapide fortune de Flamel. « En sa qualité de calli- « graphe agrégé à l'Université, il enseignait à de « jeunes écoliers externes l'écriture et les premiers « éléments littéraires; d'autres écoliers y demeu- « raient en bourse, c'est-à-dire à titre de pension- « naires; quelques-uns de ces jeunes gens étaient « fils de famille et appartenaient à des gens de cour. » (*Nouvelle biographie, etc.* t. XVII, p. 819.)

[4] E. H. Langlois, dans son *Essai historique sur les danses des morts* (t. I, p. 126), a donné le dessin de cet *homme tout noir* : on le retrouve dans les vieilles gravures de la Danse Macabre, figuré comme un nègre, coiffé d'un tortil, vêtu d'une tunique courte, les jambes et les bras nus, brandissant un javelot d'une main, et de l'autre élevant un cor qu'il tient et dont il appelle les hommes à leur danse finale. Cette allégorie roulait peut-être sur le jeu de mot *more*, *mori*, et offrait en outre un emblème de deuil.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

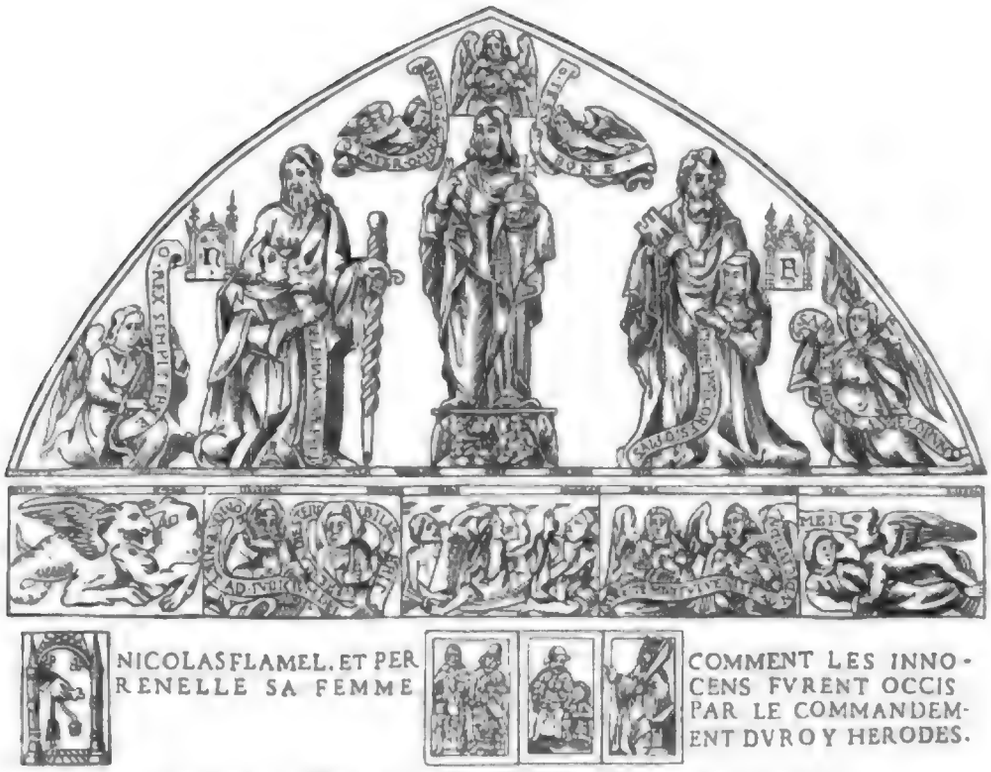

L'ARCADE DE NICOLAS FLAMEL AU CIMETIERE DES SAINTS INNOCENTS

Fac-simile d'une gravure sur bois donnée par la Chevallerie

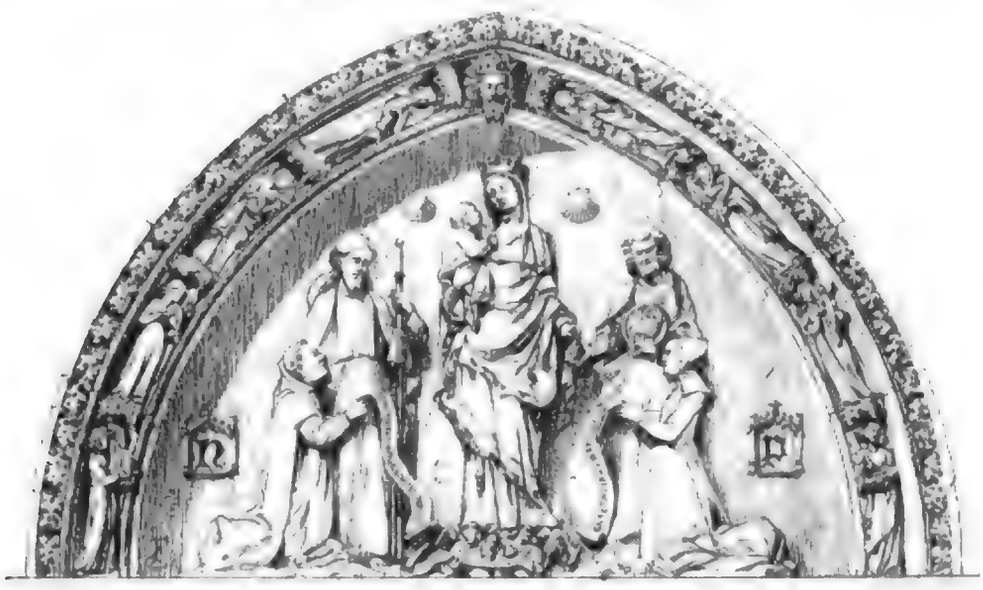

PETIT PORTAIL DES JACQUES DE LA BOUCHERIE CONSTRUIT AUX FRAIS DE NICOLAS FLAMEL

Fac-simile agrandi d'un dessin donné par l'Abbé Villain

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

prend que l'arcade fut réédifiée vers 1760 [1]. Quant au petit portail de Saint-Jacques, c'était encore, dit l'abbé Villain, une construction modeste, qui ne méritait pas d'être placée « dans la classe des superbes bâtiments gothiques. » L'abbé Le Beuf le croyait de 1399, en l'historien de Saint-Jacques-la-Boucherie avait, par déférence, adopté cette date ; mais, et faisant nettoyer les sculptures qui remplissaient « tout le circuit de l'ogive, » afin d'obtenir un meilleur dessin pour sa vignette, il parvint à lire l'inscription suivante : *En lonneur de Dieu fu fait ce portal et donné par un des paroissiens et sa femme, lan de grace* M CCC IIII *vins et* VIII. *Priez pour les bienfaicteurs de la dicte eglise et pour tous austres qui mestier en ont, si vous plaist.* Le sujet qui ornait le tympan de ce portail, et que nous reproduisons avec l'arcade du cimetière des Innocents, d'après les dessins originaux, était un morceau de sculpture peinte et dorée du plus heureux effet. L'abbé Villain, qui a pu encore en juger [2], le décrit ainsi : « L'image de la sainte Vierge, qui est au milieu de ce petit monument, a « été sculptée avec assez de délicatesse pour le tems. Elle porte de sa droite l'enfant Jésus, « et de sa gauche elle tient une grappe de raisin. Cette image est soutenue par deux anges « assis, que le constructeur peut avoir voulu faire représenter comme chantant un cantique « en l'honneur de la sainte Vierge ; cantique dont on lit ces paroles sur un rouleau qu'ils « étendent :

« Ecce mater Dei, regina cœlorum.
« Ista salus humani generis.

« Huit anges semblent accompagner ces deux premiers des différens instruments qu'ils « portent. Ceux-ci entourent l'arcade qui présente à sa pointe une tête qui paroît figurer le « Père éternel. Dans les angles formés par l'ogive, deux autres anges élèvent chacun un « encensoir.

« Saint Jacques, patron de la paroisse, est du côté droit, et Flamel se voit à genoux à « ses pieds. Pernelle est de l'autre côté, aux pieds du saint Précurseur, qui est désigné par « un cercle où est figuré l'agneau avec lequel on représente ce saint. Le mari et la femme « invoquent la sainte Vierge ; le mari par ces paroles : *Sancta Maria, intercede pro populo* ; et « la femme en disant : *Sancta Virgo Maria, ora pro nobis.*

« Quatre petites figures vêtues de long se voient en dehors et sous le linteau de la porte. « Elles tiennent aussi des rouleaux dont on n'a pu lire que l'écriture de deux, les autres « étant très-petits et dans l'obscurité. Il paroît que tous ces rouleaux contiennent ensemble « les deux premiers articles du symbole des Apôtres. Le premier commence : *Credo in « Deum.....* et le dernier porte : *Dominum nostrum* ; ceux du milieu contiennent sans doute « ce qui est entre deux.

« Sous le linteau sont écrits de chaque côté deux avis donnés à ceux qui entrent dans « l'église. On leur dit d'une part : *Tenez-vous en dévotion* ; et de l'autre : *Ayez vraie contrition* [3]. »

[1] *Histoire critique de Nicolas Flamel*, p. 34, note *a*.

[2] *Histoire critique de Nicolas Flamel*, p. 391.

[3] Nicolas Flamel avait, de son vivant, ménagé une autre décoration à l'église Saint-Jacques-la-Boucherie : il s'agit d'une table de pierre préparée, qu'il gardait chez lui et sur laquelle était gravée son épitaphe. Après sa mort, et conformément à ses dernières volontés, elle fut encastrée dans un pilier près du banc d'œuvre. C'est cette même pierre qui fut acquise en 1840 par M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, et reconnue pour être

Flamel, ajoute l'abbé Villain, demeurait en face de ce petit portail et s'était tout naturellement plu à le décorer. De son échoppe d'écrivain, dans les instants de loisir que lui laissaient ses travaux calligraphiques, il aimait à contempler cet ouvrage, où la sculpture, la peinture et la dorure formaient un harmonieux ensemble. Il l'avait fait fermer d'un vitrage dont le châssis subsistait encore au siècle dernier, et à travers lequel on voyait les traces de la décoration polychrome [1].

Il y avait treize ans que Flamel avait bâti son arcade et son petit portail, lorsque la dévotion, quelque grain de vanité aidant, le détermina à contribuer aux frais de reconstruction de la façade de Sainte-Geneviève-la-Petite, dans la Cité [2]. L'inscription qu'on y voyait, avant la démolition qui eut lieu en 1747, indiquait que le travail avait été fait des aumônes de plusieurs. Comment donc, se demande l'abbé Villain, « la figure de ce bourgeois a-t-elle été placée en gros module au côté occidental de la porte?..... Il est certain, répond-il, qu'on voyait à Sainte-Geneviève-des-Ardents une figure de Flamel placée vraisemblablement sur la partie à laquelle il avoit contribué. Il ne faut pas s'arrêter à la quantité de portraits que cet homme, trop curieux de se montrer, a exposés à la vue du public..... C'étoit le goût de l'homme; il se joignoit à un usage très-pratique alors. Combien de sculptures de particuliers n'a-t-on pas remarquées et ne voit-on pas encore dans les églises? Une travée de la clôture d'un chœur a mérité autrefois la représentation en sculpture de toute une famille. Faisoit-on présent d'un tableau, d'une verrière, on s'y faisoit peindre..... Quant à Flamel et aux bourgeois de cette sorte, ajoute l'abbé Villain, répondant à certaines observations de Fréron, c'est l'usage, le goût, la facilité d'en faire la dépense qui leur a permis d'orner et quelquefois de remplir nos églises de portraits ou de figures posées à genoux et dans une posture humble. La dépense par laquelle on satisfaisoit à ce goût n'étoit pas considérable dans le *bon vieux temps*. Peut-être le tailleur d'images qui a fait celle que nous avons vue à Sainte-Geneviève n'eut-il de Flamel pour son salaire que quatre à cinq livres [3]. »

Il paraît à peu près certain que l'opulent écrivain contribua encore de ses deniers à la restauration de quelques autres édifices religieux, tels que Saint-Côme, Saint-Martin-des-Champs, l'hôpital Saint-Gervais, etc. et qu'il y laissa quelques-unes des marques auxquelles on reconnaissait ses libéralités, c'est-à-dire des inscriptions, des initiales, des figures de saints, etc. Ce qu'il nous importe le plus de bien connaître, c'est la part qu'il prit à la construction de diverses maisons ouvrières, devançant ainsi de quatre siècles et demi une

identiquement celle que décrit l'abbé Villain. M. de la Villegille en a fait l'objet d'un article intéressant dans le tome V des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, p. 379.

[1] Voir ci-dessus, p. 156, note 4, pour la description et l'histoire abrégée de cette église.

[2] *Histoire critique de Nicolas Flamel*, p. 134 et suiv. L'abbé Villain compte les statues de Flamel existant encore vers le milieu du XVIIIe siècle et détruites aujourd'hui : il y en avait une à Sainte-Geneviève-des-Ardents, une au petit portail de Saint-Jacques-la-Boucherie, une sur le pilier de la maison dudit Flamel rue des Écrivains, une au charnier des Innocents, une à l'ancienne église de l'hôpital Saint-Gervais et une à la façade de la maison sise rue de Montmorency. Contrairement aux assertions de Fréron dans l'*Année littéraire*, le biographe de Flamel pense qu'il n'existait pas de statues du même personnage à Saint-Côme, ni à Saint-Martin-des-Champs.

[3] *Histoire critique de Nicolas Flamel*, chap. III, p. 135 et suiv.

Digitized by Google

mesure dont on a fait honneur à notre époque, et résolvant à sa manière le problème des loyers, qui a toujours été à Paris une très-grosse question.

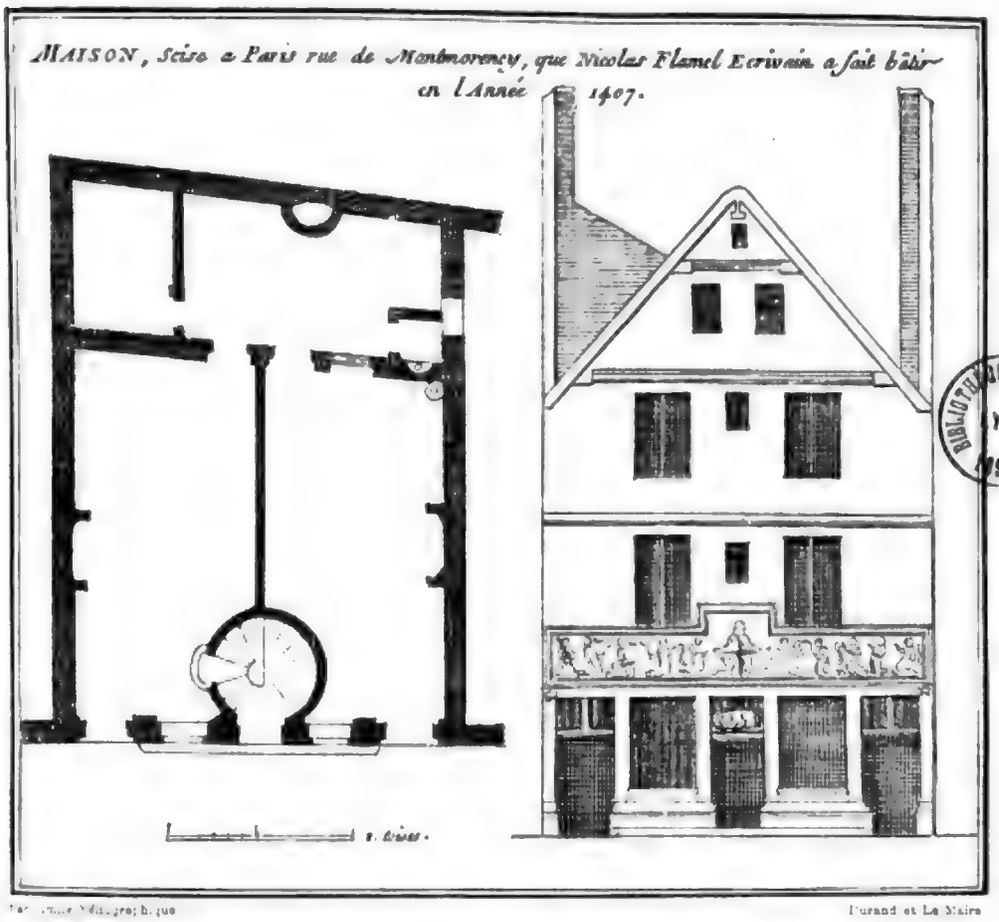

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

PLAN ET VUE PERSPECTIVE DE LA MAISON SITUÉE RUE DE MONTMORENCY, N° 51,

d'après la planche donnée en 1761, par l'abbé Villain.

Et d'abord le fait est constant : Guillebert de Metz déclare formellement que Flamel louait à prix réduits. « Flamel laisné, escripvain qui faisoit tant daumosnes et hospita-« litez, et fist plusieurs maisons ou gens de mestiers demouroient en bas, et du loyer quilz « paioient estoient soutenus poures laboureurs en hault. » Le charitable écrivain établissait donc une sorte de compensation entre les « louages » du rez-de-chaussée, c'est-à-dire les boutiques, et ceux des étages supérieurs qu'il avait divisés en chambres et petits logements. Les bénéfices réalisés sur les commerçants lui permettaient de dégrever d'autant les petits journaliers qui n'avaient que leur salaire. Ce mode de répartition des charges locatives est tout au moins fort ingénieux. M. Vallet de Viriville, dans une étude excellente d'ailleurs[1], l'a jugé un peu sévèrement peut-être : il y a vu « l'esprit de spéculation com-

[1] *Des ouvrages alchimiques attribués à Nicolas Flamel*, dans le tome XXIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, p. 175.

Digitized by Google

«biné avec le sentiment de la charité[1].» L'esprit de spéculation est un bien gros mot : Flamel achetait des maisons et les faisait bâtir dans les «places vuides;» il acquérait des rentes et prenait des hypothèques sur des immeubles, toutes opérations parfaitement licites et qui ne semblent point entachées d'un aveugle amour du lucre. Quant à ses loyers, il les exigeait moitié en argent, moitié en prières, combinaison qui serait fort goûtée de nos jours, s'il prenait fantaisie aux propriétaires de la remettre en vigueur. Voici d'abord, d'après l'inscription même qu'on lisait au-dessous de la frise sculptée de la maison sise rue de Montmorency, et qu'on y lit encore aujourd'hui quelle était la redevance pieuse imposée par Flamel à ses locataires :

Nous bomes et femes laboureurs demourans ou porche[2] d- cefte maiſon qui fu fte en lan de grace mil quatre cens et sept somes tenus chaſcũ en droit soy dire tous les iours vne patrenoſtre et .v. ave maria en priant dieu que la grace face pardõ aux poures pescheurs trespaſſez. amen[3].

Il resterait ensuite à déterminer la part de loyer exigible en argent, afin de savoir si

[1] M. Bernard, dans un mémoire sur la maison de la rue de Montmorency, exprime la même opinion que M. Vallet de Viriville : «Nicolas Flamel, dit-il, «ne fut pas si généreux qu'il l'avait fait espérer à «l'abbé de Saint-Martin-des-Champs, de qui il ob-«tint presque pour rien l'amortissement du terrain «sur lequel il fit édifier sa maison. L'acte d'amor-«tissement porte, en effet, que l'acquéreur *pourra «élever des édifices de telle ordonnance qu'il lui plai-«roit, soit maison d'aumosne par manière d'hospital «ou autrement.* Flamel fit construire un corps de «logis où l'on n'était admis qu'en payant, et il im-«posa même à ses locataires l'obligation d'acquitter «sa dette pieuse en priant pour les trépassés dont le «dernier asile était tout proche; je veux parler du «cimetière de Saint-Nicolas.» (*Mém. de la Société des Antiquaires de France*, t. XXI, p. 380.)

M. Édouard Fournier ne se rend point aux observations critiques de MM. Bernard et Vallet de Viriville : «Flamel, dit-il, était trop bienfaisant de «lui-même pour faillir à la dette d'aumône qu'il «avait contractée en devenant propriétaire du ter-«rain sur lequel s'était élevée cette maison. Il était «de ces âmes, facilement généreuses, qui n'ont «pas besoin qu'un contrat les oblige à la charité, «et qui vont aux bonnes œuvres de leur propre «élan.» Quant à l'inscription, dont on s'est fait une arme contre lui, voici la réflexion qu'elle inspire à M. Fournier : «La pieuse modestie du proprié-«taire avait voulu qu'il y fût parlé seulement de ce «que ses hôtes devaient à Dieu, et point du tout de «la reconnaissance qu'ils lui devaient à lui-même.» (*Énigmes des rues de Paris*, pages 246 et 248.)

[2] Le mot porche s'entendait, au XVe siècle, non-seulement d'un vestibule ou portique précédant un édifice, mais encore de l'édifice lui-même, et, par analogie, de l'ensemble d'un corps de logis réunissant plusieurs locataires. (Voir des lettres de rémission de 1410, citées par Carpentier, *Gloss. med. et inf. latin.* édit. Henschel, t. V, au mot *Porchetus.*)

[3] L'inscription, que nous avons relevée sur place, règne, en une seule ligne, tout le long du linteau des baies à rez-de-chaussée. L'abbé Villain, qui l'a omise dans sa planche et reproduite inexactement dans son texte, s'en exprime ainsi : «Cette inscrip-«tion et quelques autres que l'on lit à cette maison, «de même que les bas-reliefs et gravures qui y sont, «désignent encore le caractère dévot de Flamel. Il «y a au-dessus de la porte du milieu un bas-relief «qui représente l'adoration des mages; au-dessous «on lit ces paroles : *Sainte Marie, priez pour nous «poures pecheurs.* Une grande pierre, qui fait le fond «de deux boutiques, est chargée de gravures. Au «milieu se voit le Père éternel, qui tient entre ses «bras Jésus-Christ en croix. Aux deux côtés sont un «grand nombre de figures à genoux, en habit du «temps, parmi lesquelles on distingue Flamel et «Pernelle. Les jambages de la maison sont chargés «de lettres gothiques majuscules qui, rassemblées, «forment ces mots : *Deo gratias*, avec une N et «une F. On ne peut que conclure de tout cela que «ce bonhomme, tout occupé de la dévotion, ne son-«geoit guère à la pierre philosophale.» (*Histoire de Saint-Jacques-la-Boucherie*, p. 305.)

Digitized by

Flamel était réellement un spéculateur ou un homme charitable; mais les livres originaux où il consignait ses recettes n'existent plus, et il faut s'en référer aux comptes de la fabrique, tels que les donne l'abbé Villain. Ces documents embrassent une période de dix années, de 1444 à 1454; le chiffre des locations de la maison sise rue de Montmorency y est indiqué, et il y a lieu de croire que les marguilliers de Saint-Jacques avaient, en exécution des volontés du donateur, continué le système de modération appliqué au loyer des « poures laboureurs. » Voici le relevé de ces comptes :

RUE DE MONTMORENCY OULTRE LE COING DE LA BELLE IMAGE.

Premier louage par bas. Ledit lieu loué à *Jehan Frayere*, par an..... 16'
Second louage par bas. Ledit loué pour 14 sols par an, puis à *Gerard de Lannoy*..... 1'
Ou porche de ladite premiere maison où il y a quatre louages.
Premier louage par hault. Ledit loué à *Belon la Piote*..... 12'
Second louage par hault. Ledit loué pour 8 sols, puis à la veuve *Jehan Rousseau*..... 12'
Troisieme louage par hault. Ledit..... demoura inhabité depuis 1444 jusqu'à la Saint-Jean 1447, puis loué à *Jehanne Devaulx*, par an..... 10'
Quatrieme louage par hault. Ledit lieu loué pour 8 sols parisis l'an, puis fermé deux ans de suite; ensuite loué à *Jehane de la Porte*, qui ne paya pas..... 8'
Seconde maison en ladite rue, etc.
Le bas loué pour 16 sols par an, puis à *Jehan Julioit*..... 1' 4'
Autre louage par bas. Ledit loué 1° 16 sols, puis à *Lyenarde*, veuve *Reguier Rault*..... 1' 2'
Ou porche de ladite maison, ouquel a quatre louages:
Premier louage par hault. Ledit loué à *Girard de Lannoy*, par an..... 12'
Second louage par hault. Ledit..... à *Jehanne Loiselle*, par an..... 12'
Troisieme louage par hault, ledit 1° 9 sols, puis à *Jehanne Le Sage*, qui ne paya pas..... 10'
Quatrieme louage par hault. Ledit 1° 9 sols, puis inhabité, puis à *Jehannette la Cordiere*, qui ne paya pas, par an..... 9'
Tierce maison en suivant, qui est grant pignon, devant le puits.
Premier louage par bas. Ledit..... loué 1° 16 sols, puis à *Guillemain Saincte*, *Varlet*, cordonnier, par année..... 1' 4'
Second louage par bas. Ledit..... à *Pierre Molevant*, par an..... 1' 4'
Ou porche de ladicte grant maison, etc.
Premier louage. Ledit..... à *Denisot Honoré*, 1° 10 sols, puis..... 12'
Second louage. A *Alison Labrocque*..... 12'
Troisieme louage. A *Jacquelot la Bouchere*, 12 sols, puis inhabité, puis..... 10'
Quatrieme louage. A *Amelot la Leve*, 12 sols, puis à *Jehanne Laboutrade*..... 10'
Cinquieme louage. Loué 1° 8 sols et 9 sols, puis inhabité pendant trois ans, puis à *Jehanne la Tessine*, par an..... 10'
Sixieme louage. Ledit..... par an, à *Jehanne Laboutarde*..... 10'
Septieme louage. A *Denise Dupont*, par an..... 10'
(Cessa d'être loué à la Saint Jean 1450, comme trop haut et penible à monter.)
En ladicte rue, etc. la maison où est le puits.
Premier louage où est le puits. Loué à *Jehannette la Sueuse*, par an..... 10'
Second louage tenant en suivant. A *la Gelissonne*, par an..... 12'

Les comptes de la fabrique de Saint-Jacques-la-Boucherie nous apprennent, en outre, que Nicolas Flamel avait des rentes annuelles et perpétuelles assises sur les maisons suivantes :

Rue de Marivaux, hôtel de l'Image saint Michel;
Rue Quincampoix, hôtel de l'Étoile;

Cloître Saint-Merry, «ostel qui fu à feu Hemon Boulet;»
Rue Saint-Martin, hôtels de l'Autruche et des quatre fils Aymon;
Rue des Gravilliers, «ostel qui fu Jehan Feuillet,» plus une «mazure et lieu en ruines,» maisons qui «furent à Simon de la Chambre, Jehanne Quin et Bernard de Buleu;»
Rue du Temple, six hôtels ayant appartenu à Robin Violette, à Philippe Villot, à Guillaume le Biche, à Robin Pesteron, à Guillaume Béranger et à Michel de Cousménil;
Rue Beaubourg, hôtels du Lion d'argent et de la Fleur de lys;
Rue des Blancs-Manteaux, hôtel de l'Image saint Christophe;
Porte Baudoyer, hôtel appartenant à Gillet le Barbier;
Rue de Jouy, hôtel du Château; hôtel ayant appartenu à «Jehanne la Herbelotte;» hôtel à «Jehan Piguet, dit Simplet.»
Rue Saint-Antoine, maisons de la Croix de fer et de l'Homme sauvage;
Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, «place en ruine faisant le coing de la rue du Puis;»
Rue Saint-Jean-en-Grève, hôtel appartenant à Colin le Roy;
Place Maubert, hôtel du Cheval rouge, «faisant presque le coing de la rue des Quatre Portes;»
Rue Saint-Jacques, hôtel du Dieu d'amour;
Rue Saint-André-des-Arts, hôtel du Barillet;
Pont Saint-Michel, hôtel du Croissant;
Rue de la Charpenterie [1], place en ruines et maison de l'Image sainte Catherine;
Rue Saint-Honoré, hôtel ayant appartenu à Jean Labbé;
Rue de Richebourg ou du Coq, hôtel du Plat d'étain;
Rue Guérin-Boisseau, six hôtels en ruines;
Rue Chapon, hôtel et jardin en ruines;
Rue Saint-Denis, hôtel du Berger, en ruines; hôtel du Boisseau; trois hôtels, louages et jardins ayant appartenu à Michel Piot et autres.

Nicolas Flamel avait, de plus, diverses rentes assises sur des immeubles situés à Saint-Laurent-lez-Paris, la Villette Saint-Ladre, la Chapelle Saint-Denis, Otheuil (Auteuil), Suresnes, Nanterre, Rueil, Chatou, Houilles, Vry et autres villages. Les maisons qui lui appartenaient en propre n'étaient pas moins nombreuses que celles sur lesquelles il percevait des rentes. Les registres de Saint-Jacques-la-Boucherie en donnent la liste suivante :

Rue des Écrivains, une échoppe;
Rue Marivaux, maison de la Fleur de lys; hôtel du «Dalphin,» comprenant trois louages; hôtel de l'Image saint Jean;
Rue des Étuves, maison de la Nef d'argent;
Rue Quincampoix, maison de l'Image saint Christophe;
Rue au Maire, maison de l'Image Notre-Dame; hôtel joignant le Plat d'étain;
Rue du Temple, hôtel de l'Image sainte Catherine, ci-devant de la Croix de fer, «faisant le coing de la rue Pastourelle;»
Rue des Gravilliers, hôtel de l'Ane rayé; masure et jardin en ruines;
Rue Saint-Martin, maison de l'Image saint Christophe; hôtel de la «Heuse»; maison de la Belle image; hôtel de la Pomme rouge, «au coing de la rue au Maire;» hôtel de la Croix blanche, «devant la «pissotte saint Martin;»
Rue de Montmorency, maison dont il est question plus haut.

La fortune représentée par ces diverses sortes de propriétés était considérable, sans doute ; mais elle ne justifie pas la réputation de Crésus qu'on a faite à Nicolas Flamel, et M. Vallet de Viriville a raison de soutenir, avec l'abbé Villain, qu'il n'était pas besoin d'avoir recours aux secrets du grand œuvre pour acquérir ce qu'on ne doit regarder, après

Digitized by Google

tout, que comme une belle aisance bourgeoise. Au siècle précédent, les Popin, les Arrode, les Gentien, et, à l'époque de Flamel, les Bureau de Dampmartin, les Miles Baillet, les Guillemin Sanguin, les Digne Responde étaient arrivés à un état de fortune beaucoup plus imposant; Guillebert de Metz, qui connaissait bien les riches de son temps, ne s'y trompe point. Si l'avoir de Flamel a été surfait, c'est qu'on l'avait vu, pendant longues années, assis dans son échoppe de la rue des Écrivains, tandis que les bourgeois opulents dont nous venons de rappeler les noms habitaient de beaux hôtels et menaient grand train. Flamel avait, en outre, la vanité de se faire peindre ou sculpter partout, avec des chiffres et des attributs que l'ignorance transforma bientôt en logogriphes hermétiques. Enfin sa fortune, au lieu de se diviser discrètement entre des héritiers, fut recueillie en bloc par la fabrique de Saint-Jacques et donna lieu à de nombreux procès qui en divulguèrent le chiffre, lequel fut bientôt amplifié par la rumeur publique. La fortune de Nicolas Flamel n'a donc pas, selon toute apparence, dépassé les bornes d'une *aurea mediocritas* : c'est la conclusion à laquelle sont arrivés tous les érudits qui en ont sérieusement recherché les origines.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

Fac-simile de l'écriture de Jehan Flamel.

(Bibl. Imp. ms. n° 681, [illegible])

Flamel le jeune

Flamel « le juenne » est beaucoup moins connu que son illustre homonyme. On sait qu'il était habile copiste, et qu'il travailla longtemps pour la « librairie » du duc de Berry. Plusieurs manuscrits splendides portent son nom, entre autres la *Bible historiale* traduite par Guyart des Moulins, les *Décades de Tite-Live*, traduction de Pierre Bercheure, le *Roman de la Rose* et le livre de Boccace *De claris et nobilibus mulieribus*. Le premier de ces ouvrages porte une note que M. le comte Auguste de Bastard a fait calquer dans son excellent ouvrage (*La peinture des manuscrits*), et que MM. Lacroix et Fournier ont reproduite comme un modèle de la calligraphie des XIVe et XVe siècles. Nous en plaçons le *fac-simile* sous les yeux de nos lecteurs.

Digitized by Google

L'individualité de Flamel « le juenne, » dont le prénom était Jean, a beaucoup embarrassé les érudits. « Il est fort douteux, dit M. Paulin Paris, que les deux écrivains fussent « parents, puisque Nicolas, dans les actes nombreux que son historien nous a conservés, « ne fait aucune mention de Jean [1]. » MM. Lacroix et Fournier écrivent de leur côté : « Le « copiste aux gages du duc de Berry n'a aucun rapport de parenté, ni même de temps avec « le mari de Pétrenelle [2]. » C'est peut-être pousser un peu loin la circonspection historique, au moins en ce qui concerne l'époque.

La contemporanéité des deux Flamel est attestée par le texte de Guillebert de Metz et par la date de la mort du duc Jean de Berry, qui précéda de deux années seulement celle de Nicolas. Il s'agit bien, en effet, du frère de Charles V, si connu par son goût pour les beaux livres ; les diverses mentions consignées par Jean Flamel sur les manuscrits qui ont appartenu à son illustre protecteur le désignent toujours sous ces noms et qualités : « Jehan, fils de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Estampes, « de Bouloingne et d'Auvergne. » Ce qui est un peu plus douteux, c'est la parenté, quoiqu'elle paraisse résulter des expressions mêmes que notre auteur emploie pour désigner les deux écrivains : il les appelle tout simplement l'*aisné*, le *juenne*, comme s'il s'agissait de deux frères. Cependant un fait semble s'opposer assez brutalement à cette induction : l'héritage de Nicolas Flamel fut déclaré vacant faute d'héritier au degré successible. « Comme « personne ne se présentoit pour l'hérédité, le magistrat crut pouvoir regarder comme une « aubaine une succession estimée si considérable, et tous les biens du défunt furent arrêtés « et scellés à la requête du procureur du Roi du Châtelet, comme vacans et appartenans au « Roi, par défaut d'héritiers au moins qui s'apperçussent [3]. » L'abbé Villain, à qui nous empruntons ce passage, écrit un peu plus haut : « Il semble que Flamel craignoit ce qui « pensa arriver, en effet, que ses biens ne tombassent dans le fisc par droit d'aubaine. Il « n'appercevoit pas sans doute de parens qui pussent se présenter pour hériter : néanmoins, « en cas qu'il en parût, il fait un legs de 40 livres parisis en argent à ses parents, *si aucuns « en a qui se voudroient dire ses héritiers*, pour une fois à tous ensemble ; mais il ne s'en présenta « pas vraisemblablement, puisque, onze années après la mort du testateur, *il n'estoit encore « apparu aucuns se disant parents de Flamel, pour recevoir le legs de 40 livres parisis* [4]. » On peut donner de ce dernier fait une explication assez naturelle : Jean Flamel aurait été célibataire, et il serait mort avant Nicolas, ne laissant point d'héritier, ce qui expliquerait pourquoi il n'est fait aucune mention de lui dans le testament du riche écrivain, et pourquoi la succession fut déclarée vacante. Dans cette hypothèse, le décès de Jean aurait précédé de fort peu de temps celui de Nicolas, car il résulte d'une note de Godefroy que « Jehan Flamel fut habillé de deuil pour la mort de son maistre [5], laquelle arriva en 1416. » Ce serait donc entre les années 1416 et 1418 que Flamel « le juenne » serait décédé, et Flamel « laisné » n'aurait eu naturellement aucune disposition testamentaire à faire en sa faveur. Néanmoins, on s'étonnera toujours qu'il ne l'ait pas associé aux fondations pieuses dont son testament est rempli ; c'eût été là une sorte de legs religieux, tel qu'en devait faire

[1] *Les manuscrits françois de la bibliothèque du roi*, t. II, p. 11 et 12.

[2] *Histoire de l'imprimerie et des arts qui s'y rattachent*, p. 45.

[3] *Histoire critique de Nicolas Flamel*, p. 218, 219.

[4] *Idem*, p. 204, 205.

[5] *Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins, avec annotations de Godefroy, in-folio, p. 779.

Digitized by Google

un homme aussi dévot que Nicolas Flamel. En résumé, la question de parenté reste douteuse, malgré les expressions dont se sert Guillebert de Metz, et bien qu'il en coûte de ne voir qu'une coïncidence purement fortuite dans l'existence simultanée de deux bourgeois de Paris, écrivains l'un et l'autre, portant le même nom et ayant joui, en leur temps, d'une renommée à peu près égale.

Prix des travaux de copie.

Avant de terminer cette étude, il nous a paru utile de consigner ici quelques articles de comptes tirés de documents authentiques et établissant le prix moyen des travaux de copie et d'enluminure à l'époque des deux Flamel. Ces extraits serviront à établir, aux XIVe et XVe siècles, le bilan d'une des plus célèbres industries parisiennes, et aideront à comprendre la formation d'une fortune qui n'eut rien à démêler avec l'alchimie. Nous les empruntons, pour la plupart, aux savantes publications de Gabriel Peignot et de M. le marquis de Laborde, qui, seules, jettent un peu de jour sur les travaux d'art exécutés à cette époque.

De 1382 à 1398, Philippe le Hardi fait payer à Henriot Garnier Bretin 72 francs, « pour ung livre appelé les *Croniques des rois de France ;* » aux Chartreux 35 francs, « pour « achapt d'une Bible; » à frère Philippe, son confesseur, 100 francs, pour « ung Catholicon « pour mectre en sa chapelle; » à Pierre Donnedieu, « escripvain demourant a Paris, pour « l'escripture de deux grands Antiphoniers par lui escriptz et notez, 60 francs... et pour « enluminer et florir d'azur et de vermillon, coler, trare et relier iceulx, 80 francs. » Les fournitures et accessoires coûtaient, à ce qu'il paraît, plus cher que le travail des copistes et des enlumineurs, car nous voyons un sieur Gillet Daunai, « escripvain a Dijon, » ne recevoir que 34 sols 4 deniers par « quayer d'escripture, » tandis qu'on dépense plus de 90 francs pour « achat de parchemin, velin, chevrotin, froncine, fermeils de cuivre, bourdons, cloux « de Rouen, cloux de laton et de cuivre, soye de pluseurs couleurs pour faire chapitaux, « et cuyr de vaches pour faire tirouers pour convertir en facon de livre [1]. »

Les chiffres qui précèdent, et qui s'appliquent probablement à des livres ordinaires, ne sont rien à côté des sommes payées aux fournisseurs de manuscrits précieux, et en particulier aux frères Raponde, qui avaient l'habitude de les rechercher et de les offrir aux ducs de Bourgogne. De 1398 à 1401, Philippe le Hardi fait donner à Jacques Raponde « 600 escus d'or pour une Bible escripte en francoys de lettres de forme, tres bien ystoriée « dedans et dehors, armoyée aux armes du duc, couverte de drap cramoisy et garnie de « gros fermauls d'argent dorez; » à Dyne Raponde, 500 livres, « parce que il avoit envoyé « en bonnes estrennes un tres bel livre de l'*Histoire de Titus Livius*, enluminé de lettres « d'or et historié d'ymaiges en pluseurs et divers lieux [2]. » Jacques Raponde reçoit encore 500 écus d'or « pour ung livre appelé *la Legende dorée*, escripte en francoys de lettres de « forme, ystoriée de belles ystoires, a chacun son ystoire, et par dehors une Annonciation, « saint Paul et sainte Catherine, fermant a clous d'argent dorez, armoyé aux armes du duc, « et couvert ce livre de velueau en vermeil teint en grains, et ung bel estuy garni d'une « tresse de soye a deux mordants armoyés aux armes du duc; » plus 400 écus d'or « pour la « vendue et delivrance d'un livre nommé *De la proprieté des choses*, tout neuf et ystorié, cou- « vert de veluel en grains, a fermouer d'argent dorez; » plus 300 francs pour un livre fran-

[1] *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourgogne au XVe siècle*, p. 27. — [2] *Idem*, p. 29.

« cois de plusieurs histoires des *Femmes de bonne renommée*, que ledit Raponde lui presenta « en estrennes ; » plus 300 livres d'or « pour trois livres appellez *La fleur des istoires de la « terre d'Oriant*, escripts en parchemin de lettres de forme, historiés, couverts de velueau et « fermoyés d'argent doré esmaillé, et armoyés aux armes de mondict seigneur ; » plus 400 francs d'or « pour avoir fait un grand livre, tant du *Roman de Lancelot du Lac* et du *Saint Greal*, « comme du *Roy Arthus*, ystorié de plusieurs belles histoires [1]. »

On peut supposer, avec quelque raison, que les frères Raponde, familiers des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur, recevaient un peu plus que ne valaient les manuscrits achetés et revendus par eux. Toutefois les comptes de Jean Chousat et de Jean de Noident, pour les années 1400 et 1414, enregistrent une somme importante (600 livres) délivrée à Jean Durand, physicien du duc, « pour employer es escriptures et perfection d'une tres « belle et notable Bible, » dont étaient chargés les enlumineurs Polequin et Jonequin Manuel ; plus une somme de 500 livres « pour une Bible toute neuve a grandes ystoires « d'ymages enluminées du large de toute la page.... et cousta a faire plus de 700 francs [2]. » En faisant la part de la magnificence habituelle des ducs de Bourgogne, il reste encore une somme importante sur chaque achat ou indemnité, pour représenter le travail des écrivains et des miniaturistes ; et en tenant compte des variations qu'a subies la valeur monétaire, on demeure convaincu que l'enluminure et la copie étaient aussi largement rétribuées aux XIVe et XVe siècles qu'elles pourraient l'être de nos jours.

On arrive à la même conclusion en parcourant les comptes de librairie du duc d'Orléans [3]. En 1395, Thevenin Angevin confesse avoir reçu 300 francs « pour achepter parchemin a « escrire le livre nommé *le Mirouer historial*..... et pour paier les escripvains et enlumineurs « qui escripvent et enluminent ledit livre, » plus 40 francs d'or « pour achepter parchemin et « pour bailler aux escripvains qui escripvent pour ledit seigneur le livre de la *Cité de Dieu*, les « livres des *Ethique* et *Polithique*, le livre *du Ciel et du Monde* et la grant Bible [4]. » Il importe de faire remarquer que ces sommes, quoique considérables, ne sont que des à-compte : Thevenin reçoit, en effet, à diverses reprises et pour la continuation des ouvrages susénoncés, plusieurs autres provisions qui doublent les premiers payements. Le même personnage reconnait, en outre, avoir reçu, en 1398, 100 écus d'or « pour acheter parchemin et payer « les escripvains et enlumineurs qui escripvent et enluminent pour mondit seigneur la « *grant Bible glosée*, les *Croniques de Burgues*, les *Lamentations de saint Bernart*, *etc.* » Ce premier crédit est également suivi de plusieurs autres applicables aux mêmes travaux. Le catalogue de Joursanvault (n° 609) indique une pièce que M. le marquis de Laborde a relevée, et qui donne le détail des prix payés pour un travail d'enluminure. Angelot de la Presse y déclare avoir reçu : 1° 12 livres 10 sols tournois « pour avoir fait vingt histoires aux Heures « en françois de Madame la duchesse, au prix de 10 sols tournois pour chacune ; 2° pour « deux lettres a vignettes, 10 s. t. ; 3° 12 liv. 15 s. 8 den. t. pour trois cent quatre lettres « a deux points et enternellées ; 4° 8 s. 4 den. t. pour avoir fait relier lesdites Heures de « ladite dame et relier le *Traictié de l'âme et du cuer.* »

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération, qui offre de nombreuses analogies

[1] *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourgogne au XVe siècle*, p. 33.

[2] *Idem*, p. 36.

[3] Consulter le mémoire de M. Le Roux de Lincy sur la bibl. de Charles d'Orléans. Paris, in-8°, 1843.

[4] *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. III, p. 110.

Digitized by Google

avec les comptes de la maison de Bourgogne. Le duc de Berry, grand amateur de livres et d'objets d'art, payait sans doute aussi généreusement que ses deux frères, et nous en avons pour preuves trois articles qui semblent devoir se référer aux « trois freres enlumineurs » dont parle Guillebert de Metz. Ces articles sont extraits de la prisée des biens laissés en 1416 par le duc, prisée dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Fol. 93. « D'unes belles Heures, tres bien et richement historiées, et au commencement « est le kalendrier, lesquelles Heures Mgr a fait faire par ses ouvriers, et ont esté prisées « (avec quelques pierres precieuses) 875 livres. »

Fol. 867 v°. « Item, un livre contrefait d'une piece de bois, painte en semblance d'un « livre, ou il n'a nulz feuillez, ne riens escript, couvert de veluyau blanc a deux fermouers « d'argent dorez, esmaillé aux armes de Mgr, lequel livre Pol de Limboure et ses deux « freres donnerent a mondit seigneur aux estraines M. CCCC et X, prisé 50 sols tournois.

« Item, en une layette, plusieurs cayers de tres riches Heures que faisoient Pol et ses « freres, tres richement historiez et enluminez, prisées 500 livres [1]. »

De ces données, dit M. le marquis de Laborde, il résulte que le duc de Berry avait, parmi ses *ouvriers*, trois peintres venus des Pays-Bas et originaires du Limbourg; que ces artistes étaient occupés, lorsque sa mort survint en 1416, à orner les feuillets d'un livre d'Heures, qu'on réunissait dans une layette jusqu'à ce que l'achèvement du travail permît de les livrer au relieur. Il y a grande apparence que « les trois freres enlumineurs » dont parle Guillebert de Metz, sans les désigner plus explicitement, sont ces mêmes *ouvriers*, représentants distingués de l'école flamande qui commençait alors à poindre et que les encouragements des ducs de Bourgogne devaient bientôt porter au plus haut point de splendeur. Nous avons vainement cherché à retrouver la trace de ces artistes, qui comptaient assurément parmi les meilleurs de Paris, puisque notre auteur les cite sans indiquer leur nom. Sur l'indication de M. le marquis de Laborde, nous nous sommes en outre adressés aux archives de la province de Limbourg, afin d'obtenir quelques détails sur leur origine et leur existence; mais notre appel est resté sans écho. Comme tant d'autres peintres de la même époque, les trois frères enlumineurs n'ont probablement pas d'histoire : leurs travaux accomplis obscurément, à côté de ceux des écrivains dont ils étaient les auxiliaires, révèlent une époque, un style, une école, mais ils ont à peine sauvé leurs noms de l'oubli.

Prix de vente et de location des livres.

A côté des honoraires payés par les grands seigneurs à leurs enlumineurs et à leurs écrivains en titre, il n'est pas sans intérêt de placer le prix de vente et de location des livres mis dans le commerce, soit qu'ils appartinssent en propre aux *stationnaires* qui les exposaient à leur étalage, soit qu'ils fussent simplement en dépôt chez eux pour être vendus. Vers le milieu du XIVe siècle, le libraire Geoffroy de Saint-Léger cède à noble homme Gérard de Montagu, avec hypothèque sur tous ses biens et garantie corporelle, un livre intitulé *Speculum historiale in consuetudine Parisiense*, moyennant la somme de 400 livres parisis. En 1381, le psautier de saint Louis, mis à l'enchère, est acheté « par messire Jehan, clerc de « la chapelle de la reine Blanche, VII^xx^ et III francs. » En 1394, Jean Bonhomme, libraire juré de l'Université, cède à Jean Cueillette un exemplaire de la *Cité de Dieu*, sans indica-

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. I, introduction, p. CXXI.

Digitized by Google

tion de prix, mais en promettant de garantir la vente « envers et contre tous. » Ces sortes de dispositions étaient prises pour assurer à l'acheteur la pleine possession du livre vendu, et le mettre à l'abri de toute revendication de la part du propriétaire déposant. En 1397, le libraire Robert Lescuier reçoit du duc d'Orléans vingt écus d'or « pour la vendicion d'un « livre ou est le faict des Roumains, escript en francois, compilé par Ysidoire, Suetoine et « Lucan. » Le même duc avait payé deux cent cinquante écus une Bible latine achetée au libraire Olivier de Lempire, vingt francs d'or les épîtres de saint Paul, et quatre cents francs une Bible en français.

La cherté des manuscrits et les prétentions toujours croissantes des libraires déterminèrent l'Université à taxer non-seulement la vente, mais encore la location des livres qui, sans cette précaution, seraient devenus inabordables pour la bourse de la plupart des écoliers. Chevillier a donné, d'après le 75e feuillet du *Livre rectoral*, une liste curieuse de quelques ouvrages tarifés en assemblée générale de l'Université[1]; voici certains articles de cette liste :

Les *Homélies* de saint Grégoire, 28 feuillets, taxé 18 deniers;
Les *Sacrements* de Hugues de Saint-Victor, 240 feuillets, 3 sols;
Les *Confessions* de saint Augustin, 21 feuillets, 4 deniers;
La *Somme* de saint Thomas d'Aquin, 1re livre, 56 feuillets, 3 sols;
L'*Apparatus des décrets*, 6 sols;
Le texte d'*Infortiat*, 4 sols.
Le *Digeste*, 5 sols, etc.

Il résulte de ce tarif que les livres de droit étaient les plus recherchés à la fin du XIVe siècle; et ce fait, dit V. Le Clerc, est, à lui seul, l'annonce d'une tendance nouvelle qui devait faire déserter les vieilles écoles de théologie. Nous n'avons point à entrer dans l'examen des questions de doctrine que soulève la librairie parisienne. Qu'il nous suffise d'avoir esquissé à grands traits le tableau de la fabrication et du commerce des livres, à l'époque où Guillebert de Metz les a vus s'exercer à Paris.

7° LES ORFÉVRES ET « ARTIFICEULX OUVRIERS. »

(HERMAN, WILLELM, ANDRY, LE POTIER « QUI TENOIT LES ROSSIGNOLZ CHANTANS EN YVER, » ETC.)

M. Paul Lacroix a écrit, en tête de son intéressante *Histoire de l'orfévrerie française*, les lignes suivantes : « De tous les arts, le plus ancien est peut être l'art de travailler l'or, c'est-« à-dire l'orfévrerie : on la trouve déjà florissante aux époques héroïques des différents « peuples du monde..... Les autres métaux dormaient dans le fond des mines, que déjà « l'or avait fourni aux premiers habitants du globe, non-seulement des ustensiles et des « armes, mais aussi des objets de parure et des insignes religieux. Il est donc permis de « regarder les orfévres, les ouvriers qui travaillaient l'or, comme les initiateurs de tous « les arts manuels[2]. »

Guillebert de Metz semble avoir devancé l'opinion de M. Lacroix : parmi les nombreux

[1] *Archives de l'Université*, cart. II, sec. dossier B, n° 1.

[2] *Histoire de l'orfévrerie, etc.* Paris, 1850, in-8°, et 1858, in-18, p. 1 et 183.

Digitized by Google

artisans que renfermait le Paris de son temps, «artificeulx ouvriers» de toutes les professions, hommes «dengigneux mestiers» qu'il a vus à l'œuvre, et qu'il cite au même titre que les gens de lettres ou les bourgeois opulents, trois seulement, Willelm, Herman et Andry, lui ont paru dignes d'être désignés nommément, et ce sont précisément un orfévre, un lapidaire, un bijoutier en filigrane, c'est-à-dire les trois principales variétés des *aurifices* ou *aurifabri* du moyen âge. La raison de cette mention unique est bien simple : au XVe siècle, comme aux âges primitifs, le travail de l'or résumait toutes les autres manifestations de la pensée industrielle; il entretenait le sentiment du beau, et créait entre l'art et le métier un lien intime que les siècles n'ont point encore rompu. Sœur de l'architecture et de la sculpture, l'orfévrerie marchait de concert avec elles, leur prêtant plus qu'elle ne leur empruntait, et offrant dans ses châsses et ses reliquaires plutôt les *maquettes* des édifices à élever que les diminutifs des monuments déjà construits. Intimement liée à la céramique et à la poterie d'étain qu'elle transformait, à la menuiserie d'art dont elle avait besoin pour ses dressoirs, à la serrurerie et à la ferronnerie qui, sans son aide et son inspiration, fussent restées peut-être à l'état de gros et lourds métiers, elle entrait ainsi dans la vie privée et s'associait à toutes les nécessités domestiques, tandis que, par ses rapports avec la peinture sur verre et l'art de l'émailleur, elle étendait peu à peu le domaine de la chimie et faisait avancer cette science, attardée à la recherche du grand œuvre. Enfin, par l'usage habituel de la forge et du marteau, elle contribuait puissamment à perfectionner la métallurgie, à donner de la légèreté au travail manuel, à introduire l'art partout où il pouvait se glisser. Il serait fort intéressant de suivre à travers les siècles cette influence de l'orfévrerie sur les diverses professions; mais une telle étude exigerait des développements que notre cadre ne comporte point. Le récit de Guillebert de Metz ne comprend d'ailleurs qu'une période de cinquante ou soixante années, et se renferme étroitement dans l'histoire de l'art parisien; notre commentaire ne doit point aller au delà.

L'orfévrerie à Paris.

Paris semble être, dès les premiers siècles de la monarchie franque, la terre classique de l'orfévrerie. Son territoire ne possède pas, comme les montagnes de l'Auvergne, des Cévennes et du Limousin, des mines d'or et des gisements de pierres précieuses; la joaillerie, l'émaillerie n'y sont point, comme à Limoges et à Montpellier, une sorte de produit spontané; mais les rois y résident, les officiers de la couronne y étalent leur luxe, et les grands feudataires viennent, en rendant hommage au suzerain, y faire leurs acquisitions. De plus, Paris a dans son voisinage les métropoles de Reims et de Sens, les antiques siéges de Soissons, de Senlis, de Laon, de Noyon, de Meaux, de Beauvais, etc. dont les évêques sont en relations continuelles avec la royauté; les monastères opulents se multiplient dans les environs, et l'art de travailler l'or reçoit de toutes ces circonstances réunies une vigoureuse et durable impulsion. Le fameux vase de Soissons, les pièces d'orfévrerie trouvées dans le tombeau de Childéric à Tournay, les riches bassins que montraient orgueilleusement Chilpéric et Gontran, dit Grégoire de Tours, appartiennent à cette première époque, et se rattachent à l'art gallo-romain, qui fut le premier maître des Francs. Bientôt une école nationale se constitue, et c'est à Paris qu'elle établit le siége de sa fabrication : l'orfévre Éligius, originaire du Limousin, apporte dans la capitale du royaume franc les traditions et les procédés de son pays; devenu l'ami de Clotaire II et le ministre de Dago-

Digitized by Google

bert Ier, il dirige la monnaie royale, renouvelle la vaisselle du palais, les vases sacrés des églises, couvre d'or et de pierreries le tombeau de saint Denis, et crée à Paris deux nouveaux centres d'activité : le monastère dit de Saint-Martial, et le *suburbium* de Saint-Paul-des-Champs. Dans la Cité, en face du Palais, sous la direction de sainte Aure (*Aurata*), dont le nom indique en quelque sorte la pieuse profession, les religieuses tissent la soie, l'or, et font des broderies pour les vêtements ecclésiastiques, tandis que les orfévres, groupés dans la culture Saint-Éloi, autour de la chapelle qui fut plus tard l'église Saint-Paul, continuent les traditions artistiques du savant évêque de Noyon. Il ne nous reste rien malheureusement des chefs-d'œuvre que durent enfanter alors le génie et la foi. L'orfévrerie carolingienne n'a pas laissé plus de traces, quoiqu'elle ait eu le même éclat et qu'elle ait produit autant de merveilles que les ateliers mérovingiens. Ce qui explique, à tous les âges, la disparition des pièces artistiques formées de matières précieuses, c'est la guerre, le besoin d'argent, l'indifférence pour les vieilles choses et l'amour de la nouveauté : à toutes ces causes de destruction se joignent, pour la période carolingienne, le transfert du siége de l'empire de Paris à Aix-la-Chapelle, et le long séjour que durent faire en Allemagne la plupart des joyaux formant le trésor de la couronne.

La fabrication de l'orfévrerie s'interrompt à Paris, comme ailleurs, pendant le règne des faibles successeurs de Charlemagne et sous les premiers Capétiens. Hommes de fer, ne connaissant d'autres joyaux que le casque et l'épée, les rois de la troisième race n'étendent point leur protection sur les arts de luxe, et l'Église seule entretient encore les ateliers où l'on travaille l'or. Mais voici venir l'an mil et les terreurs dont cet âge fatidique est accompagné : tous les trésors s'accumulent dans les monastères; tous les métaux précieux sont portés dans les églises, et l'orfévrerie religieuse prend alors un développement inouï. Le moine Théophile, témoin de ce grand mouvement, nous en a laissé le tableau dans son curieux ouvrage[1]. Voici en quels termes ce religieux, orfévre comme saint Éloi, probablement peintre, verrier et émailleur, exprime ce qu'on pourrait appeler l'esthétique de l'orfévrerie au XIe siècle : « O mon cher fils, dit-il à son disciple, tu t'es approché avec foi de « la maison de Dieu; tu l'as décorée avec magnificence, parsemant les voûtes et les murs « de travaux divers et de couleurs variées; tu as en quelque sorte exposé aux regards une « image du paradis, et son printemps diapré de fleurs, verdoyant de gazon et de feuillage, « et les immortelles légions de saints, et les couronnes qui les distinguent; tu as forcé la « créature à louer Dieu son créateur, à le proclamer admirable dans ses œuvres. L'œil de « l'homme ne sait d'abord où se fixer : s'il s'élève vers les voûtes, il les voit fleurissant « comme de brillantes draperies; s'il considère les murailles, c'est un tableau du ciel; s'il con- « temple les flots de lumière versés par les fenêtres, il admire l'inestimable éclat du verre, « la variété du travail le plus précieux. Qu'une âme fidèle voie la passion de Jésus-Christ « représentée par le dessin, elle est pénétrée de componction; qu'elle regarde les supplices « que les saints ont supportés ici-bas, et leurs récompenses dans l'éternité, elle revient aux « pratiques d'une vie meilleure; qu'elle songe aux joies du ciel, aux tortures, au feu des « enfers, elle est animée d'espoir pour ses bonnes actions, et frappée de terreur à l'aspect « de ses péchés. » Et s'adressant à son disciple, orfévre comme lui, Théophile ajoute :

[1] L'ouvrage de Théophile est intitulé *Diversarum artium schedula*.

Digitized by Google

« Enflamme-toi désormais d'une ardeur plus laborieuse; ce qui manque encore parmi les « instruments de la passion du Seigneur, viens le compléter dans tout l'essor de ta pensée; « sans ton secours les divins mystères ni les services des autels ne peuvent s'accomplir. Ce « sont les calices, les candélabres, les encensoirs, les vases des saintes huiles, les burettes, « les châsses des reliques saintes, les croix, les missels et autres objets qu'une utile néces- « sité réclame pour le service de l'église [1]. »

A côté du livre de Théophile, consacré presque exclusivement à l'orfévrerie religieuse, il convient de placer l'œuvre plus modeste et plus parisienne de Jean de Garlande, qui écrivait à peu près à la même époque, et qui, dans un tableau d'ensemble des métiers de Paris, accorde une place des plus importantes aux changeurs et orfévres : « Les moné- « taires, dit-il, qui fabriquent les monnaies, semblent riches, mais ils ne le sont pas. — Les « deniers qu'ils frappent ne sont point à eux; on envoie ces deniers au Pont-au-Change, « pour qu'ils soient changés par les banquiers et les Lombards, qui spéculent sur les espèces « monnayées. — Les fermailleurs offrent des fermoirs grands et petits, de plomb et « d'étain, de fer et de cuivre; ils font aussi de beaux colliers et des grelots sonores. — Les « artisans qu'on appelle *cipharii* (hanapiers) décorent les vases de lames d'or et d'argent, et « montent les coupes sur des pieds; ils les entourent de cercles pour les rendre plus belles, « plus solides et plus durables. — Les orfévres se tiennent assis devant leurs fourneaux et « leurs tables sur le Grand-Pont. Ils fabriquent des banaps, des fermails, des colliers, des « épingles, des agrafes en or et en argent; ils préparent pour les anneaux des turquoises, « des rubis, des saphirs et des émeraudes. Le métier de ces orfévres consiste à battre avec « de petits marteaux sur l'enclume des lames d'or et d'argent, et à enchâsser les pierres pré- « cieuses dans les chatons des bagues à l'usage des barons et des nobles dames [2]. »

Les deux ouvrages que nous venons de citer résument exactement les tendances de l'or- févrerie au XIe siècle, et nous indiquent les deux principaux courants auxquels elle obéis- sait. En province, même après les terreurs de l'an mil, on avait continué à fabriquer, dans une plus grande proportion, les châsses, les reliquaires et les vases sacrés; à Paris, où les fortunes étaient plus considérables et les goûts plus luxueux, où la cour et les grands sei- gneurs donnaient l'exemple de toutes les magnificences, on s'était promptement rassuré sur la fin du monde; le besoin d'ostentation avait bien vite reparu, et les orfévres, témoins de ce retour, n'avaient point tardé à le mettre à profit. C'est ce qui explique pourquoi Jean de Garlande n'aperçoit dans les officines du Grand-Pont que des pièces d'orfévrerie civile, tandis que le moine Théophile, dont l'atelier est situé au fond d'un monastère, se préoc- cupe exclusivement de la fabrication des objets servant au culte.

Dans les deux siècles suivants, sous l'influence des croisades et des grandes excitations religieuses qui en sont le principe, la proportion change : le luxe des particuliers diminue, et l'orfévrerie d'église prend des développements inouïs. La régence de l'abbé Suger et le règne de saint Louis marquent à Paris cette époque privilégiée pour l'art religieux : « Suger, dit M. Lacroix, eut une large part aux progrès d'un art qu'il aimait et dans lequel « il avait des connaissances spéciales. Il se proposait pour modèles les beaux ouvrages de

[1] *Diversarum artium schedula*, prologue du livre III, édit. de M. le comte de Lescalopier. 1843, in-4°.

[2] *Magistri Johannis de Garlandia Dictionarius*, édit. donnée par H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 594 et 595.

« saint Éloi, surtout le célèbre crucifix d'or qu'il avait sous les yeux dans sa basilique de « Saint-Denis, ainsi que l'autel d'or donné par Charles le Chauve. Il fit faire non-seulement « un retable en or incrusté de pierreries, des candélabres d'or du poids de vingt marcs, « mais encore un nouveau crucifix pesant quatre-vingts marcs de l'or le plus pur, tout flam- « boyant d'émaux et de pierres précieuses..... On sait que le crucifix fut fondu par les « ligueurs, en 1590[1]. » Louis VII, excité par le zèle de son ministre, couvrit aussi d'or et de pierreries le tombeau de saint Denis, et bientôt la royale abbaye devint le plus riche musée du royaume. Saint Louis fit plus encore : l'Orient, qui lui fournissait d'insignes reliques, lui donnait également les moyens de les enchâsser avec une richesse inconnue aux âges précédents. C'est de l'Orient qu'on importait en France les pierres précieuses et l'or le plus pur; de l'Orient que venaient ces merveilleuses arabesques dont l'imitation enfanta une architecture nouvelle; de l'Orient encore qu'arrivait en droite ligne cette nouvelle variété d'orfévrerie, le filigrane, dont l'art religieux fit un si utile emploi. Dès lors, la Sainte-Chapelle et ses reliquaires font école[2]. L'orfévrerie de table elle-même emprunte à ces grands modèles les motifs principaux et les données générales qu'elle applique aux nefs, aux drageoirs, aux hanaps, à toute la vaisselle de cérémonie; il en est de l'orfévrerie d'église comme de la société religieuse : elle domine complétement le monde civil. C'est à cette fervente école qu'appartenait la magnifique châsse de sainte Geneviève, exécutée vers le milieu du XIIIe siècle par un orfévre parisien, nommé Bonnard, qui y employa cent quatre-vingt-treize marcs d'argent et sept marcs et demi d'or. Elle figurait, dit M. Lacroix, une église d'or et d'argent toute rehaussée de reliefs et toute garnie de statuettes. Sacrifiée, en 1792, sur « l'autel de la patrie, » elle a disparu comme tant d'autres monuments du même genre dans le creuset des iconoclastes.

Le règne de saint Louis est une époque doublement remarquable dans l'histoire de l'orfévrerie parisienne : c'est à ce moment qu'elle se constitue en corporation religieuse et charitable sous le patronage de saint Éloi, et qu'elle règle ses rapports avec l'autorité civile par l'intermédiaire du prévôt Étienne Boileau. La charte qu'elle se donne, fondée sur d'antiques traditions orales, est désormais immuable dans ses principaux articles. Se limitant volontairement à ce qui est l'essence même de leur art, les orfévres se séparent des monétaires, des hanapiers, des fermailleurs, des cristalliers ou lapidaires, des batteurs d'or et d'argent, ainsi que des brodeurs et des patenostriers. Le change est la seule attribution qu'ils ont la prétention de conserver, afin, disent-ils, de contrôler la pureté des monnaies et de ramener ce commerce aux habitudes de loyauté qui sont traditionnelles dans l'orfévrerie; mais c'était compter sans les rois et les ministres *altérateurs* de monnaies, et il leur fallut bientôt renoncer à cette prétention. En revanche, comme confrères, les orfévres ne se sont pas laissé entamer; ils ont subsisté jusqu'à la chute de l'ancien régime, tels que le XIIIe siècle les avait organisés, gardant avec un soin jaloux la maison, la chapelle et le sceau du métier.

Au XIVe siècle, la royauté met la dernière main à l'édifice de la corporation, en prescrivant l'usage du poinçon, en établissant la garde ou « preudhomie, » en donnant aux orfévres de Paris le premier rang parmi les six corps de marchands, en leur confiant la

[1] *Histoire de l'orfévrerie*, édit. de 1858, p. 219 et 220.

[2] Voir *Le chef de saint Louis*, p. 47, et la miniature dont nous avons orné le texte d'Astesan.

Digitized by Google

garde des joyaux et meubles précieux de la couronne, en leur concédant des armoiries fleurdelisées, en déclarant enfin que l'exercice de l'orfévrerie n'est pas incompatible avec la noblesse : *Orfévre ne déroge pas.* Cependant les honneurs qu'on leur prodigue n'empêchent pas ces artisans privilégiés de recevoir le contre-coup des malheurs publics. Avec les deux premiers Valois, tous les métiers de luxe subissent un temps d'arrêt très-marqué : les désastres de Crécy et de Poitiers, la rançon du roi Jean, les troubles de la régence font chômer les forges et suspendre le travail du marteau. La corporation a beau voir un des siens à la tête du mouvement; les achats et les commandes disparaissent avec Étienne Marcel et Charles le Mauvais, pour ne revenir qu'avec la paix et le roi Charles V.

Grands travaux d'orfévrerie aux XIVe et XVe siècles.

Ce renouveau est la grande époque de l'orfévrerie civile. Les quatre fils du roi Jean, dit M. Lacroix, Charles V, Philippe le Hardi, Louis, duc d'Anjou, et Jean, duc de Berry, furent la providence des orfévres de leur temps et les pères nourriciers du luxe parisien. On se convainc, en effet, du rôle providentiel qu'ils jouèrent alors, quand on parcourt les inventaires descriptifs qu'ils nous ont laissés. L'imagination reste confondue devant cette nomenclature sans fin de pièces d'orfévrerie de toute nature, de toute dimension et de tout usage. Le poids de l'or et de l'argent, la profusion des diamants et des pierres précieuses, la bizarrerie des dessins, la hardiesse des conceptions, l'habileté industrielle et artistique dont tous ces chefs-d'œuvre rendent témoignage, transportent le lecteur dans un monde absolument nouveau, bien loin de notre luxe mesquin et de nos petits intérieurs bourgeois. Les magnificences des *Mille et une nuits* semblent de l'histoire vraie, quand on voit défiler tant de richesses. Voici d'abord quelques extraits de l'inventaire fait en 1368, c'est-à-dire dès les premières années de Charles V, pour l'argenterie du duc d'Anjou. Ces pièces, toutes fastidieuses qu'elles peuvent paraître, ont leur éloquence, et M. le marquis de Laborde, dont l'esprit fin et délicat sait si bien s'arrêter en deçà du superflu, n'a pas hésité à composer trois gros volumes des menus articles de la dépense des ducs de Bourgogne. Les extraits que nous donnons ici sont empruntés à son excellente *Notice sur les émaux du Louvre* (1re partie, documents et glossaires).

Argenterie du duc d'Anjou.

5. — Un ymage de saint Michel d'argent doré, assez grant : et est armé par dessouz un mantel qu'il a vestu, et a ses II piez sur une serpent, laquelle serpent a ses II elles esmaillées d'azur dehors et dedenz; et sont icelles esles entre les piez et jambes d'icelui saint Michel. Et tient ledit saint Michel, en sa main destre, une longue croiz d'argent blanc, laquelle il boute en la guelle dudit serpent, et a en ycelle croiz, par le haut, un petit paon a une croiz vermeille. Et en sa main destre tient ledit saint Michel une petite pomme d'argent dorée, sur laquelle a une petite croiz. Et siet ledit saint Michel sur un grant pié quarré a VI querre. Et ou plat, par le haut d'icelles querres, a esmaux ou il a es uns gens qui chevauchent sur bestes, et le front de devant est esmaillé par losanges, et sont les esmaux de dedenz, les uns de azur a fleurettes, et les autres de vert a bestelles, et sont les bordures des dictes losanges de guelles. Et siet ledit pié sur VI petitz lyons gisanz. Et poise en tout, avec les esles, qui sont grandes, dorées et sizelées, et poize en tout, au marc de Troyes, LXXIII m.

23. — Un tableau d'argent doré, semé par dedenz de esmeraudes granz et petites, balaiz[1] granz et petiz, camahieux granz et petiz et menues perles grant quantité. Et ou milieu dudit tableau a un tres grant camahieu vermeil, ouquel a Nostre Dame gisant Nostre Seigneur en la cresche, et les angeles tout entour, et dessouz a Nostre Dame qui baingne son enfant, et derriere elle a saint Josef seant, et sieent ledit tableau

[1] Variété de rubis.

Digitized by Google

sur un souage[1] qui est semé de esmeraudes, de rubis d'alisandre[2] et petites perles. Et entre ledit souage et tabernacle a un chapiteau de maçonnerie a fenestrages, et dedens yceulz a ymages entaillez. Et poise en tout xiiii mars vi onces et demie.

25. — Une crois longue et grelle d'argent doré, et y est Nostre Seigneur en la dicte croiz tout estandu, et est l'arbre d'icelle croiz semé de perles et de pierreries. Et a ou bout du bras de la croiz, par en haut, un camahieu ou quel a ii chevaux qui menent un chariot et les mene un home. Et es ii boux du travers de la croiz a ii testes d'homme, et est l'une blance et l'autre vermeille Et ou bout d'icelle crois a un autre camahieu, ou quel a une femme qui se siet en une chaire. Et sur ii branches, qui sont aux costez d'icelle crois, a sur l'une Nostre Dame et sur l'autre saint Jehan l'euvengeliste. Et siet sur un pié entaillé bien joliement, et y a un bien grelle souage tout entour, et dessus ycelui pié a iiii esmaux d'azur, et a en chascun un euvangeliste, et le baston qui est entre la crois et le pié est de fenestrages a pillers de maçonnerie, et sont les fenestrages esmaillez de noir, et poise, pié et tout, xi mars v onces et demie.

62. — Un tabernacle de tres grant façon, assis sur un entablement, lequel entablement portent iiii lyons passans, et est chascun lyon sur un petit entablement a souages, et le plat dudit entablement devant est a plusieurs souages dessus et dessouz, et ou dit entablement a douze esmaux de la vie Notre Seigneur, depuis l'annunciation jusques la ou Judas le beza, et est le xiie esmail est de l'assumption Notre Dame, et est ycellui entablement semé sur les bors de saphirs, esmeraudes et pelles, et dessus ledit entablement a iiii pillers, dont les ii devant boutent contre le tabernacle et les ii derriere n'y boutent point, et est ledit tabernacle semé de plusieurs pelles, esmeraudes et grenaz devant et derriere et sur les bouz des pillers. Et aus deus costez a deus pillers sur lesquelz devers le bas a ii balais, et dessus l'un est la nouvelle loy, et dessus l'autre la vieille loy, et sur les bouz des diz pillers a ii tres grosses pelles cornues, et ou devant dudit tabernacle a portes esmaillées dehors et dedenz ouvrans, et dedens est le crucefiement et Notre Dame et saint Jehan, et dessus, par dehors, est le couronnement et le jugement, et par derriere du tabernacle est Notre Seigneur que l'en bat en l'ostache, et autres ymages plusieurs. Et poise xxv marcs.

71. — Un hanap[3] couvert, sans pié, esmailliez, hanap et couvercle, a girons par quartiers, dont les uns sont esmailliez d'azur, semez d'estoilles d'or, et les autres quartiers sont vermaux, semez de rozetes d'or, desqueles le boutonnet est vert, et les autres quartiers sont esmailliez de vert a petites marguerites, et est le hanap et le couvecle par dedens dorez et cizelez a fueillages, et ou fons dudit hanap a un esmail d'azur, et ou dit esmail a un homme a cheval qui ist d'un chastel, et tient en sa main destre une espée nue pour ferir sur un homme sauvage qui emporte une dame, et ou couvecle par dedens a un austre esmail azuré, ou quel est une dame qui tient en sa main une chayenne dont un lyon est lyez, et sur ledit lyon a un homme sauvage, et sur ledit couvecle a un haut fretel a fueillages, duquel fretel[4] ist un bouton esmaillé de la devise dessus dicte. Et poise tout v marcs v onces xii d.

76. — Un brouete[5] seant sur ou pié cizelé a fueilles de vigne, et siet sur iiii lyonceaux, et est pointu ledit pié devant et derriere, et y a, a un des bouz, un homme qui maine ladite brouete, qui a les pans a la ceinture, et son chaperon en fourure, et la cornete du chaperon vient sur le front, et devant a une femme qui en sa main destre tient la brouete, et en la senestre tient une hache danoise, et a un chaperon d'une vielle, lequel chaperon est a la façon de Picardie, et ladite brouete a un tonnel, lié de plusieurs souages, et les deux fons sont esmailliez de vert et d'azur a plusieurs bestelettes, et le fons de la brouete et le siege du gobelet sont de cellui mesmes esmail, sanz difference, et en l'un des fons dudit tonnel a une clef aussint comme d'une fontaine, et ledit siege dudit gobelet est a creneaux, a iiii fueilles plus hautes que les creneaux, lequel siege est assis dedens le bondonnail dudit tonnel et ne se oste point. Et le gobelet qui siet sur ledit siege est du mesmes esmail dessus dit, et ou fons aussint et le couvercle est de mesmes

[1] Moulure, sorte de boudin enroulé autour du pied des pièces d'orfévrerie.

[2] Il s'agit de rubis achetés à Alexandrie, ville qui était alors le principal marché des pierres précieuses en Orient.

[3] Le mot *hanap* désigne en général un vase à boire. C'était ordinairement la coupe d'honneur réservée au principal convive. Le chevalier et le poëte la vidaient fréquemment dans les festins.

[4] *Fretel, fretelet* ou *fruitelet,* bouton en forme de fruit dont les couvercles étaient surmontés.

[5] Les *brouettes* étaient des supports de gobelets et de salières, affectant la forme de ce véhicule.

Digitized by Google

esmail, et a un petit fretel sur ledit couvercle de ce mesmes esmail. Et poise le pié, l'omme et la femme, III m. I once. Et la brouete, le tonnel et le siege dudit gobelet III m. V onces et demie. Et le gobelet et le couvercle poisent III m. II onces. Poisent tout XII marcs I once.

78. — Une dame qui a la moitié du corps de femme et l'autre partie est de beste sauvage a II piez, sur une terrace esmaillée d'azur, a petis arbres et a cers et levriers et souages dessouz, et du giron de ladite dame part une teste de bœuf dont elle tient les cornes en ses mains, et en ladite teste a un biberon, et aus oreilles de ladite teste aus cautés de ladite dame et au bout de ses girons pendent a chaynettes escussons des armes de l'arcevesque de Roan et de Marigny, et est ladite dame enmantelée d'un petit mantel fendu a deus costés, et a un chapeau lonc sur sa teste esmaillié, le mantel et le chapel de mesmes, et derriere ladite dame, sur le dos de ladicte beste, a le siege d'un gobelet fait a orbesvoies [1], et environ le cristal a III chauves sories, et le couvercle est de cristal bordé d'argent, a souages et orbesvoies, et le fretel est a feuilles de vigne, et d'icellui est un bouton a trois costés esmailliés d'azur et de vert, et poise ladite dame et le pié, le gobelet et le couvercle, V marcs VII onces XII d.

89. — Une fontaine, dont le pié siet sur quatre pates dorées, et dessuz a une terrace vert un peu croisé, dont l'esmail est vert, et les poissons sont violez et jaunes. Et ou milieu de ladicte terrace a un arbre dont il ist une serpent volant, et du bout de la teste d'icelle ist un tuiau et la clef de la fontaine par ou l'yaue ist. Et en un des boux de ladicte terrace a un petit arbre, sur lequel a I singe vestu de coste et de seurcot bien larges, et a un chappel sur sa teste, dont la fourreure est de violet, gouté de goutes de blanc, et le dessuz est d'azur, gouté de blanc et de rouge, et sur le bout a une perle, et tient, ledit singe, en sa main senestre un panier a mettre poisson, et en la destre tient une lingne dont il a pris un barbiau. Et en l'autre bout de ladite terrace a un autre singe, en estant vestu et enchapellé de mesme l'autre. Et tient de sa main destre le haut tuiau de la fontaine et y boit. Et est le bacin d'en haut de ladicte fontaine esmaillé de vert a connilz et chiens. Et est soustenu ledit bacin de III branches, dont les fueilles sont esmaillées de vert, d'azur et de jaune. Et dessuz ledit bassin siet un gobelet esmaillé par dehors de vert et d'azur, a douaiemenz et a enfanz qui chassent aux papeillons, et est l'esmail de dedenz le gobelet et le dehors de dessuz le couvecle esmaillé de vert a enfanz qui chassent aux papillons, et a sur le couvercle un fretel esmaillé d'azur. Et poise en tout, fontaine, gobelet et couvercle, VIII mars II onces.

165. — Un tres grant flascon doré et esmaillé, sur le ventre duquel a IX esmaux, et celui du milleu est grant, en maniere d'une roze, et y a une dame seant en une chaiere, qui a en son giron un bacin ouquel a florins, et a chascun costé d'icelle a II femmes aus queles elle donne florins, et dessouz les piez d'icelle dame est escript *liberalitas*, et es autres esmaux sont les VII pechiez mortelz, et le VIIIe esmail portraite *vana gloria*, et aussi y a VIII demi compas [2] es quelz a diverses bestes. Les costez sont semez de plusieurs esmaux a compas et bestes sauvages, et ou plat dudit flascon a un grant esmail roont azuré, ouquel est une dame ancienne, seant en une grant chaiere, et dessouz ses piez a escript *theologia*, et environ a VIII esmaux, es quelz sont les VII vertus cardinaux, et a chascun son nom empres soy : ledit flascon est sur un pié hautelet, cizelé, bellonc, semé de III esmaux es quels a hommes jouans de plusieurs instruments. Le col dudit flascon est en maniere d'une tour a VI pillers, et entre deux a esmaux azurez, et le couvercle est lonc en maniere d'un clochier a esmaux azurez, et ou bout d'en haut tient une chaienne qui est atachiée a la courroie devers la boucle, les courroies sont de tissus vers, semées de grans esmaux azurez, et entre deux esmaux a II autres esmaux fais en maniere du J tourné, et tiennent lesdictes courroies a II serpentelles qui ont esles azurées, et poisent XXX marcs VI onces.

178. — Un pot d'argent, doré et esmaillié, dont le pié est a doubles souages grenetez, et entre le ventre et la pate a un esmail d'azur a un chayenne bresseronnée tout autour, et dessuz et dessouz ycelle a esmail vert et vermeil endenté. Et ou commencement du ventre a une ceinture a lettres de damas azurées, et autour du ventre a VI rondelles esmailliés d'azur, en quoy il a, c'est asavoir, sur l'une un Sarrazin a genoux sur un lion, qui tient une darde en la main, et siet le lion sur une petite terrace vert; en l'autre rondelle a un homme qui se siet sur une pantere et tient une lance en sa main, et es autres rondelles a hommes d'estranges devises et sur diverses bestes, tenant chascun une lance en sa main, et au dessuz desdictes ron-

[1] Ouvertures en forme d'arcades ou de fenêtres simulées.

[2] *Compas* signifie cercle dans la langue de l'orfévrerie.

delles a une sainture de lettres de damas azurée, pareille a la dessuz escripte. Et entour le col dudit pot a vi rondelles azurées, es quelles il a oiseaux de plusieurs coulours, et dessouz la gueule a une chayenne dorée, brasseronnée[1], assise sur azur, et entour le couvercle a un souage de fueillages, et est le couvercle esmaillié de vert, semé de liz et de roses, et autour des liz a une estoille dorée assise sur azur, et a un fretel par le milieu duquel est un bouton a vi quarrés sur le roont et dessuz vi fueilles a une pierre esmailliée d'azur, et l'anse dudit pot est esmaillé d'azur par dehors, et y a un liz qui va tout du lonc, ou il a liz blanches et en couleur de violete, et ou bout de l'anse, par dessuz, a une teste de lyon azurée, et est ladicte anse d'un costé et d'autre endentée de vermeil, et poise.....

293. — Une petite nef[2], dont le fons est de cristal, et les bors en sont d'argent, a esmaux dehors, et dedens a creneaux et a souages et a plusieurs esmaux, et aus deus bous de ladite nef a deus tourelles, et en chascun tourelle a un sergent d'armes, et derriere chascun a un angele assis sur une feuille, et sur les bors de ladite a deus hommes sauvages a genoux devant deus femmes dont l'une fille et l'autre deswide: et siet ladite nef sur un piller entaillé, esmaillié d'azur par dessus, et ledit piller siet sur une terrace vert, et a chascun coing de ladite terrace a un homme d'armes tenant un escu en une main et une mace en l'autre, et aus deus bouz de ladite terrace a deus arbrisseaux dont les fueilles sont vers et a pepeillons dessus, et siet sur vi lyonceaux, et poise en tout xiiii marcs iii onces.

328. — Un tres grant pié d'argent doré, seant sur sis lyons gisans sur leurs pates, et les bors dudit pié sont a plusieurs souages, et milleu d'iceux souages a orbesvoies, et dessus lesdiz souages est le bord semé tout autour de chaatons de iii pelles a un petit grenet ou milleu, et d'autres chaatons a grenes et saphirs, et dessus est une grant terrace vert, et sur ycelle a deus bergiers, dont l'un joue d'une fleute de sans, l'autre d'un cornet sarrazinois, et y a une femme qui fille, et si y a iii chiens et ix brebis, et sont les bergiers, la femme et les chiens dorez, et les brebis sont blanches, et est encores ladite terrace semée de conins, entrans et issans en taisnieres, et sur ladite terrace est un tres grant piller, esmaillié d'azur et d'or, contrecheveronné, et entour ycellui a trois grans pillers de maçonnerie de tres grant ouvrage, et en chascun piller a ii hommes, l'un armé et l'autre desarmé, et entre les pillers a iii bergiers dont chascun a sur sa teste un chapeau esmaillié d'azur, et jouent les deus, chascun d'une cornemuse, et l'autre du tabour et d'une fleute, et sur la teste de chascun bergier a un grant chapitel de maçonnerie, et sur le bout du piller a un grant siege d'un grant hanap couvert, et est ledit siege quarnelé[3] a souages et orbesvoies, et dessouz ledit siege, au dessus des chapiteaux, est ledit piller esmaillié d'azur a fueilles de chesne enlevées, et le fons dudit siege est esmaillié d'azur, et y a un homme et une femme seans sur une terrace vert, et donne ladicte dame un anel a l'omme, et ou milleu de eulz deus a un arbre vert. Et le hanap siet sur un souage a orbesvoies, et est le dehors d'icellui hanap de viii esmaux azurez, et en chascun esmail a ii chevaliers armez, tenant leurs espées et leurs escus de leurs armes, et y sont ceulz qui furent au pas Salehadin, et quatre autres chevaliers, et sont les lyeures des esmaux semées de plusieurs chaatons, les uns de iii petites pelles et les autres de petis saphirs et de grenés, et y a entour le bort dudit hanap par dehors escript ainsi: *loyaument veil estre demenez, quar de loyauté est on honnourez; qui loyaus est toute sa vie, honnourez est sans villenie.* Et ou fons dudit hanap, par dedens, a un esmail d'azur ouquel est Salhadin a cheval et plusieurs Sarazins derriere lui. Et est ledit hanap par dedens cizelé a fueillages enlevez. Et le couvercle dudit hanap, par dehors, est a viii esmaux d'azur, et en chascun esmail a un des preus, et sieent chascun sur terrace vert, et la lyeure[4] desdiz esmaux est semée de chaatons, comme le hanap, sanz difference, et le bort est a souages crenelez et a orbesvoies. Et le fretel, qui est dessuz ledit couvercle, est a fueillages, et dedens yceux fueillages a pelles d'escoce, et desdiz fueillages ist un bouton esmaillié d'azur a petiz conins, et dessus ycellui bouton est assis, en une chaiere, l'empereur Challemaine, qui fait le ixe des diz preux, et en sa main destre tient son espée et en sa senestre son escu, et dessouz ses piez a un lyoncel gisant, et dedens ledit couvercle a un grant esmail d'azur, ou il a les xii bannières de ceux qui furent audit

[1] Ce mot est synonyme de *noueux*, formé de nœuds.

[2] La *nef* ou navire était la plus grande pièce de l'orfévrerie de table. Elle contenait les épices, les vins, les vases à boire, les cuillers, le tout enfermé et mis à l'abri des tentatives d'empoisonnement. Elle occupait le milieu de la table ou du dressoir.

[3] Crénelé.

[4] Lien qui fixait les émaux d'applique sur la pièce d'orfévrerie et leur servait d'encadrement.

Digitized by Google

pas Salhadin, et est ledit couvercle cizelé par dedens a fueillages enlevez, et poise le pié (laissé en blanc) et le hanap et le couvercle en tout XXXII marcs I once.

442. — Un grant cor, garni d'argent doré, cizelé et semé d'esmaux, c'est assavoir la guelle d'icelui cornet est dorée et cizelée, et y a VIII esmaux en compas, et est l'un esmail a noz armes et l'autre aux armes du pape Clement, et entre chascun esmail a une fueille de chesne. Et parmi le corps dudit cornet a deux bandes qui le lient, et est l'une esmaillée de la devise de la guelle, et a toutes autelles armes sanz difference, et en oultre en ist, d'icelle bande, II granz jambes longues piquetées qui soustiennent le cor dessuz dit. Et l'autre bande est semée de petiz esmaux vers, es quelz a petites rosettes et en ist aussi deux petiz piez. Et au bout du cor a II escussons assez grandez, dont l'un est esmaillé de noz armes et l'autre aux armes de Beauffort, et au dessuz d'iceulz escussons a un gros pommel, ouquel a III petiz esmaux, dont les deux sont de II escussons de noz armes et les autres II du pape Clement, et d'icelui pomnel ist un fretel a fueilles de chesne et a oisiaux qui ont anelez pendanz en leurs becs. Et le couvecle dudit cor est esmaillé de vert a plusieurs bestes sauvages, et y a III granz esmaux plas, dont en l'un a un homme en une chaire qui a une croix noire en son espaule, en l'autre esmail y a une autre homme en une chaire, et es autres II esmaux a II hommes a cheval touz armez, et est le fretel dudit couvecle d'un hyaume, a un timbre sur lequel a un flanel plat, qui est de l'un des costez esmaillé a un escu de noz armes, et de l'autre a un escu des armes de Beauffort. Et poise cor et couvercle en tout VIII marcs II onces.

Argenterie du duc d'Orléans.

Les magnificences du duc d'Anjou sont encore dépassées par celle de son neveu Louis d'Orléans. Le prodigue époux de Valentine de Milan veut posséder une argenterie incomparable : il fait fabriquer partout, achète de toute main et compte la moitié des orfévres de Paris parmi ses fournisseurs. Les revenus de l'Orléanais et de la Touraine, le produit du comté d'Asti, et probablement une partie du trésor gaspillé par la reine Isabeau, s'absorbent dans ces dépenses toujours renaissantes. Sans parler de l'orfévrerie appliquée à la couverture des livres [1], aux vêtements et parures [2]

[1] Dans un article des comptes de la Chambre de Blois, pour l'année 1410, on lit la description suivante d'un cadeau fait à « Madame d'Armignac » : Unes Heures de « N. D. a l'usage de Rome, « toutes neuves, enluminées d'or, les deux couvescles « d'icelles d'or massif; sur une des couvescles, N. D. « droite et l'ange en maniere de l'annunciation, es- « levés et esmaillés de blanc, de rouge et de pers; « ung pot plain de fleurs de lis entre l'ange et N. D.; « aux piez et au dessus de N. D. ung onge tenant « une couronne, et au dessus de l'ange N. S. en nue, « tenant une pomme d'or et une croix dessus en sa « main senestre, esmaillé l'un et l'autre. En l'autre « couvescle, saint Loys de Marceille, tenant une « couronne et une mitre en sa teste, et saint Loys, « roi de France, tenant unes heures et le sceptre royal « en l'autre; couronné ledit saint Loys, et eslevé et « esmaillé, et dessus ledit saint Loys une main des- « cendant d'une nue, donnant la benediction; et au « dessus des capitaux de chacun des deux couves- « cles, trois anges eslevez d'or sans esmail; et au « dos de la lieure desdictes heures, deux anges en- « taillés sur or, a plat, l'un tenant unes orgues, « l'autre une vielle; fermans lesdites heures a deux « bras et deux mains d'or yssans de deux nues, « fermans lesdites mains icelles heures. » (*Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. III, p. 248.)

[2] La Chambre des comptes de Blois (catalogue de Courcelles) fournit, à cet égard, un article des plus curieux. En 1414, c'est-à-dire un an avant d'être défait et pris à Azincourt, le jeune duc Charles d'Orléans donne des lettres à fin de payement d'une somme de 276 livres 7 sous 6 deniers tournois, pour prix de 960 perles destinées à orner une robe : « Sur les manches est escript de broderie, tout au « long, le dit de la chanson, *Madame, je suis plus « joyeulx*, et notté tout au long sur chascune des- « dittes deux manches — 568 perles pour former les « nottes de ladite chanson, ou il a 142 nottes, c'est « assavoir pour chacune notte 4 perles en quarré, etc. » (*Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. III, p. 267.)

Digitized by Google

de cérémonie, aux chevaux de parade [1], aux voitures de gala, etc. etc. le seul service de table exige, comme achat et comme entretien, beaucoup d'argent, beaucoup de temps et

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

Dressoir du XVe siècle restitué par M. Viollet-le-Duc.

une recherche assidue des nouveautés que la mode fait naître. Lorsqu'une pièce déplaît ou

[1] Il faut lire, dans «l'Inventoire de l'armeurerie «trouvée en la chambre des joyaulx de l'ostel du «duc de Bourgoigne» (Philippe le Bon) en 1420, la description de différentes pièces de harnachement surchargées d'orfévrerie, qui formaient le «harnois blanc,» le «harnois de maille» et le «harnois de jouste.» (Voy. *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. II, p. 275.) Martial d'Auvergne avait donc raison de dire que hommes et chevaux étaient «enharnachés d'orfaverie.»

Digitized by Google

vieillit, on la refond; quand l'argentier n'a plus d'espèces sonnantes, on met en gage une nef, un hanap, un flacon, de telle sorte que les dressoirs du duc sont bien souvent dégarnis; mais les inventaires se taisent sur ces petits mystères de la vie intérieure, et ne nous étalent que les splendeurs apparentes de ce luxe princier.

Argenterie des ducs de Bourgogne.

Les mêmes besoins d'ostentation créent une situation semblable à la cour de Bourgogne : Philippe le Hardi, on se le rappelle, était avec ses trois frères la providence des orfévres parisiens, et le luxe du duc d'Anjou l'empêchait de dormir; Jean sans Peur, possesseur de riches provinces, ne pouvait consentir à passer après son cousin d'Orléans; et cette émulation, funeste pour le pays, mais féconde pour l'orfévrerie parisienne, fit allumer les forges et retentir les marteaux pendant les plus mauvais jours de cette calamiteuse époque. On pourrait facilement glaner dans les comptes de Blois, de Lille, de Bruxelles, de Dijon, de quoi faire une énorme gerbe; nous nous contenterons de citer quelques extraits d'un inventaire fait en 1420, quelques mois après l'assassinat du duc Jean. On jugera de ce qu'avait été l'argenterie de cette puissante maison, en voyant ce qui en restait encore après toutes les sommes jetées aux gens de guerre, aux Anglais, aux Cabochiens, pendant plus de vingt ans de discordes civiles. Le document auquel nous empruntons les extraits qui suivent appartient à la collection dite des cinq cents Colbert (Bibl. impériale): il commence per ces mots :

Cy s'ensuit l'inventoire des joyaulx d'or et d'argent, reliques, aournements et aultres choses de chapelle aparteuans a MS le duc de Bourgoigne, etc.

Premierement : la bonne fleur de liz d'or, garnie environ de xxiii balaiz, de xxi saphirs, de iii esmeraudes et de xlvi troches [1] de perles, chascune de iii perles, et ou milieu de chascune troche y a ung dyamant a pointe, et y fault une perle en une troche du fleuron de la main senestre, et dedans le grant fleuron hault y a une croix et ung crucefix entaillié, tout de la vraye croix, et y a sur la teste dudit crucefix, en une troche de trois perles, ung petit rubiz ou milieu et deux dyamans a pointe aux deux costez, et trois autres dyamens es piez et es mains en lieu de cloux dudit crucefiz, et environ trois balaiz, iii saphirs et vi troches, chascune de quatre perles, et un dyament a pointe ou milieu. Et dedans le fleuron dextre y a une croix, du fust de la vraye croix, garnie aux iii boux de quatre balaiz, et ou fleuron senestre y a une onguete, estroite piece dudit fuste de la vraye croix, et ou fleuron moyen y a une longue piece de la robe N. S., et ou fleuron d'embas y a un des sains cloux dont N. S. fut crucefiez, garni au bout hault de deux balaiz et de ii troches de perles, chacune de iii perles et ung dyament ou milieu. A laquelle fleur de liz sert une couronne au dessus garnie de bonne piererie, qui est en gaige, etc. [2].

Et sur le milieu hault d'icelle fleur de liz et coronne sert un porte Dieu, ou l'en porte le Saint Sacrement, fait de deux rons beriques [3], bordez d'or, garniz environ de v balaiz a jour, v saphirs et de xxiii perles. Et a ycelle fleur de liz sert une maniere de pomme a fleurs de chesne, d'argent doré, fourchié dessus, pour la faire servir et seoir sur un pié de une croix ou autre pié estrange en attendant que le sien feust fait.

Un ymage de saint Jherosme, cardinal, d'argent doré, paint de noir, seant en une chayere. A laquelle pend un chapeau rouge de cardinal. Et devant lui a un lion, paint d'un costé, et dessoubz un livre ouvert, et de l'austre costé, devant lui, a une roe d'estude [4], sur laquelle a plusieurs livres en ii estaiges, seans

[1] Trousseau, réunion de pierres précieuses ou de perles en boutons, fleurs, etc.

[2] Les plus grands seigneurs empruntaient ainsi sur nantissement; leurs plus belles pièces d'orfévrerie étaient souvent chez le changeur.

[3] Le mot *berique*, *bericle*, ou *besicle*, désignait le cristal dont on faisait les verres de lunettes.

[4] C'est le pupitre du moyen âge. La première figure de la Danse Macabre (voir page 293) en donne un fort beau dessin.

Digitized by Google

sur un bas entablement quarré, d'argent doré, armoyé par devant a m escussons, aux armes de M d S, pesant tout..... xiiii m. v o.

Une ymage de Nostre Dame, d'ivoire, seant en une chayere noire, qui est de corne ou de os noir. Et est ledit ymage coronné d'une coronne d'or, garnie de iii saphirs, de ii balaiz et xxix perles, et en sa poitrine a un fermeillet[1] d'or, garny de i balay, iii dyamens et iii perles.

Un tableau d'argent doré, ouvrant en façon de porte, garni ou milieu par dedans d'un assez grant camahieu, ou est l'istoire de la gesine[2] Nostre Dame, plusieurs autres camahieux, saphirs, esmeraudes, grenaz et plusieurs menues perles, de laquelle pierrerie le champ dudit tableau et des deux fueillez ouvrans sont tous semez, auquel n'a point de pié, pesant tout..... xi m.

Une riche et ancienne table d'autel de brodeure, que on dit que la premiere emperreriz chrestienne fist, de laquelle le champ est tout semé de perles, et ou milieu d'icelle table est l'istoire de la nativité N. S. et plusieurs ymages environ, tous faiz de brodeure, dont les diadesmes et les robes de plusieurs sont pourphilez de perles, et plusieurs autres histoires entour, des grans festes de N. S. et de la passion, de brodeure, et des ymages d'iceulx histoires; les diadesmes sont comme dessuz pourphilez de perles, et dessoubz sont x prophetes de brodeure, pourphilez de perles sur champ, fait d'ortrait.

Une chappe de brodeure d'or, façon d'Engleterre, a plusieurs histoires de N. D. et anges et autres ymages, estans en laceures escriptes, garnie d'un orfroiz[3] d'icelle façon, fait a apostres, desquelles les manteaulx sont tous couvers de perles, et leurs diadesmes pourphilez de perles, estans en maniere de tabernacles, faiz de deux arbres, dont les tiges sont toutes couvertes de perles, et a ladite chappe y a une bille[4] desdictes armes, garnie de perles comme la dessus dicte.

Un fermail d'or, fait d'un serf gisant, esmaillé de blanc, sur une terrace esmaillée de vert, sur lequel a ung petit rubiz, et entour icellui serf y a m bons saphirs, ung bon balay, qu'on dit ruby, et quatre grosses perles, et es cornes dudit serf y a xiiii moindres perles.

Ung doitier[5] qui a x signez en anneaulx d'or; — ou premier a ung saphir entaillié, qui fait signet a une teste d'omme; — ou second y a un balay d'un costé et une croix de reliques dessoubz, et de l'autre costé fait signet, entaillié a or; — ou tiers a un gros saphir a viii quarrés, ou est entaillié une teste d'une dame; — ou quart a un balay rond, ou est entaillée la teste d'un homme barbu; — ou v° a ung balay quarré, ou est entailliée une petite teste coronnée escripte environ; — ou vi° a ung saphir sur le rond, ou est entaillée la teste d'une dame a un po d'escripture aux deux costez; — ou vii° a une esmeraude quarrée, ou est entaillée la teste d'un roy; — ou viii° a une ronde pierre de cassidoine, ou est entaillée ung ymage; — ou ix° a une cornanine bien bellongue, ou il y a entaillié une teste d'un homme et une teste d'une femme; — et le x° est ung annel tout d'or, gravé a ung escusson, ou est ung poisson et est escript *environ*.

Ung hault gobelet de cristal ou de berique, en maniere de coupe, seant sur un pié d'or cizelé, et le couvercle bordé d'une maniere de couronne d'or, garni tout environ de six bons saphirs et six troiches de perles, en chascune trois perles, et sur le fretelet a un saphir a jour, et une perle dessus, armoyé par dedans ledit couvescle des armes d'Engleterre et autres armes, pesant tout ensamble..... iii m. xv e.

Une saliere d'or, assise sur iii rocs, en maniere de chariot, ou il a iii perles, dont le corps d'icelle saliere et le couvescle sont de pierre de cassidoine, et est le fretelet garni d'un balay a jour, pesant tout ensamble..... ii m. v e.

Cet inventaire, dont nous ne donnons que de courts extraits, renferme près de trois cents articles; et il est hors de doute que la plus grande partie de l'argenterie du duc était

[1] Le *fermail*, *fermoir*, *fermillet* ou *fermillère* était une agrafe destinée à réunir les deux parties du vêtement sur la poitrine, le cou ou l'épaule. Il avait beaucoup de ressemblance avec le *mors de chape*.

[2] Vieux mot qui est synonyme de *couches*, et qu'on trouve encore dans Lafontaine.

[3] L'*orfroiz* ou *orfrais* était une broderie employée en bordure, comme le galon moderne.

[4] Agrafe ou fermail en forme de boule.

[5] Le *doitier* ou *doit* paraît avoir été une sorte d'écrin. Du Cange le définit ainsi : *Digitale, theca in modum digiti confecta.*

Digitized by Google

fondue, engagée ou vendue à l'époque de sa mort. Philippe le Bon, aux prises avec les embarras que lui léguait son père, dut certainement faire comme les enfants du duc Louis d'Orléans, c'est-à-dire céder à des orfévres, avec faculté de les revendre ou de les dépecer, les grandes pièces qui encombraient ses dressoirs et avec lesquelles il fallait bien battre monnaie. Tel a été le sort d'une nef monumentale, véritable chef-d'œuvre de l'orfévrerie parisienne au xve siècle, si l'on en juge par la description qu'en fait l'inventaire. Construite pour le duc Louis au temps de sa splendeur, elle ne pouvait, après la mort de la duchesse, être conservée par ses enfants, dont le patrimoine était bien réduit. Aussi la firent-ils estimer en octobre 1409 par l'orfévre Aubertin Boillefèves, et vendre en septembre 1410, à Jean Tarenne, changeur et bourgeois de Paris. Le procès-verbal de prisée appartient aux archives de Dijon et a été communiqué par M. Rossignol au Comité de l'histoire, de la langue et des arts de la France; quant à l'acte de vente, il est conservé à la Bibliothèque impériale (cabinet généalogique), et a été reproduit par M. le marquis de Laborde. En voici la teneur :

Cy apres s'ensuit la vente de plusieurs joyaulx et vaisselle d'or et d'argent garniz de pierrerie, vendus par Pierre Renier, tresorier general de M. S. le duc d'Orleans, par vertu de certaines lettres patentes dudit seigneur, present maistre Denis Mariete, secretaire et auditeur des comptes, et Aubertin Buillefeves, orfevre dudit seigneur.....

La nef du duc d'Orléans

A Jehan Tarenne, changeur et bourgeois de Paris, une grand nef d'or, par pieces, c'est assavoir : le corps d'icelle garny autour d'ymaiges de haulte taille, et autour d'icelle XII ymaiges des XII appostres, esmaillées de diverses couleurs, avecques deux chasteaulx servant aux deux bouz d'icelle nef. Sur lesquelx chasteaulx a deux ymaiges, l'un de N. D. et l'autre d'un ange, pesant ensemble XXX^m^ VI^c^. Item, de ladicte nef, une croix en maniere de voste sur laquelle a III evangelistes esmaillez et III autres non esmaillez, et sus ladicte voste une grant croix faicte en maniere de voille, esmaillée d'azur et semée de fleur de lys d'or et un cruxefilz et VIII anges d'or, esmaillez de blanc; autour dudit cruxefils et dessus le bout dudit voile et croix, Dieu le Pere, esmaillé de plusieurs couleurs, tenant une pomme d'or en sa main, et un grant dyademe tout d'or, tout ce pesans ensemble, avec les cordes d'or servant audit voille, XIX^m^ VII^c^ VIIe d'or. Item, de ladicte nef, plusieurs autres personnages, c'est assavoir un empereur et un roy armez, dont les harnois d'iceulx sont d'argent, un ange armé dont le harnoyz est d'argent, deux autres ymaiges en façon de Dieu le Pere, esmaillez de plusieurs couleurs, et VIII ymaiges de Adam et de Eve, esmaillez de blanc comme nuz, et un pillier d'or servant a ladicte nef, tout pesant ensemble IX^m^ VIII^c^ VIe ob. Item de ladicte nef, VI grans pieces de plusieurs feulles d'or ou il a pommes esmaillées de rouge clerc, avecques XII petitz arbrisseaux d'or non esmaillez, une petite serpent esmaillée de vert, tenant en sa gueulle une petite pomme esmaillée de rouge clerc, avec plusieurs pieces d'or de menu fretin. — Et laquelle nef ainsi garny, apres ce qu'elle a esté remise sus, comme dit est, a esté vendue audit Tarenne, du consentement et accord de M. S. le chancellier et de M. S. de Fontaines, comme le plus prouffitable pour MDS, VII^m^ francs. — Le XIIe jour de septembre l'an mil CCCC et dix [1].

Le premier document, encore inédit, est beaucoup plus complet que le second : nous l'imprimons en entier, comme un témoignage de la hauteur artistique à laquelle l'orfévrerie s'était élevée vers le temps où écrivait Guillebert de Metz.

LE COMPTE DE LA NEF QUI SE DOIT FAIRE AVEC AUBERTIN.

Le mardi XXIIe jour d'octobre, l'an mil III^c^ et neuf, en la présence de Denis Mairete, secrétaire et auditeur

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 252. La pièce originale est un large rouleau de 1^m^,40 de longueur.

Digitized by Google

des comptes de Monss. le duc d'Orleans, furent pesées les choses qui en suivent par Aubertin Bolifeves, orfevre dudit seigneur, en l'ostel dudit Aubertin. C'est assavoir :

Le corps d'une grant nef d'or ouvrée, a rondeaux, ou il y a image[s] de haulte taille; en laquelle nef, autour d'icelle avoit XII petiz ymages d'or des XII apostres, esmaillées de plusieurs couleurs.

Item, y avoit une croiz d'or en maniere de voulte, sur laquelle a III ymages d'or esmaillées de plusieurs couleurs et les III evangelistes.

Item, aux II bouz de ladite nef deux roys, l'un vestu aux armes de France et l'autre parti de France, et sur les chasteaulx d'icelle nef un ymage de Notre Dame, sur l'un et sur l'autre ung ange par maniere d'annonciation, lequel corps de ladite nef et les chasteaulx estoient garnis de XXVI ballaiz en leurs chaatons, de IIII XXIIII perles rivez deux et deux et de CLVI perles rivez en trois et trois sur feullage d'or, pesant tout ensemble, pierreries et tout, et poisent XLV marcs VII onces II est... ob...

Item, plus VII est... ob... d'or pour deux fillez d'or qu'il a faiz.

Item, une croiz d'or servant sur ladite nef, en laquelle a un crucifiz esmaillé de blanc, dont le diasdeme est garni de quatre perles, et un ballay, et ung voylle et les cordes dudit voille esmaillés d'asur semé de fleurs de lis d'or, et y a VIII petiz angelloz esmaillés de blanc dont les unz tiengent un pillier d'or esmaillé de noir et les autres une lance, et en hault, sur le bout de ladite croix, Dieu le Pere esmaillé de plusieurs couleurs et garni de III groz ballays et de VIII grosses perles, rivez deux et deux.

Item, VIII ymages d'or nuz esmaillés de blanc.

Item, deux autres ymages de Dieu le Pere esmaillés et ung ange d'or armé et esmaillé de plusieurs couleurs.

Item, XII petiz abrisseaux servant sur la terrasse de ladite nef avec les pointes d'or pour les river.

Item, VI granz pieces de feullage et deux petites, sur lesqueulx a XXVII pommes d'or en maniere d'orenges, avecques une petite serpente d'or esmaillée de vert tenant en sa geulle une autre pomme d'orenge, et VIII petites pointes d'or pour les river; tout pesant ensemble et poisent XX marcs d'argent XV est...

Somme de l'or et pierreries LXVI marcs V est...

Item, l'entablement d'argent doré auquel a VI toncelles et une terrasse esmaillée de vert et une grosse tige d'arbre qui doit soustenir ladite nef avecques XXIIII claveaux d'argent pour fermer ladite tige et les ymages d'or sur ladite terrasse, avecques deux longues verges rondes d'argent blanc pour fermer ladite terrasse sur ledit entablement, et aussi ung groz tuiau d'argent blanc qui se doit bouter dedans ladite tige pour river a l'un des bouz ladite tige au corps de ladite nef et la viz d'argent pour la fermer par embas. Tout ce pese ensemble et poisent XXXII marcs II ob... d'argent.

Le remarquable objet d'art que nous venons de décrire, et qui défie le crayon du dessinateur, fut vendu moyennant 7,000 francs, valeur du temps, et l'on n'en trouve plus trace dans les comptes et inventaires ultérieurs. Le changeur Jean Tarenne en tira sans doute parti, comme on a su depuis utiliser les vastes domaines seigneuriaux : dans la nef du duc d'Orléans il y avait de quoi tailler cinquante pièces d'orfévrerie bourgeoise[1].

La châsse de St-Germain-des-Prés.

A l'époque même où ce chef-d'œuvre disparaissait, et comme pour en compenser la perte, une autre merveille se construisait par les soins de trois orfévres parisiens, et sous

[1] M. Paul Lacroix, en exprimant le regret de ne pouvoir donner la description de cette merveilleuse pièce, qui n'était, selon toute apparence, ni terminée ni payée à la mort du duc, nous apprend que Louis d'Orléans en possédait plusieurs autres. En 1394, il en avait fait faire deux en argent doré, l'une ayant aux bords deux loups enchaînés sur une terrasse émaillée, et l'autre ornée de deux dragons à ses extrémités. Trois ans plus tard, il commanda à Hans Croist, l'un de ses orfévres, la fameuse nef dite du *Porquepy* (Porc-épic), laquelle pesait quarante-deux marcs quatre onces et onze estellins. Elles ont disparu comme tout le reste. L'usage de la nef s'est conservé à la cour jusqu'au siècle dernier, sous la forme réduite d'un étui renfermant le couvert du Roi et de la Reine.

Digitized by Google

la direction de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés : il s'agissait de créer pour les reliques du saint une châsse digne d'elles et de la riche abbaye qui les possédait. Dom Bouillart nous a conservé le devis de ce curieux travail, le marché passé avec les trois artistes qui se chargèrent de l'exécuter, et le dessin de la châsse elle-même, telle qu'elle existait encore au siècle dernier. C'est pour nous une bonne fortune de pouvoir reproduire les pièces et le monument, dont la date concorde si justement avec l'époque où écrivait Guillebert de Metz.

MARCHÉ FAIT AVEC LES ORFEVRES POUR LA CHÂSSE DE S. GERMAIN.

A tous ceux qui ces lettres verront, Guillaume, par la permission divine humble abbé de l'eglise de S. Germain des Prez les Paris, et tout le couvent de ce même lieu, salut en Nôtre Seigneur. Savoir faisons que nous d'un commun accord et consentement, et pour le clair et evident profit de nous et de nôtre eglise, confessons avoir fait marchié et convenances a Jean de Clichi, Gautier du Four et Guillaume Boey, orfevres demeurans a Paris, de faire une châsse d'or et d'argent, ou sera mis au plaisir de Dieu le corps de Monsieur saint Germain. Laquelle châsse aura deux pieds et demi et quatre pouces de long, et de hauteur et largeur telle comme il appartient a la longueur dessus dite; et laquelle châsse sera de la maniere, façon et telle que lesdits orfevres nous ont baillé la pourtraiture et patron.

Item, la haute et la basse couverture de ladite châsse sera faite d'or a fleurs de lys enlevées, de l'or qui est en la châsse ou est a present le corps de mondit sieur S. Germain.

Item, la pierrerie qui est en ladite châsse ou repose a present le corps dudit Monsieur saint Germain sera ôtée et sera mise et employée par lesdits orfevres en ladite châsse qu'ils nous doivent, es lieux et en la meilleure maniere que faire se pourra au profit de ladite châsse.

Item, les images et les grands pilliers et les pilliers boutteres, les chapiteaux, les botteaux et formes de verrieres, les claires voies et le clochier, et tout ce qui appartient a ladite châsse, seront d'argent doré bien et souffisament au regard de l'or au dire d'orfevres et gens a ce connoissans; reservé toutes voies les images qui soutiendront ladite châsse, qui seront de cuivre bien doré d'or bien et souffisament, et aussi reservé le fonds de ladite châsse, qui sera d'argent tout blanc; et laquelle châsse lesdits orfevres nous seront tenus et promettent faire du poids de cent cinquante marcs d'argent, en ce non compris le fonds d'icelle châsse qui seront d'argent blanc, comme dit est, et ou cas que ladite châsse peseroit plus, non compris ledit fonds, que cent et cinquante marcs d'argent, nous ne serons tenus de payer aucune chose du surplus de l'or et façon dudit surplus, fors seulement la valeur de l'argent dudit surplus.

Item, que quand les ouvrages de ladite châsse seront faits, lesdits orfevres seront tenus de les dorer bien et souffisament comme il appartient; et iceux ouvrages regardez et visitez par orfevres et gens souffisament et en ce connoissans. Et s'il y a faute en la doreure, lesdits orfevres seront tenus de les redorer. Et aussi seront tenus un chacun pour le tout de ouvrer en icelle châsse bien et deüement en personne des maintenant jusques a ce que ladite châsse soit faite et parfaite. Et pour ce faire serons tenus de leur bailler l'or et l'argent que a ce faire appartiendra. Et si seront tenus lesdits orfevres et chacun pour le tout de nous rendre ladite châsse faite et parfaite bien et souffisament et bien dorée par la maniere dessusd. dedans la Saint Vincent prochainement venant. Et aussi serons tenus de leur querir et livrer en nôtredite eglise lieu bon, seur et convenable pour faire ladite châsse, et leur payer pour chacun marc d'or qu'ils mettront en œuvre pour façon seulement six escus d'or a la couronne de 18 s. par la piece; et par chacun marc d'argent qu'iceux orfevres livreront, pour argent, or et façon, serons tenus de payer douze escus d'or de ladite monnoye; pour chacun marc d'argent blanc, dont le fonds de ladite châsse sera fait, sept escus d'or de ladite valeur; et pour chacun marc de cuivre, dont les images qui soutiennent lad. châsse seront faites, pour cuivre, or et façon, quatre escus d'or. Lesquels prix nous serons tenus payer auxdits orfevres aussi et toute pour la forme et maniere qu'ils le commenceront et deserviront en ladite besogne. Et si serons tenus a eux et a leurs gens et aydes en faisant ladite châsse de leur querir leurs depens par la maniere qui s'ensuit. C'est assâvoir, pour chacun jour qu'ils vaqueront en ladite besogne, et tant a jours ouvrables comme fêtes et dimanches, il leur sera baillé et livré a dejeuner ou boire a matin a deux personnes un pain de couvent et une peinte de vin. A l'heure de disner a deux personnes deux pains de

couvent, une peinte de vin et une piece de chair de buef ou du mouton de quatre, ou quartier de mouton, et le buef a la vallüe et du potage bien et souffisament; et au souper pareillement comme au disner. Et aux jours que l'en ne mangera point de chair, nous baillerons a chacune personne trois oefs ou deux harens pour pitance et du potage a disner; et au souper a chacune personne deux oefs ou un harent et un fourmage pour toute la semaine, tels que nous avons. Et aussi serons tenus de leur bailler buches bien et convenablement pour eux chauffer, chandelle pour eux coucher et souper bien et convenablement, quand ils en auront necessité. Avec ce serons tenus de leur bailler et livrer un bon coffre en lieu seur comme dessus, ou seront mises les parties et ouvrages de ladite châsse bien et seurement. Auquel coffre aura deux clefs, dont lesdits orfevres en auront l'une, et nous l'autre.

Toutes voies, si ladite châsse n'estoit faite et parfaite dedans ladite fête saint Vincent prochainement venant, nous ne serons tenus de querir auxdits orfevres aucuns depens de là en avant s'il ne nous plaist, si ainsi n'estoit que la faute fust ou soit venue de par nous. Si promettons en bonne foy et sur l'obligation des biens de nous et de nôtredite eglise avoir agreable et tenir ferme et stable ce present marchié, convenances, promesses, et tout le contenu en ces lettres, les enterriner et accomplir de point en point selon ce que dessus est dit et non venir contre jamais a nul jour par quelque voye que ce soit. En tesmoin de ce nous avons fait mettre nos sceaux a ces presentes lettres ce dix huitieme jour du mois de fevrier l'an mil quatre cens huit.

OBLIGATION DES ORFEVRES.

Je Gaultier du Four et Jean de Clichy et Guillaume Boey, confessons avoir eu et reçu de Monsieur l'abbé de Saint Germain, present, le quint prieur nommé Pierre Hachette, et Jean de la Crute, chevecier, et Michel Prevot, tresorier, et Messire Regnaut Denis et Messire Bontet de la Budiniere, c'est assçavoir: 101 saphirs; *item* 140 esmeraudes entieres, et des despessées 35, qui font en somme cent soixante et quinze pieces; *item* 47 garnats entieres et quatre pieces, qui font en somme cinquante et un garnats; *item* 25 amatistes; *item* 30 cassidoines; *item* 220 perles; *item* une petite croix d'or où il y a des reliques; *item* 26 marcs 2 onces 12 estrelins d'or, pareil a une pièce d'or que ledit Monsieur l'abbé a pardevers lui; *item* d'argent a ouvrer tout net sept marcs cinq onces cinq estrelins[1]. Tesmoins nos noms mis en cette cedule le 20. jour d'aoust 1409. J. de Clichy. Gaultier du Four. G. Boey.

Les trois orfévres dont on vient de lire l'engagement tinrent parole : ils exécutèrent la merveilleuse châsse qui décorait le maître-autel de l'église abbatiale et dont nous reproduisons l'élégante silhouette. En présence de ce chef-d'œuvre, tout commentaire est superflu, toute biographie est sans intérêt; Jean de Clichy, Gaultier du Four, Guillaume Boey, après avoir accompli leur tâche, sont restés aussi inconnus que les trois personnages dont Guillebert de Metz nous a conservé les noms. Ce que les contemporains ont admiré, c'est l'œuvre; ce qu'ils ont volontairement laissé dans l'oubli, c'est l'ouvrier. Faut-il dès lors percer le mystère qui enveloppe ces existences d'artiste et chercher à savoir ce qu'étaient, par exemple, Andry, Herman et Willelm? Quelques lignes de biographie incomplète et douteuse n'ajouteraient rien à leur gloire.

Andry, Willelm et Herman ne sont que des prénoms : il y aurait donc péril évident à identifier avec tels ou tels orfévres des XIVe et XVe siècles les personnages dont parle Guillebert de Metz, et qui portaient ces trois noms de baptême. Qui pourra, par exemple, affirmer

[1] Cette profusion de matières précieuses qu'on remarque dans toutes les grandes pièces d'orfévrerie d'église des XIVe et XVe siècles justifie l'assertion de Guillebert de Metz : «Len estimoit lor, »largent et pierreries estans aux reliques et vais»sellement des eglises de Paris, valoir ung grant »royaume.» (Voir ci-dessus, p. 239.)

Digitized by Google

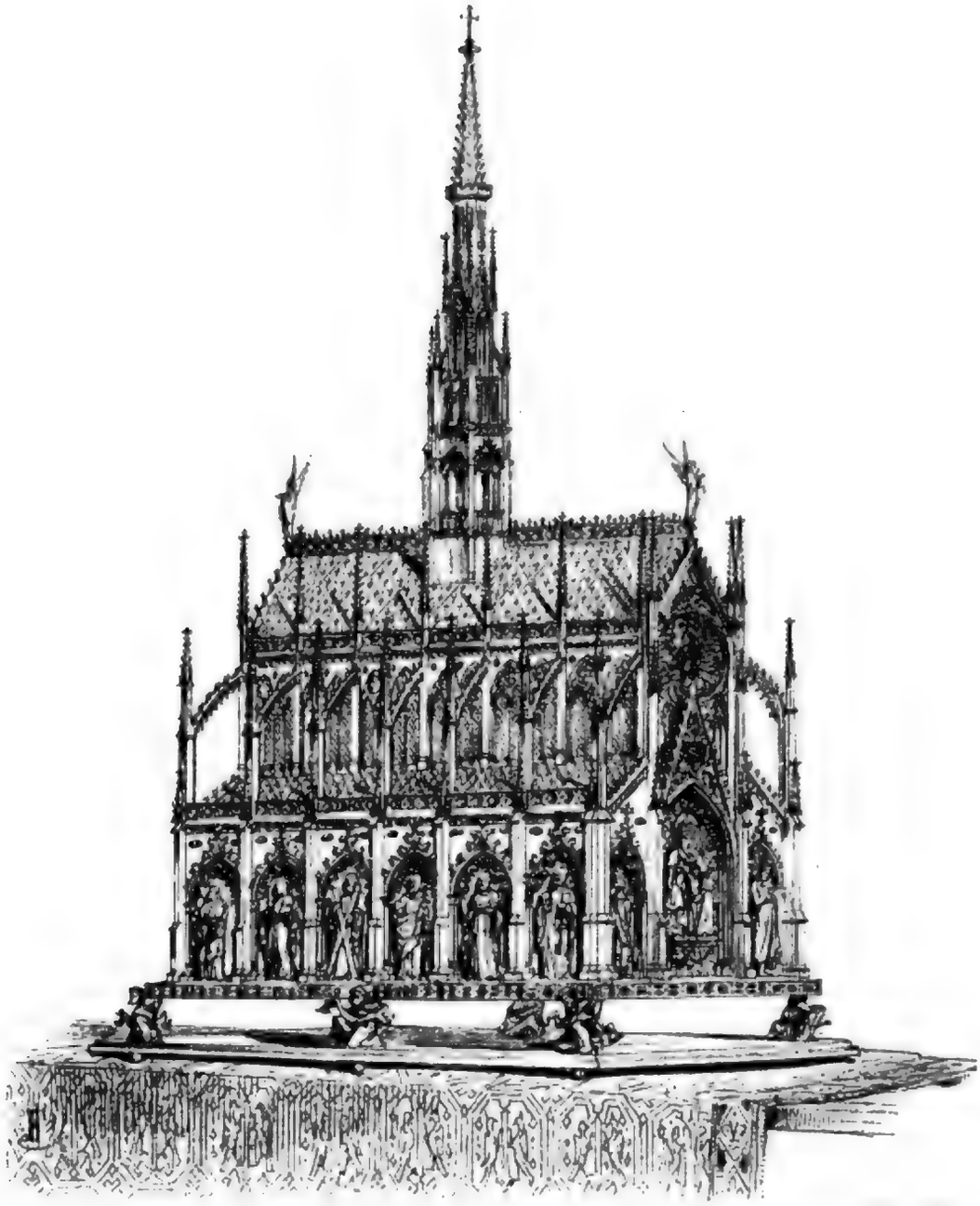

LA CHÂSSE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

exécutée en 1407, par trois Orfévres parisiens.

D'après la Planche de Dom Bouillart *et le Dessin de* M. Viollet-le-Duc.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

que l'orfévre gantois Andries, l'un des fournisseurs des ducs de Bourgogne, en 1400, soit le même que le bijoutier parisien Andry? Comment reconnaître, dans le prénom allemand Willelm, Guillaume Boey, l'un des constructeurs de la châsse de Saint-Germain, ou tout autre Guillaume appartenant à la corporation de l'orfévrerie? Enfin osera-t-on dire que Herman, « qui polioit dymans, » est cet orfévre dont parlent les archives municipales d'Orléans, qui fit « ung collier d'or..... avecques une touczon pendant au collier de l'ordre du « duc de Bourgoingne [1]? » Non, assurément; mieux vaut, pour le dernier personnage surtout, rappeler, avec M. le marquis de Laborde, que, dès le XIVe siècle, il existait dans les Flandres et en France un corps de métier pour la taille du diamant; que le luxe parisien avait attiré dans la capitale les plus célèbres ouvriers en ce genre, et que Herman en était un [2].

L'orfévrerie d'étain.

Le potier d'étain est plus difficile encore à identifier, puisqu'il n'est désigné par aucun nom ou prénom; Guillebert de Metz l'a cité d'abord pour sa singulière industrie [3], puis pour indiquer en passant l'orfévrerie bourgeoise dont l'étain était ordinairement la matière. Traitée avec autant d'art et de soin que son orgueilleuse rivale, l'orfévrerie d'étain, qu'on ne retrouve plus aujourd'hui que dans les colléges et les hôpitaux, s'étalait aux XIVe et XVe siècles sur les dressoirs des plus riches bourgeois. Le *Mesnagier de Paris* n'oublie pas d'en prescrire l'achat ou l'emprunt lorsqu'on doit donner banquets et festins : « Et aussi « marchandera t'on, dit-il, de la vaisselle d'estain : c'est assavoir dix douzaines d'escuelles, « six douzaines de petits plats, deux douzaines et demie de grans plas, huit quartes, deux « douzaines de pintes, deux pos a aumosnes [4]. » Avec ce modeste service, la bourgeoisie parisienne organisait ses dîners d'épousailles et de cérémonie; et le *pot à aumônes*, destiné à recevoir la part des pauvres, figurait toujours sur la table ou sur le dressoir. Les potiers d'étain étaient donc les frères cadets des orfévres : pour les pièces importantes, ils se modelaient sur le travail de leurs aînés, et maniaient souvent aussi bien qu'eux le marteau du repousseur. Dans leur sphère modeste ils ont, eux aussi, bien mérité de l'art, et Guillebert de Metz a fait preuve de bon goût en leur donnant une petite place dans sa description de Paris.

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. III, 49e.

[2] Voir les *Émaux du Louvre* (II. Glossaire et répertoire, p. 249).

[3] Il s'agit des « rossignolz chantans en yver. » Nous avons hasardé une explication de ce fait dans la notice qui précède le texte de Guillebert de Metz (voir p. 124).

[4] *Le Mesnagier de Paris*, édition publiée par M. le baron Pichon, 1847, in-8°, t. II, p. 115 et 123.

Digitized by Google

VIII.

ESSAIS DE STATISTIQUE PARISIENNE

DU XIVe AU XVIe SIÈCLE.

(Voir Guillebert de Metz, ci-dessus, p. 233.)

« Len souloit estimer a Paris plus de quatre mil tavernes de vin, plus de « quatre vingt mil mendians, plus de soixante mille escripvains; item de escoliers « et gens de mestier sans nombre.....

« On mengoit a Paris chascune sepmaine, lune parmy lautre comptée, quatre « mille moutons, deux cent quarante beufs, cinq cens veaux, deux cens pour- « ceaux salés et quatre cens pourceaux non salés. Item on y vendoit chascun jour « sept cens tonneaux de vin, dont le Roy avoit son quatrieme, sans le vin des « escoliers et autres qui nen paioient point, etc. »

Cet essai de statistique, par lequel Guillebert de Metz termine sa *Description de Paris*, est sans doute bien informe : l'auteur, qui a des habitudes d'exagération très-évidentes, écrit d'après des ouï-dire et procède par nombres ronds, ce qui l'expose à de grandes erreurs. Mais il faut lui savoir gré d'avoir cherché à se rendre compte du mouvement de la population et de la consommation parisiennes, genre de renseignements qui est d'une extrême rareté chez les historiens. On peut même ajouter qu'il y a, chez Guillebert de Metz, quelque chose de plus qu'une bonne intention. Ses quatre mille tavernes ne sont pas absolument invraisemblables à une époque où Paris était plein de soudards, et où la population normale, sans cesse en haleine, vivait presque sur la place publique. Quant aux quatre-vingt mille mendiants, c'est sans doute un chiffre très-considérable ; mais les indigents de la capitale y figurent peut-être pour moins de moitié. Les désastres de la guerre de Cent Ans, les ravages des Bourguignons et des Armagnacs dans la banlieue de Paris, les déprédations des Anglais tout le long de la Seine, depuis Harfleur jusqu'à la capitale, avaient dû multiplier le nombre des familles ruinées. Paysans, gens de métier, petits bourgeois s'étaient donc repliés sur Paris, autant pour y chercher un abri que pour y vivre de la charité publique ; et comme les couvents y étaient nombreux, nombreuse aussi « la com- « paignie prelas et princes assiduelment conversans, » il y a tout lieu de croire qu'il s'y faisait d'abondantes aumônes, ce qui contribuait encore à y attirer une multitude famé-

Digitized by Google

lique. Les « soixante mille escripvains » sont infiniment plus contestables, et V. Le Clerc s'est refusé à les admettre [1]; même en comprenant dans ce nombre les « transcripvains » et libraires des princes, les religieux travaillant dans les monastères, les scribes et greffiers du Parlement et du Châtelet, les parcheminiers, les enlumineurs, les relieurs, les *orfévres en livres*, enfin tout le groupe de cette industrie, on n'arriverait peut-être pas au quart du chiffre énoncé par notre auteur [2]. Il y a là sans doute une petite gloriole de métier : Guillebert de Metz faisait partie de cette honorable corporation, et il a tenu probablement à y figurer en nombreuse compagnie. Restent les chiffres de consommation, que nous examinerons plus tard. En attendant, il nous a paru intéressant d'élargir un peu le terrain de la discussion et de rechercher ce qui a été fait ou tenté jusqu'ici dans le même ordre d'idées.

Lorsque les érudits ont voulu savoir ce qu'était, au point de vue économique, le Paris du moyen âge, ils n'ont eu à consulter que deux ordres de documents : les uns très-confus, très-incertains, et dont les vagues indications fournies par notre auteur peuvent donner une idée : ce sont les récits des chroniqueurs ; les autres, plus précis en apparence, mais dont il est tout aussi difficile de tirer parti, si l'on veut aller au fond des choses : ce sont les censiers et les rôles de la Taille. Dans les deux cas il faut interpréter, c'est-à-dire ouvrir la porte à l'erreur.

Population d'après les chroniqueurs

Et d'abord, en ce qui concerne la population, sans remonter jusqu'à l'hagiographe Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui vivait dans la première moitié du IXe siècle, et qui nous représente Paris comme regorgeant d'habitants [3], sans citer les passages où Abbon [4] et Aimoin [5] déplorent le dépeuplement de cette immense cité, qui était, avant les ravages des Normands, le marché des peuples [6], on peut se faire une certaine idée du nombre d'habitants qu'elle renfermait au XIIIe siècle, époque où la vérité historique commence à se faire jour. Joinville raconte que, pendant la minorité de saint Louis, lorsque le jeune roi et sa mère résidaient à Montlhéry et n'osaient se rendre à Paris, alors occupé par les barons en révolte, « ceulx de la ville les vindrent querir en armes, en moult grant quantité : « et me dist (le saint Roi) que depuis Montlhery jusques a Paris le chemin estoit plain et « serré des coustes de gens d'armes et autres gens [7]. » Or il y a de Paris à Montlhéry environ 30 kilomètres, et une double haie de Parisiens, échelonnés le long de ce parcours, représente une population assez considérable. Moins d'un siècle plus tard, un autre chroniqueur parle de la multitude des habitants de Paris, non d'après ce qui lui a été dit, mais pour l'avoir en quelque sorte comptée lui-même. Il s'agit d'une montre ou revue passée

[1] *Discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle*, p. 280.

[2] H. Géraud en compte à peine cinq cents à la fin du XIIIe siècle. (Voyez *Paris sous Philippe le Bel*, p. 506 et 507.)

[3] *Parisiorum civitas. ... constipata populis, referta commerciis et commeatibus.* (*Areopagitica*, cité par Bonamy, *Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXIV, p. 86, édit. in-12, et par H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 472.)

[4] Liv. I, vers 12, cité par H. Géraud, p. 474.

[5] *Miracul. S. Germ.* dans Du Chesne, cité par Bonamy et par H. Géraud, *ibid.*

[6] *Emporium populorum*, est-il dit dans le livre intitulé *De miraculis S. Benedicti*, cité par les mêmes écrivains.

[7] *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, édit. Petitot, t. II, p. 190.

Digitized by

par Philippe le Bel, à l'occasion des fêtes qu'il donna pour la promotion du roi de Navarre, son fils aîné, à la dignité de chevalier. Le roi d'Angleterre, témoin de cette exhibition, s'étonnait, dit Godefroy de Paris,

Que tant de gens riche et nobile
Povist saillir de une ville.

Tout Paris était dehors :

Et deux a deux ensemble aloient
Et tretous les mestiers mangoient.

Vient ensuite l'évaluation que le chroniqueur fait dans les termes suivants :

De celz de Paris, sans retraite,
A cheval bien furent vingt mille
Et a pié furent trente mille.
Tout au plus ainsi les trouverent
Cels qui de la les extimerent [1].

Enfin, pour l'époque même dont parle Guillebert de Metz, Froissart nous fournit des chiffres qui, malgré leur caractère approximatif, confirment assez la « moult grant quantité » énoncée par Joinville, et les cinquante mille hommes de métier comptés par Godefroy de Paris. La révolte des Maillotins avait mis sur pied, dit-il, « gens d'armes plus de « soixante mille, et plus de cinquante mille maillets et autres gens, comme arbalestriers et « archers [2]. »

H. Géraud a tiré parti de ces trois textes, et s'est montré fort modéré dans ses évaluations : « Faisons largement, dit-il, la part de l'exagération et de l'erreur, et réduisons, si « l'on veut, de moitié, le nombre des rebelles donné par Froissart; il restera toujours pour « Paris, vers la fin du XIVe siècle, cinquante-cinq mille hommes d'armes, et, en supposant « que le rapport de ceux-ci à la population entière soit de un à cinq, nous aurions, pour « la même époque, dans Paris, environ deux cent soixante et quinze mille habitants [3]. »

Ce chiffre, qui paraît raisonnable, est singulièrement dépassé par ceux que donne un *Dit* anonyme imprimé à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe [4]. L'auteur de cet écrit, où l'on remarque un essai de statistique tout aussi vague que celui de Guillebert de Metz, s'exprime en ces termes : « Item, y a en l'enclos des murs de Paris CCC LXXI mille mesnagiers « du moins, sans les prestres, escoliers et autres extravagans qui sont sans nombre, car du « temps du roi Charles, sixiesme de ce nom, les escoliers furent nombrés jusques a XXX et « IX mille escoliers [5]. » Après une telle évaluation, il n'y a pas lieu de s'étonner du nombre

[1] *Chronique métrique de Godefroy de Paris*, édit. de M. Buchon, p. 194, 195.

[2] *Chronique de Froissart*, édit. de Lyon, 1558, 2e volume, p. 175.

[3] *Paris sous Philippe le Bel*, p. 469.

[4] Plaquette imprimée à Paris chez Jean Trepperel et rééditée en 1867 par le libraire Baillieu.

[5] L'exemplaire consulté par M. le baron Pichon porte, à ce qu'il paraît, 872,000, ce qui fait dire au savant éditeur du *Mesnagier de Paris* que c'est là un « essai de statistique ridicule. » (Voyez Introduction, p. XLV, note 2.)

« des belles filles » que notre statisticien compte dans la capitale : « Il y a, dit-il, a Paris « trois mille belles filles sans celles des faubourgs [1], » ce qui ne ferait, en définitive, si toutefois il s'agit bien de filles honnêtes, qu'une beauté pour cent vingt familles environ, et ne justifierait pas précisément le renom de suprême élégance dont les Parisiennes étaient déjà en possession au temps de Jean de Jandun [2].

Population d'après les documents authentiques

Le savant auteur de *Paris sous Philippe le Bel* n'a pas connu ce renseignement et n'en aurait probablement pas tenu grand compte. Après avoir demandé aux chroniqueurs et aux poëtes tout ce qu'on pouvait attendre de leur témoignage, il s'est adressé ensuite aux documents réputés *officiels*, et a cherché à en extraire des indications un peu plus précises. Les censiers qu'il a négligés lui auraient fourni une base d'évaluation qui n'est point sans importance, puisque, en adoptant une moyenne pour chaque maison, il serait arrivé à une certaine approximation, seul résultat qu'on puisse raisonnablement espérer. H. Géraud n'a probablement vu dans les censiers que l'assiette de la propriété foncière; et, d'ailleurs, l'absence d'indications sur le nombre des étages et des corps de logis lui a fait regarder, sans doute, toute supputation des habitants, par maison, comme impossible. Mais, d'autre part, les rôles de la Taille, qu'il a mieux aimé consulter, et notamment celui de 1292, dont il a donné une fort bonne édition, lui ont causé quelque embarras. D'abord, en parcourant la liste des contribuables, il ne distingue pas toujours les véritables chefs de famille, parce que leurs noms sont souvent accompagnés de ceux de leurs enfants et suivants soumis à la Taille, et payant chacun leur cote; puis il ignore absolument le chiffre de la population placée au-dessus et au-dessous de l'impôt, les privilégiés et les exempts. Que d'habitants compris dans ces deux catégories! En haut le clergé séculier et régulier, les seigneurs, les officiers et gens de service des maisons du roi et des princes, les fonctionnaires de tout ordre, l'Université, ses suppôts, maîtres et élèves, et tous ces habitants non domiciliés que le statisticien du xve siècle appelle « extravagants; » en bas les artisans réfugiés dans les enclos et lieux d'exception, tels que les commanderies du Temple et de Saint-Jean de Latran; les « gaigne-deniers, » gens « de petit fait », truands, etc. et cette masse de mendiants que Guillebert de Metz évalue à quatre-vingt mille. Où il n'y a rien, dit un vieux dicton, le roi perd ses droits; or il les perdait à Paris pour un quart au moins dans les rangs du bas peuple, et ne les exerçait point sur un second quart d'habitants protégés par des immunités séculaires; en sorte que les rôles de 1292 et de 1313 ne comprenaient guère, en réalité, que la moitié de la population [3].

Convaincu que la Taille, ainsi décomposée, ne pouvait lui fournir que matière à conjectures, H. Géraud a cherché une autre base d'évaluation, et il a cru la trouver dans un manuscrit de 1328 intitulé : « Les paroisses et les feux des baillies et senechaucées de France. » En ce document, la ville de Paris, augmentée du bourg Saint-Marcel, figure pour trente-

[1] Ces chiffres varient avec l'époque des rééditions : un exemplaire imprimé au commencement du xviie siècle donne « six mille belles filles. » La population, la beauté (ou peut-être le libertinage) avait doublé en un siècle.

[2] *Traité des louanges de Paris*, p. 56 et 57.

[3] C'est en négligeant tous ces éléments de calcul et en s'attachant uniquement au texte du rôle de la Taille pour l'an 1292, que Dulaure est arrivé à un chiffre manifestement inférieur à la réalité : il trouve moins de cinquante mille habitants à Paris vers la fin du xiiie siècle.

Digitized by Google

cinq paroisses et soixante et un mille quatre-vingt-dix-huit feux. Pour tirer parti de ce document, deux choses étaient nécessaires : 1° déterminer exactement le sens du mot *feu* ; 2° fixer le nombre moyen des personnes se réunissant autour de chaque feu, en d'autres termes, les membres de chaque famille. En ce qui concerne le sens du mot *feu* au point de vue statistique, Du Cange ne laisse subsister aucun doute, et H. Géraud a eu raison de n'en point avoir : *feu* est synonyme de *famille*. Quant à la population moyenne de chaque feu ou maison, Guérard, dans un mémoire sur les divisions territoriales de la Gaule, couronné par l'Institut en 1830, ainsi que dans les notes dont il a accompagné le Polyptyque d'Irminon, a formulé deux moyennes : l'une de 5,70, l'autre de 5,30. En prenant le chiffre intermédiaire 5,50, et en l'appliquant aux soixante et un mille quatre-vingt-dix-huit feux du Paris de 1328, on arrive à trois cent quarante et un mille habitants, c'est-à-dire à un nombre peu éloigné de celui qu'indique approximativement l'auteur anonyme du *Dit* que nous avons cité plus haut. Il est vrai que cette presque concordance ne s'obtient qu'au prix de deux hypothèses, qui consistent, l'une à entendre le mot *memagier* dans le sens d'habitant et non de chef de famille, l'autre à prendre pour une population urbaine la moyenne 5,50 qui s'applique aux *feux* de Palaiseau et d'Épinay-sur-Orge, c'est-à-dire à une population rurale. La proportion semble, en effet, trop forte, et H. Géraud, après avoir constaté qu'à Nogent-l'Artaud, par exemple, dans les environs de Château-Thierry, la moyenne descendait à 4,50 habitants par feu, propose de la réduire à 4 pour Paris, ce qui, sur la base du document de 1328, donnerait deux cent soixante et quinze mille âmes [1].

Désireux de savoir s'il arriverait au même résultat en suivant une autre voie, H. Géraud a pris un point de départ tout moderne, le rapport de la superficie à la population, et il a été conduit à donner, comme approximation dernière, un total de deux cent quinze mille huit cent soixante et un habitants. Ce nouveau chiffre repose sur une assimilation plus ou moins complète du Paris de 1292 ou de 1328 avec les villes de guerre, closes de murs, telles que nous les voyons aujourd'hui. H. Géraud, qui constate l'extrême densité de la population dans les villes de guerre, réduites par leurs fortifications à se développer en hauteur, n'a pas songé aux nombreux couvents de Paris, aux enclos que renfermait la rive gauche et aux « grants vuides » que les historiens mentionnent sur la rive droite : particularités que n'offrent point les places fortes de nos jours. Cette circonstance nous engagerait à réduire encore le nombre obtenu, surtout pour l'époque dont parle Guillebert de Metz, et nous regarderions volontiers le chiffre de deux cent mille âmes comme représentant assez exactement le chiffre de la population parisienne entre 1407 et 1434.

En dernière analyse, après H. Géraud, après les calculs auxquels nous venons de nous livrer nous-mêmes, la question reste entière, c'est-à-dire qu'elle n'est pas sortie des bornes de l'approximation, et que, selon toute apparence, elle ne les franchira pas; à moins toutefois que la découverte d'un document authentique et rigoureusement précis ne permette de substituer des chiffres positifs aux évaluations hasardeuses qu'on a jusqu'ici mises en avant.

[1] Dureau de la Malle, dans son mémoire sur la population de la France au XIVe siècle (*Acad. des inscript.* t. XIV, 2e part. p. 36), arrive à un chiffre fort rapproché de celui-là. M. le baron Pichon croit devoir l'élever, et il évalue à trois ou quatre cent mille le nombre des habitants de Paris sous le règne de Charles VI. Ce chiffre nous paraît quelque peu exagéré.

Digitized by Google

La consommation de Paris d'après Guillebert de Metz.

Le mouvement de la consommation parisienne est encore plus difficile à déterminer : ici, en effet, on est absolument dépourvu de ces documents si nombreux et si détaillés que produisent les administrations modernes. Il n'y a, au moyen âge, ni octroi, ni régie, ni contributions indirectes, ou, du moins, la perception des droits sur les denrées n'a laissé dans les registres du temps que des traces imperceptibles. Tout au plus connaît-on le nombre des impôts de consommation, les variations qu'ils ont subies avec le temps et les artifices ingénieux à l'aide desquels on savait les multiplier. On peut même dire que, sous ce dernier rapport, la fiscalité contemporaine, si inventive cependant, n'a pas une supériorité bien marquée. Nous en sommes donc réduits aux évaluations très-approximatives des historiens, et c'est après les avoir combinées avec le chiffre de la population parisienne, qui n'est lui-même qu'une approximation, qu'on parvient à se rendre un certain compte de l'alimentation de Paris aux XIVe et XVe siècles.

En acceptant les chiffres de consommation donnés par Guillebert de Metz, et en supputant par année, on obtient à peu près les résultats suivants :

Moutons consommés à Paris en un an	208,000 têtes.
Bœufs, *idem*	12,500 —
Veaux, *idem*	26,000 —
Porcs salés, *idem*	10,500 —
Porcs frais, *idem*	21,000 —
Vin	100,000 hectolitres.

Si l'on prend, d'autre part, les chiffres de l'octroi de Paris pour 1865, et si l'on réfléchit que la population actuelle est à peu près décuple de celle que la capitale pouvait renfermer aux XIVe et XVe siècles, on se trouve en face d'un résultat assez surprenant : le mouvement de la consommation parisienne, au lieu de s'être accru dans une proportion considérable, ainsi qu'on le pense généralement, serait resté, depuis cette époque, à peu près stationnaire. Voici, en effet, les chiffres de l'octroi de Paris ramenés à des nombres ronds :

Moutons	1,500,000 têtes.
Bœufs et vaches	240,000 —
Veaux	230,000 —
Porcs salés	120,000 —
Porcs frais	150,000 —
Vins en cercles et en bouteilles	3,200,000 hectolitres.

Avec ces données, l'opération à faire est des plus simples : elle consiste à multiplier par dix, c'est-à-dire à augmenter d'un zéro les chiffres fournis par Guillebert de Metz, et à les rapprocher de ceux qu'a relevés l'octroi de Paris en 1865. On arrive alors à cette singulière conclusion, que l'usage de la viande, par habitant, serait resté à peu près le même, et qu'il aurait plutôt diminué, puisque, d'un côté, la population flottante prenant part au mouvement général de la consommation parisienne est, relativement, bien plus considérable qu'autrefois, et que, de l'autre, le carême, les vigiles, jeûnes et autres jours d'abstinence étaient très-rigoureusement observés aux XIVe et XVe siècles. Le seul point sur lequel l'augmentation est manifeste, c'est la consommation du vin : le chiffre de 1865 est, proportion gardée, triple de celui que donne Guillebert de Metz. Cependant, s'il faut l'en croire, il

Digitized by Google

existait de son temps « quatre mil tavernes de vin, » et le Paris moderne, dont la population est décuple, ne renferme que quinze cents marchands de vin en gros, six mille débitants au détail, trois mille limonadiers et douze ou treize cents restaurateurs. Il faut donc admettre que les quatre mille taverniers d'autrefois, s'ils ont réellement existé, vendaient infiniment moins de vin que leurs successeurs d'aujourd'hui, et qu'il s'en consommait davantage à domicile. Ce résultat, conforme à ce que l'on croyait déjà savoir, ne serait pas précisément à l'avantage de la génération contemporaine.

Statistique du *Mesnagier de Paris*

Le *Mesnagier de Paris*, écrit peu d'années avant le livre de Guillebert de Metz, donne également quelques détails statistiques dont M. le baron Pichon a essayé de tirer parti, et qui ne sont pas sans intérêt, surtout au point de vue de la comparaison à établir. Ces renseignements sont exclusivement relatifs à la consommation de la viande par la population parisienne, la maison du Roi, les maisons de la Reine et des princes. Nous les transcrivons d'après l'édition publiée par la Société des Bibliophiles français :

« A la porte de Paris[1] a dix neuf bouchiers qui, par estimation commune, vendent, pour sepmaine, eulx tous, l'un temps parmi l'autre, et la forte saison portant la foible, dix neuf cens moutons, quatre cens beufs, quatre cens pourceaulx et deux cens veaulx.

« Saincte Geneviefve[2] : cinq cens moutons, seize bœufs, seize porcs et six veaulx.

« Le Parvis[3] : quatre vingt moutons, dix beufs, dix veaulx, huit porcs.

« A Saint Germain[4] a treize bouchiers : deux cens moutons, trente beufs, trente veaulx, cinquante porcs.

« Le Temple[5], deux bouchiers : deux cens moutons, trente deux beufs, trente deux veaulx, vint deux porcs.

« Somme des boucheries de Paris, pour sepmaine, sans le fait du Roy et de la Royne et des autres nos seigneurs de France, trois mille quatre vint moutons, cinq cens quatorze beufs, trois cens six veaulx, six cens porcs. Et au vendredi absolut[6] sont vendus de deux mille a trois mille lars[7].

[1] On appelait ainsi l'espace compris entre les rues Saint-Denis, Pierre-à-Poisson et la Grande-Boucherie, jusqu'à la rue Pied-de-Bœuf. C'est aujourd'hui la place du Châtelet.

[2] Les boucheries de la Montagne-Sainte-Geneviève étaient fort anciennes; elles avaient été fondées par une émigration des bouchers de Saint-Marcel. Les Goix ou Le Gois, cabochiens fameux, avaient leurs étaux à Sainte-Geneviève.

[3] Les boucheries du Parvis remontaient à la plus haute antiquité. Caboche y remplissait les fonctions d'écorcheur.

[4] L'établissement des boucheries de Saint-Germain datait probablement des premiers temps de l'abbaye : depuis le XIIIe siècle, les étaux étaient au nombre de seize et occupaient la rue qui en a conservé le nom jusque dans ces dernières années. Elle forme aujourd'hui la continuation de la rue de l'École-de-Médecine.

[5] La boucherie du Temple avait été établie par les Templiers dans la rue de Braque; elle ne comprenait que deux étaux.

[6] Il s'agit du vendredi saint.

[7] Ce passage désigne évidemment l'antique foire aux jambons, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

« Le fait de l'ostel du Roy en office de boucherie monte bien, pour sepmaine, six « vints moutons, seize beufs, seize veaulx, douze porcs; et par an deux cens lars.

« Le fait du poullaillier : par jour, six cens poullailles, deux cens paires de « pigons, cinquante chevriaux, cinquante oisons.

« La Royne et les enfans : boucherie, pour sepmaine, quatre vins moutons, « douze veaulx, douze beufs, douze porcs; et par an six vins lars.

« Le fait du poullaillier : pour jour, trois cens poullailles, trente six chevreaulx, « cent cinquante paires de pigons, trente six oisons.

« Orleans aussi [1].

« Berry aussi [1].

« Les gens de Monseigneur de Berry dient que aux dimenches et grans festes « il leur convient trois beufs, trente moutons, huit vins douzaines de perdris, et « connins a l'avenant, mais j'en doubte. — Avéré depuis. — Et est certain que « plusieurs grans festes, dimenches et jeudis, mais le plus commun des autres « jours est a deux beufs et vint moutons.....

« Bourgoingne [1], de parisis a tournoi du Roy [2].

« Bourbon [3], la moitié du fait de la Royne [4]. »

M. le baron Pichon a commenté ce curieux passage, et, malgré son désir, il n'a pu en tirer des inductions positives. « Selon l'auteur, dit-il, la consommation de Paris, en y com- « prenant les animaux tués pour les maisons du Roi et des princes, s'élevait, à l'époque « où il écrivait, à 30,316 bœufs, 188,552 moutons, 30,794 porcs et 19,604 veaux. Ce « passage semblerait devoir fournir un nouvel élément propre à déterminer le chiffre de la « population parisienne à la fin du XIVe siècle; mais les renseignements donnés en cet en- « droit du *Mesnagier* sont-ils exacts? Je ne m'arrêterai pas à une première difficulté, celle « que je remarque au sujet du nombre des bouchers de la Grande Boucherie que l'auteur « fixe à dix-neuf. Quoique un boucher pût tenir et tînt quelquefois, mais assez rarement, « plusieurs étaux, il me paraît difficile que les 32 étaux de la Grande Boucherie fussent « tenus par 19 bouchers seulement. Mais, en outre, est-il croyable que la boucherie de « Saint-Germain, composée de 19 étaux (13 bouchers suivant l'auteur), ne fournît, par « semaine, à la consommation de Paris, que 6 bœufs, 2 veaux et 18 porcs de plus que la « boucherie du Temple, composée de 2 étaux seulement? On peut concevoir que l'auteur ne « nomme pas la boucherie de Saint-Benoît, destinée peut-être exclusivement au chapitre [5]; « mais comment ne cite-t-il pas celle de Saint-Éloi, établie en 1358, et qui, approvision- « nant le riche quartier Saint-Paul, devait nécessairement avoir un important débit? Com- « ment a-t-il négligé celle de Saint-Marcel? ou, s'il l'a confondue à dessein avec celle de

[1] Orléans, Berry, Bourgogne et Bourbon désignent les maisons des ducs de ce nom.

[2] C'est-à-dire comme 20, valeur du parisis, est à 25, valeur du tournois; en d'autres termes, un cinquième en moins que le Roi.

[3] L'auteur veut dire que l'on consommait moitié moins à l'hôtel Bourbon qu'au logis de la reine Isabeau de Bavière.

[4] *Le Mesnagier de Paris*, édition publiée par la Société des Bibliophiles français, t. II, p. 80.

[5] Elle est citée, en 1388, dans une plaidoirie au Parlement.

Digitized by Google

« Sainte-Geneviève, pourquoi n'en prévient-il pas le lecteur? Comment enfin est-il en « désaccord avec lui-même, à deux lignes de distance, sur la consommation du duc de « Berry ?..... Je crois que les observations précédentes sont des présomptions graves contre « la fidélité de ces renseignements statistiques; mais il est encore des difficultés d'un autre « genre qui s'opposeraient à ce qu'ils pussent être consultés sûrement pour la fixation du « chiffre de la population parisienne [1]. Il est certain qu'à la fin du XIVe siècle, l'abstinence « de viande aux jours maigres était plus généralement et plus strictement observée qu'aux « époques où la population de Paris nous est connue, et qui pourraient servir de terme de « comparaison. Nous ignorons si les bœufs amenés alors à Paris étaient plus ou moins pe- « sants qu'aujourd'hui; nous ignorons en outre combien de livres de viande pouvait con- « sommer annuellement chaque habitant de Paris, car la consommation individuelle aug- « mente ou diminue d'une manière très-sensible en raison inverse du prix des denrées; et « le chiffre actuel de cette consommation [2], fort inférieur à celui qu'elle atteignait en 1789, « ne saurait servir de base pour la fin du XIVe siècle [3]. »

Les réflexions de M. le baron Pichon sont fort sages assurément, et ses réserves on ne peut plus motivées. Toutefois, ses conclusions, formulées en note et conformes d'ailleurs à celles de Benoiston de Châteauneuf [4], tendent à établir que la consommation de la viande à Paris aurait plutôt diminué qu'augmenté; c'est à ce résultat que nous avaient déjà conduits les chiffres de Guillebert de Metz, avant que nous eussions connaissance de ceux du *Mesnagier*. Heureusement, les détails fort précieux donnés sur l'état de maison du Roi, de la Reine et des princes, nous permettent d'échapper au reproche de paradoxe que les statisticiens modernes ne manqueraient pas d'articuler. Non, la consommation individuelle de la viande n'a pas diminué; mais une partie de l'énorme chiffre que représentait l'approvisionnement des cuisines de l'hôtel Saint-Paul et du Louvre, des hôtels de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, d'Orléans, et de tant d'autres manoirs princiers, s'est divisée, après la disparition de toutes ces cours, entre un plus grand nombre de bourgeois, de marchands et d'artisans. Et comme le gaspillage effréné dont ces hôtels étaient le théâtre a fait place à une répartition sage et économique des denrées alimentaires, il en est résulté un certain abaissement de la consommation prise dans son ensemble, bien que chaque habitant ait eu, avec le temps, une part proportionnelle plus large et surtout plus équitable dans les aises et jouissances de la vie matérielle. Il faut se rappeler, en outre, que la consommation urbaine se faisait aux dépens de la population rurale, et que la vie des champs, si misérable, même au temps de La Bruyère, l'était bien davantage encore trois siècles auparavant. Sous le bénéfice des observations qui précèdent, nous croyons pouvoir joindre nos conclusions à celles de Benoiston de Châteauneuf et de M. le baron Pichon.

La consommation de Paris d'après un *Dit* anonyme.

Il peut y avoir quelque intérêt à tenter, sur les chiffres donnés par le statisticien anonyme

[1] Le point de départ de M. le baron Pichon est différent du nôtre : l'honorable président de la Société des Bibliophiles français veut induire le chiffre de la population parisienne de celui de la consommation, tandis que nous recherchons, au contraire, d'après un certain chiffre adopté, la part de chaque habitant dans l'usage de la viande.

[2] M. le baron Pichon écrivait en 1847.

[3] Le *Mesnagier de Paris*, introduction, p. XLIII et suiv.

[4] C'est en 1821 que Benoiston de Châteauneuf a publié ses *Recherches statistiques*.

Digitized by Google

de la fin du xve siècle, une opération identique à celle que nous venons de faire sur ceux de Guillebert de Metz et du *Mesnagier de Paris*. Voici d'abord le passage relatif aux consommations :

« La despense de Paris, du plus necessaire qui se fait par chascun jour du mois : « par extimation au plus prés du vray.

« Et premierement, il faut ce qui s'ensuyt,

« C'est assavoir :

« Cent cinquante beufz le jour du moins;

« Item, huit cens moutons le jour du moins;

« Item, cinq cens soixante muys de vin du moins, sans les bieres, servoises et sydres;

« Item, trois cens muys de blé le jour du moins.

« Item. Il faut au sextier de blé mesure de Paris xxix milliers sept cens quatre « vings douze mille grains du moins, tant peussent estre les dits grains gros.

« Il fault a Paris en chapeaux de fleurs, bouquetz, herbe et maiz vert, pour « nopces et fraries, enfans baptiser, ymages d'eglise, audiences de parlement, « chambre des comptes, chancellerie, les generaulx des aydes, requeste du palais, « le tresor du Chastelet, et aultres juridictions estans enclos en Paris, comme pour « les festes et banquetz qui se font en l'Université des clers et escoliers, en fai- « sant les gradués et autrement, chascun an pour douze mille escuz du moins.

« Item. En offertoire de chandelle de cire a vouter, devant maistre Pierre du « Quignet, a deux cens frans et plus.

« Item. Il y a a Paris trois mille belles filles, sans celles des faubourgs.

« Item. En saulce verte, cameline, moustarde, troys mille quatre cens frans « ou environ.

« Item. On dit plus de messes et biensfaitz en Paris que l'en ne fait depuis « hors des murs de Paris jusques a Rome, ainsi que l'a preschié feu maistre « Berthelemy, en son vivant docteur en theologie, homme de tres devote re- « nommée.

« Item. Et pour ce que aucuns dient que en ceste despence n'est point faicte « de mention des jours maisgres que l'en mengue marée,

« Responce.

« Il y a de marée a Paris, tant fresche que sallée et puante, et de macquereaulx « frais et salez, de grans raies et petites, tant freschez que puantes, et en arrive « par chascun jour en si grant quantité, qu'il est impossible d'en savoir le nombre. « Et est un abisme que Paris. »

L'auteur de cet essai a beau dire qu'il procède « par extimation au plus prés du vray, »

Digitized by Google

ses approximations sont encore bien vagues. En laissant de côté le nombre des grains de blé qui composent le « septier, » celui des « chandelles de cire a vouter[1] » et autres puérilités statistiques, pour s'en tenir aux objets de grande consommation, on arriverait encore à des chiffres qui paraissent hors de proportion avec la population probable. Sans doute Paris avait dû grandir sous le gouvernement réparateur de Charles VII et de Louis XI, et ce n'est peut-être pas s'éloigner beaucoup de la vérité que de compter trois cent mille âmes dans la capitale vers l'époque de Charles VIII et de Louis XII. Il faudrait donc trouver dans les chiffres de consommation environ un tiers en sus. Or la proportion est plus forte, même en défalquant « les jours maisgres que len mengue marée. » Un débit quotidien de cent cinquante bœufs produit, pour trois cents jours seulement, un abatage de quarante-cinq mille têtes, et Guillebert de Metz n'en compte guère que le quart. Huit cents moutons par jour donnent deux cent quarante mille têtes pour dix mois de régime gras ; et ici nous nous trouvons plus rapprochés des chiffres consignés dans la *Description de Paris*. Il n'est question, chez le statisticien anonyme de la fin du xve siècle, ni de veaux, ni de porcs frais, ni de porc salé, ce qui rétrécit encore le terrain de la comparaison.

Quant à la consommation du vin, on peut, jusqu'à un certain point, la déterminer avec la mesure-type adoptée par le même statisticien. Quelle était la contenance du muid qu'il a pris pour unité? Du Cange énumère toutes les variétés de *modius*, réglées par les jaugeurs de Paris, et il donne comme la mesure la plus généralement usitée « le tonnel de Biaune » ou Bourgoigne contenant vi muis a la moison de Paris, et la queuë ıı muis. » On sait, d'autre part, que la *queue*, encore en usage aujourd'hui, contient environ quatre hectolitres et demi, ce qui permettrait de réduire en mesures modernes les cinq cent soixante muids qui formaient la boisson quotidienne des Parisiens. En effet, la capacité du muid ordinaire paraissant avoir été de cent cinquante litres, la multiplication donne un total de huit cent quarante hectolitres par jour et de deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cents hectolitres par an : accroissement très-considérable, même en tenant compte du développement de la population.

Si la statistique n'était pas une science éminemment périlleuse, surtout lorsqu'elle opère sur des bases aussi incertaines, on pourrait tirer quelques inductions des chiffres qui précèdent ; insinuer, par exemple, que la consommation du vin à Paris a suivi une progression graduelle depuis le xive siècle jusqu'à nos jours, et que cette progression, déjà sensible à la fin du xve siècle, l'est devenue bien davantage depuis. Ce raisonnement n'aurait rien de bien hasardeux : un plus grand usage du vin s'explique, non-seulement par la recherche et la diffusion du bien-être, mais encore et surtout par l'amélioration des anciennes voies de communication, la création de voies nouvelles, les progrès de l'industrie

[1] On sait que l'*envoultement* consistait à fabriquer de petites images de cire représentant plus ou moins grossièrement les traits des personnages qu'on vouait à une maladie, à un fléau, à la mort même. On piquait ces figures avec des épingles, dans la conviction que le personnage représenté ressentait lui-même toutes les blessures faites à son effigie. Du Cange (*Gloss. med. et infim. lat.* édit. Henschel, t. VI, p. 898) cite divers passages relatifs aux *cultiroli* ou fabricants d'images de cire pour cet objet. L'*envoultement* était d'origine païenne. Virgile, dans l'églogue intitulée *Pharmaceutria*, et Ovide, dans ses Héroïdes, mentionnent expressément cet usage.

viticole, etc. Les statisticiens d'autrefois n'en cherchaient pas si long ; leur curiosité et celle de leurs lecteurs était satisfaite lorsqu'ils avaient dit, en forme de conclusion dernière : « Et est un abisme que Paris[1]. »

[1] C'est le dernier mot du *Dit* anonyme cité plus haut.

Digitized by Google

IX.

LES CINQ LETTRES DU NOM DE PARIS

COMPILÉ

PAR UN NOTABLE CLERC NORMAND,

EN L'AN DE GRÂCE M.CCCC.XVIII.

La pièce que Guillebert de Metz s'est donné la peine de transcrire, et dont il a fait, en quelque sorte, la préface de son livre, n'était sans doute pas digne d'un tel honneur : elle appartient à cette catégorie de productions qu'une saine critique a toujours qualifiées de tours de force, et dont tout le mérite consiste dans la difficulté vaincue. C'est quelque chose assurément que de s'imposer des lois prosodiques sévères, et de se mouvoir cependant en toute liberté dans le cadre étroit qu'on a volontairement choisi. Le poëte l'a dit :

De la contrainte rigoureuse
Où l'esprit semble resserré,
Il reçoit cette force heureuse
Qui l'élève au plus haut degré.
Telle dans des canaux pressée,
Avec plus de force élancée,
L'onde s'élève dans les airs ;
Et la règle qui semble austère
N'est qu'un art plus certain de plaire
Inséparable des beaux vers.

C'est la lutte du fond contre les exigences de la forme ; c'est l'éternel combat de la raison et de la rime ; et lorsque l'esclave, comme l'appelle Boileau, a été réduite à obéir, lorsque les canaux dont parle La Faye, loin de ralentir la course de la pensée, n'ont servi qu'à en activer l'élan, il y a pour le poëte un véritable triomphe.

Les abus de la versification

Mais le succès des vrais poëtes a toujours tenté les versificateurs médiocres : ils se sont dit qu'exagérer la difficulté c'était augmenter le mérite, et cette fausse vue les a jetés dans les divagations prosodiques auxquelles nous devons les anagrammes, les antistrophes, les acrostiches, les tautogrammes, les vers rétrogrades, les bouts-rimés et autres puérilités métriques ou syllabiques. Ils n'ont pas compris que tout exercice de versification est justiciable de la raison et de l'oreille, et qu'il faut, ou ne pas s'imposer des entraves illogiques, ou satisfaire à tout prix l'esprit et le goût, quand on a volontairement accepté des chaînes.

Digitized by Google

En dehors de ces deux conditions, il n'y a que gêne gratuite et enfantillage de la pensée : on n'arrive pas même à produire ces niaiseries harmonieuses, *nugæ canoræ*, auxquelles Horace consentait à faire grâce, en faveur du plaisir qu'elles lui causaient.

L'effet auquel visent surtout les chercheurs de difficultés, c'est la surprise, sentiment d'un ordre inférieur, et contre lequel l'esprit ne manque jamais de réagir après la première impression. Aussi ne voit-on qu'aux époques de décadence littéraire fleurir le genre auquel appartient le morceau que nous reproduisons. Les anthologies grecques en contiennent un certain nombre ; les poëtes de la moyenne et de la basse latinité en ont beaucoup produit ; l'*Hermes romanus* et le savant ouvrage de E. Du Méril [1] en donnent de nombreux échantillons. Quant à la langue française, M. Meyer, archiviste, auquel nous devons d'utiles indications, a très-judicieusement remarqué qu'elle se prête peu à ces sortes d'amusements : idiome essentiellement analytique, embarrassée dans sa marche par l'emploi obligatoire de l'article et des prépositions, elle ne saurait, comme les langues synthétiques, pourvues de désinences variées, et riches de flexions de tout genre, se plier aux exigences d'une prosodie véritablement impossible. Il lui faut, pour arriver à produire un acrostiche doublé d'un tautogramme, comme l'est celui de notre clerc normand, supprimer la moitié des parties du discours et former une sorte de liste où les mots ne sont liés que par le sens, quand il y en a un. C'est donc chez les Grecs d'abord, puis chez les Latins, de goût ou d'origine, qu'on a le plus de chances de rencontrer les règles et les modèles du genre. C'est parmi eux, en effet, que Tabourot, seigneur Des Accords, l'un des premiers chercheurs de curiosités philologiques, a trouvé les rébus, les équivoques, les amphibologies ou « entend-trois, » les antistrophes ou « contrepetteries, » les vers léonins, coupés, rétrogrades, les lettres numérales et cent autres fantaisies d'un goût plus que douteux.

Le tautogramme

Le seigneur Des Accords, de plaisante mémoire, nous apprend, en outre, que les grammairiens grecs et latins appelaient *paranoèmes* ce que nous nommons aujourd'hui vers *lettrisés* ou *tautogrammatiques*, c'est-à-dire commençant par la même lettre [1]. Un autre écrivain dijonnais, Gabriel Peignot, après avoir renouvelé la définition, ajoute que les meilleurs tautogrammes ne valent rien, ce qui ne l'empêche pas d'en citer un assez grand nombre. L'un des plus connus, dit-il, est celui que Hucbald de Saint-Amand, versificateur et musicien célèbre de la fin du IXe siècle, dédia à l'empereur Charles le Chauve. C'est une sorte de dithyrambe en l'honneur des crânes dénudés; il a pour titre : *Hucbaldi monachi carmen mirabile ad Carolum imperatorem calvum ;* tous les mots y commencent par la lettre *C*. Voici le début du poëme :

C armina clarisonæ calvis cantate Camœnæ ;
C omere condigno conabor carmine calvos,
C ontra cirrosi crines confundere colli.
C antica concelebrent callentes clare Camœnæ ;
C ollaudent calvos ; collatrent crimine claro
C arpere conantes calvos crispante cachinno.
Etc.

[1] *Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle*, Paris, 1843, in-8°.

Digitized by Google

La lettre *C* semble avoir le privilége du tautogramme; depuis la Renaissance, elle a obtenu les honneurs de trois autres poëmes. Le premier, qui se compose de douze cents vers et a pour titre *Christus crucifixus*, est l'œuvre d'un versificateur allemand nommé Christianus Pierius. Tabourot en cite les quatre vers suivants :

C urrite Castalides, Christo comitante. Camœnæ
C oncelebraturæ cunctorum carmina, certum
C onfugium collapsorum, concurrite, cantus
C oncinnaturæ celebres celebresque cothurnos.
Etc.

Le second, qui a la même étendue, est une œuvre de polémique religieuse; nous n'en citerons que le titre : *Certamen catholicum cum Calvinistis continuo caractere C conscriptum.* Quant au troisième, il est infiniment moins sérieux : on y chante les luttes domestiques des chiens et des chats :

Cattorum canimus certamina clara canumque.
Etc.

La lettre *P* n'est pas moins célèbre dans les fastes du tautogramme. On connaît le poëme burlesque fait en l'honneur des compagnons d'Eumée ou de saint Antoine; l'auteur, usant du privilége qui appartient à la langue latine, n'a pas eu recours à la moindre périphrase; il appelle ses héros par leurs noms :

P laudite, porcelli; porcorum pigra propago
P rogreditur; plures porci pinguedine pleni
P ugnantes pergunt; pecudum pars prodigiosa
P erturbat pede petrosas plerumque plateas;
P ars portentose populorum prata profanat,
Etc.

A la suite de cette singulière épopée, qu'on peut considérer, ainsi que la précédente, comme une imitation de la *Batrachomyomachie* (avec la circonstance aggravante du tautogramme), se trouve une pièce de vers dédiée au prince-évêque de Liége, sous le patronage duquel l'auteur place les héros de son poëme; elle commence ainsi :

P erge, pater patriæ; patriarum perfice pacem.
P romereare palam palmam, placidissime princeps.
Etc.

L'ouvrage est terminé par un morceau intitulé *Precatiuncula P. Porcii poetæ*, dont voici le début :

P arce, precor, pingui pagellæ, parce prudenti
P ugnantium parœmiæ;
P arce parum pulchræ picturatæque poesi
P æsente pictæ, populo,
Etc.

Le poëte implore l'indulgence du lecteur : il en faut, certes, beaucoup pour encourager de tels enfantillages ou plutôt de telles vanités. Les versificateurs de la Renaissance, qui se sont adonnés à ce genre de composition, avaient, en effet, pour but principal d'étaler leur parfaite connaissance de la langue et de la prosodie latines ; c'est leur science philologique et leur dextérité grammaticale qu'on admirait, en les voyant jongler si aisément avec les mots d'une langue morte. Le même motif n'existe point pour les versificateurs français : il n'y a pas grand mérite à prouver qu'on possède le vocabulaire de sa langue maternelle ; et, d'autre part, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, l'absence de flexions casuelles, l'emploi obligatoire de l'article et des prépositions, doublent pour nous les difficultés d'un genre déjà si ardu. Aussi ne rencontre-t-on dans notre idiome qu'un petit nombre de vers *lettrisés*. Tabourot n'en cite point ; Gabriel Peignot donne celui-ci, qui n'est qu'un tautogramme imparfait :

Didon dîna, dit-on,
Du dos d'un dodu dindon.

et cet autre, qui a quelque parenté avec celui que nous reproduisons :

Miroir mondain, madame, magnifique,
Ardent amour, adorable, angélique,
Etc. [1].

On ne va pas loin dans cette voie, si l'on veut continuer à offrir un sens intelligible ; il est plus facile, en effet, d'aligner des mots que des idées. C'est précisément ce qu'a fait notre clerc normand ; mais il a rendu son tautogramme encore plus énigmatique en le doublant d'un acrostiche.

L'acrostiche simple.

Il n'est pas un écolier qui ne sache en quoi consiste l'acrostiche ; tous en ont commis ou vu commettre : « Acrostiches, dit le seigneur Des Accords, sont vers qui en leurs pre-« mières lettres contiennent quelque nom propre ou autre mot de chose intelligible [2] ; » et il ajoute que les sibylles en faisaient, qu'Ennius en a composé, et que Cicéron l'atteste dans son livre *De divinatione*. L'acrostiche a donc ses quartiers de noblesse. Il paraît surtout à sa place dans la comédie latine, car le rire ne lui messied pas, et les grammairiens, qui nous ont conservé les pièces de Plaute, lui ont donné une place d'honneur dans leur travail ; tous leurs arguments sont des acrostiches. Voici, par exemple, celui d'*Amphitryon* :

[1] Gabriel Peignot ajoute : « On ne s'est pas con-« tenté de faire des vers lettrisés ; on connaît aussi « de la prose du même genre. Un nommé Guillaume « Héris, Liégeois, de l'ordre des Carmes, a publié « un volume de 400 pages, composé de panégy-« riques des saints de son ordre, loués, dit-il, *cum « extraordinaria methodo* ; et cette méthode, qui ef-« fectivement n'est pas fort usitée, consiste à com-« mencer tous les mots d'un panégyrique par la « lettre initiale du nom du saint qui en est l'objet. « Voici comment l'auteur débute dans son éloge de « saint Louis : *Ludovicus Lutetianorum legislator lau-« datissimus, Lutetiam liberali lumine Lugdunumque « locupletavit, lepore laudibilis, litteratura laudabilior, « liberalitate laudabilissimus.* » (*Amusements philologiques*, p. 104.)

[2] Le seigneur Des Accords cite d'autres exemples d'acrostiches latins et grecs. (*Les Bigarrures et touches*, p. 280 et suiv.)

Digitized by Google

≻ more captus Alcumenas Jupiter
≺ utavit sese in ejus formam conjugis,
⊣ ro patria Amphitruo dum cernit cum hostibus.
⋈ abitu Mercurius ei subservit Sosiæ :
— s advenienteis servum ac dominum frustra habet.
⊣ urbas uxori ciet Amphitruo ; atque invicem
⋈ aptant pro mœchis. Blepharo captus arbiter,
⊂ ter sit, non quit, Amphitruo, decernere.
○ mnem rem gnoscunt : geminos Alcmena enititur [1].

L'*Hermes romanus* reproduit un acrostiche du poëte Commodianus, qui vivait au IIIe siècle de l'ère chrétienne ; ce morceau témoigne de la foi de l'auteur et contraste singulièrement avec la donnée risquée de l'Amphitryon ; il est intitulé *De die judicii*, et contient douze vers sur le paradis et l'enfer. C'était une recommandation aux yeux des versificateurs du moyen âge ; aussi voit-on l'acrostiche se produire dès la fin du XIIe siècle et choisir de préférence les sujets de dévotion. M. Meyer cite parmi les faiseurs de cette époque frère Renault de Louhans, traducteur du livre de *la Consolation* de Boëce, Guillaume de Deguilleville, auteur du *Pèlerinage de la vie humaine*, Coquillart, qui a trouvé ingénieux de placer un acrostiche à la suite de sa translation de *Josèphe*, et plusieurs autres dont les Bénédictins nous ont conservé les noms. Il en est même qui ont fait servir l'acrostiche à l'expression de la foi chrétienne, mettant ainsi un vain jeu de mots sur les lèvres des personnes pieuses. L'Oraison dominicale et la Salutation angélique ont subi cette transformation : des maximes de sainteté sont alignées horizontalement, en forme de prière, tandis qu'on lit dans le sens vertical *Pater noster* et *Ave Maria*.

Il est vrai de dire que l'acrostiche n'a pas toujours été si religieux ; la poésie profane s'en est promptement emparée, parce qu'il offre au versificateur un moyen ingénieux de dissimuler son nom tout en l'écrivant, de cacher et cependant de mettre en relief le nom d'une personne aimée, enfin de renfermer sa pensée dans des bornes précises. Le nombre de pièces de vers qui ont été coulées dans ce moule est incalculable, et si nous en citons deux, d'après le seigneur Des Accords, c'est parce que l'acrostiche y est double et triple, complication fort goûtée de certaines... gens. Voici donc l'acrostiche initial et final :

≻ mour au cœur le nom d'Anne imprim ≻
≺ om très heureux d'une que j'aime bie ≺
≺ i de nous deux cet amoureux lie ≺
≻ utre que mort défaire ne pourr ≻

L'acrostiche triple que donne Tabourot est initial, intermédiaire et final, c'est-à-dire que la lettre que le poëte a voulu mettre en relief est au commencement, au milieu et à la fin. Le latin seul pouvait se prêter à ces exigences, et encore a-t-il fallu le torturer pour arriver à un résultat [2]. Voici les premiers vers de cette singulière composition :

O crux excellens tot O dominaris OlympO
C oelestes plebes et Claro acceptor illiC
R egna regenda poli cR ucifixi munus et ardoR
U ndique te almificat rU beus cum sanguinis unÛ
X risti quapropter eX rege vocabere tu duX

[1] *Plauti comœd.* édit. Lemaire, t. I, p. 5.

[2] M. Génin, dans ses *Récréations philologiques* (Paris, 1856, 2e vol. p. 377), cite un acrostiche double en anglais et en français interlinéaire. Ce singulier morceau a été composé par Gilles de Wès, maître de français du roi Henri VIII.

Digitized by Google

Le seigneur Des Accords est en admiration devant ce morceau : « Si tu considères ces « vers, dit-il, il y a autant de lettres en chacun qu'il y a de vers en longueur ; de sorte « que, si ces lettres estoient séparées l'une de l'autre, il y auroit un parfait quarré de trente-« cinq lettres..... Item, il y a quatre angles, au milieu et aux quatre coings de la Croix, « tousjours un O, etc.[1]. » Il est à croire qu'il ne connaissait pas le fameux acrostiche composé par Fortunat, évêque de Poitiers, le plus habile versificateur de son temps. Il se compose de trente-trois vers, chacun de trente-trois lettres, en l'honneur des trente-trois années de la vie de Jésus-Christ. Ces vers sont disposés de telle façon que les lettres initiales forment un vers et les lettres finales un autre vers. De plus, toutes les dix-septièmes lettres de ces trente-trois vers, lues verticalement, forment aussi un vers. Enfin, en lisant diagonalement de gauche à droite et de droite à gauche, on trouve encore deux vers qui se croisent et forment sautoir. La pièce entière a un aspect géométrique : elle forme un parallélogramme divisé de haut en bas par une ligne droite et coupé par deux diagonales. C'est à cette variété que se rattachent les vers français simulant un arbre, un verre, une bouteille, etc. avec cette différence, toutefois, qu'ils ne sont ni tautogrammatiques, ni acrostichés, et qu'ils offrent, par conséquent, beaucoup moins de difficulté.

L'acrostiche lettrisé.

Nous arrivons à l'acrostiche lettrisé ou compliqué de tautogramme. E. Du Méril en cite deux exemples : l'un est un petit poëme en huit vers composé par Jean Diophylax[2] en l'honneur de la Flandre ; l'autre, qui a le plus grand rapport avec le factum de notre clerc normand, est une sorte de dithyrambe à la louange du Christ. Tous deux sont en latin. Voici d'abord le petit poëme qui a pour objet les louanges de la Flandre, et qui les exagère un peu.

F œcundo florens florum flos Flandria fructu
L ucida labenti lumina luce ligat.
A rdentes abigens adamas astrictus amores.
N ubifero nardus numine nata nitet.
D ulcisonis dotata datis deitate decora.
R egia robusto regna rigore regit.
I ugenuis intenta iocis, iucunda iuventus
A ereas amplis artibus ardet aves.

Le second a pour titre *Corona Jhesu per litteras ejus*. Nous aurions hésité à le reproduire, à cause de son étendue, s'il n'était le modèle exact sur lequel notre clerc normand paraît avoir taillé son *Dit*. E. Du Méril l'a emprunté à un manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Victor, n° 472, folio 174 recto. Il existe au verso de ce feuillet, dans le même manuscrit, une autre pièce du genre tautogrammatique, sur le nom de Marie, et au folio 175 verso, un petit poëme alphabétique en sixains lettrisés.

[1] *Bigarrures et touches*, p. 209 et suiv.

[2] Jean Diophylax ou Démophylax, poëte latin moderne, né à Gand en 1502, mort à Lyon en 1548, était religieux du mont Carmel. On a de lui, sous le titre de *Christomachia* (Gand, in-4°, sans indication de date), un poëme en acrostiches sur la passion du Christ. Diophylax a publié, en outre, un grand nombre de poésies latines, où il fait preuve d'une merveilleuse souplesse d'esprit et de plume. Il est regrettable, disent ses biographes, que de précieuses qualités aient été employées à des puérilités prosodiques : *Nugæ difficiles*.

Digitized by Google

Voici le texte de l'acrostiche tautogrammatique en strophes :

CORONA JHESU PER LITTERAS EJUS.

J udex justus, jmperator,
J urium justificator
J ustissimo judicio,
J mpiorum judicator,
J ubar, jlluminatio.
J ubilus, jubilatio,
J ubilei jnceptio,
J nitium, jnchoator,
J mmensus jn jmperio,
J nfinitus judicio,
J ntellectus jllustrator.

H ominum hic humillimus,
H abens habundantissimus
H orrea habundantia;
H omo honoratissimus;
H onestans, honestissimus,
H onorabilis hostia;
H ospes, honorabilia
H onestatis hospicio
H abitans; hilarissimus,
H ilarestans humilia;
H umilians hostilia,
H ostibus hostilissimus.

E lectos et eligentes
E um, ejus exsequentes
E dicta, et exaudiens;
E lisos, egros, egentes,
E lapsos, esurientes
E x erumnis eripiens;
E xulatos enutriens;
E rrores excutiens;
E xtenuans extollentes;
E radicans, effodiens,
E liminans, ejiciens
E quitatem evertentes.

S uos solus sanctificans,
S alutaris, salvificans,
S alvator, sacrificium
S emetipsum sacrificans;
S ummo salvari supplicans
S piritu supplicantium
S anctorum se sequacium;
S olus sola, stipendium,
S uspiria sua siccans;
S tans sive scandens solium;
S ummum summarum sedium,
S edem suam significans.

Digitized by Google

V olans, vindex vanitatis.
V terum virginitatis
V ennstare vbertate
V nionis; ventilatis
V erus viis, voce vatis,
V enit vernans veritate,
V ectus vnctuositate;
V elum vehens vltimate;
V enerande, vnitatis
V niens verificatæ
V erbum virtuositate
V ermi, vasi vilitatis.

S alvare, salvificare.
S anare, sanctificare.
S ibi subest singulari
S uperbos suppeditare;
S upplicantes supportare,
S uper sanctos sublimari.
S erviri, solemnisari.
S pe sincera supplicari;
S ursum sedens, solet stare,
S ervos sciens suffocari;
S ollicitus suffragari,
S uffundendo salutare.

Pour clore ici ce long préambule, il ne reste plus qu'à présenter au lecteur le texte et la paraphrase de l'acrostiche « des Cinq lettres du nom de Paris, compilé par ung notable « clerc normand. » *Compilé* est le mot, car le rimeur qui a sué sang et eau pour le produire a dû recueillir partout les rébus et les anagrammes que le nom de Paris avait depuis longtemps fait éclore.

On retrouve, en particulier, dans ce long délayage, le *Parisius Paradisus* de Jean de Jandun et de Richard de Bury, ainsi que les jeux de mots du chirurgien Lanfranc de Milan, que nous avons cités plus haut (voir p. 439 et 440).

Avec un peu d'attention, on y découvre encore le *Parisius, partis inscius*, le *Parisius, paris scius*, le *Parisius, scientes pariens*, et beaucoup d'autres subtilités de ce genre qui sont enfouies dans les manuscrits. Peut-être jugera-t-on que ce factum ne méritait pas les honneurs de cette préface et le travail d'une glose explicative. C'est un peu notre avis à nous-mêmes. En pareille matière, les morceaux les plus courts sont les meilleurs, et le sonnet d'Oronte ne vaut pas la simple chanson d'Alceste. Aussi plaçons-nous une petite pièce après la grande : le *Blason de Paris*, simple sixain acrostiché et composé probablement vers la même époque, fera passer les cinq lourdes strophes du clerc normand.

Il est un autre rébus, familier aux anciens historiens de Paris, et qui s'accommode également de ce voisinage : c'est le « *Paris sans pair* » (Parisius sine pare). On a rendu ce vieux dicton plus sensible en le faisant broder sur le vieil écusson de la Ville.

Digitized by Google

LES CINQ LETTRES

DU NOM DE PARIS

1418

Digitized by Google

Des cinq lettres du nom de Paris compile par nug notable clerc normant lan de grace mil quatre cens dix buit

Par pluseurs poins puet Paris precellence
Partout porter pour puissance prouvee.
Premier[ement] P presente prudence
Parfaite paix proesce preferee
Pont precieux pleine place paree
Prince pourveu preste philozophie
Palais prisie parfonde policie[1]
Peuple piteux pres paradis[2] pose
Pays plaisant plantureuse pasture
Pavillon paint proprement propose
Pardon purgant promptement pourreture.

Apres avons aournee apparance
Avis appert auriflambe asseuree
Arbre apportant arrestee assistence
Aux annemis asprement acoree
Armes agus atrempance adheree
Art avive autentique armonie[3]
Avoir aidant aliance anoblie
Aigle adonici Aristote alose
Argus ataint aumosniere alifure
Amoureux air amplement arronse
Acunement angelique aventure.

[1] *Policie*, du grec πολιτεία, science de la chose publique. C'est vers le même temps que Christine de Pisan publiait *Le corps de Politie*. (Voir ci-dessus, à l'Appendice VII, p. 416.)

[2] *Paradisus*, parvis et cimetière. Du Cange (édit. Henschel, t. V, p. 79) donne de nombreux exemples de ces deux acceptions. S'agit-il du *parvis* Notre-Dame, du *cimetière* des Innocents, ou du *Paradis*, dans le sens chrétien? Le choix à faire dépend du sens matériel ou moral donné à la préposition *près*.

[3] Dans la musique du moyen âge, on désignait par *mode authentique* celui où la quinte de la tonique était au grave et la quarte à l'aigu, contrairement à ce qui se pratiquait dans le *mode plagal*.

Digitized by Google

Les cinq lettres du nom de Paris,

TAUTOGRAMME DITHYRAMBIQUE, COMPILÉ PAR UN NOTABLE CLERC NORMAND.

L'AN DE GRÂCE MIL QUATRE CENT DIX-HUIT.

P ar plusieurs points Paris peut précellence
P artout prétendre, pour (*comme*) puissance prouvée (*droit établi*).
P remièr[ement] P [re]présente prudence,
P arfaite paix, prouesse prédominante,
P ont précieux, pleine (*spacieuse*) place parée (*bien ornée*),
P rince (*bien*) pourvu, preste (*subtile*) philosophie,
P alais prisé (*grandement estimé*), profonde policie (*science du gouvernement*).
P euple plein [de] pitié, placé proche (*ou se rapprochant du*) Paradis.
P ays plaisant (*agréable*), plantureuse pâture,
P avillon peint (*éclatant*), proprement (*richement*) [dis]posé,
P ardon (*absolution*) purgeant promptement [la] pourriture (*du péché*).

A près (*nous*) avons (*A représente*) apparence [ad]ornée (*extérieur brillant*),
A vis adroit (*ingénieux*), auriflamme (*oriflamme*) assurée (*invincible*),
A rbre apportant assistance arrêtée (*solide*)[1],
A ux (*pour les*) adversaires âprement acérée (*terrible et meurtrière*),
A rmes aiguës[2], atrempance adhérente (*d'une trempe serrée*),
A rts [en] activité, [h]armonie (*selon le mode*) authentique,
A voir (*richesse*) aidant (*secourable*), alliance anoblie (*noble, distinguée*),
A igle apprivoisé[3], Aristote applaudi (*en honneur*),
A rgus atteint (*égalé en perspicacité*), aumônière aliture (*nourriture des pauvres*),
A moureuse atmosphère, amplement arrosée (*par de douces pluies*),
A ucunesfois angéliques (*agréables*) aventures.

[1] Ceci ne rappellerait-il point le proverbe : Se tenir au gros de l'arbre ?

[2] Les « armes aiguës, » ainsi que les « justes instruments » dont il est question plus loin, se fabriquaient à Paris et étaient alors en grande réputation. (Voir ci-dessus, p. 52-53, ce qu'en dit Jean de Jandun.)

[3] Par ces mots « aigle adoulci » (*apprivoisé*), le clerc normand veut peut-être désigner les relations devenues plus intimes entre la France et l'Empire. La visite de l'empereur Charles IV eut lieu en 1377, et celle de Sigismond en 1416, deux ans seulement avant la composition de ce morceau. Guillebert de Metz n'a pas négligé de mentionner ces deux incidents. (Voir ci-dessus, p. 234.)

R[r]evient remonstrant resistence
R aison regnant Vome resuscitee
R osier rengie royale residence
R enom rassis richesse recitee
R ubis raiant rencontre redoubtee
R egle royal reverend rectorie[1]
R eligion retorique ravie
R uissel rempli registre repose
R efin[2] requis roide reformature
R obeur repris remede reglose
R amentevant ruineuse rapture.

I cy Jhesus imposa innocence
J nstituant ioyeuse iubilite
J eux infinis introduite iouvence
J mperial iustice intitulee
J oel[3] infus image inviolee
J nterdisans iadis idolatrie
J ardins iolis impareille industrie
J our impugnant iniz intercise
J uste instrument invisible iointure
J sore ius iousteur introuise
J aspis iettant infernal infeccure.

S sensuit signifiant scilence
S ante saveur simplesce sublimee
S ens surmontant souveraine science
S oleil souef seignorie somee

[1] *Rectorie*, dignité de recteur dans l'ordre ecclésiastique et universitaire. La dernière acception paraît ici préférable.

[2] Probablement *politesse*, *urbanité*, comme, en anglais, *refinement*.

[3] Du Cange donne *Joiel*, *Jouel* et *Jouelle* pour joyau. Ici l'*i* et l'*u* manquent absolument. Ne faudrait-il point lire tout simplement « Joël infus, » c'est-à-dire, magistrat ayant toutes les vertus infuses, comme était le célèbre juge d'Israël?

Digitized by Google

R vient (*ensuite*) révélant (*force de*) résistance,
R aison régnant (*souveraine*), Rome ressuscitée (*une seconde Rome*),
R osier[1] [ar]rangé (*bien cultivé*), royale résidence,
R enom restitué, richesse réputée (*notoire*),
R ubis radieux, rencontre (*des Parisiens*) redoutée (*par l'ennemi*),
R ègle (*autorité*) royale, respectable rectorerie (*Université*),
R eligion rhétorique (*prêchée avec une éloquence*) ravissante[2],
R uisseau rempli (*fleuve abondant*), registre replacé (*ordre rétabli*)[3],
R affinement (*de mœurs*) recherché, rigoureuse réforme,
R avisseurs (*larrons*) repris, remède recommandé,
R appelant (*leurs*) ruineuses rapines.

J ci Jésus introduisit [l']innocence,
J nstituant (*amenant avec elle*) joyeuse jubilation,
J eux infinis, jeunesse instruite,
J ustice intitulée impériale (*rendue au nom du souverain*),
J oyaux infinis (*répandus partout*), image (*du Christ*) inviolée (*non profanée par le parjure*),
J nterdiction [faite] jadis [de l']idolâtrie,
J ardins jolis, industrie incomparable,
J our indiqué [pour l']immolation [des] Juifs,
J nstrument juste (*précis*) [avec] jointure (*soudure*) invisible,
J soré *jisant* (*jacens*, abattu) [et son] jouteur (*vainqueur*) intronisé (*triomphant*)[4].
J aspe [re]jetant infection infernale (*neutralisant le poison*)[5].

S suit (*vient ensuite*), signifiant silence,
S anté, saveur, sublime simplicité,
S ens (*bon sens*) surpassant science souveraine,
S oleil suave (*doux*), seigneurie [élevée au] sommet.

[1] Les comparaisons empruntées aux jardins et aux fleurs étaient très-fréquentes à l'époque où ce morceau fut écrit. (Voir ci-dessus, p. 409.)

[2] Voir, p. 233 et 409, des détails sur les «excellens sermons» que les docteurs et les clercs «soloient preschier,» au temps du clerc normand.

[3] Le «renom» et le «registre» rétablis n'indiquent-ils point le retour de l'ordre dans la capitale, après l'exécution de Capeluche et la prestation de serment faite par les Bourgeois de Paris entre les mains du duc de Bourgogne? Ces événements s'accomplissaient au moment même où écrivait le clerc Normand. (Voir ci-dessus, p. 371.)

[4] Voir ci-dessus, p. 109, ce que Raoul de Presles dit du géant Ysoré et de Guillaume d'Orange.

[5] Au moyen âge, les pierres précieuses pas-

S ade saphir subtilite semee
S ermon [1] soigneux supplantant sorcerie
S olas sucre sodalite serie
S acrifice souvent solennue
S ourse sans si singuliere sainture [2]
S cisme sede Sathan superise
S onbz Saraphin saintisme sepulture.

Vous qui voies Paris auctorue [3]
En cinq lettres contraintes a loy dure
Sans resmuer ethimologue
Gardez lacteur [4] non pensans a laidure.

saient pour avoir diverses propriétés; on prisait surtout les substances qui étaient considérées comme des antidotes. Le jaspe, ainsi que la corne de licorne, avait peut-être cette vertu.

[1] Le mot «sermon» paraît avoir ici le sens du latin *sermo*, parole. Les exorcismes et autres cérémonies de ce genre consistaient, comme les incantations, en paroles qu'il fallait articuler très-distinctement, sous peine d'inefficacité dans les deux cas.

[2] Du Cange donne le mot *sainturier*, fabricant de ceintures; ce qui implique le mot *saintura* écrit avec la même initiale.

[3] *Auctorizé*, bien établi, bien déduit. (Du Cange, *Gloss. français.*)

[4] L'*acteur*, c'est-à-dire l'auteur, disait toujours son mot, soit au commencement, soit à la fin de son œuvre, sous forme de prologue ou d'apologue. (Voir ci-dessus, p. 276, 293 et 315, les réflexions que font l'Ermite, dans le *proesme* du Dit des Trois Morts et des Trois Vifs, et l'*acteur* de la Danse Macabre.)

Digitized by Google

S uperbe (*agréable*) saphir, subtilité (*savoir*) semée (*répandu partout*),
S ermons soigneux (*paroles bien articulées*) supplantant (*conjurant*) sorcellerie,
S oulagements suaves, solidarité (*confraternité*) sérieuse,
S acrifice (*de la messe*) souvent solennisé,
S ource sans si[1] (*de tous biens sans exception*), singulière sainture (*admirable enceinte*),
S chisme surmonté (*apaisé*)[2], Satan surpassé (*terrassé*),
S ous [la protection des] Séraphins sépultures [très-]saintes[3].

Vous qui voyez Paris ici représenté
En cinq lettres ainsi soumises à une loi dure,
Sans transposition étymologisé (*expliqué dans son étymologie*),
Favorisez l'auteur, et ne pensez à mal.

[1] « Sans si, » comme sans *mais*, c'est-à-dire sans réserve, sans exception. Il existe le roman de *la Dame sans si*, c'est-à-dire de la femme parfaite. On dit encore : un homme sans si.

[2] Le clerc normand fait ici allusion aux conciles de Pise (1409) et de Constance (1414-1418), qui mirent fin au grand schisme d'Occident. Les docteurs de Paris y jouèrent un rôle important. (Voir ci-dessus, Appendice VII, p. 397 et suiv.)

[3] Les cimetières de Paris étaient placés sous la protection des saints. Celui des Saints-Innocents, le plus considérable de tous, avait pour patrons les jeunes victimes de la fureur d'Hérode, que l'Église honore comme des anges, et qu'elle considérait, par conséquent, comme protégeant le tombeau des Parisiens.

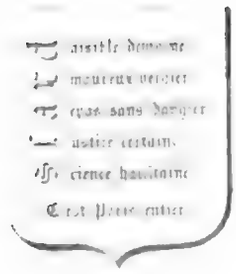

PARIS

ET LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

SOUS LE RÈGNE DE CHARLES VII,

POËME DESCRIPTIF EN VERS LATINS

COMPOSÉ

PAR ANTOINE ASTESAN.

1451.

NOTICE

Antoine Astesan n'était connu que par un poëme intitulé *De varietate fortunæ*, imprimé dans le *Rerum italicarum scriptores* de Muratori [1], lorsque la découverte d'un manuscrit contenant la plus grande partie des œuvres de cet écrivain vint appeler sur lui l'attention du monde savant. Dans un ouvrage spécialement consacré à Jeanne d'Arc [2], et publié en 1817, M. Berriat Saint-Prix fit connaître qu'il existait à la bibliothèque publique de la ville de Grenoble un recueil de poésies latines portant le nom d'*Antonius Astesanus, Astensis*. Parmi ces poésies, il avait remarqué la relation d'un voyage fait en France vers le milieu du XVe siècle, et une description de Paris assez agréablement versifiée. A partir de ce moment, Astesan put être placé au nombre des historiens originaux de notre capitale, mais son poëme, que M. Berriat Saint-Prix avait cependant eu soin d'analyser, demeura inédit, et c'est seulement après un demi-siècle que les indications fournies par ce savant ont pu être utilisées. Si la justice a été tardive pour le poëte d'Asti, en revanche un heureux concours de circonstances lui a ménagé l'honneur d'être traduit, commenté et publié par la ville même qu'il a chantée. Son ouvrage, simple exercice de versification, destiné à charmer les loisirs du comte d'Angoulême et du marquis de Montferrat, sera lu avec intérêt par les descendants de ces Parisiens qu'il a admirés et qui lui ont paru être « un peuple de « rois. »

Biographie d'Astesan

La famille d'Astesan était, comme son nom l'indique, originaire d'Asti, petite ville du Milanais, l'ancienne *Asta Pompeia* de la Gaule cisalpine, et la patrie d'un des plus grands poëtes de l'Italie moderne, Alfieri. Elle y occupa pendant longtemps un rang distingué, et paraît même avoir donné à l'Église et aux lettres des hommes éminents [3]. Mais, par suite

[1] *Rerum italicarum scriptores, præcipue ab anno D. ad annum M. D.* Milan, 1729-1751, 29 vol. in-folio, t. XIV, p. 1007.

[2] *Jeanne d'Arc, ou Coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et de Charles VII*, Paris, 1817, in-8°.

[3] Vers le temps où Jean de Jandun professait au collége de Navarre, on citait parmi les frères Mineurs les plus en réputation le docteur *Astesanus de Aste*. Du Boullay, qui reproduit la liste donnée par Luke Wadding dans ses *Annales ordinis Minorum*, nomme Astesan immédiatement après Michel de Césène, qui était alors général de l'ordre, et avant plusieurs autres docteurs justement célèbres, tels que Guillaume Okam, Bertrand de la Tour, Philippe de Châtillon, Gaultier Burley, Raoul Lokesley, Guillaume Guignecourt, Philippe de Florence, François de Mayronis, Durand de Saint-Porcien, Jean de Lignières, etc. (*Histor. Univers. Paris.* t. IV, p. 174). Nous n'osons cependant point affirmer que le mot *Astesanus* désigne sûrement la famille de notre poëte.

de ces dissensions intestines dont les villes italiennes eurent tant à souffrir, elle fut obligée, en 1329, de s'expatrier, et elle alla chercher un refuge à Villanova d'Asti, bourg fortifié situé à onze milles de distance sur la route d'Alexandrie à Turin. Il y avait près d'un siècle qu'elle y était fixée, s'amoindrissant d'année en année, comme toutes les familles d'exilés, lorsque notre poëte vint au monde (1412). Son père, Pierre Astesan, avait en outre trois autres fils, plusieurs filles, et ne possédait qu'un modeste emploi pour subvenir à toutes les charges : il était, dit M. Berriat Saint-Prix, « scribe public, c'est-à-dire chancelier ou « notaire de l'université de Villeneuve, et il y professait en même temps la grammaire et « les mathématiques [1]. » Un tel cumul prouve que l'*université* de Villeneuve (nom bien pompeux pour une simple bourgade) était peu fréquentée par les étudiants; et le père du jeune Antoine comprit que son fils ne pourrait y terminer convenablement son éducation. Aussi, après lui avoir enseigné tout ce qu'il savait lui-même, il l'envoya en 1427 à Turin, et en 1429 à Pavie, pour y apprendre le latin et la rhétorique [2]. Antoine Astesan eut pour maîtres dans ces deux villes Valla et Veggio, qu'on regardait en leur temps comme de savants docteurs, et le carme Antonio Ferrari, qui devint évêque de Tortone.

Le séjour d'Astesan à Pavie ne fut que de deux années; en 1431, il quitta cette ville par crainte de la peste, dit M. Berriat Saint-Prix, et il se rendit à Gênes, d'où le même fléau l'éloigna, après un séjour peu prolongé. C'est alors que, suivant le conseil de son père, il alla se fixer à Asti, où ne dominaient sans doute plus les ennemis de sa famille, car il put y enseigner publiquement la langue et la littérature latines. Il y a lieu de croire que notre poëte, contrairement au proverbe, fut prophète dans son pays, car il y séjourna pendant

[1] *Jeanne d'Arc, ou Coup d'œil, etc.* p. 283. — [2] Antoine Astesan paraît avoir beaucoup apprécié le mérite modeste et le dévouement de son père : l'épitaphe qu'il a composée pour lui est digne, quoique un peu vaniteuse. On voit que le fils avait bonne opinion de son père; mais il était convaincu que la famille n'avait pas dégénéré.

EPITAPHIUM MAGISTRI PETRI ASTESANI DE VILLA NOVA ASTENSI, PATRIS IPSIUS AUCTORIS.

Hoc Astesanus tegitur Petrus ille sepulchro,
Qui docuit multos instituitque viros.
Cujus erat virtus patriæ notissima toti;
Cujus per patriam nobile nomen erat.
Vir fuit humanus, prudens, pius, integer, æquus,
Doctus, facundus, consilioque gravis.
Tanta reipublicæ [1] fuit illi cura, quod instar
Fabricii aut Curii mortuus ipse fuit.
Sed potuit rerum solamen habere suarum,
Quod post se prolem liquit is egregiam.
Liquit enim doctos, clara et virtute celebres,
Ut natas taceam, quatuor ille mares.
Lector, ab his paucis multas intellige laudes;
Pressa dolore manus scribere plura nequit.

(F° 158 du manuscrit.)

ÉPITAPHE DE MAÎTRE PIERRE ASTESAN DE VILLENEUVE D'ASTI, PÈRE DE L'AUTEUR.

« Sous ce tombeau est couché ce Pierre Astesan « qui a formé et instruit beaucoup d'hommes; dont « le mérite était très-connu de tous ses concitoyens; « dont le nom était illustre dans sa patrie. C'était « un homme bon, sage, pieux, honnête, juste, sa« vant, éloquent et influent par le conseil. Il prit « tant de soin des affaires publiques, qu'il mourut « aussi pauvre que les Fabricius et les Curius. Mais « ce qui put le consoler de l'état de ses affaires, ce « fut de laisser après lui une descendance distinguée. « Il eut, sans parler des filles, quatre fils instruits « et illustres par l'éclat du mérite. Lecteur, com« prends par ces quelques mots tous les éloges qui « lui sont dus; ma main, saisie par la douleur, ne « peut en écrire davantage. »

[1] *Reipùblicæ*, faute de quantité.

CHARLES D'ORLEANS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1882

Digitized by Google

quinze ans environ, et la réputation que son enseignement lui avait acquise devint assez considérable pour attirer sur lui les regards du duc Charles d'Orléans, qui venait enfin d'être rendu à la liberté, après vingt-cinq années de captivité en Angleterre. Le fils aîné de Valentine Visconti chercha vainement, comme on sait, à recouvrer la dot de sa mère, que lui disputait Ludovic Sforza; le comté d'Asti fut la seule portion de ce riche patrimoine qui put lui être rendue. Désireux de s'attacher ses nouveaux sujets, il choisit parmi eux quelques-uns de ses officiers, et Astesan dut sans doute à sa bonne renommée l'honneur que lui fit le duc en le distinguant [1]. Il le nomma, dit Muratori, son premier secrétaire, et lui confia la garde du château de Mont-Raynier. Cette mesure honore à la fois le protecteur et le protégé : il appartenait à un prince ami des lettres, et poëte lui-même, de témoigner publiquement son estime pour les lettrés. Astesan paraît, du reste, avoir été très-reconnaissant des faveurs dont on le comblait, et il s'en exprime en termes fort vifs dans plusieurs endroits de ses ouvrages, notamment au IVe livre de ses élégies et dans ses lettres héroïques.

La garde du château de Mont-Raynier était sans doute une sinécure, car nous constatons qu'au mois de février 1449 Astesan se trouvait à Tours et recevait du duc l'argent nécessaire pour payer ses frais d'hôtellerie. On trouve, en effet, parmi les pièces justificatives publiées par M. Champollion-Figeac, la mention suivante : « Du VIIIe jour de fevrier « M. CCCC. XLIX, a maistre Anthoine Astazen, Lombart, secretaire de mon dict seigneur, « la somme de III livres XII solz tournois, pour don a lui faict par mon dict seigneur, « pour soy deffrayer de l'ostellerie pareillement au dict lieu de Tours [2]. » Prolongea-t-il son séjour en France pendant les trois années suivantes, ou y revint-il à diverses reprises, c'est ce que Muratori et M. Berriat Saint-Prix n'ont pu éclaircir. Ce qui paraît probable, c'est qu'Antoine Astesan, attaché comme son frère Nicolas à la personne du duc, le suivit dans toutes ses résidences et eut ainsi le loisir de bien voir les contrées qu'il a décrites. Son poëme, écrit à Blois, porte la date de 1451, et tout semble indiquer que l'auteur ne retourna pas immédiatement en Italie, car, avec la prolixité qui lui est habituelle, il n'eût pas manqué d'annoncer son prochain départ. M. Berriat Saint-Prix, en analysant quelques-unes de ses épîtres héroïques, a constaté d'ailleurs qu'il était encore en France dans le courant de l'année 1452.

En regagnant Asti, Antoine laissait près de Charles d'Orléans son frère Nicolas, qui faisait également partie de la maison ducale, en qualité de calligraphe, mais qui ne paraît pas avoir cultivé la poésie. Nicolas figure dès 1448 au nombre des familiers et commensaux de Charles, et, dans un compte de l'argenterie qui porte la date de 1456, il est compris parmi les cent vingt officiers qui reçurent la livrée annuelle du duc, c'est-à-dire une robe et un chaperon de drap noir. Ses travaux de transcription paraissent avoir été

[1] Dans la première épître héroïque du livre IIIe, Astesan dit à Théodore de Montferrat qu'il avait adressé, sans succès, *un grand nombre* de vers à *un grand nombre* de personnes de Gênes, pour se faire nommer professeur de rhétorique en cette ville. C'est alors que le duc d'Orléans est venu heureusement dans ce pays; il a entendu parler du poëte, l'a comblé de largesses, et a fini par l'attacher à sa personne.

[2] Compte de dépense original de la Bibliothèque impériale, reproduit par M. Aimé Champollion-Figeac, dans l'ouvrage intitulé : *Les poésies du duc Charles d'Orléans, publiées sur le manuscrit original de Grenoble*, Paris, 1842, in-12, p. XXIV.

considérables : on cite, entre autres, le manuscrit latin de la Bibliothèque impériale n° 1865, un autre manuscrit du même fonds intitulé *De venenis*, et une histoire abrégée de Milan, qu'il dédia à Charles VII dans les premières années de son séjour en France [1]. Enfin, dit M. Vallet de Viriville [2], ce fut lui qui transcrivit le manuscrit de la Bibliothèque de Grenoble.

La biographie de notre poëte demeure forcément incomplète, faute de renseignements qui puissent s'ajouter à ceux qu'il a consignés dans quelques-unes de ses pièces, et qui ont été relevés par M. Berriat Saint-Prix. Nous savons seulement qu'il vivait encore à la fin de 1461, puisque le manuscrit de Grenoble contient plusieurs morceaux sur la mort de Charles VII, survenue le 22 juillet de cette même année. Le duc Charles d'Orléans mourut lui-même en 1465, et nous ignorons si son fils, qui fut depuis Louis XII, garda près de sa personne l'un ou l'autre des deux frères, au cas où ils auraient survécu à leur protecteur. Dans cette hypothèse, Antoine Astesan aurait plus probablement offert ses services au comte Jean d'Angoulême, troisième fils de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti, prince éclairé et bienveillant, auquel il a dédié le poëme descriptif que nous allons reproduire [3].

Mérite littéraire d'Astesan.

Après avoir recueilli dans Muratori et dans le manuscrit de Grenoble les principaux traits de la vie de notre poëte, M. Berriat Saint-Prix déclare qu'il croit devoir « hasarder » son opinion sur le mérite littéraire de l'auteur et du livre. » Il le fait dans les termes

[1] Ce manuscrit, que M. Berriat Saint-Prix n'a pas connu, porte le n° 6166 du fonds latin à la Bibliothèque impériale. Il est en double exemplaire, et se compose de plusieurs extraits de diverses chroniques sur l'origine et les gouvernements successifs de la ville de Milan. Le catalogue imprimé le désigne sous ce titre : « Codex chartaceus, olim D. » Dufresne. Ibi continentur Antonii Astesani, civis » Astensis, illustrissimi Aurelianensium Mediola- » nensiumque ducis Caroli secretarii, libri quatuor » de origine et vario regimine civitatis Mediolani. » Is codex anno 1448 exaratus est. » Outre la dédicace principale faite au roi Charles VII, on en trouve, au f° 68, une seconde en l'honneur de Jean, comte d'Angoulême : « Dans votre sagesse, illustre » prince, vous désirez voir un exemplaire de l'ou- » vrage dans lequel j'ai retracé brièvement l'origine » de Milan, ses divers gouvernements et ses malheurs ; » recevez, très-illustre comte, *celui que j'ai écrit pour* » *vous de ma propre main*, à cause de l'affection que » je vous porte. » Ces mots semblent indiquer que le manuscrit d'Astesan est autographe.

L'autre exemplaire du même ouvrage que possède la Bibliothèque impériale (fonds latin n° 11087) est écrit sur parchemin et se compose de 23 folios. Il est dédié à Philippe, duc de Bourgogne, c'est-à-dire à Philippe III, dit le Bon, mort le 19 juin 1467.

[2] *Nouvelle biographie universelle*, publiée par Firmin Didot, t. III, col. 476.

[3] Le comte d'Angoulême, né le 26 juin 1404 et mort le 30 avril 1467, ne survécut que deux ans à son frère aîné. Sa vie a été écrite avec les plus grands détails dans le livre intitulé *La vie de très-illustre et vertueux prince Jean d'Angoulesme, aïeul du grand roi François*, dedié à Mgr le duc d'Espernon par Jean Du Port, etc. Angoulême, 1589, in-4°. Le biographe attribue au prince une traduction des distiques moraux composés au moyen âge sous le nom de Caton, et que le poëte Grognet publia en 1530-1533, in-12 et in-8°. Si le comte d'Angoulême a réellement traduit les *distiques* ou *vers dorés*, ce n'est pas le seul ouvrage qui ait occupé ses loisirs. Dans un extrait de l'inventaire de ses livres, on trouve l'indication de plusieurs volumes écrits entièrement de sa main : 1° un psautier sur parchemin ; 2° quatre méditations de saint Bonaventure, en latin, sur parchemin ; 3° les Chroniques martiniennes, *id.* 4° le Traité de la consolation de Boëce, *id.* 5° Fr. Pétrarque, avec la division et prolit d'oraison, et le Donat contemplatif ; 6° le Traité d'Alain, sur papier ; 7° le Dialogue d'Anselme ; 8° des prières extraites des œuvres de saint Augustin. Les d'Orléans étaient donc aussi lettrés que leurs secrétaires.

Digitized by Google

JEAN, COMTE D'ANGOULEME

Fils du Duc Louis d'Orléans et Aïeul de François Ier

Digitized by Google

suivants : « Astezan nous a paru un bon et facile versificateur, mais un poëte au moins « médiocre. Ses ouvrages sont, en général, aussi abondants en mots que pauvres en idées. « Il se plaît surtout à reproduire sous un grand nombre de formes la même pensée, quelque « commune qu'elle soit. Il n'emploie pas avec moins de complaisance les comparaisons, « sans s'inquiéter si elles sont ou ridicules, ou disparates, ou fausses; et les siennes le sont « presque toujours. Un citoyen obscur ou tout à fait inconnu de Gênes sera, par exemple, « mis bien au-dessus des Pompée, des Scipion, des Crassus; les vers du duc d'Orléans « vaudront mieux que ceux d'Ovide; les peintures du premier barbouilleur de vitraux « d'églises sont au moins dignes d'Apelles, etc. Malgré ces défauts, nous pensons avec Mu- « ratori qu'Astezan est un écrivain recommandable pour le temps où il vivait. Observons « aussi qu'il était versé dans la littérature latine ; les ouvrages des poëtes lui paraissent « surtout très-familiers [1]. »

Cette appréciation, quoique juste dans son ensemble, n'est cependant ni complète ni suffisamment motivée; elle a en outre le tort d'attribuer au poëte les défauts de son temps, de son pays, de sa profession, et de ne pas lui tenir compte de l'influence heureuse qu'il dut exercer sur les lettrés avec lesquels il fut mis en relation pendant son séjour en France. Astesan est un esprit facile, enjoué, un versificateur de l'école d'Ovide ou de Claudien : il ne faut lui demander ni la tendresse de Virgile, ni l'énergie de Lucain; mais il combine agréablement les dactyles et les spondées; il écrit en vers presque aussi purement que son compatriote Ange Politien, et, sous ce rapport, il a pu contribuer à améliorer la prose et la poésie également barbares des latinistes du moyen âge. Italien et professeur de rhétorique, il est naturellement amplificateur, défaut qui devient presque une qualité dans le genre descriptif, et qu'on lui pardonne d'autant plus aisément qu'il nous a valu plus d'un détail intéressant. M. Berriat Saint-Prix reproche surtout à Astesan son goût pour les comparaisons, et les rapprochements continuels qu'il fait des hommes et des affaires de son temps avec les personnes et les choses de l'antiquité. C'est peut-être une vaine ostentation de savoir; mais à coup sûr cet étalage a eu son utilité : les Valois-Orléans, par leurs relations suivies avec l'Italie, ont préparé la Renaissance, et les lettrés qu'ils amenèrent en France doivent être comptés pour quelque chose dans ce travail de lente initiation qui a fini par régénérer l'art français. Cependant Antoine Astesan a été juste pour l'art du moyen âge : lui, dont les yeux étaient habitués aux merveilles de l'architecture et de la sculpture romaines, a eu des admirations pour toutes les grandes et belles choses de l'époque ogivale. M. Berriat Saint-Prix lui reproche même son enthousiasme pour les « barbouilleurs « de vitraux d'église. » Or de quels vitraux s'agit-il ? Des splendides verrières de la chapelle des Célestins, dont Millin nous a conservé les dessins, et que tous les historiens de Paris ont considérées comme une merveille. Il est donc permis de penser que le jugement porté en 1817, sous l'influence des idées du temps, eût été moins sévère, au moins sous le rapport artistique, s'il eût été formulé un demi-siècle plus tard.

Le poëme d'Astesan.

Au point de vue parisien, le poëme d'Astesan ne nous apprend rien d'absolument nouveau; mais il confirme et développe les détails donnés par Jean de Jandun, Raoul de

[1] *Jeanne d'Arc, etc.* Pièces justificatives, p. 286.

igitized by Google

Presles et Guillebert de Metz, en faisant connaître les changements qui s'étaient opérés dans la capitale depuis le commencement du xve siècle. Il a donc sa place marquée dans ce volume ; c'est d'ailleurs le dernier ouvrage manuscrit dont nous ayons connaissance et qui soit plus spécialement consacré à la description de notre capitale. L'imprimerie multipliera bientôt les œuvres de ce genre; mais elles deviendront de moins en moins intéressantes, à mesure qu'elles se rapprocheront des temps modernes, et qu'elles auront, par conséquent, à peindre des mœurs plus récentes et un état de choses plus voisin du nôtre. A ce titre, le livre d'Astesan, dont nous allons donner une rapide analyse, était digne d'être traduit et commenté ; il a d'ailleurs le double mérite d'être entièrement inédit et de clore brillamment la série des écrits originaux antérieurs à la Renaissance.

C'est au troisième livre de ses Épîtres héroïques que l'auteur a placé la relation de son voyage en France. Il la dédie au comte Jean d'Angoulême, dont nous avons déjà parlé, et à Jean IV, marquis de Montferrat, l'un de ses protecteurs[1]. La première dédicace est en distiques ou vers élégiaques, et la seconde en hexamètres. Il y déclare qu'il se propose de décrire les choses admirables qu'il a vues en France; elles sont tellement nombreuses, dit-il, que ni Homère, ni Virgile, ni Cicéron ne pourraient les raconter. Après cet exposé, il aborde immédiatement la description de Paris, à laquelle il consacre 249 vers ; puis il parcourt successivement les divers monuments, les ponts, les hôtels des grands, le Palais, la Bastille Saint-Antoine, les églises, la Sainte-Chapelle, Notre-Dame, les Célestins et l'Hôpital. Chemin faisant, il paye un juste tribut d'éloge à deux institutions qui faisaient alors la gloire de la France, l'Université et le Parlement, dépositaires de la science et de la justice. Enfin il ajoute quelques remarques curieuses ou piquantes sur les Parisiens eux-mêmes et sur la population de la ville à cette époque. Nous suivrons l'ordre adopté par Astesan, en nous attachant surtout à montrer ce en quoi son récit diffère des descriptions précédentes.

Analyse du poème d'Astesan.

Pour lui, Paris est la plus belle ville du monde. Cinéas, ambassadeur de Pyrrhus, disait que le Sénat romain était une assemblée de rois; notre poëte fait de Paris le même éloge.

Les ponts avec les maisons qui les garnissent, les nombreuses officines qu'on y a établies, et qui les font ressembler à des rues, excitent au plus haut point son admiration. On oublie la rivière, dit-il, au point que, si l'on n'était pas prévenu, on ne se douterait pas que l'on passe sur les eaux d'un fleuve. Astesan ajoute que le commerce qui se faisait de toute antiquité par la Seine était alors très-florissant : on voyait la rivière sillonnée de barques innombrables, qui remontaient même de la mer et entretenaient l'abondance à Paris.

Sur les bords de la Seine s'élève le palais des Rois de France. En parlant de cet édifice, Jean de Jandun y avait vu surtout la résidence des rois et le siége du Parlement. Astesan

[1] Jean IVe du nom, fils aîné de Jean-Jacques, marquis de Montferrat, et de Jeanne, fille d'Amédée VII, duc de Savoie, succéda à son père en 1445, et eut des guerres à soutenir contre plusieurs de ses voisins, notamment contre Charles de Gonzague et François Sforza, duc de Milan. En 1447, il fit alliance avec Charles d'Orléans, qui avait à revendiquer ses États usurpés, et connut ainsi Antoine Astesan, auquel il témoigna beaucoup d'attachement. Le poëte s'en souvint et se montra reconnaissant, en dédiant au marquis le troisième livre de ses Épîtres héroïques.

Digitized by Google

se contente de dire que là s'agitent les procès, mais il ne franchit pas le seuil des salles d'audience, et il s'arrête, en véritable curieux, dans la *Galerie des merciers*, pour décrire l'exposition des marchandises de toute sorte qui faisaient alors du Palais une sorte de grand bazar de l'industrie parisienne. Ce que notre auteur y voit est fort semblable à ce que Jean de Jandun contemplait un siècle auparavant aux Halles des Champeaux. Il semble que depuis cette époque, le commerce de luxe s'était déplacé, ou du moins qu'il avait gagné les galeries du Palais, sans toutefois abandonner complétement son ancien quartier. On lira avec intérêt la curieuse description que nous donne Astesan des objets de toute nature qui sollicitaient les regards du passant. Dans la Grand'Salle, l'auteur nous montre, suspendue aux murailles, la dépouille d'un reptile gigantesque tué par Godefroi de Bouillon, héros invincible, qu'il compare pour ce fait à Hercule, et même à Apollon, vainqueur du serpent Python.

En quittant le Palais, Astesan se rend à la Bastille Saint-Antoine, dont la force le frappe d'étonnement, et par où, nous dit-il, le Roi pouvait entrer secrètement à Paris, et en sortir de jour et de nuit, sans être aperçu. Cette forteresse jouait, en effet, depuis plus d'un demi-siècle, un rôle important dans nos discordes civiles, et elle avait abrité bien des têtes menacées.

Astesan consacre ensuite une centaine de vers à la description des édifices religieux. Les églises excitent son admiration par leurs statues, leurs richesses intérieures, leurs vitraux et les reliques qu'elles renferment. La plus ornée est la Sainte-Chapelle du Palais. Les reliques qu'on y conserve sont de deux espèces: les petites qu'on expose sur l'autel, et les grandes qui demeurent enfermées sous trois clefs. L'une de ces clefs est dans les mains du grand chambrier du Roi, qui était à cette époque le comte de Dunois, frère du duc Charles d'Orléans; la seconde est confiée au trésorier de la Sainte-Chapelle, qu'Astesan nomme *Rector Sacelli;* la troisième, enfin, à l'orfévre du Roi, chargé de visiter de temps à autre les reliquaires et d'y faire les réparations nécessaires. Après ce curieux renseignement, l'auteur donne l'énumération détaillée des grandes reliques, morceau d'une importance historique réelle. Nous l'avons rapproché des inventaires de l'époque, afin de constater la parfaite véracité du poëte, et nous avons reconnu, non sans surprise, que l'auteur est resté plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. On retrouve encore le souvenir de Godefroi de Bouillon à la Sainte-Chapelle, où se conservent, dit Astesan, quelques restes d'un oiseau gigantesque tué par cet illustre guerrier. Guillebert de Metz avait déjà donné ce détail, et son témoignage se trouve ainsi confirmé.

Si la Sainte-Chapelle est le plus orné des temples de Dieu à Paris, Notre-Dame en est le plus beau et le plus admirable. Astesan loue l'harmonie de son architecture, l'ancienneté de sa construction, qui a résisté au temps; mais ce qui l'étonne le plus, c'est la suite des sujets taillés dans la pierre et richement enluminés, qui retracent les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il n'oublie pas non plus la gigantesque statue de saint Christophe, citée déjà par Guillebert de Metz, statue qui avait été élevée, en 1413, par Antoine des Essarts, frère du surintendant des finances, et qui était placée près du premier pilier de la nef en entrant.

Le poëte nous conduit ensuite aux Célestins. En sa qualité de secrétaire du duc Charles d'Orléans, il ne pouvait manquer de décrire la chapelle de la famille et le riche mausolée

Digitized by Google

de marbre blanc élevé à la mémoire du dernier duc. Louis d'Orléans n'était pas seulement le bienfaiteur du couvent des Célestins; pour Astesan, c'était l'époux de Valentine de Milan et le père de son protecteur.

Avant de quitter les établissements religieux, Astesan nous introduit à l'Hôtel-Dieu; il le trouve si beau et si riche, qu'on peut, dit-il, y recevoir toute espèce de personnes, en quelque nombre et de quelque rang qu'elles soient. Tous les jours on y dit la messe et les offices pour les malades. On y emploie un physicien (médecin), un chirurgien et un pharmacien; personnel assez restreint et qui semble attester le peu de ressources médicales que présentait Paris à cette époque.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans le poëme que nous analysons une description complète des facultés, comme celle qui est donnée par Jean de Jandun. Astesan déclare qu'il n'en parlera pas, parce qu'il vaut mieux se taire que de ne pas en dire assez. Toutefois il chante les louanges de la faculté de théologie et de celle des décrets, qui font de l'Université de Paris la colonne de la foi dans le monde entier. Il remarque ensuite que les Parisiens n'ont pas de faculté de droit civil, parce qu'ils sont affranchis de la souveraineté de l'empereur d'Allemagne : remarque déjà faite par Jean de Jandun. En revanche, Astesan nous apprend qu'il existait de son temps quatre-vingts colléges fondés par des rois, des ducs, de puissants seigneurs ou par leurs femmes, et que ces établissements étaient pourvus de bourses destinées à l'entretien de pauvres étudiants. Guillebert de Metz en a énuméré un grand nombre, et nous avons eu soin d'en faire, par voie d'annotations, l'histoire abrégée.

Comme ses devanciers, notre poëte parle de la grandeur de cette cour politique et judiciaire nommée le Parlement. Le nombre des conseillers était dès lors fixé à cent, et il les compare au Sénat romain. Il rappelle ensuite qu'ils ont le pouvoir de rendre la justice, avec impartialité, contre tous et contre le Roi lui-même. Depuis Jean de Jandun, le renom de cette cour s'est encore étendu. Ce ne sont plus seulement les adorateurs du vrai Dieu, mais encore les peuples païens, les sectateurs des fausses divinités qui envoient leurs causes au Parlement, et qui révèrent ses arrêts comme ceux du Tout-Puissant.

Après cette revue des principales merveilles de Paris, le poëte s'occupe des habitants de cette splendide cité. Les artisans y sont toujours les plus habiles de l'univers; le peuple l'étonne par sa multitude, et, tout italien qu'il est, il compte avec admiration les prêtres de tout ordre qui y pullulent. Il paraît, d'après ce qu'il nous dit, que le luxe de cette époque avait multiplié les chevaux dans les rues trop étroites alors pour les carrosses. On ne peut pas, dit-il, en répétant une observation déjà faite par Guillebert de Metz, passer une fois sur les ponts habités par les changeurs et les orfévres, sans rencontrer un cheval blanc ou un moine noir, et souvent l'un et l'autre à la fois. Le poëte donne ensuite un souvenir aux jeunes filles de Paris, dont il admire la beauté, les ajustements coquets et l'esprit enjoué. Sa conclusion est qu'il faut avoir vu cette ville pour s'en faire une idée. Avant de terminer l'éloge de la cité, il rappelle que la nature lui a donné un sol fertile en fruits, en céréales, en vins, et généralement en toutes les productions de la terre, de telle sorte que la banlieue est digne de la capitale.

La description de Paris occupe deux cent cinquante vers dans le poëme d'Astesan : le reste, soit à peu près six cents vers, est consacré aux environs immédiats, aux diverses résí-

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA LYON 1893

BIBLIOTHÈQUE DE LA LYON 1893

Digitized by Google

Antonij astēlis Epistolarū heroicarum
incipit prologus libri tercij. Ad illustrē
et inclitū p̄ncipē dn̄m Johānē Comitē
Angolismensem.

Cum me nō fugat
comes illustrissime q̄ tu
et legis et relegis car
mina nostra libens:
Hoc ego cōsilium car
men tibi mittē: q̄d nūc
In patria crebrit nostra camena tua.
In quo descripsi que plurima digna relatu
Gallorū in terris visa fuere mihi.
Quod misi p̄ceps ſcorem libentius ad te:
Cū res est omnis gallica nota magis.
Vt si fortassis fuerim deceptus in illo
Cernere: et id valeas signficare mihi.
Quo plus emendē q̄ doctus tendat ad autes:
Q̄ diuulgetur carmen in ora virum.
Id faciās quelo nō solū propter amorem
Quo me prosequeris: sed bonitate tua.
Quo nō est melior quo nō humanior alter.
Nec magis strictis seu probitatis amans.
Non bene tornatū mihi sit fis reddē carmen
Incudi: et lime supposuisse tue.
Quē nō solū ornat veriū prudētia: sed qui
Doctus es: et doctas excolis vsq̄ deas.
Non vereor: neq̄ possit reprehendere nēos
Versus: si tanti p̄ncipis ora probent.
Quod si forte meo facies ut spero rogatu
Pro magno asceribas munere deinde mihi.
Cum tuus exstito: qui viribus ardeo totis
Efficere acceptū vē tibi posse vale.

Antonij astēlis Epistolarū heroicarum
liber Tercius et Altimus Incipit.
Ad illustrē p̄incipem dn̄m Johannem
Marchionem Montisferrati.

Omnibus ad te cupiēs scribē illus
Illustris p̄ceps de me cognoscē posses
Esse tu memorē: te in carmine dig⁹
Nil magis occurrit scribendū hoc tpē: pres
Quas vidi egregias galloruū inter oras.
Nec tamen hoc omnes illas me scribere libro
Posse putes: siquidē pstantiū opia rerum
Tanta est quas vidi galloruū vectus ad omus.
Vt neq̄ virgilius: neq̄ carmine possit omerus
Scribere: nec verbis ciceo proferre solutis.
Itaq̄ vt preterea memoratu plurima digna
Vidi parisius: qua tepestate sub illa
Nulla vrbs in toto fertur pstantior orbe
Esse: nec imerito: nā dū sua mente reuolno
Ornamēta meū subit admiratio pectus.
Atq̄ ita regalē me cernere fulgor vrbē.
Regis vt q̄rezi pirrhi legatus ab vrbe
Romana rediens visā sibi retulit illam.
Miror eni pontes quos secana fluit in et amnis
Qui parte ī gemina media plabit vrbē:
Diuersa capiens oneratus mercē carinas:
Alne interdū viuno qz equore vectas.
Pontes tū multis munitos edibus: atq̄
Arcubus manibus multq̄ apparētibus vndis
Fluminis: vt si quis pretiscat fluminis illos.
Se transire aliquas ignorēt fluminis vndas.
Quod (ne decā negē) primū mihi gratulor ipse.
Miror fraciorū p̄clara palatia regum: domos
Atq̄ ducū et comitū regali stirpe satorū. p̄ncip.
Que vario veriū simt ornatissima cultu.

Fac-similé de la première page et de l'écusson du Duc d'Orléans

Digitized by Google

dences de la famille d'Orléans, et en particulier au château de Coucy, qui tient une large place dans le récit. L'ouvrage se termine par la relation de divers voyages faits à Lyon, Bourges, Blois, Orléans, Tours, Noyon, Senlis, Compiègne, Laon, Soissons et Amiens. Notre première pensée avait été ou de supprimer cette partie du poëme ou de la donner en latin seulement; mais il nous a paru que la ville de Paris ne devait pas s'adjuger la part du lion, et qu'il était de bon goût pour elle de faire aux cités chantées par Astesan les honneurs du livre qu'elle publie. L'ouvrage est d'ailleurs complétement inédit, et la mutilation que nous lui aurions fait subir en aurait certainement diminué le mérite.

Manuscrit de Grenoble.

Il nous reste, avant de terminer cette notice, à décrire le manuscrit original, qui appartient à la bibliothèque publique de Grenoble, et que M. le maire de cette ville s'est empressé de mettre à la disposition de M. le Sénateur Préfet de la Seine. C'est un volume in-4°, en vélin, composé de cent cinquante-huit feuillets numérotés, écrit sur deux colonnes et réglé à l'encre noire. Le commencement de chaque livre de poésies est décoré d'encadrements élégants, avec des fleurs et des oiseaux pour motifs, ainsi qu'un grand nombre de lettres majuscules en or et en couleur. On y trouve encore, répétées plusieurs fois, les armoiries de Louis d'Orléans écartelées avec celles de Valentine de Milan. Au folio 9, où commence la traduction latine des poésies de Charles d'Orléans, ces armoiries sont représentées avec un ange pour support. Pour donner une idée exacte de l'exécution de ce manuscrit, nous avons fait reproduire par la chromolithographie la première page du poëme descriptif, et nous l'avons placée en regard du texte imprimé.

Astesan déclare n'avoir connu les œuvres poétiques de son maître que pendant son séjour en France. Il n'a donc pu les traduire qu'à son retour en Italie, c'est-à-dire vers 1460. Ce travail achevé, il eut la pensée de faire écrire par son frère le volume que nous avons sous les yeux, et qui ne fut vraisemblablement achevé que vers la fin de 1461 ou dans le cours de l'année suivante, puisque l'on trouve sur le dernier feuillet trois épitaphes en l'honneur de Charles VII, mort, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le 22 juillet 1461. Ce qui paraît certain, c'est que l'ouvrage était dans l'état où nous le voyons aujourd'hui avant le décès du duc Charles, arrivé en janvier 1465, car il n'y est fait aucune mention de cet événement. Pendant que le travail de transcription s'exécutait en France, Astesan était, selon toute apparence, dans sa ville natale, préparant de longue main les moyens d'exécution pour l'entreprise militaire que le fils de Valentine méditait, à cette époque, contre ses provinces rebelles. Le volume fut remis au prince deux années plus tard, c'est-à-dire en 1463, et, sans nul doute, très-bien accueilli. Charles d'Orléans s'empressa de le faire couvrir d'une belle reliure, qui est ainsi décrite dans un ordre de payement au nom de la veuve de Jean Fougère, relieur à Blois, lequel avait exécuté ce travail: «Pour avoir «relié de cuir vermeil en grand volume ung livre en parchemin, en quel livre sont con«tenus le livre des Ballades de monseigneur le duc d'Orléans, tant en françois comme «en latin, et autre livre en icelui[1].....»

[1] Ce document curieux, indiqué au catalogue de la collection Courcelles imprimée en 1834, p. 50, est reproduit par M. Aimé Champollion à la page 384 de son livre intitulé: *Louis et Charles, ducs d'Orléans; leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle*, d'après les documents originaux et les peintures des manuscrits, etc. Paris, 1844, in-8°. L'auteur ne s'est point aperçu que cette pièce

Digitized by Google

Sur le premier feuillet de ce manuscrit on lit ces mots : *Ex libris Claudii Expillii 1607*. Le volume provient donc de la bibliothèque de Claude d'Expilly, président du Parlement de Grenoble, qui l'a peut-être rapporté d'Italie lorsqu'il y fut envoyé en 1606 en qualité de commissaire pour le règlement des limites de la France et du Piémont, du côté du marquisat de Saluces [1]. Claude d'Expilly compte au nombre des meilleurs bibliophiles de la première moitié du XVIIe siècle : « Feu M. Claude d'Expilly, dit le P. Jacob, étoit avocat « général au Parlement du Dauphiné, puis président, homme sçavant comme le témoignent « ses œuvres, et curieux en la recherche des bons livres, desquels il avoit fait sa biblio- « thèque, qui est à présent conservée par Mme la présidente de Brion, sa fille [2]. »

Il n'est pas douteux que le volume tout entier ait été dédié au duc d'Orléans, bien qu'il en soit fait mention seulement dans la première colonne de l'ouvrage placé en tête du manuscrit. Voici le texte de cette dédicace : *Ad illustrissimum principem et excellentissimum dominum, dominum Karolum, ducem Aurelianensem et Mediolanensem, Antonii Astezani civis Astensis libellus incipit de admirabili terre motu, qui in regno Neapolitano accidit, anno Christi millesimo quadringentesimo quinquagesimo sexto, die quarto decembris, nec non de apparitione crucifixi apud Capuam, dicti regni civitatem.*

Le volume renferme les ouvrages suivants, tous écrits de la même main, et se suivant sans interruption :

I. Un livre sur le prodigieux tremblement de terre qui arriva dans le royaume de Naples, le 4 décembre 1456, et sur l'apparition d'un crucifix à Capoue ; adressé à Charles d'Orléans (f° 1) [3].

II. Épître de félicitation adressée à Charles VII au sujet de l'acquisition de Gênes, et datée d'Asti, le 23 mai 1458 (f° 6) [4].

est en opposition avec l'opinion émise par lui-même dans son édition des poésies du duc Charles d'Orléans : selon M. Champollion, en effet, Astesan n'aurait pas eu la possibilité d'offrir au duc Charles le recueil qu'il avait composé pour lui, parce que la mort de ce prince, qui eut lieu en 1465, devança l'achèvement du volume. (Voir la notice historique de M. Champollion, p. XXV.)

[1] L'opinion que Claude d'Expilly avait rapporté ce manuscrit d'Italie a été émise, en 1817, par M. Berriat Saint-Prix. M. Aimé Champollion-Figeac, dans la notice déjà citée, explique autrement la présence de ce manuscrit, d'abord dans la bibliothèque du président d'Expilly, puis dans celle de Grenoble :

« Quelques années après la mort de Charles d'Or- « léans, un des princes ses gendres, Jean de Foix, « comte d'Étampes, obtint du Roi le gouvernement « du Milanais, puis du Dauphiné : il est possible « que le manuscrit d'Astesan lui ait été alors offert « comme un des ouvrages les plus dignes de l'inté- « resser. Cette circonstance, si elle était réelle, ex- « pliquerait suffisamment l'existence de ce manuscrit, « avant l'année 1601, dans la bibliothèque du pré- « sident d'Expilly, célèbre jurisconsulte du Dau- « phiné ; car c'est de cette dernière bibliothèque que « le volume passa dans celle de M. de Caulet, évêque « et prince de Grenoble ; et c'est de ses héritiers « qu'elle fut acquise pour être rendue publique, par « le seul effet d'une souscription qui fut généreu- « sement remplie par les notables habitants de la « ville. »

[2] *Traicté des plus belles bibliothèques, etc.* Paris, 1644, in-8°, p. 647.

[3] Il n'y a point eu, dit Astesan, de si grand désastre depuis le déluge ; cinquante villes ont péri, vingt autres ont éprouvé des dommages considérables, et plus de cent mille hommes ont perdu la vie. De tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, aucun, dit M. Berriat Saint-Prix, n'a donné des détails aussi étendus qu'Astesan.

[4] Dans cette épître, Astesan constate que les Français ont été appelés par le vœu des Génois, et qu'ils se sont montrés aussi humains après la victoire que braves pendant le combat.

Digitized by Google

III. Traduction en vers latins des poésies du duc d'Orléans, avec le texte français en regard (f° 9 à 12)[1].

IV. Élégies. Livre Ier (f° 113); ne contient que des pièces fugitives.

V. Élégies. Livre IIe (f° 117 verso, 2e col.). On y trouve plusieurs poésies badines et des récits qui ne sont point indignes de Boccace.

VI. Élégies. Livre IIIe (f° 122 verso, 1re col.). C'est là que l'auteur a réuni les nombreuses pièces de vers adressées à d'illustres Génois pour obtenir un emploi de professeur ou de lecteur dans leur ville.

VII. Élégies. Livre IVe et dernier (f° 128 recto, 2e col.). Ce livre renferme des éloges, remercîments, protestations d'amitié, demandes d'argent à divers personnages. La dernière pièce fut lue à Villeneuve d'Asti, devant le duc Charles d'Orléans.

VIII. Lettres héroïques. Livre Ier (f° 135 recto), contenant une dédicace au roi Charles VIII, une longue pièce de vers adressée au duc d'Orléans et consacrée au récit des exploits de Jeanne d'Arc, une épître à l'amiral génois Blaise d'Asireo.

IX. Lettres héroïques. Livre IIe (f° 140 verso), renfermant cinq pièces dont une est adressée aux Milanais, pour les engager à se soumettre à l'autorité de Charles d'Orléans, et une autre à Juvénal des Ursins, pour lui proposer un projet d'épopée en l'honneur des Français célèbres.

X. Livre IIIe et dernier (f° 146 verso, 1re col.). C'est celui qui renferme le récit du voyage d'Astesan en France.

XI. Livre sur l'apparition de la croix à Bayonne, dédié à Charles VII (f° 153).

XII. Livre *De re funerea* (f° 155-158 verso). C'est là que se trouvent les trois épitaphes de Charles VII.

A la suite de ces pièces, un demi-feuillet et un feuillet entier sont restés en blanc, ce qui semblerait indiquer que le poëte voulait se réserver un peu de place pour ses dernières inspirations. Peut-être avait-il l'intention d'inscrire l'épitaphe de son protecteur à la fin de ce même manuscrit dont la première page lui était consacrée. Peut-être aussi était-ce la sienne propre qu'il méditait, comme notre illustre fabuliste. Nous ne pouvons, à cet égard, émettre que des conjectures.

[1] Il n'est pas sans intérêt de faire voir avec quelle fidélité Antoine Astesan a traduit en vers latins la pièce la plus justement remarquée des poésies de Charles d'Orléans :

Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de broderye
De soleil raiant cler et beau.
Il n'y a beste ne oiseau,
Qui en son jargon ne chante ou crye :
Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

Riviere, fontaine et ruisseau
Portent en livrée jolye
Gouttes d'argent d'orfevrerie.
Chascun s'abille de nouveau.
Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

Tempus quod regnat clamidem dimisit acerbam
Ventorum, nec non frigoris ac pluvie;
Et comptas claris radiis solaribus atque
Formosis vestes induit inde novas.
Non est nunc ales, non est nunc bellua, quæ non
Cantet vel clamet more sonoque suo :
Tempus quod regnat clamidem dimisit acerbam
Ventorum, nec non frigoris ac pluvie.

Et fluvii et fontes et rivi, in signa jocosæ
Lætitiæ, varia[a] nunc tegumenta ferunt,
Argenti vario texta ex ordine guttas.
Assumit vestes nunc sibi quisque novas.
Tempus quod regnat clamidem dimisit acerbam
Ventorum, nec non frigoris ac pluvie.

[a] Faute de quantité : *vāriā* est un tribraque.

En terminant cette notice, il nous sera permis de faire remarquer que tout est inédit dans le poëme descriptif que nous publions : texte, traduction [1] et commentaires. Nous avons fait en outre au chantre de Paris les honneurs d'une *illustration* splendide : les deux plus belles miniatures du célèbre missel de Juvénal des Ursins, écrit et enluminé vers la même époque, ont été reproduites avec un rare bonheur pour éclairer le récit du poëte milanais; et des gravures, figurant exactement les lieux qu'il a décrits ou rappelant les traits de ses protecteurs, s'ajoutent encore aux deux pages inestimables dont nous avons enrichi son œuvre. Comme ses trois devanciers, Antoine Astesan n'a donc point à regretter le demi-jour du manuscrit : il est douteux que son frère Nicolas, même avec l'aide des meilleurs miniaturistes, ait fait davantage pour la gloire de l'auteur et pour l'intelligence du livre.

[1] La traduction et une partie de la notice ont été l'objet d'un premier travail confié à M. Bruel, archiviste-paléographe.

Digitized by Google

POËME LATIN

DE

ANTOINE ASTESAN.

(TEXTE ET TRADUCTION)

ÉLOGE DESCRIPTIF DE LA VILLE DE PARIS

ET DES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

EN 1451,

PAR ANTOINE ASTESAN.

ANTONII ASTENSIS

EPISTOLARUM HEROICARUM INCIPIT PROLOGUS LIBRI TERCII,

AD ILLUSTREM ET INCLITUM PRINCIPEM DOMINUM JOHANNEM, COMITEM ANGOLISMENSEM.

Cum me non fugiat, comes illustrissime, quod tu
Et legis et relegis carmina nostra libens,
Hoc ego constitui carmen tibi mittere, quod nunc
In patria cecinit nostra camena tua,
In quo descripsi quæ plurima digna relatu
Gallorum in terris visa fuere mihi.
Quod misi, princeps, idcirco libentius ad te,
Cui res est omnis Gallica nota magis,
Ut, si fortassis fuerim deceptus in illo,
Cernere et id valeas significare mihi,
Quo prius emendem quam doctas tendat ad aures,
Quam divulgetur carmen in ora virum.
Id facias, quæso, non solum propter amorem
Quo me prosequeris, sed bonitate tua :
Quo non est melior, quo non humanior alter,
Nec mage virtutis seu probitatis amans.
Non bene tornatum mihi sit fas reddere carmen
Incudi, et limæ supposuisse tuæ,
Quem non solum ornat rerum prudentia, sed qui
Doctus es, et doctas excolis usque deas.
Non vereor ne quis possit reprehendere nostros
Versus, si tanti principis ora probent.
Quod si forte meo facies, ut spero, rogatu,
Pro magno ascribas munere deinde mihi,
Qui tuus existo, qui viribus ardeo totis
Efficere acceptam rem tibi posse. Vale.

Digitized by Google

ÉLOGE DESCRIPTIF DE LA VILLE DE PARIS

ET DES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

EN 1451,

PAR ANTOINE ASTESAN.

PROLOGUE DU LIVRE III DES ÉPÎTRES HÉROÏQUES

D'ANTOINE D'ASTI

À ILLUSTRE ET CÉLÈBRE PRINCE MONSEIGNEUR JEAN, COMTE D'ANGOULÊME[1].

Comme je sais, très-illustre comte, que vous lisez et relisez volontiers mes vers, j'ai résolu de vous adresser ce poëme, que ma muse vient de chanter dans votre patrie, et dans lequel j'ai décrit un très-grand nombre de choses qui m'ont paru dignes d'être remarquées au pays de France. Je le dédie avec d'autant plus d'empressement à un prince qui connaît si bien toutes choses en France, que, si j'ai commis quelque erreur dans mes vers, il pourra la remarquer et me la signaler, afin que je la corrige, avant que le poëme arrive aux oreilles des savants, et qu'il coure sur les lèvres des hommes.

Faites-le, je vous prie, non-seulement pour l'affection que vous me portez, mais par bonté naturelle; car nul n'est meilleur que vous, nul n'est plus humain, ni plus amoureux de la vertu et de la probité. Qu'il me soit permis de remettre sur l'enclume des vers qui ne seraient pas bien façonnés[2], après les avoir soumis à la critique[3] d'un prince qui ne brille pas seulement par la sagesse, mais qui est aussi un savant et qui cultive sans cesse les doctes sœurs[4]. Je ne crains pas que personne puisse trouver à redire à mes vers, s'ils obtiennent le suffrage d'un si grand prince. Si vous exaucez ma prière, comme je l'espère, vous aurez ajouté un grand bienfait à ceux dont vous avez déjà comblé un homme qui est tout à vous, et qui déploie toute son ardeur afin de faire une œuvre qui vous soit agréable. Adieu!

[1] Voir, p. 518, quelques détails biographiques sur ce personnage, dont nous donnons le portrait à côté de celui de Charles d'Orléans.

[2] Allusion au vers d'Horace :

Et male tornatos incudi reddere versus.
(*De art. poet.* v. 451.)

[3] Le texte porte *lime*; c'est la continuation de la métaphore: on lime les vers après les avoir forgés. Horace recommande aux Pisons le travail de la lime, *lime labor*, et les nombreuses ratures, *multa litura*. (*De art. poet.* v. 291-93.)

[4] Le comte d'Angoulême n'était pas seulement religieux et obligeant; il aimait et cultivait les lettres. Jean Du Port, son biographe, lui attribue une traduction des distiques moraux composés au moyen âge sous le nom de *Caton*, et dans l'inventaire de ses livres se trouve l'indication de plusieurs volumes écrits de sa main. (Voir ci-dessus, p. 516.)

ANTONII ASTENSIS

EPISTOLARUM HEROICARUM LIBER TERCIUS ET ULTIMUS INCIPIT, AD ILLUSTREM PRINCIPEM DOMINUM JOHANNEM, MARCHIONEM MONTISFERRATI.

Nonnullos ad te cupienti scribere versus,
Illustris princeps, ut me cognoscere posses
Esse tui memorem, certe mihi carmine dignum
Nil magis occurrit scribendum hoc tempore, quam res
Quas vidi egregias Gallorum nuper in oris.
Nec tamen hoc omnes illas me scribere libro
Posse putes; siquidem præstantum copia rerum
Tanta est, quas vidi Gallorum vectus ad oras,
Ut neque Virgilius neque carmine possit Homerus[1]
Scribere, nec verbis Cicero proferre solutis.

PARISIUS.

Namque (ut præteream memoratu plurima digna),
Vidi Parisius, qua, tempestate sub ista,
Nulla urbs in toto fertur præstantior orbe
Esse, nec immerito; nam dum sua mente revolvo
Ornamenta, meum subit admiratio pectus;
Atque ita regalem me cernere suspicor urbem,
Regis ut Epiri Pirrhi[2] legatus ab urbe
Romana rediens visam sibi rettulit illam.

PONTES SECANÆ.

Miror enim pontes quos Secana sustinet amnis,
Qui parte in gemina mediam perlabitur urbem,
Diversa capiens oneratas merce carinas,
Illuc interdum vicino ex æquore vectas:
Pontes tam multis munitos ædibus atque
Artificum manibus, nusquam apparentibus undis
Fluminis, ut, si quis pertranseat inscius illos,
Se transire aliquas ignoret fluminis undas;
Quod, ne vera negem, primum michi contigit ipsi.

DOMUS PRINCIPUM.

Miror Francorum præclara palacia regum,

[1] Le texte donne *Omerus*. — [2] Astesan a recherché l'assonance *Epirhi Pyrrhi*.

Digitized by Google

LIVRE IIIe ET DERNIER DES ÉPÎTRES HÉROIQUES

D'ANTOINE D'ASTI,

À ILLUSTRE PRINCE MONSEIGNEUR JEAN, MARQUIS DE MONTPERRAT [1].

Illustre prince, dans mon désir de vous adresser quelques vers pour vous prouver combien je garde votre souvenir, rien ne m'a paru plus digne de fournir aujourd'hui le sujet d'un poëme que les belles choses que j'ai vues naguère dans le pays de France. Ne croyez pas cependant que je pourrai les renfermer toutes en ce livre; car le nombre des merveilles que j'ai admirées dans mon voyage de France est si grand, que ni Virgile ni Homère ne pourraient les décrire en vers, ni Cicéron lui-même les raconter en prose.

PARIS.

En effet, sans parler de tant d'autres lieux mémorables, j'ai vu Paris, cette ville qui est regardée comme la plus belle qu'il y ait, de nos jours, dans l'univers, et ce n'est pas sans raison. Quand je repasse en ma pensée toutes ses beautés, l'admiration s'empare de mon âme; il me semble voir une cité de rois, telle qu'à son retour de Rome l'ambassadeur de Pyrrhus, roi d'Épire, décrivait la ville qu'il venait de visiter [2].

LES PONTS DE LA SEINE.

J'admire ces ponts jetés sur la Seine, qui, partagée en deux bras, traverse le milieu de la ville, recevant dans son cours des barques chargées de marchandises diverses amenées parfois jusque-là de la mer la plus voisine [3]. Les ponts sont si couverts de maisons et de troupes d'artisans; les eaux du fleuve sont, par suite, si bien cachées, que celui qui les traverse, sans être prévenu, ne se doute pas qu'il franchit les eaux d'un fleuve; ce qui, je dois l'avouer, m'est arrivé à moi-même la première fois.

LES HÔTELS DES GRANDS.

J'admire les superbes palais des rois de France, ceux des ducs et des comtes de race royale, palais ornés et embellis chacun d'une manière différente.

[1] Voir, p. 520, quelques détails biographiques sur Jean, marquis de Montferrat.

[2] Il s'agit ici du fameux Cinéas, dont les sages conseils ne furent pas suivis par Pyrrhus. Envoyé de Tarente où campait le roi d'Épire, et reçu avec hauteur par Appius Claudius Cæcus, dont l'influence était prépondérante au Sénat, Cinéas revint, dit Plutarque, rapportant à son maître que Rome lui avait paru un temple, et le Sénat une assemblée de rois ou de demi-dieux. Le marquis de Montferrat n'était point un Pyrrhus, et Astesan ne saurait être comparé à Cinéas; mais cette réminiscence historique témoigne des connaissances de l'auteur.

[3] Les barques de la Hanse parisienne descendaient effectivement jusqu'à la mer, malgré l'opposition de la Hanse normande établie à Rouen, et en revenaient chargées de marchandises. Dès l'an 630, on voit Dagobert Ier transporter à Paris par la voie fluviale et maritime les portes de l'église Saint-Hilaire de Poitiers. Le batelu qui avait reçu ce fret descendit le Clain, puis la Vienne et la Loire, d'où il déboucha dans l'Océan, et entra dans la Seine qu'il remonta jusqu'à Paris. Ce voyage ne fut sans doute pas le seul. Astesan ne dit point que les embarcations dont il parle fussent parisiennes; peut-être appartenaient-elles au commerce rouennais, qui

Atque ducum et comitum regali stirpe satorum,
Quæ vario rerum sunt ornatissima cultu ;

PALACIUM.

Illud præsertim publicis quod servit abunde
Officiis, in quo lites agitantur, et in quo
Quisque potest doctum causæ reperire patronum.
Comperies illic quicquid venale requires
Et magni et vilis precii, veteresque novasque
Vestes, et quales quævis a Pallade docta
Femina, vel quales doctissima fecit Aragne,
Quæ, præferre Deæ sese audens, crimine fastus
Damnata, in siccis nunc pendet aranea tignis.
Utque brevi expediam, genere in quocumque ministras
Palladis egregias credas hic vendere merces,
Tantum vel lanæ vel lini venditur illic;
Nec bombicis opus, nec deest ibi purpura fulgens,
Nec quicquid teneras solet exornare puellas,
Aut matres, pulchrasve nurus, puerosque, virosque;
Non opus argenti, nec opus preciosius auri,
Nec cupri aut ferri, deest, alteriusve metalli,
Nec quicquid solet in varios convertier usus
Pellibus ex variis animantum tergoribusque.
Quin etiam gemmas illic reperire valebis,
Diversosque libros diversis artibus aptos:
Cunctaque quæ miseris possunt mortalibus ullas
Ferre voluptates, illa venduntur in aula.
Non desunt scachi, tallive, aut allea ludus,
Omnia præstantis dextra confecta magistri.
Non desunt puppæ, gratissima dona tenellis
Virginibus, miro cultu formaque decoræ.
Non desunt quæcumque velis ludive jocive
Instrumenta, viris seu pulchris apta puellis.
Illic sunt etiam monimenta insignia palmæ
Quam tulit ex victo Gothofredus fortior angue.
Extulit Alcidem non parva laude vetustas,
Quamvis ex magno natum Jove diceret illum,
Quod potuit geminos infans superare dracones,
Quodque in forma anguis Acheloum vicit et Hydram[1] :

[1] Le texte porte *Idram*.

LE PALAIS.

Le plus remarquable est le palais qui est destiné aux affaires publiques, dans lequel se plaident les procès, où chacun peut trouver un savant défenseur pour soutenir sa cause[1]. On y rencontre encore tout ce que l'on veut acheter avec beaucoup ou peu d'argent[2] : des vêtements vieux ou neufs, ouvrages qu'on dirait façonnés par une élève de Pallas, ou sortis des mains de cette industrieuse Arachné qui, jadis, ayant osé se mettre au-dessus d'une déesse, fut condamnée, pour son orgueil, à vivre désormais sous la forme d'une araignée suspendue aux solives desséchées. Pour être bref, je dirai que dans chaque genre vous croiriez voir des servantes de Pallas vendre ici leurs superbes tissus, tant on y débite de laine et de fil. Il n'y manque ni soie, ni pourpre éclatante, ni rien de ce qui peut servir à parer les jeunes filles, les mères ou les jeunes femmes, les enfants et les hommes. On y voit des objets d'argent, d'autres plus précieux en or, d'autres de cuivre, de fer ou de tout autre métal, des fourrures et des peaux d'animaux appropriées à une infinité d'usages. On y trouve encore des pierres précieuses et les divers livres qui ont rapport aux diverses professions. Enfin, tout ce qui peut apporter quelque joie aux malheureux mortels se vend dans cette salle. Il n'y manque ni échecs, ni dés ou autres jeux de hasard, tous façonnés par les mains d'un maître habile. On y trouve, présents si doux pour les petites filles, de belles poupées, qui sont des merveilles de travail et d'habillement[3]. Il y a tout ce qu'on peut désirer comme jeux et amusements, soit pour les hommes, soit pour les belles jeunes filles. On y voit encore les glorieux témoignages de la victoire que le courageux Godefroy (de Bouillon) remporta sur un serpent[4]. L'antiquité a prodigué les éloges à Hercule, bien qu'elle le crût fils du grand Jupiter, pour avoir dans son enfance étouffé deux dragons, pour avoir vaincu Achéloüs sous la forme d'un serpent et triomphé de l'hydre (de Lerne); elle a loué également Phébus, vainqueur du serpent Python[5]. Je ne parlerai pas du prodigieux serpent que

les expédiait à Paris en vertu d'un accord avec la Marchandise de l'eau.

[1] La chicane ne fournissant pas matière aux développements poétiques, à moins de peindre l'antre où elle se cache, Astesan passe immédiatement au bazar du Palais, qui se prêtait mieux à la description.

[2] Il est intéressant de comparer l'énumération que fait Astesan des objets exposés en vente dans la Galerie marchande du Palais, avec celle qu'on trouve dans le livre de Jean de Jandun écrit plus d'un siècle auparavant. (Voir p. 50 et 51.)

[3] Jean de Jandun et Guillebert de Metz (p. 52-53 et 233) avaient constaté de leur temps l'habileté dont faisaient preuve les fabricants de jouets parisiens. Le potier d'étain «qui tenoit des rossignols chantans en yver» était peut-être le Vaucanson de cette époque.

[4] On se rappelle que Guillebert de Metz mentionne un autre trophée de Godefroi de Bouillon suspendu aux voûtes de la Sainte-Chapelle. (Voir ci-dessus, p. 159.) Le serpent qu'Astesan a vu dans la Grand'Salle doit être le pendant du «pié de grifon : ne serait-ce point aussi quelque carcasse de saurien fossile comme on en découvre encore dans le bassin de Paris? Corrozet parle d'un crocodile «qui se «nourrissoit dans les esgouts pleins d'immondices, «et qui fut trouvé et tué tandis que l'on faisait les «fondations de la Grand'Salle.» Ce prétendu crocodile qu'on voyait encore en 1550 ne serait-il pas aussi le serpent mentionné par Astesan?

[5] Astesan paraît avoir fait une étude particulière des *Métamorphoses* d'Ovide; il a gardé un souvenir très-vif de la mythologie grecque, et il a pris au poëte latin ses qualités et ses défauts. Il se montre, à l'imitation de son maître, facile, quelquefois négligé, toujours amplificateur.

Laudavit pariter Phœbum Pithone perempto;
Ne dicam immensum quem perfida protulit anguem
Affrica Romanis infestum gentibus olim,
Cujus delatum est corium mirabile Romam,
Quem tamen haud potuit solus superare Quiritum
Consul; sed multus juvit sua prælia miles.
Cur ergo a nobis non magna laude feretur
Princeps, qui solus potuit superare draconem,
Cujus pellis adhuc muro est affixa palati[1]
De quo verba tibi facio, clarissime princeps?

BASTILLIA SANCTI ANTONII.

Miror tam forma præstans quam robore castrum,
Quod Sancti Antonii vulgo Bastillia fertur;
Per quod secrete Rex urbem intrare, vel illam
Nocte dieque potest exire, et tendere quo vult.

ECCLESIÆ.

Miror templa Dei miro fabricata decore,
Marmoreis statuis, argento ditia et auro,
Atque figuratis vitro splendente fenestris,
Nec non relliquiis sanctorum fulta virorum.

CAPELLA REGIS.

Præcipue comptum forma præstante sacellum
Quod vulgus Sanctam solet appellare Capellam,
In quadam dicti fundatum parte palati;
In quo (ne referam nunc cetera digna relatu
Quæ sunt multa illic) patinam, qua sanctus ad almas
Ipse calix tegitur missæ in sollemnibus aras,
Ex auro tanta fabricatam vidimus arte,
Ut, tanquam vitrum, visu penetrabilis esset.
Vidimus et multas publicam quas semper ad aram
Relliquias monstrant : verum servantur in arca
Majores aliæ quæ ternis clausa tenentur
Clavibus assidue; quarum servarier unam
Rex facit a magno sibi qui camerarius extat,
Quale habet officium nunc præstantissimus armis

[1] Le texte porte *palacii*; mais il y a syncope pour éviter une faute de prosodie.

Digitized by Google

la perfide Afrique suscita jadis sous les pas des légions romaines, et dont la peau fut portée à Rome comme une merveille; car le consul romain ne put seul en venir à bout, et il fut aidé dans sa lutte par plusieurs de ses soldats [1]. Pourquoi, à notre tour, ne ferions-nous pas l'éloge du prince qui, lui seul, a pu vaincre le dragon, puisque la peau de ce monstre est encore suspendue aux murailles du palais dont je vous entretiens en ce moment, très-illustre seigneur?

LA BASTILLE SAINT-ANTOINE.

J'admire ce château aussi remarquable par sa forme que par sa solidité. On l'appelle communément la Bastille de Saint-Antoine. Le Roi peut secrètement, par là, ou bien entrer en ville, ou bien en sortir de jour et de nuit, et se rendre où il veut [2].

LES ÉGLISES.

J'admire les temples de Dieu construits avec une merveilleuse beauté, enrichis de statues de marbre [3], d'objets d'or et d'argent, de fenêtres historiées aux vitraux étincelants, et où se conservent les reliques des saints.

LA CHAPELLE DU ROI.

Au premier rang se place le sanctuaire, décoré d'une si belle architecture, que le peuple a coutume d'appeler la Sainte-Chapelle, sanctuaire élevé dans une partie du palais dont nous venons de parler. On y voit (laissant de côté pour l'instant une multitude d'autres objets dignes de mémoire) une patène qui sert à couvrir sur l'autel le saint calice dans les cérémonies de la messe, et qui est d'un or façonné avec tant d'habileté, qu'elle est transparente aux regards comme du verre [4]. Nous y avons vu un grand nombre de reliques, que l'on montre d'ordinaire sur l'autel. Mais on conserve dans une châsse les grandes reliques, qui sont toujours tenues enfermées sous trois clefs. Le Roi confie la garde de la première à son grand chambrier [5], office occupé en ce moment par le très-illustre et valeureux comte de

[1] Cet exploit n'est guère moins fabuleux que celui qu'on attribue à Godefroi de Bouillon. Astesan prend les légendes romaines pour de l'histoire vraie.

[2] Il s'agit ici d'une communication entre l'hôtel Saint-Paul et la Bastille par les jardins et les terrains de l'Arsenal. Astesan veut dire que le Roi n'avait pas besoin de passer par la rue Saint-Antoine et la porte de ce nom.

[3] L'emploi du marbre a été peu fréquent au moyen âge. Les architectes et les imagiers n'en avaient pas à leur disposition, et ils le regardaient, en outre, comme une matière profane entachée de paganisme. L'épithète *marmoreus* dont se sert Astesan n'a très-probablement qu'une valeur poétique, et désigne les nombreuses statues de pierre blanche dont les églises de Paris étaient remplies.

[4] L'inventaire des reliquaires, livres et ornements de la Sainte-Chapelle, dressé en 1573 et publié par M. Douet d'Arcq dans la *Revue archéologique* (année 1848, p. 80), mentionne «ung beau «calice d'or, fort riche, avec sa patène, laquelle est «toute esmaillée d'esmaulx de plicque, *par où l'on «veoit le jour.*»

[5] Cet emploi, dit le P. Anselme, était l'une des cinq grandes charges de la Couronne. Le personnage qui en était pourvu siégeait avec les pairs de France. Il signait les chartes avec les autres grands officiers, et avait, «à cause de sa chambrerie,» fief et justice foncière, avec cens, rentes et droits seigneuriaux dans Paris et aux environs. Il avait, en outre, juridiction sur plusieurs corps de métiers qui dépendaient absolument de lui. Consulter Ragueau (*Droits royaux*, édit. de 1704) et Du Cange (*Gloss. med. et infim. latin.* édit. Henschel, t. II, p. 51), au mot *Camerarius*.

Digitized by Google

Et virtute comes Dunensis, principis hujus
Aurelianensis frater; rectorque sacelli
Clavem aliam servat; postremam continet autem
Regius aurifaber, quo gemmas possit et aurum
Thesaurosque omnes aliquando revisere secum,
Ut restauret eos dum restaurare necesse est.

RELLIQUIÆ SANCTÆ CAPELLÆ.

Dicitur esse illic ferrum quo lancea cæci
Longini munita fuit, dum vulnera Christo
Intulit, et, sacro respersus sanguine tangens
Mox oculos, visum semet mirante recepit.
Dicitur esse etiam vestis non sutilis illic
Quam Jesus a puero gessit, quæ Virginis almæ
Facta manu occulte (dictu mirabile) tantum
Crescebat, quantum corpus sublime gerentis;
Nec non et panni quibus illum infantia texit:
Illaque quæ Christo sitienti spongia durum
Perfusa in liquido potum porrexit aceto.
Illic esse ferunt et clavum de tribus unum
Qui cruce pendentis foderunt duriter agni
Artus, et factam spina ex pungente coronam,
Qua caput infixum positi fuit in cruce Christi.
Dum nos æterna pius ille a morte redemit:
Quæ ne forte queat non illa corona putari.
Tali nempe die quali nos credimus ipsum
Occisum Christum Judæa a gente fuisse,
Floruit interdum, floresque reliquit ibidem.
Illic esse ferunt etiam sudaria sacra,
Illa quibus Christum tumulandum, impulsus amore,
Involvit Joseph, partem aut (ne fallar) eorum:
Linteaque illa quibus fuit is præcinctus in aula.
Quando pedes comitum lavit mitissimus agnus:
Et sceptrum, et partem tumuli, diramque cathenam
Quæ Christi insontis purissima membra ligavit:
Et lignum veræ crucis, et lac Virginis almæ,
Ac partem pepli, Præcursorisque capillos,
Atque caput Blasii, Clementis, Simeonisque:
Et quæ præterea nimis esset dicere longum.
Quæ sacra ex victo fidei quam credimus hoste

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

Dunois, frère du duc d'Orléans[1]; le trésorier[2] de l'église conserve la seconde; la dernière est entre les mains de l'orfévre du roi, afin qu'il puisse, de temps à autre, examiner à loisir les pierres précieuses, l'or et tous les trésors de la Chapelle, pour faire les réparations nécessaires.

LES RELIQUES DE LA SAINTE-CHAPELLE[3].

On y conserve, suivant la tradition, le fer qui armait la lance de l'aveugle Longin, quand il en blessa Jésus-Christ, et que, tout arrosé de ce sang divin, il porta la main à ses yeux et recouvra la vue sur-le-champ, étonné de ce miracle. Il y a aussi, dit-on, la robe sans couture que Jésus-Christ porta dans son enfance, et qui, faite de la main de la sainte Vierge, grandissait (ô prodige!) d'une manière insensible avec le corps divin qui la portait; les langes qui ont enveloppé Jésus enfant; l'éponge qui, trempée dans le vinaigre, offrit au Christ altéré une boisson amère. On rapporte qu'on y voit aussi l'un des trois clous qui transpercèrent cruellement les membres de l'agneau crucifié, et la couronne faite d'épines déchirantes, qui fut placée sur la tête du Christ attaché à la croix, tandis que, par sa bonté, il nous rachetait de la mort éternelle. Et, pour que l'on ne pût douter que ce fût bien la vraie couronne de Jésus-Christ, le jour où nous croyons qu'il a été crucifié par la nation juive, ce jour-là a vu fleurir plusieurs fois la couronne, qui a laissé des fleurs dans son reliquaire. On y conserve encore le saint suaire, dans lequel Joseph (d'Arimathie), poussé par son amour, enveloppa le Christ au tombeau, ou du moins une partie de ce suaire; le linge dont Jésus se servit le jour où, agneau plein de douceur, il lava les pieds de ses disciples; le roseau dont on lui fit un sceptre; un fragment du tombeau; la chaîne cruelle qui lia les membres sacrés du Christ innocent; du bois de la vraie croix; du lait de la Vierge; un morceau de sa robe; des cheveux du Précurseur, et les chefs des saints Blaise, Clément et Siméon, ainsi que d'autres reliques qu'il serait trop long d'énumérer. Ces objets sacrés, enlevés par la victoire aux ennemis de

[1] Il s'agit du célèbre bâtard d'Orléans, fils naturel du duc Louis et de Mariette d'Enghien, qui aida si puissamment Charles VII à conquérir son royaume. Au moment où écrivait Astesan, Dunois venait d'être revêtu de la dignité de Grand-Chambrier : c'était la récompense de la victoire de Formigny et de la conquête de la Guyenne.

[2] C'était le titre attribué, depuis la fin du XIIe siècle, au premier des chanoines de la Sainte-Chapelle, qualifié également d'archichapelain. (Voyez Le Beuf, *Histoire du diocèse de Paris, etc.* I, 359.)

[3] L'inventaire de 1573 donne l'énumération suivante des «Sainctes Reliques qui sont en la grant «châsse au-dessus du grant autel : la saincte cou«ronne, la saincte croix double, la robbe de pourpre, «la croix de victoire, les drappeaux d'enfance, le «chef sainct Jehan, le sceptre, le sainct lincieulx, «*de Sindone domini*, l'esponge, du sang miracu«leux, *de lacte Virginis, de sanguine Christi*, le «carquan, *peplum Virginis*, la verge de Moyse, le «fer de la lance, la pierre du Sépulchre, la Véro«nique.» A la suite de cette liste se trouve la «de«claracion des croix, relicques, joyaulx et vaisseaulx, «tant d'or que d'argent, estans es grandes armoires «seans au tresor d'en hault de ladicte Saincte-Cha«pelle, que l'on appelle le Revestiaire, et de la pier«rerie en iceulx.» Cette *declaracion* remplit vingt-cinq pages dans le travail de M. Douet d'Arcq. Elle est suivie d'une autre «declaracion au Chef mons' «sainct Loys, en la chapse seant sur l'entablement «du grant autel, garny de sa coronne et enrichy «comme il ensuyct.» (Suivent dix pages d'énumération de pierreries.) Ce vaste reliquaire était «sous«tenu par quatre grans angelz d'argent doré ....

Ad Gallos Magnus portavit Karolus olim,
Aut alii reges, dominive, ducesve vetusti
Gallorum, in toto quos virtus extulit orbe.
Ne mirere ergo si Sancta Capella vocatur.
Est etiam in dicto res non reticenda sacello,
Quæ facit antiquæ monimenta perennia palmæ,
Tibia, pesque ingens cum sævis unguibus ejus
Alitis immensæ, quam vix Gothofredus et acer
Et fortis pugna valuit superare feroci,
Ut rear Arpias diras, fœdasque volucres,
Æneam tanto non affecisse labore.
Transeo quod tanta duplicatum est arte sacellum.
Ut, quantum supra, tantum celebretur id infra.

ECCLESIA SANCTÆ MARIÆ.

Quid referam magnum præstans super omnia templum
Virginis intactæ sancto sub nomine dictum?
Quod licet ex cunctis factum sit partibus apte
Et mirabiliter, nec adhuc longæva vetustas,
Quæ res paulatim solita est consumere cunctas.
Læserit in minimo, tamen hoc præstantius omni
Est michi re visum, quod sculptas ordine pulchro
Ex lapide, ac magni depictas arte magistri,
Testamenti omnes veterisque novique figuras
Continet, historias quo possis cernere sacras.
Ut taceam sancti specie præstante figuram
Christofori, ex petra tam grandi corpore fictam.
Quantum vel ciclops Galatheæ captus amore,
Vel ferus oppugnans superos habuisse Typhœus
Dicitur, Encheladusve ferox, aliusve gigantum.

CELESTINI. — CAPELLA DUCIS AURELIANENSIS.

Prætereo dictum Celesti a nomine templum.
In quo tam forma quam relligione colendo
Aurelianensis ducis est insigne sacellum,
Permulto argento, permulto dives et auro.
Ac præstans tanta depictis arte figuris,
Ut pinxisse illud priscus videatur Apelles,
Solus Alexandri formam depingere dignus.

Digitized by Google

notre foi, ont été jadis apportés en France par Charlemagne, ou par des rois, des seigneurs, d'anciens ducs des Francs, que leur courage a rendus célèbres dans le monde entier. Ne vous étonnez donc pas si l'on appelle ce sanctuaire la Sainte-Chapelle. Il y a encore dans le même lieu un objet à signaler, qui constitue un monument éternel d'antique victoire : c'est l'os et la patte énorme, armée d'ongles redoutables, de l'oiseau gigantesque que Godefroy (de Bouillon), tout vaillant et courageux qu'il était, eut peine à vaincre dans un combat acharné, auprès duquel paraît facile, à mon sens, la lutte qu'Énée soutint contre les terribles Harpies, ces oiseaux immondes[1].

Je ne vous dirai pas que la chapelle est répétée au-dessous avec tant d'art, qu'on y trouve autant de merveilles à décrire qu'à l'étage supérieur[2].

L'ÉGLISE NOTRE-DAME.

Que dire du temple qui est dédié sous l'invocation de la Vierge immaculée, et qui dépasse par sa beauté tous les autres? Cette église est construite dans toutes ses parties avec une admirable ordonnance; une longue antiquité, qui d'ordinaire détruit peu à peu toutes choses, ne l'a encore atteinte en rien. Cependant, ce qui m'a paru le plus remarquable, c'est qu'elle renferme une belle suite de sujets taillés dans la pierre, et enluminés avec talent par un grand artiste; ils représentent toutes les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et chacun peut y voir de ses yeux l'histoire sainte[3].

Je ne parlerai pas de la belle statue de saint Christophe, sculptée en pierre, et d'une taille comparable à celle que l'antiquité attribuait au cyclope amoureux de Galatée, au farouche Typhée, qui combattit les dieux, ou à l'audacieux Encelade, et aux autres géants[4].

LES CÉLESTINS. — LA CHAPELLE DU DUC D'ORLÉANS.

Je ne décrirai pas l'église dite des Célestins, aussi remarquable par son architecture que par la dévotion dont elle est l'objet. C'est là que se trouve la superbe chapelle du duc d'Orléans, enrichie à profusion d'or et d'argent, et embellie de figures peintes avec tant de talent qu'on les croirait sorties du pinceau d'Apelles, le peintre jugé seul digne par Alexandre de reproduire ses traits[5].

« desquels l'un porte en sa main ung grand baston « d'argent doré, au bout d'en haut duquel y a ung « sceptre, et l'autre desditz angelz, qui est en la « partie de devant de l'autre costé, tient un petit « tuyau d'argent doré à sa main senestre. Icelluy chef « assiz sur un grant entablement, soubzbassement ou « entre-pied, porté par quatre lionceaulx à doubles « pilliers par les encoigneures, et dix pilliers d'areste « par voye, etc. » (Voir, p. 47, une représentation de ce chef, d'après Du Cange et M. Viollet-le-Duc.)

[1] Voir, p. 159, note 1, ce que Guillebert de Metz dit de ce singulier débris. L'inventaire de 1573 en constate l'existence dans les termes suivants : « Cinq lampes, lesquelles pendent au meilleu « de la nef, et *contre le pied du griffon.* »

[2] Astesan termine son énumération sans parler du chef de St Louis, qui datait du commencement du XIVe siècle, et que mentionne l'inventaire de 1573.

[3] Guillebert de Metz avait déjà admiré ces magnifiques bas-reliefs. (Voir p. 153 et note 2.)

[4] Guillebert de Metz mentionne (voir p. 153 et note 1 de la page 154) la statue de saint Christophe. Les autres historiens de Paris, Knobelsdorf, notamment, en ont longuement parlé.

[5] Voir, p. 190 et note 2, ce qui est dit du couvent des Célestins.

SEPULCHRUM LODOICI, DUCIS AURELIANENSIS.

Hic jacet in facto regum de more sepulchro,
Cujus materia est alabastrum marmor et aurum,
Aurelianensis dux, regis filius olim,
Et pater, et genitor Lodoycus principis hujus,
Qui dictum tanta donavit dote sacellum,
Idque monasterium tam multis ædibus auxit,
Ut monaci cuncto teneantur tempore, more
Solemni, missas illic cantare precesque
Pro se quottidie cœlorum fundere Regi.

HOSPITALE.

Miror et hospicium sanctum pro suscipiendis
Pauperibus factum, tantum et tam divite cultu,
Purpurea lodice, togis et vestibus aureis,
Ac suffulturis quibus haud preciosior ulla est,
Argenti vasis, vasis et pluribus auri
Ornatum, ut dominos, magna comitante caterva,
Ut quoscumque viros queat acceptare decenter.
In quo quottidie pro strata tenentibus ægris
Pauperibus missæ sacræ cantantur et horæ.
Phisicus est etiam, nec non cirurgicus, ambo
Ægrotis illis medici succurrere jussi,
Annua pro tali capientes præmia facto :
Sic et qui potus et qui medicamina condit,
Ceteraque ægrotis medicorum jussa ministrat.

UNIVERSITAS.

Miror item, miror doctorum multa virorum
Milia, gimnasium quæ Parisiense decorant;
Namque viri instituunt juvenes puerosque magistri
Artibus in septem, quarum de laudibus amplis
Dignisque a magno celebrari vate, silere
Esse puto melius, quam paucula dicere, sicut
De bello clara sensit Cartagine Crispus.
Thĕŏlŏgiă pari divina scientia more
Sacraque pontificum summorum jura leguntur
A multis illic, adeo ut studiosius ulla
Urbe facultatum dictarum nulla legatur;

Digitized by Google

LE TOMBEAU DE LOUIS, DUC D'ORLÉANS.

Là repose, dans un tombeau vraiment royal, où il n'est entré comme matériaux que du marbre blanc et de l'or, Louis, duc d'Orléans, fils de roi, et lui-même père de ce prince qui a fait tant de largesses à cette chapelle et augmenté le couvent de tant de bâtiments! Les moines sont tenus en tout temps d'y chanter des messes solennelles, et d'adresser chaque jour des prières au Roi du ciel pour le repos de l'âme du duc[1].

L'HÔPITAL.

J'admire aussi la sainte maison établie pour recueillir les pauvres; elle est si grande, ornée avec tant de richesse et de luxe, pourvue de tapis de pourpre, de manteaux et de vêtements brodés d'or, de couvertures des plus précieuses, de vases d'or et d'argent en si grand nombre, qu'elle peut recevoir soit des seigneurs accompagnés d'une suite nombreuse, soit toutes autres personnes, d'une manière digne de leur rang. Chaque jour on y célèbre, pour les pauvres malades qui occupent les lits, la messe et les heures. Il y a aussi un physicien (médecin) et un chirurgien, chargés tous deux de fournir aux malades les secours de la médecine. Ils reçoivent pour leurs services un traitement annuel, ainsi que celui qui est chargé de préparer les boissons et les médicaments, et qui exécute auprès des malades les autres prescriptions des médecins[2].

L'UNIVERSITÉ.

J'admire aussi, j'admire ces milliers d'hommes savants qui font la gloire de l'Université de Paris. Des hommes passés maîtres instruisent la jeunesse et l'enfance dans les sept arts. Quant à l'éloge de ces arts, dignes d'être célébrés par un grand poëte, j'aime mieux m'en taire que d'en dire trop peu, imitant l'exemple de Salluste, à propos de l'illustre et belliqueuse Carthage. La science divine de la théologie et le droit sacré des souverains pontifes y sont de même enseignés par de nombreux professeurs, au point qu'il n'est aucune ville où ces facultés soient étudiées avec plus de zèle; ce qui a valu avec raison à l'Université de

[1] Les tombeaux des Célestins ont été reproduits par Millin et par M. Albert Lenoir.

[2] Tous les historiens de Paris, et en particulier Sauval, Félibien, Piganiol, ont donné des détails circonstanciés sur les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, leur aménagement intérieur et le service hospitalier qui s'y faisait. Ces divers renseignements ont été réunis et complétés par M. Armand Husson dans le grand ouvrage intitulé *Études sur les hôpitaux*, Paris, 1862, in-4°, appendice n° 6. Il résulte d'un document emprunté aux archives de l'Assistance publique et cité par M. Husson que l'Hôtel-Dieu contenait, à l'époque où Astesan le visita, cinq salles meublées de 303 lits; que le service y était fait par «un" femmes, desquelles quarante sont religieuses «portant le voille noir et habit de religion, et les «autres quarante sont filles portant habit blans en «actendant ledit voille;» que le personnel ecclésiastique comprenait «XII prestres religieux et VI clercs «pour faire le divin service et les heures canoniales, «et le service des trespassez, tout a nocte, chascun «jour, et troys messes a nocte chantées, l'une du jour «et les deux autres de *Requiem*, pour les bienffaic-«teurs dudit hostel....;» enfin que le personnel médical se composait de «plusieurs cyrurgiens, bar-«biers, medecins, tous aux gages et sallaires dudit «Hostel-Dieu, pour revisiter et garir par chascun «jour les malades qui ont besoin de cyrurgien.» (Archives de l'Assistance publique, pièce reproduite aux pages 494 et 495 de l'ouvrage précité.)

Digitized by Google

Unde nec immerito fidei firmissima nostræ
Parisius studium reputatur ab orbe columna.
Hic studia existunt, ea quæ collegia vulgus
Appellare solet, numero octoginta, per altos
Reges atque duces dominosque virosque potentes
Uxoresve suas fundata, et dotibus amplis
Donata, ut multi qui paupertate premuntur
Dotibus ex illis studiis incombere possint,
Omnia discentes, præter civilia jura :
Nam quia se Galli dicunt non esse sub alto
Imperio, minime jura imperialia curant.

PARLAMENTUM.

Miror deinde patres, Romani more Senatus.
Quem primo instituit fundator Romulus Urbis:
In numero centum ; quibus est commissa potestas
Jura ministrandi contra quoscumque, vel ipsum
Francorum regem, minimo cuicumque faventes.
Quorum justiciæ tanta est vulgata per orbem
Fama, ut non solum cultores Regis Olimpi
Quem colimus, causas cunctis ex partibus orbis.
Verum etiam vanos divos divasque colentes,
Quorum restat adhuc in magno copia mundo,
Interdum mittant noscendas patribus illis,
Judiciumque suum vereantur numinis instar.

ARTIFICES.

Miror et artifices, quibus est urbs ipsa referta
Tam doctis, ut plus non inveniantur in orbe.

POPULI MULTITUDO.

Miror et innumeram turbam juvenumque senumque
Atque sacerdotum, quibus omni ex ordine plena est.
Ne dicam quam magna illic sit semper equorum
Copia præstantum, quorum ut vulgaria tangam
Argumenta tibi, nunquam transire per illos
Pontes, quos habitat pene argentarius omnis
Urbis et aurifaber, potui, quin obvius illic
Albus equus monacusve niger mihi protinus esset :
Quoque magis stupui, non nunquam occurrit uterque.

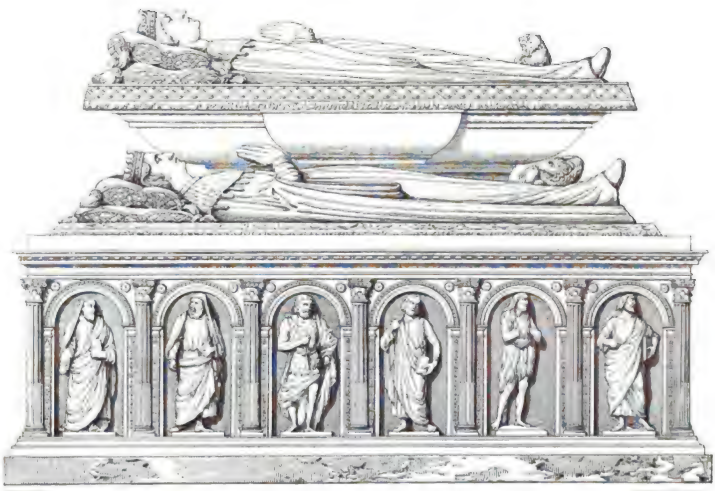

TOMBEAU DE LOUIS, DUC D'ORLÉANS, DANS L'ÉGLISE DES CÉLESTINS DE PARIS.

d'après la Statistique monumentale

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

Digitized by Google

Paris la réputation universelle d'être la plus ferme colonne de notre foi. Il y a dans Paris des maisons d'étude que l'on nomme colléges, au nombre de quatre-vingts[1], fondées par des rois puissants, des ducs, des seigneurs, des hommes riches ou leurs épouses, et pourvues de larges dotations qui permettent à beaucoup de jeunes gens pauvres de se livrer à l'étude avec le secours de ces bourses. On y apprend toutes les sciences, excepté le droit civil; car les Français, qui se disent tout à fait indépendants de l'empire, n'ont aucun souci du droit romain[2].

LE PARLEMENT.

J'admire les conseillers, semblables au Sénat de Rome, établi à l'origine par Romulus, le fondateur de la ville éternelle. Ils sont au nombre de cent; à eux a été confié le pouvoir de rendre la justice contre qui que ce soit, même contre le Roi, et de protéger tous ceux qui réclament leur appui. Leur renom de justice est tellement répandu dans le monde, que l'on voit non-seulement les peuples fidèles au Dieu que nous honorons, mais souvent aussi les adorateurs des faux dieux et déesses, encore nombreux dans l'immense univers, envoyer de toutes les parties du globe leurs causes pour les soumettre à ces conseillers, et respecter leur décision comme celle de la divinité[3].

LES ARTISANS.

J'admire les artisans qui remplissent la ville et qui sont si habiles qu'on n'en trouverait pas de meilleurs dans le monde.

LA MULTITUDE DU PEUPLE.

J'admire la foule innombrable des hommes jeunes et vieux et des prêtres de tout ordre dont la ville est pleine. Je ne vous dirai point quel nombre on y voit sans cesse de chevaux de luxe; mais, pour vous en citer un exemple bien connu, je n'ai jamais pu traverser le pont où habitent presque tous les changeurs et les orfévres de la Ville, sans y rencontrer aussitôt un cheval blanc ou un moine noir; et ce qui m'a le plus étonné, c'est que souvent j'y ai trouvé l'un et l'autre.

[1] Astesan exagère le nombre de ces établissements, dont on trouve une liste assez complète dans l'ouvrage de Guillebert de Metz (v. p. 168 et suiv.).

[2] Ce passage, rapproché du texte de Jean de Jandun, a donné lieu à une observation consignée p. 14. Le «saint empire romain» considérait les *Institutes* et le *Digeste* comme son code particulier, et il l'imposait aux peuples qui lui étaient soumis. Les nations qui ne dépendaient point de l'Empire affirmaient au contraire leur indépendance par l'étude et la pratique du droit coutumier.

[3] Si le fait articulé par Astesan n'est pas une amplification de rhéteur, il doit en rester trace dans les actes du Parlement. Aussi avons-nous consulté les deux volumes publiés par M. Boutaric, mais sans succès. Un seul passage de la savante *Introduction* écrite par M. le marquis de Laborde (p. 27) a quelque rapport éloigné avec l'assertion de notre poëte: «Les étrangers, dit M. le directeur général «des Archives, ressortissaient aussi au Parlement, «auquel étaient déférées leurs transactions... On «passe en revue tous les représentants de la Mar«chandise, Lombards, Génois, Vénitiens, Floren«tins, Castillans, Flamands, Allemands, etc.» Il n'est rien dit des *Levantins*, dont Astesan a probablement voulu parler.

PUELLÆ.

Miror et innumeras forma præstante puellas,
Tam lascivo habitu cultas, adeoque facetas,
Ut Priamum aut veterem succendere Nestora possint.
Miror præterea variarum plurima rerum
Ornamenta urbis, quæ dicere longius esset.
Quam nisi vidissem, vix possem credere nostro
Tempore posse usquam tantam reperirier urbem.
Ut taceam quantæ sit fertilitatis agrorum,
Omne genus frugum, fœnumque et vina ferentum,
Diversasque nuces, et poma gravantia ramos,
Cunctaque fecundæ largissima munera terræ.

SILVA VICENIARUM.

Adde quod hac ipsa non longe distat ab urbe
Castrum appellatum vulgo Vicenia silva,
Quod reges pulchre sibi construxere, volentes
Interdum variis requiem interponere curis,
Quando fatigasset sese mora longior urbis.
Idcircoque illic est omnis pæne voluptas :
Nam seu forte velint seu delectabile castrum,
Illud habent miris vallatum turribus, atque
Prævalidis muris, et magnis undique fossis.
Nec semel aut iterum sed terque, quaterque decore
Cingitur hoc castrum fossis et mœnibus altis,
Divisum in multas, dictu mirabile, partes,
Ut, cum prima fero fuerit, vel capta secunda,
Tercia pars hosti capienda et quarta supersit.
Nec tamen egregio caret hic pars ulla nitore :
Quæque domos pulchras et magno principe dignas
Pars habet. Hic etiam templum est a regibus olim
Fundatum, et tantis donatum dotibus, ut ter
Quinque sacerdotes ex illis vivere possint.
Adjacet ipsius lateri pulcherrima silva,
A qua tale putem castrum illud nomen habere,
Mixta tamen pratis et multis vepribus atque
Agris, murali circumvallata corona;
Quam dicunt parcum vulgari nomine, qualem
Me memini juxta castrum Papiense videre.

LES JEUNES FILLES.

J'admire la multitude des jeunes filles, si belles, vêtues avec tant de coquetterie et si enjouées, qu'elles sauraient séduire Priam ou le vieux Nestor lui-même[1].

J'admire encore nombre de merveilles en tous genres qui ornent la Ville, et qu'il serait trop long de décrire. Si je ne l'avais vue, je me refuserais à croire qu'il fût possible, à notre époque, de trouver nulle part une aussi grande ville. Je ne dirai pas combien est fertile son territoire, qui produit toute espèce de moissons, du foin et du vin, plusieurs variétés de noix, des fruits à faire plier les branches, et enfin toute l'abondance des trésors d'une terre fertile.

LE BOIS DE VINCENNES.

Ajoutez que non loin de Paris s'élève le château que l'on nomme communément le bois de Vincennes, construit avec luxe par les rois, pour s'y reposer de temps en temps de leurs soucis multiples, lorsqu'un trop long séjour dans la ville les aurait fatigués; aussi y trouve-t-on à peu près tous les agréments possibles. Veut-on un château fort ou un château de plaisance? Il est entouré de tous côtés de tours énormes, de solides murailles et de larges fossés. Ce château n'a pas seulement une ou deux belles enceintes, mais trois et quatre, avec fossés et hautes murailles; et, chose admirable, il se divise en plusieurs parties, en sorte que, quand même la première et la seconde auraient été enlevées d'assaut, il resterait encore à l'ennemi à prendre la troisième et la quatrième[2]. Cependant chaque partie de ce château est ornée avec une remarquable splendeur; chacune a de beaux bâtiments dignes d'un grand prince[3]. Il y a aussi une église fondée jadis par les rois de France, et pourvue de si riches dotations qu'elles peuvent faire vivre jusqu'à quinze prêtres[4].

Auprès s'étend un bois magnifique, d'où le château a, je pense, tiré son nom, et qui est entremêlé de prés, de quantité de taillis, de champs, et entouré d'une muraille continue. On le nomme vulgairement le parc; il est tel que je me souviens d'en avoir vu un près du château de Pavie[5]. Ce parc est subdivisé à l'intérieur en plusieurs parties, pour

[1] Voir ce que dit à cet égard l'auteur du *Traité des louanges de Paris*, p. 56-57, et notes a et b.

[2] Astesan veut sans doute dire que le donjon constitue une nouvelle forteresse pourvue de ses fossés, murailles et ponts-levis. La troisième et la quatrième enceinte sont probablement une amplification.

[3] Ce qu'Astesan a vu et admiré, ce n'est point l'ancien *manerium regale* de Louis VII, mais le château commencé par Philippe-Auguste, continué par Philippe de Valois et le roi Jean, et terminé par Charles V. Il est encore debout; diverses reconstructions y ont eu lieu sous les règnes de Charles IX, Louis XIII et Louis XIV.

[4] L'église qu'Astesan a vue n'est pas la chapelle actuelle, commencée en 1379 par Charles V, et terminée seulement par Henri II en 1557; c'est l'édifice construit en 1337 par ordre de Philippe de Valois, dans la cour royale, près de la Tour du Roi, et détruit après l'achèvement de celui qui devait le remplacer. Charles V avait affecté à sa nouvelle fondation un revenu de 1,500 livres, ce qui, à 100 livres par an et par tête, pouvait, en effet, entretenir quinze chapelains.

[5] Ce passage tendrait à établir que les parcs sont une importation italienne. Celui de Vincennes a été pendant longtemps le seul qui existât en France. Les grandes clôtures appliquées aux bois et forêts de plaisance sont d'origine assez récente.

Hic locus est multis divisus partibus in se,
Ut maneant illinc acres in dentibus apri,
Hinc timidi damæ, cervique in cornibus alti;
Inde leves habitent lepores, capreæque fugaces;
Cuniculorum etiam reperitur copia tanta,
Ut simul aspicias aliquando milia multa.
Ergo venandi non deest hic ulla voluptas.
Est etiam in parci fundatum parte decorum
Castellum, quod habet forma cognomen ab ipsa.
Præterea in parco nonnulla sacrata Tonanti
Templa sacerdotum multorum plena videntur.
Ut reliqua obticeam quæ sunt ingentia dicto
Ornamenta loco, quæ vix expromere possem.
Hæc igitur magno digna est habitatio rege.

BURGUS SANCTI DIONISII.

Estque sacri præstans Dionisî burgus ab illa
Urbe parum distans, ubi templo nominis ejus
Ipse jacet sanctus, miro translatus eodem
Auxilio superum : nam dum pro nomine Christi
Missus Mercurio tanquam bona victima divo,
Cujus adorabant Galli illo tempore numen,
Truncatus sociis caput is cum pluribus esset
Monte super parvo, cui nunc est nomen ab ipso
Martirio, sed tunc a divo nomen habebat
Mercurio, geminis qui distat abinde leucis.
Res mira est, caput ipse suum Dionisius illuc
Truncatum portans templo requievit in illo.
Hoc etiam templum sacratum creditur alma
Esse manu Christi, quoniam, dum tempore quodam
Id templum dextra sacrandum præsulis esset,
Pauper leprosus cupiens bene cernere factum
Venturum, metuensque tamen ne mane futuro
Posset inire sacras ædes, prohibente virorum
Innumera turba, noctu se contulit intro,
Hicque morans Christum manifestis vidit ocellis
Sacrantem plenum cœlesti lumine templum.
Post quod opus, Christus leproso dixit : « Adito,
« Pontificem, certoque sibi dic nomine Christi,
« Ne sacret ulterius mortali templa sacrata

y garder, d'un côté les sangliers aux défenses menaçantes, ici les daims timides, les cerfs à la grande ramure, ailleurs les lièvres rapides et les chèvres sauvages; on y rencontre aussi une telle quantité de lapins, que l'on en voit quelquefois plusieurs milliers réunis. Aussi trouve-t-on dans ce bois tous les plaisirs de la chasse. Dans une partie du parc, se trouve encore un beau châtelet qui a pris son nom de la *beauté* même de sa construction[1]. On y voit, en outre, plusieurs sanctuaires consacrés à Dieu, et remplis d'une foule de prêtres[2]. Je garde le silence sur les autres merveilles qui ornent magnifiquement ce lieu et que je pourrais à peine énumérer. Voilà certes une résidence digne d'un grand roi.

LE BOURG DE SAINT-DENIS.

A peu de distance de Paris est situé le beau bourg de Saint-Denis[3], où repose, dans l'église du même nom, le corps du saint transporté en cet endroit par un secours miraculeux du ciel. Envoyé, en qualité de chrétien, comme une victime agréable au dieu Mercure, dont les Gaulois révéraient alors la puissance, il fut décapité, avec plusieurs de ses compagnons, sur une petite montagne qui a reçu depuis le nom de son martyre, mais qui alors portait celui du dieu Mercure, et qui est située à deux lieues du bourg[4]. O prodige! Denis, portant lui-même sa tête détachée de son corps, vint chercher sa sépulture dans cette église. On croit aussi que ce sanctuaire a été consacré par la main divine de Jésus-Christ. C'était l'époque où cette église devait être consacrée par la main du pontife. Un pauvre lépreux, curieux de bien voir la cérémonie qui allait avoir lieu, mais craignant de ne pouvoir, le matin du jour même, entrer dans l'édifice sacré, à cause de la foule innombrable des assistants, s'y rendit la nuit. Pendant qu'il s'y trouvait, il vit le Christ se manifester à ses yeux et consacrer le temple rempli d'une lumière céleste. Quand le Christ eut achevé, il dit au lépreux : « Va trouver le pontife, et avertis-le, au nom de Jésus-Christ lui-même, de ne » pas consacrer de nouveau, d'une main mortelle, un temple consacré de mes mains divines.

[1] Guillebert de Metz n'a point oublié de mentionner (voir p. 227) « ung bel hostel appellé Beauté. » Cette demeure, où mourut Charles V, et dont Charles VII fit hommage à Agnès Sorel, était, dit le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (édit. de 1729, p. 204), « le plus bel hostel et jolis, et le mieulx assis » qui fust en toute l'Isle de France. » Au moment où Astesan le visita, le château de Beauté portait le deuil de sa dame, morte en 1450; mais il était encore dans tout son éclat. Abandonné par Louis XI et ses successeurs, malgré le charme de sa situation, il ne se composait plus, au XVIe siècle, que d'une simple tour à la garde de laquelle les rois commettaient un capitaine. Cette tour, qui était carrée, subsistait encore au commencement du XVIIe siècle; Claude Châtillon l'a gravée dans sa *Topographie* (in-fol. 1610). Il ne reste plus du château de Beauté que quelques substructions.

[2] Astesan, avec ses habitudes d'amplification, voit « plusieurs sanctuaires » et « une foule de » prêtres » là où il existait seulement un couvent de religieux de Grandmont, que Guillebert de Metz désigne ainsi : « une maniere de hermites appellés Bons » Hommes. » Ces religieux, qui avaient été installés en 1164 au bois de Vincennes, par Louis le Jeune, furent remplacés, en 1584, par les Minimes de Nigeon, que Henri III y introduisit. Un arrêt du Conseil d'État, en date du 17 mars 1784, supprima le monastère.

[3] Tous les anciens auteurs donnent à Saint-Denis le nom de bourg, *burgus*. La ville s'est formée lentement autour de l'abbaye.

[4] Voir, p. 114 et 142, le récit que Raoul de Presles et Guillebert de Metz font du martyre de saint Denis, d'après les hagiographes et les anciens chroniqueurs.

« Cœlesti dextra; quod ne tibi credere præsul
« Abnuat, hoc illi signum monstrabis apertum. »
Inde suam faciem tangens Deus, abtulit omnem
Ex illa lepram, quam muro affixit ibidem.
Unde est sanati leprosi tradita verbis
Plena fides, et lepra manu collecta sacrorum
Tempus ad hoc magni servatur numinis instar.
Tempus ad hoc etiam monimenta perennia facti
Mathiæ festa celebrantur luce quotannis,
Qua peccatorum venia est concessa per altum
Pontificem cunctis templum visentibus illud;
Unde die tali tantus concursus ad ipsum
Fit templum, ut nemo possit numerare quot illuc
Milia continue sexus utriusque ferantur.
Non mirum est igitur si tam mirabile templum
Post mortem reges cupiunt habitare sepulti.
Hic etenim plerumque jacent clarissima regum
Corpora, marmoreis pulchre tumulata sepulchris,
Quæ varia exornat cujusque insignis imago
Sculpta super tumulis, alabastro dives et auro.
Inde reliquerunt rex magnus Karolus atque
Rex Lodoycus ei templo diademata, nec non
Multa alii reges thesauri munera magni
Ac summi precii, gemmas et talia rerum
Plurima, et argenti non parvum pondus et auri,
Multaque quæ nuper nostro cum principe vidi,
Admiranda magis quam laude ferenda poetæ.
Quoque magis stupeas, hac tempestate fuerunt
Omnia per superos hostili abstracta rapinæ:
Nam dum Majores superassent rura Britanni
Gallica, fortuna tunc adversante, minister
Illius templi metuens ne carperet hostis
Thesauros, ipsum si burgum subderet, illos
Abdidit in terris; quos dum perquireret hostis
Effodere accepto burgo, privatus utroque
Mox fuit effodiens oculo; tum pulsus ab ipso
Cœpto thesauros intactos ille reliquit.

ANGLORUM VITUPERIA.

Ex hoc ergo patet Majoribus esse Britannis,

« Si l'évêque refuse de te croire, tu lui montreras ce signe manifeste. » Aussitôt Dieu, lui imposant la main sur la figure, en enleva toute la lèpre et la fixa au mur de l'église. On ajouta donc pleine confiance au récit du lépreux guéri, et la lèpre, recueillie par la main des prêtres, a été conservée jusqu'à nous comme un objet divin [1]. Jusqu'à nous également le souvenir éternel de ce miracle se perpétue, chaque année, le jour de la fête de saint Mathieu, durant la célébration de laquelle le souverain pontife accorde une indulgence à tous ceux qui visitent cette église. Aussi, ce jour-là, il y a un tel concours à ce sanctuaire, qu'il est impossible de compter combien il s'y rend de milliers de personnes des deux sexes.

Faut-il s'étonner, après cela, si les rois de France ont choisi cette merveilleuse église pour leur dernière demeure? Là reposent la plupart des corps des rois les plus illustres, couchés dans de magnifiques tombeaux de marbre, surmontés de leurs statues placées dans diverses attitudes et sculptées en albâtre rehaussé d'or. C'est pourquoi le roi Charlemagne et saint Louis ont légué leur couronne à cette église; les autres souverains lui ont laissé une foule de présents d'une grande richesse et de la plus haute valeur, des pierres précieuses et autres objets de ce genre, de grandes sommes d'or et d'argent, ainsi que beaucoup d'autres trésors que j'ai visités naguère avec le prince que je sers, trésors qu'il vaut mieux admirer de ses yeux que sur l'éloge fait par un poëte [2].

Ce qui excitera davantage votre étonnement, c'est que, de nos jours, ces trésors ont été soustraits, par la protection divine, à l'avidité des ennemis. Alors que les Anglais vainqueurs étaient maîtres du sol de la France, et que la fortune était contraire à ce pays, le ministre du temple, craignant que l'ennemi ne pillât ses trésors s'il s'emparait du bourg, les cacha dans la terre. Après la prise de Saint-Denis, un Anglais qui cherchait à les déterrer fut tout à coup, en creusant le sol, frappé de cécité complète, et, ainsi forcé d'abandonner son dessein, il laissa les trésors intacts.

BLÂME ADRESSÉ AUX ANGLAIS.

Ceci montre que les habitants de la Grande-Bretagne, que les Français appellent vul-

[1] Du Breul rapporte le même miracle, sur la foi de Nicole Gilles : « Il advint, dit-il, qu'un pauvre « ladre, si malade et deffait de face que plus ne pou- « voit, qui avoit singulière dévotion et désir de voir « le mystère de la dédicace d'icelle église, sçachant « que le lendemain, quand il seroit jour, on ne le « laisseroit entrer avec les autres pour cause de sa « maladie, dès le soir précédent se mussa derrière « une des portes d'icelle église, tellement que on « ne l'aperceut point, et fut enfermé dedans. Et en « icelle nuict, ledit ladre, *propriis oculis*, vit venir « N. S. Jésus-Christ, tout habillé de blancs veste- « ments, accompagné de ses apostres, et de grande « multitude de martyrs, d'anges et d'archanges, « qui lui-même consacra et dédia ladite église, et « contre les parois d'icelle imprima le signe évident « de ladite consécration. Et ce faict, Nostre Seigneur « dict audit ladre qu'il rapportast et dénonçast le « lendemain ce qu'il avoit veu, et dit aux évesques « et prélats qu'il n'estoit plus besoin de la consacrer. « Et affin qu'ils l'en voulussent croire, il approcha « de luy, et luy passa la main sur le visage, et luy « osta une raphe de la maladie de lèpre qu'il avoit « au visage, si que la face lui demeura belle, claire « et nette, et le restitua en santé : laquelle raphe « est encore gardée en un reliquaire, en ladite église « Saint-Denis. » (*Le Theatre des antiquitez de Paris*, liv. IV.) L'abbé Le Beuf, moins crédule que Du Breul, n'hésite pas à qualifier de fable le récit de cette consécration miraculeuse. (*Histoire du diocèse de Paris*, t. III, p. 180.)

[2] Du Breul donne de nombreux détails sur les

Quos dicunt Anglos vulgari nomine Galli,
Aut paulum aut certe nil relligionis in altum
Cœlorum Regem, cujus non alma verentur
Templa, manu si quando queunt violare nefanda,
Quæ Galli exornant ingenti semper honore,
Ut potes ex nostro deprendere[1] carmine, princeps.
Non igitur miror si tandem Rector Olympi,
Exaltare solens justos et lædere pravos,
Auxilii tantum Gallorum contulit armis
Et tantus sævis fuit adversarius Anglis,

DE BELLO NORMANO. — DE BELLO AQUITANO.

Ut rex Francorum, quo relligiosior alter
Non est, in solo Normanos vicerit anno
Karolus, et sævi subtraxerit unguibus hostis,
In quibus exacto vincendis tempore fama est
Quadraginta annos Anglos posuisse feroces;
Ut quoque Aquitanos populos multosque ferosque,
Assuetos bellis, æstate subegerit una,
Quos Angli prope tercentum tenuere per annos.
Cur non ergo putem tam multa laude canendum
Hoc bellum, quanta priscorum ætate fuerunt
Prælia, quæ Magnus felicia Karolus, aut quæ
Gessit Alexander Macedo, vel Julius ipse
Cæsar, vel quivis priscorum denique regum;
Ne tangam Æneæ, ne Turni fortia bella,
Quæ Maro, flos vatum, divino carmine dixit;
Neu pertractorum Thebana in prælia regum,
Quæ pulchro vates cantavit Statius ore?
O utinam tantam michi dent aliquando quietem
Ingenioque meo tantas pia numina vires,
Ut possim heroico mirabile scribere bellum
Carmine, quod nostro gessit feliciter ævo
Karolus, æterno vatis rex carmine dignus!
Verum ut propositum repetant mea carmina, dicti
Prætereo formam burgi, quæ propter iniquos
Hostes a prisco mutata est tempore multum :
Namque ut Parisius cunctarum urbs prima solebat,

[1] Le manuscrit porte *deprehendere;* pour la mesure du vers, il faut *deprendere*.

gairement Anglais, n'ont que peu ou même point de religion pour le souverain Roi du ciel; ils ne respectent point ses temples augustes, quand ils peuvent y porter une main sacrilége, tandis que les Français les décorent toujours avec une grande dévotion, comme vous pouvez, illustre prince, le remarquer dans mes vers. Je ne m'étonne donc pas si enfin le Maître du ciel, qui exalte les justes et humilie les méchants, a donné tant de secours aux armes des Français et s'est montré si ennemi des cruels Anglais[1].

LA GUERRE DE NORMANDIE. — LA GUERRE D'AQUITAINE.

Grâce à Dieu, le roi de France, Charles, le plus religieux de tous les rois, a vaincu les Normands dans une seule année, et a retiré des griffes d'un ennemi terrible cette province que jadis les farouches Anglais ont mis, dit-on, quarante ans à conquérir; grâce à Dieu, il a soumis en une campagne les Aquitains, peuples nombreux et fiers, habitués à la guerre, et que les Anglais ont dominés pendant environ trois cents ans[2]. Cette guerre ne doit-elle pas être célébrée par autant d'éloges que l'ont été, au temps jadis, les heureuses victoires de Charlemagne, d'Alexandre le Macédonien, ou de Jules César, ou enfin de tout autre héros parmi les anciens rois? Je ne veux point parler ici des rudes combats d'Énée et de Turnus, que Virgile, la fleur des poëtes, a chantés dans ses vers divins, ni des rois entraînés à la guerre de Thèbes, que Stace a célébrés dans son beau poëme. Puissent les divinités favorables m'accorder quelque jour assez de loisirs, et donner à mon esprit assez de forces, pour écrire en vers héroïques la guerre admirable que nous avons vue conduite à une heureuse fin par Charles, ce roi si digne des chants éternels du poëte[3]!

Mais, pour en revenir au sujet de mes vers, je passe sous silence l'aspect du bourg de Saint-Denis, qui, par la méchanceté des ennemis, est bien changé de ce qu'il était autrefois:

richesses que la basilique de Saint-Denis renfermait encore au commencement du XVIIe siècle, malgré les dévastations commises par les Anglais et les Huguenots. On y admirait notamment la *Table d'or*, dans la construction de laquelle l'abbé Suger avait employé quarante-deux marcs d'or servant à enchâsser une prodigieuse quantité de perles et de pierres précieuses; la châsse de saint Denis et de ses compagnons, toute couverte de pierreries; le *Crucifix d'or* pesant quatre-vingts marcs, œuvre de «sept lorrains orfevres,» qui y travaillèrent continuellement pendant deux ans; une seconde table d'or donnée par Charles le Chauve; deux chandeliers de vingt marcs d'or, offerts par Louis le Gros; plusieurs tables d'autel données par divers souverains; la célèbre croix de saint Éloi; le vaisseau ou cuve de porphyre provenant de l'église Saint-Hilaire de Poitiers; la fameuse chaise de Dagobert, etc. (*Le Theatre des Antiq. de Paris*, liv. IV.)

[1] Le poëte était secrétaire du duc Charles d'Orléans, qui fut prisonnier en Angleterre pendant vingt-cinq ans, à la suite de la désastreuse bataille d'Azincourt; il savait en outre que les Anglais, alliés aux Bourguignons, avaient tenu, durant le même espace de temps, les Armagnacs en échec : double motif pour ne les point aimer.

[2] Astesan fait allusion aux deux grandes expéditions que Dunois venait de terminer heureusement : celle de Normandie, couronnée par la victoire de Formigny, et celle de Guyenne, qui avait préparé la soumission de cette province. Deux ans plus tard, la bataille de Castillon achevait l'œuvre de Dunois.

[3] Ce projet d'épopée n'a pas eu de suite. Il est remarquable, toutefois, de voir deux poëtes presque contemporains, Christine de Pisan et Astesan, comprendre d'instinct qu'il y avait matière à poëme épique dans la grande lutte à laquelle prirent part Jeanne d'Arc, Dunois, La Hire, Xaintrailles, c'est-à-dire les derniers des preux.

Sic hic a Gallis burgorum primus haberi.
Nunc autem illius tam grandis diruta pars est,
Ut grave sit lacrimas homini retinere videnti,
Quanquam ob præsentis felicia tempora regis
Incipit ad veterem paulatim accedere formam.
Sed vix longa dies poterit donare quod illi
Abstulit hora brevis : veluti quem torrida febris
Affecit macie vel parvo tempore tantum,
Quamvis a morbo liber sit redditus acri,
Ille tamen solito raptim pinguescere more
Non poterit, sed eum paulatim tempore longo
Vix primo gradui valitudo prospera reddet.
Sic illi burgo, [templis][1] sic accidit, atque
Multis quas dederant villas fera bella ruinæ.

COUCIACUM.

Vidi præterea, quo nullum fortius usquam,
Aurelianensis ducis admirabile castrum
Couciaci[2], quod, ne falso me dicere credas,
Institui nostro formam tibi scribere versu.
Couciaci castrum est inter confinia gentis
Picardæ positum, super uno monte decenti
Fundatum, quinis munitum turribus atque
Mœnibus egregiis miro cum robore factis.

TURRIS MAJOR.

Major enim turris, qua non invictior ulla
Gallorum in regno, certe est altissima visu;
Quam super ascendi fessus numerando ducentos
Vigintique gradus adjunctis inde duobus;
Sic alta est tensas tres et triginta per ulnas,
Nec minus in terras dicuntur tendere muri
Fundamenta sui. Quorum argumenta patere
Hinc puto : cum puteus situs hac in turre sub imum
Terræ plus quam ulnis sit quadraginta profundus,
Ex quo lucidior cristallo effunditur unda,
Qua nec frigidior nec in illis suavior oris
Ulla est; quæ miram trahitur super alta per artem.

[1] Le manuscrit porte *tempi*. — [2] Le manuscrit porte *Conciaci*. Il en est de même plus bas.

Digitized by Google

car, de même que Paris était regardé par les Français comme la première de toutes les villes, ainsi Saint-Denis passait pour le premier des bourgs. Aujourd'hui, il y en a une si grande partie à l'état de ruines, qu'il est difficile, en le voyant, de retenir ses larmes[1]; et pourtant, grâce à la félicité du présent règne, ce bourg revient peu à peu à son ancienne prospérité. Mais de longs jours pourront à peine lui donner ce qu'une heure rapide lui a enlevé. Ainsi celui que la fièvre brûlante a fait maigrir dans un court espace de temps, bien qu'il soit délivré de la cruelle maladie, ne peut pas cependant reprendre rapidement son embonpoint ordinaire; mais ce n'est que peu à peu que la bonne santé le replacera, au bout d'un long temps, dans son premier état. Ainsi en est-il arrivé pour ce bourg, pour ces églises et pour beaucoup de villes que la guerre cruelle avait livrées à la dévastation.

COUCY.

J'ai vu en outre la forteresse la plus solide qui soit au monde, le château admirable du duc d'Orléans à Coucy; et, pour que vous puissiez juger de la vérité de mes paroles, je veux vous en décrire la forme dans mes vers. Le château de Coucy est situé sur les confins de la Picardie, bâti sur une belle colline, fortifié de cinq tours et de superbes murailles d'une merveilleuse solidité[2].

LE DONJON.

Ce donjon, le plus fort qu'il y ait dans le royaume de France, paraît très-élevé. J'en ai fait l'ascension, non sans fatigue, en comptant deux cent vingt-deux marches; il est haut de trente-trois brasses, et l'on dit que les murs descendent dans la terre à une égale profondeur. La preuve s'en découvre aisément, suivant moi, puisqu'il y a dans cette tour un puits d'une profondeur de plus de quarante brasses, d'où l'on tire une eau plus claire que le cristal, la plus fraîche et la plus agréable au goût qu'il y ait dans ce pays. Elle est montée à la surface par un mécanisme admirable. Ajoutez un moulin que l'on peut tourner

[1] Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* constate dans les termes suivants la dévastation de Saint-Denis par les Anglais (1435): «Les Angloys estoient »dedans Sainct-Denys qui pilloient la ville, sans »rien y laisser à leur povair; ainsi fu la ville de »Sainct-Denys destruite; et quant ilz orent tout pillé »à leur povair, si firent abattre les portes et les »murs et en firent ville champestre..... (1436) »Le mardy des festes de Pasques, les Gouverneurs »de Paris firent partir de Paris, environ mynuit, »bien six ou huit cents Angloys pour aler bouter le »feu en tous les petis villaiges et grans qui sont »entre Paris et Pontoise sur la rivière de Seine; et »quand ils furent à Sainct-Denys, ils pillèrent l'ab»baye, et vray est qu'à l'abbaye, aucunx prenoient »les relicques pour l'argent avoir qui autour estoit »et defait. L'ung regarda ung prestre qui chantoit »la messe, et pour ce que elle luy sembloit trop »longue, quant le prestre eut dit *Agnus Dei*, et »qu'il usoit le precieulx sang, ung grand ribault »saut avant, et tantost print le calice et les corpo»raux et s'en va. Les autres prindrent nappes de »tous les autels, et tout ce qu'ils purent trouver »dans l'église de Saint-Denys.» (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. de 1729, p. 161 et 165.)

[2] «Le château de Coucy, dit M. Viollet-le-Duc, »est un édifice vaste, conçu d'ensemble et élevé d'un »seul jet, sous une volonté puissante et au moyen »de ressources immenses; son assiette est admira»blement choisie et ses défenses disposées avec un »art dont la description ne donne qu'une faible idée. »Bâti à l'extrémité d'un plateau de forme très-irré»gulière, il domine des escarpements assez rapides »qui s'élèvent de cinquante mètres environ au-

Adde molendinum manibus, si tempus adesset
Urgens, volvendum, furnumque in turre locatum.
Circuitus vero turris, dimensus ab extra,
Qui tereti forma, qui pulchra est conditus arte,
Non secus ac reliquæ quas dicam in tempore turres,
Sexaginta viri tensas amplectitur ulnas.
Murus at illius nimirum est densus ubique
Quinque et viginti pedibus seu quatuor ulnis.
Adjuncta media; qua re ne fallerer, ipse
Mensurare meo volui cum corpore totam.
Et tamen interius satis est spaciosa : pedesque
Quinquaginta duos tam fundo turris in imo
Quam mediis spaciis habet; ast in parte suprema
Latior est multo, nam sex et continet in se
Octoginta pedes; ita plumbo tecta tenaci
Extremos inter cingentes undique muros,
Ut super, infusis illic fluvialibus undis,
Servati fuerint tanquam in vivaria pisces.
Ergo videntur ibi miracula : qualia quondam
Deucalioneo mirata est ipsa vetustas
Tempore, dum pisces sunt capti in turribus altis.
Præterea turrim circumdant undique fossæ
Præcipites, denso fultæ circumquaque muro,
Ex quibus apparet quod, quamvis hostis iniret
Castri alias partes, tamen hæc invicta maneret.
Non reticendum hic est, puto, quod super ostia turris
Sculpta est effigies illustris principis ejus
Qui primus fuerat castri fundator, et idem
Qui, cum magnanimus, cum præstantissimus armis
Esset vir, fulvum memoranda in bella leonem,
Vastantem patriam non paucis cædibus illam,
Perculerat sævo mediumque ceciderat ictu.
Unde monasterium princeps fundavit, et illi
Æterna a domito posuit cognomina monstro.
Cujus adhuc palmæ monimentum vidimus ensem,
Tam longum quantum potui complectier ulnis
Extensis, cujus satis est quoque lamina lata.
Quo perhibent ejus dextra cecidisse leonem.
Hinc est victoris victique leonis imago
Cælata in dura turris super ostia petra.

Digitized by Google

à bras, dans un moment d'urgence, et un four placé dans la tour. Le donjon, qui est de forme ronde et travaillé avec art, de même que les autres tours dont je parlerai en leur lieu, a soixante brasses de circonférence. Le mur du donjon a, dans toutes ses parties, une épaisseur de vingt-cinq pieds ou quatre brasses et demie; pour en être plus sûr, j'ai voulu mesurer moi-même tout ce donjon de mes propres mains. Et cependant à l'intérieur il est assez spacieux: il a cinquante-deux pieds, tant à sa base que dans la partie moyenne; mais il est beaucoup plus large à son sommet, qui mesure quatre-vingt-six pieds de diamètre. Il est si bien couvert de plomb entre les murailles qui l'entourent de toutes parts, que l'on a pu amener de l'eau sur la plate-forme et y conserver des poissons comme dans un vivier. Ainsi l'on voit dans ce château des merveilles, telles que l'antiquité en a admiré jadis au temps de Deucalion, quand des poissons étaient pris au haut des tours. En outre le donjon est environné de toutes parts de fossés profonds, défendus tout autour au moyen d'épaisses murailles; par où l'on voit que, quand même l'ennemi envahirait les autres parties du château, celle-ci resterait inaccessible[1].

Il est une chose que je ne dois pas taire : au-dessus de la porte de la tour est sculptée l'image de l'illustre prince qui fut le premier fondateur du château[2]. Comme c'était en même temps un homme magnanime et très-puissant par les armes, il frappa dans une lutte mémorable un lion à la fauve crinière, qui répandait la dévastation et le meurtre dans ce pays, et, d'un coup terrible, coupa ce monstre en deux. En souvenir de cet exploit, le prince fonda un monastère, et lui donna pour jamais le nom du monstre vaincu. Comme second monument de cette victoire, j'ai vu l'épée du héros; elle est si longue que j'ai pu à peine la mesurer avec mes bras étendus, et la lame en est assez large : c'est l'épée avec laquelle le lion tomba, dit-on, frappé par la main du prince. C'est pourquoi l'effigie du vainqueur et du lion vaincu se voit sculptée dans la pierre dure, sur la porte de la

«dessus d'une riche vallée, terminée au nord-ouest «par la ville de Noyon, et au nord-est par celle de «Chauny; il couvre une surface de dix mille mètres «environ.» (*Description du château de Coucy*, par M. Viollet-le-Duc, architecte du Gouvernement, 2e édit. Paris, Bance, 1861, in-8°.)

[1] Le donjon de Coucy, qu'Astesan décrit avec beaucoup de détails, porte, dit M. Viollet-le-Duc, «31 mètres de diamètre hors œuvre sur 64 mètres, «depuis le fond du fossé dallé jusqu'au couronne-«ment. Outre son fossé, ce donjon possède une en-«ceinte circulaire ou *chemise* qui le protége contre «les dehors...» Pour bien faire apprécier la force de cette redoutable citadelle, M. Viollet-le-Duc expose dans les termes suivants la série d'efforts qu'aurait exigés un siége en règle : «L'assiégeant devait fran-«chir la première porte et son pont-levis, traverser «un chemin sous les projectiles lancés de la partie «supérieure de la *chemise* et du crénelage, forcer «deux vantaux et affronter un mâchicoulis. Il se «trouvait alors en face de la herse donnant sur le «fond du fossé de la *chemise*, ayant à sa gauche la «porte ferrée qui fermait le bas de l'escalier de la «cuisine, et arrêté dans la galerie inférieure par «une source qui est un véritable puits dans un sou-«terrain obscur. S'il forçait la herse, il pénétrait «dans le fond du fossé intérieur, lequel est dallé et «sans communication avec le sol de la cour; battu «par les défenses supérieures du donjon, qui lui «envoyaient des projectiles d'une hauteur de 60 «mètres, et par le chemin de ronde de la courtine, «il était perdu, d'autant que les hommes occupant «ce chemin de ronde pouvait descendre par l'esca-«lier, passer dans la galerie de contre-mine, tra-«verser la source sur une planche et lui couper «la retraite, en reprenant la poterne derrière lui.»

[2] Enguerrand III, seigneur de Coucy, qui fit bâtir le château de 1225 à 1230.

Nostra ætas igitur sese vidisse leonis
Victorem gaudere potest, velut Herculis ætas
Gavisa est ab eo Nemeæa[1] mole subacta.

ALIÆ TURRES.

Quatuor hac aliæ non multo turre minores
Hoc sunt in castro, vario munimine, turres,
In quarum[2] existunt thalami, non parva decoris
Ornamenta sui, tres unaquaque locati,
Sub pulchra egregie facti testudine, sicut
Est turris major parsque ejus maxima castri.
Est et in illarum fundo, super humida terræ,
Humanis carcer parvo pro crimine factus:
Carcer at horrendus tetro pro crimine factus
Turrium in ima jacet vasto telluris hiatu.

CAPELLA.

Hoc castro est factum divino in honore sacellum.
Dives imaginibus petræ variisque figuris;
Aurea cui superest non parvo facta decore
Testudo, variis varie insignita figuris.
Sed nichil hoc vidi præstantius ipse sacello,
Quamvis multa forent pulcherrima digna relatu,
Quam varia in vitreis posita ornamenta fenestris,
Ditia imaginibus, vario preciosa colore,
In quibus integras veteris spectare novique
Testamentorum vel nostra ætate licebat
Historias. Heu! Heu! Sed longi tempore belli
Hostiles illam non parva ex parte prophanæ
Diripuere manus; namque illo tempore castrum,
Quod capere armorum potuisset nulla potestas,
Perfidia interior crudeli subdidit hosti.
Quanti autem fuerint dicta ornamenta valoris,
Dux Bituricensis regali e stirpe Johannes,
Qui pro prædictis, quæ longe optabat habere,
Aurea scutorum voluit dare milia bis sex,
Atque illas iterum puro redimire fenestras
Vitro, monstravit, aliis ne testibus utar.

[1] *Nemeæa*. Le manuscrit porte *Nemea*; mais le vers serait faux. — [2] *Sic*, pour *quibus*.

Digitized by Google

tour. Notre temps peut donc se flatter d'avoir vu le vainqueur d'un lion, comme l'époque d'Hercule s'est réjouie de la victoire qu'il remporta sur le lion de Némée.

LES AUTRES TOURS.

Quatre autres tours, qui ne sont guère plus petites que celle-ci, et dont les défenses sont différentes, se trouvent dans ce château; dans ces tours sont établis trois appartements qui en augmentent beaucoup la beauté et qui sont admirablement disposés au-dessous d'une belle voûte, comme est la grande tour, la partie principale de ce château[1]. Il y a dans le fond de ces tours, sur la terre humide, une prison faite pour les hommes coupables de fautes légères; mais un horrible cachot, réservé aux crimes affreux, est pratiqué dans la profondeur des tours et dans les entrailles de la terre.

LA CHAPELLE[2].

Dans ce château est construite une chapelle en l'honneur de Dieu, enrichie d'images de pierre et de différentes statues; elle est surmontée d'une voûte faite avec beaucoup de magnificence et diversement décorée de figures variées. Mais rien dans cette chapelle, malgré le nombre des merveilles qui la décorent, ne m'a paru si beau que les divers ornements des vitraux, riches d'images, embellis de mille couleurs, sur lesquels on pouvait encore, de nos jours, contempler les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Hélas! Hélas! Pendant la durée d'une longue guerre, les mains profanes des ennemis l'ont dépouillée en grande partie. A cette époque, aucune force armée n'aurait pu réduire le château; mais la trahison intérieure l'a livré à un cruel ennemi. Quant à la valeur de cette décoration, le duc Jean de Berry, de la race royale, a montré ce qu'elle était : pour ces vitraux, objets de ses plus ardents désirs, il avait voulu donner douze mille écus d'or, et avait offert en outre de faire garnir les fenêtres de verre blanc. Je ne veux point invoquer ici d'autres témoignages.

[1] Les tours de Coucy, dit encore M. Viollet-le-Duc, «présentent deux étages de caves et trois «étages de salle au-dessus du sol, sans compter «l'étage des combles. Elles sont saillantes sur les «courtines, de manière à les bien flanquer. Elles «n'ont pas moins de 18 mètres de diamètre hors «œuvre, sur 35 mètres environ au-dessus du sol «extérieur. Les escaliers à vis ne montent pas de «fond, mais s'interrompent à partir du premier «étage, pour reprendre de l'autre côté de l'entrée de «la tour; c'était un moyen d'éviter les trahisons, en «forçant les personnes qui voulaient monter sur les «parapets de passer par l'une de salles. . . .» Quant à leur distribution intérieure, le savant architecte la décrit ainsi : «Chaque chambre, à partir du rez-«de-chaussée, se compose à l'intérieur de six pans, «avec niches, dont quelques-unes sont percées en «meurtrières. Ces pièces sont voûtées, et les niches «se chevauchent à chaque étage, les pleins étant au-«dessus des vides et *vice versa*, ce qui était fait pour «voir tous les points du dehors et surtout pour évi-«ter les lézardes verticales qui se produisent dans «ces sortes de constructions, lorsque les vides sont «tous au-dessus les uns des autres. Des cheminées «sont pratiquées dans les salles.»

[2] La chapelle du château de Coucy était appuyée à la grand'salle dont la description va suivre, et elle touchait au donjon par son chevet. Elle était, dit M. Viollet-le-Duc, conçue et exécutée avec une grandeur sans pareille, si l'on en juge par les fragments des meneaux des fenêtres qui touchent le sol. On y arrivait, comme à la Sainte-Chapelle du palais, par le premier étage des bâtiments contigus. Il n'en reste aujourd'hui que le soubassement.

Digitized by Google

SALA.

Aula est præterea castri pulcherrima, namque
Quinquaginta pedes lata est, et longa ducentos;
Quam super alta manet testudo, cuique fenestræ
Et multæ et magnæ clarissima lumina præstant.
Quatuor hæc in se forma præstante caminos
Continet, in varia murorum parte locatos;
Quorum sunt bini fabricati ex ordine pulchro
In capite ipsius aulæ; quibus imminet alta
Orchestra, eximiam mire confecta per artem,
Et variis signis variisque ornata figuris.
Quodque magis miror, tam docti facta magistri
Cuncta fuere manu, quod, ni michi lumina testes
Essent, vix unquam potuissem credere frondes
Arboris et fructus, uvas et plurima parvi
Corporis, in petra sculpi sic posse rigenti.
Illinc cum nymphis dominique virique potentes,
Semoti a populo, possunt spectare choreas
Et ludos, si qui tota celebrantur in aula.

NOVEM PROBI.

Adde novem veterum fama præstante virorum,
Nomen apud Gallos claræ probitatis habentum,
Illic compositas ex petra albente figuras.
Ex quibus existunt Judea ab origine nati
Tres domini : Josue, Judas Machabæus, et ipse
David; tres autem gentilis sanguinis : Hector
Trojanus, Cæsar Romanus Jullius, atque
Magnus Alexander; tres vero Regis Olimpi,
Qui fuit ob nostram passus tormenta salutem,
Excoluere fidem, certe meliora secuti :
Arturus rex, et rex Magnus Karolus, atque
Is qui pro Christo postremus subdidit urbem
Jerusalem, æterno Gothofredus nomine dignus.

LODOYCUS, DUX AURELIANENSIS.

Addidit his genitor nostri hujus principis, heros
Summæ virtutis, Lodoycus, munera longe
Promeritus famæ, qui non mediocriter auxit
Hoc castrum.

Digitized by Google

LA GRAND'SALLE [1].

La grand'salle est la plus belle du château, car elle est large de cinquante pieds et longue de deux cents. Au-dessus règne une voûte élevée; des fenêtres nombreuses et grandes y fournissent une lumière très-brillante.

Cette salle renferme, dans diverses parties des murailles, quatre cheminées d'une forme remarquable; deux de ces cheminées sont d'un bel effet, placées au haut bout de la salle. Au-dessus s'élève une haute tribune admirablement construite, d'une riche architecture et ornée de statues et figures variées. Ce que j'admire le plus, c'est que toutes les parties en sont faites de la main d'un artiste si habile que, si mes yeux n'en avaient été témoins, je n'aurais jamais pu croire que les feuilles des arbres, les fruits, les raisins et beaucoup d'objets si délicats pouvaient être ainsi sculptés dans la pierre dure. C'est du haut de cette tribune que les seigneurs et les personnages puissants, en compagnie des dames, peuvent assister, séparés de la foule, aux danses et aux jeux qui ont lieu dans la salle.

LES NEUF PREUX.

Ajoutez à cela les figures des neuf guerriers anciens, d'une gloire éclatante, qui ont chez les Français le renom d'une illustre prud'homie, figures sculptées en pierre blanche dans cette même salle. Parmi eux sont trois Preux nés de la race juive, Josué, Judas Machabée et David; trois du sang païen, Hector de Troie, Jules César le Romain et le grand Alexandre; trois, au contraire, ont suivi une meilleure voie en embrassant la foi au Roi du ciel, qui a souffert le dernier supplice pour notre salut, savoir : le roi Arthur, le roi Charlemagne, et celui qui, le dernier de tous, a triomphé, pour le Christ, de la ville de Jérusalem, Godefroy, digne d'une gloire éternelle.

LOUIS, DUC D'ORLÉANS.

Aux statues des neuf Preux, le père de notre prince, Louis, ce héros de si grande vertu, digne d'une éternelle renommée, Louis, qui a tant augmenté ce château [2], en a ajouté une dixième, qui appartient à la nation française.

[1] La grand'salle était postérieure à la construction du donjon : elle faisait partie des bâtiments ajoutés par Louis d'Orléans pour rendre l'habitation du château plus commode. Elle occupait un vaste espace compris entre deux tours d'angle, et régnait au-dessus de vastes magasins qui formaient le rez-de-chaussée du bâtiment. On l'appelait la Grand'Salle ou le Tribunal des Preux, parce que les statues de ces neuf guerriers y figuraient dans des niches. Elle était éclairée à son extrémité méridionale par une grande verrière ouverte dans le pignon, et chauffée, nous dit Astesan, par quatre cheminées. M. Viollet-le-Duc n'en compte que deux : c'étaient les plus importantes. Elle avait pour voûte une charpente en bois, avec berceau ogival en bardeau.

[2] Ceci confirme l'opinion de M. Viollet-le-Duc : «Louis d'Orléans, qui fit bâtir le château de «Pierrefonds, possédait ainsi entre Paris et la Flan«dre deux places d'une grande importance. Ce fut «très-probablement lui qui fit reconstruire en grande «partie les bâtiments d'habitation du château de «Coucy, les grandes salles des Preux et des Preuses, «et qui fit surélever les anciennes courtines du temps «d'Enguerrand III. D'après leur caractère archéo«logique, ces constructions doivent appartenir à «l'époque de l'acquisition du domaine de Coucy par

Digitized by Google

BERTRANDUS[1] DE CLASCHIN.

Decimam Gallorum ex gente figuram,
Militis insignis Claschina, prole Britanna
Nati, Bertrandi, quo nullus major in armis
Tempestate sua fuit, aut præstantior omni
Virtute, et toto fama præclarior orbe.

NOVEM PROBÆ.

Est et in hoc castro thalamus pulcherrimus, in quo
Mira novem veterum mulierum[2] prostat imago,
Quas solet appellare Probas gens Gallica vulgo.
Hic est æterno memoranda Semiramis ævo,
Assiriorum habitu quondam regina virili,
Quæ prima excelsam muro circumdedit urbem
Coctili, ubi magnus Macedo mala pocula sumpsit,
Primaque femineo tulit arma virilia dorso.
Hic est illa ferox Thomyris[3], regina Scytharum[4],
Quæ, privata suo per Cyrum[5] acerrima nato,
Regem intra montes astu produxit, et ense
Stricto biscentum comitatum milibus illum
Femina truncavit, penitusque superstite nullo.
Hic est Deyphile, quæ cum virtute virili
Præstaret, validis Thebanam dicitur urbem
Exsuperasse armis violentoque igne cremasse.
Sunt et Amazonidum reginæ, nomine claro
Notæ, Lampedo, Menalippe, Marpesia atque
Orithia, suo præclari nominis ævo;
Quæque suum auxilium Trojanis præstitit armis.
Penthesilea ferox, doctis celebrata poetis;
Necnon Hippolyte, quæ, quanquam Thesea pugnans
Straverat, Alcidem comitantem in prælia magnum.
Dein tamen Hippolytum castum concepit ab illo.
Hæ tanta ex petra fictæ sunt arte figuræ,
Quantam unquam credam quemquam novisse magistrum.
Non secus antiquos, Eufranora, vel Policletum,
Aut Phidiam, artifices veterum simulacra deorum

[1] Le manuscrit porte *Beltrandus*, et de même au vers 531.
[2] *Mŭlĕrum* : faute de quantité.
[3] Le texte porte *Thamiris*.
[4] Le texte porte *Sitharum*.
[5] Le texte porte *Cyrrum*.

BERTRAND DU GUESCLIN.

C'est la statue de l'illustre chevalier Bertrand, né de la maison bretonne, Du Guesclin, le plus grand par les armes qui fût de son temps, le plus fameux par toutes les vertus guerrières, et le plus illustre par sa renommée dans le monde entier.

LES NEUF PREUSES [1].

Il y a encore dans ce château une salle magnifique, dans laquelle se trouvent d'admirables images, les statues de neuf femmes de l'antiquité, que la nation française nomme ordinairement les neuf Preuses. Là est Sémiramis, jadis reine d'Assyrie, cette femme à la démarche virile, et dont la mémoire vivra dans tous les âges; qui, la première, entoura de murailles de briques la ville élevée où le grand Macédonien absorba une coupe empoisonnée, et qui, la première, porta sur ses épaules féminines des armes viriles. Là est la farouche Thomyris, reine des Scythes, qui, privée de son fils par Cyrus, égara le roi, par une ruse, au milieu des montagnes, et dans sa fureur, le glaive à la main, le tua, toute femme qu'elle était, ainsi que deux cent mille de ses compagnons, presque sans en laisser échapper un seul. Là est Déiphile, célèbre par sa vertu guerrière, qui dompta, dit-on, par la puissance de ses armes, la ville de Thèbes, et la livra à la violence des flammes. Il y a aussi les reines des Amazones, Lampédo, Ménalippe, Marpésie et Orithye, connues par leur illustre nom dans un temps de renommée éclatante; et celle qui a prêté son secours aux armes des Troyens, la fière Penthésilée, chantée par les savants poëtes; et enfin Hippolyte qui, après avoir, dans un combat, vaincu Thésée, le compagnon du grand Hercule, eut cependant de lui le chaste Hippolyte. Toutes ces statues de pierre sont faites avec tant d'art, que je croirais qu'aucun maître n'en a jamais autant déployé [2]. C'est ainsi que les sculpteurs antiques, Eufranor, Polyclète, ou Phidias, ont dû, j'imagine, façonner

ce prince, c'est-à-dire aux premières années du XVe siècle.» (*Description du château de Coucy*, p. 22.)

[1] Les neuf Preux et les neuf Preuses étaient en grand honneur au moyen âge: la décoration du château de Coucy en fournit la preuve. On les faisait, en outre, figurer dans les fêtes et réjouissances. Lors de l'entrée solennelle de Henri VI à Paris, «devant lui avoit les neuf Preux et les neuf Preuës «dames.» (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. de 1729, p. 144.) On trouve leurs armoiries et leurs louanges, ou épigraphes en vers, dans divers manuscrits de la Bibliothèque impériale, et, de plus, dans l'*Armorial du héraut Berry* (Paris, in-8°, p. VII, note). Les Preux et les Preuses, dit M. Vallet de Viriville, ont fourni des éléments iconographiques pour les cartes à jouer.

[2] On s'étonne de ne pas voir figurer ici la dixième Preuse, comme Du Guesclin vient à la suite des neuf anciens Preux. Jeanne d'Arc, qui méritait cet honneur au même titre que le héros breton, ne l'avait sans doute point encore obtenu, car la grande cheminée de la salle de Coucy, telle que Du Cerceau l'a représentée, ne porte que les neuf Preuses de l'antiquité. A l'époque où Astesan écrivait (1451), la mémoire de la Pucelle n'était point encore relevée de l'opprobre: la révision de son procès par ordre de Charles VII, et la réhabilitation par le pape Calixte III, ne datent que de 1456. C'est pour ce motif qu'il n'est point question de l'héroïne dans les détails que donne notre poëte sur les guerres contre les Anglais. M. Vallet de Viriville, en son intéressante *Histoire de Charles VII* (t. II, p. 82), raconte une particularité des plus curieuses au sujet de la dixième Preuse et du dixième Preux. «Jeanne «d'Arc, au début de sa carrière, entendit parler de «Jeanne de Laval, qui survivait à son époux le

Magnorumque virum credo finxisse figuras,
Ex quo perpetuum meruerunt nomen habere.
Hunc gemini mira fabricati ex arte camini.
Supposiți dictis laudando more figuris,
Exornant thalamum; nec non in robore muri
Abditus egregius locus, in quo, nemine quicquam
Advertente, potest princeps cumulare suorum
Concilium procerum, vel scribere dum placet illi,
Aut facere occultus quicquid velit atque remotus.
Sunt alii multi thalami multoque decore
Et vario ornati, quos est mora longa referre.
Transeo præstantem dignamque Nerone coquinam,
Et stabula in castro pro multis apta caballis.
Transeo permultas scalas in robore muri
Admirabiliter factas, et nulla ferentes
Impedimenta locis, tamen illis sufficientes.
Transeo et ingressus castri cum robore tanto
Factos, ut nullo valeam describere versu.
Quid, quod sub terris varia ornamenta locique
Munimenta jacent? Nam quadraginta profundus
Is locus est gradibus, conduntur ubi optima vina,
Forti et miranda totus testudine tectus;
Cujus parte latens est subterranea castri
Tutela, hostili cupiens obsistere fraudi.
Est etiam puteus sub cœlo factus aperto
Parte alia castri, quem subterraneus infra
Est thalamus, miro fabricatus more latenter,
In quo Couciaci [1] dominus consueverat aurum
Abdere vel gemmas, preciosaque talia rerum.
Prætereo quanto sit prædita robore porta
Ipsius villæ, qua vix est fortior ulla.
Possem præterea varia ornamenta referre
Nec non illius castri munimina, nec non
Quam sit frumento, quam vino fertilis, atque
Fructibus et reliquo telluris munere; sed, cum
Multa meis restent alia exprimenda camenis,
Hæc satis esse velim de tanto carmina castro.

[1] Le texte porte *Conciaci*.

les statues des anciens dieux et les figures des grands hommes, œuvres qui leur ont mérité un renom immortel.

Deux cheminées, construites avec un art admirable, supportent élégamment ces figures et décorent cette salle[1]. Il y a aussi, dans l'épaisseur du mur, un cabinet secret et bien construit, dans lequel, sans que personne en sache rien, le prince peut réunir le conseil de ses grands, ou écrire quand il lui plaît, et faire tout ce qu'il veut en secret et à l'écart[2].

Il y a beaucoup d'autres chambres ornées d'objets nombreux et variés, et qu'il serait trop long de rapporter ici. Je passe sous silence une cuisine magnifique et digne de Néron, ainsi que des écuries, dans l'intérieur du château, pour recevoir un grand nombre de chevaux. Je ne dis rien de tous ces escaliers admirablement placés dans l'épaisseur du mur, ne causant aucune gêne aux chambres et suffisant pourtant à les desservir[3]. J'omets enfin les entrées du château, si solides et si bien disposées que mes vers ne pourraient les décrire. Dirai-je que jusque dans les profondeurs de la terre se trouvent des ornements variés et des fortifications? L'endroit où l'on conserve les vins les meilleurs est profond de quarante marches; il est formé tout entier d'une solide et merveilleuse voûte; et c'est dans cette partie que se trouve la défense cachée et souterraine du château, qui a pour but de résister aux surprises de l'ennemi. Il y a aussi, dans une autre partie du château, un puits à ciel ouvert, au fond duquel est une chambre souterraine, construite secrètement, d'une manière merveilleuse, et dans laquelle le seigneur de Coucy avait coutume de cacher son or et ses pierreries, ainsi que tous ses objets précieux[4]. Je passe sous silence la solidité de la porte de la ville, la plus forte qui existe. Je pourrais encore décrire des ornements divers et d'autres défenses du château, dire combien les environs sont fertiles en blés, en vins, en fruits et autres biens de la terre; mais, comme il reste encore à ma muse beaucoup d'autres choses à retracer, je voudrais que cette description d'un si grand château pût vous suffire[5].

« grand connétable Du Guesclin. La Pucelle était en « rapports avec le jeune André de Laval, petit-fils « de l'illustre veuve, qui fut depuis le maréchal de « Lohéac. Elle détacha de sa main un petit anneau « d'or qu'elle portait, et le remit à André, en le char- « geant de le transmettre de sa part à Madame de « Laval. C'était l'hommage de la dixième Preuse à la « veuve du dixième Preux. »

[1] Du Cerceau, dans son ouvrage intitulé *Des plus excellents bastiments de France*, a donné le dessin de ces deux cheminées et des neuf Preuses qui en garnissaient le manteau.

[2] Voici ce que dit de ce cabinet M. Viollet-le-Duc : « Un boudoir, pris aux dépens de l'épaisseur « de la courtine, accompagnait la salle des Preuses. « Cette pièce, éclairée par une grande et large fenêtre « donnant sur la campagne du côté de Noyon, était « certainement le lieu le plus agréable du château; « une petite cheminée la chauffait, et elle était voûtée « avec élégance par des voûtes d'arêtes. »

[3] M. Viollet-le-Duc a fait remarquer que les escaliers du château de Coucy étaient disposés de façon à desservir les appartements, à simplifier la surveillance et à aider les défenseurs de la place en cas de siége.

[4] Ce puits subsiste encore; mais la chambre souterraine n'a peut-être existé que dans l'imagination des historiens. Des légendes semblables, dit M. Viollet-le-Duc, s'attachent aux ruines de tous les châteaux du moyen âge.

[5] « Tout est colossal dans cette forteresse; quoi- « que exécutée avec grand soin, la construction a « quelque chose de rude et de sauvage qui rapetisse « l'homme de notre temps. Il semble que les habi- « tants de cette demeure féodale devaient appartenir « à une race de géants, car tout ce qui tient à l'usage « habituel est à une échelle supérieure à la nôtre. « Les marches des escaliers, les allèges des créneaux, « les bancs sont faits pour des hommes d'une taille « au-dessus de l'ordinaire. » (*Description du château de Coucy*, p. 21.)

LUGDUNUM.

Ergo, ut semotas a dictis vertar ad oras,
Vidi Lugdunum, prisco sub tempore firmam
Rhetoricæ sedem, mediam quam separat urbem
Lucidus amnis Arar; cujus quoque mœnia præter
Labitur exundans Rhodanus, qui dividit ipsam
Galliam ab Imperio, cui non ea libera paret.
Unde ferax terra est propter duo flumina frugum.
At latere ex alio defendunt undique montes
Urbem, parte tamen fructus et vina ferentes.
Is mons præcipue cui Decollatio nomen
Præbuit : hic etenim sanctorum multa virorum
Milia, martirio pro nomine dedita quondam
Proque fide Christi, caput obtruncata fuere.
Quorum sanguis iens subjecti ad fluminis undas,
Illarumque rubrum reddens (ut fama) colorem,
Fecit ut a toto dicatur Saugona[1] vulgo,
Qui pridem fluvius ab arando[2] nomen habebat,
Utque a truncato teneat mons nomina collo,
In quo templa duo digne fundata fuerunt;
In quo tanta jacent illorum corpora sancta;
In quo sacratæ pars est infixa columnæ
Ad quam passurus Christus fuit ipse ligatus;
In quo præterea sunt plurima longa relatu.
Adde quod hanc urbem juxta est memorabile bustum
Qui vulgo Tumulus geminorum fertur amantum.

HERODES.

Herodes siquidem jacet hic cum conjuge cara,
Propter quam cædi jussit caput ille Johannis;
Quæ fuit hunc, magno stimulata ab amore, secuta,
Donatum[3] externæ propter sua crimina terræ.

PILLATUS.

Dicitur hac etiam generatus in urbe fuisse,
Quamvis ex coitu damnato, callidus ille
Pillatus, nomen retinens ab utroque parente :

[1] Le manuscrit porte *Saugona*. — [2] Allusion au mot latin *Arar*. — [3] *Damnatum?*

LYON.

Pour parler d'un pays éloigné de celui que je viens de décrire, je dirai donc que j'ai vu Lyon, autrefois séjour assuré de l'éloquence, ville que divisent en deux les eaux limpides de la Saône. Elle a des murailles le long desquelles coule, en bouillonnant, le Rhône, qui sépare la France de l'Empire[1], dont cette contrée ne veut pas se reconnaître sujette. Le voisinage des deux fleuves rend le pays fertile en moissons. Du côté opposé, la ville est défendue par des montagnes, dont une partie cependant porte des fruits et des vins, principalement le mont qui a reçu son nom de la Décollation. C'est là, en effet, que plusieurs milliers de saints, livrés autrefois au martyre pour le nom et pour la foi du Christ, eurent la tête tranchée. Leur sang coulant jusqu'aux eaux du fleuve qui baigne la montagne et rendant leur couleur rouge (suivant la tradition) a été cause que tout le peuple appelle Saône ce fleuve qui d'abord avait reçu son nom de l'action de labourer[2]. C'est cet événement qui a fait donner le nom de la Décollation à cette montagne, sur laquelle ont été fondées richement deux églises, où reposent les corps de tant de saints, où est placée une partie de la colonne sacrée à laquelle Jésus-Christ, avant sa passion, fut lié en personne, où sont enfin beaucoup de choses qu'il serait fort long de rapporter. Ajoutez qu'auprès de cette ville est le mémorable monument que l'on appelle vulgairement le *Tombeau des Deux-Amants*.

HÉRODE.

Hérode y est enterré avec sa chère épouse, pour laquelle il fit couper la tête de saint Jean-Baptiste; poussée par un violent amour, elle l'avait suivi sur la terre étrangère, exil auquel fut condamné ce roi pour prix de ses crimes[3].

PILATE.

On dit aussi que dans cette ville naquit d'une union illicite le rusé Pilate, qui reçut

[1] Dans la partie supérieure de son cours.

[2] Astesan fait ici allusion, non point à la persécution de l'an 177 dont furent victimes Pothin, Blandine, Attale et une cinquantaine d'autres chrétiens, mais à celle de l'an 208. Il n'y eut pas, comme en 177, un vain simulacre de jugement; le massacre fut instantané. On compta les victimes par milliers, dit M. Monfalcon : « Femmes, enfants, vieillards, chrétiens de toute condition périrent égorgés » dans leur demeure, sur les places publiques, dans » les champs, partout où l'on pouvait les atteindre, » et tout païen était bourreau. Le sang des victimes » jaillissait à flots dans les rues, et teignait de sa » couleur les eaux des deux fleuves. » (*Histoire de Lyon*, t. I, p. 182.) M. Monfalcon ajoute en note : « Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de réfuter » l'opinion de ceux qui font dériver le nom de la rue » du Gourguillon du sang des martyrs coulant à » flots le long de cette pente. » — Le mont de la Décollation est probablement Fourvières (*forum vetus*). Quant à l'étymologie du mot *Saugona*, qu'on trouve dans Ammien Marcellin et dans Grégoire de Tours, nous en laissons la responsabilité à Astesan. Consulter à cet égard le mémoire de C. X. Giraud sur *Les noms et la source de la Saône*. (*Magasin encyclopédique*, année 1812, t. V, p. 159.)

[3] Le *Tombeau des Deux-Amants* était situé dans la campagne de Lyon, sur la rive droite de la Saône, au lieu appelé *Bourgneuf*. C'était une sépulture gallo-romaine.

Nam pater illustris Tus; mater, femina vilis,
Pilla, molendino fuit illi assueta paterno.
Urbe hac Baptistæ sunt inclita templa Johannis,
Centum canonicis et ditia dotibus amplis;
Ut taceam vasto castrum insuperabile saxo
Fundatum, toti dominans excelsius urbi.
Hæc igitur fortis, formosa et fertilis urbs est;
Nec minus est omnis ludique jocique referta,
Atque voluptatum cunctarum, ut possit in illa
Urbe suas credi sedes Epicurrus habere.

BITURIS.

Vidi urbem Bituris, in qua fundaverat olim
Dux Bituricensis, fama præstante, Johannes.
Quod mira ornarat forma, perlustre sacellum.
Id tanta docti pictum fuit arte magistri,
Ut ferme vivens omnis videatur imago.
Ne dicam fultas vitro lucente fenestras,
Ornatas multis varioque colore figuris.
Hic ego relliquias quæ conservantur in auro
Argentove sacras vidi, quas dicere longum
Esset, præcipue puerorum ob nomina Christi
Cæsorum partes, integraque brachia totis
Cum manibus, totosque pedes cum cruribus ipsis:
Ut taceam gemmas et magni ponderis aurum
Quo crux est illic precio fabricata supremo.
Transeo quam magnum, quamque omni parte decorum
Sit Stephani templum, quod toti præsidet urbi,
In quo sancti hujus fertur requiescere corpus.
Hic etiam dignas illustri principe vidi
Ædes, quas summo studio argentarius alti
Regis, tantum animo quantum ditissimus auro,
Non secus ac notus præclaro nomine Crassus,
Construit; et, quamvis nondum finiverit illas,
Jam tamen absumpsit scutorum milia centum
Aurea, dum pulchras fabricare enititur ædes,
Percupidus ne quid speciei desit earum.

BLESIS.

Verum ut de Blesis aliquid quoque dicere non sim

le nom de ses deux parents; car son père était l'illustre *Tus;* sa mère, une femme de condition vile, *Pilla*, habituée à tourner le moulin paternel[1]. Dans cette ville se trouve l'église Saint-Jean-Baptiste, célèbre par ses cent chanoines et pourvue de riches revenus[2]. Je ne parlerai pas du château imprenable, établi sur un vaste rocher et dominant de sa hauteur toute la ville. Cette cité est donc forte, belle et fertile; elle n'est pas moins pleine d'agréments, de jeux et de plaisirs de toute sorte, au point de faire croire qu'Épicure y a établi son séjour.

BOURGES.

J'ai vu la ville de Bourges, dans laquelle le duc Jean de Berry, d'illustre renommée, avait fondé autrefois une très-célèbre chapelle qu'il avait ornée avec un art merveilleux[3]. Elle a été peinte avec tant d'habileté par un artiste savant, que toutes les images sont pour ainsi dire vivantes, sans parler des fenêtres, ornées de vitraux étincelants et décorées de nombreuses figures de couleurs variées. J'y ai vu de saintes reliques, qui sont conservées dans l'or et l'argent, et qu'il serait trop long de décrire, principalement les restes des enfants massacrés au nom de Jésus-Christ[4], les bras entiers avec les mains, les pieds en entier avec les jambes; sans citer les pierreries et la grande quantité d'or qui a servi à fabriquer une croix d'un prix infini. Je ne dirai pas combien est grande, combien est belle dans toutes ses parties, l'église Saint-Étienne, qui domine toute la ville, et dans laquelle on dit que repose le corps de ce saint[5]. Là, j'ai vu encore un hôtel digne d'un grand prince, que fait bâtir, avec un soin extrême, l'argentier de notre puissant roi, cet homme, aussi grand par l'esprit que riche par ses trésors, qui l'égalent au célèbre Crassus, d'illustre renommée; et, quoiqu'il n'ait pas encore achevé son hôtel, il a déjà dépensé cent mille écus d'or, tant il déploie d'efforts pour se construire une belle demeure, tant il désire que rien ne manque à la splendeur de cette résidence[6].

BLOIS.

Je ne veux pas oublier de dire quelque chose de Blois. Là, tout près des eaux de la

[1] Cette étymologie n'est pas sérieuse.

[2] Consulter l'ouvrage intitulé *L'église primatiale de Lyon et son chapitre*, par M. l'abbé Jacques. Lyon, 1837, in-8°.

[3] La Sainte-Chapelle de Bourges a disparu comme celle de Dijon. L'une et l'autre avaient été bâties par des « fils de roy de France, » à l'imitation de la Sainte-Chapelle du Palais.

[4] L'église des Saints-Innocents, à Paris, croyait aussi, dit Du Breul, posséder des reliques des jeunes victimes de la fureur d'Hérode. Ces restes étaient généralement dépourvus d'authenticité. La châsse qui contenait les reliques dont parle Astesan, et qui pesait plus de 95 marcs, ainsi que la croix « d'un prix infini, » était conservée, avant la Révolution, dans le trésor de la cathédrale de Bourges.

[5] Consulter l'ouvrage intitulé *Description historique et monumentale de l'église patriarchale et métropolitaine de Bourges*, par le chanoine Romelot, 1824, in-8°.

[6] Jacques Cœur avait commencé la construction de son hôtel en 1443, et Astesan nous apprend qu'il n'était point achevé huit ans plus tard. On sait que ce curieux monument subsiste encore, et qu'il a été, après un long abandon, l'objet d'une restauration intelligente. Les emblèmes et la devise du célèbre argentier s'y montrent partout : *A vaillant cœur riens impossible.*

Immemor: hic, Ligeris non longe a fluminis undis,
Parvo in monte situm est spaciosum forteque castrum,
Et tantis domibus munitum, ut multa virorum
Accipere hospiciis et milia possit equorum.
Estque ejus castri conclusum robore templum
Tam magnum, ut nullum castrum dicatur in oris
Gallorum templum spacii majoris habere;
Idque est canonicis ornatum clericulisque
Tam multis, ut quottidie cantentur ab illis
Non solum missæ, verum et sollemniter horæ
A matre Ecclesia, divino in honore statutæ.
Organa præterea sunt illic tanta, quod ipse
Nec majora illis vidi, nec posse putavi
Usquam exerceri, nam stamni mille sonoras
Et quadringentas virgas dicuntur habere,
Quarum aliquas vidi tantas (mirabile dictu),
Ut mediocris homo possit transire per illas.
Ex quibus egreditur sonitus tam vocis amœnæ,
Tam dulcis cantus, ut non Amphiona muri
Thebani auctorem, nec cantus talis et artis
Pana repertorem, nec qui requiescere fecit
Orpheus infernas repetita conjuge sedes,
Nec Phœbum, quamvis Trojæ struxisse canendo
Mœnia dicatur, melius cecinisse putarim.
At burgi medio nitidis argenteus undis
In petra fons est, ex omni parte venustus,
Sufficiens toti (si fas est dicere) villæ,
Qui merito posset Gaii cognomen habere,
Instar Senarum fontis, cum semper ad illum
Magna puellarum concurrat copia fontem,
Quas tam formosas ego, tam veroque colore,
Quem non fucus[1] eis, natura sed optima donat,
Pene omnes vidi comptas, cum proximus essem
Hospitio fonti (liceat michi vera fateri),
Has ut Lombardis ausim præferre puellis.
Prætereo quantum sit opimis fertilis agris
Terra hæc, quam tantum prudens ait ille virentem,
Et ditem silvis, et ditem vitibus esse,
Et pratis et aquis, ut nil aliunde requirat.

[1] Le texte donne *fuccus*.

Loire, s'élève sur une petite colline un spacieux et fort château, pourvu de bâtiments si grands qu'il peut recevoir, dans ses divers corps de logis, plusieurs milliers d'hommes et de chevaux [1]. On y voit aussi, renfermée dans l'enceinte de ce château, une chapelle si grande qu'elle passe pour la plus vaste qui existe dans un château de France [2]. Cette chapelle est si bien pourvue de chanoines et de clercs inférieurs, que chaque jour ils y chantent, avec solennité, non-seulement des messes, mais les heures établies par notre mère l'Église en l'honneur de Dieu. Il y a, en outre, des orgues si grandes que je n'en ai point vu qui les surpassent; et je ne pense pas que l'on puisse en trouver nulle part, car elles ont, dit-on, quatorze cents tuyaux sonores, dont quelques-uns m'ont paru assez grands (chose merveilleuse!) pour laisser passer le corps d'un homme de moyenne grosseur. Il en sort un son de voix si agréable, un chant si doux, que, suivant moi, ni Amphion, constructeur des murs de Thèbes, ni Pan, inventeur de l'art du chant, ni Orphée, qui sut calmer les dieux infernaux quand il alla redemander son épouse, ni Apollon, qui éleva, dit-on, aux accents de sa lyre les murailles de Troie, n'ont fait entendre de plus suaves accents.

Au milieu du bourg est une fontaine de pierre, aux eaux argentées et brillantes, entièrement belle, qui suffit, s'il est permis de le dire, à toute la ville, et qui aurait droit de porter le surnom de Gaja, à l'instar de la fontaine de Sienne [3]. Autour de cette fontaine se rassemblent sans cesse une foule de jeunes filles, que j'ai vues si belles, si fraîches, pour la plupart, de couleurs vraies, que la nature bienfaisante, et non le fard, leur donnait, car ma demeure touchait à la fontaine, que j'oserai (s'il m'est permis de dire la vérité) les mettre au-dessus des Lombardes. Je ne dirai pas combien est fertile en champs excellents cette contrée, qu'un homme sage se borne à nommer pays verdoyant, riche en forêts, riche en vignobles, en prés, en rivières, sans qu'il soit besoin de rien demander ailleurs.

[1] Le château de Blois est d'origine fort ancienne, puisqu'il a résisté aux attaques des Normands. Après avoir appartenu successivement aux comtes de Blois, des maisons de France et de Champagne, il fut acquis, en 1397, par le duc Louis d'Orléans, qui y fonda une belle bibliothèque. Christine de Pisan, Eustache Deschamps et Gilles Mallet, dit M. de la Saussaye (*Histoire du château de Blois*, Paris, 1850, in-18), y accompagnèrent souvent le duc et la duchesse; le savant bibliothécaire de Charles VI se chargeait du soin d'arranger les livres. Valentine s'y réfugia après le meurtre de son époux, et elle fit placer sur tous les murs de ses appartements, tendus de noir, sa touchante devise de veuvage :

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien,

avec une *chantepleure* entre deux S, initiales de *soupir* et de *soucy*. Ce n'était alors qu'une forteresse. Charles d'Orléans, de retour d'Angleterre, voulut faire de l'antique manoir un château de plaisance. Louis XII, François Ier et Gaston d'Orléans achevèrent la transformation. Après un long abandon et des ravages multipliés, le château de Blois a été, dans ces dernières années, soigneusement restauré par M. Duban.

[2] La chapelle qu'a visitée Astesan était probablement celle dite *de Saint-Calais*, que M. de la Saussaye regarde comme ayant été construite au IXe siècle, et que Louis XII fit détruire pour édifier celle qui existe aujourd'hui.

[3] Petit-Radel décrit ainsi la célèbre fontaine de Gaja : « Elle est située dans le haut de la place « *Della Signoria*, et reçoit son aliment de diverses « sources que l'on a rassemblées pour fournir aux « besoins de toute la ville. Elle est agréablement décorée en bas-reliefs et statues. » (*Voyage en Italie*, t. III, p. 294.) Quant à la fontaine vue à Blois par Astesan, c'est probablement celle qui porte aujourd'hui le nom de Louis XII.

AURELIANUM.

Aurelianensem quid dicam his versibus urbem?
Cui tale Augustus nomen dedit Aurelianus :
Nam Genabum veteres illam dixere poetæ[1].
Qua nullam vidi, quantum sua mœnia possunt
Cingere, majori populo aut majore refertam
Artificum numero, et generis cujusque virorum.
Hic est gimnasium præsertim in legibus amplum,
Suppleat ut studii defectum Parisiensis.
Hic ut de sanctis aliquid[2] quoque carmine tangam
Ejus relliquiis, cultellus quo Jesus[3] agnum
Incidit, nec non ea sunt quæ dira Johanni
Pocula non sonti dirum tribuere venenum;
Quem tamen adjuvit divina potentia tantum,
Ut nichil obfuerit magis illi potio dira,
Quam Mitridati regi, quem mille periclis
Leti suppositum, tentatum et fraude veneni,
Plurima servarunt caute medicamina sumpta :
Unde ab eo retinent medicamina talia nomen.
Hunc fortuna ideo credo servavit, ut hostis
Esset Romanis, quo vix fuit acrior alter
Inventus, quoniam quamvis is victus ab illis
Bis foret, inde tamen surrexit atrocior hostis.
Ad muros urbis, cui large munera Bacchi,
Cui large Cereris, cui sunt et poma nucesque,
Cui prata et silvæ, cui prisco nomen in ævo
Fertilitatis erat, Liger ornatissimus amnis
Non secus ac Blesis illabitur atque Turonis
Et Balgensiaci, et multis quas transeo villis;
Amnis tam pulcher quam terris utilis illis,
Quem super ex petra facti sunt undique pontes,
Forma præstantes et turris robore fulti:
Aurelianensem præsertim pulcher ad urbem
Pons est, quo nullus toto est formosior amni;
Qui persæpe rates perducit ad æquor onustas,
Optatas pariter revehens ex æquore merces.

[1] L'ancien nom d'Orléans était *Genabum*. Le texte donne, probablement par erreur, *Gebanum*.

[2] *Aliquid*; on lit dans le manuscrit *aliquis*.

[3] *Jésus*, faute de quantité. Même faute, v. 109.

Digitized by Google

ORLÉANS.

Que dire, dans ces vers, de la ville d'Orléans? C'est l'empereur Aurélien qui lui a donné ce nom, car les anciens poëtes l'appelaient Genabum. Je n'ai vu aucune ville dont la vaste enceinte soit plus remplie de peuple, d'une plus grande multitude d'artisans et d'hommes de toutes conditions[1]. Là est une université où l'étude du droit est surtout développée, pour suppléer au défaut de l'Université de Paris[2]. Pour dire ici dans mes vers quelques mots des saintes reliques de cette ville, on y voit le couteau avec lequel Jésus découpa l'agneau pascal, et la coupe dans laquelle fut versé à saint Jean, l'innocent apôtre, un terrible poison. Mais la puissance divine le protégea si bien, que ce cruel breuvage ne lui fit pas plus de mal qu'il n'en eût fait au roi Mithridate, exposé à mille périls de mort[3]. On sait que ce monarque, éprouvé par la ruse et par le poison, fut sauvé plusieurs fois par des médicaments qu'il savait prendre à propos, ce qui fait que ces antidotes ont gardé son nom. La fortune le conserva, je crois, pour qu'il fût l'ennemi des Romains, qui n'en trouvèrent point de plus acharné, puisque, malgré deux victoires remportées sur lui par les Romains, il se releva cependant chaque fois, plus indomptable dans son hostilité.

Les murs de cette ville, qui jouit en abondance des dons de Bacchus et de Cérès, qui produit des fruits de tout genre, qui est entourée de prés et de bois, et qui, dans l'antiquité, avait un grand renom de fertilité, sont baignés par la Loire, fleuve magnifique, qui coule également à Blois, à Tours, à Beaugency, et baigne beaucoup de villes que je passe sous silence; fleuve aussi beau qu'il est utile à ce territoire, et sur lequel sont jetés de loin en loin des ponts de pierre, remarquables par leur architecture et protégés par de fortes tours[4] : tel est, en particulier, celui d'Orléans, pont superbe, le plus beau qui soit sur tout le fleuve[5]; fleuve dont les eaux conduisent à la mer les barques chargées, et ramènent pareillement de l'Océan les marchandises que l'on désire[6]. C'est sur les rives de la Loire qu'est fondée Orléans, superbe demeure du duc et digne d'un si grand prince.

[1] L'Université d'Orléans avait rendu cette ville extrêmement prospère; on y comptait, dit M. de Buzonnière (*Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, t. I, p. 76), de quatre à cinq mille étudiants au commencement du XVe siècle. Presque tous les jurisconsultes français du moyen âge sont sortis de cette célèbre école.

[2] On n'enseignait à Paris que les *Décrétales*, c'est-à-dire le droit canonique. (Voir à cet égard Jean de Jandun, p. 40-41.)

[3] Astesan croit facilement aux légendes que lui racontaient sans doute les gardiens des trésors et des églises qu'il visitait; ici, il saisit avec empressement l'occasion de faire étalage de son savoir : l'histoire de saint Jean amène celle de Mithridate.

[4] Les ponts de la Loire, de même que ceux de Paris, de Charenton, de Saint-Cloud, etc. étaient défendus par des forteresses ou *châtelets*.

[5] Le pont d'Orléans remonte à la plus haute antiquité. M. de Buzonnière pense qu'il en existait un dès l'époque gallo-romaine. Détruit par les Normands, ce pont fut rétabli vers 880 par l'évêque Gaultier, et muni, du côté de la ville, d'une forteresse qui servait de palais aux rois, quand ils résidaient à Orléans. Une bastille le barrait aux deux tiers de sa longueur, et un fort, dit *des Tourelles*, le protégeait vers la campagne. Ruiné en partie par les Anglais, en 1429, il avait été réparé lorsque Astesan le visita.

[6] Astesan répète ici, à propos du commerce fluvial d'Orléans, ce qu'il a dit de la navigation parisienne. Les bateaux descendaient la Loire jusqu'à son embouchure ou plus probablement jusqu'à Nantes, et en revenaient chargés de marchandises.

In cujus rippa fundata est Aurelianis,
Pulchra ducis domus, et tam magno principe digna.

TURONIS.

Hujus et in rippa fundavit, in urbe Turonis,
Majestate sua dignas rex Karolus ædes,
Quas plerumque habitat postquam migravit ab urbe
Parisius, justa forsan perculsus ab ira.
Nam penes has regis fundatum est nobile castrum.
Huic urbi Cereris sunt large et dona Lyæi [1],
Et prata, et reliqua fecundæ munera terræ.
Quæ propter regem præsentem redditur ampla
Quottidie magis urbs, ac re locupletior omni.
Hac jacet urbe sacrum Martini corpus, et ensis
Quo fertur chlamydem [2] truncasse in pauperis usum.
Hanc apud, in templo quo vix formosius ullum
Vidi, sancta jacent illorum corpora septem,
Quos perhibent mire tot dormivisse per annos,
Relliquiæque aliæ quas longum effarier esset.
Si vellem cunctas quas Gallia continet urbes
Egregias a me visas atque oppida versu
Hoc canere, et dignas illis ascribere laudes,
Conficerem magnum, princeps excelse, volumen,
Atque indigna tuæ generarem tædia menti.

NOIONUM.

Ergo, ut diversas iterum traducar ad oras,
Transeo Noionum, qua sanctus Eligius urbe est,
Cujus fabri olim nuper michi visa fuerunt
Instrumenta : incus et parvi malleus usus,
Nec non ille sacer qui post fuit annulus ejus
Præsulis effecti, manuum et chirotheca [3] suarum,
Ne tibi nunc alias, quarum est hic copia, dicam
Relliquias, magna quæ relligione coluntur.

SILVANECTUM.

Et Silvanectum, quod silva nectitur, urbem,

[1] Le texte donne *Liei*.
[2] Texte : *clamidem*.
[3] Le texte porte *cirotheca*.

TOURS.

C'est aussi sur les bords de ce fleuve, dans la ville de Tours, que le roi Charles a bâti un palais digne de la majesté royale, palais qu'il habite le plus souvent depuis qu'il a quitté la ville de Paris, mû sans doute par un juste courroux [1]; car dans cette dernière ville a été fondé un superbe château pour le roi [2]. Tours possède en abondance les dons de Cérès et ceux de Bacchus, des prés, ainsi que les autres trésors d'une terre fertile. La ville devient chaque jour plus grande à cause de la présence du roi, et plus riche en toutes choses. Dans cette ville sont conservés le corps sacré de saint Martin, et l'épée avec laquelle on assure qu'il partagea son manteau pour en couvrir un pauvre. Dans la même ville et dans une église qui est peut-être la plus belle que j'aie vue, reposent les corps saints des sept jeunes gens qui, à ce que l'on rapporte, dormirent pendant de longues années, ainsi que d'autres reliques qu'il serait trop long d'énumérer [3]. Si je voulais chanter dans mes vers toutes les superbes villes et tous les châteaux de France que j'ai vus, et leur consacrer une louange proportionnée à leur mérite, j'écrirais, illustre prince, un gros volume, et je ferais naître dans votre esprit un ennui qu'il ne mérite pas de subir.

NOYON.

Aussi, pour me transporter encore dans un pays différent, je ne fais que traverser Noyon, la ville de saint Éloy, dont j'ai vu naguère les instruments d'orfévre, savoir : l'enclume et le petit marteau, comme aussi la bague sainte qui fut depuis son anneau pastoral, et enfin les gants qui couvrirent ses mains, sans parler ici des autres reliques fort nombreuses qui sont conservées dans cette ville avec grande dévotion [4].

SENLIS.

Je passe sous silence la ville de Senlis, ainsi nommée parce qu'elle est entourée d'une forêt [5].

[1] Le «juste courroux» de Charles VII se comprend, après la longue obstination des Parisiens à demeurer sous la domination anglaise. Le *Bourgeois de Paris* ne dissimule pas les mauvaises dispositions du monarque à l'endroit de sa capitale. Arrivé à Paris le 11 novembre 1438, Charles VII n'y séjourna que jusqu'au 3 décembre : «Le Roy, est-il »dit, se despartit de Paris, sans ce que nul bien y »fist à la ville de Paris pour lors, et sembloit qu'il »ne fust venu seullement que pour veoir la ville. »Et vrayment sa prinse de Montereau et sa venue »cousta plus de soixante mille francs à la ville de »Paris, où qu'ils fussent prins.» (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. de 1729, p. 178.)

[2] Astesan veut sans doute parler du château de Plessis-lez-Tours, qui ne fut terminé que sous le règne de Louis XI, et dont il ne reste plus que des ruines; elles sont situées dans la commune de la Riche, à un kilomètre de Tours.

[3] La légende des sept corps saints a été célèbre au moyen âge. Artesan n'y croit qu'à demi : on rapporte, dit-il, *perhibent*.

[4] Le poëte n'a fait que traverser Noyon, *transeo Noiomum;* il ne dit rien de la cathédrale, dont M. Vitet a fait récemment la monographie, et il réserve toute son admiration pour les reliques de saint Éloi. M. Paul Lacroix, dans son intéressante *Histoire de l'orfévrerie* (p. 19), parle des deux crosses épiscopales, du sceau et des anneaux du saint.

[5] Voir la description de Senlis dans le livre de Jean de Jandun, p. 74-75, ainsi que le plan et la vue cavalière que nous en donnons.

COMPENDIUM.

Et burgum taceo cui dant Compendia nomen,
Cujus agros pingues bona copia reddit aquarum.
Hic est ex pauco factus sacer annulus auro
Qui Christi matris digitum circumdedit almæ,
Quodque caput sanctum texit vellamen eidem,
Multæ et relliquiæ quas est mora longa referre.

LANUM.

Transeo Lanensem mirandi roboris urbem,
Quæ, quamvis illam circumdent undique campi
Fecundi et rerum cunctarum pene feraces,
Est fundata tamen mediocri in monte, decenter
Vitibus et patris munito munere Bacchi.
Unde nichil mirum si prisco tempore sedem
Gallorum reges illic habuisse feruntur.
Hic est præclarum templum quod præsidet urbi,
Cujus mirandam non possem expromere formam.
Nec procul hinc, omnes Gallorum nota per oras,
Lætitiæ matri sunt templa dicata Mariæ,
Quæ facit assidue miracula clara per orbem.

SUESSIO.

Urbem prætereo cui suavis sessio nomen
Præbet, et hanc placidus mediam perlabitur amnis.
Quem reor illius fecundam reddere vallem.
In cujus rippa, quod toti præsidet urbi,
Quamvis exiguum, tamen est mirabile castrum
Aurelianensis domini, tam robore muri
Quam forma præstans, et magna laude ferendum.
Ut sileam templum formæ prestantis, et almi
Sebastiani corpus, quod habetur ibidem,
Et tot relliquias, ut possit nemo referre.

AMBIANUM.

Prætereoque urbem cui clarum nomen ab amnis
Ambitu positum fuit, in qua nil magis ipse
Egregium vidi, quamvis non pauca relatu
Digna et laude forent, quam templum antistitis urbis :

COMPIÈGNE.

Je ne dis rien de cet autre bourg qui tire son nom des chemins de traverse[1], et dont une grande abondance d'eaux rend les champs fertiles. Là se voient et l'anneau sacré fait d'une petite lame d'or, qui entoura le doigt de l'auguste mère du Christ, et le voile qui couvrit sa tête sainte, ainsi que beaucoup de reliques qu'il serait trop long d'énumérer [2].

LAON.

Je passe la cité de Laon, admirablement forte, qui, au milieu de champs fertiles et abondants presque en toutes sortes de productions, est fondée cependant sur une petite montagne agréablement pourvue de vignes et des dons du dieu Bacchus [3]. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'on rapporte que, dans les temps anciens, les rois de France y avaient établi leur capitale. Là est une célèbre église qui domine la ville, et dont je ne pourrais dépeindre l'admirable architecture[4]. Non loin de cette cité s'élève une église connue dans toute la France; elle est dédiée à Notre-Dame-de-Liesse, qui ne cesse de faire des miracles célèbres dans le monde entier [5].

SOISSONS.

Je passe sous silence la ville à laquelle son agréable site donne son nom [6], et qui est traversée, dans son milieu, par une calme rivière qui semble fertiliser toute cette vallée. Sur ses bords, dominant toute la ville, s'élève le petit, mais admirable château du duc d'Orléans, aussi beau par la solidité de ses murs que par sa forme, et digne des plus grands éloges. Je ne dirai rien de l'église, qui est d'une belle architecture, ni du corps de saint Sébastien, qui y est conservé, ni des reliques en si grand nombre que nul ne pourrait les énumérer.

AMIENS.

J'omets aussi de décrire la ville qui a tiré son nom illustre de ce qu'elle est entourée par un fleuve [7], et dans laquelle je n'ai rien vu de plus beau, quoiqu'il y eût d'ailleurs beaucoup de choses à raconter et à célébrer, que l'église cathédrale de cette ville. C'est là

[1] Le mot latin de Compiègne, *Compendium*, signifie abrégé, et par extension route ou chemin de traverse, qui abrége.

[2] Ces reliques étaient conservées au célèbre monastère de Saint-Corneille.

[3] Le coteau planté de vignes dont parle le poëte porte encore aujourd'hui le nom de *Cure Saint-Vincent*.

[4] La cathédrale de Laon, construite à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, se rapproche beaucoup, dit M. Viollet-le-Duc, du style de Notre-Dame de Paris; un architecte distingué, M. Boeswilwald, a été chargé de la restaurer. Consulter, pour la description détaillée de l'édifice, l'ouvrage intitulé *Les églises de Laon*, par M. Melleville, Paris, 1846, in-8°.

[5] L'église de Notre-Dame-de-Liesse, à 15 kilomètres de Laon, renferme une statue miraculeuse de la Vierge, qui était, à l'époque où Astesan la visita, l'objet d'un pèlerinage très-suivi.

[6] Astesan fait dériver sans doute *Suessio* de *suavis situs*.

[7] Le nom latin d'Amiens, *Ambianum*, rappelle en effet le verbe *ambire*, entourer.

In quo Baptistæ facies est sacra Johannis,
Aut pars illius, ne te mea carmina fallant,
Cum caput in multas septum sit nobile partes.
Nam Lugdunensi mentum servatur in urbe;
Pars autem capitis suprema, ut publica fama est,
Sacra Angelini servatur in æde Johannis;
Corpus at in cineres conversum Genua servat.
Hoc templum tantum magnum, tantumque venustum,
Altumque et clarum est, ac omni parte decorum,
Ut Galli in patria nullum formosius omni
Esse ferant penitus, licet illi Virginis almæ
Templum Carnoti quidam præponere tentent.
Nonnulli vero quos Itala miserat ora[1]
Viderunt, quorum fuit hæc sententia, quamvis
Templum finitum cunctis ex partibus esset
Quod Mediolani media fabricatur in urbe,
Sed dubitare tamen quod pulchrius esset eorum.
Ex hoc ergo potes templi deprendere[2] formam.
Nec tibi sit mirum, si, princeps inclite, dixi
Plurima de templis Gallorum relliquiisque,
Quod non est moris fieri per carmina vatum,
Unde meos versus reprehendent forte poetæ;
Sed feci id, quoniam visa est michi Gallia, solo
Templorum ornatu, Lombardas vincere terras,
Quanquam etiam fluviis et stagnis vincere fertur,
Unde sibi plures ferme sunt undique pisces.
Plurima præterea varias michi visa per urbes
Gallorum patriæ possem ornamenta referre;
Sed plus quam cuperem jam crevit epistola longa,
Ut verear generasse tibi fastidia verbis.
Ergo, vale, et nostras venia dignare Camenas,
Marchio : si nimiis tecum sunt versibus usæ,
Cum nequeant paucis narrari plurima verbis.

Ex Blesis, anno Christi M.CCCC.LI.

[1] Le texte donne par erreur *hora*. — [2] Texte : *deprehendere*.

que l'on conserve le chef de saint Jean-Baptiste, ou du moins, pour que mes vers soient plus près de la vérité, une partie de ce chef, puisque la noble tête du Précurseur a été partagée en un grand nombre de parties. En effet, le menton est conservé dans la ville de Lyon; la partie supérieure de la tête, suivant la renommée publique, se trouve dans l'église de Saint-Jean-d'Angély, et le corps, réduit en cendres, est gardé à Gênes [1]. La cathédrale d'Amiens est si grande, si bien proportionnée, si haute, si magnifique, si ornée dans toutes ses parties, que les Français n'en connaissent pas de plus belle dans toute l'étendue de leur pays, bien que quelques-uns essayent de lui préférer l'église Notre-Dame de Chartres [2]. Quelques personnes venues de l'Italie ont vu cette église et ont été du même avis: et, quoique la cathédrale que l'on construit au milieu de la ville de Milan soit la perfection même dans toutes ses parties, elles hésitaient à dire quelle était la plus belle des deux [3]. D'après cela, vous pouvez comprendre quelle est la magnificence de cette église.

Ne vous étonnez pas, illustre prince, si j'ai prodigué les détails sur les églises et les reliques de la France; ce n'est pas l'usage en poésie, par ce motif peut-être les poëtes trouveront à redire à mes vers; mais je l'ai fait, parce que, sous le rapport de la magnificence des églises, la France m'a semblé déjà l'emporter sur les pays lombards. Au reste, la France leur est, dit-on, bien supérieure par la beauté des fleuves et des étangs, d'où elle tire un plus grand nombre de poissons pour tout le pays [4]. Je pourrais en outre vous raconter beaucoup de merveilles que j'ai vues dans les diverses villes de la France; mais ma longue épître s'est accrue déjà plus que je ne voulais, et je crains que mes paroles ne vous causent de l'ennui. Adieu donc, et daignez pardonner à ma muse, illustre marquis, si elle a abusé avec vous de sa facilité à versifier; mais pour raconter beaucoup de choses, il faut beaucoup de mots.

De Blois, l'an du Seigneur 1451.

[1] Cette dispersion du corps de saint Jean-Baptiste est aussi peu certaine que la plupart des autres faits merveilleux cités par Astesan.

[2] Voir la *Nouvelle description de la cathédrale d'Amiens*, par M. Goze, Amiens, 1847, in-4°.

[3] Astesan fait ici preuve d'une remarquable impartialité: à l'époque où il écrivait, le Dôme (*il Duomo*) était en construction depuis plus de soixante années, et des siècles devaient s'écouler avant son achèvement.

[4] Ce parallèle, tout à l'avantage de la France, par lequel Astesan termine la relation de son voyage, prouve que le patriotisme n'étouffait pas en lui le sentiment de la vérité.

PARIS

SELON LES MINIATURISTES

DU XVe SIÈCLE.

Digitized by Google

PARIS

SELON LES MINIATURISTES

DU XVe SIÈCLE.

La manière des anciens miniaturistes.

Les artistes de nos jours se préoccupent, avec raison, de donner au moindre dessin la couleur historique et locale. Un tel souci ne venait point à l'esprit des enlumineurs du moyen âge : qu'ils eussent à figurer un départ de troupes, une bataille, un siége, une entrée triomphale ou tout autre fait de guerre, ils composaient une localité de fantaisie ou appropriaient au sujet le lieu qu'ils habitaient eux-mêmes. Dans le premier système, une porte entre deux tours représentait une ville ; une route serpentant entre deux montagnes indiquait un défilé ; quelques maisons et des bourgeois aux fenêtres suffisaient pour former le décor d'une réception princière. La seconde manière exigeait encore moins de frais d'invention : l'enlumineur plaçait un peu au hasard les édifices d'une ville qui lui était connue, ajoutait un paysage de convention et faisait ainsi une sorte de compromis entre la vérité et la fantaisie [1].

On constate, vers la fin du XVe siècle, une tendance à se rapprocher du réel : la miniature se transforme peu à peu en un vrai tableau. Toutefois les enlumineurs, même les plus illustres, persévèrent dans l'anachronisme de temps et de *lieu*, surtout lorsqu'il s'agit de contrées et d'époques lointaines : le célèbre peintre Jean Foucquet, par exemple, ayant à représenter Job sur son fumier, donne pour perspective à son dessin le donjon de Vincennes. Malgré ces bizarreries, il ne faut pas blâmer trop fortement cet abus, puisqu'il nous a valu des vues de lieux et de monuments qu'on ne trouve pas ailleurs, et qui, aujourd'hui, nous feraient singulièrement défaut, si les miniaturistes d'autrefois s'étaient astreints rigoureusement à la vérité historique et locale.

Peu difficile sur la figuration exacte des lieux, l'enlumineur l'était bien moins encore sur le costume des personnages qu'il avait à représenter. En général, il leur donnait les vêtements de son temps et de son pays, ceux qu'il portait lui-même ou qu'il voyait porter par les gens de distinction. Cet anachronisme, plus choquant que le premier, s'étendait à toutes les pièces de l'habillement et de l'armement, à tous les accessoires du mobilier et

[1] V. Le Clerc pense que cette manière d'habiller les anciennes choses à la moderne devait inspirer quelques craintes à l'Église et à la Sorbonne : « Lorsque dans le livre des Rois, dit-il, on se permettait de substituer une cathédrale au temple de Salomon, il y avait lieu de craindre que la licence n'allât plus loin. » (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 455.) Cependant il ne paraît pas que les audaces ou les ignorances des miniaturistes aient contribué à faire naître le schisme et l'hérésie.

de la vie ordinaire. Les peintres les plus éminents des écoles italienne et flamande l'ont commis sans le moindre scrupule, et on l'a vu se perpétuer au théâtre jusqu'au siècle dernier. Voltaire et Lekain en ont eu raison, mais non sans quelque difficulté; car la recherche du costume est une affaire d'érudition, et l'insouciance des artistes s'accommode assez des usages qui les dispensent d'étudier. Il n'y avait guère que le Christ et les apôtres qui fussent en dehors de ces habitudes de *modernisation :* on les représentait assez généralement d'après certains types consacrés et imités de l'antique : leur costume ordinaire était celui des philosophes grecs, tel qu'on le voit sur les bas-reliefs des monuments de Rome et d'Athènes.

Deux spécimens de l'art parisien au XVe siècle.

Les deux miniatures que nous reproduisons sont conçues dans cet ordre d'idées. Nous les avons choisies entre plusieurs autres, non-seulement parce qu'elles sont traitées selon la manière du temps, mais encore parce qu'elles peuvent être considérées, l'une et l'autre, comme de véritables peintures, où le fini de chaque détail produit un ensemble des plus harmonieux. La Ville de Paris s'y montre sous deux aspects différents. Dans le premier tableau, elle est vue d'assez près, et les édifices y sont groupés un peu confusément. Le fait de guerre qui s'accomplit sur le premier plan a été manifestement la grande préoccupation de l'artiste. La seconde miniature présente la Ville dans le lointain, à l'état d'accessoire au milieu du paysage; une scène religieuse et pastorale occupe la plus grande partie de la planche. Dans l'une et dans l'autre peinture, l'ancien Paris se reconnaît facilement; mais les artistes y ont introduit divers éléments de pure fantaisie, qui se concilient mal avec l'exactitude topographique.

Première miniature. Un siége vers le milieu du XVe siècle, avec une vue de Paris au second plan.

C'est à M. Holtrop, conservateur de la Bibliothèque royale de la Haye et bibliophile distingué, que nous devons la connaissance de la miniature représentant un siége au XVe siècle, avec une vue de Paris sur le second plan. En la plaçant sous les yeux du lecteur, notre devoir est de lui faire connaître le livre dont elle constitue le principal ornement, l'auteur de ce livre, et, autant que possible, les circonstances dans lesquelles l'enlumineur a dû travailler.

Le manuscrit de la Haye est un exemplaire de la chronique de Jean de Courcy, sorte d'histoire universelle divisée en six livres, et comprenant le temps qui s'est écoulé depuis le déluge jusqu'au siècle d'Auguste.

« Le premier livre (est-il dit dans le prologue que l'auteur a composé pour servir de « préface à son ouvrage) fera mencion comme, aprés le déluge qui fu au temps Noé, fu la « terre de Gresce premiere restaurée, et des hauts histoires des anciens Gregois. Le deuxiesme « livre si fera mencion de l'ancienne creation de Troyes et comme elle fu destruite. Le troi« siesme livre, du peuple de Troyes qui eschappa de la destruction, et comme plusieurs « regnes furent peuplés de ceste lignée. Le quatriesme, des Assiriens et de leur grande do« minacion. Le cinquiesme nous desclairera des Macédoniens et des grans fais du grant roy « Alexandre. Et le sixiesme, de Mathathias et des Machabiens..... Cy aprés aura en chascun « de ces six livres plusieurs histoires et de plusieurs manieres, et chascune histoire partie « par chapitres. »

Tel est le cadre que s'est tracé Jean de Courcy. Son travail, terminé en 1422, n'a jamais été imprimé : mais il en existe de nombreux exemplaires manuscrits en France, en

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

Digitized by Google

Angleterre, en Hollande, etc. Nous nous bornerons à indiquer ceux que possède la Bibliothèque impériale, et dont M. Paulin Paris a dressé la liste.

Le manuscrit portant le n° 633 ancien a été fait pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, et a pour titre général : *Le Livre de la Bouquechardière*. Ce dernier mot paraît avoir été un surnom provenant du fief de Bourg-Achard que la maison de Courcy possédait en Normandie. L'exemplaire est composé de deux volumes in-folio maximo vélin, à deux colonnes, avec des vignettes, des initiales et de fort belles miniatures. Il a été copié en 1473 par Jean Paradis, écrivain ordinaire du seigneur de la Gruthuyse.

Dans le fonds Béthune, la chronique de Jean de Courcy occupe deux volumes in-folio maximo vélin, à deux colonnes, enrichis d'une miniature, de vignettes et d'initiales.

Viennent ensuite les exemplaires suivants : 1° un vol. in-fol. max. vélin à deux colonnes, six miniatures, vignettes et initiales, XVe siècle (n° 2685 du fonds français); 2° un vol. in-fol. papier, lignes longues, initiales, XVe siècle (ancienne bibliothèque du duc d'Orléans, n° 17); 3° un vol. in-fol. mediocri de 243 feuillets vélin, lignes longues, trois miniatures, vignettes, initiales, XVe siècle (Fontainebleau, ancien n° 412); 4° un vol. in-4° mediocri de 200 feuillets, papier, lignes longues, XVe siècle (fonds Baluze, n° 144); 5° un vol. in-fol. magno de 257 feuillets, papier, lignes longues, XVe siècle (fonds Baluze, n° 145).

Les nombreuses copies qui ont été faites de la chronique de Jean de Courcy témoignent d'une certaine estime pour l'auteur et pour le livre. Nous avons dit plus haut que l'ouvrage est une compilation; quant au compilateur, il a consigné lui-même dans son prologue, avec les raisons qui l'ont engagé à écrire, les seuls détails que l'on possède sur sa personne. Voici en quels termes il parle de lui et de son entreprise :

« Au nom du benoist Pere, du glorieux Filz et du Saint-Esperit, trois personnes en une « substance, moy Jehan de Courcy, chevalier normant, plain de jours et vuide de jeunesse, « desirant l'estat de paix et de repos, content a Dieu des biens de sa grace, de ceulz de « nature et des dons de fortune, en lui rendant graces, loenges et mercy, et pour eschiver « a vie oyseuse et moy occuper en aucun labour, me suis remembré des anciens faiz en « estudiant les vielz histoires, ay commencié compilacions prinses sur le retour des contrées « de Grece, en l'an de la benoiste incarnacion mil cccc et seize, et depuis celui temps me « suis entendu a traicter ces matieres selon l'intencion que j'ay entreprinse, parce que mon « povoir n'a pas esté si fort que je aye peu mon corps exposer ou fait de la guerre, comme « de tous estas et en toutes manieres se doit on occuper en ce mondain labour, chacun « selon ce qu'il est ordonné, ainsi que dit saint Augustin : les chevaliers pour gouverner la « guerre, les clercs pour l'église, les lays pour le labour. Et doncques pour la cause que « necessité m'a donné si grant charge, que je ne puis plus pour la guerre servir, ay mise ma « plaisance a traicter ces matieres tout au mieux que j'ay peu, etc. [1] »

Ces renseignements autobiographiques ont besoin de complément. M. Paulin Paris, qui a fait une étude particulière de Jean de Courcy et de sa chronique, y ajoute les détails suivants :

« Jean de Courcy appartenait à l'une des familles les plus illustres de la Normandie. Tandis que l'un de ses membres s'établissait en Angleterre avec Guillaume le Conquérant,

[1] *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. I, p. 5.

les autres restaient fidèles à la province qui, deux siècles auparavant, les avait reçus dans la compagnie du Roi. Jean de Courcy, écuyer en 1399, était, comme le prouve le préambule de son histoire, chevalier en 1416. S'il était le signataire d'une quittance de 1448, mentionnée par tous les généalogistes, il faudrait en conclure qu'il mourut dans une extrême vieillesse; car il était déjà « vuide de jeunesse » quand il entreprit de rédiger la chronique universelle en 1416. Il vaut mieux s'en rapporter à l'autorité d'une note contemporaine placée à la fin du superbe manuscrit de la Vallière, aujourd'hui coté n° 6 dans la collection du Roi. La voici : « Celuy qui composa ce livre trespassa à Caudebec le pénul-« tieme jour de octobre, l'an mil quatre cens xxxxi. Priés Dieu pour lui. Amen. »

« Cette bonne maison de Courcy n'est pas encore éteinte; elle a fait ses preuves généalogiques peu d'années avant la révolution, et porte de toute ancienneté un écu d'azur fretté d'or de six pièces. Mais, si les derniers neveux de notre Jean de Courcy ont rappelé le plus scrupuleusement du monde, dans leurs recherches généalogiques, les mariages, les baptêmes et les charges de leurs ancêtres, ils ont ignoré l'un des plus glorieux titres de leur famille : le travail historique que nous avons sous les yeux. Ce n'est pas que la chronique de la Bouquechardière (et non pas de la Boucassière, comme l'écrit l'abbé Le Beuf[1]) soit aujourd'hui pour nous d'un intérêt véritable. La critique a balayé toutes ces compilations historiques du moyen âge qu'on avait faites sans jamais la consulter. Mais un vieux guerrier se consolant, par de sérieuses études historiques, de ne pouvoir combattre, tandis que la France entière était en proie aux discordes civiles, ce guerrier, dis-je, forme un glorieux contraste avec le tableau des passions, des ambitions et des calamités contemporaines. Nos vieilles familles françaises sont toutes assez fécondes en pourfendeurs d'ennemis, en courtisans de rois, en possesseurs de grands domaines; mais toutes ne réunissent pas à la gloire des armes celle des lettres, qui laisse pourtant derrière elle les souvenirs les plus ineffaçables[2]. »

Grâce aux savantes recherches de M. Paulin Paris, Jean de Courcy est donc un personnage connu : on sait qu'il vivait à l'époque même où se place le récit de Guillebert de Metz, et qu'il couronna une existence de soldat par un travail de bénédictin. Il est bien regrettable que la science n'ait pu mettre en lumière la biographie de l'habile enlumineur qui consacra son talent à enrichir le manuscrit de la Haye, et dont le nom, comme celui du chroniqueur lui-même, méritait assurément d'être sauvé de l'oubli. Selon toute apparence, il était Français et même Parisien; on peut du moins le supposer en voyant Paris et ses environs figurer sur l'arrière-plan de la miniature que nous reproduisons. Quant à l'époque où il dut exécuter ce splendide travail, on désigne généralement la seconde moitié du xve siècle : les costumes, les armes, la poliorcétique indiquent, en effet, la fin du règne de Charles VII ou le commencement du règne de Louis XI. Cette considération nous a déterminés à placer notre *fac-simile* à la suite du poëme d'Astesan, qui est de 1451.

Le lecteur se demandera naturellement à quel endroit de la chronique de Jean de Courcy se réfère cette miniature, et quel rapport elle peut avoir avec un texte où l'on ne parle point de Paris. La réponse à la première question est facile : c'est au sixième et dernier livre que

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVII.

[2] *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. II, p. 334 et suiv.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

le miniaturiste inconnu a placé son chef-d'œuvre, en regard du chapitre intitulé : « *Cy traicte de Jason qui print par assaut la cité de Jherusalem.* » Ce prétendu fait d'armes est ainsi raconté par le chroniqueur : « Adonc vint-il devant Jhérusalem, et de rechef print la « cité d'assault, et lorsqu'elle fut prinse, commanda a ses chevaliers a tout tuer le peuple, « tant que en III jours que dura ceste persecucion, olt des Juifz IIII^m^ mil occis, XXXX^m^ mil « prins et XXXX mil qui furent venduz par les gens Antioche [1]. » Par le mot « Antioche, » Jean de Courcy désigne Antiochus, lieutenant de Jason. C'est donc le siége de Jérusalem que le miniaturiste a voulu représenter, et ce sont les soldats d'Antiochus qu'il nous montre escaladant les remparts de la cité sainte. Pour arriver à ce résultat, il a imaginé une Jérusalem composée de la réunion de divers édifices de Paris, et il l'a fait attaquer par des guerriers tels qu'il les voyait de son temps.

Seconde miniature. l'Annonciation aux bergers. Vue de Paris sur l'arrière-plan.

La seconde miniature, conçue dans la même manière, a également la prétention de nous transporter en Palestine, à peu de distance de Jérusalem. Dans un vallon où serpente un ruisseau, qui pourrait bien être la Bièvre, de braves paysans, d'Arcueil ou de Gentilly, sont à genoux dans l'attitude de la surprise et de l'adoration, tandis que les anges déploient dans les airs une banderole sur laquelle on lit : *Gloria in excelsis Deo.* La ville sainte apparaît dans la perspective, et cette Jérusalem est encore Paris, vu un peu plus à l'est que dans la miniature précédente. La tour du Temple, Saint-Jean-en-Grève, le Petit-Châtelet, la butte Montmartre se distinguent facilement au milieu des arrangements du miniaturiste. L'ensemble forme un tableau véritable, où la richesse du coloris égale la netteté des lignes et la naïve expression des physionomies.

Cette remarquable œuvre d'art est empruntée au célèbre missel dit *de Juvénal des Ursins* [2], récemment acheté par la Ville de Paris et si bien décrit par M. Firmin Didot, l'intermédiaire désintéressé de cette précieuse acquisition. « Il révèle, dit cet honorable bibliophile,

[1] Bibliothèque impériale, manuscrits français, n° 2685, fol. 407.

[2] L'origine première de cet admirable manuscrit a été fort discutée par les savants. M. Firmin Didot affirme qu'il fut exécuté, de 1449 à 1457, pour Jacques Juvénal ou Jouvenel des Ursins, dernier fils du célèbre garde de la Prévôté des Marchands (1388-1400). M. Vallet de Viriville croit, au contraire, qu'il a eu pour premier possesseur le duc de Bedford; qu'il a dû être commencé vers 1424, continué et remanié après le départ des Anglais, et converti en un pontifical à l'usage du diocèse de Poitiers. Cette opinion s'appuie sur l'existence des armes et des attributs du duc de Bedford, imparfaitement dissimulés par le second propriétaire, sur l'importance donnée à la fête de saint Édouard et autres saints du calendrier anglais, et enfin sur la différence des peintures qui indiquent deux époques distinctes. Ce qui n'est pas contesté, c'est que Jacques Juvénal des Ursins, successivement conseiller du Roi, avocat au Parlement de Paris, archidiacre de Notre-Dame, président à la Cour des comptes, trésorier de la Sainte-Chapelle, archevêque de Reims et évêque de Poitiers, a eu le manuscrit en sa possession dans les dernières années de sa vie. On ne sait pas au juste à quelle époque ce livre précieux passa entre ses mains. M. Vallet de Viriville incline à croire que ce fut en 1449, à l'occasion de la visite des ambassadeurs d'Écosse. Jacques Juvénal des Ursins, ayant eu, en sa qualité de trésorier de la Sainte-Chapelle, à leur montrer les nombreux objets d'art et de dévotion que renfermait cet édifice, aurait profité de cette circonstance pour acquérir ou se faire donner le célèbre missel, qui passa ensuite en différentes mains. (Voir, pour ces changements successifs de possesseur, la brochure de M. Firmin Didot, *Missel de Jacques Juvénal des Ursins, cédé à la ville de Paris, etc.* Paris, 1861, in-8°, et celle de M. Vallet de Viriville, *Notice de quelques manuscrits précieux, etc.* Paris, 1866, in-8°.)

« l'histoire intime d'une époque tout entière. A lui seul il est un véritable musée, où chaque « tableau est encadré d'ornements qui le rattachent artistement aux marges du livre; et « l'habile emploi de l'or, dont l'éclat rayonne au milieu d'une guirlande de fleurs, offre un « aspect plus séduisant que la bordure monotone des tableaux de nos musées. Depuis la « peinture la plus large, jusqu'aux peintures les plus microscopiques, tous les genres s'y « trouvent réunis, et les couleurs y brillent d'un éclat si vif, que quatre siècles n'ont pu « l'altérer. . . . .

« On peut considérer ce manuscrit, ajoute M. Firmin Didot, comme une encyclopédie « des monuments, des costumes, des meubles, des armes et des instruments de toutes « espèces de son époque. On y voit figurer la société dans ses diverses conditions, avec les « costumes et les armes de l'époque. Les châteaux, les forteresses, les édifices avec leurs « tuiles vernissées, l'intérieur des habitations, les meubles, les ustensiles de la vie privée, « y sont fidèlement reproduits. Les fonds présentent une ordonnance variée, remarquable « surtout par l'élégance et la profondeur de la perspective; les détails et les ornements « d'architecture sont traités avec une délicatesse infinie, et reproduisent probablement, soit « en totalité, soit en partie, quelques monuments de l'époque. Le dessin des grandes lettres « historiées, dans lesquelles sont encadrées les cent quarante miniatures ou tableaux de ce « *musée*, mérite aussi une attention toute particulière. Le goût qui préside à leur ornemen- « tation offre, dans les enroulements et fioritures, une variété pleine d'élégance, dont l'éclat « est heureusement adouci par de petites compositions qui, occupant les quatre angles, sont « peintes quelquefois en camaïeu, ce qui ajoute à l'harmonie générale. . . . . Quant aux « grandes lettres qui ne sont pas *historiées*, le dessin en est toujours varié, et souvent des « fleurs viennent charmer et reposer la vue éblouie par l'or, l'azur et le carmin dont ces let- « tres étincellent. Les marges du livre sont couvertes de rinceaux, dont les ramifications « figurent, comme dans un charmant parterre, un joli feuillage émaillé de fleurs, de fruits, « de personnages et quelquefois d'animaux bizarres, de figures capricieuses ou même gro- « tesques. Ces arabesques devançaient les chefs-d'œuvre qu'on admire dans les Loges de « Raphaël. . . . . Chacune des cent quarante grandes miniatures qui ornent ce manuscrit « est un tableau, où l'on reconnaît le concours de plusieurs peintres d'un vrai talent. Ce- « pendant, au premier abord, l'ensemble frappe tellement, qu'on croirait toute l'œuvre « exécutée par la même main. La naïveté et la simplicité, exempte de l'exagération que l'on « peut souvent reprocher à l'école allemande, donnent à chacune de ces miniatures, ou plutôt « de ces tableaux, un caractère tout spécial qui constitue le style français, genre qui nous « est tout à fait propre, où la nature est reproduite dans toute sa vérité, et où la foi reli- « gieuse inspire toujours le peintre, profondément religieux lui-même. Vers la fin, le pinceau « de l'un des éminents artistes qui ont concouru à l'exécution de ce chef-d'œuvre devient « encore plus fin que dans la première partie, dont le *faire* est en général plus libre, et « l'expression des têtes plus caractérisée, ainsi qu'on en peut juger par la grande miniature « représentant l'*Annonciation aux Bergers*[1]. »

La peinture que nous avons choisie, parce qu'elle donne, sur l'arrière-plan, une vue

[1] *Missel de Jacques Juvénal des Ursins, cédé à la Ville de Paris, le 3 mai 1861*, par Ambroise Firmin Didot, Paris, 1861, broch. in-8°. p. 10-14.

partielle de Paris, se trouve être précisément celle que M. Firmin Didot considère comme l'une des plus finies et des plus expressives de ce manuscrit-musée; de plus, elle a été rendue avec beaucoup de soin par les artistes chargés de la reproduire, et elle constitue à elle seule un vrai tableau. Au mérite topographique, que nous recherchions surtout, se joint donc une valeur artistique appréciée, comme on vient de le voir, par un juge des plus compétents : l'*Annonciation aux Bergers* marque une phase dans l'histoire de la peinture française.

Au point de vue de la couleur historique et locale, les deux belles pages que nous reproduisons laissent certainement beaucoup à désirer; elles donnent même lieu à des problèmes topographiques fort difficiles à résoudre. Toutefois, il convient de faire remarquer que les miniaturistes du xve siècle, dont l'érudition et les connaissances géodésiques étaient naturellement assez bornées, ne pouvaient guère procéder autrement. Sans doute l'auteur du Siége de Jérusalem aurait pu relever, ne fût-ce que sur les spirales de la colonne Trajane, les armes, les vêtements des soldats romains et orientaux, et nous épargner ainsi le spectacle de ces archers du xve siècle attaquant la cité sainte, deux cents ans avant l'ère chrétienne; mais il est probable que, n'ayant pas sous les yeux le jeu de la tactique et de la balistique anciennes, il ne serait point parvenu à donner à sa composition le mouvement et la vie qu'on y admire. Il en est de même de la page empruntée au missel de Juvénal des Ursins : les bergers de Bethléem, représentés d'imagination et avec toutes les richesses de la couleur orientale, offriraient sans doute quelque chose de moins naïf et de moins vrai que ces braves paysans de la banlieue de Paris, auxquels les anges annoncent la naissance du Christ. L'anachronisme a donc son bon côté, même au point de vue de l'art, et il ne nous sied pas, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de lui reprocher des erreurs qui enrichissent aujourd'hui l'histoire des mœurs et des coutumes parisiennes.

Anachronisme.

Digitized by Google

VUES GÉNÉRALES RESTITUÉES

OU

PLANS CAVALIERS DE PARIS ET DE SENLIS

AU XIVe SIÈCLE.

(NOTICES EXPLICATIVES.)

Digitized by Google

I.

PLAN CAVALIER

OU

POURTRAICT DE PARIS

EN 1380

ACCOMPAGNANT CE VOLUME.

En publiant les œuvres des historiens originaux qui ont écrit sur Paris, on a senti la nécessité d'éclairer les textes par de nombreuses reproductions ou *fac-simile*, qui révélassent aux yeux, comme à l'esprit du lecteur, l'époque même qu'il s'agissait de faire revivre. De là les miniatures, les gravures anciennes et les vieux *bois* dont ce volume est illustré. Malgré la largesse avec laquelle on a semé ces utiles et curieux documents, il fallait y ajouter une pièce capitale, que les auteurs du temps ne donnent point, que les archivistes n'ont pas encore découverte, et qui aidera, mieux que toutes les descriptions écrites, à comprendre le Paris des XIVe et XVe siècles : nous voulons parler d'une de ces vues d'ensemble, d'un de ces « pourtraicts de cités, » comme on les appelait autrefois. Un tel plan n'existant pas pour l'époque à laquelle se réfère le présent volume, on s'est résolu à le créer de toutes pièces, en prenant, comme base du travail à faire, le plus ancien document graphique connu jusqu'à ce jour, et en procédant par élimination, à mesure que l'on remontait le cours des âges.

Date choisie : 1380.

On a choisi une date précise : celle de 1380. La raison déterminante de ce choix est, selon nous, facile à comprendre. Il y a, dans l'existence des villes, certaines époques remarquables, où leur aspect, leur physionomie générale changent d'une manière appréciable. Les traces de ces changements peuvent se suivre sur un plan cavalier, bien mieux que sur un plan ichnographique ou en simple tracé. Mais il est certain aussi qu'il faut saisir un moment précis et bien arrêté, si l'on veut pouvoir justifier la représentation, dans le plan de telles ou telles parties, de tels ou tels édifices dont l'existence se date par des documents chronologiques. Ainsi, l'achèvement de l'enceinte de Philippe-Auguste (1211) est une de ces époques; l'enceinte de Charles V (1380) en indique une autre. Pour la première, il faut saisir la date de cet achèvement, si l'on veut faire voir les parties non encore bâties qu'enveloppait l'enceinte, parties plus tard couvertes de maisons, et, en outre, les terrains laissés hors des murailles. Là s'élevèrent bientôt, surtout dans le voisinage des portes, des constructions destinées à des auberges ou hôtelleries, ainsi qu'à des dépôts de marchandises, ou bien encore des bourgs dans lesquels se réfugiaient ceux qui voulaient se soustraire aux charges assez nombreuses qu'entraînait la résidence à l'intérieur d'une ville. Ces différences d'aspect exigent quelques détails. Les mêmes raisons se présentent pour l'enceinte de Charles V. Afin de justifier le choix de l'année 1380, au lieu de 1480, par exemple, nous

dirons que cette date a l'avantage d'être une date intermédiaire, à cheval sur les deux siècles, et qu'elle se trouve plus rapprochée de l'époque de Jean de Jandun. Quant à Guillebert de Metz, un plan de la seconde moitié du xve siècle conviendrait peut-être davantage à sa *Description de Paris;* mais il se composerait d'éléments différents, et, conséquemment, ce seraient deux plans distincts à établir. D'ailleurs, il pourrait mieux trouver sa place à côté d'autres auteurs, et servirait de transition entre celui de 1380 et les plans originaux dressés par les topographes des xvie et xviie siècles.

Voici maintenant les motifs de la préférence donnée au plan cavalier sur un plan en simple tracé :

Avantages du Plan cavalier.

Quelle que soit l'exactitude des plans géométraux, on arrive toujours à constater que, si l'on pouvait obtenir un plan cavalier exact comme mesures et dispositions, et aussi fidèle que possible comme image des édifices et des constructions, ce serait incontestablement le meilleur moyen de faire passer dans l'esprit du lecteur les idées qui ont dû inspirer les historiens originaux à l'époque où ils écrivaient. Il en résulterait une véritable résurrection de la ville, au moment où ces écrivains ont rendu témoignage de ce qu'ils voyaient. Telle a été, du reste, la pensée de presque tous les topographes parisiens antérieurs à De Lagrive. Gomboust même, le plus justement estimé de tous, n'a renoncé qu'avec regret à la vue cavalière, dite *à vol d'oiseau,* et il a en quelque sorte combiné les deux systèmes. L'habitude de ce mode de figuration était tellement enracinée, que la plupart des plans visuels ou croquis cotés, dressés par les anciens arpenteurs, sont de véritables plans cavaliers, avec le croquis grossier des bâtiments, des arbres, des haies, etc.

Il ne faut pas penser toutefois que les auteurs de ces images aient eu la prétention de faire une chose rigoureusement exacte, comme on l'exige aujourd'hui. Le topographe ancien traçait le réseau des voies et des rues; sur ce réseau il relevait les édifices, avec leur apparence par à peu près. Quant aux maisons, il donnait à toutes le même aspect, comme à celles qu'on place sur les cartes pour indiquer l'importance du lieu signalé : par exemple, des animaux, des navires ou des personnages, destinés à figurer aux yeux les productions, le commerce, l'industrie des lieux où ces objets se trouvaient dessinés. Au commencement du xviie siècle, Quesnel alla plus loin : il compléta son plan avec l'image de constructions projetées, qui n'ont pas été exécutées depuis; il fit entrer dans son cadre trop étroit des localités intéressantes, en rapprochant les distances qui les séparaient des limites adoptées pour le plan. Un siècle et demi plus tard, le tracé géométral était beaucoup plus respecté; mais un autre vice s'était perpétué. On remarque facilement, par exemple, dans le plan dit *de Turgot,* avec quel soin le dessinateur évite de passer sur les lignes du tracé, et cette préoccupation l'amène souvent à déformer les édifices d'une manière choquante. Malgré ces défauts, il est certain que ces plans ou « pourtraicts, » comme on les appelait autrefois, exercent une sorte de séduction sur le spectateur, et lui donnent immédiatement une idée vive et saisissante de l'aspect général de la cité, au moment où il veut en étudier l'histoire.

Conditions de ce travail.

Toutefois, établissons en principe que, pour exécuter un plan de ce genre, il ne faut point s'astreindre à l'exactitude mathématique qu'exige le plan en simple tracé. Dans ce dernier système, en effet, on peut indiquer par des pointillés, ou même par des lacunes,

Digitized by Google

les points douteux ou inconnus, superposer diverses époques en enchevêtrant, le moins confusément qu'il est possible, les tracés des lignes qui se sont succédé dans un même lieu. Le plan cavalier doit, au contraire, accuser tout, suppléer à ce qui fait défaut et ressusciter enfin la ville ou le lieu, à un moment donné. C'est un parti à prendre et à faire accepter; nous croyons que c'est le seul qui puisse aider à l'intelligence des auteurs anciens, et rendre raison de particularités souvent incompréhensibles. Cette vérité a été reconnue dans le siècle dernier, et des tentatives sérieuses ont été faites pour amener le plan cavalier à un degré satisfaisant d'exactitude géométrique. Si elles n'ont pas abouti, c'est que la main qui dessinait ou gravait n'était pas celle qui écrivait; et puis aussi, il faut le dire, l'esprit positif et analytique du temps présent, qu'on pousse peut-être à l'extrême, était moins exigeant au temps des Le Beuf et des Jaillot. Aujourd'hui, pour mettre sérieusement à exécution cette pensée persistante d'une image de Paris à différentes époques, il fallait assurer l'exactitude des relevés de la topographie en simple tracé, et se hâter de fixer l'image du vieux Paris : car, si jusqu'à la fin du siècle dernier on ne procédait que par des rectifications d'alignement et de nivellement, qui ne détruisaient pas les témoins ou repères anciens des parcelles bâties ou encloses, aujourd'hui les grands travaux de voirie sont dirigés de telle façon qu'une surface plane remplacera bientôt les dépressions et les saillies de l'ancien Paris.

Déterminé à donner, dans les limites du possible et du raisonnable, satisfaction à un besoin si vivement senti, nous avons pris pour date la dernière moitié du XIVe siècle, période à laquelle appartiennent les écrivains dont ce volume reproduit les œuvres. Et si nous avons choisi, pour l'inscrire en tête de ce plan, la date précise de 1380, c'est qu'elle précède presque immédiatement le règne malheureux de Charles VI; c'est qu'alors, en effet, l'enceinte de Charles V vient d'être terminée, que plusieurs palais se bâtissent, et que différents quartiers s'achèvent. Le pont Notre-Dame n'est point encore reconstruit, et le passage du grand bras de la rivière s'effectue toujours par une passerelle en bois qui se nomme *les Planches de Mibray* et qui aboutit à la rue de ce nom; le palais des Tournelles n'est que l'hôtel ou le logis d'Orgemont [1], etc. C'est aussi vers ce temps que se déroule la vie brillante de l'Université, que les colléges s'établissent, et que les rues avoisinantes se remplissent de maisons ou d'hôtelleries pour recevoir les étudiants [2]. Tandis que quelques vieux hôtels demeurent encore, avec leur caractère particulier, comme d'irrécusables témoins du passé, on voit, dans la Cité et dans la Ville, les grands flots se partager en petites maisons de produit. Ce morcellement se comprend : au moment où il se fit, le revenu immobilier était tout, qu'il se présentât sous forme de loyer ou de cens; le marchand et l'artisan étaient ou « en louaige » ou en censive. La bourgeoisie, toutefois, s'empressa d'acquérir, dès que les propriétaires terriers commencèrent à aliéner pour payer leur luxe. Les croisades avaient provoqué ce mouvement; les guerres civiles et la résidence dans les villes le précipitèrent. On comprend qu'un siècle après la ville ait pris un autre aspect : des quartiers nouveaux avaient recouvert les *cultures* et les marais; l'ancienne

[1] Au commencement du XVe siècle on relevait le pont Notre-Dame, celui-là même qui s'écroula en 1499; le palais des Tournelles commençait à se former de diverses propriétés contiguës.

[2] L'Espagne, qui est restée stationnaire, a conservé ses *casas de huespedes* ou *de pupilos*, qui n'étaient et ne sont point des hôtels garnis, et qui représentent exactement les anciennes maisons d'étudiants à Paris.

enceinte était envahie par les maisons voisines, et se trouvait même démolie en certains endroits. Les colléges, qui, en 1380, occupaient simplement les hôtels ou les maisons qui leur avaient été donnés, et se distinguaient à peine des autres îlots, devenaient des édifices à part, plus réguliers, munis chacun de sa chapelle plus ou moins monumentale. L'aspect change donc, abstraction faite du style architectural des édifices que notre échelle, nécessairement réduite, ne permettrait pas d'apprécier.

Aspect de Paris au moyen âge.

La structure et les dispositions des villes changent avec les besoins généraux; mais ces changements, nous le répétons, s'opèrent par périodes : on approprie avant de démolir et de rebâtir. Ainsi, Paris commence par un noyau de palais et d'hôtels fortifiés, entourés de murailles élevées, sans ouvertures extérieures, mais ayant au dedans des jardins, des bosquets et des galeries bien aérées. Il n'y a de maisons d'artisans ou de marchands que ce qu'il faut pour le service de ces palais et de ces hôtels; et elles appartiennent aux seigneurs. Chaque maison est occupée par le maître et ses ouvriers et apprentis, ou par le ménage et sa famille. Plus tard, les seigneurs bâtissent dans leurs clos, ou se resserrent dans le centre de leur propriété, partageant et divisant en habitations les parties qui bordent les voies publiques; plus tard encore, ils divisent leurs hôtels du centre, parce que la valeur locative augmente, et ils vont habiter dans les faubourgs ou autour du palais des rois. En même temps, des clos entiers deviennent des espèces de ruches : l'école au milieu avec ses colléges et ses boursiers, et tout à l'entour les hôtelleries remplies d'étudiants libres. Ailleurs, ce sont des communautés religieuses avec leur ceinture de maisons de produit, dont les dispositions se sont maintenues jusqu'à nos jours. Certaines rues et certains quartiers sont consacrés à certaines professions; de là une physionomie particulière à chaque portion de la Ville et à chaque époque. Le lit de la Seine lui-même change d'aspect, soit à cause des érosions des eaux, soit par suite de la construction des ponts, des quais ou des têtes de ponts. Au temps de Philippe-Auguste, par exemple, outre les îles que notre plan accuse, il y avait encore, dans la traversée de Paris, plusieurs îlots dont les historiens ou les topographes font mention spéciale, notamment celui qui était placé devant la tour de Nesle.

On a dit que l'architecture et les arts d'un peuple écrivent son histoire vraie, et expliquent ou justifient certaines parties obscures de la vie publique; cette vérité tend à devenir de moins en moins contestable; et plus on entrera, sans système préconçu, dans les détails de la période du moyen âge (période qu'on peut appeler de la propriété à outrance, et du respect souvent exagéré de cette propriété), plus on comprendra l'existence prolongée d'une telle société. Un côté de l'histoire nous la présente comme livrée à une agitation perpétuelle; mais les bases mêmes de l'édifice, tel que le moyen âge l'avait constitué, c'est-à-dire la famille et la propriété dans l'ordre moral, la perpétuité de la possession dans l'ordre matériel, n'étaient nullement ébranlées. Rien ne rend le fait plus sensible que la persistance avec laquelle le vieux Paris s'est conservé jusqu'à notre temps. C'est une dernière et décisive raison de donner la préférence au plan cavalier.

Travail de restitution.

Mais, si un plan de ce genre a l'immense avantage de retracer, mieux que toute autre figuration, l'aspect ancien d'une ville, surtout lorsqu'il est relevé sur un tracé d'une exactitude rigoureuse, en revanche, il faut convenir que, sauf pour les édifices importants, il

Digitized by Google

reste toujours quelque chose d'hypothétique dans la représentation, même étudiée, de parties détruites, dont on n'a conservé que des fragments. Il est vrai de dire que Paris, dans ses trois grandes divisions, conservait encore, il y a peu d'années, de nombreux témoins de cet état ancien. Là où ces traces nous font défaut, nous les retrouvons dans des villes immuables, comme l'Allemagne et l'Espagne en possèdent encore aujourd'hui, où les mêmes besoins et les mêmes habitudes ont créé des dispositions matérielles presque identiques. La topographie comparée, traitée avec prudence, nous paraît appelée à éclairer bien des points restés douteux jusqu'ici. Pour tracer un plan de Paris au XIVe siècle, nous nous sommes servi avec fruit des excellents plans partiels, encore inédits, de feu A. Berty, en consultant, au point de vue purement géométrique, le grand et admirable travail de Verniquet. Tous les anciens plans ont été étudiés par nous, ainsi que les nombreuses pièces indiquant les dates des percements et des grandes constructions; enfin notre connaissance des vieux quartiers de Paris encore existants en 1834, et nos souvenirs, remontant à 1826, nous ont permis de reconstituer, de mémoire, certains aspects particuliers aujourd'hui disparus.

En ce qui concerne la physionomie des rues et des maisons, nous devons faire une observation générale. Les constructions antérieures au XVe siècle ont toujours eu peu d'ornements à l'extérieur. Sans aucun doute, les maisons d'artisans étaient, comme celles qu'on voit encore dans les vieux quartiers, composées de moellon et de plâtre sur un soubassement en pierre de taille relié par un poitrail; la boutique se fermait par un châssis à coulisses horizontales ou verticales, avec un auvent se repliant par en haut. A Paris, où les appuis sont en pierre, on rabat rarement le bas du contrevent, comme on le fait dans les villes à maisons en bois. Les baies sont percées à nu dans le mur, sans chambranle ni moulure. C'est encore la méthode usitée aujourd'hui dans une certaine catégorie de maisons à bon marché. Ce n'est que plus tard, quand l'artisan ou le marchand est devenu le vrai propriétaire, qu'il orne sa façade et ses appartements. Il faut ajouter que la sécurité des rues a contribué beaucoup à faire ouvrir et décorer les façades. Les cheminées donnent aussi un aspect tout particulier aux diverses époques. Ainsi, avant le XVe siècle, les maisons, ne contenant qu'une seule famille, n'ont généralement qu'un ou deux corps de cheminées. Le maître reçoit la famille autour de son foyer, et l'on se couche de bonne heure, souvent sans lumière. Plus tard, on perfectionne le mobilier; on *vitre* les fenêtres; on veille; on multiplie les corps de cheminées. Enfin, arrive le moment où chacun veut être chez soi, où l'on se parque dans un étage, puis dans un coin de maison, et les corps de cheminées se rangent, comme des créneaux, aux pignons et aux refends principaux des maisons. Ces divers aspects, on le voit, traduisent à peu près exactement, pour le dehors, les coutumes et les usages du dedans; ils servent donc à expliquer, pour l'homme de nos jours, bien des faits que nos habitudes actuelles sembleraient rendre improbables, sinon tout à fait impossibles.

On s'est souvent étonné de l'absence de pavage dans Paris, à une certaine époque; il y a encore bien des villes populeuses, réputées belles et civilisées, qui sont peu ou point pavées, et qui ne l'ont jamais été davantage. Valence et d'autres villes d'Espagne sont dans ce cas[1].

[1] On sait que le premier pavage ordonné par Philippe-Auguste ne comprenait que la *croisée*, c'est-à-dire les deux voies qui, en se croisant au delà du Grand-Pont, formaient les quatre rues principales de la ville : *fecit pavare quatuor cheminos*, dit une charte de 1285, citée par Le Roy (*Dissertation sur l'origine de l'Hôtel de Ville*, pièces justificatives, p. civ).

Paris, à l'époque dont nous parlons, était entouré de marais cultivés, exactement comme la plaine de Saint-Denis. Nous pensons donc qu'on n'avait pas besoin d'affermer l'enlèvement des boues. A Valence, les maraîchers enlèvent toutes les nuits les immondices, et vont même chercher, dans les maisons, les détritus de toutes sortes dont ils font un excellent engrais. A Paris, comme dans toutes les villes du même temps, les voies publiques se divisaient en rues principales destinées aux charrettes, en *voiries* et routes pour les approches, en rues ordinaires pour les cavaliers et les piétons, avec des dalles le long des maisons (les *aceras* d'Espagne), et enfin en ruelles pour les piétons seuls. Il y avait, en outre, des allées ou des percées pour le dégagement des îlots, ou pour l'exercice d'une servitude créée au profit des enclaves, dans les anciens enclos. Ainsi, dans la seconde moitié du XIVe siècle, quelques artères, des rues étroites, mais de grands massifs, excepté au centre, avec des jardins ou de grandes cours plantées et remplies d'air et de lumière; tel était l'aspect général de Paris au XIVe siècle. On vient de démolir, de la rue Lacépède (ancienne rue Copeau) à l'église Saint-Médard, tout un quartier où les masures bordaient des intérieurs vastes, pleins de fraîcheur et de verdure.

Échelle et détails du plan.

L'échelle très-réduite de notre plan ne permet d'apprécier que l'effet d'ensemble; mais il pourra se rencontrer une occasion de publier une portion de quartier, dans une dimension plus développée, avec des détails absolument indispensables à la complète intelligence du plan parcellaire dressé avec tant de soins et d'exactitude par feu M. A. Berty. Quant à présent, le « pourtraict » placé en tête de ce volume nous paraît remplir suffisamment le but qu'on se propose, c'est-à-dire aider à l'intelligence des textes curieux qui y sont reproduits et commentés. Nous répétons encore que le dessin adopté pour l'image des monuments qui s'y trouvent ne doit point être considéré comme une copie ou *fac-simile* de tel ou tel dessin d'un des anciens plans qui nous restent. Il suffit de comparer la représentation de l'un des édifices encore existants, pour se convaincre que les anciens artistes en ont souvent altéré profondément les formes et quelquefois l'aspect. Lorsque la destruction était complète, nous avons dû reconstituer les apparences anciennes à l'aide de renseignements de diverse nature et d'origine variée. Quant au chiffre des maisons, il ne faudrait pas le supputer en comptant, par exemple, sur les portions du plan restitué de M. Berty, le nombre des parcelles bâties. Notre plan, en effet, représente un état antérieur d'environ un siècle à l'époque choisie par M. Berty pour sa division parcellaire, et il est certain que bien des lots de maisons ont été divisés depuis en plusieurs parties : on voit encore aujourd'hui des pignons, coupés en deux par des divisions de ce genre, qui datent presque toutes des XVe et XVIe siècles. Nous avons tenu compte aussi des églises alors inachevées, et nous ne devions pas appliquer à ces édifices une façade construite un siècle après. Il ne faut pas s'étonner non plus de voir à l'intérieur des murs, notamment du côté du Temple, de vastes espaces « vuides. » Cet état donne l'explication toute naturelle d'un fait, celui du genre d'administration de certains ordres et de certaines congrégations; et d'ailleurs, le terrain, très-productif en légumes, n'offrait pas toujours un grand avantage à être bâti. Nous constaterons ainsi, par cette exactitude spéciale, une foule de points qui trouveraient leur explication dans des considérations historiques étrangères à notre sujet. Nous avons placé, par exemple, la planche Mibray au lieu du pont Notre-Dame, reconstruit plus tard en 1414; mais nous rappelons

Digitized by Google

que c'est bien sur cette grande artère de Paris, du midi au septentrion, que s'est élevé d'abord le Grand-Pont. Cet emplacement est logique et tout à fait d'accord avec les documents historiques : la grande voie était la ligne droite de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Martin, et non celle de la rue Saint-Denis, qui, à cette époque, venait reprendre la voie derrière Saint-Laurent.

Les considérations qui précèdent suffisent pour faire connaître l'économie générale de notre travail et les idées qui ont présidé à sa confection. La légende explicative dont il est accompagné donne, à chaque renvoi, les observations spéciales que chaque point a paru exiger.

II.

VUE RESTITUÉE DE LA VILLE DE SENLIS

AU XIVe SIÈCLE.

(Voir ci-dessus, p. 74.)

Raison de ce travail

C'est en faisant, à Senlis, des recherches sur l'état de cette ville au temps ou Jean de Jandun y résida, sur le lieu probable et les causes de ce séjour, que la découverte du plan et des tablettes de cire dont il est question plus loin nous amena à tenter une restitution de cette petite cité vers le milieu du xive siècle. Nous avons voulu réaliser graphiquement ce que l'auteur a fait dans son *Traité*, sous une forme littéraire propre à son temps, c'est-à-dire une description présentant l'aspect d'un plan cavalier, qui pût devenir, aux yeux du lecteur, un point de comparaison avec le plan de Paris à la même époque, et expliquer en quelque sorte le parallèle établi par les deux documents de 1323. Les considérations qui suivent, et que suggère l'examen de ces plans, sont d'autant plus utiles pour l'intelligence du texte auquel on les applique, que Senlis, comme les petites villes de cette époque, a changé bien lentement, et conserve même encore beaucoup de marques indiscutables de son état ancien. C'est donc une garantie de l'exactitude probable de notre travail.

Le plan de la ville de Senlis, dressé à la fin du xvie siècle, et publié dans les premières années du xviiie, avec la carte du diocèse de Senlis, indique l'état de cette place et de ses fortifications à cette époque, ainsi que le tracé des rues qui la traversaient avant le percement, fait en 1750, pour le passage de la route royale de Flandre. Il est facile de voir que les fortifications élevées, ou pour mieux dire relevées durant les dernières années du xvie siècle, ont suivi exactement le tracé de celles qui existaient auparavant. L'enceinte de la ville n'aurait donc point varié sensiblement du xiie au xviiie siècle; nous disons du xiie, parce que c'est vers cette époque qu'une mesure générale fit construire, réparer ou agrandir la plupart des enceintes de villes et de châteaux. Il n'entre pas dans notre plan de détailler les causes de ces travaux; il suffit d'indiquer le fait. En ce qui concerne le tracé de ces enceintes, et notamment de celle qui nous occupe, nous ferons remarquer que, dès le xiie siècle et antérieurement, on avait l'habitude de protéger les portes, ou même les poternes importantes, par des barbacanes ou des lices placées en dehors des fossés, et

Digitized by Google

affectant la forme triangulaire ou semi-circulaire. Cette observation a pour but de justifier le maintien de ces ouvrages extérieurs dans un plan au XIVe siècle, restitué sur un tracé du XVIIe. Leur forme, dans le plan cavalier, indique bien celle des épaulements et palissades en usage à cette époque, et remplacés plus tard par les escarpes destinées à résister aux effets du canon.

Aspect de Senlis

Senlis s'étend sur une sorte de mamelon incliné vers la rivière et vers Paris, lequel se rattache au plateau du Valois par la route de Crespy. Aussi la disposition des enceintes et des rues est-elle celle de toutes les villes fortifiées, dont l'origine remonte au temps des Romains : la cité, ou *castellum*, se trouve dans la partie culminante, et la ville, qui est aussi fortifiée, s'étend sur la déclivité jusqu'aux fossés et à la rivière. Cette disposition subsiste bien clairement dans les vieilles villes à demi abandonnées du midi de l'Europe, en Espagne surtout et en France. Toujours on trouve le château protégeant la ville, et toujours il est placé à l'une des extrémités de l'enceinte. Notre opinion, fondée sur l'examen de beaucoup de ces *oppida* encore habités ou abandonnés, est que la ville a été bâtie en même temps que le château, et que, dans la suite des temps, elle a pris plus ou moins d'importance, selon les avantages du lieu ou la puissance de l'évêque qui en était le seigneur féodal. L'étude des transformations, ou pour mieux dire des accroissements de ces agglomérations à côté des châteaux et des monastères, serait fort intéressante pour l'histoire de la propriété foncière, notamment dans les villes d'où sont sortis les priviléges et les libertés des communes. On y verrait la marche progressive des aliénations faites, à divers titres et pour diverses raisons, par les seigneurs, d'abord possesseurs uniques du sol, aux religieux, aux tenanciers, aux marchands, aux artisans; on sait d'ailleurs que le principal développement de ce mouvement a eu lieu vers l'époque des croisades.

Il nous semble que c'est surtout dans la topographie d'une ville qu'on peut suivre peu à peu toutes ces transformations; car, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les limites des propriétés, surtout des propriétés bâties, ont bien peu varié; ces limites étaient sacrées, et l'on en conservait toujours les *témoins*, non-seulement dans les écrits, mais surtout sur le terrain. C'est sans doute à cette coutume, dont les traces existent partout, qu'il faut attribuer le laconisme de certaines désignations des vieilles chartes : les détails étaient inutiles, puisque les choses existaient. Dans les développements qu'exigera le texte descriptif de la *Topographie du vieux Paris*, ces considérations pourront avoir leur place.

Facilités et avantages que présente Senlis pour son plan cavalier

Senlis présente, pour la justification du parti pris dans l'exécution du plan cavalier, des avantages qu'on rencontrerait plus difficilement ailleurs, au moins en France. C'est une ville qui est demeurée stationnaire depuis un temps très-long. Les substructions de ses maisons et de ses édifices n'ont pas varié : il n'y a donc, même pour aujourd'hui, que bien peu de changements apportés à l'état des rues. L'enceinte elle-même de la ville existait encore au commencement de ce siècle, et celle de la cité, du *castellum*, subsiste encore, quoique ruinée presque entièrement. On comprend qu'il en soit ainsi, puisque les habitations que le seigneur permettait d'élever auprès des murs de ce château intérieur étaient d'abord très-légères et toutes provisoires, et que ce ne fut que plus tard, après différentes formes d'aliénation, qu'enfin la propriété en fut acquise aux habitants, sous diverses conditions.

Le même travail s'opérant pour toutes les autres grandes divisions foncières d'une ville, telles que couvents, hôtels, etc. la physionomie de ces villes changeait en même temps, et il y a certaines époques où les différences sont bien tranchées. A Senlis, on peut suivre assez facilement ces traces, et l'on peut dire que chaque îlot représente, pour une certaine époque, soit un clos, soit un couvent, soit un hôtel, dans lesquels on a successivement taillé de petites habitations pour les gens attachés au service des seigneurs ou des propriétaires. A Paris, le même mouvement est bien facile à suivre, et cette capitale forme comme un résumé général de ce qui se passait dans toutes les agglomérations peuplées.

Ainsi, la ville de Senlis est coupée perpendiculairement par deux grandes voies : l'une, qui traverse la ville et la Cité, constitue une ancienne voie romaine très-fréquentée, dont les restes se retrouvent partout dans le Valois; l'autre, qui conduit de Meaux à Beauvais, ne traversait pas la Cité, mais seulement la place du Marché, qui s'étend sous l'escarpement des tours de l'enceinte intérieure. Ces deux voies donnent quatre portes, les seules en effet qui existassent avant le XIVe ou le XIIIe siècle, et qui étaient : 1° la porte de Paris, 2° la porte Saint-Rieul, 3° la porte de Creil, et 4° la porte de Meaux (aujourd'hui porte Billon). Il existait, avant le XIIIe siècle, à l'angle, du côté de Saint-Vincent, un faubourg, et l'enceinte se fermait sans doute de la poterne *p* à la porte Billon, marquée *n*. Le fait résulte d'une indication des *Tablettes de cire* du XIVe siècle, conservées à l'hôtel de ville de Senlis. Depuis lors, et encore aujourd'hui, la porte dite *de Meaux* se trouve à l'angle du quartier Saint-Vincent et dans l'enceinte extérieure. Au reste, ces monastères monumentaux, comme Saint-Vincent, étaient en général placés à proximité de l'enceinte des villes, qu'ils protégeaient : Saint-Germain, Saint-Martin, Saint-Victor, etc. à Paris, en sont un exemple.

A l'extérieur des portes, et sur les routes, se trouvaient, comme partout, les faubourgs, composés d'auberges, de chapelles et de granges. Les villes se fermant de bonne heure dans les temps de troubles, ces faubourgs servaient à héberger ceux qui ne pouvaient entrer dans la ville, et les chapelles leur permettaient d'entendre la messe du matin, coutume qui était fort répandue, et qui existe encore en Espagne dans des conditions analogues.

Détails du plan. Les îlots sont composés, pour la ville, à partir de la porte de Paris : 1° en *O* et *M*, des deux couvents contigus des Carmes et des Cordeliers; 2° en *I*, de Saint-Vincent et ses jardins; 3° en *N*, du couvent des Capucins et dépendances; 4° en *D*, de Saint-Pierre et dépendances; 5° en *E* et *h*, de la commanderie de Saint-Jean et de Sainte-Geneviève, avec une ruelle de dégagement (ici, il est à remarquer que le côté qui regarde le marché et la Cité est garni de petites maisons propres au commerce, et sans aucun doute bâties pour être louées aux marchands et aux artisans); 6° en *F* et *f*, de Saint-Aignan et de la Maison de Ville au centre et du marché, où se trouvent les changes. C'est en *e*, et dans la partie qui regarde la route de Creil, que se trouvent les cimetières et greniers publics, terrains autrefois peu bâtis et qui aujourd'hui encore ne le sont guère plus. Dans la Cité elle-même, les îlots sont encore bien distincts : le *châtel* se trouve en *a*, avec le prieuré de Saint-Maurice et divers hôtels séparés seulement par des ruelles, lesquels ont été anciennement des logis de soldats et des magasins. De l'autre côté de la rue de Paris, s'élèvent la cathédrale en *A* et l'évêché en *b*, avec Saint-Frambourg et l'ancien hôtel-Dieu en *C* et *c*. Comme presque partout, la cathédrale a son chevet touchant à l'enceinte, ainsi que celui de Saint-Fram-

Digitized by Google

bourg. Ces grandes divisions suffisent pour faire comprendre la destination des bâtiments et édifices qui figurent sur le plan cavalier.

Ce plan indique, autant qu'il a été possible de le faire, la largeur des rues, bien que celles qui se présentent transversalement aient dû être laissées un peu plus spacieuses, pour être visibles derrière les maisons. Ce parti pris se trouve dans toutes les représentations de ce genre, où il est facile de voir que, sauf la direction des rues et l'aspect des principaux édifices, tout le reste est dessiné arbitrairement. Nous avons cherché ici à reproduire la physionomie de Senlis au XIVe siècle; si nous avions dû prendre une époque antérieure, celle du IXe ou X^e^ par exemple, les îlots, tout en conservant leur configuration, n'auraient pu offrir les mêmes constructions, puisque les maisons n'avaient alors ni la même importance ni la même destination. Les îlots excentriques auraient été fermés de hautes murailles, et, dans les rues principales seulement, on aurait vu des lignes de maisons d'artisans et de marchands appliquées aux murs. Au marché encore, au lieu de la suite de maisons à pignons qui s'adosse à l'enceinte de la Cité, il n'y aurait eu que des échoppes en bois laissant libre le pied de cette enceinte. Cette indication suffit pour donner une idée des différences capitales qu'un plan cavalier offre, suivant les époques, quand le plan en simple tracé n'en présente réellement aucune. A Senlis, le plan cadastral actuel n'est pas bien différent de celui du XVIIe siècle.

On sait que Senlis a toujours été entouré de forêts; son nom latin *Sylvanectum* l'indique surabondamment; et, quoique de nombreux défrichements aient eu lieu, ce voisinage lui donne encore une salubrité incontestée; mais cet avantage est compensé par l'inconvénient des mouches dont parle le manuscrit du XIVe siècle. Le nom de *Fontaines des raines*, donné à la partie basse vers Paris, où coule la Nonnette, fournit la preuve que les fossés de cette portion de la ville étaient habités, alors comme aujourd'hui, par des grenouilles. Si donc, comme il est probable, Jean de Jandun était logé chez les Carmes et les Cordeliers, *O* et *M*, ou chez les Capucins *N*, on voit qu'il était placé convenablement pour apprécier les concerts de la gent marécageuse. Si l'on considère d'ailleurs l'immense horizon dont on jouit du haut de Senlis, l'abondance et l'excellente qualité des matériaux de construction, pierre ou bois, que le sol produit, la proximité de Paris et le voisinage de plusieurs monastères riches et célèbres, tels que Chaalis, la Victoire, Royaumont, etc. on conviendra sans peine qu'un Parisien pouvait en vanter les avantages, et ne pas trop se plaindre de son repos relatif, puisqu'il se trouvait au milieu de moines savants et disputeurs, qui devaient lui rappeler les colléges de Paris, alors si agités.

En rapprochant cette vue cavalière d'une petite ville de province, du plan de Paris à la même époque, on pourra, en quelque sorte, suivre sur le papier le récit de Jean de Jandun. Certaines parties pourront soulever quelques objections, bien qu'elles aient été consciencieusement étudiées et restituées; nous croyons néanmoins, avec les artistes topographes des siècles derniers, que cette forme de reproduction, même avec les incertitudes de détail qu'elle comporte, est encore celle qui donne le meilleur commentaire graphique des documents historiques relatifs aux vieilles cités.

HENRY LEGRAND.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

LÉGENDE

DES LIEUX DITS, ÉDIFICES ET RUES

COMPRIS

DANS LE PLAN CAVALIER DE PARIS EN 1380[1].

I. LA CITÉ.
II. L'UNIVERSITÉ.
III. LA VILLE.
IV. LES FAUBOURGS.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

NOTA. Pour éviter la confusion, on a indiqué, en les groupant sous un seul chiffre de renvoi, les localités voisines des rues ou monuments signalés. — Les caractères italiques désignent les parties dénombrées par Guillebert de Metz.

I. LA CITÉ.

(Voir page 152, *Description de Paris* sous Charles VI.)

1° LIEUX ET ÉDIFICES REMARQUABLES.

A. *Notre-Dame*, la cathédrale et son cloître; en avant de la façade, la place du Parvis (p. 152).
B. *Saint-Jean-le-Rond*, ancien Baptistère de la Cathédrale (p. 157).
C. Saint-Denis-du-Pas.
D. *Le Palais de l'Évêque* et *le Port-l'Évêque* (p. 154 et 161), occupant tout le terrain compris entre la façade méridionale de la Cathédrale et le petit bras de la Seine, jusqu'à l'alignement des Tours, près de l'Hôtel-Dieu.
E. *L'Hôtel-Dieu*, avec la ruelle des Sablons (p. 159).
F. *Saint-Christophe*, église et sa ruelle (p. 155).
G. Saint-Aignan, église.
H. *Saint-Landry*, église et son cimetière (p. 156).
I. L'hôtel des Ursins.
J. *Saint-Pierre-aux-Bœufs*, église, et la chapelle *Sainte-Marine* (p. 155).
K. *Saint-Denis-de-la-Chartre*, église, et la rue de ce nom avec la chapelle *Saint-Symphorien* (p. 156).
L. *Saint-Germain-le-Vieux* (p. 157).
M. *Saint-Barthélemy*, église royale, et, derrière, l'église *Saint-Pierre-des-Arcis* (p. 156 et 155).
N. *Le Palais du Roi* (p. 158).
O. *La Sainte-Chapelle* du Palais (p. 159).

[1] On rappelle ici que cette date a été choisie comme étant celle de l'achèvement complet de l'enceinte de Charles V. C'est l'époque immédiatement antérieure à la construction et à la démolition de divers hôtels importants, ainsi qu'à l'établissement de nouveaux quartiers.

P. Le Trésor.
Q. *Saint-Michel* du Palais, chapelle (p. 157).
R. Le Moulin de Buci, ou à la Gourdaine.
S. *Le Pont Saint-Michel* (p. 161).
T. *Le Petit-Pont* (p. 160).
U. *La Planche-Mibray* (p. 109, 160 et 219), emplacement de l'ancien Grand-Pont et, depuis, le pont Notre-Dame.
V. Le Pont-au-Change, nommé aussi le *Grand-Pont* (p. 160).
X. Le Pont-aux-Meuniers.
Y. Le Terrain.
Z. Île de *Notre-Dame* (p. 174).
a. Île aux Vaches.
b. Île de Buci, ou du Pasteur-aux-Vaches.
c. Île du Patriarche, ou aux Bureaux.

2° RUES.

1. Rue *du Marché-Palu* (p. 162).
2. — *de la Juiverie* (p. 162).
3. — *de la Lanterne*, et église *Sainte-Marie-Magdeleine* au coin de la rue des Marmousets (p. 155 et 163).
4. — *Neuve-Notre-Dame*, et *Sainte-Geneviève-la-Petite* ou *des Ardents*, avec le cul-de-sac appelé le Porche, et le *Collége des Dix-huit*, les ruelles *des Coulons* et *du Parvis* (p. 161, 156 et 158).
5. — *Saint-Christophe*, et quatre ruelles (p. 161).
6. — *des Marmousets* et le fief *Cocatrix* (p. 162 et 163).
7. — *de Glatigny* (p. 164).
8. — *Saint-Landry* (p. 164).
9. — *de la Colombe* (p. 164).
10. *Le Port Saint-Landry* (p. 164).
11. 11, 11. Le cloître Notre-Dame et rue Chanoinesse ou du Chapitre.
12. Rue *de la Pelleterie* (p. 164), et ruelle du Port-aux-Œufs avec la Tour Roullant ou Marquefas.
13. — *de la Vieille-Draperie*, et chapelle de *Sainte-Croix*; rue *Saint-Pierre-des-Arsis*, et de Gervèse-Loharenc (*Gervais-Laurent*) (p. 155 et 163).
14. — *de la Calendre* (p. 163), et, vers l'Orberie, le porche Pierre-Lapie et la ruelle Porte-Bâche.
15. — *de la Grande-Orberie* ou du Marché-Neuf (p. 163).
16. — *aux Fèves*, et Saint-Macias ou *Martial*, et la ruelle *Cour* ou *Four-Basset* (p. 162 et 157).
17. — *de la Ganterie* ou de Saint-Éloy, avec le *Prieuré Saint-Éloy* (p. 163 et 157).
18. — *de la Barillerie* (p. 163).
19. — de Saint-Barthélemy.
20. — de l'Abreuvoir.

II. L'UNIVERSITÉ.

(*La haulte partie de la ville ou les escoles sont*) (p. 164).

1° LIEUX ET ÉDIFICES REMARQUABLES.

A. *Sainte-Geneviève*, abbaye et église (p. 164).
B. *Saint-Étienne*-du-Mont, église (p. 165), et le collége de l'*Ave-Maria* (p. 170).
C. *Saint-Séverin*, église (p. 165).
D. *Saint-Cosme*, église (p. 165).
E. *Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, église (p. 165).
F. *Saint-Hilaire*-du-Mont, église (p. 165); colléges *du Plessis* et *de Marmoutiers* (p. 173).
G. *Saint-Benoît* (p. 165), son cloître et collége *de Cambray* (p. 172).
H. *Les Bernardins*, couvent et collége (p. 167).
I. *Les Mathurins*, ou Matelins, couvent (p. 167).
J. *Les Jacobins*, couvent, et la rue de ce nom (p. 162).
K. *Les Cordeliers*, couvent, et la rue de ce nom (p. 168).
L. *Les Carmes*, couvent, et collége *de Laon* (p. 170).
M. *Les Augustins*, couvent (p. 168).
N. Collége *du Cardinal Lemoine*, ancien clos du Chardonnet (p. 168).
O. ——— *des Bons-Enfants* (p. 168).

Digitized by Google

P. Collége *de Beauvais* (p. 168), avec sa chapelle, et le collége *de Presles* (p. 172).
Q. ——— *de Reims*, ancien hôtel de Bourgogne (p. 168).
R. ——— *de Sorbonne* (p. 169), et sa chapelle; les colléges *de Cluny* et *des Trésoriers* (p. 170).
S. ——— *de Navarre*, ancien hôtel (p. 169).
T. ——— *d'Arras* (p. 172).
U. ——— *de Boncourt* (p. 170).
V. Saint-André-des-Arts, église.
X. Le cimetière Saint-André-des-Arts.
Y. Saint-Julien-le-Pauvre, église.
Z. Saint-Blaise, chapelle.
a. Saint-Yves, chapelle.
b. Commanderie de Saint-Jean-de-Latran.
c. Les Thermes, ancien palais romain.
d. *Saint-Étienne-des-Grez*, église (p. 178), colléges *des Chollets* et *de Lisieux* (p. 169, 173).
e. Hôtel de Nesle.
f. La Tour de Nesle, anciennement de Philippe Hamelin.
g. Hôtel de Sancerre et d'Hercules.
h. Hôtel de Nevers.
i. —— de Reims.
j. —— de Cramault.
k. —— de Fescamp.
l. —— de Miraulmont.
m. —— d'Aligre.
n. Écoles de Picardie.
o. Ancienne École de Médecine et hôtel d'Illiers.
p. La Tournelle et la Porte Saint-Bernard.
q. La Porte *Saint-Victor* (p. 221).
r. ——— Bordelle, conduisant au bourg *Saint-Marcel* (p. 221).
s. ——— Papale de Sainte-Geneviève, murée.
t. ——— *Saint-Jacques* (p. 222).
u. L'ancien Parloir aux Bourgeois.
v. La Porte Gibart ou *de Saint-Michel* (p. 222).
x. ——— *de Saint-Germain*, ou l'Abbaye (p. 223).
y. ——— de Buci.
z, z, z. Enceinte de Philippe-Auguste et fossés du roi Jean.

2° RUES.

1. Le Petit-Châtelet et rue *du Petit-Pont*.
2. La *grande rue Saint-Jacques* (p. 176), ou Saint-Benoît.
3. Rue des Grez, ou rue *Thorel* (p. 178).
4. —— *de la Bâcherie* (p. 182).
5. —— des Degrés, et le Port-aux-Tripes.
6. —— *des Rat* (p. 182).
7. —— *du Feurre* (p. 182) ou du Fouarre, et les Écoles.
8. —— *de Saint-Julien*-le-Pauvre (p. 182).
9. —— de Garlande ou Galande (*de la Calandre*, p. 182).
10. —— du Pavé de la Place Maubert.
11. *La Place Maubert* et son Marché (p. 181).
12. Rue des Plâtriers.
13. —— *des Anglais* (p. 180).
14. —— *des Lavandières* (p. 180).
15. —— des Noyers.
16. La Croix Hémon.
17. Rue *Traversaine* (p. 180).
18. La *grande rue Sainte-Geneviève* (p. 180).
19. Rue *Saint-Victor* (p. 181), et les culs-de-sac.
20. Rue *Perdue* (p. 181).
21. —— des Bernardins.
22. —— *de Bièvre* (p. 181).
23. —— de la Porte-Bordelle.
24. —— *Clopin* (p. 181).
25. —— du Moustier.
26. —— *de Saint-Étienne-des-Grez* (p. 178).
27. —— *des Sept-Voies* (p. 179) et *du Petit-Four*.
28. La Croix et le Puits aux Bouchers.
29. Rue des Carmes et *de Judas* (p. 179).
30. —— Saint-Jean-de-Beauvais, ou du Clos-Bruneau (*Brunel*) (p. 179).
31. —— Saint-Jean-de-Jérusalem ou Saint-Jean-de-Latran, *carrefour Saint-Hilaire* et rue *Charretière* (p. 179).
32. —— *des Cordiers* (p. 178).
33. —— des Porées, des Poirées, ou *Porel* (p. 178).
34. Saint-Thomas.
35. —— de Cluny ou *Clugny* et de Sorbonne.
36. —— des Maçons.

37. Rue *de la Harpe* ou Saint-Cosme (p. 176), et les colléges *d'Harcourt* (p. 170), *de Justice* (p. 172), *de Séez*, *de Bayeux* (p. 173), *de Narbonne* et de *Daimville* (p. 171).
38. — *des Mathurins* ou des Thermes.
39. — du Fain ou *du Foin* (p. 177), et le collége de *Maître-Gervais* (p. 171).
40. — *des Écrivains* ou *des Notaires* (176), ou de la Parcheminerie, ou des *Parcheminiers* (p. 177); et Boutebrie ou *Bourc-de-Brie* (p. 177).
41. — *de Saint-Séverin* (p. 176), et cul-de-sac de Sallembrière.
42. — *de la Huchette* ou de Laas (p. 174).
43. — *Sacalie* ou Zacharie (p. 174).
44. Place Saint-Michel et Justice de Saint-Germain-des-Prés.
45. Rue du Hurepoix.
46. Rue des Augustins.
47. — *Gilles*-le-Cœur ou *le Queux*, et *de l'Arondale* (Hirondelle) (p. 175), et collége *d'Autun* (p. 171).
48. — *Pavée* (p. 175).
49. — *de la Barre* et *à l'Abbé-de-Saint-Denis* (p. 175).
50. Rue *Saint-André-des-Arts* (p. 175).
51. La grande rue de *Saint-Germain*-des-Prés (p. 175).
52. Rue *Hautefeuille* (p. 176).
53. — *Plastrière* ou du Battoir (p. 176).
54. — *de la Serpente* (p. 175), et colléges *de Tours* et *Mignon* (p. 171 et 173).
55. — du Jardinet.
56. — *du Paon* (p. 176).
57. — des Cordeliers ou *Cordèles* (p. 176), et colléges *de Prémontré* et *de Bourgogne* (p. 171).

III. LA VILLE.

(*La basse partie deça les ponts*) (p. 183).

1° LIEUX ET ÉDIFICES REMARQUABLES.

A. *Le Château du Louvre* (p. 194).
B. *La Tour* du coin (p. 194).
C. *S*t*-Germain-l'Auxerrois* (*d'Auxerre*) (p. 183).
D. *Saint-Honoré* et son cloître (p. 184).
E. *Le For-l'Évêque* (p. 197).
F. *Saint-Eustache* ou Huitace, église (p. 183).
G. *Sainte-Opportune*, collégiale (p. 188).
H. *Les Saints-Innocents* et le cimetière avec les charniers (p. 183).
I. I. *Les Halles* et *les Piliers* (p. 198).
J. *Le Pilori* des Halles et la *Fontaine* (p. 198).
K. Sainte-Marie-l'Égyptienne, chapelle.
L. *Saint-Sauveur*, église (p. 184).
M. *La Trinité* (p. 185).
N. Saint-Leu et *Saint-Gilles*, église (p. 185).
O. *S*t*-Magloire* et son cloître, abbaye (p. 185).
P. *Saint-Jacques*-de-l'Hôpital (p. 191).
Q. Sainte-Catherine, chapelle.
R. *Saint-Jacques*-la-Boucherie, église (p. 183).
S. Saint-Leufroy, chapelle.
T. *Saint-Merry* ou *Saint-Médéric* (p. 183) et l'*Archet Saint-Merry* (p. 109).
U. *Saint-Julien*-des-Ménestriers, église (p. 185).
V. *Saint-Nicolas*-des-Champs, église (p. 185).
X. *L'abbaye de Saint-Martin-des-Champs* (*le prioré*, p. 185).
Y. *Le Temple* (p. 186).
Z. La culture ou *Couture du Temple* (p. 186).
a. *Sainte-Avoie*, chapelle (p. 187).
b. *Saint-Bon*, chapelle (p. 187).
c. *Sainte-Croix*-de-la-Bretonnerie, église (p. 189).
d. Le couvent *des Billettes* (p. 189).
e. *Saint-Jean*-en-Grève, église (p. 184).
f. *Saint-Gervais*, église (p. 184).
g. Le cimetière Saint-Jean (p. 201).
h. *Saint-Paul*, église royale (p. 184).
i. Le couvent de l'*Ave-Maria* (*les Béghines*, p. 187), et une tour de l'enceinte de Philippe-Auguste.
j. *Le Petit Saint-Antoine*, couvent (p. 191).
k. *Sainte-Catherine* du Val-des-Écoliers (p. 190), couvent, et sa *Culture* (p. 220).
l. Le couvent *des Célestins* (p. 190).
m. *La Bastille* (p. 194).
n. *La Porte Saint-Antoine* (p. 224).

o. *La Porte du Temple* (p. 227).
p. ——— *Saint-Martin* (p. 227).
q. —— *Saint-Denis* (p. 228).
r. ——— *Montmartre* (p. 230).
s. ——— *Saint-Honoré* (p. 231).
t, t, t, t. L'enceinte de Charles V.
u. La Tour de Bois.
v. — ——— Barbeau.
x. ——— de Billy.
y. L'île de Javiaux (Louviers).
z, z, z, z. L'enceinte de Philippe-Auguste.
Aa. La Porte Barbette.
Bb. Le Logis d'Orgemont, plus tard *les Tournelles* (p. 195), et l'égout.
Cc. L'hôtel *de Saint-Paul* (p. 194).
Dd. —— *du Roi de Sicile* (p. 194).
Ee. La Courtille-Barbette.
Ff. La *Place de Grève* et la *Maison-aux-Piliers* (p. 197).
Gg. *Le Grand-Châtelet* (p. 197), et la *Pierre-au-Poisson* (p. 201).
Hh. Le couvent *des Filles-Dieu* (p. 188), et ses jardins hors des murs.
Ii. L'hôtel *de Bourgogne* (p. 195).
Jj. ——— *d'Artois* (p. 195).
Kk. ——— *de Bourbon* (p. 194).
Ll. —— *d'Alençon* (p. 196).
Mm. Le couvent des Filles-Repenties.

2° RUES.

1. Rue *Saint-Honoré* (p. 205).
2. *Les Quinze-Vingts* (p. 187).
3. Saint-Thomas-du-Louvre, église (*les colléges de Louvres*) (p. 188).
4. Rue de l'Autriche, ou d'*Haute-Riche* (p. 205).
5. —— des Poulies.
6. —— des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.
7. La Croix du Trahoir ou *du Tiroüer* (p. 205).
8. Rue de *l'Arbre-sec* (p. 205).
9. —— *des Bourdonnais* (p. 203), et rue *Thibault-aux-Dez* (p. 204).
10. —— de *St-Germain*-l'Auxerrois (p. 202).
11. —— *des Lavandières*-Sainte-Opportune (p. 202).
12. —— des Petits-Champs.
13. —— de Guernelle ou de Grenelle, entre-deux du Poilaucon (Pélican).
14. —— *d'Orléans*, et hôtel de Nesle ou Neele (p. 205).
15. —— *des Prouvelles* (p. 199).
16. —— Coquillière.
17. —— Pagevin.
18. —— Quoquehéron.
19. —— de la Plâtrière.
20. —— *Montmartre* (p. 206).
21. —— de la Comtesse-d'Artois.
22. —— de Montorgueille.
23. —— Saint-Sauveur.
34. Neele du Petit-Lion; à côté, rue Tirevit ou Tireboudin.
25. Rue Pavée.
26. —— *Mauconseil* (p. 208).
27. —— *de la Truanderie* (p. 208).
28. —— *des Fèves* (p. 207).
29. —— *de la Ferronnerie* (p. 203).
30. La grande rue *Saint-Denis* (p. 208).
31. Le Ponceau.
32. Rue *Saint-Martin* et rue *des Petits-Champs* (p. 209).
33. —— *Beaubourg* (p. 209).
34. —— Transnonain.
35. —— *du Temple* (p. 213).
36. —— Barre-du-Bec et *St-Avoie* (p. 214).
37. —— Vieille-*du-Temple* (p. 216).
38. —— des Barres.
39. La Porte *Baudéer* (Baudoyer) (p. 201).
40. Rue Saint-Antoine.
41. —— Saint-Paul.
42. —— *de la Mortellerie* (p. 217).
43. Le Port au Bled.
44. Rue *du Martroi* (p. 214).
45. —— *du Pet-au-Diable* (p. 201).
46. —— de *la Tixeranderie* (p. 215).
47. —— de la Verrerie ou *Voirrie* (p. 201).
48. —— Neuve *Saint-Merry* ou Saint-Médéric (p. 212).
49. —— Sainte-Croix-*de-la-Bretonnerie* (p. 213).
50. —— du Chaume.

51. Rue *de l'Homme-armé* (p. 213).
52. — Sainte-Catherine.
53. — du Figuier.
54. — des Prêtres-Saint-Paul.
55. — *des Nonnains-d'Yères* (p. 217).
56. — Pavée.
57. — Fauconnier.
58. — *des Rosiers* (p. 217).
59. — de *Pute-y-Muce* (Petit-Musc) (p. 194 et 216).
60. — *de Jouï* (p. 217).
61. — *Tiron* (p. 216).
62. — *des Escouffes* (p. 216).
63. — des Juifs.
64. — *du Roi-de-Sicile* (p. 216).
65. — de Paradis.
66. — Maubué et fontaine de ce nom.
67. — *Simon-le-Franc* (p. 212).
68. — *du Plâtre* (p. 213).
69. — *Aubry-le-Boucher* (p. 210), et l'église *Saint-Josse* (p. 185).
70. — des Cinq-Diamants.
71. — *Quinquempoix* (p. 209).
72. — *des Lombards* (p. 210).
73. — *Troussevache* (p. 210).
74. — de la Limace.
75. — *des Déchargeurs* (p. 203).
76. Rue de *la Vannerie* (p. 218).
77. — de la Coutellerie ou *des Commanderesses* (p. 219).
78. — *Jean-Pain-Mollet* (p. 211).
79. — de l'Espine.
80. — *de la Poterie* (p. 214).
81. — *Saint-Bon* (p. 212).
82. — *des Arsis* (p. 211).
83. — *Planche-Mibray*, et la *Mégisserie* (p. 202).
84. — *des Écrivains* (p. 211).
85. — *Saint-Jacques-la-Boucherie* (p. 211).
86. — du Cygne.
87. Place du Chevalier-du-Guet.
88. Rue aux Ouës.
89. — *Bourg-l'Abbé* (p. 208).
90. — Grenétat.
91. — Guérin-Boisseau.
92. — de l'Égout.
93. — Quiquetonne.
94. — des Cordiers.
95. — *Béthisy* (p. 204).
96. — *Tirechappe* (p. 204).
97. — des Deux-Boules.
98. — *Jean-Tison* (p. 205).
99. — du Cerf (*de la Monnaie*, p. 211).
100. — du Séjour.

IV. LES FAUBOURGS (p. 221-231).

1° LIEUX ET ÉDIFICES REMARQUABLES.

A. *L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (p. 223).
B. Le Séjour de *Neale* (p. 224).
C. Le Pilori.
D. La Foire Saint-Germain.
E. Saint-Sulpice, église.
F. La Grenouillère.
G. *Les Chartreux*, couvent et enclos (p. 223).
H. Le Fief des Tombes.
I. *Notre-Dame-des-Champs*, église (p. 222).
J. *Saint-Jacques-du-Haut-Pas* (p. 222).
K. *L'Hôpital de Saint-Jacques* (p. 222), clos des Francs-Mureaux.
L. *Le Pressoir de l'Hôtel-Dieu* (p. 223).
M. Le Séjour de Valois.
N. Le couvent *des Cordelières* (p. 222).
O. *Saint-Hippolyte*, église (p. 221).
P. *Saint-Marcel*, collégiale, et son cloître (221).
Q. Saint-Martin, chapelle (p. 221).
R. Le Séjour d'Orléans.
S. *Saint-Médard*, église (p. 221).
T. La maison du Patriarche.
U. La Butte et le Moulin des Coupeaux.
V. *L'abbaye de Saint-Victor* (p. 221) et la tour dite d'Alexandre (?) à l'angle.
X, X, X. La rivière de Bièvre.
Y. Les terres d'Aletz.
Z, Z. Le Petit et le Grand *Pré-aux-Clercs* (p. 224).
a. L'abbaye de *Saint-Antoine-des-Champs* (p. 225).
b. Lieu dit plus tard Pincourt ou Popincourt.
c. La Courtille et la chaussée de Belleville.

Digitized by Google

d. *Saint-Laurent* (p. 228).
e. La Foire Saint-Laurent.
f. *Saint-Lazare*, son colombier et son clos (p. 229).
g. La Grange-Batelière.
h, h. La butte des Moulins et le Marché aux Pourceaux.
i. Les tuileries du faubourg Saint-Honoré.
j. La chapelle *des Martyrs* (p. 231).
k. L'abbaye royale *de Montmartre* (p. 231).
l, l, l. Le ruisseau, et plus tard l'égout de Ménilmontant, traversant les jardins maraîchers.
m, m. Les moulins à vent de Montmartre et les carrières à plâtre.
n. Lieu dit plus tard les Porcherons.

2° RUES.

1. Le chemin des Vaches.
2. Le chemin de Vaugirard.
3. La rue du *faubourg Saint-Jacques* (p. 222).
4. Rue de Lourcine, et le fief du même nom.
5. Le Clos, ou Pré, dit plus tard de l'Avocat.
6. La grande rue Saint-Marcel.
7. La rue Moufetard.
8. —— des Fossés Saint-Marcel, ancienne fortification du bourg.
9. —— Saint-Hippolyte.
10. —— des Sept-Voies, plus tard de l'Arbalète.
11. —— de la Reine-Blanche.
12. La rue de Croulebarbe, et le Moulin.
13. Hôtel Paillard, puis de Coupeaux et de Clamart ; plus tard clos et cimetière de Clamart.
14. Le canal de la Bièvre.
15. Le chemin de Charenton.
16. —— de l'abbaye Saint-Antoine et du château de Vincennes.
17. Le Champ-l'Évêque, plus tard Mont-Louis et le Père-Lachaise.
18. Le chemin de Savies et Poitronville, depuis Belleville-sur-Sablon.
19. Les buttes Chaumont.
20. Le gibet de Montfaucon.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES[1].

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

A

Abailard, 174.

Abbaye (Rue de l'), 223.

Abbaye (Rue et place de l'), à Montmartre, 231.

Abbé (L'), dans la *Danse Macabre*, 301.

Abbé-de-Joy (Rue), voir Jouy.

Abbé-de-Saint-Denis (Rue de l'), 175.

Abbeville (Ville d'), 93, 98, 108.

Abbon, auteur du poème intitulé *De Lutetia Parisiorum a Normanis obsessa*, 160, 239, 486.

Abiron, Hébreu puni par Dieu, 135.

Aboukir (Rue d'), anciennement des *Fossés-Montmartre*, 206, 228, 230.

Abrodiciens, peuplade de la famille Slave, 146.

Achery (D'), auteur du *Spicilége*, 22.

Acrostiches, 500 à 509.

Acteur (L'), dans la *Danse Macabre*, 293, 315.

Ada, femme d'Étienne Belot, 187.

Adalgise, prince des Lombards, 145.

Adam-Bourdon (Rue), ou *Sire-Guillaume-Bourdon*, voir Bourdonnais.

Adam de Marsh, franciscain anglais, 450.

Adrien Ier, pape, secouru par Charlemagne, 145.

Adrien IV, pape, 92.

Affry de la Monnoye (M. d'), 335.

Afrique, 143, 535.

Aganippus, prét. roi de France, 95, 115, 119, 142.

Agaune (Abbaye d'), ou de *Saint-Maurice-en-Valais*, 165.

Agnès-la-Boucherie (Rue), section de la rue de la *Bretonnerie*, 213.

Aigle (L'), emblème de la maison d'Autriche, 251.

Aiguillerie (Rue de l'), 188, 203.

Ailly (Pierre d'), cardinal, évêque de Cambrai, 126, 398, 399. — Il organise le collége de l'*Ave-Maria*, 170. — Son portrait (gravure), 401. — Question soulevée à son sujet, 401. — Il figure dans une liste d'astrologues, 445, 447.

Aimoin, chroniqueur, 486.

Aix-la-Chapelle (Ville d'), 468.

Alains, 101, 102, 132.

Albéric de Trois-Fontaines, chroniqueur, 100.

Albert de Brescia, 19.

Albert de Hochenberg, 11.

Albert de Prague, 11.

Albert le Grand, 11.

Albret (Le connétable d'), 205, 206.

Albi (Le cardinal d'), abbé de Saint-Denis, 259.

Alchimistes; leurs visites aux charniers des Innocents, 284.

Alcimus Avitus, évêque de Vienne, 28.

Alcuin, 146.

Alençon (Comté d'), 147.

Alençon (Comtes d'), 196.

Alençon (Hôtel d'), 196.

Alençon (Le comte d'), sans autre désignation, 345, 406.

Alençon (Pierre, comte d'), 194.

Alexandre IV, pape; il admet les prétentions de la chancellerie de Sainte-Geneviève, 166. — Il accorde l'entrée dans l'Université à tous les ordres religieux, 168.

Alexandre V, pape, 400.

Alexandre (Rue), ou du *Paon-Saint-Victor*, 181.

Alexandre le Grand, 539, 551, 559, 561.

[1] La préparation de cette table est due aux soins de M. Auguste Petit, auxiliaire du Service des Travaux historiques.

Alfieri, 515.
Alincour (D'), possesseur de l'hôtel de Conflans, 225.
Allemagne, 105, 106, 134, 144, 145, 234.
Allemands, 102, 105, 132, 134.
Allia (Bataille d'), 143.
Allobroges, 147.
Almanachs, 37.
Alpin, roi d'Écosse, 146.
Amand, prétendu martyr chrétien, 95, 112, 140.
Amandiers (Rue des), actuellement rue *Laplace*, improprement appelée rue des *Lavandiers*, 179.
Amasias, roi de Juda, 103, 133.
Amaury-de-Roissy (Rue), plus tard *Oignard*, 210.
Ameline-Boyleaue (Rue), voir Ermeline-Boileaue.
Amiens (Ville d'), 236, 262, 593. — Magnificence de sa cathédrale, 575, 577.
Ammien Marcellin, historien latin, 103.
Amoureux (L'), dans la *Danse Macabre*, 307.
Ampoule (La sainte); son origine, 148.
Ampsivares, peuplade germanique, 105.
Anchise, 103, 135.
André, prêtre, auteur du *Liber de arte amatoria et reprobatione amoris*, 437.
Andresy (Ville d'), 441.
Andries, orfévre gantois, 483.
Andry, bijoutier, 124, 233, 467, 482, 483.
Angers (Comté d'), 147.
Angers (Ville ou diocèse d'), 173.
Angevin (Thevenin), copiste, 464.
Anglais, 120, 121, 192; 201, 226, 394. — Leurs dévastations en France, 121, 485, 547, 549. — L'origine de la *Danse Macabre* est rattachée à l'occupation de Paris par leur armée, 285, 286, 287. — Résistance de Bureau de Dampmartin à leur domination en France, 334, 335. — Sarcasmes qui leur sont adressés par Christine de Pisan, 422, 423, 424, 425. — Blâmés par Astesan, 549, 551.
Anglais (Impasse des), 228.
Anglais (Rue des), 180.
Angle (Rue de l'), 219.
Angleterre, 115, 120, 142, 146, 147, 192, 400.
Angoulême (Jean, comte d'), aïeul de François Ier, protecteur du poëte Astesan, 515, 518. — Gravure qui le représente, 518. — Astesan lui dédie son poëme sur Paris, 529.
Angrivares, peuplade germanique, 105.
Anjou (Charles d'), voir Charles.
Anjou (Le duc d'), frère de Charles V, 86, 97. — Inventaire de son argenterie, 471 à 475.
Anjou-Dauphine (Rue d'), 174.
Annonciation (Tableau de l'), dans l'église Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, 192.
Anonyme de Senlis, nom donné d'abord à l'auteur du *Deuxième éloge de Paris*, 3.
Anquetin-le-Faucheur (Rue), 216.
Anselme, augustin déchaussé, auteur de l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, 259, 327, 329, 331, 340, 345, 346, 347, 535.
Anselme, chantre du Saint-Sépulcre à Jérusalem, 263.
Anselme de Gembloux, chroniqueur, 102.
Anténor, 101, 132.
Anti-Papes, voir Schisme.
Antoine, bâtard de Bourgogne, 85.
Antoine, prétendu empereur d'Occident, 261.
Antoine d'Arezzo, cordelier italien, collaborateur de Laurent de Premierfait, 326, 412. — Il traduit Boccace en latin, 413, 414. — *Fac-simile* d'une miniature qui le représente, 414.
Antoine-Dubois (Rue), 165.
Antony (Village d'), 335.
Anvers (Ville d'), 102.
Apelles, 539.
Apollon, 113, 114, 141.
Apothicaires; leurs principales résidences, 45, 208. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 356 à 361.
Appendices; nécessité d'y recourir, XI, XVI, 239.
Apulée, écrivain latin, 93.
Aquebucs, 198.
Aquilée (Duché d'), 145.
Aquitaine, 115, 142, 144, 261.
Arago (Boulevard), 221, 222.
Aragon (Province d'), 144.
Arbalète (Exercices de l'), en l'île Notre-Dame, 220.
Arbre-Sec (Rue de l'), 108, 204.
Arc, voir Arbalète.
Arc de Triomphe, pour l'entrée de Henri II, 224.
Arche-Marion (Rue de l'), 198, 200, 204.
Archevêque (L'), dans la *Danse Macabre*, 299.
Archevêques de Paris; leur villa à Conflans, 225.
Archives de l'Empire, 196, 337, 338, 340, 341, 348, 349, 351. — De l'Assistance publique, 347, 348, 541. — De la ville de Lille, 341, 345.
Arcis (Rue des), 109, 183, 211, 330, 331.
Arcole (Pont d'), 164.
Arcole (Rue d'), 155, 157, 162.
Arcueil (Village d'), 109.
Arcy (Hugues d'), évêque de Laon; il contribue à la fondation du collége de *Cambrai*, 172.

Digitized by Google

Ardents (Mal des), 156, 191.
Arechis, duc de Bénévent, 145.
Aréopage, 91.
Argenson (Le comte d'), 194.
Aristote, 6, 16, 37, 53, 60, 61, 64, 65, 66, 72, 73, 392, 395, 438.
Arles (Ville d'), 146.
Armagnac (Bernard, comte d'), chef de la faction des Armagnacs, 406.
Armagnacs, 121, 232, 258, 324, 332, 334, 343, 345, 392, 405, 406, 411, 436, 485.
Armes fabriquées à Paris, 53, 211, 507. — Rassemblées dans l'hôtel de Jacques Duchy, 200.
Armoiries de la Belgique, 128. — De la famille Le Beuf, 155. — De la Ville, 224. — De l'Angleterre, 252. — Des ducs de Berry, 262. — De Bureau de Dampmartin (gravure), 327. — De la famille Dampmartin (*id.*), 330. — De Guillemin Sanguin, 2e du nom (*id.*), 340. — Des Sanguin de Livry (*id.*), 347. — De Miles Baillet (*id.*), 349. — De Jean Baillet, écuyer, 350. — De Louis d'Orléans et de Valentine de Milan, 523.
Armuriers, 53. — Siége de leur industrie, 211. — Leur confrérie, 211. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367.
Arnaud, abbé de Sainte-Colombe-lez-Sens, 448.
Arnaud de Villeneuve, médecin astrologue, 445.
Arnould, abbé de Bonvaux, 24.
Arode (Famille), 208.
Arondelle (Rue de l'), voir Hirondelle.
Arras (Collége d'), 172.
Arras (Rue d'), ou des *Murs*, 180, 181.
Arras (Ville ou diocèse d'), 171.
Arsenal (Bibl. de l'), 98, 126, 128, 129, 339, 347.
Artevelde, 259.
Arthur, personnage légendaire, 115, 431, 559.
Artiens du collége de Navarre, 5.
Artilliers, à la fin du XIVe siècle et au XVe, 367.
Artisans, dans la première moitié du XIVe siècle, 16, 53, 55. — Sous le règne de Charles VI, 233. — Liste des plus notables d'entre eux à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 361 à 369. — Au milieu du XVe, 522, 531, 543.
Artistes, dans la première moitié du XIVe siècle, 53. — Sous le règne de Charles VI, 124, 233, 392 à 397.
Artois (Hôtel d'), 195, 196.
Arts (Faculté des), dans l'Université de Paris, 9, 13, 35, 37, 39, 126, 166, 174, 180, 182.
Arts et Métiers (Conservatoire des), 186.
Arts libéraux (Les sept); leur éloge, 13, 25.
Art spéculaire; nom donné par Raoul de Presles à l'invocation des esprits, 90.
Arvernes, 106.
Asellus (Annius), citoyen romain, 135.
Asie, 105.
Asie Mineure, 103, 143.
Asnières (Village d'), 181.
Assegré, personnage mentionné par Guillebert de Metz, 145.
Assistance publique, 161, 347, 348, 541.
Assomption (Couvent de l'), 187.
Astesan (Antoine), auteur d'un poëme latin sur Paris et les principales villes de France, 14, 15, 77, 122, 154, 159, 190. — Observations préliminaires sur son poëme, XVI, XVII. — Notice sur son origine, sa famille, sa vie et ses travaux, 515 à 526. — *Fac-simile* de la première page de son poëme, 523. — Son poëme, 528 à 577.
Astesan (Nicolas), calligraphe de Charles d'Orléans, 517, 526. — Ses travaux, 518.
Astesan (Pierre), père des précédents, 516.
Asti (Ville d'), 515, 524.
Astolphe, roi des Lombards, 145.
Astrologue (L'), dans la *Danse Macabre*, 302.
Astrologues, 445. — Les plus notables sous le règne de Charles VI, 446, 447.
Astronomie; enseignement de cette science dans l'Université de Paris, 37, 446.
Aubert, abbé de Sainte-Geneviève, 182.
Aubervilliers (Village d'), 121, 184, 228.
Aubriot (Hugues), Prévôt de Paris; on lui attribue la construction du Pont-Neuf ou pont Saint-Michel, 161. — Il construit les fortifications des Célestins, 220.
Aubry-le-Boucher (Rue), 185, 196, 210, 227.
Aufleu (Binet d'), partisan du duc de Bourgogne, 343.
Augsbourg (Luthériens de la confession d'), 189.
Augustins (Ordre des), 168, 405. — Ses propriétés à Paris, 196.
Aulu-Gelle, auteur latin, 93, 135.
Aumaire (Rue), 460.
Aurélien, empereur romain, 569.
Aurelius Victor (Sextus), historien latin, 112.
Austrasie, 144.
Autriche (Rue d'), 205.
Autun (Collége d'), 171.
Autye (Mer d'), probablement la région nommée *le Hautil*, 114, 142.
Auvergne, 146, 467.

Auxerre (Ville d'), 262.
Ave-Maria (Collége de l'), rive gauche, 170.
Ave-Maria (Couvent de l'), rive droite, 187.
Averroïs, philosophe arabe, 5.
Aveugles, logés aux Célestins, 190.
Avicenne, médecin arabe, 439.
Avignon (Rue d'), ou d'*Avron*, actuellement *Bailleul*, 205.
Avignon (Ville d'), 337, 393, 401. — Sa cour pontificale, 398, 399, 400.
Avocat (L'), dans la *Danse Macabre*, 308.
Avoine; transport de cette denrée sur la Seine, 17, 57. — Endroit où on la vendait, 218.
Avron (Hameau d'), 205.
Awares, peuple d'origine tartare, 145.
Ay (Jacqueline d'), femme de Jean Baillet, 350.
Ayzac (Mme Félicie d'), auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*, 229.
Azincourt (Bataille d'), 201, 258, 343, 351, 406.
Azof (Mer d'), 101.

B

Bacon, poëte et chanteur, 124, 233, 427, 429, 430, 432, 434.
Bagaudes, ou *Bégaux*, paysans gaulois révoltés contre Rome, 112, 140.
Baille-Hou (Rue de), 212, 234.
Baillet (Guillaume), partisan du duc de Bourgogne, 351, 352.
Baillet (Miles), trésorier du Roi; son hôtel, 123, 201. — Sa richesse proverbiale, 324. — Ses armoiries (gravure), 349. — Notice sur ce personnage, 349 à 353. — Sa famille, 350 à 353.
Baillet (Rue), anciennement *Gloriette*, 204, 349.
Baillets (Ruelle des), ou des *Ballets*, 216, 350.
Bailleul (Robert de), clerc des comptes, 205.
Bailleul (Rue), primitivement d'*Averon*, 205.
Bailleul (Ville de), 191.
Balanciers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367.
Balderic, voir Baudry.
Baldinucci, auteur du *Disegno*, 269, 270.
Ballu (M.), architecte, chargé de la restauration de la tour Saint-Jacques, 183.
Baltard (M.), architecte de la Ville, 165.
Baluze (Étienne), éditeur des *Capitularia regum Francorum*, 86, 87, 99, 101, 243.
Baltnin (Jacques de), écrivain en 1383, 19.
Bar (Le cardinal de), évêque de Châlons-sur-Marne, 235. — Sa sortie violente contre le prédicateur Renauld de la Marche, 406.
Bar (Le duc de), 235.
Barante (De), auteur de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, 285.
Barba (Richard), soupçonné d'avoir traduit le *Defensor pacis*, 8, 12.
Barbeau (Tour), 220.
Barbette (Porte), 187, 266.
Barbette (Rue), ou de la *Porte-Barbette*, actuellement rue *Vieille-du-Temple*, 216.
Barbiers; ils exercent indûment la chirurgie, 444
Barbin, libraire fameux du XVIIe siècle, 159.
Barcelonnette (Ville de), 135.
Barillerie (Rue de la), 157, 163.
Barilliers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367, 368.
Barme (Roger), avocat au Parlement, 353.
Barnabites (Couvent des), 157, 163, 168.
Barnave, orateur français, 412.
Barre (Rue de la), 175.
Barre-du-Bec (Fontaine), 199.
Barre-du-Bec (Rue), comprise actuellement dans la rue du *Temple*, 201, 213, 214, 352, 353.
Barrés (Rue des), 187, 218.
Barrière (Pierre), évêque de Senlis; ses sympathies pour Jean de Jandun, 10, 11.
Barrois, auteur de la *Bibl. protypographique*, 127.
Barthélemy, docteur en théologie, 494.
Barthélemy-Saint-Hilaire (M.), 58, 60.
Basse-des-Ursins (Rue), ou d'*Enfer*, dans la Cité, 164.
Basse partie de la Ville, ou *rive droite*; ses églises, 183 à 193. — Ses principaux édifices et ses hôtels les plus somptueux, 194 à 201. — Ses rues, 201 à 220. — Ses murailles, 220. — Ses portes et ses faubourgs, 224 à 231.
Bastard (M. le comte Auguste de), auteur de *La peinture des manuscrits*, 461.
Bastille, 161, 194, 224, 229, 521, 535.
Batave (Cour), 189.
Bateaux (Rue des), ou du *Port-l'Évêque*, 161.
Batteurs de cuivre ou d'airain; siége principal de leur industrie, 209. — D'or, voir Orfévres.
Battoir (Rue du), quartier St-André-des-Arts, 175.
Bauchans (Jacques), traducteur, 395, 412.
Baudet (Porte), voir Baudoyer.
Baudoin-Prenage (Rue), voir Rollin-prend-gage.
Baudouin d'Avesnes, chroniqueur, 431.

Baudouin de Condé, auteur d'un *dit* sur *les Trois Morts et les Trois Vifs*, 267.
Baudouin de Flandre, 431.
Baudoyer (Place), 215, 216, 218.
Baudoyer (Porte), ou *Baudet*, 190, 201, 224, 343, 460.
Baudry, ou *Balderic*, ou *Baldericus*, abbé de Bourgueil, chroniqueur, 94, 106, 137.
Bausson (Charles et Robert de), 194.
Bavière, 144, 145, 146, 236.
Bayeux (Collége de), 171, 172, 173.
Bayeux (Ville de), 159, 172, 441.
Bayonne (Ville de), 525.
Bazoche (Clercs de la), 288.
Beaubourg (Rue), 209, 210, 212, 215, 460.
Beauce (Province de), 121.
Beaujeu (Anne de), fille de Louis XI, 97, 247.
Beaumont (Domaine de), 342.
Beaumont (Mathieu, comte de), 156.
Beauté des Parisiennes, 57, 234, 488, 494, 522, 545. — Des jeunes filles de Blois, 569.
Beauté (Hôtel de), 227, 547.
Beautreillis (Rue), 194.
Beauvais (Collége de), ou de *Dormans-Beauvais*, 168, 169, 172.
Beauvais (Ville de), 112, 262, 467.
Beauvoisin (Pays de), 262.
Bécoud (Pierre de), fondateur du collége de *Boncourt*, 170.
Bedford (Le duc de), régent; il transporte en Angleterre la bibliothèque royale du Louvre, 96. — Ses partisans dans la bourgeoisie parisienne, 121. — Sa résidence à Paris, 195. — Fête lugubre ordonnée par lui après ses victoires, 286, 287. — Il fait obtenir à Guillemin Sanguin la charge de Prévôt des Marchands, 344.
Béguux (Château des), 95, 111.
Béguillet, dessinateur, 154.
Béguinage, ou communauté de *Béguines*, de l'*Ave-Maria*, 187. — De St-Jacques-la-Boucherie, 327.
Beleviegne, nom figurant au bas d'une note concernant Raoul III de Presles, 89.
Belges, 105, 134.
Belle-Gabrielle (Pavillon de la), à Charenton, 225.
Belle-Jardinière (Anciens bâtiments de la); leur emplacement, 156.
Belleville près Paris, 198.
Belloy (Robert de), Échevin, partisan du duc de Bourgogne, 342. — Son exécution, 343.
Belot (Étienne), fondateur de la communauté des *Bons-Enfants-Saint-Honoré*, 187.
Bénédictines du Temple, 187.
Benoît XI, pape; il concilie les prétentions respectives des chancelleries de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, 165.
Benoît XII, pape, 19.
Benoît XIII, ou *Pierre de Luna*, pape d'Avignon, 9. — Schisme causé par son avénement au siége pontifical, 399. — Fureur excitée par sa bulle relative au refus d'obédience, 406, 407.
Berchebue (Pierre), traducteur, 387, 412, 461.
Bercy (Rue de), 215, 216.
Berger (Le), dans la *Danse Macabre*, 311.
Berger (Rue), 205.
Bergerac (Ville de), 329.
Bernard (M. Aug.), auteur d'un mémoire sur la maison de la rue de Montmorency appartenant à Nicolas Flamel, 457.
Bernardins (Collége des), 167. — Description de son escalier, 167. — Son enclos, 181.
Bernardins (Rue des), 178.
Bernardus Guidonis, évêque de Lodève, auteur de nombreux ouvrages, 99, 106, 131, 137.
Bernart (Frère), prédicateur, 410, 411.
Berne (Bibliothèque de), 419.
Bernhard, archéologue, 428, 431, 434.
Berriat Saint-Prix, auteur de *Jeanne d'Arc, ou Coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et de Charles VII*, 515, 516, 517, 518, 519, 524.
Berry (Jean, duc de), frère de Charles V, 125, 195, 225, 398, 403, 406, 461, 462, 471. — Son hôtel, 206, 233, 235. — Il fait sculpter au portail de l'église des Innocents le sujet de la légende des Trois Morts et des Trois Vifs, 265, 266, 267, 271, 273, 288. — Complot formé contre lui, 333. — Laurent de Premierfait lui dédie sa traduction du *Décaméron* de Boccace, 413, 414. — Il commande au poëte ci-dessus nommé la traduction d'un autre ouvrage de Boccace, 413, 415. — Articles relatifs à sa bibliothèque, 465. — Consommation journalière de sa maison, 492. — Il veut acquérir les vitraux du château de Coucy, 557. — Chapelle fondée par lui à Bourges, 567.
Berry (Province de), 262.
Berthold, duc de Carinthie, 187.
Bertin-Poirée (Rue), 198, 202, 204.
Bertrand (Pierre), évêque d'Autun, adversaire de Pierre de Cugnières, 153. — Il fonde le collége d'*Autun*, 171.
Bertrand de Got, étudiant à Orléans, pape, 6.

Bertrandi (Pierre), professeur à l'université d'Orléans, 6.
Berty (A.), auteur de la *Topographie du Vieux-Paris*, 108, 155, 161, 163, 175, 178, 180, 187, 188, 196, 205, 223, 224, 274, 349, 595, 596.
Besançon (Ville de), 146.
Bêtes fauves envoyées par le roi d'Angleterre à Philippe-Auguste, 227.
Bethemont (Domaine de), 342.
Béthisy (Rue), 202, 204.
Bethmann, 102.
Bibliothèque impériale de Paris, 15, 18, 19, 56, 88, 92, 96, 97, 126, 127, 128, 224, 240, 261, 290, 340, 413, 418, 430, 438, 440, 477, 479, 487, 502, 517, 518, 561, 583, 584. — Impériale de Vienne, 12, 18, 19. — Royale de Bruxelles, 6, 128, 418. — Sainte-Victor, 19. — De Mazarin, 56. — Du Louvre, ou *Librairie de Charles V*, 83, 90, 96. — Sainte-Geneviève, 85, 98. — Des Visconti, 97. — De l'Arsenal, 98, 126, 128, 129, 339, 347. — Cottonienne, 100, 211, 218. — Des ducs de Bourgogne, 126, 127, 128. — Des Célestins, 259. — De Saint-Germain-des-Prés, 261. — De la Vallière, 267, 268, 269. — De Grenoble, 289, 515, 523, 524. — De l'Hôtel de Ville, 347, 351. — De Berne, 419. — De Claude Expilly, 524. — Royale de la Haye, 582.
Bièvre, rivière, 165, 181, 221.
Bièvre (Rue de), 181, 222.
Bigue (Jean), Échevin, 208.
Bigue (Jean), valet du roi, 208.
Bignon (Les), famille de littérateurs, 243.
Billettes (Église collégiale des), 189.
Billettes (Rue des), 189.
Billy (Tour de), 220.
Birague (Le cardinal de), 194.
Bithynie, 143.
Blaise d'Asiero, amiral génois, 525.
Blanche, veuve de Fernand de la Cerda, 222.
Blanche de Castille, reine de France, 190, 247.
Blanche de Navarre, épouse de Jean d'Aragon, 196.
Blanchet (Pierre), poëte satirique, 396.
Blanc-Mesnil (Nicolas Potier de), chancelier de France, mari d'Isabelle Baillet, 351.
Blancs-Manteaux, nom donné successivement aux *Serfs de Sainte-Marie* et aux *Guillemites*, 190.
Blancs-Manteaux (Église des), 157, 185, 189.
Blancs-Manteaux (Rue des), 213, 460.
Blaye (Ville de), 329.
Blé; transport de cette denrée sur la Seine, 17, 57. — Halle où il est vendu, 206. — Chiffre de sa consommation sous Charles VI, 494.
Blois (Ville de), 475, 517, 523. — Sa description par Astesan, 567, 569.
Blondel, architecte, 224.
Boccace, 126, 128, 130, 326, 413, 414, 415, 461.
Boesmarre (Symon de), astrologue, 447.
Bœufs (Ruelle aux), 179.
Boey (Guillaume), orfévre; son marché avec l'abbé de Saint-Germain-des-Prés pour l'exécution d'une châsse, 481, 482.
Boileau (Étienne), Prévôt de Paris, auteur du *Livre des métiers*, 53, 55, 470.
Boileau (Nicolas), poëte, 338, 497.
Boillefèves (Aubertin), orfévre, 479, 480.
Bois; son transport sur la Seine, 57, 198, 199.
Boivin, membre de l'Acad. des inscriptions, 415.
Bollandistes (Les), 99, 111.
Bollandus (Jean), auteur des *Acta Sanctorum*, 273.
Bologne (Ville de), 400, 441, 450.
Bonamy, historiographe de la Ville, 91, 92.
Bonaparte (Rue), 223.
Boncourt (Collége de), 169, 170, 173.
Bonet (Guillaume), évêque de Bayeux, fondateur du collége de *Bayeux*, 173.
Bongars (Jacques), auteur des *Gesta Dei per Francos*, 106.
Bonhomme (Jean), libraire juré, 465.
Boniface VIII; sa lutte contre Philippe le Bel, 6, 25.
Boniface IX, pape, 9.
Bonnard, orfévre, 470.
Bonnardot (M.), Parisien, collectionneur, éditeur d'une partie de la *Description de Paris* par Guillebert de Metz, et auteur d'une *Dissertation sur les enceintes de Paris*, 123, 158, 174, 192, 193, 201, 220, 223, 224.
Bonne-Nouvelle (Quartier), 188, 230.
Bonnet (Nicole), 333.
Bonnetiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368.
Bon-Puits (Rue du), actuellement du *Puits*, quartier Sainte-Avoie, 213.
Bon-Puits (Rue du), quartier de la place Maubert, 181.
Bons enfants, ou écoliers laborieux, 215.
Bons-Enfants (Collége des), 168, 181.
Bons-Enfants (Rue des), 187.
Bons-Enfants-Saint-Honoré (Les), 187.
Bons-Hommes du bois de Vincennes, 227, 547.

Digitized by Google

Bordeaux (Ville de), 146, 329.
Bordelles (Pierre de), bourgeois de Paris, 221.
Bordelles (Porte), ou *Bordettes*, plus tard *Saint-Marcel*, 221.
Bordes, 110. — Signification de ce mot, 139.
Bordet (Rue), actuellement *Descartes*, 180.
Bosquet (François), évêque de Lodève, 99.
Bosse (Abraham), graveur, 158.
Bossuet, 412.
Boucher (Arnoul, Bureau et Pierre), bourgeois de Paris, 351, 352.
Boucher (Denise), femme de Miles Baillet, 351, 352.
Boucherie (Rue de la), voir Bûcherie.
Boucheries, 95, 110, 139. — Du parvis Notre-Dame, 159, 491. — Du quai du Marché-Neuf, 163. — Du Châtelet, 183, 201, 219, 491, 492. — Du bourg Saint-Germain, 223, 491. — De la montagne Sainte-Geneviève, 491. — Du Temple, 491, 492. — De Saint-Benoît, 492. — De Saint-Éloi, 492. — De Saint-Marcel, 492.
Boucheries-Saint-Germain (Rue des), 223.
Bouchers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Bouchers (Rue des), quartier Sainte-Avoie, 196.
Boucicaut (Le sire de), maréchal de France et auteur de *Mémoires*, 234, 431.
Bouclerie (Ruelle de la), 212.
Bouillart (Dom), auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 223.
Bouillet, aut. de l'*Index in Senecam philosophum*, 66.
Bouilloy (L'abbé), auteur de la *Biographie ardennaise*, 4.
Boulangé (Georges), auteur des *Notes pour servir à la Statistique monumentale de la Moselle*, 274.
Boulangers, 16, 53, 55, 212. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Boulard (Nicolas), bourgeois de Paris, 454.
Bouligny (Renier de), conseiller de Charles VI, 333.
Boulogne près Paris, 232, 410.
Boulogne (Renaut, comte de), 147.
Boulogne-sur-Mer (Ville de), 232.
Bouquet (Dom), auteur du *Recueil des historiens des Gaules*, 99, 111.
Bouquetière de Sainte-Opportune; ses redevances annuelles, 188, 234.
Bourbon (Hôtel de), 194.
Bourbon (Louis II, duc de), 406. — Laurent de Premierfait lui dédie sa traduction de deux ouvrages de Cicéron, 415. — Consommation journalière de sa maison, 492.
Bourbon (Pierre, duc de), grand sénéchal, 97.
Bourdaloue, 405, 412.
Bourdonnais (Rue des), 94, 108, 123, 138, 198, 200, 203, 204.
Bourg (Ville de), 329.
Bourgeois (Le), dans la *Danse Macabre*, 302.
Bourgeois de Paris (Journal d'un), 121, 226, 236, 283, 284, 285, 286, 287, 324, 334, 342, 343, 345, 405, 406, 561.
Bourgeois parisiens, 123, 241, 319 à 381. — Leur origine, 319. — Développement de leur richesse sous Charles VI, 319 à 325. — Leurs mœurs, leurs coutumes et leurs idées, 325, 326, 327. — Langage hautain tenu par Jean sans Peur à l'égard de ceux d'entre eux qui sont attachés à la cause royale, 334. — Liste des principaux d'entre eux à l'époque de Philippe le Bel, 321 à 323. — Liste des principaux d'entre eux à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 353 à 370. — Liste de ceux qui prêtèrent serment à Jean sans Peur, 372 à 389. — *Fac-simile* du 1er rôle de la liste ci-dessus, 372.
Bourges (Ville de), 146, 258, 341, 447, 523. — Sa description par Astesan, 567.
Bourget (Le), près Paris, 228.
Bourg-l'Abbé (Rue), 208, 215, 220.
Bourgogne, 110, 139, 144, 145, 146.
Bourgogne (Collége de), 171.
Bourgogne (Ducs de), 179, 195, 208, 338, 341, 453. — Leur bibliothèque, 126, 127, 128. — Articles des dépenses de leur maison relatives aux ménestrels, 435, 436.
Bourgogne (Jean sans Peur, duc de), 121, 127, 195, 244, 332, 417. — Ses menées, 333. — Contraste de sa conduite envers ses partisans et envers ses adversaires, 334. — Mention de quelques-unes de ses dépenses, 337, 338, 341, 342. — Il se fait aider par Dino Rapondi dans son projet d'assassiner le duc Louis d'Orléans, 338, 339. — Liste des bourgeois de Paris qui lui prêtèrent serment, 372 à 389. — *Fac-simile* du 1er rôle de la liste de ceux qui lui prêtèrent serment, 372. — Ses harangues aux Parisiens, 395. — *Fac-simile* en noir d'une miniature représentant son donjon, 343. — *Idem* d'une miniature qui le représente donnant audience, 344. — Ses acquisitions d'objets d'orfévrerie, 476, 477. — Extraits de l'inventaire des joyaux et ornements de sa chapelle, 477, 478.
Bourgogne (Philippe de France ou *Philippe le Hardi*, duc de), 195, 196, 398, 403, 404.

471. — Services qui lui sont rendus par Dino Rapondi, 338. — Articles des comptes de sa maison relatifs aux travaux de copie et aux acquisitions de manuscrits, 463, 464. — Son luxe, 477. — Consommation journalière de sa maison, 492.

Bourgogne (Philippe le Bon, duc de), 85, 286, 334, 339, 428, 518. — Ses lettres au Parlement et à l'Échevinage de Paris, 344. — Ses embarras financiers, 479.

Bourgogne (Jeanne, comtesse de), fondatrice du collége de ce nom, 171.

Bourgueil (Étienne de), archevêque de Tours, fondateur du collége de Tours, 171.

Bourguignons, 121, 224, 258, 324, 333, 394, 413, 436, 485.

Bourreliers, à la fin du XIIe siècle et au commencement du XVe, 369.

Boursiers du Roi, 173.

Bourtibourg (Rue), 215.

Boutaric (M.), éditeur des *Actes du Parlement* et auteur de recherches sur les sources du *Miroir historial*, 100, 158.

Boutebrie (Rue), 173, 177.

Bouteille (Impasse de la), 228.

Boutrays (Raoul), auteur de *Lutecia*, 154.

Bouveries (Rue des), 212.

Bouvines (Bataille de), 146, 190.

Brabant (Antoine, duc de), 196.

Brabant (Le duc de), sans autre désignation, 235.

Brabant (Province de), 146.

Braque (Chapelle de), 196.

Braque (Rue de), 491.

Bray; signification de ce mot, 110.

Brenne (Pierre de), 190.

Brethencourt (Jean Sanguin, seigneur de), 340, 341.

Bretonnerie (La), ou *Fief des Flamands*, ou *Champ aux Bretons*, 189, 213.

Brial (Dom), savant bénédictin, 100.

Brice (Germain), auteur d'une *Description de Paris*, 197.

Brie, 121.

Brienne (Hôtel de), 194.

Brion (La présidente de), 524.

Brise-Miche (Rue), 212.

Brocher (Gui), 333.

Brossiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367.

Bructères, peuplade germanique, 105.

Bruel (M.), archiviste-paléographe, 17, 526.

Bruges (Ville de), 336, 339.

Brunehaut, reine de France, 180.

Brutus, héros du roman de *Brut*, 115, 142.

Bruxelles (Ville de), 129, 130. — Sa bibliothèque royale, 6, 128, 418.

Bruys (François), aut. de l'*Histoire des papes*, 86.

Bûcherie (Rue de la), 35, 182, 217, 443.

Buchon, éditeur de la *Chronique métrique* de Godefroy de Paris, 487.

Buci (Porte de), 223, 224, 344.

Buci (Simon Matiphas de), évêque de Paris, 196.

Bude (Ville de), 101, 132.

Budé (Guillaume), Prévôt des Marchands, 346.

Buffeterie (La), 210, 212.

Buffetiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.

Bulgares, peuple de l'Europe orientale, 144.

Bulle d'Honorius III, interdisant en France l'étude du droit romain, 6. — De Jean XXII, condamnant les doctrines de Marsile de Padoue, 7. — Du même pontife, en faveur de l'Université, 10. — Du même, réprimant les abus de l'Université, 10. — De Benoît XIII, défendant aux universitaires d'outre-passer leurs priviléges, 10. — De Jean XXII, portant condamnation des Fratricelles, 63. — D'Innocent IV, exemptant de tout péage les écoliers allant à Paris ou en revenant, 233. — De Clément VI, approuvant des fondations pieuses dans l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, 329. — De Benoît XIII, menaçant d'excommunication ceux qui refuseraient l'obédience, 406, 407.

Bulles (Jean de), archidiacre de Rouen, 169.

Bullet, auteur de l'*Histoire de l'établissement du christianisme*, 41.

Bullion (Hôtel de), 196.

Bureau (Famille), 327, 328, 329. — Liste de ses membres inhumés à Paris, 328.

Bureau (Gaspard), archidiacre de Coutances, 328, 329.

Bureau (Gaspard), maître de l'artillerie du Roi, 329.

Bureau (Jean), trésorier de France et Prévôt des Marchands, 329. — Épitaphe de sa femme, Jeanne Hesselin, 331.

Bureau (Pierre), trésorier de France, 328, 329. — Jeton frappé par son ordre (gravure), 329.

Bureau (Simon), l'aîné, 328. — Son épitaphe et celle de sa femme, au cimetière des Innocents, 331.

Burgondes, ou *Bourguignons*, 110, 139.

Burley (Gauthier), docteur en théologie, 515.

Digitized by Google

C

Caboche, chef de faction, 491.

Cabochiens; sentiments de Jean sans Peur à leur égard, 330. — Liste de ces factieux, 370.

Cadillac (Ville de), 329.

Cæcilius (Sextus), jurisconsulte, 135.

Cage (Rue de la), 164.

Caillet (Pierre), évêque de Senlis, 10.

Caire (Rue et passage du), 188.

Calabre, 143, 145.

Calandre (Rue de la), appellation inexacte de la rue *Galande*, 182.

Calais (Ville de), 258.

Calendre (Rue de la), en la Cité, 157, 162, 163.

Calvi (Collége de), ou *Petite Sorbonne*, 169.

Cambrai (Collége de), ou des *Trois-Évêques*, 172.

Cambrai (Ville de), 102, 106, 136, 401.

Campbell (M.), sous-bibliothécaire à la Haye, 129.

Campo-Santo, voir Pise.

Camulogène, défenseur de Paris, 107, 137.

Candélabres de l'Apocalypse, représentés par les sept arts libéraux, 23.

Candelis (Jean de), chancelier de Notre-Dame, 166.

Canonistes, sous le règne de Charles VI, 397 à 401.

Capel (Jacques), auteur d'un discours en l'honneur de Paris, 353.

Capétiens; vicissitudes de l'orfévrerie à partir de leur avénement, 468 et suiv.

Capettes, ou écoliers du collége de Montaigu, 170.

Capoue (Ville de), 524.

Capucins, 11, 185.

Carabine (Pernelle la), 236.

Cardinal (Le), dans la *Danse Macabre*, 296.

Cardinal Lemoine (Collége du), 168.

Cardinal-Lemoine (Rue du), 168, 181, 221.

Carinthie, 145.

Carloman, frère de Pépin le Bref, 145.

Carmagnole, voir Manuel Paléologue.

Carmes; leur ordre, 168, 172, 407. — Leurs couvents, 170, 189.

Carmes (Rue des), 165, 169, 179.

Carmes-Billettes (Communauté des), 185, 214.

Carnavalet (Hôtel), 224.

Carneau (Rue du), ou de la *Poissonnerie*, 182.

Carneaux (Grande maison des), 200.

Caron (Rue), 190.

Carpentier, auteur d'un supplément au *Glossarium* de Du Cange, 458.

Carrefour (Rue au), 207.

Carrières (Les), sur le territ. de Charenton, 225.

Caserne municipale de la Cité, 157, 162. — *Id.* de la rue Saint-Victor, 168. — De sapeurs-pompiers dans la rue de Poissy, 181. — D'infanterie de ligne dans les bâtiments de l'*Ave-Maria*, 187. — Municipale des Célestins, 191. — Lobau, 218. — Napoléon, 218.

Cassel (Bataille de), gagnée par Philippe de Valois sur les Flamands, 244, 253, 257.

Castel, éditeur de quelques-uns des ouvrages de Bernardus Guidonis, 99.

Castillon (Ville de), 329.

Catherine d'Alençon, épouse de Pierre de Navarre, 196.

Catherine de France, fille de Charles V, 441.

Catherine de Médicis, reine de France, 185, 205, 447.

Caton, 93.

Cattes, peuplade germanique, 105.

Catulle (Bourg et basilique de), 91.

Caudat, prétendu roi sarrasin combattu par Clovis, 148, 149.

Caulet (De), évêque et prince de Grenoble, 524.

Caumont (M. le comte de), auteur du *Cours d'antiquités monumentales*, 193.

Caux (Pays de), 170.

Cave de Ponthis (Rue à la), 204.

Cèdre du Liban, 221.

Célestins (Couvent des); curiosités qu'il renfermait à l'époque de Charles VI, 122, 190, 192. — Inhumation du roi d'Arménie dans son église, 235. — Sa bibliothèque, 259. — Chapelle fondée par la famille d'Orléans, 519, 521, 539, 541.

Célestins (Fortification des), 220.

Célestins (Quai des), 194.

Celsus (Cornelius), philosophe et médecin, 439.

Celsus (Julius), auteur d'une révision des *Commentaires de César*, 93, 94, 107, 112, 114, 137, 140, 141.

Cénal (Robert), ou *Robertus Cenalis*, auteur de l'ouvrage intitulé *Nomina insigniorum Galliæ locorum*, 163, 207.

Censeurs romains, 135.

Cérémonial observé à la levée de l'Oriflamme, 149. — *Id.* à l'entrée d'un nouvel évêque de Paris dans sa ville épiscopale, 166.

Cerisaie (Rue de la), 194.

Certain (Robert), curé de Saint-Hilaire, 179.

Digitized by Google

César (Caius Julius), 32, 94, 107, 103, 111, 112, 137, 138, 140, 151, 197, 551, 559.
Cévennes, 467.
Chalgrin, architecte, 232.
Chaligny (Rue de), 225.
Chambly (Adam de), évêque de Senlis, 10.
Chambly (Gautier de), évêque de Senlis, 10.
Champ de Mai, 145, 249.
Champdivers (Guillaume de), chevalier, envoyé du duc de Bourgogne, 344.
Champeaux (Halles des), voir Halles.
Champ-Gaillard (Le), 274.
Champollion (M. Aimé), 267, 517, 523, 524.
Champ-Petit (Rue), ou des *Petits-Champs*, 176.
Champ-Roussi (Rue du), 162.
Chanaan (Terre de), 135.
Change (Pont au), voir Grand-Pont.
Changeurs, 160, 469. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 361, 362, 363.
Chanoine (Le), dans la *Danse Macabre*, 303.
Chanoinesse (Rue), 164.
Chanvrerie (Rue de la), 198, 207.
Chapelain, auteur de *la Pucelle*, 427.
Chapelains (Maison de la communalité des), dans la Cité, 162.
Chapeliers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368.
Chapelle-Saint-Denis (La), 229.
Chapelle royale, voir Sainte-Chapelle.
Chaperons blancs (Émeute des), 323, 352, 408, 409.
Chapon (Rue), 460.
Charbon; transport de cette denrée sur la Seine, 57, 198, 199.
Charbonniers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Charcutiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Chardeporc (Adam), bourgeois de Paris, 204.
Chardonnet (Clos ou fief du), 175, 181.
Charenton (Pont de), 225, 226.
Charenton (Seigneurie de), 225.
Charité (Communauté des filles de la), instituée par saint Vincent de Paul, 229.
Charlemagne, roi de France et empereur d'Occident, 32, 119, 120, 144, 145, 146, 149, 150, 191, 243, 431, 539, 551, 559.
Charlemagne (Lycée), 190.
Charlemagne (Rue), 187.
Charles, comte d'Anjou et de Provence, frère de saint Louis, 194, 216.
Charles, duc de Valois et d'Alençon, 194.
Charles II, dit *le Chauve*, roi de France, 92, 160, 161, 188, 226, 470.
Charles IV, dit *le Bel*, roi de France, 32. — Louanges qui lui sont adressées par Jean de Jandun, 61, 63. — Tableau synoptique de ses vertus, 63. — Il favorise Raoul Ier de Presles, 84.
Charles V, dit *le Sage*, roi de France, 84, 88, 90, 95, 97, 104, 121, 148, 173, 184, 191, 222, 224, 235, 239, 258, 259, 415, 416, 340, 348. — Il fonde la bibliothèque du Louvre, 83, 96. — Il accorde diverses faveurs à Raoul III de Presles, 85, 86. — Ses confesseurs, 89. — Il relève le collége de Reims, 168. — Son portrait sculpté à l'un des angles du collége de Dainville, 171. — Il fonde la Sainte-Chapelle de Vincennes, 227. — Il fait, dit-on, peindre la *Danse Macabre* sur les murs du cloître des Innocents, 284, 288. — Résultat de son gouvernement pour la fortune des bourgeois parisiens, 324. — État des lettres et des arts sous son règne, 395. — Il fonde une école de traducteurs, 412, 429. — Il encourage l'étude de l'astrologie, 446. — L'orfévrerie sous son règne, 471. — Son enceinte, voir Enceinte.
Charles VI, roi de France, 57, 88, 96, 121, 126, 154, 157, 160, 169, 190, 194, 196, 221, 224, 225, 226, 235, 236, 324, 326, 341, 407, 412, 417, 429, 431. — Son règne s'inaugure par la levée de l'Oriflamme, 258. — Il assiste à un exercice dramatique donné à l'hôtel de Nesles, 286. — Remontrances qui lui sont adressées par l'Université, l'Échevinage et la bourgeoisie, 333. — Complot tramé contre lui par la faction bourguignonne, 333. — Réponse faite à ses griefs par le duc de Bourgogne, 344. — Il accorde des priviléges à Dino Rapondi et à sa famille, 336, 337. — *Ex-voto* pour sa guérison, 337. — Extrait des comptes de l'argenterie de sa maison, 337. — Ses lettres en faveur des frères de Dino Rapondi, 339. — Ses lettres portant anoblissement de Guillaume Sanguin, deuxième du nom, 340, 341. — Articles des comptes de sa maison concernant Jacques Ducy, 348, 349. — Son ordonnance maintenant Miles Baillet et Guy Chrétien dans leur office de trésorier des finances, 351. — État des lettres et des arts sous son règne, 394 et suiv. — Il convoque l'assemblée générale du clergé, 398. — Il appelle à sa cour le canoniste Pierre Le Roy, 400. — Sermon pro-

Digitized by Google

noncé devant lui par Jean Gerson, 403. — Des doléances, mêlées de louanges, lui sont adressées par Jean Gerson, 404. — Il entend un sermon de Jacques le Grand et récompense ce prédicateur, 405. — Il assiste à une harangue de Renauld de la Marche, 406. — Eustache de Pavilly essaye de justifier devant lui la sédition des *Chaperons blancs*, 409. — Articles des dépenses de son hôtel relatives aux ménestrels, 436. — Sa cour d'amour, 437, 438. — État de l'art médical sous son règne, 440 à 445. — Statistique de la population et de la consommation de Paris sous son règne, 485 à 495.

Charles VII, roi de France, 121, 169, 183, 194, 227, 236, 287, 335, 346, 352, 427, 495, 518, 523, 524, 525, 573. — Son trésor est reconstitué par les bourgeois parisiens, 324. — Appel adressé aux Parisiens, en faveur de sa cause, par Christine de Pisan, 420 à 426. — Louanges qui lui sont données par Astesan, 551.

Charles VIII, roi de France, 188, 196, 446, 495.

Charles IX, roi de France, 158.

Charles II, dit *le Mauvais*, roi de Navarre, 235, 371, 471. — Ses harangues aux Parisiens, 395, 407.

Charles IV, empereur d'Allemagne, mentionné comme *empereur de Rome*, par Guillebert de Metz, 120, 234. — Sa réception à Paris, 235.

Charles de Louviers, un des auteurs auxquels on attribue le *Somnium Viridarii*, 90.

Charles de Navarre, 196.

Charles Martel, maire du palais, 144, 145.

Charles-Quint, empereur d'Allemagne, 191.

Charniers, voir Innocents.

Charolais (Le comte de), fils de Jean sans Peur, 341.

Charpenterie (Rue de la), 460.

Charpentiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367, 368.

Charretière (Rue), 168, 178, 179.

Charretiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369, 370.

Charronnerie (Rue de la), section de la rue de la *Ferronnerie*, 203, 283, 288, 410.

Charrons, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368, 369.

Chartier (Alain), poëte, 428.

Chartier (Jean), chroniqueur, 332.

Chartres (Cathédrale de), 259, 577.

Chartreuse de Dijon, 336, 338.

Chartreux (Couvent des), à Paris, 189, 223.

Chartreux (Le), dans la *Danse Macabre*, 305.

Chartron (Rue du), actuellement des *Mauvais-Garçons*, 215.

Chastelain (Georges), chroniqueur, 397.

Château (Rue du), ou du *Château-Fêtu*, 206.

Châteauneuf (Benoiston de), auteur des *Recherches statistiques*, 493.

Château-Thierry (Ville de), 489.

Châtelet (Grand), 160, 163, 172, 197, 201, 202, 211, 219, 333, 352, 408.

Châtelet (Petit), 161, 182, 194, 197.

Châtelet (Place du), 188, 202, 219, 491.

Châtelet (Théâtre du); son emplacement, 201, 202.

Chaudronniers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367.

Chauf (Jean), conseiller de Charles VI, 333.

Chaume (Rue du), 196.

Chaumont-en-Vexin (Ville de), 112.

Chauny (Albert de), 334.

Chaussetiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368.

Chauvry (Domaine de), 342.

Chavigny (De), ministre, 194.

Chénier (André), poëte, 229.

Chéreau (M. Achille), auteur d'une notice sur les anciennes écoles de médecine de la rue de la Bûcherie, 14, 43, 441, 443.

Cherey (Renold), bienfaiteur de l'église Saint-Honoré, 184.

Chevalier (Le), dans la *Danse Macabre*, 299.

Chevalier du guet (Le); il prend part à la réception de l'empereur Charles IV, 235.

Chevalier-du-Guet (Place du), 202.

Chevalier-du-Guet (Rue du), 108, 176.

Chevaliers (Les), dans la Gaule, 95, 113, 140, 141.

Chevaucheurs, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369, 370.

Chevet-Saint-Landry (Rue du), 162.

Chevillier, auteur de l'*Origine de l'imprimerie de Paris*, 466.

Chevreuse (Le sire de), porteur de l'Oriflamme, 258.

Chevrotins (Rue des), 212.

Chien (La pierre du), dans la Cité, 164.

Childebert (Rue), 223.

Childebert Ier, roi de France, 165, 243.

Childéric, roi franc, 467.

Chilpéric, roi de France, 467.

Chirurgiens, à la fin du XIVe siècle et au commen-

cement du XVe, 356 à 361. — Enseignement et exercice de leur art au moyen âge, 438 à 445.
Cholet (Jean), légat en France, 169.
Cholets (Collége des), 169, 179.
Cholets (Rue des), anciennement *Saint-Symphorien-des-Vignes*, 179.
Choppin (René), jurisconsulte, 166.
Chousat (Jean), receveur du duc de Bourgogne, 464.
Chrétien (Guy), successeur de Raoul III de Presles dans les fonctions de maître des requêtes, 88.
Chrétien (Guy), trésorier des finances, 351.
Chrétien (Maître Gervais), chanoine de Bayeux, fondateur du coll. de *Maître Gervais*, 173, 446.
Chrétiens, persécutés dans la Gaule, 112, 140, 565.
Christine (Rue), 174.
Christine de Pisan, voir Pisan.
Chuyes (Georges de), auteur du livre intitulé *La Guide de Paris, etc.* 182.
Chvenudy, joueur de cornemuse et de flûte, 124, 233, 428.
Chypre (Le roi de), 235.
Cicéron, 41, 75, 93, 135, 136, 147, 325, 395, 415, 500.
Cilicie (Province de), 144.
Cimetière des Innocents, voir Innocents. — Saint-Gervais, 218. — Saint-Jean, 215. — Saint-Nicolas, 458. — Saint-Paul, 184. — Saint-Paul de Londres, 287.
Cimetières en général, 95, 110, 123, 139, 193, 287, 510.
Cimetière-Saint-André (Rue du), ou *Sugar*, 175.
Cimetière-Saint-Benoît (Rue du), 174.
Cimetière-Saint-Gervais (Rue du), voir Monceau-Saint-Gervais.
Cimetière-Saint-Jean (Place du), ou du *Marché-Saint-Jean*, 215, 216.
Cinéas, ambassadeur de Pyrrhus, 520, 531.
Cinq-Diamants (Rue des), anciennement la *Courarie*, actuellement comprise dans la rue *Quincampoix*, 196, 210.
Ciriers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Cisalpins, 143.
Cisterciennne (Bibliothèque), recueil de diverses chroniques, 100.
Cité; églises contenues dans cette partie de Paris, 152 à 157. — Ses autres édifices, 158, 159. — Ses rues, 161 à 164. — *Fac-simile* d'une miniature qui la représente, 197.
Cîteaux (L'abbaye de), 11.
Cîteaux (Ordre de), 187, 225.
Cîteaux (Rue de), 225.
Clakin (Bertram), voir Du Guesclin.
Clamanges, théologien, 9.
Clarence (Lionel, duc de), 235.
Claude, dominicain, chargé de la réédification de l'église des Billettes, 189.
Clément VI, pape, 19. — Il enrichit le collége de *Narbonne*, 171. — Il approuve une fondation pieuse de la veuve de Jean de Dampmartin, 329.
Clément VII, pape, 9.
Clerc (Le), dans la *Danse Macabre*, 313.
Clerc normand (Le notable), auteur anonyme d'un acrostiche tautogrammatique sur le nom de Paris, 241. — Texte et interprétation de cet acrostiche, 506 à 511.
Clercs, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 356 à 361.
Clermont (Collége de), plus tard *Louis-le-Grand*, 168, 173, 179.
Clermont (Comté de), 147.
Clermont (Louis de Bourbon, comte de), 189.
Clichy (Jean de), orfévre; son marché avec l'abbé de Saint-Germain-des-Prés pour l'exécution d'une châsse, 481, 482.
Clichy (Paroisse de), 231.
Climat de Paris, 17, 59, 61.
Climats; leur influence, 58, 59, 60, 61.
Clisson (Hôtel de), 197.
Clisson (Le connétable de), 215.
Clocheperce (Rue), 216.
Cloches de la cathédrale Notre-Dame, 154.
Clodion, roi franc, 106, 136.
Clodomir, roi franc, 262.
Cloître des Innocents, 284. — Notre-Dame, 162. Saint-Benoît, 177. — Saint-Germain, 205. — Sainte-Opportune, 188, 203. — Saint-Honoré, 184, 187. — Saint-Merry, 212, 460.
Cloître (Rue du), 185.
Cloître-Saint-Jacques (Rue du), 183.
Clopin (Impasse), 180.
Clopin (Rue), 180.
Clos Bruneau, 169, 179, 180, 397, 399.
Clos-Bruneau (Rue du), ou de *Condé*, 41.
Clos-Bruneau (Rue du), ou *Judas*, 179.
Clos-Bruneau (Rue du), ou *Saint-Jean-de-Beauvais*, 41, 71.
Clotaire II, roi de France, 144, 467.
Cloutiers; siége principal de leur industrie, 210.
Clovis, roi de France, 106, 111, 139, 144, 148, 149. — Son tombeau, 167.

Clovis (Rue), 164, 167, 169.
Cluny (Bénédictins de), 186.
Cluny (Collége de), 170, 177.
Cluny (Rue de), 177, 178.
Clusium (Ville de), 143.
Cocatrix (Rue), 162.
Cocherel (Bataille de), 447.
Cocheris (M. Hippolyte), éditeur de Le Beuf, 155, 178, 180, 186, 188, 189, 221, 451.
Coëtes (Chambre aux), ou de la *Lingerie*, 236.
Coëtivy (Prégent, seigneur de), amiral de France, 225.
Cœur (Jacques), argentier de Charles VII; son hôtel à Bourges, 567.
Coffretiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367, 368.
Coislin (Henri du Cambout, duc de), évêque de Metz, 98.
Coitier (Jacques), médecin de Louis XI, 195.
Col (Maître Gautier), conseiller du Roi, 129. 419.
Colart de Maubeuge, chanteur de geste, 430.
Colbert, 97.
Colchide, 146.
Col-de-Bacon (Rue du), 204.
Coligny (L'amiral), 204.
Collaborateurs extérieurs du service historique; ils prêtent leur concours à la publication du présent volume, XXIV.
Collége Royal, actuellement *Collége de France*, 172.
Colléges, 168 à 174, 522, 543.
Collégiale (Place de la), 221, 222.
Collégiale (Rue de la), 221.
Cologne (Ville de), 105, 134, 146.
Colombe (Rue de la), 164.
Colombier (Rue du), actuellement *Jacob*, quartier Saint-Germain, 223.
Colombier (Rue du), quartier Saint-Antoine, 190.
Columelle, 22.
Côme de Meliorati, voir Innocent VII.
Comestor (Pierre), chancelier de Notre-Dame, 166.
Comines, chroniqueur, 397, 432.
Commanderesses, voir Recommanderesses.
Commanderie du Temple, 186, 213, 488. — De France, 191. — De Saint-Jean-de-Latran, 488.
Commerce (Temple du), destination donnée en 1793 à l'église *Saint-Merry*, 184.
Commynes (Ville de), 159.
Commission et sous-commission des travaux historiques; elles accordent leur approbation et prêtent leur concours à la publication du présent volume, XXIII.
Commodianus, poëte latin, 501.
Compan, auteur du *Dictionnaire de la Danse*, 287.
Compiègne (Ville de), 523, 575.
Comptes (Chambre des), 236, 348, 349.
Comtesse-d'Artois (Rue), actuellement *Montorgueil*, 208.
Concile provincial d'Avignon, 11. — *Id.* de Marciac, 11. — *Id.* de Ruffec, 11. — *Id.* de Senlis, 11. — *Id.* de Toulouse, 11. — *Id.* de Clermont, 106. — *Id.* de Lyon, 189. — National de Paris, 398, 400. — Général de Pise, 399, 400. — De Constance, 399, 401, 404.
Concorde (Pont de la), 181.
Condé (Le prince de), 226.
Conflans (Hôtel de), 225.
Conflans (Village de), 225.
Conflans-Sainte-Honorine, 148.
Confortable des maisons bourgeoises au moyen âge, 325.
Confrérie des peintres et des sculpteurs, 156. — De Saint-Julien, ou des ménestrels, 185, 428, 434, 437. — De la Passion, 186, 195, 196. — Des orfévres, 188. — Du Saint-Sépulcre d'outre-mer, 189. — De Notre-Dame-de-Boulogne, 232.
Confrérie-Notre-Dame (Rue de la), 162.
Connétable (Le), dans la *Danse Macabre*, 298.
Connétable (Le), sans autre désignation, 235, 406.
Conservateur des priviléges apostoliques et royaux, 168.
Constance (Concile de), 399, 401, 404.
Constantin le Grand, empereur, 7, 94.
Constantin VI, empereur d'Orient, 149, 150.
Constantine (Rue de), 155, 157, 162, 163.
Constantinople, 145, 149, 150.
Contrescarpe (Rue), 174.
Conty (Évrart de), traducteur, 395.
Copeau (Butte), 221.
Coq (Rue du), quartier du Louvre, voir Richebourg.
Coq (Rue du), quartier de la Grève, 196, 214.
Coq-Héron (Rue), 196.
Coquerie (Impasse), ou *Coquerel*, 217.
Coquillart, poëte, 432, 501.
Coquilles (Rue des), ou *Sainte-Avoie*, comprise actuellement dans la rue du *Temple*, 213.
Coquillier (Pierre), propriétaire d'une partie de terrain sur lequel s'éleva l'hôtel de Flandre, 196.
Coquillière (Rue), 196, 205.
Corbechon (Jean), traducteur, 395, 429.

Corbie (Maître Philippe de), 334.
Cordelia, fille du roi Lear, 115.
Cordelier (Le), dans la *Danse Macabre*, 312.
Cordelières (Prioré des), ou couvent des *Clarisses de Lourcine-lez-Saint-Marcel*, 222, et voir l'*Errata*.
Cordelières (Rue des), 222.
Cordeliers (Couvent des), 165, 223.
Cordeliers (Ordre des), 168.
Cordeliers (Porte des), ou *Saint-Germain*, 223.
Cordeliers (Rue des), ou de l'*École de Médecine*, 171, 176.
Cordiers (Rue des), 177, 173.
Cordonnerie (La), dans le quartier Saint-Jacques-la-Boucherie, 219.
Cordonnerie (Rue de la), aux Halles, 198, 206.
Cordonniers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368.
Corè, Hébreu puni par Dieu, 135.
Corneilles (Village de), 104, 134.
Corroyeurs, 199.
Corrozet (Gilles), auteur des *Antiquitez de Paris*, 94, 129, 163, 182, 192, 197, 203, 205, 212, 224, 244, 403, 533.
Cossonnerie (Rue de la), 189, 206, 207.
Costumiers du Palais, 159.
Cottard, architecte, 197.
Cottovienne (Bibliothèque), 100, 211, 218.
Coucy (Château de), résidence de la famille d'Orléans, 523. — Sa description, 553 à 563.
Coucy (Enguerrand III, seigneur de), fondateur du château de ce nom, 555, 559.
Coucy (Enguerrand IV, sire de), 83.
Coulon (Gilles), *physicien* ou médecin, 339.
Coulons (Rue des), 161.
Coupe-Gorge (Rue), 177.
Coupe-Gueule (Rue), 177.
Courarie (La), ou rue de la *Courroirie*, ou de la *Vieille-Courroirie*, actuellement comprise dans la rue *Quincampoix*, 123, 210, 334, 335, 413.
Coucy (Jean de), auteur d'une *chronique*; notice sur ce personnage et son œuvre, 581 à 587. — *Fac-simile* d'une miniature de sa *chronique*, 584.
Cour d'amour instituée à l'hôtel Saint-Paul, 429, 437. — Son organisation, 438.
Courdimanche (Village de), 95, 114, 141, 149.
Courroirie (Rue de la), aux Halles, 198, 199.
Courroirie (Rue de la), primitivement appelée *Plâtrière*, actuellement comprise dans la rue de *Venise*, 199, 209.
Courroirie (Rue de la), ou de la *Vieille-Courroirie*, voir Courarie.
Courtalon (Rue), 188, 203.
Courtecuisse (Jean), docteur en théologie, 406.
Cousin (Victor), philosophe français, 39.
Cousinot, bourgeois de Paris, 438.
Coutances (Ville de), 398.
Coutelliers; siége principal de leur industrie, 180. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367.
Coutellerie (Rue de la), 108, 214, 219.
Couture (Chanoines de la), 190.
Couture-l'Évêque (La), 206.
Couturiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368.
Cramaut (Simon de), patriarche d'Alexandrie, 399.
Craon (Pierre de), 215.
Crécy (Bataille de), 258, 323, 393, 430, 471.
Crescques, joueur de rebec, 124, 233, 428.
Crespy, écrivain de Louis, duc d'Orléans, 124, 125, 233, 453.
Cresson; impôt sur cette denrée, 234.
Cressonsart (Robert de), évêque de Senlis, 10.
Créteil (Village de), 350.
Crevier, auteur de l'*Histoire de l'Université de Paris*, 8, 168, 174, 233, 452.
Criminels conduits au gibet de Montfaucon; usage suivi à leur égard, 188.
Crispus, voir Salluste.
Croist (Hans), orfévre du duc d'Orléans, 480.
Croix tumulaire des Bureau au cimetière des Innocents, 331, 409. — *Id.* (gravure), 331.
Croix-Blanche (Rue de la), d'abord nommée *Anquetin-le-Faucheur*, 216.
Croix-de-la-Reine (Hôpital de la), plus tard de la *Trinité*, 186.
Croix-du-Tiroir (Fontaine de la), ou de la *Croix-du-Trahoir*, 198.
Croix-du-Tiroir (Rue de la), 94, 108, 138, 205.
Croix-Neuve (Rue de la), 206.
Croquetaine (Terre de), 342.
Crouy, rivière, 121.
Crozatier (Rue), 225.
Crucifix (Le grand), dans la cathédrale Notre-Dame, 45, 47.
Cruytbesalo (Mathe), trésorier de l'empereur de Grèce, 349.
Crypte de l'église Sainte-Geneviève-du-Mont, 167.
Cugnères (Pierre de), conseiller au Parlement de Paris, 153, 171, 494.
Cuisiniers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Cujas (Rue), voir Grès.

Culdoë (Charles), Prévôt des Marchands, 438.
Culdoë (Désirée), femme de Guillaume de Saint-Germain, 441.
Culte des Gaulois, 112, 113, 114, 140, 141, 142, 249.
Curé (Le), dans la *Danse Macabre*, 309.
Curé (Ruelle au), 206.
Cydnus, rivière, 144.
Cygne (Rue du), 207, 208.
Cyrus, roi de Perse, 561.

D

Dace (Pays de), 146, 172.
Dagobert Ier, roi de France, 91, 92, 144, 157, 467, 531.
Dainville (Collége de), ou de *Dampeille*, 171, 172.
Dainville (Gérard, Jean et Michel de), fondateurs du collége de *Dainville*, 171.
Dampierre (Jean de), Échevin, 344.
Dampmartin (Agnès de), bourgeoise de Paris; ses libéralités, 330.
Dampmartin (Branche des), dans la famille Bureau, 328. — Fondations pieuses dues à quelques-uns de ses membres, 330, 331. — Ses armoiries (gravure), 330.
Dampmartin (Bureau de), changeur et orfévre; son hôtel, 123, 126, 199, 210. — Hospitalité qu'il accorde à Laurent de Premierfait, 123, 126, 127, 326, 412, 413, 414. — Ses armoiries (gravure), 327. — Sa famille, 327 à 332. — Renseignements sur sa vie, 332 à 335. — Sa femme, 332. — Appréciation de son caractère et de sa conduite politique, 334, 335. — Jetons frappés par son ordre (gravure), 335. — Son sceau (gravure), 335.
Dampmartin (Bureau de), paroissien de Saint-Jacques-la-Boucherie, 327.
Dampmartin (Jacques de), bourgeois de Paris; son épitaphe et celle de Marie Charpentier, sa femme, 331.
Dampmartin (Mathilde, veuve de Jean de); sa fondation dans l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, 329.
Dampmartin (Jean de), drapier; son épitaphe et celle de Marie Cuvellier, sa femme, 330, 331.
Dampmartin (Sire Jean de), marchand drapier; son épitaphe et celle de Magdeleine, sa femme, 331.
Dampmartin (Simon de), valet de chambre du roi, changeur à Paris; il fonde, conjointement avec sa femme Marguerite, une chapelle dans l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, 329. — Armes figurant dans son épitaphe, 330. — Question soulevée à son sujet, 362.
Dampville (Collége de), voir Dainville.
Dancel (Guillemin), harpiste, 124, 233, 428.
Danemark, 146.
Daniel (Gabriel), jésuite, auteur de plusieurs ouvrages historiques, 259.
Danse Macabre, 123, 193, 240, 241, 267, 271, 272, 273, 454. — Explication sur sa nature et son origine, 283 à 289. — Étymologies de son nom, 289. — Reproduction du poëme composé sur ce sujet, 293 à 317. — Gravures représentant les peintures de cette danse sur les murailles des charniers des Innocents, 293 à 316.
Dante Alighieri, 415, 429.
Danube, fleuve, 101, 102, 105, 146.
Dargentré, auteur de l'ouvrage intitulé *Collectio judiciorum de novis erroribus*, 41.
Dathan, Hébreu puni par Dieu, 135.
Daunou, savant français, 100, 430, 431.
Dauphin (Le), roi plus tard sous le nom de Charles V, 224, 350.
Dauphin (Le), roi plus tard sous le nom de Charles VII, 408, 416.
Dauphine (Rue), 174.
Daveron (Prieuré de), 205.
David, roi de Juda, 103, 133, 559.
David, peintre, 170.
De Brosses (Le président), 143.
De Brosses (Salomon), architecte du portail Saint-Gervais, 184, 218.
Déchargeurs (Rue des), 108, 203.
Décrets et décrétales (Faculté des), dans l'Université de Paris, 14, 41, 43, 166, 397, 398, 522, 541. — Assemblée de ses docteurs au collége Saint-Jean, 169. — Son enseignement dans le clos Bruneau, 179, 180, 399.
Defensor pacis, ou *Defensorium pacis*, ouvrage de Marsile de Padoue et de Jean-de-Jandun contre la suprématie temporelle du Pape, 6, 7, 8.
Deguilleville (Guillaume de), auteur du *Pèlerinage de la vie humaine*, 501.
Déiphile, amazone, 561.
Delabarre, éditeur des *Mémoires pour servir à l'histoire de la France et de la Bourgogne*, 128.

De Lagrive, géographe de la ville, 592.
De Lamare, auteur du *Traité de la police*, 53, 59, 197, 233, 234.
Delisle (M. Léopold), membre de l'Institut, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, 127, 240, 261.
De Lorme (Philibert), architecte, 188.
Demi-Saint (Ruelle du), primitivement du *Trou-Bernard*, 205.
Denis (Michel), auteur de l'ouvrage intitulé *Codices manuscripti theologici Bibliothecæ Palatinæ Vindobonensis*, 4, 18, 22, 34, 79.
Dennemarche (Collége de), ou de *Danemark*, 172.
Denys de Cîteaux, ou *Dionysius Cisterciensis*, auteur du *Principium in prima Sententiarum*, 41.
Dépôt du domaine de l'État, 168. — Des archives du Trésor royal, 173.
Des Accords (Tabourot, seigneur), 498 à 502.
Descartes (Rue), 221.
Deschamps (Eustache), poëte, 398, 428, 429, 430, 569.
Deschamps (Gilles), docteur en théologie, 233. — Notice sur ce personnage, 398, 399.
Des Champs (Hubert), Échevin, 344.
Deschamps (Pierre), cardinal, professeur à l'université d'Orléans, 6.
Des Champs (Robert), seigneur de Tourville et maire de Rouen, 398.
Des Essarts (Antoine), chevalier, sieur de Thieure et de Glatigny, 154, 521.
Des Essarts (Jeanne), femme de Henri Baillet, 350.
Des Essarts (Pierre), surintendant des finances, 408.
Des Fossés (Bernard), pauvre bourgeois de Paris, 109, 110, 138.
Désir, voir Didier.
Des Moulins (Guyart), traducteur de la *Bible historiale*, 461.
Des Portes (Marie), ou *Des Vertus*, mère de Raoul III de Presles, 85.
Des Ursins (Jacques Jouvenel ou Juvénal), archevêque de Reims; son missel enrichi de miniatures, 197, 199, 218, 526, 585, 586, 587.
Des Ursins (Jean Jouvenel ou Juvénal), prélat et historien, 234, 235, 398, 405, 407, 408, 525.
Deux-Boules (Rue des), 202.
Deux-Écus (Rue des), 205, 206.
Deux-Ermites (Rue des), 162, 164.
Deux-Portes (Rue des), dans le quartier de la Grève, 196, 215.
Deux-Portes (Rue des), ou des *Trois-Portes*, dans le quartier Saint-Benoît, 182.
Devise ornant un manuscrit de la traduction de la *Cité de Dieu*, par Raoul III de Presles, 98. — De Valentine de Milan, au château de Blois, 569.
Dhuelland (Plan de), 206.
Dibdin, antiquaire anglais, 272, 273.
Dictateur (Le), nom donné par Jean de Jandun à l'auteur anonyme du *Premier éloge de Paris*, 3, 13, 17, 19, 20, 25, 29, 33, 35, 57, 64, 65, 67, 68, 70, 71, 74. — Son ouvrage, 22 à 29.
Didier, roi des Lombards, 145.
Dieudonné, un des premiers surnoms de Philippe-Auguste, 146.
Dieu inconnu (Le); son autel dans l'Aréopage, 90.
Dijon (Ville de), 123, 336, 338, 339.
Dioclétien, empereur, 111, 112, 140.
Dionysius Cisterciensis, voir Denys de Cîteaux.
Diophilax (Jean), poëte latin moderne, 502.
Dissections; difficulté de les pratiquer au moyen âge, 443.
Dix-Huit (Collége des), 157.
Dol (Ville de), 106.
Dominicains; les confesseurs de Charles V appartiennent à cet ordre, 89. — Ceux qui demeurent près de la rue Saint-Jacques prennent le nom de *Jacobins*, 168, 178. — Leurs travaux, 392.
Dominique de Cortone, constructeur de l'Hôtel de Ville, 214.
Dormans (Guillaume de), un des auteurs auxquels on attribue le *Somnium Viridarii*, 90.
Dormans (Jean de), évêque de Beauvais, fondateur du collége de *Beauvais*, 168.
Doublet (Jacques), bénédictin, auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, 92, 229, 230, 259.
Douce (Francis), auteur de *The danse of Death*, 269, 272, 287.
Dourdi (Jean de), clerc du roi en la Chambre des comptes, 348.
Douët d'Arcq (M.), sous-chef de section aux Archives de l'Empire, 159, 333, 343, 436, 438, 535.
Douze-Tables (Loi des), 135.
Drach (Barthélemy de), contemporain de Jean de Jandun, 52.
Drapiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365.
Dressoir au XVe siècle (Gravure représentant un), 476.
Droit civil, enseigné à l'université d'Orléans, 6, 14. — L'étude en est interdite en France par une bulle pontificale, 6. — Inconnu à Paris pendant le moyen âge, 14, 522, 543, 571.

Droits-de-l'Homme (Place des), ou du *Marché-Saint-Jean*, 215.
Druides, 94, 112, 113, 140.
Druskes, chef des Pictes, 146.
Dubois (Le cardinal), 184.
Dubois (Le P.), auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Paris*, 110, 226.
Du Boulay (César-Égasse), greffier de l'Université, auteur de l'ouvrage intitulé *Historia Universitatis Parisiensis*, 4, 6, 7, 8, 84, 120, 166, 168, 172, 233, 398, 399, 400, 440, 442, 452, 515.
Dubourg (Anne), conseiller au Parlement, 6.
Du Boz (Pierre), chapelain de Saint-Martin-des-Orges, 352.
Du Breuil, archevêque de Toulouse, 399.
Du Breul, auteur du *Theatre des antiquitez de Paris*, 28, 44, 47, 94, 111, 152, 153, 154, 156, 158, 159, 161, 166, 167, 171, 177, 184, 186, 192, 193, 198, 223, 224, 231, 240, 244, 245, 250, 257, 258, 265, 266, 267, 271, 288, 549, 567.
Duc (Le), dans une édition du *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*, 272. — Dans la *Danse Macabre*, 297.
Du Cange, auteur du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, 3, 24, 26, 42, 50, 52, 58, 70, 110, 120, 139, 155, 174, 200, 216, 230, 259, 284, 285, 286, 489, 495, 535.
Du Châtel (Tanneguy), 334.
Du Cerceau (Plan de), 91, 195, 220, 227, 231.
Du Chesne (André), historiographe de France, 106, 221, 224, 486.
Ducnié (Maître Jacques), ou *Douchy*, ou *Ducy*, clerc du roi en la Chambre des comptes, riche bourgeois de Paris, 123, 324. — Description de son hôtel, 199, 200. — Notice sur ce personnage, 347, 348, 349.
Du Drac (Jean), 350.
Duc-de-Bourgogne (Rue du), ou de *Maine*, puis de *Reims*, 179.
Du Fail (Noël), voir La Hérissaye.
Du Four (Gauthier), orfévre parisien; son marché avec l'abbé de Saint-Germain-des-Prés pour l'exécution d'une châsse, 481, 482.
Du Guesclin (Bertrand), 90, 447. — Sa statue dans l'église Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, 122, 192. — *Idem* au château de Coucy, 561.
Du Gulaphe (Hans), auteur du *Testament et épitaphe de maistre Pierre du Guignet*, 153.
Dulaure, auteur d'une *Histoire de Paris*, 15, 488.
Du Haillan (Bernard de Girard, seigneur), historiographe de Charles IX et de Henri III, 161.
Du Méril (Édélestand), auteur des *Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle*, 498, 502.
Dun-le-Roi (Ville de), 341.
Dunois (Le comte de), 521, 537, 551.
Du Plessis (Collége), 173, 174.
Du Plessis (Dom Toussaint), auteur des *Nouvelles Annales de Paris*, 107, 138.
Du Plessis (Geoffroy), notaire de l'Église, 174.
Du Port (Jean), biographe du comte Jean d'Angoulême, 518, 529.
Durand (Guillaume), auteur du *Rational des divins offices*, 159.
Du Tillet, 243, 259.
Du Tilliot, auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire des ducs de Bourgogne*, 339.
Du Verdier (Gilbert Saulnier, sieur), historiographe de France, 120.

E

Échaudé (Rue de l'), 223.
Échelle-du-Temple (Rue de l'), 196.
Échevinage parisien; il transige avec les religieux de Saint-Magloire, 160. — Il est impliqué dans un procès à l'occasion de la chute du pont Notre-Dame, 160. — Son siége habituel est l'Hôtel de Ville, 197. — Il fait construire des aqueducs, 198. — Il prend part à la réception de l'empereur Charles IV, 235. — Ses doléances à Charles VI, 333. — Il est changé pendant la domination anglaise, 344. — Il reçoit des lettres du duc d'Alençon, 345.
Échevin en chef de Metz, 125.
École impériale de dessin, 165. — Centrale des travaux publics, plus tard École polytechnique, 169, 180. — De médecine, 171. — De droit, 173. — Royale militaire, 194. — Des mines, 223.
École-de-Médecine (Rue de l'), 165, 176, 223.
Écoles (Rue des), 170, 177, 178, 179, 180, 181.
École-Saint-Germain (Quai de l'), 202.
École-Saint-Germain (Rue de l'), 197.
Écoliers; leur nombre sous le règne de Charles VI 487. — Voir aussi Colléges et Pédagogies.
Écorcherie (Ruelle de l'), ou de la *Tuerie*, 219.
Écosse, 146.

Digitized by Google

Écosse (Rue d'), 179.
Écouffes (Rue des), 216, 217.
Écrainers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367, 368.
Écrivains, dans la première moitié du XIIIe siècle, 16, 54, 55. — Sous le règne de Charles VI, 125, 233. — Siége de leur industrie à la même époque, 176, 177, 211. — Leur nombre et leur importance, 177, 232, 486. — Liste des personnes de cette catégorie à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 364. — Notice sur l'exercice de leur industrie, 447 à 453. — Articles de dépenses relatifs à leurs travaux, 463 à 466.
Écrivains (Rue des), appelée aussi *Lez-église-Saint-Jacques*, 109, 183, 199, 210, 211, 456, 460, 461.
Écrouelles; pouvoir de les guérir attribué aux rois de France, 148.
Écus (Rue des), voir Deux-Écus.
Écuyer (L'), dans la *Danse Macabre*, 300.
Écuyers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369, 370.
Édilité parisienne; elle fonde l'*Histoire générale de Paris*, V. — Elle remet en lumière les anciens écrits relatifs à ses Annales, V. — Libéralité avec laquelle elle soutient ces diverses entreprises, XXII.
Éginhard, chancelier de Charlemagne, 146.
Églises, 45, 535, 577. — De la *Cité*, 152 à 157. — De l'*Université*, ou *haute partie* de la Ville, ou *rive gauche*, 164 à 168. — De la *basse partie* de la Ville, ou *rive droite*, 183 à 193.
Égoutiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368, 369.
Égouts (Rue des), 198.
Égyptiens (Vagabonds dits), logés dans la rue Saint-Symphorien-des-Vignes, 179.
Élie, prophète, 95, 115, 142.
Élien, prétendu martyr chrétien, 95, 112, 140.
Éligius, voir Saint-Éloi.
Elmham, auteur de la *Vie de Henri V, roi d'Angleterre*, 26.
Éloges de Paris par un anonyme et par Jean de Jandun, IX. — Reproduction de ces documents, 22 à 29, 32 à 75.
Embrun (Ville d'), 146.
Empereur (L'), dans la *Danse Macabre*, 295.
Emprunt forcé, levé sur la bourgeoisie parisienne par le gouvernement de Charles VII, 321.
Enceinte de Philippe-Auguste, 108, 110, 165, 174, 181, 184, 185, 187, 195, 208, 217, 220, 221, 224, 227, 228, 230, 239 — De Charles V, 161, 188, 196, 208, 220, 224, 228, 230, 231, 593.
Énée, fils d'Anchise, 103, 133.
Enfant (L'), dans la *Danse Macabre*, 312.
Enfants-Bleus (Hospice des), auparavant hôpital de la *Trinité*, 186.
Enfants pauvres, 186.
Enfants-Trouvés (Hospice des), 155, 156, 161.
Enfer (Porte d'), auparavant *Gibart* et enfin *Saint-Michel*, 222.
Enluminеurs, 16, 54, 55, 125, 128, 395, 447 à 452, 463 à 466, 581, 582, 587.
Ennius, poëte latin, 500.
Ensis (Claudius), ou Claude (*de l'Épée?*), auteur de l'opuscule intitulé *Puellarum Avenionensium adversus Parrhisianas de formæ prærogativa concertatio*, 57.
Épenthèse; emploi de cette figure dans l'étymologie du mot *Paris*, 27, 57.
Épernon (Hôtel d'), 196.
Éperon (Rue de l'), 224.
Épiciers; siége principal de leur commerce, 208. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Épicure, 36.
Épileptiques; pèlerinages entrepris pour leur guérison, 226.
Épinay-sur-Orge (Village d'), 489.
Épitaphe de Jean de Dampmartin et de sa femme, 330, 331. — D'un autre Jean de Dampmartin et de sa femme, 331. — De Jacques de Dampmartin et de sa femme, 331. — De Jeanne Hesselin, femme de Jean Bureau, 331. — De Simon Bureau l'aîné et de sa femme, 331. — De Gilles Deschamps, 399. — De Pierre Astesan, 516.
Ermeline-Boiliaux (Rue), 218.
Ermite (L'), dans le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*, 270, 271, 272, 276. — Dans la *Danse Macabre*, 313.
Escalier du collége des Bernardins, 167. — Dit *de Philippe-le-Bel*, au Louvre, 236.
Esclavonie, 144, 146.
Escu (Guillaume), fondateur de l'hôpital de la *Trinité*, 186.
Ésope, 68, 69, 75.
Espagne, 144, 146, 400, 593, 595, 598.
Espaulard (Ruelle), probablement *Pierre-Aulard*, habitée par Raoul III de Presles, 86, 88.

Est (Rue de l'). 223.
Estienne (Henri), imprimeur. 102.
Estouteville (Guillaume d'), évêque de Lisieux, fondateur du collége de *Torchi*, 173.
Étable-du-Cloître (Rue de l'), 212.
Étampes (Jean de Foix, comte d'). 524.
Étampes (La duchesse d'). 346.
Étampes (Ville d'). 109.
États généraux, 243.
Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, fondateur d'une école dans ce monastère, 174.
Étienne, successeur de Renauld de la Marche comme *ministre des Mathurins*, 407.
Étolie, contrée de la Grèce, 143.
Étuves (Rue des), ou des *Vieilles-Étuves*, quartier Saint-Eustache, 205.
Étuves (Rue des), quartier Saint-Martin, 209, 460.
Étuves (Rue des), quartier Sainte-Avoie, 213.
Étuvistes, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368.
Eudes, roi de France, 92.
Eudes de Montreuil, architecte, 189, 223.
Eutrope, historien latin, 93, 112.
Évêque de Paris; son palais, 154. — Cérémonial observé à sa première entrée dans la Ville, 166. — Local des séances pour les affaires soumises à sa juridiction, 197.
Évêque (L'), dans la *Danse Macabre*, 300.
Excommunication prononcée contre Marsile de Padoue et Jean de Jandun, 9. — *Id.* contre les principaux membres du parti armagnac, 406. — Portée par Benoît XIII contre tous ceux qui refuseraient l'obédience, 406.
Exemption de la taxe sur les vins, 233.
Exercices de l'arbalète, de l'arc, etc. dans l'île Notre-Dame, 174, 220.
Exhibition de divers objets dans la cathédrale Notre-Dame et plusieurs autres églises, 159. — De marchandises, voir Marchandises.
Ex-voto de la victoire de Bouvines (gravure), 190, 191, 192. — Pour obtenir la guérison de Charles VI, 337.
Expilly (Claude), président du Parlement de Grenoble, 524.

F

Fabricius, bibliographe allemand, 4, 100, 105, 120, 135.
Fac-simile (Liste des), XXIX.
Faget (Bernard de), archevêque de Narbonne, fondateur du collége de *Narbonne*, 171.
Fagivola (Andrea Uguzzione della), 270.
Fanal du cimetière des Innocents, 193, 194, 284. — Gravure qui le représente, 193.
Farine, vendue aux Halles, 206.
Faubourgs de l'*Université*, ou *haute partie* de la Ville, ou *rive gauche*, 221 à 224. — De la *basse partie* de la Ville, ou *rive droite*, 226 à 231.
Fauconnier (Rue du), 187, 217.
Faubel, savant français, 531.
Faust, inventeur présumé de l'imprimerie, 330.
Favorinus, sophiste grec, 135.
Fécamp (L'abbé de), fondateur du collége de *Torchi*, 173.
Félibien, historien de Paris, 92, 171, 194, 208, 229, 230, 244, 245, 257, 259, 286, 344, 345, 352, 353, 406, 407, 429.
Fer (Marchands de); siége de leur commerce, 202.
Fermaillebrs, 469.
Fermanteaux (Rue de), 218.
Ferraille (Quai de la), voir Mégisserie.
Ferrari (Antonio), évêque de Tortone, 516.
Ferronnerie (Rue de la), 108, 203.
Ferronniers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367.
Fers (Rue aux), quartier des Halles, voir Feurre.
Fêtes (Galerie des), à l'Hôtel de Ville; son emplacement, 185.
Feurre (Rue du), ou aux *Fèves*, ou aux *Fers*, dans le quartier des Halles, 207.
Fèves (Rue aux), dans la Cité, 157, 162. — Dans le quartier des Halles, voir Feurre.
Fichot (M.), dessinateur-archéologue, 412.
Figuier (Rue du), 217.
Fil (Marchands de); siége principal de leur commerce, 210.
Fillastre (Guillaume), doyen de l'église de Reims, 399.
Filles-Dieu (Communauté des), 188, 350.
Fiorillo, auteur de notes relatives à la *Danse des morts*, 284, 285.
Firmin Didot (M.), intermédiaire de l'acquisition du missel de Jacques Jouvenel des Ursins, et auteur d'une brochure sur ce sujet, 585, 586. — Il met à la disposition du Service des Travaux historiques un exemplaire des plus anciennes éditions de la Danse Macabre, XIII.

Flaccius (Mathias), surnommé *Illyricus*, auteur du *Catalogus testium veritatis*, 4.
Flamands, 244, 257, 258, 394.
Flamands (Fief des), ou *de la Bretonnerie*, ou *Champ aux Bretons*, 189.
Flamel (Jean), ou le *jeune*, écrivain du duc de Berry, 125, 233. — Notice sur ce personnage, 461, 462, 463. — *Fac-simile* d'un *ex libris* écrit par lui, 461.
Flamel (Nicolas), ou l'*aîné*, écrivain et bourgeois de Paris, 124, 125, 156, 193, 211, 232, 233, 284. — Notice sur ce personnage, 453 à 461. — Son portrait, 453. — Sa statue au portail de l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents (gravure), 453. — Gravure représentant une de ses maisons, 457. — Question soulevée au sujet de sa contemporanéité et de sa parenté avec Jean Flamel, 462, 463.
Flamine (Reinier), fondateur de la *Maison des Miracles*, 189.
Flandre, 127, 146, 249, 253, 258. — Acrostiche tautogrammatique en l'honneur de ce pays, 502.
Flandre (Ferrand, comte de), 146.
Flandre (Guy de Dampierre, comte de), 196.
Flandre (Hôtel de), 196.
Flandre (Le comte de), sans autre désignation, 244.
Fleurs; consommation qui s'en faisait à Paris sous le règne de Charles VI, 494.
Fleurs (Rue aux), 155.
Fleurs de Lis; origine de cet emblème, 148, 149. — Vers latins en leur honneur, 251.
Florence (Ville de), 269.
Florus, diacre de Lyon, 24.
Florus, historien latin, 93.
Foin; transport de cette denrée sur la Seine, 17, 57, 198, 199. — Siége de son commerce, 218.
Foin-Saint-Jacques (Rue du), 173, 177.
Foire Saint-Laurent, 228. — Du Lendit, 230, 451.
Fondeurs, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368, 369.
Fontaine-Saint-Michel (Place de la), 175.
Fontaines de Senlis, 77. — De Paris, dans la *basse partie* de la Ville, ou *rive droite*, 198.
Fontaines (Henri de), astrologue, 233, 446.
Fontenay (Fresques de), représentant *les Trois Morts et les Trois Vifs*, 272, 273.
Fontevrault (Religieuses de), 188.
Foretz (Antoine), grenetier, 338.
Forez (Le comte de), 87.
Fort-le-Roi (Le), 197.
Fort-l'Évêque (Le), 194, 197, 198.
Fortunat, évêque de Poitiers, 502.
Fosse-aux-Chiens, ou *Fossé-Saint-Germain*, dans l'enceinte de Philippe-Auguste, 108, 109, 204, 205. — Hors de l'enceinte de Philippe-Auguste, 94, 108, 138.
Fossés-Montmartre (Rue des), actuellement d'*Aboukir*, 206.
Fossés-Saint-Victor (Rue des), 180, 181, 221.
Fosseux (Jacques de), partisan du duc de Bourgogne, 343.
Fou (Le), dans la *Danse Macabre*, 314.
Fouarre (Rue du), ou du *Feurre*, dans l'*Université*; ses écoles, 13, 35, 37, 41, 71, 182, 397, 398.
Foucault de Rochechouart, évêque de Noyon, 11.
Foucquet (Jean), enlumineur, 581.
Fougère (Jean), relieur à Blois, 523.
Four (Rue du), actuellement *Vauvilliers*, 205.
Fourcy (Rue de), 217.
Four-du-Temple (Rue du), 214.
Fournier (M. Édouard), un des auteurs de l'*Histoire de l'imprimerie et des arts qui s'y rattachent*, 287, 448, 451, 453, 454, 461, 462.
Fourreurs (Rue des), 203, 219.
Fourriers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369, 370.
Français; ce qu'en pense Jean de Jandun, 61. — Leur origine, 94, 100, 102, 105, 131, 132. — Leur établissement dans les Gaules, 94, 102, 132, 136. — Leurs conquêtes vraies ou prétendues, 119, 120, 146, 147. — Leur courage et leur attachement à la Loi Salique, 247 à 255.
Française (Rue), 195.
France; louanges données à ce pays dans le *Premier éloge de Paris*, 25. — *Idem* dans une pièce de vers latins sur la Loi Salique, 246 à 255. — *Idem* dans le poëme d'Astesan, 529, 531, 577.
Francion, personnage légendaire, 102, 103, 106, 132, 133, 137.
Franciscains, appelés plus tard *Cordeliers*, 168, 176, 392.
Franc-Mûrier (Rue du), actuellement *Jean-de-Mousay*, 215.
François Ier, roi de France, fondateur du Collége Royal, 172. — Édifices construits, modifiés, démolis ou aliénés sous son règne, 183, 184, 194, 195, 221, 222, 224, 227, 230.

Digitized by Google

François de Venise, poursuivi pour avoir aidé Marsile de Padoue et Jean de Jandun, 9, 11.
François-Miron (Rue), voir Moncrau-Saint-Gervais.
Franconie, 105, 135.
Franklin (M. Alfred), auteur des *Anciennes bibliothèques de Paris*, 223.
Fratricelles, secte issue du tiers ordre des Franciscains, 6, 7, 63.
Frédégaire, auteur de l'*Epitome et Chronicon*, 164.
Frédéric d'Autriche, 99.
Fréron, critique français, 456.
Friburger (Michel), imprimeur, 428.
Friqul, 165.
Friperie (Rue de la), 198, 207.
Fripiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368.
Frise, 145.
Frodoard, chroniqueur, 107.
Frogier-l'Asnier (Rue), voir Geoffroy-l'Asnier.
Froissart (Jean), chroniqueur, 87, 235, 259, 397, 432, 487.
Fromagerie (Rue de la), 207, 208.
Fromentel (Rue), 179.
Froyssac (Ville de), 329.
Frontin, écrivain latin, 24.
Fruitiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Fuseaux (Ruelle des), 198, 202.

G

Gaiffer, ou *Waifre*, duc d'Aquitaine, 145.
Gaignières (François-Auger de), gouverneur de Joinville, collectionneur, 96, 97, 259.
Galande (Rue), 35, 172, 176, 180, 182.
Galates, peuple d'origine gauloise, 143.
Galfridus Arturus, voir Geoffroy de Monmouth.
Galien, 439.
Galles (Le prince de), 93.
Gallus (Quintus-Fabius), 136.
Gand (Ville de), 4.
Ganterie (La), section de la rue *Saint-Éloi*, 163.
Garde-notes, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 356 à 362.
Garigliano, fleuve, 145.
Garlande (Famille de), 182.
Garlande (Jean de), auteur de l'ouvrage intitulé *Magistri Johannis de Garlandia Dictionarius*, 469.
Garnier (Rue), voir Grenier-sur-l'Eau.
Gâtinais, 121.
Gauchy (Henri de), traducteur, 395.
Gaulois; leur gouvernement et leurs coutumes, 112, 113, 114, 140, 141. — Leur culte, 112, 113, 114, 140, 141, 142, 249, 547. — Leur courage, 147, 249.
Gautier de Mapes, cité comme auteur de la *Vision de Fulbert* ou *Débat du corps et de l'âme*, 270.
Gênes (Ville de), 327, 516, 517, 524, 577.
Genève (Lac de), 102.
Génin, auteur des *Récréations philologiques*, 501.
Gentien (Benoît), docteur en théologie et religieux de Saint-Denis, 408.
Gentien (Pierre, Jean et Jacques), bourgeois de Paris, 214.
Gentien (Rue), improprement appelée *Gracien*, 214.
Gentil (François), sculpteur, 193.
Gentilis de Foligno, médecin italien, 439.
Gentilshommes, au moyen âge, 320, 325.
Geoffroy de Monmouth, auteur de plusieurs écrits légendaires, 94, 95, 115, 119, 142.
Geoffroy-des-Bains (Rue), plus tard rue des *Étuves*, 209.
Geoffroy-l'Angevin (Rue), 209.
Geoffroy-l'Asnier (Rue), 217, 218, 348.
Geoffroy-Saint-Hilaire (Rue), 181.
Géôlier (Le), dans la *Danse Macabre*, 310.
Gérard de Courtonne, évêque de Soissons, 11.
Géraud, éditeur du Rôle de la Taille de 1292, et auteur de *Paris sous Philippe le Bel*, 211, 214, 218, 219, 224, 241, 469, 486, 487, 488, 489.
Gerbaude, prétendu chef troyen, 105, 134.
Gering (Ulric), imprimeur, 428.
Gerlier (Durand), imprimeur, 403.
Germanie, 102, 103, 105, 106, 132, 133, 134.
Gerson (Jean), chancelier de l'Université, 9, 11, 124, 126, 178, 289, 395, 407, 419, 450. — Son mérite comme prédicateur, 233, 402. — Son portrait (gravure), 401. — Passage d'un sermon prononcé par lui devant Charles VI et sa cour, 403. — Observations sur une autre harangue prononcée par lui devant la cour de Charles VI, 403, 404. — Il cultive l'astrologie, 445, 447.
Giac (Pierre de), chancelier de France, 225.
Gibois (Nicolas), bourgeois de Paris, 190.
Giffart (Adrien), conseiller de Charles VI, 332, 333.
Gilbert-Langlois (Rue), voir Guibert.
Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis, 10.

Ginguené, littérateur français, 414.
Gisors (Ville de), 350.
Gît-le-Cœur (Rue), 175.
Glatigny (Rue), 164, 234.
Glorietте (Impasse), 182.
Glorietте (Rue), actuellement *Baillet*, 204.
Gobert, scribe, auteur d'un traité sur l'art d'écrire, 125, 233, 453.
Godefroid de Bouillon, 263, 521, 533, 539, 559.
Godefroy, sous-prieur de l'abbaye Saint-Victor, 14. — Ses vers latins sur le Petit-Pont, 14, 15.
Godefroy (Denys), éditeur et annotateur de l'*Histoire de Charles VI*, de Juvénal des Ursins, et auteur de l'*Histoire de Charles VII*, 265, 266, 267, 407, 408, 462.
Godefroy de Paris, auteur de la *Chronique métrique*, 487.
Goix, membre de la faction Cabochienne, 408.
Goldast (Melchior), érudit du XVIIe siècle, 4, 270.
Golein (Jean), soupçonné d'avoir traduit le *Defensor pacis*, 8. — Il ouvre la voie aux traducteurs, 395, 412.
Golfarius, prétendu roi d'Aquitaine figurant dans le roman de *Brut*, 115, 142.
Gomboust, auteur d'un plan de Paris, 592.
Gondebaud, roi des Burgondes, 144.
Gondi (Jean-François de), premier archevêque de Paris, 157.
Gondoin, architecte, constructeur des bâtiments de l'École-de-Médecine, 171.
Goneville, fille du roi Lear, 115.
Gontier (Alain), maître de théologie au collége de Navarre, 5.
Gontran, roi des Burgondes, 467.
Gosselin (Rue), voir Perrin-Gasselin.
Goths, peuple germanique, 106.
Goujon (Jean), sculpteur, 224.
Goupil (Jacques), chirurgien, 443.
Gracien (Rue), voir Gentien.
Grammont (Ville de), 126, 127.
Grand bureau des pauvres, 191.
Grand'chambre (La), voir Grande salle.
Grande-Boucherie (Rue de la), 219.
Grande-Bretagne, 146.
Grande charte (La), 147.
Grande-Force (La), portion de l'hôtel de *La Force*, 194, 195.
Grande-Ordrie (La), ou rue du *Marché-Neuf*, 163.
Grande-Rue de Berry, 225.
Grande-Rue Sainte-Geneviève, voir Montagne-Sainte-Geneviève.
Grande salle (La), au Palais, 15, 16, 156, 164. — Au château de Coucy, 559.
Grandes compagnies (Les), 90.
Grand-Hurleur (Rue du), 209.
Grand-Maître de Rhodes, 125, 233. — Des Templiers, 186.
Grandmont (Collége de), ou *Mignon*, 173.
Grandmont (Religieux de l'ordre de), ou *Hiéronymites*, ou *Bons-Hommes*, 227.
Grand-Pont, ou *Pont-au-Change*; il est occupé principalement par les orfévres et les changeurs, 16, 54, 55, 160, 469. — Gravure qui le représente, 54. — Très-fréquenté, 122, 160, 522. — Sa situation par rapport au Palais, 158. — Sa situation par rapport à la Pelleterie, 164.
Grands-Augustins (Rue et quai des), 174, 175.
Grands-Degrés (Les), 181.
Grande-États (Hôtel des), voir Saint-Paul (Hôtel).
Grange-aux-Merciers (La), 225.
Gratien, empereur d'Occident, 99.
Gratz (Ville de), 146.
Gravilliers (Rue des), 460.
Gravures (Liste des), XXIX, XXX, XXXI.
Grèce, 115, 142, 143.
Grecs, 145.
Grégoire VII, pape, 102.
Grégoire XI, pape; il dénonce au chancelier de Notre-Dame la traduction française du *Defensor pacis*, 8. — Une députation du Roi l'engage à prolonger son séjour à Avignon, 86, 87, 88.
Grégoire de Tours, historien, 105, 164, 186, 228.
Grenétat (Rue), 186, 208, 209.
Grenier-Saint-Lazare (Rue), 209, 227.
Grenier-sur-l'Eau (Rue), ou *Garnier-sur-l'Eau*, 218.
Grenoble (Bibliothèque de), 289, 515, 518, 523.
Grenouilles, mentionnées ironiquement comme l'un des agréments de Senlis, 13.
Grès (Rue des), actuellement *Cujas*, 170, 177, 178.
Gresset, auteur du *Méchant* et de *Ver-Vert*, etc. 12.
Grève (Place de), 191, 197, 198, 214, 215, 218, 407. — *Fac-simile* d'une miniature qui la représente, 197.
Grève (Quai de), 218.
Grifon, frère de Pépin le Bref et de Carloman, 145.
Gringoire, poëte dramatique, 432. — Articles des *Comptes de la Prévôté* le concernant, 432, 433.
Grognet, poëte, 518.
Grün (A.), auteur d'une notice sur l'organisation primitive du Parlement de Paris, 51.
Gruthuyse (L. de Bruges, seigneur de la), 97, 583.
Guénebault (M.), auteur du *Dictionnaire iconogra-*

phique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, et de plusieurs autres ouvrages relatifs à l'archéologie, 23.

Guérard, éditeur de la *Collection des Cartulaires de France*, 263, 489.

Guérin (Jean), conseiller de Charles VI, 333.

Guérin-Boisseau (Rue), 186, 460.

Guérine (Marie la), 350.

Gueldres (Pays de), ou de *Gueldres*, 146.

Guet (Chevalier du), voir Chevalier du guet.

Guiart (Guillaume), auteur de *la Branche aux Royaux Lignages*, 257, 258.

Guibert (Rue), 202.

Guidonis, voir Bernardus Guidonis.

Guignecourt (Guillaume), docteur en théologie, 515.

Guigne-oreille (Le carrefour), voir Guillori.

Guilbault (M.), juge honoraire à Saintes, 371.

Guilhermy (M. le baron de), auteur de l'*Itinéraire archéologique de Paris*, 159, 223, 229, 231.

Guillaume, abbé de Saint-Germain-des-Prés; son marché avec trois orfévres parisiens pour l'exécution d'une châsse, 481, 482.

Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, fondateur d'une communauté connue plus tard sous le nom de *Filles-Dieu*, 188.

Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai, fondateur du collége de *Cambrai*, 172.

Guillaume de Cuneo, professeur à l'université d'Orléans, 6.

Guillaume de Laigny, historiographe mentionné par Guillebert de Metz, 120, 146.

Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, 6.

Guillaume de Malmesbury, chroniqueur anglais, 102.

Guillaume de Tyr, archevêque et historien, 431.

Guillaume d'Orange, paladin, vainqueur du géant Ysoré, 109, 110, 138, 221, 509.

Guillaume-Josse (Rue), ou des *Trois-Maures*, 210.

Guillaume le Breton, ou *Guillermus Armoricanus*, auteur de la *Philippide*, 94, 100, 104, 131, 133, 155.

Guillaume-Porée (Rue), 202.

Guillebert de Metz, auteur de la *Description de Paris sous Charles VI*, 15, 20, 53, 93, 95, 96, 106, 244, 257, 521, 533. — Observations préliminaires sur son ouvrage, x, xi. — Analyse de son ouvrage, 119 à 125. — Son origine, 125. — Renseignements sur sa personne, 125 à 129. — *Fac-simile* d'un folio et de l'*explicit* de sa transcription du *Décaméron*, 126. — *Fac-simile* de la première page du manuscrit de sa *Description de Paris*, 130. — Sa *Description de Paris*, 131 à 236. — *Fac-simile* de la dernière page du manuscrit de sa *Description de Paris*, 236. — Observations sur divers passages de sa *Description de Paris*, 237 à 495, *passim*.

Guillemin, écrivain au service du grand maître de Rhodes, 125, 233, 453.

Guillemites, 190.

Guillemites (Église collégiale des), 189.

Guillemites (Rue des), 190.

Guillermus Armoricanus, voir Guillaume le Breton.

Guillermus Monumetensis, nom donné improprement à *Galfridus Monumetensis* ou *Geoffroy de Monmouth*, 115.

Guillori, maréchal, 108.

Guillori (Carrefour), ou *Guigne-Oreille*, 94, 108, 138, 203, 211, 214.

Guillot, auteur du *Dit des rues de Paris*, 124, 162, 163, 174, 175, 177, 178, 180, 181, 182, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 230.

Guines (Jean et Enguerrand de), 83.

Guise (Famille des), 197.

Guise (Hôtel de), 196.

Gutenberg, inventeur de l'imprimerie, 330.

Guy, compagnon d'armes de Charlemagne, d'après Guillebert de Metz, 146.

Guy, trésorier de la Sainte-Chapelle, fondateur du collége de *Laon*, 170.

Guy de Chauliac, médecin, 441.

H

Hà (Fort du), à Bordeaux, 329.

Haivaut, 146.

Halle (Ville de), 115.

Hallebardier (Le), dans la *Danse Macabre*, 314.

Halles (Les), primitivement appelées *Halles des Champeaux*, 16, 50, 51, 53, 95, 111, 139, 197, 198, 206, 207, 407.

Halles (Fontaine des), 198.

Halles (Rue des), 202, 203.

Hamaves, peuplade germanique, 105.

Hamelin (Philippe), Prévôt de Paris, 224.

Hanse parisienne, 319, 531. — Rouennaise, 531.

Harcourt (Collége d'), 170, 172.

Harcourt (Guy d'), évêque de Lisieux, fondateur du collége de *Lisieux*, 173.
Harcourt (Raoul d'), chanoine de Paris, fondateur du collége d'*Harcourt*, 170, 176.
Harcourt (Rue d'), 176.
Harlay (François de), archevêque de Paris, 225.
Harpe (Rue de la), 170, 171, 172, 175, 176, 177, 178.
Hartnock (Christophe), lexicographe, 52.
Hattewares, peuplade germanique, 105.
Haubergerie (Rue de la), ou plutôt de la *Haranguerie*, 203.
Haudriettes (Communauté des), ou *Vieilles-Haudriettes*, 187.
Haudriettes (Ruelle des), 218.
Haudri (Étienne), grand panetier de Philippe le Bel, fondateur de la communauté des *Haudriettes*, 187.
Hauréau (M. Barthélemy), 100.
Haute-des-Ursins (Rue), 164.
Hautefeuille (Rue), 171, 175, 176.
Haute partie de la Ville, ou *rive gauche*, voir Université (L').
Hautil (Le), 114.
Haut-Moulin (Rue du), ou *Saint-Denis-de-la-Charte*, 164.
Heaumerie (Rue de la), 199, 211.
Heaumiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367. — Voir aussi Armuriers.
Hector, fils de Priam, 103, 133, 559.
Heidelberg (Ville de), 115.
Helenus, fils de Priam, 103, 133.
Hélinand, moine de Froidmont, poëte de cour et auteur d'une *chronique*, 94, 100, 102, 131.
Hélinand, religieux de l'ordre de Cîteaux, auteur d'un *Commentaire sur l'Apocalypse*, 100.
Hénaut (Le président), auteur de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, 245.
Hendebourc, ou *Sendebourg*, surnom de la rue *Trefilière*, 209.
Hennin, auteur de l'ouvrage intitulé *Les manuscrits de l'Histoire de France*, etc. 96.
Henri, duc de Silésie et de Pologne, 187.
Henri Ier, roi de France, 165. — Il fait reconstruire le monastère de Saint-Martin-des-Champs, 186.
Henri II, roi de France, 195, 220, 224, 232, 253.
Henri III, roi de France, 158, 232, 347.
Henri IV, roi de France, 203, 226, 259, 346.
Henri II, roi d'Angleterre, 227.
Henri IV, roi d'Angleterre; il reçoit le théologien Pierre Le Roy, qui implore son secours pour mettre fin au schisme, 400. — Jacques le Grand est chargé de lui porter les propositions du parti armagnac, 405.
Henri V, roi d'Angleterre, 235, 244. — Fournisseurs de sa cour, 334.
Henri VI, roi d'Angleterre; il vient dîner à la table de marbre du Palais, 49. — Il a de nombreux partisans dans la bourgeoisie parisienne, 121, 122, 419. — Son ordonnance énumérant les prisons du Grand-Châtelet, 197. — Il assiste à un exercice dramatique à l'hôtel de Nesle, 286. — Il exige qu'on lui prête serment, 345. — Les neuf Preuses figurent dans les réjouissances de son entrée, 561.
Henri IV, empereur d'Allemagne, 102.
Henri de Hesse, 11.
Henri de Minden, 11.
Henschel, éditeur de Du Cange, 24, 58.
Héraults, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369, 370.
Hercule, 533.
Hercynie (Forêt), 105.
Héris (Guillaume), carme, auteur d'un panégyrique des saints de son ordre, 500.
Herman, polisseur de diamants, 124, 233, 467, 482, 483.
Hérode, 192, 565.
Hérouard (Jean), médecin de Louis XIII, 443.
Hesselin (Jeanne), femme de Jean Bureau; son épitaphe au cimetière des Innocents, 331.
Hildebrand, duc de Spolète, 145.
Hildebrand, évêque de Séez, 188.
Hilduin, abbé de Saint-Denis, auteur de l'*Areopagitica*, 486.
Hippocrate, 93, 439.
Hippolyte, reine des Amazones, 561.
Hirondelle (Rue de l'), 171, 175.
Historiens de Paris oubliés ou inconnus; ils sont importants au point de vue des Annales de la ville, VI, VII. — Ils appartiennent à trois périodes distinctes, IX, X, XI. — Ils doivent être lus avec des éclaircissements de diverse nature et des représentations figurées, XI à XXII.
Holbein (Hans), peintre, auteur de fresques représentant la *Danse des morts*, 274.
Hollande (Hôtel de), 196.
Holtrop (M.), conservateur de la bibliothèque royale de la Haye, 582.
Houère, 83, 103, 395.

Digitized by Google

Homme-Armé (Rue de l'), 213.
Homme d'armes (L'), dans la *Danse Macabre*, 304.
Hongrie, 102, 103, 132, 133, 144, 146, 400.
Honorius, empereur d'Occident, 105, 134.
Honorius III, pape; il interdit en France l'enseignement du droit romain, 6.
Hôpital (Rue de l'), ou *Saint-Jean-de-Latran*, 178.
Horace, poëte latin, 93, 396, 498, 529.
Horloge du Palais, 158, 160.
Hospitaliers, 147. — De la Trinité, 186. — De la Charité-Notre-Dame, 189. — De Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 222.
Hôtel-Colbert (Rue de l'), ou des *Rats*, 182.
Hôtel de Ville, 191, 197, 214, 215, 330. — Sa bibliothèque, 347, 351.
Hôtel-de-Ville (Rue de l'), anciennement de la *Mortellerie*, 217, 218.
Hôtel-Dieu, 122, 158, 159, 182, 189, 223, 236, 350, 443, 445, 522, 541. — Nouveau, 156, 161, 164.
Hôtel-Neuf, ou hôtel du *Petit-Muse*, 194.
Hôtels, 11, 53, 531. — Énumération des principaux dans la *basse partie* de la Ville, 194 à 197. — Description de ceux qui appartiennent aux plus riches bourgeois, 193, 199, 200, 201.
Houtar (James), chevalier anglais, 352.
Hubant (Jean), fondateur du collége de l'*Ave-Maria*, 170.
Huboldus de Liége, 174.
Hucbald de Saint-Amand, versificateur et musicien, auteur d'un poëme latin sur les chauves, 498.
Huchette (Rue de la), 174, 175, 217.
Huchiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367, 368.
Hugues-Capet, roi de France, 144.
Hugues de Fleury, chroniqueur, 94, 133.
Hugues de Fouilloi, chroniqueur, 100.
Hugues de Saint-Victor, chroniqueur, 94, 100, 101, 102, 103, 131, 132, 133, 466.
Hugues de Tuneberg, poëte, 452.
Hunebauld, chroniqueur, auteur de l'ouvrage intitulé *Historiarum a bello Trojano usque ad Clodovei tempora libri XVIII*, 105.
Huns, 102.
Husson (M.), directeur de l'Assistance publique à Paris, auteur des *Études sur les hôpitaux*, 541.

I

Ile-de-France; dialecte de ce pays, 394.
Illustrations; leur importance dans la publication du présent volume, XVIII, XIX, XX. — Leurs divers modes d'exécution matérielle, XXI, XXII, XXIII. — Sources où elles ont été puisées, XXIII, XXIV, XXV.
Illyrie, 101.
Image (Rue de l'), probablement rue du *Chevet-Saint-Landry*, 164.
Imagiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 364.
Inconséquences reprochées par Jean de Jandun à son adversaire, 17, 65 à 75.
Industries de Paris dans la première moitié du XIVe siècle, 16, 53, 54, 55. — *Id.* sous le règne de Charles VI, 209, 210, 211, 212, 219. — Des bourgs ou faubourgs, 222, 223.
Ingeburge, épouse de Philippe-Auguste, 100.
Innocent II, pape, 156.
Innocent IV, pape, 10.
Innocent VII, pape; schisme à son occasion, 399.
Innocents (Cimetière des), 95, 110, 123, 207, 267, 271. — Ses principales curiosités, 123, 193. — Gravure représentant son fanal, 193. — Ses charniers construits par de riches bourgeois, 193, 326, 454. — Ses fresques représentant la *Danse Macabre*, 193, 283 à 289. — Visites qu'y font les alchimistes, 284. — Sépulture des Bureau dans son enceinte, 331. — Sépulture d'Isabelle Baillet, femme du président de Blanc-Mesnil, 351. — Prédications qui y sont faites par le cordelier Richart, 409, 410. — Gravure représentant une arcade de ses charniers, 454.
Innocents (Église des), ou des *Saints-Innocents*, 122, 183, 193. — Le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs* sculpté sur le portail de cette église, 265, 266, 267, 271, 273. — Sépulture de plusieurs membres de la famille Sanguin, 346.
Innocents (Fontaine des), 198.
Ionie (École d'), en philosophie, 42.
Irenone (Rue de l'), 219.
Isabeau de Bavière, reine de France; son cortége à son entrée dans Paris, 120, 125, 235, 236. — Ses habitudes de prodigalité, 324, 332. — Sa misère à la fin de sa vie, 334. — On lui attribue l'aggravation des impôts, et Jacques le Grand la blâme publiquement dans un sermon, 405. — Eustache de Pavilly

prononce une harangue devant elle, 408. — Elle institue une cour d'amour à l'hôtel Saint-Paul, 437.
Isaïe, prophète, 95, 115, 142.
Istevones, ou Germains occidentaux, 105.
Ister, fleuve, aujourd'hui le *Danube*, 101.
Italie, 101, 103, 143, 145, 234, 410, 411.
Italiennes (Républiques); leurs citoyens comparés avec les bourgeois de Paris, 326.
Italiens, 147.
Ivoire (Ouvrages en); leur fabrication, 203.
Ivry (Le sieur de Saye, baron d'), 225.

J

Jacinthe (Rue), 182.
Jacob (Le P.), 524.
Jacobins (Ordre des), 168, 223.
Jacobins (Passage des), 177, 178.
Jacques de Saint-André, astrologue, 447.
Jacques d'Euse, élève de l'université d'Orléans, pape sous le nom de Jean XXII, 6, 87. — Voir aussi Jean XXII.
Jaillot, auteur des *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, 108, 109, 110, 155, 159, 162, 163, 165, 171, 172, 174, 175, 177, 178, 179, 181, 182, 183, 187, 188, 191, 194, 198, 201 à 216, 218, 219, 222.
Jandun, village de Champagne, lieu de naissance de l'auteur du *Deuxième éloge de Paris*, 5.
Jardinet (Rue du), 176.
Jardins (Rue des), actuellement des *Billettes*, 214.
Jardins-Saint-Paul (Rue des), 187.
Jarente (Rue), 190.
Jargeau (Bourg de), 410.
Jean, maître de philosophie scolastique à Paris, 14.
Jean II, roi de France, 148, 171, 191, 221, 227, 447, 471. — Il va chercher l'Oriflamme à Saint-Denis, 258.
Jean XXII, pape, adversaire des gallicans, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 87, 99. — Il accorde des indulgences à l'église Notre-Dame de Boulogne, 232.
Jean XXIII, pape, emprisonné par ordre du concile de Constance, 399. — Il garde près de sa personne le canoniste Pierre le Roy, 400.
Jean-Bigue (Rue), ou de la *Bêle*, 208.
Jean d'Aragon, époux de Blanche de Navarre, 196.
Jean d'Avignon, ménestrel de Charles VI, 436.
Jean de Châteauvillain, évêque de Châlons, 83.
Jean-de-Gouliер (Rue), nommée plus tard des *Trois-Visages*, et paraissant être la même que la rue *Guibert*, 204.
Jean de Jandun, auteur du *Deuxième éloge de Paris*, 3, 32, 34, 35, 99, 101, 120, 130, 139, 159, 160, 169, 177, 180, 206, 231, 234, 243, 439, 397, 401, 450, 504, 515, 522, 533. — Observations préliminaires sur son *Éloge de Paris*, IX. — Notice sur sa vie, ses doctrines et ses travaux, 4 à 20. — *Fac-simile* partiel de deux folios des manuscrits de son *Éloge de Paris*, 21. — Son *Éloge de Paris*, 32 à 75. — Sa justification des louanges qu'il a adressées à la ville de Senlis, 74 à 79. — Son mérite littéraire, 394.
Jean de Launoy, auteur de l'*Histoire du collége de France*, 5.
Jean de Lignières, théologien, astrologue, 445, 515.
Jean de Marigny, évêque de Beauvais, 11.
Jean de Meclan, évêque de Paris, 188.
Jean de Meung, auteur du *Roman de la Rose*, 419.
Jean-de-Moussy (Rue), anciennement du *Franc-Mûrier*, 215.
Jean de Passavant, doyen de la Faculté de médecine, 440.
Jean de Pise, ou *Joannes de Pisis*, licencié de la Faculté de médecine de Paris, 441.
Jean-de-Saint-Pol (Rue), ou du *Plâtre*, 213.
Jean de Varennes, prédicateur, 430.
Jean-d'Orléans (Rue), 204.
Jean du Vignay, traducteur du *Speculum historiale*, 100.
Jean-Gilles (Rue), section de la rue *Mondétour*, 207.
Jean-Jacques-Rousseau (Rue), voir Platrière.
Jean-le-Comte, nom porté conjointement par la rue *Tragnon* et la rue d'*Avignon*, 211.
Jean-Lépine (Rue), 214.
Jean-Lointier (Rue), 202.
Jean-Malet (Rue), ou *André-Mallet*, 214.
Jeanne d'Arc, 121, 231, 345, 420, 515, 525, 561, 563. — Elle reçoit la communion des mains du cordelier Richart, 410. — Poëme composé à sa louange par Christine de Pisan, 420 à 426.
Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel, fondatrice du collége de *Navarre*, 5.
Jeannisson (Rue), 231.
Jean-Pain-Mollet (Rue), 211, 214.
Jean-Pourchelet (Rue), 207.
Jean sans Peur, voir Bourgogne.
Jean sans Terre, roi d'Angleterre, 147.

Jean-Tison (Rue), 205.
Jean-Vigne (Rue), voir Jean-Bigue.
Jéroboam, roi de Juda, 103, 133.
Jérusalem, 149, 263, 559, 585, 587.
Jésuites, 168, 174, 190. — Berceau de leur compagnie, 231.
Jésus; acrostiche tautogrammatique sur son nom, 503, 504. — Ses reliques, 537, 565, 571. — Légende sur un de ses miracles, 547, 549.
Jetons de Pierre Bureau, trésorier de France, 329. — De Bureau de Dampmartin, 335.
Jeu de paume de *Perpignan*, 162.
Jeûneurs (Rue des), 231.
Joanne (Adolphe), auteur du *Dictionnaire des communes de France*, 83.
Job, 154.
Jocius de Londonna, croisé, 158.
Jodelle, poëte, 432.
Joannes (Maître Jean), prévôt de l'Ile, 129.
Joie (Abbaye de la), 149.
Joinville, chroniqueur, 15, 53, 392, 431, 486.
Joinville (Gui de); il établit un hôpital dans la *Maison des Miracles*, 189.
Jollois, auteur d'un *Mémoire sur les antiquités gallo-romaines de Paris*, 107, 138.
Jonathas, juif, 189.
Jongleurs, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 364. — Voir aussi Ménestrels.
Joseph d'Arimathie, 537.
Joseph, fils de Jacob, 135, 153.
Josué, 559.
Jouien (Rue de), voir Jouy.
Jour (Rue du), 206.
Jouy (Rue de), appelée aussi rue des *Juifs*, 217, 460.
Juminal (Achille), auteur de l'*Explication sur la Danse des morts de la Chaise-Dieu*; autres ouvrages d'archéologie, 121, 271, 284, 285, 419.
Jucundus (Joannes), cordelier, chargé de la reconstruction du pont Notre-Dame, 160.
Judas Machabée, 559.
Judas (Rue de), 179.
Jugement dernier (Le); sa représentation dans une gravure de la *Bibliotheca Speneriana*, 273.
Juges (Rue des), appellation inexacte de la rue des *Singes*, 213.
Juges-Consuls (Rue des), 212.
Juifs, 107. — Condamnés à diverses peines par le Parlement, 160. — Remplacés par les pelletiers dans la Cité, 164. — L'église des Innocents est réédifiée à leurs frais, 183. — Accusés de martyriser des enfants chrétiens, 192. — Ils habitent la rue de la Tâcherie, 219. — Jean Gerson loue Charles VI de les avoir chassés, 404.
Juiverie (Rue de la), 110, 138, 155, 161, 162.
Juliani (Guillaume), orfévre, 47.
Julien, empereur romain, 197.
Julienne (Rue), 222.
Juliers (Pays de), 146.
Jumiéges (Abbaye de), 145.
Jupiter, 112, 113, 114, 140, 141.
Jussienne (Rue de la), 196.
Justice (Collége de), 170, 172.
Justice (Jean de), chanoine de Paris, fondateur du collége de *Justice*, 172.
Justin, historien latin, 93.
Juvénal, poëte latin, 93.

K

Kenneth II, roi d'Écosse, 146.
Kimris, peuple du nord, 101, 143.
Knobelsdorf (Eustache de), auteur d'un poëme sur Paris, 77, 154, 220, 539.
Krantz (Martin), imprimeur, 428.

L

La Barre (Jean de), avocat, 175.
Labbe (Philippe), jésuite, auteur de plusieurs ouvrages historiques, 99.
Labienus, lieutenant de César dans les Gaules, 107, 138, 226.
La Borde (M. le marquis de), garde général des archives, 51, 128, 332, 338, 341, 435, 436, 463, 464, 465, 471, 479, 483, 543.
Labour (Pays du), 143, 145.
Laboureur (Le), dans la *Danse Macabre*, 309.
La Bruyère (Pierre de), astrologue, 447.
Lacabane (M.), directeur de l'École des chartes, 84.
La Caille, géographe, auteur d'un plan de Paris, 177, 182, 211, 231.
Lacépède (Place), 221.
Lacépède (Rue), anciennement *Copeau*, 596.
La Chaleur (Jean de), chancelier de Notre-Dame, chargé d'instruire l'affaire du *Defensor pacis*, 8, 12.

La Chapelle (Jean de), écuyer, 52.
La Chapelle (Village de), près Paris, 121.
Lacroix (M. Paul), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, 126, 127, 129, 289, 430, 433, 448, 451, 453 et 454, 461, 462, 466, 469, 470, 471, 480, 573.
La Croix de Maine (François Grudé, sieur de), 83, 89, 120.
La Croix-Faubin (Hameau de), 225.
La Faye, poëte français, 497.
Lafayette (Rue), 229.
La Force (Hôtel de), 194, 195.
La Force (Le duc de), 194.
La Haye (Bibliothèque royale de), 582.
La Hérissaye (Noël du Fail, seigneur de), auteur des *Contes et discours d'Eutrapel*, 153, 284, 287.
Lahn, rivière, voir Lanus.
La Houssaye (Branche des), famille Bureau, 328.
La Houssaye (Robert de), évêque de Senlis, 10.
Laitage, à Senlis, 77.
La Kalendre (Jean de), 163.
Lallier (Michault), trésorier de France; il prévient un complot tramé par le parti bourguignon, 333, 342. — Il est odieux à ce même parti, 334.
La Malle (Dureau de), 489.
La Marche (Olivier de), 196.
La Marche (Renauld de), plus connu sous le nom de *Maître des Mathurins*, 395. — Jugements contradictoires portés sur son caractère, 406. — Sa harangue furieuse contre les porteurs de la bulle de Benoît XIII, 407.
Lamballe (La princesse de), 195.
Lammens, délégué du roi des Pays-Bas, 127.
Lampédo, reine des Amazones, 561.
Lamperie (La), région de Paris, 212.
Lancastre (École à la), 168.
Lancelot (Antoine), auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 96, 97, 438.
Lanfranc, ou *Alenfranc*, chirurgien italien; louanges qu'il adresse à la ville de Paris, 439, 440, 504.
Langlois (Hippolyte), auteur de l'*Essai historique, philosophique et pittoresque sur les danses des morts*, 269, 274, 285, 286, 289, 454. — Extraits de son ouvrage, 269 à 273.
Langres (Ville ou diocèse de), 190.
Langton (Étienne), chanoine de Notre-Dame; singulier texte d'un de ses sermons, 409.
Lanterne (Rue de la), 163, 187.
Lanus, rivière, probablement la *Laha*, 102, 132.
Laon (Collége de), 170, 172.
Laon (Ville de), 159, 467, 523. — Sa situation avantageuse, 575.
Lapidaires, ou *joailliers*; siége de leur industrie, 210. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 361, 362, 363. — Voir aussi Orfévres.
La Rapée (Hameau de), 225.
La Ribaisière (Hôpital de); son emplacement, 229.
La Rivière (Branche des), famille Bureau, 328.
La Roche-Flavin, auteur des *Treize livres des Parlements de France*, 51.
Larochefoucauld (Le cardinal de), réformateur des religieux de Sainte-Geneviève, 166.
La Roque, auteur du *Traité de la noblesse*, 350.
Larrey (Rue), anciennement du *Paon*, 176, 223.
La Saussaye (M. de), auteur de l'*Histoire du château de Blois*, 569.
Latilly (Pierre de), évêque de Châlons, membre du concile de Senlis qui condamne les doctrines de Marsile de Padoue, 11. — Soupçonné d'un attentat contre la vie de Philippe le Bel, 83.
Latium, contrée d'Italie, 145.
La Tour (Bertrand de), docteur en théologie, 515.
La Tour-Landry (Geoffroy de), auteur de l'ouvrage intitulé *Le chevalier de la tour et le guidon des guerres*, 325.
La Trémoille (Gui de), 200.
La Tynna, topographe, 186.
Laurent de Premierfait, traducteur et poëte, 123, 126, 128, 233, 335, 395. — Hospitalité qu'il reçoit chez Bureau de Dampmartin, 199, 326, 412, 413, 414. — Ses travaux, 412 à 415. — *Fac-simile* d'une miniature qui le représente, 414.
La Vallière (Biblioth. du duc de), 267, 268, 269.
Lavandières (Rue des), 180.
Lavandières-Sainte-Opportune (Rue des), 202, 203.
Lavendiers (Rue des), voir Amandiers.
La Villegille (M. de), archéologue, 456.
Layetiers; siége de leur industrie, 215. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367, 368.
Lear, roi d'Angleterre, 95, 115, 142.
Leber (M.), auteur d'une lettre concernant la procession de la Mort à Paris, 285.
Le Beuf; armoiries d'une famille de ce nom, 155.
Le Beuf (L'abbé), auteur de l'*Histoire du diocèse de Paris*, 14, 15, 84, 87, 88, 95, 104, 107, 109, 111, 112, 114, 115, 134, 157, 165, 177, 178, 180, 182, 183, 184, 187, 188, 189, 193, 203, 206, 207, 209, 213, 217, 223, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 232, 257, 455, 537, 549.

Le Boursier (Alex.), argentier de Charles VI, 400.
Le Boutellier (Jean), sculpteur, 153, 154.
Le Candelier (Nicolas), ou *Le Canderlier*, abbé de Saint-Wast d'Arras, fondateur du collége d'*Arras*, 173.
Le Clerc (Victor), doyen de la Faculté des lettres de Paris, l'un des continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, 6, 7, 8, 11, 13, 17, 35, 37, 51, 86, 87, 88, 125, 325, 393, 394, 397, 401, 409, 432, 443, 447, 449, 451, 466, 581.
Lecointe (Charles), historien, 111.
Le Conquérant, un des premiers surnoms de Philippe-Auguste, 146.
Le Coq (Jeanne), femme d'un Jean Baillet, 350.
Le Fauconnier (Odon ou Eudes), 183.
Lefèvre (Jean), traducteur, 395.
Le Flamand (J.), argentier du duc d'Orléans, 332.
Le Fort (Roger), dit *Taillefer*, professeur à l'université d'Orléans, archevêque de Bourges, 6.
Légat (Le), dans la *Danse Macabre*, 297.
Légende dorée (La), 273.
Legrand (M. Henry), architecte archéologue, auteur des notices sur les plans cavaliers de Paris et de Senlis, 79, 591 à 607.
Le Grand (Jacques), prédicateur, 126, 233, 295. — Hardiesse de ses sermons, 405. — Il est haï du parti bourguignon, 405, 406.
Legrand d'Aussy, auteur de la *Vie privée des Français*, 56.
Légumes; transport de cette denrée sur la Seine, 57. — Lieu où on les vendait, voir Marché.
Le Hardi, un des premiers surnoms de Philippe-Auguste, 104, 133.
Leibnitz, 6.
Le Joy, possesseur de l'hôtel de Conflans, 225.
Le Kain, tragédien, 582.
Le Kalendreur (Nicolas), 163.
Le Laboureur (Jean), auteur d'une *Histoire de Charles VI*, 232, 234, 406, 409.
Lelong (Le Père), auteur de la *Bibliothèque de la France*, 89.
Le Mercier (Thomas), bourgeois de Paris, 340, 341.
Lemannus, fleuve, probablement le *Rhône*, 102, 132.
Le Mortelier (Pierre et Richard), 217.
Le Mortier (Thomas), voir Le Mercier.
Lempire (Olivier de), libraire, 466.
Lenæus, affranchi de Pompée, 143.
Lendit (Place du), 230.
Lenoir, architecte, chargé de la reconstruction du couvent des Cisterciennes de Saint-Antoine, 225.
Lenoir (M. Albert), secrétaire de l'administration de l'École impériale des beaux-arts, 331, 541.
Léon (Collége de), ou de *Karembert*, 172.
Léon VI, roi d'Arménie; son séjour à Paris, 235.
Léopard (Le), dans les armoiries d'Angleterre, 251.
Le Puy, ville de France, 401.
Le Rouge (Nicolas), imprimeur d'une ancienne édition de la *Danse Macabre*, 271.
Le Roy, contrôleur, auteur d'une *Dissertation sur l'origine de l'Hôtel de Ville*, 596.
Le Roy (Pierre), connu sous le nom d'*abbé du Mont-Saint-Michel*, docteur en droit canon, 126, 233. — Notice sur ce personnage, 399, 400.
Lescalopier (Le comte de), traducteur de l'ouvrage intitulé *Diversarum artium schedula*, 469.
Lescuyer (Robert), libraire, 466.
L'Espine (Jean de), 214.
L'Estoile (Pierre de), grand audiencier de la chancellerie de France, 6.
Lestrange (Élie de), évêque de Saintes et ensuite du Puy; question soulevée à son sujet, 401.
Lesueur, peintre, 223.
Le Tellier (Charles-Maurice), archevêque, duc de Reims, 97.
Létué, fleuve, 93.
Lettrés parisiens sous le règne de Charles VI, 124, 125, 233, 234, 241, 391 à 324.
Le Virte (Aubert), mari de Jeanne Baillet, 351.
Levrette (Ruelle de la), 218.
Lez-église-Saint-Jacques (Rue), voir Écrivains.
L'Hôpital (Jean et François de), capitaines particuliers du fort de Charenton, 226.
Lhuissier (Jean), receveur général des aides; article de ses comptes concernant Raoul III de Presles, 85.
Libourne (Ville de), 329.
Libraires, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 364. — Voir aussi Librairie.
Librairie parisienne au moyen âge, 39, 57, 125, 158, 232, 450, 451, 452, 465, 466.
Lices pour les tournois, dans la culture Sainte-Catherine, 220.
Licorne (Rue de la), 162.
Liége (Pays ou ville de), 146, 189.
Ligueurs, 226, 412, 470.
L'Ile-Adam (Pierre de Villiers, seigneur de), 259.
Lille (Archives de); pièces de ce dépôt concernant Guillemin Sanguin, 2e du nom, 341, 345.
Limbourg (Province de), 465.
Limoges (Ville de), 467.
Limousin, 467.

Limousins, 153.
Lindenbrog (Erpold), historien, 243.
Lingendes, prédicateur, 402.
Lingerie (Rue de la), 198, 207, 454.
Linné (Rue), 181.
Lions-Saint-Paul (Rue des), 194.
Lisieux (Collége de), 168, 173.
Littérature; réflexions générales sur son état à l'époque de Charles VI, 383 à 389, 391 à 397.
Livre des *Sentences*, 39, 320.
Livres des Rois (Traduction des quatre), commencée ou projetée par Raoul III de Presles, 89. — Publiée par M. Le Roux de Lincy, 90.
Livry (Les Sanguin de); leurs armoiries, 347.
Lizy (Seigneurie de), donnée à Raoul Ier de Presles, 83.
Lobineau, continuateur de Félibien, 171.
Logogriphe formant le tableau des vertus du roi de France, 63. — Composé avec les noms des douze pairs de France, 120, 151.
Loire, fleuve, 571.
Lokesley (Raoul), docteur en théologie, 515.
Lombard (Pierre), évêque de Paris, connu sous le nom de *Maître des Sentences*, 38, 222.
Lombardie, 143.
Lombards, peuple d'Italie, 145.
Lombards (Collége des), l'un des colléges de *Tournay*, 169.
Lombards (Marchands et banquiers appelés les), 210, 389, 469. — Étendue et prospérité de leur commerce, 335, 336, 338.
Lombards (Rue des), 196, 199, 210, 211, 228, 332.
Lonpont (Rue de), voir Long-Pont.
Londres (Ville de), 115, 147, 287.
Longin, soldat romain, 537.
Long-Pont (Religieux de), 218.
Long-Pont (Rue de), actuellement *Jacques-de-Brosse*, 218.
Longueil (Mathieu de), 345.
Longueville (Bourg de), 228.
Lorme (Jean de), médecin ordinaire de Louis XIII, 443.
Lormerie (Ruelle de la), 211.
Lormiers, 211. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367.
Lorraine, 146.
Lorraine (Hôtel de), ou de *Bar*, dans la rue des Bernardins, 178.
Lorrains, 105, 134.
Loteraine (Rue de), vraisemblablement la rue *Froid-Mantel* ou *Fromentel*, 178.
Louandre (M. Ch.), auteur de l'*Histoire d'Abbeville*, 431.
Louis II, dit *le Bègue*, roi de France, 188.
Louis VI, dit *le Gros*, roi de France, 188. — Il acquiert le terrain des Champeaux, 198. — Il institue la foire Saint-Laurent, 228.
Louis VII, dit *le Jeune*, roi de France, 186, 188, 470.
Louis VIII, dit *de Montpensier*, roi de France, 100, 146. — Il est envoyé par son père contre Jean, roi d'Angleterre, 147.
Louis IX, voir Saint-Louis.
Louis X, dit *le Hutin*, roi de France; il absout et gratifie Raoul Ier de Presles, 84, 87. — Il donne à son fils Philippe un hôtel confisqué sur Enguerrand de Marigny, 196.
Louis XI, roi de France, 97, 225, 336, 495. — Il rétablit le collége de Navarre, 169. — Ses libéralités à l'égard des sœurs de Sainte-Claire, 187. — Il donne l'hôtel des Tournelles à Jacques Coitier, 195. — Il confisque l'hôtel du duc de Nemours, 196. — Il reçoit l'Oriflamme des mains du cardinal d'Alby, 259.
Louis XII, roi de France, 518. — Il donne aux Dominicains le *Parloir-aux-Bourgeois*, attenant à leur couvent, 178. — Il meurt au palais des Tournelles, 195. — Évaluation de la population de Paris sous son règne, 495. — Édifices transformés ou détruits à Blois sous son règne, 569.
Louis XIII, roi de France, 47, 153, 443. — Il dote le collége d'Harcourt, 170. — Monuments antérieurs à son règne, 227, 228. — Il fait construire la troisième porte Montmartre, 230.
Louis XIV, roi de France, 57, 397, 447. — Il accomplit un vœu fait par son père, 153. — Arc de triomphe construit pour son entrée à Paris, 224. — Changements apportés sous son règne au château de Vincennes, 227. — Portes triomphales élevées en son honneur, 230.
Louis XVI, roi de France; il supprime la prison pour dettes du For-l'Évêque, 198.
Louis de Bavière; il protége Jean de Jandun, 1 L, 99.
Louis-le-Grand (Collége ou lycée de), 84, 168, 169, 170, 171, 173, 178, 179.
Louis-Philippe (Rue), 218.
Loup (Sanche), porteur d'une bulle de Benoît XIII, 406, 407.
Lourcine-lez-Saint-Marcel (Religieuses de), 222.
Louri (Guillaume de), astrologue, 447.
L'Ours (Le seigneur de), partisan du duc de Bourgogne, 342. — Son exécution, 343.
Louvre (Château du), 159, 183, 194, 202, 205.

219, 329, 348. — Sa bibliothèque, dite *Librairie de Charles V*, 83, 90, 96.
Louvre (Église collégiale du), 188.
Louvre (Rue du), anciennement des *Poulies*, 205.
Louvres en Parisis, 104, 134.
Lucain, poëte latin, 93.
Lucain (La pierre), 261.
Lucques (Ville de), 327, 336, 338, 339.
Lucrèce, poëte latin, 36, 93.
Luillier (Jean), Prévôt des Marchands, 215.
Lupolde, personnage des *Contes et discours d'Eutrapel*, 284.
Lutèce; étymologie de ce mot, 103, 104, 133, 134. — Changement de ce même nom en celui de Paris, 106, 137.
Luther, 9.
Luthériens, 189.
Luxembourg (Jardin du), 223.
Luxembourg (Louis de), évêque de Thérouanne; il acquiert la *Grange-aux-Merciers*, 225.
Luxembourg (Pays de), 146.
Lydgate (John), traducteur de la *Danse Macabre*, 287.
Lyon (Ville de), 145, 146, 338, 523, 577. — Sa description par Astesan, 565, 567.
Lyrique (Théâtre); son emplacement, 219.

M

Maillon (Jean), bénédictin, auteur des *Acta SS. ordinis S. Benedicti*, 92, 111.
Macabre (Danse), voir Danse Macabre.
Macé (René), moine de Vendôme, 110.
Macédoine, 143.
Machabées (Le livre des); citation d'un de ses passages, 93, 287.
Machabées (Danse des), 285, 287.
Machault (Guillaume de), auteur de *la Prise d'Alexandrie*, 530.
Maçons, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368, 369.
Maçons-Sorbonne (Rue des), 170, 173.
Macrobe, écrivain latin, 93.
Maffliers (Domaine de), 342.
Magenta (Boulevard de), 229.
Magistrats, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 356 à 361.
Mai (Cour de), dans la Cité, 163.
Mailli (Le cardinal de), archevêque de Reims, 168.
Maillotins (Les), 323, 487.
Maine (Rue du), appelée aussi rue du *Duc-de-Bourgogne* et rue de *Reims*, 179.
Mairie du Ve arrondissement; son emplacement, 173. — Du Ier, 205. — Du IVe, 216, 218. — De la commune de Charenton, 225.
Maison aux Piliers, 191, 197, 214. — *Fac-simile* d'une miniature qui la représente, 197.
Maisons de Paris en général, 53, 594, 595, 596. — De Senlis, 77, 599, 600. — Sur le pont Notre-Dame, 160. — Possédées par Nicolas Flamel ou grevées de rentes à son profit, 459, 460. — Sur les ponts, 520, 531.
Maître-Albert (Rue), voir Perdue.
Maître d'école (Le), dans la *Danse Macabre*, 304.
Maître des Sentences, surnom donné à *Pierre Lombard*, évêque de Paris, 38, 222, 398.
Maître des Testaments (Le), 122, 155.
Maître Gervais (Collége de), 171, 173.
Maîtres du Parlement, 16, 49, 51.
Maizières (Philippe de), voir Philippe de Maizières.
Maldebert, évêque de Paris, 182.
Malher (Rue), 195, 216, 217.
Malingre, historien de Paris, 197.
Mallet (Gilles), bibliothécaire du Roi, 97, 569.
Malmaison (Domaine de la), 342.
Malte (Chevaliers de), appelés auparavant Chevaliers de *Saint-Jean-de-Jérusalem*, 186.
Mans (Comté du), 147.
Mans (Évêques du); leur maison dans la rue de Reims, 179.
Mans (Ville ou diocèse du), 173.
Mansart de Jouy, architecte, 183.
Manuel Paléologue, empereur grec; son séjour à Paris, 234, 349.
Manuscrit de l'*Éloge de Paris* par Jean de Jandun, appartenant à la Bibliothèque impériale de Paris, 18, 19, 20, 36, 40, 42, 44, 50, 56, 64, 66, 68, 78. — *Idem*, appartenant à la bibliothèque impériale de Vienne, 18, 19, 20, 22, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 50, 52, 56, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 78. — De la *Description de Paris sous Charles VI*, par Guillebert de Metz, 128, 129, 130, 344, 419. — De Jouvenel des Ursins, 197, 199, 218, 526, 585, 586, 587. — Énumérant des reliques dans l'église Notre-Dame, 240, 261. — De diverses pièces de vers sur *les Trois Morts et les Trois Vifs*, 267, 268, 269. — Des *Heures* de Louis XII, duc d'Anjou, 269. — Contenant un *Dit des Trois Mortes et des*

Trois Vives, 271. — De Besançon, contenant un passage relatif à la Danse des Machabées, 285, 287. — Du poëme de la *Danse Macabre*, 289. — Fournissant des détails sur la cour d'amour de Charles VI, 438. — Contenant un acrostiche tautogrammatique sur le nom de Jésus, 502. — Contenant le poëme d'Astesan, 515, 518, 523, 524, 526.

Manuscrits divers de la traduction de la *Cité de Dieu*, par Raoul de Presles, 96, 97, 98. — De Nicolas Astesan, 518. — De la *Chronique* de Jean de Courcy, 582, 583.

Marc (Perrin), assassin de Jean Baillet, le trésorier général des finances du Dauphin, 350.

Marc (Raymond), Échevin, 344.

Marcel; une famille de ce nom contribue à l'établissement des Célestins à Paris, 190.

Marcel (Étienne), Prévôt de Paris; il est nuisible à la bourgeoisie parisienne, 323, 471.

Marcel (Guillaume), auteur d'une *Histoire des Gaules*, 259.

Marchandises exposées dans les halles des Champeaux, 16, 51, 198, 206. — *Id.* sur la place de Grève, 198. — *Id.* dans la galerie des Merciers, au Palais, 521, 533. — Voir aussi Marché.

Marchands parisiens au moyen âge, 315, 316, 320. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 353 et suiv. — Voir aussi Lombards.

Marchant (Charles), maître charpentier de la Ville, 160.

Marchant (Guyot), imprimeur de la plus ancienne édition de la *Danse Macabre*, 271, 273, 287, 289.

Marchant (Jean), charpentier, 432, 433.

Marché aux bestiaux, à la Croix-du-Tiroir, 108. — Aux herbes et au poisson, dans la Cité, 163. — Aux fleurs, dans la Cité, 164. — De la *Vallée*, 175. — Au linge et aux habits, sur l'emplacement de Saint-Jacques-la-Boucherie, 183. — Au sel, aux fruits et aux légumes, autour du grand Châtelet, 201. — Au poisson, près du Châtelet, 201, 211. — De diverses denrées alimentaires, à la porte Baudoyer, 201. — Au bois, sur le quai de l'École, 209. — Des *Poirées*, 207. — Au lait, dans la rue des Écrivains, 211.

Marché-Neuf (Rue ou quai du), 157.

Marché-Palu (Rue du), appelée plus tard rue de la *Cité*, 161, 162, 163.

Marcile d'Inghen, 11.

Marcomir, prétendu chef troyen, 105, 134.

Maréchaux, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368, 369.

Marginal (Nicolas de), voir Nicolas de Marginal.

Marguerite de Flandre, comtesse d'Artois, 195, 336.

Marguerite de Provence, reine de France, 222.

Marie de Bourgogne, 196.

Mariete (Denis), secrétaire et auditeur des comptes du duc d'Orléans, 479.

Marigny (Enguerrand de), surintendant des finances, 196.

Marivaux (Grande et petite rues de), quartier Saint-Jacques-la-Boucherie, 210, 211, 212, 460.

Marivaux (Rue de), quartier des Italiens, 210.

Marle (Fontaine de), 199.

Marle (Guillaume de), Prévôt des Marchands, 346.

Marle (Henri de), chancelier, 333, 334.

Marmousets (Rue des), dans la Cité, 155, 162, 163, 164.

Marmousets (Rue des), dans le faubourg Saint-Marcel, 221.

Marmoutier (Collége de), 173.

Marmoutier (L'abbé de), administrateur du collége du Plessis, 174.

Marne, rivière, 111, 140, 226, 342, 350.

Marpésie, reine des Amazones, 561.

Marrier (Dom Martin), bénédictin, auteur de l'ouvrage intitulé *Historia monasterii S. Martini de Campis*, 110, 185, 231.

Mars (Le dieu), 113, 141, 249.

Marsile de Padoue, 4, 6, 9. — Ses propositions hétérodoxes, 7, 8, 61.

Martène (Dom), bénédictin, auteur de plusieurs ouvrages historiques et théologiques, 99.

Martin V, pape, 399, 401.

Martroi (Rue du), ou *Saint-Jean*, 185, 214, 215, 218.

Martyrs (Église des), 231.

Martyrs (Mont des), voir Montmartre.

Massacres des journées de juin 1418, 343, 344.

Mathieu Lensbergh, astrologue, 37.

Mathurins (Le maître ou ministre des), voir La Marche (Regnauld de).

Mathurins (Les), 10, 165, 167, 177, 441, 451.

Mathurins-Saint-Jacques (Rue des), 167, 177. — Improprement placée par Guillebert de Metz dans le quartier de la place Maubert, 181.

Matifras (Simon), cité à tort par Sauval comme distinct de l'évêque de Paris *De Buci*, 196.

Maubert (Place), 170, 181, 182, 430, 460. — Principal siége de la vente du pain, 174.

Maubuée (Fontaine), 198.

Maubuée (Rue), 209, 212, 213.

Mauconseil (Rue), dans le quartier Saint-Denis, 110, 191, 195, 208.
Mauconseil (Rue), ou des *Mauvaises-Paroles*, dans le quartier Sainte-Opportune, 202.
Maudétour (Thomasse de), mère de Gilles Deschamps, 398.
Maure (Cour du), dans la rue Saint-Martin, 185.
Maurepard (Étienne de), conseiller de Charles VI, 334.
Mauvaises-Paroles (Rue des), 202.
Mauvais-Garçons, 168, 181, 215.
Mauvais-Garçons (Rue des), anciennement du *Chartron*, 215.
Mauvoisin (Clos), 182.
Maxence (Marc-Aurèle), improprement appelé *Domitien*, 114, 142.
Maximien Hercule, empereur romain, 95, 111, 112, 150.
Maximilien d'Autriche, 196.
Mayence (Ville de), 105, 146, 428.
Mayenne (Charles de Lorraine, duc de), 194.
Maynonis (François de), théologien, 135, 515.
Mazarin (Bibliothèque de), 56.
Mazarin (Collége), ou des *Quatre-Nations*, 224.
Mazas (Boulevard), 225.
Mazas (Prison de), 195.
Meaux (Ville de), 111, 139, 467.
Médecin (Le), dans la *Danse Macabre*, 307.
Médecine (Faculté de), dans l'Université de Paris, 43, 166. — Son enseignement, 438 à 445.
Médecins, dans la première moitié du XIVe siècle; éloge de leur savoir et de leur dévouement, 43, 45. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 356 à 361. — Enseignement et exercice de leur art au moyen âge, 438 à 445. — Les plus notables d'entre eux sous le règne de Charles VI, 440.
Médicis (Catherine de), voir Catherine de Médicis.
Méditerranée (Mer), 144.
Mégisserie (Quai de la), 198, 201, 202.
Mégissiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369.
Melun (Ville de), 107, 111, 137, 139.
Ménagerie du parc de Vincennes, 227.
Ménagier de Paris; extraits de cet ouvrage, 325, 326, 483, 491, 492.
Ménalippe, reine des Amazones, 561.
Ménard, auteur d'une histoire de *Du Guesclin*, 429, 439.
Mendiants; leur nombre à Paris, 124, 125, 232.
Mendiants (Ordres); leurs dispositions favorables à l'égard de Jean de Jandun ou de ses doctrines, 11. — Leur lutte contre l'Université, 168.
Ménestrel (Le), dans la *Danse Macabre*, 308.
Ménestrels parisiens, 124, 185, 209, 233. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 364. — Exercice de leur métier au moyen âge, 428 à 437.
Ménestrels (Rue des), ou des *Ménétriers*, ou des *Jongleurs*, 209.
Menuisiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367, 368.
Menus-lez-Saint-Cloud (Village de), 232.
Méon, conservateur de la Bibliothèque royale, 127, 130.
Méotides, voir Palus Méotides.
Méranie (Agnès de), 187.
Merci (Couvent de la), 196.
Mercier (Sébastien), auteur du *Tableau de Paris*, 193.
Merciers; siége principal de leur commerce, 207. — Bazar de ceux qui suivent la cour à Conflans, 225. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365.
Merciers (Salle ou galerie des), au Palais, 158, 521, 533.
Mercure (Le dieu), 113, 114, 141, 142, 547.
Mercure (Mont de), voir Montmartre.
Merlin (L'enchanteur), 115.
Mérobaude, prétendu gouverneur des Parisiens, 99.
Mérovée, roi franc, 106, 136, 144.
Mérovingiens; développement de l'orfévrerie sous leur dynastie, 467, 468.
Merrain (Marchands de); siége principal de leur commerce, 217.
Mesguierie (Quai de la), voir Mégisserie.
Meslay (Rue), 227.
Messagers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369, 370.
Messie (Marguerite la), 236.
Messis (Pays), 139.
Metz (Ville de), 126, 144, 146, 273.
Meudon (Domaine de), 342.
Meudon (Le cardinal de), 194.
Meung-sur-Loire (Ville de), 106.
Meuniers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Meuniers (Pont aux), 160.
Meyer (M.), archiviste, 498, 501.
Mézeray, historien, 169.
Mi-Brai (Planches de), 95, 109, 110, 138, 211, 593, 597.
Michel de Césène, théologien, 1, 9, 513.

Michelet, historien, 285.
Michel-le-Comte (Rue). 209, 213.
Mignon (Collége), 173.
Mignon (Jean), archidiacre de Blois, fondateur du collége *Mignon*, 173.
Mignon (Rue), 175.
Milan (Ville de), 146, 336, 518, 577.
Millet (Germain), auteur du *Trésor sacré, etc. de l'abbaye royale de Saint-Denis en France*, 229.
Millin, auteur des *Antiquités nationales*, 190, 192, 519.
Minerve, 90, 113, 141.
Miniatures (Liste des), XXVIII, XXIX.
Miniaturistes, voir Enlumineurs.
Minimes (Lac des), au bois de Vincennes, 227.
Minimes (Ordre des), 173.
Mirabeau, orateur français, 412.
Miracles (Cour des), 188.
Miraumont (Pierre de), auteur de l'ouvrage intitulé *De l'origine et établissement du Parlement et autres juridictions royales estans dans l'enclos du Palais-Royal de Paris*, 51.
Miron (François), Prévôt des Marchands, inhumé dans l'église Sainte-Marine, 155. — Il fait reconstruire la deuxième porte du Temple, 227.
Mission (Congrégation de la), fondée par saint Vincent de Paul au collége des Bons-Enfants, 168, 229
Mithridate, roi de Pont, 571.
Mocreux (Oudart de), changeur et bourgeois de Paris, 160.
Mœurs et coutumes des Gaulois, 112, 113, 114. — Des bourgeois parisiens, 325, 326, 327.
Moine (Le), dans une édition du *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*, 272. — Dans la *Danse Macabre*, 306.
Moïse, législateur des Hébreux, 135.
Molanus (Jean), théologien de Louvain, auteur d'additions au *Martyrologium Usuardi*.
Monceau-Saint-Gervais (Rue du), ou du *Cimetière-Saint-Gervais*, ou du *Pourtour*, et actuellement *François-Miron*, 185, 218.
Mondétour (Rue), 191, 207, 208.
Monfalcon (M.), auteur de l'*Histoire de Lyon*, 565.
Monge (Rue), 181, 221.
Monglat (Branche des), famille Bureau, 328.
Monglat (Jeanne de Chastel, dame de), femme de Raoul Ier de Presles, 84.
Monmouth (Geoffroy de), voir Geoffroy de Monmouth.
Monnaie (La), 166.
Monnaie (Ouvriers de la), fondateurs d'une léproserie au faubourg du Roule, 231.
Monnaie (Rue de la), 204.
Mons-en-Puelle (Bataille de), 244, 258.
Monstrelet (Enguerrand de), chroniqueur, 195, 235, 259, 334, 342.
Montagne-Sainte-Geneviève (Rue de la), 170, 172, 179, 180.
Montagu (Gérard de), 465.
Montaiglon (M. Anatole de), auteur de l'*Alphabet de la Mort*, 273, 274.
Montaigu (Collége de), 169.
Montaigu (Gilles de), cardinal de Thérouenne, bienfaiteur du collége de *Montaigu*, 169.
Montaigu (Hôtel de), 197.
Montauban (Arthur de), 192.
Mont-Cassin (Abbaye de), 165.
Montebello (Quai), 182.
Montereau (Pierre de), architecte de la Sainte-Chapelle du Palais, 46, 47.
Montereau (Ville de), 128, 341.
Montesquieu, 58, 136.
Montesquieu (Rue), 187.
Montfaucon (Gibet de), 188, 196.
Montfaucon (Bernard de), bénédictin, auteur de plusieurs ouvrages historiques, 245, 259.
Montferrat (Jean IV, marquis de), 515, 520, 531.
Montferrat (Théodore, marquis de), 517.
Montfort (Jean de), duc de Bretagne, 235.
Montjavoult (Village de), 94, 112, 114, 140, 142.
Montjoies; explication de ce mot, 230. — Gravure représentant celles qui étaient placées sur le chemin de Paris à Saint-Denis, 230.
Montjoie-Saint-Denis; origine de ce cri, 148.
Montlhéry (Bourg de), 486.
Montmartre, 25, 91, 92, 95, 114, 124, 141, 149, 229, 231, 411, 547.
Montmartre (Abbaye de), 231.
Montmartre (Porte); 1°, ou porte *Saint-Eustache*, appartenant à l'enceinte de Philippe-Auguste, 230. — 2°, appartenant à l'enceinte de Charles V, 230.
Montmartre (Rue), 196, 206, 208.
Montmorency (Fontaine dite de), 231.
Montmorency (Rue de), 234, 456, 457 à 460.
Montmorency (Vallée de), 342.
Montorgueil (Rue), 208.
Montpellier (Ville de), 336, 339, 439, 467.
Montpensier (Gilbert, comte de), dauphin d'Auvergne, 98.
Mont-Rayner (Château de), 517.

Montrouge (Village de), 190.
Mont-Saint-Michel (L'abbé du), voir Le Roy.
Mont-Saint-Michel (Ville du), 399, 400.
Moreau de Mautour, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie, 438.
Moreri (Louis), auteur de la *Description de la France*, 232.
Morgue (La), 163.
Morona, auteur de *Pisa illustrata*, 270.
Mort : 1°, dans le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*, 277. — 2°, 278. — 3°, 279.
Mortalité (Grande), à Paris, sous le règne de Charles VI, 236.
Mortelliers; leur séjour principal, 217.
Mortellerie (Rue de la), actuellement de l'*Hôtel-de-Ville*, 217, 218.
Morts (Danse des), voir *Danse Macabre*.
Morts (Les), dans la *Danse Macabre*, 294 à 315.
Mouches, mentionnées ironiquement comme l'un des agréments de Senlis, 13.
Mouffetard (Rue), 221, 222.
Moussy (Jean de), Échevin, 215.
Mouton (Rue du), 214.
Morvilliers (Philippe de), partisan du duc de Bourgogne, 343.
Münch-Bellinghausen (Le baron de), conservateur de la bibliothèque *Augusta Palatina*, 12.
Munster (Ville de), 101.
Muratori, archéologue italien, 70, 515, 517, 518.
Mûrier (Rue du), 215.
Murs de la Ville, 220. — Voir aussi Enceinte.
Murs (Rue des), ou d'*Arras*, 172, 181.
Muse (Laurens), astrologue, 447.
Musée municipal, 221.
Mystères représentés par les confrères de la Passion, 186, 196.

N

Naples (Royaume de), 524.
Napoléon (Lycée), 165.
Napoléon (Quai), 157, 164.
Narbonne (Collége de), 171.
Narbonne (Ville de), 144, 146.
Nassau (Duché de), 102.
Nations (Les quatre), dans l'Université de Paris, 11, 39, 126, 445.
Naudé, bibliothécaire de Mazarin, 90, 415, 453.
Nautes parisiens, 319.
Navarre (Collége de), 5, 169, 170, 180, 398, 515.
Navarre (Grand hôtel du collége de), 274.
Navarre (Hôtel de), 197.
Navarre (Le roi de), 120.
Navarre (Le roi de), plus tard roi de France sous le nom de Louis X, 487.
Navarre (Rois de); leurs hôtels à Paris, 194, 195, 196.
Necker (Rue), 190.
Nemours (Bernard d'Armagnac, duc de), 196.
Nesle (Hôtel de); exercices dramatiques dans ce lieu, 286.
Nesle (Jean, seigneur de), 205.
Nesle (Porte de), 224.
Nesle (Rue de), actuellement d'*Orléans-Saint-Honoré*, 205.
Nesle (Tour de), 224.
Neufchâtel-sur-Aisne (Vicomté de), propriété de Guillemin Sanguin, 2e du nom, 342.
Neuf Preuses (Les); leurs statues au château de Coucy, 561, 563.
Neuf Preux (Les); leurs statues au château de Coucy, 559.
Neufville (Colin de), Échevin, 344.
Neufville (Nicolas de), voir Villeroy.
Neuilly-sur-Marne (Village de), 205.
Neuve-des-Poirées (Rue), section de la rue des *Poirées*, 178.
Neuve-Notre-Dame (Rue), 156, 158, 161, 163.
Neuve-Richelieu (Rue), 170.
Neuve-Saint-Denis (Rue), ou *Blondel*, 228.
Neuve-Saint-Merry (Rue), 109, 212, 214, 227.
Neuve-Saint-Paul (Rue), ou *Charles V*, 194.
Neuville (Raoul de), chevalier, 335.
Nevers (Le comte de), plus tard duc de Bourgogne sous le nom de *Jean sans Peur*, 338. — Voir aussi Bourgogne.
Nicolas-Arode (Rue), 208.
Nicolas-Buée (Rue), 208.
Nicolas de Marginal, auteur d'une pièce de vers sur *les Trois Morts et les Trois Vifs*, 269.
Nicolas-Flamel (Rue), 211.
Nicomède, roi de Bithynie, 143.
Nicopolis (Bataille de), 234, 338, 430.
Niederlahnstein (Ville de), 102.
Nigeon (Les Minimes de), 227, 547.
Nisard (Charles), auteur de l'*Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage*, 37.
Nogent-l'Artaud (Village de), 489.

Noident (Jean de), receveur du duc de Bourgogne, 342, 464.
Noire (Mer), 101, 146.
Nonnains-d'Yères (Rue des), 217.
Nord (Gare du); son emplacement, 229.
Normandie, 170.
Normandie (Charles de), 350.
Normandie (Guillaume duc de), 190.
Normands, 106, 156, 157, 183, 186, 188, 205, 221, 226, 228, 551, 571.
Notaires (Chambre des), 197.
Notaires du Roi, 16, 49, 51.
Notaires-et-Écrivains (Rue des), 176, 177.
Notre-Dame; sa châsse dans la cathédrale de Paris, 154, 261. — Son image dans l'église des Célestins, 192. — Sa statue dans le cimetière des Innocents, 193, 194, 284. — Ses reliques, 230, 537, 575. — Son image sculptée au petit portail de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, 455.
Notre-Dame (Cathédrale), 15, 159, 163, 185, 389, 441, 521, 539. — Sa description par Jean de Jandun, 15, 45, 46. — Sa description par Guillebert de Metz, 122, 152, 153, 154. — Prétentions de sa chancellerie, 166. — Statue équestre de Philippe de Valois dans sa nef, 244, 245. — Description des châsses qu'elle renferme. — Son cartulaire, 263. — Elle est visitée par les alchimistes, 284. — Procession générale qui y est faite par la faction bourguignonne, 406.
Notre-Dame (Ile), théâtre des exercices du tir à l'arc ou à l'arbalète, 174, 220.
Notre-Dame (Pont), 160, 597.
Notre-Dame-de-Boulogne-la-Petite (Église), 231.
Notre-Dame-de-Halle en Brabant, 338.
Notre-Dame-de-Liesse (Église), près Laon, 575.
Notre-Dame-de-Mesche (Église), 226.
Notre-Dame-des-Bois, ou statue de la Vierge dans le cimetière des Innocents, 194, 284.
Notre-Dame-des-Champs (Église), 95, 114, 142, 222.
Notre-Dame-de-Vertus, 184.
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Ordre de), 189, 191.
Noyers (Rue des), 180.
Noyon (Ville de), 171, 467, 523, 573.

O

Observatoire (Avenue de l'), 223.
Octonville (Raoul d'), l'un des assassins du duc d'Orléans, 338.
Oder, fleuve, 146.
Odofrède, jurisconsulte, 450.
Odon, abbé de Sainte-Geneviève, 181.
Oignard (Rue), primitivement *Amaury-de-Roissy*, puis comprise dans la rue de *La Reynie*, 210.
Oiseliers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367, 368.
Okam (Guillaume), ou *Occam*, franciscain, auteur d'ouvrages relatifs au pouvoir temporel, 9, 515.
Oleries, chants religieux, 27.
Olivier, compagnon de Roland, 145.
Oratoire (L'), 131.
Orderic Vital, moine de Saint-Évroul, 448, 449.
Oresme (Nicolas), professeur au collége de Navarre, soupçonné d'avoir traduit le *Defensor pacis*, 8. — Auteur présumé d'une translation complète de la Bible, 89. — Regardé par quelques-uns comme l'auteur du *Somnium Viridarii*, 90. — Il ouvre la voie aux traducteurs, 395, 412.
Orfévres; siége de leur industrie, 16, 209, 469. — Leur confrérie, 188, 470, 471. — Mentionnés dans un mandat de payement donné par le duc d'Orléans, 332, 333. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 361, 362, 363. — Leur industrie au moyen âge, 466 à 483.
Organa (André), peintre; ses fresques représentant *les Trois Morts et les Trois Vifs*, 269, 270.
Organa (Bernard), peintre, frère du précédent, 269.
Orgemont (Amaury d'), archidiacre d'Amiens, doyen de Tours, chanoine de Paris, partisan du duc de Bourgogne, 342, 343.
Orgemont (Nicolas d'), évêque de Paris, 334, 343, 436.
Orgemont (Pierre d'), chancelier de France, 195, 343.
Orgues de la chapelle du château, à Blois, 569.
Oriflamme, 119, 251. — Son origine, 149, 150. — Cérémonial observé à sa réception et à sa rentrée, 149, 150. — Importance qui y est attachée, 257. — Levées qui en sont faites, 258. — Perte de cet insigne, 258, 259. — Trois types, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, 259.
Orithye, reine des Amazones, 561.
Orléans (Charles d'), comte d'Angoulême, 428, 475, 517, 520, 521, 523, 569. — Gravure qui le représente, 518. — Astesan lui dédie un de ses ouvrages, 524. — Texte et traduction latine d'une de ses poésies, 525.

Digitized by Google

Orléans (Hôtel d'), 223, 224.
Orléans (Louis duc d'), frère de Charles VI, 96, 125, 190, 195, 205, 233, 236, 266, 267, 334, 398, 403, 417, 419, 429, 522. — Mandat donné par lui en faveur de plusieurs orfévres, 332. — Influence de son mariage sur le développement du commerce des Lombards, 336. — Participation de Dino Rapondi à sa mort, 338, 339. — Les Parisiens attribuent à ses conseils l'aggravation des impôts, 405. — Articles des dépenses de sa maison relatifs aux ménestrels, 434, 435, 436. — Articles relatifs à des travaux de copie et d'enluminure, 464. — Magnificence de son argenterie, 475, 476, 477, 479, 480. — Consommation journalière de sa maison, 492. — Son tombeau aux Célestins, 522, 541. — *Idem* (gravure), 541. — *Fac-simile* de son écusson, 523. — Il enrichit de nouvelles constructions le château de Coucy, 557. — Il fonde une bibliothèque au château de Blois, 569.
Orléans (Philippe, duc d'), frère du roi Jean, 200.
Orléans (Porte d'), 223, 224.
Orléans (Ville d'), 109, 261, 345, 523; sa description par Astesan, 571.
Orléans-Longueville (François d'), 194.
Orléans-Saint-Honoré (Rue d'), anciennement de *Neele*, 205.
Orme de Saint-Gervais, 184, 218.
Ormesson (Domaine d'), 342.
Ormesson (Le président d'), 194.
Orose (Paul), auteur de l'*Hormesta*, 93, 101, 112, 131, 140.
Orval (Paroisse d'), au diocèse de Coutances, 399.
Osberne, abbé de Saint-Évroul, 448.
Osée, prophète, 95, 115, 182.
Othon, empereur d'Allemagne, 146.
Othon de Frisingen, chroniqueur, 102.
Oudin (Casimir), savant français, 4, 5, 6, 120.
Ouës (Rue aux), voir Ours.
Ourmeciau, voir Orme.
Ours (Rue aux), 195, 208, 210, 228.
Ouvriers, voir Artisans.
Ovide, poëte latin, 93, 495, 533.
Oxford (Ville d'), 135.

P

Padoue (Ville de), 101.
Pagevin (Rue), 196.
Pain fabriqué à Paris; sa bonne qualité, 16. — Endroits où il se vendait, 174, 206.
Pairs de France; assertion fabuleuse de Geoffroy de Monmouth à leur égard, 115. — Liste de ces dignitaires au temps de Charles VI, 120, 151.
Palais (Le), dans la Cité, 15, 16, 47, 49, 122, 157, 163, 407. — Sa description par Guillebert de Metz, 158, 159. — Sa description par Astesan, 520, 521, 533, 535.
Palaiseau (Village de), 489.
Palefreniers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369, 370.
Palestine, 145, 189.
Palestro (Rue de), 186.
Palu (Marché), voir Marché-Palu.
Palus Méotides, 101, 103, 104, 132, 133.
Pannonie, 101, 133, 146.
Panthéon, 164, 173, 179, 190.
Paon (Rue du), actuellement *Larrey*, 176, 223.
Pape (Le), dans la *Danse Macabre*, 295.
Paradis; comparaison de Paris à ce lieu de délices, 23, 25, 27, 57, 439, 440, 450.
Paradis (Jean), écrivain, 583.
Paradis (Rue de), au Marais, 190, 196.
Parcheminerie (Rue de la), rive gauche, section de la rue des *Notaires-et-Écrivains*, 177, 451.
Parcheminerie (Rue de la), rive droite, ou rue de la *Petite-Bretonnerie*, 213.
Parcheminiers, 54, 55, 177. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 364, 365. — Voir aussi Écrivains et Librairie.
Parcheminiers (Rue des), 177.
Pardessus, auteur de la *Table chronologique des ordonnances des rois de France*, 243.
Pâris, fils de Priam, 104.
Paris (Gaston), auteur de l'*Histoire poétique de Charlemagne*, 120.
Pâris (Le diacre), 221.
Paris (M. Paulin), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque impériale, 56, 88, 90, 97, 109, 153, 235, 326, 395, 404, 413, 414, 440, 462, 583, 584.
Paris (Porte de), actuellement place du *Châtelet*, 491.
Paris (Porte de), ou 3e porte *Saint-Denis*, 228.
Paris (Ville de), *passim*. — Texte et interprétation d'un acrostiche tautogrammatique sur son nom,

506 à 511. — Jeu de mots sur son nom (gravure), 510. — Vue partielle (*fac-simile* d'une miniature de la *chronique* de Jean de Courcy), 582. — *Idem* (*fac-simile* d'une miniature du missel de Jouvenel des Ursins), 586. — Plan cavalier en 1380 (notice et légende), 591 à 607.

Parisiennes; leurs mœurs, 56, 57. — Leur beauté, 57, 234, 488, 494, 522, 545.

Parisiens; leur ignorance du droit civil au moyen âge, 14, 522, 543. — Appréciation de leur caractère, 16, 17, 55, 57. — Leur portrait au physique, 57. — Accueil qu'ils font aux Francs, 105. — Leur résistance aux Romains, 137, 138, 226. — Leurs pèlerinages dans les environs de leur ville, 226. — Leur attachement à la Loi Salique, 244. — Effet produit sur eux par les prédications du cordelier Richart, 410. — Christine de Pisan leur reproche leur grossièreté envers les femmes, 416. — Apostrophe qui leur est adressée par Christine de Pisan, 420 à 426. — Leur condition physique et morale, 506 à 509.

Parisis; description de plusieurs bourgs et villages de cette région, 94. — Résistance opposée par ses habitants aux invasions des Francs, 106.

Parisius; observation sur ce mot, 66.

Parlement de Paris, 16, 48, 49, 51, 158, 160, 168, 186, 243, 324, 344, 351, 353, 520, 522, 543.

Parloir-aux-Bourgeois, 178, 320, 326.

Parvi-Pontins, ou *habitants du Petit-Pont*, 14.

Parvis (Place du), 155, 161, 162, 407, 491.

Parvis (Ruelle du), 161.

Pascal (Rue), 222.

Pascal III, anti-pape, 150.

Pasquier (Étienne), auteur des *Recherches sur la France*, 51, 88, 153.

Passementerie (Rue de la), plus tard de la *Vieille-Monnaie*, 199.

Passion (Confrères de la); ils louent une salle à la Trinité pour représenter les Mystères, 186. — Ils acquièrent une partie de l'hôtel d'Artois, 195. — Ils donnent des représentations dans les bâtiments de l'hôtel de Flandre, 196.

Pastourel (Rue), 213.

Pâtissiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.

Patriarche (Le), dans la *Danse Macabre*, 298.

Paulmy (Le marquis de), bibliophile, 146.

Pavée (Rue), 175, 195.

Pavie (Ville de), 516.

Pavilly (Eustache de), carme, docteur en théologie, 233, 395. — Ses efforts en faveur du parti bourguignon, 407. — Sa participation à la sédition des *Chaperons blancs*, 408. — Appréciation de la forme de ses discours, 408, 409.

Paysans, au moyen âge, 320.

Pecquai (Impasse), 213.

Pédagogies, ou *Pensionnats*, 174.

Peignot (Gabriel), auteur des *Recherches sur les danses des morts, etc.* 123, 267, 269, 284, 463, 498, 500.

Peintres, 53. — Leur confrérie, 156. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 364.

Peintres (Impasse des), 110, 228.

Peintres (Porte aux), ou 2e porte *Saint-Denis*, 228.

Pélage, hérésiarque, 101.

Pèlerin (Le), dans la *Danse Macabre*, 311.

Pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, 191. — De Saint-Maur-les-Fossés, 226. — De Notre-Dame-de-Mesche, 226. — De Notre-Dame-de-Boulogne-la-Petite, 232.

Pèlerins (Rue des), 191.

Pelleterie (La), dans la Cité, 164.

Pelletiers; leur quartier, 164. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365.

Pénélope, reine d'Ithaque, 247.

Pentapole (La), en Italie, 145.

Penthésilée, reine des Amazones, 561.

Pépin, fils de Charlemagne, 145.

Pépinière du Luxembourg, 223.

Pépin le Bref, roi de France, 144, 145.

Percée (Rue), 217.

Percy, évêque anglais, 115.

Perdue (Rue), ou *Maître-Albert*, 180, 181.

Perizonius (Jacques), auteur des *Animadversiones historicæ*, 136.

Pernelle, femme de Nicolas Flamel, 193, 211, 455, 458.

Pernelle (Rue), quartier Saint-Jacques-la-Boucherie, 211.

Pernelle (Ruelle), quartier de la Grève, 218.

Pernelle-la-Pastourelle (Rue), ou *Pernelle-de-Saint-Pol*, quartier Sainte-Avoie, 213.

Perpignan (Rue de), 162.

Perquin (Jean), marchand de laiton, exécuté comme partisan du duc de Bourgogne, 343.

Perrin, écrivain de l'empereur Sigismond, 125, 233, 453.

Perrin de Sens, harpiste, 124, 233, 428.

Perrin-Gasselin (Rue), 108, 138, 202.

Perrinet le Clerc, fils d'un quartinier de Paris, 224, 344.

Perse, poëte latin, 93.
Pertz, éditeur d'un recueil de *Capitulaires*, 101, 243.
Perusinus, surnom improprement donné à Jean de Jandun, 4.
Pet-au-Diable (Pierre dite du), 201, 215.
Petit (Jean), théologien, 399. — Il figure dans une liste d'astrologues, 446.
Petit-Crucifix (Rue du), 219.
Petite-Force, portion de l'hôtel de *La Force*, 194, 195.
Petite-Orberie (La), 162.
Petit-Four (Rue du), 179.
Petit-Lion (Rue du), 110, 195.
Petit-Muche (Ruelle du), 216.
Petit-Musc (Hôtel du), 194.
Petit-Musc (Rue du), 191, 194.
Petit-Pont (Le), habité par des professeurs de philosophie scolastique et leurs élèves, 14. — Sa description par Godefroy, 15. — Il est le séjour d'un grand nombre d'apothicaires, 43. — *Fac-simile* d'une miniature qui le représente, 44. — Gravures qui le représentent, 54. — On y vend toutes sortes de denrées, 109, 174. — Solidité de sa construction, 160.
Petit-Pont (Rue du), 182.
Petit-Saint-Antoine (Hôpital du), voir Saint-Antoine-le-Petit.
Petits-Champs (Rue des), ou *Brantôme*, 185, 209.
Petits-Souliers (Rue aux), 203.
Pescara, rivière d'Italie, 145.
Peuple (Le), dans la Gaule, 95, 112, 140.
Pharamond, 105, 134, 158, 249.
Pharamus (Henri), prêtre, 441.
Phares (Symon de), astrologue, auteur du *Recueil des plus célèbres astrologiens*, 445, 446, 447.
Pharmaciens, voir Apothicaires.
Phèdre, poëte latin, 38.
Philaret de Candia, voir Alexandre V.
Philippe, comte de Valois et duc d'Alençon, fils de Louis le Hutin, 196.
Philippe II, dit *Auguste*, roi de France, 61, 100, 146, 147, 155, 157, 183, 190, 225, 226, 227, 239, 321, 431, 596. — Son enceinte, voir Enceinte.
Philippe III, dit *le Hardi*, roi de France, 104, 194.
Philippe IV, dit *le Bel*, roi de France, 5, 6, 8, 14, 25, 61, 202, 239, 321, 417, 487. — Il fait transporter à la Sainte-Chapelle la tête de saint Louis, 47. — Il confirme et augmente les exemptions de taxe accordées aux écoliers, 233. — Liste des principaux bourgeois de Paris à son époque, 321 à 323. — Évaluation de la population de Paris sous son règne, 487.
Philippe V, dit *le Long*, roi de France; il accorde plusieurs faveurs à Raoul Ier de Presles, 84, 87. — Il donne aux Jacobins la porte d'Enfer ou Saint-Michel, 223. — Il accorde la permission de construire une église à Boulogne près Paris, 232. — Conséquences de l'accord fait entre lui et le comte de Flandre, 244.
Philippe VI, dit *de Valois*, roi de France; il institue les présidents du Parlement, 49. — Il accorde des lettres de rémission à Raoul II de Presles, 84. — Ses conclusions en faveur de l'Église, 153. — Il contribue à la fondation de l'hôpital Saint-Jacques, 191. — Il ordonne la construction d'une nouvelle maison royale au bois de Vincennes, 227. — Sa statue équestre dans la cathédrale Notre-Dame, 244, 245. — *Idem* (gravure), 245. — Ses victoires en Flandre, 244, 253, 257, 258. — Il favorise une fondation pieuse de la veuve de Jean de Dampmartin, 329.
Philippe de Châtillon, docteur en théologie, 515.
Philippe de Florence, docteur en théologie, 515.
Philippe de Grève, chancelier de Notre-Dame, 166.
Philippe de Maizières, conseiller de Charles V et chancelier du royaume de Chypre, 87, 88. — On lui attribue le *Somnium Viridarii*, 90. — Il est au nombre des traducteurs favorisés par Charles V, 412.
Philippe de Vitry, traducteur, 395.
Philippe Hamelin (Tournelle de), plus tard appelée tour de *Nesle*, 224.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne, voir Bourgogne.
Philosophie; enseignement de cette science dans l'Université de Paris, 35, 37, 40.
Philosophus acutissimus, nom donné à Jean de Jandun dans le collége de Navarre, 6.
Picardie; dialecte de cette province, 394.
Pichenlou (Jean), 207.
Pichon (M. le baron Jérôme), éditeur du *Ménagier de Paris*, 325, 483, 487, 491, 492, 493.
Picpus (Hameau de), 225.
Pictes, anciens habitants de la Calédonie, 146.
Pie II, pape, 222.
Pied-de-Bœuf (Rue), 491.
Pierius (Christianus), versificateur allemand, 499.
Pierre-au-Lait (Rue de la), 211.

Pierre-au-Poisson (Ruelle de la), 201, 211, 491.
Pierre-aux-Bœufs, cordelier, 398.
Pierre de Luna, voir Benoît XIII.
Pierre de Luxembourg, 333.
Pierrefonds (Château de), 557.
Pierre-Gasselin, appellation inexacte de la rue *Pierre-Sarrazin*, 176.
Pierre-Sarrazin (Rue), 176.
Piet (Rue du), ou du *Pressoir du Bret*, section de la rue des *Deux-Écus*, 205.
Piganiol de la Force, auteur de la *Description de Paris et de ses environs*, 193, 194, 201, 244.
Pilate, 565, 567.
Piliers des Halles, 208.
Piliers (Maison aux), voir Maison aux Piliers.
Pilon (Germain), sculpteur, 188, 193.
Pilori du carrefour Guillori, 108. — Des Halles, 198.
Pin de l'abbaye Saint-Victor, 221. — De l'archet Saint-Merry, 221.
Pinchart (M.), conservateur des archives à Bruxelles, 128.
Pironnes (Rue des), appellation inexacte de la rue des *Prouvaires*, 206.
Pirouette (Rue), 206.
Pisan (Christine de), femme poëte, 93, 124, 129, 148, 200, 234, 432, 441. — Son dévouement à la cause royale, 121, 419, 427. — Notice sur ses travaux, 415 à 419, 427, 428. — Son poëme en l'honneur de Jeanne d'Arc, 420 à 426. — Gravure qui la représente offrant le roman d'*Othea* au duc d'Orléans, 418. — *Fac-simile* en couleur d'une miniature qui la représente composant ses ouvrages, 427.
Pisan (Thomas de), médecin et astrologue, 416, 440, 441.
Pise (Ville de); fresques de son cimetière, 269, 270. — Extension de son commerce, 327. — Son concile général, 399, 400.
Pisel (Robert), 110.
Pithou (François), auteur d'un glossaire des Capitulaires et de la Loi Salique, 243.
Placement (Maisons de) pour domestiques, 219.
Plailly (Guy de), évêque de Senlis, 10.
Plans cavaliers de Paris et de Senlis, 74, 591 à 600. — Légende des rues, etc. de celui de Paris, 601 à 607.
Planche-Mibrai (Rue de la), 211, 219.
Plancher (Urbain), bénédictin, auteur d'une *Histoire de Bourgogne*, 339.
Planchette (Impasse de la), 208.
Plaou, théologien, 399.
Plat-d'Étain (Rue du), anciennement *Raoul-l'Arenier*, 203.
Platon, 41, 93.
Plâtre, employé pour la construction des maisons de Paris, 77, 231.
Plâtre (Rue du), dans le quartier Saint-Benoît, 180.
Plâtre (Rue du), ou la *Plâtrière*, dans le quartier Sainte-Avoie, 213.
Plâtrière (La), ou *Vieille-Plâtrière*, actuellement rue du *Battoir*, dans le quartier Saint-André-des-Arts, 176.
Plâtrière (Rue), actuellement *Jean-Jacques-Rousseau*, dans le quartier Saint-Eustache, 71, 196.
Plâtrière (Rue), plus tard rue de la *Courroirie*, dans le quartier Saint-Martin, 199.
Plaute, poëte latin, 93, 500.
Plessis-lez-Tours (Château de), 573.
Plessis-Sorbonne (Collége du), voir Du Plessis.
Pline, surnommé *l'Ancien*, 438.
Plumets (Ruelle des), 218.
Poëtes parisiens sous le règne de Charles VI, 233. — Voir aussi Pisan (Christine de) et Laurent de Premierfait.
Pointe-Sainte-Eustache (Rue de la), 208.
Poirées (Rue des), 178.
Poirier (Rue du), 212.
Poisson; son abondance à Senlis, 77. — Lieu où on le vendait à Paris, 201. — De mer; *maison de la marchandise* de cette denrée, 207. — *Idem*; sa consommation sous Charles VI, 494.
Poissonnerie (Rue de la), ou place au *Poisson*, 182.
Poissonniers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Poissy (Ville de), 416.
Poitevins (Rue des), 175.
Poitiers (Bataille de), 258, 323, 430, 471.
Poitiers (Comté de), 147.
Poitiers (Ville de), 144, 261, 353.
Poitou (Philippe, comte de), régent du royaume, plus tard roi sous le nom de *Philippe le Long*, 87.
Poix (Jennet de), partisan du duc de Bourgogne, 343.
Pomard (Hugues de), évêque de Langres; il contribue à la fondation du collége de *Cambrai*, 172.
Pomme (Rue de la), 162.
Ponceau (Fontaine du), 198.
Ponce-Trebatti (Paul), sculpteur, 193.

Pont-au-Change, voir Grand-Pont.
Pont-Euxin, 101.
Ponthieu (Comté de), 147.
Ponthieu (Le comte de), 204.
Pont-Neuf (ancien), voir Saint-Michel.
Pont-Neuf (nouveau), 122.
Pont-Neuf (Rue du), 204.
Pontoise (Ville de), 114, 121, 141, 192.
Pont-Perrin (Maison du), 194.
Ponts, 520, 531. — Voir aussi Charenton, Concorde, Grand-Pont, Notre-Dame, Petit-Pont, Pont-Neuf, Saint-Cloud, Saint-Michel.
Popincourt (Hameau de), 225.
Population de Paris; son chiffre sous Charles VI, 232, 485 à 489.
Porel (Rue de), voir Poirées.
Port au blé, 218. — Au foin, 218.
Port-à-Maître-Pierre (Rue du), ou de la *Poissonnerie*, 182.
Porte-Baudet (Fontaine de la), 198.
Portes de l'*Université*, ou *haute partie* de la Ville, ou *rive gauche*, 221 à 224. — De la *basse partie* de la Ville, ou *rive droite*, 224 à 231. — Gravures qui les représentent, 221, 224.
Portes (Rue des), ou des *Deux-Portes*, actuellement de *Sorbonne*, 177.
Porte-Saint-Marcel (Rue de la), 180.
Porteurs, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369, 370.
Port-l'Évêque, 161.
Poterie (Rue de la), quartier des Halles, 198, 206.
Poterie (Rue de la), quartier de la Grève, 214.
Poterne-Saint-Paul (Rue de la), actuellement de *Jouy*, 217.
Potier (Guillaume et Guy), 214.
Potiers de terre; siége principal de leur industrie, 214. — D'étain, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367. — *Idem*; leur habileté, 483.
Pouille, contrée d'Italie, 143, 145.
Poujoulat, écrivain français, 415.
Poulaillerie (Rue de la), 219.
Poulies (Rue des), actuellement du *Louvre*, 205.
Poultier (Rue), 220.
Poupée (Rue), 175.
Pourceaux (Marché aux), dit aussi *Vieille-place-aux-Pourceaux*, *Place-aux-Chats* et *Fosse-aux-Chiens*, 94, 108, 203.
Pourpointerie (La), voir Lombards (Rue des).
Pourpoints, fabriqués rue des Lombards, 210.
Pré-aux-Clercs, 39, 224, 407.
Prêcheurs (Rue des), 207.
Précy (Jean de), astrologue, 341.
Prédicateurs parisiens, sous le règne de Charles VI, 233, 395. — Observations sur la forme de leurs sermons, 402. — Voir aussi Gerson, Le Grand, La Marche (Renauld de), Pavilly, Richart.
Premierfait (Village de), en Champagne, 412.
Prémontré (Abbaye de), 171.
Prémontrés (Collége des), 171.
Presles (Collége de), 84, 96, 172.
Presles (Jeanne de), fille de Raoul II de Presles, 85.
Presles (Raoul Ier), sire de Lizy, conseiller au Parlement, 83, 84, 85, 88, 147, 151, 170.
Presles (Raoul II), neveu du précédent, 84, 85.
Presles (Raoul III), traducteur de la *Cité de Dieu*, 83, 119, 243, 257. — Observations préliminaires sur sa *Description de Paris sous Charles V*, IX, X. — Sa famille, 83, 84, 85. — Détails sur sa vie, 85 à 89. — Notice sur ses travaux, 89 à 98. — *Fac-simile* d'une miniature qui le représente, 98. — Sa *Description de Paris sous Charles V*, 99 à 115. — Variantes de sa *Description de Paris* dans l'ouvrage de Guillebert de Metz, voir les notes de 130 à 153. — Son mérite littéraire, 394, 395.
Pressoir de l'Hôtel-Dieu, 223.
Pressoir-du-Bret (Rue du), voir Piet.
Prêtre-de-Saint-Eustache (Rue du), 206.
Prêtres-Saint-Paul (Rue des), actuellement *Charlemagne*, 217.
Prévôt de Paris (Le), sans autre désignation, 197, 339, 340. — Prend part à la réception de l'empereur Charles IV, 235. — Résiste aux partisans de Jean sans Peur, 333, 334, 342. — Conservateur des priviléges des écrivains, 451.
Prévôt des Marchands (Le), sans autre désignation; autorité qui lui est déléguée par Jean sans Peur, 372. — Voir aussi Échevinage.
Priam, 103, 133.
Prieur (Le), dans une édition du *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*, 272.
Prince d'Amour (Le), 234, 395, 427, 437.
Prisons de la Force, 195. — Du Châtelet, 197, 333. — De Mazas, 195. — Saint-Lazare, 228, 229. — Saint-Martin, 195. — Celles où eurent lieu les massacres de juin 1418, 344.
Procureurs, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 356 à 361.
Professions libérales; liste des personnes qui les

exerçaient à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 356 à 361.
Promoteur (Le), dans la *Danse Macabre*, 310.
Propositions de Marsile de Padoue, condamnées à Rome, 7. — *Idem*, à Paris, 7.
Prostituées, 208, 209, 212, 234.
Prouvaires (Rue des), 123, 199, 206, 348.
Prouvelles (Rue des), voir Prouvaires.
Provence, 146.
Prud'hommes (Conseil des), à Metz, 125.
Psaumes de David, 23.
Puits-Certain (Le), 179.
Puits-d'Amour (Le), 207.
Pute-y-Muce (Ruelle), voir Petit-Muche.
Putigneux (Impasse), 218.
Puy (L'évêque du), docteur en droit civil, 233. — Question soulevée à son sujet, 401.
Pyrénées, 144.

Q

Quatre-Fils (Rue des), 197.
Quesnel, auteur d'un plan de Paris, 592.
Quicherat (M. J.), professeur à l'École des chartes, 107, 138, 151, 183, 226, 619.
Quincampoix (Rue), 111, 185, 196, 209, 210, 460.
Quinte-Curce, historien latin, 395.
Quintilien (L'abbé), 184.
Quinze-Vingts (Hospice des), 187, 189.

R

Raab, rivière, 146.
Rabelais (François), 153.
Rademont (Terre de), 342.
Racine (Rue), 165.
Racoleurs; siége de leur industrie, 202.
Ragau, fille du roi Lear, 115.
Ragueau, auteur de l'*Indice des droits royaux*, 535.
Rambuteau (Le comte de), Préfet de la Seine, 455.
Rambuteau (Rue), 111, 187, 207, 208, 213.
Ramus (Jean), 11, 172.
Raoul-l'Arsier (Rue), ou *Raoul-l'Arcenier*, actuellement du *Plat-d'Étain*, 203.
Raoul-Mucet (Rue), 205.
Raoul-Roissolle (Rue), 206.
Rapinat, commissaire ordonnateur sous le Directoire, 352.
Rapine (Maître Germain), avocat au Châtelet, 352.
Rapioult (Hugues), maître des requêtes de l'Hôtel; il prête serment à Henri VI, 345.
Rapondi (Dino), ou *Digne Responde*, marchand lombard et bourgeois de Paris; son hôtel, 123, 199, 324. — Son origine, 336. — Ses parents, 336, 337, 339, 463, 463. — Priviléges qui lui sont accordés par Charles VI, 336, 337. — Sa complicité dans l'assassinat du duc d'Orléans, 338, 339. — Gravure représentant sa statue, 338. — Ordonnance royale qui le concerne, 339, 340. — *Fac-simile* d'une quittance à laquelle sont apposés son sceau et sa signature, 340. — Article d'un compte de dépenses qui le concerne, 463.
Rats (Rue aux), ou de l'*Hôtel-Colbert*, 182.
Ravenne (Exarchat de), 145, 146.
Ravy (Jean), sculpteur, auteur de bas-reliefs décoratifs de l'église Notre-Dame, 153, 154.
Raynouard, auteur français, 431.
Réale (Rue de la), ou *Jean-Bigue*, 208.
Réalistes et Nominaux, 40.
Réaumur (Rue), 185.
Recommanderesses (Carrefour des), 108, 219.
Recteur de l'Université de Paris, 167.
Reginald, duc de Clusion, 145.
Regnault, maître ès arts, partisan du duc de Bourgogne; son exécution, 343.
Reims (Collége de), 168, 179.
Reims (Rue de), 168, 178, 195.
Reims (Ville ou diocèse de), 146, 148, 159, 168, 419, 467
Reine (Fontaine dite de la), 199.
Reine-Blanche (Maison de la), dans la rue du Foin, 177.
Reliures, 16, 54, 55. — A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 364. — Voir aussi Écrivains et Librairie.
Reliques, dans la cathédrale Notre-Dame, 154, 261, 262, 263. — Dans la Sainte-Chapelle, 159, 521, 537, 539. — Dans l'abbaye de Saint-Denis, 230. — A Lyon, 565, 577. — A Bourges, 567. — A Orléans, 571. — A Tours et à Noyon, 573. — A Compiègne et à Soissons, 575. — A Amiens et à Saint-Jean-d'Angély, 577.
Remèdes, exposés dans des vases, 45.
Rempart (Rue du), 231.
Renan (M. E.), 47, 53, 325, 326, 327, 396, 397.

Renard (Rue du), ou du *Renard-qui-prêche*, anciennement cour *Robert*, 212.
Renaud-le-Fèvre (Rue), 216.
Renault de Louhans (Le frère), versificateur, 501.
René d'Anjou, roi de Provence, 395.
Requêtes (Maître des), au Parlement de Paris, 16, 49, 51, 159.
Responde, ou *Reponde*, ou *Raponde*, voir Raponde.
Restaut, grammairien, 178.
Réthel (Collége de), 168.
Reuchlin, philologue allemand, 6.
Reuilly (Hameau de), 225.
Rhin, fleuve, 102, 103, 105, 106, 132, 133, 134, 136, 144.
Rhodes (Le grand-maître de), 125, 233.
Rhône, fleuve, 563.
Richard, jeune enfant martyrisé par les Juifs, 192.
Richard Ier, dit *Cœur-de-Lion*, roi d'Angleterre, 431.
Richard II, roi d'Angleterre, 125, 233.
Richard de Bury, évêque de Durham, grand chancelier d'Angleterre; son admiration pour la ville de Paris, 57, 440, 451, 504.
Richart, cordelier; ses prédications au cimetière des Innocents, 283, 288, 395, 409, 410. — Ses sermons en divers endroits, 410, 411. — Résultat négatif de ses efforts dans l'intérêt de la cause royale, 411.
Riche (Le), un des surnoms de Charles V, 148.
Richebourg (Rue), ou du *Coq*, dans le quartier du Louvre, 460.
Richelieu (Le cardinal de), 169, 174, 206.
Rigord, moine de Saint-Denis, auteur d'une biographie de Philippe-Auguste, 100, 160, 227.
Riolan, chirurgien, 443.
Rive (Rue de la), 218.
Rivet (Antoine) bénédictin, 111.
Rivoli (Rue de), 108, 183, 191, 199, 202, 203, 204, 210, 211, 214, 215, 216, 219.
Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, 448.
Robert (Cour), actuellement rue du *Renard*, 212.
Robert, roi de France, 92, 226.
Robert-le-Fèvre (Ruelle), voir Renaud-le-Fèvre.
Roche-Guyon (Hôtel de la), 197.
Roche-le-Moine (Bataille de la), 147.
Rocher (M. Barbeu du), paléographe, 20.
Roger (Pierre), voir Clément VI.
Rohan-Soubise (Le prince de), 196.
Roi (Le), dans la *Danse Macabre*, 296. — Mort, *ibid.* 315.
Roi-de-Sicile (Rue du), 191, 196, 216, 217.
Rois de France; leurs statues dans la Grande Salle du Palais, 15, 49, 158. — Leur prépondérance affirmée par Jean de Jandun, 61. — Démarches pour la solution des questions relatives à leur pouvoir, 88. — Détails relatifs à leur suprématie, 115. — Leurs attributions, 148, 150, 151. — Leurs insignes, 148, 149. — Cérémonial observé par eux à la réception de l'Oriflamme, 149. — Leur droit de siéger au Parlement, 159. — On leur doit la construction de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 183. — Leurs tombeaux dans l'abbaye de Saint-Denis, 549.
Roissy (Village de), 104, 134.
Roland, neveu de Charlemagne; chanson qui porte son nom, 120. — Ses exploits, 145.
Rollin, principal du collége de Beauvais, 168.
Rollin-prend-gage (Rue), ou *Baudoin-Prenage*, 203.
Romains, 101, 102, 107, 112, 132, 134, 137, 138, 142, 145, 147, 571.
Rome (La déesse), 226.
Rome (Ville de), 103, 143, 145, 146, 535. — Sa cour pontificale, 151.
Roquelaure (Le maréchal de), 194.
Rosaces de l'église Notre-Dame, 15, 44, 47.
Roseau (Rue), 180.
Rosebecq (Bataille de), 258.
Roses; impôt sur ces fleurs, 234.
Rosière (Ruelle ou impasse de la), 219.
Rosiers (Rue des), dans le quartier Saint-Antoine, 195, 214, 217.
Rossignol (M.), ancien conservateur des archives à Dijon, 479.
Rossignols chantant pendant l'hiver, 122, 124, 159, 233, 397, 483.
Rotgaut, duc de Frioul, 145.
Rôtisseurs, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Rotulet (Jean), maître de grammaire au collége de Navarre, 5.
Rotcher, poëte, 229.
Rouen (Ville de), 107, 114, 115, 137, 146, 172, 398, 399.
Rouge (La Porte), à l'église Notre-Dame, 153.
Roule (Chapelle et hôpital du), 231.
Rousseau (Jean-Jacques), 71.
Rouvray (Forêt de), 232.
Royale (Place), 195, 206.
Royale (Porte), ou 3e porte *Saint-Denis*, 228.
Royale (Rue), 231.
Royauté; idées de Jean de Jandun sur ce sujet, 49, 65.
Roze (Guy de), archevêque de Reims, 168.

Rueil (Village de), 104, 134.
Rues de la *Cité*, 161 à 164. — De l'*Université*, ou *haute partie* de la Ville, ou *rive gauche*, 174 à 182. — De la *basse partie* de la Ville, ou *rive droite*, 201 à 220.
Rufus (Sextilius), citoyen romain, 136.

S

Saane (Guillaume de), trésorier de l'église de Rouen, fondateur du collége des *Trésoriers*, 170.
Saba (Pays de), 144.
Sabine, province de l'État pontifical, 145.
Sacalie, voir Zacharie.
Sacrifices humains chez les Gaulois, 113, 141.
Sailly (Hugues de), partisan du duc de Bourgogne, 343.
Saint Amand, 154.
Saint Amateur, 154.
Saint-André-des-Arts (Église), 165, 171, 175.
Saint-André-des-Arts (Place), 175.
Saint-André-des-Arts (Rue), 175, 223, 224, 460.
Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, 100.
Saint-Antoine (Chanoines ou frères de), 191.
Saint-Antoine (Faubourg), 191.
Saint-Antoine (Grande abbaye), 191.
Saint-Antoine (Porte); 1°, ou porte *Baudoyer*, 224. — 2°, 224. — 3°, 224.
Saint-Antoine (Religieuses de), 224, 225.
Saint-Antoine (Rue), 190, 191, 194, 195, 216, 217, 224, 460, 535.
Saint-Antoine-le-Petit (Église collégiale de), 191, 192.
Saint-Asaph (Diocèse de), 115.
Saint Augustin, 83, 86, 88, 96, 101, 104, 114, 119, 189, 466.
Saint-Augustin (Religieux de), 171, 175, 189.
Saint Avit, 154.
Saint Babolein, premier abbé de Saint-Maur-les-Fossés, 111, 112, 139.
Saint-Bacque, vocable primitif de l'église *Saint-Hilaire*, 165.
Saint-Barthélemy (Église), 155, 156, 163, 185, 222.
Saint-Barthélemy (Rue), 160.
Saint Benoît, fondateur de l'ordre qui porte son nom, 95, 114, 142, 190.
Saint-Benoît (Cloître), 177.
Saint-Benoît (Collége), 172.
Saint-Benoît (Cul-de-sac), 219.
Saint-Benoît (Église), 114, 165.
Saint-Benoît (Ordre de), 111, 156.
Saint-Benoît (Rue), 223.
Saint Bernard, 25, 100, 181. — Mentionné comme auteur de la *Vision de Fulbert* ou *Débat du corps et de l'âme*, 270.
Saint-Bernard (Église), à la Chapelle-Saint-Denis, 229.
Saint-Bernard (Rue), 181.
Saint Bertin, auteur des *Annales* de ce nom, 226.
Saint-Bertin (Abbaye de), 159.
Saint Blaise, évêque de Sébaste, 537.
Saint-Bon (Chapelle), 187.
Saint-Bon (Rue), 187, 212.
Saint Bonaventure, étudiant de l'Université de Paris, 28.
Saint Brice, évêque de Tours, 154.
Saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, 223.
Saint Christophe; sa statue dans l'église Notre-Dame, 152, 153, 154, 521, 539.
Saint-Christophe (Chapelle), 155, 159.
Saint-Christophe (Rue), 161, 162.
Saint-Christophe (Ruelle), 161.
Saint-Claude (Impasse), 228.
Saint Clément, 537.
Saint Cloud, fils de Clodomir, 165, 232, 262.
Saint-Cloud (Pont et village de), 232.
Saint Côme, 154. — Sa châsse dans la cathédrale Notre-Dame, 262.
Saint-Côme (Rue), anciennement section de la rue de la *Harpe*, 176.
Saint-Côme-et-Saint-Damien (Église), 165, 456.
Saint-Côme-et-Saint-Damien (Rue), actuellement de l'*École-de-Médecine*, 176.
Saint Corte, 154.
Saint Damien, 154. — Sa châsse dans la cathédrale Notre-Dame, 262.
Saint Denis, martyr, premier évêque de Paris, 91, 93, 95, 114, 115, 142, 154, 156, 206, 229, 231, 411, 468, 470, 547. — *Fac-simile* d'une miniature qui représente son ensevelissement, 114. — Gravure qui représente le Christ lui donnant la communion dans sa prison, 156. — Son cilice et ses vêtements conservés dans la cathédrale Notre-Dame, 261.
Saint-Denis (Abbaye), 91, 109, 121, 122, 144, 150, 159, 183, 257, 258, 470. — Sa description par Guillebert de Metz, 229, 230.

Digitized by Google

Passages du poëme d'Astesan relatifs à son église, 547, 549, 551, 553.
Saint-Denis (Bastille de), 95, 110, 139.
Saint-Denis (Bourg de), 91, 92, 108, 121, 122, 124, 138, 547, 549, 551, 553.
Saint-Denis (Collége de), 174, 175.
Saint-Denis (Chroniques de), 119, 143, 144, 235, 394, 403, 404, 407.
Saint-Denis (Porte); 1re, antérieure à l'enceinte de Philippe-Auguste, 228. — 2e, appartenant à l'enceinte de Philippe-Auguste, 110, 139, 188, 228. — 3e, appartenant à l'enceinte de Charles V, 228. — 4e, contemporaine de Louis XIV, 229.
Saint-Denis (Rue), 108, 111, 183, 184, 185, 186, 188, 193, 197, 198, 199, 201, 202, 207, 208, 209, 210, 211, 219, 460, 491, 597.
Saint-Denis-de-la-Chartre (Église), 109, 138, 156, 164.
Saint-Denis-de-la-Chartre (Rue), voir Haut-Moulin.
Saint-Denis-du-Pas (Église), 157.
Saint Denis l'Aréopagite, premier évêque d'Athènes, 91.
Saint Didier, 154.
Saint-Donat (Église), à Bruges, 339.
Saint Éleuthère, martyr, compagnon de saint Denis, 91, 229.
Saint Éloi, patron des orfévres, 108, 230, 470. — Ses reliques, 263, 571. — Ses travaux d'orfévrerie, 467, 468, 470.
Saint-Éloi (Église), ou chapelle des *Orfévres*, 188.
Saint-Éloi (Monastère de), en la Cité, 157, 163, 184.
Saint-Émilion (Ville de), 329.
Saint-Esprit (Arcade du), à l'Hôtel de Ville, 191.
Saint-Esprit (Communauté des Enfants du), 185.
Saint-Esprit (Hôpital du), 191.
Saint Étienne; pierres qui ont servi à son martyre conservées dans la cathédrale Notre-Dame, 261.
Saint-Étienne (Collége ou église collégiale), 172.
Saint-Étienne (Église), à Bourges, 365.
Saint-Étienne-des-Grès (Église), 95, 114, 142.
Saint-Étienne-des-Grès (Rue), voir Grès.
Saint-Étienne-du-Mont (Église), 164, 165, 170.
Saint-Eustache (Église), 183, 199, 206.
Saint-Eustache (Pointe), 206.
Saint-Eustache (Porte), ou 1re porte *Montmartre*, 230.
Saint Eutrope, 154.
Saint-Firmin (Collége), voir Bons-Enfants.
Saint Florent, 154.
Saint-Florentin (Rue), 231.
Saint-Foix (Poullain de), littérateur, 444.
Saint-François (Religieuses du tiers ordre de), ou sœurs de *Sainte-Claire*, 187.
Saint Genaul, ou *saint Gendulphe*, martyr; sa châsse dans la cathédrale Notre-Dame, 154, 262.
Saint-Georges (Chapelle), 185.
Saint Germain, évêque de Paris, 154, 157, 184. — Son cilice dans la cathédrale Notre-Dame, 261.
Saint-Germain (Boulevard), 165, 173, 177, 182.
Saint-Germain (Guill. de), procureur du Roi, 441.
Saint-Germain (Porte), 223.
Saint-Germain (Rue), voir Saint-André-des-Arts.
Saint-Germain-des-Prés (Abbaye), 157, 175, 223, 352. — Sa bibliothèque, 261. — Châsse de son patron, 481, 482. — *Idem* (gravure), 482.
Saint-Germain-des-Prés (Bourg ou faubourg), 223.
Saint-Germain-l'Auxerrois (Cloître), 205.
Saint-Germain-l'Auxerrois (Église), 156, 183.
Saint-Germain-l'Auxerrois (Rue), 197, 198, 202, 203, 204, 217.
Saint-Germain-le-Vieux (Église), 157.
Saint-Gervais (Collége), voir Maître Gervais.
Saint-Gervais (Église), 184, 185. — Orme planté devant sa façade, 184.
Saint-Gervais (Hôpital), 456.
Saint-Gilles (Église), 155.
Saint-Gilles (Rue), 195.
Saint Grégoire, 136, 466.
Saint Guillaume de Malleval, fondateur de la congrégation des Guillemites, 190.
Saint Hilaire, évêque de Poitiers, 261.
Saint-Hilaire (Carrefour), 179.
Saint-Hilaire (Église), 165, 179.
Saint-Hilaire (Mont), 173, 195.
Saint-Hilaire (Rue), 169, 178, 179.
Saint-Hippolyte (Église), 221.
Saint-Honoré (Cloître), 184, 187.
Saint-Honoré (Église), 184.
Saint-Honoré (Faubourg), 187.
Saint-Honoré (Porte); 1re, appartenant à l'enceinte de Philippe-Auguste, 231. — 2e, appartenant à l'enceinte de Charles V, 205, 231. — 3e, 231.
Saint-Honoré (Rue), 108, 184, 204, 205, 206, 274, 460.
Saint Jacques, apôtre, 455.
Saint-Jacques (Carrefour), 176.
Saint-Jacques (Constance de), fondatrice de la communauté de *Sainte-Avoie*, 187.
Saint-Jacques (Faubourg), 185.

Saint-Jacques (Hôpital), 191.
Saint-Jacques (Porte), 110, 139, 222.
Saint-Jacques (Rue), 178, 180, 222, 450, 460.
Saint-Jacques de Compostelle, 191.
Saint-Jacques de Wurtzbourg (Abbaye de), 105.
Saint-Jacques-du-Haut-Pas (Hôpital), 222.
Saint-Jacques-et-Saint-Philippe (Église), 231.
Saint-Jacques-la-Boucherie (Église), 183, 211, 329, 396, 459, 460, 461.—Elle est construite aux frais de plusieurs bourgeois de Paris, 326. — Fondations qui y sont faites par des membres de la famille Dampmartin, 329, 330. — Épitaphes de plusieurs membres de la famille Dampmartin inhumés dans son enceinte, 330, 331. — Son petit portail construit aux frais de Nicolas Flamel, 454, 455, 456. — Gravure représentant son petit portail, 454.
Saint-Jacques-la-Boucherie (Rue), 201, 219.
Saint-Jacques-la-Boucherie (Square), 211, 219.
Saint-Jacques-l'Hôpital (Rue), 191.
Saint-Jean (Arcade), à l'Hôtel de Ville, 191.
Saint-Jean (Cimetière, puis marché), 215, 216.
Saint-Jean (Collége), probablement le même que le collége de *Beauvais*, 169.
Saint-Jean (Église), à Besançon, 285.
Saint-Jean (Église), à Lyon, 567.
Saint-Jean (Fillettes de), 185.
Saint-Jean (Rue), ou du *Martroi*, 185, 214.
Saint Jean-Baptiste, 537, 565.
Saint-Jean-Baptiste, vocable primitif de l'église *Saint-Germain-le-Vieux*, 157.
Saint-Jean-d'Angély (Ville de), 577.
Saint-Jean-de-Beauvais (Rue), 179, 180.
Saint-Jean-de-Jérusalem (Chevaliers de), voir Malte.
Saint-Jean-de-Latran (Hôpital), 178, 488.
Saint-Jean-des-Vignes (L'abbé de), 169.
Saint Jean devant la Porte latine, 451.
Saint-Jean-en-Grève (Église), 184, 185, 201, 214, 402, 404.
Saint-Jean-en-Grève (Rue), 218, 460.
Saint-Jean-le-Rond (Eglise), 157, 162, 184.
Saint-Jean-l'Évangéliste (Chapelle), dans le collége de Beauvais, 169.
Saint Jérôme, docteur de l'Église, 101.
Saint-Josse (Église), 185.
Saint-Julien (Confrérie de), ou des *Ménestrels*, 185, 428, 434, 437.
Saint-Julien (Fontaine de), 198.
Saint-Julien-des-Ménétriers (Chapelle et hospice), 185, 209, 429, 434, 437.
Saint-Julien-le-Pauvre (Église), 182.
Saint-Julien-le-Pauvre (Rue), 176, 182.
Saint Justin d'Auxerre; sa châsse dans la cathédrale Notre-Dame, 154, 262.
Saint-Ladre, voir Saint-Lazare.
Saint-Landry (Charte de), 92.
Saint-Landry (Église), 156.
Saint-Landry (Port), 164.
Saint-Landry (Rue), 157, 164.
Saint-Laurent (Église ou paroisse), 185, 228.
Saint-Laurent (Foire), 228.
Saint-Laurent (Rue), ou *Gervais-Laurent*, 163.
Saint-Lazare (Garnier de), 156.
Saint-Lazare (Hôpital), 228, 229.
Saint-Lazare (Ordre de), 189, 191.
Saint-Lazare (Prieuré de), 228.
Saint-Léger (Geoffroy de), libraire parisien, 465.
Saint-Léger (Le seigneur de), partisan du duc de Bourgogne, 343.
Saint-Leu (Église), 111, 155.
Saint-Leu et Saint-Gilles (Église), 185.
Saint Louis, roi de France, 47, 65, 100, 159, 169, 189, 190, 194, 197, 216, 222, 223, 227, 239, 243, 321, 431, 500. — L'orfévrerie sous son règne, 469, 470. — Évaluation de la population de Paris sous son règne, 486.
Saint Luc, patron des peintres, des sculpteurs et des graveurs, 156.
Saint Lucain, martyr; sa châsse dans la cathédrale Notre-Dame, 154, 261, 262.
Saint Macaire l'Alexandrin, 273.
Saint Macaire l'Égyptien, anachorète, représenté dans les peintures ou les gravures ayant pour sujet *les Trois Morts et les Trois Vifs*, 270, 271, 273.
Saint-Magloire (Église ou abbaye), 95, 111, 139, 156, 160, 183, 185, 208, 222.
Saint-Magloire (Impasse), 111.
Saint-Mandé (Le seigneur de), 225.
Saint-Marc (Rue), 231.
Saint Marcel, évêque de Paris, 222. — Sa châsse dans la cathédrale Notre-Dame, 154, 261.
Saint-Marcel, appellation inexacte de l'église *Saint-Martin* du faubourg Saint-Marcel, 221.
Saint-Marcel (Bourg ou faubourg), 166, 221.
Saint-Marcel (Église collégiale), 221.
Saint-Marcel (Petite rue), 222.
Saint-Marcel (Ruelle), actuellement rue des *Prêtres-Saint-Étienne*, 180.
Saint Martial, évêque de Limoges, 157.
Saint-Martial (Église), 157.

Saint Martin, 154, 174, 185. — Ses reliques à Tours, 573.
Saint-Martin (Canal), 228.
Saint-Martin (Fontaine du prieuré), 198.
Saint-Martin (Porte); 1re, ou archet *Saint-Merry*, antérieure à Philippe-Auguste, 109, 110, 138, 221, 227. — 2e, appartenant à l'enceinte de Philippe-Auguste, 227. — 3e, appartenant à l'enceinte de Charles V, 228. — 4e, construite sous Louis XIV, 229.
Saint-Martin (Prison), 195.
Saint-Martin (Rue), 109, 185, 186, 198, 199, 209, 211, 219, 460, 597.
Saint-Martin-des-Champs (Prieuré de), 110, 156, 185, 186, 208, 225, 456, 457.
Saint-Mathurin (Rue), 177.
Saint-Maur-les-Fossés (Village ou abbaye de), 95, 108, 111, 121, 124, 139, 157, 184, 187, 226, 359. — Son cartulaire, 214, 216.
Saint-Médard (Bourg), 221.
Saint-Médard (Église paroissiale), 221.
Saint Médéric, ou *saint Merry*, 183, 226.
Saint-Merry (Archet), ou 1re porte *Saint-Martin*, 109, 110, 138, 221, 227.
Saint-Merry (Cloître), 212, 460.
Saint-Merry (Église), 183, 212. — Lieu de sépulture de Raoul III de Presles, 88. — *Id.* de plusieurs membres de la famille Sanguin, 346. — *Id.* de la famille Baillet, 351.
Saint-Merry (Rue), voir Neuve-Saint-Merry.
Saint-Michel (Ancienne place), 223.
Saint-Michel (Boulevard), 170, 175.
Saint-Michel (Chapelle), 157.
Saint-Michel (Oratoire), 115.
Saint-Michel (Place), 176.
Saint-Michel (Porte), ou d'*Enfer*, 223.
Saint-Michel (Pont), appelé anciennement *Pont-Neuf*, 122, 158, 159, 161, 163, 460.
Saint-Nicaise (Rue), 273.
Saint-Nicolas (Cimetière), 458.
Saint-Nicolas-des-Champs (Église), 185, 346.
Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Église), 165, 168.
Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Rue), 181.
Saint-Nicolas-du-Louvre (Église collégiale), 188.
Saint Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés, 171.
Saint-Ouën en Parisis, 121.
Saint-Ouën (Hôtel ou château de), 235.
Saint Paul, 38.
Saint-Paul (Cimetière), à Paris, 184.
Saint-Paul (Cimetière), à Londres, 287.
Saint-Paul (Congrégation de), voir Barnabites.
Saint-Paul (Église), 184, 468.
Saint-Paul (Hôtel), ou des *Grands-Ébats*, 184, 190, 194, 324, 334, 336, 348, 408, 409, 429, 437, 535.
Saint-Paul (Rue), 184, 194.
Saint-Paul-des-Champs (Chapelle cimetériale de), 184.
Saint Paulin, évêque de Nole; il recommande à ses moines les travaux de transcription, 448.
Saint Philippe; ses reliques dans la cathédrale Notre-Dame, 154.
Saint Pierre, 145.
Saint-Pierre (Église), à Gand, 338.
Saint-Pierre-aux-Bœufs (Église), 155, 165.
Saint-Pierre-aux-Bœufs (Rue), 161.
Saint-Pierre-de-Montmartre (Église), 231.
Saint-Pierre-des-Arcis (Église), 155, 163.
Saint-Pierre et Saint-Paul (Église), ou *Sainte-Geneviève-du-Mont*, 156, 164, 167.
Saint-Porcien (Durand de), théologien, 515.
Saint Prix, ou *saint Prëject*, 154.
Saint Remi, évêque de Reims, 148.
Saint-Riquier (Fresques de), représentant *les Trois Morts et les Trois Vifs*, 272, 273.
Saint Rustique, martyr, compagnon de saint Denis, 91, 229.
Saint Reth, voir Saint Rustique.
Saint-Sauveur (Église), 184.
Saint-Sauveur (Rue), 184.
Saint Sébastien; tableau d'argent doré qui le représente, dans l'église Notre-Dame, 262. — Ses reliques, à Soissons, 575.
Saint Sépulcre, 146, 263. — Sa reproduction dans l'église Ste-Catherine du Val-des-Écoliers, 192.
Saint-Sépulcre (Église collégiale du), 111, 189.
Saint Séverin, abbé d'Agaune, 165.
Saint Séverin, solitaire parisien, 154, 183, 262.
Saint-Séverin (Église), 155, 165.
Saint-Séverin (Rue), 175, 176, 177.
Saint-Séverin (Ruelle), ou rue aux *Prêtres-Saint-Séverin*, 177.
Saint Siméon; ses reliques dans l'abbaye de Saint-Denis, 230. — Dans la Sainte-Chapelle, 537.
Saint Sixte, 1er du nom, pape, 262.
Saint-Souplex (Branche des), famille Bureau, 328.
Saint-Symphorien (Église), 156, 164.
Saint-Symphorien-des-Vignes (Rue), 179.
Saint-Thomas (Rue), 273.
Saint Thomas d'Aquin, étudiant de l'Université de Paris, 25, 38, 445, 466.

Saint-Thomas-du-Louvre (Église collégiale), 188, 226.
Saint-Victor (Abbaye), 14, 181, 221. — Sa bibliothèque, 19. — Son *scriptorium*, 448.
Saint-Victor (Chanoines de), 229.
Saint-Victor (Faubourg), 181.
Saint-Victor (Porte), 221, 224.
Saint-Victor (Rue), 168, 173, 181.
Saint-Vincent (Abbaye), voir Saint-Germain-des-Prés.
Saint Vincent de Paul, 168, 229.
Saint-Yon, membre de la faction Cabochienne, 408.
Sainte-Agnès (Chapelle), 183.
Sainte-Anne (Chapelle), 183.
Sainte-Apolline (Rue), 228.
Sainte Aure, première abbesse de Saint-Éloy, 157, 184, 468.
Sainte Avoie, ou *sainte Hedwige*, 187.
Sainte-Avoie (Église), 187.
Sainte-Avoie (Ancienne rue), ou des *Coquilles*, comprise actuellement dans la rue du *Temple*, 209, 213, 214, 227.
Sainte-Avoie (Fontaine), 199.
Sainte-Avoie (Passage ou nouvelle rue), 227.
Sainte-Barbe (Collége), 168, 169, 179.
Sainte Catherine, vierge et martyre, 190.
Sainte-Catherine (Chapelle), 156.
Sainte-Catherine (Cour), 188.
Sainte-Catherine (Culture ou Couture), 220.
Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers (Église collégiale), 122, 190, 259, 346. — Curiosités qu'elle renferme, 192.
Sainte-Chapelle de Paris, 15, 47, 122, 157, 159, 397, 470. — *Idem*; sa description par Astesan, 521, 535, 537, 539. — *Idem*; *fac-simile* d'une miniature qui représente son intérieur, 537. — De Bourges, 99, 567. — De Vincennes, 227. — De Dijon, 336, 339, 567.
Sainte-Claire (Chapelle), 187.
Sainte Clotilde, seconde femme de Clovis, 149. — Son tombeau, 167.
Sainte-Croix (Chanoines réguliers de), ou frères de *Sainte-Croix*, 189.
Sainte-Croix (Chapelle de), dans la Cité, 157.
Sainte-Croix (Église collégiale de), sur la rive droite, 189, 213.
Sainte-Croix (Rue), dans la Cité, 163.
Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (Rue), 189, 213, 214, 215, 460.
Sainte Geneviève, patronne de Paris, 229. — Son cierge conservé dans la cathédrale Notre-Dame, 261. — Sa châsse, 262, 470.
Sainte-Geneviève (Abbaye), 108, 179, 181, 335. — Ses prérogatives, 166. — Sa chancellerie, 166, 168, 173, 174.
Sainte-Geneviève (Bibliothèque de), 85, 98.
Sainte-Geneviève (Carré), 178.
Sainte-Geneviève (Montagne), 25, 115, 197, 223, 397, 451, 491.
Sainte-Geneviève-des-Ardents (Église), ou *Sainte-Geneviève-la-Petite*, 155, 156, 161, 456.
Sainte-Geneviève-du-Mont (Église), voir Saint-Pierre et Saint-Paul.
Sainte Juliette, ou *sainte Julice*, patronne de Villejuif, 137.
Sainte-Madeleine (Chapelle), quartier Saint-Denis, 188.
Sainte-Madeleine (Église), dans la Cité, 155, 162.
Sainte-Marguerite (Rue), ou *Gozlin*, 223.
Sainte-Marie (Serfs de), religieux mendiants de la règle de Saint-Augustin, 189.
Sainte-Marine (Église), 155.
Sainte-Marine (Ruelle), 162.
Sainte-Marthe (Les frères), auteurs de plusieurs ouvrages historiques, 90.
Sainte Opportune, abbesse de Montreuil, 188.
Sainte-Opportune (Cloître), 188, 203.
Sainte-Opportune (Collégiale), 188, 203, 234.
Sainte-Opportune (Place), 203.
Sainte-Opportune (Quartier), 176, 219.
Sainte-Opportune (Rue), voir Tabletterie.
Sainte-Opportune (Terrains dits *Ceinture de*), 188.
Sainte-Palaye, auteur du *Glossaire françois*, 429.
Sainte-Ségolène (Église), à Metz, 273.
Sainte Ursule, 154.
Saintonge (Province de), 347.
Saliens, tribu franque, 243, 244.
Saliens (Prêtres), 249.
Salique (Loi), 105, 106, 119, 135, 240. — Son origine et son but, 243, 244, 245. — Pièce de vers latins sur ce sujet, 246 à 255.
Salius, prétendu chef des Saliens, 249.
Salle-au-Comte (Rue), 111.
Salluste, auteur latin, 93, 143, 147, 539.
Salomon, roi des Hébreux, 144.
Salphad, Hébreu, 135.
Saltzbourg (Ville de), 146.
Samo, roi des Tchèques, 144.
Sancerre (Jean de Beuil, comte de), amiral, 201.
Sanguis (Antoine), archevêque de Toulouse, grand aumônier de France, 346.
Sanguin (Christophe), Prévôt des Marchands, 346, 347.

Digitized by Google

Sanguin (Guillemin ou Guillaume), 1er du nom, changeur et bourgeois de Paris, 340.
Sanguin (Guillemin ou Guillaume), 2e du nom, changeur, écuyer du duc de Bourgogne et Prévôt des Marchands; son hôtel, 123, 200. — Sa richesse, 324. — Ses armoiries, 340. — Son origine, 340. — Renseignements sur sa vie publique et sa vie privée, 340 à 347. — Ses enfants, 345, 346. — Liste des membres de sa famille inhumés à Paris, ou figurant soit dans les listes de l'Échevinage, soit dans les comptes de la Prévôté de Paris, 346.
Sanguin (Jean), frère de Guillemin II, 340, 345.
Sanguin (Jeanne), femme de Thomas Le Mercier, 340.
Santeuil, poëte, 223.
Saône, rivière, 565.
Sarrasins, ou *Arabes*, 149, 150.
Sarrazin (Pierre), bourgeois de Paris, 171.
Saunerie (La), ou *Sonnerie*, voir Savonnerie.
Saunerie (Rue de la), 201, 209.
Saussaie (Manoir de la), 191.
Sauval, auteur de l'ouvrage intitulé *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*, 108, 123, 162, 178, 180, 181, 183, 184, 187, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 201, 203, 205, 206, 207, 210, 212, 213, 214, 215, 217, 218, 220, 224, 225, 231, 257, 259, 332, 334, 346, 349, 350, 352, 432, 433.
Savaron, auteur de plusieurs ouvrages historiques, 90.
Savaterie (La), section de la rue *Saint-Éloi*, 163.
Savetier, imprimeur de l'édition de Paris (1531) de la traduction de la *Cité de Dieu*, par Raoul III de Presles, 97.
Savoie (Duché de), 146.
Savoie (Rue de), ou plutôt des *Sept-Voies*, dans le quartier Saint-Benoît, 179.
Savonnerie (Rue de la), 211.
Saxonie (Pays de), 101, 132, 144, 145.
Saxons, 105, 134, 145.
Scrau de Bureau de Dampmartin (gravure), 335. — De Dino Rapondi (*fac-simile* en noir), 340.
Schisme causé par les prétentions rivales des deux papes d'Avignon et de Rome, 398, 399, 400, 402, 511. — Sermon prononcé à ce sujet par Jean Gerson, 403.
Schoepfer, l'un des inventeurs de l'imprimerie, 330.
Schwarz (Gottlieb), auteur de l'ouvrage intitulé *De ornamentis librorum et varia rei librariæ veterum supellectile*, 449.
Scots, peuplade hibernienne, 146.
Scribes, voir Écrivains.
Sculpteurs, 53. — Leur confrérie, 156. — Voir aussi Imagiers.
Sébastopol (Boulevard de), 111, 185, 189, 197, 199, 207, 209, 210, 211.
Sèez (Collége de), 172.
Seigneurs parisiens; Christine de Pisan blâme leurs habitudes luxueuses, 416.
Seine, fleuve, 17, 103, 110, 111, 122, 133, 181, 219, 232, 350, 594. — Son commerce, 57, 198, 199, 218, 232, 520, 531.
Séjour du Roi (Le), à Conflans, 225.
Sel; son transport sur la Seine, 57. — Lieu où on le vendait, 201. — *Maison de la marchandise* de cette denrée, 209.
Sellerie (La), section de la rue *Saint-Denis* habitée par les selliers, 208.
Sémiramis, reine d'Assyrie, 561.
Senoine (Village de), en Champagne, 327.
Sénèque, 36, 38, 66, 67, 93, 129, 395, 419.
Senez (Rue aux), 208.
Senlis (Ville de), 3, 9, 10, 11, 12, 13, 17, 29, 33, 35, 69, 71, 398, 467, 523, 573. — Plan et vue restituée au XIVe siècle, 74. — Son éloge dans l'ouvrage de Jean de Jandun, 75 à 79. — Notice sur la vue restituée, 597 à 600.
Sens (Hôtel de), 217.
Sens (Ville ou diocèse de), 111, 146, 153, 187, 467.
Septimanie (Province de), 144.
Sept-Voies (Rue des), 165, 168, 179.
Séquence (Jean), chevecier de Saint-Merry, fondateur de la communauté connue plus tard sous le nom de *Sainte-Avoie*, 187.
Sergent (Le), dans la *Danse Macabre*, 305.
Sergents, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 356 à 361.
Serpente (Rue), 172, 175.
Sévigné (Madame de), 405.
Sforza (Ludovic), duc de Milan, 517.
Shakespeare, 115.
Sicambre (Ville de), 101, 103, 104, 105, 106, 132, 133, 134, 137.
Sicambres, tribu franque, 105.
Sicart, écrivain de Richard II, 125, 233, 453.
Sicile (Hôtel de), 194, 216.
Sicile (Le roi de), 120. — Son séjour à Paris, 233. — Complot tramé contre lui et son épouse, 333.
Sigebert de Gembloux, chroniqueur, 102, 132.

Siger, philosophe, 37.
Sigismond, empereur d'Allemagne, 125, 233, 507. — Son entrée à Paris, 235, 236.
Simon, prétendu chef troyen, 105, 134.
Simon de Hesdin, traducteur, 395, 412.
Simon-le-Franc (Rue), 209, 212.
Singes (Rue des), ou *Pierre-d'Étampes*, 213.
Sipmonie, instrument de musique, 233, 429, 430.
Slaves, peuples de l'est de l'Europe, 145.
Sluter (Claux), sculpteur, 336.
Soissonnais (Le), 106.
Soissons (Hôtel de), 205, 447.
Soissons (Ville ou diocèse de), 168, 228, 467, 523, 575.
Soldats blessés; leur premier hospice, 222.
Sommeliers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367.
Sorabes, ou *Serbes*, peuple slave, 146.
Sorbon (Robert), fondateur de la *Sorbonne*, 169, 189.
Sorbonne (La), 7, 158, 169, 177, 189, 210, 397, 428. — Sa décision dans l'affaire du *Defensor pacis*, 8, 9, 11, 25, 41. — Sa fondation, 169.
Sorbonne (Place de la), 170, 177.
Soubise (Hôtel), 197.
Soufflot, architecte, 173.
Soufflot (Rue), 168, 222.
Soulechat (Denis), traducteur français, 395, 412.
Souli (Les femmes de), 285.
Souliers; siége de leur fabrication, 219.
Sourdis (Impasse de), 204.
Sourds-Muets, logés aux Célestins, 190. — Installés dans l'hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 222.
Sous-le-Four (Denis), doyen de la Faculté de médecine de Paris, 445.
Sous-le-Four (Gilles), docteur en chirurgie, 126, 233. — Notice sur ce personnage, 443, 444, 445.
Sous-le-Four (Jean), chirurgien du Châtelet, 444, 445.
Spanheim (Monastère de), 105, 452.
Stace, poëte latin, 93, 387, 551.
Statille, ou *Tassile*, adversaire de Charlemagne, 145.
Statistique de la population et de la consommation de Paris sous Charles VI, 232, 233, 241, 486 à 495.
Statue de Bertrand Du Guesclin, dans l'église Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, 192, 193. — *Idem*, au château de Coucy, 561. — De saint Christophe, dans l'église Notre-Dame, 152, 153, 154, 539. — De Nicolas Flamel, dans l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents, 156, 456. — De Philippe de Valois, dans l'église Notre-Dame, 153, 244, 245. — De Notre-Dame, dans le cimetière des Innocents, 193, 194. — De Dino Rapondi dans la Sainte-Chapelle de Dijon, 339.
Statues des rois de France, dans le Palais, 15, 49, 158. — *Idem*, dans l'abbaye de Saint-Denis, 549. — De Nicolas Flamel, érigées dans divers endroits, 456. — Des neuf Preux, au château de Coucy, 559. — Des neuf Preuses, *ibid.* 561, 563.
Stoa (Jean-François Conti, surnommé), auteur d'un poëme sur Paris, 77, 154.
Strasbourg (Pays de), 146.
Suaves, peuplade habitant le littoral de la mer Noire, 146.
Suétone, historien latin, 93, 143.
Suger, abbé de Saint-Denis, 109, 469.
Sully, ministre de Henri IV, 232.
Sully (Maurice de), évêque de Paris; il fait reconstruire le Petit-Pont, 160.
Sully (Rue de), 191.
Surius, hagiographe, 99.
Sybille, femme de Renold Chervy, 184.
Sylvius (Æneas), voir Pie II.
Sylvius (Jacques), auteur de l'*Isagoge*, 443.
Synagogues dans la Cité, 155, 163. — Dans la rue de la Tâcherie, 219.

T

Tableaux de l'église des Célestins, 192, 193.
Table de marbre, au Palais, 15, 16, 49, 158.
Table ronde (Romans de la), 115, 430.
Tablettrie (Rue de la), 203.
Tabourot, voir Des Accords.
Tâcherie (Rue de la), 219.
Tacite, historien latin, 52, 105.
Taillebourg (Ville de), ou plutôt *Saltzbourg*, 146.
Taillepain (Rue), 212.
Tailleurs, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 368.
Talmeliers, voir Boulangers.
Tanaïs, fleuve, 102.
Tancarville (Les comtes de), 194.
Tanneurs, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369.

Digitized by Google

Tarenne, l'un des éditeurs du texte original de Jean de Jandun, 3, 17, 20.
Tarenne (Jean), changeur parisien, 479, 480.
Tarentaise (Province de), 146.
Tarse (Ville de), 144.
Tassile, voir Statille.
Tautogrammes, ou vers lettrisés, 498 à 504.
Tavernes; leur nombre, 125, 232, 491.
Tavernières, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 365, 366, 367. — Voir aussi Tavernes.
Tchèques, peuplade slave, 144.
Teinturiers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 369.
Teinturiers (Rue des), 219.
Temple de l'église réformée, rue des Billettes, 189.
Temple (Boucherie du), 491, 492.
Temple (Carrefour du), 213.
Temple (Commanderie du), 186, 213, 488. — Son enclos, 227.
Temple (Porte du); 1er, bâtie par Philippe-Auguste, 227. — 2e, bâtie par Charles V, 227.
Temple (Rue de la *Couture*, de la *Culture* ou de l'*Égoût* du), actuellement *Vieille-du-Temple*, 216.
Temple (Rue du), 213, 214, 460.
Temple (Vieille-Rue du), voir Vieille-du-Temple.
Templiers, 147, 186.
Tenctères, peuplade germanique, 105.
Terrain (Le), dans la Cité, 161, 163.
Tertullien, Père de l'Église, 41.
Teuderode, chroniqueur, 106.
Thrace (Pays de), 144.
Tharsis (Pays de), 144.
Théâtre-Français (Place du), 231.
Theiss, rivière, 146.
Théodore de Bèze, docteur de la Réforme, 6.
Théodore de Celles, chanoine de Liége, fondateur de la communauté de *Sainte-Croix*, 189.
Théodoric, abbé d'Ouche; il fonde une école de calligraphie, 448.
Théodose le Jeune, empereur d'Orient, 106, 137.
Théodosien (Code), 70.
Théologie (Faculté de), dans l'Université de Paris, 9, 13, 35, 39, 40, 166, 445, 520, 541.
Théologiens, dans la première moitié du XIVe siècle, 39, 41. — Sous le règne de Charles VI, 233, 397, 402.
Théophile, auteur de l'ouvrage intitulé *Diversarum artium schedula*, 468, 469.
Théophraste, philosophe grec, 93.
Thermes (Palais des), 107, 108, 138, 177.
Thérouenne (Collége de), vraisemblablement l'un des colléges de *Tournay*, 169, 170.
Thésée, roi d'Athènes, 561.
Thessalie, contrée de la Grèce, 143.
Thevet, auteur de la *Cosmographie*, 245.
Thibault-aux-Dés (Rue), 200, 204.
Thibet, contrée de l'Asie centrale, 103.
Thiboud, bourgeois de Paris, 215.
Thieuville (Jean de), gendre de Guillemin II Sanguin, 345.
Thionville (Ville de), 145.
Thomas de Galles, docteur en théologie de l'université d'Oxford, 135.
Thomas de Saint-Pierre, chancelier de l'église de Bayeux et docteur en médecine, 233. — Notice sur ce personnage, 441, 442.
Thomassy, philologue français, 415, 419.
Thomyris, reine des Massagètes, 561.
Thorel (Rue de), section de la rue des *Grès*, 178.
Thurot, auteur de l'ouvrage intitulé *l'Organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris*, 39.
Tignonville (Guillaume de), traducteur, 395.
Tiraboschi, bibliographe italien, 450.
Tirechape (Rue), 108, 204.
Tiron (Rue), 216.
Tite-Live, historien latin, 42, 325.
Tixeranderie (Rue de la), 201, 214, 215.
Toilerie (Rue de la), 198.
Toilette (Objets de), exposés dans les halles des Champeaux, 50, 51. — *Idem*, dans la galerie des Merciers, au Palais, 533.
Tolbiac (Bataille de), 144.
Tombeau de sainte Geneviève, dans l'église de ce nom, 167. — De Clovis et de sainte Clotilde dans l'église ci-dessus, 167. — De plusieurs membres de la famille Bureau dans le cimetière des Innocents, 331. — De Gilles Deschamps dans la cathédrale de Rouen, 399. — Des rois de France dans l'abbaye de Saint-Denis, 549. — De Louis d'Orléans aux Célestins, 522, 541.
Tombe-Isoire, 109, 115.
Tonnellerie (Rue de la), 206.
Torchi (Collége de), 173.
Torne (Jean), chanteur de geste, 431.
Tory (Rue du), 214.
Toul (Ville ou pays de), 125, 146.
Toulmon (M. Bottée de), auteur d'une dissertation sur *les instruments de musique au moyen âge*, 430.
Toulongeon (Jean, seigneur de), chevalier, envoyé du duc de Bourgogne, 344.
Toulouse (Ville de), 99.

Tour (Chapelle de la), 184.
Touraine (Le duc de), 403.
Tour-de-Bois (La), 220.
Tournant (Rue à), 180.
Tournay (Colléges de), 169, 170.
Tournay (Hôtel de), 197.
Tournay (Les évêques de), 197.
Tournay (Ville de), 102, 106, 136, 467.
Tournelle (Quai de la), 178.
Tournelles (Palais des), 195.
Tours (Collége de), 171.
Tours (Comté de), 147.
Tours (Ville de), 146, 338, 517, 523. — Sa description par Astesan, 573.
Traducteurs, 395, 412. — Voir aussi Laurent de Premierfait et Antoine d'Arezzo.
Traînée (Rue), 206.
Transnonain (Rue), actuellement comprise dans la rue *Beaubourg*, 209.
Travaux historiques (Service des); il collabore à la préparation et à la publication du présent volume, xxiii.
Traversine (Rue), 179, 180, 181.
Trecis (Jean de), astrologue, 447.
Trefilière (La), ou rue de *Bertaut-qui-Dort*, actuellement comprise dans la rue de *Venise*, 209.
Trégüier (Collége de), 172.
Treize (Conseil des), à Metz, 125.
Trehblai (Seigneurie du), 352.
Trésoriers (Collége des), 170.
Treusseillie (La), voir Trefilière.
Trétaigne (M. Michel de), auteur d'une monographie de Montmartre, 231.
Trèves (Ville ou pays de), 146.
Trévisane (Marche), 145.
Tribunal de commerce; son emplacement, 156.
Tribunaux ecclésiastiques, 122.
Tricines, mot signifiant la distance de Paris à Saint-Denis, 91, 92.
Triel (Village de), 114.
Trinitaires, voir Mathurins.
Trinité (Église de la), 95, 114, 142, 189.
Trinité (Fontaine de la), 199.
Trinité (Hôpital de la), 186.
Triperie (Rue de la), 219.
Trithem, ou *Trithemius*, abbé de Spanheim et de Saint-Jacques de Wurtzbourg, 105, 445. — Impulsion qu'il donne aux travaux des copistes de son monastère, 449.
Trognon (Rue), 211.
Troie (Ville de), 103, 132, 133.
Troilus, fils de France, 103, 133.
Trois-Canettes (Rue des), 162.
Trois-Chandeliers (Ruelle des) 175.
Trois frères enlumineurs (Les), 233, 465.
Trois-Maures (Rue des), ou *Guillaume-Josse*, 210.
Trois Morts et les Trois Vifs (Les), 192, 193, 240. — Notice, 265 à 274. — Leur *Dit*, 277 à 281. — *Idem*, gravures, 277 à 279.
Trois-Morts et des Trois-Vifs (Maison des), 274.
Trompette (Château), à Bordeaux, 329.
Troubadours, voir Trouvères.
Trou-Bernard (Ruelle du), ou du *Tronc-Bernard*, 205.
Troussevache (Eudes), bourgeois de Paris, 210.
Troussevache (Rue), actuellement de *La Reynie*, 210, 228.
Trouvères, 428 à 437.
Troyens, 133, 134, 251.
Troyes (Traité de), 244, 344, 352.
Troyes (Ville de), 271, 272, 344.
Truanderie (La), 207, 208.
Tuileries (Palais des), 224.
Tuillères (Robert de), lieutenant du Prévôt de Paris, 406.
Turbigo (Rue), 110, 185, 191, 207, 208, 213, 228.
Turcs, 103, 106, 133, 137, 235, 338.
Turcus, prétendu petit-fils de Priam, 103, 106, 133, 137.
Turenne (Rue), 195.
Turgot (Plan de), 592.
Turin (Ville de), 516.
Turingiens, peuple de Germanie, 105, 134.
Turkestan, contrée de l'Asie, 103.
Turnus, 133.
Turpin, chroniqueur, 102, 120.

U

Ubertino de Carrare, 439.
Ulpien, jurisconsulte latin, 24.
Urbain VI, pape, 9.
Ulrich d'Augsbourg, 11.
Université de Paris, 10, 11, 13, 14, 33, 63, 71, 126, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 172, 173, 174, 190, 326, 333, 392, 398, 399, 401, 402, 403, 404, 406, 407, 439 à 444, 446, 450, 451, 452, 494, 520, 522, 541, 543, 571, 593. — D'Orléans, 6, 14, 398, 571.

Université (L'), ou *haute partie* de la Ville; ses églises, 164 à 168. — Ses colléges, 168 à 174. — Ses rues, 174 à 182. — Ses portes et ses faubourgs, 221 à 224.
Ursins, voir Des Ursins.
Ursulines, ou *Filles de la doctrine chrétienne*, 188.
Usipètes, peuplade germanique, 105.
Usurier (L'), dans la *Danse Macabre*, 306.

V

Vailly (Terre de); une partie de son revenu est concédé à Raoul Ier de Presles, 86, 89.
Val-d'Amour, nom porté autrefois par la rue de *Glatigny*, 164.
Val-des-Écoliers (Congrégation du), 190.
Valence (Ville de), en Espagne, 596.
Valenciennes (Ville de), 430.
Valentine de Milan, épouse de Louis d'Orléans, 224, 266, 332, 336, 429, 523, 569.
Valentinien, empereur, 95, 99, 101, 102, 104, 115, 132, 134, 142.
Valère-Maxime, écrivain latin, 93.
Valerius Flaccus, poëte latin, 395.
Valla, savant italien, 516.
Vallée-de-Misère (La), 201, 202.
Vallet de Viriville (M.), professeur à l'École des chartes, auteur de l'*Histoire de Charles VII et de son époque*, 167, 332, 336, 338, 339, 454, 457, 458, 461, 518, 561, 585.
Valois (Comtes de), 196.
Vannerie (Rue de la), 108, 214, 218, 219.
Vannes (Les), en Champagne, 190.
Vanniers, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, 367, 368.
Van Praet, bibliographe, 97, 287.
Vasari, auteur des *Vite de' Pittori*, 269, 270.
Vaudemont (Le prince de), 194.
Vauvert (Château de), 223.
Vaux-Cernay (Abbés de); leur hôtel dans la rue du Foin, 177.
Veaux (Place aux), 219.
Végèce, écrivain militaire latin, 26.
Veggio, savant italien, 516.
Vendôme (Mathieu de), abbé de Saint-Denis, 174.
Vénètes, peuple de la Vénétie, 101.
Venise (Rue de), 158, 199, 209.
Venise (Ville de), 327.
Vénitiens, 145.
Vénus (Ceinture de), 56, 57.
Verdun (De), possesseur de l'hôtel de Conflans, 225.
Verdun (Ville ou pays de), 125, 146.
Vermandois; compte du bailliage de ce pays, concernant Raoul III de Presles, 88, 89.
Vermandois (Éléonore, comtesse de), 156.
Verneuil (Bataille de), 286.
Verniquet (Plan de), 595.
Vérone (Ville de), 160.
Verre (Ouvrages en); siége de cette fabrication, 215.
Verrerie (Rue de la), 123, 201, 212, 214, 215, 352, 353.
Versailles (Rue de), 181.
Versaliis (Pierre de), 181.
Vert-Bois (Rue du), 186.
Vêtements exposés dans les halles des Champeaux, 51.—Dans la galerie des Merciers, au Palais, 533.
Veulet (Guillaume), licencié en droit et pédagogue, 174.
Vexin (Le comte de), porteur de la bannière de Saint-Denis, 257.
Viande; consommation de cet aliment à Paris sous Charles VI, 232, 490 à 493.
Viart (Jacques), 335.
Victor (Porte), voir Saint-Victor.
Victor-Cousin (Rue), 177.
Victoria (Avenue), 202, 211, 219.
Vieille-du-Temple (Rue), 190, 197, 214, 215, 217, 267, 338.
Vieille-Draperie (Rue de la), 155, 157, 162, 163.
Vieille-Joaillerie (Rue de la), 160.
Vieille-Monnaie (Rue de la), 123, 199, 210, 211.
Vieilles-Étuves (Carrefour des), 212.
Vieilles-Garnisons (Rue des), section de la rue du *Martroi*, 185, 191, 215.
Vieilles-Haudriettes (Rue des), 213.
Vielle (Joueurs de), 209.
Vienne (Bibliothèque impériale de), 12, 18, 19.
Vienne (Ville de), en Dauphiné, 146.
Vieux-Augustins (Rue des), 196.
Vif; 1er, dans le *Dit des Trois Morts et des Trois Vifs*, 279. — 2e, *ibid.* 280. — 3e, *ibid.* 280.
Vignobles de Senlis, 77.
Villain (L'abbé), auteur de l'*Essai historique sur l'église Saint-Jacques-la-Boucherie* et de l'*Histoire critique de Nicolas Flamel*, 183, 193, 234, 327, 328, 329, 330, 453 à 456, 458, 461, 462.
Villanova d'Asti (Bourg de), ou de *Villeneuve*, 516, 525.

Villaret, continuateur de l'*Histoire de France* de Velly, 285, 286, 287.
Villehardouin, chroniqueur, 392, 431.
Villejuif (Village de), 107, 137.
Ville-l'Évêque (La), 231.
Villemonble (Branche des), famille Bureau, 328.
Villeneuve-Bargemont (De), auteur de l'*Histoire de René d'Anjou*, 285, 286.
Villeroy (Nicolas de Neufville, seigneur de), 225.
Villes de France et de l'étranger expédiant des marchandises à la foire du Lendit, 230. — De France possédant des sculptures et des peintures relatives à la *Danse Macabre*, 285. — De France décrites ou mentionnées par Astesan, 565 à 577.
Villette (La), ou *Villette-Saint-Ladre*, 228.
Villiers-la-Garenne (Paroisse de), 231.
Villon (François), poëte, 181, 234, 288, 396, 428, 430.
Vin; transport de cette denrée sur la Seine, 17, 57, 198, 199. — Principal siége de son commerce à Paris, 210. Statistique de sa consommation à Paris sous Charles VI, 233, 490, 491, 494, 495. — De Senlis; éloge qu'en fait Jean de Jandun, 77.
Vincennes (Bois de), 147, 159, 173, 226, 227, 545, 547.
Vincennes (Château de), 226, 545, 547, 581.
Vincent (Frère), cordelier, 410.
Vincent de Beauvais, dominicain, auteur du *Speculum majus*, 100, 131.
Vin-le-Roy (Rue), voir Guillaume-Josse.
Viollet-le-Duc (M.), architecte du gouvernement, inspecteur des monuments historiques, 553, 555, 557, 559, 563, 575.
Virgile, poëte latin, 68, 93, 101, 103, 395, 495, 551.
Visconti (Bibliothèque des), 97.
Visconti (Valentine), voir Valentine de Milan.
Vitruve, auteur latin, 92.
Vivres; leur abondance à Paris, 59. — Statist. de leur consommation sous Charles VI, 490 à 495.
Voconia (Loi), à Rome, 135, 136.
Voconius, tribun du peuple, 135.
Voirrie (Rue de la), voir Verrerie.
Volaille; lieu où on la vendait, 207. — Sa consommation dans l'hôtel du Roi et les maisons des princes du sang, 492.
Volga, fleuve, 102.
Voltaire, 427, 582.
Vopiscus, historien latin, 28.
Voragine (Jacques de), auteur de la légende de saint Macaire, 273.
Vry (Durant de), teinturier parisien, exécuté comme partisan du duc de Bourgogne, 343.

W

Wace, auteur du roman du *Brut*, 115.
Wadding (Luke), auteur des *Annales ordinis minorum*, 515.
Waddington (M.), auteur de *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, 172.
Warwick (Le comte de), 435.
Wenceslas IV, empereur d'Allemagne, 398.
Wendes, voir Tchèques.
Wès (Gilles de), maître de français de Henri VIII, 501.
Westphalie (Province de), 102.
Wharton, critique anglais, 4, 120.
Willelm, orfévre parisien, 124, 233, 467, 482.
Wisigoths, 144.
Worms (Ville de), 145.

Y

Ysor, prétendu chef des Troyens, 104, 105, 106, 134, 137.
Ysoré (Le géant), 109, 138, 509.
Ysoré (Ruelle de l'), 180.

Z

Zacharie (Rue), 174.
Zeller (Martin), auteur d'une carte de France, d'une *Topographia* éditée par Gaspar Merian, et d'autres ouvrages de géographie, 232.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 59, sous-titre du chapitre VII, *lisez :* DES ALIMENTS OU DES VIVRES.

Page 125, ligne 34, *lisez :* Cette ville qui, au XVIe siècle, fit partie du Gouvernement des Trois Évêchés (Metz, Toul et Verdun), relevait alors directement de l'Empereur, etc.

Page 160, note 1, ligne 5, *au lieu de :* 1551, *lisez :* 1141.

Page 199, note 2, dernière ligne, *au lieu de :* 200, *lisez :* 210.

Page 213, note 8, ligne 2, *au lieu de :* 1189, *lisez :* 189.

Page 222, ligne 1, *au lieu de :* la *poze* des Cordelières, *lisez*, selon l'opinion d'un érudit dont le nom fait autorité : la *prioré* des Cordelières. Un signe abréviatif placé sur les deux premières lettres du mot en a rendu la lecture fort difficile; le premier éditeur de Guillebert de Metz avait imprimé : la *porte* des Cordeliers (*Description de la Ville de Paris au XVe siècle*, Paris, 1855, in-18, Aubry, p. 76). Cette leçon modifie nécessairement les annotations suggérées par la lecture du mot *poze*. Il est à remarquer que ce mot, qui doit être lu *prioré*, se trouve dans un passage où l'auteur parle des *portes* de Paris et de tout ce qui les avoisine.

Page 346, ligne 26, *lisez :* Il convient d'ajouter à cette liste quelques membres de la famille Sanguin de Livry, ayant eu leur sépulture à Paris.

Page 347, ligne 7, *ajoutez :* avec trois roses issant de la pointe et du flanc dextre de l'écu.

Page 453, planche. Dans la légende du portrait de Nicolas Flamel, *lisez :* collection de Frid. Roth, *au lieu de :* Roch.

Page 504, ligne 39, et 512, *au lieu de :* composé probablement vers la même époque, *lisez :* imprimé par Jehan Trepperel à la fin de l'opuscule intitulé *Les Rues et les Églises de la ville de Paris, avec la despense qui se fait par chascun jour* (sans date, mais contenant des détails statistiques relatifs à l'époque où vivait le clerc normand). Voir ci-dessus, page 493 et 494. — *Ajoutez :* Le même sixain acrostiché se trouve dans les œuvres de Pierre Grosnet, ou Grognet, poëte du commencement du XVIe siècle.

Page 573, note 3, *au lieu de :* Arteson, *lisez :* Astesan.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE.

Pages

I. Avant-propos 1

II. Sommaires du texte et des planches xxix

III. Deux Éloges de la ville de Paris, composés en 1323 1

IV. Commentaire de Raoul de Presles, contenant une description de Paris sous Charles V 81

V. Description de la ville de Paris sous Charles VI, par Guillebert de Metz 117

VI. Appendices aux deux descriptions précédentes 237

VII. Paris et les principales villes de France sous Charles VII 513

VIII. Paris selon les miniaturistes du XVe siècle 579

IX. Vue restituée de Paris en 1380, et Plan cavalier de Senlis à la même époque 587

X. Légende du plan cavalier de Paris 601

Table alphabétique des matières 609

Corrections et additions 663

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google